HISTOIRE POLITIQUE DU RÈGNE DE L'EMPEREUR...

Edmond Léopold Joseph Gustave Marchal





HISTOIRE POLITIQUE

DU RÈGNE DE L'EMPEREUR

CHARLES-QUINT.

BRUXELLES. — TYP. DE J. VANBUGGENHOUDT,
Rue de Schaerbeek 12



CHARLES-QUINT.

HISTOIRE POLITIQUE

DU RÈGNE DE L'EMPEREUR

CHARLES-QUINT

AVEC

UN RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS PRÉCURSEURS
DEPUIS LE MARIAGE DE MAXIMILIEN D'AUTRICHE ET DE MARIE DE BOURGOGNE,

DÉDIÉ

A SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES,

PAR

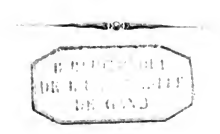
LE CHEVALIER MARCHAL,

Conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale (ancienne Bibliothèque de Bourgogne),
membre de l'Académie royale de Belgique, etc., etc.
Chevalier de l'ordre de Léopold, de la Légion-d'Honneur, du Christ de Portugal,
de l'Aigle Rouge de Prusse et de la Rose Impériale de Brésil.

AVEC LA COLLABORATION

DE EDMOND MARCHAL, FILS,

Attaché au Secrétariat de l'Académie royale de Belgique



BRUXELLES,

H. TARLIER, ÉDITEUR, RUE DE LA MONTAGNE, 51.

AMSTERDAM.
R. C. Meyer, Vygendam, J., 528.

PARIS.
Borrani et Droz, rue des Saints-Pères, 7.

1856

A Sa Majesté le Roi des Belges.

Sire,

En daignant agréer la dédicace de l'***Histoire Politique du règne de l'Empereur Charles-Quint***, roi d'Espagne et des Indes, Prince souverain des Pays-Bas, roi des Deux-Siciles, de Sardaigne, etc., etc., etc., VOTRE MAJESTÉ a donné une nouvelle preuve de l'intérêt qu'Elle attache aux études littéraires, surtout lorsqu'elles ont pour objet de rappeler le souvenir des événements mémorables de la patrie. En effet, Charles-Quint, né à Gand, élevé à Malines et à Bruxelles par des précepteurs nationaux, entouré, à sa majorité, par de grands ministres et de grands capitaines, pour la plupart, nationaux, était le compatriote de nos ancêtres et le prédécesseur de VOTRE MAJESTÉ dans les provinces du royaume actuel de Belgique.

Nous vous remercions, SIRE, du bienveillant accueil que VOTRE MAJESTÉ a daigné accorder à notre œuvre que nous nous sommes efforcés de rendre consciencieuse, et impartiale.

Nous sommes avec le plus profond respect,

De Votre Majesté,

Sire,

Les très-humbles, très-obéissants et très-fidèles sujets.

Le chevalier Marchal,

Membre de l'Academie royale de Belgique, Conservateur des manuscrits de la Bibliotheque Royale.

Edmond Marchal, fils,

Attaché au Secretariat de l'Academie royale de Belgique.

Bruxelles, le 16 Décembre 1856.

TABLE MÉTHODIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE LA DUCHESSE MARIE DE BOURGOGNE JUSQU'A LA MINORITÉ DE CHARLES-QUINT.

LIVRE PREMIER.

ÉVÉNEMENTS PENDANT LE MARIAGE DE MARIE DE BOURGOGNE AVEC MAXIMILIEN D'AUTRICHE ET PENDANT LA TUTELLE DE LEURS ENFANTS.

LIVRE II.

RÈGNE DE L'ARCHIDUC PHILIPPE AVANT LA NAISSANCE DE CHARLES-QUINT.

LIVRE III.

RÈGNE DE L'ARCHIDUC PHILIPPE DEPUIS LA NAISSANCE DE CHARLES-QUINT JUSQU'A SA MORT.

DEUXIÈME PARTIE.

DEPUIS LA MINORITÉ DE CHARLES-QUINT, JUSQU'A SON COURONNEMENT D'EMPEREUR, A BOLOGNE.

LIVRE PREMIER.

MINORITÉ.

LIVRE III.

MAJORITÉ DE CHARLES-QUINT.

LIVRE IV.

DÉPART DE CHARLES-QUINT POUR L'ALLEMAGNE ET SON ARRIVÉE DANS CETTE CONTRÉE.

LIVRE V.

DEPUIS LA CAPTIVITÉ DE FRANÇOIS Ier JUSQU'AU COURONNEMENT DE L'EMPEREUR A BOLOGNE.

TROISIÈME PARTIE.

DEPUIS LE COURONNEMENT DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT A BOLOGNE JUSQU'A SES ABDICATIONS.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS LA PREMIÈRE ARRIVÉE DE L'EMPEREUR A BOLOGNE JUSQU'A SON RETOUR DE LA CONQUÊTE DE TUNIS.

LIVRE II.

DEPUIS L'ARRIVÉE DE CHARLES-QUINT A NAPLES JUSQU'AUX TROUBLES DE LA VILLE DE GAND.

LIVRE III.

DEPUIS LE DÉPART DE CHARLES-QUINT DES PAYS-BAS JUSQU'AUX ARRANGEMENTS PACIFIQUES EN ALLEMAGNE.

LIVRE IV.

DEPUIS LES PRÉPARATIFS DU CONCILE DE TRENTE JUSQU'A LA PAIX DE PASSAU.

LIVRE V.

DEPUIS LE TRAITÉ DE PASSAU JUSQU'AUX ABDICATIONS DE CHARLES-QUINT.

QUATRIÈME PARTIE.

DEPUIS LES ABDICATIONS DE CHARLES-QUINT JUSQU'A SA MORT.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS L'ABDICATION DE L'EMPEREUR JUSQU'A SON ARRIVÉE EN ESPAGNE.

LIVRE II.

DEPUIS L'ARRIVÉE DE L'EMPEREUR EN ESPAGNE JUSQU'A SON DÉCÈS.

FIN DE LA TABLE MÉTHODIQUE.

HISTOIRE POLITIQUE

du règne de l'empereur

CHARLES-QUINT.

PRÉCÉDÉE DU RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS PRÉCURSEURS.

PREMIÈRE PARTIE.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE LA DUCHESSE MARIE DE BOURGOGNE JUSQU'A LA MINORITÉ DE CHARLES-QUINT.

LIVRE PREMIER.

Événements pendant le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche et pendant la tutelle de leurs enfants.

CHAPITRE PREMIER.

Temps antérieurs à ce mariage.

Nous allons écrire un sommaire des événements politiques du règne de l'empereur Charles-Quint. Ce prince fut le plus grand et le plus puissant de nos souverains des Pays-Bas. Il faudrait, pour rédiger une histoire complète de son règne, un ouvrage dix fois plus étendu que le mien. Au lieu d'une préface, je vais faire précéder ce sommaire par un autre résumé qui est indispensable, celui des événements précurseurs, depuis le mariage de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche, ses aïeux paternels.

Marie de Bourgogne fut princesse souveraine de treize de nos provinces des Pays-Bas. Nous verrons que Charles-Quint en augmenta le nombre jusqu'à dix-sept. Elles étaient les quatre duchés de Lothier-Brabant, Lothier-Limbourg, Luxembourg et Gueldre; un marquisat du Saint-Empire annexé au Brabant, Anvers; sept comtés : la Flandre, l'Artois, le Hainaut, Namur, la Hollande, la Zélande et Zutphen; une seigneurie-comtale, Malines, et les quatre seigneuries de Frise, Utrecht, Over-Yssel, Groningue, acquises par lui; il y ajouta Tournai avec

le Tournésis et Cambrai avec le Cambrésis, qui furent des annexes du comté de Flandre. Il ajouta aussi à l'Artois la cité royale d'Arras. Il détruisit la ville de Thérouenne, autre enclave de France en Artois. Il affranchit les comtés de Flandre et d'Artois de la suzeraineté et de l'hommage de la couronne de France. Il forma de toute cette agglomération de provinces souveraines un seul corps de monarchie indépendante, héréditaire et indivise, laissant à chaque province et à leurs annexes leurs constitutions et leurs priviléges.

Hors des Pays-Bas, sa domination s'étendit, par héritage de l'archiduc Philippe, son père et de l'infante Jeanne de Castille, sa mère, sur les royaumes de Castille et d'Aragon, provenant de ses aïeux maternels, le roi Ferdinand le Catholique et la reine Isabelle.

A l'héritage de Castille étaient annexées les îles Canaries et les Antilles.

A l'héritage d'Aragon étaient annexés quatre royaumes : Mayorque, la Sardaigne, Naples et la Sicile, et plusieurs villes sur le littoral septentrional de l'Afrique.

Il conquit le duché de Milan ; il fut le dominateur de l'Italie.

Ses sujets castillans conquirent pour lui les empires du Mexique et du Pérou. Pendant son règne, s'est fait pour la première fois le tour du monde.

Il fut empereur d'Allemagne par élection, après le décès de l'empereur Maximilien, son aïeul paternel, qui lui laissa, par héritage, l'archiduché d'Autriche, etc., et plusieurs souverainetés dans la Souabe et la Franconie. Par héritage de son oncle, il fut comte de Tyrol. Il acquit le comté de Gorice. Il eut la générosité d'abandonner tous ses États d'Allemagne à Ferdinand, son frère, qu'il avait fait élire roi des Romains et qui était roi de Hongrie et de Bohême.

Enfin, par héritage de l'archiduchesse Marguerite, sa tante, il fut souverain de la Franche-Comté.

Après la longue liste géographique des États de la domination de Charles-Quint, nous devons indiquer par une autre liste, extraite de celle-ci, l'origine de la puissance des quatre ducs de la maison de Bourgogne-Valois, fils de France, ses ancêtres, et les accroissements de leur puissance, dont la duchesse Marie de Bourgogne, fille du dernier de ces princes, recueillit la riche succession.

Le territoire de cet héritage était divisé en deux agglomérations séparées par les États du duc de Lorraine et par les provinces de Champagne et de Picardie, de la domination du roi de France. La première agglomération comprenait le duché de Bourgogne, ayant à l'est la Franche-Comté de Bourgogne avec le Charolais, etc.; la seconde se composait des provinces des Pays-Bas.

Nous expliquerons, avec de grands détails, que le roi de France, Jean de Valois (1350-1364), donna le duché de Bourgogne, en l'année 1361, à Philippe le Hardi qui était le quatrième de ses fils, et qu'il institua premier des douze pairs de France. Le quatrième pair était le comte de Flandre, Louis de Male. Marguerite de Flandre, sa fille, son enfant unique, épousa, en l'année 1369, le jeune duc de Bourgogne. Les deux époux héritèrent, au décès de Louis de Male, en 1384,

du comté de Flandre et aussi des comtés d'Artois et de Franche-Comté, provenant de la mère de Louis de Male. Cette princesse décéda en 1382. Il faut observer que le duché de Bourgogne était, comme on vient de le dire, un fief de France, mais que la Franche-Comté était un fief de l'empire germanique.

Le duc Philippe le Hardi avait aussi acquis, en l'année 1390, le comté de Charolais, qui est à quelques lieues au nord-ouest de la ville de Mâcon. Il mourut en 1404, ayant pour successeur Jean sans Peur, dit aussi Jean l'Assuré, né en 1371, second duc de Bourgogne-Valois. Un des frères de Jean sans Peur, appelé Antoine de Bourgogne, devint duc de Brabant, en 1406, par héritage de la duchesse Jeanne, tante de la duchesse Marguerite de Flandre qui avait épousé le duc Philippe le Hardi.

En l'année 1419, le duc Jean sans Peur fut assassiné au pont de Montereau, lorsqu'il y venait, plein de confiance, pour se réconcilier avec le dauphin, son cousin germain, qui fut, en 1422, le roi de France Charles VII. Le duc Philippe le Bon, son fils, troisième duc de Bourgogne-Valois, lui succéda. Ce prince, né à Dijon en 1396, portait, avant de régner, le titre de comte de Charolais; titre qui fut celui de l'héritier présomptif de la maison de Bourgogne, comme celui de dauphin en France, de prince de Galles en Angleterre. Le duc Philippe le Bon avait fait serment qu'il vengerait l'assassinat de son père par une guerre à outrance à Charles VII et en reconnaissant le roi d'Angleterre pour roi de France.

Il tint parole; il mit la monarchie française dans le plus grand danger. L'histoire de ces temps de discorde entre les deux branches de la maison royale de Valois a été écrite avec exactitude et éloquence par M. de Barante.

Le duc Philippe le Bon fit l'acquisition, en 1421, du comté-marquisat de Namur, qu'il avait acheté du dernier souverain, son parent, descendant de la maison de Flandre, et qui n'était pas marié. En l'année 1430, la succession des duchés de Brabant et de Limbourg était vacante par le décès du duc Philippe de Saint-Pol, dernier souverain, mort sans postérité, qui avait succédé à Jean IV, son frère aîné, tous deux fils d'Antoine de Bourgogne. Les États de Brabant et de Limbourg convoquèrent tous les prétendants à cet héritage. Les droits de ceux-ci furent discutés aussi librement que pour une succession de simple particulier, devant une cour judiciaire. Le duc Philippe le Bon fut reconnu le plus proche héritier et proclamé souverain des deux duchés. Nous avons expliqué tous les détails de cette opération, digne de nos gouvernements constitutionnels modernes, dans une note de l'édition de Bruxelles de l'*Histoire des ducs de Bourgogne-Valois*, par M. de Barante.

Vers ce même temps, Jacqueline, de la maison palatine de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, avait indisposé contre elle ses sujets par de nombreuses imprudences. En conséquence, comme Philippe le Bon était son cousin germain par Marguerite de Bavière, mère de ce prince, et le chef de la famille, il séquestra la personne de cette princesse et en gouverna les États. Il fut définitivement souverain par une cession datée de l'année 1436.

Pendant l'année précédente (1435), le duc Philippe le Bon avait consenti à une réunion des ambassadeurs de France et de presque tous les autres princes de la chrétienté, excepté ceux d'Angleterre, en la ville d'Arras, pour traiter de sa réconciliation avec le roi Charles VII.

Après avoir longtemps hésité à cause de son serment de vengeance, il signa la paix le 21 septembre de cette même année. C'est le premier des deux traités d'Arras. Nous rendrons compte plus loin du second traité de ce nom, à la date de l'année 1482. Par ce premier traité d'Arras (V. *Diplom.* Dumont), le roi de France renonçait à la souveraineté des châtellenies de Péronne, de Roye et de Montdidier, villes dites de la Somme et qui furent annexées au comté d'Artois, ainsi qu'à la ville de Saint-Quentin; le roi faisait aussi la restitution des comtés de Boulogne, de Hesdin et d'autres domaines. (V. *Hist. des ducs de Bourgogne,* par M. de Barante.)

En l'année 1444, le duc Philippe le Bon devint mambour, c'est-à-dire curateur du duché de Luxembourg, dont Élisabeth de Gorlitz, sa tante par alliance, veuve d'Antoine de Bourgogne, était souveraine Cette princesse mourut en 1451 sans postérité. Les États de ce duché reconnurent, en 1462, le duc Philippe le Bon pour souverain. Telle fut la formation de la monarchie des Pays-Bas.

Ce prince mourut en 1467. Le duc Charles, son seul fils légitime, né à Dijon en 1433, quatrième duc de Bourgogne-Valois, connu sous le nom de Charles le Téméraire, lui succéda. Ce prince acquit, le 31 décembre 1472, le duché de Gueldre avec le comté de Zutphen; ils lui furent cédés par le duc Arnoud d'Egmond qui en était souverain, et qui avait été accablé de mauvais traitements et même retenu en captivité par Adolphe d'Egmond, fils dénaturé et héritier présomptif de ce vieux prince. Le duc Charles le Téméraire, s'étant rendu médiateur, fit détenir Adolphe dans une prison qui devait être perpétuelle, au château de Courtrai, et conserva la souveraineté de la Gueldre et de Zutphen. Les détails des résultats de cette usurpation seront donnés amplement dans le récit de la présente histoire politique.

Je dois faire observer ici : 1° que la seconde des trois femmes du duc Charles le Téméraire, Isabelle, fille de Charles, duc de Bourbon, était sœur de Louis de Bourbon, prince-évêque de Liége (1456-1482), dont le duc Charles avait conquis et saccagé les États, et de Catherine de Bourbon qui avait épousé Adolphe d'Egmond-Gueldre en 1463 : cette princesse mourut en 1469, laissant un fils et une fille; 2° que Marie de Bourgogne, enfant unique de Charles le Téméraire, était fille d'Isabelle de Bourbon. Née à Bruxelles le 13 février 1457, elle était, par conséquent, cousine germaine d'Adolphe d'Egmond-Gueldre et des deux enfants de celui-ci : Charles, l'aîné, qui naquit en 1467 — nous en ferons plusieurs fois mention — et Philippine, dont nous parlerons également. Ces deux enfants, lorsque leur père était prisonnier à Courtrai, furent élevés à la cour de Bourgogne.

Le 5 janvier 1477 (nous calculerons toujours par le comput du style moderne

qui fait commencer l'année au 1er janvier), Charles, surnommé le Téméraire, fut tué devant la ville de Nancy, qu'il assiégeait pendant les plus courts jours d'un hiver rigoureux, ayant à peine six mille hommes de troupes, débris d'une armée florissante qui avait été presque anéantie pendant neuf années de guerre, et surtout par deux campagnes malheureuses dans les montagnes de la Suisse. Il laissait sans défense les frontières du duché de Bourgogne et des provinces des Pays-Bas. L'héritière de sa riche succession, Marie de Bourgogne, sa fille unique, était née, comme on vient de le dire, du deuxième mariage de ce prince avec Isabelle de Bourbon, décédée, en l'année 1465, d'une phthysie pulmonaire, dans un appartement que cette princesse avait acheté dans l'abbaye de Saint-Michel, à l'intérieur et au sud de la ville d'Anvers. Nous ferons plus loin plusieurs fois mention de cet appartement. Isabelle de Bourbon, selon le témoignage de Barlandus et d'autres historiens contemporains, était le modèle de la bienfaisance envers les pauvres et de toutes les autres vertus chrétiennes.

Marie de Bourgogne, âgée de 9 ans en 1466, avait trouvé une seconde mère par un troisième mariage du duc Charles, son père, avec Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre, et qui surveilla l'éducation de cette jeune princesse. Nous dirons plus loin que Marguerite d'York eut aussi les soins d'une deuxième mère envers les deux enfants de Marie de Bourgogne, et que même elle éleva jusqu'à l'âge de 3 ans Charles-Quint, petit-fils de Marie de Bourgogne. Elle habitait de préférence la ville de Malines, qui faisait partie de son douaire. Marguerite d'York, dit M. de Barante (V. *Hist. des ducs de Bourgogne*, X-65, édit. de Brux.), était une dame d'un grand sens, aimée et estimée des serviteurs et conseillers de feu son mari.

Au moment du décès de Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne était, par son ordre, à Gand, pour solliciter des subsides aux états généraux qu'il avait convoqués dans cette ville, subsides indispensables pour le recrutement d'une nouvelle armée. Il avait confié sa fille aux soins de la dame de Ravenstein, sa parente. Cette jeune princesse n'avait aucune connaissance de l'administration publique; elle agissait d'après les décisions du sire de Ravenstein, qui exerçait les fonctions de gouverneur général, de plusieurs ministres et d'un conseil privé.

Aussitôt que la mort du duc Charles fut connue aux Pays-Bas, vers le 9 janvier, et rendue certaine le 13 du même mois, l'on s'empressa de faire un traité de paix avec le duc de Lorraine et de se réconcilier avec les Liégeois. La duchesse douairière Marguerite d'York vint de Malines à Gand auprès de sa fille adoptive, la duchesse Marie.

Cette jeune princesse fondait son espoir, dans ces pénibles moments, sur le roi Louis XI, son parrain, car il l'avait tenue sur les fonts de baptême à Bruxelles, lorsqu'il était réfugié aux Pays-Bas, étant dauphin, et brouillé avec le roi Charles VII, son père. Il avait alors reçu dans les États du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, la plus généreuse hospitalité. Il est vrai que depuis la mort de Philippe le Bon, le duc Charles et le roi Louis XI avaient été presque

toujours ennemis ; mais cette inimitié devait-elle retomber sur sa filleule, entièrement étrangère à leurs hostilités ? D'ailleurs, le roi Louis XI, en sa qualité de suzerain du duché de Bourgogne et des comtés de Flandre et d'Artois, était, selon la législation féodale, garde-noble de cette princesse inexpérimentée et que l'on pouvait considérer comme en état de minorité. Outre ces considérations politiques, l'honneur de la famille royale de la maison de Valois prescrivait à Louis XI d'être le défenseur de Marie de Bourgogne, sa cousine germaine, parce qu'il était le chef de la branche aînée de cette maison, dont les ducs de Bourgogne étaient la branche cadette.

Le 18 janvier 1477, la duchesse Marguerite d'York et la duchesse Marie de Bourgogne écrivirent et signèrent ensemble une lettre au roi Louis XI, pour réclamer sa protection. Cette lettre a été récemment publiée par M. Kervyn de Lettenhove, dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique.

En voici le texte : « Nous avons en ferme foy et crédence que votre bonté et « clémence est et sera telle, envers nos désolées personnes et ceste maison de « Bourgogne, laquelle par espéciale et singulière dilection, vous avez tant aimée « et honorée et y être voulu venir et vous y tenir, en demontrant la fiance et « amour que vous avez par dessus toutes les maisons de la chrétienté. »

Ces deux femmes se plaignaient, par cette lettre, de ce que des gens de guerre du roi s'étaient avancés à la rive droite de la Somme, sur les terres de la domination de Bourgogne, et s'étaient emparés de la ville de Saint-Quentin.

Mais par la plus infâme perfidie, le roi Louis XI, au lieu d'être le protecteur de sa vassale, de sa parente, de sa filleule, forma le projet d'usurper les États de la domination de cette princesse orpheline. Il écrivit la lettre que voici à messire de Craon, qui lui avait annoncé la nouvelle de la mort de Charles le Téméraire et qui commandait l'armée royale à la frontière de Champagne, étant en observation sur les marches de la Lorraine. (*V.* de Barante.)

« Si ainsi est que le duc de Bourgogne soit mort, mettez-vous dans lesdits « pays et gardez-les. Si cher que vous m'aimez, faites y tenir aux gens de guerre « meilleur ordre que si vous étiez à Paris. Remontrez à ceux du pays que je « veux les mieux traiter que nuls de mon royaume et qu'au regard de ma « filleule (la duchesse Marie de Bourgogne), j'ai l'intention de parachever le « mariage que j'ai fait déjà traiter avec Monsieur le dauphin et elle. »

Il faut observer, outre l'incompatibilité d'âge — car Marie de Bourgogne avait 20 ans, et le dauphin était un enfant de 8 ans — que c'était un mensonge, parce que le duc Charles le Téméraire avait eu d'autres projets de mariage pour sa fille unique, entre autres avec le jeune duc de Calabre de la maison d'Anjou, et plus sérieusement encore avec Maximilien, duc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Mais la ruse du roi était facile à découvrir. Pendant les années d'intervalle jusqu'à la consommation du mariage du dauphin avec la duchesse Marie, le roi Louis XI aurait été en réalité le souverain de tous les États de la maison de Bourgogne.

Par ordre du roi, le prince d'Orange, Jean II, de la maison de Châlons, dont la principauté était enclavée dans le comté de Provence, et qui était l'un des plus grands propriétaires de la Bourgogne et de la Franche-Comté, eut ordre d'établir, avec l'évêque de Langres, la domination du roi dans le duché de Bourgogne. Louis XI avait mis sous leurs ordres 700 lances.

Nous devons dire pour ce récit et pour ceux qui suivront, qu'une lance, selon la nouvelle formation de guerre, récemment établie par le roi Charles VII, comme nous l'expliquerons plus loin, se composait d'un gendarme, gentilhomme d'armes, de trois ou cinq autres cavaliers et d'un varlet coutillier, portant un coutelas à la ceinture.

Le lieutenant du feu duc Charles, qui était chargé de la garde du duché de Bourgogne, n'ayant pas les moyens de résister à l'invasion française, se retira dans la Franche-Comté.

C'est ainsi que fut envahi, sans aucun motif, ce duché, le premier des douze grands fiefs terriens de France, héritage aussi légitime des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, que les comtés de Flandre et d'autres grands fiefs de France. Il en résulta que Marie, quoique portant la désignation de duchesse de Bourgogne à la tête du formulaire de ses titres, n'en a jamais possédé la souveraineté. Nous verrons, dans le cours de l'histoire que nous écrivons, les longues et légitimes réclamations de l'empereur Charles-Quint à François Ier, roi de France, pour la juste rétrocession du plus ancien des domaines de la famille de cet empereur, du côté paternel, et qui était une donation faite en 1361, à titre héréditaire, par le roi Jean de Valois au duc Philippe le Hardi, son fils, tige de la maison de Bourgogne-Valois; ce qui sera ultérieurement expliqué par les principes du droit public.

Le roi Louis XI, ayant achevé d'usurper le duché de Bourgogne, voulut aussi envahir la Franche-Comté de Bourgogne; mais il y rencontra une opposition formelle de la part des habitants, qui lui objectèrent que leur pays n'avait rien de commun avec la suzeraineté de France; que c'était un fief de l'empire germanique; d'où il serait résulté que l'Empereur lui aurait déclaré la guerre et que l'Allemagne entière aurait pris leur défense.

Pendant ces opérations militaires dans la Bourgogne, à l'est de la France, le roi Louis XI avait commencé d'autres envahissements au nord. Il s'était emparé de la ville de Saint-Quentin, comme nous l'avons dit, et il occupa les autres villes de la frontière de la Somme, cédées au duc Philippe le Bon, comme nous l'avons également dit, par le premier traité d'Arras, en 1435. Louis XI avait à cet effet rassemblé 400 lances à Compiègne et à Noyon. Il s'empara du comté de Boulogne, ancien héritage des ducs de Lothier-Brabant, rétrocédé au duc Philippe le Bon par le même traité d'Arras, en 1435. Il s'empara aussi de tout ce qu'il put conquérir dans le comté d'Artois. Il y avait dans ce comté deux enclaves qui appartenaient au roi de France: la ville royale de Thérouenne et la cité d'Arras, attenant à la ville d'Arras. Il fit renforcer la garnison française de la ville de Thérouenne, et mêlant la fourberie à la dévotion, ou, pour mieux dire, à l'hypocrisie, il y alla faire ses pâques.

La première résistance qu'il rencontra fut dans la ville d'Arras, domaine du prince souverain des Pays-Bas, et qu'il ne faut pas confondre, comme on vient de le dire, avec la cité d'Arras, domaine royal de France : « Dedans laquelle ville, « dit l'historien Philippe de Commines (Chronique de Louis XI), il y avait un « tas de gens venus de plusieurs lieux, tenant le parti de Bourgogne, et même « des villes qui nouvellement s'étaient réduites. »

Louis XI continua sa marche hostile; il fit mettre une garnison à Tournai qui était aussi une ville royale de France, enclavée entre les limites de Flandre et de Hainaut. Il occupa militairement Cambrai, quoique n'étant pas un domaine de la maison de Bourgogne, mais une ville impériale du corps germanique. Il pénétra de là dans le comté de Hainaut qui n'était pas non plus un fief de France, mais dans la vassalité de l'évêque de Liége, quoique appartenant au prince souverain des Pays-Bas. Il établit au Quesnoy le sire de Dammartin, commandant en chef de ses armées.

Cependant, en Flandre, en Brabant et dans les autres provinces des Pays-Bas, on prenait les armes contre cet usurpateur de l'héritage de Marie de Bourgogne.

Les Gantois surtout se constituèrent les défenseurs de la personne de cette jeune princesse, qui résidait alors momentanément dans leur ville. Ils étaient exaspérés de ce que le chancelier de Bourgogne, Hugonet, et le sire d'Imbercourt, autre officier de la duchesse Marie, fussent entrés en négociations secrètes avec Louis XI pour le mariage de leur souveraine avec le dauphin; ce qui aurait mis, comme nous l'avons dit, toutes les provinces des Pays-Bas sous la main despotique du roi. Le récit du procès de ces deux ministres et de leur supplice sortirait du cadre de notre résumé.

Ce qui ne sortira pas de ce cadre, à cause des événements que nous décrirons un peu plus loin, c'est que les Gantois délivrèrent de la prison d'État, à Courtrai, Adolphe, fils d'Arnould, duc de Gueldre, y détenu depuis l'année 1473, comme nous l'avons dit plus haut. Les Gantois le mirent à la tête d'une armée qui s'opposa aux Français. Adolphe fut tué en assiégeant Tournai, le 22 juin 1477. Sa mort délivra Marie de Bourgogne d'un prétendant qui voulait l'épouser et qui lui était odieux par sa dépravation.

Louis XI devant s'arrêter dans ses usurpations, non-seulement à cause de la résistance qu'il commençait à éprouver, mais surtout parce que ses finances étaient épuisées et le nombre de ses troupes insuffisant, avait convoqué pour le 18 mai le ban de sa noblesse et de l'élite de sa bourgeoisie. Il mit en usage toutes ses intrigues pour attirer à son service la noblesse des Pays-Bas, continuant à prétexter qu'il voulait sauvegarder les domaines de sa filleule, de sa vassale et de sa future belle-fille. Le roi soutenait, parmi ses nombreux mensonges, que le duché de Bourgogne était un apanage de la couronne de France et devait y être réuni à défaut d'héritier mâle, parce que la succession des apanages était interdite aux femmes, d'après une ordonnance testamentaire du roi Philippe le Bel, en 1314, et selon une autre ordonnance organique du roi Charles V, en 1374.

Pour répondre à ces fausses prétentions et pour démontrer que le duché de

Bourgogne était un État souverain, quoique fief de France, et non un apanage. Jean Du Fay, maître des requêtes de l'hôtel (*V.* msc. 14,740 et 15,855 de la Bibliothèque de Bourgogne), rédigea, par ordre de Marie de Bourgogne, un mémoire, chef-d'œuvre d'érudition historique et de jurisprudence, pour mettre au grand jour l'injustice des agressions du roi; mais comme les événements se précipitaient, ce mémoire ne fut achevé et publié qu'après le mariage de la jeune souveraine avec Maximilien, duc d'Autriche, mariage dont nous rendrons compte plus loin.

L'analyse de ce mémoire, dont nous prions d'excuser la prolixité, est nécessaire pour deux motifs. Le premier, pour démontrer que la demande faite par le duc Charles le Téméraire à l'empereur Frédéric III, en 1473, dans une entrevue à Trèves, de reprendre le titre de roi de Bourgogne, était fondée; bien plus, nous dirons, à la date de l'année 1508, que l'empereur Maximilien proposa, dans une assemblée des chevaliers de la Toison d'or, de rétablir le royaume de Bourgogne et de l'annexer à un royaume d'Autriche qu'il voulait aussi établir. Le second motif est la preuve que l'empereur Charles-Quint, selon les explications que nous donnerons à la date des années 1525 et 1526, pendant les négociations de Madrid avec le roi François Ier, était entièrement fondé dans la réclamation du duché de Bourgogne, usurpé par le roi Louis XI avec la plus insigne mauvaise foi. Nous verrons aussi que Charles-Quint renouvela plusieurs fois au même roi François Ier cette juste et légitime demande de restitution.

Voici le titre du savant mémoire de Du Fay : *Du droit que prétend ma très-redoutée dame, Madame la duchesse Marie, au duché de Bourgogne, comtés d'Artois, Boulogne,* etc. Il y en a plusieurs manuscrits à la Bibliothèque royale de Bourgogne.

L'auteur dit, au commencement de son texte, que pendant la dynastie des rois mérovingiens, la France et la Bourgogne étaient deux nations distinctes; que le royaume de Bourgogne fut conquis par les premiers successeurs de Clovis, mais que les deux souverainetés ne furent jamais réunies. En effet, au partage définitif de l'empire de Charlemagne, en l'année 888, il y eut les deux royaumes de Bourgogne, la transjurane et la cisjurane; le premier fut ensuite uni au royaume d'Arles et de Provence.

En l'année 1106, l'empereur Henri V fut roi de la Bourgogne transjurane. A sa mort, en 1125, comme il n'avait pas de postérité, il y eut de nombreuses révolutions. Le titre de roi de Bourgogne tomba en désuétude, parce que l'Empereur en était souverain et que le titre d'empereur fut dominant. C'est ainsi qu'en 936, l'empereur Otton Ier et ses successeurs étant rois de Lotharingie, ce titre royal tomba également en désuétude.

Nous n'entrerons point dans d'autres détails sur le titre royal. Le récit de Du Fay est d'ailleurs conforme à l'ouvrage qui depuis fut publié à Rouen, en l'année 1670, sous le titre de : *Prétentions du roi de France* (Louis XIV) *à différentes souverainetés.* Nous ferons seulement observer que les souverains de la

Franche-Comté étaient feudataires du royaume de la Bourgogne transjurane et d'Arles, et par conséquent de l'empire germanique.

Cependant, au milieu des désordres du xe siècle, le territoire occidental du royaume de la Bourgogne cisjurane était tombé en partage au roi de la France occidentale. En l'année 938, Hugues le Grand, comte de Paris et duc de France, fils du roi Robert Ier, ne prit que le titre de duc de Bourgogne. En 956, Otton, le deuxième de ses fils, hérita de ce même titre et de la souveraineté de la Bourgogne actuelle. En 965, Henri, autre fils de Hugues le Grand, succéda au duché de Bourgogne. Après eux, ce domaine revint, à défaut de postérité, au roi Robert II, fils de Hugues Capet, roi de la France occidentale et petit-fils du duc Hugues le Grand. Il donna, en 1032, ce duché à son fils qui fut le duc Robert Ier.

Pendant 329 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1361, les ducs se succédèrent avec tous les droits de souveraineté; mais ils étaient vassaux du roi de France.

Jean Du Fay démontre que la Bourgogne n'était pas un apanage qu'il appelle *empennage*, parce que Hugues, deuxième duc, fils du duc Robert Ier, étant mort en 1078 sans postérité, Eudes, son frère, fut troisième duc en qualité de plus proche héritier, et qu'en 1315, Hugues V, dixième duc, étant aussi décédé sans postérité, Eudes IV, son frère, lui succéda : c'était peu après les dispositions testamentaires du roi Philippe le Bel, en 1314, concernant les apanages, comme nous l'avons dit; bien plus encore, en l'année 1350, ce même Eudes IV étant décédé, et son fils aîné étant aussi décédé en 1346, avant lui, par suite d'une chute de cheval au siége d'Aiguillon, Philippe de Rouvre, son petit-fils, lui succéda par droit d'héritage. Il mourut lui-même sans postérité à la fin du mois de novembre 1361. Étant majeur seulement le 20 octobre de la même année 1361, il avait fait, le 21 novembre, quelques jours avant sa mort, un testament par lequel il instituait pour successeur son plus proche héritier, selon la coutume de Paris : ce qu'il n'aurait pu faire si la Bourgogne eût été un apanage, comme le prétendait Louis XI. Pour adjuger cet héritage, le parlement de Paris vérifia la généalogie de Philippe de Rouvre; on remonta jusqu'à Robert II, père de Hugues V, son trisaïeul, décédé en 1305; on constata qu'il avait eu deux fils et trois filles ayant droit à la succession. Le plus proche héritier vivant, selon la descendance généalogique, à défaut de descendance de Philippe de Rouvre, était le roi Jean, fils du roi Philippe de Valois; Jean régnait en France depuis l'année 1350. Sa mère était Jeanne de Bourgogne troisième fille du duc Robert II. Il fut reconnu duc héritier de Bourgogne, par le parlement de Paris.

Ces détails, minutieux en apparence, furent expliqués par Jean Du Fay, pour démontrer que les droits des femmes, par Jeanne de Bourgogne, avaient été admis; que dès lors ceux de Marie de Bourgogne étaient incontestables. Ces droits ont été confirmés par le roi Jean. En effet, tous les historiens de Belgique et de France qui ont écrit le récit de la bataille de Maupertuis-lez-Poitiers, dans laquelle, en 1356, le roi Jean fut prisonnier des Anglais, disent que le jeune duc de Touraine, Philippe le Hardi, son quatrième fils, lui sauva la vie et l'accompagna librement à Londres. Pendant sa prison, chacun sait également que le roi

Jean, pour récompenser la fidélité de son fils, échangea, par diplôme du 6 septembre 1363, le duché de Touraine, qui était un apanage, contre celui de Bourgogne, qui était une souveraineté héréditaire; il l'institua le premier des six pairs laïcs de France.

Le roi Jean déclare dans ce diplôme instituer son fils, duc de Bourgogne; qu'il possèdera ce duché par droit d'héritage et non de sa couronne. *Cum dictus ducatus Burgundiæ, nobis in solidum jure proximitatis, non ratione coronæ nostræ, ad nos fuerit devolutus.* Le texte de dom Planchet (*Histoire de Bourgogne*, 1er livre, preuves CCXXVIII), dit que l'acte de donation du roi Jean avait été octroyé à la demande du peuple de la Bourgogne.

Le roi Jean étant mort quelques mois plus tard, en 1364, le roi Charles V, surnommé le Sage, son fils aîné et son successeur, frère de Philippe le Hardi, confirma cette donation en sa faveur, peu de temps après son avénement à la couronne de France.

Du Fay, après avoir pleinement démontré les droits de la duchesse Marie de Bourgogne, cite plusieurs exemples de filles de rois qui obtinrent de semblables donations; telles que Judith, fille de Charles le Chauve, qui fut comtesse héréditaire de Flandre en l'année 863, après son mariage avec Baudouin Bras de Fer; Gisèle, fille du roi Charles le Simple, qui fut duchesse de Normandie, duché qui fut la dot qu'elle apporta en mariage à Rollon.

L'auteur, pour épuiser la matière qu'il traite, cite l'exemple de deux comtesses d'Artois : Mahaut, comtesse de Franche-Comté et d'Artois au quatorzième siècle, et Marguerite, mère de Louis de Male, comte de Flandre. Celle-ci légua par testament ses deux États d'Artois et de Franche-Comté, en 1382, au même Louis de Male. Bien plus encore, Marguerite, fille unique de Louis de Male, femme du duc Philippe le Hardi, hérita du comté de Flandre sans opposition, en 1384. La Flandre était, comme la Bourgogne, une des six pairies laïques de France.

Enfin, nous demandons la permission d'ajouter que plus de neuf ans après la rédaction du savant mémoire de Du Fay, le duc de Bretagne François II laissa sans opposition, en mourant, ses États à sa fille, la célèbre Anne de Bretagne, qui continua, comme nous l'expliquerons amplement plus loin, d'être duchesse souveraine jusqu'à sa mort en 1514, quoique mariée successivement à Charles VIII et à Louis XII, et quoique reine de France.

Toutes ces explications démontraient une possession paisible et non interrompue des deux races des ducs de Bourgogne, depuis l'année 1032 jusqu'à l'usurpation aussi injuste que non motivée, en 1477, par le roi Louis XI. Elles étaient incontestables, et l'empereur Charles-Quint ne doit pas être taxé d'entêtement, s'il a soutenu, comme nous l'indiquerons quand il en sera temps, la revendication de ce duché avec une fermeté résultant de la légitimité du droit d'héritage de son aïeule Marie de Bourgogne.

Un peu plus tard, le même Jean Du Fay, étant lieutenant de Marie de Bourgogne, au duché de Luxembourg (*V.* msc. 14,740), défendit ses droits contre Wladislas V, roi de Bohême (1471-1516), fils de Casimir IV, roi de

Pologne, qui réclamait ce duché comme héritage d'Élisabeth de Gorlitz, décédée sans postérité en 1451, comme nous l'avons dit (p. 8) ; mais Élisabeth avait cédé ses États, en 1444, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. La régularité de cette cession fut constatée par Jean Du Fay.

Des plaidoyers et d'autres écrits ne suffisaient pas pour soutenir les droits de Marie de Bourgogne ; il lui fallait un époux qui fût son protecteur. La duchesse douairière Marguerite d'York aurait désiré qu'elle épousât le comte de Rivers, lord anglais, frère d'Élisabeth de Woodville, reine d'Angleterre, femme du roi Édouard IV. Marguerite d'York était sœur de ce roi, comme nous l'avons dit (p. 9); ses insinuations étaient fondées sur le secours des gens de guerre que le roi d'Angleterre, ancien ennemi des rois de France, aurait envoyés avec d'autant plus d'empressement, que peu de semaines auparavant, le roi Louis XI, ayant fait ravager le *territoire d'Audenarde,* un des domaines du douaire de Marguerite d'York, ce même roi Édouard IV avait envoyé en Flandre 1,500 archers qui avaient été d'un grand secours, dans un moment où l'armée bourguignonne n'était pas encore réorganisée.

CHAPITRE II.

Mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche. Réorganisation générale.

Dans cette perplexité, les ministres de Marie de Bourgogne renouvelèrent le projet du feu duc Charles et de l'empereur Fréderic III, par lequel le duc Maximilien d'Autriche, fils de cet empereur, devait épouser cette princesse ; mais au moment de ce projet, en 1473, Maximilien, né à Kermend, en Hongrie, en 1459, était un enfant de quatorze ans : Marie de Bourgogne en avait seize. Maximilien avait dix-huit à dix-neuf ans. En 1477, Marie, ainsi que nous l'avons dit, en avait vingt.

L'Empereur accueillit le renouvellement de cette proposition ; il vint à Francfort-sur-le-Mein. Ses ambassadeurs arrivèrent à Bruxelles (*V.* msc. Molinet, p. 125) : c'étaient George de Bade, évêque de Metz, oncle de feu Charles, margrave de Bade, qui avait épousé Catherine d'Autriche, sœur de Fréderic III ; Albert, duc de Bavière, et un protonotaire impérial. En arrivant à Bruxelles, ils disaient le plus grand bien de l'intelligence et de l'activité du jeune Maximilien. Ils envoyèrent à Gand leurs lettres de créance ; alors les ministres et le conseil privé s'assemblèrent pour délibérer. Marie de Bourgogne était présente ; elle dit, sans prendre l'avis de personne et sans hésitation : « J'entends que mon-« sieur mon père, que Dieu pardonne, consentit et accorda le mariage du fils de

« l'Empereur et de moi. Je ne suis point délibérée d'avoir d'autre que le fils de « l'Empereur. » Ces mots sont transcrits du texte d'Olivier de La Marche, premier maître de l'hôtel et de sa maison, qui était présent.

En conséquence, elle écrivit une lettre aux ambassadeurs et elle leur envoya un diamant pour gage de sa promesse.

Aussitôt que le roi Louis XI en fut informé, il adressa des lettres à l'Empereur et à plusieurs princes de l'Empire, pour empêcher ce mariage. Quelque perfide et insinuante que fût sa correspondance, comme on le reconnaît par plusieurs faits historiques, l'Empereur ne l'écouta point.

L'Empereur fit venir de Vienne à Francfort le jeune duc son fils; les ambassadeurs que Marie de Bourgogne envoya au-devant de lui arrivèrent à Cologne pour l'attendre : c'étaient entre autres, l'historien Olivier de La Marche, maître de l'hôtel et que nous venons de citer; Guillaume de Chimay, descendant de cette illustre maison de Croy qui avait été comblée des faveurs des quatre ducs de Bourgogne-Valois, et qui devait continuer d'en jouir sous les trois règnes de Maximilien, de Philippe le Beau et de Charles-Quint; ce qui sera expliqué.

Le duc Maximilien ne parlait que la langue allemande; il dut apprendre la langue française qui était celle de la cour de Bourgogne. Il était accompagné de quelques-uns de ses parents et de ses amis dont la capacité intellectuelle devait lui servir de conseil. C'étaient le même George de Bade, évêque de Metz, que nous venons de citer; Christophe, marquis de Bade, son cousin, âgé d'environ vingt-cinq ans, qui avait succédé, depuis l'année 1475, au margrave Charles, son père; Englebert, comte de Nassau, qui avait épousé Zimburge de Bade, sœur de Christophe; il avait déjà servi dans les armées de Charles le Téméraire : c'est depuis cette époque que la maison de Nassau devint célèbre aux Pays-Bas, car la maison d'Orange, comme nous l'avons dit ci-dessus, servait alors le roi de France; Albert, duc de Saxe, qui depuis fut gouverneur général des Pays-Bas; Guillaume, duc de Juliers, un autre Guillaume, landgrave de Hesse, et d'autres seigneurs.

Nous devons faire une mention spéciale de deux électeurs ecclésiastiques de l'Empire, Jean de Bade, oncle de Christophe, parent de Maximilien, archevêque de Trèves, ancien ami de Frédéric III, et surtout Diethier, archevêque de Mayence, archichancelier de l'Empire pour la Germanie. Les serviteurs de tous ces princes étaient au nombre de douze cents. Le jeune duc Maximilien amenait aussi 800 lances de troupes allemandes, c'est-à-dire 800 hommes de cavalerie et 2,400 d'infanterie, en tout 3,200 hommes. Nous en expliquerons plus loin l'organisation. Il arrivait donc en état de défendre les droits de sa future épouse.

Quelques historiens disent qu'il fallut que Marie de Bourgogne lui envoyât, lorsqu'il fut arrivé à Louvain, des costumes, afin qu'il entrât, dans la riche et magnifique ville de Gand selon la dignité de la cour de Bourgogne. Cela ne prouve point la pénurie de Maximilien, mais l'infériorité du luxe germanique à cette époque, en comparaison du progrès de celui des grandes villes des

Pays-Bas, d'autant plus que Maximilien, nous le verrons bientôt, introduisit et protégea d'une manière signalée les beaux-arts de la Belgique dans l'empire germanique, où ils avaient fait avant lui peu de progrès, excepté sur les rives du Rhin, comme l'attestent la cathédrale de Strasbourg et d'autres monuments.

Le contrat de mariage fut rédigé à Gand le 18 août 1477. Il fut stipulé, par l'article 2, que les enfants à procréer succéderaient au premier décédé des deux époux, dans les duchés, comtés et autres États souverains, dans les domaines, et dans le partage des bagues (c'est-à-dire effets mobiliers ou bagages), joyaux, argenterie, tapisseries. Par les articles 1 et 5, s'il n'y avait pas de postérité, l'époux survivant aurait l'usufruit des souverainetés de l'époux décédé. Par l'art. 6, un inventaire sera fait de tous les biens meubles quelconques. Par l'art. 7, tout ce qui est apporté dans la communauté sera, lors de la dissolution du mariage par décès ou autrement, partagé selon les lois et coutumes de chaque pays respectif. En général, toutes les stipulations non prévues ou non expliquées seront réglées selon les us et coutumes de ces mêmes pays respectifs. Mais nous devons essentiellement faire observer qu'on oublia dans les clauses de ce contrat de mariage les stipulations concernant la tutelle des enfants à naître, et qui aurait dû être laissée au survivant des deux époux. Nous ferons connaître plus loin les troubles politiques qui résultèrent de cette omission, après le décès de Marie de Bourgogne.

Par la clause la plus importante, les deux époux devaient régner également ensemble. Les deux noms de Maximilien et de Marie devaient être en tête du formulaire des actes publics ; mais les titres des souverainetés respectives qu'ils apportaient en mariage devaient être mêlés et au pluriel, selon le rang héraldique de ces souverainetés, savoir : Maximilien et Marie, ducs d'Autriche, de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, etc., comtes de Hapsbourg, de Flandre, d'Artois, etc., etc.

A cette époque, Maximilien ne portait pas encore le titre d'archiduc ; ses armoiries autrichiennes, par un effet du hasard, étaient absolument les mêmes que celles des ducs de Lothier et de la ville de Louvain : de gueule à la fasce d'argent. Celles d'Autriche avaient été inventées en 1191, par Léopold, duc d'Autriche, en mémoire de ce qu'à la prise de Saint-Jean d'Acre, en Palestine, étant couvert du sang des Sarrasins, son baudrier était resté blanc. L'origine de celles de Louvain est inconnue.

Le 19 août 1477, le mariage fut béni à Gand par l'évêque alors diocésain de Tournai ; la messe solennelle de mariage fut célébrée par le légat du saint-siége apostolique. Dès lors la dynastie régnante des Pays-Bas cessa d'être appelée maison de Bourgogne-Valois ; elle prit le nom de maison d'Autriche. On aurait pu dire maison d'Autriche-Bourgogne, puisqu'il y avait communauté à titre égal. Les armoiries des deux maisons furent écartelées et subdivisées selon l'art du blasonnement ; mais nous devons faire observer que dans tous les temps, ces armoiries ont été modifiées à chaque règne, et même quelquefois pendant la durée d'un même règne ; tandis qu'en France les armoiries royales n'ont point

d'écartelé et sont invariables. Dans la Grande-Bretagne, elles étaient écartelées avant l'année 1802, des trois royaumes britanniques et de France, mais invariables. Aux Pays-Bas, les couleurs de la livrée étaient jaune et bleu ou de Bourgogne; les insignes et même les deux cotices en sautoir, de Saint-André, ou, pour mieux dire, de la Toison d'or de la maison de Bourgogne-Valois, ont continué d'être en usage jusqu'en l'année 1794, époque de la réunion de la Belgique à la France. Le nom de Bourguignon pour l'état militaire, même souvent pour l'administration civile, prévalut jusqu'au commencement du règne de Philippe II, qui fit substituer l'influence espagnole à la nationalité belge.

Enfin, le nom de langue bourguignonne était celui de la langue française en usage par indivis en France et aux Pays-Bas, et vulgaire dans leur moitié méridionale, même depuis les temps antérieurs à la dynastie de Bourgogne. En 1598, le contrat de mariage d'Albert et Isabelle fut rédigé à la cour d'Espagne, en langue bourguignonne, c'est-à-dire en français. Nous pourrions ajouter que cela est attesté par une grammaire en cette langue, qui fut publiée en 1684, à Bruxelles.

Le sire de Ravenstein avait cessé d'exercer les fonctions de gouverneur général au moment du mariage de Marie. Les jeunes époux, Maximilien et Marie, aussitôt après leur mariage, s'étaient empressés d'aller visiter leurs villes de Lille, Douai et Orchies, et les autres places de la frontière qui étaient les plus menacées de l'invasion française. Ils avaient à leur suite les seigneurs allemands et les troupes allemandes qui étaient arrivées avec Maximilien. Ils avaient aussi (*V.* de Barante) l'élite de la noblesse de la cour de Bourgogne, entre autres les sires de Croy, de Chimay, de Lannoy, de Ligne, de Lalaing, d'Auxi, et d'autres dont les descendants existent encore aux Pays-Bas.

Le roi Louis XI, informé de cet appareil militaire et de la réorganisation du gouvernement de Bourgogne, sachant d'ailleurs que l'Empereur viendrait au secours de son fils, s'il le fallait, consentit, le 18 septembre 1477, à une trêve de dix jours, à renouveler indéfiniment; c'est-à-dire, selon sa pensée secrète, jusqu'à ce qu'il eût assemblé une armée assez forte pour substituer une guerre régulière à des invasions et à des usurpations.

Pendant cet armistice, les nouveaux époux parcoururent successivement toutes les provinces des Pays-Bas, qui étaient, comme nous l'avons expliqué, une agglomération d'États souverains. Ils s'y firent reconnaître; ils y renouvelèrent les serments d'inauguration et du maintien des privilèges, que Marie de Bourgogne avait déjà prononcés ou fait prononcer en son nom, par des délégués, avant son mariage. Ce renouvellement s'était déjà fait à Gand, le 19 août, jour même du mariage; à Bruges, le 28 du même mois, et ailleurs dans la Flandre. Le 5 septembre même année, ils vinrent à Louvain pour le renouvellement du serment de la constitution, dite *Joyeuse entrée de Brabant*. Déjà, le 29 mai, Marie de Bourgogne avait accompli cette formalité avec solennité. Les deux époux étant à Bruxelles le 3 janvier 1478, signèrent ensemble les articles additionnels à cette Joyeuse entrée, et pour plus de garantie,

le diplôme fut signé aussi par George de Bade, évêque de Metz, parent de Maximilien, par le sire de Ravenstein, parent de Marie, et par le sire de Winchester, lord anglais de la suite de la duchesse douairière Marguerite d'York. Nous donnons ces détails, parce que nous devrions nous y référer au récit de l'inauguration de l'archiduc Philippe, leur fils, en 1494, de Charles-Quint, leur petit-fils, en 1515, et enfin de celle du roi Philippe II, fils de ce dernier, en 1549.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur le récit de l'avénement de Maximilien dans les autres provinces des Pays-Bas, parce que nous devons prendre dans l'histoire de son règne que ce qui est en corrélation avec celle de Charles-Quint.

Cependant, nous devons donner des détails sur l'institution et le rétablissement de l'ordre de la Toison d'or, dont les chevaliers étaient réduits au nombre de cinq dans les Pays-Bas, après la mort du duc Charles le Téméraire, dernier grand maître et souverain.

Selon les statuts de cet ordre, la grande maîtrise ne pouvait être conférée à une femme, et par conséquent Marie de Bourgogne ne pouvait exercer cette dignité.

On avait conseillé au roi Louis XI, en sa qualité de suzerain de la Flandre, de prendre cette grande maîtrise; il s'y refusa, disant qu'il ne convenait point qu'il reprît un ordre de son vassal. D'ailleurs, le 1er août 1469, afin d'éclipser l'ordre de la Toison d'or, il avait institué celui de Saint-Michel archange, l'un des protecteurs de la France. Il s'en était déclaré souverain par son titre royal; mais malgré le petit nombre de chevaliers de la plus haute noblesse, qui ne pouvait être que de trente-six, et dont il ne nomma que quinze membres, l'ordre de Saint-Michel ne s'éleva jamais à la célébrité de celui de la Toison d'or, sous le règne de l'empereur Charles-Quint, comme nous l'expliquerons en plusieurs passages de cet ouvrage, et malgré la rivalité de la France.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'avait institué à Bruges, le 10 janvier 1430, pendant les fêtes de son mariage avec Élisabeth ou Isabelle, infante de Portugal. Il avait voulu imiter en cela d'autres ordres laïcs de chevalerie ou, en d'autres termes, confréries chevaleresques, lesquels s'étaient formés eux-mêmes à l'imitation des ordres de chevalerie religieuse, dont l'origine provient des croisades. Il voulut imiter surtout celui de Saint-George ou du *Bleu-Jaretier* (de la Jarretière), institué en Angleterre par le roi Édouard III, en 1350, quatre-vingts ans auparavant.

Nous allons en transcrire le diplôme d'institution, pour mieux faire connaître l'intention du fondateur :

« Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, etc., etc., savoir faisons « à tous présents et à venir, que pour la très-grande et parfaite amour que nous « avons au noble état et ordre de chevalerie, dont de très-ardente et singulière « affection, désirons l'honneur et accroissement, par quoi la vraie foi catholique, « l'éclat de notre mère sainte Église et la tranquillité et prospérité de la chose « publique soient comme être peuvent défendues, gardées et maintenues;

« Nous, à la gloire et louange du Tout-Puissant, notre Créateur et Rédempteur,
« en révérence de sa glorieuse Vierge mère et à l'honneur de monsieur saint
« Andrieu, apôtre et martyr de l'exaltation de la foi et de sainte Église, et
« excitantes de vertus et bonnes mœurs, le dixième jour du mois de janvier
« mil CCCC vingt-neuf (vieux style, c'est-à-dire 1430), qui fut le jour de la
« solemnisation du mariage de nous et de notre très-chière et très-sainte
« compagne, Élisabeth, en notre ville de Bruges, avons permis, créé et ordonné
« ung ordre et fraternité de chevalerie et amiable confrérie de chevaliers que
« voulons être appelé l'*Ordre de la Toison d'or*, sous la forme, condition, statuts,
« manières et articles qui suivent, etc., etc. »

Avant de continuer, nous ferons observer que sur cette copie transcrite d'après un manuscrit authentique de la Bibliothèque de Bourgogne, il n'y a pas, comme au texte imprimé de M. de Barante, les mots que voici : « (ordre)
« que nous avons voulu appeler de la Toison d'or, conquise par Jason. »

Le judicieux et exact M. de Barante, qui ne pouvait avoir la copie authentique que nous transcrivons, fait la remarque que les textes qu'il a consultés offrent quelques différences.

Selon le manuscrit inédit de l'histoire de cet ordre, par Guillaume Filastre, évêque de Tournai, mort le 14 août 1473, et qui en était chancelier pendant le règne du duc Charles le Téméraire, il y avait plusieurs toisons historiques : celle que Jason enleva en Colchide, celle de Gédéon avant d'aller combattre les Madianites, etc.

L'allégorie de Jason, qui enlève la toison d'or et qui revient avec les Argonautes, s'explique aisément. C'est la flotte flamande qui alla chercher, en 1429 et 1430, l'infante de Portugal et qui amena cette princesse en Flandre. La Toison d'or est aussi l'allégorie des moissons, des fabriques de draps et d'autres produits commerciaux des Provinces Belgiques.

Selon les statuts qui suivent le préambule transcrit ci-dessus, les chevaliers étaient au nombre de trente et un; mais Charles-Quint, roi d'Espagne et empereur, augmenta ce nombre jusqu'à cinquante; ce qui sera expliqué. Le chef supérieur et souverain étant Philippe le Bon, et après lui ses successeurs ducs de Bourgogne, ce fut peut-être, mais nous n'osons l'assurer, un des motifs qui lui firent réclamer avec tant d'instance le duché de Bourgogne.

Le collier porté par les chevaliers est composé de briquets d'or et de pierres précieuses pour faire jaillir les étincelles répercutées par ces pierres; allégorie du choc des opinions pour produire la lumière. A ce collier était suspendue la Toison d'or.

Pour être admis dans l'ordre, il fallait avoir été créé antérieurement chevalier. Les chevaliers de l'ordre étaient élus en chapitre. Les plus grands rois de l'Europe acceptèrent leur élection et portèrent le collier de l'ordre. Tout chevalier élu (excepté les rois et les autres souverains) renonçait aux autres ordres dont il était membre. Il devait y avoir un chapitre solennel tous les trois ans, dans une des principales églises d'une des grandes villes de la domination du

grand maitre. Le chapitre commençait tardivement par les vêpres des morts, en mémoire des chevaliers trépassés, et le lendemain il y avait une messe pontificale. Le collier était ensuite solennellement remis aux chevaliers élus, s'ils étaient dans cette même ville, ou envoyé par un député, s'ils étaient absents.

A leur décès, le collier devait être restitué par la famille.

Le costume en chapitre était une toge ou robe d'écarlate doublée de vair et bordée de broderies d'or avec des lettres mystiques. La barrette et la toque étaient de l'étoffe de la robe. Lorsque Charles-Quint fut grand maitre, il adopta pour le costume du chef de l'ordre, la pourpre royale héraldique.

La fête anniversaire de l'ordre, lorsqu'elle se célébrait, était la Saint-André, au 30 novembre. De là provient la croix de Bourgogne aux deux bras ou cotices en sautoir qui supportent les armoiries (*V.* pag. 19).

Dans chaque chapitre, la conduite des chevaliers était examinée : il était censuré s'il y avait lieu; il recevait des éloges s'il s'était noblement conduit.

Tous les devoirs des chevaliers se rapportaient à la piété envers la sainte Église, à une vie honorable dans le monde, et à ne jamais fuir dans les batailles.

Le plus beau privilége de l'ordre consistait à être admis de droit, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, à tous les conseils publics ou privés du souverain; d'y avoir une voix délibérative, de pouvoir lui révéler spontanément des choses que tout autre sujet n'eût osé lui dire sans y être autorisé. Bien plus, la conduite du souverain pouvait être censurée, comme celle des chevaliers, par le chapitre; nous en remarquerons un exemple envers Charles-Quint. Ces statuts furent signés en chapitre à Lille, le 30 novembre 1431. Précisément un siècle plus tard, Charles-Quint décida par un édit perpétuel qui mettait le comble à ces priviléges, qu'aucun chevalier coupable ne serait arrêté que de l'avis, toutefois, de six chevaliers dudit ordre, et autrement non, et qu'à lui seul et à nul autre était réservé le droit de juger le coupable, sur l'avis des chevaliers ses confrères. Je cite cet édit perpétuel, parce qu'en 1568, ces dispositions furent indignement violées, dans la procédure du comte d'Égmont. (*V.* Relation de ce procès par M. le procureur général de Bavay, Bruxelles, 1853, pag. 8.)

Enfin, l'article 65 des statuts de 1431, que nous venons d'analyser, porte la disposition, que « s'il advenait qu'après le décès du souverain de l'ordre, son « héritier fût une fille non mariée, les chevaliers de l'ordre attendraient jusqu'à « son mariage à un chevalier de la chevalerie primitive, pour admettre celui-ci « en qualité de chef et souverain. »

Tous ces statuts fondamentaux de 1431 étaient approuvés par des bulles de la cour de Rome. En conséquence, le 22 août 1477, trois jours après le mariage de Maximilien, les chevaliers de la Toison d'or, qui étaient aux Pays-Bas, s'assemblèrent en la ville de Gand. Leur nombre aux Pays-Bas était réduit à cinq, comme nous l'avons dit : messires de Lannoy, de Ravenstein, de la Gruthuys, de Chimay, de Nassau; mais il y avait des chevaliers en France, en Aragon et ailleurs à l'étranger. Ils se réunirent, et se rendirent à l'hôtel du duc Maximilien pour l'informer de la volonté du fondateur de cet

ordre, entre autres, de l'article 63. Ce jeune prince les reçut avec bienveillance; il leur répondit qu'il prendrait l'avis de son conseil privé. Comme il ne connaissait encore que très-imparfaitement la langue française, il demanda une copie des statuts, promettant de la faire traduire en langue allemande et de méditer ensuite sur ce qu'il devrait faire.

Le 24 décembre 1477, étant à Bruxelles pour les articles additionnels de la *Joyeuse entrée de Brabant,* comme nous l'avons vu (pag. 20), il déclara aux chevaliers de l'ordre qu'un chapitre serait convoqué à Bruges vers la fin du mois d'avril 1478:

En effet, lorsqu'il fut à La Haye, le 7 du même mois, les lettres de convocation furent expédiées. Le roi Louis XI fit arrêter en France les courriers qui en étaient porteurs, et qui arrivaient dans son royaume, ou qui le traversaient. Louis XI poussa encore plus loin la perfidie. Après avoir annoncé avec mépris qu'il ne voulait pas reprendre un ordre de son vassal, nous l'avons dit plus haut, il donna à entendre que lui-même convoquerait un chapitre, en sa qualité de souverain de la Bourgogne, d'autant plus que six chevaliers de l'ordre étaient devenus ses sujets.

Les préparatifs du chapitre de Bruges se firent dans la vaste et antique église de Saint-Sauveur : c'était le treizième de l'ordre depuis son institution. Une estrade fut construite dans la grande nef. Il y avait sur l'estrade une table sur laquelle un coussin supportait le collier du grand maitre. L'historien Olivier de La Marche, grand maitre de l'hôtel, avait la direction de ces travaux. Sur les parois au-dessus du maitre autel et des stalles du chœur de l'église, étaient placés les tableaux des armoiries de tous les chevaliers, même de ceux qui étaient trépassés depuis la dernière fête de l'ordre, en 1473, à Valenciennes, y compris celui du feu duc Charles. Il y avait, à côté, celui de Maximilien, qui allait être reçu, avec l'inscription de tous ses titres de souveraineté.

Le 30 avril 1478, à dix heures du matin, l'église était remplie par une foule de seigneurs, de dames, de marchands, tant régnicoles qu'étrangers. La jeune duchesse souveraine Marie de Bourgogne et Marguerite d'York étaient assises à la place la plus distinguée.

Le cortége des chevaliers, au nombre de cinq, et le duc Maximilien se placèrent sur l'estrade autour de la table : ils n'avaient point le costume de l'ordre.

Ils avaient été précédés dans l'église par les officiers de l'hôtel du prince, et ensuite par les quatre officiers dignitaires de l'ordre; savoir : 1° Ferry de Cluny, chancelier, qui remplaçait en cette dignité l'évêque de Tournai, Guillaume Filastre, décédé en 1473, et qui depuis, en 1480, reçut le chapeau de cardinal (*V.* Castillion, p. 416); 2° le héraut d'armes, dit Toison d'or; 3° le greffier; 4° le trésorier. Le chancelier prononça un discours en langue latine, il y rappela les motifs et la date de l'institution, quarante-huit ans auparavant, à l'occasion du mariage du duc Philippe le Bon avec l'infante Isabelle de Portugal. Il fit remarquer la parenté de cette princesse avec le duc Maximilien. En effet, elle était la fille du roi don Juan Ier (1383-1433) et la sœur ainée du roi

Édouard (1433-1438), dont la fille aînée, l'infante Éléonore, après le décès de son père, épousa l'empereur Frédéric III en 1452. Elle était, par conséquent, la mère du duc Maximilien : elle décéda en 1467. Ces souvenirs de famille firent une profonde sensation sur l'auditoire. Il rappela aussi qu'au chapitre tenu en l'année 1468, le feu duc Charles avait reçu chevalier de l'ordre le roi d'Angleterre, Édouard IV, frère de la duchesse douairière Marguerite d'York présente à cette solennité. C'était donc au duc Maximilien, descendant de la maison de Portugal, et qui avait épousé l'héritière unique de la maison de Bourgogne, que revenait de droit, disait-il, la grande maîtrise et souveraineté de l'ordre de la Toison d'or. Jean de la Bouvière répondit au nom du duc Maximilien (*V.* msc. Molinet); il rappela que cette institution avait pour objet l'honneur de Dieu, la protection de la foi catholique et l'exaltation de la *nobilité* chevaleresque.

Le sire de Ravenstein, parent de la duchesse de Bourgogne, et qui était, parmi les chevaliers de l'ordre, le plus élevé en dignité, ayant été gouverneur général, prit une épée qui lui fut présentée par l'écuyer du sire De la Vere, chef et président du conseil (*V.* plus loin). Il s'approcha du duc Maximilien et lui conféra la chevalerie, car il fallait, comme on l'a dit, avoir été créé chevalier pour être admis dans cet ordre qui était le comble de la chevalerie. Les trompettes et les clairons se firent entendre pendant les applaudissements du peuple.

Les chevaliers de l'ordre et Maximilien descendirent de l'estrade; ils entrèrent dans la trésorerie de la sacristie, ils s'y revêtirent de la toge, du chaperon et de la barrette. Ils portaient sur la toge, à l'exception de Maximilien, le collier de la Toison d'or. Ils revinrent sur l'estrade. Jean de Lannoy, le plus ancien chevalier de l'ordre, car il avait été reçu au chapitre de Mons, en 1451, prononça cette allocution au duc Maximilien : « Très-haut et très-« puissant prince! pour le sens, prud'hommie, vaillance, vertus et bonnes « mœurs, que nous espérons être en votre très-noble personne, l'ordre vous « reçoit en son amiable compagnie. En signe de ce, je vous donne ce collier « d'or : doint Dieu que le puissiez porter à la louange et augmentation de vos « mérites. » Lannoy reçut ensuite le serment du récipiendaire qui le prononça en prenant la qualité de chef et souverain de l'ordre; et «adonc», ajoute l'historien Molinet, « le duc baisa ses frères sur la joue, l'un après l'autre. »

Les chevaliers descendirent de l'estrade et allèrent se placer dans les stalles du chœur, sous les tableaux des frères de l'ordre. Le chancelier de l'ordre, évêque de Tournai et diocésain de Bruges, célébra la messe pontificalement. Le duc, en allant à l'offrande, fit chevalier l'écuyer du sire De la Vere qui avait présenté l'épée au sire de Ravenstein. Après l'office, le chapitre s'assembla et procéda à l'élection de huit chevaliers de la Toison d'or. Nous omettrons les autres cérémonies de ce chapitre; elles sont décrites au texte contemporain de Molinet.

Nous ne rendrons pas compte de la quatorzième fête du chapitre tenu par Maximilien, en 1481, à Bois-le-Duc. Il n'y en eut point d'autre avant 1491.

Pendant la tenue du chapitre de Bruges, au 30 avril 1478, le duc Maximilien reçut la nouvelle que le roi Louis XI, pour entraver cette solennité, avait rompu la trêve et venait de s'emparer de la ville de Condé, en Hainaut.

Ce jeune prince se rendit aussitôt à Mons; il y établit son *ost*, expression du moyen âge, qui signifie son quartier général. Son armée y était en état de défense. Après quelques hostilités, on convint d'une trêve d'une année, à dater du 11 juillet 1478. Elle fut signée au camp bourguignon, lez-Vieux Vendin. au sud est de Bouvines, près du champ de bataille où le roi Philippe-Auguste avait remporté, le 27 juillet 1214, une victoire célèbre sur les Flamands, les Brabançons, l'empereur Otton IV, et leurs alliés.

Dès lors on se préparait avec la plus grande activité, tant du côté de Louis XI que du côté du duc Maximilien, à une guerre qui pouvait être longue et qui devait se faire sur des frontières très-étendues.

La France et les Pays-Bas étaient déjà à cette époque deux grandes monarchies. Ce n'était plus le temps où des milices féodales, tant des seigneurs que des communes (celles-ci étant des seigneuries collectives d'agglomération de bourgeois), pouvaient suffire pour faire une campagne de quelques semaines ou de quelques mois. Le terme étant expiré, l'armée se disloquait d'elle-même, souvent au grand regret du prince qui l'avait convoquée. En effet, une prolongation du service aurait assuré le succès, soit de la prise d'une ville, soit d'une autre grande opération stratégique.

Les milices féodales avaient d'ailleurs un autre inconvénient : les ordres de celui qui les avait convoquées sous son commandement, quoiqu'ils eussent été résolus en conseil, n'étaient pas toujours exécutés avec précision. On agissait quelquefois sans le consulter et même avec indocilité. La force individuelle pour faire parade de dextérité dans le maniement de l'épée, était ordinairement préférée à la force collective et infiniment supérieure de la tactique.

On avait reconnu depuis longtemps les inconvénients de ces milices, lorsque au XIVe et au XVe siècle, les rois d'Angleterre, souverains de plusieurs fiefs à l'ouest de la France, voulurent ôter à la maison de Valois la couronne royale de France : il y eut entre les deux nations un état de guerre permanent. Les rois de France, pour suppléer aux imperfections des milices féodales, admirent parmi ces milices des troupes d'aventuriers, commandées par des chefs différents de ceux de l'armée royale. Elles avaient le nom de Compagnies franches. C'était une imitation des bandes enrôlées par les condottiori d'Italie, et qui mettaient leurs services militaires en location à quiconque voulait les payer.

Le roi de France, Charles VII, préféra de faire recruter directement ses troupes de soldats, c'est-à-dire, de gens soldés, à ces étrangers mercenaires. Il leur donna des chefs qui étaient des officiers, c'est-à-dire, des gens d'office de sa maison. Lorsque, en l'année 1444, il fit une trêve de deux ans avec le roi d'Angleterre, il proposa aux États de ses provinces, fatiguées par la guerre, de substituer des troupes de soldats de cavalerie aux milices féodales, si les États voulaient substituer à ces prestations personnelles une aide, c'est-à-dire

un subside ou payement en numéraire, dit la taille; proposition qui fut acceptée. En 1445, le roi Charles VII organisa ce nouveau système militaire, sous le nom de Bandes d'ordonnance. Il y eut quinze compagnies d'ordonnance; les milices féodales furent licenciées. Chaque compagnie de nouvelle organisation était de cent lances, dites fournies. Une lance fournie était composée, comme on l'a déjà dit (page 11), d'un gendarme ou gentilhomme à cheval, ayant à sa suite trois à cinq cavaliers et un varlet coutillier. Les cent lances, c'est-à-dire la compagnie, étaient commandées par un conductier, un capitaine et un lieutenant. Ces trois expressions venaient de l'organisation italienne, *condottieri*, *capitani* et *loco tenenti*. La compagnie était payée régulièrement, par l'ordre du roi, sur des listes de montres (on écrivait monstres), portant les noms, prénoms, grades et payement du personnel, qui se montrait à des inspections des revues d'effectif sur le terrain.

De plus amples détails sont, entre autres, à l'histoire de ces milices françaises, par le père Daniel; nous ne devons qu'en indiquer l'origine.

De cette manière, le roi Charles VII avait une armée permanente de cavalerie de 10,500 hommes.

Une organisation analogue existait en Allemagne depuis l'année 1434, pour l'infanterie. On les appelait Landsknechten, *serviteurs du pays;* d'où est provenu chez les Français et chez nous, le nom de lansquenets; ce qui est attesté par l'historien belge Mameranus. (*V.* Catalogus.)

Nous ajouterons, en passant, que le mot *Reyter* signifie cavalier en langue allemande. De ce mot, venu du verbe allemand *reiten,* monter à cheval, est resté le nom de reitres en français.

En 1439, la diète de Nuremberg accorda à l'empereur Sigismond, pour faire la guerre aux Hussites de Bohême, la solde de 10,000 lansquenets; somme qu'on continua de payer à l'empereur Frédéric III, et plus tard à Maximilien. Telle est l'origine de l'armée allemande qui fut si utile à Charles Quint; mais au lieu d'être appelée bande d'ordonnance, on lui donna le nom de *régiment*, expression allemande, venant du latin et qui était également civile et militaire, c'est-à-dire qu'on soumet au même régime dans chaque cercle de l'Empire.

Le duc de Bourgogne Philippe le Bon, qui n'avait pas l'intention de faire des conquêtes, fit peu d'usage de troupes soldées; mais il avait eu le plus grand soin d'améliorer l'organisation des milices féodales dans les grandes communes, par l'administration du service bourgeois des arbalétriers, des archers, etc., sous les noms de confréries ou serments en français, de gilden en flamand. Mais le duc Charles le Téméraire, son fils et son successeur en 1467, ayant médité la conquête de plusieurs États limitrophes, ramena en peu d'années le service des prestations personnelles de la milice féodale, au nouveau système des bandes d'ordonnance de France et des lansquenets d'Allemagne.

Pour de plus amples explications, nous nous en référons au texte du savant mémoire de M. le colonel Guillaume, notre compatriote, sur l'organisation de l'armée pendant les règnes des ducs de Bourgogne, de Maximilien et de Philippe

le Beau; mémoire qui a été couronné en 1847 par l'Académie royale de Belgique.

« Charles le Téméraire, dit-il, mûrissait en 1470 un projet d'une haute importance : la création des compagnies d'ordonnance. Il avait convoqué, le 20 mai, une assemblée des États, afin d'obtenir les aides nécessaires pour l'exécution d'une mesure si nouvelle. Il démontra, dans cette assemblée, les graves inconvénients auxquels le pays avait été exposé, faute de troupes toujours prêtes à entrer en campagne, comme en avait le roi de France. Il leur dit qu'un petit nombre d'hommes eût suffi pour garder la frontière et empêcher Louis XI (qui était son ennemi, comme il le fut de Marie de Bourgogne à l'époque que je traite) d'entreprendre la guerre et de troubler le repos du pays; on leur faisait entrevoir les périls et les maux qu'un semblable état de choses pouvait attirer sur eux. »

Nous nous interrompons pour faire observer que la position de Maximilien, en prenant les rênes du gouvernement, était absolument semblable à celle de Charles le Téméraire. Il lui fallait un système d'armée permanente pour résister à un semblable système du roi de France.

Des détails authentiques sur les progrès de cette nouvelle organisation se trouvent au texte msc. 10,445 d'Olivier de La Marche, page 80, sous le titre d'*État de la maison du duc Charles*, dont il était bien informé, car il y exerçait les fonctions de maître de l'hôtel. On y voit la distinction des gens de pied et des gens de cheval, des gens d'artillerie, des fabricants d'engins, c'est-à-dire des machinistes; d'où est resté le nom d'ingénieurs, donné à l'arme du génie.

L'effectif de l'armée s'élevait à 18,000 hommes, arbalétriers, couleuvriniers, c'est-à-dire faisant usage de l'arquebuse, et piquiers. Le mousquet n'était pas encore inventé, et le fusil ne le fut qu'au XVIIe siècle.

Nous terminons cette digression intercalaire en faisant observer que tout ce système militaire se rapprochait peu à peu de celui des légions romaines; perfectionnement stratégique des oplites d'Athènes et des phalanges de Macédoine; système par lequel la force collective d'une légion devenait un colosse ayant plusieurs milliers de bras, se divisant en turmes ou compagnies, membres du colosse, et pouvant résister aux cohues chevaleresques de la force individuelle, quelqu'en fût le nombre. Actuellement encore, il y a dans la Bibliothèque de Bourgogne les magnifiques manuscrits, en traduction française et avec des miniatures, de Tite-Live, de Végèce, de Frontin, qui étaient fréquemment consultés par le duc Charles le Téméraire; ce qui prouve combien il attachait de prix à l'organisation des légions romaines. On dit que le manuscrit de Tite-Live était toujours sous le chevet de son lit dans sa tente pendant la guerre. Nous continuerons plus loin le détail de l'organisation des milices et du personnel de la guerre par Maximilien et par Charles-Quint.

Une dernière remarque importante doit être faite. Après que les milices féodales eurent cessé de faire le service de l'armée active, elles n'en continuèrent pas moins, dans les communes, à garder les remparts et les portes des villes,

à veiller au maintien de l'ordre public et à coopérer à la défense des places, lorsqu'elles étaient assiégées. C'était dans cette intention que le duc Philippe le Bon en avait amélioré l'organisation, comme nous l'avons dit.

CHAPITRE III.

Guerre contre le roi Louis XI.

Après ces détails préparatoires, nous allons continuer le récit des événements. Le 19 mars 1479, les états généraux, réunis à Anvers, accordèrent à Maximilien et à Marie, qui s'étaient expressément rendus à cette assemblée, le payement du subside d'une levée de 27,400 hommes, en milices flamandes et brabançonnes d'infanterie, et de 825 lances de cavalerie. Ce n'était donc plus le ban de la milice féodale qui devait marcher.

La trêve du 11 juillet de l'année précédente étant expirée, les deux armées ennemies de France et des Pays-Bas se préparèrent à recommencer les hostilités. Le jeune duc Maximilien, âgé seulement de 20 ans, commandait en personne ses armées. Il s'était adonné avec la plus grande activité à l'étude de la langue française, de l'administration civile et de la stratégie. Il était entouré des amis qu'il avait amenés d'Allemagne et des vieux capitaines du feu duc Charles; il avait de la prédilection pour Charles de Croy, seigneur de Chimay. Le parti de Louis XI avait été abandonné par Guillaume III de Châlons, prince d'Orange, qui était arrivé de Franche-Comté, et depuis ce temps jusqu'aux événements du règne de Philippe II, la maison d'Orange se dévoua entièrement à la maison d'Autriche-Bourgogne.

L'effectif de l'armée de Maximilien se composait, outre les 27,400 hommes de recrutement fait dans les localités pour six mois et les 825 lances, comme on l'a dit, des 800 lances amenées par Maximilien et de 1,500 archers envoyés par le roi d'Angleterre, frère de la duchesse Marguerite d'York.

L'armée française de Louis XI était commandée par le sire d'Esquerdes, qui avait abandonné le service de Marie de Bourgogne et qui avait été chevalier de la Toison d'or. Il avait sous son commandement 1,800 lances, 14,000 francs archers et 22 étendards. Nous ignorons le personnel effectif que chaque étendard présentait.

Au commencement du mois d'août, l'armée de Maximilien était arrivée à Saint-Omer; de là, elle se dirigea à trois lieues au nord vers Térouanne, ville royale de France, enclavée dans l'Artois, comme nous l'avons expliqué. Maximilien fit entreprendre le siége de cette place. L'armée française accourut de Picardie pour la délivrer. Elle était au village élevé d'Enguinegate, à deux

kilomètres de la place. Le cours de la Lys, de l'est à l'ouest, près de ce village et près de la ville, séparait les deux armées. Maximilien, le 7 août 1479, au point du jour, fit lever son artillerie, ses pavillons et manteaux; il envoya ses bombardes de siége en la ville d'Aire, vers l'occident; il fit passer la Lys sur un pont à toute son armée qui manifestait par des chants la joie d'aller attaquer les Français. Les deux armées se trouvaient réciproquement en vue sur deux ondulations de terrain, séparées par une troisième ondulation intermédiaire au-dessus d'Enguine, appelée en langue flamande Enguinegate ou vallée d'Enguine (la langue flamande est vulgaire dans cette partie de l'Artois) et Vieux-Ville selon l'historien Molinet. Alors fut livrée la première des deux batailles de Guinegate, où le duc Maximilien fut vainqueur. Nous expliquerons la seconde à la date de l'année 1513, à la fin de la minorité de Charles-Quint.

Comme l'on pourrait nous accuser de partialité en faveur de Maximilien qui fut, si nous pouvons nous servir de cette expression, le principal précepteur de Charles-Quint, nous allons substituer à notre récit celui d'un historien français d'un grand mérite, M. de Barante. « Le duc Maximilien, dit-il, montra une extrême vaillance, et se tint pendant presque toute la bataille au plus fort du danger. Dès la première attaque, quoiqu'il eût rompu sa lance en se heurtant contre un homme d'armes, il abattit un franc-archer que lui-même il fit prisonnier. C'était un gentilhomme breton qui se rendit à lui pendant le plus vif de la bataille. Charles de Croy, fils du sire de Chimay, empressé d'honorer sa chevalerie nouvelle que Maximilien venait de lui conférer, s'était élancé au secours du sire Guillaume de Joux, qu'il voyait aux prises avec un homme d'armes français; ses étriers se rompirent et il tomba. Le duc, apercevant son péril, s'en vint aussitôt avec Josse de Lalaing et quelques Allemands pour lui porter secours, au risque d'être lui-même enveloppé. Ce courage acheva de lui gagner l'amour de la noblesse et de la chevalerie de Flandre. » (T. X, p. 41, éd. Brux.)

M. de Barante ajoute : « Le courroux du roi fut grand quand il apprit la perte de la bataille; il s'emporta contre M. d'Esquerdes, qui avait hasardé l'honneur et le salut du royaume. » En effet, l'armée française était en pleine déroute.

L'armée de Maximilien, selon le témoignage de Molinet, fut renvoyée parce que le temps du service exigible selon l'aide pécuniaire allait être accompli. On a dit que Maximilien aurait dû marcher dans l'intérieur de la France; mais l'effectif de son armée n'était pas assez élevé. L'invasion de la France n'était pas nécessaire pour forcer le roi Louis XI à respecter l'héritage de Marie de Bourgogne dans nos provinces Belgiques. Jamais prince ne s'est moins aventuré que Maximilien; il en était de même du roi Louis XI. Il suffisait à celui-ci de concentrer tous ses moyens militaires pour conserver la Bourgogne et les villes de la Somme qu'il avait eu le bonheur d'usurper, dans le premier moment de stupéfaction causée par la mort du duc Charles.

Ce n'étaient pas seulement les Pays-Bas qui pouvaient entraver Louis XI par la force des armes, mais aussi l'empire germanique. Dès le 31 janvier de la même année 1479, l'empereur Frédéric III avait ordonné des levées dans

toute l'Allemagne, tant pour arrêter les progrès des troupes françaises de Louis XI contre Maximilien, son fils, que pour reprendre la ville impériale de Cambrai, dont Louis XI s'était emparé, et que celui-ci abandonna.

Les armes spirituelles se joignirent aux armes temporelles contre Louis XI et en faveur de Maximilien. Le pape Sixte IV autorisa son légat en France, le 5 septembre 1480, à prononcer une excommunication contre le roi s'il continuait la guerre. Quelques mois plus tard, c'est-à-dire le 11 août 1481, le roi d'Angleterre Édouard IV avait envoyé de nouveaux renforts que la duchesse Marguerite d'York lui avait demandés pour la fille du feu duc Charles son mari et pour Maximilien qu'elle aimait comme s'il eût été son fils. Telles sont les expressions des historiens du temps.

Mais tout cet appareil de défense militaire contre l'injuste suzerain de la Flandre et de l'Artois n'était plus nécessaire; l'esprit astucieux et tenace de Louis XI était affaibli dès cette même année 1480 par une première attaque d'apoplexie, quoiqu'il n'eût point cessé jusqu'à son dernier jour d'intriguer contre Maximilien et Marie et de mériter la qualité que lui donne l'historien Meyerus : *Diabolic. s discordiarum auctor.*

A la fin de l'année 1481 et au commencement de 1482 Maximilien et Marie allèrent à Mons, en Hainaut. Alors, pour les inquiéter, les garnisons françaises de Guise et de Saint-Quentin, l'une des villes dites de la Somme que Louis XI avait usurpées, comme nous l'avons dit, firent une invasion dans le Cambresis, brûlèrent la ville du Câteau et se retirèrent. Maximilien et Marie allèrent alors à Bruges, et laissèrent sous la garde des Gantois leurs deux enfants nouvellement nés, que nous ferons connaître un peu plus loin.

CHAPITRE IV.

Décès de Marie de Bourgogne. — Tutelle de ses enfants. — Second traité d'Arras.

Au commencement du mois de mars 1482, la jeune duchesse voulut prendre, aux environs de Bruges, le plaisir de la chasse à l'oiseau. Elle était accompagnée de son mari. Elle était à cheval; les seigneurs et les dames de sa cour la suivaient. Une pièce de bois était couchée et entravait le chemin. La jeune duchesse veut la faire franchir par un élan de son cheval; la selle ayant tourné, elle tombe de cheval et se blesse grièvement. L'os fémur fut fracturé. Elle fut transportée à Bruges; elle y mourut après trois semaines de souffrances, le 27 mars 1482, âgée de 25 ans. Ses obsèques se firent, le 3 avril suivant, en l'église de Notre-Dame de cette même ville, où repose sa dépouille mortelle dans un mausolée, qui fut primitivement près du maître autel. (*V.* Sanderus, Flandria ill.)

Nous dirons plus loin, à la date de 1548, que l'empereur Charles-Quint ayant obtenu du duc de Lorraine, son parent par alliance et alors régnant, les restes mortels du feu duc Charles, ils furent placés dans un autre mausolée près de ceux de Marie de Bourgogne, sa fille. Les deux mausolées sont actuellement dans une chapelle.

Marie de Bourgogne était mère de deux enfants vivants. 1° Philippe d'Autriche, l'aîné, naquit à Bruges le 20 juillet 1478; il eut en naissant le titre de comte de Charolais, qui se donnait à l'aîné des enfants de Bourgogne-Valois, depuis que, le 11 mai 1390, comme nous l'avons dit, le duc Philippe le Hardi eut acquis ce comté de Jean, comte d'Armagnac. Ensuite, Jean Sans Peur le donna au duc Philippe le Bon, son fils, né en 1396. Charles qui depuis eut le surnom de Téméraire, le porta aussi; il naquit le 10 novembre 1433 : il s'est même rendu célèbre sous le nom de comte de Charolais, pendant les deux dernières années du règne de son père.

Les historiens appellent Philippe le Beau, le fils de Maximilien et de Marie; cependant Olivier de La Marche aurait préféré qu'on l'appelât Philippe Croit conseil. Marguerite d'York se chargea du soin de son enfance. Ce prince était à peine âgé de deux ans, lorsqu'il fut marié par procuration avec la princesse Anne, enfant de 13 ans, fille d'Édouard IV, roi d'Angleterre; mais ce projet de mariage fut abandonné en l'année 1483, après la mort d'Édouard IV et pendant le règne éphémère d'Édouard V, Richard III, oncle de ce dernier, ayant été proclamé roi par le parlement. Nous verrons plus loin le projet de mariage d'une autre princesse d'Angleterre, appelée Marie, avec Charles-Quint, et celui de Philippe II, fils de Charles-Quint, avec une autre Marie qui était reine.

2° Marguerite d'Autriche, née à Bruxelles, et non à Louvain, le 10 janvier 1480. On expliquera dans ce récit que par différents mariages elle devait être successivement reine de France, reine d'Espagne et reine d'Angleterre, et qu'elle fut duchesse de Savoie.

Cette princesse, filleule de Marguerite d'York qui l'a élevée, était douée des plus grands talents administratifs; on verra qu'elle fut en quelque sorte une seconde mère de l'empereur Charles-Quint, son neveu, qui doit en grande partie à ses conseils continuels la grandeur de son règne.

3° Le 2 septembre 1481, naquit à Bruxelles un second fils qui fut appelé François, du nom du duc de Bretagne, son parrain, représenté par Philippe de Croy, comte de Chimay. La princesse d'Orange était sa marraine (Molinet, p. 252); il mourut le 26 décembre de la même année.

Aussitôt que le roi Louis XI eut été informé de la mort de Marie de Bourgogne, il fit surgir des intrigues pour ôter la tutelle des enfants de cette princesse, sa vassale, principalement dans la Flandre et l'Artois, au duc Maximilien, leur père. En effet, dans la rédaction du contrat de mariage du 18 août 1477, que nous avons expliqué page 18, il n'y avait aucune clause concernant la tutelle des enfants qui devaient naître. Cette omission était d'autant plus préjudiciable, que l'héritage de Marie de Bourgogne se composait non-seulement de provinces qui étaient des fiefs de France, telles que la Flandre, l'Artois et

la Bourgogne, mais aussi d'autres provinces qui étaient des fiefs de l'empire germanique, à savoir : le Brabant, le Hainaut, la Hollande, la Zélande, le Luxembourg, le Limbourg et Malines.

Il y avait une autre complication : par l'article 2 de ce contrat de mariage, l'époux survivant devait cesser d'être souverain, et l'héritage revenait aux enfants procréés pendant la communauté conjugale. Ces enfants étaient, comme nous l'avons expliqué page 31, Philippe, comte de Charolais, et Marguerite (*V.* Olivier de La Marche, p. 416.)

La clause concernant leur tutelle et à qui elle devait être confiée, soit à l'époux survivant, soit à une autre personne, n'ayant pas été spécifiée, il en résulta une divergence d'opinion dans toutes les provinces : les unes voulaient que le tuteur fût le duc Maximilien leur père; c'était l'opinion des provinces du ressort de l'empire germanique, mais avec des modifications de ses pouvoirs dan chaque province. La Flandre seule voulait l'en exclure; l'Artois lui était favorable.

Les deux enfants ayant été laissés à Gand, lorsque Marie de Bourgogne était allée à Bruges, où elle mourut, les Gantois se déclarèrent leurs gardiens : ils ne permirent point qu'ils sortissent de leur ville pour être conduits à leur père qui était en Brabant. Le sire de Ravenstein et d'autres seigneurs veillaient à la sûreté de leurs personnes.

Un syndic de la ville de Gand, appelé Guillaume Rym, que l'historien Pontus Heuterus qualifie de : *Vir astutus, pravæque indolis,* et un maître chaussetier, appelé Jean Coppenolle, et qu'aujourd'hui on appellerait tisserand de pantalons, persuadèrent aux Gantois et même à quelques-uns des seigneurs auxquels la garde des deux orphelins avait été confiée, que si l'on choisissait le duc Maximilien pour tuteur, ce prince allemand, redevenu étranger aux Pays-Bas par le décès de sa femme, y amasserait beaucoup d'argent qu'il enverrait en Autriche, avant d'y retourner lui-même. On ne tenait aucun compte à Maximilien de l'amour paternel que la nature inspire; on le considérait comme un tuteur mercenaire, sans aucun lien de famille avec son propre sang. Cependant il avait déjà donné un grand nombre de preuves qu'il avait été bon époux et qu'il était bon père; ce qui sera constaté dans tous le cours de cette histoire, car toutes ses affections se concentrèrent sur ses deux enfants et leurs descendants, surtout sur Charles-Quint.

Les déclamations démagogiques de Rym et de Coppenolle eurent pour résultat que Maximilien, qui avait été jusqu'alors l'idole des Flamands, fut pour eux un objet de méfiance. Telle est l'inconstance populaire. On disait que les États de Flandre seraient un meilleur tuteur que des Allemands et des Bourguignons, que Maximilien préférerait aux régnicoles; qu'ils aideraient ce prince à dilapider les finances publiques (Pontus Heuterus, p. 111). En conséquence, le 28 avril 1482, les Gantois reconnurent pour tuteurs : Louis de Bourbon, prince-évêque de Liége, cousin issu de germain de la défunte duchesse Marie de Bourgogne, par Isabelle de Bourbon, mère de cette princesse, comme nous l'avons expliqué page 8; Philippe de Clèves, sire de Ravenstein, chevalier de

la Toison d'or, qui avait été, comme nous l'avons dit, gouverneur général en 1477; Jacques de Savoie, comte de Romont, aussi chevalier de la Toison d'or; deux autres chevaliers de cet ordre, et enfin Philippe, bâtard de Bourgogne, l'un des fils naturels du duc Philippe le Bon. Aussitôt qu'ils furent entrés en fonctions, ils renoncèrent à reconnaître l'autorité du duc Maximilien. Ce choix devait avoir les plus funestes conséquences pour l'unité monarchique des Pays-Bas, n'étant légal que pour le seul comté de Flandre. Il nous semble que les États de Flandre avaient usurpé les fonctions des états généraux de toutes les provinces, qui avaient toujours été convoqués sous les trois règnes précédents pour les affaires qui concernaient la généralité.

Dans le duché de Brabant, les députés des principales villes s'assemblèrent à Louvain, l'ancienne capitale du pays; ils reconnurent pour mambour, c'est-à-dire pour régent et protecteur, le duc Maximilien, avec la condition que s'il en était requis, il se désisterait d'exercer cette fonction. Dans les comtés de Hollande, de Zélande et dans le duché de Luxembourg, il fut reconnu tuteur sans aucune condition restrictive. Nous dirons par anticipation qu'enfin, en l'année 1484, il fut reconnu en Hainaut et en Artois. La Flandre seule persista dans son opposition. Les deux orphelins continuaient d'être retenus dans la ville de Gand.

Malgré cette dissidence et pendant l'incertitude des autres provinces, en 1482, les tuteurs nommés dans la ville de Gand convoquèrent les états généraux en la ville d'Alost. L'influence des députés de Flandre y devait être assez grande pour faire décider que l'on traiterait de la paix avec le roi Louis XI. C'était perdre le fruit de la victoire de Guinegate et renoncer à prendre des mesures pour conquérir le comté de Boulogne, les villes de la Somme et Saint-Quentin, et même le duché de Bourgogne, et à ne tirer aucun parti de l'alliance de l'Empereur et du roi d'Angleterre; c'était aussi paralyser les effets de l'excommunication de la cour de Rome, excommunication qui était une menace redoutable pour un prince qui affectait un excès de dévotion, tel que Louis XI.

Sur ces entrefaites, la reprise du duché de Bourgogne aurait été possible, car il y avait de fréquents soulèvements contre le nouveau gouvernement du roi Louis XI; mais comme il n'y avait point d'union entre les provinces des Pays-Bas, le duc Maximilien ne put rien faire.

Cependant, les Flamands parvinrent à faire assembler les états généraux en la ville d'Alost, pour traiter de la paix avec le roi de France. On choisit pour les conférences cette même ville d'Arras où, dans l'année 1435, s'était fait un premier traité de paix entre Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et les ambassadeurs de Charles VII, roi de France; mais dans ce premier traité, Philippe le Bon en avait dicté les articles en maître, tandis que dans le second traité, c'était Louis XI qui les dicta par ses ambassadeurs. Maximilien avait dû accorder à regret, le 6 décembre 1482, les pleins pouvoirs à ceux qui furent envoyés par le Brabant et les autres provinces qui lui obéissaient. Les régents du duc Philippe, son fils, à Gand, donnèrent des pouvoirs à ceux qu'ils envoyèrent de la Flandre. Parmi tous ces ambassadeurs, il y avait le savant Jean Du Fay qui

avait rédigé le mémoire concernant les droits de Marie de Bourgogne; mais il ne put faire valoir son influence. L'astuce du roi Louis XI l'emporta; la paix fut hâtivement signée le 23 décembre 1482.

Par un des articles de ce traité, l'hommage de la Flandre envers le roi de France fut maintenu; cette province restait donc sous la vassalité du roi Louis XI.

Dans plusieurs articles, la duchesse Marie de Bourgogne est appelée la défunte Madame d'Autriche; il n'y est fait aucune mention de ses droits sur le duché de Bourgogne, ni de son titre, tout au contraire, l'article le plus captieux est rédigé comme si ce duché avait été bien réellement un apanage rentré sous la main du roi de France, après la mort du duc Charles; prétention soutenue par ce prince, mais que Jean Du Fay avait réfutée victorieusement dans son mémoire.

Voici cet article : *Item*. Qu'en ce traité de paix est comprise la personne de madame Marguerite, duchesse de Bourgogne, veuve de feu monseigneur le duc Charles (c'est Marguerite d'York), et lui sera rendue la pleine jouissance des terres de Chaussins et de la Perriere, au rachapt de 20,000 écus d'or, au pays de Bourgogne; et sur ce, lui octroyera le roi ses lettres patentes selon le contenu qu'elle en a dudit duc Charles; et s'il avenait que M. le jeune duc Philippe allât de vie à trépas et qu'à ce moyen les pays esquels madite dame a son douaire, et autres terres à elle données, sa vie durant, vinssent en la main du roi, ou de monseigneur le dauphin, que le roi et mondit seigneur, en ce cas promettront par leurs lettres laisser jouir maditte dame de son douaire et autres terres paisiblement sa vie durant, et s'il y a empêchement que mondit seigneur et le dauphin la conforteront en ses affaires et aideront comme leur parente et cousine, et aussi entretiendront à maditte dame, audit cas, les traités et pactions qu'elle a eus avec maditte dame d'Autriche, pour la restitution du dot et des deniers de son mariage. (*V.* Preuves de Commines, V. 286.)

Un article de ce traité avait pour objet la restitution de la principauté d'Orange, séquestrée par Louis XI, en 1479, à son titulaire. Mais cette restitution ne se fit pas. Il en était résulté que le prince d'Orange avait pris le parti du duc de Bretagne contre le roi; ce qui sera ultérieurement expliqué.

Les ambassadeurs des Pays-Bas restituèrent au roi Louis XI toutes les acquisitions entre la Somme et l'ancienne frontière de l'Artois, que le duc Philippe le Bon avait faites par le premier traité d'Arras, le 21 septembre 1435. Nous verrons plus loin au titre courant : *Traité de Francfort*, à la date du 23 juillet 1489, que Maximilien réclama diplomatiquement la restitution du duché de Bourgogne; mais la réponse à sa demande fut éludée.

Le principal article du deuxième traité d'Arras était le mariage du dauphin Charles, enfant âgé de treize ans, avec Marguerite d'Autriche, enfant de trois ans. Maximilien, son père, avait voulu s'y opposer, mais l'historien Philippe de Commines atteste (chron. Louis XI, V, p. 352), que les Gantois avaient déclaré hautement que seuls ils feraient ce mariage, si Maximilien ne voulait pas y consentir. Le motif de son opposition était qu'il ne voulait pas morceler

l'héritage territorial de la défunte duchesse d'Autriche (Marie de Bourgogne), car les ambassadeurs des Pays-Bas abandonnèrent, pour la part de Marguerite, les comtés d'Artois et de Franche-Comté, et les comtés, d'une importance inférieure, de Charolais, d'Auxerre avec tous les autres fiefs enclavés dans le territoire français. Afin que toutes ces diminutions des États de la maison d'Autriche-Bourgogne fussent constatées clairement, un des derniers articles du traité de paix désigne la nomenclature de ce qui restait au duc Philippe : « Les pays et duchés de Brabant, Limbourg, Luxembourg, Gheldres, les comtés de Flandre, Hainaut, Hollande, Zélande et Namur. » Nous devons faire observer que la Gueldre est comprise dans cette liste; il faut en conclure, comme nous l'expliquerons plus loin, que c'est à tort que plus tard le gouvernement de France favorise les guerres de Gueldre contre Charles-Quint. Nous en rendrons compte.

Par ce traité, le roi Louis XI, qui n'avait pas osé faire en 1477 la conquête de la Franche-Comté, dans la crainte que l'empire germanique lui déclarât la guerre, parce que cette province en était une dépendance, parvenait à son but; car il devenait, par le mariage de son fils mineur, le curateur de sa belle-fille qui était aussi mineure.

Maximilien n'ayant pas d'armée à sa disposition, dut souscrire à toutes ces ignominies, en ratifiant ce traité et en consentant qu'immédiatement les deux provinces d'Artois et de Franche-Comté, etc., avec la personne de la princesse Marguerite, fussent remises au roi de France.

Les tuteurs de cet enfant la conduisirent de Gand à Hesdin, au commencement de l'année 1483; elle y était attendue par la dame Anne de Beaujeu, sœur ainée du dauphin, et qui devait avoir alors vingt-deux ans : elle était née en 1461 (*V.* le père Anselme). La jeune Marguerite, que l'on appelait Mademoiselle d'Autriche, eut le titre et le rang de dauphine. Elle fut solennellement reçue en la ville d'Amiens. Le 2 juin suivant, elle entra solennellement à Paris. On lui rendit les honneurs dus aux reines de France. Arrivée en la ville d'Orléans, sa suite bourguignonne la quitta et fut remplacée par les seuls gentilshommes français; ils avaient fait serment de défendre de leur sang cette nouvelle alliance.

Elle fut conduite à Amboise; elle y fut fiancée le 23 juillet 1483 avec le dauphin, qui peu de semaines après, comme nous allons l'expliquer, succéda au roi, son père, sous le nom de Charles VIII. Louis XI retenait séquestré ce jeune prince dans ce château, qui depuis fut la prison d'un illustre émir africain, Abd-el-Kader. Louis XI craignait que les grands du royaume ne se servissent de cet enfant royal pour l'opposer à son autorité, de même qu'il lui était arrivé lorsqu'il était dauphin, contre le roi Charles VII, son père, par une intrigue qui avait été appelée la praguerie.

Nous n'avons point trouvé dans le récit des historiens contemporains, tels que Gaguin et d'autres, que la jeune Marguerite d'Autriche fût reçue par le roi Louis XI, son futur beau-père, qui était malade aux Montils-lez-Tours.

CHAPITRE V.

Mort du roi Louis XI. — Continuation des troubles de Flandre pour la tutelle du jeune duc Philippe.

Au mois d'août, le roi sentant que sa fin approchait, fit venir auprès de lui le dauphin, qu'il n'avait point vu depuis longtemps. Il avait tellement négligé l'éducation de son fils, prétextant la faiblesse de santé de cet enfant, que, selon le témoignage de l'historien Guichardin, ce jeune prince n'apprit à lire qu'à l'âge de quinze ans, lorsqu'il était roi depuis plusieurs mois. Très-différent de son père, le dauphin était bon, sincère, généreux et d'un esprit chevaleresque. Son mauvais entourage au château d'Amboise n'avait pas altéré son caractère, car Louis XI n'avait permis qu'à des personnes de son intime confiance d'avoir des relations avec lui, et parmi ces individus, le plus pernicieux était un nommé Étienne de Vese, son premier valet de chambre, homme vil et de petite lignée : telles sont les expressions de Philippe de Commines. Nous verrons plus loin que c'est d'après les conseils perfides d'Étienne de Vese, que Charles VIII commença les guerres d'Italie qui durèrent plus d'un demi-siècle et qui furent la cause de l'établissement de la domination de Charles-Quint, dans toute la péninsule Italique.

Louis XI, qui savait tout prévoir, avait rédigé lui-même, pour remédier à l'ignorance de son fils, une instruction datée d'Amboise, le 21 septembre 1482, qu'il fit signer par le sire de Beaujeu et d'autres personnes notables, et qu'il fit enregistrer au parlement; ce qui est attesté par les preuves aux mémoires de Philippe de Commines. Il fit aussi rédiger pour lui le recueil intitulé : *Le Rosier des Guerres*.

Louis XI mourut en son château des Montils-lez-Tours, le 30 août 1483. Il avait eu six enfants, dont le dauphin, né en 1470, qui était le cinquième, est le seul de ses trois fils qui lui ait survécu et régna sous le nom de Charles VIII; mais comme il était mineur, le roi défunt avait désigné régente une sœur aînée de ce jeune prince, appelée Anne. Elle était née en l'année 1461 ; elle avait épousé Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu: nous l'avons déjà fait connaître. L'autre sœur du dauphin, appelée Jeanne, née en 1460, avait épousé, par ordre du roi son père, en 1476, Louis, duc d'Orléans, son cousin germain, que nous ferons amplement connaître, surtout lorsqu'il sera successeur de Charles VIII, sous le nom de Louis XII.

Dès le commencement du nouveau règne, la régente dame de Beaujeu fut en discorde avec le duc d'Orléans; elle voulut l'apaiser en lui donnant le gouvernement de Paris (la cour résidait à Blois), de l'Isle-de-France et de la Champagne. Il la contraignit d'assembler les états généraux en la ville de

Tours, le 15 janvier 1484. Le session dura jusqu'au 14 mars. On y déclara que le roi serait majeur dès qu'il aurait quatorze ans révolus, c'est-à-dire, le 30 juin de la même année; on lui donna un conseil de douze personnes. Malgré ces dispositions préventives pour éloigner la dame de Beaujeu, elle continua de gouverner sous le nom de son frère qui l'aimait beaucoup.

La dame de Beaujeu détestait le duc Maximilien d'Autriche; mais il lui fut impossible que le gouvernement de la France, tiraillé par des intrigues de cour, pût recommencer la guerre contre les Pays-Bas, quoique l'occasion fût favorable, à cause de la désunion des provinces pour la tutelle du jeune duc Philippe : elles étaient dans l'impossibilité de résister à une invasion étrangère.

En effet, aussitôt que les Gantois eurent été informés du changement de gouvernement de la France, ils envoyèrent une ambassade à la régente. (*V.* Chronyk van Vlaenderen, II, p. 15, éd. 1736.) Ils lui demandèrent sa protection, le nouveau roi étant suzerain de la Flandre. Elle reçut cette ambassade avec bienveillance : alors, plus que jamais, les déclamations de Guillaume Rym et de Jean Coppenolle entretinrent l'aversion pour Maximilien et l'idée absurde, répandue dans le public, que ce prince voulait amasser des sommes d'argent à son profit personnel dans la Flandre, avant de s'en retourner en Allemagne. Ils persistèrent à retenir dans leur ville le jeune duc Philippe, enfant alors âgé de quatre à cinq ans, dont la sœur était en France; ce qui faisait dire à Olivier de La Marche (p. 416), que le duc Maximilien, résidant en Brabant, et privé de ses deux enfants, était comme saint Eustache à qui un lion avait ravi son fils, et un loup sa fille.

Le 17 avril 1484, les quatre chevaliers de la Toison d'or qui étaient régents pour le duc Philippe en la ville de Gand, y appelèrent le chancelier de cet ordre, qui était à Bruxelles, et lui envoyèrent un sauf-conduit. Ils l'informèrent que les trois membres de Flandre avaient manifesté leur mécontentement de ce que: 1° le duc Maximilien, depuis la mort de la duchesse Marie, avait continué de prendre les titres et les armoiries de cette princesse défunte, quoique l'héritage appartînt aux deux enfants; 2° de ce qu'il continuait de s'attribuer le titre et les prérogatives de chef et souverain de l'ordre de la Toison d'or, échus au duc Philippe. On ajouta qu'il devait se souvenir que les États des provinces, à son arrivée, ne l'avaient reconnu que comme duc d'Autriche, mari et bail de la duchesse défunte, et à cause d'elle. C'était un sophisme : le contrat de mariage le reconnaissait souverain à l'égal de sa femme, mais seulement pendant la durée de la communauté conjugale.

Ces griefs avaient été signifiés au chancelier de l'ordre, parce qu'une convocation des chevaliers en assemblée chapitrale (c'est-à-dire capitulaire), était faite pour le 6 mai, à Bruxelles, par ordre du duc Maximilien qui devait la présider en qualité de grand maître et souverain de l'ordre. La grande maîtrise, disait-on à Gand, appartenant au duc Philippe, il fallait, par conséquent, attendre sa majorité. On ajoutait, cependant, que si les chevaliers de l'ordre voulaient s'assembler avant cette époque, ils pouvaient venir en la

ville de Gand, parce que cette assemblée se ferait en présence du jeune duc Philippe, et que l'on donnerait un coadjuteur à ce prince enfant.

Lorsque, au retour du chancelier à Bruxelles, le duc Maximilien fut informé de ces résolutions prises à Gand par les régents, il crut devoir agir avec la même fermeté qu'il avait manifestée depuis le premier moment où les Flamands lui avaient contesté la tutelle et mambournie de ses deux enfants. Il entrava l'assemblée des chevaliers en la ville de Gand par une réunion auprès de sa personne à Bruxelles. Huit chevaliers y assistèrent: mais il eut la sage modération de ne point leur donner une forme chapitrale. (*V.* Procès-verbaux de l'ordre). Il les consulta pour connaître si sa qualité de grand maître et souverain de l'ordre était devenue caduque par la mort de la duchesse Marie, son épouse, et si cette qualité devait passer immédiatement au duc Philippe, son fils mineur.

En conséquence des délibérations de l'assemblée de Bruxelles, il fut répondu à ceux de Gand, que cette question devait être soumise et résolue dans une assemblée de tous les chevaliers qui étaient aux Pays-Bas, et dans une autre localité que Bruxelles ou Gand. On convint de part et d'autre de se réunir à Termonde.

Le 9 juin 1484, l'assemblée de Termonde (le duc Maximilien avait eu la délicatesse de rester à Bruxelles) déclara que les pouvoirs de ce prince en qualité de grand maître et souverain de l'ordre, avaient cessé par le fait du décès de son épouse; mais (nous transcrivons le texte du procès-verbal), « eu égard aux « mérites, vertus et haute noblesse de ce prince, on était d'avis que nul autre « que lui, n'était plus digne d'en être chef et d'y présider durant la minorité de « son fils sans préjudice néanmoins aux droits de celui-ci. » On décida aussi (nous continuons la transcription du texte) « qu'en ce qui concerne les armoiries, et « sur une proposition faite par le sire de Ravenstein à ceux de Flandre, le prince « aurait un écusson mi-parti des blasons d'Autriche et de Bourgogne-Valois; « qu'en ce qui concerne le formulaire, le duc Maximilien s'intitulerait archiduc « d'Autriche, avec tous les titres qu'il portait avant son mariage, en y ajoutant : « père et mambour de notre très-cher et très-aimé fils Philippe, par la grâce de Dieu, « duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, etc., comte de Flandre, etc., etc., » avec les autres qualifications de l'héritage de Marie de Bourgogne.

Maximilien avait eu l'adresse de saisir l'occasion de la rédaction de ce formulaire, prétextant d'y être distinct de son fils (*V.* Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*), pour faire précéder ses titres par le mot : *archi,* provenant du grec αρχος, c'est-à-dire chef. Sa prétention était fondée, parce que, par des lettres patentes impériales du 6 janvier 1453, l'Autriche avait été érigée en archiduché en faveur du titulaire, l'empereur Frédéric III. C'était le renouvellement d'une ancienne récompense, car un autre Frédéric, duc d'Autriche, avait autrefois aidé l'empereur Frédéric II, son homonyme (1212-1250), dans une expédition au royaume de Naples, contre le pape Grégoire IX, en l'année 1229 à 1230 (*V.* Pfeffel, p. 293). Cependant, les princes de la maison de Hapsbourg, devenus ducs d'Autriche en 1273, n'avaient point fait usage de ce titre.

Les chevaliers de l'ordre assemblés à Termonde décidèrent aussi que pour le bien général, les difficultés élevées à cause de la tutelle seraient terminées sans retard par des conférences ultérieures, aussi à Termonde. Le 14 juin, Maximilien qui depuis cette époque avait pris le titre d'archiduc, étant à Bruxelles, accéda à ces décisions. Le 18 du même mois, les chevaliers s'assemblèrent une seconde fois à Termonde : les trois membres de Flandre envoyèrent des commissaires auprès d'eux ; les provinces qui obéissaient à Maximilien (*V.* Procès-verbaux) en envoyèrent également. Parmi leurs députés, il y avait Jean Du Fay, qui avait défendu, sept ans auparavant, les droits de la duchesse Marie; parmi les députés de Flandre, il y avait Guillaume Rym.

L'assemblée tenue à Termonde décida que l'archiduc Maximilien devait se désister de tout droit d'héritage, selon la teneur de son contrat de mariage, sauf seulement (nous transcrivons encore ici les Procès-verbaux de l'ordre, p. 228), « le droit de mambournie, tel qu'en justice il lui était dû, en qualité de père « de ses deux enfants, selon les coutumes et usages desdits pays. »

En conséquence, le 23 juin 1484, les chevaliers continuant d'être assemblés à Termonde, réclamèrent des États de Flandre la remise de la personne du jeune duc Philippe à son père. Mais à Gand on ne voulut point y consentir. La plus grande opposition provenait de l'influence de Guillaume Rym. L'assemblée de Termonde se sépara le 28 juin. On proposa d'autres conférences à Bruxelles; mais il y eut impossibilité de s'entendre. La guerre civile allait commencer. En effet, le comte de Romont, l'un des tuteurs du jeune duc Philippe, commandant les milices des Gantois, fit une incursion jusqu'aux environs de Bruxelles; mais il se retira. Pendant cette incursion, plusieurs navires armés à l'Écluse, en Flandre, par les Brugeois et les Gantois, faisaient des courses sur les côtes de Zélande et de Hollande. (*V.* Pontus Heuterus, p. 113.)

Les États de Brabant accordèrent des subsides à Maximilien pour lever des troupes. L'historien Olivier de La Marche alla en Hainaut; il en ramena une armée composée de Wallons.

Pendant l'automne, Maximilien s'empara de Termonde et du pays de Waes. Cette expédition motiva une lettre du 27 décembre 1484 du roi Charles VIII à Maximilien, se plaignant de ce qu'il attaquait le comté de Flandre qui était sous la vassalité du roi de France; mais la cour de France aurait dû observer que les pays à la rive droite de l'Escaut et ceux depuis la section septentrionale de Gand jusqu'au Hondt, c'est-à-dire la rive droite de l'antique Fosse-Ottonnienne, faisaient partie de l'ancien royaume de Lotharingie depuis le règne de l'empereur Otton I, qui avait fait creuser cette fosse ou canal au x[e] siècle, pour la séparation d'avec la Flandre comtale, inféodée, en l'année 863, par Charles le Chauve, alors roi de France.

Maximilien ne fit aucune attention à l'injonction du roi Charles VIII. Il fit assembler des navires dans le port d'Anvers; il les fit mettre en course sur les côtes de Flandre. Alors les Brugeois, lésés dans leur commerce maritime, abandonnèrent la cause des Gantois: ils firent, le 27 février 1485, un traité de

neutralité avec l'archiduc Maximilien, s'engageant formellement à ne donner aucun secours aux Gantois pendant la présente guerre; moyennant quoi la libre circulation de leurs marchandises fut rétablie par mer, par les eaux douces et par terre, dans toutes les provinces de la domination de Maximilien. (*V.* msc. 11,633, Bibl. de Bourgogne.)

Nous continuons ce récit pour le mettre en comparaison avec l'insurrection de 1539 et 1540.

Pendant ces événements maritimes, l'armée de ce prince s'était réunie dans la ville d'Ath, en Hainaut : elle entra par surprise, pendant la nuit, dans la ville d'Audenarde, en Flandre; les soldats de Maximilien avaient l'ordre formel de s'y abstenir de tout pillage et d'autres désordres : c'était la traiter en qualité d'amie et non en rebelle. Les habitants rassurés se soumirent sans difficulté. Il en fut de même, en descendant les rives de l'Escaut, à Eenaeme et jusqu'aux environs de Gand. Il en fut de même aussi dans toutes les communes flamandes des rives de la Dendre, y compris la ville d'Alost. Partout l'on se soumettait sans résistance à l'autorité de Maximilien, à la rive droite de l'Escaut.

Mais la ville de Gand venait de recevoir quelques troupes françaises que par lettres patentes du 27 mai 1485, le roi Charles VIII, sous l'influence de la dame de Beaujeu, envoyait au duc Philippe, son beau-frère. Elles étaient commandées par le sire d'Esquerdes, que nous avons dit être transfuge du parti de la maison de Bourgogne-Valois après la mort du duc Charles, et qui avait cessé d'être chevalier de la Toison d'or; nous avons déjà dit (pag. 29) qu'il avait été vaincu, en 1479, à Guinegate, par Maximilien. Au moment de l'arrivée des troupes françaises à Gand (*V.* Molinet, p. 300), on était sous la funeste impression de la perte d'une bataille qu'une armée flamande de 3,000 hommes avait livrée le 22 mai, jour de la Pentecôte, près de la ville d'Audenarde. Parmi les chefs de l'armée de Maximilien, s'y distinguèrent Mingoval, sire de Lannoy, Charles de Croy, sire de Chimai, le sire de Trelon et d'autres dont les familles existent encore avec distinction en Belgique. Il y avait aussi le jeune Charles d'Egmond-Gueldre, à peine âgé de dix-huit ans, fils d'Adolphe et petit-fils du duc de Gueldre Arnould d'Egmond, qui avait engagé ses États, le 31 décembre 1472, au duc Charles le Téméraire, comme nous l'expliquerons dans de grands détails. Il apprenait, sous les ordres des capitaines de l'archiduc Maximilien, l'art de la guerre, dont il devait faire usage dès l'année 1492, jusqu'en 1538, contre la maison d'Autriche. Mais nous ne devons pas anticiper sur le récit chronologique de ces événements.

Lorsque le sire d'Esquerdes fut arrivé à Gand, on y prétendit, à tort ou à raison (telles sont les expressions du texte d'Olivier de La Marche), qu'il y venait pour s'emparer de la personne du jeune duc Philippe. Il dut se retirer précipitamment vers Tournai. La rumeur publique accusa Guillaume Rym d'être l'auteur de ce complot. Rym s'enfuit vers Alost; il fut repris sur la route et reconduit à Gand; on lui fit son procès : il était aussi accusé par le doyen de la corporation des naviens ou bateliers, d'avoir voulu faire vendre les joyaux de ce jeune prince. En conséquence de ce procès irrégulièrement et

précipitamment instruit, comme cela arrive dans toutes les commotions populaires, quoique nous ne prétendions point excuser ce démagogue, il fut décapité. Coppenolle s'était enfui en France. L'armée de Maximilien s'avança jusqu'aux environs de la grande ville de Gand, la plus populeuse alors de la Belgique; le comte de Romont, pour faire opérer une diversion, s'était avancé vers Alost. L'archiduc Maximilien alla chercher des renforts en Hollande.

Dans l'intérieur de la ville de Gand, le même doyen des navieurs qui avait accusé Guillaume Rym, se plaignit du tort que cette guerre civile faisait au commerce de sa commune. Il fit plus encore : il proposa publiquement de reconnaître la tutelle de l'archiduc Maximilien. Les gens de sa corporation crièrent : Vive Autriche et le jeune prince! Un traité fut conclu (*V.* Molinet, p. 306), par lequel les trois membres des États du pays de Flandre reconnaissaient Monsieur d'Autriche père et mambour de Monsieur le duc Philippe, et en cette qualité lui laissaient le gouvernement de la personne de ce jeune prince. Les autres conditions principales étaient que l'archidue Maximilien maintiendrait tous les priviléges, droits, coutumes et usages de ces pays de Flandre, tant généraux que particuliers; que le jeune prince serait amené à son père, qui le conduirait où il jugerait convenable; que les bannis seraient rappelés; que les dommages seraient payés en trois à-compte, d'année en année, échéant à Noël 1485, 1486 et 1487.

En conséquence, le jeudi 7 juillet 1485, le sire de Ravenstein, parent et ami de la duchesse défunte, et désillusionné par la conduite sage et modérée de l'archiduc Maximilien, qui oublia le passé, lui conduisit le duc Philippe. C'est l'historien Olivier de La Marche, en sa qualité de grand maître de l'hôtel, qui le reçut. L'archiduc et son fils vinrent ensuite solennellement dans la ville de Gand. Ils étaient protégés par une armée de 7,000 hommes de troupes wallonnes et allemandes, sous le commandement du comte Englebert de Nassau. (*V.* Oliv. de La Marche et Molinet.)

Le vendredi 22 juillet 1485, jour de la Madeleine, à trois heures après midi, l'archiduc Maximilien, ayant le duc Philippe à côté de lui, était assis sur un siége magnifique, très-élevé, en la grande salle de son hôtel à Gand, ayant autour de lui les chanceliers de Bourgogne et de Brabant, le prince-évêque de Liége (Louis de Bourbon, ci-devant l'un des régents de Flandre), l'archevêque de Lyon et l'évêque *in partibus* de Selymbrie, plusieurs chevaliers de la Toison d'or. Alors, toutes les personnes de la magistrature de la ville de Gand, en robe noire, la tête nue, s'inclinèrent devant les deux princes.

Le chancelier de Brabant prononça en langue flamande une allocution, au nom de l'archiduc (*V.* Molinet, p. 311), pour rappeler qu'ils avaient eux-mêmes proposé la réconciliation et que l'archiduc, par considération pour les églises et pour « les bonnes gens qui sont illec habitants » (tel est le texte de la traduction de Molinet), « n'avait employé ni le feu, ni l'épée. »

En réponse, le pensionnaire de la ville déclara que les Gantois confessaient avoir forfait corps et biens, et il présenta en leur nom un coffre renfermant neuf de

leurs priviléges nouveaux et abusifs, à savoir du roi Louis XI, pour l'alliance avec la France, après le décès de Marie de Bourgogne, et pour les appels; le privilége exigé de la même duchesse immédiatement après la mort du duc Charles sans Peur, c'est-à-dire le Téméraire et divers priviléges octroyés par le roi Charles VIII, selon l'influence de la dame de Beaujeu. Tous ces priviléges furent cancellés, c'est-à-dire percés de coupures qui les annulaient, et leurs sceaux brisés : on les remit ensuite dans le coffre.

Monseigneur, ajoute Molinet, demanda quelques clauses du traité de Gavre, octroyé à Lille le 25 juillet 1453 par le duc Philippe le Bon. Maximilien, selon Pontus Heuterus (p. 123), se fit restituer aussi des joyaux, des tapisseries de haute valeur, et des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne : *Crucem ingentis prætii, Bibliothecam, aliaque multa*, dont l'inventaire, rédigé quelques mois plus tard, est imprimé au catalogue de cette bibliothèque, dont j'ai eu l'honneur de faire la publication en 1839, par ordre de M. le Ministre de l'Intérieur.

Les personnes de la magistrature, ayant les mains jointes, crièrent merci; l'archiduc leur pardonna. Il promit d'être bon seigneur envers eux, pendant la minorité de son fils. Il choisit huit électeurs nouveaux qui firent une nouvelle loi, c'est-à-dire un nouveau corps municipal.

Il y eut vers dix heures du soir un banquet où l'on donna à boire à tous ceux qui voulaient boire, dit l'historien Molinet, et la paix fut criée. Cependant, nous devons ajouter que les plus coupables furent décapités.

Tels sont les détails que nous rapportons, afin qu'ils soient comparés, comme nous l'avons dit ci-dessus, avec le récit des troubles de Gand pendant les années 1539 et 1540, et apaisés par l'empereur Charles-Quint.

L'archiduc envoya son fils à Termonde, et ensuite à Bruxelles, sous la conduite des sires de Ravenstein, de Lannoy et de Bergues.

Quelques jours plus tard, le jeune duc Philippe fut envoyé à Malines auprès de son aïeule, la vieille duchesse Marguerite d'York; elle eut pour lui tous les soins d'une bonne mère. Le sire de Ravenstein continua d'être le gouverneur de sa personne. Le célèbre Luxembourgeois François Busleiden, natif d'Arlon, *doctor utriusque juris*, prêtre en l'église de Saint-Rombaut, à Malines, et conseiller ecclésiastique, fut son précepteur. Il obtint pour récompense de ses soins, comme nous le dirons plus loin, l'archevêché de Besançon (*V.* le titre courant : *Voyage de Maximilien aux Pays-Bas*, 1494). Il fut le fondateur du collége des Trois-Langues en l'université de Louvain. Il ne faut pas le confondre avec Jérôme Busleiden, son frère, dont les poésies latines sont en la Bibliothèque de Bourgogne. Mingoval de Lannoy fut grand maître du prince : Olivier de La Marche conserva la grande maitrise de l'hôtel.

L'archiduc Maximilien était dans la ville d'Anvers pendant le mois de novembre de l'année 1485; il y habitait l'appartement que la duchesse Isabelle de Bourbon, mère de Marie de Bourgogne, avait acheté en l'abbaye de Saint-Michel. Il y était en correspondance fréquente avec l'empereur Frédéric III, son père, pour obtenir d'être élu roi des Romains.

CHAPITRE VI.

Maximilien est élu roi des Romains. — Philippe est institué archiduc.

Maximilien avait rétabli le titre d'archiduc d'Autriche: il rétablit aussi celui de roi des Romains, qui assurait au dignitaire qui le portait, le droit d'être élu empereur. Quelques détails rétrospectifs sont nécessaires. Il y avait eu, pendant le xe siècle, des rois de Germanie qui devenaient ordinairement empereurs. Selon l'historien Pfeffel (p. 127), l'empereur Henri II, de la maison de Saxe (1002-1024), est le premier qui ait porté le titre de roi des Romains. Il s'intitulait dans ses diplômes *rex Romanorum*. Le pape Benoît VIII, son contemporain (1012-1024), date une bulle de la dix-septième année du règne de Henri l'invincible, roi des Romains (1019). Quelques années plus tard, l'empereur Henri IV portait aussi ce titre (*V.* Pfeffel). En 1196, Frédéric II eut le titre de roi des Romains, pendant le règne d'Otton IV, son compétiteur; mais, en 1215, après le décès de celui-ci, il prit le titre d'empereur et lui succéda. En 1247, Guillaume, comte de Hollande, fut roi des Romains. Ce titre fut porté après lui, en 1257, par Richard de Cornouailles, deuxième fils de Jean, roi d'Angleterre, et par Alphonse X, roi de Castille; en 1294, par Adolphe de Nassau; en 1308, par Henri VII, comte de Luxembourg, qui ne fut couronné empereur, à Rome, qu'en 1312; par l'empereur Charles IV, petit-fils de Henri VII, en 1347, et par Wenceslas, son arrière petit-fils, en 1376, qui fut empereur en 1378; mais depuis ce temps, c'est-à-dire plus d'un siècle, le titre de roi des Romains était tombé en désuétude. Frédéric III, père de Maximilien, avait directement été élu empereur.

Le motif qui fit désirer à Maximilien d'être roi des Romains est facile à reconnaître. C'était une chose évidente que l'archiduc Maximilien devait cesser d'exercer les fonctions de souverain à l'époque de la majorité de son fils, en l'année 1494; il était d'ailleurs incertain d'être élu empereur après le décès de son père qui mourut en 1493, comme nous le dirons plus loin; il devait avoir la prévoyance: 1° de continuer d'exercer une autorité supérieure à celle de son fils; 2° d'assurer son élection à l'Empire. En se faisant nommer roi des Romains, il continuait d'avoir son fils pour vassal. En effet, si le roi de France était suzerain des deux provinces de Flandre et d'Artois, à la rive gauche de l'Escaut, toutes les autres provinces à la rive droite étaient des fiefs de l'Empire, ayant été la moitié septentrionale du royaume de Lotharingie, annexé à l'Empire depuis le règne de l'empereur Otton I, en l'année 936 et 953.

Les démarches de Maximilien eurent un succès si complet, qu'il en résulta l'établissement permanent du titre de roi des Romains, et que depuis lors jusqu'au règne de François II, dernier empereur d'Allemagne en 1806,

l'élection à l'Empire fut toujours précédée par celle de roi des Romains. Cette remarque est nécessaire, parce que nous verrons plus loin l'archiduc Ferdinand, frère de Charles-Quint, investi en l'année 1531 de la plénitude des pouvoirs de la dignité de roi des Romains, et que par ce titre, en 1556, il fut reconnu empereur après Charles-Quint.

L'empereur Frédéric III, à la sollicitation de Maximilien son fils, convoqua pour la fin de janvier 1486 une diète de l'Empire à Francfort-sur-Mein. Maximilien, afin d'y assister, était parti de Ruremonde le 21 décembre 1485. Il était suivi par le légat du pape, par l'évêque de Cambrai, Henri de Bergues, prince du saint-empire, à cause de la ville de Cambrai et du Cambrésis, et chancelier de la Toison d'or, par plusieurs seigneurs des Pays-Bas et par les seigneurs allemands, ses compagnons, qui étaient arrivés avec lui en 1477 aux Pays-Bas, entre autres, le marquis de Bade, son parent, le comte Englebert de Nassau, Wolfgang de Polheim, son maréchal et son intime confident. Il était attendu à la frontière d'Allemagne par le duc de Juliers. Deux jours plus tard (*V.* Molinet, p. 522), il était à Aix-la-Chapelle auprès de l'Empereur son père, alors septuagénaire, qui était venu de Francfort au-devant de lui. Il y eut des fêtes jusqu'au 3 janvier 1486. La magnificence des costumes y était un contraste avec la simplicité de celui de Maximilien, lorsque, en 1477, il était arrivé aux Pays-Bas; ce qui prouve que dans sa correspondance il avait donné des conseils à son père. Le cortége, arrivé à Cologne, y fut reçu aussi avec magnificence par l'archevêque-électeur. On remonta le Rhin: l'archevêque de Trèves, Jean de Bade, parent de l'Empereur et de son fils, comme nous l'avons expliqué à la date de 1477, les reçut à Coblence. Il en fut de même à Mayence.

Le 29 janvier 1486, le cortége impérial entra solennellement dans Francfort à sept heures du soir et aux flambeaux. L'Empereur et son fils furent reçus par le landgrave de Hesse, dont les États entourent ceux de la ville impériale de Francfort; par Ernest, électeur de Saxe; par les ambassadeurs du duc de Lorraine, René II, qui avait été en 1477 le vainqueur du feu duc Charles devant Nancy; par Ladislas, roi de Bohême, qui plus tard contracta une alliance de famille avec Maximilien. Le marquis de Brandebourg, retenu dans ses États par la goutte, avait envoyé une ambassade.

Le lendemain arriva l'électeur-archevêque de Mayence, archichancelier de l'Empire pour la Germanie. Il devait prendre les ordres de l'Empereur pour la diète. Il était suivi de huit pages et aussi d'un gentilhomme qui portait l'épée impériale, et escorté de quatre cent dix chevaux. Arriva ensuite par eau l'électeur-archevêque de Trèves, Jean de Bade, que nous avons déjà fait connaître. Nous omettons la liste des autres princes; elle est fort longue et insérée au texte de Molinet (msc. 10,383). Mais quoique les princes de l'Empire fussent favorables à l'élection de Maximilien, le roi Charles VIII, ou, pour mieux dire, la dame de Beaujeu, car le roi avait à peine seize ans, envoya un ambassadeur pour entraver l'élection : c'était l'évêque de Verdun, prince du saint-empire.

Le 2 février 1486, jour de la fête de la Purification, une messe pontificale

fut célébrée dans l'église de Saint-Barthélémy, par l'évêque de Cambrai, chancelier de la Toison d'or. Ensuite on s'occupa de l'élection, sans réunion solennelle, jusqu'au 14 février. Ce jour-là, il y avait sur la place du Marché une estrade richement décorée, et sur l'estrade un siége pour l'Empereur. Lorsque l'Empereur y fut arrivé en cortége, les princes de l'Empire et les ambassadeurs se placèrent au pied de l'estrade. L'archiduc Maximilien était parmi eux : il portait l'armure qui avait appartenu au feu duc Charles, père de sa femme défunte. Nous ferons observer que, pour accomplir les cérémonies d'usage, le maréchal de l'électeur de Mayence, étant à cheval, portait un pennon; il était suivi de deux comtes qui portait chacun une bannière: le tout armorié de Mayence, c'est-à-dire de gueules à la roue de charron à six rais d'argent, en mémoire de ce que l'archevêque Willigise (975-1011) était fils d'un charron. Deux cents cavaliers suivaient le maréchal et portaient de petits pennons. Le maréchal fit trois fois au galop le tour de l'estrade. Ensuite l'électeur de Mayence monta sur l'estrade. Il se mit à genoux devant l'Empereur : il prononça le serment; il lui présenta les deux bannières des deux comtes. « L'Empereur, dit Molinet (p. 329), « les fit copper et ruer jus du hourd, » c'est-à-dire de l'estrade. L'archevêque se plaça ensuite à la droite de l'Empereur; les autres électeurs vinrent à côté de lui. Après cela, l'électeur palatin descendit. Son maréchal, suivi de cent à cent vingt cavaliers avec des bannières et des pennons, fit une triple course, semblable à celle du maréchal de l'électeur de Mayence. A la troisième course, il avait trois cents chevaux. Nous ne rendrons pas un compte plus détaillé de ces manœuvres si différentes de nos usages actuels.

Deux jours plus tard, c'est-à-dire le 16 février, à neuf heures du matin, les princes, y compris Maximilien, allèrent en cortége chercher l'Empereur. Ils le conduisirent à pied en l'église de Saint-Barthélémy qui était ornée des tapisseries que l'archiduc avait fait apporter des Pays-Bas.

Le trône impérial était latéralement au grand autel, au côté de l'Évangile. L'Empereur marchait entre les archevêques—électeurs ecclésiastiques de Trêves et de Cologne; Frédéric, frère du marquis de Bade, portait la queue de son manteau impérial. Devant lui, le duc de Saxe portait l'épée, et l'électeur palatin le globe. L'Empereur avait à sa gauche l'archiduc Maximilien, et à la suite le jeune Charles d'Egmond-Gueldre, le comte de Chimay et d'autres seigneurs des Pays-Bas.

Une messe du Saint-Esprit fut célébrée pontificalement. Après l'office divin, les électeurs firent serment au pied de l'autel, sur les saints Évangiles, que sans faveur, sans prédilection de parenté, sans haine, ou déception, ils allaient élire un roi des Romains, prince d'Allemagne, noble de sang et de vertus, capable de succéder à la dignité impériale. Ils se mirent à genoux, on chanta le *Veni, Creator*. Ensuite, laissant dans le chœur de l'église l'empereur Frédéric III et son fils, entourés de leurs cours, les électeurs entrèrent dans la sacristie. Ils y tinrent un conclave, et après une demi-heure, l'archevêque-électeur de Mayence, archichancelier de l'Empire pour la Germanie, et l'électeur de Saxe en sortirent. Ils vinrent supplier l'Empereur d'entrer avec eux dans la sacristie.

Alors le conclave y résuma tout ce que Maximilien avait fait depuis son enfance, et surtout ses actions mémorables aux Pays-Bas. Après ce compte rendu, ce qui dura pendant une heure, l'archevêque de Cologne, le duc de Saxe et l'électeur palatin allèrent chercher dans l'église l'archiduc Maximilien.

Lorsqu'il eut été introduit, on lui annonça que le conclave venait de l'élire roi des Romains, digne d'être le coadjuteur de l'Empereur son père et capable de régner sur la monarchie impériale. (*V.* Molinet, p. 332.) Les princes de l'Empire furent ensuite appelés au conclave; l'élection leur fut annoncée.

L'Empereur, son fils et tous les électeurs sortirent de la sacristie et vinrent se mettre à genoux devant l'autel, au milieu des princes. L'Empereur alla s'asseoir sur son trône, latéralement au côté de l'Évangile. On chanta les deux psaumes : *Domine, in virtute tua* et *Exaudiat,* et ensuite le *Te Deum.* Lorsque l'on en vint à ces mots : *Pleni sunt cœli et terra,* l'Empereur se leva. Il fut encensé, et l'on encensa le roi des Romains.

L'office religieux étant terminé, le cortége sortit de l'église et reconduisit l'Empereur et le roi son fils à leur palais. Le nouveau roi des Romains y reçut de tous les princes de l'Empire les honneurs dus à la royauté. Il y eut ensuite, pendant plusieurs jours, des tournois et des fêtes, jusqu'au 28 mars 1486. L'Empereur et son fils, avec tous les princes de l'Empire, allèrent à Aix-la-Chapelle : Maximilien y fut couronné roi des Romains dans l'église cathédrale et intronisé dans la chaise de Charlemagne.

L'Empereur revint à Cologne avec son fils. Ils se séparèrent le 20 mai 1486. « Lors le roi, » dit Molinet, p. 333, « pour congiet prendre, fléchit les « genoux devant son père qui le releva en disant : Adieu. L'Empereur, qui ne put « se contenir de pleurer, se mit à larmoyer. Ci furent plusieurs nobles hommes « émus de pitié qui ce département voyaient. »

Le jeudi 1er juin, Maximilien était à Bois-le-Duc; le 4, à Dordrecht : il alla ensuite à Turnhout.

Nous devons ajouter, par annexe, que le 7 mars précédent, les chevaliers de la Toison d'or s'étaient assemblés à Bruxelles. Ils y avaient décidé un nouveau formulaire des titres pour les Pays-Bas, savoir : Maximilien, par la grâce et clémence divines, roi des Romains, etc., et très-haut et très-excellent prince Philippe, par la grâce de Dieu, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., etc. C'est depuis cette époque que les princes et les princesses de la maison d'Autriche portent le titre d'archiducs et d'archiduchesses.

L'accroissement de dignité que Maximilien venait d'obtenir, augmenta la haine de la dame de Beaujeu envers lui. Son titre nouveau le rendait l'égal du roi de France, quoique, par sa qualité de tuteur et mambour de Philippe son fils, dans la Flandre, il continuât d'être le vassal de la couronne de France. Les deux rois prirent peu à peu dans leur correspondance un ton d'aigreur, dit M. Kervyn de Lettenhove. (V. *Hist. de Flandre,* V, p. 305, 1re édit.) Le roi de France, ou, en termes plus exacts, la dame de Beaujeu menaça le roi des Romains de le déclarer déchu de ses droits sur la Flandre. Le roi des Romains écrivit

par représailles aux princes du sang royal de France pour les exhorter à renverser le pouvoir de cette femme. Le duc d'Orléans, dont elle était la belle-sœur, et qui la détestait, entra en correspondance avec Maximilien. Il en résulta, de la part du roi de France, de nouvelles agressions hostiles, à main armée, à la frontière de Flandre. Le sire d'Esquerdes, qui avait aussi à se venger de Maximilien depuis la perte de la bataille de Guinegate, y était le chef des troupes françaises. Le feu d'une guerre mal éteinte se ralluma sans événements notables, excepté que le jeune Charles d'Egmond fut pris par les Français au siége inutile de Thérouenne.

CHAPITRE VII.

Troubles de Bruges. — Leurs résultats.

Nous n'avons pas l'intention de retracer le triste tableau des campagnes de guerre de 1486 à 1488, parce que nous ne traitons que les événements indispensables à connaître pour mieux rendre compte du règne de Charles-Quint. Cependant, nous devons faire le récit d'une anecdote dont l'espèce est unique dans les annales des nations. La ville de Gand, toujours excitée contre Maximilien par les Français, s'était insurgée. Les Gantois faisaient des incursions jusque sur la rive flamande de l'Escaut devant Anvers et jusqu'aux environs de Bruxelles. Maximilien était venu de Courtrai à Bruges, au commencement de février 1488, avec les officiers de son hôtel, dont une partie était des gentilshommes allemands. Sa garde allemande était entrée avec lui à Bruges.

« Les Flamands, » dit Molinet que nous citons d'après Kervyn de Lettenhove (V. p. 405), « vouloient que le roi des Romains se fesoit quitte des Allemands, « lesquels ils voyoient envis, et avoient grand regret à la paix faite l'an « quatre-vingt-deux, et leur sembloit bien que l'infraction d'icelle leur estoit « dommageable et que par la nutrition de la guerre, d'innombrables deniers « quasi par milliers, s'estoient levés en Flandre, desquels ils vouloient avoir « le compte, pensant que tous n'estoient venus à la cognoissance du Roi, mais « aucuns gouverneurs, comme ils disoient, les attribuoient à leur proffit « singulier. »

Il en résulta une grande exaspération de la part des Brugeois contre Maximilien et sa garde allemande, et surtout contre un des officiers de leur ville, appelé Pierre Lanckhals, et d'autres. Les détails en sont expliqués par M. Kervyn. Des lettres venues de Gand augmentèrent encore le mécontentement populaire. Le 5 février 1488, les gens des métiers voulurent délibérer sur ces griefs. Ils firent mettre des pavillons et des tentes sur la place

du Marché pour se préserver du froid de la saison. Ils s'y tinrent assemblés en permanence, le jour et la nuit.

La plupart de ces griefs, dans la principale ville de commerce de l'Europe occidentale, concernaient des abus en matière de finances, par les agents de Maximilien, surtout par des Allemands.

Les articles en furent résumés, au nombre de 78, en langue flamande; nous allons en citer quelques-uns, d'après leur traduction en langue française, qui est au texte des Annales de la Société d'émulation de la Flandre occidentale, t. IV, année 1842, p. 227, etc.:

16. Il faudra examiner ce qui a été fait des fortes contributions levées sur le Franc de Bruges et des emprunts levés sur les habitants de la ville.

17. Jean Leupen et De Sarge doivent déclarer qui les a autorisés à donner un sauf-conduit maritime, parce que beaucoup d'argent a été transporté par mer, et qu'il importe de savoir qui en a profité.

24. Enquête sur l'emploi des deniers destinés au curement du Zwyn.

27. Les membres des corporations peuvent être poursuivis en justice.

28. Connaitre la dépense que Jooris Baert et d'autres ambassadeurs ont faite en Autriche.

30. Alliance offensive et défensive entre les trois membres de Flandre et les neuf membres de la ville pour protéger les corporations.

42. Tous les magistrats prêteront serment au duc Philippe. Le Franc de Bruges ne sera plus le quatrième membre de Flandre.

47. Avant de remettre en liberté les officiers allemands du roi des Romains, ils devront prêter serment au duc Philippe et jurer de ne plus porter les armes contre lui et le pays.

51. On mettra tout en œuvre pour conserver l'amitié de monseigneur Philippe.

57. On fera saisir les biens de Pierre Lanckhals et d'autres qui sont ses complices.

60. Avant de faire retirer les bannières et étendards, les divers points compris dans le présent acte devront être mis à exécution, ou les raisons devront être données pour lesquelles cela n'a pas eu lieu.

67. Les articles de commerce reçus de l'extérieur par les négociants étrangers, devront être vendus par eux, sans pouvoir être travaillés ou changés de nature.

Nous omettons les autres articles qui protégent spécialement les marchands anglais à l'Écluse et à Gravelines.

Le roi des Romains fut invité à se rendre de son hôtel sur la place, près des magistrats qui étaient dans le bâtiment des halles. Il eut l'imprudence — telle est notre opinion — d'accéder à cette demande; tandis qu'il nous semble que c'était aux magistrats, ses sujets, d'aller vers lui, en son hôtel. Il fut accueilli sur la place du Marché avec respect, dit M. Kervyn. Il était habillé de drap d'or. Il fit le tour de la place, étant à cheval, tandis que chacun des métiers tirait des coups de canon pour lui rendre honneur. Lorsqu'il voulut se retirer en son hôtel, on lui annonça qu'en vertu d'une délibération des métiers, il était prié de résider au Craenenbroek, l'une des plus belles maisons de la place du Marché,

jusqu'à la fin de l'assemblée de la bourgeoisie. C'était aux fenêtres de cette maison, appartenant à un riche marchand, que les princes avaient coutume d'assister aux fêtes publiques et aux tournois. Il dut y passer la nuit. Pendant les jours suivants, la commotion publique fit de nouveaux progrès. Maximilien ne fut pas rendu à la liberté.

Le 14 février, plusieurs officiers de la cour et de l'armée étaient venus auprès de lui. Ils furent arrêtés, entre autres les capitaines allemands et bourguignons, l'abbé de Saint-Bertin, etc., le sire de Mingoval et Jean de Carondelet, chancelier de Bourgogne. Quatre d'entre eux furent pris dans la chambre même du roi des Romains; mais on s'empressa de les envoyer à Gand, afin qu'ils ne fussent pas maltraités par la populace de Bruges. On fit sortir de la ville, par le même motif, les riches marchands allemands.

Comme les insurgés voulaient faire des exécutions à la peine capitale, lesquelles devaient commencer le lendemain sur la place du Marché, l'on décida de transférer Maximilien dans un autre quartier de la ville, dans l'hôtel de l'ancien chancelier de la Toison d'or. Cet hôtel avait vue sur la rue Saint-Jacques, près de la porte des Baudets. Maximilien demanda qu'il lui fût permis, avant sa translation, de haranguer le peuple, qui continuait d'être assemblé sur la place. Cela lui fut accordé. Il parcourut, non pas en drap d'or, comme à son arrivée dans ce funeste guet-apens, mais en habit de deuil, les rangs de la bourgeoisie. Il demanda : 1° qu'on lui accordât dix ou douze personnes de sa domesticité qu'il désigna; 2° de n'être livré ni aux Français, ni aux Gantois; 3° qu'on ne se portât à aucun attentat sur sa personne.

« Ce n'est point contre vous, répondit la bourgeoisie (*V.* Kervyn, t. V, p. 421), « que s'élève notre colère, mais contre ceux qui ont perfidement gouverné la « Flandre et qui vous ont instigué leurs mauvais conseils. » Maximilien fut transféré dans sa nouvelle demeure, c'est-à-dire dans sa nouvelle prison. Arrêter un roi des Romains était sans doute un fait de la plus haute gravité : mais il faut observer que ce n'était pas sur le territoire du Saint-Empire; c'était dans une province de la féodalité de France. C'était donc avec raison que Maximilien, dont l'autorité de roi des Romains était de nulle valeur en Flandre, devait redouter d'être livré aux Français, ou, pour mieux dire, à l'animosité de la dame de Beaujeu. En effet, en la ville de Gand était arrivé de France Jean Coppenolle avec trois ambassadeurs français et une escorte de 280 chevaux.

Dès la translation de Maximilien en l'hôtel de l'ancien chancelier de la Toison d'or, la position du royal captif s'adoucit. Les échevins lui donnèrent des panneticrs, des échansons, des écuyers tranchants. Ils ordonnèrent que les gens de tous les métiers vinssent défiler devant lui, pour distraire son oisiveté forcée. Sur la place du Marché, le 14 mars 1488, les exécutions à la peine capitale recommencèrent. Le 18, on y décapita le fidèle Pierre Lanckhals de Bruges, chef-maitre de l'hôtel (hooftmeester) du roi des Romains (msc. 13170) : il s'était caché; il avait été saisi dans son asile et torturé.

Pendant ces désordres, les conseillers régents du jeune archiduc Philippe,

à Bruxelles, demandèrent avec instance à ceux de Bruges que le père de leur souverain fût remis en liberté. Les états de Brabant, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, s'assemblèrent à Bruxelles, tandis que ceux de Flandre s'assemblaient à Gand. Il y eut des conférences, entre autres, le mercredi de Pâques, 9 avril 1488. Nous allons citer, en copiant le texte de M. Kervyn (t. V, p. 434), les griefs absurdes dont on accusait Maximilien : les citer suffit pour les réfuter.

« On rappelait, dit-il, les tentatives de Maximilien pour changer en une pauvre
« forteresse, à peine peuplée de quelques hommes d'armes, la ville de Bruges,
« connue pour une des plus riches cités commerciales du monde; tentatives
« dans lesquelles Maximilien, disaient-ils, avait persévéré... jusqu'à ce qu'il se
« rendît lui-même sur la place du Bourg de Bruges, étendards déployés et piques
« baissées; ce qui avait réduit les personnes de la bourgeoisie à prendre les
« armes, à la voix de leurs magistrats, pour défendre leurs biens, leurs femmes
« et leurs enfants, et en même temps les franchises de leur ville et du pays,
« en plaçant le roi des Romains sous la garde des trois membres de Flandre. »

On ne pourrait ajouter foi au récit d'une aussi absurde apologie des démagogues de Bruges, s'il n'était attesté par un écrivain aussi véridique et aussi judicieux que M. Kervyn de Lettenhove.

Le pape Innocent VIII, ayant été informé des saturnales de Bruges (*V.* Molinet, p. 439), avait fulminé, le 25 mars 1488, un monitoire. L'archevêque de Cologne en adressa un semblable le 7 avril. L'empereur Frédéric III avait convoqué les princes de l'Empire pour venir avec lui délivrer son fils. Il arriva aux Pays-Bas avec le marquis de Brandebourg, le duc de Brunswick, le duc de Bavière, le duc de Juliers, le duc Albert de Saxe, dont nous ferons plus loin une mention spéciale, et d'autres princes. Il était suivi d'une armée de 30,000 hommes. (*V.* Olivier de La Marche, p. 425.) « Jamais, dit Molinet, ne descendit en nos quartiers telle puissance d'Allemaigne. » Mais au moment de l'arrivée de l'Empereur à Malines, Maximilien avait été rendu à la liberté, après avoir signé, le 16 mai 1488, les conditions qui lui avaient été imposées par les insurgés.

La clause principale (*V.* Molinet, p. 472) était la renonciation à la mambournie de Flandre. Cette province aurait été gouvernée, sous le nom de l'archiduc Philippe, par l'avis des seigneurs du sang et par un conseil; ces derniers, par l'avis et le consentement des trois membres de Flandre. En compensation de cette renonciation, Maximilien devait obtenir une indemnité semestrielle, payable à la Noël et à la Saint-Jean. La paix d'Arras de 1482, avec le roi de France, devait être maintenue.

Mais aussitôt que Maximilien fut arrivé auprès de son père, il publia, par un manifeste, qu'il ne tenait aucun compte de ce traité qui lui avait été extorqué par la force (V. *Archiv. de Gand*, citées par M. Kervyn, t. V, p. 455), et qui d'ailleurs était inexécutable, parce que ceux du Brabant, du Hainaut, de la Hollande et de toutes les autres provinces des Bays-Bas, n'y étaient pas intervenus. Au moment où Maximilien venait de partir de Bruges, les Allemands, sous le commandement du duc Albert de Saxe, entraient dans la

Flandre : ils venaient délivrer le roi des Romains; mais, arrivé à Male près de Bruges, le duc de Saxe apprit que ce prince avait été remis en liberté.

Le 27 mai, les Allemands s'étaient retirés à Everghem, à une lieue au nord de la ville de Gand. C'est alors, dit M. l'archiviste Vander Mersch, dans un savant mémoire publié en l'année 1855, concernant la ville de Gand considérée comme place de guerre (p. 17), que les Gantois en inondèrent momentanément les environs au nord sur une grande étendue de terrain et firent construire au rempart de Saint-Bavon, à l'endroit où les eaux de la Liève pénètrent dans cette grande cité, deux grosses tours rondes, destinées à protéger la manœuvre d'une écluse.

Lorsque la Flandre eut été soumise, l'Empereur, continuant de séjourner à Malines, tint conseil sur le moyen d'y maintenir l'autorité de son fils qui partait avec lui : il y laissa une partie de l'armée allemande. Il choisit pour gouverneur général Albert, duc de Saxe, d'autant plus qu'il était cousin germain de Maximilien. En effet, le père d'Albert avait épousé Marguerite d'Autriche, fille d'Ernest, duc de Carinthie. Ce fut alors pour la première fois que les Pays-Bas furent gouvernés, en l'absence du prince souverain, par une personne du sang royal; institution qui se continua, avec très-peu d'exceptions, jusqu'à la fin de la domination autrichienne aux Pays-Bas, en l'année 1794.

Nous devons intercaler ici que l'empereur Frédéric III, étant de retour en Allemagne, institua, par diplôme du 12 janvier 1491 (*V.* Gyseleers-Thys, Arch. Malines), la seigneurie de Malines en comté. C'était en témoignage de sa haute satisfaction pour la fidélité que cette ville seigneuriale avait manifestée à son fils. Les armoiries de Malines ont été alors chargées, en chef, de l'aigle d'Empire. La devise flamande a été : *In trouwe vast* (Ferme en fidélité). C'est par ce motif que dans l'énumération que nous avons faite à la première page de la présente histoire, nous avons dit que Malines était une seigneurie comtale. Nous ajouterons en corollaire que les démagogues, instigateurs des troubles de la Flandre, et le roi de France, ou, pour mieux dire, la dame de Beaujeu apprirent, par l'arrivée de l'Empereur avec une armée formidable, que l'on n'insultait pas impunément le prince souverain des Pays-Bas et que les princes de l'Empire savaient accourir au secours du roi des Romains, coadjuteur de l'Empereur.

« Le duc de Saxe, » dit l'historien Olivier de La Marche (p. 127), « s'est « si bien acquitté de ses fonctions, si honorablement et si loyalement, qu'il en « sera toujours à priser et à louer. Il se trouva obéi des grands et des petits. » Au mois d'avril 1489, Maximilien, parti des Pays-Bas, se rendit à Inspruck auprès de Sigismond, son oncle, comte de Tyrol, qui, plus tard, en 1492, lui laissa son héritage, comme nous l'expliquerons quand il en sera temps.

Devant continuer le récit des conséquences des commotions de Flandre, nous dirons qu'elles se terminèrent par le traité de Francfort, du 23 juillet 1489, conclu entre les ambassadeurs de Maximilien, roi des Romains, se faisant fort pour l'archiduc Philippe son fils, et ceux de Charles VIII, roi de France, pour sa fiancée Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe. (*V.* Molinet, p. 571.)

L'article premier a pour objet de rétablir la paix et la concorde entre les deux souverains, selon le second traité d'Arras du 27 décembre 1482.

L'article second concerne la demande faite par le roi des Romains, de la restitution du duché de Bourgogne et des comtés de Charolais et autres : c'est ici la seconde fois que la Bourgogne est réclamée. (*V.* la première demande audit traité d'Arras, p. 34.) Les ambassadeurs français déclinèrent toute réponse, en se référant audit traité d'Arras; ce qui était un subterfuge.

Par un autre article, le roi Charles VIII, sur la demande du roi des Romains, son beau-frère futur, déclare qu'il désire que les pays de Flandre rentrent paisiblement sous l'obédience de ce roi, père de l'archiduc d'Autriche. Les termes de cet article portent : « Et que ces pays se conduisent honnêtement et « révéremment envers ledit seigneur, roi des Romains, ainsi qu'il appartient. »

Jean de Horn, prince-évêque de Liége, successeur de Louis de Bourbon depuis l'année 1482, et le roi d'Angleterre, Henri VII, alliés politiques de l'archiduc, sont compris dans ce traité.

Quelques semaines plus tard, le 30 octobre 1489, un second traité de paix fut conclu à Montils-lez-Tours, afin de confirmer et de réintégrer la mambournie et tutelle de Maximilien, en ce qui concerne le comté de Flandre, sous la vassalité de la France.

Nous terminerons le récit de ces déplorables commotions en disant que trois ans plus tard, d'après Pontus Heuterus (p. 202), selon l'inconstance populaire de tous les temps et de tous les pays, les Gantois se fatiguèrent de l'influence des deux frères jumeaux, Jean Coppenolle, principal instigateur des troubles, et François Coppenolle.

Ils cessèrent d'être protégés par le roi Charles VIII. Ils furent arrêtés après une de ces nombreuses altercations qui sont fréquentes dans les discordes civiles. On fit leur procès : ils furent décapités le 16 juin 1492, jour anniversaire de leur naissance; ils moururent ensemble. (*V.* Kervyn, t. V, p. 488.)

Quelques jours plus tard, le 30 du même mois, Albert, duc de Saxe, gouverneur général, parvint enfin à faire un arrangement durable avec les Gantois : ce fut la célèbre paix dite de Cadzand, parce qu'elle fut signée en cette localité près du port de l'Écluse.

En voici le sommaire : Les Gantois reconnaissent le roi des Romains mambour de l'archiduc Philippe, son fils. Ils payeront 78,000 florins en différents termes pour quote-part des frais de la guerre; plus, 25,000 florins pour amende envers l'archiduc, leur souverain, son père étant reconnu par le traité de Montils-lez-Tours, depuis le 30 octobre 1489. Les priviléges de la ville de Gand seront modifiés à l'arbitrage de l'archiduc. Il y a, entre autres, que lesdits de Gand ne prendront aucune connaissance sur les officiers du prince, en quelque lieu qu'ils soient, pour cause de leurs offices et biens; que s'ils le font, les procédures seront nulles; que ceux de la loi de Gand ne pourront prendre connaissance hors la ville et échevinage, sinon à la requête des veuves des bourgeois, pour recouvrer payement de leurs débiteurs : alors on pourra les

ajourner devant eux, comme s'ils étaient de l'échevinage; que ceux de Gand auront pardon, amnistie et abolition de tout ce qu'ils peuvent avoir méfait en général ou en particulier.

On trouvera peut-être fort longs tous ces détails sur la captivité de Maximilien à Bruges et sur les conséquences qui en résultèrent dans cette même ville de Bruges, et qui durèrent à Gand jusqu'à la date de ladite paix de Cadzand; mais on verra plus loin, à la date de 1539 et 1540, qu'ils étaient nécessaires pour expliquer les troubles de la ville de Gand, qui furent apaisés par Charles-Quint.

CHAPITRE VIII.

Accroissements de la puissance de la maison d'Autriche. — Guerre de Hongrie.

Nous avons dit que des intérêts puissants appelaient Maximilien en Allemagne. Avant d'en rendre compte, nous devons faire connaître sommairement l'origine de la domination autrichienne.

La seconde maison d'Autriche, dont il descendait, ne doit pas être confondue avec celle des premiers ducs ou margraves d'Autriche, dans la même contrée qui était la basse Bavière, ainsi nommée parce qu'elle est située en aval de ce royaume actuel sur le Danube. C'est Léopold V, duc d'Autriche (1177-1194), qui prit pour armoiries un champ de gueules à la fasce d'argent, s'étant couvert de sang à la conquête de Saint-Jean d'Acre en Palestine, en 1191, et son ceinturon étant resté blanc. Nous avons fait l'observation, à la page 18, que, par un effet du hasard, la ville de Louvain et le duché de Lothier-Brabant ont les mêmes armoiries. C'est le même Léopold qui retint prisonnier à la tour de Krems, sur le Danube, le roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, qui revenait de la Palestine et qui avait eu avec lui des altercations dans cette contrée. De plus amples détails sur ses successeurs, jusqu'à la fin de leur dynastie en l'année 1278, sortiraient du cadre de l'histoire politique que nous écrivons; mais nous devons faire connaître la seconde maison d'Autriche, dont descendait Maximilien. Cette maison a pour tige les ducs d'Alsace, à la rive gauche du haut Rhin: ils possédaient aussi plusieurs domaines à la rive droite, en Souabe et en Franconie; ils avaient aussi en leur possession une grande partie de l'Helvétie où sont les sources de ce fleuve, et à l'orient, les États du Tyrol, sur l'autre rive du lac de Constance. Cette maison d'origine alsacienne est aussi anciennement illustre que celle des Capétiens, car elle existe depuis le temps de la dynastie des Mérovingiens.

En l'année 1273, un des descendants de ces princes, connu sous le nom de Rodolphe de Hapsbourg, d'un château de l'antique Helvétie, fut élu Empereur à Francfort. En 1278, il fit la conquête des États d'Ottocare, duc d'Autriche, roi de Bohême.

Ainsi, la seconde maison d'Autriche, dont le fondateur est Rodolphe de Hapsbourg, étendait sa domination au sud de l'Allemagne, par une configuration géographique d'un croissant, du nord au sud, depuis le haut Rhin, traversant de l'occident à l'orient les Alpes helvétiques et tyroliennes, et s'arrondissant une deuxième fois, vers le nord jusqu'au Danube et de là jusqu'aux sources de l'Elbe. Adolphe de Nassau succéda à Rodolphe (1292-1298).

Mais la tyrannie de l'empereur Albert, fils et successeur de Rodolphe de Hapsbourg (1298-1308), fut la cause de l'insurrection de l'Helvétie et l'origine de la confédération des cantons, qui prirent le nom de Suisses, à cause de la ville de Schweitz.

Qui ne connaît point le brave Guillaume Tell, l'un des fondateurs de cette république fédérative!

Ainsi, les États autrichiens furent alors coupés en deux agglomérations : l'Autriche proprement dite, appelée Oesterreich en langue allemande, c'est-à-dire région orientale au sud-est de l'empire d'Allemagne, et les domaines de Souabe, de Franconie et autres au sud-ouest vers le haut Rhin et les sources du Danube. Mais celles d'Autriche sont compactes, tandis que celles de Souabe et du haut Rhin sont éparses.

Ce serait sortir du cadre de cette histoire que d'expliquer comment, après la mort de l'empereur Albert I, Frédéric III son fils, duc d'Autriche et landgrave d'Alsace, fut élu empereur en 1314, à Sachsenhausen, faubourg de Francfort au delà du Mein, tandis que d'autres électeurs, dans la ville même de Francfort, nommaient Louis V, duc de Bavière, et comment, après une guerre civile entre les deux empereurs, Frédéric III, en 1320, perdit la bataille de Muhldorf dans la basse Bavière. Il y fut prisonnier; mais, en 1325, son compétiteur le délivra de prison. Ils continuèrent à régner ensemble, portant chacun le titre de roi des Romains. Frédéric III mourut en 1326. Nous n'expliquerons point comment quatre princes de la maison de Luxembourg furent promus à la dignité impériale: Henri VII de 1308 à 1314, Charles IV en 1347, Wenceslas en 1378 et Sigismond en 1410. Il nous suffira de faire observer qu'en l'année 1438, Albert II, duc d'Autriche, fut Empereur après Sigismond et qu'il mourut en 1440.

Depuis l'année 1358, l'héritage de la maison d'Autriche avait été plusieurs fois partagé entre des princes de la même famille, qui étaient frères. Ils régnaient ensemble. Nous dirons sommairement qu'en l'année 1411, Ernest était un de ces ducs : il avait réuni en qualité de dernier survivant, outre la haute et la basse Autriche, les duchés de Carinthie, de Styrie ; mais les domaines de Souabe, de Franconie, d'Alsace, le duché de Carniole et le comté de Tyrol appartenaient à son frère, appelé Frédéric, qui mourut en 1439 : il laissa sa part d'héritage à Sigismond, son fils, alors âgé de douze ans.

En 1440, un autre prince appelé aussi Frédéric, fils du duc Ernest, fut élu Empereur, après Albert II, son oncle : il était âgé de 25 ans. Quoiqu'il dût être le quatrième du nom, l'histoire, ne comptant point le compétiteur de

Louis de Bavière, lui donne le titre de Frédéric III. C'est le père de Maximilien. Celui-ci est son seul fils légitime, né d'Eléonore de Portugal, comme nous l'avons fait observer page 23, au récit du rétablissement de l'ordre de la Toison d'or. Cette princesse décéda en 1467, lorsque Maximilien était âgé de huit ans.

Après ces détails, nous revenons aux motifs puissants qui rappelaient Maximilien en Allemagne, en 1488. Le vieux comte de Tyrol, Sigismond, étant sans postérité, le fit venir auprès de lui; il l'institua son héritier universel par diplôme testamentaire du 16 mars 1492, et mourut le 4 mars 1 .96 à Inspruck, capitale du Tyrol. Nous dirons, par anticipation, que c'est alors que la ville d'Inspruck devint le séjour de prédilection de Maximilien. Dans son infatigable activité politique, artistique et industrielle, il faisait exploiter aux environs les richesses minéralogiques des montagnes de cette contrée, l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, le fer, le zinc, l'arsenic, le cobalt, le sel minéral, le soufre. Il y faisait fabriquer des armes. Il prenait aussi sur ces montagnes aux cimes escarpées le plaisir de la chasse au daim, au cerf, au chamois; ce qui est figuré sur les miniatures d'un des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne qui lui appartenait.

Lorsque Maximilien était revenu en Allemagne en 1488, la basse Autriche était sous la puissance de Mathias Corvin, roi de Hongrie, qui en avait fait la conquête sur l'empereur Frédéric III. Mathias Corvin était mort d'apoplexie dans la ville de Vienne, le mardi de la semaine sainte, 6 avril 1490. Il ne laissait point de postérité. Il était fils du célèbre Jean Huniade, vaïvode de Transylvanie, qui avait souvent vaincu les Turcs. Mathias Corvin avait été proclamé roi de Hongrie, le 24 janvier 1458, par les magnats, dans la plaine de Rakos. Il était alors âgé de seize ans. Il épousa Béatrix, princesse royale de Naples, de la maison d'Aragon; ce qui sera expliqué plus loin au titre courant : *Louis XI subtilise la donation de Naples*. Elle lui inspira le goût des belles-lettres et des beaux-arts, alors en pleine renaissance en Italie. Il fit transcrire et orner de miniatures, chefs-d'œuvre de peinture, pour des sommes immenses, pendant tout son règne, les meilleurs manuscrits à Florence et ailleurs. A cette époque il n'y avait pas encore de galerie de tableaux. Ce n'est pas sans motifs que nous rendons compte de cette noble passion de bibliophile dans un temps où les Médicis de Florence fondaient la bibliothèque Laurentinienne, le souverain pontife, la bibliothèque du Vatican, et les ducs de Bourgogne, la célèbre bibliothèque qui porte leur nom et qui est un des plus précieux ornements d'antiquité nationale aux Pays-Bas. Nous faisons ces observations, parce que Maximilien fut aussi zélé protecteur des beaux-arts en Allemagne que Mathias Corvin en Hongrie. Nous verrons plus loin, à la date de 1526, que Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, apporta aux Pays-Bas le célèbre missel que Mathias Corvin fit transcrire et embellir de miniatures, en 1487, par Actavanti de Actavantis, artiste de Florence. Mais nous ne devons pas anticiper sur les événements.

Mathias Corvin fit plusieurs fois la guerre à l'empereur Frédéric III depuis l'année 1460, l'Autriche étant limitrophe de la Hongrie. En 1485, il s'empara de la ville de Vienne, qui se rendit par capitulation le 10 juin; il conquit toute

la basse Autriche, la Carinthie, la Styrie. A la fin de l'année 1488, lors de l'arrivée de Maximilien, l'Empereur avait été réduit à établir sa résidence à Lintz, dans la haute Autriche, et à appeler à son secours le duc de Bavière. Maximilien se préparait à la guerre, lorsque, le 6 avril 1490, comme nous l'avons dit, Mathias Corvin mourut à Vienne en Autriche.

Plusieurs princes se présentèrent pour lui succéder; mais les magnats de Hongrie déléguèrent la reine donairière Béatrix d'Aragon-Naples pour faire un choix. Elle fit proposer à Maximilien, arrivé des Pays-Bas depuis 18 mois, de le faire élire roi de Hongrie, s'il voulait l'épouser. Maximilien était alors engagé dans les négociations d'un autre mariage avec la duchesse Anne de Bretagne; ce que nous expliquerons ultérieurement, d'autant plus qu'il faudra relever des erreurs historiques qui sont au préjudice de Maximilien.

Après ce refus de Maximilien, la reine Béatrix épousa et fit proclamer roi de Hongrie, Ladislas qui était roi de Bohême depuis l'année 1471 et qui fut couronné, le 21 septembre 1490, dans la ville d'Albe-Royale, selon la coutume hongroise.

Sur ces entrefaites, Maximilien qui était à Inspruck auprès de son oncle, le comte de Tyrol, comme nous l'avons dit, avait été rappelé à Lintz par l'Empereur son père, afin de se préparer à la guerre pour reprendre la basse Autriche et les autres provinces que le feu roi Mathias Corvin avait conquises. Maximilien avait repris la ville de Gratz, et ensuite, le 17 août, la ville de Neustadt. Partout la population lui était favorable. Quelques jours plus tard, il reconduisit solennellement l'empereur Frédéric III, son père, dans la ville de Vienne, quoique le Bourg, château de la résidence archiducale, ne se fût pas encore rendu. Maximilien était accompagné de 2,000 hommes de cavalerie; il montait un cheval sellé à la bourguignonne.

Le 29 août 1490, jour de la Décollation de saint Jean, il assiégea le Bourg. (*V.* Molinet, p. 593). Après avoir fait canonner ce château pendant deux jours et deux nuits par quatre pièces d'artillerie, il s'empara de deux tours. Alors la garnison, composée de cent hommes, se rendit par capitulation. Maximilien donna la liberté à ceux des soldats qui étaient nés Hongrois; mais il voulait faire pendre ceux qui étaient nés Autrichiens. Enfin, il leur pardonna.

Depuis cette époque, et plus exactement encore depuis l'arrivée de l'archiduc Ferdinand, frère de Charles-Quint, ce qui sera ultérieurement expliqué, la ville de Vienne a été la résidence des archiducs, même lorsque Ferdinand fut roi de Hongrie.

Au commencement du mois d'octobre 1490, Maximilien entra dans la ville de Brück, dans la haute Styrie, à onze lieues nord-est de Gratz. Il y reçut un renfort de 800 hommes de cavalerie que le duc de Bavière lui envoya. Il entra ensuite à Judembourg, grande ville de la haute Styrie. Il était à la tête de 20,000 combattants: il avait reconquis les Etats de la maison d'Autriche. Il entra dans le royaume de Hongrie; il se présenta en vainqueur devant la ville d'Albe-Royale, où se fait ordinairement le couronnement des rois, comme nous l'avons dit. Cette

place est à douze lieues au sud-ouest de Bude. Les habitants, sommés de se rendre, répondirent que récemment le roi Ladislas avait été proclamé et couronné dans leur ville. Maximilien fit occuper militairement les faubourgs par les lansquenets (landsknechten), infanterie allemande qu'il venait de réorganiser. Il assiégea ensuite le corps de la place. Elle était défendue par une double enceinte de murailles. (*V.* Molinet, p. 339.)

Cette grande ville fut prise d'assaut le 17 novembre 1490. Maximilien, pendant cet assaut, dit l'historien Molinet, était sur la digue des fossés et se montrait digne de la victoire.

La ville fut livrée au pillage. Maximilien se plaça à l'entrée de l'église pour empêcher que ce temple du Seigneur fût profané. Beaucoup d'habitants y trouvèrent un refuge.

Le jour même de la victoire, il écrivit des lettres, aux Pays-Bas, à l'archiduc Philippe, son fils, alors âgé de douze ans, et au gouverneur général, le duc Albert de Saxe, son ami; au comte Englebert de Nassau, son autre ami, et à plusieurs autres gentilshommes. Il prenait, en tête de ces lettres, les titres de roi des Romains, de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, etc., que depuis il a toujours portés. Nous verrons qu'à son exemple, Charles-Quint s'intitulait aussi roi de Hongrie, de Dalmatie, etc., quoiqu'il ne fût pas souverain de ces royaumes.

Comme il était chef de l'ordre de la Toison d'or pendant la minorité de son fils (*V.* p. 24), il en célébra, le 30 novembre 1490, jour de la Saint-André, la fête patronale, dans l'église d'Albe-Royale. (*V.* Procès-verbaux.) Il y créa chevalier de cet ordre, en présence d'une nombreuse assistance, Guillaume de Ligne, seigneur de Barbançon, en récompense de ses services, surtout pendant la présente guerre.

La reine Béatrix était à Bude. Elle y fut informée que Maximilien avait été proclamé roi de Hongrie dans Albe-Royale. Elle s'enfuit à Strigonie, à douze lieues de Bude. Maximilien recevait alors les hommages d'un grand nombre de magnats qui étaient arrivés auprès de sa personne; mais il eut la sagesse d'observer que l'esprit national autrichien ou allemand était fort différent de l'esprit national hongrois; que s'il avait été reçu en libérateur dans la basse Autriche, en Styrie et en Carinthie, il était reçu en vainqueur étranger dans le royaume de Hongrie par les magnats, fiers de leurs droits et prérogatives.

Maximilien ne poussa pas plus loin ses conquêtes, et, ce qui est bien rare, il mit en pratique la devise allemande qu'il avait prise : Halt Maas (*Tenez mesure*). Ce trait de modération et tout le récit de notre ouvrage servent à venger la mémoire de Maximilien, que l'on doit, contrairement à je ne sais quelle opinion injuste, placer parmi les plus habiles capitaines et les plus profonds administrateurs et hommes d'État dont les annales de l'histoire aient conservé le souvenir. Son défaut était la prodigalité dans ses finances.

On reconnait en cela que Charles-Quint était son élève et qu'il mit ses leçons en pratique, imitant sa magnificence et sa passion pour les beaux-arts, mais n'imitant pas sa prodigalité.

Maximilien revint à Judembourg après avoir reconquis, pendant son retour, plusieurs places de la Styrie et de la Carinthie. De là, il vint à Neustadt. Le bâtard de Somerset qui lui était envoyé par le roi d'Angleterre, Henri VII, lui présenta, de la part de son souverain, les insignes de l'ordre de la Jarretière. (*V.* msc. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 15966.)

La solennité de réception se fit dans l'église de Saint-Georges, en présence du légat du pape et des ambassadeurs de France, de Croatie et d'Esclavonie. Maximilien se revêtit de la robe, du manteau, des insignes et de la toque de l'ordre. Il donna en retour à l'ambassadeur d'Angleterre, pour les présenter à son roi, les insignes de l'ordre de la Toison d'or.

Cet échange des deux décorations; de ces deux ordres illustres, n'était pas une vaine cérémonie de politesse, mais une assurance politique du maintien de la paix entre les deux souverains de l'Angleterre et des Pays-Bas; ce qui était nécessaire à cause du changement de dynastie en Angleterre.

En effet, le roi Édouard IV, de la maison d'York, frère de la duchesse Marguerite d'York, et qui devait donner sa fille en mariage au duc Philippe, comme nous l'avons dit (p. 31), était décédé en 1483. Le jeune roi Édouard V, son fils, étant à peine proclamé roi, avait été détrôné par le duc de Glocester, son oncle, qui régna pendant deux ans, sous le nom de Richard III.

Édouard V et son frère qui aurait dû lui succéder ont disparu. On ignore ce que ces deux enfants sont devenus. Shakespeare, dans ses tragédies historiques, leur donne une fin sinistre dans les prisons de la Tour de Londres.

Henri Tudor, comte de Richemond, d'origine galloise, réfugié dans le duché de Bretagne, et descendant du roi Édouard III, décédé en 1377, ayant réuni et embarqué une armée dans ce duché, était débarqué au pays de Galles et avait remporté, le 22 août 1485, une victoire complète, à Bosworth, sur les troupes de Richard III. Celui-ci avait été tué dans la bataille. C'est ainsi que Henri, chef de la maison de Tudor, connu sous le nom de Henri VII, replaça sur le trône d'Angleterre la maison d'York et l'usurpateur de Richard III; mais la duchesse douairière Marguerite d'York s'étant déclarée l'ennemie des Tudor, il y eut un grand refroidissement entre les deux États. Elle avait même voulu faire envoyer en 1485 une armée en Angleterre contre Henri VII; mais les événements des troubles de Flandre l'empêchèrent de donner suite à cette expédition.

L'échange des deux décorations était donc le témoignage d'une réconciliation sincère, et qui devait être durable, entre les deux souverains.

Nous expliquerons plus loin les traités de commerce et d'amitié, à l'avantage réciproque des deux nations, qui en furent la suite, sous le règne de l'archiduc Philippe le Beau, et plus tard avec l'empereur Charles-Quint, lorsque le roi Henri VIII eut succédé au roi Henri VII, son père. Ce fut Maximilien qui commença cette longue alliance entre les deux couronnes.

Maximilien partit de Neustadt, qui est à vingt-deux lieues de Vienne, le jour de la Saint-Jean l'évangéliste, le 27 décembre 1490; il vint au château du Bourg, en la ville de Vienne, qu'il avait fait réparer pour être la résidence impériale de

son père. Il alla célébrer la fête de l'Epiphanie en la ville de Saint-Pölten, à seize lieues de Vienne, en amont du Danube. Le lendemain, il alla séjourner à la célèbre abbaye de Mölk, sur une colline qui domine le Danube, et de là à Lintz, auprès de son père.

Il y reçut une ambassade de Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, pour terminer les affaires de Hongrie. Il reçut une autre ambassade de Ferdinand et d'Isabelle, roi et reine d'Espagne. C'était le commencement des négociations dont le résultat, quelques années plus tard, fut la double et perpétuelle alliance de famille des deux maisons d'Espagne et d'Autriche, d'où, dès le règne de Charles-Quint, résultèrent les deux branches espagnole et allemande de cette même maison d'Autriche. Enfin, il reçut une troisième ambassade que le roi de France, Charles VIII, lui envoya, pour le maintien de la paix conclue à Francfort.

« Ainsi, » dit l'historien Molinet, dont nous extrayons ces détails, « moyen-
« nant la grâce de Dieu, le très-victorieux roi des Romains, par forte main
« chevaleureuse et le prudent conseil, sage conduite et bons avis des très-
« illustres princes d'Allemagne, recouvra son duché d'Autriche, qui avait été
« occupé par le roi Mathias, et le royaume de Hongrie, sinon Bude et aucunes
« places en l'espace de huit mois. »

Nous devons ajouter qu'il reçut les hommages de Jean, fils naturel du roi Mathias Corvin et vaïvode de Transylvanie, héritage du célèbre Huniade, aïeul de Mathias Corvin. Maximilien reçut aussi les hommages d'Étienne, vaïvode de Moldavie et de Valachie, lequel n'avait jamais voulu se soumettre à Mathias Corvin. Ces deux principautés danubiennes s'étaient placées, depuis l'année 1393, sous le protectorat des sultans ottomans. La religion grecque y est dominante, tandis que les rois de Hongrie professent la religion latine.

Maximilien disloqua son armée dans des garnisons. Enfin, nous dirons que le 7 novembre 1491, le lundi après la Saint-Léonard, il y eut un traité de paix signé à Presbourg (Posanii) entre l'empereur Frédéric III et Maximilien, roi des Romains, son fils, d'une part, et Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, de l'autre part. En voici l'analyse :

Le roi Ladislas est reconnu pour certain et véritable roi de Hongrie, et après lui ses héritiers mâles et légitimes. Cet article trouvera plus loin son explication.

Maximilien conserve le titre de roi de Hongrie, de Dalmatie, etc. Ce dernier royaume dependait de la couronne de Hongrie à l'intérieur des terres, tandis que le littoral appartenait aux Vénitiens, maîtres des ports maritimes de Zara, de Spalatro, etc., etc., et des iles qui sont en avant du rivage.

Les conquêtes faites en Autriche par le roi Mathias Corvin sont rétrocédées. L'évacuation des places qui seraient encore occupées, se fera avant la fête de la Sainte-Lucie (13 décembre 1491) au plus tôt, et la Saint-Blaise (3 février 1492) au plus tard.

Celles de Hongrie seront restituées par le roi des Romains avant la Sainte-Gertrude (17 mars 1492).

A défaut d'héritier mâle et légitime du roi Ladislas, ou Wladislas, la couronne

royale de Hongrie, avec ses dépendances, reviendra au roi des Romains. Si le roi Ladislas laissait un héritier mineur, celui-ci prendrait, à sa majorité, les mêmes engagements que lui. Le roi Ladislas reconnaît, pour une plus grande assurance de la paix, le roi Maximilien et ses descendants mâles légitimes pour héritiers du royaume de Bohême.

Ce traité fut ratifié à Bude, le jour de la Saint-Nicolas, 6 décembre 1491.

C'est par l'exécution prévoyante et persévérante de ce traité, que la domination autrichienne s'établit sur les deux royaumes de Bohême et de Hongrie, même avant le décès de Maximilien, comme nous l'expliquerons plus loin, au titre courant : *Double mariage des enfants de l'archiduc Philippe*, en rendant compte du mariage de ces deux enfants de Philippe, Marie et Ferdinand, avec les deux enfants de Ladislas, Louis et Anne.

Pour réunir ici tout ce qui concerne les événements de l'archiduché d'Autriche pendant cette période, et bien que ce soit par anticipation chronologique, nous dirons que le 19 avril 1493, l'empereur Frédéric III mourut à Lintz, étant âgé de 78 ans. Son corps fut transféré, par le Danube, en la ville de Vienne : ses obsèques y furent célébrées en l'église cathédrale de Saint-Étienne. Le convoi funèbre était accompagné de 672 porte-flambeaux, etc. Il y eut 8,412 messes qui furent dites. (*V.* Molinet, p. 726.)

L'empereur Frédéric III était né le 23 septembre 1415; il avait fait, pendant sa jeunesse, le pèlerinage de Jérusalem. Il avait été couronné à Aix-la-Chapelle le 17 juin 1442; il fut couronné à Rome, roi de Lombardie, le 15 mars 1452, et trois jours plus tard, le pape Nicolas V lui posa sur la tête la couronne impériale.

Ce fut le dernier des empereurs qui, depuis Charlemagne, furent couronnés dans cette capitale du monde chrétien. Nous verrons plus loin qu'il ne fut jamais possible à Maximilien d'y accomplir cette formalité; des événements fortuits et indépendants de la volonté de la cour de Rome et de la sienne, l'en empêchèrent. Par ce motif, il prenait, selon la coutume, le titre d'Empereur élu (*Imperator electus*), parce que l'élection n'était consommée qu'après le couronnement par le souverain pontife. Nous verrons plus loin, à la date de 1530, le couronnement de Charles-Quint, à Bologne, par le pape Clément VII; dernier couronnement dans lequel le souverain pontife est intervenu.

Aussitôt que les Turcs eurent appris la mort de Frédéric III, ils firent une irruption en Croatie, par la Bosnie, espérant pénétrer dans la Carniole et l'Istrie; mais Maximilien s'empressa de les repousser vigoureusement. (*V.* Pontus Heuterus, p. 222.)

Maximilien fut reconnu Empereur sans aucune opposition. Il continua dans le formulaire de ses titres, comme nous l'avons dit, de porter celui de roi de Hongrie, de Dalmatie, etc., etc. « L'Allemagne, dit M. Pfeffel, p. 482, « changea de face à la mort de Frédéric III. A ce prince avare et indolent « succéda son fils unique Maximilien Ier, prince doué des plus grandes « qualités du cœur et de l'esprit, rempli d'amour pour les lettres, qu'il

« retira de l'obscurité, observateur sévère de la justice, brave sans ostentation.... »

M. Pfeffel, après lui avoir reproché sa légèreté d'esprit et sa prodigalité, qui le réduisait souvent à l'épuisement de ses finances, dit : « L'Allemagne profita « également de ses défauts et de ses vertus. »

Nous avons dit que la mère de Maximilien était Éléonore, infante de Portugal. Elle était fille du roi Édouard (1433-1438), sœur du roi Alphonse V (1438-1481). La reine sa mère aurait désiré que ce roi épousât une des infantes d'Espagne; mais ce projet fut abandonné à la mort de cette princesse en 1467. Maximilien avait alors huit ans.

CHAPITRE IX.

Mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne de Bretagne. — Marguerite d'Autriche est renvoyée aux Pays-Bas.

Sept ans après la mort de Marie de Bourgogne, Maximilien forma le projet d'un second mariage, en 1489, avec l'infante Isabelle, l'aînée des filles du roi Ferdinand d'Aragon et de la reine Isabelle de Castille; mais il lui fut répondu, avec regret, que cette princesse était promise à don Alphonse, infant de Portugal. Nous en donnerons plus loin d'autres détails au tableau généalogique des alliances des deux maisons d'Espagne et du Portugal.

Alors Maximilien porta ses vues sur l'héritière de Bretagne, la jeune duchesse Anne, fille du duc François II (1458-1488); cette princesse, née le 26 janvier 1477, avait environ 14 ans à la fin de 1490. Par ce mariage, le vaste promontoire breton de l'antique Armorique, c'est-à-dire de la Cornouaille celtique ou gauloise, serait devenu une annexe des Pays-Bas, contre le roi de France, à l'entrée sud-ouest du détroit de la Manche, vers l'Océan, ayant en face la Cornouaille galloise de l'île de Bretagne. Les peuples de ces deux Cornouailles parlent un langage qui n'a point d'affinité avec le français ou gaulois d'un côté, ni avec l'anglais ou anglo-saxon de l'autre côté; leur nationalité alors antifrançaise eût été facile à conserver. C'était une compensation plus que suffisante de la perte du duché de Bourgogne.

La position avantageuse de ce pays n'avait pas échappé à l'œil de convoitise du roi Louis XI, ni à ses intrigues, surtout depuis qu'en l'année 1474, il s'était saisi du duché d'Anjou qu'il garda comme, trois ans plus tard, la Bourgogne. En effet, le célèbre chancelier Bacon démontre dans l'histoire du règne de Henri VII, roi d'Angleterre, que Louis XI considérait la possession du duché de Bretagne comme indispensable depuis que le roi Charles VII, son père, avait reconquis sur les Anglais la Normandie et la Guyenne. Le duc François II, pour s'opposer au roi Louis XI, s'était ligué avec le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire.

Déjà antérieurement, le duc de Bretagne s'était ligué avec ce prince, alors comte de Charolais, contre le roi de France; c'était pendant la guerre dite *du bien public*, en 1465. Une réconciliation apparente s'était faite en 1469; mais, l'année suivante, le duc de Bretagne avait refusé d'accepter le cordon de l'ordre de Saint-Michel, nouvellement institué par le roi Louis XI, et le lui avait renvoyé.

Depuis lors, les deux cours de France et de Bretagne, sans être en état de guerre, étaient réciproquement hostiles. Lorsque, après le décès du roi Louis XI, la dame de Beaujeu, sa fille, eut la régence et conserva son influence pendant les premières années de la majorité de Charles VIII, la même politique ennemie ne changea point.

Profitant de cet état d'antipathie, Louis, duc d'Orléans, beau-frère de la dame de Beaujeu, n'ayant pas réussi à lui ôter son influence, s'était réfugié à la cour du duc François II. Il y avait aussi à cette cour un autre ennemi du roi Charles VIII : c'était Jean II, prince d'Orange; il avait servi, comme nous l'avons dit ci-dessus, le roi Louis XI dans la conquête du duché de Bourgogne, espérant que la principauté d'Orange, séquestrée antérieurement par ce même Louis XI, lui aurait été restituée. Cette restitution qui était une des clauses du traité d'Arras, en 1482, ne s'était pas effectuée, comme on l'a vu ci-dessus.

Sur ces entrefaites, le roi Charles VIII avait déclaré la guerre au duc François II, le 20 juillet 1488. Louis, duc d'Orléans et le prince d'Orange commandaient les armées de Bretagne; ils furent vaincus et prisonniers de guerre à la bataille de St-Aubin-le-Cormier, à 4 lieues à l'est de Rennes. Le duc François II, ne pouvant plus se défendre contre les Français, fit une paix désavantageuse le 21 août 1488. Il mourut de chagrin le 9 novembre de la même année.

Il laissait deux filles, Anne et Isabelle. Celle-ci mourut en 1490. Les États de Bretagne reconnurent Anne pour duchesse souveraine. Alain, sire d'Albret, son cousin issu de germain, se présenta pour l'épouser. Il était capable de la défendre par ses talents militaires; mais il avait 45 ans, et la jeune duchesse, d'un caractère altier et résolu, en avait 14 : elle ne voulut point de lui pour mari à cause de cette différence d'âge. D'ailleurs, il lui déplaisait par la férocité de son caractère. Nous demandons la permission d'ajouter la description du portrait d'Anne de Bretagne, qui fut publié dans une notice académique, le 27 novembre 1850 : « Dès l'âge de quatorze ans, malgré le peu de beauté de sa « personne (elle était petite et un peu boiteuse), elle avait su inspirer à ses sujets « un profond respect par la noblesse de son regard. Elle imposait une « obéissance passive par la lucidité et la fermeté de son esprit. L'historien « Mezerai dit qu'elle ne souffrit jamais que personne prît autorité sur elle. »

Alors Maximilien, d'après le conseil que lui donna, par lettres, le prince d'Orange, qui était alors en Bretagne, se fit proposer secrètement par ce même prince pour l'épouser. Il était âgé de 32 ans, roi des Romains, fils de l'Empereur, célèbre par plusieurs victoires, entre autres par la guerre qu'il faisait alors en

Hongrie. Il était tuteur du jeune prince souverain des Pays-Bas, l'égal et l'ennemi du roi Charles VIII. C'était le mari qui convenait le mieux à la jeune duchesse. Elle accepta la proposition que lui fit le prince d'Orange et qui fut le principal instrument de ce traité de mariage, comme parent et grandement accrédité de part et d'autre, dit l'auteur de l'*Histoire de la Principauté d'Orange*, publié à La Haye en 1839, p. 143.

Les négociations furent lentes, à cause de la guerre de Hongrie. Il y avait impossibilité à Maximilien, qui commandait personnellement l'armée, d'arriver en Bretagne; il y envoya secrètement, et avec sa procuration pour la signature de l'acte de mariage, Wolfgang de Polheim, son maréchal et son ami, comme nous l'avons dit, et le comte Englebert de Nassau. Tous deux étaient ses confidents. Ils firent pour l'acte de mariage, par procuration, les mêmes formalités qui avaient été faites pour le mariage de Maximilien avec Marie de Bourgogne: ce qui paraissait être tellement un contrat effectué, que dans le formulaire de quelques diplômes, Maximilien s'intitulait déjà : *Dux Britanniæ.* Le maréchal du roi des Romains et son secrétaire donnèrent au prince d'Orange une promesse authentique, au nom de leur maître, pour lui payer cent mille écus d'or, en témoignage de reconnaissance de ses services et en y ajoutant l'acte d'une honorable pension. Mais le prince d'Orange, l'auteur de ce projet, changea d'avis : il informa secrètement le roi Charles VIII de ce mariage qui n'était fait que par procuration; il espérait que s'il rendait au roi Charles VIII l'important service de lui découvrir ces négociations, et en lui conseillant d'épouser Anne de Bretagne, sa principauté d'Orange lui serait restituée. Le prince d'Orange, dit l'historien que nous venons de citer, « despeça l'ouvrage qu'il avait ourdi. » Nous avons dit qu'il en informa secrètement Charles VIII. En effet, si Maximilien, qui, ne pouvant s'en douter, parce que Marguerite, sa petite-fille, était la fiancée de ce roi, eût été instruit de cette trahison, il aurait pu séquestrer les nombreux domaines que le prince d'Orange possédait aux Pays-Bas.

Charles VIII comprit l'avantage immense qui devait résulter pour son royaume, de l'acquisition du duché de Bretagne. Il chargea Louis, duc d'Orléans, son beau-frère, qui était connu de la duchesse Anne, pour avoir demeuré dans ses États pendant l'enfance de cette princesse, comme nous l'avons dit, de hâter sans le moindre retard la négociation.

Quelques historiens ont prétendu que le duc d'Orléans, étant en Bretagne en 1487 et 1488, y avait contracté une inclination pour la jeune duchesse : cette absurdité se détruit par elle-même. Anne de Bretagne était alors un enfant de onze ans, et le duc d'Orléans était marié depuis douze ans (en 1476) avec la seconde fille de Louis XI, Jeanne de France, comme nous l'avons dit plusieurs fois. Qu'il ait eu pour cette princesse l'affection de l'amitié la plus sincère, comme envers un enfant doué de beaucoup d'esprit, cela est possible; mais supposer une autre affection, c'est impossible.

Il a été rendu compte de tout cela dans une notice lue à l'Académie royale de Belgique, le 27 novembre 1850.

La jeune duchesse de Bretagne répondit au duc d'Orléans (V. Molinet, p. 650) « qu'elle était mariée au roi des Romains, mais que, si le roi de France « voulait l'épouser, jamais elle n'aurait d'autre mari. » Nous verrons plus loin que le prince d'Orange en fut récompensé par Charles VIII. En conséquence de cette proposition, le 6 décembre 1491, Anne de Bretagne étant arrivée la veille au château de Langet-sur-Loire, en Touraine, et le roi Charles VIII y étant également arrivé, le mariage fut célébré. La duchesse Anne conserva, par contrat de mariage, toute la plénitude indépendante de la souveraineté de la Bretagne. Ses armoiries personnelles furent mi-parties de France et de Bretagne. Dans quelques diplômes, Charles VIII s'intitulait *dux Britanniæ*. Cette province ne fut réunie à la couronne que sous le règne de François Ier. Cette réunion n'était pas entière; les états de Bretagne restèrent souverains. La fusion ne fut complète que par les événements de la révolution de 1789.

Par un synchronisme, effet du hasard, le même jour, 6 décembre 1491, Ladislas, roi de Hongrie, ratifiait le traité de Presbourg, par lequel il reconnaissait au roi des Romains le titre de roi de Hongrie et de Dalmatie.

Tel est le récit exact du mariage d'Anne de Bretagne. Ceux qui ont accusé, avec une injuste dérision, Maximilien d'avoir tardé d'arriver, n'ont pas été informés qu'il lui était impossible, comme nous l'avons démontré, de partir de la Hongrie. C'est la trahison de Jean II, prince d'Orange, qui a fait manquer ce mariage; trahison secrète que Maximilien ne pouvait point prévoir, puisque c'était le même prince d'Orange qui lui avait donné le conseil de ce mariage. Notre opinion sur cette conduite déloyale est démontrée par l'historien panégyriste de la maison d'Orange, dont nous avons cité les expressions du texte : il disait (nous en réitérons les expressions) : « Le prince d'Orange despeça l'ouvrage qu'il avait ourdi. » Nous citerons plus loin deux preuves subsidiaires : 1° pendant l'expédition de Charles VIII, en Italie, en 1494, et 2° au règne de Louis XII, duc d'Orléans, après Charles VIII, et qui épousa en second mariage la même duchesse Anne de Bretagne.

Le roi Charles VIII, après son mariage, avait renvoyé à la frontière des Pays-Bas la jeune archiduchesse Marguerite reléguée d'Ambroise à Melun, et qui avait été fiancée avec lui en 1483 et élevée à la cour de France, selon une des clauses du traité d'Arras, en 1482.

Cette princesse, au moment où elle fut renvoyée, avait alors douze ans révolus. Elle fut remise à des commissaires autrichiens en la ville de Saint-Quentin, et solennellement reçue à Valenciennes; de là elle fut conduite à Malines près de la duchesse Marguerite d'York, sa marraine, et de l'archiduc Philippe, son frère.

On imprima et on publia une complainte qu'elle est supposée chanter. Dans une des strophes, elle dit que les Flamands l'avaient forcée d'épouser le roi de France; ce qui est exact : nous l'avons expliqué page 35, en rendant compte de la session des états généraux assemblés à Alost en 1482. Elle demandait vengeance à l'empereur Frédéric, son aïeul, qui vivait encore

(en 1491); au roi des Romains, son père, à tous les princes, à toutes les dames, aux demoiselles. (*V.* msc. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 10926.)

O! mes Flamens êtes-vous endormis,
Vous êtes ceux qui m'y avez mis
En ce danger, dont de peine je frémis
Craignant user en doleur mon eage,
Tous les Franchois vous teniez pour amis
Que vous deviez tenir pour ennemis,
Car faussé vous ont ce qu'ils vous ont promis,
Touchant de lui et moi le mariage.

Cette strophe, provocation de guerre, rappelle qu'à son arrivée en France, en 1483, les Français avaient juré de sceller de leur sang la paix d'Arras. (*V.* page 55.)

CHAPITRE X.

Paix de Senlis et ses conséquences.

En renvoyant la jeune archiduchesse Marguerite, le roi Charles VIII n'avait pas fait restituer sa dot, qui était l'Artois, la Franche-Comté et d'autres petits États, comme on l'a expliqué page 54 ci-dessus, que le roi Louis XI s'était fait livrer. Pour récupérer cette dot, Maximilien donna des ordres au gouverneur général des Pays-Bas de reprendre par surprise les villes d'Arras et de St-Omer. Il y eut même une tentative sur Amiens; mais le roi Charles VIII, redoutant une guerre qui pouvait lui devenir funeste, ayant d'ailleurs des projets de conquête sur le royaume de Naples, s'empressa de proposer des négociations. Enfin, le 13 mai 1493, la paix fut rétablie en la ville de Senlis. (*V.* Dumont dipl.) Par ce traité :

1° Les promesses de mariage entre Charles VIII, alors dauphin, et l'archiduchesse Marguerite, et les fiançailles faites au mois de juillet 1483, au château d'Amboise, étaient réciproquement révoquées et annulées.

2° Le roi Charles VIII, en sa qualité de suzerain de la Flandre et de l'Artois, reconnaissait Maximilien, roi des Romains, pour tuteur et mambour de ses deux enfants, les archiducs Philippe et Marguerite.

3° Le roi Charles VIII restituait la dot de l'archiduchesse Marguerite, qui consistait dans les comtés d'Artois, de Franche-Comté, de Charolais et autres domaines, simples seigneuries. Il conservait les villes de Hesdin, Aire et Béthune, jusqu'à ce que l'archiduc Philippe serait âgé de vingt ans, c'est-

à-dire le 25 mai 1498. A cet effet, ces trois villes seront sous la garde du sire de Crevecœur, pour le roi.

4° Les hôtels de Flandres et d'Artois, qui sont à Paris, et le château de Conflans, seront restitués; mais les comtés de Mâcon, d'Auxerre, de Bar-sur-Seine, resteront en la possession du roi Charles VIII.

5° Dans ce traité sont compris Cambrai, le Tournaisis avec Mortaigne et St-Amand, Terouanne, les évêchés de Liège, de Verdun et l'archevêché de Besançon.

6° Auxonne est restitué à Marguerite d'York, douairière et veuve de Charles le Téméraire.

Ce traité fut publié à Valenciennes pour les Pays-Bas, et à Senlis pour la France.

D'après toutes ces explications, l'on reconnaîtra que le récit rectifié du projet de mariage de Maximilien avec la duchesse Anne de Bretagne n'est pas étranger à l'histoire des provinces des Pays-Bas, et que si Maximilien éprouva le désagrément de n'avoir pas fait ce mariage, par la trahison du prince d'Orange, et se trouvant empêché par la guerre de Hongrie, il obtint en compensation, pour ses enfants, la rétrocession de l'Artois, l'une des provinces des Pays-Bas, de la Franche-Comté et d'autres États.

CHAPITRE XI.

Cause de la conquête du royaume de Naples par le roi Charles VIII et de la domination de l'empereur Maximilien dans la Lombardie.

Tant de facilité à restituer ces belles provinces par le roi Charles VIII provenait de l'intérêt qu'il avait de s'assurer à tout prix de la tranquillité à la frontière septentrionale de son royaume, afin de pouvoir, en toute sécurité, faire la guerre au delà des Alpes et conquérir le royaume de Naples et ensuite l'empire de Constantinople. Ce projet, comme nous l'avons dit page 36, lui avait été inspiré par Étienne de Vese, qui lui fit connaître que vingt ans auparavant, le roi Louis XI, son père, avait hérité en 1474 du duché d'Anjou; que le royaume de Naples et l'empire de Constantinople faisaient partie de cet héritage et qu'il devait reconquérir ces deux souverainetés. Il n'en fallut pas davantage pour enflammer l'imagination chevaleresque de Charles VIII, jeune homme de 24 ans, dont l'éducation et l'expérience étaient d'une complète nullité.

Des détails en forme d'épisode sont nécessaires pour expliquer les commencements de ces grands événements et de quelle manière le roi Louis XI était l'héritier de la maison d'Anjou, collatérale de la maison royale de Valois. Ces détails sont nécessaires, parce que les guerres de Naples continueront sous le règne de Charles-Quint.

Pendant les dernières années du xe siècle et pendant les siècles suivants, les rois capétiens, instruits par les malheurs des derniers Carlovingiens qui se disputaient souvent les débris de l'empire de Charlemagne, eurent la sagesse de renoncer à toute prétention sur l'Allemagne et sur l'Italie, trouvant la Gaule assez vaste pour satisfaire leur ambition et pour établir une puissance compacte et durable. Vers la fin du xie siècle, sans leur participation, une troupe d'aventuriers, conduite par Tancrède de Hauteville, sortit du duché de Normandie, passa les Alpes, traversa l'Italie septentrionale et centrale, et fit la conquête de la Calabre. Ils passèrent le détroit de Messine. Ils établirent aussi leur domination dans la Sicile, dont ils expulsèrent les Grecs sujets de l'empire de Constantinople et les Sarrasins.

Tancrède mourut en 1101. Roger, le plus jeune de ses fils et son successeur, résidant en Sicile, épousa la fille de Pierre de Léon, juif converti au christianisme et très-riche propriétaire dans l'Italie méridionale et la Sicile. Le fils de ce Pierre de Léon fut l'antipape Anaclet, qui conféra, le 27 septembre 1129, à Roger, son beau frère, le titre de roi. (*V.* Orderic Vital, p. 874.) Telle est l'origine du royaume normand de Sicile en deçà du Phare de Messine, c'est-à-dire dans l'île de Sicile et les pays au delà du Phare, c'est-à-dire dans l'Italie méridionale jusqu'à la ville de Naples et quelques provinces au nord de cette ville. C'est de là que s'est conservé le nom moderne de royaume des Deux-Siciles, c'est-à-dire de Naples et de Sicile, sur les deux rives du détroit de Messine.

Par des événements dont le récit sortirait du cadre de l'histoire que nous écrivons, l'empereur Frédéric Ier, Barberousse, de la maison de Souabe (1152-1190), succéda, pendant le xiie siècle, à la maison normande souveraine du royaume des Deux-Siciles. Il régnait aussi sur le Milanais et les autres contrées de la Lombardie. Frédéric II, son petit-fils (1198-1250), le plus entreprenant des empereurs de cette maison allemande, était aussi souverain de la Lombardie, dont la plus grande partie, comme nous venons de le dire, a été depuis le xve siècle le duché de Milan. Nous nous abstiendrons de rechercher les causes de l'aversion réciproque et des hostilités de la cour de Rome, en qualité de puissance temporelle, et de la maison de Souabe. Nous dirons seulement que Frédéric II était odieux au pape en sa double qualité d'empereur d'Allemagne et étranger à l'Italie, et de souverain de la Lombardie, c'est-à-dire possesseur du passage des Alpes, entre l'Allemagne et l'Italie; que Conrad IV, fils et successeur de Frédéric II, en 1250, fut Empereur et ne régna que quatre ans : il mourut en 1254. Conradin, fils de celui-ci, enfant de deux ans, était roi, sous la tutelle de sa mère : on répandit en Allemagne la nouvelle de sa mort. Mainfroi, prince de Tarente, fils naturel de Frédéric II, s'empara du royaume de son père. Il se fit couronner roi de Sicile à Palerme, le 11 août 1258. Les papes Alexandre IV (1254-1261), Urbain IV (1261-1265) et Clément IV (1265-1271) se déclarèrent successivement ennemis de Mainfroi et prêchèrent des croisades contre lui. Ces deux derniers papes offrirent la couronne des Deux-Siciles à Charles, comte d'Anjou, tige de la branche royale de Valois, frère

de saint Louis, roi de France. Charles l'accepta par les conseils de vanité de Béatrix sa femme, comtesse de Provence, dont les trois sœurs étaient reines : la première de France, étant femme de saint Louis; la seconde en Angleterre, femme de Henri III ; la troisième, du roi des Romains, Richard de Cornouailles. Mainfroi fut tué dans une bataille que lui livra Charles d'Anjou, le 26 février 1266, près de Benevent. Charles resta paisible possesseur du royaume des Deux-Siciles, mais à des conditions que le pape lui avait imposées, précisément un an auparavant, conditions si religieusement observées par lui et ses successeurs, que l'empereur Charles-Quint s'y était soumis à son avénement, en l'année 1516, et pour lesquelles il fit un nouveau traité en 1519 avec le pape Léon X, avant d'être élu Empereur. En voici l'explication :

Le roi d'Angleterre Jean sans Terre, le 15 mai 1215, s'était rendu vassal du pape Innocent III (1196-1216) par une donation de son royaume, en la maison des Templiers de Douvres, au légat de ce souverain pontife, pour se soustraire à la conquête que Philippe-Auguste, roi de France, se préparait d'effectuer, en faisant embarquer une armée à Boulogne dans ce moment même.

Le légat accepta cette donation au nom du pape et la signifia au roi Philippe-Auguste à Boulogne. Il établit la souveraineté temporelle du pape en Angleterre. Il en était résulté que l'Angleterre avait été exploitée sous le règne du roi Jean, qui mourut quelques mois plus tard, et sous celui de Henri III, son fils mineur et son successeur (1216-1272), par des bénéficiaires italiens et d'autres agents avides de la cour de Rome. Un demi-siècle plus tard, le pape Alexandre IV, un des successeurs d'Innocent III, comme nous venons de le dire, avait imposé les mêmes conditions, et de plus dures encore, à celui qui détrônerait le tyran Mainfroi. (C'est ainsi qu'on appelait ce prince.) L'offre en fut faite aux Anglais pour le prince Édouard, enfant de neuf ans, un des fils du roi Henri III. Le parlement s'y opposa, ne pouvant faire supporter au royaume la dépense d'une guerre pour l'établissement de ce jeune prince. La couronne fut proposée à saint Louis, roi de France; mais ce prince, aussi ferme et prévoyant que pieux, persistant dans la politique des Capétiens, ou peut-être ne voulant pas faire une usurpation injuste, n'accepta point. Alors Charles, son frère, comte d'Anjou et de Provence, prince d'un caractère aventurier et qui était sénateur de la ville de Rome, avait accepté par l'instigation vaniteuse de sa femme, comme on vient de le dire.

La donation avait été faite par une bulle apostolique du 26 février 1265. Quelques clauses de ce titre diplomatique doivent être rapportées.

Par les articles 2, 8, etc., Charles d'Anjou renonçait à perpétuité, pour lui et ses successeurs, à la principauté de Benevent, à la Marche d'Ancône et à d'autres provinces qui depuis firent partie des États de l'Église. (*V.* Martene et Durand, III, p. 650; Burigny. *Hist. de Sicile*, II, p. 140.)

Le principal article était la formule du serment que ce roi et ses successeurs (y compris Charles-Quint) devaient prononcer, promettant de se déclarer vassaux du saint-siége. La voici : « Ego plenum et ligium vassallegium facimus Ecclesiæ,

pro regno Siciliæ et tota terra quæ est citra Farum, usque ad confinia ipsius Ecclesiæ, exceptà civitate Beneventinà, cum toto territorio et omnibus distinctionibus et pertinentiis suis ab horà inante, fidelis et obediens ero Beato Petro et domino nostro Pontifici, suisque successoribus, canonice intrantibus. »

Par l'article qui suit cette formule, le nouveau roi Charles d'Anjou s'engageait, pour lui et ses successeurs, de n'accçpter jamais la dignité d'empereur ou de roi de Germanie, ni la souveraineté de la Lombardie; consentant pour pénalité de perdre la couronne de roi de Sicile et des pays en deçà du Phare, c'est-à-dire le royaume de Naples.

Par une autre clause de ce traité, il s'engageait de payer annuellement au saint-siége 8,000 onces d'or et d'envoyer une haquenée blanche. C'était aussi sous peine de révocation de la donation. Nous expliquerons, quand il en sera temps, de quelle manière Charles-Quint obtint de la cour de Rome la modification de ce second article, de même qu'il était parvenu à neutraliser et à annuler le premier, pour son élection à l'Empire et la possession du duché de Milan.

Charles d'Anjou vint à Rome au mois de mai 1265. Nous avons dit ci-dessus qu'il vainquit Mainfroi l'année suivante.

Après avoir indiqné la corrélation entre la donation du royaume des Deux-Siciles à Charles d'Anjou et les modifications de cette donation à Charles-Quint, sur laquelle nous reviendrons, nous devons expliquer les droits chimériques du roi Charles VIII sur l'empire de Constantinople, dont la conquête devait suivre celle du royaume de Naples.

Chacun sait qu'en l'année 1204, une armée de croisés, embarquée à Venise pour la Palestine, se détourna de sa route pour rétablir sur le trône de l'empire d'Orient, à Constantinople, un jeune prince expulsé de ses États. On sait également que les Croisés, après l'avoir rétabli, et n'étant point payés des frais de cette guerre, s'emparèrent de la ville de Constantinople, morcelérent l'empire grec d'Orient et substituèrent un empereur latin, Baudouin, comte de Flandre, de Hainaut et de Vermandois. On sait aussi que cet empire ne s'étendait plus, depuis les partages féodaux des vainqueurs, que sur la ville de Constantinople et un territoire aux environs et que les Vénitiens qui réclamaient aussi des indemnités énormes pour avoir prêté leurs navires pour cette expédion, s'emparèrent des iles de l'Archipel et même de celle de Candie.

En cette même année 1204, Théodore Lascaris, descendant des empereurs grecs, s'étant réfugié à Nicée, dans l'Asie Mineure, à 8 lieues de Constantinople, s'y fit couronner empereur. En l'année 1261, un corps de troupes grecques, sous le règne de Michel Paleologue, un de ses successeurs, parcourant et explorant hostilement la côte européenne de l'empire latin, aux environs de Constantinople, pénétra par surprise dans les conduits d'un égout de cette ville et la reconquit. Les empereurs grecs de Nicée y rétablirent leur résidence et leur domination. L'empereur latin Baudouin II, comte de Namur et fugitif de Constantinople, était allé réclamer des secours en Occident et n'y fut écouté par aucun souverain. Il mourut en Italie, en 1273, après avoir fait le mariage de Philippe, son fils

unique, et de Béatrix, seconde fille de Charles d'Anjou. Par le traité de ce mariage, fait à Viterbe en présence du pape, Philippe fut reconnu empereur latin de Constantinople, et s'il mourait sans postérité, Charles d'Anjou, son beau-père, serait l'héritier de ses droits. Philippe avait espéré par ce mariage obtenir les moyens de reconquérir l'empire d'Orient; mais il mourut sans postérité en 1274, avant le commencement de l'exécution de ce projet, laissant par conséquent l'héritage de son empire à son beau-père.

Tels étaient les droits chimériques que le roi Charles VIII, âgé de 24 ans, espérait revendiquer tant sur le royaume de Naples que sur l'empire de Constantinople, qui faisaient partie de l'héritage des ducs d'Anjou, rois de Naples, et acquis en 1474, c'est-à-dire vingt ans auparavant, par le roi Louis XI, comme nous l'avons expliqué.

Nous devons ajouter encore des détails sur l'île de Sicile. La réunion des Deux-Siciles en deçà et au delà du Phare, par Charles d'Anjou, ne fut pas longue. Les gouverneurs de ce roi qui fut aussi comte d'Anjou et de Provence, comme nous l'avons dit, devinrent odieux aux Siciliens. En l'année 1282, pendant une de ses fréquentes absences, les impôts étaient trop onéreux et les emplois étaient presque tous confiés à des Provençaux et à des Angevins. Un événement fortuit (et non une conjuration, comme on le dit vulgairement) éclata dans la ville de Palerme le 30 mars 1282, le lendemain de la fête de Pâques. Les habitants se rendant aux vêpres dans une église hors de la ville, le gouverneur français de cette ville avait ordonné de s'assurer s'ils avaient des poignards cachés dans leurs habits. Un soldat français, à cette occasion, manqua de respect à une jeune dame parfaitement belle. (*V.* Burigny, t. II, p. 186.) Les habitants s'ameutèrent; tous les Français furent massacrés. Les autres villes de cette île, imitant l'exemple de Palerme, massacrèrent aussi les Provençaux et les Angevins qui demeuraient parmi eux. De là, comme chacun le sait, le nom de *Vêpres siciliennes*. Alors on arbora l'étendard de l'Église, la Sicile, comme on l'a dit ci-dessus, étant vassale du saint-siége.

Charles voulut reconquérir la Sicile; mais Pierre III, roi d'Aragon (1276-1285), ayant épousé la princesse Constance, fille du dernier roi Mainfroi, prétendant au royaume de Sicile, arriva des côtes d'Afrique avec une flotte et une armée. Il fut reçu dans Palerme en libérateur, et après avoir défait la flotte de Charles d'Anjou, il fut déclaré roi. Excommunié par le pape Martin IV (1281-1285), il ne tint aucun compte des bulles d'excommunication du 18 novembre 1282. La cour de Rome finit par s'apaiser. Depuis ce temps, les rois d'Aragon se maintinrent dans la souveraineté du royaume de Sicile, dont le riche héritage, comme nous le dirons plus loin, revint paisiblement et sans opposition à Charles-Quint, lorsqu'en 1516 il fut proclamé roi d'Aragon.

Mais il n'en fut pas de même du royaume de Naples, c'est-à-dire du royaume au delà du Phare. Des révolutions firent posséder le trône de Naples par la maison royale de Hongrie, dont les rois disputèrent la souveraineté à la maison comtale d'Anjou-Valois. Ces détails sont étrangers au récit que nous exposons. Nous

dirons seulement que René, roi de Naples, duc de Lorraine et de Bar en 1421, duc d'Anjou et comte de Provence en 1434, descendant du comte Charles d'Anjou, héritier de Jeanne, reine de Naples, en 1435, après d'autres rois de la maison d'Anjou, fut expulsé du royaume de Naples en 1442. Il ne faut pas confondre ce prince appelé vulgairement le bon roi René avec René II, duc de Lorraine, son petit-fils, vainqueur du duc Charles le Téméraire en 1477. En effet, le bon roi René, après de nombreuses vicissitudes de fortune, avait laissé, en 1453, pour vivre tranquille, ses duchés de Lorraine et de Bar à Jean II, duc de Calabre, son fils, et se retira dans son comté d'Anjou. En 1470, Nicolas, fils de Jean II, comte de Vaudemont, petit-fils de René I[er] par Yolande d'Anjou, succéda au duché de Lorraine, après le duc Nicolas. En 1473, le duc René II régna.

L'année suivante (22 juillet 1474), le roi Louis XI (*V.* Bourdignet, *Hist. d'Anjou*), profitant de la décrépitude d'esprit du roi René, eut une conférence avec lui dans la ville de Lyon. Il lui subtilisa, par des cajoleries et des accolades, la donation de l'héritage du duché d'Anjou, dont le royaume de Naples et l'empire de Constantinople étaient les domaines, comme nous l'avons dit. Le roi Louis XI, afin de mieux réussir, proposa au roi René, vieux protecteur des troubadours et qui aimait beaucoup les manuscrits, que le diplôme fût calligraphié sur vélin, en belles lettres de somme, et orné de belles miniatures. Le vieux et débile roi René, aimant aussi l'art de la peinture, en fut satisfait. Six années plus tard, le 10 juillet 1480, le roi René étant à Aix en Provence, légua, au moment de son décès et par un testament, le comté de Provence à Charles II, comte du Maine, son neveu par alliance de mariage : les prétentions au royaume de Naples paraissaient être aussi une partie de cet héritage. Charles II mourut sans postérité le 12 décembre 1481, laissant ses États au roi Louis XI, son légataire universel.

Ainsi, le roi Charles VIII avait une double prétention sur ce royaume de Naples et l'empire latin de Constantinople par la donation de l'Anjou en 1474 et par l'héritage de la Provence en 1481. Ces détails, trop prolixes peut-être, ont pour excuse, comme nous l'avons déjà dit, leur corrélation avec les obligations imposées par la cour de Rome à l'empereur Charles-Quint pour conserver la souveraineté du royaume des Deux-Siciles.

CHAPITRE XII.

Préparatifs de Charles VIII pour la conquête du royaume de Naples.

Quatorze années plus tard, c'est-à-dire peu de temps avant l'année 1494, le trône de Naples était occupé depuis l'année 1458 par le roi Ferdinand I, fils

naturel d'Alphonse V, roi d'Aragon (1416-1458), et en concurrence avec Jean d'Anjou, que nous avons fait connaître, duc de Calabre et de Lorraine, fils du roi René. Le roi Ferdinand Ier était oncle naturel de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, dont nous ferons mention avec de grands détails dans le cours de cet ouvrage. Il avait épousé Isabelle, fille de Tristan de Clermont, et qui portait le même nom qu'Isabelle, reine de Castille, femme du roi Ferdinand le Catholique. Ferdinand Ier de Naples mourut en cette même année 1494, laissant deux fils, Alphonse II, l'aîné, qui lui succéda immédiatement, et Frédéric, son autre fils, qui régna plus tard, comme nous l'expliquerons.

C'est ici le moment de faire connaître que Béatrix d'Aragon, une de ses filles, épousa Mathias Corvin, roi de Hongrie, laquelle, Maximilien, alors roi des Romains, ne voulut pas épouser. Éléonore, son autre fille, épousa Marie Sforce, duc de Bari, frère du duc de Milan, Ludovic Sforce, dont nous ferons mention plusieurs fois.

Les seigneurs napolitains étaient mécontents des désordres du roi Alphonse II : ils en adressèrent des plaintes à Ferdinand, roi d'Aragon et de Sicile, chef de la branche légitime de cette maison; mais celui-ci, paisible possesseur du royaume de Sicile et égoïste — nous en aurons plusieurs fois des preuves — ne voulut point se mêler des affaires politiques du royaume de Naples. Les seigneurs napolitains, après avoir pris conseil, s'adressèrent à Étienne de Vese qui était, comme nous l'avons déjà dit (p. 50), le valet de chambre du roi Charles VIII, et lui donnèrent de l'argent. Celui-ci conseilla à ce jeune roi de saisir cette occasion pour revendiquer par la force des armes les droits de la maison d'Anjou, que le roi Louis XI, son père, avait acquis en 1474 et 1481. Mais Étienne de Vese ne réussit pas aussi facilement à persuader la reine Anne de Bretagne, quoique cette princesse fût à peine âgée de 17 ans. (*V.* Guichardin, t. I, p. 100.) L'ambassadeur du roi d'Aragon auprès de Charles VIII ayant été consulté, répondit que la conquête du royaume de Naples ne pouvait se faire sans avoir de grandes forces navales pour la communication entre les ports de la Provence et ceux du royaume de Naples. (*V.* Ferreras, t. VII, p. 151.)

Les membres du grand conseil du roi — c'est Philippe de Commines, ancien chambellan de Louis XI, qui nous l'apprend — remontrèrent à Charles VIII, outre les raisons alléguées par l'ambassadeur d'Aragon, qu'il y avait impossibilité de se maintenir dans le royaume de Naples, séparé de la France par les Alpes et par la moitié septentrionale de la péninsule italique.

Le roi persista dans ses illusions; il fallut obéir et faire les préparatifs de la levée d'une armée de terre. L'historien Philippe de Commines fut envoyé en ambassade à Venise pour s'assurer de la neutralité de cette république. Un autre ambassadeur fut envoyé dans la même intention à Ferdinand, roi d'Aragon; et pour l'intéresser à la neutralité, Charles VIII lui cédait définitivement la suzeraineté du duché de Roussillon sur le versant gaulois des Pyrénées, objet de contestations, depuis l'année 1172, entre les deux couronnes d'Aragon et de France. Nous avons aussi expliqué la rétrocession au nord de la France du comté d'Artois et

aussi de la Franche-Comté et du Charolais. Tels étaient les sacrifices réels pour les deux conquêtes chimériques de Naples et de Constantinople. Charles VIII s'était assuré du passage des Alpes, parce que les deux versants et tout le Piémont étaient en la possession de la maison de Savoie, alliée de la France depuis les règnes de Charles VII et de Louis XI. En effet, Charlotte, seconde fille de Louis, duc de Savoie (1451-1465), avait épousé Louis XI; elle était mère de Charles VIII et décédée trois mois après son mari en 1483. De plus amples détails généalogiques ne doivent pas être donnés; nous dirons seulement que le duc de Savoie Charles Ier avait laissé pour successeur, en 1489, Charles II, enfant d'un an, sous la régence de Blanche de Montferrat, mère de cet enfant.

Le 1er septembre 1494, Blanche accueillit à Turin avec les plus grands honneurs le roi Charles VIII, qui, pendant la belle saison, venait de passer les Alpes avec son armée. Elle lui présenta le jeune duc Charles II, son fils, alors âgé de six ans, et fit accompagner ce roi dans son expédition par deux princes de Savoie, Philippe et Philibert, fils de celui-ci, qui depuis furent successivement ducs de Savoie. Elle prêta au roi une somme considérable en numéraire, et lui donna un cheval de bataille appelé *Savoie*, coursier d'une force prodigieuse quoique âgé de 30 ans et borgne, et qui sauva la liberté, l'année suivante, au roi Charles VIII, à la bataille de Fornoue; ce qui sera expliqué ultérieurement.

L'armée française était de 30,000 hommes. Le prince d'Orange commandait l'ost, c'est-à-dire le quartier général du roi, comme l'atteste Philippe de Commines que nous venons de citer et qui était aussi dans l'armée royale. Ce commandement était la récompense de ses démarches pour le mariage avec la duchesse Anne de Bretagne, comme nous l'avons dit.

Le roi Charles VIII, dès le commencement de son expédition, le 6 septembre 1494, avait acquis les droits d'André Paléologue, arrière-neveu du dernier empereur grec, Constantin XIV, qui avait péri à la prise de Constantinople en 1453; car les droits de succession à l'empire d'Orient, par la cession de Philippe, fils de l'empereur latin Baudouin II, à Charles d'Anjou, en 1274, ne lui suffisaient pas. On ne pourrait comprendre la démence d'un tel projet de conquête de l'empire ottoman, alors à l'apogée de sa puissance, si le pape Alexandre VI, le plus faux des diplomates, n'avait pas fait espérer à Charles VIII de le nommer chef d'une croisade.

L'armée française ayant son roi qui la commandait et qui empruntait de l'argent à tous les princes d'Italie, traversa joyeusement la Toscane pendant les mois d'octobre et de novembre. Elle arriva dans la ville de Rome au mois de décembre. Le pape Alexandre VI, qui avait encouragé le roi Charles VIII à la conquête de Naples (*V.* Guichardin), alla s'enfermer dans le château Saint-Ange; il fallut le contraindre d'accorder l'investiture, selon les anciennes chartes de l'année 1265 que nous avons expliquées. C'est à regret que nous devons donner quelques renseignements sur ce souverain pontife, la honte de la tiare romaine.

Longtemps avant son pontificat scandaleux, l'Italie jouissait d'une heureuse paix; tous les papes qui avaient été élus depuis Calixte III (1455-1459) avaient

fait leurs efforts pour l'entretenir, pour encourager les beaux-arts dans leur renaissance et pour préparer les princes chrétiens à une ligue contre les Turcs qui menaçaient d'envahir l'Europe occidentale. Pie II, connu par ses écrits historiques et littéraires, sous son nom de famille Æneas Sylvius Piccolomini (1458-1464); Paul II (1464-1471), qui donna au roi de France Louis XI le titre de roi Très-Chrétien; Sixte IV (1471-1483), fondateur en 1474 de la Bibliothèque du Vatican, et surtout le pape Innocent VIII (1484-1492), modèle de douceur, de bienfaisance et de bonté, savant sans orgueil, humble pontife et pacificateur (ce sont les expressions de Guichardin), s'étaient dignement succédé dans la chaire de Saint-Pierre. Innocent VIII, comme ses prédécesseurs, excitait les chrétiens à une croisade contre les Turcs. Par une politique totalement différente, Alexandre VI (1492-1503), neveu de Calixte III (Rodrigue Borgia, cardinal et archevêque de Valence, en Espagne, sa ville natale), se jouait de tous les rois de la chrétienté, et surtout de Charles VIII. Il avait employé récemment, en 1492, toutes les intrigues imaginables dans le conclave pour se faire élire; il y réussit par son hypocrisie. Il était le type secret de tous les vices; mais il était doué d'une éloquence persuasive qui cachait sa conduite abominable : elle n'a été démasquée que par la postérité. Il était sans foi, sans humanité.

Ce portrait hideux d'Alexandre VI n'est pas exagéré. C'est le souvenir de ses vices qui fut la cause principale des diatribes de Luther, qui avait habité Rome dans sa jeunesse, contre la papauté, comme nous l'expliquerons plus loin, quoique ce pape fût décédé depuis plusieurs années avant la publication des premiers écrits de ce réformateur. En conséquence, ce que nous venons de dire sur Alexandre VI est un exposé préliminaire des détails que nous donnerons sur l'origine du luthéranisme et sur ses progrès, qui troublèrent la tranquillité de l'Allemagne depuis le moment de l'avénement de Charles-Quint à l'empire jusque peu de temps avant son abdication.

Lorsque Charles VIII passait les Alpes, Alexandre VI, par une politique dont les effets devaient retomber sur la chrétienté, contrairement au projet de croisade contre les Turcs, fit conseiller au sultan Bajazet (*V.* Guichardin, t. I, p. 100, etc.) de faire débarquer une armée turque sur la côte adriatique d'Italie, pour entraver la conquête de Naples, qui devait être suivie de l'invasion de Constantinople.

Au mois de janvier 1495, le roi de Naples Alphonse II, effrayé de l'approche des Français, abdiqua et s'enfuit en Sicile, laissant la couronne, le 23 janvier, à Ferdinand II, son fils. Le 18 février, les Français s'étant avancés jusque devant Gaëte, Jean Jacques Trivulce leur rendit cette ville; alors ils marchèrent vers Naples. Le jeune roi Ferdinand II sortit clandestinement de son palais et de sa capitale; il s'embarqua le 21 février 1495 et alla se réfugier dans l'île d'Ischia, à quelques lieues du continent, à l'ouest de Naples. Toute la famille royale et sa cour le suivirent. La ville de Naples fut occupée le lendemain par les Français. Le 15 mars, Charles VIII fit son entrée dans Naples; il portait le costume des empereurs d'Orient, c'est-à-dire le manteau écarlate, l'une des

deux pourpres antiques, et la couronne impériale sur la tête; il tenait d'une main le globe d'or, et de l'autre le sceptre, selon les droits qu'il croyait avoir acquis une seconde fois, le 6 septembre précédent, à l'empire d'Orient.

Toutes les villes lui envoyèrent des députations. Tant d'honneurs et de gloire furent éphémères.

En effet, le 31 mars 1495, tous les princes d'Italie, y compris le perfide Alexandre VI, firent une alliance dans la ville de Venise. L'empereur Maximilien et le roi d'Aragon y accédèrent. Cette alliance avait pour objet d'intercepter le retour de Charles VIII en France, car il n'avait pas de marine pour communiquer avec la Provence. Il laissa une garnison dans Naples. Il commença, le 20 mai 1495, sa retraite vers les États-Romains; le 5 juillet, il arriva au pied des Apennins, à dix milles sud-ouest de Rome. L'armée alliée qui l'attendait à quelques milles, au sud-ouest de Parme, au village de Fornovo, qu'en français on appelle vulgairement Fornoue, lui barra le passage. Pendant la bataille, le roi, par un effort héroïque de courage, traversa l'armée alliée. Il ne dut sa liberté qu'à la vitesse du vieux cheval, appelé Savoie, que la duchesse Blanche de Montferrat lui avait donné, comme nous l'avons expliqué ci-dessus. Il arriva enfin à Milan, accompagné de quelques débris de son armée : il eut le bonheur de passer les Alpes et de rentrer en France par le Dauphiné.

La garnison qu'il avait laissée à Naples se rendit plus tard. Frédéric, second fils du roi Ferdinand, étant revenu d'Ischia, fut reconnu roi de Naples. Nous verrons plus loin le renouvellement de cette expédition sous le règne de Louis XII, et ses conséquences sous le règne de Charles-Quint.

Telle fut la campagne imprudente et illusoire de Charles VIII pour conquérir non-seulement le royaume de Naples, mais aussi l'empire de Constantinople. Nous osons croire que ces deux épithètes sévères ne seront pas désapprouvées, puisque c'était avec 30,000 hommes seulement, et presque sans argent, qu'il voulait faire ces deux opérations.

Alexandre le Grand, roi de Macédoine, avait aussi 30,000 hommes lorsqu'il passa le Granique; Gustave-Adolphe, roi de Suède, avait seulement 8,000 hommes en débarquant à Stralsund; mais Charles VIII, faible de corps et d'esprit, n'a point su, comme ces deux grands capitaines, faire de son armée une avalanche qui aurait couvert l'Italie et la Turquie.

Nous ignorons si ce prince avait eu connaissance d'un mémoire transmis au duc de Bourgogne Philippe le Bon, le 16 mars 1440 (1439, vieux style), par messire Jean Torzelo, chevalier et chambellan de l'empereur d'Orient Jean Paleologue (1419-1448), oncle du dernier empereur Constantin XIV, dernier souverain chrétien de Constantinople, et que ce prince avait envoyé au concile de Florence pour la réunion des deux Églises grecque et latine. A cette époque, le duc de Bourgogne voulait, d'après les conseils du pape Eugène IV (1431-1447), faire une croisade pour expulser les Turcs de l'Europe.

Torzelo, ayant habité la Turquie pendant douze ans, faisait connaître que le

sultan et chef de l'islamisme, résidant alors à Andrinople, avait une armée de cent mille hommes de cavalerie, sans compter les gens de pied; que la principale attaque devait se faire par la Hongrie, sur les deux lignes de Widin et de Belgrade, qu'il fallait s'assurer de l'alliance des princes chrétiens de Rascie, d'Albanie et de Valachie, tandis qu'avec l'alliance des Vénitiens et des Espagnols, ceux-ci possédant la Sicile, une flotte transporterait une autre armée dans la presqu'île de Morée, qui était encore à cette époque sous la domination des empereurs chrétiens de Constantinople : que la flotte devait faire ensuite des croisières dans les parages de l'Archipel pour intercepter la communication entre les deux Turquies d'Europe et d'Asie. Le calcul détaillé des troupes, selon Torzelo, devait s'élever au delà de 100,000 hommes. Depuis ce temps, c'est-à-dire depuis cinquante-cinq ans après la rédaction de son mémoire, la résidence impériale de Constantinople, la Romanie entière, Corinthe, le Péloponèse, les souverainetés chrétiennes de Rascie et d'Albanie, étaient tombés au pouvoir des Turcs, et la Valachie en était restée tributaire et sujette. Cet exposé, comparé avec les forces toujours croissantes du sultan des Turcs, suffit pour démontrer que l'expédition de Charles VIII était une chimère.

L'empereur Maximilien avait saisi l'occasion de l'expédition de Charles VIII en Italie pour rétablir, sous les apparences d'un protectorat dans cette péninsule, l'autorité impériale tombée en désuétude depuis les franchises municipales qu'au milieu du siècle précédent, l'empereur Charles IV (1347-1378) y avait vendues et que l'empereur Wenceslas (1378-1400) avait continué de vendre.

En l'année 1494, se déclarant le protecteur de Ludovic Marie Sforce, souverain du duché de Milan, qui redoutait l'arrivée des Français, il lui en donna l'investiture pour la somme considérable de 400,000 ducats, payables en différents termes, et la valeur de 40,000 ducats en pierreries. Le 16 mars de la même année 1494, il avait épousé, à Inspruck, Blanche Marie, nièce de Ludovic et veuve depuis dix ans de Philibert, duc de Savoie et cousin germain de Ludovic Marie Sforce. Les princes de l'Empire manifestèrent leur désapprobation de ce que Maximilien, après avoir eu pour première femme Marie de Bourgogne, la plus riche héritière de l'Occident; après n'avoir pas voulu épouser la reine douairière de Hongrie, qui lui aurait apporté ce royaume pour dot, eût contracté un second mariage avec une princesse sans domaines, simple veuve douairière depuis dix ans d'un duc de Savoie. Mais Maximilien, avec sa perspicacité de lynx, apercevait dans les ténèbres de l'avenir que les Alpes du Tyrol allaient s'aplanir pour lui et que, par conséquent, les plaines de la Lombardie allaient lui être ouvertes à cause de la position faible et précaire du duc de Milan, oncle de sa seconde femme, qui ne pouvait se passer de sa puissante alliance. En effet, par ce mariage, les États de l'Empereur, en sa qualité de comte de Tyrol, et ceux du duc se trouvaient limitrophes. On verra plus loin que tous les fruits de cette prévoyante politique furent recueillis par Charles-Quint.

LIVRE II.

Règne de l'archiduc Philippe avant la naissance de Charles-Quint.

CHAPITRE PREMIER.

Voyage de Maximilien aux Pays-Bas. — Majorité de l'archiduc Philippe.

Très-peu de temps après son mariage avec Blanche-Marie Sforce, l'empereur Maximilien partit d'Inspruck pour les Pays-Bas avec sa nouvelle épouse. Il en avait été absent depuis cinq ans. Il arriva de Cologne à Maestricht; ses deux enfants, Philippe et Marguerite, qui continuaient d'être élevés à Malines, près de la vieille duchesse Marguerite d'York, vinrent au-devant de lui. (*V.* Pontus Heuterus, p. 222.) Ils étaient conduits par le sire de Ravenstein, gouverneur de leurs personnes, et par Albert de Saxe, gouverneur général des Pays-Bas, cousin germain de l'empereur Maximilien, comme nous l'avons expliqué p. 42.

Il était aussi accompagné, entre autres, de Frédéric III, surnommé le Sage, électeur de Saxe depuis l'année 1486, et qui, vingt-sept ans plus tard, contribua essentiellement à l'élection de Charles-Quint à l'Empire.

L'empereur Maximilien, l'Impératrice et les archiducs vinrent de Maestricht à Anvers. L'objet du voyage de Maximilien était de proclamer la majorité de l'archiduc Philippe, né le 30 juillet 1478, ayant alors seize ans révolus, et de faire cesser sa mambournie ou tutelle, qui avait été si vivement contestée en Flandre par les intrigues du roi Louis XI, et ensuite de la dame de Beaujeu.

Au moment de son arrivée aux Pays-Bas, Maximilien remercia affectueusement le sire de Ravenstein pour les soins qu'il avait pris de la surveillance et de l'éducation de son fils. Il récompensa généreusement le savant François Busleiden, précepteur de cet enfant royal, comme nous l'avons dit aussi p. 42.

Busleiden, devenu archevêque de Besançon pour sa récompense, continua d'être l'ami de son auguste élève; il mourut en l'année 1500. Jérôme Busleiden, son frère, et poëte célèbre, devint ensuite l'ami de Charles-Quint, qui l'envoya plusieurs fois en ambassade vers le pape Jules II, et successivement vers le roi de France François Ier et le roi d'Angleterre Henri VIII.

Le 9 septembre 1494, l'Empereur partit de Malines avec l'archiduc Philippe son fils, pour le faire inaugurer duc de Brabant et de Limbourg à Louvain, selon la coutume. Le duché de Brabant était la première des provinces des Pays-Bas, comme nous l'expliquerons plus loin, au titre courant : *Inauguration de Charles-Quint.* Le cortége partit de Bruxelles, passa par Tervueren, et arriva près de

Louvain, à peu de distance hors de cette ville, sur la route de Tervueren, dans le couvent des dames de Terbanc. (*V. Hist. de Louvain*, par M. Piot.) Le même jour à trois heures après-midi, les ordres mendiants, les colléges, les administrations de l'université, de la justice et de la ville, les corps des métiers, sortirent de Louvain pour conduire l'Empereur et le jeune prince dans cette ancienne capitale du Brabant. Tous portaient des flambeaux allumés.

Le prince et son père étaient à cheval. Le texte du discours latin de félicitations qui fut prononcé, à son entrée dans Louvain, par Franciscus Cremensis, est au msc. 15860. C'est le volume même qui appartenait à l'archiduc, et qui depuis ce temps est déposé à la Bibliothèque de Bourgogne. On y lit, entre autres, selon l'usage de ces temps, après les comparaisons avec Alexandre le Grand, Scipion l'Africain, et les autres héros de la Grèce et de Rome : « Macte igitur novà virtute princeps. Salve omnium Christianorum Ducum Dux maxime. » La péroraison se termine par des vœux pour que ce jeune prince succède un jour à l'Empire après Maximilien. Nous en concluons que déjà en 1494, six ans avant la naissance de Charles-Quint, le trône impérial devait continuer d'être occupé par la maison d'Autriche.

Le cortége entra vers cinq heures du soir dans l'église collégiale de Saint-Pierre. Extérieurement, une estrade était préparée; les membres des états de Brabant y étaient réunis. Lorsque le prince et le cortége eurent pris leurs places, on fit lecture de l'acte constitutionnel, dit la *Joyeuse Entrée*. Nous avons expliqué ci-dessus, page 20, à l'inauguration de Maximilien et de Marie, les motifs de l'institution de ce pacte synallagmatique entre ce prince, duc de Brabant, et ses sujets; nous devons dire que ce pacte n'était pas une charte octroyée par le prince, mais que la *Joyeuse Entrée de Brabant* était un contrat aussi libéral que nos constitutions modernes.

L'archiduc Philippe, après que Jean de Hauthem, chancelier de Brabant, lui eût fait cette lecture en langue flamande, prêta serment, comme ses prédécesseurs, d'en observer et d'en faire observer les articles.

Nous donnerons de plus grands détails sur la *Joyeuse Entrée de Brabant*, au récit de l'inauguration de Charles-Quint, à la date du 15 janvier 1515.

Le 5 octobre 1494, l'Empereur, l'Impératrice, l'archiduc Philippe reconnu duc de Brabant, et toute la cour, arrivèrent en la ville d'Anvers, chef-lieu d'un marquisat du saint-empire, annexé à perpétuité au Brabant, et régi par la même *Joyeuse Entrée*.

Les marchands étrangers avaient fait construire, en signe de réjouissance, un château par-dessous lequel le cortége devait passer. En ce moment-là, il y eut au-dessus plusieurs détonations d'artillerie, au grand étonnement des personnes du cortége. (*V.* Molinet, p. 749.) Ce qui prouve déjà que l'on commençait, vers cette époque, à faire usage de l'artillerie pour les réjouissances publiques.

Nous faisons une mention spéciale de l'arrivée du prince à Anvers, parce que dans la relation des fêtes (*V.* Molinet, p. 749), les marchands des nations d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, s'y distinguèrent par leur magnificence.

Ce n'est pas encore ici le moment de rendre compte de la prospérité du commerce d'Anvers, dont l'accroissement subit et immense se développa, sous le règne de Charles-Quint, après l'établissement des Portugais aux Indes orientales. Nous en donnerons les explications ci-après.

Le 27 novembre 1494, l'archiduc Philippe fut inauguré comte de Flandre à Gand, dans l'église de Saint-Jean, dite actuellement Saint-Bavon. Nous expliquerons, à l'inauguration de Charles-Quint, le cérémonial alors prescrit pour cette solennité.

L'archiduc fut inauguré dans les autres villes de Flandre et dans les capitales des autres provinces, soit en personne, soit par son représentant.

L'empereur Maximilien et l'impératrice Blanche-Marie partirent des Pays-Bas pour l'Allemagne le 6 avril 1495.

Avant son départ, l'Empereur, voulant assurer la tranquillité des provinces dont il laissait la souveraineté à son fils, renouvela le traité de Senlis avec Charles VIII — c'était peu de temps après le retour de l'expédition malheureuse de ce roi en Italie — et fit un traité avec Henri VII, roi d'Angleterre, pour le maintien des relations commerciales. Nous en rendrons un compte détaillé ci-après, en faisant l'analyse du traité intitulé : *Mercium intercursus*, qui est la base du droit commercial et maritime de l'Europe.

Après le départ de son père, l'archiduc assembla les états généraux à Malines, ville où il continuait de résider habituellement (msc. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 16811). Il y fit décréter plusieurs mesures pour empêcher le renouvellement des séditions qui avaient été si funestes pendant sa minorité. Nous ferons observer que si l'empereur Maximilien avait interposé sa médiation, c'est-à-dire sa puissance protectrice, pour les traités de relations extérieures avec le France et l'Angleterre, il n'était point intervenu, pendant son dernier séjour, dans les relations intérieures avec les états généraux, voulant laisser à son fils toute la plénitude du pouvoir suprême.

Le règne de l'archiduc Philippe commence la longue période de l'apogée de prospérité des provinces des Pays-Bas, que l'empereur Charles-Quint, son fils, sut maintenir et même augmenter, et qui ne cessa que sous le règne de Philippe II, pour se métamorphoser en une longue suite de troubles politiques et de catastrophes dans les provinces belgiques, mais qui furent, contrairement aux intentions de Philippe II, la cause de l'indépendance et d'une prospérité inouïe pour les provinces hollandaises.

Après ces détails, nous allons rendre compte de la longue opposition du duché de Gueldre et du comté de Zutphen contre l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe et l'empereur Charles-Quint. Cette opposition était motivée sur la légitimité des droits de Charles d'Egmond, fils d'Adolphe et petit-fils d'Arnould. Le tableau généalogique de la page suivante fera connaître sa descendance ; ce tableau précède les explications qui en dérivent.

GÉNÉALOGIE DES DUCS DE GUELDRE, FIEF DE L'EMPIRE GERMANIQUE.

RENAUD, comte de Gueldre, institué duc le 19 mars 1339 (v. st.) par l'empereur Louis de Bavière. Il épousa *Sophie Berthoud* de Malines, la plus riche héritière de cette époque. † 2 octobre 1343.

RENAUD, l'aîné, 2e duc en 1343. Prisonnier de son frère en 1361 † 1382. Sans postérité.

ÉDOUARD, 3e duc en 1361. † 1371. Usurpateur. Sans postérité.

Marie de Malines épousa Guillaume, duc de Juliers. Ils renoncent, en 1372, en faveur de Guillaume, leur fils aîné.

Mathilde de Malines ou de Gueldre et Jean de Chatillon, son mari, prétendent à une part du duché, et y renoncent en 1379.

Jeanne de Gueldre épousa Jean, seigneur d'Arkel ou d'Erkelens. Elle décéda avant ses frères.

GUILLAUME, 4e duc en 1372, par diplôme de l'empereur Charles IV, et duc de Juliers, règne en 1382. † 1402. Sans postérité.

RENAUD II, 5e duc en 1402, succéda à son frère aux deux duchés de Gueldre et Juliers. † 1423. Sans postérité.

GÉRARD, seigneur de Juliers.

SEIGNEURS, DEPUIS COMTES D'EGMOND.

JEAN, institué comte d'Egmond en 1421, par l'empereur Sigismond. Il mourut en 1452. } Il épousa { *Marie d'Arkel*, héritière de la Gueldre par Jeanne, sa mère, elle décéda en 1415, avant le duc Renaud II, son oncle.

GUILLAUME de Juliers, qui fut duc de Berg, en 1360. † 1408.

GUILLAUME, 2e comte d'Egmond 1452. † 1483.

ARNOULD d'Egmond, l'aîné, 6e duc de Gueldre, investi par l'empereur Sigismond le 13 août 1423, reconnu définitivement en mai 1437 par arbitrage de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. En 1472, il engage la Gueldre et Zutphen au duc Charles le Téméraire. Il épouse Catherine de Clèves.

ADOLPHE, duc de Berg et de Juliers, reconnu duc de Gueldre en 1423, par l'empereur Sigismond ; renonce en 1437 † 1438.

Branche comtale cadette. EGMOND-BUREN.

Branche comtale aînée. EGMOND-EGMOND.

FRÉDÉRIC, second fils, 1483. † 1500.

JEAN III, l'aîné, 3e comte d'Egmond, 1483. † 1515.

ADOLPHE d'Egmond, 7e duc de Gueldre. Il avait épousé Catherine de Bourbon, sœur 1e d'Isabelle de Bourbon, mère de Marie de Bourgogne; 2e de Louis de Bourbon, évêque de Liége ; 3e de Pierre de Bourbon, mari de la dame de Beaujeu, fille du roi Louis XI. Reconnu en 1477. Il meurt la même année.

Catherine d'Egmond, fille de Catherine de Clèves, gouvernante de Gueldre depuis la mort d'Adolphe, son frère.

FLORENT, 1500. † 1539.

JEAN IV, 4e comte, 1515. † 1528.

En 1482, Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne sont inaugurés ducs de Gueldre ; mais Maximilien ne put se maintenir après la mort de sa femme.

MAXIMILIEN, 1539. † 1548.

Anne d'Egmond épousa, en 1551, Guillaume le Taciturne, prince d'Orange.

CHARLES, l'aîné, 5e comte, 1528. † 1541. Sans postérité.

LAMORAL, né en 1522, 6e comte d'Egmond, après son frère aîné, en 1541 † décapité en 1568.

CHARLES d'Egmond, 8e duc de Gueldre, reconnu par les états de Gueldre et Zutphen, en qualité de fils et héritier d'Adolphe d'Egmond, en 1492. † 1538. Sans postérité légitime.

Philippine d'Egmond épousa, en 1484, René II, duc de Lorraine, dont le fils, le duc d'Antoine, renonce à la succession du duché de Gueldre, mais il en conserve le titre ; voici son formulaire : *duc de Calabre, de Lorraine, de Bar, de Gueldre*, etc.

CHAPITRE II.

Causes de l'insurrection du duché de Gueldre.

Deux provinces, le duché de Gueldre avec le comté de Zutphen, annexé à la Gueldre depuis un temps immémorial, firent exception à la paix générale. Nous avons expliqué, p. 8, 21 et 40, qu'elles étaient depuis l'année 1473 sous la domination du feu duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, dont la duchesse Marie de Bourgogne était l'héritière : elle y avait été inaugurée en 1482, comme nous l'avons dit. En 1492, ces deux provinces s'insurgèrent à l'instigation de Charles d'Egmond, que nous avons déjà fait connaître ; il était petit-fils du duc Arnould et fils d'Adolphe de Gueldre. Si la résistance de Mithridate contre les Romains fut de quarante ans, celle de Charles d'Egmond contre la maison d'Autriche-Bourgogne fut de quarante-six ans, jusqu'à sa mort, en 1538.

Des détails sur les causes de cette résistance opiniâtre doivent être donnés ; mais il faut remonter jusqu'au règne du duc Arnould. On reconnaîtra par le tableau généalogique, à la page 80 ci-contre, dont nous allons expliquer les crayons, que la maison d'Egmond se divisa en deux branches en l'année 1423. Le duc Arnould d'Egmond était chef de la branche aînée ; le comte Jean d'Egmond était chef de la branche cadette. Arnould épousa, en 1430, Catherine, fille d'Adolphe, duc de Clèves, et de Marie, sœur du duc de Bourgogne Philippe le Bon. Le fils du duc Arnould portait le nom d'Adolphe, comme son oncle, et probablement son parrain.

En 1458, le duc Arnould ayant mécontenté ses sujets parce qu'il avait augmenté les impôts pour payer ses dettes, Adolphe, son fils, se mit à la tête des rebelles. Adolphe fut assiégé dans Venloo par son père ; il lui demanda grâce : il l'obtint, et se retira dans les États du duc Philippe le Bon, son oncle. En 1461, il fut institué chevalier de la Toison d'or, au chapitre de St-Omer (V. *Procès-verbaux*, t. I, p. 47), et il épousa à Bruges, le 8 décembre 1463, Catherine de Bourbon, sœur d'Isabelle de Bourbon, seconde femme de Charles le Téméraire, alors comte de Charolais, et mère de Marie de Bourgogne, comme nous l'avons expliqué.

Le duc Philippe le Bon réconcilia le fils avec son père. Alors Adolphe revint en Gueldre ; mais après avoir passé les jours de l'Épiphanie ou des Rois avec lui dans une fête de famille au château de Graeve, « le 10 janvier 1470 (et non « en 1467) au soir, dit Philippe de Commines, comme le vieux duc Arnould « allait se coucher, son fils l'enlève, le fait conduire par un temps très-froid, « sans chaussure et presque sans habillements, au château de Buren et le fait « enfermer prisonnier. » Le géographe Guichardin nous apprend que ce malheureux prince y était privé de la clarté du jour.

Adolphe publia un acte de cession, daté de Graeve, que son père lui aurait signé; mais Pontanus, historien de la Gueldre, et avant lui Olivier de La Marche, assurent que cet acte était faux.

Le souverain pontife Paul II adressa, le jour des nones de septembre 1470, un bref à l'usurpateur Adolphe. *L'incipit* (c'est-à-dire les mots initiaux de ce bref) démontre que le saint-père ne le reconnaissait pas: on y lit: « Paulus, papa secundus, dilecto filio NOBILI VIRO Adolpho, dilecti filii, nobilis viri Arnoldi GELDRIAE DUCIS, primogenito, salutem et apostolicam benedictionem; » c'est-à-dire: A notre cher fils Adolphe, fils aîné de notre cher fils le duc de Gueldre Arnould. Il lui fait le reproche d'avoir arrêté son père; il lui déclare que cette action est incompatible avec le caractère d'un chrétien, et il l'exhorte à rentrer dans le devoir filial.

Guillaume, second comte d'Egmond, son cousin (ce qui est démontré par le tableau généalogique), et l'empereur Frédéric III firent de semblables exhortations (*V.* Guich. *Géogr.*, p. 238); mais ce fut en vain. Adolphe avait compté sur la protection de Charles, duc de Bourgogne. Nous avons dit qu'il était son beau-frère par son mariage avec Catherine de Bourbon, sœur d'Isabelle, et son cousin par Catherine de Clèves, mère du duc Adolphe: il était aussi son confrère dans l'ordre de la Toison d'or, comme nous venons de le dire. Sans doute le vieux duc Arnould était incapable de régner; mais le duc Charles, reconnu généralement pour sévère et inexorable justicier, ne voulut point reconnaître cette prétendue cession.

Le duc Charles ayant épuisé tous les moyens de conciliation auprès d'Adolphe, ordonna au châtelain de Buren de remettre immédiatement la personne du duc Arnould à Henri de Perwez et à Philippe de Wassenaere, ses envoyés. Ceux-ci le conduisirent à Bois-le-Duc.

La première action d'Arnould, en y arrivant après plusieurs mois de captivité, fut d'aller en l'église de Saint-Jean et d'y rendre grâce à Dieu d'avoir le bonheur de revoir la lumière du jour. Il alla ensuite à Doullens, en Picardie, remercier le duc Charles, son parent et son libérateur.

Le duc Charles fit venir Adolphe, son cousin germain et son beau-frère, en lui envoyant un sauf-conduit. Alors, prenant en considération, malgré les torts du fils, que le père, quoique âgé seulement de soixante trois ans, n'avait pas la capacité de régner, comme on vient de le dire, proposa un accommodement.

Il y eut impossibilité de les mettre d'accord. « Je les vis tous deux, dit l'historien Philippe de Commines, alors chambellan du duc Charles (c'était quatre années avant que cet historien passât au service du roi Louis XI); « je « les vis tous deux en la chambre du duc de Bourgogne, par plusieurs fois et en « grande assemblée de conseil; ils plaidèrent leur cause, et je vis le bonhomme « vieil présenter le gage de bataille à son fils. » Rien ne put faire consentir celui-ci à restituer à son père le duché de Gueldre, malgré les promesses que Charles le Téméraire, son beau-frère, lui avait faites. Il répondit « qu'il « aimerait mieux avoir jeté son père, la tête devant, en un puits et de s'être

« jeté après, que d'avoir cet appointement ; qu'il y avait quarante ans que son « père était duc et qu'il était bien temps qu'il le fût à son tour ; mais que, « très-volontiers il lui laisserait 3,000 florins par an, à condition qu'il ne ren- « trerait jamais dans le duché. » Ils se séparèrent exaspérés et sans rien décider.

Le duc Charles étant parti de Doullens pour Hesdin, le vieux duc de Gueldre et son fils l'y suivirent ; ils s'y accablèrent d'injures encore une fois. Le duc Charles étant parti pour Arras, Adolphe l'y suivit, et s'étant aperçu qu'il avait provoqué l'indignation du duc de Bourgogne, son beau-frère, il prit la fuite après s'être déguisé en franciscain. Pour revenir en Gueldre, il voulait se détourner par les Ardennes. Il arrive à Namur ; il se présente à un ponton pour passer la Meuse : il donne au passeur une pièce de monnaie d'argent ; le passeur soupçonne qu'il n'est pas un moine d'un ordre mendiant, il le fait arrêter. Adolphe est détenu dans la prison du château de Namur, en attendant que le duc de Bourgogne décide de son sort. Ce prince le fait transférer dans une prison à Courtrai ; d'où nous avons dit que cinq ans plus tard, en 1477, après la mort du duc Charles, les Gantois le délivrèrent pour le mettre à la tête d'une armée de Marie de Bourgogne. Nous avons dit aussi qu'il fut tué au siége de Tournai.

Le duc Charles s'était fait céder par un premier diplôme du 7 septembre 1472, du vieux duc Arnould, le duché de Gueldre avec Zutphen en engagère. (*Impignoratio*, dit l'historien Pontanus.)

Trois autres diplômes, qui sont datés du 31 décembre de la même année 1472, réglèrent définitivement cette affaire avec le duc Arnould, sans y faire intervenir Adolphe. (*V.* Lünig, *Diplomata.*)

Par le premier de ces diplômes, le duc Charles fait au duc Arnould une pension annuelle de 92,000 florins du Rhin, somme égale à 1,034,334 francs, valeur numérique quintuplée actuelle (*V. Art. de vérif. les dates.*) En conséquence, le duc Arnould cède et transporte au duc Charles l'usufruit ou l'engagère de son duché de Gueldre et de son comté de Zutphen, sa vie durant.

Par le deuxième diplôme, le duc Charles accepte la Gueldre et Zutphen en usufruit pendant la vie du duc Arnould.

Par le troisième, il excepte de l'usufruit les biens personnellement patrimoniaux appartenant en domaine privé au duc Arnould. Ces biens étaient considérables : ils se composaient d'un grand nombre de seigneuries et même de plusieurs villes. Les revenus de ces fiefs, comme on le verra, donnèrent plus tard au duc Charles d'Egmond-Gueldre, fils d'Adolphe, le moyen de se maintenir contre la maison d'Autriche. (*V.* ma notice académique du 9 janvier 1854.)

Le malheureux duc Arnould d'Egmond mourut quelques mois après cette cession ; mais il laissait à son fils, et par conséquent à son petit-fils, des domaines privés considérables. Le duc Charles le Téméraire, immédiatement après la mort du duc Arnould, déclara qu'Adolphe d'Egmond, son prisonnier à Courtrai, était indigne de régner. Charles vint dans la Gueldre pour se faire inaugurer ; mais les habitants de Nimègue, alors capitale du duché, et les autres

villes principales se refusèrent de le reconnaître : il dut s'emparer de Nimègue par un siége de trois semaines. (*V.* Pontanus, p. 555.) Ce fut la première opposition contre la domination de Bourgogne, suivie plus tard de l'opposition contre la maison d'Autriche ; mais il fallut que les habitants se soumissent : l'inauguration se fit malgré eux. Le duc Charles le Téméraire s'empara aussi de la sœur d'Adolphe, la plus jeune des trois filles du duc Arnould, Catherine de Gueldre, fille de Catherine de Clèves, comme on l'a dit ci-dessus. Elle n'était pas mariée. Ses deux autres sœurs aînées étaient mariées : la première au roi d'Écosse, la seconde au duc de Simmeren.

Le duc Charles de Bourgogne s'empara aussi de deux enfants d'Adolphe, qui ont déjà été nommés. Nous demandons la permission de rappeler ici leurs noms : 1° Charles d'Egmond, né en 1467, qui depuis se déclara l'héritier de Gueldre et de Zutphen, comme nous l'expliquerons dans de longs détails jusqu'à la date de 1538 ; 2° Philippine d'Egmond qui épousa, en 1485, le duc de Lorraine, René II. Nous parlerons encore de cette princesse dans le récit d'un grand nombre d'événements du règne de Charles-Quint. En attendant, nous devons rappeler qu'en 1475, ces deux enfants, Charles d'Egmond et Philippine d'Egmond, furent envoyés auprès de Marie de Bourgogne, leur tante, par Isabelle de Bourbon, sa mère, qui était, comme on l'a dit, la sœur de Catherine de Bourbon, femme d'Adolphe d'Egmond.

Au mois de mai de la même année 1475, le duc Charles de Bourgogne ayant convoqué, à Valenciennes, un chapitre de la Toison d'or (*V. Procès-verbaux,* t. I, p. 88), y déclara que, pour la sûreté de sa personne et de ses États, il avait fait arrêter Adolphe d'Egmond, chevalier de l'ordre depuis l'an 1461. Le chancelier de l'ordre exposa ensuite, par un discours, la conduite infâme d'Adolphe envers le vieux duc Arnould d'Egmond son père, et proposa qu'Adolphe, prisonnier, ne fût pas admis à se faire défendre de ses accusations devant les chevaliers de l'ordre et qu'il n'y fût point représenté par procuration.

Tel est le récit de l'usurpation de la Gueldre par le duc de Bourgogne. Nous disons usurpation, parce qu'il nous semble que si Adolphe était indigne de succéder au duc Arnould son père, cette cause d'indignité personnelle ne devait pas rejaillir sur Charles de Gueldre, fils d'Adolphe et le déshériter des domaines de son aïeul.

Il ne suffisait pas au duc Charles de Bourgogne, dans son insatiable ambition, de retenir la Gueldre avec Zutphen par engagère, il fallait réunir à perpétuité ces deux provinces à ses autres États : il en trouva le prétexte en faisant publier que la Gueldre et Zutphen avaient été, en 1425, un fief vacant de l'empire germanique ; d'où il résultait que le duc Arnould, chef de la branche aînée de la maison d'Egmond, dont le règne commence à la même année 1425, n'avait eu aucun droit à cette souveraineté. C'était exclure par un autre moyen Adolphe, fils dénaturé d'Arnould, et, par conséquent, Charles d'Egmond, fils d'Adolphe.

Le motif d'exclusion prétendue d'Arnould était que le duché de Gueldre avec le comté de Zutphen, qui lui était réuni depuis un temps antérieur au XIe siècle,

furent des fiefs vacants de l'Empire, parce que les femmes n'étaient pas admissibles à la succession.

En effet, on verra par le tableau qui est à la page 80, que Marie de Malines, fille de Renaud, premier duc de Gueldre, était mère de Guillaume, quatrième duc, et de Renaud II, cinquième duc. Ils moururent tous les deux sans postérité. Ils avaient un frère appelé Gérard, qui fut seigneur de Juliers.

Alors les droits de Jeanne de Gueldre, leur sœur aînée, décédée avant eux, furent reconnus. Elle était mère de Marie d'Arkel, aussi décédée antérieurement en 1415 et qui avait épousé Jean, seigneur et depuis 1421 comte d'Egmond.

Arnould d'Egmond, dont nous avons expliqué les malheurs, fils aîné de Marie d'Arkel, fut duc de Gueldre; Guillaume, second fils, continua la lignée des comtes d'Egmond dont descendit l'infortuné Lamoral comte d'Egmond.

Mais l'exclusion d'Arnould d'Egmond, qui régna en 1423, n'existait pas. Un diplôme de l'empereur Sigismond du 15 août de la même année 1423 lui avait accordé l'investiture; mais, en 1425, le même empereur Sigismond avait reconnu les droits d'Adolphe, duc de Berg et de Juliers, au duché de Gueldre, parce qu'il descendait de Gérard. Malgré cette décision impériale, le duc Arnould s'était maintenu dans la souveraineté de la Gueldre avec Zutphen. Les deux ducs eurent recours, au mois de mai 1437, à l'arbitrage de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui décida que chacun garderait ce qu'il possédait; décision spécieuse, car la question de l'hérédité n'était pas résolue. Alors Gérard, redoutant la puissance du duc Philippe le Bon qui était parent du duc Arnould, se désista de ses prétentions. Il mourut quelques mois plus tard, en 1438, sans laisser de postérité. Alors le duc Arnould resta paisible souverain de la Gueldre et Zutphen jusqu'à l'époque des mauvais traitements de son fils.

Trois manuscrits de l'ancienne Bibliothèque de Bourgogne, le premier en français, le second en espagnol et le troisième avec un titre flamand, exposent la prétendue exclusion de la maison d'Egmond à la succession de Gueldre. Pour mieux en expliquer la fausseté, nous avons reproduit ici le tableau généalogique des ducs de Gueldre, qui est annexé à la notice académique que nous venons de citer. Selon ces mémoires, la branche cadette de la maison d'Egmond était aussi exclue de la succession de Gueldre et Zutphen.

Nous demandons la permission de sortir une seconde fois du cadre de l'histoire que nous traitons, pour expliquer comment le célèbre comte Lamoral d'Egmond, l'élève favori de Charles-Quint et le compagnon d'armes du duc d'Albe, sous le règne de ce grand empereur, n'a jamais cru avoir des droits à la succession de Gueldre. Il nous semble cependant que sous le règne de Philippe II, fils de Charles-Quint, ce fut la cause occulte de sa condamnation à la peine capitale par ce même duc d'Albe, au commencement des troubles des Pays-Bas. Nous avons expliqué dans la même notice académique du mois de janvier 1854, qu'avant le départ d'Espagne du duc d'Albe pour gouverner les Pays-Bas, le roi, d'après l'avis d'une camarilla secrète de la cour de Madrid, avait résolu que le comte d'Egmond

fût sacrifié à la politique, sans doute pour empêcher que les mécontents de nos provinces le reconnussent duc de Gueldre et comte de Zutphen, et peut-être aussi souverain de tous les Pays-Bas. Nous devons en conclure que le comte Lamoral d'Egmond était condamné avant d'avoir été mis en jugement.

Nous dirons enfin que les effets de cette usurpation, en 1472, ne cessèrent que par le testament du 25 août 1707, de Louis, comte d'Egmond, colonel de cavalerie au service de l'archiduc Charles, roi d'Espagne, qui depuis fut l'empereur Charles VI. Le comte Louis d'Egmond légua à son souverain toutes ses prétentions à l'héritage des ducs de Gueldre. (*V.* msc. de la Bibl. de Bourg., n°8004.)

Après ces explications, nous demandons la permission de rappeler encore une fois, comme nous l'avons expliqué page 12 ci-dessus, que si les Gantois délivrèrent de la prison de Courtrai Adolphe d'Egmond, après la mort du duc Charles le Téméraire, nous devons ajouter que ce fut à la sollicitation du peuple de ces deux provinces, qui fit valoir auprès d'eux les droits d'Adolphe à l'héritage du duc Arnould. On sait qu'il fut tué devant Tournai le 22 juin 1477.

Alors le peuple de la Gueldre et de Zutphen appela Catherine d'Egmond, sœur d'Adolphe et tante de Charles; le gouvernement des deux provinces lui fut confié. Elle fit alliance, au nom de Charles d'Egmond, enfant de dix ans, fils d'Adolphe, avec Louis de Bourbon, frère de Catherine de Bourbon et prince-évêque de Liége, qui secouait aussi le joug de la maison de Bourgogne, et avec Louis XI, roi de France. Mais elle ne put se maintenir; elle fit un traité, en 1479, avec le duc Maximilien qui lui céda l'usufruit de la ville de Nimègue pour sa retraite.

En l'année 1481, Marie de Bourgogne, entourée d'une troupe nombreuse de cavalerie et en l'absence de Maximilien, se fit inaugurer souveraine du duché de Gueldre et du comté de Zutphen : le peuple s'habituait à la domination de la maison d'Autriche-Bourgogne. En 1482, après la mort de Marie, Maximilien se fit reconnaître mambour du duc Philippe, son fils, dans les deux provinces.

Cependant, nous avons expliqué, pages 8, 40 et 47, que le jeune Charles d'Egmond-Gueldre, né le 5 novembre 1467, avait été élevé à la cour de Marie de Bourgogne, sa tante; Maximilien l'avait pris en affection à cause de son intelligence et de son courage. Nous avons dit qu'il s'était distingué, à dix-huit ans, à la bataille d'Audenaerde contre les Gantois et, deux années plus tard, au siége de Therouenne. Mais, par un revers de fortune, résultant d'un courage téméraire, il avait été fait prisonnier de guerre devant cette place par les Français. La dame de Beaujeu, sa parente, s'empressa de payer sa rançon. Elle le fit venir à la cour de France; elle parvint aisément à lui inspirer de l'aversion envers la maison d'Autriche, usurpatrice de la Gueldre, son héritage. Elle lui persuada de se mettre à la tête d'une insurrection dont l'assistance du roi Charles VIII lui payerait les dépenses.

Si c'était encore actuellement la mode des citations d'auteurs classiques de l'antiquité, nous dirions de lui, comme l'historien Florus l'écrivait de Scipion l'Africain : *Hic (juvenis) in perniciem Africæ crescebat.* En effet, nous verrons

que Charles d'Egmond sut résister à la puissance de l'apogée de Charles-Quint jusqu'au moment où il mourut, en 1538, couvert de gloire, quoique souvent trop faible pour résister au colosse de la maison d'Autriche.

L'assistance de Charles VIII et ensuite de Louis XII et de François Ier était un devoir de famille, car nous avons vu que Catherine de Bourbon, mère de Charles d'Egmond, était sœur d'Isabelle de Bourbon, mère de Marie de Bourgogne, et que la dame de Beaujeu, sœur de Charles VIII, femme de Pierre de Bourbon, était belle-sœur de Catherine de Bourbon.

La dame de Beaujeu augmenta les désirs de vengeance du jeune Charles d'Egmond, en l'instruisant que les rois de France avaient toujours été alliés des ducs de Gueldre contre les ducs de Brabant et les comtes de Hollande.

En 1492, la guerre entre Charles VIII et le gouverneur des Pays-Bas, Albert de Saxe, continuait. (On doit se souvenir que la paix de Senlis ne fut signée que le 23 mai 1493. *V.* page 65.) Lorsque Charles d'Egmond, âgé d'environ vingt-quatre ans, et assuré de l'alliance de la France, arriva dans la ville de Ruremonde, le 25 mars, jour de l'Annonciation (1492), il y fut reçu en libérateur de sa patrie. En vain Albert de Saxe voulut comprimer l'insurrection; cela lui était d'autant plus impossible qu'il y avait aussi en Hollande des mouvements séditieux entre les vieilles factions des Hoeks et des Cabillaux qui renaissaient. Pour comble de difficultés, Maximilien, roi des Romains, était alors occupé en Hongrie et en Allemagne.

Charles d'Egmond envoya de Nimègue à l'empereur Frédéric III un manifeste pour revendiquer les droits de son père et de son aïeul. C'était une protestation qui déclarait qu'en l'année 1423, ces deux provinces n'avaient pas été un fief vacant. Mais Charles d'Egmond avait pour adversaire Maximilien, fils de l'Empereur en sa qualité de tuteur de l'archiduc Philippe. Charles ne comptant que sur l'appui de ses sujets, convoqua les états des deux provinces dans Arnhem; ils lui accordèrent des subsides pour lever des troupes et attaquer soit le Brabant, soit la Hollande. On surnommait avec raison, et à cause de son courage, Charles d'Egmond l'Achille de la Gueldre. Mais il avait deux autres qualités sans lesquelles le courage n'aurait été que de la témérité : il était profond politique et savait se faire aimer de ses sujets.

Sur ces entrefaites, la paix de Senlis avait été signée; ce qui lui avait ôté l'alliance du roi Charles VIII, et, pour comble de désagrément, l'année suivante (1494), Maximilien arriva aux Pays-Bas, comme nous l'avons expliqué page 78, pour proclamer la majorité de l'archiduc Philippe. Alors Charles d'Egmond, pour mieux réussir auprès de l'empereur Maximilien, sollicita adroitement et préalablement la bienveillance de l'impératrice Blanche-Marie, faisant valoir ses malheurs, ses droits et sa grande jeunesse. (*V.* Pontus Heuterus, p. 223.) L'Impératrice obtint de Maximilien, alors aux Pays-Bas, qu'il écouterait ce jeune prince dans une entrevue. Il parvint à persuader à Maximilien de porter sa cause au jugement des sept électeurs de l'empire germanique.

Il gagnait du temps. Maximilien, d'ailleurs, ne devait pas laisser à son fils,

qu'il déclarait majeur, l'embarras d'une guerre. Il consentit que Charles d'Egmond continuât de posséder les biens patrimoniaux qui avaient appartenu, par le troisième diplôme du 31 décembre 1472, au duc Arnould d'Egmond. Charles conserva aussi, quoique en se soumettant à la maison d'Autriche, l'administration des deux provinces, jusqu'à la décision des électeurs. C'était tout ce qu'il pouvait espérer. Il ne fut point troublé dans cette position qui dura jusqu'en l'année 1504. Nous continuerons, à cette date, la suite du récit d'une nouvelle insurrection de la Gueldre.

CHAPITRE III.

Des royaumes de la péninsule ibérique.

A la fin du XVe siècle, après l'extinction de la domination des Maures d'Espagne par la prise de Grenade, au commencement de l'année 1492, la péninsule ibérique ou espagnole était divisée en quatre monarchies chrétiennes.

1° Le royaume de Castille, auquel étaient unis la principauté des Asturies, premier noyau de formation de cette monarchie ; les royaumes de Léon, de Galice, de Tolède, de Seville, de Cordoue, plus le royaume de Grenade (dernière souveraineté conquise sur les Maures, comme on vient de le dire, confirmée selon une bulle du pape Innocent VIII), et d'autres États. Isabelle, née le 23 avril 1451, que les Espagnols considèrent, avec raison, comme leur plus grande et la meilleure de leurs reines, en était souveraine, depuis l'année 1474, par la mort de son frère, le roi Henri IV, dit l'Impuissant, parce qu'il était trop faible pour exercer l'autorité suprême.

De ce royaume dépendaient : 1° celui des îles Canaries, qui avaient été appelées îles Fortunées par les géographes de l'antiquité, et 2° les Antilles, archipel de l'Amérique, découverte que Christophe Colomb avait faite, le 14 octobre 1492, après avoir traversé l'Océan vers l'occident afin de chercher une route que l'on croyait exister pour aller directement aux Indes orientales et au royaume de Cipango (probablement le Japon), selon les descriptions faites, au siècle alors précédent, par Marco Polo, voyageur vénitien. C'est à cause de cette erreur que l'on appelle l'Amérique les Indes occidentales et que, au XVIe siècle, les Américains étaient appelés Indiens. Nous faisons cette observation, parce qu'au commencement du règne de Charles-Quint, avant la découverte de l'empire du Mexique, toutes ces contrées avaient le titre d'îles de la mer océane, et que même à présent le formulaire royal peut se réduire à l'expression de roi d'Espagne et des Indes.

2° Le royaume d'Aragon avec ses annexes, qui étaient les royaumes de Valence, de Murcie, etc., la principauté de Catalogne. Il y avait aussi au nord

des Pyrénées, le comté de Roussillon, récemment cédé en toute souveraineté, en l'année 1494, par le roi Charles VIII, comme nous l'avons expliqué, préférant la conquête incertaine de Naples à des droits certains sur le Roussillon.

De la couronne d'Aragon dépendaient les anciennes îles Baléares qui étaient le royaume de Mayorque avec les îles de Minorque et d'Yvica, et les deux grandes îles ou royaumes de Sardaigne et de Sicile, et enfin plusieurs places conquises sur la côte barbaresque.

Ferdinand, que le pape Innocent VIII, en 1492, après la prise de Grenade, avait surnommé le Catholique (titre que les rois d'Espagne ont transmis à leurs successeurs, de même qu'en France le pape Paul II avait donné à Louis XI le titre de roi Très-Chrétien), était roi d'Aragon depuis l'année 1479. Il était né le 10 mars 1452. Il avait épousé en 1469, à Valladolid, une des résidences de prédilection des rois et reines de Castille, l'infante Isabelle, sœur du roi Henri l'Impuissant, et qui fut reine en 1474, comme nous venons de le dire.

Les deux souverains continuèrent à conserver, dans une indépendance réciproque de souveraineté, leurs États respectifs de Castille et d'Aragon, quoique vivant ensemble dans la plus heureuse communauté d'habitation. C'est ainsi qu'en France, à la même époque, Anne de Bretagne régnait seule sur son duché, comme nous l'avons dit.

3° Le royaume de Navarre, dont le territoire s'étendait au loin sur les deux versants ibérique et gaulois des Pyrénées. Nous verrons dans le récit du règne de Charles-Quint les résultats de l'usurpation du versant méridional ou ibérique de la Navarre, en 1512, par Ferdinand, roi d'Aragon ; usurpation qui donna des remords de conscience à ce prince et même à Charles-Quint, pendant son règne et après son abdication. La Navarre, telle que le bon Henri IV, roi de France, la gouvernait, était par conséquent réduite au territoire du versant gaulois des Pyrénées, dont le Béarn était la partie principale.

4° Le royaume de Portugal, qui fut toujours distinct des trois autres couronnes de la péninsule ibérique. Nous devons faire observer qu'en 1495, époque dont nous indiquons les événements, Emmanuel, surnommé le Fortuné, était roi de Portugal. Il était né en 1469 ; il avait succédé à don Jean II, son cousin germain, décédé sans postérité. Nous devons même ajouter ici quelques renseignements généalogiques pour l'explication corollaire de ce qui a déjà été dit, que Jean I[er], roi de Portugal (1383-1433), donna en mariage, en 1430, l'infante Isabelle ou Élisabeth, sa fille, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne ; ce que nous avons expliqué au récit du renouvellement de l'ordre de la Toison d'or, et que c'est à l'occasion de ce mariage qu'il institua cet ordre illustre. Le roi Édouard, fils du roi Jean I[er] (1433-1438), donna, en 1452, l'infante Éléonore, sa fille, en mariage à l'empereur Frédéric III, ce que nous avons aussi expliqué page 24. Elle était mère de Maximilien. Outre ces alliances dans des temps antérieurs à l'histoire que nous écrivons, nous rendrons compte, par la présente histoire, des mariages du roi Emmanuel le Fortuné : 1° avec deux infantes d'Espagne, Isabelle de Castille et Marie de Castille, ce qui sera aussi expliqué ; 2° avec

l'archiduchesse Éléonore, sœur de Charles-Quint, et nous ferons observer plus loin encore deux autres alliances des rois de Portugal.

A cette époque, la puissance maritime des Portugais était à son apogée. Cette nation était souveraine sur toute la côte occidentale de l'Afrique, jusqu'au cap de Bonne-Espérance—elle y fut momentanément stationnaire depuis l'année 1486 jusqu'en 1497,—de là jusqu'au détroit de Bab-el-Mandel, et sur la côte méridionale de l'Asie, depuis l'Arabie et la Perse jusqu'à la Chine, et les établissements portugais en Chine et au Japon. Le règne célèbre d'Emmanuel est appelé l'âge d'or du Portugal. (*V.* Perizonius.)

CHAPITRE IV.

Double mariage de deux enfants de Ferdinand et d'Isabelle d'une part, et de Maximilien d'autre part.

Du mariage de Ferdinand et d'Isabelle, naquirent :

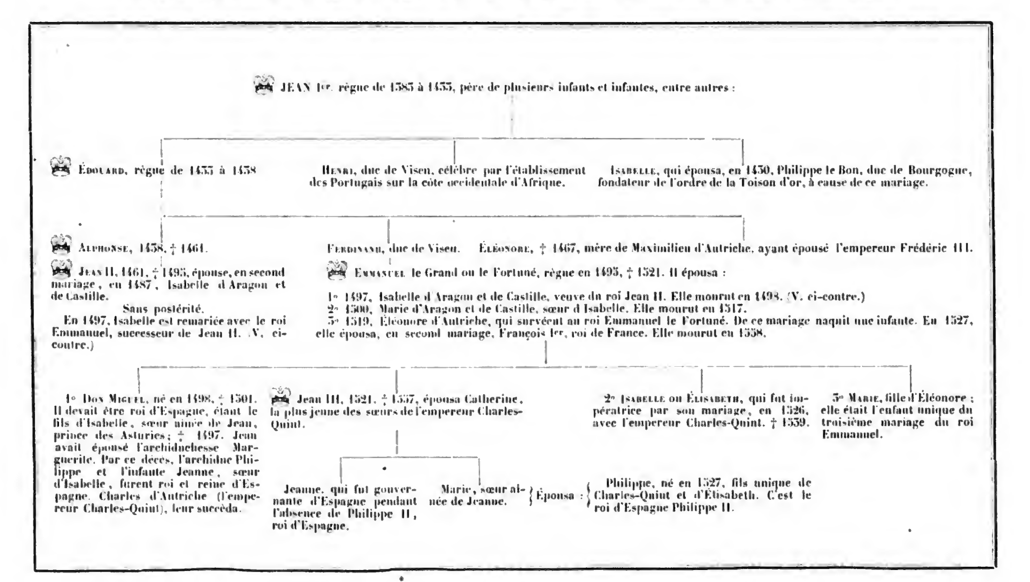
1° Isabelle, dite d'Aragon, née en 1470. Elle épousa en 1487 l'infant de Portugal don Alphonse, fils du roi Jean II ; mais ce prince mourut avant son père, en 1491. C'est alors que Maximilien, roi des Romains, la demanda en mariage au roi Ferdinand son père, qui la lui refusa. En l'année 1497, elle épousa le roi de Portugal Emmanuel le Fortuné, qui avait succédé en 1495 au roi Jean II son oncle, décédé sans postérité. Elle mourut en mettant au monde un fils, l'infant don Miguel, né vers le 24 août 1498. Nous expliquerons, quand il en sera temps, les hautes destinées que cet enfant devait espérer, s'il n'était mort au berceau, et que son décès prématuré fut la cause de la réunion des deux souverainetés d'Espagne et des Pays-Bas.

2° L'infant don Juan, né le 24 juin 1478, ayant quatre sœurs, dont nous venons de faire connaître l'aînée. Nous rendrons compte de son mariage avec l'archiduchesse Marguerite, fille de l'empereur Maximilien, en 1496, et de son décès prématuré après quelques mois de mariage.

3° L'infante dona Juana, vulgairement surnommée Jeanne la Folle (*Juana la loca*), à cause de la faiblesse de sa raison. Elle naquit le 6 novembre 1479. Nous expliquerons plus loin qu'elle épousa l'archiduc Philippe, né en 1478, fils de l'empereur Maximilien, et qu'elle fut la mère de l'empereur Charles-Quint. C'est ainsi que les princes souverains des Pays-Bas devinrent rois d'Espagne.

4° L'infante Marie d'Aragon, née en 148*, qui épousa en 1500 Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, veuf d'Isabelle, sa sœur aîné. Elle mourut en 1517. De ce mariage était née, en 1513, l'infante Isabelle ou Élisabeth de Portugal, qui épousa en 1526 l'empereur Charles-Quint ; ce qui sera amplement expliqué. Elle mourut en 1539. Pour mieux faire connaître toutes ces alliances, nous avons crayonnées à une généalogie sur la page suivante.

ALLIANCES DES ROIS DE PORTUGAL DE LA MAISON D'AVIS AVEC LES MAISONS DE BOURGOGNE ET D'AUTRICHE-BOURGOGNE.



JEAN Ier, règne de 1385 à 1433, père de plusieurs infants et infantes, entre autres :

ÉDOUARD, règne de 1433 à 1438

HENRI, duc de Visen, célèbre par l'établissement des Portugais sur la côte occidentale d'Afrique.

ISABELLE, qui épousa, en 1430, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fondateur de l'ordre de la Toison d'or, à cause de ce mariage.

ALPHONSE, 1438, † 1481.

JEAN II, 1481, † 1495, épouse, en second mariage, en 1487, Isabelle d'Aragon et de Castille.

Sans postérité.

En 1497, Isabelle est remariée avec le roi Emmanuel, successeur de Jean II. (V. ci-contre.)

FERDINAND, duc de Visen.

ÉLÉONORE, † 1467, mère de Maximilien d'Autriche, ayant épousé l'empereur Frédéric III.

EMMANUEL le Grand ou le Fortuné, règne en 1495, † 1521. Il épousa :

1° 1497, Isabelle d'Aragon et de Castille, veuve du roi Jean II. Elle mourut en 1498. (V. ci-contre.)
2° 1500, Marie d'Aragon et de Castille, sœur d'Isabelle. Elle mourut en 1517.
3° 1519, Éléonore d'Autriche, qui survécut au roi Emmanuel le Fortuné. De ce mariage naquit une infante. En 1527, elle épousa, en second mariage, François Ier, roi de France. Elle mourut en 1558.

1° DON MIGUEL, né en 1498, † 1500. Il devait être roi d'Espagne, étant le fils d'Isabelle, sœur aînée de Jean, prince des Asturies; † 1497. Jean avait épousé l'archiduchesse Marguerite. Par ce décès, l'archiduc Philippe et l'infante Jeanne, sœur d'Isabelle, furent roi et reine d'Espagne. Charles d'Autriche (l'empereur Charles-Quint), leur succéda.

Jean III, 1521, † 1557, épousa Catherine, la plus jeune des sœurs de l'empereur Charles-Quint.

Jeanne, qui fut gouvernante d'Espagne pendant l'absence de Philippe II, roi d'Espagne.

Marie, sœur aînée de Jeanne. } Épousa : { Philippe, né en 1527, fils unique de Charles-Quint et d'Élisabeth. C'est le roi d'Espagne Philippe II.

2° ISABELLE ou ÉLISABETH, qui fut impératrice par son mariage, en 1526, avec l'empereur Charles-Quint. † 1539.

3° MARIE, fille d'Éléonore ; elle était l'enfant unique du troisième mariage du roi Emmanuel.

5° L'infante Catherine d'Aragon, née en 1486. Elle épousa, le 24 novembre 1501, en l'église de Saint-Paul, à Londres, Arthur, prince de Galles, fils de Henri VII, roi d'Angleterre.

Quelques explications sont nécessaires pour éclaircir les événements ultérieurs qui n'appartiennent qu'indirectement à l'histoire des Pays-Bas, mais qui doivent être développés par anticipation de leur date chronologique, à cause de leur corrélation avec l'histoire du règne de Charles-Quint.

Catherine d'Aragon avait apporté en dot la somme de 200,000 écus. Son donaire devait être le tiers du revenu de la principauté de Galles; mais le prince Arthur mourut au mois d'avril 1502, après cinq mois de mariage, ou, pour mieux dire, de fiançailles, âgé de quinze ans, étant dans l'adolescence, et, sans avoir consommé son mariage. Alors le roi Henri VII ne voulant pas restituer la somme qu'il avait reçue en dot, mais cependant conserver l'appui de Ferdinand et d'Isabelle contre le roi de France, fit épouser ou, pour mieux dire, fiancer la jeune infante Catherine, alors âgée de seize ans, à Henri, son second fils, alors âgé de onze à douze ans, qui était devenu prince de Galles et qui depuis, en 1509, fut le roi Henri VIII, comme nous l'expliquerons à la date de cette année. Des dispenses canoniques pour ce second mariage entre beau-frère et belle-sœur, avaient été accordées par la cour de Rome le 26 décembre 1503.

Ce second mariage avait été résolu par un traité daté du 24 septembre précédent, entre le roi Henri VII d'une part et Ferdinand et Isabelle d'autre part. Il y est dit que ce mariage a pour objet l'avantage de la chrétienté, en y maintenant la paix, et qu'il sera célébré à la face de l'Église et aussi selon les principes de la jurisprudence. Les deux époux vécurent ensemble dans la plus grande affection pendant plusieurs années.

Nous verrons, aux dates de 1509, 1517, etc., que le roi Henri VIII et Catherine d'Aragon avaient aussi une affection très-grande pour Charles-Quint, leur neveu.

Telle est la famille de Ferdinand et d'Isabelle, au nombre de cinq enfants. Nous avons fait connaître ci-dessus, page 51, que la famille de Maximilien et Marie se composait de deux enfants.

Cet Empereur, par lui-même et par l'archiduc Philippe son fils, étendait sa domination sur plusieurs États qui étaient limitrophes de la France au nord et à l'orient. Le roi Ferdinand étendait la sienne au sud de la France et sur les îles de la mer Méditerranée, entre l'Espagne et l'Adriatique; il n'était pas encore roi de Naples.

Ces deux princes entouraient presque tous les États de la chrétienté, formant un vaste circuit dont le centre ou, pour mieux dire, le milieu était la monarchie française. Ils prirent la résolution de s'unir d'une manière durable par un double mariage entre leurs enfants, afin de comprimer de tous côtés la monarchie française comme dans un réseau. Bien plus, l'archiduc Philippe, prince souverain des Pays-Bas, pouvait espérer d'être Empereur après Maximilien. Quoique les historiens n'en disent rien, c'est une

probabilité tellement évidente qu'on ne doit point la révoquer en doute. En effet, Albert II, duc d'Autriche, avait été Empereur en 1438, Frédéric III, son fils, en 1440 et Maximilien, son petit-fils, en 1493. En 1494, comme nous l'avons expliqué en rendant compte de l'entrée de l'archiduc Philippe dans Louvain pour son inauguration, le discours de François Cremensis en avait annoncé le présage ou la prophétie. Il devait épouser l'infante Jeanne, tandis que l'archiduchesse Marguerite, sa sœur, devait être par son mariage avec l'infant don Juan, prince des Asturies, reine de toute la monarchie espagnole et de ses dépendances.

Rien ne fut plus facile à Ferdinand et à Isabelle d'un côté, à Maximilien de l'autre, de faire des arrangements pour ces deux mariages d'une aussi grande réciprocité de convenances : d'ailleurs, les quatre époux étaient sortis de l'adolescence et à peu près du même âge.

C'est un usage ancien parmi les souverains que la princesse qui doit épouser ou le souverain ou l'héritier de la couronne, soit conduite solennellement dans les États de son futur époux. C'est là que le mariage est célébré. S'il y a des exceptions, elles sont rares. En effet, parmi ces exceptions, le duc Maximilien vint épouser à Gand la duchesse Marie de Bourgogne ; mais cette princesse était souveraine, Maximilien ne l'était pas encore.

En conséquence de cet usage, au commencement du mois de septembre 1496, l'infante Jeanne d'Aragon, âgée de dix-sept ans, arriva, par mer, d'Espagne aux Pays-Bas, pour épouser l'archiduc Philippe, prince souverain ; elle était amenée par une flotte de 112 navires ayant aussi un chargement de marchandises. Ce ne fut pas au port de l'Écluse que se fit le débarquement, comme soixante-six ans auparavant, en 1430, à l'arrivée de l'infante Isabelle de Portugal qui venait épouser à Bruges le duc Philippe le Bon ; ni même vingt-huit ans auparavant (en 1468), à l'arrivée de Marguerite d'York qui venait aussi épouser à Bruges le duc Charles le Téméraire. Les eaux du Zwyn, rivière de l'Écluse et de Bruges, s'étaient depuis un demi-siècle trop ensablées pour recevoir de grands navires. La flotte espagnole entra dans l'Escaut occidental ; l'ancre fut jetée devant Armuyden en Zélande, près du mouillage de Ramekens, à la côte de l'île de Walcheren. Une escadre flamande s'était ralliée à la flotte espagnole ; les deux escadres remontèrent l'Escaut jusque devant Anvers.

L'infante doña Juana débarqua au port d'Anvers le 20 septembre 1496, à sept heures du soir. Elle y était attendue par les deux administrateurs de la ville et du marquisat, par l'élite de la bourgeoisie et par les marchands étrangers des trois nations, espagnole, portugaise et anglaise, qui avaient, comme nous l'avons dit, leurs entrepôts à Anvers. L'infante avait un costume espagnol de drap d'or, chargé de pierres précieuses, et la tête découverte. Elle montait une mule espagnole richement caparaçonnée. A sa suite il y avait seize jeunes personnes d'une haute noblesse, dames et demoiselles, surveillées par une matrone. Elles étaient aussi costumées de drap d'or. L'infante et sa suite étaient entourées de plusieurs pages, des ambassadeurs du roi Ferdinand et de la reine Isabelle, et d'un grand nombre d'autres nobles Espagnols.

Chacun sait que le circuit de la ville d'Anvers, sur la rive droite ou orientale de l'Escaut, a la forme d'un arc, dans la direction du sud au nord, et que le fleuve en représente la corde. Le cortége, aussitôt après le débarquement, se dirigea vers l'extrême sud, non loin du rivage, et arriva dans l'abbaye de Saint-Michel, de l'ordre des Prémontrés.. Nous avons dit ci-dessus, page 9, que la duchesse Isabelle de Bourbon, mère de Marie de Bourgogne, y avait acheté un appartement, et qu'elle y était décédée du phthysie pulmonaire; dans cet appartement, deux chambres avaient été tapissées de tentures de drap d'or et garnies de riches vaisselles d'or et d'argent et d'autres meubles. L'une était pour recevoir l'infante dona Juana qui venait d'arriver, et l'autre pour l'archiduchesse Marguerite, sa future belle-sœur, qui était incessamment étendue.

La jeune infante entra dans l'une des deux chambres; et comme elle était fatiguée du voyage (il me semble qu'elle l'était également de sa réception et des acclamations—on sait que ses facultés mentales étaient très-faibles), elle se jeta tout habillée sur un lit très-bas; mais elle se fit déchausser, selon la coutume espagnole de ce temps-là. (*V.* Molinet.)

L'archiduchesse Marguerite, jeune princesse du même âge que l'infante, arrivait en ce moment. Elle était partie de Namur aussitôt qu'elle avait été informée que la flotte espagnole était en vue à la côte de Zélande. Elle s'était fait accompagner à Bruxelles et à Malines par une suite nombreuse de dames et de demoiselles. Elle attendit un moment à l'extérieur de la chambre de l'infante, pour s'informer si elle pouvait être reçue. Elle entra seule dans l'appartement de l'infante : après peu d'instants, elle se retira dans l'autre chambre. La duchesse Marguerite d'York vint quelques moments plus tard; elle se retira aussi après une courte visite.

Le lendemain, pendant la matinée, l'infante, accompagnée des deux autres princesses, partit pour Lierre, petite ville de Brabant, à trois lieues sud-est d'Anvers.

L'archiduc y attendait la future épouse. Il arrivait d'Inspruck, y laissant l'Empereur son père, qui devait partir pour le Milanais. Ludovic Sforce, duc de Milan, cousin germain de l'Impératrice, devait se concerter avec lui pour se défendre de l'attaque alors prochaine des Français; ce qui sera expliqué ultérieurement.

Après plusieurs formalités diplomatiques et des délais dont nous ignorons la cause, ce fut seulement le 20 octobre 1496 que le mariage fut béni en cette même ville de Lierre par l'évêque de Cambrai, alors diocésain du Brabant occidental jusqu'au delà de Malines et Anvers : le Brabant oriental, y compris Louvain, était de la juridiction spirituelle de l'évêque de Liége.

Les nouveaux époux passèrent l'hiver à Bruxelles dans les fêtes. Il y eut plusieurs parties de chasse dans la délicieuse forêt de Soignes, au sud-est de Bruxelles, attenant alors à la ville par le Parc, jardin du palais ducal. Plusieurs fois pendant le règne de Charles-Quint, les rois, les reines, les autres princes et princesses de sa famille, et même des étrangers, tels que Mulei Hassem, roi de Tunis, y passèrent des journées entières, surtout au centre de la forêt, dans

le cloître des ermites de Groenendael, l'une des plus pittoresques positions, que l'on admirerait même si elle était dans la Suisse ou dans les environs de Tivoli.

La rigueur de l'hiver de 1496 à 1497 fit beaucoup souffrir les Espagnols de la suite de l'infante et ceux de la flotte, laquelle était à l'ancre devant Anvers. Un évêque espagnol y mourut; ses obsèques furent solennellement célébrées.

Comme il devait y avoir deux mariages, selon le traité fait par Maximilien d'un côté et Ferdinand et Isabelle d'un autre côté, l'archiduchesse Marguerite partit de Bruxelles le 20 février 1497; elle s'embarqua près de Flessingue, sur la flotte espagnole qui avait descendu la rivière, et qui la conduisit en Espagne pour épouser l'infant don Juan, frère de doña Juana.

Le lendemain du départ, le temps devint tellement mauvais (Molinet), qu'il fallut aborder à la côte d'Angleterre, au port de Southampton, qui était alors très-fréquenté par les navigateurs du détroit de la Manche. Nous ferons observer ici, d'après les dessins de miniatures de cette époque, que les naufrages étaient fréquents, parce que, nous semble-t-il, les navires n'avaient pas une quille assez aiguë pour pénétrer et, si nous pouvons nous servir de cette expression, pour être enracinée dans l'eau de la mer; ils portaient d'ailleurs des voiles trop larges : on les a beaucoup rétrécies depuis les navigations de long cours. On ne connaissait pas encore, au xv[e] siècle, l'usage des bonnettes, voiles ajoutées latéralement, lorsque le vent est trop faible. On attachait seulement une bonnette à la partie inférieure de la grande voile; ce qui se démontre par les miniatures contemporaines.

Aussitôt que Henri VII, roi d'Angleterre, fut informé du débarquement de l'archiduchesse, il vint lui faire une visite (V. Molinet); il lui dit qu'il désirait resserrer ses relations d'amitié avec Ferdinand et Isabelle. C'était quatre ans avant que Leurs Altesses Catholiques (le nom de Majesté n'était pas encore en usage pour les rois) envoyassent en Angleterre l'infante Catherine, pour épouser Arthur leur fils, prince de Galles et fils de Henri VII.

Le voyage fut continué; la flotte éprouva les dangers d'une seconde tempête dans la mer de Biscaye : on sait que dans ces parages, elles sont excessivement violentes et plus fréquentes que dans les autres mers de l'Europe. L'archiduc Philippe et, quelques années plus tard, l'empereur Charles-Quint y éprouvèrent le même désagrément.

L'archiduchesse Marguerite, craignant que le navire qui la transportait ne fût submergé, et voulant qu'après sa mort son corps fût reconnu, afin d'avoir une sépulture selon son rang suprême, enferma ses diamants dans un morceau de toile qu'elle attacha à un de ses bracelets, qui était d'or. Elle avait mis parmi ses diamants un écrit qui était la relation de son naufrage. Elle le terminait gaiement, dit l'historien Sandoval, biographe de Charles-Quint, par ces deux vers :

Ci-gît Margot, la noble damoiselle,
Deux fois mariée et encore pucelle.

En effet, elle avait été fiancée à Charles VIII, roi de France, comme nous

l'avons dit, et elle allait épouser don Juan, prince des Asturies, héritier de la couronne d'Espagne.

Le navire, séparé de la flotte, aborda au port de Laredo, dont l'entrée est facile et à trente lieues au nord-ouest de Burgos, capitale de la Vieille-Castille où la cour d'Espagne séjournait en ce moment-là. Tel est dans tout ce récit le témoignage de l'historien Molinet et du manuscrit 15862. Nous le préférons à celui des écrivains modernes qui font débarquer l'archiduchesse à Santander, sur la même côte et à trente-six lieues de Burgos.

Aussitôt Jean de Croy, un de ses gentilshommes, partit pour informer, à Burgos, le roi Ferdinand, la reine Isabelle et l'infant don Juan, son futur époux, qu'elle était arrivée dans leur royaume. Elle se mit immédiatement en route vers la capitale de la Vieille-Castille.

Le roi s'empressa d'envoyer au-devant d'elle un connétable, cinq comtes et plusieurs chevaliers. Ils étaient suivis de 120 mulets qui portaient des meubles, ou, selon l'expression du temps, une vaisselle précieuse. Tous ces gentilshommes étaient costumés de drap d'or. Ils joignirent l'archiduchesse à six lieues de Laredo. Ils lui baisèrent la main, selon l'usage espagnol.

Ayant continué son voyage, elle trouva le roi et l'infant qui venaient la recevoir. Ils étaient accompagnés de l'archevêque de Tolède, primat d'Espagne, et d'un évêque. L'archiduchesse voulut baiser la main du roi : d'abord il s'y opposa; il n'y consentit qu'après plusieurs instances. L'archevêque fiança immédiatement les futurs époux. L'infant n'avait pas encore dix-neuf ans, et l'archiduchesse à peu près dix-sept ans.

C'était le lundi de Pâques fleuries, 20 mars 1497. Toute la noblesse de la cour d'Espagne s'était rendue à une lieue à sa rencontre. L'entrée du cortége royal dans la ville de Burgos fut solennelle; les façades des maisons étaient décorées de tapisseries. La jeune archiduchesse était costumée à la mode flamande; elle montait une haquenée. Il y avait à la porte de la ville quinze ou seize évêques, toute la magistrature costumée en satin violet et une foule de gentilshommes et de bourgeois notables. Les clefs de la ville lui furent présentées comme à la future souveraine. Le cortége se dirigea vers l'église cathédrale; mais l'archiduchesse, au moment où elle passait devant la plus prochaine église qui était sur sa route, y entra, suivie de l'infant, selon l'usage féodal à l'arrivée d'un prince dans ses États; elle y fit sa prière.

Dans l'église cathédrale, les futurs époux se mirent à genoux devant le maître autel (*V.* Molinet). L'archevêque de Tolède leur donna la bénédiction nuptiale. Lorsqu'ils sortirent de l'église, ils étaient sous un dais porté par des gentilshommes du plus haut rang. Le roi y était à côté d'eux. Ils entrèrent dans le palais des rois de Castille; ils y furent introduits dans une salle si magnifiquement meublée, qu'on n'avait jamais rien vu de plus beau, dit Molinet. La nouvelle épouse y fut reçue par la reine Isabelle qui s'était levée de son siége et qui vint au-devant d'elle. La reine était entourée de quatre-vingts dames et demoiselles.

Telle fut la réception de la fille de Marie de Bourgogne et de l'empereur

Maximilien. C'était la seconde partie des cérémonies d'Anvers et de Lierre, et l'accomplissement de la double alliance de l'Espagne et des Pays-Bas, alliance qui a duré jusqu'à la dernière année du xviie siècle, avec toutes les péripéties de la prospérité, sous le règne glorieux de Charles-Quint, et de la calamité, sous le règne désastreux de Philippe II, et ensuite sous les jours réparateurs d'Albert et Isabelle.

Le lendemain, mardi 21 mars, la cour fut en retraite à cause de la semaine sainte, jusqu'au 26 mars, jour de la grande fête de Pâques.

Après Pâques, il y eut plusieurs fêtes, dont les jeunes époux étaient l'objet; mais leur bonheur ne fut pas de longue durée, car, après six mois de mariage, le 4 octobre 1497, l'infant étant à Salamanque, y fit une chute de cheval; il en mourut. Toute l'Espagne fut dans la désolation, ce qui est raconté par l'historien Philippe de Commines. Ce jeune prince, dit-il (V. *Chroniques*), devait faire la félicité et la gloire des royaumes de Castille et d'Aragon par ses éminentes qualités. Les Espagnols prirent le deuil en bure noire; les mulets, leur monture habituelle, furent drapés de noir jusqu'aux genoux. Des bannières noires étaient suspendues aux portes des villes. Les ouvriers, pour manifester leur chagrin, interrompirent leurs travaux mécaniques. Les services funèbres furent sans nombre dans les églises.

La jeune veuve inconsolable mit au monde, quelques jours après le décès de son mari, une fille morte. Lorsque cette nouvelle fut connue aux Pays-Bas, l'infante Jeanne, épouse de l'archiduc Philippe, fit des excès de désolation. (*V.* msc. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17586.)

Le 30 janvier 1498, des obsèques furent célébrées à Bruxelles dans l'église collégiale de Sainte-Gudule; l'archiduc, l'ambassadeur d'Espagne, l'élite de la noblesse, y assistaient.

Le roi Ferdinand et la reine Isabelle assurèrent à l'archiduchesse Marguerite un douaire annuel de 20,000 écus d'or. En l'année 1499, elle revint aux Pays-Bas auprès de son bon frère. Cette épithète n'est pas de nous, mais du poëte Graphæus qui fit la biographie de cette princesse, en 1530, après son décès, comme nous l'expliquerons plus loin.

Par ce fatal événement, ce ne fut pas l'infante Jeanne et, par conséquent, l'archiduc Philippe qui devinrent les héritiers présomptifs de la monarchie espagnole, mais le fils de la sœur aînée de l'infant don Juan, mère d'Isabelle d'Aragon, qui avait épousé, en 1497, comme nous l'avons expliqué p. 90, Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal. Nous avons dit qu'elle mourut à Grenade le 24 août 1498, en mettant au monde l'infant don Miguel. Ainsi, c'était ce jeune prince qui devait être le souverain de toute la monarchie espagnole, et par conséquent la maison des rois de Portugal aurait été la dynastie régnante. Nous expliquerons plus loin qu'en 1501 l'infant don Miguel, âgé de quelques mois, étant mort, c'est alors seulement que l'archiduc Philippe fut, par sa femme, l'héritier présomptif de la monarchie espagnole et que l'union avec la monarchie portugaise cessa d'être présomptive. (Voir le tableau généalogique, page 91.)

CHAPITRE V.

Le roi Louis XII succède à Charles VIII.

Charles VIII voulut faire d'autres préparatifs en France pour recommencer la guerre; mais l'argent lui manquait.

Si ce prince avait peu de capacité pour la guerre, on lui doit des éloges pour ses travaux pendant la paix. Aidé des conseils de la reine Anne de Bretagne, princesse souveraine chez elle, douée de cette énergie de volonté qui est le caractère distinctif de la nation bretonne, et son associée à la couronne royale, il s'occupa du bonheur et de la prospérité de la France. Sans doute, ce serait une exagération insoutenable de le comparer à Charlemagne, comme des contemporains l'ont prétendu par flatterie. Il n'avait de ressemblance qu'avec les anciens preux qui entouraient ce grand empereur; mais il avait, comme celui-ci, le goût de l'encouragement des beaux-arts et celui de l'exercice de la justice.

Dès son retour en France, il voulut y faire imiter les chefs-d'œuvre d'architecture qu'il avait vus en Italie. Il rebâtit, entre autres, le château d'Amboise, séjour de son enfance, sur les rives pittoresques de la Loire. Il encouragea, dans diverses constructions, les peintres, les sculpteurs et les autres artistes. Il s'occupa sérieusement de l'administration publique.

Le 2 août 1497, un édit de Charles VIII rendit sédentaire à Paris le grand conseil, qui antérieurement suivait la personne du roi. Nous faisons cette observation, parce que nous verrons, à la date de l'année 1504, l'archiduc Philippe établir le grand conseil de Malines, à son imitation. (*V.* titre courant: *Institution du Grand-Conseil de Malines.*)

Charles VIII, « ce prince si bon, qu'il n'était pas possible de voir une meilleure créature, » dit l'historien Philippe de Commines, mourut d'apoplexie le 7 avril 1498, au château d'Amboise, séjour qu'il aimait parce qu'il y était né et qu'il y avait passé son enfance, comme nous l'avons dit page 35.

La pompe funèbre de sa translation d'Amboise à Paris et de là à Saint-Denis est décrite au mse. 16380 de la Bibliothèque de Bourgogne, par messire de la Tremouille, son premier chambellan. Nous verrons plus loin la translation du corps d'Anne de Bretagne, en 1514, avec la même solennité. Charles VIII ne laissait pas de postérité, quoique la duchesse-reine Anne de Bretagne lui eût donné quatre enfants: ils décédèrent avant lui. Louis, duc d'Orléans, son cousin germain, que nous avons déjà fait connaitre, lui succéda sous le nom de Louis XII.

Il était gendre de Louis XI par son mariage avec la princesse Jeanne, comme nous l'avons expliqué page 65, au mariage de Charles VIII. Il divorça dès les

premiers temps de son règne, bien qu'il fût marié avec elle depuis vingt-deux ans. Il épousa, après avoir obtenu l'autorisation de divorce *pour cause de stérilité de sa femme* par des bulles du pape Alexandre VI, le 8 janvier 1499, au château de Nantes, la duchesse Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII.

Avant la continuation de ces détails sur le règne de Louis XII, nous devons faire observer qu'ils sont nécessaires pour faire connaître l'origine des guerres de Charles-Quint dans le Milanais, lesquelles furent une complication des guerres de Naples.

Le roi Louis XII descendait du roi Charles V, fils du roi Jean, petit-fils du roi Philippe de Valois, par Louis, second fils de Charles, V, frère du roi Charles VI. Louis était le second duc d'Orléans : le premier duc avait été Philippe de Valois, cinquième et dernier fils du roi de ce même nom (1328-1350); il avait reçu en apanage ce duché en 1344, lequel revint à la couronne, c'est-à-dire au roi Charles V, en 1375, par le décès du titulaire qui mourut sans postérité de sa femme la princesse Blanche, fille du roi Charles le Bel (1322-1326).

Il ne faut pas confondre les ducs d'Orléans-Valois, dont le duché fut réuni à la royauté en la personne du roi Louis XII, avec les ducs d'Orléans de la maison royale de Bourbon, qui commencent en l'année 1608 par Gaston d'Orléans, second fils du roi Henri IV et frère du roi Louis XIII; sa descendance existe encore actuellement.

Quelques détails généalogiques sont nécessaires pour l'explication des droits de la maison d'Orléans-Valois sur le duché de Milan, droits qui furent la cause des guerres d'Italie, dont nous décrirons les événements pendant le règne de l'empereur Charles-Quint.

Louis, né en 1371, fils du roi Charles V, fut institué duc d'Orléans par son père, après le décès du duc Philippe en 1375, comme on vient de le dire : il fut assassiné le 23 novembre 1407, dans la rue Barbette, à Paris; ce qui est d'une célébrité funeste dans les annales de France. Il avait épousé Valentine, dite de Milan, parce qu'elle était fille de Jean-Galeas Visconti, duc de Milan (1378-1404). Elle survécut pendant plusieurs années à son mari, ayant sollicité vainement la vengeance du meurtre de ce prince. De leur mariage étaient nés (*V.* Thuret, *Généalogie de Louis XIV*) six fils et trois filles. Nous ne ferons mention que de ceux qui eurent des descendants, à savoir :

A. Charles, second duc d'Orléans, né le 26 mai 1391, décédé le 4 janvier 1465 ou 1466. Il est le père de Louis, troisième duc d'Orléans, né le 27 juin 1462, et qui fut roi de France sous le nom de Louis XII, après Charles VIII, son cousin germain, en 1498.

B. Jean, comte d'Angoulême, né le 26 juin 1404, et qui décéda le 20 avril 1467. Il est le père de Charles, comte d'Angoulême, qui épousa en 1487 Louise de Savoie, que nous ferons amplement connaître.

De leur mariage naquirent, à Cognac, une fille et un fils.

1° En 1492, Marguerite de Valois, qui épousa en premier mariage Charles, duc d'Alençon, décédé à la fin de l'année 1526. Elle épousa en la même

année 1526 Henri d'Albret, roi de Navarre. Cette princesse, sœur du roi François Ier, comme nous allons le dire, et le duc d'Alençon rendirent d'importants services à ce prince : nous en rendrons compte. Elle devint célèbre par ses talents littéraires, principalement sous le titre de reine de Navarre. L'historien Brantome, quoique presque toujours satirique, fait le plus bel éloge de cette princesse.

2° En 1494 (le 12 septembre), François de Valois, comte d'Angoulême, né à Cognac. Il succéda, ayant le nom de François Ier, le 1er janvier 1515, au roi Louis XII, son oncle et son beau-père : ce qui sera ultérieurement et amplement expliqué.

C. En 1402, naquit un troisième fils de Louis, duc d'Orléans assassiné en 1407, Jean, comte de Dunois et de Longueville, décédé en 1468. François d'Orléans, son petit fils, né en 1447 et décédé en 1495, fut le père de Louis d'Orléans, duc de Longueville, décédé en 1516, et l'aïeul d'un autre Louis qui fut aussi duc de Longueville. Nous ferons mention de ces deux derniers princes.

Ainsi, le plus proche héritier de Valentine de Milan était le roi Louis XII, et comme il mourut sans postérité, ce fut le roi François Ier qui était au même degré, mais à une génération plus éloignée, et ensuite subsidiairement les ducs de Longueville.

L'héritage de Valentine de Milan revenait bien réellement aux descendants de Louis duc d'Orléans, ce qui est constaté par le contrat de mariage de cette princesse, daté du 27 janvier 1386 ; on y lit : *Quod in casu quo. Galeas, dominus Mediolani, decesserit sine filiis masculis, dicta domina Valentina, nata sua, succedat et succedere debeat, in solidum in toto dominio suo, in presenti et futuro quocumque, absque et quod per viam, etc., etc.*; c'est-à-dire : « Que dans le cas où Galeas, seigneur de Milan, décéderait sans enfant mâle, « ladite dame Valentine, sa fille, lui succédera et doit lui succéder en bloc « dans tout son domaine, présent et futur quelconque, non compris ce que par « testament, codicille ou autre de dernière volonté ou de donation entre-vifs, il « lui ferait ou pourrait lui faire. »

Par une autre clause de ce contrat, son père lui assignait le comté d'Ast et d'autres fiefs enclavés dans le Piémont. Ce contrat fut confirmé par le pape Benoit XIII et par l'empereur Wenceslas. (*V. les Preuves des droits du roi de France, etc.* Rouen, 1650, p. 79.)

Jean Galeas Visconti, père de Valentine de Milan, avait deux fils : 1° Jean Marie, comte de Pavie, qui fut duc de Milan, après lui en 1402, et qui mourut sans postérité en l'année 1412 ; 2° Philippe-Marie Visconti, qui fut le successeur du duc Jean-Marie son frère. Le duc Philippe-Marie prit en affection un des condottieri qui se rendaient célèbres à cette époque, François, surnommé Sforce, né en l'année 1400, dans les États-Romains, et qui avait mis successivement ses services en location à plusieurs princes d'Italie, et finalement à Philippe-Marie. Ce prince lui donna en mariage, en l'année 1441, Blanche-Marie, sa fille naturelle. A son décès en l'année 1447, au lieu de laisser son héritage à

Valentine de Milan, sa sœur, selon le contrat de mariage de l'an 1386, repris ci-dessus, il donna par testament la préférence à Alphonse, roi de Naples et de Sicile (1416-1458). Alors le peuple de Milan voulut rétablir l'ancienne république; mais François Sforce, ayant conservé le commandement suprême, parvint avec l'aide des Vénitiens à s'emparer de la souveraineté du duché de Milan. Il y fut proclamé duc le 25 mars 1450, au préjudice des droits de Valentine. Après lui, ses deux fils régnèrent successivement, Galeas Marie Sforce en 1466, et Jean Galeas Marie Sforce en 1476. Ce dernier, enfant de huit ans, était né en 1468. Il faut observer que le mot Sforce était un surnom de guerre que le premier duc s'était donné lorsqu'il était condottiero.

Cependant le duc François Sforce, fondateur de la souveraineté qu'il transmit en 1466 à Galeas Marie, et celui-ci en 1476, comme on vient de le dire, à Jean Galeas Marie, petit-fils de François, avait eu pour quatrième fils, de la duchesse Blanche Marie, le célèbre Ludovic Marie Sforce, surnommé *il Moro,* c'est-à-dire le mûrier, arbre symbole de la prudence, à cause de sa devise. Il s'empara de la tutelle de Jean Galeas Marie, son neveu. Il le retint comme prisonnier au château de Pavie. Il lui laissa cependant épouser, le 2 février 1493, Isabelle, fille d'Alphonse II, roi de Naples. Isabelle ne cessa de demander à son père et à d'autres souverains la liberté de son mari; mais ce jeune prince mourut (*V.* Guichardin, I, p. 39) au moment où le roi Charles VIII commençait son expédition de Naples. On soupçonna Ludovic Sforce de l'avoir fait empoisonner.

Pour se maintenir dans la double usurpation du duché de Milan par son père sur Valentine de Milan et par lui-même sur Jean Galeas Marie, son neveu, il rechercha l'alliance de l'empereur Maximilien. Nous avons expliqué ci-dessus (p. 76) par quelle adroite politique cet empereur avait posé les premiers jalons de sa domination en Italie, sous le prétexte d'être le protecteur du duc de Milan qui s'était reconnu feudataire de l'Empire.

Au mois de mai 1498, le roi Louis XII, aussitôt après avoir été sacré à Rheims, prit la résolution de reconquérir l'héritage de Valentine de Milan, son aïeule, et d'exécuter ce que Charles d'Orléans, son père, n'avait pu faire, parce que en 1415, étant très-jeune et à peine majeur, il avait été prisonnier des Anglais à la bataille d'Azincourt, et avait passé en captivité, jusqu'en 1440, vingt-cinq années de sa vie en Angleterre. Il n'avait eu d'ailleurs aucun moyen pour cette entreprise. C'était la période où la France était le plus accablée par l'occupation anglaise; mais il n'avait cessé d'en parler à Louis son fils (le futur roi Louis XII) dès sa première enfance.

Il ne lui restait de l'héritage de Valentine de Milan que la ville et le territoire d'Ast et d'autres fiefs enclavés dans le Piémont. Le duc François Sforce, en 1447, n'avait pu les usurper, parce que le duc de Savoie en était suzerain. Il était venu à Ast en 1494, pendant l'expédition de Charles VIII, et quelques mois plus tard, à l'époque de la retraite, l'arrière-garde de l'armée française et lui-même y avaient été maltraités.

Il s'était concerté avec le pape Alexandre VI, dont il avait déjà acheté la vénalité en accordant à César Borgia, fils naturel de ce souverain pontife, le fief de la ville de Valence sur le Rhône, l'instituant duc de Valentinois et lui donnant le commandement d'une partie de sa garde.

Il nous semble que ces honneurs accordés en France, étant sous la main du roi, étaient un moyen de garantie contre la mauvaise foi et la versatilité du pape Alexandre VI, qui n'avait, comme nous l'avons dit, qu'une seule et unique affection : l'amour paternel envers un fils aussi dépravé que lui.

Le roi Louis XII fit un autre traité avec les Vénitiens à Blois (*V.* Guichardin, I, p. 331), le 15 avril 1499, en leur cédant d'avance la ville de Crémone avec le territoire de Chiara d'Adda.

Ludovic Sforce, afin de détourner l'orage, avait envoyé une somme d'argent à Maximilien pour attaquer le duché de Bretagne; mais le roi Louis XII avait eu la précaution de renouveler le traité de Senlis, conclu avec Charles VIII, en rétrocédant à l'archiduc Philippe les villes de Béthune, d'Aire et de Hesdin, dépendances douteuses de l'Artois.

Louis XII et Anne de Bretagne étaient arrivés à Lyon; ils avaient fait passer les Alpes à leur armée au mois d'août 1499, sous le commandement de Jean Jacques Trivulce, né Napolitain et qui avait, en 1495, pris le parti de Charles VIII, en lui livrant la ville de Gaëte dont il était gouverneur. Il était revenu en France après la retraite. Ludovic Sforce s'enfuit dans le Tyrol, auprès de l'empereur Maximilien. Aussitôt après son départ (*V.* Guichardin, I, p. 333), les bourgeois de Milan envoyèrent leur soumission au commandant des troupes françaises qui s'étaient avancées jusqu'à six milles de cette grande ville. Toutes les autres villes du duché de Milan firent aussi leur soumission. La ville et le territoire de Gênes imitèrent cet exemple : c'était une des dépendances du duché de Milan. Charles VI, roi de France, y avait été appelé pour souverain en 1396 : il ne put s'y maintenir. Charles VII y était rentré en 1458; mais il en avait cédé la souveraineté à François Sforce. (*V.* Guichardin.)

Trivulce acheva la conquête des deux États, le Milanais et Gênes, en vingt jours. Le 6 octobre 1499, le roi Louis XII entra solennellement à Milan; il y abolit plusieurs impôts. Il revint en France, laissant le gouvernement à Jean Jacques Trivulce.

Au mois de février 1500, Ludovic Sforce ayant rassemblé dans le Tyrol une armée allemande que l'empereur Maximilien, son parent, lui procura, et qui fut renforcée de 800 hommes de troupes suisses, expulsa les Français du duché de Milan. Mais le roi Louis XII le fit reconquérir immédiatement. L'armée de Ludovic Sforce fut mise en déroute; lui-même, espérant échapper aux Français, s'était placé dans les rangs des Suisses qui étaient en pleine retraite. Les Français l'y reconnurent; il y fut fait prisonnier. Conduit d'abord au château de Pierre-Encise, il fut transféré à celui de Loches. Boulainvillers dit (*Hist. parlement. de Peteau, III*, p. 194) qu'il y mourut le 16 juin 1508.

C'est faussement que des historiens ont dit qu'il fut enfermé dans une des deux cages de fer que le roi Louis XI avait fait construire. Les auteurs contemporains n'en font aucune mention. Nous verrons plus loin que Maximilien Sforce et François Marie Sforce, deux de ses fils, après s'être réfugiés dans le Tyrol auprès de l'empereur Maximilien, furent successivement ducs de Milan.

Le roi Louis XII fut paisible possesseur des États de Milan et de Gênes jusqu'en l'année 1512. Nous continuerons à cette date le récit des événements du nord de l'Italie.

LIVRE III.

Règne de l'archiduc Philippe depuis la naissance de Charles-Quint et jusqu'à sa mort.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de Charles-Quint.

L'aîné des enfants de l'archiduc Philippe et de l'infante dona Juana fut l'archiduchesse Éléonore; leur second enfant était Charles-Quint, dont nous écrivons l'histoire politique. Voici les détails généalogiques, et par anticipation, concernant leur famille. Nous allons les désigner par ordre de naissance.

1° Le 24 novembre 1498, Éléonore, que nous venons de nommer, née à Bruxelles, selon le témoignage de Molinet et de Pontus Heuterus, et non à Louvain, et qui fut reine de Portugal et ensuite reine de France. On lui avait donné le nom de la mère de l'Empereur, son parrain et aïeul, l'impératrice-infante Éléonore de Portugal, décédée, comme nous l'avons dit, en l'année 1467. L'archiduchesse Éléonore eut deux marraines : 1° la duchesse Marguerite d'York, sa bisaïeule par alliance; 2° Anne de Bourgogne, fille naturelle de Philippe le Bon et seconde femme du seigneur de Ravenstein. Elle fut baptisée le 29 novembre 1498, en l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, par Henri de Bergues, évêque de Cambrai, assisté de l'évêque de Tournai. Nous avons dit que l'évêque de Cambrai avait un palais à Bruxelles, où il résidait fréquemment depuis l'épiscopat de Jean de Bourgogne, fils naturel de Jean sans Peur, et qui décéda en cette ville en 1480.

2° Le 24 février 1500, Charles-Quint. Nous allons donner des détails sur sa naissance au commencement du présent chapitre de cet ouvrage.

3° Le 28 juillet 1501, Isabelle, née à Bruxelles, et qui fut reine de Danemark; son nom était celui de la reine Isabelle de Castille, son aïeule.

4° Le 10 mars 1503, Ferdinand, archiduc souverain d'Autriche, né en Espagne. Il fut roi des Romains, de Hongrie, de Bohême, et enfin Empereur après Charles-Quint; son nom était celui du roi Ferdinand le Catholique son aïeul.

5° Le 10 septembre 1505, Marie, du nom de l'infante Marie d'Aragon, sa tante, née à Bruxelles, reine de Hongrie et ensuite gouvernante générale des Pays-Bas.

6° Le 14 janvier 1507, Catherine, née posthume, en Espagne. Elle fut reine de Portugal. Son nom était celui de l'infante Catherine, sœur de l'infante Marie.

Cette généalogie ne présentant aucune complication, nous n'y ajouterons

pas de tableau, comme nous l'avons fait, page 80, pour les alliances de famille des deux maisons de Portugal et d'Espagne.

Ces six enfants, dont la mère était d'une intelligence très-faible, approchant même de l'aliénation mentale, ressemblèrent à leur père par la force de leur caractère, la lucidité de leur raison et la sagesse de leur conduite.

Pendant l'été de l'année 1499, la cour des Pays-Bas était à Bruxelles et y attendait l'empereur Maximilien qui n'y était plus venu depuis l'an 1494. Mais l'archiduc Philippe, son fils, était allé, en 1498, le voir à Inspruck. La plus grande tranquillité publique régnait alors aux Pays-Bas; c'était l'âge d'or de nos provinces, âge d'or qui fut reproduit pendant les deux règnes de l'infante Isabelle et de l'impératrice Marie-Thérèse. La cour était à Gand depuis l'automne.

Le second enfant de l'archiduc Philippe devait naître dans la ville de Gand, parce que son premier enfant naquit à Bruxelles. C'était le 24 février 1500, premier des deux jours bissextiles qui se doublaient avant la correction grégorienne du calendrier. C'était en cette année, le jour dit trivialement : *le mardi gras*. (Voyez le Calendrier perpétuel de l'*Art de vérifier les dates*.)

Il y avait bal à la cour de l'archiduc : l'infante Jeanne, quoique dans les derniers termes d'une grossesse, y était richement costumée. Elle sortit seule de la salle de danse. Comme elle tardait à y rentrer, quelques dames allèrent la chercher. Elle était dans un cabinet d'aisances; elle y mettait au monde un fils, l'archiduc Charles, qui, depuis, fut le plus puissant et le plus infatigable souverain de son siècle, sous le nom de Charles-Quint.

L'imprévoyance de Jeanne d'être sortie seule, quoiqu'elle eût déjà été mère et qu'elle dût connaître les symptômes de l'enfantement, nous paraît être une des preuves de la faiblesse de sa raison. Le cabinet où naquit Charles-Quint fut, depuis cet événement, un monument de la cour des princes : *het princen hof;* mais il fut démoli au XVIIIe siècle.

L'archiduc donna à l'enfant nouveau-né le titre de duc de Luxembourg par un acte diplomatique, tandis que lui-même, ainsi que Charles le Téméraire, son aïeul, et Philippe le Bon, son bisaïeul, avaient porté celui de comte de Charolais.

Le nom de Charles lui fut donné en mémoire du duc Charles le Téméraire, père de Marie de Bourgogne. L'empereur Maximilien, alors absent, fut son premier parrain; Charles de Croy, prince de Chimai, était son second parrain. La nouvelle de la naissance de cet enfant royal fut accueillie avec la plus grande joie dans toutes les provinces des Pays-Bas et dans les provinces allemandes de la domination de l'empereur Maximilien; alors il n'avait point de postérité de l'impératrice Blanche-Marie, et, depuis, il n'en a jamais eu. Cette nouvelle fut également bien accueillie à la cour d'Espagne, quoique l'on ne pût pas encore prévoir, l'infant don Miguel étant vivant, qu'un jour il serait roi d'Espagne; ce qui est démontré au tableau généalogique à la page 80.

La solennité du baptême devait se faire en l'église de Saint-Jean, qui depuis fut appelée préférablement l'église de Saint-Bavon. La date en fut fixée au 9 mars, c'est-à-dire le lendemain du premier dimanche de carême. Les Gantois, disent

les historiens contemporains, n'épargnèrent rien pour donner à cette solennité la plus grande magnificence. L'historien brabançon Barlandus (édit. de 1525), qui fut en témoin, l'a appelée *spectaculorum miracula*.

On éleva une voie planchéiée à trois pieds de hauteur sur le sol de toutes les rues que le cortége devait parcourir, depuis l'hôtel du prince, à l'extrémité nord-ouest de la ville, jusqu'à l'église de Saint-Jean, vers le centre et au sud-est. Cette voie planchéiée était bordée de deux rampes qui étaient peintes aux deux couleurs de Bourgogne, jaune et bleue; couleurs que j'ai vues encore en 1794, comme je l'ai dit, à la livrée de la cour autrichienne de Bruxelles. Cette voie passait par trois fois treize portes, nombre trois fois allégorique des trois membres de Flandre et des treize membres de la magistrature de Gand. Elles étaient décorées de tapisseries et d'armoiries; 10,000 flambeaux les illuminaient. La vingt-septième et la trente-neuvième, plus grandes que les autres, étaient les portes allégoriques de la Justice et de la Paix.

Toutes les maisons étaient aussi illuminées de flambeaux jusqu'au plus haut étage. Un marchand de soieries, appelé Martin, avait orné la façade de sa maison de tentures de velours et de damas. Ses deux fils et sa fille, portant des flambeaux dans les deux mains, étaient sur une estrade. Leur père présenta une coupe d'or à l'enfant nouveau-né; pendant son passage, il jetait de la monnaie au peuple. Près du principal pont sur la Lys, au centre de la ville, il y avait un navire de la corporation des bateliers, dits navieurs, illuminé de six à sept cents flambeaux. Il y avait depuis le sommet de la tour du Beffroi jusqu'à celui de la tour de Saint-Nicolas; peu éloignée l'une de l'autre, une galerie suspendue dont le sol était tressé de cordes; elle était recouverte de lanternes de papier et d'autres luminaires. Son inventeur la parcourait continuellement. Il portait une roue flamboyante.

Au sommet du Beffroi, le célèbre dragon de bronze, que l'on dit avoir été envoyé autrefois de Constantinople (en 1205) par l'empereur Baudouin, comte de Flandre, lançait du feu par la gueule.

L'église de Saint-Jean était ornée d'une tapisserie de drap d'or et de soie. Les fonts baptismaux étaient décorés avec la plus grande magnificence. (*V.* msc. 6575; *item*, Molinet, etc., etc.)

Voici l'ordre du cortége, dont chaque personne portait un flambeau :

Les doyens des cinquante-deux corporations de la ville de Gand, avec leurs gens et leurs bannières;

Messieurs de la loi de la ville de Gand, les chevaliers, les nobles hommes, messieurs de l'hôtel, écuyers, chevaliers, gens du conseil;

Messeigneurs de la Toison d'or et d'autres seigneurs, jusqu'au nombre de trois à quatre cents;

Englebert de Nassau, gouverneur de la Flandre, portant le cierge baptismal;

Le seigneur de Fiennes, portant la salière;

Philippe, bâtard de Bourgogne, portant le bassin;

Philippe de Croy, seigneur de Rœulx, portant l'aube;

Charles de Croy, prince de Chimai, second parrain (nous avons dit que l'empereur Maximilien, premier parrain, était absent), avait à sa droite madame Marguerite d'Autriche, première marraine, infante douairière d'Espagne, en grand deuil de son mari, quoique décédé depuis plus de deux ans, et à sa gauche, madame la duchesse Marguerite d'York, seconde marraine, qui portait l'enfant avec l'assistance de deux gentilshommes, à cause de son grand âge. Elle n'a survécu que trois ans à cette auguste cérémonie.

A la gauche de madame Marguerite d'York, il y avait la jeune princesse Éléonore, sœur aînée de Charles-Quint et âgée de quinze mois ; elle était portée par messire Jean de Luxembourg, chevalier de la Toison d'or.

Les Gantois faisaient des signes d'amitié à cette jeune princesse; elle y répondait par des sourires.

Le cortége, s'étant placé dans l'église, l'évêque de Tournai, Pierre Quicquius, diocésain de la ville de Gand, baptisa l'enfant. Ce prélat était entouré d'abbés mitrés.

L'enfant fut proclamé chevalier pendant l'administration du baptême.

De riches présents lui furent offerts (*V.* msc. de la Bibliot. de Bourg., n° 6373), savoir :

1° De l'archiduc, son père, l'acte de donation du duché de Luxembourg;

2° De Charles de Croy, son parrain, un héaulme d'argent, garni d'or et de pierres précieuses, sommé d'un phénix renaissant et d'or;

3° De Jean de Berg-op-Zoom, une épée dont la poignée était d'or;

4° De Marguerite d'York, un vase d'or, recouvert d'une croix de cristal, enchâssée de pierreries : le vase était rempli de pierreries ;

5° De Marguerite d'Autriche, une coupe d'or aussi remplie de pierreries;

6° De la ville de Gand, un navire d'argent, du poids de cinquante livres, avec un commentaire biblique commençant par ces mots : *Scrutamini scripturas.*

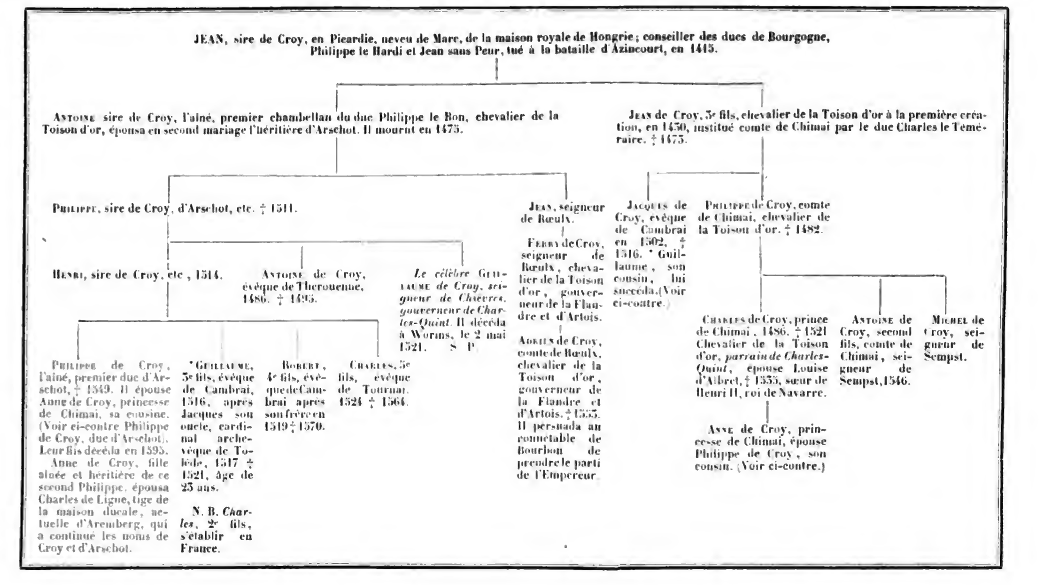
Nous avons retrouvé ce volume parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne; c'est un des ouvrages de Nicolas de Lyra. (*V.* msc. n° 3397.)

Telle fut la solennité du baptême de Charles-Quint.

L'année 1500 se passa en fêtes et en voyages de plaisir, pendant la plus grande tranquillité publique. L'archiduc Philippe et toute sa famille allèrent au printemps au château de Chimay, domaine du comte Charles de Croy, afin d'y être parrain d'un fils qui était né le 21 avril et qui eut le nom de Philippe. Sa mère était Loyse d'Albret, sœur du roi de Navarre, Henri d'Albret. La marraine fut Marguerite d'Autriche. L'enfant fut baptisé par Jean de Bergues, évêque de Cambrai.

La maison de Croy, dont plusieurs descendants existent encore en Belgique et en France, avait conservé et même vu s'augmenter le haut degré de faveur qu'elle avait obtenu dès les règnes des quatre ducs de Bourgogne-Valois. Comme nous aurons à citer plusieurs fois les personnes de cette illustre famille, nous devons en présenter quelques détails généalogiques dans un tableau à la page suivante.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE CROY AUX PAYS-BAS.



Quelques historiens disent que la maison de Croy descend du roi de Hongrie André II (1205-1235). Marc, son fils puîné, issu de cette origine royale antérieurement, dans l'Etat de Venise, vint servir dans les armées du roi de France, Philippe-Auguste. Il épousa l'héritière du seigneur de Croy, dont la seigneurie est à deux ou trois lieues au nord-ouest d'Amiens : c'est de ce domaine que provient son nom. Il était aussi seigneur d'Airaine dans les mêmes environs. Il fut tué en 1214 à la bataille de Bouvines.

Ce récit doit être expliqué. André II, ayant été roi de Hongrie en l'année 1205, et Marc, son fils, ayant, neuf ans plus tard, été tué en 1214 à la bataille de Bouvines, il n'y a pas de doute qu'André n'était pas encore roi à l'époque de la naissance de son fils. André était prince du sang royal, le second fils du roi Bela III, qui mourut en 1196. Il eut pour successeur Émeric son fils aîné, et après celui-ci, Ladislas, fils d'Émeric. Ce prince mourut en 1205, laissant la couronne à André. Nous ne discuterons pas davantage ce problème; nous avons donné ces détails, à cause de la très-grande célébrité de la maison de Croy aux Pays-Bas.

Jean, sire de Croy, descendant de Marc, commença vers la fin du XIVe siècle la célébrité de sa famille. Il fut conseiller et chambellan des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Il périt en 1415 à la bataille d'Azincourt; son fils aîné fut tué à côté de lui. D'autres détails, surtout pendant le règne de Philippe le Bon, sont étrangers à l'histoire que nous traitons.

Après trois mois de séjour au château de Chimai, l'archiduc et sa famille allèrent au château de Solre-lez-Baudour, chez messire de Lannoy, seigneur de Molenbais.

Ensuite l'archiduc et sa famille allèrent au Quesnoy, à Valenciennes, à Béthune, à Saint-Omer. Il reçut dans cette dernière ville les hommages des seigneurs de l'Artois. Cette province était totalement rentrée sous la domination de la maison d'Autriche-Bourgogne depuis deux ans seulement, par un traité du roi Louis XII, successeur de Charles VIII, et elle avait été, comme on l'a dit ci-dessus, page 35, une des provinces de la dot de Marguerite d'Autriche, selon le second traité d'Arras, en 1482.

L'archiduc visita ensuite les villes flamandes de Berghes-Saint-Winnox, Cassel, Dunkerque, Gravelines, alors à la frontière des Pays-Bas.

Ce prince vint jusqu'à une lieue de Calais, alors appartenant au roi d'Angleterre. L'archiduc y fit un traité de commerce avec ce prince. Nous en rendrons compte ultérieurement, afin de ne pas interrompre le récit de son itinéraire.

L'archiduc Philippe revint à Bruxelles à la fin de l'année 1500; il alla ensuite à Gand.

Le 17 janvier 1501, style nouveau (et non 1500, vieux style), tandis qu'il était à Gand, il avait convoqué à Bruxelles, en l'église de Sainte-Gudule, le seizième chapitre de l'ordre de la Toison d'or. Il n'y vint pas en personne. On décida dans ce chapitre (V. *Procès-verbaux*, II, p. 26) que l'archiduc étant l'héritier légitime et le chef de la maison de Bourgogne, devait être aussi le chef et le souverain de l'ordre de la Toison d'or, sans le concours de Maximilien son

père, et qu'en conséquence ce titre ne serait plus donné à l'Empereur. Cependant, on ajoutait, à l'éloge de Maximilien (V. *Procès-verbaux*, II, p. 41, 44), que ce prince réunissait d'excellentes qualités, et que l'archiduc son fils l'informerait, par une lettre, en son privé nom et dans les termes les plus respectueux, des diverses résolutions prises en chapitre.

On y fit, selon les statuts de l'ordre, une enquête de la conduite de l'archiduc, depuis sa majorité. Il en résulta que pour son âge (il avait vingt-deux ans), il fut trouvé très-vertueux, très-habile dans la direction des affaires, mais qu'il n'avait pas assez d'estime pour quelques chevaliers.

L'archiduc ayant été informé de tout cela (étant à Gand, comme nous l'avons dit), se hâta de répondre, par une lettre, qu'il remerciait l'assemblée de son admonition (telles sont les expressions de cette lettre), qu'il voulait et qu'il avait déjà ordonné, avant la tenue du chapitre, que tous les chevaliers de l'ordre aient l'entrée de tous ses conseils, mais qu'il se réservait la liberté d'en consulter quelques-uns en particulier, lorsqu'il le trouverait bon : il les exhortait à l'aider.

Il leur promit d'être bon chef et souverain, et bon confrère. Nous citons cette enquête et cette réponse pour démontrer combien l'ordre de la Toison d'or a contribué, selon ses statuts, dans tous les temps, à éclairer le souverain. L'histoire en rapporte plusieurs preuves, entre autres, lorsque, en 1727, au commencement du gouvernement de la maison d'Autriche d'Allemagne, l'on était généralement mécontent du ministère du marquis de Prié, qui, parmi plusieurs griefs, avait laissé décapiter, en 1719, Agneessens, doyen d'une des corporations de Bruxelles. Ce fut le duc d'Aremberg, Léopold Philippe, chevalier de l'ordre depuis l'année 1670, qui partit secrètement pour Vienne : il eut une conférence avec l'empereur Charles VI. Le marquis de Prié fut rappelé.

Dans une autre assemblée à la suite de celle du 17 janvier 1501, l'archiduc y étant présent, Charles, duc de Luxembourg, alors âgé de onze mois, fut apporté par la duchesse Marguerite d'York, accompagnée de l'infante archiduchesse Jeanne, femme de Philippe. Les plus anciens chevaliers placèrent cet enfant sur une chaise qui lui avait été préparée. Alors Baudouin de Lannoy, doyen des chevaliers, ayant été promu en 1468, dit que, dans l'espoir que cet enfant croîtrait en vertu et en sagesse, il priait l'archiduc, son père, de lui conférer les insignes de l'ordre. L'archiduc y consentit.

Nous rappellerons ici que le 28 juillet 1501, naquit à Bruxelles le troisième enfant que nous avons indiqué page 104, Isabelle, du nom de la reine de Castille, son aïeule. Isabelle fut baptisée en la chapelle de la cour à Saint-Jacques sur Caudenberg, c'est-à-dire Froid-mont.

La duchesse Marguerite d'York fut marraine, comme elle l'était des deux autres. Il y eut, comme au baptême de Charles-Quint en la ville de Gand, une voie planchéiée depuis le palais jusqu'à l'église.

Pendant cette même année 1501, l'Empereur fit contracter un troisième mariage à l'archiduchesse Marguerite, sa fille, née le 10 janvier 1480, en lui

faisant épouser le duc de Savoie, Philibert II, né le 10 avril 1480, ayant par conséquent le même âge que cette princesse.

Ce mariage était une combinaison politique de l'empereur Maximilien pour faire substituer l'alliance autrichienne à l'ancienne alliance française. En effet, les ducs de Savoie, ayant sur leur territoire tous les passages des Alpes, tenaient, si nous pouvons nous servir de cette expression, les clefs de l'Italie du côté de la France, dans le moment où les rois de France voulaient s'emparer du Milanais, comme nous le dirons encore plus loin.

L'alliance de famille des ducs de Savoie avec les rois de France avait commencé au règne du roi Charles VII, qui donna en mariage Yolande, sa fille, au duc Amédée IX, l'aîné des fils du duc Louis. Charlotte de Savoie, une des filles du duc Louis, épousa Louis XI, roi de France. Pour expliquer plus clairement la politique de Maximilien, nous joignons à la page suivante un crayon généalogique.

En 1487, par une troisième alliance, Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, cousin germain de Charles VIII, avait épousé Louise de Savoie, qui fut la mère de François Ier. Nous ferons mention plusieurs fois de cette princesse, ennemie de la maison d'Autriche.

Les ambassadeurs du duc Philibert II, devant faire les propositions de mariage avec l'archiduchesse Marguerite, arrivèrent à Bruxelles vers le 11 août 1501. Le 26 septembre, l'archiduc Philippe signa le contrat de mariage de sa sœur. Il lui donnait pour dot une somme de 300,000 écus d'or. Il s'engageait, si elle devenait veuve, à lui payer un douaire annuel de 12,000 écus.

Elle partit de Bruxelles le 20 octobre 1501. Elle fut conduite en Savoie par plusieurs seigneurs du plus haut rang. Son itinéraire a été écrit en détail par l'historien Molinet.

Le 28 novembre, elle était à Salins, ville de la Franche-Comté.

Elle y fut mariée par procuration donnée au bâtard de Savoie, qui représentait le duc Philibert, son frère naturel.

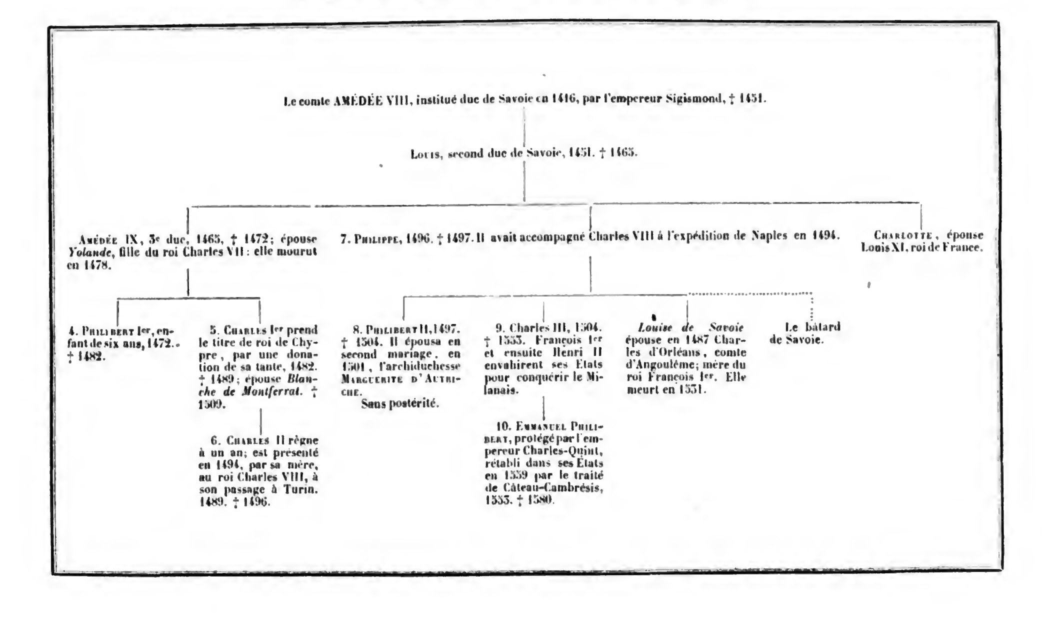
Le mariage fut béni par l'évêque de Maurienne le 8 décembre 1501, à Romain-Moustier, au pays de Vaud.

Les nouveaux époux firent leur entrée solennelle à Genève, alors sous la domination de Savoie. Ils y séjournèrent jusqu'au jour de Saint-Jean l'évangéliste, le 27 décembre 1501. Il y eut des joutes, des tournois et d'autres fêtes.

Mais la félicité de ces jeunes époux ne dura que trois années. Nous dirons par anticipation, pour terminer tout ce qui concerne ce mariage, que le duc Philibert mourut le 10 septembre 1504, d'une pleurésie, après une partie de chasse où il s'était trop échauffé. La duchesse Marguerite, veuve antérieurement, en 1497, de l'héritier de la couronne d'Espagne, ne laissa point de postérité de ses deux maris. Elle regrettait surtout le second.

Elle obtint un douaire par les talents en droit civil et féodal d'un jeune légiste, Mercurin Arborio, natif de Gattinara en Piémont, que depuis ce temps elle attacha,

EXTRAIT DE LA GÉNÉALOGIE DES DUCS DE SAVOIE, D'APRÈS GUICHENON.



à son service et qui devint ensuite chancelier, c'est-à-dire premier ministre de l'empereur Charles-Quint. (*V.* msc. de la Biblioth. de Bourg. nº 7,800.)

L'archiduchesse Marguerite projeta et fit commencer pour recevoir la sépulture de son second mari et la sienne, une magnifique église au Brou. Nous en rendrons compte au récit de son décès en 1530. Après en avoir fait les préparatifs, elle partit de Savoie : elle alla se retirer auprès de l'empereur Maximilien, son père, à Inspruck. Depuis cette époque, elle fut sa confidente et sa meilleure amie, surtout pendant qu'elle gouvernait les Pays-Bas; ce qui sera expliqué ultérieurement, et comme le constate leur correspondance publiée par M. Le Glay, garde des archives du département du Nord, à Lille.

Nous verrons plus loin qu'elle fut demandée en mariage, en 1506, par Henri VII, roi d'Angleterre, et en 1514 par Louis XII, roi de France. C'était peu de temps après la mort d'Anne de Bretagne. (V. *Lettres de Louis XII*, IV, p. 310, 333.) Nous devons faire observer qu'un peu plus loin nous rendrons compte d'une visite que l'archiduc Philippe fit à sa sœur, à la fin du mois d'avril 1503.

CHAPITRE II.

L'archiduc Philippe et l'infante Jeanne sont les héritiers de la monarchie espagnole.

Nous avons rendu compte, page 90, qu'en l'année 1497 l'infant don Juan, prince des Asturies, qui avait épousé l'archiduchesse Marguerite, était l'héritier présomptif de la couronne d'Espagne et qu'il mourut sans postérité. Nous avons aussi rendu compte que l'infante Isabelle d'Aragon, sa sœur aînée, qui avait épousé Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, et qui aurait dû lui succéder, mourut en Espagne en l'année 1498, en mettant au monde un fils, don Miguel, infant de Portugal, qui aurait réuni sous sa domination la péninsule espagnole tout entière après le décès de Ferdinand, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille. Nous avons dit que cet enfant mourut en 1501, étant âgé de deux ans. Les deux couronnes de Castille et d'Aragon continuèrent par conséquent d'être séparées de celle de Portugal par la mort de cet enfant, comme nous l'avons également expliqué. Elles devinrent l'héritage de dona Juana, seconde fille de Ferdinand et d'Isabelle, qui avait épousé l'archiduc Philippe, prince souverain des Pays-Bas. Il y avait donc un avantage réciproquement nécessaire à ce que Ferdinand et Isabelle pussent connaître personnellement leur gendre qui était, par le décès de don Miguel, leur héritier présomptif, et à ce que Philippe, devenu prince d'Espagne, se fit connaître à ses futurs sujets.

En conséquence, au mois de novembre 1501, l'archiduc Philippe et l'infante Jeanne firent les préparatifs de leur voyage pour l'Espagne.

Aussitôt que le roi Louis XII, qui régnait en France depuis l'année 1498, et la reine Anne de Bretagne furent informés de leur projet, ils leur firent offrir par leur ambassadeur, le baron de Belleville, de traverser la France, au lieu de s'embarquer dans la mauvaise saison, d'autant plus que, pendant ce passage en France, les deux souverains auraient ensemble une conférence pour assurer le mariage de leurs enfants, l'archiduc Charles et la princesse Claude. Et pour mieux faire connaître le prix qu'ils attachaient à cette conférence et en même temps à l'exécution d'un projet concernant le royaume de Naples, dont l'archiduc Philippe rendrait compte au roi Ferdinand, ils proposèrent de faire escorter Philippe et sa femme par 400 lances et de les défrayer avec leur suite, pendant la traversée entière de la France, à petites journées. (*V.* Pontus Heuterus.) Cette offre fut acceptée. Le roi Louis XII et la reine Anne de Bretagne, qui dirigeait ses opérations politiques, avaient le plus grand intérêt à conférer avec l'archiduc Philippe concernant les affaires d'Italie, que l'intervention de Ferdinand, roi d'Aragon, venait de compliquer. Nous en rendrons compte lorsque nous ferons le récit de ce qui s'est passé à Blois pendant son voyage.

L'archiduc fit assembler dans Bruxelles les états généraux des provinces des Pays-Bas; il les informa des deux motifs de son voyage, dont le premier, comme nous l'avons dit, était de se faire reconnaître héritier de la monarchie espagnole après le décès de l'infant don Miguel, et le second de fiancer l'archiduc Charles avec la princesse Claude, fille du roi Louis XII et d'Anne de Bretagne. Le duc Albert de Saxe, le vieil ami de Maximilien, et qui, en 1486, avait été nommé gouverneur des Pays-Bas par l'empereur Frédéric III, lorsque Maximilien devait partir pour l'Allemagne, étant décédé des blessures qu'il avait reçues au siége d'Embden, le 31 août 1500, l'archiduc avait nommé pour le remplacer pendant son absence, le comte Englebert de Nassau, aussi l'ami de Maximilien et jusqu'alors gouverneur de la province de Flandre, depuis le premier départ de Maximilien pour l'Allemagne, comme nous l'avons expliqué. (*V.* Wynants, *Histoire des gouverneurs généraux des Pays-Bas.*) L'archiduc nomma pour l'aider dans ses fonctions, le seigneur de Marigny, chancelier de Brabant; Jean de Hornes, évêque de Liége depuis l'an 1482, et d'autres seigneurs. Il confia la garde de ses trois enfants, Éléonore, Charles et Isabelle, à la vieille duchesse Marguerite d'York qui avait pour eux toute l'affection d'une mère, dont la véritable mère, Jeanne la Folle, était incapable. Elle continuait à résider à Malines, l'un des domaines de son douaire.

Voici les noms et les titres de quelques personnes de la suite de l'archiduc et de l'infante : François Busleiden, archevêque de Besançon, qui avait été précepteur de l'archiduc, comme nous l'avons expliqué page 42; Henri de Berghes, évêque de Cambrai, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, chef du conseil privé et de la chapelle archiducale; Philippe de Bourgogne, bâtard du

duc Philippe le Bon et qui depuis fut évêque d'Utrecht; plusieurs conseillers, deux chambellans, et Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, tous trois chevaliers de la Toison d'or; Antoine de Lalaing, qui écrivit la relation de ce voyage.

Parmi les personnes de la suite de l'archiduchesse infante il y avait : madame de Hallewyn, dame d'honneur; un chevalier d'honneur qui était aussi chevalier de la Toison d'or; plusieurs dames espagnoles; une des filles de Jean III, comte d'Egmond-Egmond. L'on a vu au tableau généalogique (p. 80) qu'il est l'aïeul du célèbre Lamoral, comte d'Egmond. Le personnel de cette suite se composait de cent vingt seigneurs, prélats, dames et demoiselles, dont quarante étaient de la domesticité de l'archiduchesse.

Leurs serviteurs étaient en nombre considérable. Il y avait beaucoup de chevaux de monture et de chariots; les dames voyageaient souvent à cheval, quoique l'on connût déjà (V. *Mémorial portatif*, p. 132) les carrosses damerets, qui étaient des caisses de voiture suspendues par des cordes à des chariots; mais l'usage n'en devint fréquent que pendant la seconde moitié du XVIe siècle. Nous omettrons les autres détails.

Les archiducs Philippe et Jeanne partirent de Bruxelles le 4 novembre 1501. La première étape fut en la ville de Hal; ils y invoquèrent, en l'église paroissiale, l'image miraculeuse de Notre-Dame, pour le succès du voyage. Plusieurs de nos princes ont fait de semblables invocations en cette même église.

A leur arrivée à Valenciennes, alors dernière ville des États des Pays-Bas, ils y étaient attendus par le même baron de Belleville qui avait été, au nom du roi, offrir l'escorte de quatre cents lances qu'il amenait. On traversa Cambrai, alors ville impériale. A la frontière de France, le gouverneur de Picardie vint complimenter les archiducs. On leur rendit les mêmes honneurs qu'aux rois et aux reines de France.

On leur présenta les clés des villes; on les conduisit à l'église; ils rendirent la liberté aux prisonniers.

Le 24 novembre, le cortége entra dans la ville de Saint-Denis en France. Dans l'abbaye où sont les tombeaux des rois, une messe solennelle fut chantée. On montra spécialement aux archiducs les tombeaux des princes de la maison de Valois, dont la maison de Bourgogne avait été la branche cadette. Nous dirons plus loin, à la date du 7 janvier 1540, que l'empereur Charles-Quint, fils de l'archiduc Philippe, visita les mêmes tombeaux de ses ancêtres maternels. Le lendemain, 25 novembre 1501, ils entrèrent solennellement dans la ville de Paris. On peut comparer, à la date du 1er janvier 1540, l'entrée de Charles-Quint et son séjour dans cette capitale de la France.

La cour de France était alors à Blois, y attendant les archiducs. Le grand prieur de France, le prévôt de Paris et toutes les notabilités de la capitale du royaume, étaient venus au-devant du cortége jusqu'à Saint-Denis. On entra dans Paris, on descendit de cheval sous le parvis de l'église Notre-Dame. Un *Te Deum* fut chanté dans cette basilique. Le lendemain 26 novembre, le

parlement vint à l'hôtel des archidues et leur présenta ses hommages. L'archiduc Philippe y était reçu en qualité de comte de Flandre et de premier des six pairs laïcs. Il fut conduit à l'hôtel du parlement dans la grande salle d'audience. Il s'y assit près du siége réservé au roi. Le premier président lui prononça une harangue pour rappeler les hauts faits des rois de France en commun avec ceux des ducs de Bourgogne. On plaida une cause devant lui. Le premier président se leva pour demander son avis avec les mêmes respects que s'il eût parlé au roi.

L'archiduc Philippe, rentré dans son hôtel, reçut les hommages de toutes les autorités de la capitale du royaume. Les vins d'honneur et les épices lui furent présentés. Il délivra des prisonniers.

Les mêmes hommages furent présentés à l'infante par les mêmes autorités et par les dames de la haute noblesse.

Le 28 novembre, le cortége se remit en route et arriva le 7 décembre en la ville de Blois. Nous avons dit que le roi Louis XII et la reine Anne de Bretagne y attendaient les archidues. Le roi avait envoyé à deux ou trois lieues au-devant : 1° Pierre II, duc de Bourbon, mari de la dame de Beaujeu, si hostile aux princes autrichiens pendant le règne de Charles VIII (Pierre II, en 1488, portait le titre de sire de Beaujeu avant la mort du duc de Bourbon, Jean II, son frère aîné, comme nous l'avons déjà dit); 2° l'archevêque diocésain de Sens; 3° le cardinal Georges d'Amboise, le plus sincère, le plus dévoué, le plus intime de tous les conseillers du roi Louis XII, dont il était l'ami dès le temps où ce prince, alors duc d'Orléans, avait été dans la disgrâce.

CHAPITRE III.

Conquête du royaume de Naples par Louis XII, roi de France.

Au commencement de l'année 1501, le roi Louis XII, affermi dans la possession du duché de Milan, prit la résolution de reconquérir le royaume de Naples, que le roi Charles VIII n'avait pu conserver. L'armée française, ayant la haute Italie pour son point d'appui stratégique, marcha en deux corps à travers la Toscane, sous le commandement en chef de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, âgé de vingt-quatre ans (*V.* Présid. Hainant, II, p. 411). Plus prévoyant que Charles VIII, Louis XII avait rassemblé une flotte qui mettait à la voile en Provence.

Frédéric III était roi de Naples depuis l'année 1496, comme nous l'avons dit page 75. Nous avons dit aussi qu'en 1458, Ferdinand Ier avait été roi de Naples, en concurrence avec le bon roi René qui avait légué ses États d'Anjou, de Provence, et implicitement de Naples, au roi Louis XI. Quelques

indications rétrospectives de généalogie sont nécessaires pour démontrer les droits respectifs de Louis XII, roi de France, et de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, sur le royaume de Naples.

Alphonse, premier du nom, à Naples, le cinquième en Aragon depuis l'an 1415, était roi de Sicile; il avait été adopté en 1420 par la reine Jeanne de Naples. Mais il ne régna qu'en 1435, en concurrence avec le roi René qui ne put se maintenir. A sa mort, en 1458, il laissa la couronne d'Aragon à Jean II, son fils aîné et légitime, et la couronne de Naples à Ferdinand Ier, son fils naturel. Le roi Jean II eut pour fils et successeur en 1480, en Aragon, le roi Ferdinand le Catholique. En 1479, le roi de Naples Ferdinand Ier, qui régna aussi en 1458, eut pour fils et successeur le roi Alphonse II en 1494, et celui-ci Ferdinand II en 1495, et après ce dernier, en 1496, le roi Frédéric III, oncle de Ferdinand II.

Le roi Frédéric III demanda des secours contre l'invasion française de l'armée de Louis XII, au roi Ferdinand le Catholique, son cousin germain; mais il ignorait que par un traité secret, conclu en 1496 entre l'empereur Maximilien d'une part et les rois Ferdinand le Catholique et Isabelle d'une autre part, Ferdinand devait faire la conquête du royaume de Naples, c'est-à-dire de Sicile au delà du Phare, et y joindre le royaume de Sicile ou de l'île du côté en deçà du Phare, pour être donné à l'infant don Juan qui épousa l'archiduchesse Marguerite. Quoique l'infant don Juan fût mort en 1497 et que ce traité fût devenu caduque, le roi Ferdinand le Catholique avait persisté dans la conquête du royaume de Naples; il n'en attendait que l'occasion : elle venait de se présenter par l'arrivée des Français. Il voulut s'y opposer.

Ferdinand le Catholique envoya une flotte dans les parages de la Sicile. Au grand désappointement du malheureux roi Frédéric III, le général espagnol Gonzalve de Cordoue, qui s'était rendu célèbre neuf ans auparavant au siége de Grenade, débarquait sur la côte de la Calabre, à l'extrémité méridionale du royaume, et s'emparait des provinces du Midi (*V.* msc. de la Bibliothèque de Bourgogne n° 20,805) au nom du roi d'Aragon, tandis que l'armée française s'emparait des provinces septentrionales, limitrophes des États de l'Église.

L'armée française entra dans la ville de Naples: on y retrouva l'artillerie que le roi Charles VIII y avait abandonnée. Louis XII accorda une amnistie et l'oubli du passé.

Le roi Frédéric III, incapable de résister aux Français et aux Espagnols qui envahissaient son royaume, et s'étant réfugié dans l'île d'Ischia, comme il l'avait fait pendant l'invasion du roi Charles VIII, préféra se livrer à la générosité du roi Louis XII. Il fut envoyé en France. Louis XII le reçut honorablement, lui conféra le titre honorifique de duc d'Anjou avec 30,000 ducats de rente, le laissant s'établir en France avec une entière liberté. Nous allons le voir à Blois. Il mourut en la ville de Tours, le 9 novembre 1504.

Ferdinand, duc de Calabre, fils aîné de Frédéric III, fut assiégé dans la ville de Tarente par l'armée espagnole que commandait Gonzalve de Cordoue, qui, avant que la place ne fût rendue, avait juré sur l'Eucharistie que le duc Ferdinand

se retirerait librement où il voudrait; mais Gonzalve de Cordoue l'envoya prisonnier en Espagne. Il était à Tolède pendant le séjour de l'archiduc Philippe le Beau, comme on va l'expliquer. (V. msc. Lalaing, p. 9.)

Telles étaient les occurrences entre les deux rois de France et d'Aragon. Le roi de France avait le plus grand intérêt à conserver la paix avec le roi d'Aragon; ce qui paraissait une chose très-difficile, à cause de l'occupation militaire des provinces méridionales du royaume de Naples.

Pour tout concilier, le roi Louis XII et Anne de Bretagne proposèrent à Ferdinand, roi d'Aragon, et à Isabelle, reine de Castille, de céder leurs prétentions sur le royaume de Naples, à leur fille, la princesse Claude, née le 25 octobre 1499, sœur aînée du dauphin, à condition qu'elle épousât, lorsqu'elle aurait un âge suffisant, l'archiduc Charles d'Autriche, alors déjà duc de Luxembourg, né le 21 février 1500, c'est-à-dire moins âgé de quatre mois que Claude de France: — Charles était également petit-fils de Maximilien et de Ferdinand et Isabelle; — en attendant le mariage, les deux armées resteraient dans les positions qu'elles occupaient respectivement sur le territoire napolitain.

Ce projet fut agréé par Ferdinand en sa qualité de roi d'Aragon et des dépendances de ce royaume, c'est-à-dire, entre autres, de la Sicile en deçà du Phare. Toutes ces négociations proposées par le roi de France étaient basées sur le même système des intentions de Ferdinand, roi d'Aragon, de céder les royaumes de Naples à l'infant don Juan, son fils, qui épousa l'archiduchesse Marguerite d'Autriche. Nous verrons plus loin la suite des événements de la guerre de Naples. Nous allons continuer le récit du voyage de l'archiduc Philippe et de sa femme.

Lorsque les archiducs arrivèrent à Blois, ils virent auprès du roi Louis XII et de la reine Anne de Bretagne, le roi détrôné de Naples, Frédéric III; preuve évidente que l'objet de la conférence devait être, comme on l'a dit, la transmission du royaume de Naples à la princesse Claude, fille de Louis XII, et à Charles d'Autriche, fils de l'archiduc Philippe, selon le traité fait, comme nous l'avons expliqué, avec Ferdinand, roi d'Aragon, et avec l'assentiment de l'empereur Maximilien. En effet, si l'archiduc Philippe allait en Espagne, c'était surtout pour terminer cette affaire selon les promesses de Ferdinand. Le cardinal d'Amboise venait d'Allemagne après y avoir pris des arrangements à la diète de Nuremberg, le 17 septembre, jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, et après avoir obtenu l'approbation de l'empereur Maximilien, qui était alors en la ville de Trente. L'archiduc Philippe avait été chargé par l'Empereur, son père, de conclure en Espagne un traité définitif d'après les mêmes bases et négociations.

Il y eut deux traités datés du 1er décembre 1501. Voici l'analyse du premier, tant au nom de Maximilien qu'au nom de l'archiduc (V. Dumont, *Diplom.*, IV): Le roi très-chrétien pouvait choisir pour le mariage du dauphin, frère puîné de la princesse Claude et enfant alors âgé de quelques mois (V. généalog. présentée à Louis XIV par Thuret), une des deux filles de l'archiduc, Éléonore

ou Isabelle. Cet article n'a point été exécutable, parce que le dauphin et après lui un autre dauphin sont morts quelques mois après leur naissance.

Le roi très-chrétien payera pendant trois ans à l'Empereur la somme de quatre cent mille francs pour faire la guerre aux Turcs.

Le roi très-chrétien conservera pendant trois ans la province de Valteline, conquise récemment sur la confédération suisse.

Le Valteline est la vallée parcourue par le haut Adda depuis sa source, d'orient en occident. L'Adda se courbe ensuite vers le sud et entre dans le Milanais. Cette province oblongue entre les Alpes est la communication du Milanais au Tyrol. Ce qui fut exécuté. La Valteline resta aux Français aussi longtemps que le duché de Milan.

Cette position importante fut reconquise momentanément, au siècle suivant (en 1625), par les Français sur les Espagnols.

Le roi très-chrétien payera aussi à l'Empereur pour l'investiture du duché de Milan 80,000 écus d'or. Cette somme en monnaie actuelle équivaut à quatre ou cinq fois la valeur calculée en francs. La Valteline pourra rester à perpétuité à la France pour une somme de 200,000 francs, c'est-à-dire environ un million, valeur actuelle.

Par le second traité qui concernait Ferdinand, roi d'Aragon, l'archiduc ayant les pleins pouvoirs et les instructions écrites, Charles, duc de Luxembourg, son fils, devait épouser Claude de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Nous nous référons pour les antécédents qui concernent le royaume de Naples à la p. 116 ci-dessus, et pour les conséquences à la p. 128 ci-après. Outre le consentement de Ferdinand, envoyé à l'archiduc, il y avait aussi celui de Maximilien, donné à Trente le 18 octobre 1501, au cardinal d'Amboise. C'était à condition que les deux enfants eussent, lorsqu'ils seraient assez âgés pour être mariés, les droits de souveraineté de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, avec la partie du territoire conquise par le duc de Nemours au nom du roi de France. Réciproquement, le roi d'Aragon aurait cédé la partie du territoire conquise par Gonzalve de Cordoue et la possession des droits de la maison d'Aragon sur cette moitié du royaume des Deux-Siciles, c'est-à-dire au delà du Phare. (*V.* p. 126 ci-après les autres détails.)

Pendant les négociations de ce traité, il y avait des fêtes continuelles à Blois; les deux blasons d'Autriche et de France étaient l'un à côté de l'autre, tant à l'église que dans les autres endroits de réunion publique, avec cette devise de la Bible : *Ex ore infantium et lactantium perfecisti pacem.*

L'archiduchesse infante dona Juana était costumée selon la mode d'Espagne et couverte de pierreries. On dansa successivement selon les usages d'Espagne, de France et des Pays-Bas. En partant de Blois, l'archiduchesse donna à la princesse Claude un diamant d'une valeur immense; symbole de l'union conjugale de cet enfant avec son fils.

Les augustes voyageurs se remirent en route le 15 décembre 1501; le roi Louis XII les accompagna jusqu'à Amboise. Le 15 janvier 1502, les archiducs

arrivèrent à Tarbes, petite ville du royaume de Navarre, où régnait la maison d'Albret. Cette ville était un fief du sire d'Albert, père de la princesse de Chimai, chez laquelle (*V.* p. 108 ci-dessus) les archiducs avaient passé le printemps de l'année 1500 et avaient été parrain et marraine d'un enfant.

Le 21 janvier 1502, on logea à Dax. Le roi de Navarre, Jean d'Albert, vint visiter les archiducs et les accompagna jusqu'à Bayonne.

Le 27 janvier 1502, les archiducs arrivèrent à Saint-Jean de Luz, et ensuite à la frontière d'Espagne. L'escorte d'honneur de quatre cents lances qui les avait accompagnés depuis Valenciennes, les quitta. L'archiduc fit de riches présents aux officiers et à la troupe.

Les archiducs étaient attendus à la frontière d'Espagne par le grand commandeur de Saint-Jacques, par le gouverneur de Grenade, et par d'autres hauts dignitaires. Ils baisèrent la main à l'archiduc et à l'infante. On renvoya les chariots des Pays-Bas, à cause de l'impossibilité de leur faire passer les Pyrénées. Les habitants de la Biscaye s'émerveillaient à la vue d'un seul cheval que l'on conduisait avec de grandes difficultés. Les bagages furent mis à dos de mulets.

Le 12 février, ils arrivèrent devant les remparts de Burgos. Les portes de cette ville, capitale de la Vieille-Castille, étaient fermées.

Il fallut, selon la coutume, qu'avant qu'elles fussent ouvertes pour recevoir l'archiduc et l'infante, tous deux héritiers de la couronne, ils fissent le serment de maintenir les priviléges municipaux. Ils furent ensuite solennellement conduits à l'église cathédrale. Un *Te Deum* y fut chanté. C'était à Burgos que l'on rassemblait alors les laines d'Espagne qu'on expédiait aux Pays-Bas. Le sire de Lalaing, dont nous extrayons toute cette narration, dit qu'il y avait alors deux à trois mille ouvriers employés à cette opération.

Le 25 mars, les archiducs arrivèrent à l'Alcazar de Madrid, qui n'était pas encore la résidence habituelle des rois. Les archiducs y séjournèrent jusqu'au 28 avril, parce que (*V.* Sandoval) le roi Ferdinand et la reine Isabelle étaient alors à Séville, s'y occupant de convertir au christianisme les Maures et les Juifs. Une population considérable de Maures, pour la plupart agriculteurs, n'avait pas émigré en Afrique après la conquête du royaume de Grenade : nous verrons plus loin qu'il y avait aussi un grand nombre de Maures dans le royaume d'Aragon.

On organisait alors à Séville, et avec la plus grande sévérité, les tribunaux de l'Inquisition, institués en l'année 1475, dans les derniers temps du règne de Henri IV, frère et prédécesseur d'Isabelle. Nous nous abstiendrons de toute observation sur le Saint-Office; nous dirons seulement, avec l'abbé Racine (*Réflexions sur chaque siècle de l'histoire*) : Les inquisiteurs espagnols ont rendu la religion chrétienne odieuse aux infidèles.

Le roi Ferdinand et la reine Isabelle étant revenus à Tolède, leur résidence habituelle, l'archiduc et l'infante s'étaient mis en route le 28 avril 1502, comme nous l'avons dit. Le 1er mai, lorsqu'ils étaient à Ocella, l'archiduc

tomba malade de la rougeole. Aussitôt, le roi Ferdinand, accompagné du cardinal de Sainte-Croix et de 400 gentilshommes, partit de Tolède à cheval, et vint voir son gendre. L'infante dona Juana, après avoir embrassé son père, le conduisit vers son mari qui était alité. Elle fut leur interprète, car l'archiduc ne savait pas encore parler la langue espagnole. Le roi revint à Tolède.

Le samedi 7 mai, l'archiduc et sa femme, avec toute leur suite, furent reçus par l'alcade de Tolède, à une lieue en avant de la ville; le roi qui arrivait, descendit aussitôt de cheval. Il avait à sa droite l'ambassadeur de France et à sa gauche l'ambassadeur de Venise : il était suivi des commandeurs de ses ordres des chevaliers de Calatrava, de Saint-Jacques de l'Épée et d'Alcantara; il y avait aussi à sa suite six mille cavaliers. Les deux souverains se saluèrent en se découvrant la tête. Dona Juana alla embrasser son père. Le roi, ayant sa fille et son gendre à ses côtés, vint en l'église cathédrale; un *Te Deum* y fut chanté.

La reine Isabelle attendait sa fille au palais; elle était assise dans la grande salle, ayant autour de sa personne un nombre considérable de dames et de demoiselles. Auprès d'elle, à sa droite, il y avait dona Juana d'Aragon, fille bâtarde du roi Ferdinand; elle portait le même nom que l'infante. Celle-ci embrassa sa mère. Toute la famille royale se retira dans une chambre particulière. L'archiduc y rendit compte des conférences de Blois avec le roi Louis XII et la reine Anne de Bretagne. Le roi Ferdinand, que cela concernait particulièrement, approuva entièrement le mariage de Charles d'Autriche et de Claude de France, et l'on convint qu'à son retour aux Pays-Bas, l'archiduc passerait par Lyon et qu'il y aurait une seconde conférence avec le roi Louis XII et la reine Anne de Bretagne pour leur faire part de l'entière adhésion du roi d'Aragon au traité de Blois. (*V.* p. 127 ci-après; nous y signalerons la mauvaise foi de Ferdinand.)

Le dimanche 22 mai, toute la famille royale et les cortès de la domination espagnole traversèrent la ville; les façades des maisons étaient décorées de tapisseries : ils allèrent en l'église cathédrale, l'un des temples les plus magnifiques de l'Espagne. Après une messe solennelle, Isabelle, reine de Castille, et le roi Ferdinand qui l'accompagnait, vinrent s'asseoir devant le maître autel. L'archiduc Philippe, en costume de satin cramoisi, ayant à sa toque un rubis d'un haut prix, et l'infante Jeanne, en costume espagnol de velours cramoisi, couverte de pierreries, vinrent s'asseoir à côté de leur père et de leur mère, mais sur un degré plus bas. Les députés des cortès étaient autour d'eux.

Le secrétaire de la reine Isabelle fit lecture de la liste de tous les pays de l'obédience castillane. La reine Isabelle et le roi Ferdinand proclamèrent que, par le décès de l'infant don Miguel, l'archiduc Philippe et l'infante Jeanne, son épouse, étaient les véritables héritiers (*V.* Sandoval et Lalaing), prince et princesse de Castille. L'archiduc prêta serment selon la coutume des princes de Castille, ses prédécesseurs. Les prélats, ayant à leur tête l'évêque de Cordoue, lui baisèrent la main; après eux, le même hommage lui fut rendu par les grands d'Espagne de l'obédience castillane, ayant à leur tête le duc Frédéric d'Albe.

Nous ferons observer ici que le même don Frédéric de Tolède, duc d'Albe, et son petit-fils, don Alvarez de Tolède, aussi duc d'Albe, ont rendu d'importants services à Ferdinand et à Isabelle, à Philippe et à Charles-Quint. Leurs noms seront cités plusieurs fois dans le cours de cette histoire.

Après les chefs spirituels et temporels vinrent les députés des villes. A la fin de cette solennité, l'archiduc et Jeanne baisèrent la main de Ferdinand et ensuite d'Isabelle. Jeanne embrassa sa mère sur la bouche.

Après cette solennité, il y eut un dîner au palais de l'archevêque de Tolède et un souper au palais du roi.

La famille royale était, en ces deux endroits, à une table séparée des autres tables. L'archiduc alla coucher au château, selon le cérémonial qui prescrivait que le prince de Castille y passât la première nuit.

Le 18 juillet 1502, le roi Ferdinand partit de Tolède pour faire préparer l'inauguration dans le royaume d'Aragon.

Le 29 août, Philippe et sa femme partirent pour Saragosse; en passant par Catalahutte, ils allèrent voir la mosquée, car il y avait encore dans le royaume d'Aragon beaucoup de Maures qui professaient librement et publiquement leur religion, selon d'anciens priviléges que leurs ancêtres avaient obtenus en se soumettant à la domination des rois d'Aragon.

Les archiducs arrivèrent devant Saragosse le 25 octobre 1502. Le roi Ferdinand était venu au-devant d'eux avec 500 cavaliers; il les quitta à l'entrée du château. L'archiduc et sa femme étaient costumés selon la mode de Castille. Ils furent reçus à l'entrée de la ville par les membres des corporations costumés en robes d'écarlate doublées de damas, ayant le collet de drap d'or. Ils étaient précédés par les Maures ayant les bannières déployées et armoriées d'Aragon. Ensuite les chefs des corporations conduisaient par des chaînettes d'or le cheval de l'archiduc et la haquenée de l'infante. Les façades des maisons étaient décorées de tapisseries; à l'entrée de la cathédrale, ils furent reçus par l'archevêque. Le *Te Deum* fut chanté.

Le jeudi 27 octobre à une heure après midi, ils furent reconduits à l'église cathédrale; ils y firent leur prière. De là, ils allèrent à l'hôtel de ville. Le roi y était assis. L'archiduc, costumé ce jour-là selon la mode flamande, s'assit sur un siége à côté de lui. L'infante, costumée selon la mode castillane, s'assit à l'autre côté de son père, mais par terre sur des coussins de drap d'or.

Le roi fit comparaître les cortès, les commissaires de la ville de Saragosse et des autres cités de l'Aragon, de Valence, de Majorque, de Catalogne, du Roussillon. Un secrétaire du roi fit lecture des droits, franchises, libertés et priviléges de ces différents pays. L'archiduc et l'infante firent serment sur les saints Évangiles de les observer et maintenir. Le protonotaire commis par les états et les seigneurs proclama en langue aragonaise que dona Juana était reconnue héritière légitime du royaume d'Aragon et autres États de l'obédience aragonaise, et l'archiduc Philippe d'Autriche pour véritable époux de ladite héritière, seulement durant la vie de l'infante, mais qu'après qu'elle serait décédée,

ses enfants seraient ses héritiers, et que si le roi Ferdinand se remariait et que s'il avait alors un enfant mâle et légitime, le présent serment de l'archiduc et de l'infante serait nul et non avenu. C'était la seconde fois en Aragon qu'une femme était reconnue héritière de la couronne. Cela était arrivé la première fois en 1137, lorsque le roi Ramire II se fit moine. Avant d'abdiquer, il avait désigné pour lui succéder, Pétronille, sa fille unique, enfant de dix ans, sous la tutelle du comte de Catalogne, Raimond Berenger IV, qui épousa cette princesse en 1151.

Telle était la différence des deux inaugurations de Castille et d'Aragon. L'archiduc Philippe fut reconnu en Castille le véritable héritier de la couronne à l'égal de sa femme, tandis qu'en Aragon il ne fut reconnu que le mari de l'héritière de la couronne et le père des enfants de cette héritière, et avec la clause, comme on vient de le dire, que si le roi Ferdinand se remariait et avait un fils de ce second mariage, toutes les dispositions concernant Jeanne, et par conséquent son mari et Charles leur fils, seraient annulées.

Tout cela démontre que le roi Ferdinand n'aimait pas l'archiduc Philippe. C'est de ce moment que commença leur mésintelligence, dont nous verrons les résultats au décès de la reine Isabelle.

L'archiduc, prince d'Espagne, et sa femme revinrent à Tolède. L'archiduc s'était empressé dès sa première arrivée en cette capitale de la Nouvelle-Castille, de se conformer aux mœurs et aux usages de l'Espagne, et d'en apprendre la langue ; ce qui lui fut assez facile à cause de l'analogie de cette langue avec le français.

Philippe sut acquérir bientôt l'estime de toutes les classes de la nation espagnole. Il était d'ailleurs particulièrement aimé à cause de la reine Isabelle, sa belle-mère, la plus grande reine qui régna en Espagne : il suivait exactement ses conseils. Il avait pour l'infante Jeanne, sa femme, tous les égards qu'il devait à la faiblesse d'esprit de cette princesse qui n'avait pas encore vingt-deux ans. Sa grande jeunesse la faisait sans doute passer alors, non pour une folle, mais pour une femme capricieuse qui avait la monomanie de la jalousie. Nous attestons ce que nous avançons, d'après le récit du seigneur de Lalaing, officier de sa maison et auteur de la relation de son voyage dans les détails les plus minutieux. Nous en attestons aussi le texte de l'historien Molinet. Nous en attestons également la correspondance d'un troisième écrivain, témoin oculaire, Pierre Martyr, né au duché de Milan, à Anghiera (en italien) Anglerius (en latin), protonotaire apostolique près de la reine Isabelle, prieur de l'église cathédrale de Grenade et membre du conseil des Indes. Il avait été le précepteur de l'infant don Juan, décédé en 1497, dont il avait fait un prince accompli.

Ces trois témoignages (nous pourrions y ajouter celui de l'historien Ferreras) sont préférables à celui de Mariana qui publiait une histoire d'Espagne en 1592, dans un temps où les Espagnols faisaient la guerre aux Pays-Bas et traitaient de rebelles les habitants de nos provinces. Mariana est généralement défavorable à l'archiduc Philippe. Il raconte (XXVII-76) que l'archiduc s'ennuyait en Espagne, que les seigneurs flamands et surtout

l'archevêque de Besançon, qui l'avait élevé (*V.* p. 77 et 114 ci-dessus), et qui tous le dirigeaient selon leur volonté, l'engageaient à revenir aux Pays-Bas.

Supposer de tels conseils d'antipathie puérile envers une grande et puissante nation dont il devait être le roi; supposer que de tels conseils déraisonnables eussent été écoutés, ce sont des absurdités si invraisemblables qu'il suffit de les citer pour qu'elles soient réfutées d'elles-mêmes.

La dignité et la noblesse de la conduite de l'archiduc Philippe, les éloges que lui donnèrent les chevaliers de la Toison d'or, au chapitre de Bruxelles du 17 janvier 1501, la fermeté de son gouvernement aux Pays-Bas, la fermeté encore plus grande qu'il déploya pour se faire reconnaître, deux ans plus tard, roi de Castille après la mort d'Isabelle, comme nous l'expliquerons, donnent un démenti à la satire de Mariana. D'ailleurs, les nombreuses erreurs du texte de Mariana ont été démontrées, dès l'année 1616, par l'ouvrage intitulé : *Advertencia*, etc., de Pedro Man.

Afin qu'on ne s'imagine pas que nous voulons faire l'apologie de l'archiduc Philippe, nous allons transcrire la description de son portrait en traduisant la lettre 285, p. 165, de Pierre Martyr Anglerius à l'archevêque de Grenade, et qui avait alors des relations de son office auprès de lui : « Je connais personnellement don Philippe; j'ai étudié avec soin son caractère pendant qu'il était « en Espagne, après la mort de don Miguel de Portugal, lorsqu'il devenait « héritier présomptif. J'ai été admis dans son intimité. Il n'y a rien de meilleur « que lui. Aucun prince sur la terre ne lui est préférable, aucun jeune homme « n'est plus beau, aucun n'aime davantage la vertu » (ces mots sont conformes à ceux des chevaliers de la Toison d'or, — *V.* p. 110); « ses formes sont gracieuses. »

Mais ce qu'il y a de vrai, c'est que Busleiden, archevêque de Besançon, et plusieurs autres gentilshommes flamands ne pouvaient supporter le climat de l'Espagne et la manière d'y vivre.

La cour continuant de séjourner à Tolède, l'archiduc prince d'Espagne informa la reine Isabelle que son départ était fixé au 5 novembre 1502, parce que sa présence était indispensable aux Pays-Bas, mais que l'infante Jeanne, devant bientôt s'accoucher, ne pouvait supporter la fatigue de ce long voyage et qu'elle resterait en Espagne. Jeanne pleura, se désespéra; elle voulait partir avec son mari, mais les conseils de sa mère lui firent entendre que cela était impossible. Nous extrayons ces détails d'une lettre datée de Tolède, que Pierre Martyr écrivait au cardinal Sainte-Croix, à Rome, qui fut depuis le pape Paul III. (*V.* p. 144.) Elle est datée de Madrid, le 5 janvier 1503.

Le 29 novembre 1502, l'archiduc était parti de Madrid. Le deuil fut grand de chaque côté, dit la relation du seigneur de Lalaing. Le seigneur Hugues de Melun, vicomte de Gand, le seigneur d'Hallewyn et d'autres gentilshommes des Pays-Bas, restèrent auprès de l'infante dona Juana. Pour terminer ce qui la concerne, nous dirons par anticipation que le 10 mars 1503 (*V.* Sandoval), elle était à Alcala de Henares, ville de la Nouvelle-Castille, à cinq lieues à l'orient de Madrid; elle y mit au monde son second fils, le quatrième de ses enfants. Ce

jeune prince fut appelé Ferdinand, du nom de son aïeul, qui était son parrain, et qui se proposa de l'élever, afin de lui laisser par testament la couronne d'Aragon; ce qui ne s'est pas effectué, comme cela sera ultérieurement expliqué.

L'archiduc se dirigea vers Lyon, pour avoir une seconde conférence avec le roi Louis XII et pour lui donner l'assurance, comme nous l'avons dit ci-dessus, que le roi Ferdinand avait entièrement approuvé le traité de Blois, du 1er décembre 1501, concernant le mariage de leurs enfants et la donation du royaume de Naples. L'archiduc envoya en avant le sire Poupet de Lachaud, demander des ôtages au roi de France pour la sûreté de sa personne pendant son voyage à Lyon.

Le 4 janvier 1503, l'archiduc arriva une seconde fois à Saragosse, alors ville de la grandeur d'Arras. Nous annotons ici par appendice, la grandeur alors comparative de plusieurs autres villes d'Espagne et d'Allemagne avec diverses villes des Pays-Bas.

Nous en extrayons les détails de la relation du sieur de Lalaing.

Burgos, est de la grandeur de	Valenciennes.	Briac, est de la grandeur de	Nivelles.
Sarragosse,	Arras.	Tanne en Ferrette,	Alost.
Benevent,	Courtrai.	Fribourg en Brisgau,	Mons.
Dorneville (près de Burgos),	Alost.	Pallingen en Suisse,	Hal.
Guadalajara,	Enghien.	Cutelingen,	Soignies.
Crise d'Aragon,	Bavai.	Semeringen (Wurtemberg),	Hal.
Catalahutte,	Audenaerde.	Rentlingem,	Soignies.
Fraga (ville d'Aragon),	Soignies.	Ulm,	Termonde.
Lahide (ville de Catalogne),	Termonde.	Augsbourg,	Anvers.
Suviere,	Ath.	Lausseberg (Bavière),	Enghien.
Barcelonne,	Malines.	Stangor (*sic*),	Hal.
Figuières,	Braine-le-Com.	Inspruck,	Bouchain.
Sanlse (près de Perpignan).	Rupelmonde.	Hallein,	Hal.
Beziers,	Alost.	Mayence,	Malines.
Tournon,	Hal.	Bacharach,	Courtrai.
Dole,	Courtrai.	Andernach,	Audenaerde.
Bonneville (Franche-Comté),	Braine-le-Com.	Bonn,	Béthune.
Juxe en Ferrette,	Courtrai.	Duren,	Hal.

Le 18 janvier 1503, l'archiduc arrivait à Barcelone. Il y fut accueilli avec les honneurs dus à son rang. S'étant déguisé le soir, pendant les illuminations pour parcourir la ville et connaître l'esprit public envers lui, il y apprit par lui-même qu'il était reçu avec la plus grande cordialité et qu'il était généralement estimé; ce qui donne un second démenti au récit de Mariana. Il y séjourna jusqu'au 23 janvier 1503. Le 7 février, il arriva à Perpignan, capitale du Roussillon, dépendance du comté de Catalogne. Il y reçut des lettres de l'empereur Maximilien qui approuvait le mariage de Charles d'Autriche et de Claude de France, et la nouvelle que les ôtages avaient été envoyés à Valenciennes: c'étaient les seigneurs de Foix, de Montpensier, et à Dole en Franche-Comté, c'étaient les ducs de Bourbon et d'Alençon, parents du roi.

Le 28 février 1503, l'archiduc arrivait à Sigean, en Languedoc: c'était la première ville de la domination française. Le roi Louis XII avait envoyé plusieurs gentilshommes au-devant de lui et qui l'accompagnèrent jusqu'à Lyon. Il y arriva le 22 mars. Les clés de la ville lui furent présentées. Sur le pont du Rhône, le cardinal d'Amboise, premier ministre, qui avait été en 1501, en ambassade auprès de l'empereur Maximilien pour traiter de la paix, comme nous l'avons dit page 118, se plaça à sa droite, et l'archevêque d'Aix à sa gauche. Les décors des rues et les inscriptions portaient *Da pacem, domine,* et comme à Blois, les armoiries en mi-parti de Charles d'Autriche et de Claude de France. Un orateur prit pour texte le bon conseil, et l'autre la paix publique.

Le mercredi 29 mars 1503, le roi Louis XII entra solennellment dans Lyon. L'archiduc prince d'Espagne alla au-devant de lui et se plaça à sa gauche.

Le 31 mars à cinq heures après-midi, la reine Anne de Bretagne fit aussi son entrée à Lyon, ayant, entre autres, à sa suite la duchesse de Bourbon (la dame de Beaujeu), qui n'était plus hostile à l'Archiduc.

Le dimanche de la Passion, 2 avril 1503, la messe fut célébrée en l'église cathédrale de Saint-Jean, par les cardinaux d'Amboise, de Saint-Georges, d'Aragon, et Ascague Sforce, frère du duc de Milan.

Après la messe, on proclama devant les souverains et tout le public, l'alliance de leurs enfants. Le traité fut signé le 5 du même mois. (*V.* Dumont, IV, p. 29.) Il est daté de 1502. L'année 1503 ne commençait qu'à Pâques, selon la coutume qui était alors en usage. L'archiduc avait reçu les pouvoirs écrits du roi Ferdinand, en partant de Tolède, comme nous l'avons dit et il avait reçu en entrant en France, comme nous l'avons également dit, les lettres de créance de Maximilien. Le texte de la relation de Lalaing porte ces mots : « Il avait obtenu « du Roi et de la Reine d'Espagne pouvoir suffisant pour, en l'estat qu'il trouve- « rait le plus expéditif, *sans rien reserver :* » c'étaient donc des pouvoirs illimités. L'historien Varillas dit absolument la même chose dans l'*Histoire de la politique de Ferdinand, roi d'Aragon*. (*V.* le msc. et l'imprimé.)

Nous interrompons un moment ce récit pour revenir au second traité de Blois, du 1er décembre 1501. (*V.* page 118 et 119 ci-dessus.)

Par l'article premier de ce traité, le roi très-chrétien restitue au roi catholique les conquêtes faites dans la Pouille et la Calabre.

Par l'article 2, le roi très-chrétien, pour le *bien de la paix,* telle est la rédaction du texte, se désiste et se déshérite du royaume de Naples au profit de Madame Claude sa fille, de même que le roi et la reine d'Espagne se désistent de la Calabre et de leurs autres conquêtes au profit de Monsieur de Luxembourg, premier et aîné fils de Monsieur l'archiduc et en suite de ce, pourront dès maintenant madite Dame Claude et Monsieur de Luxembourg et doivent être appelés Roi et Reine de Naples, duc et duchesse de Calabre, de Pouille, etc. La province de Capitanate est mise en dépôt à l'archiduc, prince d'Espagne.

Les articles 3, 4, etc., règlent le douaire et le cas de décès avant majorité.

Par les articles 6, 7 et 8, l'archiduc, si c'est le bon plaisir du roi et de la reine d'Espagne, sera chargé de la régence pour les provinces de Pouille et de Calabre en ce qui concerne les droits du duc de Luxembourg, son fils; le roi très-chrétien est régent pour le territoire conquis par les armes et pour Madame Claude sa fille. Les deux souverains et pères pourront nommer respectivement des gouverneurs.

Parmi les autres articles, le roi très-chrétien s'engageait à donner ordre au duc de Nemours, commandant en chef de son armée à Naples, de cesser toute hostilité envers Gonzalve de Cordoue, commandant en chef l'armée espagnole. En conséquence, l'archiduc donna à Gonzalve de Cordoue les mêmes ordres que ceux donnés au duc de Nemours.

Le roi Louis XII et l'archiduc expédièrent ces ordres. Bien plus, le roi Louis XII écrivit à son commandant militaire en la ville de Gênes, le contre-ordre d'un embarquement de 300 gendarmes et de 3,000 hommes de pied qui allaient partir pour renforcer l'armée de Naples. L'archiduc envoya en Espagne le seigneur Du Blioul, greffier de l'ordre de la Toison d'or, pour porter au roi Ferdinand le texte du traité qui venait d'être signé et lui rendre compte des détails de cette opération.

L'archiduc satisfait du succès de ses négociations, partit de Lyon le 19 avril 1503. Il se dirigea vers la Savoie, afin d'y voir la duchesse Marguerite de Savoie, sa sœur, qui avait épousé en 1501, comme nous l'avons dit, le duc Philibert II. Il était attendu à Bourg en Bresse. Toute la famille alla ensuite au Pont d'Ain. Mais pendant les fêtes, l'archiduc reçut la fatale nouvelle que son courrier et celui du roi de France, étant arrivés dans le royaume de Naples, et que le duc de Nemours, alors dans la Pouille, ayant informé Gonzalve de Cordoue de la cessation des hostilités, selon les ordres de l'archiduc, ce général espagnol s'était refusé d'y obéir, ayant reçu des ordres contraires de la part du roi Ferdinand. (*V.* page 121 ci-dessus.)

Le 28 avril, une bataille avait été livrée, deux heures avant la nuit, au village de Cerignole dans la Pouille. Louis d'Armagnac, duc de Nemours, y avait été tué d'un coup d'arquebuse, en voulant franchir un fossé défendu par les Espagnols. Une déroute complète de l'armée française en avait été la conséquence.

Voici la cause de ces revers de l'armée française. Après que l'archiduc fût parti de Tolède, le roi Ferdinand avait été informé de plusieurs succès que Gonzalve de Cordoue avait remportés contre l'armée du duc de Nemours. Il avait alors changé d'avis concernant la paix et renoncé aux arrangements pour terminer la guerre, que l'archiduc son gendre avait été chargé de traiter à Lyon. Dans son égoïsme et sa mauvaise foi, il se souciait fort peu de l'honneur de l'archiduc, son gendre, et du bonheur de Charles, son petit-fils : il ne pensait qu'à faire terminer la conquête entière du royaume de Naples.

Ce fut en vain que le seigneur Du Blioul, étant arrivé à Tolède, lui exposa tous les motifs pour l'engager à exécuter, selon la conscience, le traité de Lyon;

il parlait en qualité d'officier de la Toison d'or. (II, p. 86.) Le roi Ferdinand fut inflexible dans son refus.

Gonzalve de Cordoue poursuivit les débris de l'armée française. Le 12 mai, il entrait en vainqueur dans la ville de Naples; la conquête entière du royaume était achevée. La seule ville de Gaëte, dernier refuge des Français, résista jusqu'au 1er janvier 1504; alors elle fut rendue par capitulation.

Lorsque l'archiduc Philippe, étant au Pont d'Ain auprès de sa sœur, eût été informé que Gonzalve de Cordoue s'était refusé d'obéir à ses ordres, en cessant les hostilités, et lorsque le 28 mai 1503, il eût appris par le retour de Du Blioul, que le roi Ferdinand lui avait fait l'affront de ne tenir aucun compte du traité de Lyon, il tomba dangereusement malade. Cependant, sachant que le roi Louis XII et Anne de Bretagne étaient encore à Lyon, il s'y fit transporter en litière; sa maladie s'aggrava pendant ce voyage de deux à trois journées d'étapes. Il eut en route un évanouissement dangereux. Arrivé à Lyon le 22 mai (*V.* Mezerai, Guichardin), il était tellement malade que la reine Anne de Bretagne s'empressa de venir le voir.

Le vendredi 2 juin, le bon roi Louis XII, assisté de son conseil, vint aussi lui faire une visite. L'archiduc était alité : il déclara au roi qu'il avait agi selon les pouvoirs signés de la main du roi Ferdinand et de la reine Isabelle, lesquels pouvoirs étaient revêtus du sceau de leurs armes. Il fit souvenir au roi Louis XII qu'il les lui avait exhibés, pendant les négociations : il lui raconta aussi qu'il avait envoyé en Espagne Du Blioul, secrétaire de l'ordre de la Toison d'or et que Du Blioul, étant de retour et auprès de lui, pouvait donner des détails sur la conduite inconcevable du roi Ferdnand, ayant été admis à l'audience de ce prince ; enfin, qu'il venait livrer sa personne en ôtage. Le sacrifice de Régulus qui se livra aux Carthaginois est-il plus généreux que celui de l'archiduc? Il vient se livrer volontairement et sans avoir demandé des ôtages, tandis que Régulus avait promis de revenir.

« Si votre beau-père, répondit amicalement Louis XII, a fait une perfidie, « je ne veux point lui ressembler, en vous retenant en ôtage, comme on me l'a « conseillé. J'aime mieux avoir perdu un royaume, que je saurai bien « reconquérir, que l'honneur, qui ne peut jamais se recouvrer. »

Dès lors, l'intimité se rétablit entre ces deux souverains également sincères. La honte d'une action trompeuse, nous dirons même en opposition avec le titre de roi catholique, ne rejaillissait ni sur l'archiduc, ni sur Charles son fils. L'affront fait par Ferdinand à son gendre, qu'il aurait déshonoré s'il avait eu affaire à un autre prince que Louis XII, fut le précurseur des autres méfaits du roi Ferdinand envers ce même gendre, envers sa fille, et même son petit-fils. Mais nous ne devons pas anticiper sur ce scandaleux récit.

Le roi Louis XII vint faire plusieurs visites à l'auguste malade qui se rétablissait peu à peu. La reine dina avec lui le 9 juin : elle passa le reste de la journée auprès de lui. Le samedi 10 juin, l'archiduc fut tellement malade que le roi et la reine craignirent qu'il décédât. « S'il meurt, disait le roi Louis XII dans son désespoir, on nous accusera de l'avoir empoisonné. » Ils ne le quittèrent

presque point jusqu'au 13 juin. Enfin l'archiduc fut hors de danger. Le 16 juin, le roi et la reine prirent congé de lui. Ils se donnèrent réciproquement la promesse d'entretenir toujours entre eux la paix et l'amitié.

Le roi Louis XII en a donné des preuves au décès prématuré de l'archiduc, trois ans plus tard, en s'intéressant vivement à son fils orphelin, Charles d'Autriche, alors enfant de six à sept ans. Nous terminerons ce qui concerne la guerre de Naples, en disant que la ville de Gaëte s'étant rendue à Gonzalve de Cordoue, comme nous l'avons dit, le 1er janvier 1504, le roi Louis XII et le roi Ferdinand conclurent une trêve de trois ans, signée le 31 mars à Notre-Dame de la Mejorada en Espagne.

Le 17 juin au point du jour, l'archiduc fut transporté en litière vers la Savoie; le duc Philibert et Marguerite vinrent au-devant de lui au Pont d'Ain.

Le 3 juillet, l'archiduc se sépara d'eux avec de vifs témoignages du regret de se quitter. Sa sœur, dont nous verrons plus loin se développer les talents politiques et administratifs, donna à l'archiduc, son frère, le conseil d'aller à Inspruck auprès de l'empereur Maximilien, leur père, afin de se concerter sur les moyens de se venger de l'affront que le roi Ferdinand lui avait fait; mais auparavant, comme il était peu éloigné de la Franche-Comté, il visita cette province.

Le 14 juillet 1503, il siégea, en qualité de souverain, au parlement de Dole. Il régla toutes les affaires de cette contrée, séparée des Pays-Bas par la Lorraine toute entière.

Le vendredi 14 août, il partit de Dole. Le 23, il passa le Rhin à Brissac. Le mardi 5 septembre, il était à Augsbourg; enfin, le 12 du même mois, il arriva à Scherbe, village sur l'Iser, au pied d'une montagne sur laquelle l'empereur Maximilien prenait le plaisir de la chasse aux daims et aux chamois. On voit à une miniature d'un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, l'empereur Maximilien occupé à ce genre de vénerie.

Il y attendait son fils; il le reçut avec affection.

Le mercredi 13 septembre, ils arrivèrent ensemble à Inspruck. L'impératrice Blanche-Marie venait au-devant d'eux. Six chariots amenaient les dames et les demoiselles de sa suite.

Nous avons expliqué, que Maximilien préférait le séjour d'Inspruck : c'était parce qu'il faisait exploiter les mines du Tyrol. (*V.* Lalaing, p. 124.) Nous devons ajouter ici qu'il y faisait établir, dans deux vastes édifices, l'arsenal le plus considérable qu'aucun souverain avant lui eût possédé. Cet arsenal fut plus tard une partie de l'héritage qu'il laissait à Charles-Quint et qui procura depuis à ce prince, les moyens d'augmenter considérablement ses forces militaires.

Il y avait dans le premier édifice, selon le texte de Lalaing que nous transcrivons, 160 pièces d'artillerie, 10,000 arquebuses, 12,000 couleuvrines; dans le second édifice, 120 à 140 pièces d'artillerie montées sur leurs affûts, 3 bombardes en fer: la plus grande (*V.* Lalaing, II, p. 31) avait été prise sur les

Tours par Mathias Corvin, roi de Hongrie; 160 pavois, autres pièces d'artillerie, 10,000 couleuvrines et arquebuses, 2,000 hallebardes, 20,000 piques, 4,000 habillements de tête pour les piétons (on voit sur les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne que c'étaient des casques de fer); 400 épées à deux mains, 100,000 traits d'arbalètes. Outre cela, il y avait un nombre considérable de gros mortiers, des tentes, des pavillons, des boulets de fonte (antérieurement à Maximilien on faisait usage de boulets de pierre); plus, une masse d'outils, de harnais et de tout ce qui sert au charroi. Cet arsenal serait considérable même dans les temps actuels. C'est une preuve de la haute capacité de Maximilien, qui ne se borna pas à établir un matériel formidable dans l'administration de la guerre, car nous avons expliqué (page 26) que ce prince améliora le personnel militaire par une organisation nouvelle des landtsknechten, c'est-à-dire lansquenets, et qu'il institua les régiments à l'imitation des légions romaines, selon la première idée provenant du duc Charles le Téméraire.

Maximilien dit à son fils, en lui montrant ce double arsenal, qu'il voulait en établir trois autres semblables: le premier à Vienne contre les Turcs, le second à Brissac contre les Suisses, le troisième à Malines contre les Français. Celui d'Inspruck, le quatrième, était destiné contre les Vénitiens. Entièrement affectionné à son fils, il lui donna une des trois pièces les plus fortes. Elle fut traînée aux Pays-Bas par trente-huit chevaux. Il lui montra, en ouvrant une des fenêtres de son château d'Inspruck, un territoire qui lui rapportait un revenu annuel de 300,000 florins d'Autriche (795,000 francs, à 2,65 le florin, valeur actuelle) en produits minéralogiques; 150,000 florins ou 379,000 francs en produits des salines minérales. Il faut y ajouter, pour le matériel de l'armée, la buffleterie de la chasse aux daims et aux chamois et les peaux d'ours.

Le 5 octobre 1503, l'archiduc acheva les conférences avec son père qui lui conseilla de dissimuler l'affront qu'il avait reçu de son beau-père. Ferdinand disait-il, pouvait, dans sa perfidie, lui faire de plus grands désagréments. L'archiduc prit congé de l'Impératrice, sa belle-mère. Maximilien l'accompagna fort loin, faisant avec lui des parties de chasse et en lui promettant que bientôt il viendrait le voir aux Pays-Bas.

L'archiduc arriva à Mayence et de là à Cologne. Le mercredi 8 novembre 1503, il fut reçu à Louvain avec les plus grandes démonstrations de joie; ce qui est attesté par l'historien Barlandus qui en fut témoin. Il y eut, dit-il, des feux de joie pendant la soirée de son retour. Le lendemain, malgré un temps pluvieux, il s'empressa d'arriver à cheval dans la ville de Malines. Il y trouva en bonne santé ses trois enfants: Éléonore, Charles et Isabelle, sous la garde de leur bisaïeule, la duchesse Marguerite d'York; mais cette bonne princesse mourut de vieillesse quelques jours plus tard, le 23 novembre 1503. Elle fut pleurée de chacun, et surtout des pauvres dont elle était la bienfaitrice. La seigneurie de Malines et les autres fiefs de son douaire revinrent à l'archiduc Philippe.

L'archiduc reprit les rênes du gouvernement des Pays-Bas, après avoir

témoigné sa satisfaction et ses remerciments au comte Englebert de Nassau, qui avait été gouverneur général en son absence. Déjà par un premier témoignage, le 5 juin 1503, l'archiduc, quoique malade à Lyon, avait fait marier en sa présence, Henri de Nassau, neveu d'Englebert, avec Françoise de Savoie, fille du comte de Romont. Le roi et la reine de France tenaient la main à chacun des époux (*V.* Lalaing, II, p. 18); mais la mort empêcha le vieux comte Englebert de jouir longtemps de l'amitié et de la reconnaissance de son souverain; il mourut le 30 mai 1504.

A la fin de l'année 1503, les états du Brabant avaient fait rédiger par Érasme de Rotterdam, qui commençait à devenir un des plus célèbres écrivains des Pays-Bas, un panégyrique du voyage de l'archiduc. Il en fit publiquement la lecture, le 6 janvier 1504, en présence de ce prince, dans la grande salle du palais de Bruxelles. L'historien Barlandus qui faisait partie de l'auditoire, assure que le style est comparable à celui de Quintillien (*V.* Burigny, *Biogr. d'Érasme*, I, p. 93). Dans cet ouvrage rédigé selon la mode de cette époque, Érasme passe en revue les dieux et les déesses du paganisme hellèno-romain. Il fait allusion de leurs qualités avec celles de l'archiduc. Dans sa péroraison, il supplie ce prince d'avoir le plus grand soin de l'éducation de Charles, son fils ainé, qui doit être non-seulement l'héritier de ses vastes États présents et à venir, mais aussi de ses qualités éminentes et de celles de ses ancêtres.

Le 22 janvier 1504, l'archiduc Philippe organisa le grand conseil qui fut permanent à Malines.

En effet, nous avons dit ci-dessus, que le roi Charles VIII avait rendu permanent à Paris, par un édit du 2 août 1497, le grand conseil royal qui jusqu'alors avait suivi la personne du roi, et qu'il le réorganisa. Il est possible que l'archiduc, qui avait vu ce grand conseil pendant son séjour à Paris, forma le projet d'une institution de la même espèce à Malines. Quoi qu'il en soit, en l'année 1455, le duc Philippe le Bon (*V.* Neny, II, p. 117) avait institué un grand conseil qui suivait sa personne, pour les affaires d'administration civile et d'administration judiciaire. En 1473, le feu duc Charles, père de Marie de Bourgogne, avait changé cette administration en un parlement en résidence à Malines.

C'était donc la réorganisation de ce parlement qui se fit en 1504; mais en l'année 1517 il y eut une autre organisation plus développée; nous en rendrons compte à cette époque, et nous dirons qu'en 1531 il y eut encore un développement plus grand par l'institution définitive des trois conseils collatéraux du gouvernement, outre le grand conseil.

Le 1er mars 1504, l'infante Jeanne arriva d'Espagne par mer aux Pays-Bas. (*V.* Ferreras, VIII, p. 295.) Elle s'était embarquée au port de Laredo. Sa navigation avait été heureuse; elle avait laissé à Simancas don Ferdinand, son fils, né à Alcala, comme nous l'avons dit page 104 ci-dessus.

Précédemment, au mois de décembre 1503, la reine Isabelle, mère de l'infante, voulant la distraire, l'avait envoyée à la foire de Ségovie, sous la

conduite du père Fonseca, prêtre de Burgos. Jeanne, au lieu d'attendre la reine Isabelle qui allait arriver, déclara à son conducteur qu'elle voulait partir pour la Flandre. En vain Fonseca lui fit observer qu'elle devait attendre la reine sa mère. Elle répondit que devant être reine elle-même, elle ne voulait pas attendre. Cette réponse orgueilleuse provenait de la faiblesse de sa raison et fit un grand chagrin à la reine Isabelle. (*V.* Pierre Martyr, *Ept.*, 2 kal. junii 1504.)

Je dois intercaler ici, afin de ne pas interrompre le récit des événements ultérieurs, que le 15 septembre 1505, Jeanne, étant à Bruxelles, y mit au monde son cinquième enfant, l'archiduchesse Marie (*V.* ci-dessus, page 146, la liste des enfants de l'archiduc Philippe). Marie fut baptisée en l'église de Notre-Dame du Sablon. (V. Molinet.) L'empereur Maximilien, qui était alors à Bruxelles, fut son parrain.

Pendant la même année 1504, l'archiduc écrivit plusieurs lettres au roi Ferdinand son beau-père pour obtenir l'exécution des traités de Blois et de Lyon, concernant la rétrocession du royaume de Naples en faveur de Charles d'Autriche et de Claude de France. Rien ne put vaincre l'obstination de ce roi astucieux. L'archiduc était réduit à traiter de la paix entre le roi de France et l'empereur Maximilien en ce qui concernait le duché de Milan.

En conséquence, les négociations recommencèrent avec la cour de France, dont le cardinal d'Amboise était le ministre.

Le 22 septembre 1504, trois traités rédigés en latin furent signés à Blois. (V. *Diplom.* Dumont, IV, p. 57 et suiv.) Par le premier, entre Maximilien et Philippe d'une part et Louis XII d'autre part, l'archiduc s'intitulait dans le formulaire comme devant être roi de Castille, de Lyon, de Grenade, etc., et étant déjà prince d'Aragon. L'empereur Maximilien déclare qu'il renonce à faire à l'avenir aucune hostilité envers le roi de France pour le duché de Milan; que ce traité est commun avec le duc de Savoie et de Mantoue, les seigneuries de Toscane, de Sienne et d'autres États de l'Italie.

Qu'il donnera dans les trois mois l'investiture du duché de Milan au roi Louis XII pour lui et ses héritiers mâles, procréés de son corps (*ex suo corpore descendentibus*), et, à leur défaut, à sa fille aînée madame Claude de France, conjointement avec Charles, duc de Luxembourg, son futur époux. Nous ferons observer que Varillas, historien français (*V.* le msc. *Politique du roi Ferdinand*). blâme le cardinal d'Amboise, rédacteur de ce traité, d'avoir fait la restriction aux héritiers mâles et au duc Charles; ce qui devint plus tard une exclusion pour François Ier, neveu de Louis XII. Mais ce blâme ne nous paraît pas fondé, d'autant plus que le jeune duc Charles était la cause et l'objet de ce traité.

L'investiture du duché de Milan fut effectuée et reçue au nom du roi de France par le cardinal d'Amboise, à Haguenau, le 5 avril de l'année suivante 1505.

Par le second de ces traités, complément du premier, et par les mêmes parties contractantes, l'on reconnaît itérativement qu'il y aura mariage entre Charles, duc de Luxembourg, et madame Claude de France; qu'à cet effet le roi de France restituera, lors de la célébration du mariage, le duché de Bourgogne qui

sera la dot de madame Claude; que, dans le cas où il n'y aurait point d'héritier mâle, il y ajouterait les duchés de Milan, de Gênes et de Bretagne, le comté d'Aste en Piémont, le fief de Blois et les anciens droits de la couronne de France sur l'Artois, tels qu'ils étaient du temps des ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire.

Par le troisième traité (*V.* Diplom. Dumont) entre les mêmes parties contractantes, il y eut confédération et alliance contre les Vénitiens: c'était le précurseur de la ligue de Cambrai, dont nous rendrons compte à la date de 1508.

Il faut observer que toutes ces négociations s'étaient terminées non par un seul traité le 22 septembre 1504, mais par trois traités distincts, dont l'un ne détruisait pas les deux autres, et que l'Empereur a effectué, le 7 août 1507, l'investiture du duché de Milan à Haguenau.

Cependant, le mariage de la princesse Claude avec l'archiduc Charles d'Autriche déplaisait à la nation, à cause de la rétrocession des duchés de Bourgogne, de Milan et du fief de l'Artois, provinces qui auraient été un démembrement du territoire de la monarchie française, lorsqu'en l'année 1506 les états généraux de France s'assemblèrent à Tours et s'empressèrent de conférer par acclamation, au roi Louis XII, le titre de *Père du peuple;* ensuite ils le supplièrent de prendre en considération qu'il devait assurer l'héritage de la couronne en faisant marier sa fille, madame Claude, alors enfant unique, deux dauphins étant morts successivement au berceau, avec François, alors comte d'Angoulême, son neveu, par conséquent cousin germain de cette princesse et le plus proche héritier de la couronne.

En effet, Charles, duc d'Orléans, père du roi Louis XII, comme nous l'avons dit page 100, était le frère aîné de Jean, comte d'Angoulême, père d'un autre Charles d'Angoulême, décédé en 1496, laissant son héritage à François, son seul fils, né en 1494, qui depuis fut le roi François Ier.

Le roi Louis XII éprouva longtemps de la répugnance à manquer de parole, en renonçant au mariage de sa fille avec le fils de l'archiduc Philippe, après tant de négociations et de traités. Il y avait un autre motif d'opposition : la duchesse-reine Anne de Bretagne, sa femme, était l'ennemie acharnée de Louise, fille de Philippe II, duc de Savoie, belle-sœur de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, dite de Savoie, et mère de François Ier, Louise de Savoie ayant épousé Charles, comte d'Angoulême. Mais enfin la raison d'État l'emporta sur des traités et sur les amitiés de famille. Le roi Louis XII et la reine-duchesse de Bretagne, d'une part, et Louise de Savoie, tutrice de son fils, dont le père était décédé en 1496, comme on vient de le dire, signèrent au Plessis-lez-Tours, le 22 mai 1506, le contrat de mariage entre le comte François, enfant de douze ans (depuis François Ier), et madame Claude, enfant de sept ans. Nous devons ajouter que la duchesse Anne de Bretagne n'eut pas le chagrin de voir s'effectuer la célébration de ce mariage; elle mourut quelque temps auparavant, le 9 janvier 1514. Le mariage ne s'effectua que le 18 mai de la même année, à Saint-Germain-en-Laye.

Aussitôt après la signature du contrat de mariage, le roi ordonna au cardinal d'Amboise de fiancer les deux enfants, en présence de Louise de Savoie. Mais afin de conserver l'amitié de Maximilien, roi des Romains, il avait eu soin, avant la rédaction du contrat de mariage, de l'en informer, y étant d'ailleurs obligé comme son vassal pour le duché de Milan. (*V. Hist. de Louis XII*, par Jean d'Auton; Paris, 1615.) Il en résulta du refroidissement entre l'archiduc Philippe et le roi Louis XII. Mais comme la souveraineté du royaume de Naples, motif principal de mariage, ne pouvait être obtenue, les deux princes reprirent bientôt leurs relations d'amitié.

CHAPITRE IV.

Décès de la reine Isabelle de Castille. — L'archiduc Philippe d'Autriche et l'infante Jeanne lui succèdent.

Nous revenons à l'année 1504. La santé de la reine Isabelle de Castille se détériora : elle avait écrit plusieurs fois à tous ses enfants de faire le voyage d'Espagne pour venir la voir; mais ni l'infante Marie qui avait épousé don Emmanuel, roi de Portugal, ni l'infante Catherine, veuve d'Arthur, prince de Galles, ni l'infante Jeanne et son mari l'archiduc Philippe, ne vinrent la voir.

Elle désirait surtout avoir une conférence avec l'archiduc Philippe, prince d'Espagne, qui devait lui succéder à la couronne de Castille, d'autant plus qu'elle jouissait de toute l'indépendance suprême de la souveraineté, malgré son mariage avec Ferdinand d'Aragon, comme nous l'avons expliqué.

Mais l'archiduc était retenu aux Pays-Bas par la guerre de Gueldre; ce qui sera ultérieuement développé.

Au mois de novembre 1504, la reine Isabelle fut dangereusement malade; elle était à Medina del Campo, grande ville du royaume de Léon, à trente lieues au nord-ouest de Madrid et à dix lieues de Valladolid. Une hydropisie se déclara ; elle mourut le 26 du même mois, à midi : elle n'avait pas encore cinquante-quatre ans, étant née le 25 août 1451. (*V.* Fléchier. *Hist. de Ximenès*, p. 2.) Ce fut un deuil général dans toutes les provinces castillanes.

Aucune reine, disent les historiens contemporains, ne fut autant regrettée : elle était l'honneur de son siècle et de son sexe, la pierre fondamentale de la grandeur de l'Espagne. Telles sont les expressions du célèbre contemporain Bacon, historien du règne de Henri VII, roi d'Angleterre.

Nous demandons la permission de transcrire ici le portrait de la reine Isabelle, que nous extrayons d'un article de la *Revue des Deux Mondes*, t. II, année 1841,

par M. Léon de Lavergne : « Elle passa les premières années de sa vie dans la « tristesse et presque dans l'indigence; et quand elle eut été tirée de son « obscurité pour monter sur le trône, elle ne cessa pas d'être malheureuse. « Son nom servit de drapeau à un parti qui déshonora son frère Henri IV, « prince misérable et odieux. Elle fut unie par la politique à un homme qui « avait seize ans de moins qu'elle et dont le caractère fut en opposition « constante avec le sien. Son fils unique, don Juan, périt à la fleur de l'âge; sa « fille aînée, dona Isabelle, le suivit de près; son petit-fils don Miguel, qui « devait réunir sur sa tête les trois couronnes de Castille, d'Aragon et de « Portugal, mourut au berceau. Il ne lui resta qu'une fille dont le déplorable « surnom démontre combien elle devait exciter les douleurs maternelles, « Jeanne la Folle, *Juana la Loca*. »

Cependant, nous ajouterons que la Providence n'a point permis que le grand et bon prince, mari de sa fille Jeanne la Folle et père d'un prince plus grand encore qui devait remplir de son nom et de sa gloire les deux hémisphères, la précédât au tombeau. La Providence a permis, au contraire, que l'archiduc Philippe ait existé assez longtemps pour assurer à la maison d'Autriche le plus riche héritage qu'il y ait eu depuis les Romains, et dans lequel l'héritage déjà si considérable de Marie de Bourgogne n'était qu'une province.

Par son testament qui est imprimé dans l'*Histoire d'Aragon* de Zurita ou Çurita, elle instituait l'infante Jeanne son héritière universelle : elle y désigne à titre égal de cette princesse l'archiduc Philippe son mari; ce qui est conforme à la reconnaissance de son titre de prince d'Espagne, qui avait été validé en 1502 par les cortès assemblées à Tolède.

Elle recommandait de ne conférer les emplois publics qu'à des régnicoles; ce qui est une seconde preuve implicite que son gendre était au même droit que sa fille. Elle ne veut pas que les cortès soient convoquées avant l'arrivée du prince et de la princesse, ce qui est une troisième preuve, mais que le roi Ferdinand maintienne la paix, en régissant l'administration de la domination castillane. Elle veut aussi que l'infant don Carlos, duc de Luxembourg, son petit-fils (Charles-Quint), ne commence à régner qu'à l'âge de vingt ans, selon la coutume castillane. (*V.* Çurita.)

Entre autres legs qu'elle fit au roi Ferdinand, sans lui conférer aucun droit de s'immiscer dans le gouvernement de la domination de Castille, elle lui laissa à titre personnel les grandes maîtrises d'Alcantara, de Montesa et de Calatrava avec leurs revenus.

Elle fit faire serment au roi Ferdinand qu'il ne se remarierait point. En effet, si dans l'avenir il avait des enfants d'un second mariage, l'infante Jeanne serait frustrée de la succession d'Aragon, selon la déclaration qui avait été faite en 1502 devant les cortès assemblées à Saragosse pour la reconnaître, comme nous l'avons expliqué page 22.

Nous verrons plus loin que Ferdinand, toujours égoïste et trompeur, manqua à son serment en épousant, le 14 ou 18 mars 1506, la princesse Germaine de Foix,

parente du roi Louis XII. En vain objectera-t-on qu'il ne pouvait supporter religieusement la continence, puisque l'on a vu sa fille bâtarde, dona Juana d'Aragon, être parmi les dames de la cour de la reine Isabelle et que l'on verra plus tard l'archevêque de Saragosse, son fils naturel, régent d'Aragon.

Enfin, la reine Isabelle recommande spécialement le royaume de Grenade, qui lui avait coûté tant de fatigues et d'argent à conquérir, par l'expulsion, de la péninsule espagnole, du dernier souverain mahométan. Elle recommande aussi le royaume des îles Canaries et les terres océanes, c'est-à-dire les Antilles, dont le territoire s'augmentait chaque jour par de nouvelles découvertes dont la première avait été son ouvrage, en s'élevant au-dessus des préjugés de son siècle, pour accorder trois navires à Christophe Colomb.

Elle nomma pour exécuteur testamentaire don Ximenès de Cisneros, archevêque de Tolède, primat d'Espagne et qui plus tard fut institué cardinal par le pape Jules II. Elle connaissait et appréciait sa haute capacité politique et son inexorable fermeté. Nous rendrons compte plus loin de ses antécédents.

Telle fut la reine Isabelle. Depuis trois siècles et demi révolus qu'elle est décédée, on l'a toujours considérée avec admiration comme la plus grande souveraine de la monarchie espagnole.

Le soir même de son décès, le roi Ferdinand ordonna qu'une estrade fût élevée sur la place publique de Medina del Campo. Il y fit mettre les insignes de dona Juana, nouvelle reine de Castille, sans faire mettre à côté ceux de l'archiduc Philippe d'Autriche, son mari, qu'il avait vu être reconnu par les cortès en 1502, et tout récemment par la volonté souveraine du testament d'Isabelle; ce qui signifiait que Ferdinand ne le reconnaissait point pour roi, mais seulement pour mari de la reine dona Juana. Elle fut proclamée. Tous les alcades et les autres chefs de l'administration publique des châteaux, des villes et des seigneuries (*V.* Çurita) furent informés que par le décès de la reine Isabelle, dona Juana sa fille, absente, lui succédait; il dépouillait l'archiduc de son titre de roi : « Rex se ipsum regni Castellæ nomem spoliavit. » Telles sont les expressions de Çurita. Bien plus, le roi Ferdinand écrivit à l'ambassadeur d'Espagne aux Pays-Bas, en annonçant le décès d'Isabelle et dans les termes les plus ambigus, sans faire mention de l'archiduc Philippe.

Cependant une lettre de Pierre Martyr, qui était à la cour d'Espagne, et adressée à l'archevêque de Grenade (étant prieur de cet archevêché), datée du 10 des kalendes de décembre (21 novembre 1504) (*V.* Epist. CCLXXXX, p. 159), cinq jours avant le décès de la reine, annonçait que, selon son testament, elle avait demandé au roi Ferdinand qu'il cessât, dès le moment où elle n'existerait plus, de porter le titre de roi de Castille; qu'il fît proclamer Philippe et Jeanne et qu'il prît le titre de gouverneur délégué par la reine défunte.

Par cette même lettre, Pierre Martyr informait aussi l'archevêque de Grenade que la reine, alors mourante, avait désigné la chapelle royale de Grenade pour le lieu de sa sépulture : c'était une église qu'elle avait fait bâtir près de la

cathédrale, sur l'emplacement d'une mosquée, et qu'elle avait destinée pour être le tombeau de la famille royale d'Espagne. En effet, le corps y fut solennellement transporté. Le roi Ferdinand se retira au monastère de la Mejorada; mais il n'y demeura pas longtemps : il ne pouvait oublier que, depuis plus de trente ans, il avait exercé son influence sur la domination castillane. Il ne pouvait se résoudre à se retirer dans ses États, quoique très-vastes, de la domination d'Aragon, de Sardaigne et des Deux-Siciles. Cependant les peuples des provinces désiraient qu'il vînt habiter parmi eux; ce qui avait été fort rare pendant la vie de la reine Isabelle. (*V.* Çurita.)

Au commencement du mois de janvier 1505, les cortès de la domination castillane furent convoquées contrairement aux volontés testamentaires de la reine défunte, sous l'influence de Ferdinand, et assemblées en la ville de Toro, dans le royaume de Léon, à quarante lieues au nord-ouest de Madrid. Elles déclaraient frauduleusement (*V.* Çurita, II, p. 5) que d'après les dispositions testamentaires de la reine défunte, dona Juana, l'aînée de ses enfants, lui succédait; que foi et hommage lui étaient dus, ainsi qu'au roi don Philippe, son mari légitime, et que lui, Ferdinand, était par ce même testament l'administrateur pour dona Juana; que l'autorité suprême devait être partagée entre lui, agissant au nom de dona Juana, et le roi don Philippe; ce qui en réalité ne laissait qu'une seconde moitié, inférieure à la première, au roi don Philippe, d'autant plus que les cortès avaient reconnu par une déclaration préalable du 3 janvier, même année, l'incapacité de Jeanne qui ne pouvait administrer par elle-même : *El impedimento de la reina dona Juana.* (*V.* Çurita, II, p. 6.) Ainsi, ce qui ne s'était jamais vu ni chez les rois, ni chez de simples particuliers, ce n'était pas le mari qui devenait le curateur de sa femme (le bail ou mambour selon l'expression du xve siècle); le chef naturel de la communauté était un tiers, un étranger, contrairement à toutes les lois bibliques et romaines.

En vain objectera-t-on que lui-même il n'avait pas été le bail et mambour de la reine Isabelle; que cette princesse conserva toujours son indépendance : on répond facilement que c'était par un contrat anténuptial et qu'il en était de même de la duchesse Anne de Bretagne, toujours souveraine indépendante, malgré ses deux mariages. Rien de cela n'avait été stipulé en 1496, au mariage de Jeanne et de Philippe.

Aussitôt que la nouvelle de la mort de la reine Isabelle fut arrivée aux Pays-Bas, l'archiduc, par les conseils de ses ministres belges et par ceux de l'empereur Maximilien, envoya en Espagne don André del Burgo et le seigneur de la Vere pour informer le roi Ferdinand que le gouvernement du royaume de Castille lui appartenait de droit, qu'il n'avait besoin de personne pour veiller aux intérêts de sa femme et qu'il le sommait de sortir de la domination castillane. (*V.* Procès-verbaux de la Toison d'or.)

Lorsque la nouvelle de l'élévation de l'archiduc Philippe à la dignité de roi de Castille fut publiée aux Pays-Bas', le peuple manifesta sa satisfaction par des démonstrations de joie. Les états généraux qui avaient été assemblés pour en

recevoir l'information, félicitèrent le prince, parce qu'il était généralement aimé. (*V.* Wynants, *Ms. des gouv. généraux des Pays-Bas.*) Un seul député était attristé. « Je prévois indubitablement, disait-il, que ce grand bonheur du souverain « fera notre malheur. Nous ne verrons plus, » continua-t-il, selon le texte de Wynants que nous transcrivons, « nos princes parmi nous. Leur postérité et la « nôtre ne se connaîtront plus. Nous serons exposés, comme par le flux et le reflux « d'une mer agitée, à toutes les bourrasques d'une cour étrangère. Nous aurons « des gouverneurs qui ne songeront qu'à eux, sans songer à nous. Pauvre pays! « tu seras foulé par tes amis et tes ennemis. Tes défenseurs seront étrangers « et mourront avant de te servir! » Telles furent les paroles prophétiques trop malheureusement réalisées sous le règne de Philippe II.

L'archiduc ordonna qu'à Bruxelles, les obsèques de la reine défunte fussent célébrées les mercredi et jeudi 14 et 15 janvier 1505, en l'église collégiale de Sainte-Gudule, qui était alors la plus vaste des provinces de sa domination. (*V.* Colbrant, *Funérailles des princes.*) L'église de Notre-Dame d'Anvers n'était pas encore achevée. Les obsèques de l'infant don Juan, son beau-frère, prince des Asturies, y avaient été célébrées le 30 juin 1498.

Il ordonna aussi que tous les chevaliers de la Toison d'or qui étaient en Belgique, tous les fonctionnaires du gouvernement et les prélats de tous les rangs, les ambassadeurs des princes étrangers et tous les notables d'Espagne, qui étaient aux Pays-Bas, y fussent invités.

L'église entière, les cinquante-huit autels qu'il y avait alors, tous les bancs, furent recouverts de tentures noires. Les blasons des deux dominations de Castille et des Pays-Bas décoraient les parois de l'église. (*V.* Colbrant, msc. susdit.)

Le grand autel, recouvert de drap d'or, fut placé sous la croix du transeps, devant le chœur qui était alors fermé par une boiserie et sur une estrade très-élevée, afin d'être vu dans toute la grande nef et aux deux autres nefs de la croix de l'édifice. Le catafalque était devant le grand autel; il y avait sur la représentation du cercueil une couronne royale et l'épée. La tribune de la famille royale, ayant quinze pieds de longueur sur douze de largeur, était latéralement à senestre entre les deux premiers piliers du côté de l'Évangile. A la fin de la première journée des obsèques, on chanta les vigiles des morts. Le second jour fut celui de la solennité funèbre. C'est une des plus mémorables dans les annales des Pays-Bas. Le manuscrit d'un autre auteur contemporain (de la Biblioth. de Bourgogne, n° 7589), dont nous extrayons ces détails, fait la relation des personnes du cortége qui sortirent du palais ducal et se dirigèrent vers l'église. L'archiduc Philippe, qui portait le chaperon ducal sur sa tête, et l'infante Jeanne, tous deux en grand deuil, vinrent se placer sur l'estrade de la tribune.

Trois messes pontificales furent chantées : celle du Saint-Esprit, celle de Notre-Dame, et enfin pour la reine défunte. Après l'office et l'absoute, le héraut roi d'armes de la Toison d'or, à la tunique armoriée d'Autriche et de Bourgogne, comme à l'inauguration de 1494, vint devant l'autel, la tête nue, se tourna vers le peuple, et élevant de la main droite une baguette blanche, dit

à haute voix, en langue française : La très-haute, très-excellente, très-puissante et très-catholique dame dona Isabeau, reine de Castille, de Léon, de Grenade, etc. Un autre héraut, ayant aussi la tunique armoriée d'Autriche-Bourgogne, étant debout devant le catafalque, répondit : Elle est morte en très-excellente, vertueuse et louable mémoire.

Cette proclamation et la réponse furent répétées deux fois; à la fin de chacune, le roi d'armes baissait la pointe de la baguette vers la terre; à la troisième, il la jeta par terre.

Le roi d'armes Toison d'or prit la couronne royale et l'épée placées sur la représentation du cercueil. Il les déposa sur l'autel; il cria trois fois, la première en regardant l'autel, la seconde et la troisième en regardant successivement l'archiduc et l'infante : Vivent don Philippe et dona Juana, par la grâce de Dieu, roi et reine de Castille, de Léon, de Grenade, prince et princesse d'Aragon, de Sicile! Nous omettons le reste du formulaire.

Il s'approcha de Philippe et lui dit : « Les coutumes et usages impériales « et royales veulent que ôtiez ce chapeau, comme à roi franc n'appartient plus « en avant le porter. » Alors le premier chambellan et le roi d'armes ôtèrent le chaperon à l'archiduc. La couronne royale et l'épée lui furent présentées. Il posa la couronne sur sa tête; il éleva l'épée la pointe en l'air et la montra au peuple. Alors les hérauts et les autres officiers ôtèrent leurs tuniques. Ils en prirent d'autres aux armoiries nouvelles, écartelées aux 1er et 4me de Castille-Aragon, etc., et aux 2me et 3me d'Autriche, France-Bourgogne (selon Vredius *Sigilla*) avec Flandre et Tyrol sur le tout. Le nouveau formulaire officiel, dès le troisième mois de sa proclamation à Bruxelles, était (p. 137) : Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, de Grenade, etc., archiduc d'Autriche, prince d'Aragon, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, etc.; donné en notre ville de Malines, sous notre seel, dont avons usé jusqu'à présent, le troisième jour de mars l'an de grâce 1504 (V. S.) et de notre règne le premier.

Sur ces entrefaites, le roi Ferdinand, pour se maintenir dans la curatelle de sa fille, se mit en relation secrète avec le prêtre don Juan de Fonseca, à Bruxelles. On se souvient que la reine défunte lui avait confié la personne de dona Juana pour la conduire à la foire de Ségovie et que, contrairement à son devoir, il l'avait laissée se diriger vers le port de Laredo, où elle s'était embarquée pour les Pays-Bas, et l'y avait suivie. Il en avait toute la confiance; il lui servait de secrétaire : il avait pour collègue Lopez de Conchillos, jeune homme entièrement dévoué aux intérêts du roi Ferdinand. (*V.* Vander Vinckt.)

L'incapacité de la nouvelle reine était tellement constatée, que le roi son mari avait dû l'éloigner de toute participation aux affaires publiques.

Conchillos, à qui elle s'en plaignit, lui donna le conseil d'écrire au roi Ferdinand son père, pour se plaindre de la conduite de son mari envers elle, en le priant de ne pas abandonner ses intérêts à elle, qui était sa fille, et de ne point se retirer du gouvernement du royaume de Castille, dont elle était la véritable héritière. Par cette lettre, de la rédaction de Conchillos, Jeanne se

mettait sous la curatelle de son père, au détriment des droits de son mari.

A peine cette lettre était terminée, qu'un domestique aragonais s'empressa d'informer le roi don Philippe que don Lopez de Conchillos allait partir pour l'Espagne, afin d'y remettre une lettre au roi Ferdinand. Aussitôt don Philippe fit arrêter Conchillos et s'empara de la lettre ; il le fit mettre en prison, au secret, défendit pendant longtemps qu'il communiquât avec qui que ce fût. Jeanne, désolée et furieuse, fit appeler le prince de Chimai, qui s'empressa de venir auprès d'elle avec le seigneur du Fresnoy, beau-père du seigneur de La Vere, qui était en Espagne, tous deux étrangers aux intrigues de Conchillos. Elle les accabla d'injures, elle porta même la main sur le seigneur du Fresnoy. Il fallut alors que don Philippe fit redoubler la surveillance de la personne de sa femme, jusqu'à ce que son irritabilité fût calmée par la fatigue et qu'un peu de raison lui fût revenue.

Cette intrigue du roi Ferdinand auprès du prêtre Fonseca et de Conchillos n'ayant pas réussi, il s'adressa à don Emmanuel, roi de Portugal, veuf de sa fille Isabelle depuis l'année 1497 et mari de son autre fille, l'infante dona Maria. Mais don Emmanuel ne voulut point se mêler des contestations entre son beau-père le roi Ferdinand et son beau-frère le roi don Philippe.

Toutes ces intrigues du roi Ferdinand ayant été sans succès et le gouvernement de la Castille étant en apparence sans souverain, ce qui déplaisait également aux grands et au peuple, il fallut enfin que le roi Ferdinand se désistât de son autorité momentanée; et ne pouvant exclure don Philippe, il dut entrer en négociation avec lui, d'autant plus que la guerre de Gueldre, qui avait empêché le roi don Philippe de s'éloigner des Pays-Bas, venait de se terminer; ce dont nous rendrons compte un peu plus loin. Rien n'empêcha le roi-archiduc (c'est ainsi qu'on le nommait alors) d'aller prendre possession de ses pays de par delà, c'est-à-dire de l'autre côté des Pyrénées et de la mer. (*V.* Çurita, III, p. 58.)

Le roi-archiduc, d'après les conseils pressants de l'empereur Maximilien, son père, ne devait pas rester plus longtemps dans une position incertaine, loin de son nouveau royaume.

Il envoya par ses ambassadeurs, le seigneur de La Vere et André Del Burgo, un traité, ou, pour mieux dire, un concordat au roi Ferdinand qui l'accepta et le signa le 24 novembre 1505, à Salamanque, le jour anniversaire de la mort de la reine.

C'était un piége dans le genre de ceux dont le roi Ferdinand lui-même faisait usage. Ce piége était nécessaire, parce que le roi Ferdinand ayant sous ses ordres toutes les forces de terre et de mer de la Péninsule, pouvait empêcher don Philippe d'y arriver.

Il y était stipulé que les deux rois et la reine Jeanne gouverneraient avec une autorité égale tous les États de la domination castillane; que les actes publics, tels que ceux de l'administration de la justice et des finances, émaneraient de leurs trois autorités suprêmes.

C'était, en apparence, pour cacher ce piége sous une forme vraisemblable, restreindre à un tiers l'autorité de Ferdinand qui en avait voulu avoir les deux tiers en devenant le curateur de Jeanne. Par ce concordat, cette princesse était maitresse de disposer de son tiers selon sa volonté. Il y avait un article du concordat qui détruisait, par le fait, cet arrangement ; article que Ferdinand interprétait en sa faveur : c'était qu'aussitôt que le roi-archiduc serait arrivé avec sa femme, les hommages dus aux souverains leur seraient rendus. Enfin, don Carlos, leur fils, serait reconnu prince des Asturies.

Le roi-archiduc se préparait à partir par mer, parce que la guerre de Gueldre, cause de son retard, même avant la mort d'Isabelle, comme on l'a dit, était terminée. Nous devons en rendre compte avant de continuer ce qui concerne la succession de la reine Isabelle.

Pendant la longue absence de l'archiduc, depuis la fin de l'an 1501 jusqu'à la fin de 1503, Charles d'Egmond, petit-fils d'Arnould d'Egmond qui avait cédé en engagère le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, le 31 décembre 1472, au duc Charles le Téméraire; Charles d'Egmond, disons-nous, qui avait été reconnu et accueilli en 1492 par les habitants de ces deux provinces en qualité de duc héritier d'Arnould et d'Adolphe fils d'Arnould, avait fait une espèce de trêve avec l'empereur Maximilien et avec l'archiduc Philippe.

En l'année 1502, profitant de l'éloignement de l'archiduc, il voulut une seconde fois se déclarer souverain de la Gueldre et de Zutphen. L'archiduc, étant de retour, avait interdit tout commerce maritime sur le Zuiderzée entre les peuples de la Gueldre qui soutenaient le parti de leur prince et les Hollandais. (*V.* Sellius, Pontanus et autres.) Il fit bloquer leurs ports par Pierre de Leeuwarde. Charles de Gueldre avait fait une diversion dans le Brabant par le blocus de la ville de Bois-le-Duc. L'empereur Maximilien avait envoyé à son fils 1,500 lansquenets. Philippe avait, outre ce renfort, une troupe de 3,000 hommes : il attaqua la Gueldre.

Charles d'Egmond arma une flottille dans le port de Harderwyck ; elle portait 700 hommes de débarquement. Sa flottille traversa le Zuiderzée. Il vent surprendre dans la Nord-Hollande les places d'Edam et de Monikendam ; mais l'alarme ayant été donnée dans ces deux villes, Charles d'Egmond, après un combat opiniâtre tant sur le rivage que par mer, est forcé de se retirer après avoir perdu 140 hommes.

Le roi-archiduc, voulant assurer la tranquillité de la Gueldre, avait proposé à Charles d'Egmond une entrevue dans la ville de Nimègue. Une trêve de deux ans y avait été conclue le 27 juillet 1505 (*V.* msc. de la Biblio. de Bourg. n° 17471), laissant dans l'indécision les droits que Charles prétendait avoir sur la Gueldre et Zutphen, et ne lui donnant pas le titre de duc, mais celui de Charles d'Egmond.

Par un second traité signé à Bruxelles le 26 septembre 1505, l'archiduc reconnaissait la part du domaine privé de Charles. Selon le troisième traité du 31 décembre 1472 avec le duc Arnould, dont nous avons rendu compte page 88, on désignait les villes, châteaux, bourgades et divers autres fiefs de ce domaine

privé, pendant la trêve et avec la condition que Charles s'embarquerait avec lui pour l'Espagne et l'y servirait militairement, avec d'autres seigneurs des Pays-Bas.

En effet (*V.* Pierre Martyr), Philippe et Jeanne partirent de Bruxelles au commencement du mois de janvier 1506; ils traversèrent Bruges et le port de l'Écluse. Ils vinrent à Middelbourg en Zélande.

Le 10 janvier, ils s'embarquèrent à Rammekens. Au moment du départ, Charles d'Egmond s'enfuit et revint en Gueldre y reprendre possession de ses États. Nous rendrons compte des suites de cette désertion. Philippe, ne pouvant retarder son voyage, ordonna de mettre à la voile.

En partant des Pays-Bas, il en laissait le gouvernement à Guillaume de Croy, sire de Chièvres : il lui conféra aussi le titre de gouverneur de ses quatre enfants. Le sire de Chièvres s'établit au palais de Bruxelles par ordre du roi-archiduc. C'est alors qu'il commença à développer ses talents administratifs éminents, en maintenant les Pays-Bas dans une tranquillité parfaite et en neutralisant les tentatives de Charles de Gueldre. Il devint plus tard un des plus grands ministres de Charles-Quint, son élève.

La flotte, composée de 50 navires portant des troupes, sortit de l'Escaut, quoique les pilotes eussent conseillé de retarder le départ, prédisant une tempête parce que le vent augmentait continuellement. Pendant les deux premiers jours, on fit cent lieues de chemin. Un oiseau s'était abattu sur le grand mât du navire du roi et s'était laissé prendre : c'était le pronostic d'un ouragan.

Le jeudi 15 janvier 1506, le temps était affreux; la flotte était jetée vers la côte d'Angleterre. Jeanne, quoique retenue dans une cabine, poussait des cris. La grande voile se déchira; Jeanne s'évanouit. Le roi désolé la transporta sur le pont en lui disant : Pardonnez-moi votre mort. Le lendemain au matin, après avoir essayé, sans y réussir, de dépasser le cap Lezard à l'extrémité de la Cornouaille, il fallut, malgré le mauvais temps, revenir aborder au port de Weymouth dans le Devonshire (*V.* Bacon, *Hist. de Henri VII*, p. 309.)

Le roi Henri VII s'empressa de faire annoncer aux augustes naufragés qu'ils étaient en Angleterre comme dans leurs propres pays, d'autant plus que Catherine d'Aragon, sa belle-fille, était la sœur de Jeanne. Henri VII vint au-devant d'eux et les conduisit à Windsor, faisant l'éloge de la défunte reine de Castille et donnant à Philippe le conseil de suivre les avis de l'empereur Maximilien, qui connaissait parfaitement la manière de se conduire envers le roi d'Aragon.

Pendant son séjour en Angleterre, le roi-archiduc conclut avec le roi Henri VII, le 9 février 1506 (V. *Dipl.* Dumont, IV, p. 76), un traité dont nous rendrons compte plus loin. Le traité de commerce dont nous avons fait mention page 79, à la date de l'année 1495, annonçait qu'il en serait donné ultérieurement des détails. C'est ce que nous allons faire.

Depuis un temps immémorial, les rois d'Angleterre étaient en paix avec les souverains des provinces des Pays-Bas. Les deux nations étaient également

intéressées à la maintenir : les Anglais par la vente des laines et d'autres marchandises brutes; les Flamands et les Brabançons par l'acquisition de ces marchandises pour les fabriques de drap à Bruges, à Ypres et ailleurs en Flandre, de Bruxelles, de Louvain et ailleurs en Brabant. Ce serait trop nous écarter du récit des événements que nous traitons, que de rappeler les alliances du roi Édouard III, au XIVe siècle, avec les comtes de Flandre et les ducs de Brabant, lorsqu'il voulut régner en France à l'exclusion de la maison de Valois. Nous ne rappellerons point l'alliance du duc Philippe le Bon, à l'époque du couronnement du roi Henri VI à Paris, et qui donna sa sœur en mariage au duc de Bedford, régent d'Angleterre et de France. Nous ne rappellerons point qu'en l'année 1435, préférant l'honneur de la France à son amitié pour sa sœur, il renonça par le premier traité d'Arras à l'alliance avec le roi d'Angleterre et devint le soutien de la branche royale de la maison de Valois. Mais nous ferons observer que la guerre entre les Anglais et les Français allant recommencer en 1446, il autorisa la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, sa femme, à déclarer, le 12 juillet de la même année, par un diplôme daté de Bruxelles, que si le roi Charles VII rompait la trêve conclue avec le roi Henri en 1443, les provinces de la domination de Bourgogne et des Pays-Bas ne participeraient point à cette rupture.

Par un traité conclu à Westminster le 3 janvier 1468, entre le roi Édouard IV et Isabelle de Bourbon, seconde femme du duc Charles le Téméraire, on déclara que réciproquement les marchands de laines, de cuirs, de victuailles et d'autres objets de commerce (excepté les armes de guerre), pourraient circuler librement en Angleterre et en Irlande d'un côté, en Flandre et en Brabant et ailleurs aux Pays-Bas, d'un autre côté. (*V.* Dumont, III, p. 592.)

Le traité de l'année 1495 n'en fut que le renouvellement. (*V.* p. 79 déjà citée.)

Enfin, cette remarque importante doit être faite : Le traité de Londres, daté du 24 février 1506, après celui du 9 du même mois que nous venons d'indiquer, est la base du droit maritime et commercial de l'Europe entière. Le texte en est inséré à la suite du livre de Hugo Grotius (*De Mari libero.* Ed. Elzevir, 1633), sous le titre : *De mercium intercursu :* de l'entrecours des marchandises.

Ce traité était basé sur celui qui avait été ratifié le 15 mai 1496, dans l'église de Notre-Dame à Calais, par les députés de l'archiduc, et antérieurement, le 26 du mois précédent, par le roi Henri VII, qui l'avait signé de sa main.

Les chapitres 1er à 3 garantissent une paix stable et durable entre les deux parties contractantes. Les chapitres 4 à 6 interdisent réciproquement de donner asile aux rebelles, soit en leur accordant l'hospitalité, soit en leur laissant acheter des vivres et des armes. Les chapitre 7 à 10 règlent le droit d'admettre réciproquement d'autres princes dans des traités et confédérations. Les chapitres 11 à 14 accordent la liberté réciproque de commerce par terre et par mer, moyennant l'acquit des droits et tonlieux, d'acheter des vivres, d'habiter dans les États du souverain et l'importation de la pêche; il y est spécialement fait, mention du Brabant, de la Flandre, du Hainaut, de la Hollande et de la

Zélande. L'article concernant l'importation réciproque de la pêche est encore actuellement en vigueur.

Les chapitres 15 et 16 interdisent réciproquement de recevoir les pirates et les autres malfaiteurs, et ordonnent de se saisir de leurs biens.

Les chapitres 17 et 18 règlent l'assistance à la sortie des ports, les cas de détresse et de manque de vivres. Le chapitre 19 ordonne la restitution des captures. Le chapitre 20 garantit la navigation vers les deux Indes; ce qui était une addition au traité de 1496, car le passage du cap de Bonne-Espérance ne fut découvert que l'année suivante, comme nous l'avons dit. Les chapitres 21 à 24 reconnaissent le droit de relâche forcée, la liberté des marins, le sauvetage des naufrages. Les chapitres 25 à 32 garantissent les anciens priviléges des marchands, octroyés au moins depuis 50 ans, et d'autres droits.

Les chapitres 33 et suivants concernent le port alors anglais de Calais et les ports d'Angleterre. Tous ces détails pourraient être prolixes, si l'on ne considérait que c'est par ce code maritime primitif que l'on est arrivé au degré actuel de civilisation internationale.

L'archiduc fera spécialement observer ce traité dans les villes des pays dont voici les noms : Gand, Bruges, Ypres, Dunkerque et Nieuport : Ostende était alors peu de chose; Anvers, Dordrecht, Delft, Leyde, Amsterdam, Middelbourg, Zierikzée, La Vere, Malines, Bruxelles, la Brielle.

Nous verrons plus loin, à la date du 13 février 1515, le second renouvellement de ce traité entre Charles-Quint et Henri VIII, successeur de Henri VII.

Le roi-archiduc s'embarqua le 4 avril 1506 à Falmouth, où sa flotte s'était ralliée. Au moment de son départ, voulant laisser au roi d'Angleterre un témoignage durable de sa reconnaissance pour l'hospitalité qu'il en avait reçue depuis trois mois, il signa de sa main et fit sceller du grand sceau les lettres patentes qui sont un supplément au traité de l'*Intercursus mercium*, que nous venons d'analyser; et après avoir pris l'avis signé par le président du conseil de Flandre et de deux autres conseillers flamands (*V.* Dumont, IV, p. 81), il y maintint tous les traités précédents. Il déclare qu'il y aura réciprocité d'égalité et de protection entre les sujets des Pays-Pas et de l'Angleterre; que les draps fabriqués par les sujets anglais et leurs autres marchandises entreront et circuleront librement par mer, par les eaux douces et par terre dans le port de Bruges et dans les autres ports des Pays-Bas; que les prohibitions antérieures seront levées; que les draps anglais pourront être teints en pièces entières et en parties, dans les villes de Flandre; que les navires anglais allant au port d'Anvers, et à leur retour, ne payeront pas les droits nouvellement établis sur les navires étrangers de Zeeuwchsethol, c'est-à-dire du thonlieu de Zélande, mais les droits établis antérieurement par le duc Philippe le Bon. Ils auront liberté entière d'ancrage dans tous les fleuves et rivières.

Que les marchands anglais pourront librement fréquenter les foires dans les provinces des Pays-Bas; qu'ils y seront bien reçus dans tous les temps; qu'il

leur sera donné assistance par les autorités locales ; qu'aucune exaction ne leur sera faite.

Le roi Henri VII ratifia ce traité par lettres patentes datées de Westminster le 15 mai 1506, après avoir pris l'avis du garde des sceaux.

Il y déclare que les sujets des Pays-Bas pourront acheter à Calais les laines et les autres marchandises d'Angleterre ; que les droits seront payés selon les tarifs. Les sujets de Castille, de Léon et des autres provinces castillanes ne sont point compris dans les lettres patentes applicables uniquement aux sujets des Pays-Bas. Par d'autres lettres patentes, qui sont encore en vigueur depuis trois siècles et demi par tacite réconduction, les marins des Pays-Bas sont itérativement autorisés à faire la pêche sur les côtes d'Angleterre.

Tels furent ces traités mémorables, sans exemple dans les siècles antérieurs et qui seraient dignes de la diplomatie moderne, pour l'avantage réciproque des deux nations. Nous verrons plus loin que le roi Henri VIII, l'oncle par alliance de Charles-Quint et l'admirateur de son jeune neveu, les a maintenus. Il les avait confirmés dès la première année de son règne, le 27 septembre 1510. (*V. Corresp. de Maximilien et Marguerite,* I, p. 333-331.)

CHAPITRE V.

Règne et décès de l'archiduc Philippe en Espagne. — Voyage du roi Ferdinand en Italie.

Pendant le séjour du roi-archiduc Philippe, le roi Ferdinand avait contracté un second mariage le 18 mars 1506. Ce fut un nouvel obstacle à tout accommodement.

Ce qui continuait d'être le plus désagréable au roi Ferdinand, c'était de renoncer aux titres de roi de Castille et de Léon. Il avait espéré les conserver sa vie durant. C'est alors, pour contrarier davantage l'archiduc Philippe, qu'il prit la résolution de se remarier, malgré la promesse qu'il avait faite à la reine Isabelle mourante, pour conserver l'héritage d'Aragon à Jeanne, leur fille. Nous l'avons déjà dit page 135 ci-dessus. Il voulut d'abord épouser une religieuse d'un âge mûr, appelée dona Juana (*V.* Ferreras), fille naturelle du roi Henri IV dit l'Impuissant. Cette religieuse était oubliée depuis plusieurs années dans un cloître de Portugal ; Ferdinand espérait obtenir pour elle, de la cour de Rome, les bulles de sécularisation. Mais le roi Emmanuel de Portugal, voulant empêcher ce mariage inconvenant, défendit à dona Juana de sortir de son royaume. Alors le roi Ferdinand jeta ses vues sur une parente de ce même roi Louis XII qu'il avait si indignement trompé deux ans auparavant : c'était Germaine de Foix, nièce de Louis XII par Marie d'Orléans, sa sœur, décédée en 1493, et qui

avait épousé Jean de Foix, vicomte de Narbonne. (*V.* Thuret, *Généal. Louis XIV.*) Par ce traité de mariage, le roi Louis XII devait céder à Germaine de Foix ses droits sur le royaume de Naples, qu'il avait accordés deux ans auparavant à Claude, sa fille, et à Charles d'Autriche. La future reine d'Aragon, Germaine de Foix, arriva vers le 14 mars 1506 à Fontarabie, tandis que le roi Ferdinand y venait de Valladolid. Le mariage se fit le même jour, ou, selon d'autres, le 18 mars, à Valladolid. Le 22, le roi Ferdinand confirma, par serment, dans l'église cathédrale de cette ville, le traité de paix avec le roi Louis XII. Nous ajouterons, pour terminer ce qui concerne son second mariage, qu'il lui naquit un fils au mois de mai 1509; mais cet enfant mourut en naissant. (*V. Corresp. de Marg.*, II, p. 150.) Le roi Ferdinand n'a pas eu d'autre postérité de Germaine de Foix; car en l'année 1513, étant à Valladolid, il faillit mourir d'un mets aphrodisiaque préparé par un charlatan avec l'aide de deux dames qui servaient la reine. (*V.* Ferreras, VIII, p. 390.)

Par ce mariage, le roi Ferdinand ne faisait pas tort seulement à dona Juana sa fille et à Philippe qu'il détestait, mais à Charles-Quint, et aussi à l'infant Ferdinand, son filleul, qu'il aimait beaucoup et qu'il faisait élever avec soin sous la direction de don Pedro de Nùnez de Gusman, clavier et plus tard commandeur de l'ordre d'Alcantara, à Simancas, et du savant évêque des Asturies, don Osorio.

Le 26 avril 1506, la flotte qui amenait en Espagne le roi-archiduc Philippe d'Autriche était en vue de la côte de Biscaye; elle entra dans le port de la Corogne, l'un des plus beaux et des plus vastes de l'Espagne, en Galice, au promontoire nord-ouest de la Péninsule. Le roi-archiduc, la reine Jeanne, un grand nombre de seigneurs des Pays-Bas et plus de mille hommes de troupes de nos provinces belgiques opérèrent leur débarquement sans opposition.

Le roi-archiduc prit militairement possession de ce port. Le roi Ferdinand avait présumé que ce débarquement se serait effectué sur la côte de Biscaye; il avait rassemblé à Burgos un corps de troupes pour s'y opposer : il avait méchamment publié que le roi-archiduc arrivait en ennemi et qu'il fallait désarmer sa troupe de débarquement. (*V.* Ferreras, Çurita.)

Le roi-archiduc ayant pris possession de la Corogne, fit signifier au roi d'Aragon qu'il ne voulait plus tenir les conditions du traité de Salamanque, qui partageait l'autorité en trois; il le somma d'évacuer le territoire castillan tout entier, donnant les assurances que d'ailleurs il voulait continuer d'être en paix avec lui. Alors le roi Ferdinand prétexta que la reine Jeanne, sa fille, était prisonnière de son mari; il ordonna aux chefs de son armée d'aller lui rendre la liberté. Il ne fut pas écouté : les grands de la domination castillane et plus de deux mille autres gentilshommes vinrent au-devant de leur véritable roi, don Philippe, et lui présentèrent leurs hommages.

Le roi Ferdinand demanda une entrevue à son gendre. Celui-ci répondit que don Ximenès, archevêque de Tolède, exécuteur testamentaire de la reine défunte, lui fût envoyé; il consentait à avoir une entrevue, le 20 juin, entre

le village de Sanabria et Asturiaros, aux confins des royaumes de Galice et de Léon, sur la ligne d'étape de la Corogne à Salamanque. Philippe y arriva, entouré d'une escorte espagnole et suivi de ses mille hommes de troupes des Pays-Bas. Ferdinand vint en personne; il avait seulement avec lui le duc Frédéric d'Albe et une escorte. On se parla dans un petit champ. Ferdinand se plaignit de ce qu'il n'avait pas amené à cette entrevue dona Juana, la reine, qui était sa fille; Philippe répondit avec convenance et dignité que cela n'avait pas été possible. On comprend aisément que c'était un piége de la part de Ferdinand, qui connaissait la faiblesse de la raison de Jeanne. Elle aurait fait un esclandre en faveur de son père. Après quelques moments, on se sépara sans rien décider.

Le 23 juin 1506, Philippe et Jeanne furent reçus avec de grandes démonstrations de joie à Benevent, ville ducale, à quinze lieues au sud de la ville de Léon. Il y fit rédiger une transaction par laquelle le roi Ferdinand devait se retirer dans ses États d'Aragon, en conservant viagèrement les revenus des trois grandes maîtrises de Montesa, de Calatrava et de Saint-Jacques, avec la moitié du revenu de l'île d'Hispaniola, qui depuis fut appelée Saint-Domingue, et qu'actuellement on nomme Haïti.

Ferdinand promit, par serment, à l'archevêque Ximenès, qui lui fut toujours entièrement dévoué (V. Fléchier, *Hist. de Ximenès*), qu'il exécuterait la transaction. Il partit immédiatement pour son royaume d'Aragon et pour la Catalogne. Nous dirons plus loin qu'il s'embarqua pour l'Italie.

Sur ces entrefaites, les cortès assemblées à Valladolid, le 9 juillet 1506, par ordre du roi don Philippe, déclarèrent que la reine dona Juana était incapable de gouverner.

Le 27 juillet, le roi Ferdinand n'ayant plus de motifs d'opposition, eut encore avec son gendre deux conférences. Tout s'y passa avec calme et convenance. Le roi d'Aragon se retira dans ses États; il était accompagné du duc Frédéric d'Albe. C'est ainsi que s'accomplit, sans effusion de sang et avec l'approbation du peuple castillan, cette grande révolution qui plaça, par droit d'héritage, la maison d'Autriche sur le trône de saint Ferdinand, l'un des plus grands rois de la monarchie castillane, qui avait réuni définitivement, au XIIIe siècle, les royaumes de Castille, de Léon, de Galice, de Séville et d'autres couronnes. Nous verrons, à la date de 1516, l'accomplissement entier de l'établissement de la maison d'Autriche, par le seul droit public, sur la monarchie d'Aragon et ses dépendances.

La première opération du nouveau roi fut de demander aux cortès (*V.* Ferreras) des subsides pour faire la guerre aux Maures d'Afrique. Par ce moyen adroit il renouvelait et flattait l'amour chevaleresque de la noblesse qui était dans l'inaction depuis la conquête du royaume de Grenade, en 1492. Ce moyen fut implicitement plus adroit encore pour avoir une armée, afin de résister au roi Ferdinand, si cela était nécessaire.

A la fin du mois d'août 1506, la cour séjournait à Burgos. Tout présageait un

règne long et prospère, le roi-archiduc ayant seulement vingt-huit ans, lorsque l'apparition d'une comète effraya le peuple. Quelques semaines plus tard, le roi don Philippe s'étant échauffé au jeu de paume, eut l'imprudence de boire de l'eau très-fraîche. Le 19 septembre il en tomba malade et fut bientôt en danger de mourir. Il fit son testament et reçut le viatique avec la plus grande piété; il mourut le vendredi 25 septembre à dix heures du matin.

La reine Jeanne fit des excès de désespoir. L'extrait suivant d'une lettre de Pierre Martyr, datée de la même ville de Burgos, donne les détails comme témoin de la mort de ce prince. Il était auprès de la reine Jeanne : il le déclare par ces mots : ***nos inter reginæ familiares affuimus*** (p. 316, 178). Il dit qu'elle fut près de son mari pendant toute sa maladie; qu'après qu'il eut expiré, elle resta auprès de ce corps inanimé. Dans l'excès de sa douleur, elle ne pouvait répandre aucune larme. Le roi défunt avait été, selon la coutume flamande, magnifiquement habillé et déposé, par ses gentilshommes, dans la grande salle du palais, sur un lit de parade, comme s'il dormait, ayant sur la tête une toque garnie de perles et de diamants. D'un côté du corps était son épée, de l'autre son sceptre. Les personnes de la cour l'entouraient, comme s'il eût été vivant et sur son trône. Les religieux de plusieurs ordres se succédèrent autour du lit de parade, chantèrent des psaumes et des motets.

Le lendemain au matin, deux chirurgiens ouvrirent le corps; ils en ôtèrent le cœur qu'ils renfermèrent dans une boîte d'or, afin d'être envoyé, selon la volonté du défunt, à l'église de Notre-Dame, à Bruges, et déposé dans le tombeau de Marie de Bourgogne, sa mère. L'amirante de Castille remplit cette triste mission. (*V.* Ferreras.) Le corps fut enveloppé de bandelettes imbibées de beaume résineux. Il fut ensuite enseveli.

Les plus grands seigneurs de l'Espagne, d'autres grands seigneurs des Pays-Bas, parmi lesquels étaient le comte de Nassau, le transportèrent à la chartreuse de Miraflor, près de Burgos; il devait être ensuite transféré en la chapelle royale, près de la cathédrale de Grenade, à côté de la feue reine Isabelle, sa belle-mère. Mais la reine Jeanne ne voulut point s'en séparer. Elle le fit porter dans ses appartements. Elle s'en faisait précéder par des porteurs, dans des voyages qu'elle fit de ville en ville, donnant des signes extravagants de chagrin. (*V.* Van der Vinckt.) Le roi d'Aragon était alors en Italie, comme nous venons de le dire.

La veille de la mort du roi, le 24 septembre 1506, et lorsqu'il était agonisant, Ximenès, archevêque de Tolède, exécuteur testamentaire de la reine Isabelle, avait assemblé, dans son palais, à Burgos, les grands d'Espagne, les prélats, d'autres seigneurs tant espagnols que des Pays-Bas. La résolution y avait été prise qu'après le décès du roi, et en attendant l'assemblée des cortès, une junte par provision réunirait tous les pouvoirs de la monarchie et qu'elle serait composée de l'archevêque Ximenès qui la présiderait, du duc de l'Infantado, amirante de Castille, du duc de Najara, connétable, de Michel Andrea, ambassadeur de l'empereur Maximilien, et du seigneur flamand De la

Vere. C'est par cette présidence que commença le ministère célèbre de Ximenès.

Cette résolution, ayant été prise et signée, fut proclamée immédiatement après le décès du roi. Les signataires la ratifièrent le 1er octobre, par de nouvelles signatures, en faisant la convocation des cortès. Cette assemblée nationale ordonna l'établissement d'une junte du gouvernement jusqu'à la majorité de Charles d'Autriche : elle était composée de vingt-quatre membres dont un tiers nommé par l'empereur Maximilien, un second tiers par le roi Ferdinand d'Aragon, et un dernier tiers par les ministres de Charles d'Autriche.

Le cardinal Ximenès, 25e membre et président de la junte, alla s'établir au palais du roi défunt, pour être le gardien de la personne de la reine qui était dans un état de grossesse très-avancée. On craignait d'ailleurs qu'elle eût transporté aux Pays-Bas le corps de son mari. (*V.* Ferreras.)

La junte prit une autre mesure importante : elle fit mettre en sûreté la personne de l'infant don Ferdinand, sur la demande de son gouverneur. Ce prince fut envoyé au collége de Saint-Grégoire, chez les Dominicains, à Valladolid. Plus tard, on le laissa revenir auprès de sa mère, qui l'envoya au roi d'Aragon, son aïeul.

La reine Jeanne, pendant une de ses pérégrinations avec le corps de son mari, mit au monde dans une hôtellerie, le 14 janvier 1507, une fille posthume qui fut l'infante dona Catalina (Catherine). Nous l'avons fait connaître p. 104, n° 6, à la fin de la liste des enfants de l'archiduc Philippe. Selon M. Bucholz, historien allemand du règne de Ferdinand, frère de Charles-Quint, l'état d'aliénation mentale de Jeanne augmentait toutes les fois qu'elle mettait au monde un enfant. A la naissance de Catherine, peu après le décès de son mari, elle perdit le peu de raison qui lui restait. Cependant, elle fut reconnue sans opposition reine titulaire de Castille; elle avait manifesté, par quelques velléités, de vouloir régner. On lui conseilla (*V.* Ferreras et Sandoval), par l'influence de dona Maria de Ulloa, sa femme de chambre, que préalablement elle devait se remarier. On lui proposa successivement un infant de Portugal; don Ferdinand, duc de Calabre, fils de Frédéric III, roi détrôné de Naples; Gaston de Foix, et même le roi d'Angleterre. Elle répondit qu'elle ne cesserait jamais d'aimer son cher Philippe, quoiqu'il fût décédé.

Le roi Ferdinand d'Aragon, rentré dans ses États aussitôt qu'il eut été forcé de renoncer à ses prétentions au gouvernement de la monarchie castillane, s'embarqua à Barcelone avec la reine Germaine de Foix. Une flotte les conduisit d'abord sur les côtes de Provence. De grands honneurs leur furent rendus par ordre du roi Louis XII. Ils s'arrêtèrent dans la rivière de Gênes, à Porto Farina, à cause d'une tempête. Ferdinand fut informé, le 5 octobre 1506, de la mort du roi don Philippe par des lettres de Ximenès, qui lui était toujours dévoué (*V.* Ferreras), et qui le priait avec instance de revenir auprès de Jeanne, sa fille, déclarée, depuis le 9 juillet précédent, incapable de gouverner. Mais ce prince répondit qu'il ne pouvait se dispenser d'aller à Naples, dont la souveraineté

lui était récemment acquise. Il continua son voyage et arriva le 29 octobre à Gaëte. Il y assembla les états du royaume de Naples. Il débarqua ensuite au port de la ville de Naples avec beaucoup de solennité et de magnificence. Il s'y fit reconnaître souverain. Cependant, ce prince accueillit froidement Gonzalve de Cordoue qui lui avait conquis ce bel héritage, détaché de la couronne de Sicile depuis l'année 1285. Toujours tracassier, Ferdinand négocia sans succès, avec la cour de Rome, une réduction du tribut annuel de 8,000 onces d'or et d'une haquenée blanche qu'il devait, en sa qualité de roi de Naples, comme vassal du saint-siége. (Nous avons rendu compte de ce tribut à la page 69 ci-dessus et nous en ferons encore mention au règne de Charles-Quint.) Enfin, le 30 avril 1507, il fit le serment de vassalité au Saint-Siége, selon le formulaire qui avait été prescrit en 1265 par le pape Clément IV. (*V.* page 67.)

Le roi Ferdinand d'Aragon par une de ses nombreuses intrigues, et pour saisir l'occasion de détacher l'empereur Maximilien tant des intérêts de Jeanne, reine titulaire de Castille, que de ceux de Charles d'Autriche qui devait être roi, lui proposa de le reconnaître empereur d'Italie, cumulativement avec le titre d'empereur d'Allemagne (*V.* Ferreras, VIII, p. 310); mais le piége était trop grossier. D'ailleurs, aucun avantage soit fictif, soit réel, n'en serait résulté pour Maximilien. Il ne fit aucune réponse aux ambassadeurs de Ferdinand, chargés de lui offrir cette étrange proposition.

Nous ne ferons point de mention spéciale des conquêtes du roi Ferdinand sur la côte barbaresque, telles que des places importantes d'Oran et de Tripoli. Ce prince revint dans ses États après avoir débarqué au port de Gênes. Pendant son voyage de retour, il eut à Savone une conférence avec le roi Louis XII.

DEUXIÈME PARTIE.

DEPUIS LA MINORITÉ DE CHARLES-QUINT, JUSQU'A SON COURONNEMENT D'EMPEREUR A BOLOGNE. (1506 A 1530.)

LIVRE PREMIER.

Minorité.

CHAPITRE PREMIER.

Nouveau gouvernement des Pays-Bas, jusqu'à l'époque de la ligue de Cambrai.

Après les obsèques du roi don Philippe dans la ville de Burgos, les seigneurs des Pays-Bas et l'amirante de Castille, chargés de porter en l'église de Notre-Dame de Bruges le cœur du feu roi, partirent par mer pour exécuter leur triste mission. Ils avaient avec eux, pour les remettre à don Carlos (Charles d'Autriche), fils du roi, les meubles de la chapelle, la vaisselle et d'autres bagues (c'est-à-dire bagages). La flotte arriva heureusement au port de Rammekens, à l'est de Flessingue, pendant le mois de janvier 1507.

Les relations politiques des deux nations, les Espagnols et les Belges, s'affaiblirent à un tel point qu'elles étaient presque aussi réciproquement étrangères qu'avant le départ du roi-archiduc Philippe pour l'Espagne.

Dès le 7 octobre précédent, le grand conseil de Malines avait proposé, par une dépêche à l'empereur Maximilien, aussitôt que la fatale nouvelle du décès du roi-archiduc Philippe fut connue aux Pays-Bas, de faire proclamer roi d'Espagne le jeune archiduc Charles, à cause de l'incapacité de sa mère. L'Empereur avait répondu d'attendre jusqu'à son arrivée dans nos provinces. (*V.* Bucholz.)

Plus tard, le 12 juin suivant, l'Empereur voulait envoyer Charles en Espagne, avec la promesse formelle de le maintenir pendant son enfance; il n'exécuta

point ce projet. En attendant, Charles d'Autriche avait cessé de porter le titre de duc de Luxembourg; on lui avait donné ceux dont voici le formulaire :

Charles, par la grâce de Dieu, prince de Castille, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, etc., etc. Donné en notre ville de Malines, le 17e jour de novembre 1506.

La famille du roi défunt se trouvait dispersée; quatre enfants étaient aux Pays-Bas, sous la garde du sire de Chièvres, savoir : Éléonore, Charles, Isabelle et Marie, tandis que l'infant don Ferdinand était auprès du roi d'Aragon, son aïeul et son parrain, et que l'infante Catherine, qui venait de naître, était auprès de la reine Jeanne, sa mère. Aussitôt que le roi d'Angleterre, Henri VII (*V.* Molinet), eut été informé du décès de son ami le roi Philippe, il avait écrit au sire de Chièvres, gouverneur provisoire, le 19 octobre même année 1506, une lettre de condoléance. Il offrit son alliance, si Charles d'Egmond ou de Gueldre saisissait cette occasion pour troubler la paix des provinces belgiques.

L'empereur Maximilien fit partir d'Inspruck pour les Pays-Bas l'archiduchesse Marguerite de Savoie, sa fille, alors âgée de vingt-huit ans; elle arriva au mois de janvier 1507 : il lui avait donné des pouvoirs sans restriction, avec le titre de gouvernante au nom de Charles d'Autriche, prince souverain, son neveu.

L'Empereur qui aimait beaucoup sa fille, lui céda viagèrement le transport et la réservation du comté de Bourgogne (la Franche-Comté, fief du Saint-Empire), avec la charge d'entretenir les fortifications, de solder les troupes et de défendre le pays. Nous avons vu en divers articles qu'elle possédait, outre le douaire de Savoie et celui d'Espagne, la pension que son frère lui avait faite à son mariage avec le duc Philibert en 1501. (*V.* p. 111 ci-dessus.) Elle était donc amplement indemnisée de sa part de l'héritage de Marie de Bourgogne, sa mère; mais c'était viagèrement et sans en morceler la succession. Nous verrons plus loin qu'une décision définitive fut prise sur cet objet, le 22 novembre 1508, dans une assemblée de chevaliers de la Toison d'or, à Malines.

Elle arriva aux Pays-Bas, accompagnée du vieux ami de famille Guillaume VIII, duc de Berg et de Juliers (1475-1511), ennemi de Charles d'Egmond qui avait voulu envahir ses États, et ami du roi Louis XII. Elle était suivie de Sigismond Pfuel, ambassadeur de l'Empereur. Ce prince l'avait fait nommer doyen de l'église alors collégiale de Notre-Dame d'Anvers. (*V.* Kraft. *Hist. de la Maison d'Autriche et autres.*) Elle avait conservé à sa suite, depuis son départ de Savoie, Mercurin Arborio, né à Gattinara, en Piémont, d'une famille de petite bourgeoisie, et qui ne devait son élévation auprès de l'archiduchesse Marguerite qu'à ses talents transcendants en jurisprudence, à la lucidité de sa rédaction et à sa probité. Il faut se souvenir que Mercurin de Gattinara s'était distingué en 1504, à l'âge de trente-quatre ans, à la cour de Turin, en constatant les droits de l'archiduchesse Marguerite à un douaire, après le décès du duc Philippe II, son mari.

Le 18 mai 1507, l'archiduchesse Marguerite de Savoie, étant à Bruxelles,

prit solennellement possession du gouvernement général des Pays-Bas, en laissant sous ses ordres Guillaume de Croy, sire de Chièvres, dans les fonctions de gouverneur militaire, qu'il cumulait avec celles de premier chambellan. Le 11 juin 1507, elle représenta Charles d'Autriche, son neveu mineur, inauguré en qualité de comte de Hollande, à Dordrecht; mais la plupart des autres inaugurations, surtout en Brabant et en Flandre, furent ajournées jusqu'à l'âge de la majorité de ce prince. L'archiduchesse Marguerite, quoiqu'elle vînt fréquemment à Bruxelles, établit sa résidence à Malines, y succédant au palais et aux autres immeubles de la duchesse défunte depuis la fin de l'an 1503, Marguerite d'York, sa marraine. La ville de Malines conserve encore précieusement le souvenir de sa demeure et lui a fait récemment ériger une statue.

Ce fut seulement le 18 août 1507 que furent célébrées, en l'église alors collégiale, actuellement cathédrale, de Saint-Rombaut, à Malines, les obsèques du roi défunt. L'évêque diocésain de Cambrai, Jacques de Croy, prince du Saint-Empire, officia. Les détails se trouvent au manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 7590. Nous devons citer une anecdote concernant Charles-Quint, alors enfant de sept ans et demi, et qui pour la première fois paraissait en public. Voici ce que l'archiduchesse Marguerite écrivait de lui à l'empereur Maximilien. (V. *Corresp.* publiée par M. Le Glay.) « Votre neveu, « décoré du collier de la Toison d'or » (nous avons dit, p. 110, qu'il fut promu chevalier de la Toison d'or à l'âge de onze mois, au chapitre de Bruxelles, le 17 janvier 1501), était entouré de quatre chevaliers de cet ordre; il était « monté, » continuait la lettre de Marguerite, sur un petit cheval et suivi de ses « archers de corps. Il avait un manteau et un chapeau de deuil; il était aussi suivi « de quatre grands personnages à pied : M. de Pfuel, votre ambassadeur, « M. Ernest, fils de Christophe, margrave de Bade, et de deux autres. Il y avait « à sa suite un grand nombre d'officiers. »

Sur ces entrefaites, Charles d'Egmond avait recommencé les hostilités et faisait des excursions jusque dans les villes de Hollande et de Brabant; il se retirait après beaucoup de dégâts, quoique Guillaume, duc de Berg et de Juliers, le repoussât chaque fois avec beaucoup de vigueur. Le 17 octobre 1507, l'empereur Maximilien écrivait à sa fille (*V. Corresp. de Marguerite*) que « si les mutineries continuaient en Gueldre, il enverrait à son petit-fils douze mille hommes de troupes allemandes. » Pour se concerter sur les moyens de défense, l'archiduchesse Marguerite convoqua, au commencement de l'année 1508, les états généraux à Louvain. Des mesures énergiques devaient y être prises (*V.* Pontus Heuterus) pour assurer la tranquillité publique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Pays-Bas, surtout contre Charles d'Egmond.

On y résolut qu'une députation serait envoyée à l'empereur Maximilien, alors à Inspruck, pour le supplier (*V.* Pontus Heuterus, VIII, p. 388) de venir le plus promptement qu'il lui serait possible aux Pays-Bas, afin d'y exercer personnellement son autorité suprême et de prendre la tutelle de Charles, son petit-fils, et des trois sœurs de ce jeune prince. Guillaume de Croy,

sire de Chièvres, fut le chef de cette députation. Jean Hauthem, chancelier de Brabant, que nous avons déjà fait connaître, en fut l'orateur. Ils arrivèrent auprès de l'Empereur. Ce prince hésitait d'accepter la tutelle, se souvenant des désagréments qu'il avait éprouvés autrefois en Flandre, lorsque la tutelle de ses deux enfants lui fut contestée ; mais le chancelier Hauthem, dans un discours en langue française, que l'historien Pontus Heuterus a traduit en latin, rejeta sur une populace ignorante et grossière les affronts que ce prince avait éprouvés. « Les honnêtes gens, les nobles et les prélats, disait-il, en ont gémi, surtout à « Bruxelles. Ils ont porté jusqu'aux cieux la prudence de Votre Majesté. Après « la perte que nous déplorons, d'un prince que la mort a enlevé à la fleur de « l'âge, il n'y a que vous, César, qui pouvez le remplacer par votre connaissance « de nos institutions, de nos mœurs et de la nature de notre pays, jusqu'à ce « que les enfants de votre fils soient arrivés à l'âge de l'adolescence. »

Nous allons continuer ce discours, d'après la traduction que feu M. Dewez, le doyen de nos historiens modernes, en a faite. (*V. Hist. de Belgique*, éd. 1827.)

« C'est avec raison qu'on dit, ajouta le chancelier Hauthem, en citant « Tite Live, que le peuple ne savait garder aucun milieu dans sa conduite, « aussi impétueux, aussi cruel quand il domine, que lâche et rampant quand « il craint. Le Belge reconnaît qu'il est soumis au gouvernement monarchique ; « mais ce gouvernement ne sera solide et durable qu'autant que le prince « conférera le dépôt de son autorité à des ministres qui sauront mériter la « confiance de la nation par leurs talents et leurs vertus. Le Belge naturel- « lement sait mépriser la vie et braver la pauvreté. Si l'on veut le ravaler à la « vile condition d'esclave, il est prompt à se roidir, à se soulever, à se venger ; « mais si on le gouverne selon les lois, avec douceur et modération, il n'est « point de peuple plus fidèlement attaché à ses souverains. »

Le chancelier Hauthem appuya ce qu'il disait en citant des exemples historiques ; il fit valoir que souvent les ducs de Bourgogne, avec les Belges seuls, ont résisté à toutes les forces des rois de France.

Il supplia l'Empereur de venir en aide à son petit-fils, prince alors enfant, l'héritier de son fils, et à toute une famille qui était de son sang, de sa race. Dans sa péroraison, il invoqua la religion chrétienne.

L'empereur Maximilien répondit en donnant aux députés l'assurance que bientôt il viendrait aux Pays-Bas. Il informa (*V.* Pontus Heuterus) principalement Guillaume de Chièvres, chef des députés, et en présence des autres députés, qu'il avait écrit à l'archiduchesse Marguerite qu'elle devait continuer de lui confier l'éducation de Charles et de lui adjoindre pour les études religieuses et scolastiques Adrien Florissen d'Utrecht, l'un des plus savants professeurs de l'Université de Louvain. Nous ferons observer, comme nous l'avons déjà dit, que Philippe, son père, avait aussi été instruit par un autre professeur de Louvain, le célèbre François Busleiden.

Il y avait un motif urgent que l'Empereur vînt aux Pays-Bas : c'était la guerre

de Gueldre qui prenait un caractère dangereux. En effet, Charles d'Egmond, qui n'était rien moins que satisfait des arrangements qu'il avait dû prendre le 27 juillet 1505 et aussi le 26 septembre suivant avec le roi-archiduc Philippe qui ne lui avait pas reconnu le titre de duc de Gueldre, et qui, d'ailleurs, pour assurer la paix aux Pays-Bas, avait voulu le contraindre de s'embarquer sur la flotte en partance pour l'Espagne, le 10 janvier 1507, était entré en relation avec le roi Louis XII, faisant valoir que dans tous les temps les rois de France avaient été les protecteurs et les alliés des ducs de Gueldre. Mais, au contraire, depuis cette époque, le roi-archiduc étant décédé en Espagne, Louis XII s'était déclaré le protecteur de l'archiduc Charles. Cependant, Robert de La Marck, vassal de la France pour la seigneurie de Sedan, en Champagne, mais qui était aussi propriétaire de plusieurs fiefs dans le midi du duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, avait levé quatre cents lances en France pour secourir le duc de Gueldre. Il faut se souvenir que ce Robert de La Marck, surnommé le Sanglier des Ardennes, avait succédé, en 1489, à un autre Robert de La Marck, son père, ayant le même surnom, qui avait tué, en 1482, Louis de Bourbon, évêque de Liége. Nous avons vu qu'il s'était distingué, en 1499, au service du roi Louis XII, à la conquête du Milanais. Il aimait à faire la guerre, et il saisit l'occasion de l'envoi qu'il faisait de ces quatre cents lances au duc de Gueldre pour les conduire et en prendre le commandement. Arrivé en Gueldre par les Ardennes, il fit des courses dans le Brabant oriental jusqu'à Tirlemont. Elles ne furent arrêtées que par un corps de troupes wallonnes, en attendant les 12,000 hommes de troupes allemandes dont l'arrivée avait été promise par Maximilien, comme nous l'avons dit. (*V.* Sellius, IV, p. 301.)

L'empereur Maximilien s'étant fait précéder par ces troupes allemandes, partit d'Inspruck sans retard. Le 25 mars 1508 il était à Augsbourg. Différentes affaires concernant l'Empire l'y retinrent pendant plusieurs semaines. Le 10 juin, il écrivait de Coblence à l'archiduchesse Marguerite : « Nous « espandrions plutôt notre propre sang, avant d'abandonner la conquête du « duché de Gueldre, qui, à nous et à feu notre fils Philippe, a coûté tant de « peines et de fatigues. » Le 13 juin, il écrivait encore à sa fille (V. *Corresp. de Max. et Marg.*) qu'il serait déjà arrivé, si d'autres affaires ne l'avaient retenu. Il était à Wesel le 18 juin : c'est de là qu'il écrivit à l'archiduchesse Marguerite une lettre importante sur l'éducation de son petit-fils. Nous en rendrons compte plus loin. Le 16 juillet il était à Dusseldorf; le 23 à Calcar, dans le duché de Clèves, près du bas Rhin et de la Gueldre. Le 11 août il était à Leyde, le 24 à La Haye, prenant connaissance par lui-même des affaires de Gueldre. Il se dirigea ensuite vers le Brabant, autre point de l'invasion de Charles d'Egmond. Le 19 septembre il était à Turnhout, le 1er octobre à Gertruydenberg, le 15 à Schoonhoven. Lorsqu'il y arriva, Charles de Gueldre, repoussé de tous côtés par les renforts de troupes allemandes et ne pouvant se défendre avec les secours de Robert de la Marck, avait fait proposer une trêve de six semaines. Avant d'y consentir, l'empereur Maximilien alla consulter,

le 23 octobre, à Dordrecht, les états de Hollande réunis avec les députés de Bois-le-Duc, chef-lieu de l'un des quatre quartiers du duché de Brabant. Une trêve fut signée à Schoonhoven. Maximilien fit plus : lorsqu'elle fut expirée, le 6 décembre 1508, il en accorda la prolongation de huit en huit jours, parce qu'un traité de paix se négociait à Cambrai. Charles d'Egmond avait fait des propositions que l'empereur Maximilien ne voulut pas accepter; c'était le renouvellement de ce qu'il avait offert par des ambassadeurs, lorsque l'Empereur était encore à Inspruck : 1° de ne jamais se marier; 2° que la Gueldre avec Zutphen, au lieu d'être un fief mouvant de l'Empire, serait un fief du duché de Brabant; 3° qu'il en aurait l'usufruit, et qu'après lui les deux provinces reviendraient directement et définitivement à la maison d'Autriche. (V. *Corresp. de Max. et Marg.*, I, p. 231.)

Mais la trêve de Schoonhoven se fit à d'autres conditions qui ne détruisaient point les offres de Charles d'Egmond : 1° que des négociations entre le roi Louis XII et l'empereur Maximilien seraient ouvertes à Cambrai, ville impériale et libre, entre les deux dominations des Pays-Bas et de France; 2° que les affaires de Gueldre y seraient arrangées; 3° qu'en attendant, Charles d'Egmond remettrait en dépôt à Frédéric de Bade, seigneur souverain et évêque d'Utrecht, les places de Hollande qu'il avait conquises. (Il faut observer que, géographiquement, le territoire épiscopal du pays d'Utrecht était alors situé entre les territoires de Gueldre et de Hollande, y formant, entre deux, un enclave d'une configuration irrégulière.)

Le 27 octobre 1508, l'empereur Maximilien était à Bréda; de là il envoyait à l'archiduchesse Marguerite les instructions écrites dont nous rendrons compte ultérieurement. Le 17 novembre, il vint à Anvers, et de là immédiatement à Malines, auprès de sa fille et des quatre enfants orphelins de son fils. Il était accompagné du savant Jérôme Balbus, évêque de Gurck, dans la basse Carinthie, *son ami* et *féal conseiller*. Telles sont les expressions d'une lettre qu'il avait écrite à sa fille le 1er mars 1508. (V. *Corresp. de Max. et Marg.*) Jérôme Balbus était aussi cardinal et légat apostolique en Italie.

Le 22 novembre 1508, l'Empereur étant à Malines, il y eut en son hôtel et sous sa présidence une assemblée de neuf chevaliers de la Toison d'or. (V. *Procès-verbaux*, II, an 1508, p. 107.) L'objet de cette assemblée était de réunir l'agglomération des provinces des Pays-Bas en un seul royaume. Il leur dit que « pour mettre l'Autriche et la Bourgogne (cette dernière expression désignait « les Pays-Bas et la Franche-Comté) plus en état de résister aux insultes de « leurs ennemis, dont le nombre s'était accru considérablement, il était d'intention d'unir ces États et de les ériger en un royaume sous le nom d'Autriche et de « Bourgogne; qu'il avait déjà entendu là-dessus ceux d'Autriche et des appartenances, et *qu'il s'était proposé de communiquer dans peu de temps aux « chevaliers de l'ordre.* » C'était reprendre sur de plus vastes dimensions le projet que le duc Charles le Téméraire avait proposé à l'empereur Frédéric III, à Trèves, en 1473, d'après le savant mémoire de Du Fay, intitulé : *Du droit que*

prétend madame la duchesse Marie, etc., etc., analysé p. 13. Cette proposition n'eut pas de suite. Il nous semble qu'elle devait être entravée par deux motifs : le premier, parce que les États autrichiens de l'Allemagne et ceux des Pays-Bas étaient séparés par les États des princes de presque tout l'empire germanique; le second, parce qu'au moment (en 1508) où l'on allait traiter avec le roi Louis XII à Cambrai, il était sans motif de remettre intempestivement en instance la demande de rétrocession du duché de Bourgogne. Mais quatre années plus tard (en 1512), comme nous l'expliquerons, il annexa les Pays-Bas, dans la même intention de protectorat, à l'empire germanique, sous le titre de cercle de Bourgogne.

Une autre affaire importante fut traitée dans cette assemblée de chevaliers de la Toison d'or, à Malines : c'était (V. p. 258) d'assurer définitivement à l'archiduchesse Marguerite un apanage en compensation de la part qui lui revenait de la succession de Marie de Bourgogne. Mais les chevaliers de la Toison d'or en ratifiant cette transaction, faite au moment où l'archiduchesse Marguerite avait pris les rênes du gouvernement, en l'année 1507, comme nous l'avons dit, y ajoutèrent la clause que cette part territoriale, dont elle jouissait en usufruit, reviendait après son décès à Charles d'Autriche, dont elle surveillait l'éducation et dont elle gouvernait les États.

CHAPITRE II.

Traité concernant Charles de Gueldre. — Ligue de Cambrai contre les Vénitiens.

L'empereur Maximilien persistait dans l'intention de remettre sous la domination de son petit-fils le duché de Gueldre et le comté de Zutphen. Il pria en conséquence le roi Louis XII d'être son arbitre et son médiateur. Maximilien avait un autre motif de négociations qui lui était personnel. En qualité de souverain de l'Autriche et du Tyrol, il avait gravement à se plaindre des Vénitiens; car lorsqu'il forma le projet, au commencement de la même année 1508, d'aller à Rome se faire couronner Empereur par le pape, il avait assemblé en Allemagne une escorte militaire pour l'accompagner, selon la coutume de tous les empereurs allemands, ses prédécesseurs. Il était parti d'Inspruck ; il descendit le cours de l'Adige, et voulut ensuite passer le Pô, fleuve qui circule d'occident en orient dans toute l'Italie septentrionale. Il vint à Crémone pour le traverser. Cette ville du Milanais avait été cédée aux Vénitiens, en 1499, par le roi Louis XII, comme nous l'avons expliqué page 102; mais son escorte de plusieurs milliers d'hommes avait inspiré des craintes aux Vénitiens : ils lui interceptèrent le passage du fleuve. Alors il était revenu vers

l'orient, traversant en ennemi les États de terre-ferme de la seigneurie de Venise. Il avait été poursuivi par les troupes que commandait l'Alviane, leur général. Une bataille s'était livrée près de Padoue; l'armée de l'Empereur avait été mise en déroute. Ce prince eut beaucoup de difficultés à rentrer dans ses États en traversant l'Isonzo, fleuve dont le cours, du nord au sud, sépare l'Allemagne et l'Italie, et en se retranchant dans la ville de Gorice, au delà de ce fleuve. Le comté de Gorice faisait partie des États de sa domination depuis le 12 avril 1500, par l'extinction de la dynastie du dernier souverain, décédé sans postérité. Alors Maximilien, usant de ses droits impériaux, avait réuni ce comté à ses États autrichiens, de même qu'en France un fief vacant était réuni à la couronne. Tandis qu'il avait augmenté ses États à la rive gauche ou allemande de l'Isonzo par l'incorporation du comté de Gorice, l'Alviane s'emparait de la plus grande partie du Frioul autrichien à la rive droite, y compris le patriarcat d'Aquilée. Dans ce même temps, une escadre vénitienne abordait au littoral de la partie méridionale de la presqu'île d'Istrie; une armée de débarquement en fit la conquête jusqu'à Capo d'Istria d'un côté et jusqu'au Mont-Majeur, près de la ville de Fiume et de la Hongrie, de l'autre côté. C'est alors que s'établit la distinction de l'Istrie autrichienne et de l'Istrie vénitienne. Il ne restait plus à la maison d'Autriche, sur le rivage de l'Adriatique, que le port de Trieste, en Carniole, au nord de l'Istrie, car le port de Fiume, à l'est du Mont-Majeur, était une dépendance du royaume de Hongrie. Cet état de choses dura jusqu'aux événements militaires de l'année 1797, lorsque Napoléon Bonaparte, alors général en chef de l'armée d'Italie, céda les États Vénitiens à la maison d'Autriche par le traité de Campo Formio.

Le roi Louis XII, en sa qualité de duc de Milan, avait aussi à se plaindre des Vénitiens, quoiqu'il eût consenti à ce qu'ils prissent possession de la ville et du territoire de Crémone, comme nous l'avons dit page 102 déjà citée.

La seigneurie de Venise était pour lui un voisinage dangereux, une alliée douteuse, toujours préparée à se joindre à quiconque voudrait lui faire la guerre.

Un autre ennemi, outre Maximilien et Louis XII, se déclara contre les Vénitiens : ce fut le pape Jules II. Nous devons dire par explications rétrospectives de quatre années, que le pape Alexandre VI, qui avait voulu faire tant de mal au roi Charles VIII, pendant l'invasion du royaume de Naples, et qui avait voulu se jouer plusieurs fois du roi Louis XII, sans y avoir réussi, était mort le 18 août 1503. Le pape Pie III son successeur, dont le pontificat fut éphémère, car il ne régna que vingt-sept jours, mourut le 18 octobre de la même année. Le pape Jules II lui succéda le 1er novembre suivant.

En 1508, Jules II était aussi hostile aux Vénitiens que Louis XII, à cause de leur mauvais voisinage; car au moment du décès d'Alexandre VI, ils s'étaient emparés des villes pontificales de Rimini et de Faënza, sur le littoral de l'Adriatique.

Une autre ennemi se déclarait aussi contre les Vénitiens : c'était le roi

Ferdinand le Catholique, en sa qualité de roi des Deux-Siciles. Ferdinand s'était plaint de ce que, dans la guerre de Naples contre le roi Louis XII, les Vénitiens, qu'il croyait être ses alliés, et auxquels il avait laissé en dépôt les villes d'Otrante et de Bari, les avaient conservées sous leur domination.

En résumé, comme le fait observer le judicieux M. Daru, qui a écrit une savante histoire de la république de Venise, les Vénitiens, alors maîtres d'un vaste territoire italien, dit de la Terre-Ferme, devant la lagune sur laquelle leur ville est bâtie, depuis le Frioul jusqu'à Rimini, étaient maîtres outre cela des trois royaumes de Dalmatie, de Candie et de Chypre et de la plupart des îles de l'Archipel; leur domination formait un État trop puissant pour ne point donner de l'ombrage aux autres souverains de la chrétienté.

D'après cet exposé, on comprend aisément que l'empereur Maximilien avait pu facilement persuader aux deux rois de France et d'Aragon et à la cour de Rome de faire cause commune avec lui pour effacer de la carte géographique de la chrétienté les États-Vénitiens et pour s'en partager les morcellements, selon la convenance de chacun des quatre alliés.

Déjà, le 22 septembre 1504, l'empereur Maximilien et le roi Louis XII avaient contracté ensemble, dans cette intention, le traité de Blois; mais les Vénitiens, en ayant été informés, avaient conjuré l'orage en se rapprochant du pape Jules II par quelques concessions de territoire. L'orage étant passé, ils avaient cessé d'avoir des égards pour ce souverain pontife. Souvenons-nous de leur adage italien : *Siamo Veneziani, poi Christiani* : nous sommes Vénitiens et ensuite chrétiens. En effet, tout récemment le pape avait éprouvé l'affront que les Vénitiens avaient méconnu la nomination d'un évêque de Vicence, parce que cet ecclésiastique n'était point né dans les États de leur seigneurie.

L'empereur Maximilien, voulant négocier, en 1508, un nouveau traité d'alliance offensive, agit avec le plus grand secret. Au moment où il arrivait aux Pays-Bas, l'on publia avec ostentation, dans Malines et en France, que l'objet des conférences qui allaient commencer à Cambrai était d'assurer la paix générale dans toute la chrétienté, spécialement de rétablir la Gueldre et Zutphen sous la domination autrichienne. Pour mieux tromper la vigilance des Vénitiens, Cambrai avait été choisi parce que c'était une ville impériale, entre la France et les Pays-Bas, et, par conséquent, neutre. Les instructions données, comme nous l'avons dit, par une lettre datée de Breda, le 25 octobre 1508, de l'empereur Maximilien à l'archiduchesse Marguerite, portaient que cette princesse devait le représenter aux conférences de Cambrai en ses trois qualités d'empereur d'Allemagne, d'archiduc d'Autriche et de tuteur et mambour de Charles, prince d'Espagne et prince souverain des Pays-Bas.

Les pouvoirs de l'archiduchesse Marguerite étaient illimités et à elle seule. Les articles patents lui prescrivaient d'agir comme s'il s'agissait seulement des affaires de la Gueldre. Il lui était ordonné :

1° D'être dans la ville de Cambrai au jour précis, qui sera convenu avec le roi de France, pour traiter avec le cardinal d'Amboise, seul ministre de ce roi.

2° D'occuper à Cambrai, pour les logements, une moitié de la ville; de laisser l'autre moitié aux Français.

3° D'admettre aux conférences et communications, afin d'en prendre les conseils, toutes les fois que cela lui conviendrait, Jérôme Balbus, évêque de Gurck, ministre et ami de l'Empereur, mambour et tuteur de Charles d'Autriche : ce ministre avait toute sa confiance; Jacques d'Albion, l'orateur du roi Ferdinand d'Aragon qui était l'aïeul et, par conséquent, protecteur du jeune prince d'Espagne, pour les affaires politiques; l'ambassadeur du roi d'Angleterre, comte de Surrey, pour les affaires commerciales, car le duc de Gueldre retenait plusieurs ports du Zuyderzée, entre autres Harderwyck; enfin Jacques de Croy, duc et évêque de Cambrai, protonotaire apostolique, parce que c'était dans ses États que se traitaient les conférences ostensiblement concernant le duc de Gueldre, mais en réalité dans le plus grand secret pour le pape Jules II. L'archiduchesse Marguerite y fit ajouter, sur sa demande expresse, deux chevaliers de la Toison d'or, tous les conseillers et autres experts dans les différentes matières à traiter, qu'elle ferait appeler.

4° Elle sera escortée et gardée à Cambrai par cent hommes de cavalerie et un nombre illimité d'archers.

5° Le sire de Chièvres, chevalier de la Toison d'or, gouverneur militaire des Pays-Bas, sous ses ordres, et qui avait été en divers temps ambassadeur de l'archiduc Philippe, tant auprès de l'Empereur en Allemagne qu'auprès du roi de France à Blois, devait être stationné à Valenciennes, ville de la frontière des Pays-Bas, pour la correspondance de l'archiduchesse entre Cambrai et Malines, où résidait alors l'Empereur.

Du côté du roi de France, il n'y avait également qu'un seul ministre : c'était l'honnête cardinal Georges d'Amboise, pour le roi, et qui était aussi légat du saint-siége. Il avait négocié les traités de Blois en 1502 et de Lyon en 1503, et un deuxième traité aussi à Blois, en 1504, contre les Vénitiens, comme nous venons de le dire. Ce ministre, essentiellement homme de probité, entièrement dévoué au roi Louis XII depuis les temps de la mauvaise fortune de ce prince, lorsqu'il était duc d'Orléans persécuté par la dame de Beaujeu, avait des pouvoirs verbaux; ils étaient illimités. Il pouvait prendre les conseils de Pierre Peuchet, évêque de Paris, et du comte de Carpi. (V. *Corresp. Marg.*, I, p. 100.) Il aurait beaucoup désiré pouvoir traiter continuellement tête à tête, sans témoins, avec l'archiduchesse Marguerite; mais elle lui répondit que dans des opérations diplomatiques, une parole mal exprimée ou imprudemment hasardée par une femme qui n'était pas jurisconsulte, pouvait avoir de graves conséquences, et qu'il lui fallait, lorsque cela lui était nécessaire, des conseillers témoins pour l'éclairer.

Quoique l'objet patent du congrès fût la réconciliation de Charles d'Egmond-Gueldre avec la maison d'Autriche, ce prince n'avait été admis ni par députés, ni en personne, parce que sa qualité de souverain de la Gueldre n'était pas reconnue.

Tels étaient les préparatifs patents des conférences de Cambrai; mais le traité secret d'une ligue contre les Vénitiens, véritable objet de ces conférences, était entièrement à la direction de l'archiduchesse Marguerite et du cardinal d'Amboise : ils avaient ce qu'on appelle vulgairement *carte blanche*, donnée par les quatre parties contractantes.

Des étrangers de toutes les nations étaient accourus à Cambrai. L'archiduchesse et le cardinal y arrivèrent dans les premiers jours du mois de décembre 1508.

La première opération fut l'échange des procurations, donnant réciproquement les pouvoirs les plus illimités; celles de l'archiduchesse étaient aux deux noms de l'Empereur et du prince souverain des Pays-Bas. On s'occupa d'abord avec beaucoup de bruit des prétentions de Charles d'Egmond. Le roi Louis XII, son protecteur, ne lui donnait que le titre de seigneur, afin qu'il n'y eût aucune interprétation sur le titre ducal. Il était toujours appelé : *Dominus de Gueldriâ alias de Egmondâ*. Comme on ne voulait point le reconnaître pour souverain, on ne fit mention de lui que dans un traité général, rédigé en langue latine, daté du 10 décembre 1508, dont voici l'analyse :

L'ARTICLE PREMIER assure paix, union, amitié entre les parties contractantes.

ART. 2. Si l'une des parties contractantes fait la guerre aux Turcs ou à d'autres infidèles, l'autre partie l'aidera. Cette clause était indispensable pour le second et principal traité de Cambrai du même jour, comme il en sera rendu compte plus loin.

ART. 3. Sont compris dans le présent traité tous les amis et vassaux, en deçà et par delà des mers, de chacune des deux parties contractantes.

ART. 4. Par égard pour l'Empereur, il ne sera rien entrepris pendant un an, de la part du roi d'Aragon, contre le roi ou la reine de Navarre. — Nous expliquerons plus loin les motifs et les détails concernant cet article.

ART. 5. Le territoire conquis par le seigneur Charles de Gueldre ou d'Egmond (*per Dominum Carolum de Gueldriâ alias de Egmondâ*), les villes et châteaux qu'il aurait pris, depuis le traité qu'il a fait, le 27 juillet 1505, avec le feu roi-archiduc, seront restitués.

ART. 6. En cas de contestation de la part du seigneur Charles d'Egmond avec l'Empereur et le prince d'Espagne, petit-fils de l'Empereur, avec le roi d'Angleterre et le roi d'Écosse, il ne sera pas aidé par le roi de France.

ART. 7. Les marchands de la Gueldre pourront commercer librement dans les États des deux parties contractantes et de leurs amis.

ART. 8. Ce qui précède, concernant Charles d'Egmond, n'aura d'effet que pendant la minorité de Charles d'Autriche. L'hommage de la Gueldre ne sera pas exigible pendant cette période.

ART. 9. L'hommage pour la Flandre et l'Artois, le Charolais et d'autres fiefs, que doit faire Charles d'Autriche au roi de France, est suspendu pendant sa minorité.

Par un des derniers articles, l'empereur Maximilien est tenu de continuer, soit à Louis XII, roi de France, soit à la princesse Claude, sa fille, l'investiture

du duché de Milan, quoique le mariage de cette princesse avec Charles d'Autriche n'ait pas été effectué et qu'elle eût été mariée avec son parent, François d'Angoulême.

Nous dirons, pour terminer l'analyse de ce premier traité de Cambrai, que le roi Louis XII fit envoyer le comte de Carpi, l'un des conseillers de ce traité, à Charles d'Egmond, pour l'inviter à s'y conformer, en l'informant qu'en attendant, un armistice lui était accordé.

Le même jour, 10 décembre 1508, aussitôt après la publication de ce traité, et au grand étonnement d'une population nombreuse alors réunie à Cambrai, un second traité fut proclamé. Nous le réitérons, les articles en avaient été discutés dans le plus profond secret. (*V.* Dumont, IV, p. 114.) Les Vénitiens n'avaient pu les paralyser par des intrigues. C'était la ligue dite de Cambrai contre ces mêmes Vénitiens.

Au préambule, l'empereur Maximilien se fait déclarer l'avoué (*advocatus*) et le protecteur du saint-siége apostolique, agissant d'après les avertissements du pape Jules II et du roi de France Louis XII, pour la conservation de la chrétienté menacée par les Turcs et pour faire cesser non-seulement les usurpations tyranniques des Vénitiens sur le patrimoine de saint Pierre, mais aussi le préjudice que le Saint-Empire romain, la maison d'Autriche, le roi de France, duc de Milan, le roi de Naples et beaucoup d'autres princes ont souffert de leur cupidité.

En conséquence, l'Empereur a délégué sa chère fille, l'archiduchesse Marguerite, pour traiter dans la ville impériale de Cambrai avec le cardinal Georges d'Amboise, ministre du sérénissime roi de France, afin d'y conclure alliance fédérative, union et ligue contre les Turcs et les autres infidèles, et contre les Vénitiens, en admettant aux conférences le seigneur Jacques d'Albion, chevalier, orateur du sérénissime roi d'Aragon.

On convint entre autres :

1° Qu'un traité de paix, venant d'être conclu entre l'Empereur et le roi de France, et le pape Jules II et le roi d'Aragon y étant compris, comme les Vénitiens faisaient de grands dommages aux puissances contractantes, il y aurait une ligue contre leur doge, leur seigneurie et leurs sujets.

2° Qu'une armée de cavalerie et d'infanterie, avec l'artillerie suffisante, serait levée avant le 1er avril 1509 par les deux rois de France et d'Aragon, pour reprendre aux Vénitiens les places qu'ils occupaient et qui appartenaient au saint-siége apostolique, telles que Ravenne, Cervia, Rimini et autres; que de même l'Empereur reprendrait Roveredo, Vérone, Padoue, Vicence, Trévise, le patriarcat d'Aquilée et les autres terres et domaines dont les Vénitiens s'étaient emparés dans la Lombardie, et qu'ils avaient usurpés sur l'Empire en général et sur la maison d'Autriche en particulier, de même que Brescia, Crème, Bergame, qui avaient fait partie du duché de Milan. On y ajoutait Crémone et Ghiera d'Adda, places cédées, en 1499, par Louis XII, pour avoir la facilité

de s'emparer sans obstacle du duché de Milan; que le roi d'Aragon agirait pour récupérer Trani, Brindes, Otrante, Gallipoli, etc.

3° Que le duc de Savoie pourra entrer dans la ligue pour la reprise du royaume de Chypre, dont les Vénitiens avaient subtilisé la cession. En effet, Charlotte, reine de Chypre, en 1458, par le décès du roi Jean III, son père, avait épousé, pendant l'année précédente, Louis, comte de Genève, second fils de Louis, duc de Savoie. (1451-1465.) Les deux époux ayant été détrônés en 1464 par les intrigues des Vénitiens qui mirent sur le trône un fils naturel du roi Jean III, car Louis, roi légitime, était décédé en 1482, la reine Charlotte, sa veuve, céda en présence du pape, dans l'église de Saint-Pierre du Vatican, tous ses droits à un cousin germain de feu son mari, le jeune duc de Savoie Charles Ier, âgé de 14 ans, et qui venait de succéder au trône ducal.

Mais les Vénitiens avaient fait épouser en 1471, par l'usurpateur Jacques II, Catherine Cornaro, fille d'un sénateur de leur république, et qui fut reine de Chypre; elle mit au monde après le décès de son mari, en 1473, un fils posthume dont elle était tutrice. En 1489, les Vénitiens lui firent le plus séduisant accueil, lui donnèrent un palais sur les rives délicieuses de la Brenta, où étaient les plus magnifiques maisons de campagne de l'aristocratie vénitienne, et obtinrent subreptivement une donation du royaume de Chypre.

4° Que l'Empereur est obligé, par le traité de Haguenau, du 5 avril 1505, concernant l'investiture du duché de Milan dont il a reçu le payement, d'être pour cette guerre l'allié du roi de France, devenu par cette investiture vassal de l'Empire pour ce duché.

5° Que l'Empereur et le roi de France écriront au roi de Hongrie d'accéder à cette ligue. En effet, les Vénitiens occupaient depuis longtemps le littoral hongrois de son royaume de Dalmatie, depuis les environs de la ville de Fiume jusqu'aux bouches du Cattaro, à l'exception de la petite république de Raguse.

6° Que si les Vénitiens appelaient le sultan des Turcs à leur secours, les confédérés emploieraient toutes leurs forces pour combattre cet ennemi de la foi.

Les autres clauses renfermaient les mesures à prendre pour assurer le succès de la confédération. Ce second traité fut signé séance tenante. Ce traité et le précédent concernant la Gueldre, furent ratifiés à Malines, le 26 décembre 1508, par l'empereur Maximilien. Ils furent confirmés et ratfiiés le 13 mars 1509 par le roi Louis XII. Le premier des deux, concernant Charles d'Egmond de Gueldre, fut notifié à ce prince par la médiation d'Erard de la Marck, évêque de Liége depuis l'an 1505. (*V.* Chapeaville.) Charles obtint la cessation des hostilités. Ce traité fut ratifié une seconde fois par l'empereur Maximilien le 16 août 1510, à Inspruck, et par le roi de France, à Blois, le 17 novembre suivant. (V. *Corresp. Marg.*, I, p. 5, 36, et Dumont, *Diplom.*)

Le roi Ferdinand avait fait publier dans l'église collégiale de Valladolid le traité contre les Vénitiens. Le pape Jules ayant réclamé, sans en obtenir la restitution, les villes de Ravenne et autres, approuva la ligue par une bulle

datée de Rome le 10 des calendes d'avril 1509. Le duc de Savoie accéda à la ligue le 12 mai 1509. (*V.* Dumont, *Diplom.*, IV, p. 116.) Nous comparerons plus loin ces deux traités de Cambrai du 10 décembre 1508 avec celui de l'année 1529, conclu dans la même ville par la même archiduchesse Marguerite.

Cette princesse s'était acquittée de cette mission avec un si grand zèle pour défendre les intérêts de son père et de son neveu, qu'elle avoua elle-même plus tard, dans une de ses lettres au cardinal d'Amboise, qu'elle avait été quelquefois près de se prendre aux cheveux avec lui et que souvent, au sortir des conférences, elle avait un violent mal de tête. (V. *Lettres*. Louis XII, I, p. 134.) Cependant, selon l'appendice latin des Annales de Velleus (Francf., 1577), l'archiduchesse sut tellement captiver par son affabilité l'esprit du cardinal d'Amboise, qu'il fut pris *dans ses filets* et qu'il ne pouvait rien lui refuser. *Tam belle, blande, tam suaviter, tam denique caute eum irretit, fœminæis ambagibus, ut nihil illi abnuerit.*

Après la signature des deux traités, elle donna de sa propriété particulière au cardinal d'Amboise, et en témoignage d'estime, une coupe de la valeur de six cents écus d'or, avec un couvercle garni de rubis et d'autres pierres précieuses estimés plus de trois cent cinquante florins d'or. Le pied de cette coupe avait aussi une haute valeur. Sur le couvercle il y avait une émeraude estimée quatre cents florins d'or. Le cardinal d'Amboise, essentiellement honnête homme, comme nous l'avons dit, trouva ce présent tellement riche et magnifique, qu'il supplia le roi Louis XII, son souverain, de l'accepter.

L'archiduchesse donna à l'évêque de Paris un livre d'heures qu'elle avait payé quatre cents écus d'or. Les fermeaux étaient parsemés de diamants; les cordonnets de soie, garnis d'or, étaient attachés à un rubis estimé à une valeur considérable. Elle donna aussi à l'ambassadeur d'Angleterre, comte de Surrey, la coupe d'or, pesant trois cents écus d'or, dans laquelle elle buvait journellement. L'écu valait alors trente six francs. (*V.* la liste de ces présents, qu'elle avait faits pour servir royalement son neveu, dans la notice de M. Le Glay, à la Corresp. de Marguerite, II, p. 439.)

L'historien politique Machiavel, que nous citons d'après M. Daru (*Hist. de Venise,* XII), a considéré la ligue de Cambrai contre les Vénitiens comme une des cinq fautes qui ont fait perdre au roi Louis XII le duché de Milan et la domination de l'Italie. Selon ce même écrivain, Louis XII aurait dû se faire le protecteur de la souveraineté temporelle du pape, qui aspirait à la possession de Bologne et de Ferrare. L'alliance, quoique douteuse, de Venise, lui était préférable à celle du roi d'Aragon, de plus mauvaise foi encore que les Vénitiens. En conséquence de ce traité, et à cause de l'intime alliance des deux souverains, l'Empereur accorda, moyennant 100,000 florins; le 14 juin 1509, dans la ville de Trente (*V.* Dumont, IV, p. 118), une seconde investiture du duché de Milan au roi Louis XII, pour lui et ses héritiers légitimes mâles, et à leur défaut, pour madame Claude, sa fille, et pour le fiancé qui devait épouser cette princesse et qui fut plus tard le roi François Ier. (V. *Hist. Louis XII,* par

Jean D'Auton, Paris, 1605.) Cette seconde investiture était nécessaire pour confirmer celle du 5 avril 1505, qui aurait pu devenir caduque par le mariage de Claude de France avec François I[er]. Nous n'en dirons pas davantage pour le moment sur les affaires d'Italie; nous y reviendrons amplement.

L'empereur Maximilien, à la suite de ces négociations, fit contracter un second mariage pour Charles d'Autriche, son petit-fils, avec la princesse Marie Tudor, plus jeune que ce prince, seconde des deux filles du roi d'Angleterre, Henri VII. Nous verrons plus loin qu'après plusieurs années de promesses jusqu'en 1514, ce second mariage ne s'est pas plus effectué que le premier.

CHAPITRE III.

Éducation de Charles-Quint.

Nous allons rendre compte de l'éducation de Charles-Quint. C'était, comme nous l'avons dit, un des motifs qui avaient fait accepter la tutelle de ce prince, en l'année 1508, par l'empereur Maximilien. Étant à Wesel, le 18 juin de la même année, il avait écrit à l'archiduchesse Marguerite, sa fille, que son arrivée auprès d'elle à Malines serait précédée par celle du cardinal de Sainte-Croix, dont nous avons déjà fait connaître les relations avec Ferdinand, roi d'Aragon. Il était légat du saint-siége en Allemagne. L'Empereur priait sa fille de se concerter avec ce savant prince de l'Église pour l'éducation de Charles, son petit-fils.

L'affection que l'empereur Maximilien portait à cet enfant est ainsi racontée avec intérêt par l'historien Léti (I, p. 57): « Maximilien disait souvent : « Je n'ai « communiqué qu'un sang mortel à Philippe, mon fils; mais il a rendu le mien « immortel en mettant au monde Charles; et comment n'aimerais-je pas cet « enfant, puisque je retrouve en lui Maximilien et Philippe. »

C'est l'empereur Maximilien qui a bien réellement fait commencer dès l'année 1507 et fait continuer en 1508 l'éducation de son petit-fils. Maximilien, homme de lettres, car il y a de lui plusieurs écrits brillants, homme d'État et d'épée, n'avait besoin de personne pour la diriger. Sa correspondance avec l'archiduchesse Marguerite, sa fille chérie et sa confidente, en donne plusieurs preuves incontestables. C'est avec Marguerite, qui avait pour cet enfant royal les soins de la meilleure des mères, qu'il se concertait fréquemment.

Nous nous étendons sur cette remarque, parce que plusieurs historiens du XVIII[e] et du XIX[e] siècle ont prétendu que le roi Philippe, par son testament du mois de septembre 1506, avait prié le roi Louis XII de choisir un gouverneur pour Charles, son fils aîné. Quoique nous n'ayons point retrouvé le texte de ce

testament, il nous semble, selon toute probabilité, que les historiens sont dans l'erreur.

En effet, dans la collection imprimée sous le titre de *Lettres du roi Louis XII* (Bruxelles, 1712, 4 vol. in-18), il y en a une de ce roi, en date du 2 octobre 1506, huit jours après la mort du roi-archiduc Philippe, à Jean, comte de Nassau, gouverneur des Pays-Bas. On y lit : « Ainsi que nous avons aimé le père, nous n'aimerons pas moins les enfants; nous avons averti le sire de Chièvres qui est demeuré son lieutenant de par deçà, afin que si aucune chose il y a qu'il ait besoin de notre aide, qu'il nous le fasse savoir; nous nous y emploierons de très-bon cœur. » Il nous semble que c'est à ces offres d'assistance que se réduit le prétendu choix du sire de Chièvres par le roi Louis XII.

Dans une lettre de condoléance que le cardinal d'Amboise écrivait, le 13 octobre 1506 (deux ans avant les traités de Cambrai), à l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, qui était momentanément en Savoie, quoiqu'elle demeurât habituellement alors à Inspruck, il lui mande : « Et au devenant de ce qui concerne votre affaire et celles de messeigneurs vos neveux, je vous promets, Madame, que le roi en fera comme pour ses propres enfants. »

Dans une lettre qui est de l'archiduchesse Marguerite, datée de Bourg en Bresse, le 25 octobre 1506, elle remercie le roi Louis XII de son bon vouloir pour ses neveux, et le supplie d'avoir pour eux et pour leur pays la même singulière et bonne recommandation que pour leur père. Ce prétendu choix par Louis XII de Guillaume de Croy, sire de Chièvres, pour gouverneur des enfants de Philippe, aurait été inutile, puisque leur père l'avait institué gouverneur de leurs personnes et qu'il n'appartenait qu'à leur aïeul et tuteur de le continuer ou de le faire remplacer. D'ailleurs, la réponse de Maximilien au chancelier de Hauthem et aux autres envoyés, ne laisse aucun doute sur cette offre. Mais que le roi Louis XII, suzerain de la Flandre et de l'Artois, ayant la garde-noble des enfants de son vassal, eût approuvé la continuation des services du sire de Chièvres, cela est vraisemblable.

Au moment du décès de leur père, Charles, enfant de six à sept ans, et ses trois sœurs étaient confiés aux soins de dona Anna de Beaumont; ce qui se démontre par une lettre de l'année 1512 (V. *Corresp. de Marg.*, II, p. 113) à l'Empereur. L'archiduchesse la recommande, afin qu'elle accepte l'habit de Saint-Georges que le roi d'Aragon lui envoyait et qu'elle obtienne une commanderie. Voici les expressions de la lettre : « Car mesdames mes nièces en sont très-honorablement et très-bien servies; ce sera guerdon (c'est-à-dire récompense) des bons services qu'elle a faits par le passé, desquels on doit avoir égard. »

Charles, prince d'Espagne, ne fut retiré des mains des femmes qu'à la fin de l'an 1508, après que l'archiduchesse Marguerite se fut concertée avec le cardinal de Sainte-Croix, et après l'arrivée de l'empereur Maximilien à Malines.

La muse de l'histoire n'a pas assez solennellement publié que c'est aux généreuses et prévoyantes leçons de Guillaume de Croy, sire de Chièvres, choisi par Maximilien et Marguerite, et approuvé par le cardinal de Sainte-Croix,

que Charles-Quint doit non-seulement son éducation politique, mais après que cette éducation eut été achevée, sa sage direction politique, administrative et militaire depuis le commencement de son règne. Qu'on nous permette ici de faire observer que, si à la fin de l'éducation du fils et du petit-fils de Louis XIV, la noble mission de Bossuet et ensuite de Fénelon furent accomplies, il y eut bien plus de soins de la part du sire de Chièvres. Il continua de demeurer auprès de la personne de son royal élève; il fut son premier ministre et son ami indispensable. Il y demeura jusqu'au moment de sa mort, l'ayant accompagné en Espagne et en Allemagne. L'éloge du sire de Chièvres a été fait par l'historien Varillas dans le livre intitulé : *Le sage gouverneur,* ou *la Pratique de l'éducation d'un prince.*

Le sire de Chièvres, entièrement secondé, dirigé même quelquefois par l'archiduchesse Marguerite qui réunissait tous les pouvoirs de la souveraineté, était persuadé que la principale étude de son élève était la science de l'histoire, pour acquérir l'expérience fictive d'un vieillard qui aurait vu tous les temps, tous les pays et toutes actions humaines, depuis l'origine du monde. Charles fit de grands progrès dans cette étude. On peut s'assurer que ce prince s'en occupa beaucoup dans son enfance, lorsqu'on examine dans la riche Bibliothèque de Bourgogne les trois magnifiques volumes, en grand in-folio, du manuscrit français, sur vélin, intitulé : *La fleur des histoires,* dont le texte est rédigé par Jean Mansel. Ils appartenaient à l'archiduchesse Marguerite. (*V.* l'inventaire de ses meubles, publié à la fin de sa correspondance, par M. Le Glay, en 1839.) Il y a dans ces trois volumes un nombre infini de grandes miniatures qui sont des tableaux historiques. Les artistes qui les ont confectionnées ont eu le talent de représenter sur chaque tableau toute la série successive des événements qui concernent un même personnage. Cette fusion, inaperçue dans un même cadre, parle aux yeux et démontre les détails du texte qui parle à l'esprit. Sans doute il y a une distance immense entre la rédaction critique de cet ouvrage de Jean Mansel et celui de l'*Histoire universelle,* que Bossuet rédigea pour le dauphin, et le poëme admirable du *Télémaque* de Fénelon, composé pour le fils du dauphin, et même l'histoire que Condillac à rédigée pour le prince infant de Parme; mais il faut se souvenir que celui de Mansel est un ouvrage du xve siècle et que les autres sont éclairés des lumières du xviie et du xviiie siècle. Le sire de Chièvres faisait aussi usage des anciens manuscrits de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne; ce qui atteste que ces princes avaient eu le plus grand soin de l'éducation de leurs enfants. Cette collection, une des plus belles de l'Europe, fut augmentée pour Charles-Quint par la bibliothèque particulière de l'archiduchesse Marguerite, comme on vient de le dire, et par la bibliothèque particulière, également précieuse, de Charles de Croy, prince de Chimay, qui était, comme nous l'avons expliqué p. 105, un des parrains de Charles-Quint et cousin du sire de Chièvres. (V. le tableau généalogique de Croy, p. 108.) Dans l'histoire que nous avons publiée de cette bibliothèque, nous avons expliqué que plus tard, après l'année 1555, elle fut enrichie par la

collection des manuscrits appartenant à Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint.

Les études religieuses et scolastiques furent confiées, par ordre de Maximilien, d'abord à Laurent Vacca pour l'enseignement élémentaire; ensuite à un précepteur, Adrien Florissen, né à Utrecht, professeur de théologie à l'université de Louvain. (*V.* le recueil : *Analecta historica de Adriano VI, Gorg. Burmanno.* Trajecti ad Rhenum, 1727.) Déjà, depuis plusieurs années, la vieille duchesse Marguerite d'York, qui mourut en 1503, l'avait fait connaître à l'empereur Maximilien en le recommandant, pour lui confier, lorsqu'il en serait temps, l'éducation de son arrière-petit-fils. Par la seule capacité de son grand savoir, il s'était élevé au doctorat de l'un et de l'autre droit. (*V.* Brequigny.) Nous verrons plus loin qu'il obtint pour récompense la haute dignité de ministre de son élève, à côté et avec l'assentiment du sire de Chièvres, en Espagne, et qu'ensuite son élève le fit élire souverain pontife. Antérieurement à l'éducation de Charles-Quint, Adrien d'Utrecht avait été professeur d'Erasme, comme l'atteste le même Brequigny, son biographe. (I, p. 88.) Avoir formé un élève tel qu'Erasme, qui continua d'être son ami après avoir fini ses études, et qui fut toujours en correspondance avec lui, même lorsqu'il fut souverain pontife, est une preuve de l'érudition d'Adrien d'Utrecht.

Selon Moringus, son autre biographe, Adrien connaissait profondément, outre le latin, les langues grecque et hébraïque, la dialectique, la physique, l'éthique, et surtout les mathématiques. (*Præcipue verò in mathematica.*) Adrien d'Utrecht avait étudié les écrits du maître des sentences (Pierre Lombard). Plus tard, en 1512, il en fit imprimer à Paris le quatrième livre, dans lequel il y a la proposition que le pape n'est pas infaillible. Lorsqu'il fut souverain pontife, il en fit publier une autre édition sans permettre que rien y fût changé en ce qui concerne cette même proposition. C'est Adrien d'Utrecht qui le premier réfuta en l'université de Louvain, comme nous l'expliquerons plus loin, les nouvelles doctrines théologiques de Luther. Adrien d'Utrecht s'était adonné avec succès à l'étude des langues française, espagnole et italienne, qui lui furent de la plus grande utilité pour les hautes fonctions qu'il exerça.

Il s'appliqua surtout à acquérir toute la confiance de son royal élève, qui fit de grands progrès dans les études pratiquées à cette époque. Mais il ne put jamais lui inspirer le goût de la langue latine, malgré ses exhortations, lui disant souvent avec douceur qu'il regretterait d'en avoir négligé l'étude; ce qui arriva effectivement plusieurs fois, lorsque Charles-Quint, parvenu à l'apogée de la puissance, ne pouvait répondre en latin à des orateurs qui lui adressaient la parole dans cette langue. Lorsqu'il était enfant, il répondait à Adrien : « Croyez-vous que mon grand-père veuille faire de moi un maître d'école? » Cependant, on peut assurer que si Charles ne connaissait pas la langue latine avec un talent cicéronien, il en avait une connaissance suffisante. Il n'y a pas de doute que ce prince, lorsqu'il fut Empereur à vingt ans, en 1519, ne se soit un peu perfectionné dans les études latines par la pratique de l'administration

publique. L'usage de cette langue dans laquelle les diplômes sont généralement rédigés, lui était aussi obligatoire que l'allemand, comme nous l'expliquerons plus loin, par la capitulation du 3 juillet 1519, qu'il avait signée à Barcelone en acceptant son élection à l'Empire. Charles qui dirigea toujours lui-même toutes ses chancelleries, qui avait appris avec soin toutes les langues de ses nombreux États, et même la langue anglaise, ne peut avoir négligé celle du latin qui était alors la langue universelle de la chrétienté; ce qui est attesté par Staphylus, son panégyriste, édition d'Augsbourg de l'année 1559. *Hispanice perfecte eleganter et Gallice et Italice. Latine satis, Germanice mediocriter.*

Mais ce jeune prince fit, par compensation, sous la direction d'Adrien d'Utrecht, de grands progrès dans les mathématiques, la mécanique et la marine. (*V.* Varillas.) L'auteur d'une histoire de Hainaut, le père Delewaerde, prétend que le sire de Chièvres détournait son royal élève des études latines, afin d'entraver l'influence d'Adrien d'Utrecht. Mais lorsque l'on considère la haute position nobiliaire de la maison de Croy et l'humble condition bourgeoise d'Adrien, fils d'un simple particulier d'Utrecht, on jugera que cette jalousie n'a aucune probabilité : le sire de Chièvres était gouverneur de la personne du prince, Adrien n'était que le précepteur sous les ordres du gouverneur.

Nous avons dit qu'avant les leçons données par Adrien d'Utrecht, l'instruction élémentaire de Charles, alors âgé de quatre ans, avait été confiée, en 1504, à Laurent Vacca, maître d'école, né Espagnol. Pour le récompenser, l'archiduchesse Marguerite le recommanda deux fois par des lettres à l'empereur Maximilien, la première fois à la fin de décembre 1507, et la seconde fois en 1512. (V. *Corresp. de Marg.*, I, p. 35, et II, p. 115.)

Nous n'avons point trouvé de renseignements sur les maîtres d'études des langues modernes; excepté la langue espagnole qui lui fut enseignée en très-peu de temps, lorsqu'il partit pour l'Espagne en 1517, par le savant évêque Mota; ce qui sera ultérieurement expliqué. On remarque au texte de l'historien Leti (I, p. 55), que ce jeune prince disait qu'il voulait se servir de la langue italienne pour parler au pape, de la langue espagnole pour parler à la reine Jeanne, sa mère, de l'anglais pour converser avec la reine Catherine d'Aragon, sa tante, reine d'Angleterre, du français pour s'entretenir avec lui-même. En effet, la langue française était celle de la maison de Bourgogne-Valois, branche cadette de la maison royale de France.

L'archiduc Philippe, qui était le père de Charles-Quint, parlait, dit le même historien Leti, si parfaitement le français, que jamais étranger à la France ne connut mieux cette langue; mais Leti aurait dû faire observer qu'elle est vulgaire dans l'Artois, le Hainaut, le Namurois, la moitié du Limbourg, du Luxembourg, dans la Flandre méridionale, actuellement Flandre française, et dans le Brabant wallon, y compris la section méridionale de Bruxelles, c'est-à-dire les quartiers du Parc, des deux Sablons et des Marolles, et que dans l'autre moitié de la Belgique qui est flamingante, toutes les personnes notables font également usage dans leurs relations, soit verbales, soit écrites, des deux langues française et

flamande indistinctement. Sans cette fusion, la Belgique serait le voisinage par juxta-position de deux peuples réciproquement étrangers; tandis qu'au contraire c'est une seule nation entièrement unie. Ainsi, sous le rapport linguistique, nos provinces doivent se diviser en trois sections : 1° le wallon; 2° la classe illettrée des flamingants; 3° ceux des flamingants qui parlent et écrivent indistinctement les deux langues. En effet, nous verrons à la date du 24 avril 1517, qu'à l'organisation nouvelle du grand conseil de Malines, cette administration fit toujours usage de la langue française; c'est l'historien Foppens qui nous fait connaître cette décision (Msc. 14115, p. 152), et il ajoute ces mots : « malgré les réclamations des provinces hollandaises. » C'est une chose incontestable, par un grand nombre d'anecdotes populaires dont le recueil est imprimé, que Charles-Quint parlait aussi la langue flamande; ce qui est d'autant plus certain, qu'il passa presque toute son enfance à Malines. Lorsque l'empereur Maximilien écrivait à l'archiduchesse Marguerite, le 17 juillet 1513 : « Ayez toujours recommandé que Charles apprenne bientôt le thiois, » c'était probablement l'étude littérale du flamand que Maximilien recommandait de faire apprendre à son petit-fils.

L'étude de la musique fut cultivée par le jeune Charles d'Autriche. Il y était encouragé par l'archiduchesse Marguerite qui aimait passionnément ce noble délassement et qui rassemblait dans son hôtel, à Malines, les plus habiles musiciens et les meilleurs poëtes. — L'école musicale des Pays-Bas était alors, par sa protection, la plus célèbre de l'Europe. Les manuscrits qu'elle a légués à son neveu en sont la preuve encore existante dans la Bibliothèque de Bourgogne. Charles-Quint savait jouer du clavecin, ce qui est attesté par le compte d'un luthier. (V. *Bulletin de la comm. d'histoire.*) Nous verrons à la fin de sa biographie qu'il avait des instruments de musique dans sa retraite, au monastère de Juste, après son abdication.

L'étude de l'escrime, de l'équitation, des joutes, des tournois, le jeu de bagues, le tir à l'arc, à l'arbalète et aux armes à feu, qui étaient au moyen âge une partie importante et même souvent l'étude unique de la jeune noblesse, furent cultivés avec soin par le jeune prince d'Espagne. Ces études gymnastiques furent confiées au seigneur Charles Poupet De la Chaux, né en Franche-Comté. Il avait été deux fois le compagnon de voyage de l'archiduc Philippe en Espagne; il revint aux Pays-Bas à la fin de l'année 1506, après le décès de son souverain, comme nous l'avons expliqué. L'archiduchesse Marguerite avait la plus grande confiance en lui. (V. *Corresp. de Marg.*, I, p. 440.) L'écuyer Cenrio, que l'empereur Maximilien avait envoyé, modéra souvent la passion de Charles pour le manége; en effet, ce prince fut excellent écuyer. Charles aimait le plaisir de la chasse; il fit l'apprentissage de l'art de la vénerie dans la magnifique forêt de Soignes, qui est au sud-est de Bruxelles, ayant au centre, parmi plusieurs retraites pittoresques, le cloître de Groenendael, des ermites de l'ordre de Saint-Augustin, où depuis il rassembla plusieurs fois sa famille. Nous dirons même par anticipation qu'un jour il y avait à dîner, sous un arbre et à la même table, sept têtes couronnées dont il était le chef.

L'empereur Maximilien écrivait d'Augsbourg à sa fille : « Nous sommes bien joyeux que notre fils Charles prenne plaisir à la chasse; autrement on pourrait penser qu'il est un bâtard » (*V. Corresp. de Marg.*, I, p. 27.) Lorsqu'il était en Espagne, dès l'année 1517, il excella dans l'art des combats de taureaux (*V.* Albieri. *Relazione*), ce qui était un moyen de plaire au peuple espagnol.

Le sire De la Chaux fut aussi noblement récompensé de ses soins que le sire de Chièvres et Adrien d'Utrecht, par la confiance la plus intime que son royal élève ne cessa d'avoir en lui. Il lui fit exercer plusieurs hautes fonctions administratives, plusieurs importantes missions diplomatiques. Charles était l'ami d'enfance du fils du sire De la Chaux, qui continua de l'accompagner dans ses voyages, et qui ne quitta point ce prince après ses trois abdications; il l'accompagna dans la retraite de Juste : il l'y a vu expirer et il présida aux obsèques de son souverain, nous devrions dire de son ami d'enfance.

Dès l'âge de trois ans, Charles avait voulu porter une épée : elle devait être suspendue au chevet de son lit, pendant son sommeil. (*V.* Ferreras.) Nous l'avons vu à sept ans et demi, à Malines, sur un petit cheval, aux obsèques du roi don Philippe son père.

Enfin, nous terminons ce récit par une anecdote qui prouve l'intelligence précoce de Charles-Quint. A ce même âge de sept ans et demi, il était présent, dans la même ville de Malines, à une assemblée des états généraux. Il y demanda par un petit discours, accompagné de gestes enfantins et de mouvements de son visage, qu'un subside fût accordé; ce qui est attesté par une chronique des princes de la maison d'Autriche, l'an 22 de Maximilien (*V. Bull. de la comm. royale. d'histoire.*)

Pour rendre son petit-fils plus capable de rédiger sa correspondance par lui-même, l'empereur Maximilien recommandait par une lettre du 30 septembre 1507, à l'archiduchesse Marguerite, que ce jeune prince, ayant alors près de huit ans, signât des lettres de recommandation au roi d'Aragon en faveur de don Diégo de Soto-Mayor.

L'année suivante, lorsque le cardinal de Sainte-Croix eut précédé à Malines l'arrivée de l'empereur Maximilien pour reconnaître les dispositions intellectuelles de son petit-fils, il recommandait ce qui suit à l'archiduchesse Marguerite, le 19 septembre 1508 (V. *Corresp.*, I, p. 82) : « Je désire que vous et notre fils « l'archiduc Charles écriviez à notre saint-père le pape;.... et faites écrire « notre dit fils Charles à notre saint-père, et vous nous ferez chose agréable. »

Pour compléter ce récit, nous allons joindre la copie d'une lettre de cet enfant royal; elle est extraite des archives générales du département du Nord à Lille et a été publiée par M. Arthur Dinaux (V. *Archives historiques et littéraires du nord de la France;* Valenciennes, 1841, p. 186.) Elle est adressée à l'archiduchesse Marguerite, alors absente pour visiter la Flandre et le Brabant. Elle est datée de Malines, le 26 mars 1510. Il faut se souvenir qu'à cette époque et même jusqu'au siècle dernier, les enfants cultivaient très-peu l'étude de l'orthographe.

« Madame, j'ai receu les lettres qui vous a pluet m'escrire et suis bien esc « d'avoir oui de vos nouvelles, vous merciant, madame, de votre visitation et « de la bonne souvenance qu'avez de moi. Madame, quant au chierf de Flandre « sce sera pour nune autrefois et si je fuce allé j'avoie bien volonté de leur faire « une revue. Quant à ceulx de Brabant vous me faites grand plaisir d'avoir la « voulonté de les aller visiter et ne les veulx assurer comme ceux de Flandre « de vous trouver, madame, et me tenez promesse. Je vous ai toujours tenu « dame de promesse et suis bien asseuré que n'y fauldrez. Madame, quant « au champion de ma cousine de Ravenstein, je ne doute que ferra son devoir, « quant a moy, si je puis, je ne vous ferai honte et ferai de mon mieux. « Mesdames mes sœurs désirent fort vostre venue, elles et moy vous prions « demeurer en vostre bonne grace à laquelle nous nous recommandons. « Madame, je prie nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue. « A Malines, le xxvi[e] jour de mars de l'an xv et x. » (1511. N. St.)

Au mois de janvier 1513, l'empereur Maximilien écrivait à l'archiduchesse Marguerite : « Faites écrire à notre fils l'archiduc Charles quelques bonnes « lettres en wallon (c'est-à-dire en français, car les deux mots sont synonymes), « au roi d'Aragon, son grand-père, à la royne sa mère et à son frère don « Ferdinand, et qu'il lui baille le titre d'archiduc d'Autriche, car notre plaisir « est tel. » (*V. Corresp. de Marg.*, II, p. 79.)

Lorsque l'archiduc fut âgé de quatorze ans, le sire de Chièvres joignit à l'instruction théorique celle de l'éducation pratique. Il faisait lire à son auguste élève toutes les dépêches que le gouvernement recevait; le jeune prince devait en présenter le lendemain un rapport au conseil privé. L'historien du Bellai (I, p. 59) nous informe qu'un jour M. de Genlis, ambassadeur du roi Louis XII, témoigna son étonnement de ce que l'on assujettissait ce prince à un travail que l'on pouvait facilement confier à un secrétaire; il en demanda le motif à M. de Chièvres, un soir que celui-ci lui donnait à souper. « Mon « cousin, répondit M. de Chièvres, je suis tuteur et curateur de sa jeunesse; « je veux, quand je mourrai, qu'il devienne en liberté, car s'il n'entendait ses « affaires, il faudrait, après mon décès, qu'il eût un autre curateur, pour n'avoir « entendu ses affaires et n'avoir été nourri au travail, se reposant toujours sur « un tiers. »

Cet habile gouverneur était en cela parfaitement secondé par l'archiduchesse Marguerite, très-capable de traiter par elle-même les affaires administratives les plus ardues, et dont la correspondance est un modèle de clarté et de jugement.

Nous terminons l'esquisse que nous venons de tracer, en disant qu'au mois de décembre 1513, le pape Jules II, voulant donner à Charles d'Autriche un témoignage de satisfaction pour les progrès de ses études et pour sa bonne conduite, lui envoya la rose d'or, bénite annuellement par le saint-père, le dimanche de *Lætare*, qui est le quatrième du carême. Déjà, en 1499, le pape Alexandre VI avait envoyé la rose d'or à l'archiduc Philippe.

Mais tant de soins pour l'éducation de Charles-Quint avaient failli, en 1508, prendre une autre direction; car Ferdinand, roi d'Aragon, avait écrit à l'archiduchesse Marguerite de le lui envoyer en Espagne pour le faire élever selon l'usage espagnol (*V.* Ferreras, VIII, p. 316.) Ferdinand insista plus tard par une seconde lettre. Il fallut faire interposer l'autorité de l'empereur Maximilien pour empêcher son départ des Pays-Bas. Ce que nous disons n'est pas une contradiction avec le projet de l'empereur Maximilien, de l'année alors précédente (1507), de l'envoyer en Espagne comme roi mineur, et en Castille, mais non pas en Aragon. Il aurait reçu en Aragon une éducation exclusivement espagnole. Qu'il nous soit permis d'ajouter, par anticipation, que Charles-Quint a fait cette faute envers son fils (le roi Philippe) qu'il aimait trop aveuglément.

A la suite de ces détails, nous devrions ajouter la description du portrait de la personne de Charles-Quint, tel qu'il était à la fin de son adolescence en 1520. Ce portrait est dans la collection des gravures de la Bibliothèque royale de Belgique : il y est sans barbe, ayant le type bien caractérisé des princes autrichiens.

Il adopta plus tard la barbe courte, mode que le roi François I[er] avait aussi adoptée. On dit que c'était pour cacher l'excès de la carrure trop proéminente aux deux côtés de la maxillaire inférieure. Ses portraits à différents âges, par le Titien, et par d'autres peintres célèbres, sont connus; mais on ne sait pas généralement qu'un de ses bustes en bronze a été fait pour la ville de Bruxelles; qu'au moment de l'entrée des troupes françaises en 1794, le père du prince de Metternich l'a transporté à Vienne en Autriche, et que tout récemment ce prince en a fait une seconde donation à la ville de Bruxelles. Ce portrait porte un grand caractère de vérité.

La stature de Charles-Quint, fils de l'archiduc Philippe d'Autriche, était celle d'Alexandre le Grand, fils d'un autre Philippe, roi de Macédoine, ou bien de Napoléon 1[er].

CHAPITRE IV.

Les Vénitiens triomphent de la ligue de Cambrai. — Guerres d'Italie.

Nous devons revenir aux évéments d'Italie, qui étaient la conséquence de la ligue de Cambrai contre les Vénitiens. Nous ne rendrons qu'un compte sommaire de la campagne dans cette péninsule et de celle des années suivantes.

Les confédérés commencèrent leurs opérations au printemps de l'année 1509. Le roi Louis XII envoya une armée, sous le commandement du maréchal de Chaumont. Le 15 avril, elle arriva dans la ville de Milan. Le roi y vint en personne quelques jours plus tard. Il se dirigea vers l'Adige à la frontière des

États de Terre-Ferme des Vénitiens. Il poussa ses conquêtes jusqu'à Trévise. Il était par conséquent à huit lieues de Mestre, port maritime où l'on s'embarque pour entrer à Venise, dont les îles sont en face, à quatre milles de distance (une forte lieue). Le célèbre général vénitien l'Alviane, débarqué sur le continent, s'oppose à ce mouvement et reprend Trévise. L'armée française se retire jusqu'à Chiarra d'Adda, non loin de Crémone. Le roi Louis XII était présent. Il livre une bataille le 14 mai 1509, près d'Aguadel. Il s'écriait pendant le plus fort de la mêlée et au milieu de danger : « Que celui qui a peur se mette derrière moi! » Il remporte une victoire complète. L'Alviane y est fait prisonnier. Le roi envoya en France les étendards qui avaient été pris. Il les fit placer sous les voûtes de l'église abbatiale de Saint-Denis. Ces insignes de la victoire y étaient encore pendant le XVIIIe siècle, selon le témoignage de l'historien Félibien. Après ce succès, le roi Louis XII partagea loyalement avec l'empereur Maximilien les villes qu'il avait conquises. Ce partage s'effectuait conformément à la ligue de Cambrai.

Pendant que Louis XII avait passé les Alpes du Piémont, une armée autrichienne, envoyée par Maximilien, avait traversé l'Izonzo, fleuve du comté de Gorice qui était, comme nous l'avons dit, la séparation naturelle entre l'Allemagne et l'Italie. Cette vaste péninsule n'est pas clôturée de ce côté par la chaine alpine qui est plus au nord, et d'où sortent les sources de l'Izonzo. Maximilien avait envahi le littoral de Terre-Ferme jusqu'à Padoue au sud-est de Trévise. Padoue est situé sur la Brenta, fleuve qui a l'aspect d'un canal pittoresque, bordé de palais et d'autres villas de l'aristocratie vénitienne. Nous avons déjà dit que la magnifique demeure de Catherine Cornaro, dernière reine de Chypre, était sur ce fleuve.

Pendant ces deux expéditions, le duc de Ferrare, Alphonse Ier, reprenait le territoire de la Polésina de Rovigo, et le pape Jules II rentrait en possession de quelques places envahies par les Vénitiens sur le littoral de l'Adriatique. Tout semblait présager que les Vénitiens allaient être expulsés du continent entier de l'Italie; mais les fautes de leurs ennemis, quoique victorieux, furent la cause que bientôt ils en triomphèrent. Le roi Louis XII, revenu en France dès le mois de juillet, continuait à laisser le commandement de son armée au maréchal de Chaumont. L'empereur Maximilien, dont la présence en Italie pendant le séjour de Louis XII aurait été de la plus grande influence, n'y arriva qu'au mois d'août, après qu'André Gritti, général vénitien, fut rentré, par surprise, le 19 juillet 1509, dans la ville de Padoue, en y introduisant ses soldats à la suite de quelques chariots de foin. Gritti reprit ensuite la ville de Vicence; enfin il avait réduit les Autrichiens à une position défensive.

Les Vénitiens avaient eu la sagesse de rétrocéder, sur le littoral du royaume de Naples, au roi Ferdinand d'Aragon, les places de la Calabre qu'ils détenaient depuis six ans. Débarrassés de la crainte des Espagnols, qui auraient pu les attaquer par mer, ils n'épargnèrent rien pour se réconcilier avec le pape Jules II pendant l'hiver de 1509 à 1510. Ils parvinrent à leur but, le 24 février 1510,

par un traité d'alliance avec la cour de Rome, qui leur accorda aussi l'absolution des excommunications. Le roi Louis XII avait donc tout à coup pour ennemi celui même qui avait été le principal instigateur de la ligue de Cambrai.

Maximilien, son autre allié, était en pleine retraite. Dès lors le but proposé par la ligue de Cambrai fut peu à peu abandonné, et la république de Venise se raffermit. C'est en mémoire du premier des succès qu'elle remporta le 17 juillet 1509, par la reprise de Padoue, que l'on célébrait tous les ans, à Venise, la fête de la translation des reliques de sainte Marine dans cette ville. (V. *Art. de vérif. les dates.*)

Le récit de ces événements est détaillé au texte de l'histoire de Venise par M. Daru, très-capable d'en juger, ayant exercé, pendant l'empire de Napoléon Ier, plusieurs hautes fonctions administratives dans cette contrée. Nous demandons la permission d'ajouter que la puissance territoriale des Vénitiens devait être bien grande à cette époque, car le gouvernement de leur république, malgré les frais de cette guerre, ne se ressentait pas encore du dommage que le passage du cap de Bonne-Espérance par les Portugais, en 1497, avait fait à leurs relations commerciales, en déversant dans l'Europe, en concurrence avec eux par la voie de Lisbonne, les épiceries que ces mêmes Vénitiens avaient reçues, presque en monopole, jusqu'alors, par la voie d'Alexandrie d'Egypte.

En l'année 1510, le roi Louis XII vint avec la reine Anne de Bretagne s'établir à Lyon pour être plus près de l'Italie. Le 25 mai, le cardinal d'Amboise, que nous avons fait connaître pour son meilleur ami, son plus judicieux conseiller, y mourut. L'historien Mezerai dit de ce haut fonctionnaire : « Homme de bien, ministre sans avarice et sans orgueil, cardinal avec un seul « bénéfice (l'archevêché de Rouen), n'ayant en vue d'autre richesse que celle « du peuple, il s'est amassé un trésor de bénédictions dans toute la postérité. »

Nous dirons qu'avec un tel ministre Louis XII s'est acquis avec justice le titre de *Père du Peuple.* Si dans la France on associe ensemble les noms de Henri IV et de Sully, on devrait de même ne prononcer le nom de Louis XII sans y ajouter avec vénération celui du cardinal d'Amboise.

Le pape Jules II, depuis que les Vénitiens s'étaient réconciliés avec lui, avait adopté, plus que jamais, la vieille politique bien connue que Voltaire cite plusieurs fois : *Cacciare i barbari d'Italia :* chasser d'Italie les barbares. C'est ainsi que les Italiens appelaient indirectement les Français, les Allemands, les Espagnols. De ces trois espèces d'étrangers, les Français, et, par conséquent, le roi Louis XII, étaient ceux envers lesquels ils avaient le plus d'animosité. Le pape Jules II vint en personne au siége de la Mirandole, ville méridionale du duché de Milan. Il parcourait à cheval, selon l'historien Guichardin, les lignes de circonvallation de la place. L'empereur Maximilien était au comble du mécontentement de cette conduite belliqueuse du vicaire d'un Dieu pacifique. Il envoya dans la ville de Mantoue, non loin de la Mirandole (*V.* Guichardin, II, p. 152), l'évêque de Gurk, son ministre, que nous avons déjà fait

connaître, pour informer le pape que la dignité impériale lui donnait la qualité de défenseur de l'Eglise et qu'à ce titre il voulait rétablir la paix générale dans le monde chrétien. Cette démarche, faite par ordre de l'Empereur, fut approuvée par le roi catholique Ferdinand d'Aragon. Les deux souverains firent commencer un congrès dans la ville de Mantoue. Le roi Très-Chrétien, partageant leurs intentions, y envoya l'évêque de Paris, Pierre Penchet, dont nous avons déjà fait mention aux conférences de Cambrai. L'évêque de Gurk présidait le congrès en qualité de lieutenant de l'Empereur en Italie.

CHAPITRE V.

Conciles de Pise et de Latran. — Continuation de la guerre d'Italie.

Le roi Louis XII comprit alors qu'il fallait attaquer la puissance temporelle du souverain pontife par les armes spirituelles ; c'était agir selon la coutume de la cour de Rome, qui employait les excommunications pour des affaires temporelles. En conséquence, il envoya, pendant l'année 1511, à Milan, trois commissaires ecclésiastiques. Ils y trouvèrent réunis cinq cardinaux, dont quelques-uns étaient délégués par l'empereur Maximilien. Ils se concertèrent avec les commissaires français; et comme, selon les principes disciplinaires, plusieurs cardinaux assemblés ont le droit, indépendamment de l'autorité du pape, de convoquer un concile lorsqu'il y a urgence, ce qui est attesté par Guichardin (II, p. 176), on y décida la convocation d'un concile, au 1er septembre de la même année 1511, dans la ville de Pise. On désigna cette ville à cause de sa proximité de la mer pour les Pères qui viendraient de France ou d'Espagne.

Il y avait déjà eu deux conciles à Pise, l'un en 1134 pour excommunier et expulser Pierre de Léon qui était l'antipape Anaclet II, compétiteur d'Innocent II; l'autre en 1409, où il y avait eu vingt-deux cardinaux, quatre patriarches, douze archevêques, quatre-vingts évêques et les députés de l'université de Paris, pour résoudre l'importante question du schisme d'Occident, motivé par la double élection simultanée, qu'il fallait annuler, des deux papes Benoit XIII et Grégoire XII, et pour l'élection d'un autre pape, Alexandre V, qui les remplaça et qui fut choisi par les Pères de ce concile. Ainsi, en l'année 1511, alors présente, et par l'influence du roi Louis XII, un troisième concile de Pise, traitant de la papauté, comme les deux précédents, devait se prononcer sur ce point : si l'on devait continuer l'obédience à Jules II ou prononcer sa déposition.

L'assemblée des prélats réunis à Milan alléguait pour motif que le pape

Jules II avait promis, à son élection en 1503, de convoquer un concile général. Il n'avait point tenu sa promesse. Jules II employa tous les moyens possibles pour entraver le concile de Pise. En effet, avant son ouverture, il convoqua par une bulle du 18 juillet 1511, auprès de lui, à Saint-Jean de Latran, le 19e concile œcuménique. Déjà le 12 du même mois de juillet, par une bulle précédente, il avait excommunié le roi Louis XII. Mais l'opinion publique n'était pas en faveur du concile de Pise. Maximilien resta neutre. La première session, au lieu d'être tenue le 1er septembre 1511, ne fut ouverte que le 1er novembre suivant. Il y avait seulement quatre cardinaux, un petit nombre d'évêques français et l'ambassadeur du roi Louis XII. Dès la quatrième session, le concile fut transféré dans la ville de Milan pour être sous l'influence française. Le concile y reprit le cours de ses travaux le 4 janvier 1512. A la huitième session, le 21 avril suivant, le pape Jules II y fut déposé; mais ce fut sans effets. Jules II était soutenu par le concile de Latran, qui s'assembla quelques jours plus tard, comme nous l'expliquerons un peu plus loin.

Il continua d'être souverain pontife. L'influence du concile de Latran augmentait, tandis que le concile de Milan commençait à paraitre schismatique, selon l'opinion qui se repandait parmi les princes d'Italie, et surtout à Venise, et aussi à la cour d'Espagne. Le nombre des Pères qui le composaient diminuait peu à peu. Le roi Louis XII fit alors transférer le concile à Lyon, pour continuer à le maintenir sous son influence après les désastres de ses armées en Italie, dont nous allons rendre compte; mais nous dirons préalablement que le concile de Latran avait commencé ses sessions le lundi 3 mai 1512. Il y avait quinze cardinaux, quatre-vingts archevêques et évêques et d'autres prélats. A la seconde session, le 17 mai, la bulle de convocation par le pape Jules II fut approuvée. Dès lors l'autorité pontificale lui fut assurée contrairement aux décisions du concile de Pise. Pendant tout l'été, le pape Jules II fut en négociations avec l'empereur Maximilien. Il en résulta qu'au commencement de décembre 1512, l'évêque de Gurk, arrivé à Rome, ayant abandonné le concile, transféré de Milan à Lyon, avait déclaré que l'Empereur adhérait au concile de Latran.

Ce changement de la part de l'Empereur provenait de ce qu'il avait été mécontent de la politique du roi Louis XII, qui avait repris en 1511 ses anciens projets de conquête sur le royaume de Naples, dont l'héritage devait revenir à Charles d'Autriche, son petit-fils, prince d'Espagne.

Pendant ces abus de l'autorité spirituelle pour expulser les Français de la péninsule italique (15 octobre 1511), le pape Jules II faisait un traité avec l'Empereur et le roi d'Aragon pour s'opposer à l'invasion française du royaume de Naples. On lisait au texte de ce traité : *Pro suscipiendâ sanctæ Ecclesiæ romanæ defensione pernecessariâ.*

CHAPITRE VI.

Désastres des armées de Louis XII en Italie. — Maximilien Sforce rétabli au duché de Milan.

Le roi Louis XII avait envoyé, au commencement de l'année 1512, une armée dans le Milanais sous le commandement de Gaston de Foix, duc de Nemours, son neveu, âgé de vingt-trois ans. Nous avons dit ci-dessus (p. 127) que le 28 avril 1503, un autre duc de Nemours, Louis d'Armagnac, commandant aussi les armées de Louis XII, avait été tué à la bataille de Cerignoles, dans le royaume de Naples.

En effet, Louis d'Armagnac étant décédé non marié, son duché de Nemours était revenu à la couronne le 8 février 1504. Trois ans et demi plus tard, le roi Louis XII, par lettres patentes du mois de novembre 1507, en avait fait donation à son neveu Gaston de Foix. Son père Jean, vicomte de Narbonne, était cousin germain du roi de Navarre et beau-frère du roi Louis XII, de la maison d'Orléans, par son mariage avec Marie d'Orléans, sœur de ce roi. Ce second duc de Nemours était frère de la reine d'Aragon, Germaine de Foix. (V. *Mém. Fleurange,* chap. XIX.)

Le jeune Gaston, duc de Nemours, était très-aimé de ses soldats. « Il n'y avait « Français sous lui, dit le père Anselme (III, p. 347), qui volontiers ne voulût « s'exposer et mettre sa vie en danger pour lui. » Il repoussa des frontières du Milanais les nouveaux confédérés espagnols, pontificaux, vénitiens, etc. Il rassembla toutes ses forces pour pénétrer jusque dans la ville de Rome, en laissant à sa droite les Apennins et en côtoyant le littoral de la mer Adriatique, tandis qu'il envoyait le célèbre général La Palisse pour s'emparer de la résidence de Jules II.

Le duc de Nemours vint assiéger la ville de Ravenne défendue par les troupes de ce pape; au delà est le Ronco, fleuve qui descend des Apennins. Nous n'examinerons point si c'est, selon quelques écrivains, le Rubicon traversé par Jules-César ou si le Rubicon est le Luzo. Nous dirons seulement que le territoire de Ravenne et des environs est marécageux.

Le duc de Nemours fit commencer le passage du Ronco à toute l'armée française. L'armée espagnole et des autres alliés était accourue au-devant de lui, à l'autre rive; il se prépare à une bataille. Du côté des alliés, les troupes espagnoles étaient commandées par Pierre Navarre, vice-roi de Naples, qui s'était fait une grande réputation dans les guerres d'Afrique pour le roi Ferdinand le Catholique. Il avait sous ses ordres le jeune d'Avalos, marquis de Pescaire, que nous verrons être un des grands capitaines de l'empereur Charles-Quint, et un autre grand capitaine espagnol, Antoine de Leyva, qui avait commencé sa carrière militaire par être simple soldat.

Les confédérés étaient protégés au delà du fleuve par une digue assez élevée. Pierre Navarre voulait laisser passer le fleuve à toute l'armée française sans l'inquiéter, afin que lorsqu'elle serait entre la digue en face, le fleuve par derrière, et dans un terrain fangeux, il y eût plus de facilité à l'anéantir, ne pouvant opérer la retraite à cause de l'obstacle du fleuve.

Dans l'armée française, le jeune duc de Nemours qui faisait alors ses premières armes, comptait sur l'impétuosité de ses soldats. Il ordonna de passer le fleuve. Ce mouvement se fit sans l'opposition des Espagnols et des autres confédérés.

Dans leur armée, Fabrice Colomna, général romain, manifestait son mécontentement de ce que Pierre Navarre tenait son armée immobile derrière la digue. Il s'écriait : Nous laisserons-nous écraser sans tirer l'épée, par l'opiniâtreté de ce marrane? épithète injurieuse qu'il donnait à l'espagnol Pierre Navarre en le comparant à un Maure converti. Mais Pierre Navarre, comme autrefois Marius laissant défiler les Cimbres devant le camp romain, calculait le moment où il devait agir. C'était le jour de Pâques, 11 avril 1512. Malgré ses ordres formels, quelques bandes de confédérés passent la digue ; leur cavalerie est embourbée dans un sol fangeux ; leur infanterie est décimée par les coups d'arquebuse de l'armée des Français. Repasser la digue est impossible. Pierre Navarre avec ses Espagnols vient à leur secours ; il est fait prisonnier, ainsi que Pescaire, Colomna et Jean de Médicis de Florence, qui, l'année suivante, fut le pape Léon X. « Depuis que Dieu créa le ciel et la terre, » disent les mémoires attribués à Bayard qui faisait des prodiges de courage, « ne fut un plus cruel ni dur assault que François et Espagnols se livrèrent. Ils se repoussoient les ungs devant les autres en criant : *France, Espagne,* le plus cruellement du monde. » Mais au moment où la victoire paraît assurée aux Français, le duc de Nemours reçoit un coup de pique ou d'épée. Il est tué : l'armée française se met en déroute. C'est ainsi que la mobilité française éprouva plusieurs fois de grands revers. Nous le verrons encore à Pavie.

L'historien Guichardin, qui était à la bataille, dans le parti des confédérés, assure que si le duc de Nemours n'avait pas été tué, l'infanterie espagnole aurait été exterminée. Dans leur retraite, les Français laissèrent un grand nombre de prisonniers, une partie des drapeaux, de l'artillerie, et des bagages. Le général La Palisse que le duc de Nemours avait envoyé isolément pour s'emparer de la ville de Rome, ne put rejoindre dans sa retraite les débris de l'armée. Les Vénitiens et les Suisses l'en empêchèrent au passage du Pô. L'intendant de Normandie, qui avait le commandement de la ville de Milan, rallia auprès de lui tout ce qui restait de troupes françaises. Il se maintint pendant quelques mois dans un état défensif.

Le roi Louis XII, pendant ces revers en Italie, éprouvait en France un autre désagrément. L'opinion publique était de plus en plus favorable au concile de Latran : les Pères assemblés en concile à Lyon se séparèrent peu à peu. Le pape Jules II fulminait des anathèmes contre lui. Pour comble de désagrément, l'Empereur se déclara aussi contre lui et menaçait de lui retirer l'investiture du duché de Milan.

Pendant tous ces revers, la frontière de Picardie fut attaquée au mois de décembre 1512 par les Autrichiens, et la frontière des Pyrénées vers l'Océan était envahie par le roi d'Aragon qui faisait la conquête du royaume de Navarre, allié de France, sur le versant espagnol ou méridional de ces montagnes. Comme il y avait impossibilité d'envoyer des renforts en Italie, le duché de Milan fut évacué, et les troupes françaises se retirèrent vers les Alpes.

L'empereur Maximilien, dans son infatigable activité, mit à profit l'état de faiblesse du roi Louis XII, pour former de nouveaux projets sur la Lombardie. La politique avait fait l'alliance des deux souverains, elle avait dicté les investitures du Milanais à Haguenau et plus récemment les traités de Cambrai; la politique devait ultérieurement défaire ces investitures et les traités.

Nous rappellerons d'abord que l'empereur Maximilien avait épousé, le 16 mars 1494, Blanche-Marie, fille de Galeas Marie Sforce, duc de Milan, tante du duc Ludovic. Nous avons dit que cette princesse avait accompagné Maximilien aux Pays-Bas pour la proclamation de la majorité de l'archiduc Philippe. Lorsqu'en l'année 1499, le roi Louis XII avait fait la conquête du Milanais, l'empereur Maximilien avait donné un asile, dans le Tyrol, à Maximilien et à François-Marie qui fut cardinal, tous deux fils du duc Ludovic Marie Sforce, prisonnier du roi Louis XII, en France, et qui mourut au château de Loches, le 16 juin 1508. Deux ans plus tard, l'impératrice Blanche-Marie, cousine germaine de Ludovic, était morte le 31 décembre 1510 sans laisser de postérité.

Malgré ce double décès, l'empereur Maximilien, agissant suivant l'impulsion de sa politique qui changeait selon ses intérêts, et étant d'ailleurs tuteur des deux enfants de Ludovic, donna ses secours à Maximilien Sforce, fils aîné, pour se rétablir dans le duché de Milan.

Maximilien Sforce fut ramené d'Inspruck à Milan par une armée autrichienne augmentée de troupes suisses. Il fit son entrée solennelle, le 15 décembre 1512, dans cette capitale de la Lombardie. Quelques troupes françaises retirées dans le château, l'évacuèrent par capitulation. C'était, si nous pouvons nous servir de cette expression moderne, la seconde restauration des Sforce dans les États usurpés sur l'héritage de Valentine de Milan. Mais l'empereur Maximilien prit et conserva la Valteline, communication du Milanais au Tyrol et, par conséquent, la clef du nord de l'Italie pour les Autrichiens.

Pendant l'hiver de 1512 à 1513, le roi Louis XII fit des tentatives de réconciliation avec l'empereur Maximilien. Il lui proposa de renouveler les arrangements qui avaient été pris dix ans auparavant, aux conférences de Blois, avec l'archiduc Philippe, afin que l'archiduc Charles, alors âgé de douze ans, épousât, au lieu de la princesse Claude, mariée à François, duc d'Angoulême, la princesse Renée, alors âgée de deux à trois ans, née en 1510. L'Empereur répondit (*V.* Guichardin, II, p. 312) que Charles avait épousé par procuration, depuis le mois de décembre 1508, la princesse Marie d'Angleterre, fille du feu roi Henri VII, sœur du roi Henri VIII, ce qui sera ultérieurement expliqué. On dit qu'il ajouta qu'ayant reçu

dix-sept injures, il proposait de s'en venger. En effet, il commença par retirer les deux investitures du duché de Milan.

Sur ces entrefaites, le pape Jules II, qui faisait préparer de nouveaux monitoires contre le concile de Lyon, mourut pendant la nuit du 20 au 21 février 1513, âgé de soixante-douze ans. Jules II, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* dont l'orthodoxie n'est point douteuse, « employa pour « relever la puissance temporelle du saint-siége les moyens les plus propres « à lui faire perdre, s'il était possible, sa puissance spirituelle en ce qui constitue « sa véritable grandeur. »

Jean de Médicis, que nous avons vu combattre l'année précédente à Ravenne, fut élu pape le 11 mars suivant. L'influence espagnole du roi Ferdinand le Catholique qui en était le moteur, contribua pour beaucoup à cette élection. Jean de Médicis prit le nom de Léon X. Il était âgé de trente-six ans. Il fut ordonné prêtre et consacré évêque le 19 du même mois et couronné pape le 11 avril, jour anniversaire de la bataille de Ravenne.

Le roi Louis XII envoya une nouvelle armée au delà des Alpes. Il vint en personne dans le Piémont, dont il aurait voulu, quatre ans auparavant, anéantir la puissance par la ligue de Cambrai. Il commença la campagne en assiégeant avec une formidable artillerie la ville de Novarre, qu'il voulait reprendre. Cette place était alors à l'entrée du duché de Milan. L'armée confédérée était venue au secours de la place. Il y eut une grande bataille le 6 juin 1513. L'infanterie française, quoique commandée par d'habiles généraux, entre autres, par le chevalier Bayard, fut mise en déroute. Elle entraîna la cavalerie dans sa retraite vers les Alpes.

Une anecdote doit être rapportée. Robert de la Marck, vassal du roi, étant seigneur de Sedan en Champagne, et dont nous ferons mention plusieurs fois sous le règne de Charles-Quint, s'aperçut, pendant le désordre de la retraite, que ses deux fils, faits prisonniers par les Suisses, étaient jetés par terre et au pouvoir des confédérés. L'aîné avait quarante-six blessures; son frère était aussi blessé. Robert de la Marck pénètre avec impétuosité à travers six à sept rangs de troupes suisses; il reprend ses deux fils, il les charge sur des chevaux, et les dégage de l'ennemi. Brantôme dit de lui : « Ce messire Robert fut un très-vaillant et très-hardi homme. »

Le 17 juin suivant, la ville de Gênes renonce à l'obédience française et se déclare république indépendante. Le roi Louis XII ne possédait plus rien au delà des Alpes. Tous les débris de l'armée française partirent en hâte pour la Picardie, où allait commencer une autre campagne.

En effet, depuis les premiers mois de l'année 1513, un nouvel ennemi se déclara d'abord secrètement, et quelques mois plus tard, ostensiblement, contre le roi Louis XII. C'était le jeune roi d'Angleterre, Henri VIII, à l'instigation de Ferdinand, roi d'Aragon, qui voulait empêcher le roi Louis XII de secourir le roi de Navarre dont il usurpait les États.

CHAPITRE VII.

Généalogie des rois de Navarre et d'Aragon.

Nous devons interrompre la transition de la guerre d'Italie à la guerre de Picardie, par le roi Louis XII, pour rendre compte de l'injuste usurpation du territoire espagnol ou méridional de la Navarre par le roi Ferdinand, et d'autant plus que la retenue de l'usurpation de ce royaume inquiéta plusieurs fois la conscience de l'empereur Charles-Quint, même jusqu'après l'époque de son abdication. Nous avons dit, page 89, qu'à la fin du xve siècle la péninsule ibérique (ou espagnole) était divisée en quatre souverainetés dont la troisième, selon notre distribution géographique, était le royaume de Navarre; nous avons dit aussi que le territoire de ce royaume s'étendait sur les deux versants de la chaîne des Pyrénées et que le versant méridional ou espagnol était le plus étendu des deux, tandis que sur le versant gaulois il n'y avait guère que le Béarn et quelques autres fiefs peu considérables.

Des liens de parenté unissaient, à la fin du xve siècle, les rois de Navarre, d'Aragon et de France.

Jean, second fils de Ferdinand le Juste, roi d'Aragon (1412-1416), avait épousé, en 1419, Blanche, fille et héritière de Charles III, roi de Navarre. Les deux époux régnèrent en 1429, au décès de Charles III. Jean fut aussi roi d'Aragon en 1458 par le décès du roi Alphonse V, son frère aîné, roi depuis 1416. C'est ainsi que les deux couronnes appartenaient au roi Jean. Ce prince ayant été deux fois marié, laissa à son décès, en 1479, le royaume de Navarre à Éléonore qui était née du premier mariage, et le royaume d'Aragon à Ferdinand le Catholique, né du second mariage, et qui avait épousé, en 1469, l'infante qui depuis, en 1474, fut la grande reine Isabelle de Castille.

Éléonore, sœur aînée et consanguine de Ferdinand le Catholique, ne fut reine de Navarre que pendant vingt-quatre jours. Elle mourut prématurément le 12 février 1479. Elle était veuve depuis l'année 1471 de Gaston, comte de Foix, dont le fils, aussi appelé Gaston, avait le titre de prince de Viane en sa qualité d'héritier présomptif de la couronne de Navarre, de même que l'héritier présomptif de Castille était prince des Asturies, l'héritier d'Angleterre prince de Galles. Gaston avait épousé la princesse Madeleine, fille de Charles VII, roi de France. La couronne de Navarre lui serait revenue légitimement au décès de la reine Éléonore, s'il ne fût pas décédé avant elle. François Phoebus, son fils, enfant de onze ans, fut roi de Navarre en 1479. Il mourut en 1483.

La princesse Catherine, sa sœur, qui était aussi mineure, lui succéda.

Pendant l'année suivante (1484), elle fut mariée à Jean d'Albret. Ce mariage se fit dix ans plus tard, en 1494. Les deux époux furent alors couronnés à Pampelune. Nous nous arrêtons ici à cette généalogie. Le reste de la descendance jusqu'à Henri IV, roi de France et de Navarre, concerne l'histoire de France. Nous ne devons donc en faire aucun usage pour le présent récit.

Catherine et Jean d'Albret, bien légalement reconnus, possédaient la couronne de Navarre selon le droit des gens. Il nous suffit d'avoir constaté que Catherine descendait de la branche aînée et que Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, descendait de la branche cadette. En 1512, le roi Ferdinand leur avait demandé le passage du royaume de Navarre pour faire la guerre au roi Louis XII, dans la Guyenne. Les deux époux s'y opposèrent, d'autant plus que par un traité signé à Blois, le 17 juillet de la même année (*V.* Dumont, IV, p. 47), les deux rois de France et de Navarre, unis par leur famille, avaient fait ensemble un traité d'alliance offensive et défensive. Le roi Ferdinand envoya une armée sous le commandement du duc Frédéric d'Albe, quoique parent de la maison de Navarre, afin d'en envahir le royaume.

La ville de Pampelune, capitale du royaume, ne se rendit qu'après un long siége.

Le duc Frédéric d'Albe fit serment dans l'église cathédrale de Pampelune, au nom du roi Ferdinand d'Aragon, de maintenir les priviléges; ce qui signifiait une prise de possession du royaume de Navarre. Le roi Ferdinand motivait son usurpation sur une excommunication prononcée par le pape Jules II contre le roi Louis XII et le roi Jean d'Albert, tous deux adhérents au concile de Pise, dont nous avons rendu compte page 179. Mais le roi Ferdinand s'arrêta à la chaîne des Pyrénées dans sa conquête, pendant les premiers jours du mois d'avril 1513. Les deux rois d'Aragon et de France firent conclure une trêve d'un an par des ambassadeurs à Ortubia (*V.* Ferreras, VIII, p. 391). Le roi d'Aragon avait eu soin, dans la rédaction de cette trêve, de ne rien stipuler concernant l'évacuation du territoire qu'il avait conquis au sud des Pyrénées. C'est ainsi qu'il se maintint dans son usurpation et que le territoire ibérique ou de la péninsule espagnole de la Navarre fut transmis par lui à Charles-Quint son successeur, tandis que le territoire gaulois de la Navarre resta au roi Jean d'Albret et à ses successeurs, et que depuis le règne de Henri IV, petit-fils de Jean d'Albret, ce territoire septentrional fut annexé à la monarchie française.

En effet, quoique le roi Louis XII et le roi Jean d'Albret eussent renoncé au concile de Pise et adhéré à celui de Latran, et qu'ils eussent été relevés de l'excommunication, le 6 octobre 1513, par le pape Léon X, successeur de Jules II, la Navarre espagnole ne fut pas restituée à la maison d'Albret. Il y avait dans la bulle de réconciliation (*V.* Dumont, IV, p. 176), que le roi Louis XII avait patiemment attendu que la cour de Rome fût mieux informée. (*Patienti animo dicti pontificis impetum atque iracundiam tolerare statuisset, sperans aliquando fore ut Suæ Sanctitati reconciliaretur.*) Depuis le moment de l'usurpation de la Navarre, le roi Ferdinand et ensuite Charles-Quint en prirent les insignes et le formulaire. (*V.* Vredius, *Sigilla*, p. 159.)

Nous devons ajouter, par anticipation, que François Ier, successeur de Louis XII, s'empressa, dès le troisième mois de son avénement, le 24 mars 1515, deréclamer à Charles d'Autriche, qui portait alors le titre de prince d'Espagne, les moyens de garantie pour la restitution de la Navarre, et que sept mois après le décès du roi Ferdinand, un des articles du traité de Noyon, du 13 août 1516, entre les deux mêmes souverains, rappelait le traité du 24 mars 1515, pour cette même restitution à la maison d'Albret. Ces deux traités, nous le disons d'avance, ne furent pas exécutés par Charles-Quint.

On ne doit donc pas s'étonner que ce prince ait eu des remords de conscience de conserver la propriété d'autrui, c'est-à-dire de la maison d'Albret-Bourbon, jusqu'après son abdication, comme cela sera expliqué à la fin de cet ouvrage.

Le roi Ferdinand avait fait plus encore. Nous allons expliquer, plus loin, que, dans sa perfidie, il avait insinué au jeune roi d'Angleterre Henri VIII, en 1512, de faire une jonction des troupes d'Angleterre et d'Aragon vers les Pyrénées occidentales pour reconquérir le duché d'Aquitaine, ancien patrimoine de la descendance royale de Henri Plantagenet, mari d'Éléonore de Guyenne; expédition dont il nous semble que nous ne devons pas rendre compte, ayant eu peu de succès et les troupes anglaises ayant dû se retirer.

Devant nous borner à un exposé sommaire qui soit en corrélation avec les événements du règne de Charles-Quint, nous rappellerons seulement qu'en 1512, le roi Catholique s'était maintenu dans la conquête du territoire espagnol du royaume de Navarre.

CHAPITRE VIII.

Guerre de Henri VIII, roi d'Angleterre, contre le roi Louis XII.

Ce serait trop sortir ici du cadre de cette histoire, que de rappeler les avantages commerciaux que les Pays-Bas retirèrent de leur antique alliance avec les rois d'Angleterre, dès les temps antérieurs à la dynastie des quatre ducs de Bourgogne-Valois et à la maison d'Autriche-Bourgogne jusqu'au temps de la minorité de Charles-Quint. Mais nous devons rappeler que nous avons dit, à la page 92, que l'infante Catherine d'Aragon, la plus jeune des filles du roi Ferdinand et de la reine Isabelle, épousa, le 24 novembre 1501, Arthur, prince de Galles, fils aîné de Henri VII, roi d'Angleterre, et que le prince Arthur mourut au mois d'avril 1502, le mariage n'ayant pas été consommé à cause de la grande jeunesse des deux époux. Henri, enfant de dix ans, second fils du roi Henri VII, fut prince de Galles par ce décès : son père le fiança avec Catherine d'Aragon.

Nous ne rappellerons point le séjour du roi-archiduc Philippe en Angleterre

pendant son voyage des Pays-Bas vers l'Espagne, ni le traité de l'Entrecours des marchandises, *Mercium intercursus,* qui assura la plus intime alliance avec le roi Henri VII. Nous dirons seulement que ce prince, que le tribunal sévère et impartial de l'histoire a surnommé le Salomon de l'Angleterre, avait maintenu ses États dans une paix profonde pendant les dernières années de son règne. Le célèbre chancelier Bacon en a rendu compte. (*V. Hist. de Henri VII.*)

Le roi Henri VII signa, le 25 mars 1509, à Londres (*V.* Dumont, *Diplom.*, IV, p. 127) un traité d'alliance avec le roi Louis XII. Il mourut précisément un mois plus tard (le 22 avril), laissant au jeune roi Henri VIII, son fils et son successeur, né en 1492, les sommes immenses de son trésor.

Le 7 juin suivant, la première action de Henri VIII, âgé d'environ dix-sept ans, fut d'épouser en réalité la veuve de son frère, l'infante Catherine d'Aragon, âgée de vingt-trois ans, et selon les bulles de dispenses octroyées par la cour de Rome depuis longtemps, le 26 décembre 1503.

Les nouveaux époux furent couronnés ensemble à Westminster le 22 juin 1509 : ils vécurent dans la plus heureuse intimité pendant dix-huit ans, jusqu'à l'époque du fatal divorce dont nous rendrons compte quand il en sera temps. Les deux époux, pendant l'heureuse période de leur intimité, eurent la plus complète bienveillance et même de l'admiration envers Charles-Quint, leur neveu, qui devait épouser la princesse Marie, fille du roi Henri VIII; et, par conséquent, le jeune Charles d'Autriche (Charles-Quint) devait être le beau-frère du roi Henri VIII, comme nous l'avons dit. Ces détails, quoique très-connus, sont résumés ici pour mieux expliquer les événements dont nous rendrons compte.

En effet, le roi Ferdinand d'Aragon sut tirer parti de cette intimité des deux cours des Pays-Bas et d'Angleterre pour empêcher le roi Louis XII d'envoyer des troupes françaises qui seraient venues reconquérir la partie du territoire de Navarre qu'il avait usurpée dans la péninsule espagnole. Il parvint par ses intrigues à rappeler, en l'année 1512, au roi Henri VIII, jeune prince alors âgé de vingt ans, de se souvenir que le duché de Guyenne, après le divorce d'Éléonore de Guyenne, en 1152, et de Louis le Jeune, roi de France, était devenu la propriété du roi d'Angleterre par l'apport de ce duché et d'autres provinces, au mariage de cette princesse avec Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, et qui déjà possédait d'autres États continentaux à l'occident de la France; que le duché de Guyenne, dont la capitale était Bordeaux, avait longtemps été considéré comme une partie de la monarchie anglaise, et que si les Anglais en avaient été expulsés, depuis environ un demi-siècle, par les armées françaises du roi Charles VII, le moment était opportun de reconquérir ces nombreux domaines; que le roi Louis XII était accablé par la guerre d'Italie et par la guerre commençante de Navarre, et que la guerre était imminente aux Pays-Bas.

Alors tous les traités d'amitié entre les rois de France et d'Angleterre, qui avaient fait oublier les malheurs de la France depuis les prétentions du roi Édouard III et l'occupation militaire de Paris par le roi Henri V, furent anéantis; entre autres ceux de Londres, en 1476, de Melun, en 1496, de Boulogne,

en 1497, celui du 23 mars 1509 avec Henri VII (*V.* page précédente), et tout récemment un second traité de Londres, en 1510, entre le roi Henri VIII, peu de temps après son avénement, et le roi Louis XII.

Bien plus, le roi Ferdinand d'Aragon entama des négociations avec l'empereur Maximilien. Il en résulta que l'archiduchesse Marguerite qui avait traité, à la fin de l'année 1508, la ligue de Cambrai contre les Vénitiens, fut chargée par cet Empereur de traiter, au commencement de l'année 1513, la ligue de Malines, destructive de celle de Cambrai en ce qui concernait l'alliance française. Les ministres du roi d'Angleterre, du roi d'Aragon et le légat du pape Jules II (c'était peu de temps avant le décès de ce souverain pontife), arrivèrent à Malines dans le plus grand secret. Ils s'assemblaient dans l'hôtel de l'archiduchesse. Ils terminèrent leurs conférences le 5 avril 1513. Ils en signèrent le résultat par un traité. Louis XII, ne se doutant de rien, allait partir pour ouvrir la campagne d'Italie.

Selon le premier article du traité de Malines, les confédérés devaient déclarer la guerre au roi Louis XII dans les trente jours, commencer les hostilités, dans les deux mois, en deçà des Alpes, le pape dans la Provence ou le Dauphiné, à cause de son Comtat Venaissin, l'Empereur où il voudrait; mais ce devait être principalement pour l'expulsion définitive des Français du duché de Milan; le roi d'Aragon en Béarn ou en Languedoc, le roi d'Angleterre en Guyenne, en Normandie ou en Picardie. (Rymer, *Acta publica,* VIII, p. 358.)

Le 18 avril, un ambassadeur du roi d'Aragon partit pour Londres; il y reçut la ratification du traité de Malines. Par un autre traité, l'empereur Maximilien devait recevoir un subside de cent mille écus d'or à la couronne, que le roi d'Angleterre lui payerait en trois termes: le premier au moment de la déclaration de guerre au roi de France, le second au moment où les hostilités seraient commencées en Italie, et le troisième au moment du débarquement du roi d'Angleterre à Calais. Rien n'était plus facile au roi Henri VIII que d'acquitter ces payements, parce que le roi Henri VII, son père, lui avait laissé, à son décès, comme nous l'avons expliqué précédemment, un trésor qui était d'un million huit cent mille livres sterling.

L'archiduchesse Marguerite avait fait consentir à l'empereur Maximilien de considérer la Franche-Comté, dont elle avait la souveraineté en usufruit, comme un territoire neutre, si les états de cette province payaient un subside. (*V. Corresp. de Marguerite,* I, p. 125.)

La guerre des Anglais contre le roi Louis XII commença le 10 août 1513: il y eut un combat naval devant Mahé près du port de Brest. (*V.* du Bellai, I, p. 24.) C'était la première fois que ce port de la Bretagne était commun avec les Français, depuis les deux mariages d'Anne de Bretagne. C'était pour la première fois le lieu de départ des flottes françaises pour aller combattre les flottes anglaises.

L'amiral français en était sorti avec son escadre pour attendre à l'extérieur de la rade six galères françaises qui étaient parties de Marseille. Au moment où

elles allaient faire leur jonction avec la flotte sortie de Brest, l'amiral anglais Howard, voulant capturer un des navires arrivés de Marseille, y monta à l'abordage. Son navire, à cause de la violence de la mer, avait dû s'éloigner. Les marins du navire français qu'il avait abordé, ne l'ayant pas reconnu, le tuèrent; mais ce fut sans retirer aucun avantage.

La flotte française réunie n'ayant d'autre mission que de donner la chasse à des corsaires anglais qui nuisaient au commerce de France sur l'Océan et dans la mer de la Manche (*V.* du Bellai, I, p. 26), rentra momentanément dans le port de Brest.

Tel fut, si nous sommes bien informés, le premier combat naval entre ces deux grandes nations.

Nous devons faire observer que depuis longtemps le système des armées composées de milices des communes n'existait plus en Angleterre; ce qui est attesté par la compilation intitulée : *Tractatus de legibus et consuetudinibus Angliæ*, composée primitivement en 1181 par Glanville, chef de justice. On voit dans ce recueil de lois (édit. de Londres, 1780) qu'un certain nombre de personnes étaient imposées pour payer les subsides du recrutement de l'armée.

Nous regrettons beaucoup de n'en avoir point fait mention à la page 26, concernant le nouveau système militaire inventé par le duc Charles le Téméraire, et savamment expliqué par le mémoire académique de M. le colonel Guillaume.

Le roi Henri VIII, à l'imitation d'Édouard III, l'un de ses prédécesseurs, prit lui-même le commandement de ses armées de terre, que nous appellerons continentales, pour envahir le nord-ouest de la France, après avoir laissé la régence d'Angleterre à la reine Catherine d'Aragon. (*V.* Pontus Heuterus, p. 300.) Il avait envoyé dans la ville de Calais, dès le mois de mai 1513, conformément au traité de Malines, la moitié de son armée. Il fit débarquer l'autre moitié quelques semaines plus tard, en attendant les renforts que l'empereur Maximilien devait amener en personne, selon le même traité de Malines. Maximilien avait proposé au jeune roi Henri VIII son plan de campagne. En conséquence, l'armée anglaise se dirigeait vers Thérouenne, enclave française, près de laquelle, le 7 août 1479, ce même Maximilien avait remporté, comme nous l'avons expliqué page 29, la victoire de Guinegate. Les localités lui étant bien connues, il forma le projet d'y remporter une seconde victoire. Le 30 juin 1513, l'armée anglaise investit Thérouenne. Il y avait dans cette place une forte garnison française. La Lys, qui n'est en cet endroit qu'un gros ruisseau, contribuait à la défense de ses remparts. Les marécages des environs en empêchaient les approches.

Le roi Henri VIII établit son ost, c'est-à-dire son quartier général, au sud de Therouenne, à environ deux kilomètres de distance, près d'un petit bois et du village d'Enguinegate, à l'endroit où, trente-quatre ans auparavant, Maximilien avait remporté la victoire. Un renfort de troupes des Pays-Bas avait été envoyé par l'archiduchesse Marguerite au roi d'Angleterre, conformément au traité du

5 avril 1513. C'était un assemblage de troupes flamingantes de la Flandre et wallones du Hainaut. Le siége n'était qu'un blocus, parce que le roi Henri VIII attendait l'arrivée de l'empereur Maximilien qui devait diriger les opérations actives.

Le roi Louis XII était parti de Paris, quoique malade. Il lui fut impossible, bien qu'il fût porté en litière, d'aller plus loin que la ville d'Amiens, quelque urgente que fût sa présence à Thérouenne.

Il avait pu seulement y envoyer des approvisionnements et y faire entrer ses meilleurs généraux, entre autres le chevalier Bayard, qui venait d'arriver en toute hâte de l'Italie. Cette puissante diversion avait essentiellement contribué, comme nous l'avons dit, à faire évacuer le reste des troupes françaises au delà des Alpes après les désastres de la bataille de Novarre.

Cependant, l'empereur Maximilien, au commencement du mois d'août 1513, était encore au fond de l'Allemagne orientale, où il avait donné des ordres pour l'occupation militaire du Milanais.

Avant de continuer, nous allons faire des conjectures sur la profondeur du plan de campagne projeté par l'empereur Maximilien aux Pays-Bas, et, s'il est permis de le faire, nous pénétrerons directement dans le secret de son cabinet.

Les États du roi de France en Picardie étaient séparés de ceux du prince souverain des Pays-Bas par la ville impériale non allemande et épiscopale de Cambrai et le Cambrésis; dans la province d'Artois était enclavée la ville royale française de Thérouenne, résidence de l'ancien évêque des Morins; entre la Flandre méridionale et le Hainaut étaient une autre enclave, une seconde ville royale française, celle de Tournai, résidence d'un évêque, et le Tournaisis. L'administration de ces deux villes françaises était municipale, à l'instar de celle de Cambrai.

En conséquence, l'empereur Maximilien prit la résolution de saisir l'occasion de la guerre contre la France pour affranchir les États de son petit-fils de ces deux enclaves gênantes, en se servant de l'alliance du jeune roi d'Angleterre.

Maximilien était arrivé à Saint-Omer, c'est-à-dire à trois lieues au nord de Thérouenne. Le lendemain, il est au quartier général du roi d'Angleterre. Il lui explique les localités des environs; comme elles lui étaient bien connues, il pouvait y manœuvrer avec l'expérience qu'il y avait acquise en 1479, par la victoire de Guinegaté. On comprend donc par quel motif stratégique il avait conseillé au roi Henri VIII d'arriver directement de Calais à Thérouenne et d'y attirer, par un blocus, toutes les forces du roi de France, qui ne pouvaient se douter que Maximilien arrivait du fond de l'Allemagne pour livrer une bataille décisive. D'après le témoignage de Pontus Heuterus, l'Empereur et le roi d'Angleterre se déguisèrent pour parcourir ensemble et reconnaître tous les environs.

L'armée française arrivait en masse pour forcer les Anglais et les troupes des Pays-Bas de lever le siége de Thérouenne. Si le jeune roi Henri VIII commandait en chef et en personne depuis plusieurs semaines, le blocus de la

place, c'était en réalité Maximilien, avant même son arrivée, qui dirigeait les opérations et préparait la victoire. C'était le génie de Minerve, sous la figure de Mentor, instruisant l'inexpérience de Télémaque.

Nous ignorons d'après quel motif d'absurde ironie quelques historiens ont prétendu que Maximilien s'était fait le soldat de Henri VIII, rétribué à cent écus par jour. Sans doute, il était en apparence au second rang, Henri VIII commandant en chef jusqu'au moment de combattre ; mais il fut au premier rang et son maître pendant la bataille. Nous dirons avec le grand Corneille dans sa tragédie de *Sertorius,* lieutenant de Pompée en Lusitanie et rival des talents militaires de César:

De pareils lieutenants sont de grands capitaines.

Maximilien devant Thérouenne se disait en lui-même, comme trois siècles plus tard le grand Napoléon : « J'irai en tel endroit et j'y détruirai l'armée « ennemie. » Pour parvenir à ce résultat, la première opération des deux souverains, Maximilien et Henri VIII, après l'inspection des localités, fut de joindre par quatre ponts les deux rives de la Lys qui circule de l'ouest à l'est, hors de la place. L'armée française venait de se développer auprès de Guinegate. C'était le 16 août 1513, presque l'anniversaire de la victoire du 7 août 1479. Maximilien prend le commandement de la cavalerie ; il la conduit en évitant les endroits marécageux qui lui étaient bien connus. Il recommande au roi Henri VIII d'appuyer ses mouvements par les archers anglais et tout le reste de l'infanterie et par l'artillerie. Alors Maximilien à cheval, en costume d'Empereur, faisant porter à côté de lui son étendard à la double aigle, s'élance avec impétuosité, à la tête de sa cavalerie, sur la ligne de bataille de l'armée française. Rien ne peut lui résister. L'armée anglaise et son artillerie achevèrent de culbuter et de mettre en déroute les débris de l'armée française.

Maximilien avait prévu que, pendant la mêlée, un corps de troupes françaises ferait des tentatives pour pénétrer dans la ville de Thérouenne, afin d'en renforcer la garnison et d'y introduire des approvisionnements et des munitions. Il avait laissé en arrière un nombre suffisant de troupes pour empêcher ce mouvement de l'ennemi.

Presque tous les étendards des Français furent pris et apportés à l'Empereur. (*V.* Pontus Heuterus et Rapin de Thoyras). Ils perdirent aussi leur artillerie et leurs munitions. Après la victoire, on trouva sur le champ de bataille, une quantité immense de cuirasses et de débris de diverses espèces d'armes. Parmi les prisonniers se trouvaient plusieurs braves capitaines de l'armée d'Italie, entre autres La Palisse, le duc de Longueville, le chevalier Bayard. Celui-ci ne voulut point fuir. Ayant avec lui quelques cavaliers, il s'empara d'un des ponts que Maximilien avait fait construire. Au moment d'être attaqué sur les deux rives, il aperçut à quelque distance, sous un arbre, un gendarme de l'armée confédérée qui venait d'ôter son héaulme pour se rafraîchir. Il courut à lui et le somma de

se rendre. L'ayant fait prisonnier, il lui dit : « Je me rends à mon tour, voici « mon épée. » L'Empereur et le roi d'Angleterre ayant appris qu'il était prisonnier, le firent conduire auprès d'eux; ils le comblèrent d'éloges. Les deux souverains lui rendirent son épée et la liberté. Sa rançon fut payée plus tard par le roi de France. Cette anecdote est extraite de l'ouvrage qu'on lui attribue et qui est intitulé : *Le bon chevalier sans paour et sans reproche.*

L'historien Pontus Heuterus, presque contemporain, a rendu compte des détails de cette seconde victoire de Guinegate. Il dit (p. 304) qu'il les avait appris, dans sa jeunesse, par des vieillards qui avaient assisté à cette bataille : *Me adolescente nobiles senes narrare solitos memini.*

Trois jours plus tard, la ville de Thérouenne se rendit. La garnison fut honorablement traitée. On dit que le plan de cette place, au moment du siége, est à la tour de Londres. Une publication en a été faite, si nous sommes bien informés. (*V. Corresp. de Marguerite*, II, p. 253.)

Maximilien avait écrit une lettre de sa main à l'archiduchesse Marguerite, sa fille, pour l'informer de cette grande victoire. On lit dans la réponse de cette princesse : « J'en ai fait rendre grâces et louanges à Dieu, vous remerciant très-« humblement de vos bonnes nouvelles et mêmement de la bonne prise de la « ville, et pour ce, Monseigneur, que de telles affaires ne se présentant sans « grand danger, je vous supplie en l'honneur de Dieu, de prendre garde à votre « personne et non la ainsi hazarder, comme vous êtes accoutumé. » (*V. Corresp. de Marg.*, II, p. 240.)

Sur la demande des Flamands, la ville de Thérouenne, qui les gênait, fut démolie; mais comme l'on avait conservé l'église cathédrale et l'édifice de l'évêché des Morins, et que l'évêque qui occupait aussi à cette époque le siége épiscopal d'Arras continuait d'y faire résider un suffragant, peu à peu la ville se rebâtit. Nous verrons plus loin, à la date de 1553, qu'elle fut prise une seconde fois par Charles-Quint et détruite pour toujours.

Après la prise de Thérouenne, les deux souverains alliés vinrent assiéger la ville de Tournai, la seconde des deux enclaves royales de France. Les opérations commencèrent le 13 septembre 1513. (*V.* msc. 17438 de la Bibliothèque de Bourgogne.) Le roi d'Angleterre établit son camp à une demi-lieue au sud de la place. Il y avait plus de cent pavillons remarquables : parmi ces tentes magnifiques, celle du roi était d'étoffe rouge et d'or; les galeries en étaient d'étoffe bleue et d'or. Le camp de l'Empereur était au sud-ouest, à trois quarts de lieue de Tournai. Les deux souverains avaient choisi cette position pour intercepter les communications du côté de la France. Outre cela, il y avait autour de la ville, sur les deux rives de l'Escaut, sept autres camps qui se joignaient par des chariots, par une pièce d'artillerie, deux veuglers et deux grosses haquebutes à crochets. Les habitants de Tournai avaient réclamé des troupes au roi Louis XII, leur souverain. Elles n'arrivèrent point. La commune et le chapitre épiscopal se préparèrent courageusement à se défendre.

Le 15 septembre, l'Empereur envoya un héraut d'armes en parlementaire

pour sommer les assiégés de se rendre. Sur leur refus, l'Empereur fit commencer le feu de l'artillerie. On tirait à la fois dix-huit à vingt coups de canon.

Le 18 septembre, l'Empereur fit une seconde sommation. Les assiégés demandèrent deux jours pour délibérer ; ce qui leur fut accordé. La commune et le chapitre envoyèrent des députés aux deux souverains alliés. Ces deux princes les autorisèrent, après une longue conférence, d'envoyer informer le roi Louis XII de leur état de détresse ; mais le roi ne pouvait les secourir. Le 20 septembre, ces braves gens se rendirent ; mais ce fut au roi Henri VIII, qui faisait alors valoir que depuis Édouard III, les rois d'Angleterre étaient aussi rois de France, et par conséquent leurs souverains de droit.

Le 21 septembre, Henri VIII, précédé de douze cents archers et entouré de tous les gentilshommes de sa cour, fit son entrée dans Tournai, au son des cloches. Une multitude de bourgeois notables et le clergé vinrent processionnellement au-devant de lui. Ils étaient conduits par les abbés de Saint-Martin et de Saint-Médard dont les abbayes étaient dans la ville. Au moment où ils arrivèrent près de Henri VIII, mais avant son entrée, une affiche avait été apposée à la breteque ; on y lisait : « Messeigneurs de Tournai, voici votre roi de France et « d'Angleterre, à qui vous promettez foi et loyauté de le servir et garder comme « votre prince et seigneur, et de lui payer la somme de cinquante mille écus « comptant et dix mille écus d'or, pendant dix ans, ensuite six mille, comme « vous avez payé ci-devant au roi de France. Ce faisant vous demeurerez à vos « franchises, libertés, offices et seigneuries comme auparavant. »

Le roi Henri VIII fit construire au nord-ouest de la ville, en aval de l'Escaut, une traverse, et sur la droite un château dont on voit le plan sur la carte de cette même ville, à la *Description géographique des Pays-Bas,* par Guichardin. Il en reste encore un débris qui est appelé la tour de Henri VIII. Il ne faut pas confondre ce château avec la citadelle, bâtie au XVII[e] siècle au sud-est.

On verra plus loin comment la ville de Tournai, qui avait été soumise à la domination française depuis un temps immémorial, rétrocédée momentanément à la France, devint en 1514 un des États de la domination de Charles-Quint en 1521 ; ce qui était facile à prévoir, car le roi Henri VIII ne pouvait conserver une continentale enclave si éloignée du port de Calais. Telle fut la prévoyance politique de Maximilien.

Le 23 septembre, l'archiduchesse Marguerite, suivie de toute sa cour, arrivait dans Tournai. Elle y fit venir son neveu le jeune Charles d'Autriche, qui entra solennellement le 8 octobre. Il y venait faire une visite au roi Henri VIII qui devait être son beau-frère par le mariage projeté avec la princesse Marie.

Le roi Louis XII s'était empressé, après tous ces événements, de proposer une trêve. Elle fut signée à Lille le 15 octobre 1513. Le roi Henri VIII partit pour l'Angleterre. L'empereur Maximilien laissa dans le Hainaut une armée de 4,000 hommes de cavalerie et de 6,000 hommes d'infanterie, qu'il disloqua dans des quartiers d'hiver. Il obtint des états généraux un subside pour la solder.

CHAPITRE IX.

Guerre de Gueldre.

Nous reprenons le récit des événements de la Gueldre. Par le premier des deux traités de Cambrai du 10 décembre 1508, dont nous avons rendu compte, Charles d'Egmond étant privé des secours des rois de France, anciens alliés des ducs de Gueldre contre les ducs de Brabant, les ducs de Bourgogne et finalement contre les archiducs d'Autriche, avait proposé à l'archiduchesse Marguerite une conférence pour faire un traité de paix définitive; ce qui avait eu lieu à la fin du mois de février et au commencement du mois de mars de l'année 1510. Charles d'Egmond lui demanda en mariage l'archiduchesse Isabelle, deuxième fille du roi-archiduc Philippe. Nous avons dit qu'elle était née à Bruxelles le 28 juillet 1501. (*V.* p. 104.) C'était alors un enfant d'environ neuf ans, et par conséquent un mariage dont la célébration devait être remise à quatre ou cinq années. Charles d'Egmond demandait aussi d'être reconnu souverain du duché de Gueldre, qui aurait été la dot d'Isabelle; la seule des deux choses immédiatement réalisable.

L'avis du conseil privé était favorable à cette demande. L'archiduchesse Marguerite envoya pour en rendre compte à l'Empereur qui était alors à Augsbourg, le seigneur De Marnix, son secrétaire (V. *Corresp. Marg.*, I, p. 245), en qui elle avait une entière confiance. L'Empereur répondit que ce serait un déshonneur pour lui et pour la mémoire du roi Philippe, son fils, de donner la princesse Isabelle et de restituer les villes de la Gueldre. Cependant, sur de nouvelles instances, il répondit à sa fille, le 10 juin 1510 (V. *Corresp.*, I, p. 255), qu'il lui conseillait d'envoyer Isabelle, jusqu'à ce qu'elle fût âgée de seize ans, chez le duc de Lorraine Antoine le Bon, qui la protégerait; il venait de succéder à Réné II, son père, depuis le 10 décembre 1508. Réné II avait épousé, le 1er décembre 1489, Philippine de Gueldre, mère d'Antoine le Bon, sœur d'Adolphe, et par conséquent tante de Charles d'Egmond. (V. Don Calmet, *Hist. de Lorr.*) Nous avons rendu compte, page 80 ci-dessus, au tableau généalogique, du mariage de Réné II et de Philippine.

L'Empereur faisait aussi demander par lettre du 6 avril 1510, pour l'entretien de sa petite-fille en attendant son mariage, le dépôt au duc de Lorraine des villes d'Arnhem, de Harderwyck et du Weluwe. Sur de nouvelles observations de Charles d'Egmond, l'Empereur consentit qu'Isabelle fût reconnue duchesse de Gueldre à Bois-le-Duc et ensuite envoyée à Inspruck auprès de lui, et aussi jusqu'à l'âge de seize ans. Mais lorsque Charles d'Egmond se fut aperçu qu'on exigeait des garanties, il se désista de sa demande en mariage; preuve évidente

que ses intentions n'étaient pas sincères et qu'il voulait uniquement sa réintégration dans la souveraineté du duché de Gueldre. L'archiduchesse en informa son père le 23 décembre 1510. (*V. Corresp. de Marguerite,* I, p. 337.)

Charles d'Egmond s'empara de plusieurs villes de la province d'Over-Yssel, c'est-à-dire du territoire épiscopal d'Utrecht, au delà de l'Yssel, dont l'évêque, Georges de Bade, était l'allié et le vassal de l'empereur Maximilien.

Il avait pris à solde, afin d'y réussir, 2,000 hommes de troupes allemandes que le roi Jean de Danemark et de Suède, duc de Holstein (1481-1513), venait de licencier après une expédition contre les villes anséatiques.

L'archiduchesse Marguerite s'était plainte au roi Louis XII de toutes ces infractions de Charles d'Egmond au traité de Cambrai. Louis XII écrivit à Charles d'Egmond de se conformer à ce traité. (V. *Lettres de Louis XII*, t. I et II, *passim*, en 1510 et 1511.) Il envoya André del Burgo à l'archiduchesse Marguerite; il lui mandait, entre autres, cet adage contre Charles d'Egmond : *Quod habet malum caput et non bene facit* (I, 260).

Nous ajouterons ici qu'en 1511, Charles d'Egmond se plaignant de nouveau du retard de son mariage avec l'archiduchesse Isabelle, quoiqu'il y eût renoncé lui-même, reprit le port d'Harderwyck sur le Zuiderzée, l'île de Bommel, Thiel et d'autres places, dont il avait dû faire l'abandon par ordre de Louis XII après le traité de Cambrai.

En résumé, à l'exception des deux titres ducal et comtal, il se trouvait par le fait souverain de la Gueldre et Zutphen. Il y avait pour le moment impossibilité à l'empereur Maximilien d'envoyer une forte armée aux Pays-Bas, à cause de la complication des guerres d'Italie dans lesquelles le roi Louis XII était également engagé et où il éprouvait des revers.

Nous ajouterons ce qui suit, quoique ce ne soit pas encore à sa date, que l'archiduchesse Marguerite (V. *Lettres de Louis XII,* II, p. 13), d'après le conseil que lui donna l'empereur Maximilien par une lettre de Wiesbaden, du 3 mars 1512, adressa au pape Jules II un mémoire en langue latine, pour se plaindre de ce que Charles d'Egmond n'avait pas observé le premier traité de Cambrai, priant Sa Sainteté d'employer les armes spirituelles et de mettre Charles d'Egmond au ban papal; mais la cour de Rome n'en fit rien.

Alors Charles d'Egmond fit demander un sauf-conduit à l'Empereur qui était à Trèves (V. *Corresp. de Marg.*, I, p. 499), pour proposer de servir militairement Charles d'Autriche et de continuer à gouverner la Gueldre; mais comme c'était chose facile de s'apercevoir qu'il voulait conserver la souveraineté de la Gueldre, la proposition ne fut pas acceptée.

Charles d'Egmond, mécontent de tous ces refus, chargea son fils bâtard Renier de Gueldre de faire une excursion jusqu'au port d'Amsterdam. Il y mit le feu à vingt-deux navires marchands qui étaient à l'ancre. De là il parcourut le pays jusque devant la ville d'Utrecht. Il s'empara de la chartreuse qui est (nous transcrivons ici le texte du géographe Guichardin) d'un grand et riche revenu, et qui est un superbe et excellent édifice.

L'archiduchesse Marguerite se hâta d'en rendre compte à l'Empereur son père, qui lui répondit qu'en attendant (V. *Corresp. de Marg.*, I, p. 101) qu'il pût venir aux Pays-Bas, il lui avait envoyé, le 16 mars 1512, Henri, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, son cousin, qui devait s'opposer aux rebelles et se concerter avec les États de Brabant, de Hollande et de Zélande ; « ce que facile-« ment se pourra conduire, » ajoutait-il dans sa lettre, « vu le bon vouloir du « peuple. »

Par deux autres lettres du même jour (*V. Corresp. de Marguerite*, II, p. 101), il mande à l'archiduchesse Marguerite de s'adresser au roi d'Angleterre Henri VIII, son cousin par son mariage avec Catherine d'Aragon.

Henri VIII envoya un secours de 1,500 soldats à Armuyden, en Zélande, et il fit un traité de confédération, signé à Malines le 5 avril 1513. Ce n'est plus ici le moment d'en rendre compte ; nous l'avons fait page 188.

CHAPITRE X.

Décès de la reine Anne de Bretagne. — Mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre.

L'archiduchesse Marguerite voulut saisir alors l'occasion, mais sans y réussir, de faire hâter le mariage de l'archiduc Charles, son neveu, avec la princesse Marie d'Angleterre. Déjà le 14 décembre 1509, elle avait écrit à la reine Catherine d'Aragon, sa belle-sœur, et au roi Henri VIII pour leur demander d'envoyer auprès d'elle cette jeune princesse qu'elle ferait élever en attendant le mariage. Le 28 février 1510, elle avait nommé un chevalier d'honneur qui l'amenérait aux Pays-Bas. Le 25 juin suivant, l'empereur Maximilien avait demandé à sa fille, par une lettre datée d'Augsbourg, quelle était la cause du retard de l'arrivée de la princesse Marie.

Le 28 mai 1513, peu après les conférences secrètes de Malines, dont nous avons rendu compte, elle informa son père qu'elle avait renouvelé ses instances auprès du roi et de la reine d'Angleterre, d'autant plus que l'alliance avec Henri VIII était urgente à cause de la guerre de Gueldre. Voici l'extrait d'une de ses lettres à son père, concernant ce projet de mariage : « Monseigneur, « ainsi vous savez mieux que moi, cette alliance nous est très-nécessaire, car le « dit seigneur roi d'Angleterre et tous ceux de son royaume ont une affection « à nous et ont puissance. Faites solennellement ce mariage le plutôt que se « pourra. »

C'est d'après ces antécédents qu'avant de se séparer après la prise de Tournai, l'empereur Maximilien et le roi Henri VIII convinrent que, le 15 mai 1514, le

roi et la reine Catherine d'Aragon amèneraient à Calais la princesse Marie et que l'archiduchesse Marguerite y amènerait l'archiduc Charles, afin que le mariage fût célébré. Sur ces entrefaites, l'empereur Maximilien était parti pour l'Allemagne.

Le 25 avril 1514, l'archiduchesse Marguerite lui écrivit des lettres plus pressantes que les précédentes pour le mariage de son neveu, lequel devait se célébrer à Calais le 15 mai, son neveu ayant alors quatorze ans révolus et Marie étant un peu plus âgée que lui. Mais ce mariage ne s'est pas effectué malgré toutes les instances de l'archiduchesse Marguerite qui désirait une alliance de famille avec le roi d'Angleterre par opposition au roi de France.

Mais les projets combinés par l'archiduchesse Marguerite furent contrariés par un événement antérieur dont nous allons rendre compte. Vers les fêtes de Noël 1513, la duchesse-reine Anne de Bretagne, âgée de trente-sept ans, étant à Blois, fut dangereusement malade de la gravelle. Elle y mourut le 9 janvier 1514, regrettée du roi son second mari, qui était près d'elle, et de la France entière. Pendant les derniers jours de son existence, elle avait écrit à Charles d'Egmond de cesser d'inquiéter les frontières des Pays-Bas; elle avait obtenu par ce procédé la conclusion d'une trêve de quatre ans avec l'archiduchesse Marguerite. Nous verrons un peu plus loin que cette trêve, changée en un traité définitif, dura jusqu'à l'année 1521, époque où commencèrent les guerres entre Charles-Quint et François Ier.

Les obsèques d'Anne de Bretagne, faites à l'instar de celles de Charles VIII (*V.* p. 98), et plus solennellement encore, sont décrites dans un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, qui fut envoyé par le roi Louis XII à l'archiduchesse Marguerite. Le convoi funèbre, suivi de toute la cour de France, tandis que Louis XII s'était retiré dans ses appartements, partit de la ville de Blois et parcourut solennellement, à petites journées, toute la route jusqu'à Paris. A l'entrée de cette capitale du royaume, tout le personnel des autorités civiles, judiciaires, religieuses et universitaires vint au-devant du cortége et le précéda jusque dans la basilique de Notre-Dame, et de là à l'église abbatiale de Saint-Denis où était la sépulture des rois de France. Nous dirons plus loin que Louis XII la suivit au tombeau quelques mois plus tard, et qu'un mausolée, chef-d'œuvre d'architecture, a réuni leurs restes inanimés. Le cœur d'Anne de Bretagne, enfermé, selon sa dernière volonté, dans une châsse ou boite d'or, fut déposé dans un monastère de la ville de Nantes, capitale de son duché de Bretagne dont elle avait été souveraine héréditaire. On assure que l'autorité municipale de Nantes conserve encore actuellement ce témoignage de l'affection d'Anne de Bretagne envers ses sujets.

Le roi Louis XII fit la donation du duché de Bretagne à la princesse Claude, fille aînée d'Anne de Bretagne et qui avait épousé en 1506, comme nous l'avons expliqué page 99, François, duc de Valois, comte d'Angoulême. L'union officielle de la Bretagne à la France ne se fit qu'en 1532.

Peu de semaines après le décès d'Anne de Bretagne, le mariage de François

d'Angoulême avec la princesse Claude s'effectua. La célébration en avait été retardée à cause de l'antipathie d'Anne de Bretagne envers Louise de Savoie. Le 19 août 1515, il lui naquit une fille qu'ils firent appeler Louise. Nous ferons plusieurs fois mention de cette princesse.

Le roi Louis XII, accablé de chagrins de toute espèce et voulant avoir quelque repos, autorisa le duc de Valois, comte d'Angoulême, qu'il nomma lieutenant général du royaume et son gendre, de faire un traité de paix avec l'archiduchesse Marguerite. Nous expliquerons, quand il en sera temps, que ce prince régna quelques mois plus tard, sous le nom de François Ier.

C'est ici que commencent les relations politiques de François Ier, alors comte d'Angoulême, avec la maison d'Autriche.

Le traité de paix fut signé à Orléans le 13 mai 1514. Ce prince y promettait de ne rien faire contre le duc de Milan, Maximilien Sforce, neveu, vassal et filleul de l'empereur Maximilien, contre les rois d'Aragon, d'Angleterre, ni contre l'archiduc prince souverain des Pays-Bas.

On y stipula que le roi d'Écosse, qui faisait alors la guerre au roi d'Angleterre, ne serait plus aidé par l'alliance du roi de France; que les hostilités cesseraient et que la liberté du commerce serait rétablie entre les Anglais et les Écossais; que Charles d'Egmond, duc de Gueldre, ne serait plus secouru par le roi de France contre la maison d'Autriche, selon les intentions de la reine défunte Anne de Bretagne. (*V.* Dumont, IV, p. 179.)

Dix jours plus tard, le 23 mars 1514, le roi Louis XII révoqua, par un autre traité de paix avec les Vénitiens, toutes les dispositions de la ligue de Cambrai qui lui avaient été si funestes. Par ce même traité, il reconnaissait le duc de Milan dans le même état qu'antérieurement aux événements de l'année 1499. C'était par conséquent renoncer implicitement à l'héritage de Valentine de Milan, qui appartenait à la maison d'Orléans.

Enfin, pour avoir définitivement la paix avec le pape Léon X, qui avait succédé l'année précédente au pape Jules II, le roi Louis XII renonça au concile de Pise qu'il avait fait transférer à Milan et ensuite à Lyon, mais qui depuis longtemps n'avait plus tenu de session.

Lorsque la paix fut rétablie, le roi Louis XII, âgé de cinquante-deux ans, demanda en mariage l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, qui avait alors trente-quatre ans et qui avait été fiancée au roi Charles VIII. Nous avons dit qu'elle avait été aussi demandée en mariage, en l'année 1506, par Henri VII roi d'Angleterre, et que l'archiduc Philippe, son frère, y avait consenti pendant son séjour auprès de ce roi. L'archiduchesse Marguerite n'accueillit point les propositions de Louis XII.

Alors ce prince fit demander en mariage la belle et jeune princesse Marie d'Angleterre, à peine âgée de dix-huit ans, sœur du roi Henri VIII, qui donna son consentement. Ainsi le projet de mariage qui existait depuis longtemps avec l'archiduc Charles fut abandonné. (V. *Lettres de Louis XII*, IV, p. 331.) On ne pouvait donner pour prétexte une grande différence d'âge qui aurait fait retar-

der l'époque du mariage de l'archiduc Charles, car il était âgé de quinze ans et n'était que de trois années plus jeune que la princesse Marie. En épousant le roi Louis XII, elle était assurée d'être immédiatement reine de France; mais en épousant Charles, elle était assurée de devenir princesse souveraine des Pays-Bas et ensuite reine de Castille, au moment peu éloigné de la majorité de Charles.

L'archiduchesse Marguerite écrivit, sans succès, au roi Henri VIII pour faire valoir les clauses arrêtées, par lesquelles le mariage de l'archiduc, son neveu, devait se faire incessamment à Calais. Le roi Henri VIII ne répondit que par de vaines protestations d'amitié et d'alliance politique.

Il fallait préalablement au contrat de mariage le rétablissement de la paix par un autre traité entre les rois de France et d'Angleterre. Ce traité fut signé à Londres le 7 août 1514. Les conditions étaient d'autant plus faciles à établir que la guerre n'avait eu aucun motif plausible; elle avait été, comme nous l'avons expliqué page 187, le résultat des intrigues du roi Ferdinand le Catholique pour faire opérer par les Anglais une diversion dans la Guyenne, pendant qu'il envahirait le royaume de Navarre. L'empereur Maximilien y avait adhéré pour empêcher le roi Louis XII de reprendre l'offensive en Italie.

Voici les principaux articles du traité de Londres. (*V.* Rymer et Rapin de Thoyras, VI, p. 919.)

La paix durera pendant la vie des deux souverains, c'est-à-dire jusque pendant une année révolue après le décès de l'un des deux.

Les villes de Thérouenne et de Tournai seront restituées au roi de France. Cette rétrocession se fit immédiatement. Selon l'historien Guichardin, le roi Henri VIII en aurait proposé l'échange contre la ville de Boulogne; mais l'historien Pontus Heuterus, mieux informé que Guichardin, n'en dit rien.

Les relations commerciales seront rétablies entre les deux États; les Vénitiens et les Florentins seront compris dans cet article.

Les ennemis de l'Angleterre ne seront point reçus dans le port de Boulogne, ni ceux de France à Calais.

En cas de guerre du roi de France contre un autre État, le roi d'Angleterre lui enverra des munitions. Dans ce traité sont compris, du côté du roi de France, le pape, les rois de Hongrie et de Navarre, le duc de Gueldre. Nous ferons observer que pour la première fois depuis l'insurrection de la Gueldre contre la maison d'Autriche, le roi de France donne à Charles d'Egmond et à ses successeurs présomptifs le titre ducal (*duces Gelriæ*). Nous avons vu qu'à la ligue de Cambrai, en 1508, il n'était appelé que *Dominus ab Egmond alias Gueldriâ.*

Du côté du roi d'Angleterre étaient compris le pape (pour la seconde fois), le Saint-Empire Romain (*Sacrum Imperium*), l'empereur Maximilien, l'archiduc Charles (*Carolus Castellæ princeps, archiduc Austriæ*), l'archiduchesse Marguerite, fille de l'Empereur, et d'autres princes, y compris les Vénitiens, enfin, la Hanse Teutonique qui avait un entrepôt commercial dans la ville de Londres, comme l'a démontré M. Warnkönig par une dissertation sur cet objet.

Le même jour, 7 août 1514, fut signé à Londres un second traité pour le mariage de Louis XII avec la princesse Marie d'Angleterre.

Les principales clauses étaient une conséquence des conventions précédentes. Ce traité, y est-il dit, sera très-agréable au pape Léon X pour assurer la paix de la chrétienté. On y stipulait entre autres :

« La reine Marie aura en France le mobilier royal et le douaire de la feue « reine Anne de Bretagne. »

Le mariage fut célébré à Abbeville le 9 octobre 1514. Environ trois mois plus tard, le 1er janvier 1515, le roi Louis XII, étant à Paris, descendait au tombeau. On assure qu'après l'existence tranquille et retirée qu'il avait passée avec ses deux premières femmes, Jeanne de Valois et Anne de Bretagne, il avait dû changer totalement ses habitudes et les heures de ses repas, pour plaire à sa troisième épouse qui sortait de l'enfance et qui aimait la dissipation. Telle fut la fin du règne de Louis XII que les Français avaient surnommé, avec raison, le *Père du peuple*, à cause des bienfaits de son administration. Mais l'historien Pontus Heuterus l'a surnommé *pugnacissimus*, à cause de ses guerres d'Italie. Si ce bon roi s'était borné à se maintenir dans le Milanais, s'il n'avait pas prétendu conquérir le royaume de Naples, son règne aurait été paisible et heureux sur les deux versants des Alpes.

Nous terminons ici ce qui concerne le troisième mariage du roi Louis XII, en disant que la jeune reine douairière Marie revint en Angleterre. Après un veuvage de trois mois, le 13 mars ou le 18 avril 1515, elle épousa Charles Brandon, duc de Suffolck, qui était un des gentilshommes de la cour du roi Henri VIII.

CHAPITRE XI.

Mariage des archiduchesses Isabelle et Marie, sœurs de Charles-Quint.

Les soins paternels de l'empereur Maximilien, secondés par l'archiduchesse Marguerite, ne s'étendaient pas seulement à Charles d'Autriche, mais également sur les trois autres sœurs de Charles, qui étaient auprès de leur tante à Malines. Éléonore, l'aînée de la famille, née en 1498, fut réservée pour un mariage avec un des plus grands rois de la chrétienté, lorsque l'occasion s'en présenterait. Isabelle, troisième enfant, née en 1501, environ un an après Charles-Quint, et Marie, cinquième enfant, née en 1505, furent l'objet de la sollicitude de leur aïeul. Souvenons-nous qu'il y avait en Espagne deux autres enfants, sous la tutelle de Ferdinand, roi d'Aragon : l'infant ou archiduc

Ferdinand, né à Alcala, en 1503, et l'infante ou archiduchesse Catherine, née en janvier 1507, peu de temps après le décès du roi Philippe, leur père.

Au commencement de l'année 1514, Frédéric III, duc et électeur de Saxe, que nous ferons amplement connaître à la date de 1519, lors de l'élection de Charles-Quint à l'Empire, avait fait proposer à Maximilien, son parent, le mariage de Christiern II, roi de Danemark et de Norwége, titulairement roi de Suède et son neveu, avec l'archiduchesse Isabelle.

En effet, Frédéric II, son aïeul et prédécesseur (1428-1464), avait épousé Marguerite d'Autriche, fille d'Ernest, duc de Carinthie. Frédéric II avait eu, entre autres descendants, deux fils : 1° Ernest, l'aîné, du même nom qu'Ernest de Carinthie, son oncle, était le chef de la branche Ernestine : il régna de 1464 à 1496; 2° Albert, second fils, était chef de la branche Albertine, compagnon de Maximilien aux Pays-Bas, en 1477, et que nous avons fait connaître pour gouverneur général en 1486. (*V.* page 51.) Christine, sœur du duc Ernest de Saxe, avait épousé Jean, roi de Danemark, de Norwége et de Suède. Le célèbre Frédéric III, dit le Sage, régna en 1486, après Ernest son père.

La proposition de mariage de Christiern II, son neveu, fils de Christine, fut acceptée. Le roi Christiern II, âgé de trente-trois ans, avait succédé au roi Jean son père, en 1513, dans les deux royaumes de Danemark et de Norwége. Il avait des prétentions fondées sur le royaume de Suède, pouvant espérer de réunir les trois couronnes du Nord. Ce n'est pas ici qu'il faut rendre compte de son avénement au royaume de Suède, qui eut lieu en 1520. Nous dirons seulement que ses deux ambassadeurs, chargés de faire la demande officielle de mariage, arrivèrent à Anvers le 4 juin 1514. Le lendemain ils vinrent à Bruxelles. Toute la cour des Pays-Bas y était réunie dans le palais des ducs de Brabant. Le 6 juin, ils furent reçus en audience solennelle par l'archiduchesse Marguerite et par le jeune archiduc Charles d'Autriche, qu'alors on appelait prince d'Espagne. Ils exhibèrent leurs pouvoirs qui furent vérifiés par le chancelier de Brabant. Ils furent reçus à une seconde audience le samedi suivant, 10 du même mois de juin. Ils y demandèrent que le mariage fût célébré le lendemain 11, dimanche de la Trinité, parce que c'était le premier anniversaire du couronnement de Christiern II, leur souverain, à Copenhague.

Quoiqu'il n'y eût pas assez de temps pour faire les préparatifs de cette solennité, l'acte de mariage fut signé par le premier des ambassadeurs dans la grande salle du palais de Bruxelles, entre dix et onze heures du matin. Le second ambassadeur avait une procuration spéciale pour représenter le roi son souverain. L'archiduchesse Marguerite, l'archiduc Charles et l'ambassadeur d'Espagne étaient présents et entourés de plusieurs dignitaires qui étaient témoins. Le cortége sortit du palais et alla à l'église collégiale de Sainte-Gudule. L'évêque alors diocésain de Cambrai, en costume pontifical, bénit le mariage.

« Et quand ce vint le soir, écrivait l'archiduchesse Marguerite à son père, « le souper fut dressé et un chacun assis comme il appartient, et après le « souper danses et tournois jusque bien tard. L'on se retira et l'on alla coucher

« la dame de noce et ledit procureur ambassadeur spécial, la chausse coupée, « comme on est accoutumé faire entre grands princes, tellement que le tout fut « très-bien, solennellement et duement accompli. Notre neveu Charles s'étant « trop fatigué à danser, fut malade pendant plusieurs jours. »

La jeune reine Isabelle partit le lendemain pour le Danemark. Le mariage fut béni définitivement à Copenhague le 12 août 1514. Ce fut à cette occasion que le roi Christiern II fit venir des Pays-Bas un grand nombre de paysans flamands pour apprendre aux Danois à préparer le laitage, dont l'industrie belge faisait dès cette époque une substance délicate qui est le beurre, et à cultiver diverses espèces de légumes; ce qui prouve que l'horticulture n'avait pas encore fait de grands progrès en Danemark. Ce serait sortir du cadre de ce récit que de rendre compte de l'établissement d'autres colonies de nos paysans dans les environs de Dantzick dans l'ile d'Anoga. Une partie de ce que nous venons de dire est extrait de deux mémoires, en langue hollandaise, que M. de Falck a lus, en 1818, à l'Institut royal d'Amsterdam *Verhandeling over den invloed welken Christiaen II, op de geschiedenisse van ons vaderland gehad heeft, etc., etc.* Le luxe était si peu avancé dans les contrées situées sur la mer Baltique et le Sund, qu'un des ambassadeurs écrivait au roi Christiern II, après lui avoir fait éloge de la beauté de sa future épouse et de ses manières gracieuses, qu'il devait, lorsqu'il viendrait la chercher au débarquement, faire mettre des coussins sur le banc de la voiture (*V. Mémoire de* M. de Falck), ou, pour le dire plus exactement, du chariot. Quelle différence! Copenhague est actuellement l'Athènes du nord-ouest de l'Europe. Nous devons citer une autre anecdote pour démontrer les faibles progrès de la civilisation scandinave à cette époque. Le jour de la Trinité 1522, le roi Christiern II interdit, par un édit, que les paysans du littoral pillent les objets mobiliers des navires naufragés; il ordonne aux officiers publics de faire restituer fidèlement tous ces objets à leurs propriétaires. (V. *Art. de vérifier les dates* et M. Malet.)

Quelques détails anticipés sont donc nécessaires. Le mariage de l'archiduchesse Isabelle avec Christiern II ne fut pas heureux. Ce prince avait une passion adultère pour une nommée Duyveke, d'origine hollandaise, dont la mère, appelée Sigebrid, d'une naissance vile, fut la principale conseillère des cruautés de ce prince, tant envers les Danois qu'envers les Suédois, lorsqu'il fut rétabli en 1520 sur le trône de Suède. Nous rendrons compte plus loin de la patience admirable d'Isabelle et de son retour auprès de l'archiduchesse Marguerite avec son mari, autre Tarquin le Superbe et surnommé le Néron du Nord, que ses sujets avaient expulsé. (*V. Mémoire de* M. de Falck.)

Au commencement de l'année 1515, un an après les négociations pour le mariage de l'archiduchesse Isabelle, l'empereur Maximilien travaillait à celui de l'archiduchesse Marie, née en 1505, alors enfant de dix ans. Il lui préparait le chemin royal des deux trônes de Bohême et de Hongrie. Il y réussit même si complétement, que depuis ce temps ces deux royaumes ont fait partie de la domination de la maison d'Autriche d'Allemagne.

La prévoyante politique de Maximilien alla plus loin que le mariage projeté de l'archiduchesse Marie, en y associant un autre projet de mariage, celui de l'archiduc-infant don Ferdinand, né en Espagne en 1504, et qui aurait pu gêner le développement de la puissance de Charles d'Autriche, son frère aîné.

Nous avons rendu compte, à la date de 1490 (page 56), de l'expédition glorieuse de Maximilien en Hongrie, après avoir reconquis la Basse-Autriche. Nous avons dit aussi que ce prince, alors roi des Romains, n'abusa point de sa victoire et qu'il en avait retenu seulement les titres honorifiques de roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, etc. Il médita sur les moyens de rendre ces titres une réalité pour les enfants de son fils, le roi-archiduc Philippe.

Il avait laissé par le traité de Presbourg, du 7 novembre 1491 (*V.* page 59), la souveraineté du royaume de Hongrie et de ses annexes à Ladislas, son compétiteur, dont il devint l'ami et l'allié, qui aurait dû épouser Béatrix d'Aragon-Naples, veuve de Mathias Corvin, pour le prix de son élection. (*V.* page 56.) Mais après de longs délais, Ladislas épousa, en l'année 1502, Anne de Candale, alliée à la maison royale de Navarre. Elle mourut en 1506, après lui avoir donné deux enfants : 1° la princesse Anne de Bohême, et 2° le prince Louis. Celui-ci était né le 1er mai 1506. Les deux royaumes étant électifs, Ladislas, aidé par l'influence de Maximilien, avait fait élire roi de Hongrie, le 4 juin 1507, Louis, son fils, âgé de onze mois ; il le fit aussi élire roi de Bohême, le 11 mars 1509.

Le roi Ladislas était le fils aîné de Casimir IV, roi de Pologne, descendant de la race illustre de Jagellon : sa naissance était donc aussi noble que celle des archiducs d'Autriche ; mais ses forces n'étaient pas suffisantes pour résister aux Turcs. Il y avait donc un avantage très-grand dans une alliance de famille avec Maximilien. Il en informa Ferdinand, roi d'Aragon, dont il prit conseil par une correspondance. Dès lors, les mariages de l'archiduchesse Marie avec le jeune roi Louis et de l'archiduc-infant Ferdinand avec la princesse Anne, furent décidés.

Tels furent les motifs qui firent envoyer de Bruxelles à Vienne en Autriche la jeune archiduchesse Marie. (*V.* Haraeus.) Elle partit de Louvain le 4 mai 1515, sous la conduite de Charles de Croy, prince de Chimai, et d'autres seigneurs, onze mois après le départ d'Isabelle, sa sœur, pour le Danemark.

Le 22 juillet 1515, le mariage de Louis et de Marie fut célébré dans l'église cathédrale de Saint-Étienne, à Vienne, en présence de l'empereur Maximilien et du roi Ladislas ; mais à cause de la trop grande jeunesse des deux époux, l'empereur Maximilien continua de garder auprès de lui et de faire élever selon les usages d'Autriche et de Hongrie, l'archiduchesse Marie. Nous dirons plus loin que le mariage ne fut effectué par la célébration qu'en l'année 1521.

Immédiatement après la bénédiction nuptiale, ou, pour mieux dire, après les fiançailles de Louis et de Marie, comme le jeune archiduc Ferdinand était en Espagne, Maximilien, son aïeul, le représenta pour le marier avec la princesse Anne de Bohême, qui était présente. (*V.* Kraft, Struvius, etc.) Mais l'Empereur, après avoir donné à la princesse Anne l'anneau nuptial, lui dit que pendant un an il lui laissait l'option d'épouser, au lieu de l'archiduc Ferdinand qui était auprès du

roi d'Aragon son aïeul, l'archiduc Charles, frère aîné de celui-ci, et qui était aux Pays-Bas. La princesse Anne, ou, pour mieux dire, le roi Ladislas, n'usa point de la faculté de cette option; mais par une des clauses des deux contrats de mariage, on stipula que si le roi Louis décédait sans postérité, les royaumes de Bohême et de Hongrie dont il avait été reconnu souverain, comme nous l'avons dit, reviendraient en héritage à l'archiduc Ferdinand et à son épouse la princesse Anne de Bohême. Parmi les témoins de ce mariage, il y avait Jean Zapolski, vaïvode de Transylvanie, que nous verrons revendiquer la couronne royale de Hongrie à l'époque où l'archiduc Ferdinand, après la mort du roi Louis, voulut en prendre possession; ce qui était conforme au traité de Presbourg du 7 novembre 1491, dont nous avons rendu compte à la page 59, en faisant connaître qu'à défaut d'héritier mâle et légitime du roi Ladislas, la couronne royale de Hongrie avec ses dépendances devait revenir à Maximilien alors roi des Romains. Nous avons dit aussi, après l'indication de cette clause, que c'est par l'exécution prévoyante de ce traité, que la domination autrichienne s'établit sur les deux royaumes de Bohême et de Hongrie. Nous donnerons plus loin l'explication de cet article.

CHAPITRE XII.

François Ier est roi de France.

Le 1er janvier 1515, le roi Louis XII étant décédé à Paris, comme nous l'avons dit ci-dessus, François de Valois, comte d'Angoulême, son plus proche parent par le sang et son gendre par alliance, ayant épousé la princesse Claude, et exerçant les fonctions de lieutenant général du royaume, lui succéda immédiatement sous le nom de François Ier. Il était âgé de vingt et un ans, étant, comme nous l'avons dit, né à Cognac le 12 septembre 1494.

Nous avons aussi expliqué que Charles d'Orléans, son père, décédé en 1496, avait épousé la princesse Louise, dite de Savoie, parce qu'elle était sœur de Philibert II, duc de Savoie, qui avait épousé, en 1501, l'archiduchesse Marguerite, dite aussi de Savoie, tante de Charles-Quint, et qui mourut en 1504. Ainsi, Louise et Marguerite étaient belles-sœurs.

Le roi François Ier avait une sœur aînée et unique, Marguerite de Valois; elle naquit en 1492. Nous ferons plusieurs fois mention de cette princesse, à cause de son esprit en littérature et de ses talents en diplomatie. Elle avait épousé, le 3 octobre 1509, Charles, duc d'Alençon, alors âgé de vingt ans. C'est sous le nom de duchesse d'Alençon que nous la ferons connaître, car plus tard elle fut reine de Navarre. Louise de Savoie, leur mère, avait eu le plus

grand soin de l'éducation de ses deux enfants. Elle fut assez adroite, lorsqu'ils furent majeurs, pour conserver sur eux le même ascendant que pendant leur enfance. Nous avons déjà dit, à la date des fiançailles de François Ier avec la princesse Caude, que la reine Anne de Bretagne détestait Louise de Savoie. Ce n'était pas sans raison. Cette femme était impérieuse, haineuse et vindicative; mais, par compensation, si son cœur était mauvais, elle aimait ses enfants qui étaient ses idoles. Son esprit était doué des plus grandes qualités pour l'administration publique. Elle détestait la maison d'Autriche, elle en était détestée.

Le roi François Ier, par la plus tendre prédilection pour cette princesse dont il écoutait les conseils, institua en sa faveur, six semaines après son avénement, le 24 février 1515, le comté d'Angoulême en duché. Il y ajouta le domaine utile, avec les titres des duchés d'Anjou et de Touraine et des comtés du Maine et de Beaufort. C'est ici, par synchronisme, que nous devrions intercaler la proclamation de la majorité de l'archiduc Charles d'Autriche, le 5 janvier 1515, cinq jours après l'avénement de François Ier, roi de France; mais nous préférons rassembler tout ce récit après avoir rendu compte de la première guerre d'Italie, car François Ier ne succédait pas seulement à la couronne royale de France, mais aussi aux droits de Louis XII sur le duché de Milan, étant héritier au même degré, mais à une génération plus rapprochée. Nous avons dit (*V.* page 182, etc.) qu'en l'année 1512 les Français avaient été expulsés de ce duché.

En conséquence, dès le commencement de son règne, il reprit les projets du roi Louis XII, en faisant rassembler une armée pour reconquérir ce duché. Il fit recruter des troupes en Allemagne. Maximilien Sforce, duc de Milan depuis 1512, afin de s'opposer à l'invasion française, demanda l'assistance de l'empereur Maximilien, son suzerain, son oncle, son parrain et son bienfaiteur. Il fit une semblable demande à Ferdinand, roi d'Aragon et des Deux-Siciles.

Ces trois princes conclurent ensemble, le 18 mars 1515, quatrième dimanche du carême, une ligue avec les cantons suisses. Les troupes suisses devaient attaquer la Bourgogne et le Dauphiné, tandis que le roi d'Aragon, usurpateur de la Navarre, au versant ibérique ou méridional des Pyrénées, devait entrer en Languedoc par le Roussillon, en partant de Perpignan, et dans la Guyenne par Fontarabie.

Le roi François Ier avait conféré le commandement de son armée d'Italie au même Pierre Navarre, général espagnol, qui avait été fait prisonnier de guerre, le 11 avril 1512, à la bataille près de Ravenne et au passage du Ronco. Nous l'avons dit, page 180, Pierre Navarre désirait se venger du roi Ferdinand qui lui attribuait injustement la perte de cette bataille et qui n'avait pas voulu payer sa rançon au roi de France. (*V.* Guichardin, II, p. 595.) Il avait sous ses ordres le duc d'Alençon, Bayard, La Palisse, Robert de la Marck, etc. Avant d'entrer en campagne, François Ier négocia le rétablissement de sa domination sur la république de Gênes, qui avait, comme nous l'avons dit, renoncé à reconnaître, après la bataille de Novarre, l'autorité suprême du roi Louis XII et qui avait proclamé doge, le 17 juin 1513, quelques jours après cette bataille, Octavien Fregosa. Cette négociation réussit d'autant plus facilement que les

habitants de cette république étaient fatigués par des commotions populaires que la puissance royale de François Ier devait faire cesser. Octavien Fregosa conserva son autorité sous le titre de gouverneur général du roi.

François Ier, dès le troisième mois de son règne, vint à Lyon, pour présider au rassemblement de l'armée qui devait reconquérir la Lombardie. Il était accompagné de Charles de Bourbon, jusqu'alors son ami d'enfance, de quatre ans plus âgé que lui, étant né le 17 février 1490. Il était le second fils de Gilbert, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne. Il augmenta cette riche succession après son père qui mourut en 1496 et après son frère aîné, décédé à dix-huit ans, sans avoir été marié, par l'héritage de Suzanne de Bourbon-Montpensier, qu'il avait épousée en 1505. De là provient le nom de Bourbon qu'il avait pris.

Nous devons expliquer ici que Suzanne de Bourbon-Montpensier était fille de la dame Anne de Beaujeu, que nous avons amplement fait connaître dans le récit des événements des premiers temps du règne de Charles VIII, dont elle était la sœur aînée. Le roi Louis XI, comme nous l'avons dit page 36, était leur père. Nous devons aussi dire que la dame de Beaujeu, douairière de Bourbon, ayant perdu toute son influence politique par la mort du roi Charles VIII pendant le règne de Louis XII, mourut le 14 novembre 1522 et fut, par conséquent, témoin des événements que nous allons décrire.

Nous terminons cette annotation biographique en faisant observer, afin qu'il n'y ait point d'anachronisme avec les événements ultérieurs, que la haine de Louise, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, envers Charles de Bourbon, ne commença qu'en l'année 1517, pour des motifs que nous expliquerons aux campagnes d'Italie en 1521 et 1522.

Charles de Bourbon-Montpensier, vulgairement connu sous le nom de connétable de Bourbon, s'était distingué dans les précédentes guerres d'Italie, sous le règne de Louis XII, entre autres, à la victoire d'Aguadel contre les Vénitiens, le 14 mai 1509. Ainsi, le roi François Ier, en lui confiant le commandement en chef de son armée d'Italie, avait choisi le général qui était le plus capable, par son expérience, de reconquérir la Lombardie.

Parmi les chefs de l'armée d'Italie, qui étaient l'élite de la noblesse, il y avait Antoine, duc de Lorraine, et Robert de la Marck dont nous avons fait connaître l'anecdote héroïque à la bataille de Novarre. Tous deux s'étaient distingués, en 1509, comme Charles de Bourbon, à la bataille d'Aguadel. Robert de la Marck amenait au roi un corps de troupes qu'il avait recrutées dans les Ardennes luxembourgeoises et qui portait le nom de Bandes Noires, à cause de la couleur de leurs étendards.

Parmi les chefs auxiliaires, se distinguait Charles d'Egmond, souverain de la Gueldre et l'un des plus ardents ennemis de l'empereur Maximilien. L'effectif de l'armée française s'élevait à 45,000 hommes. (*V.* Perizonius, *Hist. du* XVIe *siècle,* p. 71.)

L'artillerie française était formidable. Au commencement du mois d'août 1515, l'armée, s'étant mise en marche, traversa le Dauphiné, se dirigea vers le

marquisat de Saluces; elle passa les Alpes en cinq jours, par des chemins difficiles, mais devenus praticables depuis la fonte estivale des neiges. Il fallut, cependant, se détourner pour ne point combattre un corps de troupes suisses, à la solde du duc Maximilien Sforce et de ses alliés (V. Du Bellai et Guichardin), qui gardait les deux routes du mont Cénis et du mont Genèvre. L'armée française se dirigea sur trois points :

1° Par la montagne qui domine la vallée de l'Argentière; 2° par le pas de la Dragonière; 3° par les hauteurs de la roque Sparvie. C'étaient dans ces mêmes environs qu'autrefois Annibal avait passé les Alpes pour éviter, par un détour, la rencontre du consul qui était avec une armée romaine près du mont Genèvre; et, si l'on peut ajouter une comparaison à l'éloge de François Ier, il évita comme Napoléon, trois siècles plus tard, l'armée autrichienne que ce savant général, après avoir traversé le mont Saint-Bernard, laissa stationnée et étonnée derrière lui.

Le 15 du même mois d'août, après être descendu des Alpes, le roi envoya le célèbre général La Palisse surprendre aux environs de Ville-Franche le général milanais, Prosper Colonne, qui était à table. Le roi François Ier arrive à Turin; il y est bien reçu par le duc Charles III (1504-1553), son cousin germain, fils du duc Philibert II, qui était, comme nous l'avons dit, le père de Louise de Savoie, mère du roi. Il vient à Verceil. Un des trois Trivulce, qui était au service de France — les deux autres servaient le duc Maximilien — s'avança jusque dans les faubourgs occidentaux de Milan; il se retira parce que L'Alviane arrivait de la Polésine et de Crémone avec des troupes vénitiennes vers les faubourgs orientaux, tandis qu'au sud le vice-roi espagnol de Naples arrivait avec des troupes du roi d'Aragon, et que, au nord, un corps de troupes suisses défendait les approches de cette capitale de la Lombardie.

Le 13 septembre 1515, l'armée française, commandée par le roi en personne et par le connétable Charles de Bourbon, son cousin germain, s'avance au sud de Milan jusqu'à San Donato, près de Marignan, à une égale distance de Lodi et de Milan, à quatre lieues au sud-est de cette dernière ville. Près de cette position, Maximilien Sforce avait fait construire des retranchements dans lesquels était, entre autres, un corps de troupes suisses commandé par le cardinal de Sion. Celui-ci sortit des lignes avec vigueur pour repousser les Français; il s'empara de quinze pièces de canon : c'était deux heures avant le coucher du soleil. Robert de la Marck, à la tête de sa Bande Noire, c'est-à-dire des Ardennais et aussi des lansquenets recrutés en Allemagne, maintint les Suisses. Le roi François Ier accourt en personne avec la cavalerie; il reçoit plusieurs coups sur son armure : le combat devient opiniâtre. L'obscurité de la nuit étant survenue, c'est-à-dire à sept heures du soir, aux approches de l'équinoxe d'automne, les deux armées cessèrent de se battre, comme s'il y eût eu une trêve.

Le jeune et vaillant roi de France (il était âgé de vingt et un ans) se reposa pendant toute la nuit sur un affût de canon. Le lendemain, au point du jour, la bataille recommença avec acharnement. L'artillerie française et les arbalétriers de Gascogne firent beaucoup de mal aux Suisses, aux Milanais et aux Espagnols.

Un corps de troupes suisses, au service de Maximilien Sforce, manœuvra pour se jeter sur les derrières de l'armée française; mais le duc d'Alençon, beau-frère du roi, comme nous l'avons expliqué p. 204, les en empêcha. L'Alviane, pendant cette manœuvre, accourut pour les renforcer avec les troupes vénitiennes; mais il arriva trop tard : le cardinal de Sion, n'ayant pu se maintenir dans ses retranchements, les avait abandonnés; il était en pleine retraite vers Milan. L'armée française retrouva dans les retranchements les quinze pièces de canon qui avaient été prises la veille au commencement de l'action. Telle fut la bataille de Marignan. Le Roi François Ier y remportait la victoire.

Le connétable de Bourbon poursuivit les alliés jusqu'à un mille italique de la ville de Milan, tandis que le roi allait reprendre la ville de Pavie. Le connétable entra dans Milan; le duc Maximilien Sforce se réfugia dans le château avec 4,000 Suisses, espérant que l'Empereur enverrait une armée allemande à son secours.

Le connétable l'y tenait bloqué, tandis que le roi reprenait successivement toutes les villes du duché de Milan. Enfin, le 5 octobre 1515, le roi François Ier fit offrir à Maximilien Sforce, qui l'accepta, une pension viagère de 60,000 ducats, afin qu'il se retirât en France, n'y étant point prisonnier comme autrefois Ludovic Sforce, son père (*V.* p. 102). Il pouvait choisir la résidence qui lui plaisait. Après le départ de Sforce pour France, le roi fit son entrée dans la ville de Milan. Le connétable de Bourbon fut nommé gouverneur de la Lombardie. Au mois de mars 1516, l'empereur Maximilien voulut faire une invasion; mais il fut repoussé.

Le roi François Ier fut reconnu possesseur et souverain du duché de Milan par un des articles de la paix de Noyon, dont nous rendrons compte plus loin. Nous y rendrons aussi compte que le duché de Plaisance, qui avait autrefois fait partie de la Lombardie, fut cédé au pape. En effet, Jules II l'avait reconquis pendant les désastres qui avaient suivi la bataille de Ravenne. Nous ne pouvons parler immédiatement du traité de Noyon en 1516; mais en 1517, par un accord, le pape fut maintenu dans la possession de Parme et Plaisance.

François Ier conserva paisiblement la jouissance du duché de Milan, de la seigneurie de Gênes et de leurs annexes jusqu'aux événements de la première guerre, en 1521, contre Charles-Quint.

Nous ne faisons aucune mention du comté d'Ast, héritage de Valentine de Milan et qui était enclavé dans le Piémont : ce fief était aussi rentré sous la domination française. Nous ajouterons ici, par anticipation, qu'un traité secret fut conclu, le 11 mars 1516, à Cambrai, entre les ministres de l'empereur Maximilien, du jeune Charles d'Autriche, qui était majeur, et de François Ier, roi de France. Il y fut convenu du partage du nord de l'Italie. (*V.* Von Bucholz, II, p. 500.) C'était le projet secret du renouvellement de la ligue de Cambrai.

L'Empereur et Charles d'Autriche, son petit-fils, devaient avoir le territoire

de Trévise et une partie du littoral des États de terre ferme de la seigneurie de Venise, les conquêtes du Frioul par les Vénitiens, Florence, Pise et Livourne, pour former un nouveau royaume d'Italie.

Le roi Très-Chrétien devait avoir les seigneuries de Venise, Vicence, Legnano, Brescia, Crème, Lucques, et tout ce qu'il possédait déjà en Italie, Mantoue, le Piémont et d'autres terres limitrophes, pour former un royaume de Lombardie qui aurait été un fief de l'Empire.

Ledit traité aurait été s'exécuté en temps opportun.

Le roi Très-Chrétien devait faire escorter à Rome Maximilien par 600 gens d'armes, afin qu'il y fût couronné Empereur; ce qui n'avait pu être fait, comme nous l'avons dit, à cause des entraves des Vénitiens.

Ce traité fut ratifié par Maximilien le 14 mai 1517.

C'est une chose inutile de dire que ce singulier renouvellement de la ligue de Cambrai n'a pas eu de suite.

LIVRE III.

Majorité de Charles-Quint.

CHAPITRE PREMIER.

Depuis le commencement de la majorité de Charles-Quint jusqu'à son avénement en Espagne.

L'empereur Maximilien était parti pour Inspruck après la campagne de 1513; il avait eu l'intention de faire venir auprès de lui, en Allemagne, l'archiduc Charles pour faire achever son éducation en sa présence. Il avait donné ordre à Jean d'Osten, dit de Hesdin, le 12 juin 1514, de conduire ce jeune prince près de lui, après s'être concerté avec l'archiduchesse Marguerite. (V. *Corresp. de Louis XII,* IV, p. 59.) Mais il ne donna pas de suite à ce projet, parce qu'il aurait voulu hâter le mariage de Charles avec la princesse Marie d'Angleterre. Nous avons expliqué par quel motif politique de la part du roi Henri VIII, frère de cette princesse, ce mariage ne s'est pas effectué.

Pendant le reste de l'année 1514, il ne se passa rien de remarquable aux Pays-Bas : on y jouissait des douceurs d'une paix profonde. Vers la fin de cette année, les états généraux s'assemblèrent à Malines pour adresser la demande à l'empereur Maximilien d'accorder l'émancipation de l'archiduc Charles, alors âgé d'environ quinze ans, de même que vingt ans auparavant, en 1494, il avait émancipé l'archiduc Philippe, âgé de seize ans. Rien ne démontre que les états

généraux firent une semblable demande au roi Ferdinand d'Aragon, l'autre aïeul de Charles.

L'empereur Maximilien répondit aux députés qui lui avaient été envoyés, qu'il y consentait. Il ne fit aucune observation; mais il leur dit qu'il ne pouvait venir aux Pays-Bas pour proclamer la fin de sa tutelle et mambournie et pour faire reconnaitre la majorité de son petit-fils; qu'il demandait pour ses frais de tutelle (V. *Corresp. de Marg.*, II, p. 411) un subside de 100,000 florins. Cette somme lui fut payée sans difficulté par les états de Brabant.

Maximilien envoya des pouvoirs à l'archiduchesse Marguerite pour cette proclamation, qui se fit à Malines le 5 janvier 1515. C'était cinq jours après l'avénement de François Ier, en France, comme on vient de le dire. Alors cessa la tutelle et mambournie de l'empereur Maximilien. Il fut délié du serment qu'il avait fait par un acte daté de Strasbourg, le 18 mars 1507 (1508 nouveau style), d'exercer loyalement son office envers Charles d'Autriche son petit-fils. (*V.* msc. 16,997, etc., de la Bibliothèque de Bourgogne.)

Cependant, si la Flandre et l'Artois continuaient d'être sous la vassalité de la couronne de France, et si, en conséquence, Charles d'Autriche s'empressa, dès le mois de février 1515, d'assurer au roi François Ier, son suzerain, qu'il lui ferait hommage, ce jeune prince restait encore sous la vassalité de l'Empereur, son aïeul, pour ses possessions à la rive droite de l'Escaut. En effet, l'empereur Maximilien avait proposé, en 1508, l'établissement d'un royaume de Bourgogne et d'Autriche, pendant un chapitre de l'ordre de la Toison d'or, comme nous l'avons expliqué, il avait annexé, en 1512, à l'empire germanique les Pays-Bas à la rive droite de l'Escaut, sous le titre de cercle de Bourgogne; ce que nous expliquerons plus loin, au récit de la diète de Nuremberg, en 1522.

Le 21 du même mois de janvier 1515, François Ier fut solennellement reconnu roi de France par son sacre dans la ville de Rheims. Mais si dans la France, le sacre des rois était une solennité unique pour tout le royaume, il n'en était pas de même aux Pays-Bas, agglomération de plusieurs États souverains qui étaient distincts, quoique sous le gouvernement d'un seul prince qui ne portait point de titre spécial, qui tenait dans la chrétienté le rang de roi et qui avait toute la magnificence de la royauté.

Il fallait donc que le prince souverain des Pays-Bas se fit inaugurer, c'est-à-dire reconnaître dans chacun de ces États. Nous en avons donné la nomenclature dans les premiers paragraphes qui commencent la présente histoire.

Parmi ces États, le duché de Lothier-Brabant, habituellement appelé duché de Brabant, tenait le premier rang; le marquisat d'Anvers y était annexé à perpétuité et en était le troisième des quatre quartiers. (Ceux de Louvain, de Bruxelles et de Bois-le-Duc en étaient les autres.) Le duché de Limbourg avec d'autres pays d'outre-Meuse était aussi réuni au Brabant depuis l'année 1405, mais avec un titre distinct. (*V.* p. 1 et 2 ci-dessus.)

La monarchie brabançonne (qu'il nous soit permis de faire usage de cette expression) était régie par une constitution unique, de même qu'actuellement

le royaume de Belgique. Le prince souverain, en qualité de duc de Brabant, devait à son avénement faire le serment publiquement, en présence des états de ce duché, de maintenir cette constitution qui, par ce motif, était intitulée la *Joyeuse Entrée* en langue française, et *Blyde Incomst* en langue flamande. Ensuite les membres des états le reconnaissaient immédiatement et officiellement. Cette formalité se faisait à Louvain, ancienne capitale du duché. C'est en 1599 que l'inauguration se fit à Bruxelles par les archiducs Albert et Isabelle, et ensuite en 1706, etc.

Je demande la permission, pour renseignement historique, d'ajouter, étant le, rédacteur principal de cet ouvrage, dont mon fils est le collaborateur, que j'ai vu le 23 avril 1794 — j'avais alors quatorze ans — l'inauguration à Bruxelles de l'empereur François II, en personne. La cérémonie se fit sous la colonnade du portail élevé de plusieurs marches de l'église de Caudenberg, point culminant de la place Royale, du quartier du Parc et de plusieurs grandes rues aboutissantes.

Le théâtre était en hémicycle, coupé en deux galeries, ouvertes du côté de la place. Les membres des états étaient debout sous ces deux galeries; dans l'ouverture du milieu était isolé, le trône de l'Empereur. Ce prince était debout et non assis (cette circonstance importante doit être remarquée); il tenait la main droite sur le missel manuscrit d'Albert et Isabelle, posé sur une table et ouvert à la page du canon. Le chancelier de Brabant lui faisait la lecture de la *Joyeuse Entrée;* après chaque article, le prince prononçait le serment de le maintenir. Lorsque la lecture fut terminée, les membres des états sortirent des galeries, défilèrent un à un devant le prince, toujours debout. Ils le reconnurent l'un après l'autre en fléchissant le genou et en levant la main droite en signe d'hommage et de serment.

Je puis attester ce rituel avec d'autant plus de certitude, que j'étais derrière le trône, dans un des deux espaces vides entre les galeries. En effet, plusieurs élèves du collége royal avaient été choisis, comme autrefois les pages, pour porter les insignes des nombreuses souverainetés de l'empereur François II, roi de Bohême, de Hongrie, duc de Milan, etc. Par un heureux hasard, je suis encore actuellement, en ma qualité de conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne, le dépositaire du précieux missel manuscrit, lequel, en l'année 1599 et au XVIIIe siècle, porte les attestations authentiques d'avoir servi à la prestation de serment à la Joyeuse Entrée. Il faut revenir au temps des inaugurations à Louvain.

Le 22 janvier 1515, Charles, conduit par l'archiduchesse Marguerite, gouvernante générale, était parti de Bruxelles. Ils séjournèrent au château de Tervueren qui est à peu près à égale distance de Bruxelles à Louvain, à l'extrémité orientale de la forêt de Soignes, que nos princes, comme nous l'avons dit, aimaient de prédilection à cause du plaisir de la chasse. Le 23 janvier, Charles arriva, selon la coutume de ses prédécesseurs, au prieuré des dames de Terbank (V. *Hist. de Louvain,* par M. Piot), à un quart de lieue de la ville de Louvain. Le lendemain 24 janvier 1515, les magistrats de la ville, les membres de l'université, comme à l'inauguration de l'archiduc Philippe, étaient venus au-devant de lui. Il fut conduit en l'église collégiale de Saint-Pierre et ensuite à une estrade à l'extérieur de cette église.

Nous avons promis (p. 78), en faisant le récit de l'inauguration de l'archiduc Philippe, en l'année 1494, de rendre compte du pacte constitutionnel de la Joyeuse Entrée qui en est l'objet. Ce diplôme, comme nous allons le démontrer, renferme des dispositions aussi libérales que nos constitutions modernes. Il s'y trouve même quelques articles qui manquent à ces dernières.

Ces détails sont donc d'un intérêt plus grand que le récit d'une bataille. C'est en effet une victoire remportée par la liberté publique et la civilisation sur la barbarie et la féodalité du moyen âge.

Pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, la prospérité agricole et industrielle du Brabant s'était considérablement accrue. De nombreuses manufactures de draperie, d'armurerie et autres, s'étaient établies et développées dans Louvain, dans Bruxelles et ailleurs. Le magnifique port d'Anvers qui devait être (nous demandons la permission d'intercaler cette réflexion étrangère à ce récit) le plus beau port des deux marines tant marchande que militaire du grand empire de Napoléon, commençait à être l'entrepôt des laines arrivées de l'île de Bretagne et de la péninsule espagnole pour alimenter les fabriques, et aussi des objets de commerce de la mer Baltique.

En l'année 1288, Jean Ier, duc de Brabant, ayant fait l'acquisition du duché de Limbourg, ne put entrer en possession que par la force des armes : il remporta la victoire de Woeringen. Mais l'armement qu'il avait dû faire avait épuisé ses finances. Il mourut en 1294, laissant un État obéré au duc Jean II, son fils et son successeur. Jean II avait épousé la princesse Marguerite, fille du roi d'Angleterre Édouard Ier, que l'on a surnommé le Justicier de l'Angleterre. C'est selon toute probabilité à ce mariage que l'on doit l'application de plusieurs lois anglaises au duché de Brabant. En effet, au mois de septembre de l'année 1312, s'apercevant que sa fin approchait, il assembla dans l'abbaye des dames Bénédictines de Cortenberg, à peu près à une égale distance de Bruxelles et de Louvain, les prélats, propriétaires terriens, les nobles aussi propriétaires et les députés des villes. (*V.* Loyens, *Synopsis rerum memorabilium Brab.*, etc.) Il leur laissa une charte de priviléges. Le duc Jean III, son fils, lui succéda peu de mois plus tard; le nouveau prince promit par serment de maintenir la charte octroyée par son père à Cortenberg.

Cependant les dettes de son aïeul, celles de son père et celles qu'il dut contracter, étaient considérables. Les manufacturiers, les prélats et les nobles lui offrirent de les payer s'il voulait, en échange, transiger avec eux par un contrat synallagmatique en remplacement de la charte octroyée à Cortenberg. Le duc Jean III consulta son beau-père Louis, comte d'Évreux, second fils du feu roi de France Philippe le Bel. D'après son avis, il assembla les notables du Brabant dans la ville d'Anvers et il signa, le vendredi après l'octave de saint Pierre et de saint Paul, un acte synallagmatique, c'est-à-dire contrat mutuel et bilatéral entre le prince et le peuple, et qui fut appelé la charte wallonne, ayant été rédigée en langue française. (*V.* msc. n° 15,201 de la Bibl. de Bourgogne.)

Dès lors, la distinction des pouvoirs fut légalement établie en Brabant : celui du prince qui gouverne et celui des états, c'est-à-dire des propriétaires terriens qui accordent, après en avoir reconnu l'utilité de l'emploi, les subsides et les aides pécuniaires pour le gouvernement selon les intérêts du peuple. Ces propriétaires, l'élite des sujets du prince, étaient divisés en trois classes : 1° les prélats ou chefs des abbayes, non à titre religieux, mais parce que leurs prédécesseurs avaient en partie défriché le territoire ; 2° les chefs des seigneuries, et 3° les députés des villes, c'est-à-dire des seigneuries collectives composées de la bourgeoisie. C'était encore par analogie avec les lois anglaises que le roi Édouard Ier avait améliorées.

La charte wallonne étant un contrat civil, la religion n'y est pas intervenue. C'est encore une ressemblance avec la constitution actuelle du royaume de Belgique.

Le duc Jean III mourut, âgé de cinquante-neuf ans, le 5 décembre 1355. Comme ses trois fils étaient décédés avant lui, il laissait l'héritage du duché de Brabant à Jeanne, l'aînée de ses trois filles. Elle avait épousé depuis plusieurs années, en second mariage, Wenceslas, comte de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV. Celui-ci avait conféré à Wenceslas, le 13 mars 1354, le titre de duc.

Alors les états de Brabant voulant empêcher les abus que pourrait faire un prince étranger, mari de leur souveraine, quoique associé en second ordre à la souveraineté, comme le constate le formulaire par ces mots : *Jeanne, etc.*, et *Wenceslas, etc.*, rédigèrent, avec toutes les précautions nécessaires, une nouvelle constitution en langue flamande, qui était celle des habitants des deux tiers septentrionaux du territoire du Brabant. C'est alors que ce diplôme fut définitivement appelé *Joyeuse Entrée*. De plus amples explications sont au *Traité de la Joyeuse Entrée*, par M. de Pape, imprimé à Malines en 1787, et dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne.

Lorsqu'en 1431, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, déjà comte de Flandre, d'Artois, de Namur, fut choisi duc de Brabant par l'élection la plus libre des états et à l'instar de notre élection contemporaine du roi Léopold, ce que nous avons démontré par une des notes de l'*Histoire des ducs de Bourgogne-Valois*, de M. de Barante (Bruxelles, 1837), on rédigea à la suite de la *Joyeuse Entrée* plusieurs articles additionnels appelés en flamand *toebrieven*. La plupart de ces articles étaient transitoires. On agit de même envers plusieurs de ses successeurs et finalement, en 1515, envers Charles-Quint, et plus tard, en 1549, comme nous l'expliquerons, envers Philippe II. Mais ces articles additionnels étaient peu de chose, tant on avait mis de précision, en 1355, à la rédaction primitive, dont voici une analyse d'après l'édition imprimée (1781) de la *Joyeuse Entrée* de l'empereur Joseph II.

Article premier. « Le souverain sera bon, équitable et fidèle seigneur. Il ne gouvernera point par la force ou la volonté, mais par le droit. »

Art. 2. « Les priviléges et chartes seront conservés au château de Vilvorde (à deux lieues au nord de Bruxelles), sous la garde d'un archiviste, né Bra-

bançon. » Cette précaution était indispensable dans les siècles antérieurs à l'invention de l'imprimerie, c'est-à-dire de l'art de la multiplication des écritures identiques.

Art. 5. « Le personnel du conseil judiciaire de Brabant sera composé de dix-sept conseillers, nés régnicoles. Deux peuvent être étrangers. L'usage des trois langues latine, française et flamande est facultatif, mais chaque conseiller et le chancelier doivent les connaître. »

Art. 7. « Il est institué une chambre des comptes pour la vérification des recettes et des dépenses. »

Art. 17. « Nul ne pourra être distrait des juges du pays. »

Art. 19. « Tous les employés du pays doivent être nés en Brabant, d'un mariage légitime. »

Art. 21. « La grâce d'un homicide ne sera accordée qu'après que la famille du défunt aura été satisfaite. »

Art. 24. « Nul Brabançon ne pourra citer en justice un autre Brabançon en pays étranger. »

Art. 33 à 35. « La chasse est libre, excepté dans la forêt de Soignes et dans les quatre autres forêts appartenant au duc. »

Art. 42. « Des garanties sont données aux membres des états pour librement arriver aux assemblées et s'en retourner. Pendant les assemblées (nous transcrivons ici le texte), « chacun des membres y pourra devant Sa Majesté « ou ailleurs où il appartiendra, dire, déclarer ou faire ouverture de son grief, « ensemble ou en particulier, sans pour ce en encourir aucune indignation ou « disgrace de Sa Majesté, ou de quelque autre, ni pour ce être mal vu de « Sa Majesté en aucune façon et ce en cas que quelqu'un à cette cause leur fit « ou à aucun d'eux quelque outrage. »

Les bénéfices de cet article sont plus étendus que l'inviolabilité parlementaire de nos constitutions modernes. Ces bénéfices sont durables et non caduques à la fin d'une session parlementraire.

Art. 43. « Chacun aura la libre jouissance de ses biens. » Ainsi, selon le vieil adage du pays de Liége qui était aussi libre que le Brabant, sous ce rapport et sous beaucoup d'autres : *Tout pauvre homme est roi chez lui.*

Art. 51. Nous analysons ainsi cet important article. « La voie publique est libre pour les personnes et les marchandises, excepté aux criminels et aux débiteurs d'autrui. » Ainsi les passeports n'étaient point exigibles.

Il y a aussi cet article : « Les marchands étrangers, de quelque nation que ce soit, pourront faire librement leur commerce ; ils n'auront d'empêchement que dans le cas de préjudice aux régnicoles. » Ainsi le droit d'aubaine n'existait pas en Brabant.

Art. 52. « Nul ne pourra être arrêté et détenu pour cas civil. »

Art. 53. « Aucune arrestation ne sera faite qu'après information ; aucune torture ne se fera qu'après information préalable des gens de loi. »

Art. 59. « Si le souverain n'exécute point la *Joyeuse Entrée* en tout ou en

partie, les sujets ne seront tenus, dit le texte, de faire aucun service à Sa dite Majesté, ni d'être obéissants en aucune chose de son besoin que Sa Majesté pourrait ou voudrait requérir, jusqu'à ce que le mal aura été réparé et les officiers, établis au contraire de la Joyeuse Entrée, destitués.

Cet article n'autorise pas l'insurrection, comme le prétendirent quelques démagogues, refutés par M. Rapsaet (Brux. 1515), mais signifie, qu'après la désapprobation des États, le peuple n'était point tenu de faire le service (*geen derhande diensten te doen*), c'est-à-dire d'obéir en ce que concerne l'espèce. Cet important article dont les États exposaient les griefs termine, comme un corol laire, le texte de la Joyeuse Entrée de Brabant, c'était une opposition légale à l'exécution de toute mesure arbitraire dès leur commencement. Nous n'avons point cette garantie spéciale dans les chartes de nos constitutions modernes; les griefs s'accumulent pour devenir la tempête de l'insurrection.

Il y a deux lettres additionnelles (*toebrieven*) de Charles d'Autriche : la première, en dix articles, fut signée à Gand, le 12 avril 1515, trois mois après l'inauguration; la seconde, en seize articles, fut signée à Bruges, le 26 du même mois : c'était pour satisfaire à des demandes faites par les États de Brabant. Elles eurent pour résultat qu'ils prirent ou plutôt renouvelèrent l'engagement de payer à l'empereur Maximilien, comme nous l'avons dit (page 210), une partie de la somme de 100,000 florins d'or, pour frais de tutelle, plus 250,000 florins d'or pour la dot de l'archiduchesse Isabelle, qui avait épousé, le 11 juin 1514, le roi Christiern de Danemark (*V.* page 201), et enfin 150,000 florins, monnaie de Flandre, pour d'autres subsides.

Charles, pendant les années 1519, 1520 et 1521, ordonna une révision de quelques articles, entre autres en ce qui concerne la *camer gericht*, la justice du domaine. « Je n'ai jamais ouï parler de ceci, mais je crois, » ajoute le texte de M. De Pape (p. 5), « que c'est la judicature des causes domaniales, en la « chambre des comptes, qui a été réorganisée vers ce temps. »

La Joyeuse Entrée, dont l'empire s'étend, comme la loi unique de notre constitution moderne, sur le duché de Brabant, celui de Limbourg et le marquisat d'Anvers, a l'avantage d'être en concordance avec les priviléges spéciaux des villes et des autres localités; priviléges qui sont très-étendus. Les autres provinces souveraines des Pays-Bas n'ont point de loi écrite ou constitution générale, complétement résumée dans un seul code; cependant elles étaient toutes d'accord sur les principales libertés octroyées par la Joyeuse Entrée pour le duché de Brabant. Ce gouvernement a duré quatre cents ans avec succès et sans opposition, jusqu'à l'époque de la réunion de la Belgique à la France.

La seconde inauguration de Charles d'Autriche fut celle du comté deFlandre en la ville de Gand, quoiqu'il n'eût pas encore fait hommage au roi François Ier, s'en étant momentanément excusé, comme nous l'avons dit. Avant les deux minorités des archiducs Philippe et de Charles, elles devaient se faire un mois après l'avénement du prince; mais cela avait été impossible à cause des commotions dont nous avons rendu compte. Préalablement, comme l'atteste l'historien

Perizonius, l'archiduc Charles avait envoyé, au roi François Ier, le comte Englebert de Nassau, pour faire l'hommage de la Flandre et de l'Artois. Le roi avait reçu cet hommage avec bienveillance, de la part d'un aussi puissant vassal.

Le 24 février 1515, jour de la Saint-Mathias, 15e anniversaire de sa naissance en la même ville de Gand, Charles arriva, entouré de ses officiers, dans la maison de plaisance de Swynaerde, alors appartenant à l'abbé de Saint-Pierre, à une petite lieue au sud de la ville. (V. msc. Wieland et autres.) Le lendemain, le clergé des paroisses, les magistrats de la loi de Gand et les autres administrations urbaines, les membres des États de Flandre vinrent au-devant de lui jusqu'à la porte appelée alors Peschelle-poort. Il était à cheval et suivi des gentilshommes de sa maison et de sa cour. Nous allons continuer notre récit en faisant l'extrait d'un manuscrit d'une écriture contemporaine (*V.* n° 14,826 de la Bibliothèque de Bourgogne).

Charles descendit de cheval, selon la coutume de ses prédécesseurs, devant l'entrée de l'église de l'abbaye de Saint-Pierre, située sur le promontoire dit autrefois le mont Blandin, au sud de la ville de Gand, et dominant le confluent de l'Escaut et de la Lys. Dans l'église de cette abbaye, il entendit la messe du Saint-Esprit, célébrée par l'abbé. Il y offrit un drap d'or. L'abbé lui ceignit l'épée. Il fit ensuite le serment de maintenir les priviléges de l'abbaye.

Après qu'il eut achevé de prononcer la formule, le cortége se remit en marche et vint en l'église Saint-Jean, qui est actuellement la cathédrale de Saint-Bavon, dont le nom moderne sera expliqué à la date des années 1540 et 1541.

Charles d'Autriche, comte de Flandre, étant entré dans l'église, l'eau bénite lui fut présentée. Il fut conduit à un prie-Dieu placé dans le chœur au côté de l'Évangile, près de l'autel; les officiers étaient à sa droite. Vis-à-vis et aussi près de l'autel, au côté de l'Épitre, se placèrent tous les membres des États du comté de Flandre proprement dit, et des anciennes seigneuries de Termonde et du pays de Waes, etc., etc. Charles prononça en langue flamande, la main droite étendue sur un crucifix, la formule dont voici la traduction : « Nous jurons d'être « droiturier seigneur et comte de Flandre et de tout ce qui y appartient; de « garder et de défendre la sainte Église; de tenir et de faire tenir le pays de « Flandre en bonne paix, en droit et en justice; de garder et faire garder les « priviléges, franchises, coustumes, usages et loix de cette ville de Gand; de « défendre veuves et pupilles; d'administrer la justice à tous, pauvres et riches « et généralement faire ce que dans tous les temps que serons tenus. Ainsi « Nous puisse Dieu aider et tous les saints. »

Ledit serment ayant été prononcé, ajoute le texte du manuscrit, le comte tire le cordon d'une cloche et fait sonner deux ou trois coups; il prenait ainsi possession du comté. Il va ensuite à la place du Marché et sur le Tooechuys.

Le magistrat lui dit, en langue flamande, au nom du peuple, les paroles de la formule du serment, que voici : « Nous jurons d'être bons et loyaux à notre « droiturier seigneur comte de Flandre, de préserver, garder, tenir et défendre « sa propriété et seigneurie et les limites du pays de Flandre et de faire tout

« ce que bons sujets sont tenus de faire à leur droiturier seigneur. Ainsi Nous « veuille Dieu aider et tous ses saints. Amen. »

Outre le serment pour la généralité du pays, le comte de Flandre devait encore faire, ou par lui-même, ou par ses délégués, les serments pour chaque ville principale, chatellenie, seigneurie, etc.

Ce formulaire n'a point changé depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque de la réunion de la Belgique à la France. En effet, la relation imprimée à Gand, le 6 juin 1791, de l'inauguration de l'empereur Léopold II, qui se fit représenter par le gouverneur de la Flandre, est semblable au texte du manuscrit dont nous venons de faire l'extrait, excepté *mutanda mutandis*. Le texte officiel et primitif y est en langue flamande; le texte français y annexé, a l'authenticité du texte officiel.

Quelques semaines après son inauguration en Flandre, le 11 avril 1515, Charles fit interpréter dans le sens le plus favorable à la ville de Gand, le diplôme dit *Calfvel* (la peau de veau), en ce qui concerne quelques articles de la paix de Cadzand du 30 juin 1490, qui terminèrent les troubles pendant la tutelle de l'archiduc Philippe, par Maximilien, roi des Romains. Nous reviendrons plus loin, sur cet acte organique, à la date de l'année 1540.

A cette époque, la ville de Bruges jouissait encore d'une grande prospérité commerciale, quoique les marchands étrangers, qui apportaient d'Espagne et de Portugal, les produits des deux Indes, préférassent le port d'Anvers, à cause de la facilité des arrivages maritimes. Nous en rendrons compte plus loin.

Bruges était la rivale de Gand. Charles-Quint y fit son entrée solennelle le mercredi 18 avril 1515. Il était à cheval, comme à son entrée à Gand. Les officiers de sa suite étaient aussi à cheval. Mais immédiatement après lui, il y avait en litière, l'archiduchesse Marguerite, son excellente tante, et auprès de Marguerite il y avait l'archiduchesse Éléonore, sœur aînée de Charles, alors âgée de dix-sept ans. Parmi les officiers, il y avait au premier rang Guillaume de Croy, sire de Chièvres, qui avait élevé ce jeune prince et qui continuait d'être son principal ministre depuis sa majorité. Chièvres, chevalier de la Toison d'or, était au milieu de plusieurs autres chevaliers de cet ordre, des ambassadeurs de l'Empereur, et des rois d'Angleterre, de Hongrie, de Danemark : tous représentaient les souverains qui avaient eu des alliances matrimoniales avec la famille du jeune archiduc; les évêques d'Arras, de Badajoz, d'autres prélats. Il faut remarquer que l'ambassadeur d'Espagne était à côté de la litière de l'archiduchesse Marguerite.

A la porte de Sainte-Croix, à l'entrée orientale de Bruges, sur la route de Maldeghem et de Gand, l'archiduc fut reçu par les magistrats de la ville. Antoine Socquet, greffier de la ville, prononça un discours en langue latine. Après son exorde, il y rappela les grandes actions de l'empereur Maximilien, aïeul de Charles. C'était une manière indirecte de désapprouver les troubles de 1486 à 1488 et la captivité de Maximilien, dont nous avons rendu compte page 48. Déjà en l'année 1508, ces troubles avaient été désapprouvés officiellement dans

un discours du chancelier de Brabant, offrant la tutelle de Charles et de ses sœurs à l'empereur Maximilien. Il rappella aussi le souvenir de Charles, duc de Bourgogne, bisaïeul de Charles d'Autriche. Il fit l'éloge des soins que l'archiduchesse Marguerite avait eus de son enfance, de son éducation et de l'administration de ses États pendant sa minorité. Dans sa péroraison, il faisait l'offre, au nom du peuple de Bruges, de se soumettre corps et biens à son royal commandement. Ses dernières paroles étaient (nous les traduisons du latin en français): « Béni soit le prince qui vient régner sur nous, au nom du Dieu tout « puissant. »

Charles répondit en langue française avec affabilité, car nous avons dit, page 170, qu'il n'avait pas aimé d'étudier la langue latine, malgré les observations d'Adrien d'Utrecht, son précepteur. Les administrateurs de la ville et du Franc de Bruges, précédés de trompettes et de clairons dont la musique était éclatante, ouvrirent la marche du cortége qui entra dans la ville. Les façades des maisons étaient décorées de lanternes jusqu'à l'entrée de l'hôtel du Bourg. Nous omettons les descriptions des théâtres allégoriques et historiques qui étaient dans les rues sur son passage. Les dessins et leurs explications sont publiés dans le livre de Henry Dupuis, dont on a extrait ces détails, et qui fut imprimé à Paris, pendant la même année 1515, par Gilles de Goumont.

De tous ces détails, nous devons transcrire ce qui concerne personnellement l'archiduc. Sa monture était un cheval d'Espagne, richement caparaçonné de drap d'or. Le prince était habillé de très-fin drap d'or, garni de grosses perles et de pierreries. Il portait une toque de pourpre, rehaussée de perles attachées en lozange, ayant au milieu de la face un rubis et sommé d'un plumet blanc. Son costume était estimé 100,000 écus. L'auteur dont on a extrait ces détails dit, selon le style de son temps, que ce prince, beau par sa jeunesse et sa grâce royale, ressemblait à Apollon ou à Mercure, sous la forme humaine.

Ainsi l'archiduchesse Marguerite, ayant à la droite de sa litière l'ambassadeur du roi d'Espagne Ferdinand le Catholique, et à sa gauche les dames de Ravenstein, de Chièvres, et les demoiselles de Croy, dont les noms rappelaient les services de leurs maris et de leur père, jouissait du fruit de huit années entières de soins maternels, en suivant son neveu qui entrait solennellement dans la plus riche et la plus florisante des villes de commerce, au nord de la chrétienté, et la rivale de Venise.

Cette dernière expression n'est pas une exagération. Nous avons démontré dans d'autres écrits, que le lion de St-Marc avec ses trois royaumes, n'a jamais été supérieur au lion belgique, et nous ajouterons, pour dernière preuve, qu'après le règne de Charles-Quint, au XVIIe et au XVIIIe siècles, les sept Provinces-Unies des Pays-Bas, fraction morcelée des dix-sept provinces, se sont élevées à une hauteur politique, militaire, commerciale et maritime, que les Vénitiens dans toute leur puissance ont été loin d'atteindre.

L'archiduchesse Marguerite accompagna son neveu pendant tout son voyage. Il partit de Bruges le 10 mai 1515; il séjourna le 11 et le 12 au port de

l'Ecluse à l'embouchure de Swyn, rivière de Bruges, pavoisée alors des pavillons des navires de commerce de toutes les nations chrétiennes.

Le 15 mai, il traverse une des embouchures de l'Escaut; il débarque à Flessingue; il arrive à Middelbourg, capitale du comté de Zélande; il y est inauguré. Le 1er juin, il entre solennellement à Dordrecht, capitale du comté de Hollande: il y est aussi inauguré. Déjà le 17 juin 1507, l'archiduchesse Marguerite avait fait pour lui le serment inaugural, au nom de l'empereur Maximilien, mambour et tuteur de ce prince alors mineur; inauguration alors prématurée, mais indispensable, pour s'opposer à Charles d'Egmond qui détenait la Gueldre.

Pendant son séjour à Dordrecht, l'archiduc Charles fut informé que Georges, duc de Saxe, fils d'Albert, dont la branche Albertine est descendue, et qui revendiquait la souveraineté des deux provinces des seigneuries de Frise et de Groningue, se désistait de ses prétentions pour une somme de 350,000 florins du Rhin, qui étaient dus à Albert, son père; que, en conséquence, ces deux provinces se soumettraient à la domination de l'archiduc Charles, en sa qualité de comte de Hollande, s'il voulait acquitter cette somme.

Les États de Hollande y consentirent. (*V.* Sellius, IV, p. 321.) Ils résolurent, pour acquitter ce payement, de taxer le sol et les individus. Le territoire du sol de Hollande était de 235,000 arpents. Il y avait 75,000 maisons; la population était de 350,000 habitants parmi lesquels il y avait 172,000 imposables. Nous donnons ces détails, parce qu'ils peuvent servir de comparaison avec l'immense accroissement des habitations et de la population depuis l'union d'Utrecht, qui a déclaré, en 1579 et 1580, l'indépendance des sept Provinces-Unies.

CHAPITRE II.

Traité avec le roi François Ier.

Avant de continuer le récit de l'itinéraire et des inaugurations de l'archiduc Charles, nous ferons observer que nous avons rendu compte de la première guerre du roi François Ier en Italie (p. 206), pour reconquérir le duché de Milan. Elle ne commença qu'au mois d'août 1515; elle ne concernait en aucune manière le jeune Charles d'Autriche, alors étranger aux affaires d'Italie; mais on va voir que les témoignages d'amitié et de condescendance de François Ier envers lui, avaient pour objet, avant de passer les Alpes, de s'assurer de la paix à la frontière du nord de la France. C'est ainsi, qu'en 1494 (*V.* page 72), le roi Charles VIII avait agi avant la guerre de Naples.

L'archiduc Charles étant à La Haye le 23 juin 1515, reçut les ambassadeurs du roi François Ier, qui venaient renouveler les assurances de l'amitié de leur souverain. Cette ambassade était chargée de répondre d'une manière favorable à

celle que l'archiduc Charles avait envoyée à Compiègne, le 1er février précédent, au roi François Ier, dont le sacre s'était fait à Rheims, le 25 janvier précédent. Charles aurait dû y assister en qualité de comte de Flandre, ayant été déclaré majeur le 5 janvier; quoique inauguré duc de Brabant le 24 du même mois, il n'était pas encore reconnu comte de Flandre, et, par conséquent, vassal de France. En effet, nous venons d'expliquer que cette inauguration ne se fit qu'en février, etc.

Le roi, avons nous dit, avait agréé les excuses de l'archiduc. Il répondit, selon le témoignage de la *Correspondance de Charles-Quint,* éditée par M. Lanz (I, p. 6) : « En regard de l'amitié que votre souverain désire de moi, je la « désire semblablement avec tous mes voisins et tant plus avec lui que avec nul « autre, à cause qu'il est extrait de la maison de France. Touchant ses excuses « de non avoir été à mon sacre, je l'en tiens pour quitte de toute excuse. » Le roi alla ensuite à Paris. Charles lui envoya des ambassadeurs qui furent reçus solennellement dans cette capitale du royaume.

Le roi François Ier avait fait plus encore : il fit partir de Paris, le 17 avril de la même année 1515, deux courriers, alors appelés postes, qui passèrent à Bois-le-Duc et arrivèrent en Gueldre, pour signifier à Charles d'Egmond « la « défense (telles sont les expressions de l'historien contemporain Robert Mac- « quereau), de par le roi de France, sur le hart, de non mal faire au pays du « jeune prince de Castille. » Un de ces deux courriers revint par la ville de Sedan en Champagne, faire semblable défense à Robert de la Marck, de par le roi de France — il n'était pas encore parti pour l'armée d'Italie contre le roi d'Aragon et de Naples — « afin que tous les deux, selon le texte de l'historien que nous venons de citer, cessassent leurs mauvaises volontés. »

Le motif de tant d'amitié de la part du roi François Ier provenait aussi de l'exécution à faire d'un projet qui avait été proposé par le feu roi Louis XII, après s'être assuré du consentement du roi d'Aragon, et par un traité du 1er décembre 1513, avec l'empereur Maximilien et l'archiduchesse Marguerite, de donner en mariage à l'archiduc Charles, la princesse Renée, seconde fille qu'il avait eue d'Anne de Bretagne et qui était née le 25 octobre 1510. C'était, donc en 1515, un enfant de cinq ans. Louis XII lui avait cédé pour dot, ses prétentions sur le duché de Milan et le comté de Pavie. Par ce mariage, la princesse Renée aurait remplacé la princesse Claude, jadis fiancée à Blois et à Lyon, en 1501 et 1502, comme nous l'avons expliqué page 118, etc., et qui avait épousé François Ier en 1506. L'archiduc Charles serait redevenu héritier présomptif du duché de Milan, dont le roi François Ier se proposait alors de faire la conquête; ce qu'il exécuta au mois d'août suivant, comme nous l'avons expliqué, page 207.

D'après ces propositions, le 24 mars 1515 précédent, un traité d'alliance avait été conclu à Paris pour ce mariage. C'était, par conséquent, la troisième fois que l'archiduc Charles, ayant à peine quinze ans et un mois, était marié.

Le traité avait été négocié dans Paris, de la part de Charles d'Autriche, ou, pour mieux dire, par l'archiduchesse Marguerite, sa tante, par le comte Henri de Nassau, Michel de Croy, le seigneur de Chièvres (*V.* sa généalogie, page 108),

chambellan de l'archiduc, et Mercurin de Gattinara, le meilleur des conseillers de l'archiduchesse et qu'elle avait auprès d'elle, depuis son départ de Savoie, comme nous l'avons dit ci-dessus, et du côté de François Ier, par le chancelier Du Prat, principal conseiller de la mère du roi, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, en qui cette princesse avait une entière confiance; Odet de Foix, seigneur de Lautrec, qui depuis fut un des généraux du roi.

Les motifs principaux, allégués dans le préambule de la rédaction de ce traité étaient, que les deux époux ne pouvaient réciproquement contracter une alliance plus élevée. Car Aristote, dans ses enseignements à Alexandre, conseillait pour l'assurance de la paix, l'union des familles par le magistrat.

Les principales clauses étaient, que madame Renée serait fiancée dès le moment où elle aurait sept ans révolus, c'est-à-dire vers le 15 novembre 1517.

Que le mariage se célébrerait lorsqu'elle aurait douze ans révolus, c'est-à-dire en 1522; qu'alors elle serait conduite dans les États de l'archiduc, prince d'Espagne, à Lille, à Bayonne ou à Narbonne.

Sa dot devait être de 600,000 écus d'or au soleil. Les deux premiers payements seraient de 100,000 écus chacun, la première et la seconde année; le reste serait payable sur les droits de souveraineté du duché de Bourgogne. Son douaire annuel serait de 30,000 écus d'or au soleil, en rente viagère si Charles décédait roi de Castille.

Que si le mariage ne se faisait pas, soit par la volonté de madame Renée, soit par la volonté du roi et de la reine mère, l'archiduc Charles aurait la cession du comté de Ponthieu, les villes de Péronne, Montdidier, Roye, Saint-Quentin, Corbie, Amiens, etc. C'était plus que les anciennes villes de la Somme déjà cédées en 1435 par le premier traité d'Arras et rétrocédées en 1482 par le second traité d'Arras. Que si l'archiduc Charles ne voulait point faire ce mariage, il céderait au roi de France, les comtés d'Artois, de Charolais et d'autres fiefs.

Nous verrons plus loin, en rendant compte du traité de Noyon, l'année suivante 1516, que cet acte, d'une exécution impossible, fut sans résultat et qu'un autre projet de mariage fut proposé.

Par un second traité du 13 mars 1515, les mêmes ambassadeurs décidèrent que, dans un délai dont ils fixèrent la date, les deux souverains prieraient le roi Ferdinand le Catholique de prendre des arrangements en faveur de Jean d'Albret, roi de Navarre, concernant le territoire du versant méridional des Pyrénées qui avait été envahi en 1512. (*V.* ci-dessus page 184, etc.)

Le 10 mai 1515, ce traité avait été apporté à Bruges par le comte Henri de Nassau, avant les solennités de la réception de l'archiduc Charles en Hollande, dont nous avons rendu compte. Nous devons ajouter qu'une des conditions additionnelles (*V.* Du Bellai, I, p. 58), avait été le projet de mariage de Henri de Nassau avec la sœur du prince d'Orange.

Tel fut l'objet de l'ambassade envoyée par le roi François Ier à l'archiduc Charles qui la reçut solennellement à La Haye le 23 juin 1515, comme nous

l'avons expliqué, p. 249 ci-dessus. Le lendemain, dimanche 24 juin, l'archiduc, les ambassadeurs et toute la cour entendirent solennellement une grand'messe dans la principale église de La Haye. C'était, dans ces temps anciens, le témoignage public d'une amitié sincère et qu'on présumait durable entre les nations.

Le 10 juillet l'archiduc était à Rotterdam, le 20 à Anvers, le 23 à Bruxelles. C'est ici que nous commençons à faire usage de l'itinéraire de Vanden Esse, contrôleur de l'hôtel de l'archiduc Charles et qui accompagna toujours ce prince dans ses voyages jusqu'en l'année 1551, époque où il passa en la même qualité au service du roi Philippe II. Comme certains écrivains ont récemment prétendu que cet itinéraire était inconnu avant qu'ils l'eussent récemment découvert, nous dirons qu'il y a, à la Bibliothèque de Bourgogne, plusieurs exemplaires manuscrits de ce voyage dont quelques auteurs belges ont fait usage depuis plus de vingt ans. J'en ai fait moi-même usage depuis un grand nombre d'années, dans différentes notices lues à l'Académie royale de Belgique, et qui sont imprimées.

L'archiduc Charles fut reçu dans la province du Hainaut le 10 novembre 1515. Il fut inauguré comte de Hainaut, à Mons, le 18 du même mois. (*V.* Delewarde, *Hist. du Hainaut*, V, p. 351.)

Le 22 novembre, il fit son entrée à Namur, par la porte de Saint-Nicolas. Il y fut complimenté par l'abbé du monastère de Saint-Gérard, qui était à la tête du clergé namurois. (*V.* Galliot, *Hist. de Namur*, II, p. 217.) Ce prélat et les autres abbés de la province étaient revêtus de chappes; ils avaient la mitre sur la tête; ils étaient suivis de la noblesse, des hommes de fiefs et des membres de la magistrature. Ils marchaient processionnellement deux à deux, portant des torches allumées. Le lendemain, 23 novembre, l'archiduc fut inauguré solennellement comte de Namur. Le 30, il était de retour à Bruxelles.

Depuis plusieurs années avant cette époque, la principale résidence du gouvernement était à Malines, chef-lieu d'une seigneurie (*V.* page 1re), en étendue de l'est à l'ouest, enclavée dans le duché de Brabant et au centre d'une circonférence ayant à égale distance de quatre lieues, à l'extrémité de ses rayons, les villes de Bruxelles, Louvain et Anvers. Le domaine de Malines était, depuis le décès du duc Charles le Téméraire, une des places du douaire et la demeure habituelle de la duchesse Marguerite d'York, sa veuve; elle y avait accueilli en 1482, après le décès de Marie de Bourgogne, la jeune Marguerite, sa filleule et sa petite-fille d'adoption, et plus tard les trois premiers enfants de l'archiduc Philippe, savoir : Éléonore, Charles-Quint et Isabelle. Au décès de Marguerite d'York, en 1503, ce domaine était rentré en la possession de l'archiduc Philippe, qui le céda, en 1507, à sa sœur l'archiduchesse Marguerite d'Autriche. Cette princesse y avait fixé pour toujours sa résidence, ayant auprès d'elle, comme jadis Marguerite d'York, tous les enfants de son frère, les officiers du gouvernement des Pays-Bas et le grand conseil que l'archiduc Philippe avait organisé en 1504, et rendu sédentaire à Malines, comme nous l'avons expliqué page 131, ci-dessus.

CHAPITRE III.

Nouveau gouvernement de l'archiduc Charles.

Dès le commencement de l'été de l'année 1515, l'archiduc Charles ayant été reconnu prince souverain après ses inaugurations en Brabant, en Flandre, en Hollande et dans les autres provinces, établit la résidence de son nouveau gouvernement dans la ville de Bruxelles, ne laissant à Malines que le grand conseil. Plusieurs motifs militaient en faveur de Bruxelles qui, depuis cette époque, devint la capitale des Pays-Bas : 1° la position centrale, à une égale distance des frontières d'Artois au sud, de la Nord-Hollande au nord, du port de l'Écluse à l'ouest et de la province du Luxembourg à l'est ; 2° la grandeur du palais ducal pour sa résidence : ce vaste édifice avait été commencé par les ducs de Brabant de la maison de Louvain, depuis le XIIe siècle, et considérablement augmenté par les ducs de la maison de Bourgogne. Charles-Quint lui-même l'embellit avec magnificence par la construction d'une chapelle en style ogival, chef-d'œuvre d'architecture, et d'une grande salle, chef-d'œuvre d'ornementation.

Ce palais était bâti au sommet d'une colline dont le versant occidental descend jusqu'aux ilettes de la Senne, petite rivière, dans lesquelles le noyau des habitations de la ville s'est formé à une époque immémoriale. Le palais de Bruxelles avait un avantage remarquable dans ces temps anciens, parce que le plaisir de la chasse étant une grande occupation pour le prince, il y avait, attenant vers le nord, un vaste parc clôturé. Au delà de ce parc, *extra muros*, vers l'orient, s'étendait la magnifique forêt de Soignes que nous avons déjà fait connaître en rendant compte de l'inauguration de l'archiduc Philippe en 1494, et tout récemment de celle de l'archiduc Charles d'Autriche. Plus tard, l'empereur Charles-Quint fit bâtir à l'extrémité septentrionale du parc une maison qui lui servit de retraite après sa première abdication, en 1555. Au XVIIIe siècle, elle devint une orangerie.

La beauté pittoresque de tous les environs de Bruxelles était un autre agrément pour le souverain. Plusieurs gentilshommes de la cour s'empressèrent de bâtir des hôtels sur le versant assez escarpé des environs du palais ; on y jouissait de la vue d'un admirable panorama vers l'ouest. Tous ces édifices furent masqués peu à peu par des maisons bourgeoises ; le panorama en fut obstrué.

La situation de Bruxelles, depuis la construction d'une troisième enceinte en 1383, présentait une circonvallation qui offrait la configuration d'une poire couchée du sud au nord. Cette ville offrait encore un troisième avantages ; elle est (si nous pouvons nous servir de cette expression) au confluent des deux langues vulgaires aux Pays-Bas : le flamand au nord dans la plaine et jusqu'à demi-côte du

versant; la langue française au sud, s'étendant au pied du palais et dans les quartiers des églises paroissiales de Notre-Dame du Sablon et de la Chapelle : Ils étaient en partie *extra muros* avant la construction du mur d'enceinte, en l'année 1383. C'était une agglomération de Wallons parlant un patois appelé ironiquement le français des Marolles, du nom de cette église succursale, patois qui est encore vulgaire parmi les prolétaires.

Enfin, pour surcroît de prospérité, Bruxelles devenait la capitale des dix-sept provinces et la résidence de la noblesse de cour; elle avait aussi conservé ses manufactures de drap, qui l'enrichissaient depuis le xiv[e] siècle. Les ouvriers artisans habitaient surtout le quartier de Notre-Dame de la Chapelle.

Le conseil du prince avait toujours siégé dans son hôtel, selon que le maître de l'hôtel de l'archiduc, Olivier de La Marche, nous en informe (msc. n° 10,449). Il suivit le prince à Bruxelles, et se composait du chancelier de Bourgogne, qui présidait et qui en son absence était remplacé par un évêque, chef du conseil; de quatre chevaliers de la Toison d'or, de huit maîtres des requêtes, de quinze secrétaires, huissiers ou autres officiaux, c'est-à-dire officiers de l'administration civile. Il y avait pour les affaires judiciaires un prévôt des maréchaux, pour les matières traitant de la guerre le premier chambellan, les quatre chevaliers de l'ordre, les maîtres de l'hôtel et le maître de l'artillerie, le roi d'armes dit Toison d'or et deux sergents. Cette dernière expression a vieilli et ne se rapporte actuellement qu'aux sous-officiers militaires. Il y avait aussi une chambre des finances.

Outre ces différentes sections (si nous pouvons nous servir d'une expression d'administration moderne), l'archiduc Charles, à cause de sa grande jeunesse, avait un conseil intime qui préparait toutes les affaires, comme il l'avait fait pendant sa minorité, et dirigeait toutes les sections. Voici les noms de ceux qui composaient ce conseil qu'en termes espagnols on appelait *la Camera :*

Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, premier chambellan, qui avait élevé l'archiduc Charles ; Charles de Croy, prince de Chimay ; Philippe de Croy, seigneur de Champy, tous trois chevaliers de la Toison d'or; le comte palatin de Ravenstein; Philippe de Chièvres, fils d'Adolphe de Ravenstein qui avait été gouverneur général; le chancelier de Brabant, sieur d'Escanbeck qui avait succédé au sieur de Hanthem; le comte de Montrevel, né en Savoie, protégé spécialement par l'archiduchesse Marguerite : elle demanda et obtint pour lui, l'année suivante, 1516, son admission dans l'ordre de la Toison d'or (V. *Procès-verbaux*, II, p. 100), pour ses fidèles et longs services; le baron de Montenay, gouverneur de la Bresse, pour l'archiduchesse Marguerite de Savoie; Adrien d'Utrecht, doyen de l'université de Louvain, ancien précepteur de l'archiduc; maître Michel Parre, docteur en sciences, doyen de Cambrai, en la résidence de Bruxelles, et confesseur du prince. (*V.* msc. 7,331.)

Comme une distance de quatre lieues séparait Malines de Bruxelles, les relations entre Charles et Marguerite se ralentirent; les affaires importantes, même la correspondance avec l'empereur Maximilien, ne lui étaient plus commu-

niquées. Les délibérations se prenaient sans sa participation : c'était elle cependant qui en avait fait l'inauguration, choisi et nommé le personnel.

Le 20 août 1515, elle se plaignait par une lettre qu'elle adressa à son neveu; elle s'imaginait qu'il ne lui témoignait plus aucun égard. On annota au dos de cet écrit : « Ce présent billet a été proposé par Madame avec autres « choses y servant, le 20 août XV^c XV, en présence de Monseigneur, du « comte palatin de Ravenstein et des autres membres du conseil, et le tout lu « par l'audiencier. A été répondu par Monseigneur et M. le chancelier, de sa « part, que tenait Madame pour bien déchargée de toutes choses. » Il y avait ensuite dans le texte du manuscrit plusieurs belles et bonnes paroles et promesses.

Au mois de décembre, lorsque l'archiduc Charles fut de retour de ses inaugurations, elle vint à Bruxelles. Ne pouvant dissimuler son mécontentement, elle écrivit une lettre de plaintes à Maximilien, son père, en rappelant que Charles était pour elle (ce sont ses expressions) tout son cœur, espoir et héritier. En effet, nous verrons un peu plus loin, à l'analyse du manuscrit 15,862, que par son testament qu'elle avait fait depuis l'année 1508, et que nous expliquerons à la date de son décès, au mois de décembre 1530, Charles était son légataire universel.

On ne pouvait se plaindre de son administration, car, tout au contraire, le 3 février 1513, l'empereur Maximilien lui avait écrit dans les moments difficiles des négociations avec le roi Louis XII (V. *Corresp. Marg.*, II, p. 8) : « Tant il y a, ma chère fille, que nous sommes contents de vous, autant que ung « père se doibt contenter de sa bonne fille et voulons bien que tout le monde « le sayche. En outre, désirant que vous continuez en notre gouvernement « comme avez faie jusques issy, au present et vous nous ferez très singulier « plaisir dont volontiers vous affertissons (sic pour *avertissons*), et à Dieu. « Faict de ma main le 11e jour de février, de votre bon père (*Signé*) MAXIMILIEN. »

L'Empereur ayant reçu sa lettre du 21 décembre 1515, lui répondit d'Augsbourg (V. *Corresp. Marg.*, II, p. 34), le 18 janvier 1516 n. st.) : « Nous écrivons présentement à votre fils en notre faveur, comme vous verrez par la copie de mes lettres. »

Voici l'extrait de cette copie de la missive adressée à l'archiduc Charles : « Nous ne faisons aucun doute que portant l'honneur et amour que devez à « notre très-chère fille, notre tante, que vous ne lui communiquez vos plus « grandes et ardues (*sic*) affaires, et que ne prendrez et usez de son bon avis et « conseil, de laquelle par raison naturelle trouverez toujours plus de confort, « bon conseil et aide que de nul autre. En quoi vous exhortons toujours à con- « tinuer, en vous requérant affectueusement que pour regard du travail qu'elle « a eu durant votre minorité et administration de vos pays, et aussi de ce que « vous êtes *tout son cœur, espoir et héritier*, la vouloir traiter d'une honnête « manière, telle que par ci-devant elle a eue, ainsi que nous avons vraie fiance « que ferez, comme l'ayant bien mérité envers nous. »

En effet, comme le démontre M. Le Glay dans sa notice sur cette princesse, à la suite de sa correspondance avec l'empereur Maximilien (*V.* II, p. 439), elle avait dépensé pour son neveu tout son donaire et même donné plusieurs objets d'une haute valeur, tels que : 1° au duc de Juliers qui l'avait accompagnée en l'année 1507, pendant son voyage d'Allemagne, pour venir prendre la surveillance de son neveu, une coupe en vermeil, pesant 16 onces d'or, qui lui avait été donnée par la ville d'Anvers ; et comme le marc d'or valait alors 140 francs, c'était une valeur du temps, de 6,300 francs, qui est égale à 24,000 francs, valeur actuelle.

2° Pour une ambassade du roi d'Angleterre, une demi-douzaine de tasses, deux flacons ; le tout d'argent de 53 marcs.

3°, 4° et 5° désignent les riches présents qu'elle avait faits en terminant les conférences de Cambrai, le 10 décembre 1508, au cardinal d'Amboise, à l'évêque de Paris et à l'ambassadeur d'Angleterre. Nous en avons rendu compte page 278 ci-dessus.

Nous pourrions continuer la transcription de cette liste ; mais nous n'en avons extrait que ce qui concernait deux grands événements politiques, son arrivée aux Pays-Bas et le traité de Cambrai.

Ce mémoire de l'archiduchesse faisait connaître qu'elle avait souvent prêté de son argent et réduit la dépense de sa maison ; mais c'était pour subvenir aux dépenses de l'État ; que pendant trois ans, loin d'avoir reçu une pension pour ses services, elle avait dépensé sa dot tout entière ; enfin, qu'elle n'avait jamais donné de gratification sur les finances de l'archiduc, mais de son argent à elle.

M. Le Glay nous informe que ce mémoire, corrigé de l'écriture de Marguerite, repose en double à Lille, aux archives de la chambre des comptes, section des portefeuilles. (Note extraite du texte de la *Corresp. de Marguerite*, II, p. 441.)

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter, pour la justification du grand prince dont nous écrivons l'histoire politique, que ce nuage n'a obscurci qu'un seul moment, et involontairement, l'intimité qu'il y avait entre l'archiduchesse Marguerite et lui ; qu'il rendit bientôt toute sa confiance à celle qui lui avait servi de mère bienfaisante et éclairée. Alors l'archiduchesse Marguerite, duchesse douairière de Savoie, avait fait ajouter au personnel du conseil privé, par une lettre du commencement de l'année 1516 à l'empereur Maximilien (V. *Corresp.*, II, p. 245), le fils d'un petit marchand de Gatinara en Piémont, appelé Mercurin, mais qui était savant jurisconsulte et d'une probité admirable. Il avait défendu les intérêts de cette princesse pour la liquidation de son douaire. Nous ferons remarquer ici que dans tous les temps, et sans doute par les conseils de son auguste tante, Charles-Quint s'est entouré de personnes d'une haute capacité et d'une probité intègre, sans faire attention à leur naissance et avec une égalité digne de nos temps modernes.

L'archiduchesse Marguerite le fit nommer président du conseil privé de son neveu ; « et pour ce qu'il n'a le langage thiois, » écrivait-elle à son père, « il pourra « avoir un assistant et deux maîtres des requêtes. » Antérieurement, le 4 sep-

tembre 1515, l'empereur Maximilien avait demandé qu'il lui fût envoyé pour une mission importante. Mercurin de Gatinara, depuis ce temps, a toujours suivi Charles-Quint dans ses voyages; il mourut auprès de ce prince, après vingt ans de services. Lorsque, l'année suivante (1517), Charles se préparait à partir pour l'Espagne, comme nous le dirons, il laissa à sa tante des pouvoirs aussi limités que ceux qu'en 1507 l'empereur Maximilien lui avait donnés; et nous dirons par anticipation que par un diplôme daté de Saragosse le 24 janvier 1518, il lui envoya un autre titre confirmatif du précédent. Nous transcrirons plus loin ce diplôme qui lui donnait le droit de signer au nom de son neveu.

CHAPITRE IV.

Ministère de Ximenès en Espagne.

Nous allons reprendre le récit des événements d'Espagne, devenus étrangers aux Pays-Bas depuis la mort du roi Philippe de Castille; mais auparavant nous devons faire connaître le cardinal Ximenès qui depuis le moment où ce roi fut à l'agonie, le 24 septembre 1506, jusqu'à l'arrivée de Charles d'Autriche en qualité de roi d'Espagne, en l'année 1517, a exercé les fonctions de premier ministre, comme nous l'avons expliqué à la page 148.

Don Francesco Ximenès de Cisneros était né en 1437 à Torre Laguna, petite ville de la Vieille-Castille. (*V.* Fléchier, *Vie de Ximenès*, I, p. 4.) Son père, issu d'une maison noble, y était receveur des impôts. Selon le manuscrit 17,972, de Gomez, qui est à la Bibliothèque de Bourgogne, ses ancêtres remontaient au XII[e] siècle, sous le règne d'Alphonse VI, roi de Léon. Il commença ses études humanitaires au collége de St-Hildefonse, à Alcala de Henarès. C'est en souvenir de ses études qu'il y fonda une université pour les facultés de théologie et de philosophie, mais sans admettre la faculté de jurisprudence, cultivée avec succès dans les deux autres universités d'Espagne. Il y établit aussi une bibliothèque et une imprimerie. Il y fit imprimer, entre autres, la célèbre Bible polyglotte qui porte son nom et qui aujourd'hui encore est considérée comme un des chefs-d'œuvre de la typographie. Il n'y a pas de doute que le texte de la Bible de Ximenès, imprimée à Alcala (Compluti) qui présente en regard les versions de toutes les langues de l'antiquité classique et orientale, n'ait servi plus tard à Martin Luther pour sa version du texte biblique en langue allemande, selon une lettre à Carlostadt.

Nous demandons la permission d'esquisser la biographie de Ximenès; elle fera mieux connaître qu'un portrait en style oratoire son caractère inflexible. S'il eût vécu à Sparte, il aurait été un des héros de la république de Lycurgue.

Ximenès acheva ses études à l'université de Salamanque. Il y fut admis dans les ordres canoniques. Il alla à Rome; il y fut avocat, et s'y distingua par son savoir dans le droit civil et le droit canon. Il obtint de la cour de Rome l'expectative d'un bénéfice à vaquer dans le diocèse de Tolède : y étant arrivé, il y prit possession des fonctions d'archiprêtre à Uceda, ville à huit lieues au nord-ouest d'Alcala; mais l'archevêque de Tolède lui ordonna de déguerpir.

Il s'y refusa; l'archevêque le fit mettre en prison. Après six semaines, il parvint à obtenir sa liberté et son bénéfice.

En 1482, il était grand chapelain de la cathédrale de Sigueuza, diocèse suffragant de Tolède. L'année suivante, il fut administrateur des domaines du comte de Cifuentès.

Tout à coup il renonce au monde, il résigne ses bénéfices au plus jeune de ses frères; il entre novice, quoique âgé de plus de cinquante ans, au couvent des Cordeliers que Ferdinand et Isabelle venaient de fonder à Tolède. Les austérités de la vie claustrale, l'éloquence de ses sermons devant le roi, la reine et toute la cour, lui donnaient une grande célébrité. Par un redoublement d'ascétisme, il quitte son couvent, et va dans un désert; il s'y fait ermite, il y passe trois ans. Le cardinal Mendoça, archevêque de Tolède, lui ordonne de revenir à son couvent.

Les fonctions de confesseur de la reine Isabelle étaient alors vacantes. Il fut désigné à cette princesse par l'archevêque Mendoça pour les remplir. Il accepta; mais à condition qu'il ne serait pas admis à la cour : il devait, disait-il, s'occuper de son salut dans la solitude.

Pour un génie tel que Ximenès (savant jurisconsulte), la direction de la conscience d'une grande reine d'un caractère pieux devint bientôt celle des actes politiques de cette princesse, sur lesquels il était fréquemment consulté. Peu de temps après, il fut élu provincial de son ordre en Castille.

En 1495, le cardinal Mendoça, archevêque de Tolède, mourut. La reine Isabelle écrivit au pape Alexandre VI pour demander la promotion de Ximenès à cet archevêché, qui conférait la dignité de primat d'Espagne. Lorsque la reine lui en présenta la bulle, il sortit en hâte du palais; il s'enfuit à Ocana, à neuf lieues de Madrid. Après un délai de six mois, et sur l'ordre réitéré de la cour de Rome, il dut accepter : dès lors il travailla à la réformation du clergé et à la conversion des mahométans, surtout dans le royaume de Grenade. Nous ne rechercherons point quelle fut son influence dans l'organisation de l'Inquisition d'Espagne, instituée contre les juifs et les Maures qui avaient fait le simulacre de se convertir au christianisme. Cette institution devint bientôt odieuse, parce que les ramifications de sa police secrète pénétrèrent dans l'intérieur des familles chrétiennes; ce qui est généralement connu. Mais nous devons ajouter qu'il ne faut pas confondre l'Inquisition d'Espagne avec l'Inquisition d'État, qui était une officialité établie au XIIIe siècle dans tous les diocèses de la chrétienté pour la surveillance, à l'instar des procureurs du roi de nos temps modernes, mais sans pénétrer d'un œil scrutateur et vexatoire dans l'intérieur des familles.

S'il parvint à faire baptiser plusieurs milliers d'infidèles, sa sévérité dans l'exécution des lois de l'Inquisition fut si inexorable, que selon Llorente il fit condamner 32,853 personnes, dont 8,364 à la peine du feu.

Malgré l'austérité inflexible de son caractère qui paraissait être inaccessible à toutes les douceurs de la vie, il n'était pas indifférent aux études des sciences profanes. Par la fondation de l'université d'Alcala dont il obtint, selon le droit canonique, les bulles d'institution de la cour de Rome, il encouragea en Espagne les études des belles-lettres peu cultivées avant lui dans cette péninsule ; il savait mieux que tout autre, et par expérience, que l'éloquence est, a toujours été et sera toujours le grand levier qui fait mouvoir et avancer la civilisation.

Lorsque, le 26 novembre 1504, la reine Isabelle mourut, il était persuadé qu'à l'archiduc Philippe, né étranger, il fallait préférer Ferdinand, roi d'Aragon, Espagnol de naissance, pour la curatelle de la reine Jeanne. Dès lors il fut mal vu de l'archiduc Philippe. Il faut cependant lui rendre cette justice que lorsqu'il s'aperçut que l'archiduc Philippe, débarqué avec une petite armée à la Corogne, était favorablement accueilli par la noblesse castillane, il eut le tact de s'interposer comme médiateur ; ce qui ne lui faisait pas changer d'opinion, mais soumettre son opinion à celle de la majorité de la nation. C'est lui, comme nous l'avons expliqué (p. 148), qui saisit d'une main ferme le timon de l'État lorsque le roi don Philippe était agonisant. En effet, c'eût été trop tard au moment du décès : il fallait fermer d'avance tout accès politique à une veuve incapable, dont les aberrations mentales étaient évidentes.

L'année suivante, le 14 mai 1507, il fut institué cardinal : c'était le 24e de la création du pape Jules II.

Depuis le 25 septembre 1506, date du décès de l'archiduc Philippe, roi de Castille, de Léon, etc., Ximenès eut la sagesse de bien comprendre que l'héritage de la monarchie castillane, ou, en d'autres termes, de la reine Isabelle, était échu à Jeanne et que l'archiduc Philippe n'avait été roi que parce qu'il était son mari. Ximenès ne fit aucune tentative pour étendre son pouvoir ou tout au moins sa politique hors de l'Espagne, sur le fils aîné et mineur de Jeanne, alors aux Pays-Bas; nous voulons dire le jeune archiduc Charles, devenu prince d'Espagne par le décès de Philippe son père. Depuis cette époque, les relations politiques entre l'Espagne et les Pays-Bas devinrent rares et sans intérêt. Il y avait seulement des relations de famille : à peine se souvenait-on aux Pays-Bas que Jeanne était la mère de l'archiduc régnant.

Ferdinand, roi d'Aragon, que l'archiduc Philippe avait forcé par une transaction du 23 juin 1506 (p. 249), d'abandonner l'administration de la monarchie castillane, s'était embarqué à Barcelone pour aller dans le royaume de Naples. Pendant son voyage, il avait été informé par Ximenès, archevêque de Tolède, le 5 octobre 1506, à son arrivée à Porto Fino, dans la rivière de Gênes, que sa présence était nécessaire dans le royaume de Castille et de Léon, à cause de l'incapacité de sa fille ; mais il n'avait pas voulu revenir en Espagne.

Cependant la junte du gouvernement, instituée le 1er octobre 1506, dont

l'archevêque Ximenès était président (*V.* p. 148), pouvait maintenir la tranquillité et l'ordre dans le royaume. La reine Jeanne s'était retirée à Tordesillas. Elle y mit au monde, le 14 janvier 1507, une fille posthume, l'infante Catherine (dona Catalina), comme nous l'avons indiqué page 104.

Les invitations de l'archevêque Ximenès, qui écrivait au nom de la junte au roi Ferdinand pour revenir de Naples et gouverner la monarchie castillane, ayant été sans effet, l'empereur Maximilien lui avait aussi envoyé à Naples une ambassade pour le prier de prendre soin des intérêts de Jeanne, qui étaient ceux de leur petit-fils respectif. (*V.* Ferreras.)

Enfin, comme nous l'avons dit, le roi Ferdinand s'embarqua à Naples, pendant le milieu du mois de juin 1507, pour revenir en Espagne. Il avait eu à Savone, dans la rivière de Gênes, le jour de la Saint-Pierre, une entrevue avec le roi Louis XII, qui était arrivé dans ces contrées en qualité de duc de Milan. Enfin, le 20 juillet 1507, il débarquait au port de Valence. Son armée l'y avait précédé depuis environ un mois. Le 21 août, il arrivait dans le royaume de sa fille par Monte-Agudo. Le 25, il fut reçu à Almazam, dans la Vieille-Castille, par l'élite de la noblesse castillane qui vint au-devant de lui. Le 28, il rencontra la reine Jeanne à Tordesillas : elle était, selon sa monomanie, précédée par le corps du feu roi son mari, qu'elle continuait de faire porter de ville en ville. Dès qu'elle vit son père, elle se jeta à ses pieds; il la releva et l'embrassa avec la plus tendre affection. Ils eurent de fréquents entretiens, mais qui n'aboutirent à rien. La malheureuse reine ne comprenait rien au gouvernement de l'État, excepté sa soumission et sa confiance envers son père.

Le roi Ferdinand commandait en maître dans tous les royaumes de la monarchie castillane. Les Belges, sujets de l'archiduc Charles, qui étaient restés auprès de la reine, partirent pour leur pays, en traversant la France. C'est alors que les relations politiques et de famille entre la reine Jeanne et l'archiduc Charles, son fils, furent interrompues, d'autant plus (*V.* Sandoval) que peu de mois après, c'est-à-dire en 1508, le roi Ferdinand ayant établi son séjour à Burgos, avait écrit à l'archiduchesse Marguerite, sur la demande et les instances de la noblesse castillane, comme nous l'avons dit page 174, de lui envoyer l'archiduc Charles pour le faire élever et instruire en Espagne selon les mœurs et les usages de cette contrée. L'archiduchesse s'y était opposée en alléguant que Charles devait aussi régner sur d'autres États et ne pouvait avoir une éducation exclusivement espagnole; mais elle promit d'accepter tous les précepteurs espagnols qu'il plairait au roi Ferdinand d'envoyer. L'empereur Maximilien s'était également opposé à une seconde demande du roi Ferdinand.

Le roi Ferdinand fit alors élever avec soin l'archiduc-infant don Ferdinand, second fils de Jeanne, né à Alcala, en 1503, comme nous l'avons dit, après le départ de l'archiduc Philippe qui avait laissé en Espagne sa femme, sur le point de devenir mère. Le roi Ferdinand eut alors l'intention de laisser à l'infant Ferdinand, son filleul et petit-fils, l'héritage de la couronne d'Aragon,

tandis que Charles était l'héritier présomptif de la couronne de Castille. Cette observation sera développée plus loin, à la date du décès du roi d'Aragon.

L'empereur Maximilien réclama, en qualité d'aïeul de Charles, sa part de la régence de Castille; mais cette réclamation fut sans résultat.

La reine Jeanne, fatiguée enfin de ses pérégrinations avec le corps de son mari, s'était retirée au château de Tordesillas, dans le royaume de Léon, à sept lieues au sud-ouest de Valladolid. Elle ne cessa d'y habiter jusqu'à la fin de sa vie, en 1555. Elle avait fait déposer le corps du roi défunt, son cher Philippe, dans une chapelle sépulcrale. Elle allait souvent l'y visiter, en y conduisant toutes les personnes notables qui venaient à Tordesillas.

Elle négligea tellement les soins de sa personne et de ses habillements, qu'il fallut que le roi Ferdinand demeurât quelque temps auprès d'elle (*V.* Sandoval, I, p. 25) pour exiger plus de propreté. Elle traitait avec la même négligence l'infante dona Catalina, sa fille, alors âgée de deux à trois ans, et même, lorsque dona Catalina était dans l'âge de l'adolescence, elle ne permit point qu'elle portât le costume d'un enfant royal. Elle lui faisait mettre des robes d'une si grande simplicité, que cette jeune princesse en pleurait souvent de chagrin plusieurs fois chaque jour.

Il avait fallu, d'après les conseils des grands d'Espagne, mettre cette reine en démence, sous la surveillance de douze dames continuellement chargées du soin et de l'entretien de sa personne; ce qui la contrariait. On devait la forcer de se laisser changer de linge, et pour comble d'aliénation mentale, elle ne voulait coucher que sur le sol de ses appartements. Elle y parlait souvent de son cher Philippe.

Nous revenons au récit des événements politiques. Dès les premiers temps, en 1507, de sa présidence de la junte du gouvernement, Ximenès avait compris que dans les occurrences où l'Espagne se trouvait, le meilleur moyen de détourner les grands de la monarchie Castillane de toute espèce de discorde civile, c'était de reprendre le projet du feu roi don Philippe qui avait demandé aux cortès et en avait obtenu un subside pour faire la guerre outre-mer aux États barbaresques. C'était, disait Ximenès la continuation de la conquête du royaume de Grenade. En conséquence, dès le commencement de l'année 1507, il prit lui-même le commandement d'une flotte de 80 navires. Il dirigea en personne les opérations de l'expédition, ayant pour adjoint le célèbre général Pierre Navarre. Nous devons rappeler ici que depuis, en 1512, Pierre Navarre commanda l'armée du roi Ferdinand à la bataille de Ravenne, dans laquelle il avait été fait prisonnier. (*V.* p. 181.) Nous devons ajouter, pour terminer cette matière, qu'en 1510 Pierre Navarre avait fait une autre expédition en Afrique, dont le résultat fut la conquête de l'importante forteresse de Bougie, à quelques lieues d'Alger, et la soumission des souverains mahométans d'Alger, de Tunis, de Tlemcen et d'autres, qu'il rendit tributaires de la couronne de Castille. Nous reviendrons sur ces événements à la conquête de Tunis par Charles-Quint, en 1535, et à l'expédition malheureuse d'Alger, en 1541.

Devant nous borner à un sommaire, nous dirons que le cardinal Ximenès, ayant la prévision que la régence serait fort longue à cause de l'incapacité sans remède de la reine Jeanne, convoqua les cortès de la monarchie castillane pour le 6 octobre 1510, en l'église des Hieronymites à Madrid. Il avait fait demander à l'empereur Maximilien et à l'archiduchesse Marguerite d'y envoyer un ambassadeur, afin d'y défendre les intérêts de l'archiduc Charles. L'Empereur y avait envoyé l'évêque de Gurk, son ami, et l'archiduchesse y avait aussi envoyé le chancelier de Bourgogne Mercurin de Gattinara et le célèbre jurisconsulte Jean Schrant, tous deux conseillers de l'Empereur.

Le roi Ferdinand y fut élu régent de Castille, de Léon, etc. Il prêta serment à l'archevêque de Tolède, cardinal Ximenès, selon une formule qui lui fut présentée. Aussitôt qu'il fut installé, il confirma le cardinal Ximenès dans ses fonctions de premier ministre, fonctions qu'il continua d'exercer jusqu'à l'arrivée de l'archiduc Charles; ce qui sera expliqué plus loin.

Le 27 juillet 1515, le roi Ferdinand, âgé d'environ soixante-quatre ans, étant à Burgos, fut malade. La reine Germaine était absente; elle se hâta d'arriver. Il lui prit de violentes nausées. Il se croyait en danger de mort. Il fit un testament par lequel don Ferdinand, son petit-fils, son filleul et son élève, était héritier de ses royaumes et de tous les autres États, à l'exclusion de l'archiduc Charles. Par ce testament, la domination espagnole devait continuer d'être divisée en deux monarchies, comme avant son mariage avec la reine Isabelle, et sans espoir d'une réunion, parce que les deux rois étant deux frères, ils auraient été par des mariages les chefs de deux nouvelles dynasties. Cependant, la santé du roi Ferdinand devint meilleure. Lorsque l'empereur Maximilien et la cour de Bruxelles furent informés des dispositions testamentaires du roi Ferdinand, l'archiduc Charles, qui était majeur depuis quelques mois, assembla son conseil. (*V.* Sandoval, I, p. 46.) On y décida qu'il fallait envoyer sans retard un des conseillers auprès du roi Ferdinand. Nous en avons donné la liste (p. 224). On choisit le doyen de Louvain, Adrien d'Utrecht, ancien précepteur de Charles et qui, par sa qualité ecclésiastique et sa haute connaissance du droit civil et du droit canonique, pouvait éclairer la conscience d'un roi décrépit, malade et qui avait déjà beaucoup d'autres injustices à se reprocher. Ses lettres de créance, datées du 1er octobre 1515, rédigées en langue latine, lui donnaient pleins pouvoirs, non-seulement pour conférer directement avec le roi Ferdinand, mais aussi, le cas échéant, pour prendre possession de la monarchie espagnole tout entière, à la mort de ce roi régent de Castille. Ces lettres, équivalentes à des lettres patentes, annonçaient que, s'il le fallait, don Carlos (l'archiduc Charles) arriverait incessamment en Espagne.

Le choix d'Adrien d'Utrecht avait été très-judicieux à cause, outre sa science, de ses habitudes modestes et de sa douceur persuasive. Adrien vint trouver le roi à Placentia en Estramadure. Ce prince avait récemment choisi cette résidence à cause de la très-grande salubrité de l'air; aux environs est le monastère de Saint-Jérôme de Juste, qui fut de 1556 à 1558 la retraite de Charles-Quint,

son petit-fils, aussi malade ; ce qui sera expliqué. L'arrivée du doyen de Louvain lui déplut au premier moment ; il ne voulait point le recevoir. Mais Adrien se conduisit avec tant de modération et de patience, qu'enfin le roi consentit à lui donner audience. Adrien évita de l'offenser d'une manière quelconque. Le roi lui dit que Charles, étant majeur, ferait bien d'arriver promptement, mais sans être accompagné de M. de Chièvres que ni lui, ni Ximenès, ni d'autres ministres n'aimaient point.

Le roi Ferdinand dit aussi à Adrien (*V.* Zurita, Pierre Martyr, Sandoval) qu'il le recevrait une seconde fois dans quelques jours, car il partait de Placencia pour changer d'air encore une fois. Ce prince alla à la chasse au mois de janvier 1516. Il tomba malade. Il dut s'arrêter dans une hôtellerie à Madrigalejo, entre Guadelupe et Truxillo. La reine Germaine était alors à Lerida en Catalogne ; il lui fit écrire qu'elle arrivât sans retard. Il se sentait mourir. Il demanda et reçut les sacrements : alors sa conscience eut de l'inquiétude concernant le testament qu'il avait fait le 27 juillet 1515, à Burgos. Il fit venir en hâte de Burgos et de Tolède plusieurs personnes de son conseil. Le cardinal Ximenès ne fut pas appelé. Il leur demanda (Sandoval) s'il fallait diviser la monarchie espagnole comme dans le temps antérieur à son premier mariage. On lui en remontra les inconvénients. On lui dit que sans doute, selon les lois de la nature, les deux frères, Charles et Ferdinand, étaient égaux, mais que selon les lois politiques et les coutumes d'Aragon, l'héritage de la monarchie revenait à l'aîné par droit de primogéniture ; que si la reine Jeanne avait été capable, c'eût été à elle de régner, selon l'assentiment des cortès qu'il avait assemblées à Saragosse en 1502, ce qui a été explique page 122 ; enfin, que Charles était majeur et Ferdinand mineur.

Alors le roi révoqua son testament de Burgos, ordonnant qu'il fût détruit et que, s'il était possible, Ferdinand, son petit-fils, n'en fût jamais informé.

Il fit alors un nouveau testament portant la date du 27 janvier 1516. Il y instituait la reine Jeanne pour héritière universelle de tous ses royaumes et autres États de sa domination d'Aragon, tels que les Deux-Siciles, la Sardaigne, les provinces barbaresques, et après elle don Carlos (Charles), l'aîné de ses deux fils, le chargeant du gouvernement de l'Espagne entière pendant toute la vie de Jeanne, dont il avait la survivance. (Pierre Martyr.) Ce testament portait aussi que sur les revenus de la couronne de Castille, payables à Anvers, une rente de 40,000 ducats serait acquittée à la reine Jeanne et 20,000 ducats à l'infant don Ferdinand, afin que les grandes maîtrises des trois ordres religieux de chevalerie, qui avaient été concédées en usufruit à lui, s'il avait été roi d'Aragon, restassent annexées à la couronne d'Espagne. C'était la conséquence du testament de la reine Isabelle, en 1504. (*V.* p. 157.) Il agissait de cette manière à cause de l'influence que les trois grandes maîtrises de ces ordres avaient dans toute l'Espagne. Outre cela, l'infant don Ferdinand devait obtenir un revenu de 50,000 ducats, payables sur les domaines du royaume des Deux-Siciles.

Il assura à la reine Germaine un douaire de 300,000 florins, aussi payables

sur les domaines des Deux-Siciles. Par une lettre qu'il dicta à Quintana et qu'il signa, la reine Germaine de Foix fut recommandée de la manière la plus pressante à l'archiduc Charles, voulant que sa pension lui fût exactement payée. Nous ajouterons que, plus tard, cette princesse se remaria avec Ferdinand, duc de Calabre, vice-roi de Valence, fils de Frédéric, roi détrôné de Naples. (Ulloa, p. 61.)

Il nomma, jusqu'à ce que Charles, roi de Castille et régent d'Aragon, en ordonnerait autrement, pour régent de Castille, le cardinal archevêque de Tolède, Ximenès, et pour régent d'Aragon, l'archevêque de Saragosse, don Alphonse d'Aragon, son fils naturel. Tous les deux furent aussi nommés ses exécuteurs testamentaires.

Quelques assistants ayant été étonnés de ce choix, il leur répondit qu'il savait bien ce qu'il faisait, que Ximenès était un homme d'honneur et de jugement, qu'il était la créature de la défunte reine Isabelle et la sienne.

Aussitôt que le testament eut été achevé, le roi Ferdinand fit entrer les personnes qui devaient être présentes à la signature, tous les conseillers et les autres seigneurs qui étaient à Madrilego. Un secrétaire en fit la lecture. Après les signatures, le roi leur dit qu'il fallait que chacun contribuât à maintenir la paix entre les deux frères, que le salut de son âme y était intéressé autant que celui de l'Espagne, car, disait-il aussi, dans tous les lieux, la hauteur est dévolue au plus âgé et la charité au plus jeune. Je les laisse sous la direction de vos bons conseils.

La veille de sa mort, 22 janvier 1516, il avait écrit, ou, pour mieux dire, dicté la lettre la plus affectueuse à l'archiduc Charles. On y lit : « Il a plu à Notre Seigneur nous mettre en tel état, que devons pourvoir plus comme homme mort que vif et le regret que de ce monde averons (sortirons) avec nous de non vous veoir et vous laisser en ces réaulmes devant notre mort. » Il lui recommande ensuite la reine Germaine et l'accomplissement du contenu de son testament. Nous devons cette lettre importante, témoignage de l'équité tardive du roi Ferdinand, à l'obligeance de M. Diegerick, professeur à l'athénée de Bruges.

Le reine Germaine arriva le lendemain, 23 janvier, quelques heures avant la mort de son mari.

Après les cérémonies funèbres, le corps du feu roi fut transporté en cortége solennel jusque dans la chapelle bâtie près de la cathédrale de la ville de Grenade, comme nous l'avons dit, près de celui de la reine Isabelle qui avait choisi cette sépulture.

Le lendemain 24 janvier, un courrier fut expédié par Ximenès à la cour de Bruxelles pour transmettre l'information de la mort du roi et pour tranquilliser l'archiduc Charles sur les clauses du testament. Ces dépêches arrivèrent le 2 février, réunissant ainsi toute la monarchie espagnole. Ce jeune prince, d'après l'avis de son conseil, prit immédiatement le titre de Roi Catholique. (*V.* msc. de la Biblioth. de Bourg., n° 7,391.) Il fit convoquer, au palais de Bruxelles, les états généraux de toutes les provinces des Pays-Bas. Le seigneur

d'Escaubeek, chancelier de Brabant, les informa de l'avénement de ce prince au trône d'Espagne. Il leur dit que le nouveau roi devait partir incessamment pour prendre possession de ses États de par delà, telle fut l'expression dès lors en usage, mais qu'avant son départ, il mettrait le plus grand ordre aux affaires de ses pays de par deçà (c'est-à-dire les provinces des Pays-Bas); qu'il laissait le gouvernement à l'archiduchesse Marguerite, sa tante.

Le 11 février, il écrivit une lettre de condoléance à la reine douairière Germaine de Foix; le 15, il écrivit une autre lettre à l'infant don Ferdinand, son frère.

Le jeudi 13 mars et le lendemain, les obsèques du roi défunt furent célébrées à Bruxelles, avec la plus grande solennité, dans l'église collégiale de Sainte-Gudule, en présence de Charles qui était dans le chœur de l'église et entouré de toute sa cour, des prélats et des chefs de l'administration publique. L'oraison funèbre fut prononcée par Michel Pavie, doyen diocésain de Cambrai et confesseur du nouvel archiduc-roi.

Après l'office divin et de même qu'aux obsèques de la reine Isabelle et du roi don Philippe, le héraut d'armes dit Toison d'or (V. p. 139 et 153) fit les trois proclamations du décès. Le sire d'Auxi qui portait la bannière armoriée d'Espagne, la posa par terre devant l'autel. Après un moment de silence, le héraut d'armes s'écria : « Vivent dona Juana et don Carlos, par la grâce de Dieu tous deux héritiers du Roi Catholique et de ses royaumes et principautés. » Puis Toison d'or ayant salué le roi Charles, lui dit, comme à la proclamation du roi don Philippe : Très-haut, très-excellent et très-puissant roi, ôtez ce chaperon et ce manteau ducal, car à roi franc n'appartient plus les porter. Le roi d'armes les lui ôta, lui fit trois fois la révérence, et l'aida à mettre son costume. Il lui présenta ensuite, par le pommeau, l'épée que les prélats avaient bénite. Il lui dit : « Très-noble et magnanime Roi Catholique, cette épée vous est donnée de Dieu, et succédez par vos royaux prédécesseurs, afin que maintenant par vous la justice soit rendue, la foi catholique élevée et l'Église défendue, vos royaumes et principautés, vassaux et sujets gardés. (*V.* msc. Colbrant.)" Le roi d'armes baisa la croix de l'épée et la présenta au roi qui la reçut par la poignée. Ce jeune prince ordonna au chancelier d'Escaubeek de répondre en son nom, d'abord par des condoléances concernant le feu roi, ensuite par l'espoir de l'imiter. Le discours du chancelier ayant été prononcé, on cria de toutes parts : Vive le roi! Les trompettes sonnèrent; le cortége royal revint au palais.

Charles d'Autriche prit de nouvelles armoiries peu différentes de celles du roi Philippe son père, et qu'après lui les rois d'Espagne, princes souverains des Pays-Bas, ont conservées jusqu'à l'extinction, à la fin de l'an 1706, de la branche autrichienne-espagnole. Elles sont écartelées de tous les blasons des deux héritages, comme on voit les premières aux *Sigilla Comitum Flandriæ,* par Vredius, p. 159, date de 1517, etc., etc.

Il prit pour supports, en 1522 (Vredius, 169 et 173), les deux colonnes d'Hercule unies par un liséré avec la devise : Plus oultre; ce qui détruisait

l'adage : *Nec plus ultra;* ce qui signifiait que les colonnes mythologiques posées par Hercule sur Calpe et Abila, c'est-à-dire sur les deux rives du détroit de Gibraltar en Europe et en Afrique, limites du monde ancien, avaient été dépassées par Christophe Colomb et que l'empire espagnol s'étendait au delà de l'Océan.

Nous demandons la permission de faire observer les rapports de l'adage *Nec plus ultra* avec la devise que Louis XIV avait fait mettre : autour de l'image du soleil, qui représentait le grand roi : *Nec pluribus impar*, c'est-à-dire sans égal.

CHAPITRE X.

Nouveau gouvernement de la monarchie espagnole.

Tandis que ces événements se passaient aux Pays-Bas, Adrien d'Utrecht continuait en Espagne de surveiller les intérêts de son royal élève. Le cardinal-archevêque Ximenès de Cisneros, primat d'Espagne, et archevêque de Tolède continuait de gouverner la monarchie castillane avec le titre : le conseil de la chambre de la reine, *El consejo de la camera de la reina dona Juana*. Il fit résider les administrations supérieures du gouvernement dans la ville de Madrid, tandis que la reine, entièrement étrangère aux affaires de l'État, résidait, comme on l'a dit, à Tordesillas. Il reçut du roi Charles, le 14 février, une lettre de condoléance, datée de Bruxelles, avec l'information que ce jeune prince partirait pour l'Espagne aussitôt que cela lui serait possible. Par cette même lettre, les pouvoirs de l'archevêque de Saragosse, régent d'Aragon, devaient cesser et être ajoutés à ceux de Ximenès, régent de Castille. C'était établir l'unité du commandement suprême dans tout l'empire espagnol.

Une lettre séparée de celle-ci, et signée par le nouveau Roi Catholique, confirmait cette unité de suprématie et ordonnait l'organisation d'une seule autorité suprême; ce qui jusqu'alors n'avait jamais existé, car nous avons vu que les deux monarchies, malgré le mariage de Ferdinand et Isabelle, avaient continué d'être distinctes.

Le nouveau Roi Catholique en fit informer officiellement par des circulaires les nobles, le clergé, les villes et autres corps politiques.

Toutes ces lettres étaient écrites en langue espagnole. (*V.* Sandoval.) Pendant qu'elles étaient transportées de Bruxelles par un courrier, Ximenès, prenant le nouveau titre de cardinal d'Espagne, écrivait de Madrid, le 20 février, à son nouveau souverain, « que le conseil de la chambre de la reine ne lui donnera que le titre de prince d'Espagne, aussi longtemps qu'il ne sera pas arrivé dans ses royaumes (*V.* Sandoval); que la reine dona Juana était seule reconnue dans le titre royal. »

Le simple bon sens doit suffire pour faire observer que cet acte peu respec-

tueux de la part de Ximenès, dont nous avons fait connaître le caractère inaccessible à toutes les convenances, a dû déplaire au nouveau roi. C'était dépasser les limites les plus étendues des pouvoirs d'un premier ministre; c'était à la seule reine Jeanne que ce droit aurait pu appartenir. Il nous semble donc que cette action fut la première cause qui prépara la disgrâce de Ximenès. Pour faire cesser cette mesure prise par la chambre de la reine, Adrien d'Utrecht, usant des pouvoirs éventuels qu'avant de partir pour l'Espagne, Charles lui avait donnés pendant la vie du roi Ferdinand, convoqua pour le 13 avril 1516, à Madrid, les grands d'Espagne, les prélats, les autres notables et les chefs des communes. (*V.* Sandoval.) Il exposa dans leur assemblée que l'empereur d'Allemagne, les rois de France et d'Angleterre et les autres souverains donnaient à Charles le titre de roi; qu'il le portait lui-même aux Pays-Bas; qu'il s'en intitulait dans les actes tant publics que diplomatiques, et qu'il avait adopté tous les insignes de la royauté; qu'il y avait des exemples qu'une mère régnait avec son fils, tels que l'impératrice Irène à Constantinople. Il cita d'autres exemples que les premiers rois capétiens associèrent pendant près de trois siècles leur fils aîné à la couronne pendant leur règne; que c'était même un moyen d'affermir la tranquillité publique en assurant d'avance l'ordre de la succession.

En effet, il nous semble, d'après Sandoval, contemporain de Charles-Quint et qui a écrit sa biographie dans les plus grands détails, que ceux qui s'opposaient de donner à Charles le titre de roi espéraient que la reine dona Juana, sa mère, aurait conféré ce titre à Ferdinand, né en Espagne et frère puis-né de Charles.

Adrien d'Utrecht, continuant à diriger les délibérations de l'assemblée, quoique le cardinal Ximenès en fût le président, fit enfin décider que le titre de roi serait donné à Charles, après celui de la reine Jeanne, sa mère. Alors Ximenès fit appeler à l'assemblée le corrégidor de Madrid. Il lui ordonna de faire inscrire *sur les pannonceaux des étendards* et dans les actes publics : *Dona Juana y don Carlos su hijo, reina y rey de Castilla, de Leon, etc., de Aragon, etc., de las dos Sicilias, de Jérusalem, de Navarra, etc., archiduses de Austria, duques de Borgoná, de Brabant*, etc.

Nous faisons observer que dans ce formulaire, le nom du royaume de Navarre est inscrit; ce qui confirmait l'usurpation faite en 1512, dont on a donné les détails. (*V.* Vredius et d'autres.) Nous devons ajouter, en ce qui concerne ce formulaire, qu'en 1518, deux ans après l'avénement de Charles, les cortès d'Espagne, assemblées à Valladolid, le confirmèrent sans opposition. Nous pourrions le démontrer non-seulement par les livres imprimés, mais par un diplôme manuscrit, espagnol, qui est à la Bibliothèque de Bourgogne.

Tandis que l'Espagne entière, les îles Baléares, la Sardaigne, le royaume de Naples et les villes conquises en Afrique reconnaissaient sans opposition le roi Charles, il y avait de l'agitation dans le royaume de Sicile, réuni depuis l'année 1282 à la couronne d'Aragon, comme nous l'avons expliqué. Moncada, vice-roi de Sicile, en résidence à Palerme, ayant été informé du décès du roi Ferdinand, en empêcha la publicité aussi longtemps que cela lui fut possible,

jusqu'à ce qu'il eût reçu d'Espagne l'information si la reine Jeanne régnait seule, ou si Charles, son fils, lui était associé, ou bien encore si c'était l'infant don Ferdinand. Malgré le vice-roi, cette nouvelle transpira et se répandit dans le pays, parce que le vice-roi de Naples avait fait son adhésion et s'était soumis au gouvernement de Charles.

Il y eut des troubles, et des pillages dans les caisses royales, le 24 juillet 1516, dans Palerme; il y en eut aussi dans d'autres villes, d'autant plus que le gouvernement de Moncada n'était pas aimé. On conspira contre lui. Il découvrit la conspiration et fit exécuter quelques conjurés. Le roi Charles lui ordonna de venir à Bruxelles avec deux seigneurs siciliens. (*V.* Burigny, *Hist. de Sicile;* Pierre Martyr, etc.) Ils n'arrivèrent que dans les derniers mois de l'année 1517. En attendant, le roi Charles fit rétablir l'ordre par Didace d'Aquila qui avait rendu d'importants services dans le duché de Milan à l'empereur Maximilien et qui en était connu personnellement. Didace d'Aquila ordonna par un édit :

1° Qu'il n'y aurait momentanément aucun changement dans l'administration de la vice-royauté de Sicile;

2° Que ce qui avait été pillé dans les caisses royales y serait restitué;

3° Que les chefs des troubles seraient punis.

Le roi Charles, pendant ces troubles, se hâta de faire proposer au pape Léon X, suzerain des Deux-Siciles, de faire l'hommage de vassalité selon les dispositions prescrites par une bulle du pape Alexandre IV, le 28 février 1265, à Charles d'Anjou, comme nous l'avons expliqué pages 68 et 69, à laquelle nous nous référons pour ces explications indispensables.

Récemment, en l'année 1507 (*V.* Ferreras, VIII, p. 347), le roi Ferdinand, étant à Naples, avait demandé au pape Jules II une réduction dans le payement annuel des 8,000 onces d'or; mais il n'avait rien obtenu.

Les ambassadeurs de Charles, envoyés au pape Léon X, furent plus heureux. Ce souverain pontife se contenta de la réception annuelle d'une haquenée blanche avec un harnachement convenable, et que toutes les fois que le roi en serait requis, il enverrait au service du saint-père une armée de 300 lances pour défendre les États pontificaux pendant les guerres d'Italie. Mais rien ne fut alors changé à l'obligation imposée à Charles d'Anjou et à ses successeurs de n'accepter ni la dignité impériale, ni la souveraineté du duché de Milan. Mais nous verrons trois années plus tard, en 1519, avec quelle adresse Charles-Quint fit cesser cette obligation pour être élu empereur.

Le roi Charles retarda pendant plus d'une année son départ de Bruxelles pour l'Espagne : le motif en est facile à expliquer. Ce prince n'était encore alors qu'un adolescent dirigé par l'archiduchesse Marguerite, par le sire de Chièvres et par un conseil bien organisé, capable d'être le contrôle de la régence de Ximenès, vieux et habile administrateur, il est vrai, mais qui n'aimait pas les étrangers. Laisser partir ce prince sans expérience et le séparer de l'archiduchesse Marguerite, qui ne pouvait le suivre parce qu'elle devait gouverner les Pays-Bas en son absence, c'était le livrer, dans un pays étranger et éloigné, dont les

mœurs, les lois et même le langage lui étaient mal connus, à un ministre sévère qui avait eu des préventions contre lui et qui réclamait vivement son arrivée, sans doute afin d'être son maître, tandis qu'il fallait que dès son arrivée il fût assez instruit pour éviter (que l'on nous permette ces deux expressions triviales) les tâtonnements et les bévues d'un nouveau règne. Dans la grande jeunesse de Charles (il avait seize ans), une année et demie de retard était nécessaire pour mûrir sa raison. D'ailleurs, l'archiduchesse Marguerite, le sire de Chièvres, son chambellan, et ses conseillers pouvaient diriger, des Pays-Bas, les affaires d'Espagne et contrôler les opérations de Ximenès. D'un autre côté, Adrien d'Utrecht, envoyé par le cabinet de Bruxelles, était en Espagne et le surveillait.

S'il nous est permis de citer un exemple plus moderne, d'au delà d'un siècle, en France, nous dirons que la sagesse et la fermeté du cabinet de Bruxelles, en faisant retarder le départ de Charles, avaient su éviter à ce prince adolescent les désordres semblables à ceux de la fin de la minorité de Louis XIV : nous voulons dire le commencement de la Fronde, qui fut si funeste à la France.

CHAPITRE VI.

Négociation du traité de Noyon.

Il fallait s'assurer de l'amitié et de l'alliance de deux grandes puissances étrangères, l'Angleterre et la France; les autres puissances pouvaient être facilement maintenues par l'empereur Maximilien.

Henri VIII, roi d'Angleterre, avait signé à Londres, le 19 octobre 1515, un traité de paix, de ligue, d'amitié et de défense réciproque avec Ferdinand, roi d'Aragon, agissant tant en son nom qu'au nom de Jeanne, reine de Castille. Dans ce traité, le roi Ferdinand ne faisait aucune mention de Charles, prince d'Espagne. Nous en avons donné le motif : c'était parce que le vieux roi d'Aragon avait alors l'intention de léguer ses États à l'infant don Ferdinand, frère de Charles. (*V.* page 232.) On y lisait cette clause vague : *Item concordatum et conclusum est quod prædicti catholicus Aragonum rex et illustrissima regina* (*Joanna*) *eorumque haeredes et successores in omni liga, pace, confederatione et unione quacumque concordabunt et concludunt.*

Trois mois plus tard, le roi Ferdinand était décédé : alors le cabinet de Bruxelles renouvela cette négociation. Il y avait d'autant plus d'urgence, que les traités de 1506 et ceux antérieurs entre les deux rois défunts Henri VII et Philippe, signés à Windsor et à Falmouth, devaient être renouvelés.

Les négociations au nom de l'archiduc Charles furent d'autant plus faciles que ce jeune prince d'Espagne était le neveu de Catherine d'Aragon et que le jeune roi Henri VIII, mari de cette reine, avait contracté une amitié sincère

avec Charles, son neveu par alliance, depuis la campagne de 1513 à Thérouenne et à Tournai. Les ministres plénipotentiaires du roi d'Angleterre furent envoyés à Bruxelles aussitôt que l'on fut informé du décès du roi Ferdinand; le même mois, le 13 février 1516, un traité, conclu sous la direction du sire de Chièvres, renouvela l'*Intercursus mercium* et toutes les garanties d'amitié pour les commerçants réciproques et les autres sujets des deux souverains.

Les négociations avec la France furent beaucoup plus difficiles. On choisit pour les conférences la ville de Noyon, à peu près à une égale distance de Bruxelles et de Paris. Le Roi Catholique envoya pour ministres plénipotentiaires Guillaume de Croy, sire de Chièvres, son grand et premier chambellan; Jean de Sauvage, chevalier; le sire d'Escaubeck, son chancelier, maître Philippe Hanneton, son premier audiencier. Le Roi Très-Chrétien envoya messire Arthur Gouffier, chevalier, seigneur de Boissy, son conseiller, chambellan et grand maître des finances; Etienne Peuchet, évêque de Paris, et aussi le président de la cour du parlement de Paris. Le traité fut conclu le 13 août 1516. Dans aucun temps, les expressions d'amitié n'ont été plus vives. Nous allons en citer quelques phrases d'après le manuscrit contemporain de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 10,375, beaucoup plus complet que le texte du *Corps diplomatique* de Dumont (IV, 4). On lit au préambule du manuscrit : « Iceux « seigneurs rois dorénavant seront bons et loyaux amis, confédérés et alliés « pour la garde, tuition et défense de leurs Etats, royaumes, pays, terres, « seigneuries et sujets, tant par deçà que par delà les monts (c'est-à-dire les « Alpes pour le Roi Très-Chrétien, duc de Milan, et les Pyrénées pour le Roi « Catholique); s'entretiendront, chériront et garderont chacun bien et loyalement de tout leur pouvoir la vie, l'honneur et les États l'un de l'autre, sans « fraude, dol ou machination et que personne ne soit à l'encontre l'un de « l'autre. » Un des principaux articles du traité de Noyon, dit judicieusement l'historien Robertson : « fut le mariage de Charles avec madame Louise, fille « unique de François Ier, et âgée seulement d'un an. Pour son douaire, François Ier « abandonnait à Charles toutes ses prétentions sur le royaume de Naples; mais « comme ce royaume était déjà entre les mains de ce roi d'Espagne, il fut convenu « que ce prince payerait au roi de France cent mille écus par an, jusqu'à la « conclusion de son mariage, et cinquante mille écus après le mariage, tant « que la princesse n'aurait point d'enfant. »

Ce passage de Robertson doit être expliqué. Nous nous référons aux droits du roi Charles VIII, dont nous avons donné les détails à la page 66 et suivantes; droits provenant de la cession faite, en 1474, au roi Louis XI par le roi René, duc d'Anjou. Nous avons fait connaître aussi la reprise de ces prétentions, en 1501 et 1502, par le roi Louis XII, le voyage de l'archiduc Philippe qui traversa la France (V. page 115), et les conférences de Blois, par lesquelles fut conclu entre le roi Louis XII et la reine Anne de Bretagne, d'une part, et l'archiduc Philippe et Jeanne de Castille, d'autre part, le mariage de Charles d'Autriche, fils de Philippe, alors enfant d'un an, avec Claude de France, enfant

à peu près du même âge. Le royaume de Naples devait leur être concédé par ce traité facile à exécuter; mais nous avons expliqué la perfidie du roi Ferdinand (*V.* p. 127) qui ne voulut pas le ratifier.

Enfin, nous avons dit, page 155, qu'en 1506 les états généraux demandèrent au roi de France qu'au lieu de Charles d'Autriche, la princesse Claude épousât François d'Angoulême qui depuis fut le roi François Ier. Ainsi toutes les négociations concernant le royaume de Naples furent définitivement rompues.

Plusieurs années plus tard, comme nous l'avons expliqué page 220, Charles, étant majeur depuis trois mois, fut marié par procuration avec la princesse Renée de France, sœur de Claude, née en 1510, et selon le traité conclu à Paris le 24 mars 1515. Ces deux princesses étaient filles de Louis XII.

Par un des articles du traité de Noyon, les ministres du Roi Catholique avaient déclaré aux ministres du Roi Très-Chrétien que leur souverain préférait épouser la princesse Louise, fille du roi François Ier, alors enfant d'un an, étant née le 19 août 1515 (*V. Généalogie* de Thuret); ce qui fut accordé par le roi, sa fille ne pouvant jamais être mariée, disaient les ministres français, plus hautement et plus honorablement.

La cession des droits sur le royaume de Naples, avec l'autorisation du pape qui en était suzerain, comme le déclare expressément ce traité, était donc le renouvellement des traités de Blois du 1er décembre 1501, comme nous l'avons déjà expliqué. Les fiançailles devaient se faire lorsque cette princesse aurait sept ans accomplis et ne serait pas âgée de huit ans, en 1523 ou 24. Le mariage aurait lieu lorsqu'elle aurait onze ans et demi, c'est-à-dire à la fin de l'année 1526.

Lorsque Louis XII et Anne de Bretagne consentirent par les traités de Blois, en 1501, comme nous l'avons expliqué p. 118, au mariage de la princesse Claude, née le 23 octobre 1499, avec Charles, né le 24 février 1500, il y avait parité d'âge; mais par son mariage projeté avec la princesse Louise, le Roi Catholique, âgé de seize ans et demi, devait être encore célibataire pendant dix ans. Nous exposons un fait aussi incompréhensible pour un jeune prince. Mais un événement fortuit vint bientôt annuler ce traité : la princesse Louise mourut le 21 septembre 1517. Nous n'examinerons point si le traité était sincère; mais en attendant la célébration du mariage et la naissance d'un fils, le roi Catholique s'était imposé la charge énorme de payer annuellement, selon le texte exact de Robertson, au Roi Très-Chrétien la somme de 100,000 écus d'or, jusqu'à la célébration du mariage, et ensuite 50,000 écus jusqu'à la naissance d'un premier enfant. Nous verrons un peu plus loin la compensation de cette charge par l'assurance de la paix avec Charles d'Egmond qui était par le fait souverain de la Gueldre.

Un des derniers articles du traité de Noyon, du 13 août 1516, concernait le royaume de Navarre. Le roi François Ier, dès le troisième mois de la majorité de l'archiduc Charles, avait traité avec lui éventuellement, le 24 mars 1515, pour assurer les droits de la maison d'Albret sur le territoire de la Navarre qui avait été usurpé par le roi Ferdinand le Catholique. (*V.* p. 184.) En conséquence, on fit inscrire au traité de Noyon : «Et pour ce que le fait de Navarre pourrait

« donner quelque trouble à cette présente alliance, les ambassadeurs ont accordé « qu'aussitôt que le Roi Catholique serait dans ses pays d'Espagne, la reine de « Navarre et ses enfants pourront lui envoyer des ambassadeurs pour « discuter leurs droits, et après les avoir ouïs, le Roi Catholique contenterai celle « reine et ses enfants selon la raison, de manière qu'ils se devront contenter. »

Il nous semble que par cet article le roi François Ier abandonnait leur cause. En effet, le formulaire initial du traité de Noyon porte ces mots : Charles par la grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, de Grenade, d'Aragon, de Navarre, des Deux-Siciles, etc. (*V.* msc. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 10,575.) Nous y reviendrons à la fin de la présente histoire, après la troisième abdication de Charles-Quint.

Nous nous abstiendrons, après ces détails déjà trop prolongés, de rendre compte que les greniers à sel du Charolais, le comté de ce nom et d'autres domaines détenus par le roi de France, furent restitués à l'archiduchesse Marguerite d'Autriche.

CHAPITRE VII.

Chapitre de la Toison d'or tenu à Bruxelles. — Affaires de Gueldre.

Les liens d'amitié entre les rois de France et d'Espagne avaient été resserrés davantage par l'élection de François Ier à la dignité de chevalier de la Toison d'or, au chapitre tenu à Bruxelles, en l'église de Sainte-Gudule, le 25 octobre 1516, deux mois après la signature du traité de Noyon. Nous devons rendre compte de cette session mémorable.

Avant la tenue de ce chapitre, on avait craint un conflit de préséance entre les ambassadeurs des deux rois de France et d'Angleterre. Ils s'en rapportèrent à l'arbitrage du roi Charles, chef et souverain de l'ordre. Ce prince décida qu'ils auraient leurs places sur un ban entre les stalles des chanoines, dans l'ordre que voici : 1° les ambassadeurs de l'Empereur; 2° ceux du roi de France, et 3° ceux du roi d'Angleterre.

Le chapitre (*Procès-verbaux de l'ordre*, II, p. 138) reçut le serment du Roi Catholique, président de l'assemblée, de maintenir le traité de Noyon. Il n'y eut point de séance du 1er au 4 novembre, parce que le sire de Chièvres, chevalier de l'ordre, était en conférence avec les ambassadeurs du Roi Très-Chrétien.

A la séance du 6 novembre, le chapitre décida que le nombre des chevaliers (non compris le grand maître), qui était de trente par les statuts fondamentaux de l'année 1431, serait augmenté de dix pour admettre des chevaliers d'Espagne.

On procéda aux élections : le roi François Ier fut nommé avant tous les autres candidats. On nomma ensuite : Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, qui avait épousé successivement les deux infantes Isabelle et Marie de Castille, tantes du jeune Roi Catholique (*V.* le tableau généalogique, p. 91);

Don Ferdinand de Castille, frère du roi Charles, qui lui remit lui-même les insignes l'année suivante, à Valladolid ;

Louis, roi de Hongrie, beau-frère du Roi Catholique, ayant épousé, comme on l'a dit page 203, l'archiduchesse Marie ;

Le marquis de Brandebourg, Joachim Ier, surnommé le Nestor, à cause de la sagesse de ses conseils. Il était beau-frère du roi Christiern II par son mariage avec Élisabeth de Danemark, et, par conséquent, allié avec la jeune reine Isabelle d'Autriche, sœur du Roi Catholique. Déjà antérieurement, l'empereur Maximilien avait admis dans cet ordre Henri VIII, roi d'Angleterre; Christophe, marquis de Bade; Éverard, comte de Wurtemberg; Henri, comte de Nassau.

Les chevaliers, non souverains, de cette promotion étaient : Philippe de Croy, comte de Porcian, parent du célèbre Guillaume de Croy, sire de Chièvres ;

Laurent de Gorrenod, baron de Monterey, chambellan et membre du conseil intime du roi ;

Antoine de Lalaing, chambellan, dont la famille existe encore en Belgique ;

Le comte de Montrevel, né en Savoie, proposé par l'archiduchesse Marguerite dont il était chevalier d'honneur. Cette princesse avait en lui la plus grande confiance pour ses services. Il mourut quelques jours après son élection ;

Jean, comte d'Egmond, père du célèbre Lamoral (*V.* la Généalogie de Gueldre, p. 80);

Charles de Lannoy, qui, plus tard, reçut l'épée de François Ier à Pavie et fut vice-roi de Naples, dont la famille existe encore en Belgique ;

Philibert de Châlons, prince d'Orange, qui fut un des grands capitaines de Charles-Quint ;

Jean, seigneur et baron de Trazegnies, qui a rempli d'importantes missions diplomatiques. Sa famille existe encore en Belgique.

C'était ainsi que le jeune Roi Catholique s'entourait de confrères et d'amis, tant souverains que seigneurs non souverains. Outre la paix avec les chevaliers, l'avantage réel du traité de Noyon pour le Roi Catholique fut la cessation des hostilités de Charles d'Egmond, souverain de la Gueldre, l'ancien allié du roi Louis XII et l'ami de François Ier. Ces hostilités étaient très-incommodes en Hollande et dans le nord du Brabant.

En effet, par le premier des deux traités conclus à Cambrai le 10 décembre 1508 (*V.* page 163), le roi Louis XII s'était engagé à retirer son puissant protectorat à Charles d'Egmond, et il lui avait même fait envoyer un de ses ministres pour le contraindre à se soumettre à l'empereur Maximilien, tuteur du jeune archiduc Charles d'Autriche alors mineur. Charles d'Egmond, dès l'année 1510, ayant été informé que le second traité de Cambrai, qui avait pour objet une

ligue contre les Vénitiens, était sans exécution, avait fait des courses sur le territoire du comté de Hollande; il était aussi entré dans la province d'Over-Yssel, dépendance de la seigneurie épiscopale d'Utrecht au delà de l'Yssel.

En 1511, il avait profité de la discorde entre l'évêque et la bourgeoisie pour se faire nommer indirectement avoué d'Utrecht, fonctions qui appartenaient au duc Charles d'Autriche.

Le 25 décembre 1512, il avait paru avec son armée à la vue d'Amsterdam (*V.* Sellius, IV, p. 510), brûlé le faubourg Saint-Antoine et vingt-deux navires qui étaient dans le port. En 1513, après la ligue conclue à Malines par l'archiduchesse Marguerite et les députés du roi d'Angleterre Henri VIII (*V.* page 118), il n'avait cessé d'être incommode au gouvernement des Pays-Bas par ses hostilités. En 1515, pendant les solennités de l'inauguration de Charles d'Autriche en qualité de comte de Hollande, Joris ou Georges, duc de Saxe, qui était chef des Frisons, offrit à l'archiduc Charles la cession de cette contrée sans cesse inquiétée par Charles de Gueldre.

Le sire de Chièvres négocia avec habileté cette importante acquisition pour une somme dont on convint et qui (p. 255) a été soldée en 1518. L'archiduc Charles chargea Florent d'Egmond, stathouder de Hollande, de prendre possession de Leewaerden, Francker, Harlingen; mais il fallait s'y maintenir et surtout empêcher Charles de Gueldre de continuer de prendre part dans cette querelle. Nous nous abstenons de rendre compte des hostilités, des pirateries d'un nommé Grand-Pierre et de la prise de plusieurs villes. Nous dirons seulement que le roi François Ier fit interposer sa puissante médiation.

L'archiduc Charles fut reconnu le véritable avoué d'Utrecht. Enfin, par un traité de paix du 17 septembre 1517, Charles de Gueldre fut forcé de renoncer à ses prétentions sur la seigneurie de Frise, excepté Groningue. C'est ainsi que la Frise fut un des États qui augmentèrent le nombre des provinces des Pays-Bas dont nous avons indiqué la nomenclature pages 1 et 2, au commencement de cet ouvrage. Tels furent les premiers avantages du traité de Noyon, avantages qui ne durèrent que deux ans, pendant la courte période de l'amitié entre François 1er et Charles d'Autriche.

CHAPITRE VIII.

Organisation du gouvernement général des Pays-Bas et départ du jeune Roi Catholique pour l'Espagne.

Le 17 du mois de janvier 1517, l'empereur Maximilien était arrivé aux Pays-Bas(*V. Corresp. de Marg.*, II, p. 352); il y séjourna jusqu'au mois d'avril.

Le but de son voyage était d'achever l'éducation politique du roi, son petit-

fils, si habilement commencée dix ans auparavant, en 1507, par l'archiduchesse Marguerite.

Nous devons signaler que le 24 avril 1517, le grand conseil de Malines institué le 22 janvier 1504, comme nous l'avons dit page 131, déclara par un rescrit adressé au Roi Catholique, en sa qualité de prince souverain des Pays-Bas (*V.* Foppens, *Mechlinia*, msc. 14,115 de la Bibliothèque de Bourgogne, p. 152), que nos princes ayant toujours fait usage de la langue française, qui était alors appelée langue bourguignonne et qu'on aurait dû, avec plus de raison, appeler langue gauloise, on continuerait d'en faire usage malgré les instances des provinces hollandaises. Ce rescrit fut enregistré, dit Foppens, aux archives du grand conseil.

Après le départ de l'empereur Maximilien pour l'Allemagne et avant celui du Roi Catholique pour l'Espagne, une ordonnance du Roi Catholique, en sa qualité de prince souverain des Pays-Bas, pour donner plus de développement au gouvernement que l'archiduc Philippe avait établi en 1504 (*V.* p. 131), organisa un conseil collatéral du gouvernement, appelé conseil privé, en résidence à Bruxelles, en remplacement du conseil intime qui devait suivre la personne du prince. Voici les principales dispositions de cette organisation, d'après les manuscrits 18,467 et autres de la Bibliothéque de Bourgogne, qui furent rédigés en 1640 par Vander Noot.

L'empereur Maximilien, aïeul du roi prince souverain, consent, pour les cas où l'autorité du conseil privé serait insuffisante, d'en être le surintendant. Cette mesure était nécessaire parce que dans les cas d'urgence on pouvait toujours communiquer avec l'Empereur, tandis que les relations avec l'Espagne, soit par la France, soit par mer, pouvaient être incertaines.

L'archiduchesse Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, gouvernante générale, préside ce conseil avec les honneurs et les respects qui sont dus à une personne de sang royal.

Claude Carondelet, chef président, garde des sceaux, qui depuis fut archevêque de Palerme, ordonnera et dirigera les assemblées.

Sont admis au conseil : les chevaliers de la Toison d'or, et aussi le seigneur de Ligne, principal propriétaire terrien du Hainaut. C'était Robert d'Arenberg, fils d'Éverard III, comte d'Arenberg, décédé en 1496. C'est depuis cette nomination que la maison d'Arenberg, souveraine dans l'empire germanique, devint célèbre aux Pays-Bas et se distingua dans tous les temps par sa fidélité envers le prince souverain.

Il y eut sept autres conseillers, neuf maîtres des requêtes, six secrétaires régnicoles, un secrétaire espagnol et dix huissiers.

Le conseil s'assemblera tous les jours dans la localité de la résidence de la cour. On y traitera de toutes les affaires qui concernent les provinces des Pays-Bas en matière de provision, de justice, de police, de grâces, rémission et pardon, excepté quelques cas que l'autorité suprême s'est réservés, tels que l'hérésie, les octrois, amortissements, anoblissements, aliénations de domaines.

Le conseil pourra nommer aux emplois et fermages vacants.

Les secrétaires expédieront les dépêches, par lettres soit closes, soit patentes, par le roi en son conseil. Elles seront scellées par ordre de l'archiduchesse et en présence du conseil, et elles auront la même force que si le prince les avait signées de sa main.

Il y avait sous la juridiction du conseil privé un collége des finances qui était continué dans ses fonctions antérieures. Nous rendrons compte de sa nouvelle organisation à la date du 22 mai 1521. Il y avait aussi trois chambres des comptes, à Lille, à Bruxelles et à La Haye; elles furent réorganisées le 18 août 1517.

Le comte Henri de Nassau était capitaine général des gens d'armes pour la sûreté du pays et des marchands.

Défense était faite aux gens du pays de se faire la guerre entre eux.

L'archiduchesse Marguerite avait le droit de convoquer les états généraux et provinciaux. Enfin, le roi Charles fit plus tard toutes les modifications gouvernementales que l'archiduchesse Marguerite lui demanda.

Le départ de Charles pour l'Espagne devenait urgent. Le cardinal Ximenès qui avait les pouvoirs les plus étendus, agissait avec tant de hauteur et de sévérité, qu'il déplaisait aux grands d'Espagne et aux autres personnes notables.

Il avait espéré détourner leur attention par un grand projet digne de la profondeur de son génie politique. Il avait proposé, dès l'année 1507, au roi Ferdinand d'Aragon, après avoir conquis sur la côte barbaresque la ville d'Oran, d'armer une flotte et d'attirer dans l'alliance espagnole d'autres princes chrétiens pour conquérir la côte de Syrie, et entre autres la ville de Jérusalem, toute cette contrée étant soumise aux Mameloucks d'Egypte. Ce n'était pas dans l'intention d'une croisade, mais pour arrêter les progrès des Turcs. L'historien Palatinus dit à cette occasion : *Provocare non cessabat, ut, conjunctis viribus, expeditionem subjiceret Hierosolymitanam.* Déjà la Sicile, Malte et Tripoli d'Afrique appartenaient à Charles-Quint. En effet, si ce projet avait réussi, les Turcs, harcelés en Europe par l'empereur Maximilien, n'auraient point fait, en l'année 1517, la conquête de la Syrie et de l'Égypte et, en 1522, la conquête de l'île de Rhodes, dont nous rendrons compte ultérieurement.

Mais il y eut impossibilité au cardinal Ximenès d'exciter la noblesse espagnole à cette conquête. L'Espagne demeura dans une paix profonde, pendant laquelle le mécontentement contre Ximenès ne cessa de s'accroître.

Plusieurs grands d'Espagne lui demandèrent un jour sur quel appui ses pouvoirs étaient fondés. Il ouvrit une des fenêtres de son palais et leur fit voir un parc d'artillerie. Il n'était plus possible à Adrien d'Utrecht, malgré ses fonctions d'envoyé du roi Charles, son maître et celui de Ximenès, de communiquer à cet orgueilleux cardinal les ordres qu'il recevait de Bruxelles, ou, s'il parvenait à les transmettre, le cardinal y faisait peu d'attention. Jamais le cardinal de Richelieu n'a agi avec autant de despotisme.

Le roi Charles dut envoyer à Madrid le vieux François Busleiden, archevêque de Besançon, qui avait été précepteur du feu roi Philippe et qui autrefois

avait suivi ce prince, en 1502, à son premier voyage en Espagne. Busleiden tomba malade à Bordeaux; il y mourut le 26 avril 1517. Alors la cour de Bruxelles envoya le seigneur de la Chaux, qui avait été le professeur de Charles (*V.* p. 173), pour renforcer l'autorité d'Adrien d'Utrecht. (*V.* Sandoval, II, p. 199 et autres.)

Le roi Charles, pour rapprocher la distance que le cardinal Ximenès mettait entre lui et Adrien d'Utrecht, demanda et obtint du pape Léon X, pour son ancien précepteur, l'évêché de Tortose, port de mer en Catalogne, et la dignité de cardinal. Les insignes en furent remis à Adrien, le 25 novembre 1517, à Valladolid, par le roi lui-même.

Enfin, Chièvres et Ximenès, dans leur correspondance, s'écrivaient souvent les choses les plus désagréables. Ximenès oubliait que Chièvres était en quelque sorte, si l'on peut se servir de cette expression, l'*alter ego* du roi, son ancien élève, et devenu son conseiller indispensable.

Pendant le mois d'août 1517, Chièvres fit assembler devant Flessingue une flotte de quarante navires pour transporter le Roi Catholique au littoral de son royaume d'Espagne. Ce voyage, selon les conseils de l'empereur Maximilien (*V.* Léti, I, p. 59), devait se faire avec solennité; la suite du roi devait être nombreuse. Charles fut accompagné jusqu'à son embarquement par l'archiduchesse Marguerite. Il partit de Bruxelles, traversa les villes de Gand et de Bruges, et arriva dans la ville de Middelbourg, capitale de la Zélande. (*V.* Laurent Vital.) Il amenait avec lui, en Espagne, l'archiduchesse Éléonore, sa sœur aînée. Nous avons dit que ses deux autres sœurs, élevées avec lui et Éléonore aux Pays-Bas, étaient reines de Danemark et de Hongrie.

Charles de Croy, sire de Chièvres, Guillaume de Croy, son neveu, évêque de Cambrai, qui reçut à Middelbourg les insignes de cardinal, beaucoup de seigneurs de la plus haute noblesse des Pays-Bas et d'Espagne, la dame de Chièvres, dame d'honneur de l'archiduchesse Éléonore, la princesse de Nassau et d'autres dames du plus haut rang, s'embarquèrent à la suite du jeune Roi Catholique et de sa sœur aînée. Il y avait aussi don Mota, évêque de Palencia, savant docteur qui enseignait au jeune roi la langue espagnole; ce qui est attesté par Vanden Esse, contrôleur de l'hôtel du roi, qui fut toujours à sa suite jusqu'en l'année 1551 et qui tenait note de ses différents itinéraires. Il y avait aussi Laurent Vital qui a décrit le voyage dont nous faisons le récit. Leurs manuscrits sont à la Bibliothèque de Bourgogne. Enfin, il y avait sur la flotte un grand nombre d'Espagnols et de Belges qui partaient dans l'espoir d'avoir de l'emploi dans les royaumes de la péninsule espagnole. « On aurait dit (ce sont les expressions de Laurent Vital et de Sandoval) que la flotte transportait tout un peuple qui allait fonder une colonie. »

Le lundi 7 septembre 1517, le roi et sa suite étaient embarqués devant Flessingue. L'archiduchesse Marguerite venait de quitter son neveu et sa nièce; mais il fallut attendre pour mettre à la voile, les vents étant contraires, jusqu'au lendemain 8 septembre à 5 heures du matin.

Nous regrettons de ne pouvoir intercaler ici, parce que cela sortirait du récit de cette histoire, l'ordonnance de police qui était affichée dans chaque navire, pour le maintien de l'ordre parmi un si grand nombre de personnes. Les dispositions en étaient sagement rédigées.

La mer était superbe, pendant la plus belle saison de l'année : c'était un peu avant l'équinoxe d'automne. La flotte devait faire relâche à un des ports d'Angleterre, parce que le roi Henri VIII et Catherine d'Aragon espéraient voir leur neveu, de même qu'autrefois, en 1506 (*V.* p. 142), le roi Henri VII avait vu le roi Philippe; mais Charles jugea qu'il ne fallait s'arrêter nulle part. C'était sans doute à cause de l'approche de l'équinoxe. Il n'y eut de mauvais temps que le 12 septembre, cinquième jour de la navigation.

CHAPITRE IX.

Arrivée de Charles d'Autriche dans son royaume d'Espagne.—Disgrâce de Ximenès.

Le samedi 19 septembre, la vigie aperçut la côte des Asturies et le port de Villaviciosa. Le dimanche 20 septembre, la flotte s'approchait; le peuple du rivage, étonné de voir s'avancer cette quantité de navires, mettait en sûreté les femmes et les enfants. S'étant aperçu du désordre du peuple de la côte, le roi Charles fit arborer (*V.* Sandoval) sur son navire le pavillon royal; les autres navires s'empressèrent d'exécuter la même manœuvre. Aussitôt qu'il fut possible aux porte-voix de se faire entendre, on héla : « *España, España, El Rey,* « *Nùestro Séñor.* » Le peuple, revenu de sa terreur panique, accourut en foule sur le rivage; les magistrats de Villaviciosa s'empressèrent, sur des canots, d'approcher de la flotte pour offrir au roi le pain et le vin en signe de soumission et d'hospitalité. Le seigneur de Chièvres monta sur le bateau pilote. Il tint conseil pour décider si l'on débarquerait immédiatement au petit port de Tochon, près de Villaviciosa, ou si l'on irait à Santander; mais ayant observé que tout le territoire appartenait au roi, et que, par conséquent, on pouvait débarquer où l'on voudrait, il préféra immédiatement le port de Tochon. Le débarquement s'exécuta promptement et sans aucun danger; précaution fort sage, car le vent qui avait été jusqu'alors très-favorable, s'éleva : il y eut bientôt une de ces tempêtes qui sont inattendues et fréquentes dans le golfe de Biscaye. Charles, arrivant en Espagne pour régner, avait à peu près le même âge que Maximilien arrivant aux Pays-Bas pour épouser Marie de Bourgogne. (*V.* p. 16.)

Les dépêches qui avaient été expédiées par terre, des Pays-Bas en Espagne, au moment du départ de Flessingue, arrivèrent après le débarquement. Charles, Éléonore et leur cour passèrent deux jours dans une abbaye de femmes près de Villaviciosa.

Le 24 septembre 1517, le roi alla loger au port de Rinaduèble; un grand nombre d'Espagnols du plus haut rang s'empressèrent d'arriver au-devant de Son Altesse. (Les rois n'étaient pas encore appelés Majestés.) Arriva, entre autres, le seigneur de la Chaux qui avait été envoyé en Espagne quelques mois auparavant (*V.* p. 247) et qui rendit compte de la situation de la monarchie, gouvernée par Ximenès. D'autres détails sur l'itinéraire de Charles sont au texte de Laurent Vital.

Charles, après avoir donné ses premiers soins aux affaires d'État, se mit en route. Il traversa les montagnes des Asturies et alla directement à Tordesillas, auprès de la reine dona Juana, sa mère (V. *Itinéraire de* Vanden Esse); il y arriva le 3 octobre 1517. Il ne l'avait point vue depuis environ douze ans qu'elle était partie des Pays-Bas avec l'archiduc Philippe. Charles, arrivant à Tordesillas, y embrassa, après sa mère, don Ferdinand, son frère, âgé de quatorze ans, qui s'était empressé de venir de Madrid. La première entrevue des deux frères se fit avec la plus sincère effusion d'amitié : Charles lui donna le collier de la Toison d'or, selon la dernière promotion faite à Gand, comme nous l'avons dit page 243. On était généralement satisfait de ce que le roi Charles avait amené avec lui l'infante Éléonore, sa sœur aînée, qui devait être l'ornement de la cour d'Espagne, car le roi ne pouvait se marier de longtemps, comme nous l'avons dit page 241.

Auprès de la reine dona Juana était l'infante dona Catalina, fille posthume du roi don Philippe, et alors âgée d'environ onze ans. Comme la reine, dans ses manies de démence, avait exigé qu'elle fût habillée avec une simplicité quasi rustique, cet enfant se mit à pleurer en voyant la richesse du costume d'Éléonore, sa sœur aînée. Le lendemain, Éléonore la fit amener auprès d'elle et lui fit mettre un habillement digne des infantes d'Espagne; mais lorsqu'elle fut reconduite auprès de sa mère, celle-ci en fut mécontente et lui fit remettre ses habits de campagnarde.

Le lendemain, la reine dona Juana conduisit toute sa famille à la chapelle du monastère de Sainte-Claire où était la sépulture du feu roi don Philippe. Le corps de ce prince y était gardé par quatre hallebardiers. (*V.* Pierre Martyr, Sandoval.) Trois grand'messes y furent chantées : la première par l'archevêque de Tarragone, la deuxième par l'évêque de Pavie, et la troisième par Buselli, archevêque primat de Sardaigne, qui venait d'être appelé aux fonctions de confesseur du jeune roi Charles.

Nous devons dire ici, d'après le témoignagne de l'historien Sepulveda, qui était bien informé, car non-seulement il fut conseiller de Charles-Quint, mais il lui soumit le texte de son histoire, après ses quatre abdications, ayant été expressément à cet effet au monastère de St-Jérôme de Juste, que Charles, étant encore aux Pays-Bas au printemps de l'année 1517, avait donné ordre que Ferdinand, son frère, y fût envoyé avant son arrivée dans la Péninsule, afin que ce jeune prince demeurât près de l'archiduchesse Marguerite. Cet ordre était une précaution nécessaire parce qu'il y avait en Espagne, comme nous l'avons dit p. 232, etc.,

un parti puissant qui aurait voulu que le jeune infant don Ferdinand, né Espagnol et l'élève du roi Ferdinand son parrain, fût roi d'Aragon, selon qu'il avait été désigné par un premier testament de ce prince, son aïeul maternel. Nous avons expliqué ci-dessus que c'était l'opinion de Ximenès. Le roi Ferdinand n'avait eu aucun égard qu'avec son consentement royal, en l'année 1515, l'infant don Ferdinand avait été marié par procuration, à Vienne en Autriche, à l'héritière des royaumes de Bohême et de Hongrie, comme nous l'avons dit page 203, et que ces deux États et ceux d'Allemagne de la maison d'Autriche devaient être sa part de l'héritage de sa famille. Le cardinal Ximenès n'avait pas exécuté cet ordre important pour la tranquillité publique; et si les deux frères, dès leur première entrevue, n'eussent été intimes amis, il en serait résulté une collision qui aurait été le germe d'une guerre civile et l'affaiblissement des deux grandes monarchies des Espagnes. Il nous semble que le roi Charles devait être mécontent du cardinal Ximenès, et même douter de sa fidélité, et que c'était un motif, parmi tant d'autres, de lui retirer sa confiance, comme nous l'expliquerons.

Bien plus, Charles étant encore à Bruxelles et y ordonnant ses préparatifs de départ pour l'Espagne, avait écrit à son frère, dans les termes les plus affectueux, une lettre en langue espagnole dont la traduction a été imprimée (*V.* Fléchier, *Hist. Ximenès*, II, p. 21, etc.), pour l'informer qu'il y avait auprès de lui des personnes qui lui donnaient de mauvais conseils contre lui (Charles), son frère bien-aimé, et contre la reine Jeanne, sa mère. Il désignait ainsi don Nunez de Gusman, commandeur de l'ordre de Calatrava, gouverneur de sa personne, et don Osorio, évêque d'Astorga, son précepteur. Tous les deux avaient été chargés de leurs fonctions respectives par le feu roi Ferdinand le Catholique. Charles écrivit aussi à son frère de les faire remplacer par don Diégo de Guevara, chevalier de l'ordre de Calatrava, et par le seigneur de la Chaux, son envoyé, qui avait été autrefois un de ses précepteurs. Adrien d'Utrecht devait donner de plus amples explications à l'infant don Ferdinand.

Quiconque connait la marche des affaires administratives jugera que le cardinal Ximenès aurait dû aussi exécuter cet ordre, car il était impossible qu'il n'en eût pas été informé.

Tandis que Ferdinand était auprès de son frère à Tordesillas, cet ordre fut tardivement exécuté à Madrid par Ximenès; mais au lieu que ce fût sans bruit, on ferma les portes de la ville: le gouverneur de l'infant fut renvoyé au siége de sa commanderie et son précepteur à son évêché. Le carninal Ximenès était alors dans la même ville de Madrid.

Le jeune roi Charles, après avoir séjourné auprès de sa famille jusqu'au 3 novembre 1517 (*V.* Sandoval), partit pour Moyados; mais avant d'y arriver, il avait écrit au cardinal Ximenès, qui venait au-devant de lui, de l'attendre à un endroit qu'il lui indiqua et de ne pas venir jusqu'à Moyados. Le cardinal était accompagné des seigneurs du conseil d'Etat. Il passa à Torre de Laguna, ville où il était né. Il vint à Borzequille, où l'on dit (nous copions la traduction du texte de Ferreras, VIII, p. 450) « qu'on lui donna du poison dans une truite,

« par ordre de quelques-uns qui craignaient qu'il suggérât au roi des « maximes convenables pour le gouvernement, mais contraires à leur cupidité « et à leur ambition. » Il nous semble que citer ce crime suffit pour le réfuter. Par une autre invraisemblance ou plutôt une autre calomnie, l'historien Muniano attribue cet empoisonnement à la jalousie des ministres flamands; mais voici la vérité d'après les lettres de Pierre Martyr qui était bien informé : — Les médecins de Ximenès avaient prévu que sa fin était prochaine. En effet, il avait une maladie d'entrailles, *quorum in senibus difficilis est cura,* dit le texte de Pulatinus, (Hist. du *Cardinal Ximenès*), et nous y ajouterons une conjecture : c'est une chose très-vraisemblable que l'arrivée de Charles devait être un chagrin mortel pour un octogénaire entêté, impérieux et ambitieux, qui allait cesser d'exercer les fonctions suprêmes de la royauté.

Ximenès, malgré sa maladie qui prenait un caractère de plus en plus dangereux, se fit porter jusqu'à Roa, ville forte de la Vieille-Castille. Il y reçut d'autres lettres du roi, datées de Tordesillas (*V.* Laurent Vital), qui lui mandait qu'après l'avoir consulté sur le gouvernement, à Mojados, où il irait l'attendre quand il l'y ferait appeler, et s'être concerté avec lui, il le remerciait de ses services passés et qu'il l'exhortait à prendre du repos. Une autre lettre d'une teneur très-différente de celle adressée à Ximenès fut écrite aux conseillers d'État, etc., les informant que le roi les recevrait à Valladolid. Ximenès ayant lu les dépêches du roi, s'en alarma ; son imagination s'échauffa : il comprit que c'était une démission implicite. Il mourut le 8 novembre 1517. Il laissait en or une somme de 600,000 ducats, une très-riche vaisselle et d'autres bagues. (*V.* Laurent Vital.) Tout fut distribué aux pauvres. (*V.* Palatinus.)

On assure (*V.* Sandoval, I, p. 114) que don Mota, qui était à la suite du roi et qui avait toute la confiance de ce jeune prince, lui avait conseillé d'envoyer la démission réelle au cardinal Ximenès. Le jeune Roi Catholique ne lui a point fait ce chagrin.

Il y a au texte de l'historin Sepulveda (I, p. 43) l'éloge du cardinal de Ximenès, dont les grandes qualités et les services sont d'ailleurs incontestables: *Ximenès cardinalis vulgo dictus, non conspecto Carolo, e vita discessit.*

Aussitôt après le décès de Ximenès, le sire de Chièvres fut nommé chef de la chancellerie de Castille. L'influence de la maison de Croy, qui avait commencé aux Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne, comme nous l'avons dit page 107, se continua et même s'augmenta en Espagne.

Dès que l'archevêché de Tolède fut vacant par le décès de Ximenès, l'archevêque de Saragosse don Alphonse (*V.* p, 234), fils naturel du roi Ferdinand, et qui avait été chargé pendant quelque temps du gouvernement d'Aragon, s'était empressé de venir solliciter cette dignité primatiale d'Espagne. C'était trop tard : elle venait d'être conférée à Guillaume de Croy, neveu du sire de Chièvres, jeune homme qui était encore en ce moment élève de l'université de Louvain (*V.* Castillon, p. 333) et qui avait été créé cardinal-diacre par le pape Léon X, le jour des calendes d'avril de la même année 1517, à la demande du Roi

Catholique. Il en était titulaire par procuration, en attendant les bulles du souverain pontife. Il faut rendre compte que Guillaume de Croy avait succédé en 1516 à Jacques de Croy, son parent, à l'évêché de Cambrai. (*V.* la généalogie, page 108.) Il cumula ces deux dignités ecclésiastiques jusqu'en 1519; alors il résigna l'évêché de Cambrai à Robert de Croy, son frère. (V. *Gallia christiana.*) Guillaume de Croy fut cardinal.

Le mercredi 18 novembre 1517, le roi Charles fit son entrée solennelle à Valladolid. On portait un dais au-dessus de lui. Il avait à ses deux côtés don Ferdinand, son frère, et dona Éléonore sa sœur; derrière lui, à quelque distance, il y avait le nonce du pape et l'ambassadeur de l'Empereur; venaient ensuite les dames et les demoiselles de l'archiduchesse Éléonore, le seigneur de Chièvres, le connétable de Castille, le duc Frédéric d'Albe, aïeul du célèbre gouverneur des Pays-Bas, d'autres grands d'Espagne, le cardinal Adrien d'Utrecht, évêque de Tortosa, et plusieurs évêques. Le costume de Charles était de brocard chargé de pierres; il portait à son chapeau un diamant d'un prix énorme. Le 25 du même mois de novembre, le roi Charles conféra les insignes de cardinal à Adrien d'Utrecht (*V.* page 247), récemment envoyés par la cour de Rome. (*V.* Laurent Vital.)

Ce jeune prince se forma en peu de temps à l'administration de ses royaumes d'Espagne. La connaissance pratique de la langue espagnole était pour lui une étude de première nécessité. Il ne la connaissait jusqu'alors qu'imparfaitement. En effet, au commencement de la même année 1517, lorsqu'il était encore aux Pays-Bas, le cardinal Ximenès avait envoyé près de lui l'évêque de Badajoz, qui adressa au cardinal un rapport daté de Bruxelles, le 18 mars, pour informer ce ministre que Charles ne savait pas dire une seule phrase en langue espagnole, qu'il la comprenait un peu. Ce prélat rendait d'ailleurs un compte avantageux de la capacité du jeune roi. (V. *Comptes rendus de la Comm. d'hist.*, X, p. 6.)

Ce prince, depuis le moment de son arrivée en Espagne, persévéra avec la plus grande assiduité à l'étude de cette langue. Il continuait de prendre des leçons de don Pedro Mota, évêque de Palencia, son secrétaire, qui avait toute sa confiace, et que nous avons déjà fait connaître. Il avait récemment donné le conseil d'éloigner le cardinal Ximenès. Nous verrons plus loin, à la date de 1521, qu'il en fut récompensé par la collation des archevêchés de Tolède. En peu de temps, Charles parla correctement l'espagnol; ce qui est attesté par la lettre 613 de Pierre Martyr qui, par ses fonctions de grand prieur de Grenade et de protonotaire apostolique, était souvent en relations verbales avec lui.

Le 4 janvier 1518, il y eut à Valladolid une réunion de quelques prélats et de plusieurs grands d'Espagne pour préparer les objets à traiter par les cortès à la prochaine assemblée, entre autres que le roi renouvellerait la décision qui avait été arrêtée en 1511, aux cortès de Burgos, qu'aucun étranger ne fût élevé aux dignités ni aux emplois et que l'argent ne sortirait point du pays.

Le 7 février 1518, les cortès de la monarchie castillane commencèrent leur session en l'église de Saint-Paul à Valladolid. (*V.* Laurent Vital.) La convocation avait été faite par ordre et au nom de la reine dona Juana.

Le roi son fils y était présent, ayant près de lui don Ferdinand son frère et dona Éléonora sa sœur. La présidence était confiée au sire de Chièvres en qualité de grand chancelier. L'historien Laurent Vital donne la liste des évêques, des ducs, des marquis, des comtes, des commandeurs de tous les ordres et des procuradores des communes.

L'assemblée fut informée par des dépêches de la reine dona Juana qu'elle reconnaissait don Carlos, son fils, pour roi, son associé et son successeur, lui et sa descendance légitime. Les cortès obéirent à la volonté de la reine; Charles fut proclamé roi, associé de sa mère.

Ce serait une chose superflue que de raconter les fêtes et les tournois qui suivirent cette assemblée, l'une des plus mémorables de la monarchie castillane.

Les cortès de la domination d'Aragon furent aussi convoquées à Saragosse par lettres patentes de la même reine dona Juana du 18 janvier de la même année 1518; car avant la reconnaissance par les cortès, Charles ne pouvait être qualifié que du titre de prince d'Aragon.

Jeanne, partie de Tordesillas, vint dans le royaume d'Aragon. Cette reine et Charles firent leur entrée dans Saragosse, capitale de la domination aragonaise dont dépendait, au versant méridional des Pyrénées, la partie usurpée du royaume de Navarre; hors du continent ibérique, il y avait les royaumes de Majorque, de Sardaigne et des Deux-Siciles.

La session des cortès fut ouverte le 7 mai 1518, à Altofierta, ancien palais des rois maures. Les cortès délibérèrent longuement s'il était possible que Charles portât le titre de roi dans les États de la domination d'Aragon (*V.* Zurita) pendant que la reine Jeanne était vivante. Quelques-uns prétendaient qu'il ne devait porter que le titre de tuteur d'autres; qu'il ne fût déclaré que successeur de la reine.

Enfin on décida de consulter la reine : elle fut appelée à l'assemblée. Jeanne fit approcher son fils et l'embrassa. Elle déclara qu'elle le reconnaissait pour roi d'Aragon. Dès lors, Charles fut reconnu et proclamé roi associé de cette seconde moitié de la monarchie espagnole, et par conséquent il devenait véritable souverain de l'Espagne entière. Voici leur formulaire, d'après un diplôme en minute authenthique (*V.* 18,044 Bibl. Bourg.) de l'année 1536, lorsqu'il était empereur : *Yo Carlos por la divina clemencia, emperador, rey de Alemania, dona Juana su madre y el mesmo don Carlos por la graciá de Dios, reyes de Castilla, de Léon, de Aragon, etc., condes de Barcelona, etc.*

Il faut cependant observer que la principauté de Catalogne jouissait de grands priviléges. Ce fut seulement le 16 avril 1519, après une longue opposition, que les états de cette province, à laquelle le Roussillon était alors annexé depuis la cession faite en 1494 par Charles VIII, roi de France, comme nous l'avons dit p. 72, reconnurent à Charles le titre égal à celui de sa mère. (V. Ferreras, 470.)

Le roi Charles fit ensuite partir pour les Pays-Bas le jeune archiduc, infant don Ferdinand, son frère. Cette séparation des deux frères et d'Éléonore et de Catherine, ses deux sœurs, se fit avec les témoignages d'une sincère amitié. Ferdinand, né en Espagne, ne se doutait point qu'il n'y serait plus revenu. Il était

accompagné du comte de Rœux, de la maison de Croy (*V.* généalogie, p. 108), et d'autres seigneurs des Pays-Bas. Il s'embarqua sur une flotte, au port de Santander, le 13 du mois de mai. Une tempête qui s'éleva le lendemain de la Pentecôte, 24 du même mois, jeta la flotte dans les parages des îles Sorlingues et de là sur la côte d'Irlande où il fallut prendre terre. (V. Laurent Vital.) Elle revint ensuite dans la mer de la Manche, à la vue de l'île de Wight. Ce fut seulement le 17 juin qu'il fut possible d'atteindre la côte de Zélande. L'amiral de mer, sire de Beveren, étant sorti de Flessingue, vint au-devant du navire qui portait l'infant-archiduc : il conduisit ce prince à Middelbourg; de là le jeune Ferdinand vint en la ville de Gand : il y arriva le 30 juin. L'archiduchesse Marguerite était venue le recevoir. Après quelque séjour aux Pays-Bas, Ferdinand fut envoyé en Allemagne auprès de l'empereur Maximilien son aïeul; il partit avec l'archiduchesse Marie, alors âgée de seize ans, qui avait épousé, par procuration, à Vienne en Autriche, trois ans auparavant, comme nous l'avons expliqué p. 233, Louis, roi de Hongrie et de Bohême, et qui était alors âgé de dix-huit ans.

Tout porte à croire que Ferdinand revint aux Pays-Bas immédiatement après le mariage de sa sœur, car, le 13 octobre suivant, l'empereur Maximilien écrivait à l'archiduchesse Marguerite (V. *Corresp.*, III, p. 369) de faire peindre son portrait et de le lui envoyer. C'est ainsi qu'il lui avait demandé, le 27 octobre 1510, le portrait de la reine Juana, mère de Charles-Quint.

CHAPITRE X.

Charles d'Autriche, roi d'Espagne, est proposé roi des Romains.

Nous avons dit, page 131, qu'au retour aux Pays-Bas de l'archiduc Philippe de son premier voyage d'Espagne, au commencement de l'année 1504, le savant Erasme de Rotterdam avait prononcé, dans la salle du palais à Bruxelles, le panégyrique de ce prince qui était présent; l'orateur le suppliait d'avoir le plus grand soin de l'éducation de Charles, son fils aîné, qui devait être l'héritier de ses vastes Etats. Ce discours faisait entendre (V. Burigny) que le jeune archiduc Charles devait succéder à la couronne impériale de Maximilien après l'archiduc Philippe, son père. Le moment de réaliser cette prédiction allait arriver.

Dès l'année 1508, l'empereur Maximilien, étant aux Pays-Bas pour les négociations de la ligue de Cambrai contre les Vénitiens, avait, outre le projet d'instituer un royaume de Bourgogne et d'Autriche, comme nous l'avons dit page 156, l'intention de faire élire Charles, son petit-fils, alors enfant de huit ans, roi des Romains. Il voulait faire cette élection en l'année 1512. (*V.* Ferreras et Von Bucholz, *Hist. Ferd.*, I, p. 85.) C'était l'époque où il fit établir le cercle de Bourgogne au lieu d'un royaume. Maximilien eut ensuite l'intention, en 1518, de faire conférer

la dignité de roi des Romains à Ferdinand, alors âgé de 15 ans, frère de Charles, et qui devait être roi de Hongrie et de Bohême. (Von Bucholz.) Des démarches furent faites en conséquence. C'était le motif qui avait fait venir en Allemagne, en 1518, le jeune Ferdinand. Ce prince aurait été amplement indemnisé de n'avoir pas été roi d'Aragon, comme il le fut effectivement, en devenant en 1531 roi des Romains et en devenant empereur en 1558; mais en 1518, un concurrent à la dignité impériale se présenta. Ce fut François 1er, roi de France, âgé de 24 ans, qui fit aussi des démarches pour être élu roi des Romains. Aussitôt qu'il sut que l'empereur Maximilien en faisait pour Ferdinand, outre l'avantage d'être de neuf ans plus âgé que celui-ci, François 1er était souverain d'un grand royaume; il pouvait défendre l'Allemagne contre les Turcs; il pouvait dépenser beaucoup d'argent pour acheter les suffrages des princes de l'Empire, tandis que Ferdinand avait seulement ses pensions sans aucune souveraineté, et Maximilien était toujours sans argent, ce qui lui avait fait donner en France le surnom de Nécessiteux, et en Italie celui de *Pochi denari*.

Ce projet, que François Ier avait formé d'être élu roi des Romains, et qui plus tard devait lui assurer le titre d'Empereur après le décès de Maximilien, était en opposition avec la vieille politique de tous les rois de France de la troisième race, depuis Robert II, fils de Hugues Capet, qui n'avait pas accepté l'Empire qu'on lui avait offert. Le roi de France était d'ailleurs l'égal de l'Empereur dans le rang des souverains de la chrétienté, Charlemagne, roi des Francs, n'ayant été élu Empereur en l'année 800 par le pape Léon III que par reconnaissance de ce qu'il avait été le libérateur de la ville de Rome.

Les rois capétiens, au lieu de s'immiscer dans les événements de l'empire germanique, avaient sagement préféré d'opérer les réunions successives des grands fiefs à leur couronne. Mais François Ier voulait contre-balancer la puissance toujours croissante de la maison d'Autriche. Il comprenait, d'ailleurs, que si les domaines de cette maison formaient un réseau autour de la France, par l'Espagne, les Pays-Bas, l'Alsace, la Franche-Comté, il fallait rompre ce réseau en étendant l'influence française à la rive droite du Rhin et sur une grande partie du cours du Danube supérieur.

Si la concurrence de Ferdinand paraissait peu redoutable à François Ier, celle de Charles-Quint lui semblait impossible, parce que Charles, étant roi des Deux-Siciles, ne pouvait être élu roi des Romains et ensuite Empereur. Nous avons expliqué amplement, p. 69, etc., que depuis l'année 1265 ce royaume était un fief de la cour de Rome et qu'il y avait incompatibilité de sa possession avec la dignité impériale, selon les titres d'inféodation.

Ferdinand, ne pouvant soutenir la concurrence avec François 1er, l'empereur Maximilien et Charles ne devaient laisser sortir la dignité impériale de la maison de Hapsbourg, de laquelle ils descendaient, surtout depuis que les trois derniers empereurs en avaient repris possession, Albert d'Autriche en 1438, Frédéric III, fils d'Albert, en 1440, et Maximilien en 1493 : ce dernier, fils de Frédéric III, était roi des Romains depuis l'an 1486.

Une démarche préalable à toutes les autres pour l'élection de Charles était le consentement de la cour de Rome en ce qui concernait l'anéantissement de l'incompatibilité à cause du royaume des Deux-Siciles. Charles, dit M. de Burigny (V. *Histoire de Sicile*, II, 33), d'après Rainaldus, fit agir l'empereur Maximilien dans le plus grand secret auprès du pape Léon X pour demander une dispense. Le secret était d'autant plus indispensable que le roi François 1er avait fait demander au même souverain pontife de lui être favorable, en alléguant pour motifs que la réunion de la couronne impériale à tant d'autres couronnes sur la tête de Charles mettait en danger l'indépendance des autres contrées de la chrétienté, y compris l'Italie. Mais on pouvait facilement objecter à François Ier qu'aussitôt qu'il aurait été Empereur, il aurait pu reconquérir le royaume de Naples, en faisant valoir les droits qu'il avait en qualité de parent et d'héritier du roi Louis XII, d'autant plus que déjà tout récemment, en 1515, il avait reconquis le duché de Milan. Nous en avons rendu compte ci-dessus. (*V.* p. 207.)

En conséquence, le pape Léon X prononça, par un acte secret, la dispense que Charles lui avait demandée, concernant le royaume de Naples, et avec la condition que cette dispense ne serait publiée qu'après le couronnement. Le pape Léon X tint parole : cette dispense ne fut divulgée qu'en l'année 1521.

Le roi François Ier avait envoyé par une ambassade, pour s'assurer des suffrages des électeurs, une somme de . . . . 400,000 écus d'or.
Selon Mezerai, cette somme était de . . . . 300,000 id.
Selon le père Daniel. . . . . 200,000 id.

Les ambassadeurs ajoutèrent la promesse qu'après l'élection le roi François 1er enverrait en Allemagne une armée de 50,000 hommes pour faire la guerre aux Turcs.

Mais ce qui devait nuire aux intérêts de François 1er, ce fut l'imprudence de l'amiral Bonnivet, son ministre, qu'il avait envoyé en Allemagne avec Robert des Ursins. Ils agirent avec peu de discrétion : dès lors les offres étant connues, il ne s'agissait, de la part de Charles, que de les surpasser par des enchères. Qu'il nous soit permis de rappeler ici les paroles de Jugurtha, sortant de Rome, citées par Salluste. Jamais vénalité ne fut plus grande, nous oserions même dire plus honteuse. Les grandes qualités des deux concurrents entre lesquels il fallait convenablement choisir, devaient-elles être éclipsées par des monceaux d'or? Charles avait d'ailleurs un avantage politique sur François Ier : il était membre de l'empire germanique par la possession du duché de Lothier et des provinces des Pays-Bas jusqu'à la rive droite de l'Escaut, et tout récemment, en 1512, par leur formation en cercle de Bourgogne.

Dès le 1er avril 1518, le roi Charles étant à Aranda, en Aragon, près de sa mère, après avoir été reconnu roi d'Aragon le 7 mars précédent, avait écrit une lettre à Maximilien, son aïeul, pour lui expliquer les motifs qui lui faisaient désirer d'être élu roi des Romains de préférence à Ferdinand, son frère : c'était à cause de la concurrence de François 1er. Il confia cette lettre à messire de Courteville, vieux conseiller et chambellan de l'Empereur et d'une probité à toute épreuve. Il lui confia aussi des billets de commerce pour la valeur de 100,000 fl. d'or.

Cette somme équivaut à cinq fois 212,000 fr., monnaie actuelle. Les dépêches portaient, en termes clairs et précis, qu'il voulait, quoi qu'il en coutât, ne rien épargner pour parvenir à être élu roi des Romains.

Après le départ de Courteville, il écrivit à celui-ci, le 2 mai, de ne point donner l'argent avant que les négociations eussent été commencées. (*V.* au texte de M. Mone, Anzeiger, et à la publication de M. Gachard, parmi les comptes rendus des archives de Lille, 1841.)

Le 18 mai 1518, l'empereur Maximilien répondit à Charles, par une lettre datée d'Inspruck, qu'il avait déjà fait des démarches auprès des électeurs, qu'il espérait réussir et qu'il avait convoqué une journée (Reichstag), ou diète impériale à Augsbourg; ce qui était d'autant plus nécessaire que dans une diète précédente il avait proposé Ferdinand.

Le secret de cette proposition, pour la substitution de Charles à Ferdinand, fut caché facilement par le prétexte qui avait fait citer à la diète Martin Luther, moine augustin de l'observance saxonne et professeur à l'université de Wittenberg en Saxe, pour s'expliquer devant le légat du saint-siége sur les opinions nouvelles en théologie qu'il publiait par des écrits, depuis l'année précédente 1517, concernant la prédication des indulgences, et ses autres attaques contre la cour de Rome; ce qui mettait en agitation, outre le public, les universités de Wittenberg et de Heidelberg en Allemagne, et même l'université de Louvain aux Pays-Bas. Ce n'est pas encore ici le moment d'expliquer cette grande polémique dont le résultat fut, quelques années plus tard, la séparation d'une partie de la nation germanique et des États du nord de l'Europe d'avec la communion catholique romaine. Une autre affaire venait favoriser les opinions de Luther à la diète d'Augsbourg : c'étaient des plaintes contre les exactions de la cour de Rome en matières fiscales. Nous en rendrons compte aussi, en faisant le récit des premiers événements du luthéranisme.

L'empereur Maximilien ajoutait dans sa lettre à Charles, son petit-fils, que les dépenses pour acheter les suffrages de l'élection seraient surpassées par les pratiques des Français; il écrivait encore qu'elles seraient poussées si loin, qu'on ne les pourrait couvrir, soit par affinité, soit par parenté ou autrement, excepté par de grandes sommes d'argent, parce que, telles sont ses expressions : « Il nous « semble que si vous voulez parvenir à ladite couronne, il ne vous faut rien « épargner pour l'assurance de toutes vos offres. »

Maximilien donnait ensuite des explications sur les offres qu'il fallait faire préalablement, à savoir : (p. 149 du rapport de M. Gachard en 1841.)

Au comte palatin pour Haguena, occupé par l'Empereur . . . fl.	80,000
A George, duc de Saxe, pour solder l'acquisition de la province de Frise dont nous avons rendu compte page 244 précédente . .	30,000
Au comte palatin, à l'électeur de Saxe et au marquis de Brandebourg, chacun 4,000 fl	12,000

Il fallait aussi des promesses de bénéfices aux électeurs ecclésiastiques.

Outre ces offres pécuniaires, Maximilien se proposait de promettre en

mariage l'infante archiduchesse Catherine, la plus jeune des sœurs de Charles, alors âgée de douze ans, en lui faisant épouser le fils du marquis de Brandebourg. Maximilien blâmait le projet de mariage d'Éléonore avec le roi de Portugal, qui sera ultérieurement expliqué; il aurait fallu la réserver pour épouser le duc de Bavière ou un autre prince allemand.

Le 24 mai, c'est-à-dire six jours après sa première réponse, Maximilien adressa une seconde lettre à Charles pour lui donner de grandes espérances; mais il se plaignait de ce que Courteville ne lui avait pas fait la remise des valeurs pour 100,000 fl. d'or.

Le lendemain, il fit partir pour Aranda (Anzeiger, p. 17) le seigneur de Villinger, son trésorier, qui devait avoir une conférence avec le sire de Chièvres pour se plaindre, conformément à la lettre de la veille, de ce que Courteville avait apporté des billets de commerce ou lettres de change, tandis qu'il fallait de l'argent comptant : « L'on croira davantage à l'argent comptant des Français « qu'à nos bonnes promesses et à nos belles paroles. »

Le 27 mai, Courteville, étant à Augsbourg, avait écrit la même chose au sire de Chièvres.

L'archiduchesse Marguerite intervint dans cette importante négociation : elle était l'intermédiaire de la correspondance de Maximilien, alors à Augsbourg, et de Charles en Espagne. Elle employa souvent pour des voyages de confiance le sire de Marnix, son trésorier, dont la famille existe encore en Belgique.

La diète d'Augsbourg ouvrit sa session le 3 août 1518. Une citation pour comparaître en cette diète avait été envoyée à Luther, qui continuait à publier dans la Saxe ses doctrines théologiques. Le motif de cette citation était, comme nous l'avons dit, le prétexte pour proposer l'élection de Charles.

Dans la diète, après avoir fait mention du luthéranisme, l'on proposa secrètement l'élection d'un roi des Romains. Il y eut trois présentations : 1° Henri VIII, roi d'Angleterre, qui se désista ; 2° François Ier, roi de France, qui faisait parcourir l'Allemagne par ses agents, et 3° Charles d'Autriche, qui était appuyé par l'empereur Maximilien, son aïeul, et par des sommes d'argent fort supérieures à celles qui étaient offertes par le roi de France. Le 23 août, Courteville écrivait à l'archiduchesse Marguerite que par la poste dernièrement arrivée de Saragosse, le roi Charles avait écrit qu'il était autorisé à délivrer l'avance de tout l'argent qui serait nécessaire pour l'élection. Le 1er septembre (*V.* M. Gachard, *Archiv.*, et Mone, Anzeiger, 17), Courteville écrivait d'Augsbourg à l'archiduchesse Marguerite : « Tout va bien. » Il ajoutait : « Je vous « avertis, Madame, d'une bonne et certaine nouvelle dont vous devez vous réjouir : « c'est que vendredi, 26 août passé, fut par cinq des électeurs sur sept, accordé « à l'Empereur qu'ils éliraient pour roi des Romains votre neveu (Charles), là où « j'ai été présent, parce qu'il avait plu à l'Empereur de me mander d'y être. »

Les deux électeurs opposants étaient l'archevêque de Trèves, Richard de Greiffenclaü, entièrement dévoué aux intérêts de François Ier, et Frédéric, électeur de Saxe. Courteville ajoutait dans sa lettre : « On fera bien sans eux. »

Enfin, le 2 octobre 1518, Courteville écrivit de Kaufbaueren (*V.* M. Gachard, 150) à l'archiduchesse Marguerite : « Tout va de bien en mieux; les « princes assemblés à Augsbourg se sont séparés du bon gré de l'Empereur. Ils « se rassembleront à Francfort-sur-Mein quand ils seront mandés pour la « journée ou diète qui doit s'y tenir. » En effet, c'était à Francfort que l'élection du roi des Romains devait se faire, selon les constitutions impériales de la bulle d'or de l'Empereur Charles IV.

Il fallait contracter pour des pensions (M. Gach., 151 à 153) :

Au cardinal-archevêque de Mayence, sa vie durant.	10,000	10,200 fl. d'or.
A son maître d'hôtel, pendant 3 ans.	200	
Au marquis Joachim de Brandebourg, sa vie durant.	8,000	8,600
A trois de ses conseillers.	600	
A l'archevêque de Cologne, sa vie durant	6,000	7,600
A ses deux frères, 600 fl., et 300 fl. le second héréditairement	900	
Et quatre de ses conseillers, la vie durant.	700	
Au comte Louis, palatin, électeur, sa vie durant. .	6,000	11,000
A son frère, le comte palatin Frédéric, id.	5,000	
A l'archevêque-électeur de Trèves, sa vie durant (s'il donnait sa voix). (V. (*x*) 2,000 fl. ci-après, comptés.)	6,000	6,300
Plus tard, au chancelier 300 fl., la voix ayant été donnée	300	
Au duc Frédéric de Saxe, sa vie durant (s'il veut donner sa voix).		8,000
Au marquis Casimir de Brandebourg, sa vie durant.		4,000
A divers nobles de bonnes maisons sous l'Empire		15,000
Total du chiffre primaire. . . .		70,700

D'après les marchés définitivement conclus par l'Empereur, haussant, sur les offres de François Ier, il fallait, selon la publication déjà désignée de M. Gachard (p. 152, etc., *Archives de Lille*, *Rapport sur les*, etc.), payer comptant au moment de l'élection :

Au cardinal-archevêque de Mayence.	31,000 fl. d'or.
A son maître d'hôtel le comte de Stolberg	3,000
A son chancelier, 500 fl.; à son valet de chambre, 400 fl.	900
Au chancelier de l'électeur de Trèves	2,000
Au marquis Joachim de Brandebourg, en déduction de la dot de l'infante Catherine.	70,000
A lui, à cause de l'élection	30,000
A son chancelier 5,000 et à son conseiller 500	5,500
A l'archevêque de Cologne 20,000 fl.; à ses parents et conseillers 9,000 fl.	29,000
A reporter. . .	171,400

Report. . .	171,400 fl. d'or.
Au comte palatin 100,000 fl.,; à son frère et à ses conseillers 13,665	113,665
A l'archevêque de Mayence 20,000 fl. (s'il donne sa voix); à ses parents et à ses conseillers 7,000 fl.	27,000
Au duc Frédéric de Saxe, pour lui et ses gens.	60,000
Au cardinal-archevêque de Mayence et au marquis Jean son frère, pour frais de séjour à Francfort, calculés pour trois mois	9,000
Au jeune marquis de Brandebourg	3,000
Aux ambassadeurs du roi de Pologne, pour les seigneurs de Bohême	10,000
Au marquis Casimir de Brandebourg et à ses gens. . . .	12,000
Au sieur Villinger, trésorier de l'Empereur, pour frais, non compris les 30,000 fl. payés par Courteville	20,000
A divers 20,000 fl.; aux marchands de la grande ligue de Souabe 10,000	30,000
A l'Empereur pour 1,000 chevaux de guerre à Francfort.	30,000
Reliquat dû à Courteville, 64,000. Dépenses imprévues, 10,000, hors desquels furent payés 2,000 fl. comptant, à l'électeur de Trèves, (V. *x* ci-dessus)	74,000
Total.	580,065 fl. d'or.

Ce qui serait, en calculant le florin de convention actuel (*Conventions geld*), à 2 fr. 12 c.	1,229,737 80 c. ou	580,065 fl.
En y ajoutant les pensions	149,884 00	70,700
Totaux. . .	1,379,621 80 c.	650,765
Ce qui équivaudrait en quintuplant (valeur de l'an 1519)	6,898,109 00	3,253,825

La correspondance clairement analysée par M. Gachard, au rapport susdit, fait connaître d'autres détails que nous omettons. Jamais les prétoriens de l'ancienne Rome, n'ont adjugé l'Empire à un encan aussi élevé.

La plupart de ces pensions, comme d'autres payements faits antérieurement à l'empereur Maximilien, étaient en lettres de change sur la place d'Anvers. Cette remarque trouvera plus loin son application au récit de la prospérité alors progressive du commerce d'Anvers. C'était l'or des Pays-Bas et d'Espagne que l'on prodiguerait tous les ans.

Ce n'est pas tout : il fallait ajouter pour le cardinal-archevêque de Mayence, pour avoir le premier donné sa voix, un service de vaisselle d'argent et le prix d'une tapisserie des Pays-Bas, et d'autres présents à diverses personnes.

Outre les pensions, les autres donations furent payées à Malines, où résidait

l'archiduchesse Marguerite, et surtout à Anvers, soit directement, soit indirectement, sur les produits toujours croissants du commerce, alors nouveau, de l'Amérique espagnole et des épiceries des Indes orientales, et aussi des laines d'Espagne. On voit par la *Correspondance de Charles-Quint*, publiée par Lanz, I, p. 404, qu'en 1521 l'Empereur écrivait aux deux magistrats de Malines et d'Anvers, et à l'archiduchesse Marguerite, d'acquitter les payements dus à l'archevêque de Mayence et à d'autres princes; ce qui les maintenait dans la nécessité de soutenir l'Empereur.

Enfin, Maximilien, qui n'oubliait jamais ses intérêts pécuniaires, avait chargé Courteville de faire observer au roi Charles qu'il ne pouvait paraître à Francfort qu'avec la couronne impériale sur la tête, d'autant plus qu'ayant voulu, quelques années auparavant, se faire couronner à Rome et en ayant été empêché par les Vénitiens qui lui avaient intercepté le passage par leurs États de terre ferme (*V.* page, 159), il demanderait cette couronne au pape, en priant Sa Sainteté de la lui envoyer dans la ville de Trente avant la fête de Noël 1518. Il fallait pour payer cette dépense 50,000 fl. d'or, non compris au compte ci-dessus.

Ce n'est pas tout encore : il fallait rétribuer des émissaires pour se transporter chez les princes dont on achetait les suffrages.

Un agent qui avait toute la confiance de Marguerite et de Maximilien, le seigneur de Zevenberg, fut, entre autres, employé à parcourir secrètement l'Allemagne et à venir faire les rapports soit à Maximilien, soit à Marguerite. Parmi les autres émissaires, il y en avait deux d'un haut rang : c'étaient les deux frères de la maison de La Marck, savoir : Erard de La Marck, cardinal-évêque de Liége depuis l'année 1505, l'un des prélats du cercle de Westphalie, membre de la diète, chef diocésain de la plus grande partie du Brabant oriental et de tout le Namurois, entièrement dévoué aux intérêts de la maison d'Autriche, et son frère, Robert II de La Marck, vassal de France, possédant aussi des fiefs dans le duché de Luxembourg et par conséquent aussi vassal de la maison d'Autriche, comme nous l'avons dit page 85, en racontant le courage qu'il avait eu de sauver ses deux fils en 1512 à la bataille de Novarre. Il agissait sans doute dans cette élection par l'instigation de l'évêque, son frère.

Nous rappellerons ici, pour démontrer la prépondérance de l'évêque Erard de La Marck, son portrait fait par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, dont plusieurs étaient Liégeois et Luxembourgeois : « Liége vit en lui ce qu'elle n'avait « pas vu depuis longtemps, un prince équitable, modéré, préférant le bien pu- « blic à ses intérêts particuliers, dégagé de l'esprit de faction qu'il travailla à « détruire totalement dans le pays. » Nous dirons aussi qu'en 1509, l'empereur Maximilien avait eu recours à sa médiation pour le rétablissement de la paix avec Charles d'Egmond. (*V*, p. 155, ci-dessus.) Nous donnons ce portrait parmi tant de vénalités, pour démontrer qu'Erard de La Marck était consciencieusement convaincu que l'élection de Charles devait être préférée à celle de François Ier.

Les deux frères de La Marck avaient récemment cessé de servir le roi de

France par mécontentement. En effet, Erard de La Marck, quelque temps après son élection au siége de Liége, avait été promu le 7 juin 1507 à l'évêché de Chartres par le roi Louis XII. Il espérait en 1515 le chapeau de cardinal; mais la reine mère Louise, duchesse d'Angoulême, fit obtenir cet honneur à l'archevêque de Bourges. C'était par le roi Charles qu'il avait obtenu sa nomination de cardinal, le 26 juin 1517. Dès lors il se dévoua aux intérêts de la maison d'Autriche. Robert, son frère, avait éprouvé le désagrément, malgré ses services en Italie, que ses pensions avaient été réduites de moitié. Le sire de Chièvres avait opéré le rapprochement des deux frères vers la maison d'Autriche parce qu'ils étaient parents de l'illustre maison de Croy. Rien ne fut plus facile à l'archiduchesse Marguerite que de tirer habilement parti du mécontentement des deux frères de La Marck envers la France pour l'élection de Charles à l'Empire par un traité daté de Saint-Trond, le 27 avril 1518 (*V.* msc. 12,416 de la Bibliot. de Bourgogne).

Le Roi Catholique accordait à Erard de La Marck une pension de 6,000 livres, monnaie de Flandre, ou 36,000 florins de change; un bénéfice dont la manse serait de la valeur de 6,000 ducats, plus deux abbayes en Brabant, de la valeur de 4 à 500 livres, et d'autres bénéfices. Robert de La Marck, seigneur de Sedan, son frère, qui fit de nombreux voyages pour cette élection, était encore plus intéressé que son frère au succès de l'élection, car par le traité du 27 avril 1518, que l'on vient d'indiquer, le second fils de Robert, appelé Philippe de La Marck, devait être évêque de Liége après son oncle, et le Roi Catholique faisait à Robert une pension de 7,000 livres par diplôme impérial, le 27 juin 1518 (42,000 fl. de change ou des Pays-Bas), pour la garde de la maison du prince et sûreté de sa personne royale, et prenait à sa solde 20 hommes d'armes, 40 autres montés et rétribués selon la mode de France et aux frais du Roi Catholique, sans être tenus de faire aucun service près du roi. Un de ses fils, Jean de La Marck, était retenu, c'est-à-dire nommé en l'état de chambellan de l'infant don Ferdinand avec une pension de 1,000 livres. Madame de Sedan, femme de Robert, devait avoir la prévôté de Bastogne en Ardenne, jusqu'alors en litige. Bien plus, l'empereur Maximilien, pour intéresser encore davantage Erard, évêque de Liége, accordait à son église l'acte confirmatif de plusieurs priviléges, entre autres, l'interdiction de traduire les sujets liégeois à des tribunaux étrangers.

Il faut ajouter, pour terminer ce qui concerne Erard de La Marck, qu'après l'élection, l'empereur Charles-Quint lui fit cumuler l'archevêché de Valence en Espagne, trois fois plus lucratif que celui de Liége. C'est avec les bénéfices qui en résultaient qu'il fit construire le palais épiscopal de Liége, l'un des beaux monuments de ses Etats (V. Thomas Josse., *Hist. de Liége*), et qui fut incendié par accident. Chacun sait que récemment ce vaste édifice a été reconstruit.

Outre les moyens pécuniaires et honorifiques de toutes espèces qui furent mis en pratique pour l'élection de Charles d'Autriche à la dignité de roi des Romains, un autre moyen fut encore employé : celui des belles-lettres. Le cardinal évêque de Gürk, Jérôme Balbus, l'ami et le conseiller de Maximilien,

et que nous avons fait connaître dans plusieurs négociations politiques, composa en faveur de l'élection un poëme latin intitulé : *De futuris Caroli V Césaris Augusti successibus vaticinium.* (*Voir* l'édition de Cologne, 1550.)

Pour s'assurer de la tranquillité dans toute la péninsule Ibérique, entre autres à la frontière de Portugal, pendant ces opérations lointaines en Allemagne, le sire de Chièvres, en l'année 1518, fit les négociations d'un mariage de l'archiduchesse Éléonore, sœur de Charles-Quint et l'ornement de sa cour, comme nous l'avons dit page 249, avec don Emmanuel, roi de Portugal.

C'est ici le moment, selon la promesse que nous en avons faite p. 89, d'expliquer qu'antérieurement à ce mariage, le roi don Emmanuel avait successivement épousé deux infantes d'Espagne, filles des Rois Catholiques Ferdinand et Isabelle. Il épousa, en 1497, l'aînée, aussi appelée Isabelle, qui mourut en 1498 en mettant au monde l'infant don Miguel qui devait succéder, comme nous l'avons dit p. 90, aux trois couronnes de Portugal, de Castille et d'Aragon, dont il était le plus proche héritier. Il mourut en 1501. C'est alors (*V.* p. 113) que l'infante Jeanne et l'archiduc Philippe, son mari, furent prince et princesse d'Espagne.

Le roi Emmanuel épousa, en l'année 1500, l'infante Marie de Castille, fille puînée de la reine Isabelle. Il nous suffira de dire, pour en faire usage ultérieurement, que l'infant don Juan, fils aîné de ce second mariage, naquit le 6 juin 1502 et qu'il régna en 1521, après le décès du roi Emmanuel. Nous devons dire aussi que l'infante Marie, leur seconde fille, mourut dans la première enfance, et que l'infante Isabelle ou Élisabeth, une autre de leurs filles, née en 1503, épousa l'empereur Charles-Quint en l'année 1526, ayant été demandée en mariage en 1516 (*V.* Osorius, 381). ce qui sera amplement expliqué.

Leur mère, la reine Marie, mourut le 7 mars 1517, après avoir donné naissance à sept princes et à trois princesses. L'année suivante, le sir de Chièvres négocia, dans un intérêt politique, comme nous venons de le dire, le mariage de l'archiduchesse Éléonore avec le roi don Emmanuel. L'historien Sandoval blâme ce mariage, et dit qu'Emmanuel ayant alors environ cinquante ans, et l'archiduchesse Éléonore vingt et un ans, celle-ci aurait dû épouser l'infant don Juan, fils de ce roi. Elle avait été demandée en 1516 en mariage à l'empereur Maximilien. (*V.* Osorius.) On obtint facilement les dispenses de la cour de Rome. L'archiduchesse fut fiancée à Saragosse, conduite à Crato, en Portugal, par le duc d'Albe et l'évêque de Cordoue. Le mariage se fit le 24 novembre 1518. Le lendemain de la bénédiction nuptiale, le roi Emmanuel reçut de Charles les insignes de la Toison d'or, ordre fondé en 1430 pour l'alliance du duc de Bourgogne Philippe le Bon avec une infante de Portugal. (*V.* p. 20.)

Charles saisit cette occasion pour emprunter à ce roi, devenu son beau-frère, une somme de 200,000 écus qui servirent à payer une partie des dépenses énormes de son élection de roi des Romains. (*V.* Lequiem de la Neufville, *Hist. Portugal,* II, 518.) Du mariage d'Éléonore naquit une infante. (*V.* année 1557 ci-après.)

Nous dirons, quoique par anticipation, que le roi Emmanuel mourut après deux années de mariage, le 13 décembre 1521, et que don Juan III, son fils,

que nous avons fait connaître, lui succéda. La même archiduchesse-reine Éléonore, étant veuve, partit de Portugal le 6 octobre 1522; elle vint s'établir une seconde fois à la cour d'Espagne. Sa donation en Portugal fut transférée à l'infante Catherine, sa plus jeune sœur et qui épousa le roi Jean III; ce que nous expliquerons plus loin. Nous verrons plus tard son second mariage avec François Ier, roi de France.

CHAPITRE XI.

Décès de l'empereur Maximilien. — Continuation de l'élection de Charles-Quint.

L'empereur Maximilien n'a point vu la fin de toutes les démarches secrètes pour l'élection de Charles, son petit-fils, qui furent conduites avec le succès le plus complet dans toute l'Allemagne, tandis que les émissaires de François Ier en faisaient d'autres sans résultat. Maximilien étant à la diète d'Augsbourg, prétendûment assemblée pour faire comparaître Martin Luther, comme nous l'avons dit, se sentit malade. Il partit pour le Tyrol, espérant y rétablir sa santé.

A la fin de décembre 1518, sa santé s'améliora un peu. Il revint dans la haute Autriche. Il séjourna dans la ville de Welz, dont les environs sont agréables et très-salubres. Étant allé à la chasse, il y fut sérieusement malade: on le transporta dans son hôtel. Il y reçut l'extrême-onction et le viatique. Il fit son testament daté du 6 janvier 1519, qui ne renferme que des legs pieux. (*V.* Von Bucholz, I, 476.) Il mourut en donnant les témoignages de la plus sincère piété, le 12 du même mois, n'étant pas encore âgé de 60 ans. Il était né le 22 mars 1459, à Kermend, dans la haute Hongrie.

On a dit que depuis trois ans il se préparait à la mort et qu'il avait fait faire son cercueil qui était toujours dans la ruelle de son lit. Il mourut sans avoir auprès de lui ni sa fille chérie, l'archiduchesse Marguerite, ni aucun des enfants de Philippe, frère de Marguerite, ayant toujours conservé le souvenir de Marie de Bourgogne, sa première femme, dont il parlait souvent avec la plus grande affection, même pendant son second mariage avec Blanche Marie, qui aussi le rendit heureux. Elle était morte depuis le 31 décembre 1510 sans lui laisser de postérité.

Il n'a pas eu le dernier bonheur qu'il ambitionnait : celui de mettre la couronne de roi des Romains sur la tête de Charles, petit-fils de son premier mariage. On a vu par le récit qui précède que jamais il n'y eut de meilleur père et que c'est lui qui avait dirigé, par ses instructions à l'archiduchesse Marguerite et au sire de Chièvre, l'éducation de Charles-Quint. Avoir été le mentor d'un aussi grand prince est son plus bel éloge.

Plusieurs historiens ont traité Maximilien avec ironie, comme un monarque d'un caractère léger et peu capable. Il fut même un injuste objet de risée pour

avoir manqué un mariage avec la duchesse Anne de Bretagne et pour avoir prétendûment servi de lieutenant, d'autres disent de soldat, au roi Henri VIII, pour le prix, disait-on, de cent écus par jour. Nous avons déjà démontré combien ces calomnies sont absurdes.

Le récit que nous avons fait des actions de Maximilien, depuis son mariage avec Marie de Bourgogne, les détruit toutes. Ce récit impartial rend son apologie inutile. Sous le rapport de l'administration de la tutelle de ses enfants, dont on voulait l'exclure, il est sorti avec fermeté et succès de la lutte que les Flamands lui avaient opposée. Sous le rapport de la guerre, il a organisé les armées autrichiennes et le formidable arsenal d'Inspruck (*V.* p. 129); il a remporté à Guinegate deux victoires décisives, et la seconde de ces deux victoires, préméditée avec les combinaisons dignes d'un Jules César, est un chef d'œuvre de statégie. Il avait choisi son champ de bataille avant de commencer la campagne, avant même de partir de ses États d'Autriche; il a su attirer autour de Térouenne, au moment où il allait y arriver, toutes les forces dont le roi de France Louis XII pouvait disposer après la malheureuse expédition d'Italie. Son champ de bataille lui était connu d'avance. Serait-ce trop hasarder en disant qu'il a fait comme Napoléon à Austerlitz et à Wagram, et comme Wellington à Waterloo?

La prépondérance de la maison d'Autriche, avant lui, n'était que celle d'un des électeurs de l'empire germanique. A son décès, il était le plus puissant prince de l'Allemagne. Charles-Quint, son légataire universel, son élève, sa créature politique, qu'il me soit permis d'employer cette expression, était assez fort pour aspirer à la monarchie universelle. Philippe II, après Charles-Quint, ne dissimulait point cet orgueilleux projet. Mais à Philippe II pouvait être applicable, malgré sa politique tortueuse, l'adage : *Filius heroum vappa.* Sous le rapport littéraire, si on le considère comme simple particulier, il est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés. Dès l'année 1475, étant âgé de 16 ans, il commença un journal de ses actions, qu'il continua jusqu'à sa mort. On regrette que le manuscrit n'en ait pas été retrouvé parmi ceux qu'il a composés et qui sont à la Bibliothèque impériale de Vienne, comme l'atteste le catalogue de Lambecius, t. II, p. 89, CCCXXII. On cite encore de lui le *Weize König* (le Roi sage), *Rex sapiens* et le *Theñer Danck,* chef-d'œuvre des romans de chevalerie, dans le goût de cette époque, et enrichi des gravures d'Albert Dürer. Divers personnages historiques ou acteurs y ont des noms simulés. Il dicta ce livre à son secrétaire. Il y a aussi plusieurs manuscrits qu'on lui attribue, entre autres, une généalogie de sa maison, des traités d'armurerie, de platinerie, de sellerie, de fauconnerie, avec l'indication... *Imperatoris Maximiliani inventa, artis gladiatoriæ, etc., etc.*

Maximilien, en qualité de souverain, fut le protecteur, le Mécène des artistes en Allemagne. Il en fit venir plusieurs des Pays-Bas. Il disait un jour à un seigneur qui se croyait humilié parce qu'il le priait d'assister Albert Dürer qui peignait une fresque : « Je puis d'un paysan faire un noble, mais d'un noble « je ne saurais faire un tel peintre. » Il anoblit Albert Dürer. Peut-on supposer, d'après cela, qu'il fut le spoliateur de la précieuse Bibliothèque de Bourgogne,

comme on l'en accuse, en disant qu'il en avait vendu plusieurs manuscrits à cause des pierreries de leurs couvertures, tandis que l'on voit encore actuellement à l'iconisme ou à la première page de ces manuscrits le dessin en miniature de leur présentation, par l'auteur, au duc Philippe le Bon ou à d'autres princes. Ces volumes étaient recouverts de garnitures de simple cuir avec des clouants de cuivre. Je ne dis pas qu'il n'ait point vendu dans des moments de pénurie les pierreries, objets de luxe, que l'on mettait aux couvertures des livres d'heures, tels que nous les avons vus parmi les cadeaux que l'archiduchesse Marguerite, en 1508, a faits à Cambrai au cardinal d'Amboise; mais il n'y en avait pas aux autres qui traitent de sciences, de littérature et d'histoire.

Il aimait la musique avec passion; il en inspira le goût à l'archiduchesse Marguerite sa fille, et nous avons dit que celle-ci l'inculqua à Charles-Quint. Il avait toujours des musiciens près de lui, dans sa résidence et même dans ses voyages. C'est donc Maximilien qui a fait progresser l'art musical. En effet, nos musiciens belges, encouragés à la cour de Malines, tels que les Pierre-la-Rue, les Roland de Lattre et d'autres, ont été les maîtres des Italiens.

Nous devons cependant citer ce qui, selon notre opinion, a été un sujet de plaisanteries contre Maximilien. Ce prince, âgé de 18 ans, en arrivant aux Pays-Bas, ne parlait que la langue allemande. Il dut y apprendre la langue française qui était celle de la cour de Bourgogne; mais il conserva pendant sa vie entière un accent tudesque qui faisait le plus mauvais effet.

Je donne les preuves de sa prononciation allemande et de ses locutions vicieuses en langue française par les passages que j'extrais de sa correspondance avec sa fille, que M. Leglay a publiée. On y lit (t. I, p. 10, 11, 12, 67, 131, 133, etc., et ailleurs, *passim* dans les 2 volumes) : affairti pour averti; bon prouvit (bon profit); cest mariage (ce mariage); afin que vous ne soyez son prisoniere (au féminin pour sa prisonnière); la traicté de mariage (le traité); que vous nous affertissiez (avertissiez); arrière de la monde comme ung personne (arrière du monde comme une personne); ung partie de l'Empire (une partie); son propriété (sa propriété); au fré (au vrai, c'est-à-dire à la vérité); touchant la premiere article (le premier article), etc., etc.

Mais malgré ses nombreux solécismes et barbarismes, il écrivait en français avec la plus grande facilité et une admirable clarté. En résumé, il parlait et écrivait avec une égale lucidité, outre sa langue maternelle, le français, le latin et l'italien.

Il maniait avec une grande dextérité l'arc, l'arbalète et l'arquebuse. Il était le plus adroit chasseur au chamois et au daim des montagnes du Tyrol. Deux magnifiques miniatures faites pour lui au manuscrit n° 5,751 de la Bibliothèque de Bourgogne, et où sont représentées ses armoiries avec les insignes de la Toison d'or, sont les dessins de deux parties de chasse parmi ces montagnes dont les cimes alpines et escarpées sont couvertes de neige.

S'il était permis, dans un écrit sérieux, de citer les talents les plus frivoles de ses délassements pendant l'hiver, nous dirions qu'il excellait dans les courses à patins.

On lui reproche d'avoir toujours eu besoin d'argent; mais la grandeur de ses opérations politiques, en disproportion avec ses finances, et son excessive générosité en étaient les excuses. — Un de ses secrétaires disait de lui qu'il épuiserait tous les trésors du monde s'il les avait à sa disposition.

Sans doute, il a eu des idées bizarres, qu'actuellement on appelle excentriques; mais quel est l'homme de génie qui n'en a point? Cependant, on lui reproche inconsidérément qu'après le décès de Blanche Marie, sa seconde femme, il voulut se faire coadjuteur du pape Jules II et peut-être même pape. Il écrivait, le 16 septembre 1511, au baron de Lichtensten (*Corresp. Marguerite*, II, 37) :

Nihil nobis honorabilius, nihil gloriosius, nihil necnon obtingere posse, quam si prefatum pontificatum ad nos proprie pertinentem, imperio nostro recepimus, c'est-à-dire, que rien ne lui serait plus honorable et plus glorieux que de joindre la papauté à l'empire. Des historiens modernes ont fait la satire de cette intention de Maximilien de réunir ces deux fonctions suprêmes : l'empire et la papauté. Nous ne la discutons point, mais nous ferons observer qu'il faut distinguer l'administration temporelle de l'Église romaine et l'administration spirituelle de la religion. Sans doute, cette administration spirituelle appartient exclusivement au souverain pontife et à ses ministres; mais l'autre administration, qui est temporelle, touche de si près à l'autorité civile, qu'il nous semble qu'elle peut lui être dévolue. En effet, dès le règne de Maximilien aux Pays-Bas, le prince avait le droit du *placet* des bulles de la cour de Rome. Nous verrons, à la date de l'année 1522, les plaintes formulées par la diète germanique, sous le titre de *Certum gravamina*, contre les abus de l'administration temporelle de l'Église; et s'il nous était permis d'invoquer deux autorités de souverains séparés de la communion romaine, nous dirions que peu d'années après la date du décès de Maximilien, le roi d'Angleterre Henri VIII, et plus tard la reine Élisabeth, sa fille, et en Russie le czar Pierre le Grand, s'emparèrent du cumul de l'autorité civile de la religion qu'ils ajoutèrent à leur autorité royale.

Selon le dictionnaire de Bayle, note 2, Charles-Quint aspirait aussi à être pape. Il cite Brantôme (*Capitanes étrangers*, I, 36). Il dit que l'intention de cet empereur, selon les mémoires de Chiverni, aurait été que la papauté fût héréditaire dans sa famille.

Comme l'on pourrait nous accuser de partialité envers l'empereur Maximilien, nous extrayons son éloge de la notice faite par M. Le Glay; elle est à la suite de la *Correspondance de Marguerite* (II, 405) : « Son visage offrait un mélange de dignité et de bonhomie. Bien que sa table fût toujours magnifiquement servie, il vivait avec beaucoup de sobriété. Il avait l'ivrognerie en horreur, quoique plusieurs seigneurs de sa cour fussent des ivrognes. Doué d'une grande mémoire, d'une heureuse facilité de conception et enthousiaste par caractère, nous ajouterons qu'il fut, malgré les vices de son éducation première sous un père *encroûté d'ignorance* (que l'on excuse cette expression grossière, mais applicable ici), l'un des zélés protecteurs des lettres et des arts. » — L'Allemagne

était barbare avant son règne, il la fit progresser. Charles-Quint perfectionna le grand œuvre de la régénération intellectuelle que ses successeurs ont achevé.»

Nous ajouterons que Melanchton, l'un des chefs de la réformation luthérienne que nous ferons connaître plus loin, a fait aussi l'éloge de Maximilien.

Enfin, nous dirons encore, d'après M. Le Glay (p. 420), que devant le roi Louis XII, un courtisan français voulut abaisser le mérite de Maximilien en disant qu'à tout prendre cet empereur n'était qu'un échevin de la ville d'Augsbourg. — « Oui, » répondit le roi, « mais toutes les fois que cet échevin fait « sonner la cloche du beffroi, il fait trembler la France. » (*Voir* une épigramme de Pontus Henterus.)

La nouvelle du décès de l'empereur Maximilien ne fut connue de l'archiduchesse Marguerite, à Malines, que le 25 janvier 1519, parce que le courrier avait mis par accident quatre jours pour arriver de Welz à Augsbourg. La veille, elle avait écrit avec anxiété au seigneur de Zevenberg, son principal agent à Augsbourg, pour les affaires de l'élection de Charles. Zevenberg avait pris, depuis quelques jours avant le décès de Maximilien, toutes les précautions nécessaires afin que les négociations de Charles, pour être roi des Romains, ne fussent pas interrompues. Il les reprit dès le 14 janvier. Il les continua avec Balbus, évêque de Gurk, avec Wilsinger et Ziegler, vice-chancelier de l'Empire, avec Amersdorf et d'autres personnes dévouées à la maison d'Autriche.

L'archiduchesse Marguerite approuva par une lettre du 13 février 1519 tout ce qu'ils avaient fait; elle se substituait à feu son père pour la continuation des négociations; elle en centralisa toutes les opérations, d'autant plus difficiles qu'il ne s'agissait plus d'élire simplement un roi des Romains subordonné à l'empereur Maximilien, mais directement un empereur d'Allemagne.

Le roi Charles avait reçu en Espagne la nouvelle du décès de son aïeul et son testament qui fut lu en conseil. Ce n'est pas ici le moment d'en expliquer le contenu. Le roi Charles fit partir pour les Pays-Bas Henri, comte de Nassau, afin de s'entendre avec l'archiduchesse Marguerite pour son élection. Henri de Nassau était porteur d'une lettre en chiffres : elle était datée de Mont-Serrat, le 11 février 1519. (Gachard, 137, etc.) Elle renfermait les pleins pouvoirs pour les agents qui étaient à Augsbourg.

Aussitôt que Henri de Nassau fut arrivé aux Pays-Bas et qu'il se fut concerté avec l'archiduchesse, cette princesse l'envoya en Allemagne vers ses quatre agents et lui adjoignit Marnix, son trésorier et le secrétaire du roi, pour donner les assurances que toutes les promesses faites par l'Empereur défunt seraient fidèlement exécutées. Ces lettres et les pleins pouvoirs arrivèrent à Augsbourg le 20 février 1519.

Sur ces entrefaites arrivèrent de France à la cour de Rome plusieurs agents du roi François I[er] pour rappeler itérativement l'incompatibilité de l'élection de Charles à l'Empire parce qu'il était roi des Deux-Siciles; mais ces agents ne pénétrèrent pas le secret de la promesse faite par le pape Léon X, comme nous l'avons dit ci-dessus, de ne point s'opposer à cette élection. On répondit seule-

ment que Sa Sainteté verrait avec un égal déplaisir l'élection du roi de France ou du roi d'Espagne, parce que ces deux princes étaient tellement puissants que la tranquillité de l'Italie en serait compromise. En effet, comme nous l'avons dit, François I[er] était duc de Milan et Charles roi de Naples; mais Léon X fit informer secrètement Charles que l'incompatibilité à cause du royaume de Naples n'était qu'une précaution (*cautum esse*) dont le saint-père, en sa qualité de suzerain, pouvait se désister, et que l'élection de Charles à cause de la proximité des États autrichiens, limitrophes de la Hongrie, était une garantie contre les Turcs, qu'il n'était pas possible d'obtenir des Français.

Les partisans de l'élection de Charles eurent soin de faire connaitre en secret aux électeurs cette décision de la cour de Rome qui les mettait en toute sécurité de conscience.

Une dernière objection s'éleva; mais les électeurs, loin de s'en alarmer, en étaient satisfaits. Le manuscrit contemporain 14,017 (*V.* Bibl. de Bourgogne), de Gregorius Salinas, Brandeburgensis, fait connaître qu'on répandait le bruit que l'élection aurait déplu aux Espagnols parce que Charles, étant Empereur, séjournerait de préférence en Allemagne. Les agents de l'archiduchesse Marguerite se concilièrent enfin les deux électeurs qui avaient fait le plus d'opposition. On promit à Albert de Brandebourg, le chef des électeurs, étant archichancelier pour l'Allemagne, archevêque de Mayence et de Magdebourg et évêque de Halberstadt, que pendant les absences de l'Empereur il serait son principal lieutenant et vicaire de l'Empire, et à Joachim de Brandebourg, frère d'Albert, qu'il serait le principal lieutenant. On promit d'autres avantages à Frédéric, électeur de Saxe, tels qu'un mariage avantageux.

Un incident provenant de la négligence de la chancellerie espagnole pouvait faire un grand tort aux négociations. Heureusement, il ne fut pas connu des électeurs. La lettre de Charles, datée de Mont-Serrat, était arrivée à Augsbourg le 20 février; elle fut déchiffrée. Elle portait les pouvoirs renouvelés des agents du roi; mais on avait oublié d'y insérer ceux de Zevenberg, jusqu'alors le principal agent et qui, par cet oubli, descendait au rang des agents secondaires.

Zevenberg s'empressa d'écrire à l'archiduchesse pour lui exprimer son étonnement et son chagrin de n'avoir pas été compris parmi les fondés des pouvoirs royaux. Il lui rappelait tout ce qu'il avait fait; qu'il avait dépensé 4,000 fl. de son argent et qu'il s'était attendu à une autre récompense de ses services; qu'il ne pouvait accepter des fonctions subalternes; que l'on se moquerait de lui dans le public.

Marnix écrivit le même jour à l'archiduchesse pour appuyer les plaintes de Zevenberg, en ajoutant qu'il ne pensait pas que ce fût à l'avantage du roi et à l'avancement de l'affaire que Zevenberg, après avoir été envoyé comme ambassadeur à l'Empereur défunt, pût devenir le serviteur d'un conseil composé de 14 à 15 personnes.

Dès le 28 février 1519, l'archiduchesse s'empressa de répondre que « les dépêches d'Espagne ne devaient pas empêcher Zevenberg de continuer ses bons et

fidèles services; que si son nom avait été omis, la faute en devait être imputée non au roi, mais à la chancellerie espagnole et à l'ignorance et *bécilité* du secrétaire qui avait transcrit la dépêche; que déjà elle en avait adressé des plaintes au roi, son neveu. En effet, Charles répondit le 13 mars 1519, de Barcelone, que si Zevenberg n'avait pas été compris dans les premiers pouvoirs, c'est que l'on pensait qu'il était alors en Suisse. Le roi lui envoyait de nouveaux pouvoirs égaux à ceux primitifs.

L'excuse de la mission en Suisse était admissible, car Zevenberg, ne voulant rien négliger pour le succès de l'élection, alla effectivement à Zurich le 15 mars 1519. Il eut audience du gouvernement des Cantons le 17 mars; il les remerciait pour les obsèques qu'ils avaient faites à la mémoire de l'Empereur défunt. Il leur proposa une plus étroite alliance, selon les pleins pouvoirs anciens dont il était porteur. Il leur fit observer que l'élection de François Ier à l'Empire serait la cause de leur oppression, tandis que la maison d'Autriche serait toujours pour eux en bonne amitié et protection. Les députés des Cantons ayant consulté le cardinal de Sion, que nous avons déjà fait connaître aux guerres d'Italie, répondirent que les obsèques étaient un acte dont une puissance chrétienne devait s'acquitter, qu'ils avaient le désir de continuer d'être amis de la maison d'Autriche, qu'ils étaient loin d'endurer les prétentions du roi de France, que les princes de l'Empire devaient donner la préférence à un prince d'origine allemande. Ils ne s'expliquèrent pas davantage sur l'élection de Charles.

Telles furent les opérations préparatoires de l'élection de ce prince dans ses deux qualités de roi des Romains et d'Empereur, à cause du décès imprévu de l'empereur Maximilien.



CHAPITRE XII.

Détails sur l'élection de Charles-Quint à l'Empire.

Nous avons expliqué précédemment que l'Allemagne, le Danemark pour ses États allemands, la Hongrie, la Suisse, et surtout la cour de Rome, étaient favorables à l'élection de Charles d'Autriche à l'Empire.

Le cardinal Jules de Médicis, natif et archevêque de Florence, fils naturel du célèbre Julien de Médicis, contribua essentiellement à l'élection par ses démarches. M. Ranke, auteur de l'*Histoire de la Papauté*, en a rendu compte, en rappelant les autres services politiques rendus par ce prélat à Charles-Quint. Nous en ferons une seconde mention lorsque nous expliquerons qu'en l'année 1523, Jules de Médicis sera élu pape, sous le nom de Clément VII.

Cependant, un tiers parti craignait que l'élection de l'un ou de l'autre des deux candidats, également puissants et redoutables, fût un dilemme fatal dont la solution serait l'asservissement de l'Empire. Ce tiers parti proposa un candidat né régnicole, en la personne de Frédéric III, dit le Sage, qui sans doute y avait directement le plus de droits nationaux par son rang, sa capacité et son âge (il avait 53 ans, tandis que Charles n'en avait que 20, et François Ier 24). Mais Frédéric III déclina cet honneur et donna sa voix à Charles d'Autriche. (*V.* Boeckler, *Hist. sæculi XVI*, t. II, p. 303.)

Nous allons expliquer les formalités observées pendant l'élection. L'archevêque électeur de Mayence, grand chancelier de l'Empire, convoqua *motu proprio* le collége électoral à Oberwesel, petite ville impériale du Bas-Rhin dans l'électorat de Trêves. Ce collége avait le droit de se réunir, même sans le consentement de l'Empereur, pour délibérer sur les moyens d'urgence de pourvoir à la sûreté de l'Empire. Il avait aussi le droit de prendre l'intérim après le décès de l'Empereur.

Le cardinal de Saint-Sixte, envoyé par la cour de Rome, proposa à ce collége de traiter de l'élection directe d'un Empereur; mais il fut répondu par Thomas Zöbel, scholastique de Mayence, que ce n'était pas l'objet de la convocation. Le collége répliqua qu'il était étonné de ce que le pape s'ingérât, par une entreprise nouvelle, de dicter des lois pour le choix d'un chef de l'Empire. L'*Histoire de la Papauté* par M. Ranke, citée ci-dessus, donne des explications sur la séparation alors peu ancienne de ces pouvoirs d'avec l'autorité temporelle des papes.

Le 3 avril 1519, dimanche de *Lætare*, le collége électoral, composé des trois électeurs ecclésiastiques et de l'électeur palatin du Rhin (*V. Dipl.*, Dumont, *III*, p. 283), déclara par lettres patentes, en langue allemande, que la dignité d'Empereur était vacante; que le Saint-Empire était sans chef par le décès de l'empe-

reur Maximilien et que le collége s'était réuni pour le maintien de la tranquillité publique jusqu'à ce qu'un roi des Romains ait été choisi. (*V.* msc. n° 401 de la Bibl. de Bourgogne.)

Le collége des sept électeurs, qui était différent du collége électoral, c'est-à-dire de la commission provisoire que nous venons d'indiquer, s'assembla le 17 juin 1519, en la ville de Francfort-sur-Mein, pour l'élection du roi des Romains selon la forme, et d'un Empereur en réalité. Nous en avons déjà donné l'explication ci-dessus, à l'élection de Maximilien.

Avant de commencer les formalités prescrites pour l'élection qui devait, comme nous venons de le dire, être indépendante de toute influence, on avait fait sortir de Francfort et envoyé à Coblence, pour en attendre le résultat, tous les ambassadeurs étrangers et les agents des deux princes compétiteurs. Le seul comte de Nassau, quoique sujet de Charles d'Autriche, mais en sa qualité de prince du Saint-Empire et de commandant de la force armée, était resté dans Francfort. Il y avait des troupes dans la ville et tout autour extérieurement. (*V.* Boeckler.)

Le collége des électeurs entendit la messe du Saint-Esprit dans l'église de Saint-Barthélemy. Aux deux côtés du chœur de cette église étaient placés : à droite, l'archevêque de Mayence, appelé Albert de Brandebourg, le lieutenant du roi de Bohême en sa qualité d'électeur, et l'électeur palatin ; de l'autre côté, l'archevêque de Cologne, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg. L'archevêque de Trèves, septième électeur, était au milieu du chœur. Nous nous référons, pour les détails de l'élection, aux auteurs contemporains. Le cardinal de Saint-Sixte et le cardinal des Ursins, tous deux légats du saint-siége étaient présents.

Après la messe, les sept électeurs prêtèrent serment pour l'élection d'un roi des Romains, qui devait être Empereur, selon les articles de la bulle d'or de Charles IV, dont la lecture avait été faite préalablement. On chanta le *Veni Creator*. Les électeurs se retirèrent ensuite dans la sacristie.

L'archevêque de Mayence, qui était Albert de Brandebourg, comme nous l'avons dit, prit la parole à peu près dans ces termes : « Nous avons prié Dieu « publiquement, afin qu'il nous éclaire dans la délibération délicate d'élire un « Empereur. Je prie encore ici le même Dieu tout-puissant de nous éclairer, afin « que la concorde règne parmi nous et nous aide à chercher un prince qui « maintienne le Saint-Empire Romain, et qui sera utile à l'Église. Sans doute, « vous partagez ma sollicitude. Les autres rois n'ont pas la charge énorme de « résister aux rois étrangers. Notre Empereur doit être le chef de leurs conseils ; « il doit résister à l'Italie et maintenir la tranquillité de l'Église. Ce n'est pas « comme dans les autres États, où la naissance règle l'ordre de la succession ; « mais notre collége suprême doit choisir celui qui est le plus capable, par sa « sagesse, d'avoir la direction des affaires de l'État. Il doit avoir piété envers « Dieu, sincérité envers la république, désir d'assurer la tranquillité. Cette élec- « tion sera l'œuvre de notre concorde. »

L'archevêque de Mayence fit une revue des temps antérieurs à la bulle d'or. Il dit : « Avant l'institution du collége des électeurs, il y avait dans notre nation

« des guerres civiles. On a vu Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, arracher « l'héritage à son père et le retenir captif. » L'archevêque résuma ensuite les détails de toutes les élections anciennes dont plusieurs effectivement avaient été turbulentes et sanglantes. L'archevêque ayant terminé son discours, qui fut écouté avec intérêt, pria chacun de ses collègues de dire son avis. En conséquence, on écouta Joachim, son frère, marquis de Brandebourg. On admira son éloquence qui, disait-on, était de famille. On le surnommait le Cicéron.

Le chancelier archevêque de Mayence ayant repris la parole, annonça trois candidats : François Ier, roi de France ; Charles, roi d'Espagne, prince souverain des Pays-Bas, formant le cercle de Bourgogne, et un autre prince de la chrétienté, qui était le roi d'Angleterre, dont il ne dit pas le nom. « Nous ne pouvons, « dit-il, choisir le roi de France ; nos lois et nos droits s'y opposent : il ne faut « point transporter l'honneur d'une aussi haute dignité que celle d'Empereur à un « prince étranger par sa naissance. » Faisant ensuite allusion à la vieille tradition fabuleuse par laquelle les Français descendent des Troyens, qui s'étaient réfugiés dans l'antique Germanie, il dit que c'était une opinion peu fondée de croire qu'Hector pouvait reconquérir Troie. Il fit valoir seulement, comme non assoupies, les anciennes guerres des rois de France contre la maison de Bourgogne et l'expulsion des Français du royaume de Naples. L'empire d'Allemagne, fit-il observer, devra prendre part aux guerres des Français, soit en Italie, soit aux Pays-Bas. Le roi de France aime la monarchie, il nous faut un Empereur qui aime l'aristocratie. Sans doute, la France, l'Allemagne et l'Italie, par leur union, seraient un État assez fort pour faire la guerre aux Turcs; mais nous devons préférer Charles d'Autriche, d'origine allemande par ses aïeux. Son royaume d'Espagne, qu'il hérita de sa mère, est séparé de l'Allemagne par la France entière, et les États qu'il a hérités de son aïeul paternel sont limitrophes aux Turcs. Il est intéressé à les défendre.

Le chancelier fit observer le danger d'élire un prince d'Allemagne. Il ne serait pas assez fort pour soutenir les intérêts de l'Église qui étaient menacés par les discordes du luthéranisme, concernant les indulgences, par l'autorité du souverain pontife, les traditions ecclésiastiques, et même par des dogmes nouveaux. L'Empereur, prince allemand, serait trop faible pour prendre la défense des synodes.

En résumé, le chancelier promit de donner sa voix à Charles d'Autriche. Les autres électeurs dirent peu de chose : ils laissèrent la parole à l'électeur de Trèves, Richard de Graffenclau, savant dans le droit canonique. Il avait pratiqué au barreau dans la ville de Rome; mais c'était un bel esprit aux idées paradoxales. Il prétendait connaître parfaitement l'état politique de la France. Son discours était en faveur du roi François Ier. En voici l'analyse : Lorsque Maximilien dit-il, eut été élu, une prophétie annonça qu'il était le dernier Empereur né Allemand. Le choix d'un étranger sera-t-il utile au monde? Pourquoi préférer un Espagnol à un Français? — Il nous amènera l'oisiveté et la servitude. On interrompit son discours en lui faisant observer que Charles n'était pas né Espagnol, mais Flamand, et qu'il avait été élevé aux Pays-Bas. — Un Français,

continua-t-il, est préférable parce qu'il est près de nous; l'Espagnol est éloigné. Pourquoi devrions-nous élire Charles? Parce qu'il a des domaines en Allemagne? Mais François Ier possède le duché de Milan et l'ancien royaume d'Arles qui a fait partie de l'Empire. L'âge d'or de l'Empire existait lorsque l'Italie en faisait partie. Le saint-siége et les Vénitiens approuvent l'élection de Charles, il est vrai; mais la nation française provient de la nation germanique. Ce n'est pas seulement l'intérêt de l'Allemagne que nous devons consulter, mais celui de toute la chrétienté, pour combattre les Turcs qui menacent la Hongrie et l'Italie. L'Espagne n'enverra que de faibles secours, s'il faut les combattre.

Nous omettons le reste de ce discours maladroit qui ne disait rien des qualités personnelles de François Ier.

Nous citons ce discours, parce que, deux années plus tard, le même Richard Graffenclau, ayant voulu entreprendre, à la diète de Worms, comme nous l'expliquerons plus loin, une polémique également paradoxale contre Luther en personne, fit beaucoup de tort à la cause de l'ancienne communion romaine.

Frédéric, électeur de Saxe, réfuta aisément les belles paroles de l'archevêque de Trèves; et comme il était le plus ancien des sept électeurs, il donna sa voix le premier. Ce fut en faveur de Charles d'Autriche; il ajoutait qu'il fallait lui faire accepter des conditions qui seraient rédigées après l'élection. L'électeur de Trèves voulait faire une réplique; mais la séance, ayant déjà duré très-longtemps, fut remise au lendemain. Entretemps, les conditions auxquelles Charles devait souscrire, furent rédigées en forme de capitulation.

Enfin, il y eut une dernière séance le 28 juin 1519, toujours dans la sacristie de l'église de Saint-Barthélemy. L'électeur de Trèves finit par tomber d'accord avec ses collègues. L'élection de Charles fut unanime. C'était vers l'heure de midi.

Peu avant l'élection, les ambassadeurs et les autres agents étrangers relégués à Coblence, s'étaient avancés jusqu'à une lieue de Francfort pour être plus promptement informés. Le même jour, le chancelier électeur de Mayence fit assembler sous sa présidence les six autres électeurs, le peuple, les ambassadeurs et les autres agents officiels dans l'église de Saint-Barthélemy, à sept heures après midi, un peu avant le coucher du soleil, au solstice d'été. Alors il monta au jubé. Il dit en langue allemande : « Je vous annonce, pour le bonheur de « l'Église chrétienne, de notre empire et de notre patrie, que je proclame Roi « des Romains et Empereur élu, Charles archiduc d'Autriche, duc de Bour- « gogne, roi d'Espagne. Il faut rendre grâce à Dieu de ce que cette élection a « été faite avec la plus grande concorde et du consentement unanime des « électeurs. » Alors on entendit des salves d'artillerie.

Le chancelier électeur de Mayence s'était servi de l'expression : « Empereur élu, » parce que l'autorité impériale devait être sanctionnée par le pape, qui faisait le couronnement à Rome, ce qui sera expliqué à la date de 1530. Le chancelier prononça un long discours qui fut écouté attentivement. Il alla ensuite dans le chœur de l'église; il y était entouré des autres électeurs. Il fit

appeler les ambassadeurs, et aussi les agents de Charles d'Autriche, pour les informer spécialement de l'élection, afin qu'ils en rendissent compte à leurs souverains et partissent le plus promptement qu'il leur serait possible. L'archiduchesse Marguerite en fut informée le 30 juin, à Malines.

Le peuple, dans les rues de Francfort, criait en langue allemande : *Oesterreich*, etc. (*V.* Robert Macquereau, p. 137), c'est-à-dire, Autriche! Dieu soit loué! nous n'avons pas le roi François! La publication se fit au son de la trompe.

En attendant l'arrivée de l'Empereur, les électeurs s'établirent en conférence pour gouverner l'Empire. La régence fut confiée à Casimir, cousin du marquis de Brandebourg. Nous dirons que cette conférence était encore en fonctions en 1521 et 1522, après le premier retour de Charles-Quint aux Pays-Bas. Immédiatement après l'élection, les électeurs arrêtèrent le texte de la capitulation qui était datée de Francfort, le 3 juillet 1519. L'empereur Charles d'Autriche devait la signer préalablement à son avénement.

CHAPITRE XIII.

Acceptation de l'empire par Charles-Quint à Barcelone. — Assemblée des chevaliers de la Toison d'or.

Ce prince, que depuis ce moment nous appellerons toujours Charles-Quint, était le cinquième empereur du nom de Charles. Il reçut les ambassadeurs de l'Empire à Barcelone, où il séjournait depuis le mois de janvier précédent pour recevoir le plus promptement les nouvelles des opérations de son élection.

Le duc de Bavière, le comte palatin et d'autres ambassadeurs des électeurs de l'Empire, après lui avoir remis les actes de son élection, lui présentèrent celui de la capitulation. (*V.* Goldasti, *Dipl. imp. I*, lib. XXXI, p. 45, et Dumont, *Dipl.*, etc.) Voici les articles principaux de cette capitulation rédigée en langue allemande.

Article premier. Le roi des Romains, Empereur élu, est l'avocat du pays et le protecteur de l'Église romaine. — Nous reviendrons sur cet article, au récit de la comparution de Luther à la diète de Worms.

Art. 2 à 4. Les priviléges, statuts et ordonnances antérieurs à son règne sont confirmés.

Art. 7. Il ne fera sans les électeurs aucun traité avec les souverains étrangers, ni aucune alliance ne sera faite sans le consentement des électeurs.

— D'autres articles augmentaient encore les pouvoirs des électeurs.

Art. 13. Les emplois publics ne seront conférés qu'à des Allemands.

Art. 14. On ne fera usage que des deux langues, allemande ou latine.

Art. 16. Les concordats des princes, en matière ecclésiastique, seront maintenus, entre autres les grâces, resemptions, armaties, réservances.

Art. 17 à 19. Les hanses, grandes associations de commerce, seront protégées; aucun péage ne sera établi sans le consentement des électeurs.

D'autres articles concernaient les impôts, les monnaies, etc., etc. (V. Dumont.) Cette capitulation fut signée à Barcelone, comme on vient de le dire, au mois de novembre 1519. L'Empereur informa les ambassadeurs des électeurs, en leur remettant cet écrit, qu'il partirait incessamment pour son couronnement de roi des Romains à Aix-la-Chapelle.

Depuis cette époque, l'empereur Charles-Quint substitua au titre d'Altesse que tous les rois portaient, celui de Majesté (en latin: *Sacra Cæserea Majestas*). Après lui, le roi d'Espagne Philippe II, son fils, continua le maintien de ce titre. Charles-Quint fut imité par les rois de France, d'Angleterre et par les autres rois de la chrétienté.

Il faut interrompre ce récit pour rendre compte qu'aussitôt que le roi François Ier, au mois de juillet précédent, eut été informé de l'élection de l'empereur Charles-Quint à Francfort, il en fut très-irrité. Voici ce que dit l'historien contemporain Robert Macquereau :

« Quand le roi de France sut les besoignes de l'élection de Charles à l'Empire, « il fut fort courroucé et fit serment que ce jeune Roi Catholique ne serait pas « Empereur d'Allemagne, et que telle guerre lui feroit qu'il auroit assez affaire « de soy défendre sans penser de soy venir couronner. »

Il fut excité dans sa vengeance par sa mère, la duchesse d'Angoulême, Louise de Savoie. Elle annota sur son journal, publié à la suite des Mémoires de Du Bellay (t. VI, p. 291), de la collection Petitot et ailleurs : « En juillet 1519, « Charles V de ce nom, fils de Philippe, archiduc d'Autriche, fut, après que « l'Empire eut été vacant par l'espace de cinq mois, élu roi des Romains en « la ville de Francfort. Plût à Dieu que l'Empire eût été plus longtemps vacant, « ou que pour jamais on l'eût laissé entre les mains de Jésus-Christ, à qui il « appartient, et non à un autre. »

Le roi François Ier s'adressa au pape Léon X pour faire annuler l'élection à cause du royaume de Naples. Il ne savait pas que ce souverain pontife avait promis à Charles, dans le plus profond secret, avant l'élection, qu'il ne s'y opposerait pas, en sa qualité de suzerain des Deux-Siciles, comme nous l'avons expliqué ci-dessus. Mais lorsque la révélation lui en eut été faite, François Ier commença activement des négociations pour faire révoquer ce consentement secret. Il parvint à faire, au mois d'août 1520, un traité avec Léon X pour envahir le royaume de Naples. Mais ce souverain pontife, qui préférait mettre toute son attention aux beaux-arts plutôt qu'à la diplomatie, comprit enfin que ce traité le placerait dans une position plus défavorable qu'envers Charles-Quint. En effet, François Ier étant déjà duc de Milan à une semblable condition d'incompatibilité à l'Empire, Léon X aurait eu, s'il avait persisté dans ce traité, un même maître au nord et au midi de l'Italie; enfin, il désapprouva le traité du mois d'août 1520.

Il était d'ailleurs dans une grande perplexité par les menaces que lui adressait l'Empereur élu. C'est alors, comme nous l'expliquerons quand il en sera temps, que François Ier encouragea en Espagne les séditions de Tolède, les mouvements des communeros et des communidades pour empêcher l'Empereur de partir pour l'Allemagne.

L'empereur Charles-Quint, pendant son séjour à Barcelone en 1519, y fit assembler douze chevaliers de la Toison d'or présents en Espagne; il invita à cette assemblée les autres chevaliers qui étaient aux Pays-Bas et ailleurs.

En y attendant la tenue d'un chapitre, il créa dix chevaliers, conformément à la décision qui avait été prise au dernier chapitre tenu à Bruxellles au mois de novembre 1516 (V. *Procès-verbaux*, II, p. 238), entre autres don Frédéric de Tolède, duc d'Albe, que nous avons déjà fait connaître. C'était à la fin des obsèques de l'empereur Maximilien, dans cette même ville de Barcelone, les 5, 6 et 7 mai 1519, que les chevaliers élus avaient reçu le collier de l'ordre.

Pendant cette solennité, l'Empereur conféra à Guillaume de Croy, sire de Chièvres, auquel il était plus affectionné que jamais, un nouveau titre de noblesse pour lui, ses hoirs et ses successeurs, par lettres patentes portant : 1° union des seigneuries d'Aerschot, Héverlé et autres aux Pays-Bas, en un seul fief, sous le titre de marquisat d'Aerschot (plus tard, ce titre fut changé en celui de duc d'Aerschot, qui fut transmis, par la succession des Croy, à la maison d'Arenberg); 2° et 3° érection de la terre d'Héverlé en baronnie et de celle de Beaumont en comté. Héverlé fut aussi transmis par succession de la maison de Croy à celle d'Arenberg. A cette occasion, l'évêque de Badajoz, le savant Mota, qui avait enseigné la langue espagnole à Charles-Quint, prononça devant le chapitre l'éloge du sire de Chièvres. En effet, comme dit Brantôme, « Charles fut nourri de très-bonne heure aux affaires par ce sage M. de Chièvres. »

Tandis que l'empereur Charles-Quint recevait à Barcelone les ambassadeurs des électeurs de l'empire d'Allemagne, qui lui annonçaient un accroissement de puissance au milieu de l'Europe, il recevait des lettres que Fernand Cortès lui envoyait de l'Amérique centrale pour lui rendre compte de la conquête de l'empire du Mexique, et il autorisait Pigafetta à s'embarquer sur l'escadre de Magellan pour faire le tour du monde. Ces événements transatlantiques seront ultérieurement expliqués au livre suivant.

LIVRE IV.

Départ de Charles-Quint pour l'Allemagne et son arrivée dans cette contrée.

CHAPITRE PREMIER.

Mécontentement des Espagnols à cause de son départ.

On apprit avec mécontentement en Espagne la nouvelle du départ de l'Empereur pour l'Allemagne, au commencement de l'année 1520. On s'était accoutumé à son gouvernement, et il était personnellement aimé ; mais il n'en était pas de même du sire de Chièvres, que par une allusion dérisoire de son nom, les Espagnols appelait *il Capro*, c'est-à-dire le Cabril ou le Bouc. (*V.* Pierre Martyr.) On lui reprochait une grande avidité d'amasser de l'argent et on disait qu'il en envoyait aux Pays-Bas.

La ville de Tolède fut la première qui manifesta son mécontentement. (*V.* Sepulveda, I, p. 49.) Les habitants étaient divisés en deux factions dont la majorité était satisfaite du gouvernement du roi Charles ; mais l'autre, qui était une minorité, fut instiguée par Juan de Padilla, et plus encore par Marie de Padilla, sa femme, et par d'autres personnes. Les factieux de cette minorité disaient publiquement que les Flamands s'enrichissaient aux dépens de l'Espagne ; qu'ils envoyaient des sommes considérables aux Pays-Bas, et qu'on devait craindre que pendant l'absence du souverain, ils n'augmentassent leurs déprédations. On citait, outre le sire de Chièvres, le jeune Guillaume de Croy, son neveu, qui venait de prendre possession de l'archevêché de Tolède, étant le successeur de Ximenès. Nous devons dire, avec impartialité, que la promotion d'un jeune homme encore imberbe au siége primatial et patriarcal de toute l'Espagne, était une faute que l'on peut attribuer à la prédilection de Charles-Quint en faveur du seigneur de Chièvres.

Les discours de Padilla, de sa femme et de ceux qui les répétaient, eurent un si grand retentissement, que le corrégidor de Tolède nomma une députation pour supplier le roi, par une requête qui lui serait présentée : 1° de ne point s'absenter de l'Espagne ; 2° de porter remède aux abus du gouvernement ; 3° de conférer exclusivement tous les emplois publics à des Espagnols, et d'en exclure les étrangers, qui d'ailleurs enlevaient l'argent du royaume et l'envoyaient dans leurs pays. Les factieux y firent ajouter une doléance d'une autre espèce, qui fut généralement approuvée, celle d'empêcher les inquisiteurs de la foi, institués contre les Maures et les Juifs, d'excéder leurs pouvoirs, en les exerçant sur des personnes dont la piété n'était pas douteuse. En effet, le saint office, tribunal spécial

de l'inquisition nouvelle, établi pour la sûreté publique contre les infidèles qui avaient continué d'habiter l'Espagne après la conquête de Grenade, était distinct de l'officialité de l'ancienne inquisition de la foi, établie dans tous les pays de la chrétienté, et entre autres aux Pays-Bas, pour maintenir parmi les chrétiens la tranquillité publique en matière de religion. Cette ancienne espèce d'inquisition, que l'on peut comparer à nos procureurs du roi, n'était pas odieuse.

Cette requête devait être présentée à l'Empereur pendant son voyage de Barcelone à Valladolid; mais il en avait neutralisé le mauvais effet en convoquant les cortès de toute l'Espagne à Compostelle, dans le royaume de Galice, pour le mois de mars 1520 : Charles déclara que, par conséquent, il ne recevrait pas auparavant la requête des délégués des mécontents de Tolède. Il était parti de Barcelone pour Valence le 25 janvier (*V.* Vanden Esse); il vint ensuite à Burgos et à Valladolid, et de là auprès de la reine, sa mère, à Tordesillas. Il y passa une journée. Il se préparait à partir pour la session des cortès à Compostelle et ensuite à s'embarquer à la Corogne, lorsque la nouvelle la plus absurde circula parmi les basses classes des habitants. (*V.* Ferreras, p. 486; Sepulveda, Sandoval.) Elles s'imaginèrent que Charles avait l'intention de faire enlever la reine dona Juana, sa mère, et de l'emmener avec lui aux Pays-Bas, comme s'il n'était pas intéressé, au contraire, à laisser en Espagne la véritable souveraine qui régnait paisiblement depuis l'année 1506, tandis qu'en réalité il n'en était que le lieutenant et que c'était par tolérance qu'il portait le titre de roi, étant seulement l'héritier présomptif des deux monarchies de Castille et d'Aragon.

Il y eut une émeute : une foule de paysans et d'autres gens dont la condition approchait de la classe des prolétaires, accoururent pour prendre la défense de la reine. On voulait surtout s'emparer de la personne du sire de Chièvres, qui, s'il ne s'était caché, aurait couru le danger d'être tué. On voulait fermer les portes de Tordesillas, on sonna le tocsin; mais la bourgeoisie prit les armes et accourut pour empêcher le jeune souverain et sa mère de tomber dans les mains de cette ignorante populace. L'ordre fut rétabli.

Au mois de mars 1520 (*V.* Sandoval), les cortès s'assemblèrent à Saint-Jacques de Compostelle. Charles nomma pour les présider don Ferdinand de la Vega, et pour les deux avocats, don Garcias de Perdulla et le licencié Zapata. Celui-ci était un homme de lettres alors célèbre. Ce choix était agréable à la nation espagnole. Charles fit rendre compte aux cortès de toutes les opérations de son gouvernement depuis son arrivée en Espagne. Il y fit exposer ensuite la nécessité de partir pour l'Allemagne, afin d'y prendre des mesures contre les Turcs, ennemis de la foi chrétienne, qui menacaient la Hongrie, l'Allemagne et le reste de la chrétienté. Ce motif faisait toujours un grand effet dans la péninsule espagnole, où l'on avait combattu les Maures pendant sept cents ans.

Il fit valoir un autre motif qui produisit également un grand effet : celui de couper dans sa racine l'hérésie de Luther, que l'on ne devait pas laisser introduire dans la péninsule espagnole. Il donna les assurances les plus formelles de revenir en Espagne le plus promptement que cela lui serait possible. Sans doute,

ce discours était aussi adroit que sincère. Les cortès de Compostelle accordèrent un don gratuit considérable qui se paya en trois termes annuels.

Charles nomma une junte de trois membres pour le gouvernement de l'Espagne pendant son absence, formée de deux Espagnols, l'amirante de Castille et le connétable, et d'un Flamand qui était le bon et conciliant Adrien d'Utrecht, dont l'esprit de modération était généralement apprécié par les services qu'il avait déjà rendus et que nous avons expliqués. Leurs fonctions étaient celles d'une régence collective, mais Adrien avait l'autorité d'un vice-roi. La chancellerie de la junte fut établie à Valladolid. Don Juan de la Vega fut vice-roi d'Aragon. Charles nomma d'autres vice-rois pour Valence, la Murcie, etc.

Charles annonça qu'il amenait avec lui Guillaume de Croy, archevêque de Tolède, qui lui était nécessaire en Allemagne, à cause de sa science en théologie; il était, comme nous l'avons dit, élève de l'Université de Louvain, hostile à Luther. Récemment, dans un écrit académique, M. le chanoine de Ram l'a démontré dans l'explication d'une réfutation des doctrines nouvelles de ce réformateur religieux.

Guillaume de Croy devait donc être utile auprès de l'Empereur pour la polémique du luthéranisme. C'était un moyen adroit de l'éloigner de l'Espagne; mais ce jeune prélat ne revint plus dans la péninsule espagnole. Nous ferons plus loin le récit de sa mort prématurée à Worms; nous ferons connaître alors son successeur à l'archevêché de Tolède.

Malgré toutes ces sages dispositions, les factieux n'en continuèrent pas moins de troubler la tranquillité de l'Espagne; il y eut une rébellion dans Tolède, à l'instigation de Juan de Padilla et de dona Maria Pacheco, sa femme. Le jeune roi Charles, outré de colère, voulut partir en poste pour punir les coupables: mais le sire de Chièvres l'en empêcha : il lui représenta qu'en se commettant avec de semblables gens, qui devaient tôt ou tard se soumettre, il perdrait un temps précieux, au moment de son départ pour son couronnement de roi des Romains à Aix-la-Chapelle; que c'était la junte qu'il avait nommée qui devait comprimer ces désordres sans objet et qui devaient cesser tôt ou tard, si on les laissait s'user d'eux-mêmes.

En effet, Robertson, dans le savant tableau de l'état de la société en Europe, qui précède l'histoire du règne de Charles-Quint, dit (I, p. 184) que la prérogative royale était extrêmement limitée en Espagne; qu'elle était resserrée dans des bornes si étroites que le souverain n'y possédait, pour ainsi dire, qu'un fantôme de pouvoir. Les priviléges de la noblesse y étaient très-étendus et allaient presque jusqu'à l'indépendance la plus absolue. Les villes jouissaient d'immunités très-considérables; elles avaient une grande influence dans les assemblées générales de la nation, et elles s'occupaient à étendre encore plus loin leurs pouvoirs.

Robertson appuie son opinion sur les fréquentes révolutions. Il cite les princes qui avaient dû descendre du trône, et entre autres celle qui fit substituer le règne d'Isabelle, épouse du roi Ferdinand d'Aragon, à celui de son frère Henri IV, dit l'Impuissant, parce qu'il n'avait pas su résister au torrent politique.

Chièvres avait donc entièrement raison d'empêcher son royal élève, prince adolescent, de déployer pour le moment une force coercitive contre les factieux. La lutte commencée pouvait être longue et finir peut-être par l'expulsion d'un roi né étranger. Pendant cette lutte, l'Empire germanique se serait fatigué d'attendre celui qui venait d'être élu roi des Romains, et la concurrence de François I[er] aurait pu reprendre une nouvelle vigueur.

En conséquence, d'après le conseil de Chièvres, la session des cortès, au lieu de continuer dans la ville de Compostelle, fut transférée le 4 mai 1520 dans la ville de la Corogne. Nous continuerons, quand il en sera temps, le récit des pitoyables commotions que l'histoire connait sous le nom de *Communidades de Castilla*, vieux ferment de discordes que le feu roi Ferdinand avait excité contre Charles, son petit-fils. Elles se propagèrent à Salamanque, Séville, Cordoue, Toro, Zamora, Avila et ailleurs après le départ de Charles, et même jusqu'à vouloir contraindre la reine Jeanne, dans son château de Tordesillas, à y participer; mais malgré sa démence, elle répondit aux séditieux qu'elle était la mère de leur roi. Nous rendrons compte plus loin de l'embarquement de Charles au port de la Corogne, le 20 mai 1520, pour les Pays-Bas.

CHAPITRE II.

Conquête du Mexique.

Nous allons reprendre le récit des événements transatlantiques, comme nous l'avons promis page 309, n'ayant pas voulu interrompre le récit des événements de l'Espagne. Nous allons rendre compte de l'accroissement énorme de la puissance et de la richesse du jeune roi Charles par les conquêtes faites dans les Indes. C'est à cause de ces accroissements dans les vastes contrées d'outremer qui avaient été inconnues aux anciens Romains, qu'il adopta pour supports de ses armoiries, au lieu des deux anges de la maison de Valois dont descendaient les ducs de Bourgogne, les deux colonnes d'Hercule avec la devise française : *Plus oultre,* par opposition avec le *Nec plus ultra* de l'antiquité helléno-romaine.

Raynal, auteur de l'*Histoire philosophique et politique de l'établissement et du commerce des Européens dans les deux Indes*, dit, à l'exorde de son ouvrage : « Il « n'y a pas d'événement aussi intéressant pour l'espèce humaine, que la décou- « verte du nouveau monde et le passage aux Indes par le cap de Bonne-Espé- « rance. Alors a commencé, ajoute-t-il, une révolution dans le commerce, dans « la puissance des nations, l'industrie et le gouvernement de tous les peuples. »

Ce grand événement commença en Espagne en 1492, pendant le règne de

Ferdinand le Catholique et d'Isabelle. Nous n'en avons pas donné de détails dans la première partie de notre récit, parce que leur développement s'est fait principalement pendant le règne de Charles-Quint, ce qui va être expliqué; mais il faut préalablement faire connaître quelques anecdotes concernant la découverte de l'Amérique. Nous allons les extraire, pour la plupart, du manuscrit français de la Bibliothèque de Bourgogne, d'une rédaction et d'une écriture de la moitié du xvie siècle, qui est une traduction, que nous croyons être inédite, de l'ouvrage latin : *De novo orbe*, par Sepulveda, conseiller et historiographe de Charles-Quint.

Chistophe Colomb, dit-il, que les Espagnols appelaient Christophoro Colon, est né en Italie, à Cuguerco, ou peut-être au village de Nerni dans la rivière de Gènes. Dire qu'il était Génois suffit pour être assuré que par une antipathie nationale du xve siècle, il détestait les Vénitiens, et qu'il devait trouver de la satisfaction à leur nuire, en leur faisant perdre le commerce des épiceries qu'ils allaient acheter à l'échelle d'Alexandrie d'Égypte pour les verser dans toutes les places de commerce de l'Europe, et entre autres à Bruges.

On excusera les détails qui vont suivre, parce que nous allons présenter d'une manière nouvelle la relation de la découverte des deux Indes. Le projet de Colomb n'était pas la découverte de l'Amérique, dont il n'avait aucune idée, mais de découvrir, en traversant l'océan Atlantique à l'occident de l'Europe et de l'Afrique, une route maritime directe vers Cipango, c'est-à-dire le Japon, dont le voyageur vénitien Marco Polo a fait mention, la grande terre Antillas et l'Inde au delà du Gange, c'est-à-dire l'Inde la plus orientale relativement à la position de l'Europe.

Nous ne donnerons aucun détail sur l'établissement des Espagnols de la domination castillane, au commencement du quinzième siècle, dans l'archipel des îles Canaries, auxquelles les anciens géographes romains avaient donné le nom d'îles Fortunées. Elles sont situées à peu de distance de la côte occidentale de l'Afrique. Il nous suffira de dire qu'elles furent retrouvées en 1342 par Guillaume de Bethencourt, navigateur normand, et qu'en l'année 1405 les Espagnols s'y établirent. Elles avaient collectivement le titre de royaume avant l'avénement de Charles-Quint.

Nous allons faire le récit de la découverte de l'Amérique, événement précurseur de la conquête du Mexique, sous la domination de Charles-Quint.

Selon Sepulveda, Christophe Colomb, qui découvrit cette quatrième partie du monde, comme chacun le sait, exerçait la profession de dessinateur de cartes marines; l'art de la gravure ne les reproduisait pas encore. Il s'était établi dans l'île portugaise de Madère, qui est à l'entrée des parages que les navigateurs portugais parcouraient sur la côte entière de l'Afrique occidentale jusqu'au cap des Tempêtes, que l'on appela ensuite, en 1497, le cap de Bonne-Espérance, qu'ils avaient découvert quelques années auparavant et qui était le terme extrême des voyages maritimes. A cette époque, on explorait surtout la côte de Guinée, divisée en plusieurs royaumes de la race nègre et où se trouvaient des mines

d'or. Des navigateurs espagnols y abordaient souvent en concurrence avec les Portugais qui étaient les dominateurs de ces parages.

Christophe Colomb donna l'hospitalité à un pilote et à trois ou quatre autres marins dont le navire avait été jeté dans des mers occidentales et inconnues. Ils en étaient revenus avec les plus grandes difficultés après des fatigues extrêmes, ayant souffert de la faim et d'autres privations. Ils ignoraient que cet obstacle provenait de l'existence permanente des vents alisés de l'est à l'ouest. Le pilote avait fait à Christophe Colomb le récit qu'il y avait vu des îles inconnues. Il mourut chez Colomb, en lui laissant plusieurs documents écrits sur son malheureux voyage.

Christophe Colomb prit la résolution de faire usage de ces documents pour découvrir une nouvelle route vers les Indes, en traversant l'hémisphère opposé à celui que nous habitons et celui où existait ce que depuis on appelle les antipodes.

C'est une chose superflue que de raconter les refus que Christophe Colomb éprouva chez plusieurs souverains de l'Europe pour obtenir les moyens d'exécuter son projet. La principale objection provenait, comme on le sait généralement, du préjugé que la terre est un disque élevé à son centre et entouré d'abîmes maritimes sur son limbe, c'est-à-dire à sa circonférence.

C'est ainsi qu'on voit le monde représenté sur les cartes du temps des croisades, qui sont à la Bibliothèque de Bourgogne. Elles ont, au centre, la Palestine et Jérusalem. Mais en l'année 1410, le savant astronome Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai (*V.* msc. n° 21198 de la Bibliothèque de Bourgogne), publia son traité : *Imago mundi.* Il fit observer, d'après Ptolémée, que la terre était une sphère; il invoqua aussi Aristote dont le traité : *De Cœlo* était alors enseigné dans toutes les Universités; cependant, il ne réfuta point la fausse idée que les terres, depuis les Hespérides jusqu'aux extrémités de l'Inde. n'étaient pas entourées d'abîmes maritimes. Que l'on juge de la hardiesse de Christophe Colomb qui était persuadé de la rotondité de la terre, mais qui ne croyait pas à l'existence de ces abîmes, que son bon sens lui disait être chimériques. Il présumait que le Cipango (le Japon), indiqué par les relations de Marco Polo, voyageur vénitien du XIVe siècle, touchait aux antipodes, et que l'on pouvait par l'océan Atlantique arriver à ces antipodes et de là aux Indes orientales.

Christophe Colomb vint solliciter le roi et la reine d'Espagne en 1492. Un savant ami de Colomb, le père Juan Perez, prieur du couvent de la Rabida, près de Palos, le recommanda à la bienveillance de la reine Isabelle qui venait de reconquérir le royaume de Grenade sur les infidèles et qui pouvait, en accueillant la demande de Colomb, faire conquérir d'autres pays et y faire propager les lumières de la foi chrétienne. Chacun sait que pendant les derniers mois de la même année 1492, Colomb découvrit les terres auxquelles il donna le nom indien d'Antilles, se croyant être sur la route des Indes. On sait aussi par quel motif il nomma *San Salvador* la première île qu'il découvrit : ses com-

pagnons, imbus du préjugé des abîmes, avaient résolu de le jeter à la mer s'ils ne découvraient pas une terre dans les trois jours. Il découvrit ensuite l'île Saint-Domingue qu'il nomma *Isabella;* l'île de Cuba qu'il appela *Ferdinanda;* une autre île, *Sainte-Marie de la Conception*, du nom de l'infante Marie d'Aragon, décédée en 1445, qui était la mère de la reine Isabelle; *Saint-Juan;* une autre île du nom de l'infant don Juan, fils aîné de Ferdinand et d'Isabelle, qui avait épousé l'archiduchesse Marguerite et devait être roi d'Espagne. Le nom de *Saint-Jacques*, patron de l'Espagne, fut donné à la Jamaïque.

Colomb était tellement persuadé qu'il avait découvert la route des Indes, qu'à son retour en Europe, il écrivit au roi Ferdinand, après son débarquement à Lisbonne, au commencement du mois de mars 1493, la lettre qui rendait compte de sa navigation. Cette lettre, imprimée à cette époque, porte pour titre: « Epistola Christophori Colon, cui ætas nostra multum debet, de insulis Indiæ « supra Gangem nuper inventis, ad quas perqnirendas octavo ante mense « auspiciis et ære invictissimi Ferdinandi regis missus fuerat... quam nobilis « ac litteratus vir Aliander de Cesco ab Hispano idiomate in latinum con- « vertit. »

On lit à la quatrième ligne: « *Tricesimo tertio die postquam Gadibus discessi, in mare* INDIANUM *perveni.* » Il dit plus loin qu'il avait espéré être au « *Catai non insulam, sed continentem Chati esse credissem.* » Il s'étonne de n'avoir point trouvé des villes ou des municipalités, mais seulement quelques villages et tout l'appareil d'un sol rustique, dont il vante la beauté, la fertilité et le nombre des habitants qui ne sont point nègres comme les Éthiopiens.

Lorsque ce grand événement eut été connu à la cour de Rome, le pape Alexandre VI, né à Valence en Espagne, et par conséquent ancien sujet du roi Ferdinand le Catholique, fut prié par ce prince de publier une bulle afin que les Espagnols ne fussent point troublés dans la propriété et la jouissance de leurs découvertes; d'autant plus que peu d'années auparavant, il y avait eu de grandes contestations à la côte d'Afrique, entre les Espagnols et les Portugais, comme nous l'avons dit, pour les mines d'or de la Guinée.

En conséquence, le pape Alexandre VI, pour assurer la paix entre les deux nations, publia, le 4 du mois de mai 1493, la bulle . *Inter cætera divinæ Majestati bene placita opera.* Elle est adressée à Ferdinand et Isabelle.

Cette bulle, dont nous ferons usage plus loin, commence par l'éloge de la conquête du royaume et de la ville de Grenade sur les Maures, et approuve ensuite la mission qui a été confiée à Christophe Colomb de découvrir, à l'occident de la mer, les terres éloignées au delà de l'Océan et dans lesquelles furent trouvés des objets précieux (*aurum*, *aromata*, *aliæque complures præciosæ diversi generis*).

Cette bulle exhorte ensuite le roi Ferdinand et la reine Isabelle à faire convertir les habitants à la foi catholique et à faire continuer les découvertes vers l'Inde, ou d'autres contrées (*versus Indiam aut versus aliam quamque partem*). Chacun sait que par cette bulle, le saint-père concède ce qui a été et

ce qui sera découvert à l'occident et au sud, aux deux époux souverains des dominations de Castille et d'Aragon, c'est-à-dire aux Espagnols.

Ce n'est point par une érudition oiseuse que nous avons analysé cette bulle. On n'y voit aucunement que le pape Alexandre VI fit la séparation des terres à découvrir dans les deux hémisphères oriental et occidental. La cour de Rome, dans sa sagesse, ne décide point si le monde est un globe, selon l'opinion de Colomb, ou un planisphère, selon l'opinion d'alors de plusieurs Universités. Cette bulle n'est qu'un empêchement réciproque aux Espagnols et aux Portugais de s'entraver dans leurs découvertes de l'océan Atlantique, les uns en Amérique, les autres en Afrique. En effet, c'était quatre ans avant 1497, date du passage du cap de Bonne-Espérance que le problème de la découverte des Indes avait été résolu. C'est ainsi que par la chronologie les historiens peuvent rectifier le récit des actions qui paraissent absurdes.

Nous ne rendrons aucun compte des trois autres voyages de Christophe Colomb, ni de la découverte du continent américain, en 1501, par Albericus Vespucius. Tel est son nom dans la première lettre imprimée chez Jean Lambert à Paris, et que plus tard on appela Emeric ou Americo de Vespuce. Ce serait sortir des limites de l'histoire dont nous rendons compte, que d'expliquer qu'en 1497, cinq ans après la découverte de l'Amérique par Colomb, un navigateur portugais doubla le cap des Tempêtes qui depuis lors fut appelé cap de Bonne-Espérance, arriva sur les rivages de l'Indostan, et que les Portugais devinrent alors les rivaux des Espagnols au delà des mers. Devant nous restreindre aux événements du règne de Charles-Quint, nous rendrons compte de la conquête de l'empire indien du Mexique.

Vers l'année 1517, cent dix Espagnols qui montaient trois caravelles et qui arrivèrent à la côte continentale de la presqu'île de Yucatan, y découvrirent avec étonnement la ville de Campêche qui avait 3,000 maisons, dont plusieurs étaient bâties en pierre. Le territoire des environs était fertile et bien cultivé. (*V.* Sepulveda.)

Les Espagnols s'imaginèrent d'abord que la presqu'île d'Yucatan était une île comme les Antilles et sur la route des Indes. Ils continuèrent à donner aux habitants de ce continent le nom d'Indiens qui leur est resté. Cette découverte fit une grande sensation en Europe. L'archiduc Philippe ayant succédé avec Jeanne sa femme à la reine Isabelle de Castille et étant décédé trois mois plus tard (*V.* page 148), le jeune Charles d'Autriche, mineur, était son héritier. Vers ce même temps, un gentilhomme castillan, sujet de Charles, Fernand Cortèz, né à Medelin, en 1495, ayant par conséquent vingt-deux ans, avait fait à l'âge de neuf ans, en 1504, un voyage aux Antilles. Revenu en Espagne, son éducation y avait été soignée. Il avait fait de bonnes études à l'Université de Salamanque. Il s'embarqua une seconde fois en 1517 pour parcourir les parages occidentaux qu'il croyait encore être la route des Indes. Étant à Cuba, il y apprit les merveilles de la découverte d'Yucatan. Il prit la résolution de la continuer. Il obtint du gouverneur de Cuba, pour le jeune roi Charles d'Autriche, l'arme-

ment d'une flottille, le recrutement de 800 hommes d'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie.

Le pavillon de l'escadre de Fernand Cortèz portait au-dessus d'une croix la devise de l'empereur Constantin allant combattre Maxence : *Sub hoc signo vinces : par ce signe tu vaincras*. C'était dire qu'il persisterait, selon les intentions de Ferdinand et Isabelle, à soumettre les infidèles. Le 18 novembre 1518, il mit à la voile au port de Santiago de Cuba. Il débarqua momentanément à la Havane. Beaucoup de jeunes Européens vinrent prendre part à son expédition. Il y fit confectionner, pour amortir les flèches de l'ennemi, des cuirasses appelées *escampillez :* entre deux tissus, il y avait une bourre de coton. Cependant Cortèz, dit le texte de Solis (I, p. 77), « faisait tous les jours faire à ses soldats « l'exercice tant de l'arquebuse que de l'arbalète et de la pique. Il leur faisait « encore pratiquer toutes les différentes évolutions du bataillon, du défilé, de la « charge, de la retraite, imitant en cela les grands capitaines de l'antiquité. » En effet, il avait appris à connaître leurs actions par ses études universitaires.

Il confia le soin de l'artillerie à un brave officier qui avait fait les campagnes d'Italie sous Gonzalve de Cordoue, que nous avons décrites. Il fit embarquer tous les approvisionnements qui lui étaient nécessaires. Son escadre, composée de dix navires, mit définitivement à la voile de la Havane le 10 février 1519. Le débarquement se fit le jeudi saint, à l'endroit qu'il appela Saint-Jean d'Ulloa, port qu'on a appelé depuis La Vera-Cruz. Don Jérôme d'Aguilar, son interprète, qui parlait la langue d'Yucatan, ne comprenait point la langue des habitants du Mexique. Par un bonheur providentiel, on amena à Cortèz la fille d'un cacique mexicain, qui avait été enlevée et ensuite vendue dans une ville d'Yucatan, où il y avait une garnison mexicaine. Elle y avait appris à parler les deux langues. Elle fut baptisée : on lui donna le nom de dona Marina.

L'empire que Fernand Cortèz allait conquérir était celui des Aztèques; la capitale qui depuis fut appelée Mexico, était Temtillane.

Le judicieux historien Sepulveda fait observer que les ennemis que Cortèz allait combattre lui étaient égaux par le courage et infiniment supérieurs par le nombre; mais il leur manquait la cavalerie, les arquebuses et l'artillerie, et surtout un capitaine aussi habile que Cortèz, ce qui fut la cause de leur défaite. Cortèz eut un autre avantage : celui des armes à feu. L'historien Solis dit que l'on trouva des soufrières pour fabriquer de la poudre. M. de Humbold dit, dans le récit de son voyage à la Nouvelle-Espagne (IV, p. 302) : « Le nitrate de potasse ou salpêtre et le soufre s'y trouvent presque partout en abondance. » On ne se servait alors que de boulets de pierre.

Nous donnerons seulement quelques détails indispensables. Fernand Cortèz s'empressa de faire débarquer l'artillerie et d'établir un camp retranché près du rivage. Il y fit commencer les fortifications de la ville nommée la Vera-Cruz. Le cacique du gouvernement de cette province et un autre officier de Montezuma, souverain de Mexique, appelé Motezuma, selon M. de Humboldt (II, p. 108),

vinrent lui demander, au nom de leur maître, quelle était son intention en débarquant sur le rivage, et lui promirent, de sa part, tout ce qui lui était nécessaire pour la continuation de son voyage. Ils avaient avec eux des peintres qui dessinaient sur des toiles de coton, les vaisseaux espagnols, les soldats débarqués, les chevaux, l'artillerie et le camp retranché. C'était leur manière d'écrire, ou, en d'autres termes, ils exprimaient la pensée par le moyen de figures tracées et coloriées.

Ce serait divaguer dans des questions d'érudition, que de rechercher l'affinité de ces peintures avec les hiéroglyphes des Égyptiens. En effet, l'esprit humain ayant les mêmes facultés intellectuelles dans tous les temps et chez tous les peuples, la civilisation nous paraît devoir se graduer partout d'une manière analogue, et tout porte à croire que la civilisation mexicaine était alors à peu près celle de l'Égypte sous le règne de Sésostris ou de l'Assyrie sous celui de Ninus. Il nous semble, sous le rapport antique, que la comparaison des monuments de la Thébaïde et de Ninive avec ceux des Aztèques, pourrait justifier peut-être notre opinion.

Cortèz répondit aux deux officiers de Montezuma, par ses deux interprètes, d'Aguilar qui traduisait de la langue d'Yucatan dans la langue espagnole, et dona Marina, sujette de Montezuma, qui traduisait de la langue mexicaine dans la langue d'Yucatan. Cortèz leur fit interpréter la réponse suivante : Qu'il venait de la part de don Charles d'Autriche, monarque d'au delà des mers, traiter avec l'empereur Montezuma, de matières d'une grande importance; que cette affaire ne pouvait être proposée et discutée qu'en présence du souverain, et qu'ainsi, il fallait nécessairement qu'il le vît, et qu'il espérait en être reçu avec toute la civilité et la considération dues à la grandeur du prince qui l'envoyait, Charles d'Autriche, roi d'Espagne.

Cette réponse était d'une sage prévoyance. Cortèz ne pouvait s'établir immédiatement et par la force, au nom de Charles-Quint, dans ce pays où tout lui était inconnu. Il fallait d'abord s'y présenter en ami et s'être assuré de la puissance du souverain régnicole.

La conquête du Mexique est décrite par un grand nombre d'historiens, dans un style qui nous paraît romanesque et qui mérite peu de confiance, et justement critiqué par Robertson et Raynal.

Nous nous abstiendrons de rendre compte de la résistance que Cortèz éprouva, avant d'arriver à Mexico, de la part de la république de Tlascala, et de la victoire qu'il remporta sur des milliers de Tlascaltesques. La république de Tlascala étant ennemie des Mexicains, fit ensuite alliance avec Cortèz.

Malgré les subterfuges, employés par Montezuma pour empêcher Fernand Cortèz d'arriver jusqu'à Temistilan ou Tenochtiltam, capitale du Mexique, qu'actuellement comme on vient de le dire, on appelle Mexico, du nom du dieu de la guerre, ce grand capitaine arriva au bord du lac qui était la principale défense stratégique de cette grande ville. Montezuma dut enfin consentir à le recevoir solennellement, en qualité d'ambassadeur d'un grand prince. Mais Cortèz était

entouré de sa petite armée qui, marchant en bon ordre, selon la stratégie européenne et soutenue par son artillerie, était inattaquable.

La première entrevue de Montezuma et de Cortèz, dans la grande ville de Mexico, eut lieu le 8 novembre 1519. Depuis ce temps, la plus entière intimité exista entre Montezuma et lui. Cortèz s'était fortifié dans un des palais du prince, dont les Espagnols firent un camp retranché au milieu de la ville. Chaque jour c'étaient des fêtes, des échanges de présents, des visites réciproques. Cependant Cortèz fut informé que don Juan d'Escalante, gouverneur de la nouvelle colonie de la Vera-Cruz, dont il faisait fortifier la ville et le port, s'était déclaré le protecteur des Indiens du voisinage, en rébellion contre les exactions et perceptions des impôts au nom de Montezuma. Mais le gouverneur mexicain vint attaquer Jean d'Escalante, le tua et défit la garnison espagnole.

Cortèz, informé de cette nouvelle, fit prendre les armes à toute son armée et occuper militairement toutes les avenues du palais de Montezuma. Il se présenta devant ce prince avec une apparence de tristesse, en lui demandant raison du meurtre d'Escalante et de ce que la paix et la sauvegarde avaient été violées. En vain Montezuma protesta que c'était sans sa participation, que ce malheureux événement avait eu lieu. Cortèz, entouré de ses capitaines, demanda (V. Solis) que « sans faire de bruit et comme de son propre mouvement, il « vint au logement des Espagnols et qu'il se déterminât à n'en point sortir, jus- « qu'à ce que tout le monde eût été assuré qu'il n'avait point coopéré à cette « perfidie! » Comme Montezuma faisait des propositions évasives, un des capitaines de Cortèz s'écria qu'il fallait en finir, et, que si Montezuma ne voulait pas se rendre prisonnier au camp des Espagnols, il fallait le poignarder. Alors, à la persuasion de dona Marina, sa sujette, qui lui avait interprété ces paroles et qui lui témoignait toute son affection, Montezuma monta dans sa litière. Il fut escorté par les Espagnols et conduit à leur camp.

« Il faut convenir, dit l'historien Solis (I, p. 585), que l'on n'a point d'exemple d'une audace pareille à la résolution des Espagnols, de faire prisonnier un si puissant monarque, au milieu de sa cour et de sa ville capitale. » Montezuma ne régnait plus qu'en apparence.

Dès lors, la conquête de l'empire du Mexique était faite par Cortèz; il fallait seulement l'organiser graduellement selon le système espagnol. En effet, de même que dans tous les États despotiques, la captivité du prince entraînait la perte du gouvernement de son pays. Nous employons le mot *despotique*, parce que la civilisation mexicaine n'était pas encore assez avancée pour être élevée à la monarchie, décrite par Montesquieu. Il y avait moralement une distance immense entre l'état du pays de Montezuma et celui de la France sous la captivité du roi Jean après la bataille de Poitiers, et de celle de François 1er après la bataille de Pavie.

Cependant, la mésintelligence de Velasquez, gouverneur de l'île de Cuba, contre Cortèz, faillit tout perdre. Il envoya une escadre de onze gros navires et sept brigantins portant 800 hommes de troupes espagnoles. Le débarquement

se fit à Zempaola près de la Vera-Cruz. Cortèz s'imagina d'abord que c'était un renfort; mais bientôt il apprit que le général qui commandait, avait l'ordre de le remplacer.

« Si cet ordre vient du roi d'Espagne, répondit Cortèz, j'y obéirai en fidèle sujet, mais s'il vient de Velasquez, il faut auparavant que celui-ci justifie que cet acte est émané du roi! » Telle fut sa réponse aux envoyés qui étaient arrivés à Mexico.

Cortèz laissa dans cette ville une partie de sa faible armée pour garder Montezuma, son royal prisonnier. Il se hâta d'arriver avec l'autre partie à la Vera-Cruz. Il fut impossible aux deux généraux de s'entendre. Cortèz entra dans Zempaola, pendant la nuit. Il surprit la troupe de son compétiteur sur les degrés d'un téocalli, c'est-à-dire d'un temple. On commençait à se battre, lorsque les soldats nouvellement débarqués, cessèrent toute résistance. Pouvaient-ils en effet combattre sérieusement leurs frères d'armes, commandés par Cortèz! Cet habile général publiait, en les poursuivant, qu'il accueillerait volontiers ceux qui voudraient s'enrôler dans son armée et qu'il procurerait aux autres, toutes les facilités pour s'en retourner à Cuba. Les soldats débarqués, cédant à ces propositions, vinrent presque tous se rendre à Cortèz; pas un seul ne voulut s'en retourner à Cuba. Ainsi, par la seule influence morale, Cortès renforça son armée.

Le général envoyé par Velasquez avait été blessé et fait le prisonnier de Cortèz qui le traita avec de grands égards. (V. Solis, II, p. 150.) Il l'envoya à la Vera-Cruz. Toute cela se passa pendant la même nuit.

Le lendemain, 40 hommes de cavalerie qui tenaient la campagne, vinrent se soumettre à lui. Cortèz s'assura immédiatement des onze gros navires et des sept brigantins qui avaient transporté l'armée envoyée par Velasquez. Il les fit entrer dans le port de la Vera-Cruz. Le général fut reconduit à Cuba.

Alors, avec ces renforts Cortèz revint à Mexico; il traversa les 40 lieues de chemin depuis la Vera-Cruz, sans éprouver aucune hostilité de la part des régnicoles, parce qu'il avait toujours maintenu le plus grand ordre dans sa petite armée. Cortèz avait parfaitement compris que la conquête d'une contrée aussi vaste et aussi peuplée, devait se faire en habituant les régnicoles à la domination étrangère des Espagnols et non par des dévastations et des massacres; maxime très-différente de celle des autres conquérants de l'Amérique, avant et après lui. (*V.* plus loin ses lettres à Charles-Quint.)

Pendant que Cortèz était parti de Mexico, les habitants de cette capitale s'étaient assemblés; ils vinrent assiéger le camp fortifié. Le malheureux Montezuma fit avertir Cortèz que ces hostilités avaient commencé sans son consentement.

Cortèz se hâta de reprendre la route de Mexico avec 1,000 hommes d'infanterie et 100 chevaux. Le 17 juin 1520, il était à Tlascala, république ennemie des Mexicains, comme nous venons de le dire. Il y fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Enfin, l'armée de Cortèz arrivait de Tlascala, suivie d'un corps de troupes auxiliaires; elle entra dans la ville de Mexico et au camp

des Espagnols. On dit que ce général accueillit froidement Montezuma, quoique celui-ci eût protesté qu'il n'avait aucune connaissance de l'insurrection.

Après l'arrivée de Cortèz, les Mexicains recommencèrent les hostilités en assiégeant de nouveau le camp espagnol : deux batailles leur furent livrées. Sur ces entrefaites (V. Sepulveda), quelques chefs des insurgés furent pris. On les mit à la question; ils avouèrent qu'ils avaient agi par les conseils de Montezuma. Alors Cortèz irrité fit mettre aux fers ce malheureux prince; mais bientôt il les lui fit ôter. Il le contraignit de monter sur un parapet du camp espagnol, ayant un de ses fils à côté de lui, pour exhorter ses sujets à cesser toute hostilité. Lorsque ce prince commençait à haranger ses sujets, ceux-ci, au lieu de l'écouter, lui lancèrent des pierres à la tête et le blessèrent. Montezuma en mourut le troisième jour. Cortèz regretta beaucoup que ce prince n'eût pas voulu recevoir le baptême. Sur ces entrefaites, Velasquez avait itérativement envoyé de Cuba, de nouveaux renforts de troupes espagnoles qui, aussitôt après leur débarquement, se rangèrent sous les ordres de Cortèz.

Nous ne continuerons pas davantage le récit de la conquête du Mexique, en racontant les progrès de la fortune de ce grand capitaine. Il soumit peu à peu l'empire tout entier, en faisant des excursions, et surtout la ville de Mexico, en y détruisant plusieurs quartiers pour s'y maintenir. Il s'empara de la personne de Guatimusin qui avait voulu succéder à Montezuma. Enfin, au mois d'août 1521, Cortèz resta possesseur paisible de cette riche contrée, au nom de Charles-Quint.

Nous devons transcrire ici un passage du texte de la description du Mexique, appelé alors la Nouvelle-Espagne, qui concerne Cortèz, par M. de Humboldt : « L'homme audacieux, dit-il (I, p. 209) qui bouleversa la monarchie « aztécienne, la regarda comme assez étendue pour écrire, le 30 novembre 1520, « à Charles-Quint : *Cette terre est tellement considérable, que Votre Altesse, déjà « empereur d'Allemagne, peut s'intituler aussi empereur du Mexique* : « Charles-Quint donna à cette terre, cinq fois aussi étendue que l'Espagne, le « titre de royaume. » Fernand Cortèz en fut le premier vice-roi.

On connaît quatre lettres principales, ou, pour mieux dire, quatre mémoires que Fernand Cortès, homme d'état et d'épée, adressa à l'Empereur : le premier lorsqu'il était entré dans Mexico avec son armée, le 8 novembre 1519. Il y rendait compte de ses opérations dans les détails les plus intéressants. L'empereur Charles-Quint le reçut, à Barcelone, avant son départ pour l'Allemagne. (V. p. 309 précédente.) Cortèz écrivit à l'Empereur une seconde lettre ou, comme nous venons de le dire, un second mémoire, le 30 octobre 1520; un troisième, le 15 mars 1522, et un quatrième, le 15 octobre 1524. La traduction de ces trois dernières lettres, de l'espagnol en français, par M. Flavigny, a été imprimée à Paris en 1779.

L'empereur Charles-Quint, voulant récompenser Cortèz, l'institua marquis de Huarsacachin, c'est-à-dire del Valle. Son majorat était de 150,000 ducats. A l'époque où M. de Humboldt était dans la Nouvelle-Espagne, ce domaine appartenait au duc de Monte Leone, seigneur napolitain. Quoique les revenus

en fussent considérablement diminués, la valeur s'en élevait encore à 550,000 francs.

Nous avons vu à Bruxelles, pendant le règne des derniers souverains autrichiens, qui se termina au mois de juillet 1794, les costumes en coton, en d'autres étoffes et en plumes, de Montezuma et d'autres chefs mexicains, avec leurs armures et des flèches empoisonnées. Ces monuments étaient déposés à la chambre héraldique, musée militaire où se trouvait aussi le magnifique bouclier gravé au diamant, que le roi François Ier portait à la bataille de Pavie.

Tous ces objets qui constataient que Charles-Quint était à Bruxelles, lorsqu'ils arrivèrent en Europe, furent transportés à Vienne pendant la retraite des Autrichiens. L'auteur principal de cet ouvrage les a revus en 1809, à Laxembourg, au Ritterschlosse ou château de chevalerie.

Nous terminerons, en disant par anticipation chronologique, qu'en 1532 et 1533, Cortèz fit explorer la côte de la presqu'île de la Californie, et que le Mexique a été pour les Espagnols, l'intermédiaire des voyages des autorités espagnoles de l'Europe aux îles Philippines ; ce qui sera ultérieurement expliqué.

Ainsi s'est réalisé le projet de Christophe Colomb de communiquer directement aux Indes orientales par l'océan Atlantique.

Cortèz, intéressé à découvrir le passage de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, avait demandé à Montezuma des renseignements sur le littoral de ce second océan. Ce monarque répondit : « qu'il ne connaissait pas ces côtes « lui-même, mais qu'il ferait peindre tout le littoral avec ses baies et ses « rivières, et qu'il fournirait des guides pour accompagner les Espagnols dans « l'examen de ces côtes. » (V. M. de Humboldt.)

Effectivement, le lendemain on porta à Cortèz le dessin figuré de toute la côte.

Nous dirons enfin que les communications avec les îles Philippines ne se faisaient ni par le cap de Bonne-Espérance ni par le cap Horn, mais par le Mexique. La correspondance se faisait par le galion d'Acapulco.

En 1541, Cortèz, étant en Europe, alla servir, avec sa supériorité habituelle de sagesse, au siége d'Alger ; ce qui sera expliqué.

On nous accusera peut-être d'exagération, si, à l'imitation de Plutarque, nous comparons, sous le rapport de la haute capacité stratégique, Fernand Cortèz avec Jules César, conquérant des Gaules. Ce grand capitaine de l'ancienne Rome, est entré dans les provinces de cette vaste et puissante contrée comme un ami et un allié; n'ayant pas un nombre suffisant de légions pour les conquérir par la force, il fut l'allié des Eduens, des Séquanais. Cortèz ayant à peine l'effectif d'une demi-légion romaine, fut d'abord l'ami des Tlascaltesques tyrannisés par Montezuma. César s'empara de la personne de Vercingétorix, le principal chef des Gaules ; Cortèz s'empara de la personne de Montezuma. La guerre des Gaules se termina par le siége d'Alise ; celle du Mexique, par l'occupation militaire de la capitale de cet empire.

Cependant, nous ferons observer que Raynal, en terminant son récit concernant la conquête du Mexique, disait que l'imagination espagnole avait inventé les descriptions des merveilles de cet empire. « Les demeures des habitants dit-il, n'étaient que des huttes. » Nous en convenons par expérience, car nous avons vu, dans d'autres contrées tropicales, que la douceur du climat ne nécessite point des constructions semblables à celles de nos contrées boréales. Il en était de même dans l'Égypte de Sésostris; et pour réfuter Raynal, nous invoquons un passage de la troisième lettre officielle, et par conséquent sans exagération, de Cortèz à Charles-Quint, où il raconte la prise de Mexico. (V. de Humboldt, II, p. 149.) « Je ne savais plus, écrivait Cortèz à l'Empereur, quel moyen « employer pour épargner tant de dangers et de fatigues à mes soldats, et « *pour ne pas achever la ruine totale de la capitale, qui était la plus belle chose* « *du monde.* POR QUE ERA LA MAS HERMOSA COSA DEL MUNDO. »

Enfin, M. de Humboldt (II, p. 11 et suiv.) fait la comparaison des téocalli ou temples mexicains, avec plusieurs anciens édifices religieux de la Grèce, de l'Égypte et de l'Assyrie. « L'édifice en pierre, à Mexico, dont Cortèz et Bernal « Diaz, dit-il, admirèrent l'ordonnance, était un monument pyramidal, situé au « milieu d'une vaste enceinte de murailles et élevé de trente-sept mètres. On y « distinguait cinq assises ou étages; il était exactement orienté comme les « pyramides égyptiennes et asiatiques, ayant quatre-vingt-dix-sept mètres de « base. Sur la cime s'élevaient de petits autels... » On voit par ces détails que « le téocalli avait une grande analogie de formes avec le monument antique « de Babylone, que Strabon nomme le Mausolée de Bélus, et qui n'était qu'une « pyramide dédiée à Jupiter, comme cela est attesté par Zoega dans l'ouvrage « intitulé : *de Obeliscis.* » Enfin, on apporte fréquemment en Europe des antiquités mexicaines. Nous avons en notre possession un vase qui nous a été donné par M. le baron de Norman, ancien ministre de Belgique à Mexico.

CHAPITRE III.

Conquête des îles Philippines.

Malgré les nombreuses découvertes des Espagnols en Amérique, sur le rivage de l'océan Atlantique, et des Portugais aux îles Moluques, le grand problème de la sphéricité du globe terrestre n'était pas encore résolu. Cette solution était réservée à un navigateur envoyé expressément par Charles-Quint.

En 1517, vingt années après la découverte du passage (en 1497), du cap de Bonne-Espérance par Vasco de Gama vers l'est, la recherche d'un autre passage

à l'extrémité australe de l'Amérique, vers l'ouest, fut projetée par le cardinal Ximenès, dans les derniers temps de sa régence. Ce projet fut continué par le jeune Charles d'Autriche, aussitôt après son arrivée en Espagne. Ce prince en confia l'exécution à Magellan, amiral portugais qui lui avait offert ses services. Déjà, antérieurement, c'est-à-dire en 1515, avant la conquête du Mexique, les Espagnols établis vers l'isthme de Panama, avaient eu l'intention, comme l'atteste M. de Humboldt, de traverser cet isthme et de parcourir l'océan Pacifique.

Tandis que Magellan faisait à Séville les préparatifs de l'armement de l'escadre qu'il devait commander pour l'expédition ordonnée par le jeune roi Charles, un Italien, appelé Pigafetta, vint demander à ce prince qui était à Barcelone, en 1519, d'être admis à cette navigation; ce qui lui fut accordé. C'est à la relation écrite par Pigafetta, publiée, entre autres, à Paris en 1800, que l'Europe entière doit la connaissance des détails du premier voyage fait autour du monde, et par conséquent de la solution du problème de la sphéricité de la terre.

En effet, l'escadre de Magellan mit à la voile au port de Séville le 10 août 1519. Elle se composait de cinq navires armés d'artillerie et portant des troupes pour faire des conquêtes. Elle était arrivée aux îles Canaries le 20 septembre; à Rio-Janeiro le 15 décembre. Pendant le mois de mai 1520, l'escadre parcourut les rivages du Paraguay et de la Patagonie. Le 21 octobre, (jour de la fête des onze mille vierges), elle était au 52e degré de latitude australe, à l'entrée d'une baie, qui fut ensuite reconnue être le détroit qui porte actuellement le nom de Magellan, qu'il avait découverte et traversée.

Magellan n'a point doublé le cap Horn qui ne fut découvert que plus tard. Le 28 novembre 1520, l'escadre était à la sortie occidentale du détroit, à l'entrée de l'océan Pacifique. Elle navigua sur cet océan pendant trois mois et vingt jours; les navigateurs qui s'y trouvaient, éprouvèrent souvent des calmes et souffrirent de la famine et du scorbut, car il leur était impossible d'avoir de la viande fraiche; leurs biscuits étaient attaqués par les vers, leur eau était saumâtre. Ils ne découvrirent que deux îles désertes qu'ils appelèrent Infortunées, l'une à 15 degrés de latitude australe, l'autre à 9 degrés.

Enfin, ayant passé la ligne, l'escadre arriva le 6 mars 1521, au 12e degré de latitude boréale et au 146e de longitude, selon le calcul de Pigafetta. Elle était dans l'archipel des îles Mariannes, se croyant être encore dans l'hémisphère qui, selon une fausse application de la bulle de 1493, du pape Alexandre VI, était octroyé aux Espagnols.

Le 28 mars 1521, une barque des Indiens insulaires, montée par huit hommes, vint aborder l'escadre espagnole. Parmi eux, il y avait un Malais de Sumatra, avec lequel il fut longtemps impossible à Magellan d'entrer en conversation. Ainsi, le grand problème de la sphéricité de la terre était résolu. En effet, on connaissait le reste du parcours pour arriver directement aux îles Moluques, dans les autres parages de l'Inde et de là, en Europe.

Pendant la nuit du 15 au 16 mars (Pâques tombait le 31 mars; c'était la nuit du vendredi de la quatrième semaine du carême, dont l'Évangile est la résurrection de Lazare), l'escadre était devant l'île de Samar dans la région du nord-est de l'archipel dit des Philippines. Magellan donna primitivement à cet archipel, le nom de Saint-Lazare. Plus tard, en l'année 1543, on changea ce nom en celui d'îles Philippines, à cause de Philippe, fils de l'Empereur et alors prince d'Espagne, depuis le roi Philippe II.

Magellan fit poser sur le rivage, deux tentes pour les malades de son équipage. Il débarqua lui-même, avec une partie de ses compagnons, pour prendre quelque repos à terre. Le lundi 18 mars, une barque indienne, montée par une centaine d'hommes, se dirigea vers lui. Les Indiens lui firent l'accueil le plus amical: Magellan leur donna des étoffes, des miroirs et d'autres objets.

Le jeudi saint, 28 mars 1521, Magellan fit mettre à la voile. Il arriva au milieu de ce même archipel des Philippines, ayant au nord-ouest, la Chine et au sud, les établissements portugais des îles de la Sonde et des Moluques. La religion des peuples de ces contrées était un mahométisme mêlé de restes de boudhisme. Le roi d'une des Philippines lui présenta un vase de porcelaine. Le manuscrit que nous avons déjà cité page 314, nous apprend (ch. 95) que c'était un des objets de l'industrie manufacturière des habitants de cette contrée. Magellan y trouva toute la civilisation antique de l'archipel indien. Elle était aussi avancée que celle de l'Indostan, mêlée à la civilisation de la Chine.

Les arts industriels y avaient fait d'assez grands progrès, même en ce qui concerne les tissus en coton et en soie, la confection du vin de palmier, la fabrication d'armures, de porcelaines, etc., etc.

Ces peuples de l'archipel indien étaient alors dans le même état intellectuel qu'aujourd'hui et fort supérieurs aux Mexicains dont ils ignoraient l'existence. Pigafetta dit que dans la maison du roi il y avait des ornements d'or. Il était vêtu très-proprement selon l'usage de son pays; ses cheveux noirs lui tombaient sur les épaules; un voile de soie lui couvrait la tête, et il portait aux oreilles deux anneaux d'or. De la ceinture jusqu'aux genoux, il était couvert d'un drap de coton brodé en soie; il portait au côté une espèce de dague qui avait un manche d'os fort long : le fourreau était de bois très-bien travaillé : c'est le cris, poignard des Malais; à chacune des dents du roi, on voyait trois taches d'or. Il était parfumé de storax et de benjoin; sa peau était peinte, mais le fond olivâtre.

Tel était le portrait d'un des rois des îles de Saint-Lazare, dites actuellement Philippines.

C'était donc le second empire transatlantique, mais d'une civilisation beaucoup plus avancée que celle du Mexique, dont notre jeune compatriote, l'archiduc d'Autriche, allait devenir souverain. En effet, le jour de Pâques, 31 mars 1521, Magellan ayant débarqué sa petite armée à Zebu, près de l'île de Manille, planta la croix sur le rivage et fit célébrer la messe devant le roi, qui fut baptisé, et devant un autre prince. Comme l'on pourrait nous accuser d'exagération en

faveur de Charles-Quint, notre compatriote, nous transcrivons le passage suivant de la traduction du texte de Pigafetta : « Le roi de Zebu, dit-il, p. 109, avait « rassemblé ses parents et l'élite de ses sujets. Après que la messe eut été cé- « lébrée, Magellan requit le roi et ses sujets de faire le serment d'obéir au roi « d'Espagne : après quoi, tous lui baisèrent la main. Ce serment ayant été fait, « Magellan tira son épée devant l'image de Notre-Dame, et dit que lorsqu'on « avait fait un pareil serment, on devait mourir plutôt que d'y manquer. »

Magellan promit, par réciprocité, au roi de Zebu, toute la protection du roi d'Espagne, puis il se rembarqua. Le roi de l'île de Matan, qui est au sud de Zebu, ne voulut pas reconnaître le roi d'Espagne. Alors Magellan fit avancer vers le rivage, trois chaloupes portant cinquante hommes armés qu'il commandait personnellement, pour les soumettre. C'était le 27 avril 1521. Il ordonna une décharge d'arquebuses et d'artillerie sur la foule des insulaires qui s'était assemblée sur le rivage. Ceux-ci, supérieurs en civilisation aux Mexicains, ne s'étaient pas enfuis, quoique plusieurs d'entre eux eussent été tués. Magellan sortit de sa barque; il avait de l'eau jusqu'aux genoux. Il ordonna à ses gens de le suivre. Il périt sous les traits que les insulaires lui lancèrent.

Ses compagnons, n'ayant pas son génie, continuèrent leur voyage. L'escadre aborda successivement à Tidor, à Ternate et chez d'autres sultans des îles Moluques et de la Sonde, doubla le cap de Bonne-Espérance, ce qui était facile à cause du vent du sud-est, comme nous l'avons expliqué. Partout ils avaient rencontré des Portugais. Le 8 novembre 1521, l'escadre jetait l'ancre dans la rivière de Séville. Pigafetta ajoute à sa relation : « J'allai à Valladolid, où je « présentai à Sa Majesté don Carlos, non de l'or ou de l'argent, mais des choses « qui étaient plus précieuses à ses yeux. » Pigafetta voulait dire la conquête de l'empire des îles, que plus tard on appela Philippines et qui, depuis ce temps, ont toujours été sous la domination espagnole.

Peu de temps avant le retour de l'escadre de Magellan, Charles-Quint, dans une lettre à l'archiduchesse Marguerite (V. *Corresp.*, 31 octobre 1522), avait manifesté son inquiétude sur le sort de l'expédition de son escadre, dont il lui avait été impossible d'avoir des nouvelles depuis plusieurs années.

En 1525, l'Empereur fit armer au port de la Corogne, une autre escadre de sept navires, sous le commandement de l'amiral Loyosa, chevalier de Rhodes, qui traversa le détroit de Magellan au mois de janvier 1526, et alla prendre définitivement possession de l'archipel de Saint-Lazare. En même temps, un ordre fut donné à Cortèz, comme nous l'avons dit page 323, d'établir par le Mexique, au port d'Acapulco sur l'océan pacifique, une ligne de correspondance régulière avec les îles de St-Lazare; ce qui était nécessaire, parce que les Portugais étaient mécontents de l'établissement des Espagnols aussi près des îles Moluques. (V. *Hist. des îles Mariannes*, par Gobrera et *Relationes del Padre Chirino*. Roma, 1604, etc.) Nous n'expliquerons point la rivalité des Espagnols et des Portugais, et l'établissement régulier des galères qui partaient du Mexique et abordaient aux îles Philippines.

CHAPITRE IV.

Prospérité commerciale de la ville d'Anvers sous le règne de Charles-Quint, après les découvertes du Mexique et des îles Philippines.

Nous ne rappellerons point, ce qui est généralement connu, qu'au commencement du règne de Charles-Quint, la prospérité commerciale européenne de la ville de Bruges passa au port d'Anvers, à cause, dit-on, de l'ensablement de la rivière ou canal entre les ports de l'Écluse et de Damme jusqu'à Bruges : nous présentons ici une observation neuve. Comment se fait-il que l'émigration des marchands brugeois vers Anvers, n'ait point préféré le port de l'Écluse qui est située sur le Zwyn, branche méridionale de l'Escaut et seulement à quatre lieues au nord de Bruges? En effet, selon le témoignage du géographe Guichardin, (édition de 1585, p. 379) environ soixante ans après cette translation, « la ville « de l'Écluse a un des très-beaux ports et assurés qui soient en Europe, et « auquel peuvent être réduits à l'abri et commodément, plus de cinq cents « navires. »

C'est une chose également connue que le port d'Anvers, beaucoup plus au centre de la Belgique, est dans la position la plus favorable pour les relations commerciales terrestres et maritimes de toute l'Europe occidentale, en face de la rivière de Londres et à une distance à peu près égale de l'entrée de la mer Baltique et de la Méditerranée.

Si nous avions l'intention de sortir du cadre de l'histoire du règne de Charles-Quint, il nous serait facile de démontrer, que la position militaire du port d'Anvers est aussi une des plus importantes de l'Europe. Le grand Napoléon avait su l'apprécier par des travaux dignes de son génie.

Anvers, dès le XIIIe siècle, quoique annexée antérieurement au duché de Brabant, était, sous le titre de marquisat du Saint-Empire, une des villes impériales de l'association commerciale appelée : *hanse teutonique,* composée d'au delà de quatre-vingts villes. Anvers dépendait de la quatrième juridiction, dont la ville de Cologne était le chef-lieu.

La hanse teutonique avait des associations ou comptoirs hors du territoire de l'Empire germanique, entre autres dans la ville de Bruges, inféodée au roi de France depuis le règne du roi Charles le Chauve, en 865; dans la ville de Londres, capitale de l'Angleterre, et jusque dans les villes de Moscou et de Novogorod, en Moscovie. (*V.* Pfeffel, p. 330.)

Telle fut l'origine du fameux entrepôt d'Anvers, connu comme chacun le sait, sous le nom de *Maison des Oosterlings.* En l'année 1331, Édouard III, roi d'Angleterre, étant débarqué sur le continent, pour se faire déclarer vicaire de l'Empire

et revendiquer la couronne du royaume de France, dont le roi Philippe de Valois était souverain, octroya, par un diplôme, à la ville d'Anvers, l'entrepôt des laines d'Angleterre, branche commerciale d'un revenu immense, pour alimenter les fabriques de draps dans les provinces des Pays-Bas. Cet entrepôt fut peu à peu augmenté par les arrivages des laines d'Écosse, d'Espagne, venant du marché de Ségovie et de celles de Hesse et d'Autriche.

N'oublions pas, c'est le judicieux historien Robertson qui nous en fait souvenir par son tableau des progrès de la société avant le règne de Charles-Quint, l'émulation commerciale des Pays-Bas (I, p. 100, éd. Brux.), « dont les « habitants, dit-il, s'appliquèrent à perfectionner et à étendre les deux grandes « manufactures de laine et de lin, pour lesquelles leurs provinces étaient renom- « mées dès le siècle de Charlemagne. » Nous ne suivrons point le texte de Robertson dans le récit de la prospérité de la ville de Bruges, qui, jusqu'au commencement du xvie siècle, était fort supérieure à celle d'Anvers.

Nous avons expliqué dans une notice que nous avons lue à l'Académie royale de Belgique le 5 février 1844, que des navigateurs flamands, pendant la durée du royaume chrétien de Jérusalem, traversèrent le détroit de Gibraltar et allèrent jusque dans la ville d'Alexandrie d'Égypte, acheter les épiceries de l'Inde, en concurrence avec les Vénitiens. C'est donc une erreur de s'imaginer que les Vénitiens avaient seuls ce monopole; mais leurs achats y étaient beaucoup plus considérables que ceux des Flamands, qui, devant arriver de l'océan au delà du détroit de Gibraltar, avaient moins d'avantages que les Vénitiens qui sortaient du golfe Adriatique.

Dès l'année 1318, selon le témoignage du géographe Guichardin, déjà cité, cinq galéasses vénitiennes apportèrent à Anvers, des épiceries et d'autres marchandises des Indes de la provenance d'Alexandrie d'Égypte.

Il y avait aussi, selon le même géographe Guichardin, deux principales foires dans la ville d'Anvers, celle de la Pentecôte et celle de Notre-Dame de la mi-août. Il dit : « Toute personne pouvait venir et demeurer à Anvers, et puis « s'en retourner à sa maison avec ses biens et marchandises en toute sûreté, « sans qu'aucun lui puisse donner empêchement quelconque pour debte, ou « lui demander rien que ce soit en tout son voyage. »

Le même géographe nous apprend, (p. 129), qu'il était résulté de là qu'un grand nombre de lettres de change se payaient à Anvers à la froide foire, le 10 février, et à la foire de Pâques, le 10 mai : c'est l'origine des banques de commerce. Les marchands se réunissaient à la maison ayant pour enseigne : *la Bourse;* d'où vient l'origine des bourses de commerce, actuellement établies dans les deux hémisphères. Ce fut encore une des causes de la prospérité d'Anvers. Nous en avons la preuve par plusieurs payements de l'Empereur Maximilien et par des pensions assignées par Charles-Quint (*V.* p. 254 ci-dessus) pour son élection à l'Empire.

Ainsi, le port d'Anvers, outre l'avantage d'être l'entrepôt des laines, était aussi celui des épiceries.

En 1503 ou 1504, selon le témoignage du même géographe Guichardin, c'est-à-dire six ans après le passage du cap de Bonne-Espérance par Vasco de Gama, les Portugais commencèrent aussi à expédier les épiceries avec d'autres marchandises précieuses de l'Inde, dans la ville d'Anvers. Il y eut alors un facteur du roi de Portugal.

Le 6 mars 1507 et le 16 décembre 1509, le roi de Portugal don Emmanuel, écrivit deux lettres en langue latine aux magistrats de la ville d'Anvers.

En conséquence, les bourgmestre et échevins du conseil de la même ville déclarèrent, par une réponse en langue française, datée du 20 novembre 1511, qu'ils accordaient protection et amitié à messire Thomas Lopez, chevalier, ambassadeur de ce roi, et aux facteurs, consuls, marchands et suppôts de la nation portugaise; leur promettant sûreté pour leurs personnes et marchandises, et ils déterminèrent les droits qui seraient payés sur les sucreries, épiceries et drogueries; que si quelque autre nation obtenait des privilèges nouveaux, ceux de Portugal en obtiendraient de semblables. Ils promirent aussi de leur faire avoir, dans les huit mois, la confirmation de leurs privilèges anciens en ladite ville d'Anvers. (*V.* msc. nº 19421, p. 442, de la Bibliothèque de Bourgogne.)

Les Espagnols qui étaient à Bruges et qui recevaient dans ce port les marchandises d'Amérique, suivirent l'exemple des Portugais et vinrent peu à peu s'établir à Anvers; ils y étaient presque tous en l'année 1516. Guichardin en a aussi conservé les noms : Diego d'Aro, facteur d'Anvers, à qui Charles-Quint fit envoyer, en 1522, une consignation d'épiceries, laquelle avait été destinée pour Séville, comme il en informa l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas; don Diégo de Samiare et d'autres; plus des Italiens, tels que les Spinogli, etc. Charles-Quint fit plusieurs fois réitérer de semblables envois destinés antérieurement au port de Séville.

Nous terminons en faisant observer que, malgré la révolution commerciale qui transféra aux Portugais le commerce des épiceries de l'archipel indien, les Vénitiens continuèrent leurs achats de ces denrées au port d'Alexandrie d'Égypte et que ce ne fut que peu à peu, que cette branche de commerce devint en désuétude chez eux, parce que les provenances des Portugais étaient à plus bas prix que celles des Vénitiens. Cette décadence fut donc le résultat de la concurrence. Les Vénitiens, d'ailleurs, étaient une puissance tellement considérable par les provinces qu'ils avaient conquises sur les deux rives de l'Adriatique et dans l'Archipel grec, que la perte du commerce des Indes leur fut d'abord peu sensible. Elle ne se consomma qu'insensiblement, dans l'espace de plus d'un demi-siècle. En effet, comme le secret de la navigation de Lisbonne aux Indes, était tenu par le gouvernement portugais pendant les premières années, dit le géographe Guichardin (p. 130), on doutait en Allemagne de la bonté des épiceries portugaises et on soupçonnait qu'elles étaient fausses ou sophistiquées.

Il faut ajouter, selon le témoignage d'une chronique manuscrite du XVIᵉ siècle, par Bruxello, que le cardinal Ximenès, au commencement de sa régence, et par ordre du roi-archiduc Philippe, alors récemment décédé, envoya au port

d'Anvers deux navires chargés de sucre des îles Canaries. Nous ferons observer que le nom de ces îles provient de *cana*, qui signifie *canne à sucre*. Charles-Quint imita cet exemple.

En protégeant spécialement la ville d'Anvers, Charles y fit envoyer en différentes fois des galions d'Amérique, qui avaient été en destination pour le port de Séville, centre de l'administration des Indes. Nous en avons la preuve lorsque en 1522, il envoya une consignation d'épiceries à Diégo d'Aro, désigné, ci-dessus, comme un de ses facteurs à Anvers.

Qu'il nous soit permis d'intercaler ici que le géographe Guichardin nous apprend qu'une autre cause de la prospérité d'Anvers fut les deux foires aux chevaux tenues pendant trois jours aux Quatre-Temps après la Pentecôte, et au mercredi après la Notre-Dame de septembre, ainsi que la foire aux cuirs secs, gras et salés qui suivait la foire aux chevaux. Que l'on fasse l'observation qu'alors ce commerce n'était pas établi dans toutes les places de l'Europe; l'on y amenait des chevaux de tous les pays, même du Danemark. C'était là que les princes et toute la noblesse faisaient acheter leurs haquenées et leurs palefrois.

Ce serait entrer dans trop de détails, ceux-ci étant déjà fort longs, que d'analyser le texte du géographe Guichardin, qui rend compte de toutes les villes de commerce en correspondance avec ce centre des échanges des produits des deux mondes; mais nous devons faire observer qu'Anvers n'était pas uniquement une ville de commerce maritime et terrestre; c'était aussi une des principales villes de manufactures des Pays-Bas. On y fabriquait l'argenterie, l'orfévrerie, la bijouterie, la tapisserie, les soieries, la librairie et les verrières de fenêtres, dont les couleurs sont inattaquables aux injures de l'air.

Cette dernière manufacture, également mécanique et artistique, était servie par des artistes, maîtres de l'art du dessin. Le géographe Guichardin fait connaître ceux qui étaient célèbres de son temps et qui furent les prédécesseurs de l'immortel Rubens et de son école. Telle était la cité qui succédait à Bruges.

Nous devons en finir avec regret, car il nous faudrait ajouter ici la prospérité des villes de Gand, de Bruges, d'Ypres, de Bruxelles, de Louvain, de Malines, de Valenciennes et de tant d'autres.

A la suite de ces détails sur les causes de la prospérité du commerce d'Anvers, en ce qui concerne les Indes, nous devons faire le récit du traité conclu le 15 février 1516, à Bruxelles, une année après la majorité de Charles qui n'était pas encore roi d'Espagne, et les ambassadeurs de Henri VIII, roi d'Angleterre. Ce traité de commerce était l'œuvre du seigneur de Chièvres, et le complément de l'*intercursus mercium* du 24 février 1506, conclu dix ans auparavant (*V.* page 145) entre Henri VII, prédécesseur du roi Henri VIII, et l'archiduc Philippe, père de Charles-Quint, avec les lettres patentes de cet archiduc qui en sont le supplément, à la date du 4 avril de la même année 1506.

Selon l'article 1er de ce traité du 15 février 1506, les dispositions de l'*intercursus mercium* sont confirmées réciproquement, pour le transfert des marchandises entre l'Angleterre et les Pays-Bas. Par un autre article, les marchandises

provenant d'Angleterre ne payent ni droit de thonlieux, ni de douane dans la rivière de l'Escaut; ce qui était l'exemple de ce que l'on appelait : *Zeeuwsche thollen*, les thonlieux de Zélande, qui devaient s'acquitter à Flessingue. Cet article était une nouvelle franchise, dont le port d'Anvers retirait le principal avantage.

D'autres articles réglaient la franchise des droits de douane en Angleterre pour les marchands de toutes les provinces des Pays-Bas.

Enfin, le témoignage de l'historien Barlandus, traduit d'après l'édition de l'année 1526, donne un résumé du récit de la prospérité d'Anvers, dont il était témoin. Il dit : « Maintenant la ville d'Anvers s'offre à mes regards; elle est « située sur la rive de l'Escaut; c'est le plus célèbre des entrepôts de commerce. « Plusieurs livres ont été écrits sur sa situation, la splendeur de ses édifices « et les richesses de ses habitants. C'est un noble port de mer fréquenté par « les Français, les Allemands, les Espagnols, les Anglais, les Italiens. Cette « ville est tellement florissante, par la bonté divine et par la sagesse de ses « magistrats, qu'elle ne le cède en rien à Londres en Angleterre, à Francfort en « Allemagne, à Paris en France. Il y a dans la ville une rivalité pour la beauté « des constructions; les édifices sont en grande partie en pierre. Les cérémonies « religieuses sont magnifiques. Il y a dans l'église de l'abbaye des Prémontrés « le superbe tombeau d'Isabelle de Bourbon, femme du feu duc Charles de « Bourgogne. »

Nous ajouterons à ces détails qu'en l'année 1542, l'Empereur, prince souverain des Pays-Bas, fit construire autour de la ville, les remparts qui existent actuellement, et qui furent augmentés dans des temps plus modernes. Alors la ville d'Anvers était à l'abri de toute invasion étrangère; ce qui fut une des causes d'augmentation de prospérité par la sécurité où se trouvaient les habitants et leurs richesses. Nous transcrivons, à cette occasion, le texte de Guichardin : « Par ce moyen, dit-il, cette ville à été en peu de temps tellement augmentée et « agrandie, que, Paris excepté, à peine trouverez-vous cité deçà les monts qui « la surpasse en puissance et en richesse, laquelle par plusieurs voyes et « manières, donne faveur, force et vigueur à tout le reste des Pays-Bas. C'est « une cité que l'on peut considérer la première presque du monde, quant à ce « qui concerne le faict et trafic des marchandises. »

Pour nous rapprocher de la date où nous sommes arrivés dans cette histoire du règne de Charles-Quint, nous dirons qu'antérieurement à Guichardin, une semblable description avait été publiée en 1550, par Petrus Ægidius, secrétaire de la ville d'Anvers, ami d'Erasme et de Thomas Morus, sous le titre : *Hypotheses, sive argumenta quæ Cæsari Carolo præter alia multa et varia* FIDES *et* AMOR *celebratissime invitans Antverpienses antistitæs sunt ædilum.*

Nous n'en finirions point si nous voulions rendre compte d'une autre célébrité européenne de la ville d'Anvers, si nous donnions des détails sur les peintres qui ont immortalisé cette ville dès le temps de Charles-Quint, antérieurement à Rubens; mais notre récit ayant principalement la politique pour objet, nous n'en ferons aucune mention.

CHAPITRE V.

Retour de Charles-Quint aux Pays-Bas.

Nous allons reprendre le récit de l'embarquement du roi Charles au port de la Corogne, comme nous l'avons dit page 313.

Le 4 mai 1520, une flotte, envoyée des Pays-Bas par l'archiduchesse Marguerite, entrait au port de la Corogne, sous le commandement de Philibert de Châlons, prince d'Orange, âgé de dix-neuf ans, beau-frère de Henri de Nassau, et qui venait de quitter le service de François Ier, parce que ce roi avait séquestré sa principauté d'Orange comme un domaine du Dauphiné qui devait rentrer à la couronne. (*V.* De la Pise, p. 157.) L'Empereur fit embarquer sur la flotte les deux Guillaume de Croy, savoir le seigneur de Chièvres et l'archevêque de Tolède, le duc Frédéric d'Albe en qui il avait la plus grande confiance et qui la méritait par ses belles qualités, sa bonté et son humanité, bien différentes en cela du jeune don Alvarez, son petit-fils, qui fit tant de mal à nos provinces des Pays-Bas.

Le 20 mai 1520, la flotte mit à la voile; le 27, jour de la Pentecôte, l'Empereur débarquait à Douvres : il avait l'intention de faire une visite au roi Henri VIII son oncle et à la reine Catherine d'Aragon sa tante. Ces deux époux aimaient beaucoup Charles, leur neveu, élevé à un si haut degré de puissance, quoiqu'il fût à peine âgé de 20 ans. Henri VIII n'avait point vu ce jeune prince depuis sept ans, c'est-à-dire depuis la victoire de Guinegate et la prise de Tournai en 1513, dont nous avons rendu compte à la page 191.

Wolsey, premier ministre de Henri VIII, que nous avons déjà fait connaître, attendait le nouveau roi des Romains à Douvres. Henri et Catherine y vinrent en toute hâte. Ils avaient auprès d'eux la jeune princesse Marie qui était veuve du roi Louis XII et qui avait épousé le duc de Suffolk. On assure, dit Rapin de Thoyras (VI, p. 132,), que Charles eut des regrets qu'elle ne fût point sa femme et que la princesse Marie partageait ces regrets, étant l'un et l'autre les victimes d'une politique imprévoyante pour lui faire épouser le roi Louis XII, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, car il y avait une trop grande disproportion d'âge entre Marie et ce roi de France.

Les deux monarques et la reine Catherine, la duchesse de Suffolk et leur suite allèrent à Cantorbery où il y eut des fêtes.

L'objet de l'entrevue de Charles avec le roi d'Angleterre, son oncle, était une conséquence des lettres que Charles avait écrites de Compostelle à ce dernier, le 29 mars précédent, pour l'informer que les troubles des communes d'Espagne paraissaient être encouragés par François Ier, roi de France. Charles avait écrit dans le même sens une lettre au cardinal Wolsey, en lui promettant un présent

de 2,000 ducats et l'évêché de Badajoz, alors vacant par le décès du savant Mota, s'il pouvait conseiller au roi son maître d'être le conciliateur entre lui et François Ier, qui continuait d'être fort mécontent de ce que Charles avait été élu roi des Romains et empereur de préférence à lui. En effet, selon l'observation judicieuse de M. Rapin de Thoyras que nous venons de citer, Henri VIII avait une égale influence sur François Ier et sur Charles. Le roi d'Angleterre promit d'avoir une entrevue avec le roi de France; ce qui eut lieu effectivement, comme nous le dirons plus loin.

Après trois jours passés à Cantorbery dans des fêtes en apparence et des négociations secrètes en réalité, Charles partit d'Angleterre, étant très-satisfait du roi Henri VIII et de la reine Catherine, son oncle et sa tante, qui avaient pour lui une sincère affection.

Le 30 mai, il s'embarqua à Douvres; le 31, il arrivait à Flessingue et immédiatement après à Bruges. Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations d'amitié (*V.* Haræus, p. 547) par l'archiduchesse Marguerite, sa tante, l'infant archiduc don Ferdinand, son frère, les ambassadeurs de Venise, des ducs de Saxe et de Brunswick, et par plusieurs princes du Saint-Empire.

La cour vint en poste à Gand et de là à Bruxelles. Tout le pays se trouvait dans la position la plus normale et la plus paisible. Charles visita la ville d'Anvers; il y fut reçu avec la plus grande magnificence. Nous avons décrit ci-dessus combien il participait, à cette époque, à l'accroissement de la prospérité alors nouvelle de ce grand entrepôt du commerce des deux Indes.

L'archiduchesse Marguerite jouissait alors de ces soins qu'on peut appeler maternels, envers son auguste neveu. Elle avait, de son côté, répondu entièrement à sa confiance. En effet, dès le 24 juillet 1518, Charles lui avait écrit de Saragosse qu'il augmentait ses pouvoirs par un décret qui portait, entre autres, ces termes : « Connaissant le grand soin et toute la sollicitude que notre bonne « tante à prise et prend journalièrement, par l'adresse et la conduite de mes « affaires de nos pays d'en bas, durant notre minorité et bas âge, comme depuis « récemment que nous avons été absent de nos dits pays, sans épargner ni sa « personne, ni ses propres biens, après délibération de notre conseil, avons « décrété et décrétons qu'elle signera les actes, etc. Par le Roi, signé : Marguerite. »

Ce décret était une réparation tardive mais pleine et entière du désagrément injuste et momentané qu'elle avait éprouvé en 1515, comme nous en avons rendu compte page 225 précédente. Nous devons ajouter que (V. *Corresp. Marg.*) le 12 octobre 1518, l'empereur Maximilien, alors déjà dangereusement malade, nous avons dit qu'il mourut trois mois plus tard, écrivit aussi à l'archiduchesse Marguerite, sa fille, une lettre de félicitations sur sa bonne administration. Il lui avait déjà écrit une semblable lettre en 1512.

Au mois de juillet 1520, Charles parcourut le comté de Flandre. Le 20 juillet, il entra solennellement à Ypres; il y prêta serment de maintenir les privilèges de cette ville.

Au commencement du mois d'octobre suivant, Charles se préparait à partir

pour l'Allemagne accompagné de l'archiduchesse Marguerite. Alors Ferdinand, son frère, devant commencer sa carrière politique, exerça, par intérim, les fonctions de gouverneur général des Pays-Bas : Ferdinand avait 15 à 16 ans. Il était sous la surveillance d'un conseil. Nous verrons plus loin son premier départ pour l'Allemagne. Le seigneur de Chièvres, don Frédéric d'Albe et le cardinal de Croy, archevêque de Tolède, suivirent en Allemagne, leur jeune souverain. (*V.* Sandoval, I, p. 195.) Ce prince était aussi suivi d'une cour nombreuse de seigneurs de ses differents États et de seigneurs allemands. Il était escorté par 3,000 hommes de troupes allemandes. Une députation des princes de l'Empire vint au-devant de lui jusqu'à Louvain.

L'Empereur fit son entrée en qualité de suzerain (*V.* msc. n° 7331 de la Bibl. de Bourgogne) dans la ville de Liége. Il y fut reçu par le prince-évêque, cardinal Erard de la Marck, et par Robert de la Marck, qui, tous deux, avaient tant contribué à l'élection : « Aucuns traitres alliés au roi de France du pays de Liége « (*V.* Robert Maquereau) avaient délibéré de le occiser par harquebutte, passant « par dessus un pont, dans la cité, lesquels avaient enseignes semblables pour « soi cognoistre l'un l'autre; mais ayant vu par eux, l'honneur que l'on faisoit « à ce jeune roi catholique, cambierent leur courage et craindirent de foiblir; « par quoi ne acheverent leur mauvaise entreprise. » Il nous semble que François I[er] n'a eu aucune participation à cette préméditation d'assassinat; le caractère chevaleresque de ce grand roi y aurait repugné.

Le dimanche 21 octobre 1520, Charles d'Autriche arrivait à Maestricht, alors ville du Brabant, et de là à Galope, village du Limbourg près de la frontière d'Allemagne, à l'ouest d'Aix-la-Chapelle. L'archiduchesse Marguerite, jouissant de la gloire de son élève, suivait le cortége impérial.

Le lendemain lundi 22 octobre, le cortége, bannières déployées, entra dans la ville impériale d'Aix-la-Chapelle, antique résidence de prédilection de Charlemagne. C'était la localité désignée par la bulle d'or de l'empereur Charles IV pour le couronnement du roi des Romains et la reconnaissance de l'Empereur élu. Le cortége était accompagné en premier ordre de 1,000 lansquenets (soldats d'infanterie), 1,000 hallebardiers, 1,000 piqueniers et par Robert de la Marck commandant 120 lances, ayant les flammes ou pennons aux couleurs de l'Empire.

Au second ordre était le duc de Juliers, dont les États confinaient au territoire libre d'Aix-la-Chapelle. Il commandait 700 lances.

Au troisième ordre, Jean, duc de Saxe, frère de l'électeur, qu'il remplaçait parce que ce prince était malade. Il conduisait 1,000 lances.

Au quatrième ordre, le prince électeur palatin et le marquis de Brandebourg commandaient 1,200 lances. Les trois électeurs ecclésiastiques et le cardinal évêque de Liége précédaient le roi des Romains Empereur élu et sa cour.

Toutes les personnes de son entourage étaient à cheval, savoir : douze pages en avant de 600 gentilhommes espagnols, belges et allemands.

Le célèbre compositeur de musique Pierre De la Rue, qui était attaché à la

cour de Marguerite, dirigeait les trompettes et les clairons. Ensuite venaient les trois capitaines de Nassau, d'Ysselsten et de Wassenaer et le roi des Romains Empereur élu.

Autour de Charles, il y avait le cardinal de Sion qui avait contribué à son élection avec le cardinal de Médicis; le prince d'Orange; le frère du duc de Savoie, beau-frère de l'archiduchesse Marguerite, duchesse douairière de Savoie; le légat du pape Léon X; l'ambassadeur de Hongrie; les dignitaires de la maison de l'Empereur, ayant à leur tête le seigneur de Chièvres. Arrivaient ensuite les archers de la garde noble et les hallebardiers de la cour et une garde bourgeoise d'Aix-la-Chapelle. Enfin, il y avait à part, mais à la suite, les chanoines de l'église cathédrale d'Aix-la-Chapelle : un d'entre eux portait un fragment de la vraie croix.

Il y avait après tout ce monde trois chevaux richement caparaçonnés pour le rechange, au service de l'Empereur élu.

A la porte de la ville, l'Empereur, après en avoir reçu les clefs que les magistrats lui offrirent, changea de cheval.

Il en descendit sous le portique de l'église cathédrale et alla se placer dans le chœur sous une grande couronne impériale. Il se prosterna, les bras étendus, jusqu'à ce que l'on commençât à chanter le *Te Deum*, puis il s'agenouilla. Après le chant de cette hymne, les électeurs le conduisirent à son palais.

Le lendemain 23 octobre, à 7 heures du matin, l'Empereur élu, revêtu d'une robe d'or, fut conduit une seconde fois à l'église cathédrale. Les trois électeurs ecclésiastiques avaient des manteaux et des chapeaux d'écarlate, rehaussés d'hermines. L'archevêque de Cologne, diocésain d'Aix-la-Chapelle, célébra la messe: après l'office divin, le roi des Romains et Empereur élu se mit à genoux, sur des tapis, devant l'autel. La litanie fut chantée. L'archevêque de Cologne était debout au milieu, la crosse à la main. Il lui demanda, en langue latine, s'il promettait d'être le défenseur de la foi catholique et de l'Église, des droits de l'Empire et d'être soumis au pontife romain. Charles leva la main droite, l'index et l'autre doigt étendus, en signe de serment. L'archevêque lui demanda s'il voulait prononcer la formule du serment en langue allemande ou en langue latine. Il répondit que ce serait en latin, parce qu'il comprenait suffisamment cette langue. Cette formule, divisée en quatre parties commençait ainsi : « Profiteor et promitto « coram Deo et angelis ejus, a modo et deinceps pacem sanctæ Dei ecclesiæ « servare, populoque motu subjecto prodesse et justiciam facere et conservare « jura regia, etc. » (*V.* Mansfeld, *Const. imp.*, I, p. 441.)

La seconde partie concernait le souverain pontife, les autres pontifes et l'Église; la troisième, les autres chefs d'Église; la quatrième, les abbés et les autres vassaux de l'Empire.

L'archevêque de Cologne demanda, en latin, aux électeurs s'ils voulaient ce prince pour souverain. Ils répondirent : *Fiat, fiat.* Il fut salué par l'archevêque de Cologne. Alors les abbés de Cornélis-Munster, près d'Aix-la-Chapelle, et de Stavelot, le conduisirent à la sacristie. Ils le revêtirent d'un riche manteau orné

de perles et de pierres précieuses. Il fut reconduit au chœur de l'église. Le saint sacrement fut exposé. Une autre messe pontificale fut chantée. On assure que le jeune Empereur élu, qui n'avait pas encore vingt et un ans, fut ému jusqu'aux larmes. Il fut conduit processionnellement vers le trône ou fauteuil de Charlemagne. Lorsqu'il y fut assis, l'électeur-archevêque de Cologne, chancelier de l'Empire pour l'Italie, le salua en lui disant : « Dieu, le seigneur des Seigneurs, m'accorde l'honneur de vous saluer roi des Romains, de même que Samuël salua David. » Il fut ensuite salué par les six autres électeurs et par les ambassadeurs. L'électeur-archevêque de Trèves, chancelier de l'Empire pour les Gaules, leva la main et l'index et lui dit : « Que l'esprit de la Sagesse vous illumine. » L'électeur-archevêque de Mayence, chancelier de l'Empire pour la Germanie, lui dit, en latin : « Que Dieu tout-puissant soit toujours avec vous et vous protége contre ses ennemis, par son bouclier royal. » L'électeur-archevêque de Cologne reçut des mains du marquis de Brandebourg, l'anneau d'or qu'il présenta à l'Empereur élu. Jean duc de Saxe lui présenta, pour l'électeur son père, l'épée de justice et le sceptre ; le duc de Bavière et l'électeur palatin, le globe surmonté de la croix d'or, en lui souhaitant les victoires d'Auguste, qui avait soumis tous les peuples de la terre à l'empire romain. L'électeur-roi de Bohême, grand échanson, étant malade, fut représenté par son ambassadeur. L'archevêque de Cologne lui posa sur la tête la couronne impériale en prononçant une allocution.

C'est ainsi que Charles, le cinquième du nom, fut couronné roi des Romains et reconnu Empereur élu. C'était le pape qui devait le couronner empereur ; nous l'expliquerons plus loin à la date de 1530. Vers midi, le cortége le conduisit, couronné, à l'hôtel de ville. Charles-Quint tenait le globe et le sceptre dans les deux mains ; le fils de l'électeur de Saxe portait l'épée devant lui, étant grand écuyer et grand justicier de l'Empire.

Le roi des Romains, Empereur élu, fut proclamé sur la place de la Fontaine.

Il y eut un banquet en l'hôtel de ville. Après le banquet, l'archevêque de Mayence, chancelier pour la Germanie, présenta à l'Empereur élu les sceaux de l'Empire. Telle fut cette solennité dont nous ne présentons qu'une analyse succinte d'après les msc. contemporains qui sont à la Bibliothèque de Bourgogne.

CHAPITRE VI.

Diète de Worms.

Après la solennité, l'archiduchesse Marguerite qui en avait été témoin, revint à Malines, aux Pays-Bas, reprendre les fonctions de gouvernante générale. Elle envoya en Allemagne, auprès de l'Empereur élu, le jeune archiduc Ferdinand, qui avait fait l'intérim du gouvernement général pendant son absence. Ce jeune

prince, jusqu'alors sans expérience, a été mieux connu plus tard, en 1522, lorsque l'Empereur lui délégua ses fonctions pendant son absence, ce qui sera expliqué plus loin.

Charles-Quint partit pour Cologne, accompagné du sire de Chièvres, dont les conseils lui devenaient de plus en plus nécessaires.

L'Empereur arriva à Worms après la Toussaint. Le jeune cardinal de Croy, archevêque de Tolède, qui l'avait suivi, célébra pontificalement les trois messes de Noël. Le 28 octobre, ce prélat avait eu un violent catarrhe : la maladie prit un caractère dangereux ; il mourut le 13 janvier 1521. Son tombeau, ou, pour mieux dire, son mausolée, chef-d'œuvre d'architecture en style grec, est à Heverlé, près de Louvain, dans une des propriétés de la maison de Croy, et qui sont actuellement l'héritage de la maison d'Arenberg. Nous devons rappeler que nous avons dit page 312, que l'Empereur, en partant d'Espagne, l'avait amené avec lui pour recevoir ses conseils sur les affaires théologiques du luthéranisme; prétexte honorable pour le faire partir sans apparence de disgrâce. L'Empereur confia l'intérim de l'archevêché de Tolède à don Gabriel Merino, évêque de Léon (*V.* Castejon, *Iglesia de Toledo,* II, p. 946.) Nous ajouterons par anticipation de date que, le 11 janvier 1522, ce siége primatial et patriarcal fut conféré à don Pedro de Mota, évêque de Palencia, secrétaire de l'Empereur, et qui lui avait enseigné la langue espagnole, comme nous l'avons dit page 171. C'est ainsi que Charles récompensait tous ceux qui lui avaient rendu des services : mais le nouvel archevêque mourut avant d'arriver à Tolède. Alors ce siége fut confié à don Alonzo de Fonseca, natif de Salamanque et archevêque de Saint-Jacques de Compostelle depuis la régence de Ferdinand le Catholique, et qui avait été l'ami du cardinal Ximenès. C'est ainsi que Charles attirait à lui ceux qui lui avaient été contraires.

Dès son arrivée à Worms, l'Empereur s'occupa des affaires de l'Empire avec son activité habituelle. Le 6 janvier 1521, il fit convoquer auprès de sa personne, une diète de l'Empire (dite en allemand *Reichstag*), pour la continuation des projets de l'Empereur défunt et même pour leur amélioration. Les opérations en commencèrent le 28 du même mois, jour de la Saint-Charlemagne, selon le calendrier d'Aix-la-Chapelle. Le seigneur de Chièvres dirigea toutes les opérations de cette importante session, l'une des plus mémorables dans les annales impériales, avec un zèle et une activité si infatigables, que, au bout de peu de mois, il suivit au tombeau son jeune neveu Guillaume de Croy.

Pendant les deux mois de janvier et de février, l'administration de l'Empire fonctionnait de nouveau dans toutes ses branches, avec autant de régularité que sous le règne de Maximilien. On établit une confédération des électeurs qui fut appelée *l'union électorale* (*V.* Pfeffel, p. 518), pour la conservation des priviléges, de la liberté politique et de la gloire de l'Empire. Cent trente et un ans plus tard, ce même traité d'union fut renouvelé à Prague en 1652, après les désordres de la guerre dite de trente ans, comme loi fondamentale du saint-empire d'Allemagne. Par conséquent, l'empereur Charles-Quint avait complété l'œuvre de la bulle

d'or de Charles IV. On réorganisa aussi la chambre impériale (*Die Kamer-Gericht*) pour les affaires judiciaires. Nous n'entrerons point dans d'autres détails.

CHAPITRE VII.

Jeunesse de Luther. — Sa comparution à la diète de Worms.

Au commencement du mois d'avril 1521, après les affaires de l'administration générale de la diète de Worms, on s'occupa de la comparution de Martin Luther; affaire de polémique religieuse, aussi importante que les affaires politiques de l'État, parce que la tranquillité publique était troublée en Allemagne depuis quatre ans.

En effet, nous avons expliqué page 255, que déjà Luther avait été cité par l'empereur Maximilien pour comparaître à la diète d'Augsbourg le 3 août 1518, afin d'y rendre compte des opinions nouvelles en théologie qu'il soutenait publiquement, dans la Saxe, contre l'Église et contre le pape; mais sa comparution avait été ajournée à cause de la maladie de Maximilien et de la mort de ce prince, et par la vacance de l'Empire et le couronnement du nouveau roi des Romains.

Quelques détails biographiques sur Martin Luther sont nécessaires pour faire connaître cet homme également inaccessible aux honneurs et à la crainte. Il était fils d'un forgeron et d'une servante de bains. Il naquit en 1483, dans un village près d'Eisleben, petite ville du comté de Mansfeld, dans la haute Saxe. (V. *Hist. de Luther*, par Audin, I, p. 6) En 1497, âgé de 14 ans, il partit à pied avec un compagnon de même âge. Ils mendièrent leur pain par des chansons d'école. Luther alla faire ses premières études à Magdebourg dans les classes appelées *Corren Schulen*. Les enfants y payaient leur entretien par les aumônes qu'ils recueillaient, en chantant sous les fenêtres des bourgeois et près des églises. Il alla ensuite à Eisenach, petite ville de Thuringe. Ses chansons attirèrent l'attention d'une veuve appelée Cotta; cette femme acheta pour lui une flûte et une guitare. Par ces détails, on verra que Luther n'a reçu aucune autre éducation que celle qu'il se donna lui-même. Cela fera connaître aussi qu'il avait appris l'influence que les chansons populaires exerçaient, et dont il fit usage dans l'œuvre colossale de son système de réformation religieuse.

Il faut ajouter que la grossièreté quelquefois ordurière de cette première éducation, s'est mêlée souvent, dans la haute érudition de sa polémique avec les plus célèbres théologiens de la chrétienté et dans ses attaques envers la cour de Rome.

Luther termina ses études à l'Université d'Erfurt en 1501 ; il suivit un cours de droit canonique. Il y consulta dans la bibliothèque (*V.* Cochlæus, *Acta et scripta Lutheri*), les livres, tant manuscrits qu'imprimés : il choisissait de préférence les ouvrages relatifs à la Bible et ceux à miniatures. C'est là qu'il apprit l'influence des images peintes ou gravées, qui rendaient l'écriture parlante. En 1505, étant âgé de 22 ans, il fut reçu licencié en philosophie. Un de ses condisciples ayant été tué près de lui, par la foudre, dans un champ, il prit la résolution d'entrer dans l'état monastique.

Il fit son noviciat et prononça ses vœux dans un couvent de l'ordre de Saint-Augustin, de l'observance saxonne, dont il y avait entre autres une maison à Anvers. Il fut admis à la prêtrise. En 1508, il fut désigné par Staupitz, vicaire général des Augustins, pour enseigner, en qualité de professeur, à la nouvelle Université de Wittemberg, que Frédéric, surnommé le Sage, électeur de Saxe, venait de fonder, la dialectique et la physique d'après Aristote. Cette Université avait été établie à grands frais. L'électeur appréciait les écrits de l'antiquité classique et reconnaissait leur utilité pour l'amélioration et la propagation des connaissances humanitaires. C'était le résultat de l'impulsion artistique et intellectuelle dont l'empereur Maximilien avait apporté les idées des provinces des Pays-Bas. Les autres Universités d'Allemagne suivaient cet exemple. Les études des trois langues bibliques, — que l'on nous permette cette expression, l'hébreu, le grec et le latin, y furent cultivées avec succès. Sans aucun doute, la magnifique Bible polyglotte que Ximenès fit imprimer en Espagne, en l'Université d'Alcala, comme nous l'avons expliqué page 227 ci-dessus, fut un des principaux instruments dont la réformation religieuse de Luther fit usage.

Avant de continuer notre récit, nous devons déclarer que notre ouvrage étant essentiellement historique et politique, nous nous abstenons de toute exposition de dogmes et de doctrines théologiques.

Cette observation préalable que nous avançons est la preuve de notre système d'impartialité.

En 1510, il y eut des dissensions dans les couvents des Augustins de l'observance saxonne. Luther fut envoyé à Rome, pour en soumettre les décisions au saint-siége apostolique ; il remplit cette mission avec succès. Pendant son séjour dans cette ville, il observa les abus de l'autorité temporelle des membres du haut clergé, abus qui défiguraient les vérités éternelles de la religion, et que l'empereur Maximilien avait signalés dans une lettre du 29 juin 1510, qu'il écrivait à l'archiduchesse Marguerite, au sujet des difficultés d'aller se faire couronner à Rome. En voici l'extrait : « Toutefois, le susdit pape Jules II met « et fait journellemenent tant de pratikes au roi de France qu'il met les oreilles « après ; ainsi il fait à nous, mais nous sommes toujours tel comme vous savez. « Le maudit preter pape pour mettre chose au monde ne peut souffrir que « nous allions encourir pour notre couronne impériale à Rome, accompagné du « François, car il craint d'y être chapitré de nous deux, veus ses grands pechés « et abusions il fait journellement et aussi aucuns cardinaux lesquels craindent

« tretous la reformation combien ils ont tous paour, et sur cela je serai bientot « d'opinion de mettre la chose du Toison d'or en pratike. »

Ces derniers mots s'appliquent aux statuts généraux de l'ordre de la Toison d'or, qui prescrivent aux chevaliers d'être les défenseurs de la religion.

Ainsi, l'expression de *réformation*, qui depuis environ trois siècles et demi retentit dans toute la chrétienté, a été prononcée primitivement par l'empereur Maximilien : Cette expression, alors d'une frappante actualité, n'a été que reproduite par Martin Luther. Nous ajouterons à propos de réformation : Qui ne connait point ce conte de Boccace, rédigé plus d'un siècle avant Maximilien : Un juif part pour Rome afin de se convertir, mais il en revient bientôt, après avoir vu la conduite peu édifiante de beaucoup de chefs de l'Eglise.

Les plaintes de l'empereur Maximilien étaient conformes à celles faites quelques années plus tard et qui touchent à l'époque de la réformation de Luther. Dans un discours prononcé à l'ouverture de la sixième session du concile œcuménique de Latran le 27 avril 1513, on invoquait ces paroles prophétiques de Jérémie (V. *Réflexions sur l'histoire ecclésiastique* de l'abbé Racine, II, p. 5) : « Tout ce « que la fille de Sion avait de beau lui a été enlevé; ses ennemis sont entrés dans « son sanctuaire. Est-ce là cette Jérusalem, est-il dit en plein concile, cette ville « d'une beauté si parfaite, qui faisait la joie et les délices de toute la terre? » A la dixième session, le 4 mai 1515, l'archevêque de Patras avait dit : « Dieu « ne peut pas souffrir plus longtemps les abus, les vices et les iniquités qui « règnent dans toute l'Église, de peur qu'une corruption générale ne fasse « blasphémer contre sa majesté divine et qu'on ne lui reproche de négliger tout « ce qui se passe ici-bas; car, mes révérends pères, il y a dans notre siècle une « multitude de personnes qui ne travaillent qu'à renverser sa loi divine. Que « vois-je dans l'avenir? Peut-il y avoir un temps plus malheureux que celui où « nous sommes? Les saints apôtres faisaient des miracles, et nous des abomi- « nations. Ils acquéraient l'estime et l'affection de tout le monde, et nous la « haine et l'indignation de l'univers, par nos déréglements. »

Après ces témoignages contemporains, nous devons en invoquer un autre de la seconde moitié du XVIIe siècle, longtemps après Luther, et qui sera incontestablement reçu avec la plus entière confiance : c'est celui de Bossuet, auteur des *variations de l'Église protestante*. On lit au commencement de cet ouvrage : « Il y avait plusieurs siècles qu'on désirait la réformation de la discipline « ecclésiastique. Qui me donnera, disait saint Bernard, que je puisse voir, avant « de mourir, l'Église de Dieu comme elle était dans ses premiers siècles! Ce « saint homme a gémi toute sa vie des maux de l'Église. Il n'a cessé d'en avertir « les peuples, le clergé, les évêques, les rois même. Les désordres s'étaient « encore augmentés dans l'Église romaine, la mère des Églises : elle n'était pas « exempte du mal, et dès le temps du concile de Vienne en 1312, un grand « évêque chargé par le pape, de préparer les matières qui devaient y être trai- « tées, mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée, qu'il fallait « réformer l'Église dans le chef et dans les membres. Le grand schisme arrivé

« peu après, mit plus que jamais cette parole en la bouche d'un Gerson, d'un
« Pierre d'Ailly. Tout en est plein dans les conciles de Pise, de Constance, de
« Bâle, où la réformation fut malheureusement éludée. Le cardinal Julien
« représenta à Eugène IV (1431-1437) les désordres du clergé, principalement
« d'Allemagne. Ces désordres, disait le cardinal Julien au pape, excitent la
« haine du peuple contre l'ordre ecclésiastique. Il prédisait qu'après que
« l'hérésie des Hussites serait éteinte, il s'en élèverait une autre plus dangereuse.
« Il me semble voir bientôt enfanter quelque chose de tragique... On rejettera
« la faute de tous ces désordres sur la cour de Rome que l'on regardera comme
« la cause de tant de maux. Je vois une prompte désolation dans le clergé
« d'Allemagne. »

Tel est l'extrait du texte de Bossuet, qui renferme les prédictions du cardinal Julien, au milieu du XVe siècle. Ces prédictions expliquent les causes du luthéranisme et des nombreuses dissidences qui en sont résultées. Mais il nous est bien doux de pouvoir ajouter que, depuis très-longtemps, le vieillard vénérable qui habite le Vatican, ne sort plus du cercle des attributions spirituelles qui lui sont confiées en qualité de vicaire, par celui qui a dit : « Mon règne n'est pas de ce monde. » La papauté actuellement est une présidence pour maintenir dans l'unité, l'impérissable république chrétienne. Attribuer actuellement au pape la conduite scandaleuse des Alexandre VI, des Jules II, et de beaucoup d'autres, est une erreur, un anachronisme en contradiction avec les lumières du XIXe siècle.

L'opinion publique, avons-nous dit, était plus préparée en Allemagne que dans les autres pays de la chrétienté pour une réformation de la discipline ecclésiastique. Des plaintes avaient été exprimées, pendant les derniers temps de l'empire de Maximilien, par divers états du corps germanique à la diète d'Augsbourg entre les exactions de la cour de Rome, en ce qui concerne les annates, c'est-à-dire les taxes sur le revenu de la première année d'un bénéfice vacant, dont on abusait en les prolongeant trop longtemps. Déjà en France, les états généraux assemblés à Paris, en 1493, en avaient demandé l'abolition.

D'autres plaintes avaient été portées contre les infractions continuelles au concordat de 1448, en ce qui concernait la collation des bénéfices. (V. Pfeffel, année 1518, p. 508.) Ce concordat avait été rédigé par le savant Æneas Sylvius, qui ensuite fut le pape Pie II. Il était alors secrétaire de l'empereur Frédéric III, père de l'Empereur Maximilien. Il en résultait que des sommes considérables étaient transportées d'Allemagne en la ville de Rome. Martin Luther, moine Augustin, comme nous l'avons dit, et qui était un des principaux professeurs de la nouvelle Université de Wittemberg, ayant habité la ville de Rome, fut mêlé à cette polémique financière qui n'avait rien de commun avec le dogme orthodoxe.

C'était donc pour lui, une intervention plus grave que ses recriminations, comme on l'a raconté vulgairement, de ce que la cour de Rome avait préféré l'intervention des Dominicains à celle des Augustins pour la prédication Simoniaque des indulgences, dont les produits devaient, comme chacun le sait, être

employés à la bâtisse de la basilique de Saint-Pierre de Rome. Nous citons ici les expressions des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, dont l'ortodoxie n'est point douteuse : « Léon X voulant continuer la construction de la basilique de « Saint-Pierre *et les fonds lui manquant*, il a recours pour en faire, à la voie « des indulgences et charge les Dominicains de prêcher cette *dévotion*. Ces « religieux n'éprouvèrent de contradiction qu'en Saxe, dans l'exercice de leur « ministère. »

C'est de l'Université de Wittenberg que partirent les premières diatribes, surtout contre les indulgences. Elles retentirent bientôt dans l'Allemagne entière. Il faut ajouter qu'à cette époque, les encouragements aux études et aux beaux-arts donnés par l'empereur Maximilien, qui avait vu et apprécié le haut degré de civilisation des Pays-Bas, produisaient en Allemagne une renaissance intellectuelle.

Luther, professeur à l'Université de Wittenberg en Saxe, vint à Dresde centre de l'électorat. Il y trouva de nombreux partisans, ce qui est attesté par M. Audin, son biographe. De retour à Wittenberg, il se lia d'amitié avec un autre professeur son collègue, le jeune Melanchton, né dans le Palatinat en 1497, élève du vieux et savant helléniste et hébraïsan Reuchlin, qui mourut en 1522, étranger aux querelles du luthéranisme. Melanchton devint bientôt célèbre, malgré sa grande jeunesse, par son érudition, entre autres dans la langue grecque. On dit qu'il avait jusqu'à deux mille cinq cents auditeurs. Il fut bientôt le collaborateur de Luther.

Autant celui-ci, né prolétaire, avait de fougue et même quelquefois de grossièreté dans l'exposé de ses opinions, autant Melanchton avait d'urbanité, sa latinité se rapprochant beaucoup plus du style de l'antiquité romaine, que celle de Luther qui écrivait selon la méthode des théologiens du moyen âge. Nous dirons plus loin qu'en 1530, Melanchton fut le rédacteur de la Confession d'Augsbourg, qui est la profession de foi du luthéranisme.

Il nous semble que c'est une chose utile à faire observer que dans la marche de la réformation du luthéranisme, il y a trois périodes : la première pendant laquelle Luther signala des abus évidents; cette période n'était aucunement en opposition avec l'orthodoxie romaine. Il en résulta que le nombre de ceux qui approuvaient Luther, devenait continuellement de plus en plus considérable et préparait la deuxième période. Dans celle-ci, Luther commençait à attaquer les principes théologiques et disciplinaires qu'il considérait comme des superstitions et des erreurs. Luther ne s'était pas encore séparé de l'Église romaine.

La troisième période est celle où Luther, après la diète de Worms, s'est séparé de l'Église romaine.

Dès la fin de l'année 1517 et au commencement de 1518, le pape Léon X avait chargé Marin Caraccioli et Jérôme Oleander d'engager Erasme, qui avait alors la plus grande influence dans la république des lettres, à réfuter les écrits de Luther, en lui promettant, au nom du souverain pontife, un très-gras évêché (*pingusisimus episcopatus*). Erasme avait répondu que Luther était à un plus

haut degré d'élévation que lui, pour en être compris et qu'il s'efforcerait sans succès de le combattre. (V. *Op. Lutheri*, II, p. 113, apud *Moringum.*)

C'était mal s'adresser. En effet, Erasme, partageant alors les opinions de la première période de la réformation, n'aurait pas voulu écrire contre sa pensée, quoique dans tous les temps et d'une manière incontestable, Erasme demeurât sincèrement attaché à la doctrine de l'Église romaine; mais il avait un malin plaisir à censurer les moines par des satires. Nous ne citerons, parmi ses écrits, que ces deux vers connus de tout le monde :

O monachi, vestri stomachi sunt amphora Bacchi
Vos estis, Deus est testis, teterrima pestis.

Le vicaire général de l'ordre de Saint-Augustin en Allemagne, défendit à Luther de continuer d'écrire (*V.* Sleidan, I, p. 13); mais ce fut sans succès. Le 9 décembre 1518, le pape Léon X autorisa de nouveau les indulgences, et condamna les opinions de Luther; mais celui-ci n'en continua pas moins ses diatribes dans l'Université de Wittenberg. En la même année, le dominicain Sylvestre de Prierio, auteur d'un sermon sur les cas de conscience, excitait le souverain pontife, dans les termes les plus pressants, à maintenir son autorité spirituelle contre Luther.

Alors un adversaire plus redoutable se présenta pour combattre Luther : c'était la faculté de théologie de l'Université de Louvain, qui montait à l'apogée de sa réputation scientifique.

Le 22 février 1519, ce corps littéraire envoya à la faculté de théologie de l'Université de Cologne, l'indication de quelques articles extraits des écrits de Luther, qui lui paraissaient condamnables. L'Université de Cologne donna son approbation à cette censure. Toute cette affaire est racontée avec autant de clarté que d'impartialité dans le mémoire académique du savant M. de Ram contre Luther, publié en 1847. Le 7 novembre 1519, l'Université de Louvain prononça une semblable condamnation et en rendit compte à son doyen, Adrien d'Utrecht, qui était alors ministre de Charles-Quint en Espagne.

Adrien d'Utrecht répondit, le 4 octobre suivant, qu'il approuvait ce qui avait été fait (V. *Vita Adr. VI* par Burmann, p. 146), que les opinions de Luther lui paraissaient hérétiques. Il s'étonnait, écrivait-il, qu'on laissât du repos à un homme qui errait si ostensiblement et si obstinément, et qui répandait l'hérésie dans son pays. Cette lettre fut alors éditée par Thierri Martens, imprimeur à Louvain.

Luther fit une réplique ayant pour titre : *Condemnatio doctrinalis M. Lutheri per quosdem magistros Lovanienses et Colonienses.* Elle fut imprimée en 1520 à Wittenberg et ensuite à Schelestadt. On peut lire avec intérêt tous les détails de cette affaire dans le mémoire de M. de Ram que nous venons de citer. Adrien, ancien précepteur de Charles-Quint, en informa son royal élève, avant le départ de ce prince pour le couronnement d'Aix-la-Chapelle et par suite, pour la diète de Worms. L'on ne doit donc pas s'étonner si le jeune

roi des Romains, Empereur élu, a persisté dans la foi catholique, dans un âge où les innovations ont tant d'attraits, et tandis que beaucoup de princes laïcs d'Allemagne étaient séduits par les opinions de Luther.

Le 15 avril 1520, la faculté de théologie de l'Université de Paris censura aussi plusieurs passages du livre latin de Luther : *De la captivité de Babylone*. (*V.* Sleidan), et désigna avant Luther, plusieurs hérésiarques, tels que Wiclef, Jean Huss. C'est ainsi que les trois plus renommées facultés de théologie de la chrétienté, celles de Louvain, de Cologne et de Paris, voulurent arrêter les progrès du luthéranisme qui se propageait avec une grande rapidité; le jeune roi de France, François Ier, fut aussi contraire au luthéranisme que le jeune roi d'Espagne, prince souverain des Pays-Bas et Empereur élu. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui avait fait des études théologiques dans sa première jeunesse, se joignit à ces deux grands princes et aux trois Universités que nous venons de nommer, en rédigeant son livre intitulé : *Des Sept Sacrements*, dont le pape Léon X approuva l'intention avec éloge, mais qui ne fut publié qu'en 1521 et qui lui valut, par une bulle du 11 décembre de la même année, le titre de défenseur de la foi, que les rois et reines, ses successeurs, ont toujours conservé.

Le pape avait cité Luther en cour de Rome; mais Frédéric le Sage, électeur de Saxe, quoique ayant reçu du pape la Rose d'or, avait obtenu que Luther restât en Allemagne. (*V.* Sleidan.) Luther écrivit de Wittenberg, le 6 avril 1520, une lettre de soumission au pape, en assurant Sa Sainteté qu'il écouterait sa voix comme celle de Jésus-Christ lui-même, se référant à la décision de l'autorité suprême du chef de l'Église. C'était un nouveau manifeste de toutes ses opinions. Il rejeta le tort de son opposition sur les prédications des indulgences. « Est-ce ma faute, disait-il, dans sa lettre au pape, si mes écrits se sont répandus « hors de mon pays? » Ce que nous racontons est avancé par l'abbé Racine (VIII, p. 81). Miltitz, son adhérent, fut chargé de porter cette lettre à Rome. Le pape Léon X l'ayant reçue (*V.* Cochlæus) assembla un consistoire; il y fit examiner les censures de l'Université de Louvain; il les approuva et condamna plusieurs propositions de Luther, par sa bulle datée du 15 juin 1520 (17 kal. julii) : *Exsurge, Deus, et judica causam tuam*, etc. : « Levez-vous, « ô Dieu! jugez votre cause, et souvenez-vous des reproches injurieux qu'un « peuple insensé vous fait tout le jour. » (Traduit de la Bible de Le Maître de Sacy, psaume 73.) Le texte de cette bulle, d'une pureté de style, digne de l'ancienne latinité classique, renferme l'analyse de tous les articles des écrits de Luther, que la cour de Rome condamnait. Les derniers paragraphes fulminaient l'excommunication et l'anathème contre Luther, ses complices et adhérents, et contre ceux qui recevraient ou conserveraient ses écrits, sous peine de l'indignation divine (*indignationem omnipotentis Dei*) et des apôtres saint Pierre et saint Paul. (*V.* Audin, *Hist. de Luther.*) Telles furent les censures du souverain pontife contre un simple moine augustin, professeur à l'Université de Wittenberg.

Enfin, l'Empereur était tenu de faire exécuter cette bulle, conformément à l'article premier des Capitulaires, rédigées le 3 juillet 1520 par les électeurs, qu'il avait souscrits à Barcelone, et qui portaient (*V.* page 307 ci-dessus) que le roi des Romains et Empereur promet d'être l'avocat du pape et le protecteur de l'Église : *Der König verspricht die Römische Kirche und den Pabz als den selben Advocat, zu beschützen.* Charles, en signant cet article, y avait ajouté, en langue allemande : *In Sonderheit,* etc., c'est-à-dire particulièrement d'élever (*aufrichten*) et de poursuivre (*verfügen*) dans le saint-empire la paix, le droit et l'union. En conséquence, voulant faire cesser toute la polémique du luthéranisme qui troublait l'Allemagne depuis quatre ans, il avait signé, le 6 mars 1521, en forme de lettres patentes, un sauf-conduit qu'il fit envoyer à Luther dans la ville de Wittenberg, afin que celui-ci comparût en la diète de Worms dans les vingt et un jours. (*V.* Audin, *Hist. Luth*, I, p. 495) Ce sauf-conduit portait la clause que Luther, pendant son voyage, s'abstiendrait de haranguer le peuple et ne publierait aucun écrit. Malgré cette défense, Luther avait prêché dans une église, le dimanche de la *Quasimodo*, mais c'était aux instances du peuple.

Dans toutes les localités que Luther traversa, il y avait foule sur son passage. Il fit son entrée, en costume de moine augustin, à Worms, le mardi après le dimanche de *Misericordia,* 16 avril 1521. Il était en litière au milieu d'une foule d'ouvriers et entouré de ses adhérents qui chantaient des psaumes. On aurait dit le cortége d'un souverain. L'historien Cochlæus, prêtre catholique, doyen de Francfort, que nous avons cité plusieurs fois, était du nombre des curieux, comme il le disait lui-même. Luther descendit de litière à l'hôtel appartenant aux chevaliers de Rhodes. Un appartement lui avait été préparé. (*V.* Audin.)

Le lendemain, le maréchal de l'Empire, précédé d'un héraut d'armes, vint le sommer de comparaître devant Sa Majesté l'Empereur et devant les électeurs et les princes de l'Empire, en la salle de la diète, à quatre heures après-midi (c'était la période des longs jours d'été). Luther répondit ces mots : Que la volonté de Dieu soit faite ! j'obéirai à l'heure indiquée.

Avant sa comparution à la diète de Worms, le nonce du pape (V. *Hist. de la Réformation,* par M. Ranke, I, p. 481) présenta au seigneur de Chièvres la bulle d'excommunication contre Luther, du 20 juin de l'année précédente. Ce ministre répondit que l'Empereur ferait tout ce qui serait agréable au pape, pourvu que Sa Sainteté fit, de son côté, tout ce qui serait agréable à l'Empereur et qu'il ne soutint pas ses ennemis. C'était une allusion aux relations favorables de la cour de Rome avec François Ier qui aspirait à se venger de l'Empereur, comme on le verra un peu plus loin. Le nonce du pape fit de semblables démarches auprès du confesseur de l'Empereur, le père Glapion, moine franciscain.

Pour l'intelligence de cette session mémorable, nous devons décrire, d'après le mémoire de M. de B..... (La Haye, 1741, p. 70), les places occupées dans la diète, par les membres qui la composaient. La salle était un carré long, au

fond de laquelle, sur un des petits côtés à l'opposé de la porte d'entrée, était le trône de l'Empereur. Au-dessous de l'alignement du trône, il y avait, sur un rang, les siéges dits des sept électeurs. Sur la colonne, c'est-à-dire près du mur du côté de l'évangile, il y avait le banc dit, par habitude, celui des princes ecclésiastiques pour l'archiduc d'Autriche, le duc de Bourgogne, l'archevêque de Salzbourg, le grand maître de l'ordre teutonique, les vingt et un évêques, dont le dix-huitième était l'évêque de Liége, cinq abbés, entre autres, celui de Stavelot et celui de Prüm dans le Luxembourg, le duc de Holstein, roi de Danemark, etc. A l'extrémité inférieure de la colonne, étaient, sur deux bancs parallèles, au petit côté, vers la porte d'entrée, les députés des villes impériales : 1° du Rhin ; 2° de Souabe ; 3° de Bavière, etc.

Sous la colonne du côté de l'épître était le banc des princes, y compris le roi de Suède, duc de Poméranie, le duc de Savoie, le duc de Lorraine, le marquis de Nomeny, les princes de La Marck, de Nassau, etc., etc. Au milieu de la salle, mais vers le côté droit, était le banc ou bureau directorial : c'était là que l'on recueillait les suffrages.

Tout au milieu de la salle, il y avait une table sur laquelle on avait déposé tous les livres imprimés de Luther, ses chansons, ses gravures.

A l'heure indiquée, Luther fut conduit par le maréchal de l'Empire, précédé d'un héraut, depuis l'hôtel des chevaliers de Rhodes jusqu'à celui de la diète. Il y avait foule dans les rues, aux fenêtres et même sur les toits. Mais si Luther avait beaucoup de partisans enthousiastes, il avait aussi beaucoup d'ennemis exaspérés contre lui, qui l'attendaient à l'entrée de la diète. On l'introduisit par une porte de jardin et par une entrée dérobée, et on le conduisit dans une salle d'attente. L'Empereur fit dire à Luther qu'aucun mal ne lui serait fait.

Jamais assemblée de la diète n'avait été plus nombreuse ni plus solennelle (V. Bossuet, *Variations*, I, p. 62, et Cochlæus). Il y avait pour spectateurs : le seigneur de Chièvres, les ministres et les officiers de l'Empereur. Le public se pressait à l'extérieur de la porte ouverte, au fond de la salle.

Lorsque la séance fut commencée, on introduisit Luther. Il se plaça au milieu de la salle, près de la table où étaient ses œuvres. Il avait à côté de lui Jérôme Schurff, jurisconsulte, son avocat et conseiller. On demanda à Luther quelle était sa profession. Il se donna pour qualité le titre d'ecclésiaste de Wittenberg. Il déclara qu'il n'avait reçu son ministère que de Dieu seul et non des hommes, ni par les hommes, mais par le don de Dieu et par la révélation du Saint-Esprit.

L'orateur de l'Empereur, Jean Eckius, au banc directorial, étant official général de l'archevêque de Trèves, adressa la parole à Luther, d'abord en latin ; ensuite il la traduisit en allemand. Il lui dit, au nom de Sa Majesté Sacrée (*Sacra Cæsarea Majestas*), qu'il était interpellé de répondre à deux questions : la première, s'il se reconnaissait l'auteur des livres et des gravures qui étaient sur la table près de lui ; la seconde, si, les ayant reconnus, il voulait en révoquer le contenu.

Jérôme Schurff demanda que l'on fît connaître ces ouvrages un à un, ce qui fut fait. Luther répondit : « Je ne puis renier pour être de moi les livres qui viennent

« d'être nommés, » mais il fit observer qu'il fallait faire un triage de ceux qui étaient théologiques et de ceux qui traitaient de la philosophie, parce qu'il était professeur de cette dernière science en l'Université de Wittenberg. (*V.* Cochlæus.) « Quant à ce qu'on me demande de révoquer mes livres théologiques (*an* « *revocem illos*), comme il s'agit de la foi, du salut des âmes et de la parole de « Dieu, à laquelle rien n'est supérieur, ce serait aussi téméraire que dangereux « d'y répondre sans y avoir pensé et sans méditations (*quidquam incogitatum* « *proferens*). Je supplie, continua-t-il, que l'on m'accorde un délai pour « répondre. »

Les membres de la diète ayant délibéré, l'orateur informa Luther que la clémence de Sa Majesté lui accordait le délai d'un jour et que le lendemain il comparaîtrait à pareille heure.

Le lendemain, 18 avril, à six heures après-midi, au milieu d'une assemblée aussi nombreuse que celle de la veille, l'orateur réitéra à Luther les deux questions : S'il reconnaissait ses œuvres et s'il voulait les révoquer. Luther répondit humblement, mais avec la dignité chrétienne (c'est l'expression des historiens contemporains), par un discours apologétique. Il y cite les Pharaons d'Egypte, les rois de Babylone, les rois d'Israël.

Cette réponse n'étant pas décisive, l'orateur l'invita de répondre à l'article principal. Il fit une réplique; mais la nuit approchait. L'orateur l'interpella de répondre affirmativement ou négativement s'il voulait révoquer ses livres.

Alors Luther, s'adressant en langue allemande à l'Empereur, lui dit qu'il était convaincu par le témoignagne des saintes Écritures et par un raisonnement évident qu'il ne pouvait croire ni au pape, ni aux conciles, parce que c'est une vérité incontestable que les uns et les autres ont erré et se sont contredits. « Ma « conscience, dit-il, ne peut être vaincue que par les saintes Écritures que je « mets en avant : ma conscience est astreinte à la parole de Dieu. Je ne puis ni « ne veux absolument rien révoquer. Si je le faisais, j'agirais contre la sûreté « et l'intégrité de ma conscience. » — Nous faisons cet extrait d'après Cochlæus, historien catholique.

Luther dit aussi qu'il ne voulait point prétendre qu'il ne pouvait errer lui-même, que la nature humaine peut tomber dans l'erreur, et assura qu'il imitait Jésus-Christ disant à celui qui l'interrogeait devant Caïphe le grand prêtre, et qui le frappait : « Si j'ai mal parlé, faites-moi voir le mal que j'ai fait. » *Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo; si autem bene, quid me cædis?* Reprenant ensuite son allocution en langue allemande, il termina par ces mots : « *Gott hilft mir*, » c'est-à-dire : Que Dieu me soit en aide.

L'orateur répliqua à Luther qu'il aurait dû s'en remettre à la clémence de l'Empereur, et qu'il ressuscitait une doctrine déjà condamnée par le concile général de Constance, assemblée de toute l'Eglise germanique. « Vous voulez être con- « vaincu par les Écritures, vous êtes complétement dans l'erreur. » Telle fut la réplique de l'orateur.

Nous intercallons ici, qu'au concile général de Constance, en 1414 et 1415, on

décida (4[e] session) que ledit concile, assemblé au nom du Saint-Esprit, faisant un concile général qui représente l'Eglise catholique militante, était une puissance à laquelle toute personne, de quelque état ou dignité qu'elle soit, même papale, est obligé d'obéir, en ce qui appartient à la foi et à la réformation de l'Eglise, dans son chef et dans ses membres. Nous transcrivons ce passage fondamental de la foi catholique, du texte de *l'Art de vérifier les dates* par les Bénédictins, dont l'orthodoxie est incontestable, mais qui jugent toujours avec sévérité et quelquefois avec blâme.

La séance de la diète de Worms fut continuée le lendemain 19 avril. On y donna lecture d'un récès de l'Empereur, rédigé en langue bourguignonne, c'est-à-dire française, et traduit en latin, qui ordonnait à Martin Luther de partir de la ville de Worms et de se retirer dans les vingt jours à Wittenberg, avec un sauf-conduit qui était délivré à condition que, pendant son voyage, il s'abstienne de toute prédication verbale ou de toute publication imprimée. L'historien Cochlæus donne la traduction latine de cet écrit. Il faut terminer par l'extrait du texte de M. Audin (p. 335), pour faire apprécier la sage conduite de l'Empereur, ce qui est le plus bel éloge de Charles-Quint : « Gloire soit rendue, dit-il, à « l'adolescent couronné, dont l'âge eût excusé l'emportement et qui aurait trouvé « de si prompts instruments pour servir sa colère. Il n'en chercha pas ; il fut « généreux et garda sa parole. »

Nous ajoutons : Gloire à l'éducation que l'archiduchesse Marguerite, sa tante, lui avait donnée, d'après les conseils de l'empereur Maximilien, son aïeul. Une partie de cette gloire revient aussi à son ancien gouverneur, le seigneur de Chièvres, son ministre, son conseil, l'un des plus grands hommes d'État que la Belgique ait vu naître.

N'oublions pas d'ajouter que quelques princes avaient donné le conseil à Charles-Quint, pendant la comparution de Luther à la diète, de le faire arrêter et de le faire mettre en jugement. Le duc Georges, de la branche Albertine de Saxe, protecteur naturel de Luther, remontra énergiquement que l'honneur de la vieille Germanie exigeait qu'on lui tînt parole, en le laissant en liberté. C'est très-bien, répondit le jeune Empereur, en ajoutant ces mots en langue allemande, que nous traduisons : « Quand la bonne foi et la croyance ne pourront plus être supportées, elles trouveront encore leur asile à la cour des princes. » Ces paroles sont devenues un adage cité plusieurs fois depuis. Elles avaient déjà été dites par Jean II, roi de France, qui avait signé, le 8 mai 1360, le traité de paix de Bretigni avec les Anglais pour sortir d'une longue captivité, ayant été leur prisonnier, en 1356, à la bataille de Poitiers, et qui, entre autres articles, cédait aux Anglais le duché de Guyenne. On lui avait conseillé, lorsqu'il fut rendu à la liberté, de déclarer que des engagements contractés en prison, n'obligent à rien.

Le 24 avril 1521, Richard de Graffenclau, électeur et archevêque de Trèves, dont nous avons fait remarquer le bel esprit et la rhétorique paradoxale, au moment de l'élection de Charles-Quint, invita Martin Luther à une collation. Il y avait réuni le docteur Velis, chancelier de Bade, d'autres savants et des pré-

lats. Il reçut Luther avec la plus grande déférence. La docte assemblée conseillait à Luther de s'en référer au jugement d'un concile, ce qu'il accepta; mais comme on y ajoutait la restriction de ce que rien de ce qui avait été condamné par la bulle du 20 juin 1520, n'y serait discuté, Luther déclina cette proposition. (*V.* Cochlæus, I, p. 30.)

Luther partit immédiatement à cheval pour Wittenberg; quelques amis l'accompagnaient : ils gardèrent un silence complet sur la route qu'ils suivirent. L'autorité civile avait interdit toute démonstration quelconque pour ou contre lui. Luther fut reçu avec de grands honneurs par l'abbé d'Hersfeld. Il y prêcha. (*V.* Von Bucholz, I, p. 360.) Il prêcha aussi à Eisenach, malgré la défense qui lui en avait été faite. L'historien Robertson dit, que lorsqu'il fut au delà d'Eisenach, au moment où il entrait dans une forêt de la Thuringe, une troupe de cavaliers masqués, mis en embuscade par l'électeur de Saxe, en sortit tout à coup. Elle entoura Luther, en lui donnant l'assurance qu'aucun mal ne lui serait fait, qu'au contraire on voulait protéger sa personne. Il suivit cette troupe en prenant le faux nom de Juncker Jörg, c'est-à-dire noble George. (*V.* Perizonius, p. 106.) L'électeur avait ordonné qu'on le conduisit dans un de ses châteaux, ne voulant pas savoir dans lequel, afin que si l'Empereur l'interrogeait, il répondit qu'il ignorait la retraite de Luther. Ce fut au château de la Wartbourg, situé sur une colline ayant une vue délicieuse et très-étendue. C'est ce château que Luther, lorsqu'il en sortit l'année suivante, appelait son île de Pathmos. Nous rappellerons ici qu'au XIII[e] siècle ce château avait été habité par la célèbre princesse sainte Elisabeth de Thuringe, femme de Louis IV, landgrave de Thuringe. Elle était mère de Sophie qui épousa Henri II (1248-1260), tige des ducs de Brabant de la maison de Hesse. Sainte Elisabeth habitait ce château par prédilection. M. Staedler a publié une biographie de cette princesse qui est lue avec intérêt.

Laissons Luther travailler dans sa solitude à de nouveaux ouvrages qui commencent sa troisième période théologique, celle où il se sépara de la cour de Rome et se déclara l'ennemi de la papauté.

Le 8 mai 1521, lorsque Luther était en sûreté à la Wartbourg, parut à Worms un édit de l'Empereur qui déclarait, conformément à la bulle d'excommunication du 15 juin 1520, Martin Luther hérétique et excommunié. (V. *Dipl.* Dumont, IV, p. 325.)

Cet édit en langue allemande, rédigé par Jérôme Oleander, proto-notaire, nonce et commissaire apostolique, fut affiché dans l'église cathédrale de Worms et officiellement envoyé dans tout l'empire germanique. Le préliminaire du texte rappelle l'obligation de l'Empereur d'être le défenseur de l'Eglise romaine, d'empêcher que les erreurs, les schismes et les hérésies se propagent, de censurer les sermons et les écrits imprimés, les gravures de Martin Luther dans les deux langues allemande et latine. Tous ces griefs étaient déclarés crimes de lèse-majesté. Les livres de Luther furent publiquement brûlés au son de la trompe. (*V.* Loyens, p. 224.)

Cet édit fut envoyé à Rome le 10 mai 1521 et traduit en langue italienne, selon l'historien Guichardin. « On disait en Italie que Luther fut si stupéfait « d'avoir été mis au ban de l'Empire, que si le cardinal Saint-Sixte, légat aposto- « lique, ne l'eût réduit au désespoir par ses menaces et ses haines, il aurait abjuré « la réformation, pourvu qu'on lui eût donné quelque dignité dans l'Église ou de « quoi subsister avec honneur. » Nous faisons cette citation, mais nous ne croyons pas à sa réalité. Luther n'a pu être informé de l'édit du 8 mai 1521, que plusieurs jours après sa retraite à la Wartbourg; le récit de la conduite du cardinal de Saint-Sixte est un anachronisme. D'ailleurs, Luther n'a jamais recherché ni les honneurs, ni les richesses.

L'édit de Worms du 8 mai 1521, fut publié aux Pays-Bas, ce qui était d'autant plus nécessaire qu'un ami de Luther et son ancien disciple à Wittenberg, Jacobus Præpositus alias Spreng (V. msc. n° 6550 de la Bibl. de Bourg.), était, à Anvers, prieur du couvent des Augustins de l'observance saxonne, de la même règle que Luther, depuis l'année 1515. Il y avait d'ailleurs à Anvers un grand nombre de marchands allemands. Jérôme Oleander, rédacteur de l'édit de Worms, était alors aux Pays-Bas.

Robert de Croy, évêque de Cambrai depuis l'année 1519, dont la juridiction s'étendait alors jusque sur Anvers, signala aux deux inquisiteurs de la foi, comparables au ministère public actuel de nos procureurs du roi, les troubles que les discours du frère Præpositus excitaient. Luther avait continué dans sa retraite, à la Wartbourg, de correspondre avec son ami; il lui avait, entre autres, envoyé son traité sur l'abrogation des messes privées.

L'archiduchesse Marguerite, voulant rétablir la tranquillité par la douceur et la persuasion, fit venir auprès d'elle, à Malines, le frère Præpositus; elle lui parla avec les mêmes égards que l'on avait eus, à Worms, pour Martin Luther. Elle parvint à le persuader. En conséquence, Præpositus, le 9 février 1522, à dix heures du matin, assistait à une messe solennelle qui fut chantée en l'église collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles, devant une nombreuse assemblée. En cette église, il y avait Oleander, légat du pape, Vander Noot, chancelier de Brabant, Herbouts, évêque de Rosas en Espagne, le doyen de Nivelles qui représentait l'évêque diocésain de Cambrai, d'autres prélats, les officiers de l'Empereur et une foule immense d'autres personnes.

Après que l'office divin eut été terminé, le frère Præpositus monta au jubé; il y prononça à voix haute et en langue flamande une rétractation de ses opinions, il déclara l'anathème des livres de Luther. Pour donner plus de force à cette rétractation, il en résuma la doctrine, article par article, qu'il condamnait. Acte public en fut rédigé par Nicolas de Spira, notaire et avocat apostolique en la cour de Bruxelles.

Environ un mois auparavant, une autre rétractation avait été faite à Maestricht par un autre prêtre appelé Henri Gerard, mais elle ne contenait que neuf articles.

Il faut ajouter que le 29 avril 1522, fut publié, à la requête de maître François

Vander Hulst, du conseil de Brabant, l'ordre de citer et d'arrêter tous ceux qui soutiendraient publiquement les doctrines de Luther, d'inventorier et d'inscrire leurs propriétés, de saisir leurs livres et leurs images, et avec défense de donner logement aux sectateurs. Cependant, d'après le même placard, un pardon général était accordé à ceux qui dans un délai fixé se soumettraient. (V. *Repertorium*, II, p. 2.) En conséquence, deux inquisiteurs de la foi firent emprisonner à Bruxelles plusieurs personnes, entre autres Cornelius Graphæus (c'est-à-dire en flamand De Schryver), homme de lettres et bon poëte, secrétaire de la ville d'Anvers et ami d'Erasme. Il avait voyagé en Italie; il avait publié antérieurement la préface d'une brochure de Jean Van Gooch, sur la liberté de religion. Il se rétracta publiquement et fut mis en liberté. (V. *Hist. de la Réfor. aux Pays-Bas*, par Brand.)

Cependant, Jacobus Præpositus retomba dans ses opinions, malgré sa rétractation. A cette époque, plusieurs novateurs furent publiquement suppliciés, surtout en Hollande. Præpositus fut si effrayé, qu'il s'enfuit en Saxe auprès de ses confrères du couvent des Augustins de Wittenberg, qui abandonnaient l'ancienne croyance et qui, en ce moment là, venaient d'abolir les messes privées.

Comme il y avait au couvent des Augustins d'Anvers, d'autres partisans du luthéranisme, tel que le frère Henri de Zutphen, l'Empereur, sur la demande du souverain pontife, ordonna que les religieux de ce couvent fussent bannis et que le bâtiment qu'ils avaient occupé fût démoli. Henri de Zutphen alla prêcher le luthéranisme dans l'évêché de Brême; il y fut arrêté, et le 10 décembre 1524, il fut brûlé vif. A Anvers, quatre-vingt-trois ans plus tard, en l'année 1607, un nouveau couvent des Augustins fut bâti sur le même terrain. Pendant les années 1525 et suivantes, surtout en Hollande et à Anvers, chez plusieurs marchands allemands, quelques hérétiques, surtout des anabaptistes, furent secrètement jugés et noyés dans l'Escaut. Les procès-verbaux en existent aux archives du royaume à Bruxelles. L'agitation religieuse était comprimée par la vigilance du gouvernement de l'archiduchesse Marguerite; mais c'était un feu couvant sous la cendre.

CHAPITRE VIII.

Décès du seigneur de Chièvres et conséquences de ce décès.

Après ces détails sur le luthéranisme, il faut continuer le récit de ce qui se passait à Worms. Le 25 mai 1521, le jeudi après la Pentecôte, les six électeurs de Mayence, Trèves, Cologne, Palatin, Saxe et Brandebourg, firent ensemble, un pacte de confraternité afin de pourvoir à leurs intérêts communs. Le 26 du même

mois, l'Empereur fit un traité pour assurer la paix publique entre tous les princes de l'Empire. (*V.* Dumont, *Dipl.*, IV, p. 342.) Enfin, le nombre des affaires qui devaient être traitées en cette diète, après la comparution de Luther, étant trop considérable, l'Empereur en convoqua immédiatement une autre, à Nuremberg, pour le 16 février 1522.

Le 25 mai 1521 fut un jour néfaste pour Charles-Quint; le seigneur de Chièvres mourut à Worms vers le soir, après avoir été malade depuis plusieurs semaines. Quatre mois auparavant, le cardinal de Croy, son neveu, y était mort comme nous l'avons dit page 338. Chièvres, malgré sa maladie, avait dirigé les opérations importantes de la diète de Worms. Il fit plus encore, il fit consentir au pape Léon X de reconnaître, par un traité définitif, qu'il n'y avait pas d'incompatibilité dans la possession des deux couronnes de l'Empire et de Naples. Pendant ses derniers moments, il donna plusieurs conseils à son auguste élève, et il lui recommanda d'en garder le secret : cet habile gouverneur fut en cela, plus prévoyant qu'Aristote envers Alexandre de Macédoine. Il y a impossibilité de savoir si Charles-Quint les a suivis, mais on peut le présumer, parce que la marche politique du jeune empereur s'est continuée dans la même direction. On sait seulement que Chièvres (c'est l'historien Barlandus, contemporain, qui l'assure) conseilla de maintenir la paix avec le roi François Ier; malheureusement, on va voir que cela fut impossible.

L'éloge de Chièvres est en détail dans tout le récit de ses opérations, depuis le moment où il fut appelé aux fonctions de gouverneur de la personne de Charles-Quint. Un résumé serait donc un double emploi; mais il faut ajouter, à l'appui de tout ce que nous avons dit, le témoignage d'un des plus célèbres écrivains de l'Allemagne, M. Ranke, auteur de l'*Histoire de la Réformation*. On y lit, t. I, p. 459, dans une note de son ouvrage, une relation en langue italienne de Francesco Corsini, orateur de S. M. Catholique, en date du 6 juin 1521, quelques jours après le décès de ce grand ministre. Nous la traduisons en ces termes : « C'est un homme d'un génie heureux (*di buon* « *ingenio*); il parle peu, il écoute attentivement, et il répond avec bienveil- « lance. On ne voit jamais qu'il soit colère, mais il est plutôt pacifique et « tranquille. Il ne désire point la guerre; il est sobre dans sa manière de vivre, « ce qui se trouve dans peu de Flamands (*il che si trova in pochi fiaminghi.*) » Nous répondrons que nos mœurs anciennes, peut être calomniées, sont bien changées.

Après la mort de Chièvres, l'Empereur nomma grand chambellan Henri comte de Nassau. Il confia les fonctions de premier ministre et de chambellan à Mercurio Arborio, que nous avons déjà fait connaître, en parlant d'une famille de petite bourgeoisie de Gattinara, d'où lui vient son surnom. Nous avons dit aussi qu'il était venu de Savoie aux Pays-Bas à la suite de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche. (*V.* page 152 .) Ainsi, à un ministre de la plus haute naissance succédait un ministre de la plus basse extraction. L'un et l'autre ne devaient leur position à côté du prince, qu'à leur travail et à la supériorité de

leurs talents: ce qui prouve que Charles-Quint en cette occasion, et en beaucoup d'autres, préférait au hasard d'une naissance illustre, la capacité accompagnée de la loyauté.

L'Empereur revint aux Pays-Bas. En arrivant à Bruxelles (*V.* Van den Esse), il y trouva son beau-frère Christiern de Danemark, qui avait épousé l'archiduchesse Isabelle. (*V.* page 201.) L'Empereur avait laissé en Allemagne l'archiduc Ferdinand, son frère, qu'il avait fait venir auprès de lui et qui était arrivé à Worms le 28 mai 1521, quelques jours après le décès de Chièvres. Charles-Quint chargea son frère des fonctions de régent ou lieutenant de l'Empire, fonctions qui étaient en quelque sorte, à cause de la grande jeunesse de Ferdinand, une présidence honoraire. Il était le chef de la conférence des électeurs, qui réunissait tous les pouvoirs du gouvernement en l'absence de l'Empereur. Cette conférence avait été établie à la fin du mois de juin 1519, immédiatement après son élection à Francfort.

Depuis son arrivée en Allemagne, l'archiduc Ferdinand, oubliant l'Espagne sa patrie, a continué d'y résider : nous verrons plus loin son élection, en 1531, à la dignité vacante de roi des Romains, après que Charles-Quint eut été couronné empereur à Bologne par le pape, le 24 février 1530, et son élévation en 1558 à la dignité d'empereur, étant la tige de la branche allemande de la maison d'Autriche.

CHAPITRE IX.

Organisation de l'armée.

Avant de rendre compte des différentes guerres que l'empereur Charles-Quint a faites, nous ferons connaître la manière dont ses armées étaient composées, surtout en ce qui concerne nos provinces belgiques.

Ce n'était plus le temps où, les Pays-Bas étant divisés en plusieurs États souverains et réciproquement indépendants, le prince devait demander à ses vassaux, tant des fiefs que des communes, la prestation personnelle d'un contingent pour un temps limité. Déjà les ducs de Bourgogne de la maison de Valois, commençant à former une grande monarchie, avaient reconnu les inconvénients de ce système féodal.

Nous nous abstiendrons de rendre compte, entre autres preuves de ces inconvénients, d'un refus de prestation de gens de guerre, qui avait été fait par les états de Brabant, sous prétexte qu'ils en ignoraient les causes, et la défection des gens de Flandres, qui avaient abandonné le siége de Calais au moment où cette place importante allait être prise.

Dès le milieu de ce même xve siècle, cette législation féodale cessait, dans

le royaume de France, d'être efficace pour le défendre contre les troupes anglaises. « Les communes, dit le père Daniel (*Histoire de la milice française*, I, p. 151), « ne marchaient plus que selon la fantaisie des magistrats des villes, souvent « gens factieux ou peu affectionnés au bien de l'État, et ils avaient même, en « plusieurs endroits, besoin de leurs milices, afin de se défendre contre les « paysans, qui s'attroupaient de toutes parts pour les piller. »

Comme nous n'écrivons que l'histoire de Charles-Quint et non celle des rois de France, nous n'expliquerons pas comment le roi Charles VII forma les compagnies d'ordonnance, origine des régiments d'infanterie et de cavalerie. Nous dirons seulement que le nom de *soldat*, signifie homme *payé*, *soldé* ou *soudoyé*, et que leur institution avait commencé pendant les expéditions lointaines des croisades, parce qu'il y avait nécessité d'ajouter aux milices féodales de l'Europe, des mercenaires qui suivaient les princes en Asie.

Nous ne rendrons également aucun compte des bandes primitives d'ordonnances d'Italie, associations de gens armés, dirigés par des condottieri ou conducteurs, qui mettaient les services de leurs gens à la location de ceux qui voulaient en faire usage.

Nous avons recours ici au mémoire de M. le colonel Guillaume, couronné par l'Académie royale de Belgique en 1848 et publié dans le tome XXIII de ses mémoires couronnés, concernant l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne. Il y explique comment le duc Charles le Téméraire (1467-1477) prit la résolution d'avoir principalement une armée soldée, à cause de la répugnance de ses vassaux, et surtout des communes, de lui fournir des prestations personnelles, par le motif qu'il fallait être toujours sous les armes contre un ennemi de mauvaise foi, tel que le roi Louis XI qui attaquait au moment le plus imprévu, « ennemi, disait le duc Charles (*V.* le Mém. de « M. le colonel Guillaume, p. 111), qui est si muable et si inconstent, que nul « ne sceit qui a en propre et comment bonnement l'on se gardera de luy, car « il a toujours ses gens d'armes prest. »

Dès l'année 1469, le duc Charles procéda à une organisation provisoire du nouveau service de ses vassaux, pour tout fief et arrière-fief, selon leur rapport annuel en numéraire. En 1470, il forma le projet de la création des compagnies d'ordonnance, origine du système permanent de l'armée, comme il y en avait en France. Le 20 mai de la même année, il convoqua les États pour obtenir des aides nécessaires à l'exécution d'une mesure si nouvelle. « Il leur dit (*V.* le « Mém. de M. Guillaume) que 500 hommes auraient suffi pour garder les fron- « tières, empêcher le roi Louis XI d'entreprendre la guerre et de troubler le « repos du pays. Il les engagea fortement à lui accorder les fonds nécessaires « pour l'entretien de 800 lances. Les États lui accordèrent 120,000 écus pen- « dant trois ans. » C'est ainsi, ajouterons-nous, que la première mesure, pour le nouveau système, fut exécutée. (*V.* p. 9 et 11 précédentes.)

Le 31 juillet 1471, le duc Charles donna de plus grands développements à son système en créant les compagnies permanentes d'ordonnances d'hommes

d'armes et gens de trait, tant à pied qu'à cheval. Il en acheva l'organisation par un règlement de l'année 1473, daté de l'abbaye de Saint-Maximin, à Trèves.

Le texte officiel primitif, qui était dans la tente du duc Charles, le 16 juin 1476, fut pris par les Suisses, à la bataille de Morat; mais sous la date du 23 avril 1631, il y en avait une copie authentique à la Bibliothèque de Saint-Laurent de l'Escurial. De cette copie provient celle du manuscrit 14,713 de la Bibliothèque de Bourgogne, qui nous sert de guide. On verra que, selon toute probabilité, c'est une imitation des bandes de condottieri en Italie.

Le duc nommait pour chef de chaque compagnie d'ordonnance, un conductier, dont le service durait un an, et qui avait sous ses ordres des chefs d'escadre. Chaque escadre était divisée en quatre parties ou chambres; chaque chef de chambre conduisait cinq lances fournies; chaque lance fournie se composait de six hommes. Il y avait aussi des archers à cheval, des coutilliers, etc. Tous avaient un costume uniforme.

Le passage suivant, extrait du mémoire de M. le colonel Guillaume, en fera connaître l'esprit.

« Les conductiers feront par chacun an, à leur institution, promesse et serment solempnel sur les Évangiles, qu'ils servirent mondit seigneur bien et loyalement audit état de conductier envers et contre tous, obéiront étroitement à tout ce qu'il leur ordonnera, et commandera, fera ordonner et commander par capitaines et autres chefs généraux et particuliers, qui à ce seront par lui commis, exécuteront la guerre sans dissimulation, à l'honneur et utilité de mondit seigneur et de sa maison et au reboutement de ses ennemis; lui revèleront toutes choses qui viendront à leur cognoissance, touchant son honneur, estat, proufflt, dommage; garderont et préserveront ses pays et subjets de toute foule et oppression; ne souffrirons lesdites gens de guerre renier le nom de Dieu, faire vilains serments à leur pouvoirs, ne aussi user de jeux de dez, sur les peines déclarées en ces présentes ordonnances, et spécialement entretiendront et feront entretenir par les chefs d'escadre et de chambre hommes d'armes et archers, etc., etc. » Il y a ensuite des dispositions pour les malades et les autres absents.

Les chefs d'escadre et sous eux, ceux de chambre, feront au 1er janvier, pareil serment.

On peut comparer ces conductiers aux colonels actuels de nos régiments modernes; il est même probable qu'ils en avaient le nom dès le règne de Charles-Quint : ils étaient sous les ordres d'un capitaine et de son lieutenant, qui sont actuellement des généraux.

On doit conclure, d'après le texte de l'*Histoire de la milice française* par le père Daniel, que c'est en France que le nouveau système avait les plus grands développements sous les règnes de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII et de François Ier.

Nous n'avons pas de documents à notre disposition, concernant l'établissement de ce nouveau système dans les deux monarchies de Castille et d'Aragon,

système qui devait être en exécution dès l'année 1492, par la longue durée du siége de la ville de Grenade et pour l'expulsion totale des Maures d'Espagne.

Dans les Pays-Bas, tout porte à croire que les deux espèces de milices, celle des fiefs et des communes et celle des bandes d'ordonnance, se continuèrent sous les règnes de Maximilien et de Philippe le Beau, son fils, jusqu'aux premières années des guerres de Charles-Quint. En effet, selon l'observation judicieuse de M. le colonel Guillaume (*V.* son Mémoire, p. 175), et notre récit, page 29, le duc Maximilien ayant remporté la victoire décisive de Guinegate en 1479, contre l'armée du roi Louis XI; au lieu de poursuivre l'ennemi jusque dans l'intérieur de la France, avait dû renvoyer l'armée, « parce que le service exigible était accompli, » ou, selon Olivier de la Marche, « la commune qui « estoit près de ses pays desira de retourner. »

Quarante années plus tard, en 1521, comme nous l'expliquerons quand il en sera temps, le gouverneur de la province de Hollande fit une levée pour résister à Charles d'Egmond qui se maintenait dans le duché de Gueldre et faisait des excursions dans la Hollande. Voici l'exposé du règlement, d'après l'imprimé de Sellius :

Article premier. Les hommes les plus forts et les plus propres à la guerre sont engagés selon une répartition faite dans la localité, jusque au nombre de 2,000. Les capitaines résident à Dordrecht, Harlem, Delft, Leyde et Amsterdam.

Art. 2. Le capitaine reçoit 5 paies, le lieutenant 3, chacun des deux trabans 1 1 2, l'enseigne 3.

Art. 4. L'armement sera la cuirasse, les brassards, le casque, l'arquebuse pour ceux qui savent la manier ; ce qui sera la moitié de l'effectif pour les autres, sera la pique ou la hallebarde.

Art. 5. Le capitaine en tiendra un rôle.

Art. 6. La paie est de 4 livres de gros, monnaie de Flandre, pour chaque soldat en campagne. (La livre de 40 gros était de 6 florins de change à 2 fr. 11 c.).

Art. 7. La paie de garnison sera de 7 gros par homme et par jour.

Art. 10. Le capitaine passera la troupe en revue tous les trois mois. Il l'instruira dans le maniement des armes, dans la formation des rangs et des manœuvres.

Art. 11. Une revue générale sera passée tous les ans, le 5 mai, à La Haye.

Art. 12. Chaque soldat se mettra en marche au premier coup de tambour.

Art. 13 et 14. Personne ne pourra s'absenter sans l'autorisation du capitaine.

Art. 15. Le rotmeester commande à dix soldats, le wyffel à dix rotmeester, le capitaine à quatre wyffel.

Cependant, peu à peu, les vassaux et les villes préférèrent, selon l'intention du souverain, substituer à des prestations personnelles, le payement des aides en numéraire. Nous ne rechercherons point ces changements qui eurent lieu pendant le règne de Charles-Quint ; nous ne dirons également rien de la publication de ses placards pour le maintien de la discipline dans ses armées. Il y

en a plusieurs dans les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne. Nous annoterons spécialement ce qui suit : Par un placard du 27 janvier 1521 (*N.S.*, 1522) adressé au conseil de Flandre, défense est faite que tous gens de guerre, qui ne sont de la retenue du prince ou des bandes d'ordonnance, doivent se retirer dans leurs foyers. (V. *Placards de Flandre*, I, p. 733.)

Par un placard daté de Malines, le 28 janvier 1529 (*N. S.*, 1530), Charles-Quint fait défense à qui que ce soit de retenir, enrôler; lever ou assembler des gens de guerre sans congé du prince. (*N.* les mêmes *Placards*, I, p 729.)

Par un autre placard daté de Bruxelles, 9 mai 1537, défense est faite de se mettre au service d'un seigneur étranger. (V. *Idem*, I, p. 730.)

Nous ne rechercherons point à quelle époque, les troupes des Pays-Bas espagnols, après le règne de Charles-Quint, et les troupes françaises, prirent le nom de régiments. Il nous semble que c'est un mot latin germanisé primitivement, dans l'empire d'Allemagne, car nous dirons plus loin, que l'archiduc Ferdinand, frère de Charles-Quint, fut lieutenant général du *régiment* de l'Empire, c'est-à-dire de l'administration. En France (V. *Hist. des milices*, par le père Daniel, II, p. 234), pendant le règne de François Ier, il y avait déjà des bataillons, ce qui est attesté, avec la plupart des détails que nous avons donnés, par Faviei (*Histoire de Navarre*). Le roi Henri II, en 1557, distribua l'armée en légions et leur donna les noms des provinces de France, quoiqu'elles n'y fussent point recrutées, par exemple : la légion de Normandie, celle d'Auvergne, etc. Le nom germanique de régiment y fut presque toujours substitué plus tard, tandis que chez nous, on donnait aux régiments le nom de leurs propriétaires.

On donnait le nom de lansquenets, du nom allemand *landsknechten*, aux soldats enrégimentés qui avaient été recrutés en Allemagne.

Nous ne ferons aucune mention du système nouveau des fortifications, nous référant pour cela à l'ouvrage publié en 1535 par Albert Durer, et qui fut renouvelé au XVIIe siècle par Vauban.

Nous ne dirons rien non plus de l'ordonnance de Maximilien et Philippe, datée de Bruges du 8 janvier 1487, concernant l'etablissement d'une marine militaire pour défendre les côtes de la Flandre et de la Hollande.

CHAPITRE X.

Guerres à la frontière des Pays-Bas.

L'Empereur s'était hâté de terminer les affaires de l'Allemagne; il y avait urgence qu'il revint aux Pays-Bas. Sa présence était indispensable, car lorsqu'il venait d'y arriver, la guerre était commencée à la frontière de France ou méridionale. En effet, nous avons dit page 308, que le roi François Ier, n'ayant

pas été élu roi des Romains et Empereur, à Francfort, le 28 juin 1519, avait résolu de se venger de Charles-Quint, par tous les moyens dont il lui serait possible de faire usage. Il y était excité par Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, sa mère, quoique belle-sœur de l'archiduchesse Marguerite, veuve du duc Philibert de Savoie. C'est à cette femme vindicative que l'on doit attribuer tous les revers que le grand roi François Ier, son fils, a éprouvés.

Nous avons dit aussi, même page, qu'elle fit encourager, pour empêcher que Charles-Quint partît d'Espagne, les séditions des communidades et les communeros de cette péninsule. Nous ne pouvons assurer qu'elle ait aussi encouragé le projet d'assassinat de Charles-Quint à son entrée dans la ville de Liége (*V.* page 355); mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut favorable aux hostilités de Robert de La Marck aux Pays-Bas, que nous avons déjà fait connaître, et qui avait été jusqu'alors entièrement dévoué à Charles-Quint.

Robert de La Marck, seigneur de Sedan en Champagne, gouverneur ou seigneur de Bouillon, fief du pays de Liége, frère d'Erard de La Marck, évêque de Liége, possédait ses domaines en partie en France, en partie aux Pays-Bas et au pays de Liége; mais la plupart se trouvaient sur les deux rives de la Meuse entre Verdun, Sedan et Givet : il était donc vassal du roi de France, comte de Champagne, et vassal de l'Empereur, comte de Namur, et vassal de ce prince duc de Luxembourg.

Personne ne le surpassait en bravoure chevaleresque; nous en avons eu la preuve en 1513 (*V.* page 185), lorsqu'à la bataille de Novarre, il délivra ses deux fils que les Suisses venaient de faire prisonniers. Personne ne le surpassait en exaltation, lorsqu'il se croyait lésé dans ses intérêts et qu'il se vengeait. Il avait pris pour emblème, comme Guillaume de La Marck, son père, surnommé le Sanglier des Ardennes, une Sainte-Marguerite foulant aux pieds un dragon, et pour devise, ce vers de Virgile :

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo.

Nous avons vu page 259 qu'il avait abandonné, par mécontentement, le service du roi François Ier, dont il était un des principaux officiers généraux en Italie, et qu'il vint aux Pays-Bas, y aidant, avec une ardeur et une activité que rien ne pouvait surpasser, l'élection de Charles-Quint à la dignité de roi des Romains et d'Empereur. Deux ans plus tard, il résolut, par inconstance, de renverser son ouvrage, de faire à Charles-Quint tout le mal qu'il lui serait possible et de rentrer au service de France.

Robert de La Marck était à Worms pendant la mémorable diète où comparut Luther; il en partit subitement, abandonnant le service de l'Empereur. Avant de rendre compte du motif de cette défection, nous devons donner ici quelques détails géographiques.

La Meuse, depuis le Bassigny et la Lorraine jusqu'au comté de Namur, était, par le partage de l'Empire, en l'année 886, sous le règne de Charles-le-Gros, la

séparation du royaume de France et de l'empire germanique, de manière que la rive gauche du fleuve était primitivement française et la rive droite impériale. Mais il y eut par le temps, plusieurs changements à cette séparation pour des causes de vassalité féodale. En effet, depuis Saint-Mihiel jusqu'à Ruremonde, il y avait à la rive gauche, à de faibles distances réciproques, des fiefs de Lorraine, des Trois Évêchés, de France, de Luxembourg, de Hainaut, de Liége, de Namur, de Limbourg, de Gueldre, entremêlés de simples seigneuries. Le village de Hierges, cause première de la guerre que nous allons décrire, à deux heures en amont de Givet, ville du comté de Namur, était un fief du Hainaut, en partie sous la juridiction de France et en partie sous la juridiction du Luxembourg.

Robert de La Marck avait un procès contre le seigneur d'Aimeries pour la seigneurie de Hierges (*V.* Chapeauville, t. II, p. 376, Pontus Heuterus, p. 379), fief du Hainaut, comme on vient de le dire, et qu'il réclamait au nom des enfants du comte de Chimai, ses neveux; il était leur tuteur. En effet, Catherine de Croy, sa femme, était fille de Philippe de Croy, comte de Chimai.

La cause fut évoquée à Bruxelles devant le conseil souverain de Brabant, dont les arrêts étaient sans appel, et qui se prononça contre les enfants de Chimai. Robert de La Marck, alors à Worms, ne faisant aucune attention que cette cour judiciaire était célèbre par son indépendance et ne se laissait jamais influencer, devint furieux, en apprenant que lui, qui avait rendu de si importants services à l'Empereur, avait été condamné et que le seigneur d'Aimeries avait été maintenu dans la propriété de la seigneurie de Hierges. C'est pour un motif aussi injuste, qu'il abandonna l'Empereur et qu'il revint offrir ses services au roi François Ier, d'après le bon accueil fait par madame Louise de Savoie au fils de Robert de La Marck, et qui les accepta. (*V.* Mémoires de Fleuranges, ch. LXIX.)

Robert de La Marck envoya un héraut à Worms, qui déclara, en pleine diète, la guerre à Charles-Quint. Il commença les hostilités par le siége de Virton, petite ville du duché de Luxembourg, à trois lieues au nord-est de la forteresse, alors luxembourgeoise, de Montmédy. Il ravagea les Ardennes qui sont aux environs de Virton. Charles-Quint, étonné de la témérité de ce seigneur, envoya contre lui, Henri, comte de Nassau, avec une armée allemande (*V.* Du Bellai, t. I, p. 241), qui s'empara d'un château près de la ville de Bouillon, domaine de Robert de La Marck, comme nous l'avons dit. Il devait protéger le seigneur d'Aimeries à la rive gauche de la Meuse; il envoya l'ordre de s'emparer de Messancy, fief de Champagne, quoique enclavé dans le duché de Luxembourg, non loin de la rive droite du fleuve et de Sedan. (V. *Papiers d'État de Granvelle*, t. I, p. 15.)

Le roi François Ier, suzerain de Messancy, fut offensé de cette saisie. Telle fut pour ce prince, le premier prétexte de faire la guerre à l'Empereur. Le comte de Nassau alla faire le siége du château fort de Jametz, autre place de cette province, fief du duché de Luxembourg, à deux lieues au sud de Montmédy.

Les deux fils de Robert de La Marck se retirèrent chez le seigneur de Jametz, et de Fleuranges et le seigneur de Sancy; ils s'y défendirent vigoureusement. Le comte de Nassau dut lever le siége. Il alla attaquer le château de Fleuranges qui est plus au sud, à quatre lieues de Metz, et qui se rendit par capitulation.

Le seigneur de Jametz, qui était accouru pour le défendre, fut fait prisonnier de guerre et envoyé à Namur. Le château de Bouillon, malgré sa position presque imprenable, sur un rocher qui domine la petite rivière appelée la Semoy, se rendit par trahison au comte de Nassau.

Le château de Sedan, qui domine la Meuse à la rive droite, mais fief de Champagne, allait se rendre, lorsque le roi François Ier, qui en était suzerain, envoya des troupes pour défendre ce domaine de son vassal. Dans le même temps qu'une armée française s'approchait de la Meuse, une autre armée française attaquait le territoire du royaume de Navarre, que le roi Ferdinand avait usurpé en 1513 (*V.* page 185). Nous reviendrons plus loin sur ces événements au sud des Pyrénées.

Le roi François Ier était arrivé en personne dans la ville de Rheims; il envoya des secours pour défendre la ville de Mouzon, fief de l'église de Rheims, aux deux rives de la Meuse, à trois lieues en aval de Stenay et à une égale distance en amont de Sedan. Robert de La Marck s'y était réfugié. Il faut observer que la juridiction de Mouzon, et par conséquent de la Champagne, s'étendait au nord et à la rive droite de la Meuse jusqu'à l'angle aigu formé par le confluent de la rivière de Chiers entre Sedan et Mouzon; le côté extérieur et oriental de l'angle faisait partie du duché de Luxembourg. Un capitaine français, sous les ordres de M. de Montmorency, passa le confluent pour se diriger au nord vers Sedan; le comte de Nassau et une troupe autrichienne passèrent le Chiers en amont du confluent pour aller attaquer Mouzon, mais ils y trouvèrent de la résistance. Ainsi commencèrent, de part et d'autre, les premières hostilités, qui devaient continuer pendant plusieurs années, entre François Ier et Charles-Quint.

Alors le comte de Nassau, ayant une nombreuse artillerie, descendit les rives de la Meuse; il vint, à quatre lieues au nord de Sedan, attaquer la ville de Mézières, autre domaine de la Champagne, dans une circonvallation de la Meuse. A cette époque, la place de Charleville, sur l'autre côté de cette circonvallation, n'existait pas encore; elle ne fut bâtie qu'en 1606, par Charles de Gonzague, qui lui donna son prénom.

François Ier avait envoyé au secours de Mézières, le connétable de Bourbon-Montpensier, qui, plus tard, abandonna le parti de France. La défense de Mézières fut confiée au célèbre chevalier Bayard. La place n'était pas tenable. Cependant, ce grand capitaine fit travailler en hâte aux fortifications. « Comment, « messieurs! disait-il, à ses officiers, nous serait-il reproché que, par notre « faute, cette ville serait perdue, vu que nous sommes si belle compagnie « ensemble. Quand nous serions en un pré et que devant nous, eussions un « fossé de quatre piés, encore combattrions-nous. Et, Dieu merci! nous avons

« fossé, muraille et rempart. » (*V.* ses Mémoires, ch. 63.) Il fit une si héroïque résistance, que le comte de Nassau dut lever le siége.

Robert de La Marck était réduit à la possession du château de Sedan ; tous ses autres domaines avaient été envahis par les Autrichiens. Il demanda une trêve de six semaines au comte de Nassau : Il l'obtint. Il voulut, après la trêve, ravager l'Ardenne qui est au nord de Sedan et Mézières. Il ne put y réussir. Il alla en Gueldre exciter Charles d'Egmond à recommencer la guerre contre la maison d'Autriche.

CHAPITRE XI.

Camp du drap d'or.

Lorsque les hostilités eurent commencé entre Robert de La Marck et le comte de Nassau, l'Empereur, de retour aux Pays-Bas, fit souvenir au roi Henri VIII, son oncle, que pendant sa visite à Cantorbéry, l'année précédente (*V.* p. 354), il lui avait promis d'avoir une conférence avec le roi François Ier, pour apaiser ce prince de ce qu'il n'avait pas été élu Empereur. En conséquence, le roi Henri VIII avait proposé au roi de France, pendant le printemps de l'année 1521, une entrevue, pour un arrangement pacifique, avec le jeune Empereur, son neveu.

Le cardinal Wolsey, son ministre et son confident, fut chargé des préparatifs de l'entrevue auprès de Calais, alors ville anglaise, comme on le sait. Rien ne devait être plus magnifique : la tente préparée pour le roi de France fut recouverte de 60 pieds carrés, c'est-à-dire de 360 pieds de superficie en drap d'or, d'où vient le nom de *Camp du drap d'or.* Le logement du roi d'Angleterre était une maison de bois sur le modèle de la *maison des marchands* de la Cité de Londres. L'entrevue des deux rois commença le 4 juin 1521 et dura jusqu'au commencement de juillet, parmi des fêtes et des tournois. « La dépense superflue fut « si grande, dit Du Bellai, dans ses Mémoires, que plusieurs y portèrent leurs « moulins, leurs forêts, leurs prés sur leurs épaules. » Mais cette entrevue fut sans résultat. Le roi François Ier persista dans son irritation contre l'Empereur et dans le désir de se venger.

Les deux rois se séparèrent en se donnant réciproquement les assurances de la plus intime amitié. Le roi François Ier revint à Boulogne, ville française, et ensuite à Paris.

Le 10 juillet 1521, le roi d'Angleterre vint une seconde fois à Calais, et de là il alla à Gravelines, ville de la domination autrichienne, au-devant de l'Empereur, son neveu, sous prétexte de lui rendre la visite qu'il lui avait faite à Cantorbéry, mais en réalité pour l'informer de l'impossibilité d'apaiser le roi

François Ier. Le 11 juillet, l'Empereur, le roi Henri VIII et l'archiduchesse Marguerite vinrent à Calais; ils y séjournèrent jusqu'au 14; ils eurent des conférences secrètes. Pendant ces négociations, Wolsey, dont les services devenaient nécessaires à l'Empereur, pour persister dans le rétablissement de la paix avec le roi de France, ne s'était pas oublié. Il fit en sorte qu'il obtint de l'Empereur, un peu plus tard, le 29 juillet de la même année, selon une promesse antérieure, une pension de 2,000 ducats sur l'évêché de Palencia en Espagne et le titre d'administrateur perpétuel de l'évêché de Badajoz avec le revenu.

Les conférences des deux souverains, à Calais, furent reprises avec magnificence par quatre ministres : deux étaient négociateurs; les deux autres étaient arbitres. L'Empereur, le roi Henri VIII et l'archiduchesse Marguerite partirent de Calais et leur laissèrent tous les pouvoirs nécessaires pour négocier.

Le premier arbitre était le cardinal Wolsey, légat du saint-siége en Angleterre, envoyé par le roi Henri VIII; le second était le légat du pape aux Pays-Bas; mais celui-ci était sans pouvoir de la cour de Rome. Du côté de l'Empereur, il y avait pour négociateurs Mercurin de Gattinara, chancelier de Marguerite, qui venait de succéder aux hautes fonctions du seigneur de Chièvres, récemment décédé à Worms, et qui, comme nous l'avons dit, avait toute la confiance de l'archiduchesse Marguerite. Du côté du roi de France, il y avait le chancelier Du Prat, en qui la reine-mère, madame Louise, duchesse d'Angoulême, avait aussi la plus grande confiance. (*V.* Dunot, *Mémoires sur la Franche-Comté*, III, p. 168.)

Ces quatre ministres étaient accompagnés d'un grand nombre de prélats et de seigneurs.

Mercurin de Gattinara fit une relation des conférences; elle fut primitivement en langue latine. Elle fut traduite en français et offerte à l'archiduchesse Marguerite. Un texte de cette traduction se trouve au manuscrit contemporain n° 14864 (Chroniques de Nicaise Ladam; années 1488-1542) de la Bibl. de Bourgogne; elle a été publiée en 1841 parmi les papiers d'État du cardinal de Granvelle, d'après une copie qui est à la Bibliothèque de Besançon. La rédaction est en forme de colloque entre les deux chanceliers. Le cardinal-légat Wolsey et l'autre légat, y interviennent. Cette manière de rédaction conserve plus exactement qu'un rapport, la teneur de ce qui fut dit. Il s'y trouve de nombreuses récriminations de part et d'autre, qui remontent au temps ancien des premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Nous en extrayons seulement ce qui concerne l'actualité des événements dont nous écrivons le sommaire. Ce sont les observations faites par Mercurin de Gattinara.

1° Le château de Messancy n'est pas un fief de France, comme le prétend Robert de La Marck, mais un fief du duché de Luxembourg; dès lors, c'est par erreur que le roi de France est intervenu comme suzerain contre l'Empereur. Il y a félonie de la part de Robert de La Marck, vassal de l'Empereur. Ainsi, la première cause de la guerre n'existe pas.

2° L'hommage de la Flandre et de l'Artois n'est plus exigible du prince souverain des Pays-Bas (alors empereur), parce que les rois de France Charles VI et Louis XI ont contrevenu au premier traité d'Arras en 1435, au traité de Conflans en 1465, et à celui de Péronne en 1468, et qu'il y est stipulé que cette contravention aurait pour pénalité, l'anéantissement de cet hommage. La présente remarque trouvera plus loin son application, à une déclaration du grand conseil de Malines, en janvier 1522 et au traité de Madrid en 1526.

3° La restitution du duché de Bourgogne et d'autres États n'a pas cessé d'être exigible par la maison d'Autriche. Le chancelier de l'Empereur y insistait formellement. Nous ferons encore usage de cette réclamation au traité de Madrid, en 1526.

Après ces explications, le cardinal Wolsey alla à Bruges, pour se concerter avec l'Empereur, qui vint au-devant de lui, jusqu'à un quart de lieue de la ville. Wolsey y demeura quinze jours. Il fut traité avec les mêmes honneurs qui auraient été rendus au roi Henri VIII. Voici le portrait qu'il fait de Charles-Quint dans son rapport à son souverain : « Je l'ai trouvé en vérité tout autre que son âge « aurait pu le faire juger ; sage, affable, plein de grandes humanités et de dou- « ceur, orné de toutes les vertus, tant que prince renommé peut l'être. Je lui « ai exposé les causes de mon voyage devers lui, et remontré les dangers et « calamités de la guerre, les bons et grands fruits de la paix, comme elle est « duysante et requise de toute la chrétienté, et lui ai fait ouverture d'aulcun « moyen pour parvenir à icelle paix. Sur quoi il m'a donné bonne et gracieuse « audience et m'a mûrement et prudemment répondu et déclaré l'événement et « les autres désavantages, le tout à la coulpe et au tort du roi de France. »

Nous devons ajouter, pour terminer, qu'après les hostilités dans le Tournésis, dont nous allons rendre compte, les conférences de Calais furent reprises le 19 novembre 1521 ; mais il y eut impossibilité de s'entendre et de les continuer. La guerre était déjà trop compliquée ; d'ailleurs, elle se faisait avec plus d'acharnement dans le duché de Milan, comme nous l'expliquerons quand il en sera temps.

Il faut dire, d'après le judicieux historien M. Rapin de Thoyras (t. VI, p, 162), que le cardinal Wolsey, au lieu d'agir en conciliateur dans ces conférences, selon le devoir de ses fonctions d'arbitre, laissa les deux chanceliers se reprocher mutuellement et amèrement les griefs contre leurs souverains respectifs. Qu'était-il nécessaire de rappeler ce qui s'était passé du temps de Louis XI et des ducs de Bourgogne? Wolsey, au lieu d'un ton de bienveillance, avait pris celui de l'arrogance. « L'on demande de tous côtés, disait-il, aide, secours au « roi d'Angleterre, mon maître ; néanmoins, je ne peux ni ne dois bailler fors à « ung, et pour celui conviendre, savoir et entendre lequel a été l'agresseur et « lequel a été l'agressé. Si l'agression est telle qu'elle requiert ledit secours, et « si en le donnant, la forme desdits traités a été gardée et observée. » (*V.* Rapin de Thoyras, t. VI, p. 133.)

Le cardinal Wolsey n'a donc pas agi conformément aux intentions bienveil-

lantes et pacifiques de Henri VIII, son maître, envers Charles-Quint, son neveu. Cependant, Charles-Quint, afin qu'il lui fût favorable, lui avait déjà donné, comme nous l'avons dit, une pension de 2,000 ducats et un évêché. Il avait fait plus encore : il lui avait promis, sur sa demande faite à Bruges, de l'appuyer pour être élu pape à la plus prochaine occasion. L'on a blâmé Charles-Quint d'avoir donné la préférence à Adrien d'Utrecht. Que l'on juge Charles-Quint avec impartialité. Devait-il tenir parole à Wolsey qui l'avait si mal servi aux conférences? Non, certainement non. Il faut dire cependant qu'au retour du cardinal Wolsey en Angleterre, le roi Henri VIII fut très-mécontent du roi François Ier. Une autre cause acheva de brouiller ces deux rois. Il y avait des troubles dans le royaume d'Écosse pour la régence du roi Jacques V (1513-1542), alors enfant de deux ans. Marguerite Tudor, mère du roi, sœur de Henri VIII, chef de cette maison, avait été nommé régente par le parlement d'Édimbourg, à condition qu'elle ne contractât pas un second mariage. Cependant, elle épousa Archibald de Douglas. Le duc d'Albanie, oncle du roi qui n'avait pu être régent, s'était réfugié en France. Il était revenu en Écosse, pour s'emparer de la régence. Le roi François Ier le protégeait, et il proposa au roi Henri VIII, de l'aider pour ôter à Marguerite, sa propre sœur, la régence de son fils, en faveur du duc d'Albanie. Henri VIII s'y refusa, en se plaignant de ce que François Ier avait laissé partir de France le duc d'Albanie. François Ier déclara la guerre à Henri VIII. C'est alors que le roi d'Angleterre fit alliance avec l'Empereur, son neveu. Il envoya des troupes à Calais; elles étaient au nombre de 15,000 hommes, sous le commandement du duc de Suffolck qui avait épousé la princesse Marie, autrefois promise, en 1513, à Charles-Quint, comme nous l'avons dit, (V. page 196.) Les troupes autrichiennes étaient sous le commandement du comte d'Egmond-Buren, en nombre effectif un peu supérieur à celui de l'armée anglaise. Mais François Ier, voulant empêcher la jonction des armées autrichienne et anglaise, fit renforcer son armée de Picardie qui était sous le commandement du duc de Vendôme, gouverneur de cette province, en envoyant à Boulogne, Lafayette avec des troupes. Il y avait dans cette armée d'autres chefs dont la célébrité, comme celle de Lafayette, a continué dans leurs descendants : Turenne, d'Estaing, Brienne, Maillé, La Brosse. Leurs noms ont été conservés par l'historien contemporain Du Bellai.

CHAPITRE XII.

Continuation de la guerre.

Avant de continuer notre récit, nous devons faire connaître Charles, duc de Bourbon-Montpensier, d'Auvergne, etc., qui eut une part considérable aux

guerres de François Ier, son cousin, aux Pays-Bas et en Italie. Charles naquit en 1489, comte de Montpensier : il fut duc de Bourbon par son mariage, en 1505, avec Suzanne, fille et unique héritière de Pierre de Bourbon qui avait épousé Anne, fille aînée du roi Louis XI. Il était, après le roi, le plus riche et le plus puissant seigneur de France. Il avait été vice-roi du duché de Milan après la conquête en 1515. (V. p. 208) Rappelé en 1516 par des intrigues de cour, ses pensions avaient été supprimées, malgré sa réconciliation en 1519. Il en conserva toujours un esprit de rancune envers le roi, quoique réconcilié en apparence. Nous verrons quelle fut sa vengeance. Le roi lui donna en 1521, le commandement des troupes qui avaient soutenu le siége de Mézières. Elles accoururent autour de Landrecies. Le connétable y entra par surprise. Cette place fut incendiée.

Cependant François Ier, qui s'était rapproché personnellement vers la ville royale française de Tournai, dont le territoire, qui est le Tournésis, était enclavé entre le Hainaut et la Flandre, passa l'Escaut en amont près de Bouchain; il y établit son camp, concentrant son armée dans des prairies, à moitié chemin entre Bouchain et Valenciennes, au-dessous de Denain, où depuis, en 1712, le maréchal de Villars remporta une victoire complète sur le prince Eugène. François Ier espérait y attirer l'Empereur pour lui livrer bataille; mais le connétable de Bourbon fit observer au roi, que sa position était mal choisie parce que, se trouvant dans des prairies très-humides, les garnisons de Valenciennes et du Quesnoy pouvaient l'attaquer ensemble. Le roi François Ier donna alors le commandement de son avant-garde, qui appartenait de droit au connétable, à son beau-frère le duc d'Alençon, époux de Marguerite de Valois, sa sœur. Ce passe-droit avait été instigué par la duchesse d'Angoulême, mère du roi. Elle voulait se venger du connétable pour des motifs que nous expliquerons ultérieurement. Cependant, comme le connétable avait donné le conseil d'aller assiéger Hesdin, position militaire importante de l'Artois et ville dépourvue de garnison, le roi lui confia l'exécution de ce plan, qui devait être conduit avec la plus grande promptitude. L'armée française, sous le commandement du connétable, marcha entre Douai et Arras, à travers les champs. La ville de Hesdin fut prise. Il fit mettre au pillage cet ancien séjour de prédilection du duc Philippe le Bon, au siècle précédent, et où ce prince prenait souvent le plaisir de la chasse dans la magnifique forêt des environs.

Les deux armées alliées, autrichienne et anglaise, se réunirent entre Saint-Omer et Ardres. Elles marchèrent immédiatement vers Hesdin pour reprendre cette place. L'on avait déjà fait, avec l'artillerie, une brèche à la muraille, lorsque les garnisons françaises de Térouenne enclave de France en Artois, de Montreuil et de Doullens, accoururent. Alors les alliés levèrent le siége. Ils prirent une autre direction et s'avancèrent dans la Picardie jusqu'à Corbie, ville de la Somme, à peu de distance en amont d'Amiens, mais ils se retirèrent.

Le comte de Nassau envoya le seigneur de Fiennes, comte de Gavre, mettre le siége devant la ville de Tournai, restituée aux Français par le roi Henri VIII,

comme nous l'avons dit page 199, selon le traité de Londres du 7 août 1514. Les habitants de cette ville chargèrent un messager, au mois de septembre 1521, de demander au roi François Ier (*V.* Robert Macquereau, et msc. 7331 de la Bibliothèque de Bourgogne), d'être secourus. Le roi répondit que les secours allaient être envoyés. La lettre fut lue à la bretèque de cette ville. Les Autrichiens avaient commencé le siége. L'empereur Charles-Quint, pour en couvrir les opérations, arriva le 12 octobre 1521 à Valenciennes. Le marquis d'Aerschot, fils du célèbre seigneur de Chièvres, commandait l'armée de réserve pour préserver le Hainaut et la Flandre, du pillage des soldats ennemis qui dévastaient tellement les campagnes, que le prix du blé en était considérablement enchéri.

L'Empereur s'établit pendant quelques temps à Audenaerde, ville située à environ 6 lieues en aval, sur l'Escaut.

Le comte de Nassau pressait le siége de Tournai; il avait fait établir une ligne de circonvallation autour de la place, réunissant par un pont, les deux rives de l'Escaut. L'on sait que cette pratique de cernement stratégique, avait été renouvelée du siége d'Alise par Jules-César, pendant les guerres des Anglais et des Français, à l'époque du règne de Charles VII.

Les bourgeois de Tournai attendaient le secours promis, dans les quinze jours, au 15 novembre 1521, par François Ier, leur roi. Ce délai allait expirer. Le grand doyen, le prévôt et tous les membres du corps municipal s'assemblèrent. Ils déclarèrent redouter que les plus grands malheurs arrivassent à leur ville si elle était prise d'assaut; d'ailleurs, la ville de Mortagne, de la juridiction du Tournésis, au confluent de l'Escaut et de la Scarpe, venait de se rendre. (*V.* Wastelain, *Gaule Belgique*, p. 460.) Le capitaine du château bâti au nord-ouest de Tournai par Henri VIII, comme nous l'avons dit page 193, ayant été consulté, le corps municipal rendit, par capitulation, aux troupes autrichiennes, la ville et le château le 30 novembre 1521. Il en résulta que la ville de Saint-Amand et le reste du Tournésis imitèrent cet exemple. Ainsi, toute la contrée se soumit à la domination autrichienne; ce qui fut encore un accroissement de la puissance de l'empereur Charles-Quint. Celui-ci, voulant se venger, par un acte public, de l'agression de ses frontières des Pays-Bas et de Navarre par les troupes du roi de France, termina la campagne de 1521 à 1522 par une déclaration qu'il fit émaner du grand conseil de Malines qui était alors et qui fut jusqu'alors à l'instar du grand conseil du roi de France, un corps également judiciaire, administratif et politique. En conséquence, Charles, par des lettres patentes basées sur les conférences de Calais du mois de juin précédent, datées de Gand du 2 janvier 1522 (nouveau style), déclara cesser la vassalité de la Flandre et de l'Artois à la suzeraineté de François Ier, et fit défense aux sujets de ces deux comtés de porter leurs causes judiciaires au parlement de Paris, comme cela se pratiquait de temps immémorial. Une autre cour judiciaire fut établie à Gand, sous le titre de conseil de Flandre, sous la juridiction du grand conseil de Malines.

L'Empereur, pour compléter son ouvrage, réunit à ses autres États des Pays-Bas, et à perpétuité, l'enclave de la ville de Tournai avec le Tournésis, par un édit daté de Bruxelles du mois de février 1522. (*V*. msc. 14825 de la Bibl. de Bourgogne.) Il en annexa le territoire, avec Mortagne, Saint-Amand et le reste du Tournésis, au comté de Flandre pour en servir de défense. Cette annexe était analogue à celle du comté d'Alost, dont la réunion à la Flandre, s'est faite en 1167, comme nous l'avons expliqué sur nos tableaux de l'histoire de Belgique.

Nous ajouterons ici par anticipation, pour terminer ce qui concerne la guerre contre la France, à la frontière des Pays-Bas, que tout l'hiver de 1521 à 1522 se passa aux Pays-Bas, en marches et contre marches. Le premier jour de printemps, 22 mars 1522, 1,200 lansquenets de la garnison autrichienne d'Arras voulurent s'emparer par surprise de la ville de Doullens; mais ils furent repoussés par le duc de Vendôme, qui continuait d'être gouverneur de la Picardie. Il reçut pour renfort l'armée du duché de Bourgogne, que le roi François Ier lui envoya et qui était disponible.

CHAPITRE XIII.

Neutralité de la Franche-Comté. — La guerre continue aux Pays-Bas.

Comme nous l'avons déjà fait observer et comme nous devons le redire, la politique de la France et celle des Pays-Bas étaient dirigées par deux belles-sœurs, l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert II, duc de Savoie, fils du duc Philippe II, et Louise duchesse d'Angoulême, mère du roi François Ier et sœur utérine de Philibert II.

Elles firent ensemble un traité de neutralité pour préserver des malheurs de la guerre, la Franche-Comté et le Charolais.

Le 22 avril 1522, l'archiduchesse Marguerite, autorisée par l'Empereur, son neveu, donna une procuration, datée de Bruxelles, à la dame Philiberte de Luxembourg et à d'autres personnes parmi lesquelles se trouve cité historiquement pour la première fois le nom de Nicolas Perrenot, né à Besançon en Franche-Comté. Il était père d'Antoine Perrenot qui depuis fut le cardinal de Granvelle. Il était alors maître ordinaire des requêtes de l'hôtel de l'archiduchesse et conseiller en son parlement de la province de Franche-Comté. Le roi François Ier donna une semblable procuration, datée de Lyon, le 14 juin 1522, au chancelier Du Prat qui avait toute la confiance de la duchesse d'Angoulême, Louise de Savoie. En conséquence, un traité de neutralité fut signé le 8 juillet suivant, à Saint-Jean de Lône, dans l'ancien Dijonnais, au duché de Bourgogne. Il y fut stipulé que toute la frontière orientale de la France depuis

Mezières en Champagne, près du pays de Liége, jusqu'aux Alpes, serait neutralisée; ce qui était d'autant plus facile à exécuter, que les Etats du duc de Lorraine, de la Franche-Comté et des cantons de la Suisse, plus le Faussigny, province de Savoie, touchaient à cette ligne.

En Picardie, l'armée autrichienne s'empara des villes de Roye et de Montdidier, deux des anciennes villes de la Somme, du temps des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire; elles avaient été la frontière des Pays-Bas. Ces villes firent peu de résistance. L'armée autrichienne traversa l'Oise et s'avança jusqu'à onze lieues de Paris.

Le roi François Ier ordonna au duc de Vendôme d'arriver de la Picardie, pour défendre la capitale de son royaume, tandis que la Tremouille arrivait d'un autre côté. L'armée autrichienne se replia. Dans sa retraite, elle incendia la ville de Nesle et se dirigea sur Saint-Quentin, ville redevenue française.

Tandis que la guerre continuait à la frontière méridionale des Pays-Bas, elle recommençait au nord-est, dans la Gueldre, par l'instigation de Robert de La Marck qui était allé auprès de Charles d'Egmond, comme nous l'avons dit précédemment et par conséquent, à n'en pas douter, par les encouragements du roi François Ier, car, dans tous les temps, le roi de France avait été l'allié du duc de Gueldre. Il y avait eu suspension depuis plusieurs années par l'intervention du roi Louis XII dans son dernier traité de paix, ce qui a été expliqué ci-dessus. (*V.* Sellius, IV, p. 374.)

Charles d'Egmond faisait des excursions dans la Hollande et dans le pays d'Utrecht. Afin de les empêcher, le stathouder ou gouverneur de Hollande fit un réglement qui ordonnait la levée d'une milice permanente, selon le système de recrutement établi depuis le temps de Charles le Téméraire, comme nous l'avons expliqué et dont nous avons fait l'exposé. Nous en continuerons plus loin le récit.

CHAPITRE XIV.

Guerre des Français dans les royaumes de Navarre et de Castille.

Nous avons dit ci-dessus, p. 219, que le 21 mai 1515, les ambassadeurs du roi François Ier avaient conclu à La Haye, avec Charles-Quint, alors récemment majeur, un traité, afin que le territoire espagnol du royaume de Navarre, au versant méridional des Pyrénées, usurpé par le roi Ferdinand d'Aragon en 1512, fût restitué à Jean d'Albret et à Catherine de Foix qui en étaient souverains légitimes, et réduits aux possessions du versant septentrional, qui plus tard furent le domaine patrimonial de Henri IV roi de France. Ce traité n'avait pas eu de suite. Sur ces entrefaites, le roi Ferdinand était mort le 23 jan-

vier 1516, et cinq mois plus tard mourut aussi Jean d'Albret, roi de Navarre, le 17 juin de la même année 1516. Il avait eu pour successeur Henri II, enfant mineur âgé de treize ans, sous la tutelle de Catherine de Foix, sa mère. Le roi François Ier s'était déclaré son protecteur, de même qu'il l'avait été de son père, en envoyant des ambassadeurs au roi Charles à La Haye, comme nous venons de le dire, pendant les derniers mois du règne de Ferdinand le Catholique.

Quelques mois après la mort de Ferdinand, le roi François Ier avait réclamé de nouveau à Charles la restitution de la Navarre; mais comme ce dernier n'était pas encore reconnu roi d'Espagne, rien ne put s'effectuer. Le traité de Noyon (*V.* p. 241), du 13 août 1516, portait seulement cette clause: « Les deux « souverains emploieront tous les moyens possibles pour faire restituer la « Navarre à la maison d'Albret. » La rivalité de Charles et de François, pour l'élection à l'Empire, avait interrompu les négociations.

Tels furent les motifs des hostilités commencées en l'année 1521. Le moment était d'autant plus favorable pour François Ier, que l'Espagne entière, pendant l'absence de Charles-Quint, était agitée par les communeros et les communidades.

Le roi François Ier avait fait rassembler une armée près des Pyrénées et de la Guyenne, dans les États restés au roi de Navarre; il en confia le commandement à l'amiral Bonnivet. Elle passa les Pyrénées par les défilés de Roncevaux, où l'on dit qu'autrefois Roland, un des paladins de Charlemagne, avait péri. L'armée française paraissait être dirigée vers la Castille, tandis qu'elle masquait la marche d'une autre armée de 12,000 hommes, commandée par André de Foix, seigneur d'Espars, parent de la reine douairière de Navarre, Catherine de Foix, et, par conséquent, du jeune roi Henri II. Elle s'empara de Saint-Jean-Pied-de-Port. Tout à coup elle se transporta dans la Navarre et vint mettre le siége devant Pampelune, capitale de ce royaume. L'objet de cette opération était évidemment de réconquérir la Navarre.

Le duc de Najara, qui en était gouverneur, ayant eu confiance aux anciens traités entre le roi de France et l'Empereur en qualité de roi d'Aragon, avait envoyé son artillerie dans la Castille, pour soumettre les communeros et les autres rebelles. Il y avait seulement dans Pampelune une garnison de 700 hommes. Le château, s'il avait eu de l'artillerie, aurait pu se défendre long temps.

Une partie des habitants considérait les Français comme leurs libérateurs. Le duc de Najara et l'alcade Francesco de Herrera auraient voulu se défendre dans le château; mais, après trois jours de résistance, l'artillerie française de d'Espars, avait fait une brèche à la muraille. Il fallut rendre la place aux Français. Nous devons intercaler ici que, pendant ce siège, Ignace de Loyola, fils d'un gentilhomme, né au château de Loyola en Biscaye, en 1491, âgé par conséquent de trente ans, avait déconseillé aux habitants de capituler avec les Français. Il donna l'exemple du courage dans une sortie de la garnison du château; il fut dangereusement blessé, le jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, par l'éclat d'un boulet de pierre qui lui cassa la jambe droite. (On ne se servait

pas encore de boulets en fonte) Pendant sa convalescence qui fut très-longue, il prit la résolution d'être chevalier de la sainte Vierge Marie. Il étudia la théologie et la philosophie dans les universités d'Alcala, de Salamanque et même de Paris : il fonda l'institution de la compagnie de Jésus; mais comme il n'en reçut les bulles que le 22 avril 1541, sous le pontificat de Paul III, ce fut seulement en 1547, que les constitutions de la compagnie de Jésus, connue vulgairement sous le nom de Jésuites, furent achevées. Il mourut le 21 juillet 1556. Nous nous abstiendrons de toute autre explication, parce que les Jésuites furent sans influence politique sous le règne de Charles-Quint. C'est au règne de Philippe II que leur célébrité commença avec rapidité, dans les deux hémisphères.

Reprenons le récit de la guerre de Navarre. La petite ville d'Estella, à cinq lieues au sud-ouest de Pampelune, se rendit aussi aux Français. Le seigneur d'Espars vint ensuite assiéger Logrono, ville de la Vieille-Castille, s'écriant partout : *Viva el Rey y la flor de lys de Francia, y la communida de Francia.* Il oubliait qu'il n'était plus dans la Navarre où les Français avaient été reçus en libérateurs, mais dans la Castille où ils ne jouissaient d'aucune sympathie et où ils étaient reçus en ennemis. Les bourgeois de Logrono, quoique sans artillerie ni munitions, se préparaient à une vigoureuse résistance, tandis que la junte du gouvernement d'Espagne, composée, comme nous l'avons dit page 312, d'Adrien d'Utrecht, alors évêque de Tortose, du connétable et de l'amiral, rassemblait à Burgos, au sud de Logrono, une armée assez forte pour s'opposer aux progrès de l'invasion de la Castille. Le jour de la Saint-Barnabé, 11 juin 1521, la junte envoya 4,000 hommes au secours de la ville assiégée. Vers le soir, ils débusquèrent les Français qui s'étaient emparés d'un couvent de Franciscains. Les habitants se joignirent à eux; la déroute des Français fut complète. Le duc de Vejar vint, avec 400 lances et 1,400 hommes d'infanterie, renforcer l'armée espagnole.

Le dimanche 30 juin, il y eut une grande bataille. Les Français y furent complétement défaits; ils y perdirent 6,000 hommes de leurs troupes. Le seigneur d'Espars et d'autres chefs de leurs troupes y furent faits prisonniers. Les Français furent repoussés au nord des Pyrénées; la ville de Fontarabie fut reconquise. Ainsi finit la guerre de Navarre.

En récompense de la belle défense des bourgeois de Logrono, l'empereur Charles-Quint, en sa qualité de roi d'Espagne, leur accorda plusieurs priviléges.

Ainsi, les diverses expéditions de François Ier aux Pays-Bas à la frontière du nord de ses États, en Espagne au delà des Pyrenées, n'avaient obtenu pendant cette campagne de 1521 aucun résultat favorable.

CHAPITRE XV.

Guerre des Français dans le nord de l'Italie.

La guerre d'Italie fut encore plus malheureuse pour les Français. « Cette « contrée, dit Guichardin (*V.* t. II, p. 323) fut le théâtre principal que l'Em- « pereur et le roi de France choisirent pour faire éclater leurs dissensions. »

Le roi François Ier, rentré dans la possession du duché de Milan depuis l'année 1515, après la victoire de Marignan (*V.* page 208), y était protégé par un allié puissant, les Vénitiens, qui avaient intérêt d'y maintenir sa domination, pour conserver les conquêtes qu'ils avaient faites sur les Autrichiens, pendant le règne de Maximilien, dans le Frioul et dans la presqu'île d'Istrie.

Mais le roi François Ier avait un ennemi redoutable dans la moitié méridionale de l'Italie : L'empereur Charles-Quint, en sa qualité de roi de Naples successeur de Ferdinand, roi d'Aragon, qui avait conquis ce royaume, avait à sa disposition toutes les forces de ses États d'Espagne et, plus que Ferdinand, toutes les forces de l'Empire germanique. La paix de l'Italie dépendait du pape Léon X, souverain des États-Romains, situés entre le royaume de Naples et le duché de Milan, et qui pouvait tenir la balance entre ces deux souverains étrangers, espérant que les Vénitiens se déclareraient pour le parti triomphant.

Avant Charles-Quint et François Ier, le pape Jules II (1503-1513) avait formé le projet d'expulser d'Italie l'un par l'autre, et successivement, les deux souverains étrangers. *Cacciare i barbari d'Italia*, selon l'expression employée ironiquement par Voltaire.

Le pape Léon X, de la maison de Médicis (1513-1522), avait continué cette même politique. C'est ce qui est attesté par l'historien contemporain Guichardin, homme d'État, que nous consultons de préférence. Il en avait été instruit par le cardinal de Médicis, frère du pape.

A cet effet, un traité pour commencer par l'expulsion de la domination autrichienne avait été signé, secrètement à Rome le 20 août 1520, avec les ambassadeurs de François Ier, sous le prétexte contraire à son adhésion secrète que Charles-Quint étant empereur ne pouvait conserver la souveraineté du royaume de Naples, selon l'acte de vassalité de l'année 1265. Nous devons faire remarquer ici l'astuce et la mauvaise foi de cette diplomatie. Léon X ne s'était pas opposé à l'élection de Charles son vassal, au trône impérial, comme nous l'avons dit page 303; mais selon un sophisme, il pouvait après l'élection, s'opposer que Charles conservât le royaume de Naples.

D'après ce traité, le roi François Ier devait attaquer le royaume de Naples par

mer en y faisant opérer un débarquement de ses troupes; il aurait placé sur le trône de Naples, Henri, son second fils, qui depuis fut le roi Henri II. Tout le territoire entre le Garigliano et l'État de l'Église aurait été cédé au pape.

Nous ajouterons que le 5 mai 1521, le roi François Ier avait fait un traité de confédération et d'union avec les cantons suisses pour en obtenir une armée (*V.* Dumont, IV, 333); il renouvela son alliance avec les Vénitiens.

Le roi François Ier retarda d'apposer sa signature au traité avec la cour de Rome pendant deux mois, mais l'Empereur sut pénétrer par ses agents, le secret de cette alliance, car la politique du sire de Chièvres avait établi des émissaires clandestins dans toutes les cours de l'Europe. Il accabla du poids de ses menaces le pape Léon X; il exigea de lui qu'après le consentement qu'il lui avait donné en 1518, préalablement à son élection à l'Empire, il en assurât les conséquences par un traité durable, qui fit cesser l'incompatibilité de la possession des deux couronnes de l'Empire et du royaume de Naples. Mais pour mieux attacher le pape aux intérêts de Charles-Quint, les duchés de Parme et de Plaisance, dépendances du Milanais, que les Autrichiens commençaient à reconquérir, comme nous allons l'expliquer, lui furent promis.

Le traité avait été signé le 8 mai 1521. Cette habile négociation fut la dernière opération du seigneur de Chièvres qui n'en a pas vu la fin, car il mourut à Worms le 25 du même mois, comme nous l'avons expliqué page 353.

Depuis cette époque, le pape Léon X, (de la maison de Médicis), devint l'allié de Charles-Quint. Ce prince, pour le conserver dans son parti, s'engagea à protéger sa maison dans le gouvernement de la république de Florence. Nous verrons plus loin le pape Clément VII (Jules de Médicis) persister dans la même politique pour l'avantage de sa famille.

L'Empereur, assuré de n'avoir plus d'entraves de la cour de Rome, avait publié, par représailles des agressions du roi de France aux deux frontières des Pays-Bas et des Pyrenées, un manifeste pour déclarer ses prétentions sur le duché de Milan, fief de l'Empire. Il y soutenait :

1° Que Valentine de Milan, fille et héritière de ce duché, en 1447, par le décès de Philippe Marie Visconti, son père, et veuve de Louis d'Orléans qu'elle avait épousé en 1389, assassiné en 1407 à Paris, n'avait pas de droits sur ce duché, parce que, antérieurement, l'empereur Wenceslas (1387-1400) n'en avait pas donné l'investiture à Jean Galéas, père de Valentine; que celui-ci s'était emparé de la seigneurie de Milan qu'il avait érigée en duché en 1387.

2° Que l'Empereur Maximilien avait retiré l'investiture et qu'il l'avait accordée à Ludovic Sforce.

3° Que le mariage projeté à Blois de Charles-Quint avec Claude de France, en 1504, avait été décidé, à condition que le duché de Milan eût été cédé aux deux époux. Ce mariage ne s'était pas effectué. (*V.* p. 132.)

Mais il y avait un motif plus puissant qui militait en faveur de Charles-Quint : c'était le mécontentement du peuple du duché de Milan contre le gouvernement du roi de France. Le roi en avait conféré le gouvernement en 1515, au moment

de la conquête, après la bataille de Marignan, au connétable Charles de Bourbon-Montpensier et avait rappelé celui-ci en 1516. Depuis, il lui avait donné pour successeur, Odet de Foix, seigneur de Lautrec, de la maison alliée à la reine douairière de Navarre, Catherine de Foix.

Lautrec se conduisait avec une rigueur excessive; il poursuivait également les partisans des Sforce et ceux du pape. Il avait une armée de 500 lances, 4,000 piétons français et 7,000 suisses. (*V.* Guichardin, II, p. 545.) Les Vénitiens lui envoyèrent 400 gendarmes et 4,000 piétons que le vieux Trivulce commandait.

Lautrec concentra toutes ses forces autour de la ville de Milan. C'était dans ce même temps que l'on se battait à Mezières et à Tournai et que les Français étaient forcés de se retirer de la Navarre, après la perte de la bataille de Logrono en Castille.

Le parti des Sforce s'augmentait. En effet, Maximilien Sforce qui avait abdiqué en 1515, comme nous l'avons dit page 208, et qui était captif au château de Loches où il mourut en 1530, avait un frère plus jeune que lui et réfugié dans le Tyrol. C'était François-Marie Sforce. Celui-ci vint dans la ville de Trente, se rapprochant ainsi du Milanais, après avoir longtemps habité la ville d'Inspruck. Il se mit à la tête des mécontents. L'Empereur avait envoyé de Naples, pour les renforcer, le marquis de Pescaire que nous avons vu prisonnier à la bataille de Novarre. Il amenait une armée espagnole. Il avait aussi un corps de troupes suisses. L'armée de François-Marie Sforce, dont le commandement principal était au marquis de Pescaire, parvint à se réunir à Casale Maggiore, au passage du Pô. Lautrec résista par des marches et des contre marches, à l'armée confédérée du marquis de Pescaire qui se rapprochait de la ville de Milan; mais il ne lui fut pas possible de s'y maintenir. Il laissa dans le château 600 hommes de garnison; il se retira au nord de Milan vers le lac de Côme, pour se rapprocher de la France. (*V.* Dolce, p. 74.) Alors le peuple de Milan, c'était vers la fin du mois de novembre 1521, se mit en insurrection en criant en langue italienne (que nous traduisons) : Vive l'Empereur! vive le duc de Milan! François-Marie Sforce en fut reconnu souverain.

La garnison du château s'étant rendue, Pescaire en fit augmenter considérablement les fortifications. Prosper Colonne fut chargé de la défense; il avait 12,000 hommes de pied, 6 à 700 hommes d'armes et autant de chevaux-légers. Pescaire établit un camp entre l'Adda et le Tessin pour empêcher Lautrec d'en approcher; il envoya Antoine de Leyva, soldat de fortune qui ne devait son avancement qu'à sa capacité et qui alors commençait à devenir célèbre, s'emparer d'Alexandrie, dont la position était importante pour la conservation du Milanais, en grande partie reconquis sur les Français, ayant sous ses ordres 1,000 Italiens et 2,000 lansquenets. Nous continuerons plus loin, quand il en sera temps, le récit de la guerre de Lombardie.

CHAPITRE XVI.

Affaires de famille de l'Empereur.

L'Empereur étant au Pays-Bas, régla plusieurs autres affaires de famille dont voici la première :

Nous avons rendu compte, page 337, qu'il avait fait venir à Worms, l'archiduc Ferdinand, son frère, arrivé dans cette ville le 28 mai 1521, trois jours après le décès du sire du Chièvres, et qu'il l'établit son lieutenant général dans l'empire d'Allemagne. Ferdinand, après le départ de son frère, était allé à Linz; il y avait épousé, le 28 mai de la même année, la princesse Anne de Bohême, selon le mariage ou, pour mieux dire, les fiançailles faites le 15 juillet 1515, par l'empereur Maximilien (*V.* p. 205), tandis que l'archiduchesse Marie, sa sœur, qui était à Presbourg au mois de décembre de la même année 1521, y épousait Louis, roi de Hongrie, comme nous l'avons dit aussi même page. Au mois de janvier 1522, l'archiduc Ferdinand avait été appelé à Bruxelles auprès de l'Empereur son frère. Il y vint avec la princesse Anne de Bohême, sa nouvelle épouse. Le 30 du même mois, les deux frères firent rédiger une transaction de partage des successions échues de leur aïeul maternel Maximilien et de leur père le roi Philippe, archiduc d'Autriche. M. de Bucholz (I, p. 159), fait observer que c'est le plus ancien acte de la séparation des deux branches de la maison d'Autriche d'Espagne et de la maison d'Autriche d'Allemagne. Les deux frères consultèrent le conseil souverain de Brabant qui répondit par une décision, que les États des Pays-Bas, et, dans l'espèce, le duché de Brabant, devaient être l'héritage du fils aîné, ou, à son défaut, de la fille aînée, mais qu'il fallait accorder des indemnités aux frères et aux sœurs. Nous verrons, à la date de l'année 1531, que la séparation des deux branches de la maison d'Autriche d'Espagne et de la maison d'Autriche d'Allemagne ne s'est définitivement effectuée qu'en ladite année 1531. Après leurs arrangements de famille, en 1521, l'archiduc Ferdinand partit immédiatement pour présider la diète de Nuremberg, en sa qualité de lieutenant général de l'Empire. Charles-Quint vint de Bruxelles à Bruges, laissant au gouvernement des Pays-Bas l'archiduchesse Marguerite. Quoique âgé de vingt-deux ans, il fit son premier testament, ce qui était une mesure d'une sage prévoyance. Cet acte est daté de Bruges, du 22 mai 1522 (V. *Papiers d'État*, I, p. 254.) On y lit : « Considérant le lointain voyage que pour Notre honneur et bien et celui de « Nos successeurs, Nous avons présentement proposé et empris faire en Nos « royaulmes d'Espagne, par les visites et y conforter et consoler Nos bons et « loyaux subjets, et ne veuillant départir de ce monde, sans faire et disposer

« Notre testament et ordonnance de dernière volonté, Nous, Dieu mercy, sain « d'esprit et entendement, Avons, au nom de la Très-Haute Trinité, fait et « ordonné, Faisons et Ordonnons par ces présentes, Notre testament et ordon- « nance de dernière volonté en la manière que s'en suit. » Selon l'article 1er, l'Empereur, veut, s'il meurt en Espagne, qu'il soit inhumé à Grenade auprès de Ferdinand et d'Isabelle ses aïeux et de Philippe son père; s'il meurt aux Pays-Bas, être enterré à Bruges, en l'église de Notre-Dame, près de Marie de Bourgogne, son aïeule maternelle; si c'est en Bourgogne, aux Chartreux de Dijon, près des ducs de Bourgogne-Valois, ses ancêtres.

Par l'article 2, que les dispositions testamentaires du roi Philippe, son père, et les dots de ses sœurs aient leur plein effet; que la chapelle de la cour de Bruxelles, projetée par feu son père, soit bâtie. Nous ferons observer qu'effectivement cette chapelle, chef-d'œuvre d'architecture ogivale, a été construite sous son règne. En 1731, tout ce qui était combustible a été incendié avec l'édifice entier du palais. Ces ruines que l'on aurait pu rétablir, ont été détruites en 1774 et 1780 pour la construction de la place Royale et du Parc.

Par l'article 3, il nomme et institue pour ses héritiers universels et successeurs, les enfants légitimes qu'il procréera en loyal mariage, selon la nature et les droits de ses pays respectifs. Il ajoute cette clause importante : « A défaut d'en- « fants et en cette cause, nous déclarons notre héritier universel et notre succes- « seur en tous nosdits biens, notre très-cher et très-aimé frère don Ferdinand, si « lors il vivait. » L'Empereur nomme pour ses exécuteurs testamentaires : 1° Henri, comte de Nassau; 2° son grand chancelier; 3° Charles de Lannoy, son vice-roi de Naples; 4° Antoine de Lalaing, son second chambellan; 5° Jean Glapion, son confesseur, et 6° Laurent du Blioul, son premier secrétaire audiencier.

Nous verrons plus loin qu'il fit un second testament à Madrid le 28 février 1525 (V. *Papiers d'État de Granvelle*, II, p. 542), un troisième testament en 1539, après la mort de son second fils (V. *Idem*, p. 809), et un quatrième dans les dernières années de sa vie pendant sa retraite en Espagne, au monastère de Saint-Jérôme à Juste.

CHAPITRE XVII.

Réorganisation de l'administration des finances aux Pays-Bas. — Voyage de Charles en Angleterre.

Le même jour de la date de son testament, 22 mai 1522, l'Empereur étant à Bruges et se préparant à partir pour l'Espagne, réorganisa aux Pays-Bas, l'administration des finances, pour compléter le règlement du 23 juillet 1517, concernant le conseil privé, comme nous l'avons dit p. 245, ci-dessus. En con-

séquence, le 8 août suivant (1517), les trois chambres des comptes de Lille, Bruxelles et La Haye, avaient été placées sous la juridiction d'un conseil des finances. Déjà par une ordonnance datée de Gand, le 26 mars 1515, peu après son inauguration comme comte de Flandre, il y avait pour le gouvernement général des Pays-Bas, deux chefs principaux des finances, un trésorier général, un secrétaire signant et un greffier. Le 20 octobre 1520, un autre décret avait été signé par l'Empereur, alors à Bruxelles, avant de partir pour Aix-la-Chapelle. Selon l'article 1er, l'archiduchesse Marguerite de Savoie, gouvernante générale, avait la surintendance des finances. Le nombre et les attributions des employés sous ses ordres étaient réglés. Enfin, la dernière ordonnance ci-dessus, datée du 22 mai 1522, acheva les instructions et les restrictions de cette administration.

Le 24 mai 1522, il fit mettre à la voile pour l'Espagne, sans s'y embarquer, sa flotte qui était à Flessingue (*V.* Pontus Heuterus, p. 382.) Elle était composée de 150 navires et portait 4,000 hommes de troupes allemandes, 2,000 hommes de troupes flamandes, tant pour se défendre contre les attaques maritimes des Français, que pour soumettre en Espagne les communidades et les communeros. Elle devait attendre l'Empereur au port de Calais. Il parcourut (*V.* Sandoval) les villes du littoral de la Flandre, telles que L'Écluse, Ostende, Nieuport, Dunkerque, Gravelines. Il arriva à Calais, ville de la domination de son oncle, le roi Henri VIII. Il était accompagné du duc Frédéric d'Albe de Tolède, du jeune duc Alvarez, petit-fils de ce même Frédéric d'Albe, et alors enfant de dix à douze ans, du comte de Nassau, du marquis de Gonzague, de Philibert de Chalons, prince d'Orange. Il avait aussi auprès de lui, le cardinal Wolsey, que le roi Henri VIII avait envoyé, et qui, récemment, était revenu du conclave de Rome, sans y avoir réussi, afin d'être élu à la papauté, ce qui sera expliqué un peu plus loin. Wolsey ne fit paraitre, en aucune manière, les regrets de son désappointement, malgré la promesse que Charles-Quint lui avait faite, d'appuyer son élection, comme nous l'avons expliqué au chapitre XI, p. 365, du camp du Drap d'Or près de Calais. Charles traversa le détroit, tandis que sa flotte, comme on l'a dit, était à l'ancre. Il vint à Douvres et de là à Windsor. Il y fut reçu avec la plus grande affection, par son oncle et sa tante, le roi Henri VIII et la reine Catherine d'Aragon. Le cardinal Wolsey était arrivé avec l'Empereur et jouissait encore de toute la confiance de son souverain et de sa souveraine, confiance qui ne lui fut ôtée qu'en 1529, au commencement de l'affaire concernant le divorce du roi.

Il y eut à Windsor un chapitre de l'ordre de la Jarretière. Charles-Quint y fut reçu chevalier. Déjà l'archiduc Ferdinand, son frère, avait été admis, par procuration, quelques semaines auparavant, le 23 avril 1522, jour de la Saint-Georges, fête patronale de cet ordre. Les insignes lui avaient été envoyés par le roi Henri VIII, à Nuremberg, où il présidait, comme on l'a dit, la diète, au nom de l'Empereur. L'objet du second passage de Charles en Angleterre (*V.* le premier à la page 333), n'était pas une simple visite de famille.

Les deux souverains y contractèrent ensemble (*V.* Rapin de Thoyras, VI,

p. 176) un traité secret d'alliance contre le roi François I[er]. Cet acte, dont la divulgation ne devait se faire qu'en 1524, avait été l'objet de la présence du cardinal Wolsey récemment à Bruges. Dans le préliminaire, tous les griefs contre François I[er], que nous avons déjà reconnus par ses agressions aux trois frontières des Pays-Bas, de Navarre et de Lombardie, s'y trouvaient exposés. L'article principal portait que, si dans deux ans la paix n'était pas faite, c'est-à-dire au mois de mai 1524, l'Empereur attaquerait le royaume de France par le Roussillon qui lui appartenait et par la frontière des Pyrénées, tandis que le roi d'Angleterre enverrait par Calais, une armée pour envahir la Picardie, et que les conquêtes seraient partagées; que si Charles d'Egmond renouvelait à la frontière de Gueldre les hostilités contre les Pays-Bas, ou si les Écossais attaquaient l'Angleterre, les deux souverains se secourraient mutuellement. Une des clauses portait que, s'il y avait infraction, les deux souverains se soumettraient, à l'autorité spirituelle et à l'excommunication du cardinal Wolsey, archevêque d'York, légat du saint-siége.

Enfin, l'on prit toutes les précautions pour s'assurer que le roi François I[er] n'ait aucune connaissance de cette alliance. A cet effet, par un autre traité prétendûment secret, mais qui fut divulgué clandestinement et avec intention, l'empereur Charles-Quint promettait d'épouser la princesse Marie, sa cousine germaine, enfant de six ans, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, et née le 18 février 1516, lorsqu'elle serait âgée de douze ans, c'est-à-dire en 1528. C'est une chose superflue de faire observer que cette princesse, ou, pour mieux dire, cette enfant, était la nièce de l'autre princesse Marie que Charles-Quint avait dû épouser, et qui fut veuve du roi Louis XII, et alors femme du duc de Suffolck. Elle plaisait tellement à Charles-Quint, pendant le séjour de cet Empereur à Windsor, qu'il regrettait ne l'avoir pu l'épouser (*V.* page 333.) Nous dirons plus loin qu'en 1553 l'autre princesse Marie épousa Philippe II, fils de Charles-Quint.

Enfin, Charles-Quint, voulant récompenser avec de l'argent, les services du cardinal Wolsey et s'assurer qu'il continuerait de veiller à ses intérêts, lui accorda la même pension de 12,000 livres tournois que le roi François I[er] lui avait payée sur l'évêché de Tournai, avant que cette ville eût été conquise par les troupes autrichiennes en 1521, comme nous l'avons dit page 367. Outre cette somme, Wolsey recevait depuis les premières conférences de Bruges, en 1520, une autre pension sur l'évêché de Badajoz (*V.* page 334.)

L'argent était le meilleur moyen pour empêcher le cardinal Wolsey de divulguer les intérêts de son maître et de Charles-Quint.

Henri VIII prêta à son neveu une somme considérable d'argent pour l'aider, avec les troupes que portait la flotte à l'ancre devant Calais, à soumettre les communeros d'Espagne.

Enfin, le jeune et habile Empereur, pour s'assurer, par courtoisie, de toute l'affection des Anglais, conféra le commandement de sa flotte au comte de Surrey, en lui donnant le titre d'amiral de mer.

Charles-Quint partit d'Angleterre le 4 juillet 1522. Il revint à Calais. S'étant embarqué sur sa flotte, il arriva le 16 du même mois au port de Santander. Il fut reçu en Espagne avec les plus grandes démonstrations de joie. Il aurait désiré, avoir à Vittoria, avec Adrien d'Utrecht, jusqu'alors évêque de Tortose et président de la junte du gouvernement, une conférence concernant les moyens d'éteindre le luthéranisme en Allemagne, parce que son ancien précepteur avait été élu pape. Il espérait aussi se concerter avec lui sur les cent griefs (*centum gravamina*) qui allaient être exposés contre les abus du clergé, à la diète de Nuremberg, comme nous l'avons dit page 341. Adrien n'avait pu attendre l'arrivée de son auguste élève. Il était parti pour prendre possession de la papauté à Rome. Des détails sur l'élection et le pontificat d'Adrien VI seront donnés au chapitre suivant.

L'Empereur partit de Vittoria. Il vint à Valladolid d'où il y écrivit à l'archiduchesse Marguerite qu'il avait laissée à la tête du gouvernement des Pays-Bas (*V.* page 373) : « Je suis venu en cette ville de Valladolid où j'ai été reçu avec « grande joie et triomphe par tout le peuple, lequel se trouve si bien disposé « avec moi, que plus ne pourrait, me suppliant tous en général user clémence et « pardon envers eux des altérations passées. »

Dès l'arrivée de Charles en ses royaumes d'Espagne, les misérables séditieux des communidades et des communeros cessèrent spontanément la plupart de leurs excès et se découragèrent (*V.* Sandoval.)

Nous ne rendrons point compte de ces pitoyables rebellions, pendant l'absence de Charles, car elles n'avaient aucun objet sérieux. Ainsi, les prévisions du feu sire de Chièvres, l'habile ministre, s'étaient réalisées, comme nous l'avons expliqué page 312 ; elles s'étaient amorties devant la force d'inertie. Cependant, nous avons dit qu'une fois les insurgés poussèrent leurs excès, à Tordésillas, jusqu'à vouloir s'emparer de la personne de dona Juana, leur reine légitime. Ils voulurent la mettre à la tête du gouvernement de la monarchie espagnole, malgré son incapacité notoire. Elle s'y refusa, ayant assez de présence d'esprit pour répondre à ces misérables, qu'elle était la mère d'un Empereur et que ce même Empereur était fils d'un roi d'Espagne et leur roi lui-même.

Charles usa de clémence envers eux. Il suivit en cela le conseil qui lui avait été donné par feu le sire de Chièvres.

CHAPITRE XVIII.

Élection d'Adrien d'Utrecht à la papauté.

Le pape Léon X, alors âgé de quarante-quatre ans, l'allié de Charles-Quint, l'aidant à reconquérir le Milanais, après avoir rompu son traité d'alliance avec le roi François Ier, comme nous l'avons dit page 208, avait appris avec la plus grande joie dans sa villa Malliana, la reprise de la ville de Milan, à la suite de l'expulsion des troupes françaises de François Ier. Il revint malade à Rome. Il y mourut le 1er décembre 1521, presque subitement, sans avoir pu recevoir le sacrement de l'extrême onction, qui s'administre au pape avec la plus grande solennité.

Léon X, protecteur zélé et éclairé des beaux-arts, donna, sous le rapport artistique, son nom à son siècle, de même que ceux de Periclès, d'Auguste, et après Léon X, celui de Louis XIV. L'histoire de son pontificat a été écrite avec succès par Roscoe.

Le cardinal Jules de Médicis, son neveu, ancien chevalier de Rhodes, que nous avons déjà fait connaître, et qui fut plus tard souverain pontife, sous le nom de Clément VII, s'empara du gouvernement intérimaire. Il acheva l'organisation des duchés de Parme et de Plaisance, qui avaient été abandonnés par les Français, et qui avaient été cédés au pape le 8 mai 1521 par le traité fait avec Charles-Quint (*V.* p. 373.)

L'historien Guichardin, de Florence, compatriote de Léon X, que nous avons cité plusieurs fois, fut le gouverneur de ces deux duchés.

Le même historien nous apprend que le cardinal de Médicis fit assembler le conclave. Dès la fin de décembre, il y avait déjà 39 cardinaux; il n'y en avait eu que 24 à l'élection de Léon X. Le cardinal Wolsey était arrivé, espérant que, sur les promesses qui lui avaient été faites au commencement de la même année, à Bruges, par l'empereur Charles-Quint, et dont nous avons rendu compte page 365, il aurait été élu. Ce cardinal (*V.* p. 377) ne témoigna, à son retour de Rome, aucun mécontentement de son désappointement. Dans le conclave, il ne fut pas même fait mention de lui. Toute l'attention des cardinaux se dirigea sur deux autres candidats, le cardinal de Médicis et Adrien d'Utrecht, cardinal, évêque de Tortose, ancien précepteur de Charles-Quint.

Le cardinal de Médicis, que nous verrons, à un autre conclave, appelé à la chaire pontificale sous le nom de Clément VII, fut éliminé par l'influence de don Juan Manuel, ambassadeur de l'empereur Charles-Quint à Rome. En effet, il suffit de faire la lecture de ce qui vient d'être expliqué sur la guerre d'Italie, pour comprendre que la cour de Rome avait le plus grand intérêt à conserver

le protectorat de l'Empereur; que d'un autre côté, l'Empereur avait aussi le plus grand intérêt à l'élection d'un pape qui dans aucun temps et d'aucune manière n'aurait été plus favorable à sa politique. Aurait-il pu mieux choisir que son ancien précepteur, à qui il devait la couronne d'Aragon (*V.* page 232) et qui depuis cinq ans était son ministre en Espagne?

Le conclave dura plus d'un mois. Dans la matinée du 9 janvier 1522 (*V.* Guichardin, II, p. 58), au moment où les pères du conclave allaient au scrutin selon la coutume, le cardinal de Médicis proposa l'élection du cardinal Adrien d'Utrecht qui n'était pas présent. Le cardinal Cajetan appuya cette élection.

L'Espagne n'avait fait aucune démarche pour cette candidature, mais le cardinal Saint-Sixte, qui, l'année précédente, avait été à la diète de Worms contre Luther, et antérieurement aux Pays-Bas où il avait connu personnellement Adrien d'Utrecht, appuya cette proposition. Il fit l'éloge de ce prélat; il parla de sa probité, de sa piété, de son érudition, de ses écrits pour combattre Luther, comme nous l'avons expliqué page 344, et de la haute dignité qu'il occupait en Espagne, étant membre de la junte du gouvernement en l'absence de l'Empereur qui avait en lui la plus entière confiance. Il dit ensuite qu'un souverain pontife devait avoir une connaissance égale des choses divines et des choses humaines. Le cardinal Cajetan, qui avait aussi été en Allemagne avant le cardinal Saint-Sixte, et qui avait eu des relations avec l'empereur Maximilien, au commencement des troubles du luthéranisme, développa sa proposition en faveur d'Adrien, en disant que personne n'était plus capable que ce prélat, de protéger la foi catholique, menacée par les opinions de Luther. Nous devons faire observer qu'Adrien d'Utrecht, lorsqu'il était doyen de Louvain et avant d'être précepteur de Charles-Quint, avait déjà été appelé à Rome par le pape Jules II (1503-1513) qui l'avait consulté sur des affaires de religion.

Le même jour, 9 janvier 1522, Adrien d'Utrecht fut élu pape; il était âgé de 63 ans, étant né en 1459. Quelques contemporains prétendirent que don Juan Manuel, ambassadeur de Charles-Quint, avait proposé, sans la participation de l'Empereur, l'élection d'Adrien; mais il suffit d'avoir la moindre notion des affaires administratives et diplomatiques pour être assuré que jamais un ambassadeur n'eût osé prendre sur lui l'initiative d'une telle démarche; d'ailleurs, depuis le 1er décembre jusqu'au 9 janvier, il y a 40 jours : ce délai avait été plus que suffisant pour informer l'Empereur, alors à Bruxelles, et pour en recevoir la réponse.

La date tardive de la proposition au conclave démontre suffisamment que l'ambassadeur avait agi par ordre de son souverain; ce qui devient évident par une lettre du 7 mars suivant, que l'Empereur écrivait à Adrien qui était encore en Espagne (V. *Corresp.* Lanz. I, p. 58.) L'Empereur le félicitait de son élection et le remerciait dans cette lettre, de tous les soins paternels qu'il avait eus pour lui et pour l'infant don Ferdinand, son frère; il y ajoutait ces mots : « Et pour ce « qu'entre père et fils ne doit avoir nulle réservation, mais déclarer ce que cha- « cun a sur le cœur, je suis contraint de vous écrire ce que l'on m'a dit, puis-

« que je ne suis auprès de vous pour vous le dire de bouche, et c'est que j'ai été
« averti, que quelqu'un de vous devait avoir été informé que je n'ai été cause de
« votre élection et que j'en ai eu plus tôt le regret que joie, si vous êtes bien in-
« formé, ce que vous pourrez être par ceux qui s'y sont trouvez et qui savent
« la vérité. Vous trouverez que la chose est allée autrement, par la réponse qui
« fut faite a don Jehan mon ambassadeur de par le collége des cardinaux, qui
« lui a dit, que à ma contemplation, fut faite l'élection de Votre Sainteté. Don
« Jehan vous a bien servi et a pris beaucoup de peine; l'évêque de Salerne y a
« fait son devoir et je le recommande en ce qui touche le chapeau (V. *Papiers
« d'État du cardinal de Granvelle*, I, p. 221.)

« L'élection » dit M. Ranke, historien luthérien (V. *Hist. de la papauté*, I, p. 101) que nous consultons de préférence parce que son éloge n'est pas douteux, « l'élection, dit-il, n'était pas tombée depuis longtemps sur un homme plus « digne d'occuper le saint-siége. Adrien avait une réputation tout à fait irré- « prochable; il était pieux, actif, très-sérieux. On ne vit jamais qu'un imper- « ceptible sourire effleurât ses lèvres. Il était rempli de vues bienveillantes et « pures. C'était un vrai prêtre. » M. Ranke ajoute dans une note à ce paragraphe : « Il y a dans la collection de Burmann un *itinerarium Adriani*, par « Ortiz qui accompagna ce pape et le connaissait intimement; il assure, p. 223, « n'avoir jamais remarqué en lui quelque chose de blâmable et qu'il était le « modèle de toutes les vertus. »

Le 19 janvier 1522, dix jours après l'élection, le sacré collége donna des instructions aux cardinaux Colonna, des Ursins et Cesaris, députés vers Adrien en Espagne, pour recevoir la signature de la formule de son serment et pour l'informer qu'il y avait urgence qu'il vînt prendre possession du saint-siége à Rome, à cause des événements politiques de la guerre en Italie et des affaires religieuses du luthéranisme en Allemagne. Il était alors à Vittoria. Comme nous l'avons dit, les députés du conclave lui amenaient le secrétaire, le sacristain, le maître des cérémonies et d'autres officiers, en lui apportant la croix, les costumes, les vases et ustensiles pour exercer ses fonctions apostoliques. En se présentant à lui à Vittoria, les députés et leur suite se prosternèrent et voulurent lui baiser les pieds; il ne le permit point.

Le cardinal Colonna, chef de la députation, lui adressa ses hommages par un discours en langue latine; il lui demanda de confirmer ce qui avait été fait pendant le pontificat de Léon X son prédécesseur. Il le pria de ne point nommer de légat dans Rome (*in urbe*) en attendant son arrivée, parce qu'on y avait pourvu au gouvernement. Il lui demanda aussi que deux des trois cardinaux délégués vers Sa Sainteté restassent auprès de sa personne pour l'accompagner jusqu'à Rome, et que le troisième ou tout autre dignitaire, si ce troisième restait aussi auprès de Sa Sainteté, fût envoyé à Rome sans aucun retard, pour rendre compte de son acceptation (*V.* Burmann, *Analecta Hadriani VI*, p. 161. Relation de Blaise Ortiz.)

On rendit compte à Adrien de la formule de la prestation de serment, par

lequel Sa Sainteté promettait de gouverner l'Église selon la foi catholique, selon les Évangiles, les saints-pères et selon les conciles œcuméniques, depuis le premier des deux conciles de Nicée, en l'année 325, jusqu'à celui de Latran, à la date alors récente de 1511 (*V.* page 179.) Il y avait à la fin de la formule, une stipulation spéciale pour l'extirpation de l'hérésie en Allemagne et pour le rétablissement de la paix entre les princes chrétiens.

Adrien d'Utrecht ne fit point de réponse au premier moment; il dit qu'il se consulterait. Il hésitait, dans sa conscience timorée, s'il accepterait le pontificat. Il consulta secrètement et verbalement, dans une chambre bien fermée, trois docteurs célèbres, Agreda, Blaise Ortiz (auteur de la relation dont nous extrayons ces détails) et Juan Garcia. D'après leurs conseils, il fit assembler la députation le 19 février 1522 : il lui déclara qu'il acceptait le pontificat; il déclara aussi qu'il ne changerait pas son nom et qu'il serait appelé Adrien VI (Le pontificat d'Adrien V ne fut que de quelques jours, en 1276.) Il en informa immédiatement l'Empereur (*V.* Guichardin, *Hist.*, III, p. 2.)

Adrien partit de Vittoria le 2 avril 1522, accompagné d'Alphonse de Fonseca, archevêque de Compostelle, et de don Pedro de Mota qui l'avait aidé pour l'éducation de l'Empereur et qui depuis, comme nous l'avons dit à la suite du récit de la mort du cardinal de Croy, page 338, fut archevêque de Tolède, et d'un grand nombre d'autres prélats, de ducs et de seigneurs. Il avait auprès de sa personne trois anciens amis, ses compatriotes, Guillaume Enckewoord, natif de Bois-le-Duc, selon les uns, de Mierle dans la Campine, selon d'autres (*V.* Valère André, *Bibl. Belgica*, p. CCCVI), prévôt de Saint-Rombaut à Malines, chanoine d'Anvers (il fut dataire (*datarius*) et depuis cardinal); Albert Sighius, natif de Campen (Over-Yssel), qui publia des écrits contre Luther sous le même pontificat d'Adrien VI et sous les deux papes suivants; Adrien Van Maerselaer d'Anvers, qui fut son chambellan et son gentilhomme d'honneur (*V.* Guichardin, *Géogr.*, p. 331.)

Adrien VI arriva à Saragosse; il alla ensuite à Tortose visiter une dernière fois sa résidence épiscopale. Il y séjourna jusqu'au 8 juillet 1522. De là, il vint par mer à Barcelone; où il y reçut une lettre de l'Empereur qui venait de débarquer, le 16, à la côte de Biscaye, comme nous l'expliquons, et qui le priait de retarder son départ, afin d'avoir avec lui une conférence; mais ce retard avait été impossible, comme nous l'avons dit. Il s'embarqua le 5 août (*V.* Lanz, I. p. 65.) La flotte quitta les côtes d'Espagne au cap Creus et celles de France près de Monaco et à Ville-Franche. Adrien VI, à son passage à Nice et à Ville-Franche, reçut un secrétaire du roi François Ier, qui vint lui proposer d'accepter sa médiation pour une trêve ou pour un traité de paix avec l'Empereur (*V.* Lanz, I. p. 68.) Ces propositions, ne renfermant pas de conditions convenables, restèrent sans résultat. Adrien VI, étant à Gênes, reçut les hommages de François-Marie Sforce, nouvellement duc de Milan, de Prosper Colonne, du marquis de Pescaire et d'Antoine de Leyva.

Enfin la flotte arriva au port d'Ostie à l'embouchure du Tibre. Adrien VI y

était attendu, selon un ordre exprès de l'Empereur, par Charles de Launoy, vice-roi de Naples (*V.* Lanz, I, p. 68.)

Le vendredi 29 août, il fit son entrée dans la capitale du monde chrétien. Les cardinaux, tous les prélats et tous les chefs de l'administration civile étaient venus au-devant de lui. « Sa présence à Rome, dit l'historien Guichardin, avait « été souhaitée parce que, en effet, cette grande ville, privée du souverain pon- « tife, est plutôt un désert qu'une cité; mais bientôt, lorsqu'on vit le saint-siége « occupé par un prélat étranger à l'Italie (*pontifice di natione barbara*), sans « aucune expérience des affaires de l'Italie, toute la ville fut dans la conster- « nation. Pour comble de désappointement, il y eut une épidémie dans les « premiers temps de son pontificat. »

Dans l'exercice de sa souveraineté temporelle, ce n'était plus la magnificence de Léon X, mais la simplicité de mœurs des apôtres. Adrien VI, arrivé au Vatican, continua de confier à une vieille gouvernante flamande qui l'avait suivi en Espagne, l'approvisionnement frugal de sa table. En effet, il conserva pendant son pontificat, qui ne dura qu'un peu plus d'un an, dans la magnifique et voluptueuse ville de Rome, les habitudes modestes d'un professeur d'université, qui s'adonne uniquement aux études littéraires.

C'est de Vittoria qu'Adrien d'Utrecht avait écrit le 15 février 1522, en recevant la nouvelle de son élection, la lettre dont voici le texte, au pensionnaire de la ville de Dordrecht. Nous la reproduisons avec d'autant plus d'intérêt, à l'éloge d'Adrien VI, qu'elle est publiée à l'*Histoire de la réformation religieuse des Pays-Bas*, traduite du hollandais de Gérard Brand, auteur protestant dont le texte est généralement hostile à l'Église catholique (I, p. 23.)

« Monsieur le docteur et très-cher ami, chacun est surpris et étonné de ce « qu'un pauvre homme, presque inconnu et qui est pour ainsi dire hors du « monde, a été déclaré vicaire de Jésus-Christ, par le consentement unanime des « cardinaux. Mais il est facile à Dieu d'élever les pauvres en un instant. Cette « dignité ne me donne aucun plaisir, et la grandeur de ce fardeau me fait trem- « bler. J'aurais beaucoup mieux aimé servir Dieu dans ma prévôté à Utrecht, « sans être pape, cardinal ou évêque. Mais je n'ose pas m'opposer à la vocation « du Tout-Puissant, et j'espère qu'il fortifiera ma faiblesse et qu'il me mettra en « état de porter ce fardeau. Je vous conjure de prier Dieu pour moi et d'obtenir « de lui, par vos prières, qu'il m'enseigne à obéir à ses commandements et qu'il « me rende capable d'édifier son Église » (*V.* son portrait ci-dessus, p. 170.)

La description du portrait d'Adrien VI a aussi été faite par Pierre Martyr, prieur de Grenade, qui avait eu personnellement des relations officielles avec lui. Il dit (*V.* Epist. 788) : « *Vir bonus ad præferendos labores pontificatus, non* « *tam aptus quam ad sanctos mores exercendos promptius.* »

Adrien VI voulait travailler à faire rentrer dans le giron de l'Église la moitié septentrionale de l'Allemagne et d'autres États du Nord, qui commençaient à en sortir, tels que le Danemark, la Norwége et la Suède. Il en était vivement sollicité par des lettres pressantes qui étaient écrites par l'archiduc Ferdinand,

à qui l'empereur Charles-Quint, en partant d'Allemagne, avait confié son autorité suprême, comme nous l'avons expliqué page 354. Il adressa aussi une lettre à Frédéric III, électeur de Saxe, pour le faire souvenir de l'antique religion des Saxons : *Monuitque ut religionis veterum Saxonum memor.* (*V.* Miræus, *Elegia*, etc.)

Cependant, pour combattre Luther par la polémique, Adrien VI avait renouvelé à Érasme, son ami, depuis le temps où tous les deux habitaient la ville de Louvain, et avec qui il était en correspondance, en lui écrivant entre autres: *Lutherus, iste draco, unde omne venenum affluit* (*V.* Burm, p. 201), la proposition faite par le pape Léon X d'écrire contre le luthéranisme (*V.* p. 344.) Avant Léon X, Jules II avait offert à Érasme un gras évêché (*pinguis episcopatus.*) Adrien VI l'invita à venir auprès de lui à Rome : il lui offrit un décannat et les secours de la Bibliothèque du Vatican. Érasme n'accepta point. Adrien VI voulut lui envoyer de l'argent pour les frais de son voyage. Érasme lui répondit qu'à cause de son grand âge et des douleurs de la pierre, il ne pouvait se mettre en route. Rien ne put déterminer Érasme à venir à Rome auprès de son ancien ami.

Adrien VI, promu au saint-siége, ne varia pas plus dans sa doctrine que dans ses mœurs. Il en donna la preuve en faisant réimprimer, au commencement de son pontificat, son commentaire sur le IV[e] livre des Sentences. On avait proposé qu'on y changeât ce qu'il avait enseigné lorsqu'il était professeur à Louvain, savoir, que le pape n'est pas infaillible et qu'il peut errer dans des questions qui appartiennent à la foi. » En effet, nous avons consulté ladite édition de Rome (Ex officina Marcelli, anno 1522), et nous avons trouvé à la table initiale des questions : « *Utrum papa possit errare in iis quæ tangunt fidei?* » (fol. XXVII, col. 3), et aux dernières lignes de cette colonne, concernant un passage des décrétales du pape Grégoire, il y a : « *Si per Ecclesiam Romanam intelligant caput ejus, puta pontifex, certum est quod possit errare, etiam in iis quae tangunt fidei... Plures etiam fuerunt pontifices romani hæretici et novissime fertur de Joanne XXII* (anno 1316-1334.) »

Nous avons aussi consulté l'édition d'un autre ouvrage d'Adrien VI, imprimé à Venise, portant à l'explicit : Mandato et expensis *D. Antonii de Giunta*, anno 25 octobris 1522; nous y avons trouvé folio 6, recto (quodlibeticae questiones, etc.) : « *Quod injusta sententia papæ non ut pro jure suscipienda. Et dominus Franciscus de Zarabella ibi quanto citat quod sententia papæ non semper facit jus.* » Il cite une erreur du pape Célestin III. En indiquant ces deux passages des œuvres d'Adrien VI, nous ne sommes pas en contradiction avec notre système de nous abstenir de tout énoncé théologique, mais nous espérons faire connaître dans quels principes Adrien VI, ancien précepteur de Charles-Quint, avait instruit son royal élève.

CHAPITRE XIX.

Prise de l'île de Rhodes par les Turcs.

Adrien VI éprouva un grand chagrin : celui de la prise de la ville de Rhodes par les Turcs. Il faut rendre compte de ce funeste événement, parce que Charles-Quint en fut quelques années plus tard (en 1530) le réparateur par la généreuse donation de l'île de Malte, comme nous l'expliquerons.

Lorsque le 15 août 1310, les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, expulsés de Palestine depuis l'an 1291, par la perte du port de Saint-Jean d'Acre, dernière possession des croisés dans la province de Syrie, eurent pris d'assaut la ville de Rhodes, alors repaire de corsaires tant chrétiens grecs et latins que musulmans, ils en obtinrent l'acte d'inféodation de l'empereur de Constantinople Andronic Paléologue (1282-1332) quoi qu'il eût renoncé à l'union de la communion romaine, faite par l'empereur Michel Paléologue, son père, selon acte des deux Églises de l'année 1277, pour se maintenir dans Constantinople, capitale de l'empire d'Orient, qu'il avait reconquise sur les empereurs latins en 1261.

La bulle pontificale d'autorisation de cet établissement, par Clément V, fut accordée en 1314. Ce souverain pontife leur fit obtenir aussi les biens confisqués de l'ordre des Templiers, que le concile général de Vienne en Dauphiné, avait supprimés en sa seconde session, le 3 avril 1312, excepté ceux d'Aragon et de Portugal, que les souverains de ces deux royaumes donnèrent à deux ordres nouveaux de chevaliers, celui de Montesa en Aragon, celui du Christ en Portugal. Le roi Denis de Portugal changea le titre de chevaliers du Temple ou Templiers, en celui du Christ, que l'on adore dans le temple.

Depuis cette époque, les Turcs, jusqu'alors établis seulement dans l'Asie Mineure, ayant passé l'Hellespont en 1359, étendirent leur domination en Europe; ils avaient conquis Constantinople, la Grèce et une partie de l'Archipel.

Le sultan Soliman, qui venait de régner en l'année 1520, ayant pris en 1521 la ville de Belgrade, boulevard des chrétiens, à l'orient de la Hongrie, voulut prendre l'île de Rhodes, leur autre boulevard à l'entrée orientale de l'Archipel, près du rivage de l'Asie Mineure. Il réunit au mois de mai 1522 toutes ses forces navales, sous le commandement de son grand vizir. Il fit débarquer, le 6 juin 1522, cent cinquante mille hommes dans l'île de Rhodes.

Le siége de la ville fut commencé le 9 juillet suivant, par terre et par mer. A cette époque, Philippe de Villaret de l'Ile-Adam, natif de Beauvais, grand maître de l'ordre depuis le 22 janvier 1521, était alors en France. Il partit

pour défendre la place. Il demanda des secours au pape Adrien VI et aux Vénitiens. Ceux-ci auraient pu envoyer une flotte; ce qu'ils n'ont point fait. Philippe de Villaret rentra heureusement dans la ville de Rhodes, quoiqu'elle fût assiégée.

Le pape Adrien VI, ayant appris cette fatale nouvelle, en éprouva d'autant plus de chagrin, qu'il avait écrit à tous les princes chrétiens pour qu'ils se réunissent en une croisade. Ses lettres ont été publiées dans les Analectes de Burmann, concernant sa biographie.

Adrien VI se plaignit dans un consistoire de ce que les Vénitiens n'envoyaient point leur flotte; il pria le roi François Ier, alors à Lyon et qui allait passer les Alpes, de faire une trêve avec Charles-Quint, afin qu'une expédition fût envoyée au secours de Rhodes.

Il ne fut pas écouté. Il aurait désiré que la ville de Rhodes fût capable de tenir longtemps, parce que les tempêtes de l'hiver auraient forcé la flotte turque à s'éloigner et à rentrer dans les ports de l'Asie Mineure. Nous citons ces détails pour l'apologie d'Adrien VI, notre compatriote, que l'historien Vertot et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, d'après Vertot, accusent d'indifférence. On lit au texte de Burmann (II, p. 204.) « O infelix illa Rhodiorum militum manus, quae sola tam gravis et ærumnosi belli molem sustinuit! O cæcus nostrorum principum mens. »

Ce serait sortir du cadre de cette histoire que de raconter les événements de ce siége mémorable. Enfin, le grand maître, sans espoir de secours des princes chrétiens, même des chevaliers de l'ordre, répartis dans les commanderies de la chrétienté et auxquels plus tard il en fit le reproche, rendit la place au sultan Soliman par la capitulation la plus honorable, capitulation que le Sultan, admirateur des qualités héroïques du grand maître, observa religieusement.

Il faut ajouter que la ville s'était rendue le 22 décembre 1522, contre l'avis du grand maître. Les débris du personnel défensif de l'ordre, réduit au nombre de 5,000 hommes, commencèrent à s'embarquer le 25 du même mois. Le 1er janvier 1523, la flotte de l'ordre fit voile pour l'île de Candie, alors un des trois royaumes de la seigneurie de Venise. Les deux autres étaient Chypre et la Dalmatie. Lorsque le grand maître y débarqua, le maître des galères de Venise vint lui faire des assurances de condoléance; mais Villaret de l'Ile-Adam lui répondit que s'il était venu au secours de la ville de Rhodes avec les soixante galères qu'il commandait, la place n'aurait pas été rendue aux Turcs. Des détails ultérieurs seront donnés au titre courant : *Établissement des chevaliers de Rhodes dans l'île de Malte*. Nous dirons seulement ici que le pape Adrien VI fit rendre au grand maître, à son entrée dans la ville de Rome, les honneurs dus à son courage et à la dignité de chef d'un ordre également religieux et militaire.

Il fut reçu dans Rome au bruit de l'artillerie. Adrien VI ne voulut point permettre qu'il lui baisât les pieds, mais il l'embrassa lui-même. Il le fit asseoir parmi les cardinaux et l'appela le héros de la religion et le généreux défenseur de la foi.

Adrien VI assembla un consistoire le 3 août 1523 (*V.* Guichaulin III, p. 21.) Il y exposa (nous citons le texte de cet historien) le péril qui menaçait l'Italie et la chrétienté d'une invasion des Turcs ; que l'opiniâtreté du roi de France à rejeter une trève, était la seule cause qui empêchait de se préparer à une défense commune contre un si grand malheur ; qu'il se croyait obligé, comme vicaire de Jésus-Christ et comme successeur du prince des apôtres, de maintenir la paix par tous les moyens.

En conséquence, d'après ce discours, il signa une ligue avec l'Empereur, représenté à Rome par Charles de Launoy, vice-roi de Naples ; mais ce fut sans résultat. Nous expliquerons plus loin, à la date de 1529, après le récit du siége de Vienne par les Turcs, le renouvellement des intentions d'Adrien, alors décédé, par le projet d'une alliance de Charles-Quint avec le roi de Perse.

Nous dirons par anticipation chronologique que le pape Adrien VI mourut le 14 septembre 1523, et que son successeur, élu le 10 novembre suivant, fut le cardinal Jules de Médicis, qui avait été chevalier de Rhodes, et qui prit le nom de Clément VII, quoiqu'il y eût eu déjà un autre Clément VII qui avait été pape d'Avignon depuis l'an 1378 jusqu'en 1394. Nous devons ajouter qu'Adrien VI avait fondé à ses frais à Louvain le collége du Pape, du nom de cette dignité suprême de l'Église (*V.* Miræus, *Elogia*, etc.) Nous ajoutons aussi une tradition invraisemblable qui était encore vulgaire en 1794, sous le gouvernement autrichien : On prétendait qu'à l'imitation des papes d'Avignon, Adrien VI avait eu l'intention de transférer le siége de la papauté dans la ville de Louvain, ce qui fut la cause de la joie des habitants de Rome à son décès, et que les Romains, pour obvier à cette translation éventuelle du siége de la papauté, firent en sorte qu'à l'avenir les papes fussent nés en Italie. Cette erreur tombe d'elle-même, lorsque l'on considère que le souverain pontife est aussi souverain temporel des États Romains.

CHAPITRE XX.

Lieutenance et organisation de l'Empire d'Allemagne par l'archiduc Ferdinand.

Nous avons dit, page 373, que l'archiduc Ferdinand avec la princesse Anne de Bohême, partit de Bruxelles pour l'Allemagne au commencement du mois de mai 1522. Il était le 13 mai à Nuremberg, le 20 à Wurtemberg, prenant possession de ses fonctions de lieutenant général de l'Empire ; mais une difficulté se présenta : La bulle d'or de l'an 1356, de l'empereur Charles IV, ordonnait la continuation des fonctions de deux vicariats de l'Empire pendant l'absence ou la minorité de l'Empereur (*V.* Pfeffel, p. 352 et 402.) L'un de ces deux vicaires

généraux était l'électeur palatin pour l'administration de la justice et du droit; l'autre vicaire général était l'électeur de Saxe pour la guerre et la politique. On disait au premier : *Hoc jus habet ab antiquo, quod vacante imperio, omnes principales terras, possessiones et alia jura Imperii custodire debeat.*

Ferdinand, d'une intelligence inférieure à Charles-Quint, n'avait aucune expérience pour aider ce grand juge de l'Empire; ce n'était pas ce vicariat que l'Empereur son frère, avait voulu lui conférer, mais l'autre vicariat, afin qu'il fit son apprentissage de la guerre et de la diplomatie. L'électeur de Saxe pouvait s'y opposer. Craignant de devoir y obvier, l'Empereur, par un décret appelé *reversus*, daté du 31 mai 1521, avant son départ de Worms, avait ratifié une seconde fois les capitulations du 3 juillet 1519, que nous avons analysées page 307, et il déclara que l'électeur de Saxe n'éprouverait, en laissant prendre à Ferdinand le titre de lieutenant général du Régiment de l'Empire, aucun préjudice à ses droits de vicaire général, selon le texte de la bulle d'or de 1356. Cet acte est imprimé au Code diplomatique de Dumont (IV, p. 349.) Nous avons expliqué page 358, que le mot régiment, latin germanisé, fut adopté aux armées.

En conséquence de cette déclaration de Charles-Quint, le jeune archiduc Ferdinand n'était arrivé à Nuremberg que depuis le 13 mai, quoique l'ouverture de la diète eût été fixée au 16 février précédent, comme nous l'avons dit page 353; ni l'électeur palatin ni l'électeur de Saxe n'avaient voulu y venir; Il fallut que Charles-Quint négociât pendant plusieurs mois avec eux. Ils ne consentirent à y prendre part qu'au mois de novembre de la même année 1522, après que toutes les difficultés, qui assuraient leurs droits respectifs, eurent été aplanies. Nous nous arrêtons ici un moment pour faire observer combien d'obstacles Charles-Quint rencontrait de tous côtés, depuis sa majorité, aux Pays-Bas, en Espagne, en Allemagne, en Italie. Il les a tous surmontés avec une sagesse admirable pour un prince qui, selon nos lois civiles actuelles, était à peine majeur à 21 ans.

Ferdinand son frère va surmonter de semblables obstacles.

Plusieurs objets devaient être traités à la diète de Nuremberg :

1er *objet*. Le maintien de la paix publique entre tous les électeurs et les autres princes de l'Empire, selon le traité d'union dont nous avons fait mention page 338, le 26 mars 1521, à la fin de la diète de Worms. Il n'y eut aucune discussion sur cet objet qui fut confirmé d'un commun accord.

2e *objet*. Le maintien, selon que nous allons l'expliquer, du cercle de Bourgogne, comprenant tous les Pays-Bas, établi dix ans auparavant par le feu empereur Maximilien, dans une nouvelle division territoriale de l'Empire en dix cercles, selon les décrets émanés, en 1512, de la diète de Cologne et antérieurement en l'année 1509. Nous devons en donner des explications qui auraient entravé notre récit à ces époques. En l'année 1512 (*V.* Pfeffel, p. 302), l'empereur Maximilien, sous le prétexte qu'une répartition plus proportionnelle des différentes charges de l'Empire pourrait s'effectuer, mais en réalité pour l'avantage du prince souverain des Pays-Bas de la maison d'Autriche, avait d'abord

proposé à la diète de Cologne, en 1509, l'établissement de quatre grands cercles ou arrondissements : 1° l'Autriche ; 2° la Bourgogne ou les Pays-Bas ; 3° les quatre électeurs du Rhin ; 4° les trois électeurs de Souabe, de Brandebourg et de Haute-Saxe. En 1512, il avait amélioré cette distribution en établissant dix cercles : 1° l'Autriche dont l'archiduc était le prince convoquant ; 2° la Bourgogne, prince convoquant le souverain des Pays-Bas ; 3° Mayence ; 4° la Haute-Saxe ; 5° la Franconie ; 6° la Bavière ; 7° la Souabe ; 8° le Haut-Rhin ; 9° la Westphalie ; 10° la Basse-Saxe. Excepté dans les cercles d'Autriche et de Bourgogne, la direction était partagée entre le prince convoquant et d'autres autorités.

Cette répartition, mal exécutée, paraissait être combattue à la diète de Nuremberg. Le 27 juillet 1522, l'Empereur venant de débarquer à Santander, avait écrit à l'archiduchesse Marguerite d'envoyer à la diète maître Adolphe Vander Noot, chancelier de Brabant, pour soutenir l'opinion de l'utilité de l'existence du cercle de Bourgogne. Mais au mois d'octobre, il y avait fait envoyer maître Everard de Vere, conseiller de Hollande, de préférence à Vander Noot. La division des dix cercles fut conservée. Nous expliquerons plus loin les avantages qui devaient en résulter pour la maison d'Autriche qui avait la direction de deux cercles entiers, spécialement aux Pays-Bas, contrée trop faible pour se défendre contre la France sans avoir un allié puissant et solidaire. L'Empereur écrivit aussi à l'archiduchesse de maintenir une communication régulière de la poste entre Nuremberg et les Pays-Bas. Nous verrons plus loin, à la date du 26 juin 1548, la transaction d'Augsbourg pour consolider le cercle de Bourgogne.

3e *objet*. Demande de secours contre les Turcs, d'autant plus que tous les princes de la chrétienté étaient intéressés à y participer. La diète s'en occupa faiblement, parce qu'en ce moment les Turcs laissaient la Hongrie tranquille pour faire la guerre aux chevaliers de Rhodes (*V.* page 386.)

4e *objet*. Les nombreux griefs, appelés *centum gravamina*, contre les personnes ecclésiastiques, ou, en d'autres termes, pour la réformation des abus du clergé. C'était le renouvellement des mêmes griefs qui avaient été exposés en 1518 devant feu l'empereur Maximilien, à la diète d'Augsbourg, au moment où Luther en avait signalé le plus grand nombre, comme nous l'avons expliqué page 341. Jamais occasion plus favorable ne s'était présentée, à cause de l'union intime du pape Adrien VI et de l'Empereur son élève, qui étaient d'accord tous les deux sur ce principe. Mais il ne fut pas possible que les membres de la diète de Nuremberg eussent une semblable opinion; trop d'intérêts privés s'y opposaient. Nous expliquerons plus loin, qu'au mois de novembre de la même année, un mémoire concernant les griefs que l'on reprochait au clergé, fut publié sous le titre de *Centum gravamina*.

5e *objet*. L'extinction de la dissidence du luthéranisme. Il y eut encore plus d'opposition sur les moyens de rigueur qui furent décrétés et qui, en réalité, ne furent que de simples propositions, parce que l'électeur de Saxe qui avait la

principale influence à cette diète pas ses fonctions de vicaire de l'Empire pour l'administration et la politique, était le fondateur de l'université de Wittenberg, dans ses États (*V.* p. 345), et par conséquent le protecteur de Luther, qui en était le professeur le plus renommé. Il ne pouvait laisser prendre des moyens coërcitifs sans nuire à cette université, et il ne cessait de déclarer que c'était par la polémique et non par la force, qu'il fallait terminer cette grande affaire (*V.* Cochlæus.)

Avant de continuer la relation de ce qui concerne le 4ᵐᵉ et le 5ᵉ objet, nous devons faire observer que les membres de la diète germanique étaient alors divisés d'opinion religieuse : les uns étaient contraires à Luther, les autres lui étaient favorables.

Nous devons donc reprendre, par intercallation, le récit de l'histoire des progrès du luthéranisme depuis la retraite de Luther au château de la Wartbourg où nous l'avons laissé (*V.* page 350.)

« De l'année 1517 à 1521, dit M. Merle d'Aubigné, auteur protestant d'une « *Histoire de la réformation* du XVIᵉ siècle (III, p. 1, etc.), la constitution de « l'Église, son service, sa discipline n'avaient subi aucune changement. En « Saxe, surtout à Wittenberg, même partout où la pensée de Luther avait « pénétré, le culte papal continuait ses pompes ; le prêtre, au pied des autels, « offrait, à Dieu, l'hostie ; les religieux et les moines venaient prendre dans les « couvents des engagements éternels ; les pasteurs des troupeaux vivaient sans « famille ; les confréries s'assemblaient, les pèlerinages s'accomplissaient, les « fidèles appendaient leurs ex-voto aux piliers des chapelles, et toutes les cérémonies se célébraient comme autrefois. Il y avait une nouvelle parole au « monde, mais elle ne s'était pas créé un nouveau culte. Partout le nouvel « Évangile retentissait au milieu des rites anciens. Tout demeurait de même au « foyer domestique et dans la vie domestique, comme dans la maison de Dieu... « Il y avait une nouvelle foi dans le monde, il n'y avait pas de nouvelles « œuvres. »

Tel est l'extrait du texte d'un des plus savants auteurs modernes de l'histoire de la réformation ; il écrivait dans le sens approbatif de cette réformation. Mais faut-il attribuer à Luther et à son autorité, ou au zèle de ses adhérents, la brusque révolution que nous allons esquisser et qui renversa dans les pays actuellement protestants, l'ancien culte dont la description vient d'être faite? Est-ce à Luther ou à ses adhérents qu'il faut attribuer l'initiative matérielle de la rupture avec l'Église romaine? Nous n'osons résoudre cette question ; nous préférons exposer le récit des événements.

Il faut citer quelques faits qui sont les premières manifestations publiques de la réformation. Pendant que Luther, dans sa retraite à la Wartbourg, travaillait à de nouveaux écrits, Bernard Feldkirchen, curé ou pasteur de Kemberg, petite ville à deux lieues au sud de Wittenberg, avait renoncé au célibat des prêtres et s'était marié. « Feldkirchen, dit M. Merle d'Aubigné, monta le premier à l'assaut ; « le corps d'armée s'ébranla à sa suite. » D'autres innovations plus ou moins dissidentes du rit et de la liturgie romaine, furent faites. Elles pénétrèrent en

Danemark, en Norwége, en Suède, dans la Prusse ducale et en Livonie. Nous nous abstenons d'en rendre compte parce que nous ne traitons que des évènements politiques.

Le frère Præpositus, qui venait (*V.* page 352) d'arriver d'Anvers, après avoir renoncé à l'abjuration qu'il avait faite en l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, y devint un des plus zélés adhérents de la doctrine de Luther, son ancien ami d'études scolaires.

En vain l'électeur de Saxe voulut interposer son autorité. Sur ces entrefaites, les discours du frère Gabriel, concernant la nullité des vœux monastiques, avaient fait des prosélytes. Treize moines augustins sortirent de leur couvent, malgré l'opposition du prieur; ils quittèrent l'habit de leur ordre : les uns allèrent s'instruire en l'Université de Wittenberg pour adopter des professions séculières, tandis que les autres allèrent exercer des arts mécaniques.

Dans les églises, on brisa les statues et toutes les autres saintes images. Enfin, pendant l'absence de Luther, une nouvelle Église, c'est-à-dire un nouveau mode d'assemblée des fidèles, avait été instituée.

Luther, informé de tous ces changements, prit la résolution de quitter l'asile de la Wartbourg et de revenir à Wittenberg le 3 mars 1522; mais comme il était excommunié par le pape et proscrit par l'Empereur, il se déguisa en chevalier, sous le nom de George, nom qu'il avait pris pendant sa retraite à la Wartbourg, comme nous l'avons dit, page 350. Il partit à cheval. Il arriva à Borna près de Leipzig, le 5 mars, mercredi des Cendres. Il y écrivit ces mots à l'électeur : « Ce qui est arrivé à Wittenberg, à la grande honte de l'Évangile, « m'a rempli d'une telle douleur, que si je n'étais pas certain de la vérité de « notre cause, j'en aurais désespéré. »

Cet exorde démontre, comme nous l'avons dit, que les évènements s'étaient effectués sans sa participation. Le vendredi 7 mars, il était reçu avec joie à Wittenberg. Le surlendemain, premier dimanche du Carême, Luther se rend à l'église paroissiale; il monte en chaire avec la persuasion que c'est par la parole et non par la violence qu'il faut renverser et détruire : *Non enim ad fidem, sed ad ea quæ fidei sunt ullus cogendus est* (*V.* Luther, *Epistolæ*, II, p. 151.) Il dit entre autres à ses auditeurs : « Que fait une mère pour ses enfants? elle « donne d'abord du lait, puis une nourriture très-délicate. Si elle voulait com- « mencer par leur donner de la viande et du vin, qu'en résulterait-il?

« L'abolition de la messe, dites-vous, est conforme à l'Écriture. D'accord; « mais quel ordre, quelle bienséance avez-vous observés? »

Luther continua son sermon en disant (*V.* Merle d'Aubigné, I, p. 99) : « Je ne dis pas cela pour rétablir la messe; puisqu'elle est abolie, qu'elle con- « tinue de l'être. »

Jamais l'influence de Luther n'avait été plus grande dans la ville de Wittenberg. Mais il continua de demeurer dans son couvent des Augustins et de porter l'habit de son ordre.

Luther fut aidé par Mélanchton, son savant ami, que nous avons fait connai-

tre, page 343, pour la publication importante de la traduction, en langue allemande, du *Nouveau Testament*, qu'il avait commencée pendant sa retraite à la Wartbourg. Il fit usage de trois presses typographiques. Chaque jour, dix feuilles d'impression étaient tirées. Le 21 septembre 1522, trois mille exemplaires, en deux volumes in-folio, furent publiés à Wittenberg, sans le nom du traducteur. L'exemplaire coûtait un florin et demi, c'est-à-dire un peu plus de trois francs seize centimes, monnaie du XVIe siècle, et par conséquent douze francs, valeur actuelle.

Nous demandons la permission de faire mieux connaître qu'à la page 343 la haute capacité de Melanchton. Il était né en 1497, dans le Palatinat. Élevé avec soin par son aïeul, protégé par Reuchlin, reçu bachelier en philosophie à 14 ans, à l'Université d'Heidelberg, il ne put, à cause de sa grande jeunesse, y recevoir le degré de maître ès arts. En 1518, l'électeur de Saxe le nomma professeur à Wittenberg. Nous avons dit, même page 343, qu'il y avait à son cours 2,500 auditeurs; il devint bientôt l'ami de Luther et il fut son admirateur. Il prit sa défense dans plusieurs écrits polémiques. S'il n'avait pas le génie dominateur et la fougue quelquefois immodérée de Luther, il lui était de la plus grande utilité, par l'urbanité de ses paroles et de ses écrits. On peut assurer que, sans la collaboration de Melanchton, Luther n'aurait pas eu tous les succès qu'il a obtenus.

Cette publication se répandit très-promptement. Luther était satisfait de ce que chacun pouvait lire la Bible traduite littéralement en langue vulgaire, tandis qu'avant lui, il n'y avait eu que des histoires de la Bible telles que *Rym bybel* de Van Maerland, en flamand du XIIIe siècle; la Bible de Guyard des Moulins en langue française du XVe siècle; la *Fleur des Histoires*, aussi écrite en langue française, et qui est un extrait de la Bible. Il y en a un exemplaire manuscrit, enrichi de magnifiques miniatures, à la Bibliothèque de Bourgogne. Tout porte à croire que ce dernier ouvrage, dont la plupart des pages sont très-fatiguées, a servi à l'éducation de Charles-Quint (*V.* page 169.)

En l'année 1523, il y avait en Allemagne et dans la Suisse allemande dix-sept éditions en langue germanique, de la Bible de Luther.

L'imprimerie de Wittenberg, celles d'Augsbourg et de Bâle étaient dans la plus grande activité depuis 1522. On vit paraître à Wittenberg, tant de Luther que de ses collaborateurs, cent trente ouvrages théologiques. En 1523, il en fut édité cent quatre-vingt-cinq (*V.* Merle d'Aubigné, I, p. 151 ; Cochlæus, p. 54.) L'Allemagne était traversée dans tous les sens, par des colporteurs de la Bible et d'autres nouveaux ouvrages. Dans toutes les localités où le luthéranisme devenait dominant, non-seulement dans la moitié septentrionale de l'Allemagne, mais dans la Suisse allemande, dans le Danemark, la Suède, la Norwége, le duché de Prusse, la Courlande, la Livonie, on interprétait la Bible. Ceux qui avaient des doutes venaient s'instruire chez Luther et ses collaborateurs.

Qu'une réflexion nous soit permise. Les écrivains de cette école luthérienne et leurs adversaires ont rendu, sans qu'ils s'en doutassent, un grand service à la re-

naissance des études intellectuelles. Ils ont été involontairement le plus puissant véhicule de l'art de multiplier les copies et de les vendre à très-bas prix, c'est-à-dire de l'imprimerie et de la librairie. En effet, il y a un progrès immense et hors de comparaison, entre le nombre et le talent des écrivains allemands du XVIe siècle et leurs devanciers du XVe. Mais si ces écrivains théologiens du XVIe siècle, que nous comparons aux journalistes et aux auteurs de la presse périodique actuelle, s'étaient occupés aussi ardemment de sciences et de critique, soit philosophique et morale, soit littéraire, ils auraient fait avancer les connaissances humaines par des progrès immenses; le monde aurait été éclairé par leurs travaux; la réformation religieuse, calme et sans passion, faisant un triage des vérités de la religion et des erreurs dont l'ignorance la défigurait, en aurait été le résultat; le but que Luther s'était proposé aurait non-seulement été atteint, mais surpassé. La réformation religieuse, nous semble avoir commencé trente ans trop tôt. Telle est l'utopie que nous exposons ici. Pour en compléter le charme, nous dirons que Charles-Quint, par son activité infatigable et son génie, aurait été capable de diriger le mouvement intellectuel de son siècle.

Nous avons dit page 585, qu'un des premiers soins du pape Adrien VI, le lendemain de son arrivée au Vatican, c'est-à-dire le 30 août 1522, fut de chercher les moyens d'obvier à la réformation luthérienne. Le 5 octobre suivant, il adressa un bref à Frédéric III, électeur de Saxe, pour l'inviter à prendre la défense des intérêts de la religion ancienne contre les désordres résultant des doctrines nouvelles. Il fit plus encore : il envoya en Allemagne un nonce apostolique qui présenta à la diète germanique, le 25 novembre suivant, un bref pour l'informer de ses intentions. Cette diète était alors assemblée à Nuremberg, comme nous l'avons dit page 589. Nous avons dit aussi que les membres qui la composaient étaient divisés en catholiques et en luthériens, et on y discutait le quatrième objet, concernant les *centum gravamina*, et le cinquième objet, concernant la recherche des moyens de l'extraction de la dissidence des opinions de Luther.

On comprendra qu'il nous fallait, avant d'en continuer le récit, faire connaître les progrès du luthéranisme, comme nous venons de le faire par le présent chapitre.

Le bref du pape Adrien VI, du 25 novembre 1522, exposait que c'était par la volonté de la Providence divine, qu'il avait été appelé à la chaire pontificale; que lui, né à Utrecht, diocèse suffragant de Cologne, et par conséquent de la Basse-Allemagne, connaissait mieux que personne qu'on ne pouvait s'entendre sur les moyens de faire cesser les malheurs qui affligeaient l'Église; qu'il fallait beaucoup de prudence pour corriger les abus; que les recès de la diète se déshonoreraient, s'ils ne reprimaient point un frénétique dont les entreprises tendaient à renverser une doctrine scellée du sang des martyrs; que depuis son élévation au pontificat, il n'avait cessé de faire tout ce qu'il pouvait pour rappeler au bercail les brebis égarées (*V.* l'abbé Racine, VIII, p. 117.)

Plusieurs membres de la diète répondirent par leur adhésion au bref ponti-

fical, mais en faisant observer que l'on ne pouvait point s'en servir contre Luther et exécuter les sentences spirituelles de Léon X et les ordres temporels de l'Empereur, parce que le peuple allemand était dans la persuasion que depuis longtemps la cour de Rome avait été la cause de tous ces désordres. Il ne fut pas possible de s'entendre; le nonce apostolique partit peu satisfait (*V.* Cochlæus.)

Après son départ, la diète germanique reprit sa discussion concernant les *centum gravamina*, l'un des objets de sa convocation. Nous allons rendre compte de quelques-uns de ces griefs. Nous consultons principalement ici le texte de l'*Histoire catholique* de l'abbé Racine (VIII, p. 12, éd. de 1760), de préférence aux auteurs luthériens, parce que l'on pourrait les taxer d'exagération.

« La nation germanique, dit l'abbé Racine dans un résumé, se plaint de ce « qu'il y a un trop grand nombre de constitutions humaines pour des choses « qui ne sont ni commandées, ni défendues par la foi de Dieu, comme les « dispenses moyennant finances pour les degrés de parentée par affinité légale ou « spirituelle, sur le mariage ; la dispense d'abstinence de viandes aux jours « défendus, aussi pour de l'argent. On se plaignait que la cour de Rome évo- « quait les causes ecclésiatiques au préjudice de la juridiction ordinaire. On « demandait l'abolition des annates, c'est-à-dire du droit de la cour de Rome sur « le revenu de l'année de l'impétration des bulles de bénéfices, etc., etc. ; l'in- « justice d'interdire une ville ou un pays, pour le crime d'un particulier. »

La diète, après ces demandes, se sépara. Mais au commencement de l'année 1523, l'archiduc Ferdinand, lieutenant-général de l'Empire, convoqua une autre diète en la même ville de Nuremberg. On y réitera (*V.* Pfeffel, p. 522) la sentence du ban de l'Empire contre Luther et ses adhérents, malgré la protestation de l'électeur de Saxe, et surtout malgré son influence, car il était, comme nous l'avons dit, un des deux vicaires généraux de l'Empire. On accueillit la proposition du légat apostolique concernant la réponse aux *centum gravamina* de la diète de l'année précédente. Ce moyen, de simple polémique, parut insuffisant. On proposa la convocation d'un concile libre pour l'Allemagne, ou bien un concile œcuménique. Tel fut le premier projet qui, après beaucoup d'objections, de difficultés et de retards, eut pour résultat le concile de Trente que l'empereur Charles-Quint convoqua et dont il ne vit pas la fin.

Pour terminer ce qui concerne les affaires ecclésiastiques de l'Allemagne pendant les années 1522 et 1523, nous dirons que le pape Adrien VI étant décédé le 14 septembre 1523 comme nous l'avons expliqué page 388, Clément VII, son successeur, élu par le conclave le 19 novembre 1523, fit continuer, au commencement de son pontificat, l'œuvre de la réformation religieuse selon les *centum gravamina* de la diète de Nuremberg. Il fit plus encore : il voulut l'étendre en Italie, et, à cet effet, il fit paraître une bulle le 2 mai 1524. Malheureusement, il fut entraîné dans le tourbillon des grands événements de la guerre entre Charles-Quint et François Ier. Nous en rendrons compte ultérieurement.

CHAPITRE XXI.

Alliances de famille avec la maison de Portugal.

Nous allons interrompre le récit des affaires politiques, militaires et religieuses en Allemagne et en Italie pour rendre compte des affaires de famille de l'empereur Charles-Quint. Ce prince, revenu en Espagne, alla auprès de sa mère, la reine Jeanne, le 2 septembre 1522, à Tordesillas. Il y fit célébrer, le 25 du même mois, l'anniversaire du décès de l'archiduc-roi Philippe son père; ce qui était, comme nous l'avons dit, une affaire qui attirait la plus haute attention de cette malheureuse reine; la mort de son mari était une des causes de sa démence.

Il y avait dans le même château de Tordesillas, auprès de la reine Jeanne, deux de ses filles, les archiduchesses Éléonore et Catherine. Par une manie de la reine Jeanne, la jeune archiduchesse Catherine était toujours habillée en campagnarde.

Éléonore, l'aînée, avait épousé le roi de Portugal, Emmanuel le Fortuné; c'était sa deuxième femme. Il était décédé le 13 décembre 1521. Eléonore était revenue à Tordesillas. Nous dirons plus loin qu'en 1527, elle épousa François Ier, roi de France.

Nous ferons observer qu'en l'année 1452, l'infante orpheline Éléonore de Portugal, fille du roi Édouard (1433-1438), épousa l'empereur Frédéric III, père de l'empereur Maximilien.

Le roi Emmanuel de Portugal avait épousé en premier mariage, en 1497, l'infante Isabelle, fille de Ferdinand, roi d'Aragon, et d'Isabelle de Castille. Elle était décédée en 1498, en mettant au monde un enfant qui mourut à l'âge de deux ans. Le roi Emmanuel avait ensuite épousé, en 1500, l'infante Marie, sœur d'Isabelle, sa première femme: de ce mariage naquit, entre autres, l'infant Jean III. L'infante Marie mourut en 1517.

Le jeune roi Jean III, né le 6 juin 1502, voulut épouser, à l'invitation de son père, une princesse d'Espagne. Il fit demander en mariage l'archiduchesse Catherine, née posthume en 1506, la plus jeune des sœurs de Charles-Quint. En conséquence, il envoya une ambassade solennelle à cet Empereur alors en Castille. Le traité de mariage fut rédigé à Burgos par le chancelier Mercurin de Gattinara. Tous les domaines dont la reine Éléonore avait joui furent assurés à la future épouse et reine, ainsi qu'un douaire aussi riche que celui de la reine Éléonore. Le 19 juillet 1524, Catherine ayant dix-huit ans, le mariage fut célébré, par procuration, à Tordesillas, par l'archevêque de Tolède, en présence de l'Empereur, de sa mère et d'Éléonore. L'évêque de Siguença et le duc de Vejar furent chargés de conduire la jeune princesse jusqu'à la ville de Badajoz,

capitale de l'Estramadure espagnole. Elle fut remise solennellement aux infants don Louis et don Ferdinand, frères utérins du roi Jean III, leur aîné, et autres fils de feu l'infante Marie de Castille, seconde femme du roi Emmanuel (*V.* le tableau, page 91.) Le jeune roi l'attendait à Crato, ville de l'Estramadure portugaise. Le mariage y fut béni le 10 août suivant. Tels sont les détails que nous avons extraits de la chronique du roi Jean (*Cronica do Joao*, III, folio 62.) Cette alliance matrimoniale fut aussi heureuse que les trois précédentes. Quoique cette princesse ne vint jamais aux Pays-Bas, l'archiduchesse Marguerite y fit calligraphier pour elle un magnifique antiphonaire.

Cette jeune princesse, quoique élevée sous la surveillance d'une mère en démence, fut une des plus grandes reines de Portugal. Nous verrons plus loin que l'infant appelé Jean, son fils, comme le roi Jean III son père, épousa l'infante Jeanne ou dona Juana, l'une des deux filles de Charles-Quint. Nous devons rendre compte ici qu'en 1526, Catherine négocia le mariage de l'infante Isabelle de Portugal, sa belle-sœur, avec l'empereur Charles-Quint, son frère.

Nous devons ajouter à ces affaires de famille que, pendant toute l'année 1524 et la première moitié de 1525, l'Empereur étant en Espagne, comme l'atteste l'itinéraire de Vanden Esse, ne fit aucune autre affaire importante; il avait été malade d'une fièvre quarte pendant cinq mois. Mais si l'Espagne jouissait d'une tranquillité profonde, il n'en était pas ainsi en Allemagne, sous la lieutenance générale de l'archiduc Ferdinand, pour faire cesser le luthéranisme, ce qui devenait impossible, et en Italie pour l'expulsion des Français.

CHAPITRE XXII.

Continuation des guerres d'Italie.

Après les détails concernant les désastres de l'armée française dans le nord de l'Italie (*V.* page 182) et le rétablissement de François-Marie Sforce dans la ville de Milan, nous devons rappeler que le 8 mai 1521, le pape Léon X contracta avec l'Empereur, un traité pour expulser les Français de toute l'Italie. Les premières hostilités ayant commencé, François-Marie d'Avalos, marquis de Pescaire, général autrichien, grand chambellan du royaume de Naples, que nous avons fait connaître page 180, lorsqu'en 1512 il fut fait prisonnier à la bataille de Ravenne, remporta, le 13 novembre 1521, une victoire sur les Français sur le bord de l'Adda, rivière des Alpes qui sort de la Valteline et se jette dans le lac de Côme. C'est alors que François-Marie Sforce, fils de Ludovic Sforce, décédé en France, en 1508 (*V.* page 102), et dont le frère aîné, Maximilien Sforce, était aussi en France depuis l'année 1515, après la perte de la

bataille de Marignan (*V.* page 208), se hâta d'entrer dans la ville de Milan le 18 novembre 1521, en qualité de duc.

Au commencement de l'année 1522, Lautrec, maréchal de Foix, reprit l'offensive ; mais n'ayant pu surpendre la ville de Milan, il se retira à Cassano, sur le haut Adda, à six lieues au nord-est. Dans le même temps, une armée française, commandée par Pierre Navarre, qui avait été prisonnier en 1512 à la bataille de Ravenne, et Bayard, qui avait défendu Mezières en l'année 1521, passait les Alpes, reprenant Novarre et Vigévano à l'ouest de Milan; mais elle ne pût reprendre la ville de Pavie. Alors se dirigeant à l'est, elle fit sa jonction avec l'armée de Lautrec. Les Français avaient aussi un corps de troupes Suisses et un autre corps de troupes Vénitiennes.

Au mois d'avril 1522, les troupes françaises d'au-delà de 20,000 hommes, ayant fait leur jonction, vinrent établir leur camp entre la ville de Lodi, qui était restée sous la domination française, et la ville de Milan, dans une plaine au milieu de laquelle est le village de la Bicoque à trois milles de Milan. Prosper Colonne sortit de Milan avec son armée autrichienne, et se retrancha près de ce même villlage dans une position formidable, ayant devant lui un ruisseau et un pont de pierre. Lautrec voulut retarder le moment de lui livrer bataille; mais les Suisses, qui n'avaient pas été payés, lui déclarèrent que si le lendemain l'on ne combattait pas, il se retireraient dans leur pays. Le lendemain, dimanche de la Quasimodo, 27 avril 1522, Lautrec voulut s'emparer du pont de pierre qui était devant les retranchements autrichiens. Au même moment, 8,000 Suisses devaient attaquer ces mêmes retranchements. Les Vénitiens étaient à l'arrière garde. Les Suisses auxquels s'étaient réunis plusieurs seigneurs français, n'attendirent point leur artillerie; ils attaquèrent avec vigueur les retranchements de Prosper Colonne. Ils avaient voulu franchir un fossé; la moitié de leurs troupes y périt, le reste se retira. Pendant ce même temps le pont de pierre était forcé par le corps des troupes que Lautrec commandait personnellement. Il voulut pénétrer dans les retranchements; mais les Suisses qui s'étaient retirés, comme on vient de le dire, se refusèrent de recommencer la charge; la réserve vénitienne s'y refusa également. Pendant cette indécision, l'artillerie autrichienne de Prosper Colonne continuait à foudroyer les Français; dès lors la bataille était perdue pour ceux-ci. « La retraite, dit Du Bellai, se fit avec « si peu d'ordre, que les débris de l'armée auraient été taillés en pièces par les « alliés qui les poursuivaient, si la gendarmerie française qui était à l'arrière « garde n'eut été continuellement occupée à repousser l'ennemi. » Les Français se retirèrent à Broni. Le mardi après la Quasimodo, les Suisses n'ayant pu être payés, à cause de la déroute, partirent pour leur pays.

Les villes de Lodi, de Crémone et les autres places du Milanais qui avaient été maintenues sous la domination française se soumirent aux Autrichiens. Le maréchal de Lautrec, n'ayant plus d'armée, revint à la cour du roi François Ier.

Pendant ces désastres de l'armée française, Pierre Navarre, alors au service du roi de France, comme nous l'avons dit, se retira dans la ville de Gênes avec

2,000 hommes. Les généraux autrichiens Prosper Colonne et le marquis de Pescaire se présentèrent devant cette place au mois de mai 1522, aidés par Fiesque et les Adornes, chefs de cet État. Ils l'assiégèrent de deux côtés. Pendant la nuit du 30 mai, les assiégés capitulèrent avec Prosper Colonne. Le marquis de Pescaire, étant d'un autre côté, donna l'assaut. La ville fut pillée. Pierre Navarre fut fait prisonnier de guerre avec tous les chefs de l'armée française.

L'historien Du Bellai, que nous venons de citer, dit en terminant son récit : « Telle est l'inconstance des choses humaines, que les plus heureux succès sont « suivis des plus grandes infortunes. Ce fut là, continue-t-il, la triste expé« rience que firent les armées françaises en Italie. »

Pendant les premiers mois de l'année 1523, le roi François Ier rassembla une nouvelle armée pour reconquérir l'Italie; il en confia le commandement à l'amiral Bonnivet. Il avait fait rassembler 14 à 1,500 hommes d'armes, 15,000 Suisses, 6,000 fantassins français et 6,000 lansquenets. Il voulait reprendre la ville de Milan par surprise; mais l'amiral Bonnivet ayant tardé de se mettre en campagne, l'entreprise fut ajournée, parce que le nombre des troupes impériales était trop considérable.

La campagne de 1524 ne fut pas plus heureuse pour les Français; nous allons en rendre compte.

CHAPITRE XXIII.

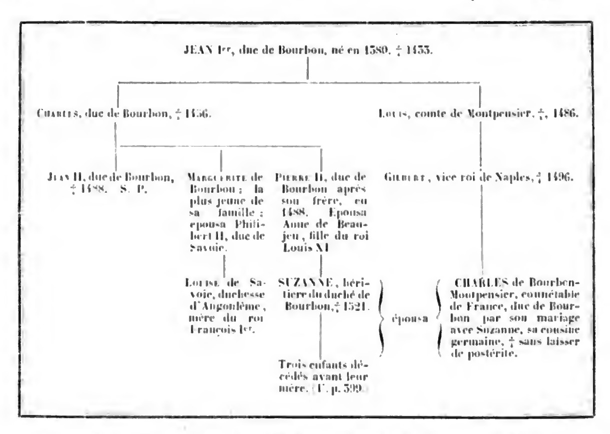
Le connétable de Bourbon passe au parti de l'Empereur; — Continuation de la guerre.

Avant de reprendre notre récit, nous devons dire que les malheurs de la France furent le résultat de la défection du connétable de Bourbon, qui passa au service de Charles-Quint. Nous allons en faire connaître les motifs, qui provenaient de la haine de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, envers le connétable.

Louise de Savoie devait, depuis l'année 1517, être l'héritière de Suzanne de Bourbon, femme du connétable Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne. (*V.* page 366) Suzanne était décédée en 1521 sans postérité, ses trois enfants étaient morts avant elle. Le connétable, né comte de Montpensier, était resté, par sa femme, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de la Marche et seigneur de beaucoup d'autres domaines. Il était non-seulement le plus riche propriétaire de France, comme nous avons dit, mais aussi le plus grand capitaine. Nous avons raconté précédemment (*V.* pages 206 et 360) ses campagnes, qui le rendirent célèbre en Italie.

Louise de Savoie avait voulu l'épouser. Il s'y était refusé dans des termes mépri-

sants, quoique ce fût le roi, son ami intime depuis l'enfance, qui lui en eût fait la proposition, selon le dire de l'historien Robert Macquereau, de Valenciennes. Il nous semble qu'on peut admettre le refus; mais les termes injurieux sont inadmissibles. Le connétable pouvait-il manquer de respect à son roi, au fils de Louise de Savoie? C'est alors, pour se venger, que cette princesse se prétendit l'héritière de Suzanne de Bourbon, au préjudice du connétable. L'extrait que voici du tableau généalogique de la maison royale de France, par Thurot, va démontrer sa parenté.



Ce grand procès fut plaidé au parlement de Paris en présence du roi. Par un arrêt du mois d'août 1522, les parties furent appointées au grand conseil. Une des dispositions de cet arrêt, ordonna le séquestre des biens en litige; ce qui était, en d'autres termes, l'exhérédation du connétable au bénéfice du roi. Le grand conseil n'osât rien décider au préjudice des intérêts du roi. On ne fit aucune attention aux services importants que le connétable avait rendus récemment dans la guerre contre l'Empereur.

Le connétable s'était plaint au roi de ce que des gens inconnus avaient ravagé ses domaines patrimoniaux. Le roi répondit d'une manière peu satisfaisante; alors le connétable lui dit : « Donnez-moi mon congé, puisque mon « service ne vous plaît; je me retirerai en ma maison, pour manger du pain et « des pois ou quelque autre chose. » Le roi, dit l'historien dont on a extrait ces détails, lui aurait répondu : « Allez, allez, je n'ai cure de votre service : « cherchez ailleurs votre parti où que mieux le trouverez. »

Le connétable était au comble de l'irritation. Il tomba malade à Chantel, en Bourbonnais. Deux officiers de sa maison allèrent avertir le roi qu'il était en

négociation avec le comte de Rœulx (Adrien de Croy) qui lui offrait, au nom de l'Empereur : 1° un commandement dans ses armées ; 2° d'épouser, comme il le demandait, l'archiduchesse Éléonore, sœur aînée de l'Empereur, veuve du roi Emmanuel de Portugal, décédé alors récemment le 13 décembre 1521. Cette seconde proposition était un appât pour attirer le connétable ; un commandement étant pour lui une chose insuffisante. La proposition fut éludée jusqu'au mariage d'Éléonore, en 1526, avec le roi François Ier ; ce qui sera ultérieurement expliqué. Le roi François Ier passait par la ville de Moulins, en Bourbonnais, pour se rendre à Milan. Le connétable, craignant d'être arrêté, s'enfuit de France. Il arriva en Franche-Comté, dans les États neutralisés de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, comme on l'a dit pages 159 et 368. Il fit ensuite une tentative d'insurrection dans le duché de Bourgogne. (*V.* Guichardin, III, p. 141) Il ne put y réussir. Il se rapprocha du Dauphiné, espérant passer de là dans ses domaines d'Auvergne ; mais ce fut sans succès, parce qu'il n'avait pas d'argent. Alors il se retira auprès de François Marie Sforce, duc de Milan, qui était réintégré dans ses États depuis l'expulsion des Français, à la fin de l'année 1521. (*V.* page 374.) Le roi François Ier fit exécuter l'arrêt du parlement de Paris, qui ordonnait le séquestre sur les domaines du connétable.

C'est ainsi que s'exila le premier prince du sang de France, chef de la branche aînée de la maison de Bourbon, dont la descendance aurait pu, un demi-siècle plus tard, régner en France au lieu de Henri IV qui était de la branche cadette ; mais elle s'éteignit par la mort, en bas âge, des trois enfants du connétable et de Suzanne de Bourbon, sa femme.

Lorsque le connétable de Bourbon fut arrivé à Milan auprès du duc François Marie Sforce, Charles-Quint, alors en Espagne, lui confia le commandement de ses armées en Lombardie, sous le titre de lieutenant-général et de capitaine-général des armées autrichiennes en Italie. Parmi les autres chefs de cette armée, il y avait, comme nous l'avons dit, Charles de Lannoy, vice-roi de Naples ; le marquis de Pescaire ; Antoine de Leyva ; Pierre Pescaire de Venise ; Jean de Médicis ; François Marie de La Rovere, duc d'Urbin, privé de ses États par le pape Léon X (de Médicis) pour les donner à un prince de sa famille. L'armée se composait de 1,500 chevau-légers, 7,000 hommes d'infanterie espagnole, 12,000 lansquenets et 1,500 Italiens. Elle fut renforcée plus tard.

La campagne commença au printemps de l'année 1524. L'amiral Bonnivet continuait de commander les armées du roi. Les Français, qui avaient repris peu de temps auparavant, plusieurs places du Milanais, furent repoussés jusqu'à la Sezia, rivière qui sépare le duché de Milan de la principauté de Piémont. Le chevalier Bayard, déjà célèbre depuis longtemps, entre autres par la bataille de Fornoue en 1498, la prise de Milan en 1499, la guerre de Naples en 1501, le siége de Padoue en 1507, et tout récemment, en 1522 (*V.* p. 361), par la défense de la ville de Mézières, avait pris possession, malgré lui, par ordre de l'amiral Bonnivet, d'un village appelé Rébec près de Milan. Il avait fait observer à l'amiral que la troupe qu'il commandait n'était pas assez nombreuse

pour résister aux Autrichiens. Il s'y était retranché en barricadant les chemins. Il fut malade de fatigue le 30 avril 1524. L'armée autrichienne, commandée par le connétable, pénétra dans ce village : le chevalier Bayard fit sa retraite vers Biagrasso, à quatre lieues au sud-ouest de Milan. Bayard, pendant la retraite, défendait l'arrière-garde. Il fut blessé mortellement et laissé sous un arbre. (*V.* les Mémoires attribués en partie par quelques auteurs *à ce bon chevalier sans paour et sans reproches,* ch. 64.) Les Autrichiens qui poursuivaient l'armée française l'entourèrent; il était leur prisonnier. L'auteur de ces mémoires, en racontant sa mort, preuve qu'ils ne sont point de Bayard, ne dit rien de ce qui suit et que nous transcrivons du texte de Champy. « Quand le seigneur de Bourbon, « dit-il, sçeut que Bayard était blessé à mort, il vint à luy et lui dit : Bayard, « mon ami, je suis desplaisant de votre inconvement; il faut prendre patience : « ne vous donnez melancolie, j'envèrrai querir les meilleurs cyrurgiens de ce « pays, et vous serez gueri. » Selon une autre version, Bayard aurait répondu : « Monseigneur, il ne faut pas avoir pitié de moi, je meurs en homme de bien; « mais j'ai pitié de vous, qui êtes armé contre votre prince, votre patrie et « votre serment. » Bayard demanda un confesseur; quelques moments après il expirait.

L'Italie était encore une fois évacuée par les troupes françaises.

L'Empereur chargea le connétable de Bourbon d'envahir la Provence (*V.* Guichardin, III, p. 57), en commençant cette opération par le siége de Marseille. Ce plan de campagne était de rapprocher les troupes italiennes vers le Roussillon, qui dépendait alors de la couronne d'Espagne et qui fut conquis par Richelieu en 1642, et d'enlever au roi François Ier tout le littoral de la mer Méditerranée. Le connétable aurait préféré attaquer la ville de Lyon et pénétrer de là au centre de la France, parce que de cette ville il pouvait facilement arriver en Auvergne, dans le Bourbonnais et dans les trois autres provinces dont il était le feudataire.

Le connétable entra en Provence. Il s'empara de la ville d'Aix. Il commença le 7 août 1524 le siége de Marseille qui dura quarante jours mais il dut se retirer, parce que l'Empereur ne put faire une diversion projetée vers les Pyrénées; les États de Castille lui avaient refusé le subside pour cette opération.

Le roi François Ier, profitant de ces retards, était arrivé à Lyon; il y laissa, en résidence, la régente de France Louise de Savoie, sa mère, pour communiquer plus promptement avec elle : c'était ainsi que le roi Louis XII en avait agi avec la reine duchesse Anne de Bretagne, sa femme (*V.* page 177.) François Ier conduisait une nouvelle armée. Il s'avança jusque dans le comtat Venaissin; il vint à Avignon, domaine papal, se préparant à passer les Alpes à la fin de septembre 1524. Il entra dans Verceil, en Piémont. Ce fut par suite de cette marche que le connétable leva le siége de Marseille et se retira par le littoral de la Méditerranée, vers Monaco.

L'armée française occupant Verceil, reprit Novarre au commencement d'oc-

tobre. Elle se composait de 2,000 lances et de 20,000 hommes d'infanterie. Elle était à quatorze lieues au nord-ouest de Turin, tandis que le connétable, après sa jonction avec le marquis de Pescaire, était à Albe, à huit lieues à l'est de cette capitale du Piémont. L'armée française était en bon état, mais celle du connétable était fatiguée par les privations et les campements du siége de Marseille.

Le roi François Ier passa le Tessin, rivière qui cerne le Milanais à l'occident et se jette dans l'antique Eridan, ou le Pô, en amont de Pavie. Une épidémie ravageait alors la ville de Milan ; les fortifications en étaient en mauvais état. Il nous semble d'ailleurs, d'après l'ouvrage d'Albert Durer sur les fortifications (Parisiis, 1535), que les bastions ne furent inventés que peu d'années plus tard. Jérôme Morone, grand chancelier ducal, annonça aux habitants de cette capitale de la Lombardie, que ce serait une chose très-difficile de se défendre contre l'armée du roi de France. Il leur donna le conseil d'ouvrir les portes et de le recevoir, en attendant que l'Empereur envoyât des renforts pour l'expulser. François-Marie Sforce, se retira vers Sentio avec de Lannoy. Le roi François Ier entra dans Milan le 25 octobre 1524; il voulut reprendre immédiatement la ville de Pavie, seconde place de la Lombardie et à sept lieues au sud de Milan, position importante depuis la plus haute antiquité, ancienne capitale des rois lombards, que Charlemagne avait conquise. Dès le 28 octobre 1524, le roi François Ier en commença le siége. Antoine de Leyva défendait cette place; le roi la fit cerner de tous côtés, pour empêcher qu'elle fût secourue par l'armée autrichienne. Ce siége, ou pour mieux dire ce blocus, était une espèce d'armistice pour le pays, parce que le roi François Ier y concentra toutes ses forces et parce que l'armée autrichienne, trop faible pour repousser les Français, fut divisée en trois corps, le connétable était sur la ligne de Côme à Alexandrie, Pescaire à Lodi, de Lannoy et avec lui le duc François-Marie Sforce à Sentio. Le connétable avait choisi la position de Côme au nord de Milan, sur le lac Majeur et au pied des Alpes, afin de pouvoir se transporter en Suisse et d'y recruter une armée auxiliaire de 6,000 hommes; ce qu'il effectua avec une heureuse promptitude. Il eut aussi un renfort de 500 chevaux bourguignons, c'est-à-dire de la Franche-Comté.

Alors le pape Clément VII, qui avait été élu récemment après le décès d'Adrien VI, le 19 novembre 1523 (V. page 395), fit proposer à chacun des chefs des deux armées belligérantes une trêve de cinq ans, pendant laquelle chacun garderait ce qu'il possédait. Cette proposition étant inadmissible à cause du placement respectif de chaque corps d'armée, fut unanimement rejetée.

Le roi François Ier, voulant forcer le seigneur de Lannoy, vice-roi de Naples, d'abandonner la Lombardie dont il avait le gouvernement, comme nous l'avons dit page 401, envoya un corps d'armée sous le commandement du duc d'Albano, vers ce royaume, tandis qu'une escadre partie de Provence, devait y porter des

troupes. Mais de Lannoy n'abandonna point la Lombardie. Nous verrons plus loin que cette expédition fut sans résultat.

Dans les derniers jours de l'année 1524 et au commencement de 1525, (N. S.) la ville de Pavie, sur le Tessin, bloquée par les Français, souffrait de la famine; l'argent manquait et les munitions d'artillerie s'épuisaient. L'Empereur s'était hâté d'envoyer d'Espagne une somme de trente mille ducats pour la secourir. Afin d'introduire cette somme, dont l'arrivée était annoncée à Antoine de Leyva, on usa d'un stratagème : de faux marchands vinrent au camp français avec des tonneaux de vin; cette somme y était cachée. Les marchands, pour débiter leur boisson, s'approchèrent de la place autant qu'il leur fut possible. Pendant la vente, Antoine de Leyva ordonna une sortie de la garnison; les marchands se laissèrent prendre et firent ainsi entrer dans la place, les tonneaux qui renfermaient les 30,000 ducats. Par un autre stratagème, un Espagnol nommé François de Haro, capitaine des chevau-légers et parlant très-correctement le français, rassembla quelques compagnies d'hommes d'élite. Ils se déguisèrent, en prenant l'uniforme de la cavalerie française. Ils portaient des sacs de poudre sur la croupe de leurs chevaux. Ils prétextèrent que le roi leur avait donné l'ordre d'aller s'opposer à une sortie des assiégés. Arrivés près des portes de la ville, ils se firent reconnaître par les sentinelles de la garnison; alors Antoine de Leyva leur fit ouvrir les portes de la ville et reçut les sacs de poudre qu'ils apportaient.

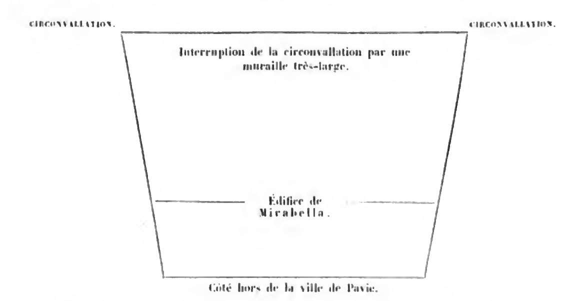
Vers le 15 janvier 1525, le connétable, dans son infatigable activité, arrivait à Côme, après avoir recruté une armée suisse. Il fit un autre voyage en Allemagne pour recruter d'autres renforts. Il en ramena 10,000 hommes d'infanterie et 1,000 chevaux envoyés par l'archiduc Ferdinand. Ils étaient conduits par Georges d'Autriche, fils naturel de l'empereur Frédéric III, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Georges d'Autriche, fils naturel de l'empereur Maximilien, que Charles-Quint, son neveu naturel, fit instituer archevêque de Valence, en Espagne, et ensuite, en 1544, évêque de Liége.

Le connétable sortit de sa position défensive de Côme au nord de Milan. Il vint s'établir à Sant-Angelo, entre Lodi et Pavie. Il y fit construire des baraques. Les deux autres généraux, Pescaire et de Lannoy, vinrent se concerter avec lui. On délibéra sur la question de savoir s'il fallait livrer bataille, ou se retirer? On reconnut que si l'on se retirait, François Ier restait définitivement le maître de la ville de Milan et du Milanais. Pescaire proposa de lui livrer bataille. « Le connétable, dit l'historien Ferreras, embrassa le marquis de Pescaire avec « des transports de joie. » Officiers et soldats, informés de cette décision, y applaudirent. En conséquence, les trois divisions de l'armée se mirent en mouvement, faisant le simulacre de vouloir reprendre la ville de Milan, espérant attirer derrière eux l'armée française qui aurait levé le siége de Pavie. Mais le roi François Ier, se doutant du stratagème, en continua le siége, ayant fait préparer dans la ville de Milan les moyens de se défendre contre une attaque.

L'armée autrichienne se replia vers Lodi et s'établit à Sant-Angelo. De là,

le marquis de Pescaire faisait inquiéter toutes les nuits, le camp des assiégeants par des tirailleurs et par de fausses attaques. Par ce moyen, les trois chefs de l'armée autrichienne firent reconnaître avec exactitude toutes leurs positions. Après qu'elles furent bien constatées par ce stratagème, qui dura trois semaines, les trois généraux prirent la résolution de livrer bataille le 24 février 1525, jour de la Saint-Mathias, anniversaire de la naissance de l'Empereur, pour lui être agréable. Ils firent réunir tous les bagages dans le campement de Sant-Angelo. Entre ce campement et les lignes françaises, il y avait des baraques. Les soldats eurent ordre, pendant la nuit du 23 au 24 février, d'y mettre le feu et de faire beaucoup de fracas, simulant des préparatifs de bataille. C'était pour attirer l'attention de l'armée française qui, toutefois, ne sortait pas de ses lignes de circonvallation.

Une observation importante doit être faite : cette circonvallation autour de la ville de Pavie était interrompue par la longue muraille d'un clos, ou, pour mieux dire, d'un parc ou jardin au milieu duquel il y avait le magnifique édifice d'un couvent de chartreux appelé : *Mirabella,* à quelque distance hors de la ville. En voici le dessin, qui est figuré dans le Recueil des lettres de Pierre Martyr (p. 478, éd. Elzevier, in-8°). Cet auteur était d'autant mieux informé, qu'il était né dans la ville d'Angleria, au duché de Milan, sur la rive occidentale du lac de Côme.



Côté hors de la ville de Pavie.

Dès le 3 novembre 1524, le roi François Ier avait inquiété et par conséquent fait déloger les religieux de ce monastère, attenant à la place; le vaste clos était désert. Pendant le fracas et l'obscurité de la nuit qui précéda la journée du 24 février, les trois généraux autrichiens envoyèrent secrètement deux capitaines espagnols; ils se glissèrent en silence jusqu'au pied de la muraille extérieure du clos qui interrompait la circonvallation. Ils y firent une brèche et s'assurèrent que dans l'intérieur il n'y avait personne.

Le plan de bataille des trois généraux était de pénétrer avec la plus grande promptitude, avant le jour, dans le clos. Le marquis de Pescaire était chargé de

cette opération, et, afin de reconnaître ses soldats, il leur avait ordonné de mettre une chemise ou un large papier blanc sur leur uniforme, et de l'attacher par une ceinture rouge. Avec sa troupe espagnole, Pescaire réussit entièrement dans cette opération. Son armée pénétra dans le clos et déboucha aux deux murs latéraux, de manière que les Français étaient entre deux feux. Antoine de Leyva avait fait sortir mille hommes de ses meilleures troupes, qui se réunirent aux soldats de Pescaire. Ainsi, les Français étaient entre deux armées ennemies, comme au temps de Jules César, les Gaulois au siége d'Alise. Pendant cette attaque, les troupes autrichiennes, tant allemandes qu'italiennes et espagnoles, avaient ordre d'attaquer les Français partout où elles le pourraient, afin de leur susciter du désordre de tous côtés et de les empêcher d'agir avec ensemble. Le seigneur Charles de Lannoy, l'habile vice-roi de Naples, était à l'aile droite avec 300 lances. Il était soutenu par le connétable, commandant en chef, ayant aussi 300 lances auprès de lui, et Pescaire au dehors des fortifications. Le plan des trois généraux autrichiens était de s'acharner simultanément contre la personne du roi François Ier, dont la capture devait assurer non-seulement le gain de la bataille, mais la fin de la guerre d'Italie.

Le roi François Ier ordonna, par une savante manœuvre, de dégager son armée des lignes de circonvallation et de la concentrer vers le pont du Tessin; mais cela devenait impossible à cause de la mêlée, et des succès variés, de chaque corps sur toute la ligne. Le duc d'Alençon, beau-frère du roi, faisait des prodiges inutiles de valeur.

Le roi François Ier avait auprès de lui le jeune roi de Navarre, Henri d'Albret, âgé de vingt-deux ans, et toute la noblesse française avec 1,500 lances. Ce fut contre ce corps d'élite de cavalerie que de Lannoy, le connétable de Bourbon, et Alarçon, général espagnol dont nous ferons plusieurs fois mention, dirigèrent toutes leurs forces, pendant que Pescaire, faisant usage de toute son artillerie et, animant ses soldats, continuait d'empêcher les autres troupes françaises de se rallier autour de leur roi. Il envoya même des renforts à de Lannoy et au connétable.

L'amiral Bonnivet, La Palisse et d'autres grands capitaines de l'armée française furent tués. De Lannoy et le connétable parvinrent à séparer d'avec le reste de l'armée française, le corps d'élite qui entourait la personne de François Ier. Celui-ci voulut opérer sa retraite vers le pont du Tessin, mais ses soldats tombaient foudroyés autour de lui par les arquebusiers autrichiens. Son cheval fut tué d'un coup d'arquebuse. Il tomba dans un fossé sur son bouclier retenu au bras gauche; ses éperons s'embarrassèrent dans des ronces. Il n'était pas encore reconnu. Un gendarme autrichien, se doutant par son costume, qu'il était un des chefs de l'armée française, redoubla d'efforts et parvint à le faire cerner par sa troupe. Un de ses soldats levait déjà la pointe de son épée contre le roi. Alors François Ier se fit connaître; il défit la mentonnière de son héaulme: il était blessé à la bouche, le sang coulait; deux dents de la maxillaire inférieure avaient été brisées. Pendant qu'il faisait résistance, un autre soldat

autrichien voulut lui prendre le collier de la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Michel. Le roi lui dit que c'était la même chose que l'ordre de la Toison d'or de l'Empereur, et il offrit six mille ducats pour le racheter.

François Ier était toujours couché dans les ronces. Il déclara ne remettre son épée qu'à un chevalier. Lannoy, chevalier de la Toison d'or (V. p. 245), s'approcha respectueusement de lui, le supplia de se rendre, et reçut à genoux son épée en offrant la sienne, disant qu'un aussi grand roi ne pouvait être un seul moment sans épée. Dans ce moment, les Autrichiens criaient de tous côtés : *Victoria, victoria, Espaigne, le roi est prins!*

La capture du roi décida du gain de la bataille en faveur des Autrichiens. C'était le troisième roi capétien prisonnier de guerre : saint Louis en Égypte, Jean II à Maupertuis lez-Poitiers, et enfin François Ier à Pavie. Si les grands princes ont leurs jours de gloire, ils ont aussi leurs jours néfastes.

Pescaire, quoique blessé dans la mêlée, et les autres chefs de l'armée autrichienne, s'empressèrent d'accourir auprès du royal captif. Ils voulurent lui baiser la main. Le roi s'y refusa. Le connétable de Bourbon vint respectueusement présenter ses hommages à son auguste cousin germain, qui n'était plus son souverain.

L'armée française, privée de son roi qui était son général en chef, se mit en déroute. Environ dix mille hommes de troupes françaises périrent autour de Pavie. Les restes de leur armée furent en grande partie prisonniers de guerre. Tous les bagages, le camp, vingt-huit pièces de grosse artillerie, tombèrent entre les mains des vainqueurs. Parmi les généraux prisonniers, il y avait le jeune roi de Navarre; le maréchal de Montmorency, qui depuis prit sa revanche en faisant la guerre avec succès contre l'empereur Charles-Quint, ce qui sera expliqué; Brion; Montpeurat; le sieur de Flesanges, fils de Robert de la Marck, que nous avons déjà fait connaître en 1523, et alors capitaine général des Suisses. Parmi ceux qui furent tués, il y avait le sire de Guise, frère du duc de Lorraine, et le brave et célèbre La Palisse, comme nous l'avons déjà dit. Des chansonniers, indignes de la qualité de Français, ont fait une complainte ignoble et ridicule, sur sa mort héroïque.

Les historiens contemporains, dont nous avons extrait ces détails, disent que huit jours après la bataille de Pavie, il n'y avait plus un seul corps de troupes françaises en Italie. Deux mille hommes, débris de l'armée française, furent mis en garnison à la frontière de Bourgogne, vers la Franche-Comté.

L'autorité du duc de Milan, François-Marie Sforce, fut immédiatement rétablie dans la capitale de ses États et dans tout son duché ; mais les Autrichiens ne lui laissèrent qu'une ombre de pouvoir. Dès lors, par le fait, Charles-Quint fut le véritable duc de Milan; ce que l'empereur Maximilien n'avait jamais pu faire.

Le roi François Ier fut gardé respectueusement par Alarçon : il pouvait écrire à qui il voulait et recevoir ses sujets, compagnons d'infortune. Sa personne, seule, était privée de la liberté. Il fut conduit immédiatement dans la ville de Pavie. C'est de là qu'il écrivit à sa mère, la lettre suivante, que nous transcrivons des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* (I, p. 258) :

« Madame, pour vous avertir que je porte le ressort de mon infortune; de « toute chose ne m'est demeuré que l'honneur et la vie sauve. J'ai prié qu'on « me laissât vous écrire; cette grâce m'a été accordée, vous priant de vouloir « prendre l'extrémité de vos fins, en usant de votre accoutumée prudence. J'ai « espérance, à la fin, que Dieu ne m'abandonnera point. Vous recommandant vos « petits enfants et les miens, vous suppliant faire donner le passage pour aller « et retourner en Espagne, au porteur qui va devers l'Empereur, pour savoir « comment il veut que je sois traité. Et ce je très-humblement me recommande « à votre bonne grâce.

« Très-humble et très-obéissant fils,

« FRANÇOYS. »

Cette lettre répandit la consternation dans toute la France; l'historien Du Bellai, entre autres, en donne des détails. La régente répondit à son fils, (V. *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, I, p. 259) vers le 3 mars 1525, la lettre que voici :

« Monsieur mon bon fils, après avoir entendu par ce gentilhomme, la fortune « advenue au roi mon sieur et fils, j'ai loué et loue Dieu qu'il est tombé en « mains du prince de ce monde, que ayme le mieux, espérant que votre gran- « deur ne vous ferait point oublier la prochaineté du sang, le lignage entre vous « et luy. Et davantage je tiens pour le principal; le grand bien qui peut univer- « sellement venir à toute la chrétienté pour l'union et amitié à vous deux, et « pour cette cause, vous supplie, monsieur mon bon fils, y penser et en atten- « dant commander qu'il soit traité comme l'honnêteté de vous et de lui le « requérir et de permettre, s'il vous plait, que souvent je puisse avoir nouvelles « de sa santé, et obligerez une mère amie, pour vous toujours bonne et qui « vous prie encore une fois que maintenant en affection soyez...

« Votre humble et bonne mère,

« LOYSE. »

Ces deux lettres sont traduites en espagnol au texte de Sandoval.

Le même jour 3 mars 1525, Louise de Savoie écrivit au comte Henri de Nassau pour lui recommander le roi, son fils. Le lendemain 4 mars, Louise de Savoie informa officiellement de la captivité du roi, le sire de Selves, premier président du parlement de Paris. Les mesures les plus énergiques furent prises pour le maintien de l'ordre en France; l'autorité suprême fut laissée à Louise de Savoie, mère du roi. La régence du royaume et la tutelle du dauphin et des autres enfants furent confiées à Charles de Bourbon-Vendôme, père d'Antoine de Bourbon, aïeul du roi Henri IV, et qui était, comme nous l'avons dit, à un degré plus éloigné de la succession de France que le connétable Charles de Bourbon-Montpensier. Le duc d'Alençon, beau-frère du roi, fut membre du conseil de régence. (*V.* les *olim* du parlement de Paris, msc. de la Bibliothèque de Bourgogne.) On prit un soin particulier de fortifier la frontière de Picardie,

depuis le Pas-de-Calais jusqu'en Lorraine. Il y avait, comme on l'a dit, neutralité à la frontière de Bourgogne et vers la Franche-Comté. La régente Louise de Savoie partit immédiatement pour Lyon, afin de se rapprocher également de l'Italie et de l'Espagne.

L'archiduchesse Marguerite de Savoie reçut, le 6 mars 1525, la nouvelle de la victoire de Pavie et de la captivité du roi de France. Elle fit convoquer auprès d'elle, à Malines, tous les chefs de l'État, afin de décider quelles seraient les mesures qu'il fallait prendre. Nous verrons plus loin que Louise de Savoie entra en correspondance avec sa belle-sœur Marguerite de Savoie pour empêcher le renouvellement des hostilités entre les Pays-Bas et la France. Elle y réussit avec d'autant plus d'empressement, que si elle était la tante de l'Empereur, elle était également par son alliance avec Louise de Savoie, la tante de François Ier.

Ce prince, prisonnier dans Pavie, reçut la visite du légat apostolique, du duc de Milan, et surtout du marquis de Pescaire, en habit de deuil, et qui souffrait de sa blessure. Le roi lui témoigna toute son estime. Le seigneur de Lannoy, vice-roi de Naples, gouverneur de la Lombardie, fit transférer François Ier au château de Pizzighitone, craignant qu'il fût enlevé par des soldats mécontents de n'être pas payés ou par des émissaires de quelque prince d'Italie. Il lui proposa de le conduire en Espagne, afin d'avoir plus de facilité de traiter de sa rançon avec l'Empereur. Le roi accepta cette proposition. Il avait d'ailleurs un autre motif, celui d'empêcher le connétable d'épouser l'archiduchesse Éléonore, reine douairière de Portugal, comme cela était convenu; il se proposa, d'après les conseils de Louise de Savoie, sa mère, de l'épouser lui-même. Nous dirons plus loin que ce mariage s'est effectué et que, autant par politique que par inclination réciproque, l'archiduchesse-reine Éléonore fut reine de France.

CHAPITRE XXIV.

Continuation de la guerre en Italie.

Avant de rendre compte des événements de la captivité du roi François Ier en Espagne, il faut continuer le récit des événements d'Italie, qui résultèrent de la bataille de Pavie, à cause de l'influence qu'ils eurent sur les premières opérations du roi François Ier sortant de captivité et à son arrivée à Cognac. Le pape Clément VII voulut persister dans la neutralité qu'il avait adoptée. Il signa le 1er avril 1525, à Rome (V. Guichardin, III, p. 99) avec les députés des Florentins, ses compatriotes, et Charles de Lannoy, en sa qualité de vice-roi de Naples, qui, comme nous l'avons dit, attendait les ordres de l'Empereur pour

la translation du roi François Ier en Espagne, un traité d'amitié et d'alliance. Les Vénitiens y adhérèrent dans les vingt jours. Le pape fit publier ce traité le 1er mai 1525 sans attendre la ratification de l'Empereur. Charles de Lannoy fit régler les payements de l'armée autrichienne à la charge des républiques de Florence, de Sienne, de Lucques et de la cour de Rome. Nous dirons, par parenthèse, que la république de Sienne ne s'est réunie à la Toscane qu'en l'année 1557, après le règne de Charles-Quint, pour n'être point soumise à la domination espagnole de Philippe II.

De Lannoy, rentré dans la ville de Milan, y avait rétabli François Morone, qui jouissait de toute sa confiance, dans les fonctions de chancelier et de ministre. Deux des trois généraux qui avaient remporté la victoire de Pavie, de Lannoy et le connétable, étaient partis pour l'Espagne. Pescaire était resté seul pour commander les troupes autrichiennes en Italie, dont l'effectif, quoique très-diminué, était en état de défense et disséminé dans les villes de garnison du Milanais.

Dans ces occurrences, la régente de France, Louise de Savoie, pendant la captivité du roi son fils à Madrid, était parvenue à tramer avec le chancelier Morone, une conspiration contre les Autrichiens pour les faire expulser d'Italie. Morone s'apercevant que Pescaire était jaloux de la faveur de de Lannoy auprès de l'Empereur, voulut le faire participer à cette conspiration, en lui faisant entendre que le pape Clément VII et les Vénitiens étaient disposés à le faire déclarer roi de Naples. Mais Pescaire comprit aisément que ce projet n'était pas exécutable. Il en rendit compte secrètement à l'Empereur qui lui répondit de feindre, en continuant de prendre part à la conspiration, et lui envoya, en même temps, le brevet de capitaine-général de ses armées dans le duché de Milan.

Par un autre trait de politique, l'Empereur envoyait en même temps à François Sforce, l'acte impérial de l'investiture du duché de Milan. Cet acte était rédigé dans les mêmes termes que celui de l'empereur Maximilien, en 1494, à Ludovic Sforce, son père. (V. page 76) Le duc François Sforce paya 50,000 ducats qui étaient le coût de cette investiture. Pendant ce temps, Morone continuait à conspirer.

En peu de jours, le duc François Sforce tomba si dangereusement malade que le marquis de Pescaire dut prendre des mesures pour renforcer son armée, parce que ce prince, n'étant pas marié, n'avait pas d'héritier direct de son sang. La reversibilité du duché de Milan, fief impérial, revenait de droit à l'Empereur. Mais François Sforce se rétablit.

L'Empereur, voulant mettre un terme à la conspiration de Morone, ordonna, au marquis de Pescaire, de le faire arrêter. Pescaire l'attira dans la ville de Novarre sous prétexte d'une conférence. Morone y vint le 15 octobre 1525; il eut une entrevue dans la chambre de Pescaire. Antoine de Leyva, caché derrière une tapisserie, entendit tout. Morone fut arrêté et conduit au château de Pavie. Telle fut la fin de cette pitoyable conspiration, dont Pescaire tira parti pour exiger du duc François Sforce d'occuper militairement le château de Milan et de lui laisser fortifier la ville de Crémone. Le duc voulut s'y opposer,

disant qu'il ne remettrait le château de Milan que par un ordre de l'Empereur, son suzerain, et qu'il allait envoyer en Espagne, un courrier pour en rendre compte à celui-ci. Alors Pescaire exigea, outre la remise du château de Milan, la soumission de la ville. Le duc François Sforce se réfugia dans le château avec une garde de huit cents hommes, et préféra s'y laisser assiéger par Antoine de Leyva. Pescaire exigea des habitants le serment de fidélité à l'Empereur dans toutes les villes du Milanais. C'est ainsi que commença à s'établir dans cette contrée la domination de Charles-Quint. Quelques jours plus tard, le 29 novembre de la même année 1525, Pescaire mourut de phthysie pulmonaire dans la ville de Milan, à l'âge de trente-quatre ans. Il était d'une famille illustre du royaume de Naples, mais d'origine espagnole, et grand chambellan de l'Empereur. Nous avons rendu compte, par un grand nombre d'articles du présent ouvrage, de sa haute capacité militaire, depuis l'année 1512. Pescaire ne laissait point de postérité.

L'Empereur, aussitôt après qu'il eut été informé de son décès, nomma pour successeur, au gouvernement de la Lombardie, un neveu de Pescaire, Alphonse d'Avalos, marquis de Guast ou del Gasto, né en 1502, aussi au royaume de Naples, et qui avait été l'élève de son oncle dans toutes ses campagnes depuis l'année 1512. Selon le témoignage satirique de Brantôme, ce jeune homme, quoique aussi brave que Pescaire, était dameret, toujours élégant et parfumé.

LIVRE V.

Depuis la captivité de François Ier jusqu'au couronnement de l'Empereur à Boulogne

CHAPITRE PREMIER.

Événements de la captivité de François Ier en Espagne.

L'Empereur était en Espagne au moment de la captivité de François Ier. Nous avons expliqué, pages 379 et 397, que cette péninsule jouissait d'une tranquillité profonde.

Le pourrait-on croire actuellement, au milieu du dix-neuvième siècle, si nous n'avions d'autres preuves de la lenteur de la marche des courriers au XVIe siècle, et surtout des difficultés de la traversée de la mer Méditerranée dans la saison hivernale, que les anciens appelaient *mare clausum?* Ce fut seulement le 24 mars 1525, c'est-à-dire vingt-huit jours après la bataille de Pavie, que l'empereur Charles-Quint en reçut la nouvelle à Tolède, tandis que le 5 mars elle était déjà connue des Parisiens. Comme l'on pourrait nous accuser de partialité en rendant compte de la conduite de l'Empereur, notre compatriote, à la réception de cette nouvelle, nous allons en transcrire le récit, dû à un des meilleurs écrivains français, M. Daru (*V. Hist. de Venise*, liv. 25me) :

« L'Empereur avait défendu les réjouissances publiques, disant qu'il ne fallait pas se réjouir d'avoir versé tant de sang des chrétiens. Lorsque les ambassadeurs étrangers étaient venus lui présenter leurs hommages de félicitations, il ne parla que des grâces qu'il avait à rendre à la Providence, ajoutant qu'il n'appréciait sa victoire, que parce qu'elle lui donnait le moyen de rétablir la paix. C'était avec cette gravité, qui ne laissait percer ni joie, ni ostentation qu'un prince âgé de vingt-cinq ans recevait la nouvelle d'une bataille qui le rendait maître de la moitié de l'Europe. » L'ambassadeur d'Angleterre, en Espagne, écrivait au cardinal Wolsey (*V.* Breatford, *Corresp.*, III) : *In summa the emperor,* etc., c'est-à-dire : En somme, l'Empereur par ses paroles, ses actions et toutes ses manières, agit avec une sagesse beaucoup supérieure à son âge peu avancé. Nous ajoutons : N'oublions pas qu'il était l'élève de l'habile gouverneur, le sire de Chièvres. Jamais souverain ne fut plus maître de l'expression de ses sensations : *Sui compos.*

Le roi François Ier avait fait venir de France, pour être conduit en Espagne, six galères que lui envoya de Provence le maréchal de Montmorency; sa mère y fit ajouter onze autres galères. Toute cette flotte arriva dans la rivière de Gênes et de là dans le golfe de le Spezzia, à Porto Venere. Des marins espagnols y remplacèrent l'équipage français. Alors Charles de Lannoy fit embarquer le roi sous la garde d'Alarçon, spécialement chargé de le surveiller lui et ses généraux. Il fit prendre à la flotte le cours vers Naples. C'était un moyen de n'être point poursuivi; mais lorsque la flotte fut au large, il donna ordre qu'elle se dirigeât vers Barcelone. Le débarquement y fut effectué le 21 juin 1525; des salves d'artillerie lui rendirent les honneurs dus à la royauté.

Le royal prisonnier fut conduit par terre à Tarragone et ensuite à un château près de Valence. Il fut traité avec les honneurs et le respect qui étaient dus à la royauté, mais continuant d'être gardé par Alarçon. Le duc de l'Infantado fut envoyé au-devant de lui par l'Empereur, tandis que de Lannoy partit en poste directement pour Madrid et Tolède, afin de prendre les ordres de l'Empereur qui n'avait pas attendu son arrivée pour lui écrire une lettre en témoignage de toute sa satisfaction. Elle commençait par ces mots : « Mingoval, je suis content de « vous, etc., etc. » C'était le nom d'un des domaines de la maison de de Lannoy. (V. *Corresp.* Lanz.)

Charles-Quint était alors à Tolède. (*V.* Vanden Esse.) Il y avait terminé, en sa qualité de roi d'Espagne, une session des cortès, et en sa qualité d'Empereur et de roi des Deux-Siciles, il y était en conférences avec le grand maître de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, le brave Philippe de Villaret de l'Ile Adam qui avait rendu aux Turcs, par capitulation du 22 décembre 1522 (*V.* page 387), la ville et l'île de Rhodes contre sa volonté, mais de l'avis du conseil. Les chevaliers de l'ordre, rassemblés momentanément dans l'île de Candie, avaient été réunis à Viterbe, dès les premiers temps du pontificat de Clément VII. De là, ils avaient établi leur résidence au port de Messine, d'où ils pouvaient continuer leurs caravanes contre la marine des infidèles. Nous verrons, à la date de 1530, les résultats de cette importante négociation heureusement conduite par le protectorat du même Clément VII, doublement intéressé au rétablissement de cet ordre militaire et religieux, en ses deux qualités d'ancien chevalier de Rhodes et de souverain pontife.

Le roi François Ier fut reçu à son entrée à Madrid par la noblesse et le clergé. portant devant eux la croix et le gonfanon. Ce prince, toujours sous la garde et à la vue d'Alarçon, habita l'Alcazar de Madrid. Aussitôt qu'il y fut installé, il écrivit à l'Empereur la lettre suivante (*V.* Lanz, *Corresp.*) : « Si plus tôt la « liberté par mon cousin le vice-roi de Naples m'avait été donnée, je n'eusse si « longtemps tardé à vous faire mon devoir, comme le temps et le lieu où je « suis, le méritent, n'ayant d'autre confort à mon infortune, que l'espérance de « votre bonté, laquelle, si lui plaît par son honnêteté, usera envers moi. L'effet « d'être vainqueur de la victoire, ayant ferme, espérance que votre maître ne me « contraindra de choses qui ne sont pas honnêtes, vous suppliant juger à votre

« propre cœur ce qu'il vous plaira faire pour moi, étant sûr que la volonté d'un « tel prince que vous êtes, ne peut être accompagnée que d'honneur et de ma- « gnanimité. Par quoi s'il vous plaît d'avoir cette honnêteté et pitié de moi avec « ce : en la sûreté que mérite la prison d'un roi de France, lequel on doit « rendre aussi et non désespéré, vous pourriez être sûr de faire un acquet au « lieu d'un prisonnier inutile, de rendre un roi à jamais votre esclave. Parquoi « pour ne vous ennuyer plus longuement, par ma fâcheuse lettre, sera fini avec « ses humbles recommandations à votre bonne grâce. Celui qui n'a d'autre aise « que d'attention au lieu d'un prisonnier.

« Votre beau-frère et ami,
« FRANÇOYS. »

Quelques jours plus tard, il écrivit à l'Empereur qu'il envoyait une lettre à la régente de France, sa mère, et le pria de se juger en cœur d'Empereur. Il lui demanda ensuite d'avoir une entrevue; mais il lui fut répondu que cela ne pouvait être, qu'après une délibération du conseil d'État.

Ce conseil s'assembla à Tolède. L'évêque d'Osma, confesseur du roi et membre de ce conseil, y prononça un discours. Il dit que la paix devait se faire sans retard, parce qu'il y avait urgence de résister à deux ennemis, le luthéranisme en Allemagne et les Turcs en Hongrie: qu'il y avait à choisir entre trois moyens : 1° laisser le roi de France en prison pour toujours, et dès lors la France changerait son système politique; 2° rendre la liberté au roi sans aucune condition, le traitant comme un ami, un frère, et l'on serait assuré que le roi François Ier, dont le caractère chevaleresque était connu, oublierait les anciennes rivalités concernant l'élection à l'Empire; 3° faire un traité avec les conditions les plus avantageuses. L'évêque d'Osma appuya les conclusions sur un autre moyen: « Je sais, disait-il, que le second parti que je propose est sans exemple, mais « un empereur peut faire des actions étonnantes de grandeur. » L'évêque d'Osma appuya son opinion par l'imitation de la clémence divine, et il cita, selon la mode scholastique de son siècle, Alexandre et César pardonnant à leurs ennemis et relevant des trônes abattus. Il dit enfin que les États de la maison d'Autriche étaient déjà tellement étendus, qu'un nouvel agrandissement serait un objet de jalousie pour le roi d'Angleterre, les Vénitiens et les autres princes d'Italie; que cet agrandissement serait plutôt un motif de nouvelles guerres qu'une assurance de la paix. « L'Empereur, dit Guichardin, écouta l'évêque d'Osma avec attention, « sans laisser apercevoir ce qu'il pensait. »

Le duc Frédéric d'Albe parla après l'évêque d'Osma. Il dit qu'il ne fallait pas laisser échapper les dons de la fortune. « Rien ne dure moins, continua-t-il, que « la mémoire des bienfaits; plus ils sont grands, plus il faut s'attendre à de l'in- « gratitude. » Il reprocha au roi François Ier tous les vices que vulgairement les Espagnols reprochent à la nation française. Les autres membres du conseil avaient fait peu d'attention au discours de l'évêque d'Osma, ministre d'un Dieu

pacifique qui ordonne l'oubli des injures. Ils préférèrent l'avis donné par le duc d'Albe.

Voici le sommaire des premières propositions faites au roi François Ier. Elles sont extraites des *papiers d'État du cardinal Granvelle* (I, p. 270) : 1° Restitution du duché de Bourgogne, des comtés de Vermandois et de Boulogne. Le cours de la Somme serait la limite des deux États, comme au temps des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Hardi son fils. Nous dirons que la restitution du duché de Bourgogne avait été plusieurs fois réclamée par la maison d'Autriche. 2° Restitution de la Normandie et de la Guyenne au roi d'Angleterre. 3° Renonciation de la Provence en faveur du connétable Charles de Bourbon, du duché de Milan en faveur de François Sforce, et du royaume de Naples en faveur de l'Empereur roi d'Aragon. 4° Renonciation à l'hommage de la Flandre et de l'Artois. Nous omettons les autres articles.

La réponse du roi François Ier fut en ces mots: « Plutôt mourir que ce faire. » En effet, elles étaient par trop exagérées.

C'est ici le moment de rappeler la teneur du savant mémoire de Du Fay (*V.* page 13) sur les droits incontestables de la duchesse Marie de Bourgogne. Nous ferons remarquer qu'il ne fallait pas s'étonner de la persévérance de Charles-Quint à réclamer ce duché, patrimoine primitif de sa famille, injustement et frauduleusement usurpé par le roi Louis XI. Nous ferons aussi observer que le roi saint Louis, prisonnier en Égypte, donna, pour sa rançon, la restitution de la ville de Damiette qu'il avait conquise, en disant que la rançon d'un roi ne devait pas se payer en numéraire. Le roi Jean, également, céda aux Anglais, le duché de Guyenne, mais ils en étaient les maîtres depuis longtemps. L'acte de cession n'était que confirmatif de l'acte de possession effectuée. Mais il faut ajouter à ces observations que la rétrocession du duché de Bourgogne, qui aurait pu et même dû se faire lorsque l'usurpation était récente, devenait impossible après l'espace d'environ un demi-siècle. Depuis l'année 1477 jusqu'en 1525, elle était annexée à la monarchie française.

D'après cela, il nous semble que le premier et principal article des propositions était dans un cercle vicieux, dont il n'était pas possible à l'Empereur de sortir parce que sa demande était d'une justice incontestable, selon le savant mémoire de Du Fay, mais dont le roi de France ne pouvait également pas sortir, parce que tout démembrement des fiefs réunis à la couronne depuis le roi Hugues Capet, chef de la race royale de France, était inadmissible.

On ne pouvait prévoir quand et comment le roi François Ier sortirait de captivité. Pendant plusieurs mois, il demanda, diverses fois, une entrevue à l'Empereur : il ne reçut aucune réponse. Sa santé se détériora. Il fut gravement malade, quoiqu'il dût être tranquille sur l'état de la France. Tout y était paisible à l'intérieur. Dès le moment de la captivité du roi, il y avait eu à toutes les frontières une trêve tacite, quoique aucune agression ne fût probable à l'extérieur. Nous devons dire (*V.* page 409) que les deux belles sœurs, Louise de Savoie et Marguerite de Savoie, avaient fait à Breda, un armistice le 14 juillet 1525 jus-

qu'au 31 décembre, dénonçable de 15 en 15 jours, après ce délai, à la frontière de Picardie et à l'est de la France.

La régente Louise de Savoie envoya pendant le même mois de juillet en ambassade vers l'empereur Charles-Quint qui était encore à Tolède pour l'assemblée des Cortès, dont nous avons fait mention : Jean de Selves, premier président de la cour du parlement de Paris, qui avait maintenu énergiquement, comme nous l'avons dit page 409, la tranquillité en France ; et le très-révérend père en Dieu, François, archevêque d'Embrun, qui depuis fut le cardinal de Tournon. Elle leur adjoignit un troisième conseiller, Philippe Chabot, baron de Brion, maire de Bordeaux.

Les ambassadeurs avaient eu, lorsqu'ils passèrent à Madrid, une conférence avec le roi François Ier, leur souverain. Lorsqu'ils furent arrivés à Tolède, Jean de Selves adressa à l'Empereur une oraison en son nom et en celui de l'archevêque d'Embrun. Elle a été récemment publiée, à Bruges, dans un recueil de documents inédits, par M. Diegerick.

Son discours est un modèle d'érudition scholaire dans un style pompeux. Il cite de nombreux exemples tirés de la Bible, de l'histoire des Grecs et de celle des Romains, selon la mode du XVIe siècle. L'orateur en appelle à la clémence de l'Empereur à suivre ces exemples, en lui disant. « Sire, si Alexandre le Grand « (envers le roi de Perse), si Pompée (envers Tigrane, roi d'Arménie), si Marc-« Antoine, si le sénat et le peuple romain (envers plusieurs rois captifs), si « Attila (à la sollicitation du pape saint Léon), gens infidèles et païens, ont « usé de si grande humanité, clémence et libéralité envers ceux qu'ils ont « vaincus, que peut-on espérer de vous et de Votre Majesté Impériale, qui êtes « prince chrétien catholique, magnanime, libéral, doux, courtois et tout « bening. »

L'orateur continue immédiatement en rappelant les degrés de parenté de la maison de Valois-Angoulême et de la maison de Valois-Bourgogne. François Ier et Charles-Quint étaient cousins au quatrième degré, et les alliances de famille de la régente Louise de Savoie avec les deux maisons.

L'orateur fait ressortir la puissance de Charles-Quint, dont il fait la comparaison avec l'étendue des États de Charlemagne ; mais ne voulant point abaisser la France, il fit valoir, afin de ne pas offenser l'Empereur, que les gentilshommes, rentrés dans leurs foyers, demandaient à servir leur roi ; que le calme et tranquille état de la France, malgré la captivité de son roi, serait un puissant auxiliaire, pour aider l'Empereur à combattre l'hérésie de Luther et rendre la paix à l'Allemagne.

« Pour conclusion (telles sont ses expressions), au lieu de péroraison, vous « disant, Sire, chose que j'estime fort véritable : c'est à savoir que madame « Louise, mère du roi, qui m'a envoyé ici, et le roi, mon seigneur, lequel ai vu « en passant, ont si grant espérance en votre bonté, que ferez acte si bon que « sera exemple de vertu à tout le monde. » Afin que ce discours attirât l'attention de l'Empereur, il ajouta : « Sire, monseigneur l'archevêque d'Embrun et

« moi avons charges de vous dire aucune chose en part... quand il sera votre « plaisir nous oyr. »

Ce discours, très-faible en arguments d'actualités politiques, fatigua l'attention de l'Empereur sans le persuader; il répondit en termes ironiques et complimenteurs, qu'il ne pourrait réciter tant d'histoires et de bons exemples. Ceci se passait le 19 juillet 1525.

Un traité, étranger à la délivrance du roi, fut signé à Tolède, le 11 août suivant, par lequel la régente Louise de Savoie, le roi d'Angleterre Henri VIII et l'empereur Charles-Quint assuraient la paix maritime pour l'avantage du commerce; mais la délivrance du roi François Ier fut ajournée.

L'archiduchesse Marguerite, avait promis à la régente, sa belle-sœur, de faire des démarches pressantes auprès de l'Empereur, son neveu, afin d'obtenir la prompte délivrance du roi François Ier. A cet effet, elle fit partir pour Madrid Nicolas Perrenot, qui commençait à lui être utile par d'importants services diplomatiques (*V.* Le Glay, *Corresp. de Marguerite*, II, p. 446), tandis que la régente de France y envoyait sa fille la duchesse d'Alençon, Marguerite de Valois, sœur chérie et unique du roi. Il faut se souvenir que ce prince de la maison d'Orléans-Valois d'Angoulême était cousin issu de germain et successeur du roi Louis XII, étant fils de Charles de Valois-Angoulême et de Louise de Savoie. La duchesse d'Alençon était, comme elle le disait elle-même (*V.* M. de Barthélemy), un petit point de ce parfait triangle dont le prince et sa mère étaient les deux autres angles. On lui donna, à cause de son esprit, le surnom de dixième muse. On devait tout espérer de l'ascendant qu'elle devait prendre sur Charles-Quint, qui honorait les gens de lettres, et qui, lui-même, selon le témoignage de Laclède et autres, avait de l'érudition littéraire; mais il n'en fut rien. Sur ces entrefaites, la maladie du roi s'aggrava tellement que l'Empereur craignit qu'il en mourût, ce qui lui aurait fait perdre tous les fruits de la victoire de Pavie.

Le 18 septembre 1525, l'Empereur arrivait à Madrid. Il alla voir François Ier qui était alité. Lorsque l'Empereur, ayant ôté son chapeau, entra dans la chambre, le roi se mit avec peine sur son séant. Les deux souverains s'embrassèrent avec effusion. Selon Ferreras, historien espagnol, le roi François Ier aurait dit : « Vous voyez ici votre esclave et votre prisonnier. » Mais selon Du Bellai, historien français, il aurait dit seulement : « Je suis votre prisonnier. » L'Empereur lui aurait répondu que non; qu'il était son ami, son frère, et qu'il n'avait d'autre intention que de lui rendre la liberté.

Quoi qu'il en soit, l'Empereur s'excusa de ne point parler d'affaires à cause de l'extrême faiblesse de l'auguste malade; il lui dit : « Monsieur mon frère, ne « vous souciez d'autre chose que de votre guérison et santé. Quand vous vou- « driez demeurer prisonnier, je ne le voudrais pas, et vous promets que serez « libre à votre grand honneur et contentement, après que madame la duchesse « d'Alençon, votre sœur, sera venue à Tolède. Nous ferons chose pour votre « délivrance, dont serez mieux et content. »

Après une demi-heure d'entretien, l'Empereur se retira. Comme il sortait des appartements et descendait l'escalier, il rencontra la duchesse d'Alençon qui à l'instant même venait d'arriver à Madrid. Il l'embrassa sur la joue et la laissa librement passer, sans lui parler d'affaires.

Elle était accompagnée de l'illustre grand maître de Rhodes, Philippe de Villaret de l'Ile-Adam, natif de Beauvais, et par conséquent Français de naissance. Nous avons déjà fait observer qu'il était en négociation avec l'Empereur pour le rétablissement de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (*V.* p. 413). La duchesse d'Alençon, qui est la savante et spirituelle Marguerite de Valois, était partie de Paris pour Lyon. Elle s'était embarquée à Aigues-Mortes; elle avait débarqué à Barcelone et, avec un sauf-conduit de l'Empereur, elle était arrivée à Madrid. Le président de Selves, l'archevêque d'Embrun, le maire de Bordeaux, étaient venus au-devant d'elle. Elle partit pour Tolède immédiatement après sa première entrevue avec son frère. En effet, l'Empereur, après avoir passé une nuit à l'Alcazar de Madrid et avoir fait le lendemain une visite au roi François Ier, était revenu à Tolède.

Cependant, avant l'arrivée à Madrid de toutes ces personnes amies, François Ier n'avait pas été entièrement isolé. Il recevait de fréquentes visites de consolation de l'archiduchesse-reine Éléonore, sœur de l'Empereur. Nous avons dit qu'en 1517 elle était arrivée en Espagne avec son frère et qu'en 1519 elle avait épousé le roi de Portugal Emmanuel le Fortuné. Ce prince avait terminé sa glorieuse carrière le 13 décembre 1521, âgé de cinquante-deux ans, après un règne de vingt-six années.

Ce fut la duchesse d'Alençon, pendant son séjour à Tolède, qui fit la proposition de mariage, au nom de son frère, à l'Empereur, en y ajoutant que le duché de Bourgogne serait considéré comme la dot de l'archiduchesse-reine douairière de Portugal. La proposition de mariage fut accueillie avec d'autant plus de satisfaction, que c'était un moyen d'acheminement vers la délivrance de François Ier et vers un traité de paix. Mais la proposition concernant le duché de Bourgogne fut rejetée.

Pendant le séjour de la duchesse d'Alençon auprès du roi son frère, ce prince eut une rechute de sa maladie. Il demanda le viatique. Au moment où il allait recevoir ce sacrement, il eut un si profond évanouissement que sa sœur pensa qu'il venait d'expirer; mais il reprit ses sens.

La duchesse d'Alençon avait l'intention de faire une tentative pour l'évasion de François Ier. Il devait prendre le costume d'un nègre qui servait cette princesse. Mais ce projet ne fut pas exécuté à cause de la débilité de son frère moribond. Comme il fut impossible à la duchesse d'Alençon, malgré son esprit, de rien obtenir de Charles-Quint pour la délivrance de son frère, elle partit de Madrid, le 28 novembre 1525. Après son départ, l'archiduchesse reine Éléonore redoubla d'égards et de consolations envers l'auguste malade. Il revint à la santé.

Le 29 décembre, la duchesse d'Alençon était à Montpellier (*V.* M. de Bar-

thélemi); mais son voyage ne fut pas inutile au royaume de France. Les trois conseillers qui étaient avec elle, auprès du roi, rédigèrent, après délibération secrète, un acte que le roi signa et qui autorisait la régente Louise de Savoie, si cela était jugé nécessaire, à remettre le gouvernement de la France au dauphin François, fils aîné de madame Claude de France, qui était né le 24 novembre 1517 (V. *Journal de Louise de Savoie*), autorisant même, s'il le fallait, que ce prince fût couronné, quoique seulement âgé de huit ans.

Cette association à la couronne, pour en assurer l'hérédité, n'était pas une innovation. C'était à cette précaution que les premiers rois de la troisième race, depuis Robert, fils de Hugues Capet, jusqu'à Philippe-Auguste, avaient dû le maintien de leur dynastie, ce qui est démontré par un excellent ouvrage de M. de Montlozier. Mais depuis Philippe-Auguste, dont le règne fut de quarante-six ans, elle avait été négligée, devenant d'ailleurs inutile. Nous dirons, pour achever le récit de cette affaire, que le parlement de Paris se refusa d'enregistrer l'acte, par le motif que le roi, prisonnier de guerre, n'était pas libre de disposer de sa couronne. Cet acte fut appelé par dérision l'édit de Madrid.

Comme il fallait en finir, les trois conseillers du roi, après s'être consultés en sa présence, firent proposer, pendant le mois de décembre 1525, à l'Empereur qui était à Tolède, de reprendre les négociations. Ils avaient offert, au lieu de la Normandie, de la Provence et d'autres morcellements du royaume, l'abandon des droits sur le royaume de Naples, le duché de Milan, la seigneurie de Gênes, Tournai avec le Tournésis, la cessation de l'hommage de la Flandre avec l'Artois qui seraient devenus deux États indépendants, sous la souveraineté de Charles, leur prince, et outre cela, trois millions d'écus payables à diverses échéances. (V. *Protestations du 14 janvier* 1526 et Dumont, *Dipl.*, IV, p. 3.)

Il faut observer que dans la première rédaction de ce projet, le nom du duché de Bourgogne avait été omis; précaution très-sage, car l'Empereur ne voulait rien entendre qui portât préjudice à ses droits, aussi justes qu'incontestables, sur cette grande province; mais on y revint dans la rédaction définitive.

Le roi donna pleins pouvoirs à ses trois conseillers qui étaient, à leur départ de France, subsidiairement porteurs d'une procuration, signée par la régente, le 7 septembre 1525, et qui avait été vérifiée par le parlement de Paris.

L'Empereur donna des pouvoirs analogues à Charles de Lannoy, à Hugues de Mornande, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de Messine en Sicile, capitaine général de l'Empereur pour la marine de la Méditerranée, et au sieur Borcelaus, secrétaire d'État.

Les négociateurs avaient aussi des pouvoirs distincts pour traiter du mariage de l'archiduchesse-reine Éléonore avec le roi François Ier. Les conférences commencèrent et se continuèrent à Madrid. On devait agir sans retard, selon la demande qui en avait été faite, comme nous l'avons dit page 417, par Nicolas Perrenot, que l'archiduchesse Marguerite de Savoie avait envoyé à Madrid, selon les intentions de la régente Louise de Savoie, sa belle-sœur.

Le 19 décembre 1525, le roi François Ier ordonna à ses trois conseillers d'en

finir par un traité de paix quelconque, sans faire attention à plusieurs articles qui blessaient la justice. Il promit de le signer de sa main, quoiqu'il fût prisonnier, d'autant plus que les diverses cessions territoriales en Italie, Tournai, etc., l'hommage de la Flandre et de l'Artois, étaient autant de faits sur lesquels le roi ne pouvait faire opposition.

La rédaction du traité de Madrid fut terminée le 14 janvier 1526. Les conseillers du roi y apposèrent leur signature sans difficulté; mais les délégués de l'Empereur firent l'observation que dans cet acte diplomatique, il n'y avait aucune clause de garantie de la part du roi. L'Empereur leur en donna l'injonction. Le chancelier qui devait contresigner ce traité de paix s'y refusa.

En voici les principales clauses :

Article premier. Le 10 mars 1525 (1526. Nouveau style), le roi de France sera remis en liberté à Fontarabie. Six semaines plus tard, il restituera à l'Empereur le duché de Bourgogne, le comté de Charolais et d'autres dépendances de la Bourgogne. Ce délai pour la restitution avait été fixé, parce que le roi devait, pour l'effectuer, être libre et de retour dans son royaume; prétexte d'autant plus captieux qu'il trouva, comme nous l'expliquerons, plusieurs motifs pour ne point exécuter cet article, tant par le refus de ses sujets d'y obéir que par d'autres motifs.

Art. 2. Le dauphin François âgé de huit ans, comme nous l'avons dit, et Henri duc d'Orléans son frère, enfant de six ans, qui depuis fut le roi Henri II, ou bien douze des principaux seigneurs de France, tels que le duc de Vendôme, etc. devaient être donnés en otage au moment de l'échange du roi. Ces ôtages étaient au choix de la régente.

Le judicieux historien président Hainaut, fait observer que cette princesse a donné une preuve de profonde habileté en envoyant deux enfants en bas-âge, le roi pouvait encore en avoir d'autres, au lieu de douze hauts dignitaires dont les services, dans ce moment difficile, étaient utiles à la monarchie.

Art. 3 à 5. Nous ne dirons rien des renonciations territoriales d'Italie et de Tournai, ni des hommages de la Flandre et de l'Artois. Ces articles ne pouvaient être contestés.

Art. 6. Le roi François I[er] épousera l'archiduchesse-reine douairière de Portugal, Eléonore d'Autriche. Le mariage se fera en France après avoir reçu les dispenses du pape. Sa dot sera de 200,000 écus.

Art. 7. Le dauphin François, alors âgé de huit ans, épousera l'infante de Portugal, fille de la reine douairière Éléonore. Ce prince mourut avant son père.

Art. 8. Le roi Très-Chrétien emploiera ses bons offices afin que Henri d'Albret, roi de Navarre, se désiste de ses prétentions au territoire espagnol au sud des Pyrénées. Il faut observer que le 11 avril 1526, la duchesse d'Alençon Marguerite de Valois, dont nous venons de faire mention, étant veuve, épousa au mois de janvier 1527 (1526. Vieux style) Henri II roi de Navarre, âgé de vingt-quatre ans.

Art. 9. Le Roi Très-Chrétien emploiera aussi ses bons offices afin que le duché de Gueldre avec le comté de Zutphen, alors occupés par Charles d'Egmond, rentrent sous la domination de l'Empereur, en sa qualité de prince souverain des Pays-Bas.

Art. 10. L'Empereur et le roi de France supplieront le pape de convoquer un concile général contre les hérétiques et les infidèles. Nous avons déjà fait connaître la première proposition de ce concile qui, plus tard, s'assembla définitivement en la ville de Trente, ce qui sera expliqué.

Art. 13. Charles de Bourbon-Montpensier, alors au service de l'Empereur, et qui était venu à Madrid pour surveiller ses intérêts dans ce traité de paix, sera réintégré dans tous ses biens en France, six semaines après la signature du présent traité. Il en sera de même en faveur de Philibert de Châlons, prince d'Orange, et pour les biens de l'archiduchesse Marguerite situés en France. Les biens de Robert de la Marck, séquestrés par l'Empereur, lui seront restitués.

Le dernier article portait que le roi de France ratifierait ce traité lorsqu'il serait arrivé dans ses États, à Bayonne, et que s'il manquait à l'exécution de ces articles, dans les quatre mois il reviendrait à Madrid.

Nous ferons observer que c'était une tradition vulgaire autrefois en France, que le roi François Ier, de retour à Paris, espérant éluder cette promesse par une subtilité scholastique du moyen âge, a fait construire dans le bois de Boulogne le château de Madrid. Nous n'avons point cherché d'autre preuve de cette tradition, si ce n'est que ce grand roi fit bâtir ce château en mémoire de sa captivité, comme il le déclara plus tard, en 1539, à l'empereur Charles-Quint alors à Paris.

Lorsque le jour même de la signature du traité de Madrid, le 14 janvier 1526 (Nouveau Style) comme nous l'avons dit, le président de Selves, l'archevêque d'Embrun et le maire de Bordeaux vinrent en rendre compte au roi, ce prince exigea d'eux le serment qu'ils garderaient le secret d'une protestation qu'il allait rédiger devant eux contre ce traité, pour mettre Dieu et la justice de son côté. « Il ne veut, disait-il, ni entend faire que ce qu'un prisonnier de bonne guerre « peut et doit raisonnablement faire. »

Le Roi, en leur ordonnant de garder le secret, les autorisait de le revéler à la régente sa mère, à la duchesse d'Alençon, sa sœur, et à ceux que la régente leur indiquerait. Il prètendait dans cette protestation, que l'Empereur n'avait aucun droit sur le duché de Bourgogne dont les rois, ses trois prédécesseurs, avaient été en possession ; qu'il en était de même des droits de sa maison sur le duché de Milan et le royaume de Naples. Le roi commanda qu'une expédition de cette protestation fut conservée par chacun des trois conseillers, et lorsqu'il en sera temps, à des notaires et à des secrétaires pour en tenir acte public, et que ces fonctionnaires en seraient requis et avisés par le roi en son conseil.

Le samedi, 20 janvier 1526, la fièvre reprit au roi. Il était dans son lit lorsque Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, vint lui proposer ses fiançailles par procuration avec la reine Éléonore. Après que cet acte eut été signé, Charles de

Lannoy partit pour Tolède et le remit à l'Empereur. La nuit suivante, le feu ayant pris à une partie du château de Madrid, il fallut transporter dans un autre appartement le roi qui était très-malade.

Le 22 janvier, l'Empereur écrivit de Tolède à l'archiduchesse Marguerite de Savoie, pour l'informer de tous les détails de la signature du traité de Madrid. Elle reçut cette lettre à Anvers et elle en informa, le 10 février suivant, par un mandement circulaire, tous les consaux et toutes les administrations des provinces des Pays-Bas et leur ordonna de la publier. Un placard apposé publiquement le lendemain dans la ville d'Anvers, donnait information que les relations de commerce et d'amitié étaient rétablies entre les deux nations, tant par terre que par mer. (V. *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, I, p. 278.)

Le 14 février, jour des Cendres, l'Empereur arrivait à Madrid. Les deux souverains eurent ensemble une entrevue et se témoignèrent réciproquement la plus grande amitié. Nous devons faire observer cependant que le roi François Ier n'était pas encore rendu à la liberté, et qu'il fut surveillé par des gardes, jusqu'à l'époque de la translation de sa personne à la frontière de France.

Le 15 février, les deux souverains allèrent ensemble au château d'Illescas, à demi-chemin entre Madrid et Tolède. Ils y étaient attendus par les deux reines douairières, Éléonore de Portugal et Germaine de Foix d'Aragon, qui avait toujours été traitée avec les plus grands égards à la cour de Charles-Quint. Elles vinrent recevoir ces deux souverains aux premiers degrés de l'escalier. Le roi François Ier embrassa la reine Éléonore, sa future épouse, et lui témoigna toute sa reconnaissance pour ses attentions envers lui.

Le dimanche suivant, les deux souverains se séparèrent ; les deux reines restèrent à Illescas ; l'Empereur partit pour Séville, le roi pour Madrid et de là pour Fontarabie. Il était conduit par Charles de Lannoy et par Alarçon, avec une escorte de 300 lances et de 200 chevaux des gardes de don Alvarez de Luna.

Enfin le roi François Ier arriva au passage de la Bidassoa près de Fontarabie, à la frontière entre les deux royaumes d'Espagne et de France. C'était à peu de distance de l'île des Faisans, où cent trente trois ans plus tard, en 1659, fut signée la paix des Pyrénées. C'est dans cette même île que, pendant l'année 1664, l'infante Marie-Thérèse, fille du roi Philippe IV, descendant directement de Charles-Quint à la quatrième génération, fut remise aux ambassadeurs français pour épouser le roi Louis XIV.

Au moment de l'arrivée du roi François Ier, il y avait un grand appareil militaire des deux nations sur les deux rives de la Bidassoa, en amont de l'île des Faisans. Une barque le transporta dans cette île qui avait été neutralisée. Ses deux fils, François, dauphin, et Henri, duc d'Orléans, y étaient; il les embrassa affectueusement et les remit en échange de sa personne à Charles de Lannoy. Il était libre. Il redevenait roi. Alors Charles de Lannoy lui demanda au nom de l'Empereur s'il avait l'intention d'exécuter le traité de Madrid. Il répondit négativement.

Le roi François Ier se fit transporter par une barque sur la rive française. Il

monta à cheval et partit au galop. On dit qu'il s'écriait : Je suis encore roi. Il entra solennellement dans la ville de Bayonne. Il y était attendu par sa mère, Louise de Savoie, dont la régence cessait en ce moment, et qui avait gouverné la France avec une rare prudence, comme le fait observer judicieusement M. de Barthélemi. Le roi partit avec sa mère pour Cognac, ville où il était né. Nous terminerons le récit de la captivité de François Ier en disant que par lettres patentes de l'Empereur, datées de Tolède le 10 février 1526, Charles de Launoy qui avait fait prisonnier le roi François Ier à Pavie, qui l'avait conduit à Madrid et enfin à Fontarabie, fut institué grand d'Espagne, comte du saint-empire romain. La descendance collatérale du comte de Launoy existe encore en Belgique, avec le titre comtal.

Cependant, après que François Ier fut parti de Madrid, Charles-Quint avait laissé partir d'Illescas la reine Éléonore, pour aller épouser *un roi* qui l'attendait à Cognac, et même il l'avait confiée au connétable de Bourbon, pour la conduire à Montmorency, avec le titre de grand maître de la maison de la reine. Mais aussitôt que Charles-Quint eut été informé du refus d'exécuter le traité de Madrid, il envoya un ordre pour empêcher que sa sœur, arrivée à Vittoria, continuât son voyage. En vain le roi François Ier la fit réclamer. Nous dirons plus loin que son mariage fut retardé pendant trois ans, jusqu'à l'époque du traité de Cambrai, en 1529.

Nous devons terminer ce chapitre en disant que le roi François Ier convoqua immédiatement les états généraux auprès de lui, dans la ville de Cognac.

CHAPITRE II.

Mariage de l'empereur Charles-Quint.

Nous avons expliqué en divers endroits, que Charles-Quint avait été fiancé trois fois dans son enfance et sa première jeunesse : 1° et 2° successivement avec les princesses Claude et Renée, toutes deux filles du roi Louis XII, et 3° avec la princesse Marie, sa cousine germaine, fille de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de Catherine d'Aragon.

Pendant la seconde moitié de l'année 1525, quelques mois après le mariage de l'archiduchesse Catherine, sa sœur, avec le roi Jean III de Portugal, dont nous avons rendu compte page 396, Charles-Quint fit demander en mariage, à ce même roi, à la persuasion de cette princesse, l'infante Isabelle ou Élisabeth, sa sœur consanguine, née du second mariage du feu roi Emmanuel de Portugal. L'archiduchesse-reine donairière Éléonore, veuve du troisième mariage d'Emmanuel, était aussi favorable à cette alliance que la jeune reine

Catherine. M. Gaillard (*V. Raisons d'État*, p. 308) dit que la politique s'y opposa d'abord, parce que l'argent de la dot d'Isabelle serait sorti de Portugal; mais Charles-Quint fit comprendre qu'il y avait une compensation par le mariage de l'infante archiduchesse Catherine avec le roi Jean III. Il faut ajouter que c'était un lien de plus qui unissait les deux rois d'Espagne et de Portugal pour le bonheur réciproque de leurs sujets dans toute la péninsule.

L'infant don Louis, frère puiné du roi Jean III, conduisit sa sœur depuis Lisbonne jusqu'à Séville. La jeune impératrice fut reçue à la frontière d'Andalousie par l'archevêque de Tolède et par le duc Frédéric d'Albe. Le 9 mars 1526, pendant la soirée, Charles-Quint vint au-devant d'elle à la clarté des flambeaux et au milieu d'une grande foule, dans le château de cette magnifique ville de Séville que l'on appelait la merveille de l'Espagne.

Le légat apostolique, cardinal Salviata, ayant délivré les dispenses de la cour de Rome (les futurs époux étant cousins germains), fit la ratification du contrat de mariage. Le même soir à minuit, l'archevêque de Tolède, primat d'Espagne, donna la bénédiction nuptiale aux augustes époux. Les danses commencèrent immédiatement. Mais tout à coup l'Empereur ordonna de les suspendre : il venait de recevoir la triste nouvelle que sa sœur, la reine Isabelle de Danemark, était décédée en Flandre, le 19 janvier 1526, au château de Swynaerde, près de la ville de Gand. Le récit de ce fatal événement sera raconté à la page suivante.

Le mariage de l'infante Isabelle de Portugal fut heureux. Cette princesse, que l'historien Manuel de Farina (p. 276) qualifie de *bellissima creatura*, méritait effectivement ce titre; ce qui se démontre par la médaille frappée à l'occasion de son mariage. (*V.* Mieris, II, p. 256.) A l'avers, il y avait son portrait en buste, et au revers, les trois Grâces avec la légende : *has habet et superat.* Née le 4 octobre 1503, elle était, par conséquent, âgée de vingt-trois ans. Elle était douée d'un excellent caractère et d'une grande piété. Les deux époux vécurent dans la plus intime affection.

De leur mariage naquirent : 1° le prince d'Espagne don Philippe né à Valladolid, le 21 mai 1527, et qui depuis fut le roi Philippe II. Nous rendrons compte des solennités de son baptême, à la page 444. Nous dirons seulement que la reine Éléonore, fiancée au roi François Ier, qui n'était pas encore partie pour la France, fut sa marraine.

2° L'infante Marie, née le 21 juin 1528, à Madrid. Elle épousa en 1548, l'archiduc Maximilien, son cousin, fils de Ferdinand, frère de l'Empereur, et qui fut lui-même empereur en 1564, sous le nom de Maximilien II.

3° Jeanne, née le 27 juin 1537. Elle est connue vulgairement sous le nom d'infante de Portugal, parce qu'elle épousa l'infant don Juan de Portugal, cinquième enfant du roi Jean III, et qui mourut le 2 janvier 1554. Nous verrons qu'étant veuve, elle fut gouvernante d'Espagne à la fin de l'année 1555 et en 1556, pendant toute la durée de la retraite de l'Empereur, son père, au monastère de Saint-Jérôme de Juste et pendant l'absence du roi Philippe II qui était alors aux Pays-Bas.

L'impératrice Élisabeth décéda à Tolède le 1er mars 1539, en mettant au monde un quatrième enfant.

Les historiens portugais disent, à l'éloge de cette princesse, que chaque soir l'empereur Charles-Quint, pendant le temps qu'il était en Espagne, se délassait des fatigues du gouvernement de l'Empire, en s'entourant de sa femme et de ses trois enfants. Nous dirons, par parenthèse, que Charles-Quint aimait tellement les enfants qu'il allait souvent les interroger dans les écoles, ce qui est attesté par l'historien La Clède.

Pour terminer ce qui concerne l'Impératrice, l'on assure que, si l'Empereur abdiqua en 1555 pour se retirer au monastère de Saint-Jérôme de Juste, dans l'Estramadure, ce fut le résultat d'un projet qu'il avait formé avec elle, de consacrer leurs derniers jours à l'état monastique; ce qui sera expliqué plus loin.

Nous verrons aussi que pendant ses absences d'Espagne, en 1529, etc., pour aller en Italie, en Allemagne, à Tunis, il laissa la régence de son royaume à sa femme, qui s'en acquitta avec sagesse et capacité, à l'entière satisfaction de la nation espagnole.

CHAPITRE III.

Fin malheureuse d'Isabelle d'Autriche, reine de Danemark.

Nous devons interrompre le récit des événements qui concernent le mariage de l'empereur Charles-Quint, pour rendre compte de la fin malheureuse de sa sœur, l'archiduchesse Isabelle, reine de Danemark.

Nous avons fait le récit, page 201, du mariage de cette princesse avec le roi de Danemark, Christiern II, par procuration à Bruxelles, et béni à Copenhague le 12 août 1514. La jeune reine, née en 1501 (V. p. 104), avait quatorze ans; le roi Christiern II, né en 1481, avait environ trente-quatre ans. Isabelle, peu de temps après son arrivée à Copenhague, s'aperçut (V. p. 202) que son mari avait des relations adultères avec une hollandaise nommée Duyveke (diminutif de colombe) dont la mère était appelée Sigebrid. Ces deux femmes étaient nées dans la classe des prolétaires. La jeune reine supporta son malheur avec résignation; mais l'empereur Maximilien, son aïeul, l'archiduc-roi (son père était décédé), en fut informé. Il avait écrit d'Inspruck, le 18 janvier 1516, à Charles, alors prince souverain des Pays-Bas, majeur depuis peu de temps, et l'aîné de la famille : « La déplaisante et honteuse vie que tient votre beau-frère et « mon beau-fils, le roi de Danemark, avec une concubine, au grand deuil et dé- « plaisir de notre fille, votre sœur, sa compagne, est blâmée de tous ses parents;

« et afin de le distraire à abandonner cette vie désordonnée et l'induire à faire « tenir plus léale compagnie à notre ditte fille, avons délibéré d'envoyer vers le « dit roi messire Sigismond Herbestein, et outre cela le duc Frédéric de Saxe, « comme proche parent d'icellui roi, et qui a aidé à dresser son mariage. Nous « désirons et vous requérons, y vouloir semblablement incontinent envoyer « quelque notable comme des vôtres, pour exercer leur charge, et ainsi que le dit « roi, par plus grand respect, se doive régir et gouverner à la voie de raison, « d'honneur et de salut, et délaisser sa ditte concubine au contentement de « nous tous ses parents. » (*V.* Lanz, *Corresp.*)

Le roi Christiern II ne cessa point ses relations avec sa concubine, mais il y mit plus de secret. (*V.* le Mémoire de M. Falk, publié en 1818, par l'Institut royal d'Amsterdam.)

En l'année 1520, une grande révolution politique commença en Suède, au désavantage de ce roi. Nous sortirions du cadre de la présente histoire, si nous rendions compte de l'union des trois antiques monarchies de Danemark, de Suède et de Norwége; mais nous devons dire que bientôt la cruauté de Christiern, surnommé alors le Néron du Nord, le massacre, par ses ordres, d'un grand nombre de gentilshommes, à Stockholm, furent la cause, en 1523, de son expulsion et de sa déchéance.

Christiern, roi détrôné, Isabelle d'Autriche, sa malheureuse épouse, Jean, leur fils, né en 1518, Dorothée et Christine, leurs deux filles, dont nous ferons plusieurs fois mention, s'embarquèrent clandestinement à Copenhague. Cette famille fugitive vint aux Pays-Bas demander un asile à l'archiduchesse Marguerite leur tante. Tous les torts de Christiern furent oubliés. L'archiduchesse Marguerite eut la générosité de ne plus se souvenir, entre autres griefs, qu'en l'année 1517 il avait fait saisir dans le port de Copenhague, les navires marchands des Pays-Bas, parce que la dot d'Isabelle n'était pas encore payée. Elle fut acquittée en 1518 par Charles-Quint.

En 1524, cet Empereur, aussi généreux et magnanime que l'archiduchesse Marguerite, donna à ce roi détrôné, trente navires et des troupes pour sa restauration; mais l'escadre fut repoussée par la nation danoise.

L'archiduchesse Marguerite avait donné à Christiern et à sa malheureuse famille un asile au château de Swynaerde, dépendance de l'abbaye de Saint-Pierre près de la ville de Gand. La jeune reine Isabelle y devint malade d'une phthisie pulmonaire.

Le 8 décembre 1525, sa maladie était reconnue incurable. Ce jour-là, qui était la fête de la Nativité de Notre-Dame, toute la famille entendit la messe paroissiale. Le 8 janvier 1526, la jeune reine était aux portes du tombeau; le curé et ensuite l'abbé de Saint-Pierre vinrent l'exhorter à mourir. Nous faisons cette observation, parce que depuis l'année 1521, le Danemark, la Suède et la Norwége avaient adopté les doctrines du luthéranisme, quoique conservant la plupart des cérémonies religieuses du catholicisme. La reine Isabelle qui avait fait le chagrin, en revenant aux Pays-Bas, de faire connaitre à l'archiduchesse,

sa tante, ses opinions en faveur du luthéranisme, se rétracta. Elle répondit à l'abbé de Saint-Pierre qu'elle voulait mourir dans la foi catholique. Le 17 du même mois, l'abbé de Saint-Pierre célébra une messe solennelle devant le lit de cette princesse mourante, en présence du roi et de leurs enfants, et lui demanda si elle persistait dans la croyance de notre mère la Sainte Église; elle fit un signe affirmatif, car elle ne pouvait plus parler. Le vendredi 19 janvier vers midi, après une autre messe, suivie de l'Évangile de Saint-Jean et des prières des agonisants, elle expira.

Ses obsèques furent célébrées le 4 février suivant, en présence des seigneurs de Ravenstein, de Fiennes et d'une assistance nombreuse, par les abbés de Saint-Pierre, de Tronchiennes et de Bouchout. Ils étaient assistés par le clergé de toutes les paroisses de la ville de Gand. Un hérant y portait ses armoiries royales (*V.* msc. n° 16,533 de la Bibliothèque de Bourgogne). Le roi, tenant son fils par la main, conduisait le deuil.

La nouvelle de ce fatal événement ne fut connue que tardivement à Séville (*V.* p. 424), à cause de la guerre contre les Français; ce qui ne permettait les arrivages des Pays-Bas en Espagne, que par mer, dans la mauvaise saison. Tel fut le motif pour lequel l'Empereur interrompit, comme nous l'avons dit, les fêtes de son mariage. Il prit en affection toute particulière les trois enfants de sa sœur, Jean, Dorothée et Christine, dont il devenait le père adoptif. Nous verrons plus loin qu'il fut leur bienfaiteur. En 1532, Jean fut l'élève du célèbre Corneille Agrippa; Dorothée épousa le fils du comte Palatin, et Christine, le duc de Milan et ensuite le fils du duc de Lorraine, ce qui sera expliqué amplement à diverses époques.

CHAPITRE IV.

Préparatifs pour la continuation de la guerre d'Italie.

En l'année 1526, les ennemis des Autrichiens en Italie espérèrent que le pape Clément VII (le cardinal Jules de Médicis), quoique ayant été autrefois l'un des agents les plus actifs de Charles-Quint pour son élection à l'Empire, reprendrait la politique de ses prédécesseurs avant Adrien VI, et se mettrait à la tête d'une ligue pour expulser d'Italie toute domination étrangère. Clément VII y consentit; mais il y eut une autre complication. Le pape, pendant la maladie de François Sforce, avait fait proposer à l'Empereur, en cas de décès, que le Milanais fût donné soit au connétable de Bourbon, soit à Georges d'Autriche, fils naturel de l'empereur Frédéric III, et non à l'archiduc Ferdinand, frère et lieutenant de l'Empereur en Allemagne. L'Empereur accueillit ces pro-

positions; mais, par une perfidie qu'alors on considérait comme une action de diplomatie, le pape avait aussi envoyé un ambassadeur à Cognac pour féliciter ostensiblement le roi François Ier de sa délivrance. En réalité, cet ambassadeur avait une mission secrète pour un nouveau traité contre l'Empereur. Il avait aussi envoyé secrètement au roi Henri VIII le protonotaire Gambara, dans la même intention. Les ambassadeurs de la cour de Rome étaient accompagnés par des ambassadeurs vénitiens. (*V.* Du Bellai.)

Ils réussirent d'autant plus facilement, que Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, ne cessait de méditer de nouvelles vengeances contre l'Empereur, et que la duchesse d'Alençon, l'adroite Marguerite de Valois, sœur aînée du roi, était blessée, dans son amour-propre, de n'avoir pu réussir dans son voyage à Madrid et à Tolède pour la délivrance de son frère.

Mais le roi répondit d'abord aux ambassadeurs des deux puissances, qu'après un an de captivité, les affaires de l'État se trouvant désorganisées, il lui était impossible d'envoyer immédiatement une armée au delà des Alpes, pour la délivrance du duché de Milan.

Nous ferons observer ici encore une autre difficulté : le roi de France aurait-il sincèrement rétabli François Sforce, lui qui se prétendait être le souverain légitime du duché de Milan? Nous ne le pensons pas. Mais comme, à cette époque, la politique se servait de tous les moyens, même de la déception, il n'y a rien d'étonnant que le roi François Ier finit par acquiescer en apparence aux propositions secrètes du pape Clément VII et des alliés de ce souverain pontife.

Un traité secret fut conclu à Cognac, le 27 mai 1526, entre le pape, les Vénitiens et le roi de France. Il y fut stipulé (*V.* Guichardin, p. 289) :

1° Ligue et alliance perpétuelle, en y comprenant le duc de Milan.

2° Renonciation du roi de France au duché de Milan en faveur de François Sforce, avec promesse de le défendre.

3° Prendre des moyens pour la délivrance des deux fils du roi, qui avaient été échangés contre sa personne à la frontière d'Espagne. (*V.* p. 422.)

4° Admettre dans la ligue le doge de Gènes, nouvellement établi, s'il le demandait. Il ne serait tenu qu'à un simple hommage envers le roi de France.

5° Un contingent en soldats et en numéraire serait fourni pour délivrer le château de Milan.

6° Attaquer l'Empereur au delà des monts, en Lombardie et dans le royaume de Naples, par terre et par mer. Le roi de France fournirait 12 galères, les Vénitiens 13; le pape céderait sa flotte, dont il avait confié le commandement à André Doria, amiral génois, que nous ferons amplement connaître plus tard.

7° Après les conquêtes, l'Empereur serait contraint de donner les investitures à qui de droit.

8° Aucun des confédérés ne se séparerait de la ligue, pour traiter avec l'Empereur.

9° Si l'Empereur se soumettait à la ligue, il pourrait venir à Rome pour se faire couronner.

10° Enfin, le roi d'Angleterre serait le protecteur de la ligue.

Telle était la nouvelle direction politique dont la malheureuse Italie allait subir pendant trois ans les fatales conséquences.

Une remarque importante doit être faite. C'était pour la première fois que le roi François Ier, héritier des droits de Louis XII, son cousin et son prédécesseur, sur le duché de Milan, droits qui avaient déjà fait répandre tant de sang en Italie, s'en désistait. François Ier était-il de bonne foi? Nous ne le croyons point. Les événements ultérieurs démontreront notre opinion.

Le traité de Cognac venait d'être conclu, lorsque Charles de Lannoy et Alarçon arrivèrent dans cette ville en qualité d'ambassadeurs de l'Empereur. Les états généraux de France y étaient assemblés. (V. page 425.) Le roi fit introduire ces ambassadeurs à leur séance, afin qu'ils fussent témoins de ce qui s'y discuterait. (V. don Plancher, *Hist. Bourgog.*, IV, p. 546, et le Président Hainaut, p. 438.)

Les députés du duché de Bourgogne, présents avec les autres députés du royaume aux états généraux, déclarèrent que depuis les fils de Clovis, ce duché n'avait pas cessé de faire partie de la monarchie française, tantôt comme gouvernement distinct, tantôt comme fief des enfants de France de la troisième race; que leurs ducs avaient toujours été regardés comme les premiers pairs du royaume; que le roi n'avait pas le pouvoir d'aliéner leur territoire sans leur consentement, par le serment qui liait le souverain et ses sujets; et que les autres membres de la monarchie avaient le droit de s'opposer à un engagement destructif de toute liberté.

Le roi, ajoute don Plancher, rejeta sur la nécessité, la démarche qu'il avait faite de sacrifier une partie du royaume pour sauver le reste, afin de sortir de captivité à Madrid; il déclara que les Bourguignons seraient traités avec douceur par leur nouveau souverain, descendant de leurs anciens souverains de la maison de Valois, et que leurs priviléges seraient conservés. Enfin, le roi pria l'assemblée de le mettre à même de remplir son serment. « Ce serment, sire, » répondirent les députés de la Bourgogne, est nul, puisqu'il est contraire à celui » que vous avez prêté à votre couronnement : d'ailleurs, il a été arraché par la » violence à un roi prisonnier. »

Cette scène dialoguée entre le roi et les députés de la Bourgogne était-elle sérieuse? Non, sans doute. Si le roi avait voulu réellement exécuter son serment, il n'aurait pas consulté les états généraux; il aurait parlé en maître, déguisant son ordre par des termes de condoléance.

Lannoy et Alarçon, qui avaient été témoins de cette délibération, s'empressèrent d'en rendre compte par lettres à l'Empereur, alors à Madrid. L'Empereur fit répondre que si le roi n'était pas maître de restituer la Bourgogne, il était maître d'exécuter son serment, en se rendant prisonnier à Madrid, à l'exemple du roi Jean, un de ses prédécesseurs. François Ier répliqua en disant que si le roi Jean avait été prisonnier d'Édouard III, il avait été traité avec honneur, et que même il parcourait librement les rues de Londres, tandis que lui, François Ier,

avait passé plusieurs mois dans une captivité qui aurait été dure à un simple gentilhomme.

Il offrait à l'Empereur 200,000 écus d'or pour la rançon de ses deux fils. C'était une somme plus élevée que toutes les autres rançons.

Cette déclaration fut suivie de la publication de la ligue qui venait d'être conclue entre le pape, la France, l'Angleterre, les Suisses, les Vénitiens et les Milanais.

Lannoy et Alarçon, n'ayant pu réussir, partirent de Cognac. Ils allèrent en Franche-Comté et se mirent à la tête de 500 chevaux et de deux régiments d'infanterie, pour reconquérir diverses places du duché de Bourgogne; mais la noblesse de la province, qui s'était assemblée le 8 juin 1526, prit les armes et repoussa les Autrichiens.

CHAPITRE V.

Renouvellement de la guerre en Italie.

Reprenons le récit des événements d'Italie. L'armée de la ligue des Vénitiens, du pape et d'autres princes d'Italie contre les Autrichiens, se mit en marche vers la ville de Milan. Elle était commandée par le duc d'Urbin, François Marie de la Rovere, de la maison de Médicis et neveu des deux papes Léon X et Clément VII.

Dans cette armée, l'historien Guichardin avait un commandement; c'est à lui que nous empruntons le récit de cette campagne.

Le duc d'Urbin devait forcer les Autrichiens à lever le siége du château de Milan, rendre la liberté au duc François Sforce, qui s'y trouvait assiégé (*V.* p. 374), rétablir son autorité souveraine, et surtout expulser les Autrichiens du nord de l'Italie.

Mais autant le connétable de Bourbon, lieutenant et capitaine général de l'Empereur et qui commandait dans ces contrées toutes les forces autrichiennes, avait d'énergie et d'activité, autant le duc d'Urbin était faible et indécis : il avait été investi du commandement de l'armée de la ligue parce qu'il était le neveu de Clément VII.

Cependant, le 24 juin 1526, le duc d'Urbin s'empara de l'importante place de Lodi. De là il pouvait envoyer des détachements jusqu'aux portes de Milan et de Pavie et inquiéter les garnisons autrichiennes. Ces trois villes sont à peu près en triangle équilatéral dont la ville de Milan est le point septentrional. L'occupation de Lodi interceptait à la ville de Crémone ses communications avec les Autrichiens et couvrait les États Vénitiens. L'armée pontificale, commandée par

Jean de Médicis, cousin du duc d'Urbin et neveu de Clément VII, venait renforcer l'armée alliée.

Après sa jonction, toute l'armée de la ligue prit position à Marignan, au même endroit où François Ier avait, en 1525, remporté la victoire décisive qui l'avait rendu maître de la ville de Milan et du reste de la Lombardie. Le 3 juillet 1526, l'armée se porta sur Sant Donato, à cinq milles de Milan; le 5, elle en était à trois milles, dans une belle position : 5,000 Suisses vinrent la renforcer. Le duc d'Urbin fit avancer une partie de l'armée pour s'emparer des faubourgs méridionaux de Milan et entrer dans la ville, dont les remparts étaient en mauvais état, par les portes Romaine et Tosta; mais un poste autrichien placé dans ces faubourgs, repoussa l'attaque jusqu'à la nuit du 7 au 8 juillet. Le duc d'Urbin se retira pendant la nuit, malgré l'opinion de Guichardin et des autres chefs, et vint se replacer à Marignan. Retraite inutile, car les Autrichiens ne le poursuivirent point. De là cette satire contre le duc d'Urbin : *Veni, vidi, fugi*. La délivrance du château de Milan devenait cependant urgente, parce que la garnison souffrait de la famine. Le duc François Sforce avait dû en expulser 300 bouches inutiles. Ces malheureux avaient informé les alliés que la circonvallation des Autrichiens, qu'ils avaient traversée, était mal gardée.

Pendant l'inaction de la ligue et le blocus du château, les Autrichiens relevèrent les fortifications de la ville de Milan et se préparèrent à un siége. Les marchands avaient fermé leurs comptoirs, cachant leurs marchandises; ils étaient inquiétés par des visites domiciliaires.

Au moment le plus inattendu, entra dans Milan, Charles, duc de Bourbon, que les historiens continuent d'appeler le connétable de Bourbon, qui était parti d'Espagne par mer et était débarqué à Gênes. Il amenait un renfort de 800 hommes; il apportait 100,000 ducats. Il voulut réprimer la licence des soldats de la garnison; cela lui fut impossible. Les habitants de Milan étaient désespérés; mais par un bonheur aussi inattendu que l'arrivée du connétable duc de Bourbon, le duc François Sforce avait capitulé le 24 juillet, n'ayant plus de vivres que pour un jour. Il obtint pour la garnison, la vie sauve et le payement de la solde arriérée. Il obtint aussi la libre sortie des bagages. La ville de Côme était cédée au duc François Sforce pour sa retraite, avec 30,000 ducats de rente et les moyens d'aller en Espagne auprès de l'Empereur. Le duc préféra se faire conduire à Marignan. De là il s'établit à Lodi. Ainsi la domination de la maison d'Autriche dans la Lombardie continuait à s'établir.

Le 7 août 1526, l'armée de la ligue commença le siége de Crémone; mai elle dut se retirer à la fin du même mois. Sur ces entrefaites, le pape Clement VII apprit (*V.* Guichardin) avec un profond chagrin que les Turcs venaient de remporter une victoire complète à Mohacz dans le royaume de Hongrie. Pour en rendre compte, nous devons interrompre le récit de la guerre d'Italie.

CHAPITRE VI.

L'archiduc Ferdinand, roi de Bohême et de Hongrie, après la retraite des Turcs.

Il faut dire préalablement, pour l'intelligence des événements de Hongrie, dont nous allons rendre compte, qu'en l'année 1458, Mathias Corvin fut proclamé roi de Hongrie par élection des magnats Ce fut un des plus grands princes de ce royaume. Il avait épousé en second mariage, en 1476, Béatrix, fille de Ferdinand, roi de Naples, de la maison d'Aragon : elle ne lui donna point de postérité. Elle lui inspira le goût de la bibliographie. Par ses conseils, il fit confectionner à Florence, les plus magnifiques livres manuscrits. Nous reviendrons plus loin sur cette passion littéraire. Mathias Corvin mourut en 1490; il eut pour successeur Ladislas VI, roi de Bohême, qui mourut en 1516, dont le fils, enfant de dix ans, né en 1506, et qu'il avait eu la précaution, en 1507, de faire couronner roi, fut le successeur. C'est le roi de Hongrie, Louis II.

Nous avons dit, page 205, que ce jeune prince avait épousé à Vienne, en Autriche, le 22 juillet 1515, l'archiduchesse Marie, une des sœurs de Charles-Quint. Ce mariage avait été fait par l'empereur Maximilien et fut réalisé en 1521. Le jeune roi Louis II était aussi roi de Bohême. Ladislas, son père, que nous venons de citer, était roi de Bohême depuis l'année 1471. Dix-neuf ans plus tard, en 1490, comme nous venons de le dire, il avait été élu roi de Hongrie après Mathias Corvin.

Une autre remarque importante pour l'intelligence de ce qui va suivre, doit être ajoutée. L'archiduc Ferdinand, comme nous l'avons dit pages 205 et 250, avait épousé la princesse Anne, fille du second mariage du roi de Bohême Ladislas; elle n'avait aucun espoir d'être reine de Bohême, cette couronne devant revenir et étant revenue à Louis, son frère aîné d'un premier mariage.

Nous verrons, à la fin du présent chapitre, comment par des événements imprévus, l'archiduc Ferdinand fut roi de Bohême et de Hongrie après le décès du roi Louis II, en 1526, et transmit ces deux couronnes, quoique électives, à sa postérité jusqu'au temps actuel.

Après ces antécédents, nous allons expliquer les malheurs de la Hongrie.

L'empire ottoman, dont la capitale, depuis l'année 1453, était la ville de Constantinople, s'accroissait alors dans le plus grand développement de sa puissance et de son extension. Le sultan Sélim II avait tout récemment, en 1517, fait la conquête de la Syrie et de l'Égypte. Nous avons vu, page 231, que le car-

dinal Ximenès avait prévu cet accroissement en s'emparant de la côte d'Alger; il avait aussi voulu, pour l'empêcher, faire conquérir la Syrie et l'Égypte par les Espagnols. L'empereur Maximilien avait adhéré à ce projet qui n'était pas une croisade, mais une guerre politique.

Le sultan Soliman, qui succéda au sultan Sélim en 1520, avait conquis l'île et la ville de Rhodes le 1er janvier 1523, comme nous l'avons dit page 387.

Deux ans auparavant, ce prince mahométan avait résolu de conquérir la Hongrie, habitée par des chrétiens latins, c'est-à-dire de l'obédience de la cour de Rome. Les hospodars slaves de la Valachie et de la Moldavie, chrétiens grecs, schismatiques, étaient soumis forcément au protectorat de ce chef de l'islamisme.

La conquête de la Hongrie paraissait être d'autant plus facile au sultan Soliman, que le jeune roi Louis II, qui régnait depuis l'année 1516, comme nous l'avons expliqué à la page précédente, n'était âgé que de quinze ans.

Pendant l'année 1521, au mois de juin, le sultan Soliman avait commencé en personne le siége de la ville de Belgrade. Cette forteresse, un des boulevards de la Hongrie, est à l'extérieur de l'angle du confluent du Danube et de la Save. Il s'en rendit maître le 21 août suivant. Le jeune roi Louis, d'après l'avis de son conseil, avait écrit une lettre pressante à l'empereur Charles-Quint, son beau-frère, alors à Worms, pour lui demander des secours; mais la Hongrie fut momentanément sauvée, parce que le sultan était allé faire la guerre au schah ou roi de Perse, et qu'ensuite il employa toutes ses armées pour assiéger la ville de Rhodes.

L'empereur Charles-Quint, étant de retour en Espagne en 1522, avait reçu une ambassade du roi de Perse, schah Ismaël.

Il lui avait envoyé en retour, dans la même année 1522, un moine maronite du mont Liban (V. *Corresp.*, Lanz., I, p. 161) et, par conséquent, de la communion romaine; mais Charles-Quint n'avait pu donner suite à cette correspondance et à ses préparatifs de guerre contre les Turcs, à cause de la guerre d'Italie. D'ailleurs, schah Ismaël était mort en 1523. Son fils aîné, schah Thamasp, lui avait succédé, et comme les Turcs s'étaient retirés des frontières de la Perse, il n'avait point continué la correspondance de son père avec Charles-Quint. Nous verrons plus loin, en 1529, le renouvellement de cette correspondance.

Pendant les premiers mois de l'année 1526, le sultan Soliman recommença la guerre de Hongrie. Les Turcs, maîtres de Belgrade depuis cinq ans, passèrent la Save · une partie de leur armée passa ensuite le Danube et remonta ce fleuve. (*V.* Bonfinius, p. 557.) Ils vinrent assiéger Peterwardein, place sur le Danube, en amont et au nord-ouest de Belgrade. Au commencement du mois d'août de la même année, le roi Louis, alors âgé de vingt ans depuis le 1er mai, prit le commandement des armées hongroises, ayant laissé à Bude, sa ville capitale, la reine Marie, sa jeune épouse, sœur de Charles-Quint. Il se hâta de repartir de Bude pour arriver à Esseck, en Esclavonie, sur la Drave. rivière dont le

cours est presque parallèle à la Save, un peu en amont du confluent du Danube et à peu près à une égale distance de Peterwardein. D'Esseck, il revint à Tolna, à 14 lieues au nord d'Esseck et sur la rive droite du Danube, à 20 lieues au sud de Bude.

Les chefs de l'armée hongroise tinrent conseil. Plusieurs d'entre eux, qui avaient l'expérience de la guerre contre les Turcs, proposèrent de se retrancher dans une forte position défensive, d'autant plus qu'il n'y avait auprès du roi que 4,000 hommes de cavalerie, avec une faible infanterie, et que l'on attendait des renforts considérables de la Haute-Hongrie. D'autres chefs disaient que l'armée turque n'était formidable qu'en apparence; qu'il n'y avait à peine dans leurs colonnes dont l'effectif, disait-on, était de 300,000 hommes, que 30,000 soldats capables de résister aux Hongrois (*V.* Sambucus. *Apud Bonfinium*, p. 560); mais les Turcs avaient une formidable artillerie. Les conseillers donnèrent pour dernier motif, qu'il ne fallait pas exposer la personne du jeune roi aux hasards d'une bataille. Mais le roi Louis fut offensé de cette remarque en sa faveur, et répondit que ces conseillers craignaient, sans doute, d'exposer leurs têtes. Dès lors l'amour-propre offensé fit décider qu'il fallait livrer bataille. On avait oublié les désastres, par imprudence, de Cassovie en 1381, et de Nicopoli en 1396, où le jeune comte de Nevers, depuis le duc de Bourgogne Jean Sans Peur, et l'élite de la noblesse des Pays-Bas avaient été faits prisonniers. A cette époque, l'empereur Sigismond, roi de Hongrie, leur avait aussi conseillé de temporiser; ils ne voulurent rien écouter. Ils furent vaincus par les hordes innombrables des Turcs et faits prisonniers. Enfin on avait aussi oublié les désastres de Varna en 1444, qui furent la cause de la fin de l'empire de Constantinople neuf ans plus tard.

Les Hongrois, ayant le roi Louis à leur tête, se transportèrent au sud, vers la petite ville de Fünf-Kirchen (les Cinq-Églises), non loin des rives de la Drave, et de là, ils allèrent prendre position vers l'est près de Mohacz, autre petite ville près du Danube.

Le territoire de Mohacz s'étend en partie sur un côteau couvert de vignobles et en partie dans une plaine vaste et marécageuse. Le roi, négligeant de prendre possession de la colline, s'établit aux environs, dans cette plaine, dans une maison de l'évêque de Colocza. On avait amené de Bude, sur des bateaux du Danube, les bagages et les tentes pour le campement.

Le jeune roi de Hongrie, étant aussi roi de Bohême, comme nous l'avons dit, avait fait venir des renforts de ce royaume.

Le conseil du roi ayant reconnu que le camp ottoman établi sur la colline, n'était qu'à une distance de deux milles d'Allemagne, voulait livrer bataille. Nous avons indiqué l'effectif de l'armée turque; celui de l'armée hongroise s'élevait jusqu'à 30,000 hommes dont 7,000 de cavalerie. L'élite de la noblesse des deux royaumes y était. Quoique plus faible des neuf dixièmes en nombre que les Turcs, cette noblesse avait dit : « *Victoriam esse in manibus, modo fortuna* « *quam Deus eis obtulisset si voluit.* » C'est-à-dire « que Dieu leur donnerait la

« victoire s'il le voulait. » Ce fut en appuyant sur ces paroles que l'évêque de Colocza encourageait le jeune roi Louis à commencer la bataille. C'était le 29 août 1526, jour de la décollation de saint Jean-Baptiste. Au lever du soleil, l'armée hongroise se déploya au milieu de la plaine de Mohacz, y attirant ainsi les Turcs qui étaient sur la colline. Le roi fit placer aux deux côtés de la double ligne de bataille, les charrois qui étaient nombreux. Nous disons double ligne, parce qu'une armée de réserve se trouvait en arrière. La première ligne était commandée par le ban de Croatie, l'autre par le voïvode de Transylvanie. Le roi était sur cette seconde ligne. Il avait à sa droite les évêques de Strigonie et d'Agram ; à sa gauche le chancelier, d'autres dignitaires et l'élite de sa noblesse. Le palatin de Hongrie parcourait les rangs et excitait le courage de l'armée.

Mais les Turcs avaient, outre les avantages du nombre, celui d'être possesseurs du versant de la colline. Il y avait une église derrière leur ligne immense. Le sultan y fit placer de l'artillerie, pendant qu'il faisait manœuvrer ses troupes, comme autrefois, à Nicopoli, un de ses prédécesseurs, pour cerner l'armée chrétienne par un immense croissant de corps de troupes, dont la courbe se resserrait continuellement pour former un cercle.

La première ligne de bataille des Hongrois ne put résister ni à ce déploiement des ennemis qui les pressaient sur les deux ailes, ni à l'artillerie qui foudroyait leur centre. La seconde ligne éprouva la même difficulté. Le jeune roi Louis, avec sa noblesse qui lui servait de protection, fut dans l'impossibilité de faire preuve d'un courage d'ailleurs inutile. On fit une retraite pendant que le cercle des Turcs n'était pas encore achevé. Pour comble de malheur, pendant l'après-midi, un grand orage qui dura jusqu'à la nuit versait des torrents de pluie. Le roi tomba de cheval ; il s'enfonça dans une mare : il disparut et périt dans un ruisseau appelé Czelepotosz (*V.* Bonfinius, p. 685), dans des broussailles et des boulants de sable. Son corps ne fut retrouvé que deux mois plus tard et transporté dans la sépulture des rois, en l'église d'Albe Royale. La disparition du roi fut la cause d'une retraite qui devint une cohue désordonnée. L'historien Sambucus donne une liste très-longue des princes laïcs et ecclésiastiques qui périrent à la bataille de Mohacz. Dans leur nombre est compris l'évêque de Colocza, imprévoyant auteur de ce grand désastre. L'armée chrétienne était en fuite. Le lendemain, le sultan, ainsi que cela s'était passé après la bataille de Nicopoli, fit amener devant lui les prisonniers, au nombre de 1,500. Il les fit décapiter.

Le sultan Soliman craignant que la disparition totale de l'armée chrétienne ne fût un piége, s'arrêta pendant quelques jours à Mohacz. Enfin, il fit remonter par son armée, les deux rives du Danube, détruisant tout ce qui était sur son passage. La ville de Bude était sans défense ; la reine Marie en avait fui. Les Turcs y entrèrent le 10 septembre 1526 et saccagèrent cette capitale du royaume. Le palais des rois éprouva le plus de ravages.

Un bonheur providentiel sauva la Hongrie qui était à la merci des Turcs. Une sédition venait d'éclater à Constantinople ; le sultan Soliman dut revenir en

toute hâte dans la capitale de son empire : il y séjourna pendant plusieurs mois.

C'est au sac de Bude que fut dispersée la célèbre bibliothèque formée par le roi Mathias Corvin et par la reine Béatrix d'Aragon-Naples, sa femme. Ils avaient fait calligraphier à Florence, les meilleurs manuscrits d'Italie et orner des plus belles miniatures par les plus célèbres artistes. Nous avons donné au discours qui précède le catalogue, imprimé en 1835, des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, quelques détails sur cette précieuse collection.

Un petit nombre de manuscrits de Mathias Corvin est en ce moment à la Bibliothèque impériale de Vienne. (*V.* Lambecius.)

La reine Marie avait avec elle, dans sa chapelle portative, le célèbre missel fait pour ce même roi Mathias Corvin. C'est un chef-d'œuvre confectionné en l'année 1487 par Actavanti de Actavantis, de Florence.

Quelques mois plus tard, cette jeune reine douairière de Hongrie, âgée de 22 ans et sœur de Charles-Quint, revint auprès de l'archiduchesse Marguerite, sa tante, aux Pays-Bas, où elle était née. Elle y apporta le missel de Mathias Corvin, qui depuis le 26 septembre 1599, comme nous l'avons dit page 211, a servi pour la prestation de serment de nos princes souverains en qualité de ducs de Brabant.

C'est pour la reine Marie de Hongrie, qu'Érasme, dont l'influence littéraire était répandue dans l'Europe entière, composa le *Traité de la veuve*. Luther écrivit à cette princesse une lettre de condoléance. Staphylæus a fait aussi son éloge, en 1559, dans son oraison funèbre.

Elle n'a point donné de postérité au roi Louis, son mari. Comme les royaumes de Hongrie et de Bohême étaient électifs, les États de Bohême, prenant en considération que l'archiduc Ferdinand, beau-frère de Louis, leur dernier roi, avait épousé la fille du prédécesseur de Louis, élurent librement Ferdinand, immédiatement après la mort de ce dernier. Mais nous devons ajouter que la reine Marie, avant de partir de Hongrie pour les Pays-Bas, mit le plus grand zèle pour assurer l'élection de l'archiduc Ferdinand, son frère, roi de Hongrie. C'était agir conformément aux intentions de feu l'empereur Maximilien, leur aïeul, selon les traités d'Oedenbourg, en 1490, de Presbourg, en 1491, de Vienne, en 1514 et 1515, et à la volonté du feu roi Vladislas, père de son mari.

Le 15 décembre 1526, l'archiduc Ferdinand fut reconnu roi de Hongrie par la diète royale, à Presbourg, et couronné le 14 janvier 1527, étant aidé par la puissante protection de l'empereur Charles-Quint, son frère, qui pouvait envoyer une armée et de l'argent au secours de la Hongrie. Charles-Quint lui en donna l'assurance par plusieurs lettres. Depuis cette époque jusqu'au moment actuel, les deux couronnes de Bohême et de Hongrie ont été transmises sans interruption à la descendance de Ferdinand d'Autriche et à la maison de Lorraine.

Mais un concurrent redoutable s'était présenté en Hongrie : c'était Jean Zapolya, dit vulgairement Scepus, fils d'Étienne, voïvode de Transylvanie, qui autrefois avait été témoin du mariage de Ferdinand et d'Anne de Bohême. (*V.* page 75.)

Il avait été élu par une partie de la noblesse, selon l'usage antique, dans la plaine de Rakos, et proclamé roi le jour de la Saint-Martin, 11 novembre 1526, trois mois après la bataille de Mohacz et parce qu'après la déroute, il avait mis à couvert par une armée qu'il amenait, la plus grande partie de la Basse-Hongrie. Ces événements étant étrangers au règne de Charles-Quint, nous dirons seulement que par un accord, en l'année 1536, entre les deux concurrents, la couronne de Hongrie devait revenir en totalité à Ferdinand après le décès de Jean Zapolya ; ce qui arriva le 21 juillet 1540.

Ferdinand fut couronné roi de Hongrie le 14 février 1527, dans la ville d'Albe Royale, selon la coutume antique. Nous avons dit qu'en 1491 (*V.* p. 57) Maximilien, alors roi des Romains, y avait aussi été couronné.

L'empereur Charles-Quint apprit avec satisfaction que Ferdinand, son frère, portait les deux titres de roi de Bohême et de Hongrie. Jamais famille n'a été plus unie que celle des enfants du roi-archiduc Philippe le Beau et de l'infante Jeanne. Nous devons rappeler, à l'éloge de cette famille, qu'autrefois l'empereur Maximilien, leur aïeul, leur avait donné l'exemple de la concorde, comme nous l'avons démontré.

Nous dirons enfin que Charles-Quint, persistant dans ses intentions de secourir son frère Ferdinand, lui écrivait, entre autres, le 4 novembre 1528 : « Mon bon « frère, vous savez bien qu'en toutes affaires importantes, je vous ai toujours « demandé votre avis. » (*V.* Lanz, I, p. 292.)

CHAPITRE VII.

Continuation des événements d'Italie.

Il faut revenir aux événements d'Italie. Le pape Clément VII, ayant été informé des résultats malheureux de la bataille de Mohacz, en Hongrie, se repentit de sa politique hostile envers Charles-Quint. (*V.* Guichardin.) Il voulut se rapprocher de lui. L'Empereur était disposé à ce rapprochement, mais les événements entraînèrent Clément VII dans les plus grands malheurs.

L'Empereur qui avait envoyé d'Espagne en Lombardie, l'ancien connétable de Bourbon avec des renforts et de l'argent, comme nous l'avons dit page 431, fit embarquer en Espagne une autre armée pour Naples, sous le commandement de Charles de Lannoy, comte du Saint-Empire. Nous avons vu ci-dessus, page 425, que l'Empereur lui avait conféré ce titre nobiliaire en reconnaissance de ses services.

L'escadre, composée de vingt-cinq navires, souffrit beaucoup d'une tempête dans les parages de la Corse et de la Sardaigne, et éprouva de grandes avaries.

Aussitôt que le comte de Launoy fut arrivé à Naples, Clément VII lui écrivit pour entrer en négociations avec lui, en l'informant qu'il renonçait à la ligue. Le pape obtint, au nom de l'Empereur, une trêve de sept mois. Les partisans de la ligue en furent mécontents. Une conjuration en faveur de la ligue contre les Autrichiens, éclata dans Rome pendant l'hiver de 1526 à 1527. La puissante famille Colonna avait rassemblé 2,000 hommes. Les conjurés occupèrent cette ville nuitamment et par surprise ; ils voulurent s'emparer du pape, qui les attendait au Vatican : il s'était revêtu de ses habits pontificaux. C'est ainsi que deux cent vingt ans auparavant, le pape Boniface VIII avait été arrêté dans Anagni par les commissaires de Philippe le Bel, roi de France. Clément VII, cédant aux instances des cardinaux qui étaient près de lui, se réfugia au château Saint-Ange. Il fut bientôt rendu à la liberté, en s'unissant à la cause des ennemis de l'Empereur.

L'armée pontificale, ayant reçu quelques secours en argent, des rois de France et d'Angleterre, abandonna le pays plat et se concentra dans Frosinone; elle marcha vers Tivoli, Palestrina et Velletri pour couvrir la ville de Rome à l'approche de l'armée du duc de Bourbon, comme nous allons l'expliquer. Nous n'exposerons point les détails peu importants de leurs opérations militaires pendant les trois premiers mois de l'année 1527.

« Le duc de Bourbon, écoutant les nouvelles de ces désordres dans la ville de « Rome, dit l'historien contemporain Robert Macquereau, fut long espace sans « partir, de couroux qu'il avoit pour ce qu'il avoit entendu que treves estoient « données pour sept mois par l'Empereur au pape Clement VII. Donc le plustot « qu'il put et pour complaire à l'Empereur, se mit aux champs avec une puis- « sante armée, accompagné du prince d'Orange, du marquis de Guast et d'au- « tres seigneurs d'Espagne et d'Allemagne. »

Nous ferons observer que préalablement il avait pacifié le duché de Milan; mais il manquait d'argent. Tout autre que lui n'aurait pas osé entreprendre par ce motif, l'expédition contre Rome. Mais pour contenter son armée et pour l'augmenter, il autorisa le pillage pendant toute la route, traitant l'Italie en ennemi, comme autrefois Brennus, chef des Gaulois, Alaric, roi des Goths, et Genseric, roi des Vandales.

Pour faire connaître les difficultés que Charles-Quint éprouvait fréquemment, nous intercalons ici le passage suivant du texte de M. Daru (V. *Histoire de Venise*, liv. XXV) : « L'armée impériale, dit-il, avait reçu des renforts; mais « plus elle devenait nombreuse, plus elle se montrait indisciplinée, parce qu'il « n'était pas possible de la payer. Charles-Quint, le prince le plus puissant de « l'Europe, fut un des plus nécessiteux. La constitution du royaume d'Espagne « ne lui permettait pas de lever des impôts proportionnés à ses besoins. Ses « diverses affaires en Flandre, en Allemagne, en Italie, absorbaient ses moyens « et ne lui laissaient pas de quoi entretenir l'armée qu'il avait dans le Milanais. »

Cependant, le connétable de Bourbon partit de Milan avec son armée. Il traversa le Pô, près de Plaisance, le 30 janvier 1527, sans s'inquiéter si l'armée

de la ligue, mal commandée par le duc d'Urbin, le suivait. Lorsqu'il fut arrivé à Bologne, au pied de l'Apennin, il en fut débarrassé; elle prit la route du littoral vers Ancône. Alors le duc de Bourbon traversa la Toscane. Il entra dans les États-Romains. La ville de Rome allait être entre deux armées : celle du comte Charles de Lannoy, alors au midi, à la frontière du royaume de Naples, et celle de Charles de Bourbon, au nord, à la frontière de Toscane. (*V.* Guichardin, III, p. 27.) Dans cette perplexité, le pape Clément VII proposa à Charles de Lannoy une suspension d'armes de trois mois, qui fut conclue le 8 mars 1527. Le pape devait payer 60,000 ducats. Charles de Lannoy vint à Rome pour mieux s'entendre avec lui, et il envoya un émissaire vers le connétable duc de Bourbon pour lui signifier la trêve. Lannoy fit plus; il alla au-devant de lui, à Florence, avec 20,000 ducats, le 6 avril 1527. Mais le connétable, éludant l'entrevue, continua sa marche. Tandis que les troupes de la ligue restaient près de la mer Adriatique, entre Forli et Imola, le 22 avril, le connétable était à Arezzo, ayant traversé la Toscane.

L'alarme se répandit dans Rome. Le pape, qui avait eu l'imprudence de désarmer la garnison à la suite de la trêve, donna le commandement militaire de la place à son neveu Horace des Ursins. Il fit établir quelques fortifications au nord du quartier peu étendu de la ville, à la rive droite du Tibre vers le Borgo; mais il ne permit point que dans l'intérieur de Rome l'on coupât les ponts : il voulait laisser libre la communication entre la rive droite du fleuve et la rive gauche, où s'étend la plus grande partie de la ville. Nous ferons observer que le pape, ayant été chevalier de Rhodes, devait probablement avoir des connaissances de l'art militaire. Le pape fit armer une milice bourgeoise; il fit prendre les chevaux des écuries des cardinaux. Il demanda aux plus riches habitants une cotisation en numéraire. Il ne put l'obtenir. Il envoya demander à l'armée de la ligue un corps de troupes auxiliaires, mais elles n'arrivèrent point.

Le 5 mai 1527, le connétable vint établir son camp au nord de la ville de Rome, dans la prairie où probablement jadis le roi Porsenna avait établi le sien et dans les mêmes environs où récemment, pendant l'année 1849, s'est établie l'armée française, commandée par le duc de Reggio.

Le duc de Bourbon envoya un trompette en parlementaire, pour faire demander au pape le passage dans la ville, afin de continuer sa marche vers le royaume de Naples; ce qui lui fut refusé. Alors il voulut s'emparer de la position du Borgo près de l'église de San-Spirito. Il s'établit dans des vignobles. Le 6 mai, au moment de l'aube et pendant un fort brouillard, le connétable, en costume blanc, faisant porter auprès de lui une grande échelle et ordonnant à ses soldats de le suivre, s'avança jusqu'au pied du rempart vers un endroit où il y avait une brèche à la partie supérieure de cette antique muraille, près de la porte Cavalleggieri, sur la route de Civita-Vecchia. Les Romains pointaient les pièces d'artillerie de la place, au hasard, à cause du brouillard; mais un porte-enseigne de la garnison, descendu par la brèche, avait aperçu le connétable au bas du mur : il remonta sur le rempart. Le connétable fit poser son échelle

au dessous de cet endroit, afin d'y monter par la brèche. Le porte-enseigne romain l'abattit d'un coup d'arquebuse; la balle lui traversa le corps : il tomba et se cassa la cuisse. Philibert de Chalons, prince d'Orange, qui le suivait, s'approcha de lui; il expirait. Il s'empressa de le couvrir de son manteau, afin que la troupe qui s'avançait à l'assaut, ne s'aperçût pas de la mort de leur chef. « Mais cet accident, dit Guichardin (III, p. 300), dès qu'il fut « connu, loin de décourager l'armée, fut un motif d'ardeur pour venger le « connétable qui était l'idole de ses soldats. »

Le prince d'Orange, quoique blessé lui-même, prit le commandement de l'armée; il s'adjoignit un conseil de guerre composé de vingt Espagnols et d'autant d'Allemands. Mais les soldats, dans leur désir de vengeance, ne témoignèrent aucune subordination à ce conseil; ils étaient montés à l'escalade, et maîtres du rempart, ils s'avançaient jusqu'au château Saint-Ange en deçà sur la rive du Tibre.

Aussitôt que la mort du connétable et la fatale nouvelle de l'assaut donné par les troupes impériales qui montaient au rempart, furent répandues dans Rome, le pape et plusieurs cardinaux sortirent en hâte du Vatican et vinrent se réfugier au château Saint-Ange, où ils se barricadèrent. C'était la seconde fois depuis quelques mois, comme nous l'avons dit.

Le prince d'Orange, s'étant avancé jusqu'autour de cette forteresse, reçut une autre blessure à la tête. Il lui fut impossible de continuer à commander l'armée. On le transporta en arrière des rues où l'on se battait avec acharnement. Après deux heures de combat, les troupes pontificales furent mises en déroute. Les Autrichiens étaient les maîtres de Rome. C'est à tort que nous employons l'expression Autrichien, pour désigner une soldatesque sans frein, sans chefs, recrutée par l'appât du pillage, mélange d'Allemands catholiques sans religion et de luthériens détestant le pape, et aussi d'Espagnols semblables à ces brigands rapaces, la honte de leur patrie et de l'humanité, qui ravageaient alors le nouveau monde.

Depuis longtemps, cette troupe n'était qu'en apparence l'armée de l'Empereur. Ils étaient les soldats du connétable, comme autrefois l'armée de Sylla, *Syllani milites*, qui n'était plus l'armée de la république. Le connétable n'avait exigé d'eux que le courage infernal des bandits. Ils se répandirent dans les rues de la malheureuse ville. Les habitants notables, tant laïcs qu'ecclésiastiques, avaient fui hors de la ville. Pour comble de calamités, la bourgeoisie, qui aurait pu se défendre dans les rues et aux fenêtres des maisons, était divisée en gibelins partisans de l'Empereur et en partisans de la ligue. La soldatesque pilla les palais, les maisons bourgeoises et autres. L'égoïsme des riches, à qui le pape avait demandé une cotisation, comme nous l'avons dit, fut cruellement puni. Un d'entre eux n'avait offert que cent ducats qu'il ne versa point; ses filles éprouvèrent toutes les infamies du viol. Il ne put se racheter la vie qu'en donnant une somme considérable. (*V.* Guichardin, III, p. 295.)

Pendant le pillage, le duc de Mantoue offrit 50,000 ducats pour garantir son

palais. Le cardinal de Sienne, quoique dévoué à l'Empereur, fut retenu prisonnier des Allemands jusqu'à ce qu'il eût traité avec les soldats espagnols. Ils le conduisirent au Borgo, tête nue, et l'accablèrent de coups; il ne se retira de leurs mains qu'en payant 5,000 ducats. D'autres riches éprouvèrent le même sort. Les dames romaines et les religieuses assouvirèrent forcément la brutalité des soldats. Les reliques et les autres choses sacrées furent foulées aux pieds, tandis qu'autrefois, en l'année 410, les Goths, quoique Ariens, avaient respecté ce qui appartenait à Saint-Pierre, dans les églises orthodoxes. Si l'on croit que nous exagérons ce récit épouvantable, que l'on consulte tous les historiens contemporains; nous n'analysons qu'une faible partie de leur récit.

Cependant, l'armée de la ligue, commandée par le faible duc d'Urbin, appelée pour la délivrance du pape, comme nous l'avons dit, ayant abandonné le littoral de l'Adriatique, avait traversé les Apennins. Elle n'était partie de Florence que le 3 mai. Le 11 du même mois, elle était à Orvieto, à 20 lieues au nord de Rome. Le duc d'Urbin envoya une reconnaissance jusqu'auprès du château Saint-Ange pendant la nuit; mais elle se retira au point du jour. Quel secours aurait-elle apporté? le pillage était en grande partie achevé. Le pape avait demandé le secours des Vénitiens qui le lui refusèrent. (*V.* Mémoires de Tavannes.) Le saint-père avait aussi écrit au vice-roi de Naples qui était à Sienne, c'est-à-dire à 42 lieues au nord de Rome, pour le prier d'arriver en hâte et de prendre le commandement de l'armée, laissée sans chef depuis la mort du connétable et la blessure dangereuse du prince d'Orange.

Lannoy se hâta d'arriver; mais la soldatesque ne voulut pas se soumettre à son commandement. Il aurait été maltraité, s'il ne s'était retiré. Avant de partir, il avait obtenu de pouvoir conférer avec le pape au château Saint-Ange. Le pape traita de sa délivrance le 7 juin 1527, aux conditions de payer en trois termes 400,000 ducats pour la solde de l'armée qui arriverait dans les vingt jours; plus, 250,000 ducats dans les deux mois. Des archevêques et d'autres prélats devaient être donnés en otages. Le pape devait remettre à l'Empereur le château Saint-Ange, Civita-Vecchia, Ostie, Castellano, Parme et Plaisance, mais Lannoy prit la résolution d'attendre les ordres de l'Empereur pour la mise en liberté du souverain pontife, ensuite il partit pour rassembler son armée à Naples.

Alors Alarçon vint à Rome. Il avait seulement sous ses ordres quelques troupes arrivées de Naples et celles de l'armée du connétable qui voulurent bien lui obéir; ce qui était le seul moyen de formation d'une nouvelle armée. Il entra au château Saint-Ange, et fut le gardien du pape en attendant les ordres de l'Empereur. C'était ce même Alarçon qui avait été le gardien de François Ier à Madrid.

Presque toute l'armée qui était en rébellion se licencia d'elle-même. Les moins obstinés, comme on vient de le dire, se soumirent à l'autorité autrichienne; mais les plus obstinés continuèrent à rester sous les armes et indépendants. On eut la prudence de ne point vouloir les soumettre par la force. Ils ne quittèrent Rome qu'à la fin de l'année, après la délivrance du pape.

Le corps inanimé du connétable fut inhumé à Gaëte, avec cette épitaphe : *Aucto imperio, Gallo victo, superata Italia, Pontifice obsesso, Roma capta, Borbonius hic jacet.*

« Jamais général, dit Du Bellai, ne fut plus aimé de ses troupes. Il distri-
« buait à ses soldats sa vaisselle d'argent, ses meubles, ses joyaux, ses habits.
« Il ne se réservait qu'un corsage d'argent qu'il portait sous ses armes. »

Des historiens mal informés ont prétendu avec dérision, que tandis que l'armée de Charles-Quint tenait le pape captif au château Saint-Ange, cet Empereur faisait, par hypocrisie, dire en Espagne des prières pour sa délivrance. Cette absurde diffamation se réfute d'elle-même par le récit que l'on vient de faire. Ses prières dans les églises étaient sincères. En effet, la captivité du pape, qui avait eu l'imprudence de se renfermer dans le château Saint-Ange, au lieu de s'enfuir loin de Rome, vers l'armée autrichienne du comte de Lannoy, était un événement imprévu. Ce n'est pas en cette occasion, mais plusieurs fois, que la mémoire de Charles-Quint et celle de l'empereur Maximilien, son aïeul, ont été outragées.

D'ailleurs, à cette époque, les communications par la Méditerranée entre l'Italie et l'Espagne étaient fort lentes. Nous avons vu page 411, que la nouvelle de la victoire de Pavie, du 24 février, ne fut connue à Madrid que le 24 mars. La nouvelle du sac de Rome ne fut de même connue de l'Empereur que tardivement, par un capitaine de navire de transport, qui était de retour après avoir amené le renfort de troupes destinées pour le Milanais. Ce capitaine avait appris cette nouvelle à Monaco, à la sortie des parages d'Italie, et s'était hâté d'en aller informer l'Empereur.

Il faut cependant ajouter qu'aussitôt l'Empereur fit assembler son conseil. Le duc Frédéric d'Albe y prononça un discours tendant à prouver que si le pape eût été uniquement le chef de l'Église, il aurait fallu lui rendre immédiatement la liberté, mais qu'il était prince temporel, qu'il s'était attiré son malheur par une alliance impolitique avec le roi François Ier, qu'en conséquence, on aurait dû seulement le laisser en état de blocus au château Saint-Ange, jusqu'à ce que l'on pût obtenir les garanties d'un traité sur lequel on pouvait se fier. L'avis du duc d'Albe fut exécuté. Alarçon reçut l'ordre de garder le pape jusqu'à de nouveaux ordres, mais avec les égards qui étaient dus à son rang suprême.

Cet événement est le dernier de la carrière politique du duc Frédéric d'Albe, l'un des grands ministres de Charles-Quint. Il mourut quelques mois plus tard. Don Garcia d'Albe, son fils, étant décédé depuis l'année 1510 dans une expédition en Afrique, don Ferdinand Alvarez, de Tolède, son petit-fils, né en 1508, succéda au titre ducal de son aïeul. L'on ne connait que trop dans les dix-sept provinces des Pays-Bas, l'inflexible dureté et la cruauté de son caractère.

L'historien Sandoval (I, p. 822) reproche avec raison à Guichardin d'avoir écrit que c'est une fausseté que l'Empereur ait eu l'intention de faire conduire le pape en Espagne. Voici la vérité que nous avons découverte dans une dépêche adressée à l'Empereur par Pierre de Veyre, datée de Naples,

du château de l'OEuf, le 30 septembre 1527. (V. *Corresp.* Lanz, I, p. 250.) De Veyre, s'étant embarqué à Barcelone, avait été envoyé à Naples par l'Empereur, au mois d'août 1527. Il devait envoyer une relation exacte de ces événements. Étant arrivé à Naples le 19 septembre, il écrivait : « Je vous pro-
« mets, Sire, que l'on vous fait beaucoup de mauvais tours, car l'on m'a dit
« qu'il est venu ung homme du duc de Ferrare, lequel est envoyé pour aller
« au camp et persuader aux Allemands que ils pregnent le pape et qu'ils
« l'amenent à la Volte de Lombardie et qu'ils en auront de l'argent. Il est vrai
« c'est ung très-mauvais tour, car le marquis du Guast retient l'homme de
« peur qu'il n'aille au camp. »

L'armée du vice-roi de Naples, qui vint à Rome, et les restes de l'armée du connétable formaient un effectif de 18,000 hommes; mais une épidémie provenant du climat insalubre de cette ville pendant l'été, en réduisit considérablement le nombre. Charles de Lannoy, qui était parti de Naples pour Rome, au commencement du mois de septembre, dût s'arrêter à Aversa, entre Naples et Capoue, étant dangereusement malade. Il mourut le 23 septembre 1527, après avoir désigné pour remplir ses fonctions de vice-roi, par intérim, Hugues de Moncada. Pierre de Veyre en avait informé l'Empereur, par un des paragraphes de la lettre du 30 septembre, ci-dessus indiquée.

Charles de Lannoy, né en 1470 aux Pays-Bas, était chevalier de la Toison d'or depuis 1516. Nous rappellerons qu'il fut institué comte du saint-empire par un diplôme de l'Empereur, daté de Tolède le 10 février 1526. Il fut ensuite prince de Sulmone. Il avait été gouverneur de Tournai en 1521, vice-roi de Naples en 1522.

Hugues de Moncada partit pour Rome. Il présenta au pape, toujours prisonnier au château Saint-Ange, une lettre de l'Empereur qui insistait sur le payement des 400,000 ducats promis par le traité du 7 juin précédent. Enfin, le 26 novembre de la même année 1527, un traité fut conclu définitivement au château Saint-Ange, dans la chambre du pape, par les capitaines délégués de Hugues de Moncada et par ceux du saint-père.

Le traité du 7 juin y fut confirmé. Il y fut stipulé que le pape devait payer, au moment de sa délivrance, 73,169 écus d'or au soleil et en divers à-comptes, des 400,000 ducats qu'il devait; que pour trouver cette somme, le pape ferait une création de cardinaux moyennant finances, et engagerait les décimes du royaume de Naples; que des otages seraient livrés jusqu'à l'accomplissement des payements. Pour mieux assurer la tranquillité à l'avenir, le pape livrerait en garantie les villes désignées au traité du 7 juin. On en ajouta quelques autres. Outre celà, le pape devait payer 67,000 ducats aux Allemands et 35,000 aux Espagnols. Il sortit enfin du château Saint-Ange dans la nuit du 8 au 9 décembre 1527 (*V.* Guichardin), sans être accompagné d'aucun cardinal, et presque sans serviteurs.

Louis de Gonzague, commandant une escorte d'arquebusiers espagnols, l'attendait dans une prairie hors de Rome et le conduisit jusqu'à Monte-Fiascone;

de là le pape vint à Orvietto. Il y arriva nuitamment. Quoique nous n'aimions point à faire de la satire, nous sommes forcés de dire encore une fois qu'en s'éloignant de Rome, il finit par où il aurait dû commencer.

Depuis le mois d'août précédent, le roi François Ier avait envoyé une armée française, commandée par le maréchal de Lautrec, pour remettre le pape en liberté. Cette armée avait passé les Alpes et s'était arrêtée à Bologne jusqu'au commencement de décembre. Nous en rendrons compte ultérieurement.

L'Empereur était dans la persuasion que le pape avait été mis en liberté depuis longtemps, lorsque le 22 novembre (*V.* Lanz. I, p. 556) il lui écrivit une lettre de félicitations dans laquelle il se plaignait que ses ministres ne l'avaient pas encore informé de sa délivrance. En outre, l'Empereur lui donnait l'assurance la plus franche qu'il n'était aucunement coupable des désagréments de sa détention et qu'il l'avait déclaré au nonce apostolique en Espagne. Le pape lui répondit le 11 janvier 1528.

CHAPITRE VIII.

Naissance du prince d'Espagne, qui fut le roi Philippe II.

Le fils aîné de Charles-Quint et d'Élisabeth de Portugal naquit à Valladolid le 21 mai 1527. Ce prince avait été appelé Philippe, du nom de l'archiduc-roi, son aïeul.

Aussitôt que cet enfant fut habillé, l'Empereur, son père, le prit dans ses bras en disant : « Que Dieu fasse de toi un bon chrétien, qu'il éclaire ton esprit, afin « que tu soies capable de bien gouverner les États qui seront ton héritage. »

Alors les Cortès qui étaient assemblées à Valladolid, les grands d'Espagne et les autres seigneurs de la cour, s'empressèrent de présenter leurs hommages à l'Empereur. Le mercredi 5 juin 1527, le prince nouvellement né fut baptisé en l'église du monastère de Saint-Paul, à Valladolid, par l'archevêque de Tolède. L'Empereur, richement costumé, alla chercher la marraine (*V.* page 424), qui était, comme on l'a dit, la reine Éléonore, sa sœur aînée. Il la conduisit au lit de l'impératrice. Le cortége se mit en marche. Les solennités du baptême de son fils (*V.* Sandoval, I, p. 878) furent les mêmes que celles de l'Empereur en l'année 1500, à Gand (*V.* page 105). Il y avait un plancher depuis le palais jusqu'à l'église; ce plancher était orné de roses (c'était au mois de juin), d'autres fleurs, et d'orangers, arbuste alors nouvellement connu en Europe. De distance en distance, il y avait des arcs de triomphe, décorés de figures d'argent et de vermeil. Le portail de l'église était encore plus magnifique; les parois de l'intérieur étaient tendues de tapisseries d'or. L'autel était couvert de reliques. Le connétable de Castille portait l'enfant. Il avait à sa gauche le duc Frédéric

d'Albe, qui a peu survécu à cette solennité, comme nous l'avons dit. Après lui, il y avait deux dames, dont l'une était la sage-femme et l'autre la nourrice. Trois seigneurs portaient les objets nécessaires au baptême. Venait ensuite la marraine (la reine Éléonore), dont la robe était couverte de perles et de diamants; le duc de Véjar la soutenait par la main. A la suite de la reine, il y avait les dames de l'impératrice et de la reine; les seigneurs de la cour leur donnaient la main. Parmi eux était le comte de Nassau. Ils étaient suivis de l'archevêque de Tolède, qui devait administrer le sacrement de baptême, de l'évêque d'Osma, confesseur du roi, de l'évêque de Palencia et d'autres prélats. Leurs mitres étaient d'un grand prix.

Lorsque le cortége eut entouré l'autel, le duc de Véjar prit l'enfant des bras du connétable et le confia à la nourrice qui le déshabilla, et le rendit au connétable qui le tint par le corps, tandis que le duc de Véjar lui soutenait la tête.

L'archevêque de Tolède demanda le nom de l'enfant. Le duc d'Albe, ancien ami et zélé serviteur du feu roi Ferdinand, répondit: « Son nom est Ferdinand, en souvenir de son aïeul le Roi Catholique. » Mais aussitôt un héraut s'écria : *Oyd, oyd, oyd, don Felipe principe de Castilla por la gracia de Dios!* en y ajoutant tous ses autres titres. Cette collision n'était pas l'effet d'un malentendu, mais d'un ordre antérieur de l'Empereur, qui chérissait la mémoire de l'archiduc Philippe, son excellent père, et qui avait appris combien le roi Ferdinand avait été défavorable à ce prince.

Après le baptême, les parrains, qui étaient le connétable, le duc de Véjar et le comte de Nassau, signèrent l'acte.

CHAPITRE IX.

Traités divers entre les rois d'Angleterre et de France. — Renouvellement de la guerre en Italie.

Avant de reprendre notre récit, il faut faire mention de trois traités d'alliance que le roi François Ier parvint à conclure avec Henri VIII, roi d'Angleterre. Ce n'était plus le temps où Henri VIII était l'ami et même l'admirateur du jeune Empereur, son neveu. Nous ne rechercherons pas, en ce moment, si le projet de divorce du roi Henri VIII d'avec la reine Catherine d'Aragon était la cause du refroidissement de Henri pour son neveu. Cela sera expliqué plus loin. Mais ce qui contribua le plus à l'éloignement de ces deux princes, ce furent les intrigues du cardinal Wolsey, qui était alors plus que jamais en faveur auprès du roi son maître.

Il avait cherché et il trouvait l'occasion de se venger de ce que deux fois, il

n'avait pu être élu pape, après les deux pontificats de Léon X, en 1522, et d'Adrien VI, en 1523.

Avant les deux élections de leur successeur, Wolsey, comme nous l'avons expliqué page 362, avait très-mal servi les intérêts de Henri VIII aux conférences de Calais. (*V.* Rapin de Thoyras.)

Wolsey parvint à décider le roi Henri VIII à traiter avec le roi François Ier, parce que, disait-il, l'Empereur son neveu, après avoir soumis la France et l'Italie à sa domination, voudrait soumettre l'Angleterre.

En conséquence, pendant l'année 1527, les deux rois firent ensemble deux traités datés de Westminster. (*V.* Dumont, *Dipl.* V, p. 181.)

Par le premier, du 30 avril de cette même année, une médiation serait offerte à l'Empereur par le roi son oncle. Un des articles de ce traité stipulait que le roi François Ier, quoique fiancé avec la reine Éléonore, se serait désisté de son mariage pour épouser la princesse Marie d'Angleterre, alors enfant de 9 ans et qui, en 1554, épousa le roi Philippe II, fils de l'Empereur. Le roi d'Angleterre promettait pour une somme de 50,000 ducats, de renoncer au titre et aux armoiries de roi de France, que le roi Edouard III avait pris, lorsqu'il prétendit, en 1326, à l'héritage du dernier roi capétien direct.

Par un acte supplémentaire du même jour, on s'engageait à ne point faire la guerre à l'Empereur, s'il mettait en liberté, les deux fils du roi de France, otages en Espagne.

Par le second traité du 29 mai 1527, le roi Henri VIII promettait au roi François Ier, un contingent de troupes, afin de l'aider à délivrer l'Italie, et principalement le pape alors récemment captif depuis le 6 du même mois.

L'armée réunie des deux rois devait être de 30,000 hommes de pied et de 1,500 gendarmes. Les deux rois devaient équiper ensemble une flotte pour l'embarquement de 15,000 hommes. Leur armée devait se joindre à celle de la ligue d'Italie. Le roi de France devait disposer à la guerre le roi de Navarre, le duc de Gueldre, et Jean Scepus ou Zapolya, prétendant à la couronne de Hongrie. Le roi de France devait faire aussi des propositions au sultan des Turcs. C'est la première origine de l'alliance de la France avec la Porte Ottomane ; nous verrons plus loin, en l'année 1530, qu'elle s'est définitivement effectuée.

Par un troisième traité, conclu en la ville d'Amiens, le 18 août de la même année 1527, il fut résolu : 1° que tous les avantages de l'*Intercursus mercium* et autres, conclus entre les souverains d'Angleterre et des Pays-Bas, seraient communs aux sujets français ; 2° que le concile général qui pourrait être convoqué par l'Empereur pendant la captivité du pape, n'aurait point lieu ; 3° que les deux rois se rendaient réciproquement leur parole pour le mariage de la jeune princesse Marie, fille du roi d'Angleterre.

Le roi Henri VIII chercha un prétexte pour commencer immédiatement les hostilités contre son neveu. Il lui réclama, par des ambassadeurs, qui furent envoyés en Espagne : 1° les sommes prêtées par lui-même et par le feu roi Henri VII son père ; 2° les 500,000 écus, pour n'avoir pas épousé l'autre prin-

cesse Marie, sœur de Henri VIII. L'Empereur répondit avec modération aux ambassadeurs, que ces payements se feraient ultérieurement, parce qu'il ne pouvait y satisfaire à cause de la guerre d'Italie. (*V.* Rapin de Thoyras, VIII, p. 257.)

Le roi Henri VIII voulait commencer les hostilités en Flandre, saisissant l'opportunité de l'éloignement de l'Empereur qui était en Espagne ; mais le mécontentement de ses sujets et, entre autres, une émeute des fabricants de draps à Londres, parce que leurs relations commerciales allaient être interrompues, l'en empêcha. Cette émeute ne fut apaisée que par les promesses de pacification qui furent faites par le cardinal Wolsey. Les deux rois envoyèrent ensemble des ambassadeurs à l'Empereur, qui était à Palencia ou à Burgos, pour lui faire des propositions pacifiques (*V.* Vanden Esse.) Elles furent renouvelées, entre autres le 21 septembre 1527. Elles consistaient, du côté du roi d'Angleterre, à obtenir la délivrance du pape ; du côté du roi de France, à offrir une somme de deux millions d'écus d'or au soleil. Moyennant cette somme, ses deux fils lui seraient rendus.

L'Empereur répondit que le pape avait été mis en captivité sans son ordre et à son insu, par une armée en rébellion ; que son droit sur le duché de Bourgogne et ses dépendances était incontestable, à cause de la donation faite en 1361 par le roi Jean, à son sixième aïeul ; que le roi de France avait volontairement livré en otages ses deux fils par une option avec douze de ses gentilshommes ; que le château de Hesdin serait échangé pour la ville de Tournai ; que le comté d'Ast en Piémont, héritage de la maison d'Orléans, resterait au roi ; que François Sforce serait paisible possesseur du duché de Milan ; enfin, que le roi Très-Chrétien devait renoncer à ses prétentions sur le royaume de Naples. Le résultat malheureux de ces négociations sera ultérieurement expliqué.

Le roi François Ier, comme nous l'avons dit page 429, avait renoncé, par le traité de Cognac, à la souveraineté du duché de Milan ; mais voulant recommencer la guerre en Italie, il avait résolu, pendant ces négociations, d'envoyer une armée au delà des Alpes. Il faut se souvenir, pour connaître son plan de campagne, qu'elle était envoyée sous prétexte d'aller délivrer le pape, alors captif au Château Saint-Ange.

Le 5 du mois de juillet 1527 (*V.* Lanz, I, p. 528), il avait fait partir de Lyon, vers les Alpes, son artillerie. Le Ier août, le maréchal Odet de Foix de Lautrec, qui avait été gouverneur de Milan et qui fut la cause du soulèvement de l'Italie, en 1524, par sa dureté, passa cette digue naturelle, élevée entre la France et l'Italie. Il assiégea le fort de Busca : la garnison autrichienne se rendit. Il prit ensuite la ville d'Alexandrie que les Autrichiens rendirent par capitulation; elle fut remise à François Sforce, duc de Milan, expulsé de ses États par le connétable de Bourbon, comme nous l'avons dit page 431. Une flotte française entra dans le port de Gênes qui s'était rendu par la famine. Antoine de Leyva qui était dans Milan avec 5,000 hommes d'infanterie allemande et espagnole, et avec 150 hommes d'armes, s'attendait à être assiégé. Il avait auprès de lui Jean de

Leyva, son frère, Jean, comte d'Egmond, père du célèbre Lamoral, et d'autres officiers sur lesquels il pouvait compter : il avait pourvu à la défense de Pizzighitone, de Novarre, de Côme et d'autres places. Il confia le commandement de Pavie à Ludovic Belgiojoso. Le 28 septembre, le maréchal de Lautrec commença le siége de Pavie (*V.* Guichardin, III, p. 326.) La brèche fut ouverte le quatrième jour; mais le dixième jour, 8 octobre, tandis que Belgiojoso envoyait un trompette pour capituler, les soldats français entrèrent par la brèche. Ils pillèrent cette malheureuse ville pour venger la captivité de leur roi François Ier, dont les habitants n'étaient pas coupables. Nous verrons plus loin qu'elle fut pillée une seconde fois en l'année 1528.

La ville fut remise au duc de Milan, François Sforce. Les chefs de l'armée de la ligue proposèrent ensuite à Lautrec de reprendre Milan et d'y rétablir François Sforce; ce qui eût été une barrière pour empêcher qu'une armée allemande descendît des Alpes du Tyrol. Lautrec déclara qu'il ne pouvait se détourner de la mission que le roi de France lui avait donnée d'aller délivrer le pape; mais il confia aux alliés la garde des places qu'il avait conquises et dans lesquelles il rétablissait l'autorité de François Sforce. Il fit avancer Janus Fregose et le comte de Garazzo avec un corps de troupes d'observation, au village de Landriano, à deux milles de Milan, pour empêcher les sorties qu'Antoine de Leyva pourrait faire.

Le 18 octobre 1527, Lautrec passa le Pô; il alla camper à Castel San-Giovani, distribuant ses troupes dans le duché de Parme, pour attendre les renforts recrutés en Allemagne et le corps de troupes lorraines du comte de Vaudemont, qui depuis le commencement de la campagne était en Toscane avec l'armée de la ligue et qui était frère du duc Antoine le Bon (1508-1541).

Aussitôt que Lautrec se fut éloigné de Milan, Antoine de Leyva en sortit et reprit les places que les Français avaient occupées.

Lautrec s'empara de la ville de Bologne; mais au mois de décembre 1527, ayant appris que le pape avait été remis en liberté, il ne s'avança pas davantage : il attendit dans Bologne, pendant vingt jours, les ordres du roi de France.

Le pape avait écrit d'Orviette une lettre de remercîments au maréchal de Lautrec, en l'assurant que sa marche militaire pour arriver à son secours dans Rome, avait eu l'heureux résultat de faire hâter sa délivrance.

Le maréchal de Lautrec, les chefs de la ligue et les ambassadeurs d'Angleterre pressèrent le pape de se joindre à eux contre les Autrichiens; mais le souverain pontife, délivré de captivité depuis quelques jours, ayant cédé la ville de Rome et les autres places désignées par le traité qui lui avait rendu la liberté, comprit aisément qu'il lui était impossible de recommencer la guerre.

Il faut ajouter, par appendice, que pendant le passage de l'armée française vers la Toscane, trois Siciliens, les frères Imperiali, exilés par le vice-roi de Sicile, firent proposer au roi François Ier, par l'intermédiaire du maréchal de Lautrec, de faire soulever l'île entière de Sicile contre la domination de Charles-Quint, s'il y envoyait une flotte; ce qui fut effectué.

Tandis que les frères Imperiali obtenaient leur rappel de ban, la flotte française, partie du port de Gênes, parut dans les eaux de Palerme et y opéra un débarquement ; mais la conjuration tramée par les frères Impériali avait été dénoncée au vice-roi par un des conjurés. Le vice-roi, après avoir rassemblé une armée de 5,000 hommes, attendit que le débarquement des Français fût achevé, et leur livra bataille : il leur fit 2 à 3,000 prisonniers. La flotte revint à Gênes avec les débris de l'armée. (*V.* Burigny : *Hist. de Sicile,* II, p. 363.)

CHAPITRE X.

Exaspération réciproque de l'Empereur et du roi de France.

Nous devons rendre compte, avant de continuer le récit des événements d'Italie, que l'exaspération réciproque entre l'Empereur et le roi de France fut le motif de la continuation des hostilités en Italie pendant toute l'année 1528.

Le traité de Madrid n'ayant pas été exécuté, François Ier et le roi Henri VIII, unis par les traités d'alliance dont nous avons rendu compte page 446, au mois d'août 1527, envoyèrent ensemble d'autres ambassadeurs qui arrivèrent à Burgos où était l'Empereur, au mois de janvier 1528. Alors le roi Henri VIII et François Ier lui firent réitérer les offres dont nous avons rendu compte p. 446, pour obtenir la liberté de ses deux fils. L'Empereur reçut les ambassadeurs au milieu de toute sa cour ; ils furent introduits par le seigneur de la Chaux.

Les ambassadeurs, ayant accompli cette mission, voulurent partir pour la France ; mais ils furent retenus en otages à Posa, ville située à huit lieues au nord de Burgos, pour le motif que nous allons expliquer. En effet, quelques jours plus tard, un héraut d'armes du roi de France était arrivé à Burgos, demandant à être conduit à l'audience de l'Empereur. Y étant introduit, il lui déclara la guerre, au nom de son souverain. Formalité inutile, car depuis plusieurs mois les hostilités avaient recommencé en Italie, comme on vient de l'expliquer au chapitre précédent. L'Empereur fit partir immédiatement, pour s'entendre avec le roi de France, Nicolas Perrenot de Granvelle, son ambassadeur, que nous avons déjà fait connaître, et qui jouissait de toute sa confiance.

Le 28 février 1528, l'Empereur écrivit à Nicolas Perrenot à Paris, « qu'il se » désisterait volontiers de plusieurs de ses droits pour avoir la paix, afin (telles « sont ses expressions) de faire cesser les maux qui sans notre coulpe ont été « perpétrés jusqu'à maintenant et obvier à ceux à venir. » Il ajoutait qu'entre autres, il avait l'intention de pacifier l'Italie le plus promptement que cela serait possible ; mais que les ambassadeurs étant partis de Burgos, après avoir pris congé de lui, un héraut d'armes lui avait déclaré la guerre. Il ordonnait à Nicolas

Perrenot de demander une audience au roi de France et de revenir ensuite en Espagne ; qu'alors les ambassadeurs retenus en otages seraient remis en liberté. Il lui envoya un paquet de dépêches pour être transmis au roi d'Angleterre.

François Ier, irrité de ce que ses ambassadeurs étaient retenus en otages à Posa, comme on vient de le dire, fit emprisonner Nicolas Perrenot au château du bois de Vincennes. Le 18 mars 1528, l'Empereur reçut du seigneur de Calvimont, un des ambassadeurs français en ôtage à Posa, une lettre qui l'informait, de la part du roi de France, que quelques propos contraires à son honneur auraient été tenus par l'Empereur. Ce prince répondit : « Vela mes propres paroles « substancieuses : j'ai dit que le roi votre maître avait fait lâchement et mé« chamment de non m'avoir gardé la foi que j'ai de lui selon le traité de Madrid, « et que s'il voulait dire le contraire je lui maintiendrai de ma personne et de la « sienne. » (*V.* Lanz, I, p. 265.) Le roi François Ier, informé de ce propos, projeta d'envoyer un cartel à Charles-Quint. A cet effet, il se fit amener du château de Vincennes à Paris, Nicolas Perrenot. Il lui fit d'abord de grands éloges sur sa conduite : « Vous avez toujours, lui dit-il, parfaitement rempli les devoirs « d'un bon et fidèle sujet, et vous n'avez rien oublié de ce qui pourrait rétablir « la paix entre votre maître et moi. » (*V.* Du Bellai, II, p. 61.) Il lui rappela encore une fois tous les griefs dont nous avons rendu compte, remontant même jusqu'à celui de l'élection de Francfort. Mais Perrenot répondit prudemment que l'Empereur l'ayant rappelé, il n'avait plus de pouvoirs et que toute réponse lui était interdite. (*V.* msc. n° 12580, de la Bibl. de Bourg.) Le roi fit lire par le bailli Robertet une lettre ou acte de cartel qu'il envoyait à l'Empereur. Après cette lecture, le roi dit à Perrenot : « Il me semble, Monsieur, que cet « écrit suffit pour faire connaître à votre maître qu'il a eu tort de m'accuser « d'avoir manqué à mes engagements. » Il dit ce qui suit en ce qui concerne la captivité de pape : « Quel scandale pour le monde chrétien, et en même temps « pour l'hérésie ! » Le roi voulut lui confier l'acte de cartel ; Perrenot refusa de le porter à l'Empereur. On le reconduisit à Vincennes.

Le lendemain, Robertet informa Perrenot que Madame Louise, mère du roi, voulait lui parler. Étant devant cette princesse, il répondit, à chaque interpellation, qu'il n'avait plus de pouvoirs.

Le 10 avril 1528, Perrenot, toujours à Vincennes, refusa une seconde fois de se charger de porter à l'Empereur l'acte de cartel ; mais il dit que si le roi le trouvait agréable, il écrirait à l'Empereur pour obtenir un sauf-conduit à celui qui porterait cet acte.

Perrenot partit enfin de Vincennes. Le 4 mai, il était en Espagne, et les ambassadeurs étaient remis en liberté.

Le 5 juin 1528, dimanche de la Sainte-Trinité, l'Empereur était à Monçon, dans le nord du royaume d'Aragon, lorsque Guyenne, héraut d'armes de François Ier (Guyenne était la dénomination de sa profession, celui de sa personne était différent), y arriva avec le sauf-conduit. Il était porteur de la lettre de cartel. Le surlendemain, 7 juin, à 4 heures après midi, il fut présenté à l'au-

dience de l'Empereur, assis sur son siége, par le comte de Nassau, grand et premier chambellan. L'Empereur était entouré de sa cour, et entre autres de son chancelier Mercurin de Gattinara, successeur du sire de Chièvres, comme nous l'avons dit page 333. Guyenne étant entré dans la salle (V. *Papiers d'État*, I, p. 364), se revêtit de sa cote d'armes; marcha en avant, faisant cinq révérences le genou en terre. L'Empereur le fit approcher de sa personne. Guyenne mit encore une fois le genou en terre et demanda la permission de parler. Il se releva; il dit que le roi son maître lui avait ordonné de porter cette lettre de cartel à l'Empereur. L'Empereur lui demanda s'il devait en donner lecture. Il répondit que non. L'Empereur lui dit : « Je verrai l'écrit que vous m'apportez et ferai en « sorte que j'y satisferai et garderai mon honneur. Le chancelier Mercurin de « Gattinara ici présent y répondra. » L'Empereur accepta la lettre, mais il n'en fit point lecture. Il répondit seulement qu'il était à Grenade au moment où les ambassadeurs français lui auraient entendu dire les propos dont le roi François Ier l'accusait. Le héraut d'armes ajouta qu'il était chargé, par le roi son maître, de la sûreté du champ du combat. « Le roi mon maître, continua-t-il, ne faudra « s'y trouver avec les armes dont il a l'intention de se défendre, comme il vous « écrit. »

L'Empereur fit rédiger en présence de Guyenne un procès-verbal de cette audience.

Lorsque le héraut d'armes fut sorti, l'Empereur fit lire à haute voix par le seigneur de Bouclans, la lettre de cartel, qu'il traduisit ensuite littéralement en langue espagnole.

En voici l'extrait, d'après la copie faite sur le texte français en original (*V.* msc. n° 12,780 de la Bibl. de Bourgogne) :

« Nous François, par la grâce de Dieu roi de France, seigneur de Gènes, etc., « à vous Charles, par la même grâce élu empereur des Romains, roi des Es- « pagnes, etc., faisons savoir que nous étant avertis que en aucunes réponses « qu'avez faites à nos ambassadeurs et hérault envoyés devers vous pour le bien « de la paix, nous avez accusé en disant qu'avez notre foy et que sur icelle outre « votre promesse, nous en étions allé et parti de vos mains et de votre puissance « pour défendre notre honneur, lequel en ce cas seroit trop chargé contre vé- « rité, avons bien voulu vous envoyer ce cartel, par lequel encore que tout « homme gardé ne puisse avoir obligation de foi et que cela nous fut excuse « assez suffisante, ce nonobstant voulant satisfaire à un chacun et à notre dit « honneur que nous avons voulu garder et garderons, si Dieu plait, jusqu'à la « mort, nous faisons entendre que si vous avez voulu ou voulez charger non pas « notre foi et délivrance seulement, mais que nous avons jamais fait chose qu'un « gentilhomme aimant son honneur doive faire, nous disons que *vous avez* « *menti par la gorge* » (lorsque le seigneur de Bouclans lut ces mots, l'Empereur l'interrompit en souriant et en disant que celui qui avait fait cette lettre était lui-même un menteur), « *et que autant de fois que vous le direz, vous men-* « *tirez*, étant délibéré de défendre notre honneur jusqu'au dernier bout de

« notre vie; parquoi puisque contre vérité vous nous avez voulu, comme dit « est, charger, dorénavant ne nous écrivez aucune chose, mais assurez le camp « et nous vous porterons les armes, protestant que si après cette déclaration « en autres lieux, vous écrivez ou dites paroles qui soient contre notre hon- « neur, que la honte du délai du combat en sera vôtre, vu que venant audit com- « bat, c'est la fin de toutes écritures. Fait en notre bonne ville et cité de Paris, « le vingt-huitième jour de mars l'an 1527 avant Pâques (1528), et était signé « François et cacheté de ses armes. »

Après un long délai pour répondre, l'Empereur envoya, le 15 juin 1528, tout le dossier de cette affaire au vieux duc de l'Infantado, celui des grands d'Espagne qui était le mieux instruit sur cette matière, et il lui demanda son avis. Le duc de l'Infantado répondit, le 20 de ce même mois, que si son âge le lui avait permis, il se serait chargé d'aller répondre au roi François I[er]; que si l'on doit recourir aux armes, c'est-à-dire au jugement de Dieu, c'est pour des affaires dont la décision est trop obscure, pour s'en rapporter au jugement des hommes, et qu'une dette aussi grave, aussi universellement reconnue que celle du roi de France envers l'Empereur, ne peut s'acquitter par un duel.

Le 23 juin, l'Empereur écrivit une lettre de remerciments au duc de l'Infantado, en l'informant qu'il suivrait son avis. Le vieux duc pria l'Empereur, par une autre lettre, puisqu'il adoptait son avis, de lui communiquer la réponse qui serait faite au roi de France, afin qu'elle fût bien concordante avec son opinion.

Cette réponse datée du lendemain 24 juin, est aussi au texte officiel du msc. déjà cité 12,780 et au msc. n° 17,565 de la Bibl. de Bourg. Aucune suite ne fut donnée à cette provocation d'un roi chevaleresque, trop délicat peut-être sur le point d'honneur. (*V.* aussi les *Papiers d'État*, I, p. 381.)

CHAPITRE XI.

Dernière expédition de François I[er] en Italie.

Le 9 janvier 1528, le maréchal de Lautrec étant à Bologne, comme nous venons de le dire, se dirigea vers la Marche d'Ancône, et ensuite vers le royaume de Naples, sans attendre des renforts ni l'argent que le roi de France et les Vénitiens devaient lui envoyer. Il côtoya le rivage de l'Adriatique jusque dans la Pouille. Le 4 mars 1528, il était à San-Severo, à onze lieues à l'ouest de Manfredonia. Il s'y empara des haras de l'Empereur, roi de Naples (*V.* Du Bellai), pour remonter sa cavalerie. Il vint ensuite dans l'Abruzze dont le sol ondulé de collines et de montagnes est très-fertile. Ces localités étaient bien

connues de Pierre Navarre, né à Naples, que nous avons vu ci-dessus prisonnier à Ravenne. Autrefois, sous le règne de Ferdinand le Catholique, il avait offert ses services au roi de France. Étant arrivé auprès du maréchal de Lautrec, il lui fut d'une très-grande utilité pour le diriger dans son itinéraire. Son armée traversa les montagnes, souffrant beaucoup du froid de l'hiver. Il fut informé par ses espions que Moncada, nouveau vice-roi de Naples par intérim, après de Lannoy (*V.* p. 445), avait envoyé pour le combattre (*V.* Du Bellai) un corps d'armée sous les ordres de Philibert de Chalons, prince d'Orange. Il alla se loger à Lucera, l'ancienne Lucerie des Sannites, d'où autrefois les consuls romains étaient partis pour traverser les ondulations délicieuses des Fourches-Caudines, ne sachant pas que les vallées étaient cernées par le piége invisible des côteaux escarpés qui les dominaient. Le prince d'Orange avait pris une forte position à Troja, c'est-à-dire à 4 ou 5 milles de Lucera, sous une colline, près du lit d'un canal qui était à sec. Le lendemain, premier samedi du carême, 29 février 1528 (bissextile), Lautrec fit ranger son armée en bataille. Elle était composée de 8,000 lansquenets, commandés par le comte de Vaudemont-Lorraine, de 3,000 Suisses, 3,000 Français et de 4,000 Gascons, c'est-à-dire Basques et Béarnais, conduits par Charles d'Albret, frère du roi de Navarre, et le seigneur de Candaule, son beau-frère.

Il y avait 12 pièces de canon, dont 6 bâtardes et 6 moyennes. Il attendit pendant huit jours les 13 enseignes de gens de pied, qui étaient les fameuses bandes noires de Toscane, sous les ordres de Jean de Médicis.

L'armée du prince d'Orange, quoique très-inférieure en nombre, s'était tous les jours présentée en bataille, et ensuite rentrait dans ses retranchements; mais aussitôt que Lautrec eut reçu ces renforts, le prince d'Orange fit sa retraite en bon ordre vers Naples, pour se rapprocher de l'armée du vice-roi Moncada. Lautrec, au lieu de poursuivre le prince d'Orange, suivit le conseil de Pierre Navarre; il assiégea et prit d'assaut la ville de Melfi, défendue par 3,000 hommes d'infanterie et par une nombreuse cavalerie, afin de ne laisser aucune troupe ennemie derrière lui. Il prit aussi le château de Venosa, dans lequel, pendant la campagne de 1504, le capitaine français Louis d'Ars s'était maintenu pendant une année contre un détachement des troupes de Gonzalve de Cordoue, après le siége de Gaëte. (*V.* page 117 etc.)

Lautrec affaiblissait l'effectif de son armée par toutes ses conquêtes. Il ne parut devant Naples qu'au commencement du mois de mai 1528. L'armée autrichienne s'y était concentrée dans un état formidable de défense. Lautrec établit son camp à Poggio Reale près de Naples, position insalubre pendant les chaleurs de l'été, à cause des eaux croupissantes. Il avait espéré s'emparer de Naples avant cette mauvaise saison.

Pour intercepter les convois de vivres destinés à la ville, il fit des retranchements. C'est depuis ce temps, dit-on, que le marais de la Madeleine a été appelé le fort des Basques, à cause d'un corps de troupes françaises de cette contrée.

La veille de la Pentecôte, 30 mai 1528, un corps de troupes napolitaines fit

une sortie pour s'emparer de ce fort : il fut repoussé. Vers le même temps, une flotte génoise commandée par le célèbre André Doria et par Philippe Doria, son neveu, bloquait le port de Naples. Le vice-roi Moncada sortit du port avec plusieurs galères pour le combattre. Deux de ces galères furent coulées à fond à coups de canon de la flotte génoise; quatre autres, après une heure et demie de combat, furent prises à l'abordage. Moncada fut tué. Les débris de la flotte napolitaine rentrèrent dans le port.

Naples était donc sans vice-roi; le prince d'Orange prit le commandement de l'armée et la direction de l'administration civile. L'Empereur lui confirma le titre de vice-roi et il y ajouta celui de capitaine général d'Italie.

L'armée française, décimée par les maladies, était dans un état déplorable. Pendant les mois de juin et de juillet, son effectif était réduit à 4,000 fantassins, 800 gendarmes et quelques autres détachements. Le comte de Vandemont et Charles d'Albret, frère du roi de Navarre, le général de l'artillerie, moururent d'une fièvre épidémique ou, pour mieux dire, locale. Les citernes étaient à sec. Depuis le 29 juillet, les convois de vivres ne pouvaient plus arriver, parce qu'ils étaient interceptés par des troupes que le prince d'Orange envoyait de Naples sur les derrières du camp français. Le maréchal de Lautrec mourut de l'épidémie locale, dans la nuit du 5 au 6 août.

Le marquis de Saluces prit le commandement; il assembla un conseil de guerre: la levée du siége de Naples fut résolue et le départ se fit immédiatement. Le prince d'Orange poursuivit et harcela les faibles restes des troupes françaises. Il les attaqua près d'Aversa, à quelques milles au nord de Naples, qui était occupée par une faible garnison française. La ville se rendit par capitulation; tous les officiers généraux furent faits prisonniers de guerre. Le marquis de Saluces, blessé au genou, et Pierre Navarre furent conduits à Naples. Ils y moururent.

Sur ces entrefaites, le roi François Ier envoya de France, au delà des Alpes, le comte de Saint-Pol, commandant une armée qui fit sa jonction avec l'armée vénitienne du duc d'Urbin. Les deux armées réunies passèrent l'Adda le 22 août 1528, espérant s'emparer par surprise de la ville de Milan, en y entrant vers le nord, tandis qu'Antoine de Leyva, commandant militaire et le marquis du Guast, gouverneur général du Milanais, en étaient sortis pour prendre position vers le sud, à Marignan. Mais les Français et les Vénitiens préférèrent aller assiéger Pavie qu'ils prirent d'assaut le 19 septembre 1528. Cette ville fut livrée au pillage : c'était pour la seconde fois. (*V.* ci-dessus page 448, à la date du 8 octobre 1527.)

Les deux généraux alliés s'emparèrent ensuite de Novarre et d'autres places de Lombardie. Ils s'approchèrent de la ville de Milan qu'ils inquiétèrent pendant plusieurs mois; mais ils n'avaient pas assez de forces pour en commencer un siége régulier. Nous dirons enfin que le 2 juin, Antoine de Leyva, quoique ayant la goutte et se faisant transporter sur un brancard, sortit de Milan, conduisant son armée vers Landriano. Les Français y étaient campés. Il remporta sur eux une victoire complète. Le comte de Saint-Pol, voulant fuir en tra-

versant un fossé, fut fait prisonnier; d'autres généraux sous ses ordres le furent également. L'artillerie française fut prise. Les débris de l'armée se réfugièrent dans Pavie; mais bientôt cette place fut abandonnée par la désertion. Le duc d'Urbin fit un traité avec Antoine de Leyva et se retira avec l'armée vénitienne.

L'armée française, au nord de l'Italie, ne s'avança pas davantage, ayant appris les désastres de l'autre armée au sud, contre la ville de Naples.

Ainsi finirent les dernières expéditions des Français en Italie sous trois règnes, depuis la fin du xve siècle. Ils avaient voulu conquérir le royaume de Naples et le duché de Milan. Depuis ce temps, ces deux États furent soumis sans obstacle à la domination de Charles-Quint. Le reste de la péninsule italique le fut indirectement, à l'exception de la république de Venise, qui par la plus habile dextérité politique, et malgré la diminution toujours croissante du commerce des épiceries, se maintint dans l'indépendance, conservant le prestige de son rang, parmi les grandes puissances de l'Europe.

C'est ainsi que le petit-fils de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche augmenta les immenses successions que ses aïeux lui avait laissées en héritage, et que son autorité, ou, en d'autres termes, la domination du roi d'Espagne, fut toute-puissante en Italie. Nous verrons plus loin que par l'effet du traité de Barcelone du 29 juin 1529, l'autorité dominatrice de son protectorat fut substituée à la puissance temporelle des papes. Il ne faut pas cependant omettre ici que la seigneurie de Gênes, qui depuis l'année 1396 s'était mise sous la protection de Charles VI, roi de France, mais qui avait été soumise momentanément aux Autrichiens pendant les premières expéditions de François Ier en Italie, se remit définitivement sous le protectorat de Charles-Quint en sa qualité d'empereur.

Cette révolution était due à la sagesse et à l'énergie d'André Doria, l'amiral génois dont nous devons rappeler ici la biographie.

L'amiral Doria, né en 1468, d'une des quatre plus illustres familles patriciennes de Gênes, avait servi dans sa jeunesse, les rois de Naples Ferdinand et Alphonse II. Il passa ensuite au service du roi François Ier. En l'année 1525, lorsque la Lombardie avait été conquise par les Autrichiens après la bataille de Pavie, il s'était retiré à Marseille. En 1528, il en était parti avec son neveu (*V.* page 434), ayant le commandement de la flotte française qui allait en croisière devant Naples. Nous avons dit qu'il y remporta une victoire complète sur la flotte napolitaine. Pendant le mois suivant, le roi François Ier, mécontent de ses services, avait conféré les fonctions d'amiral des galères à Antoine de la Rochefoucault. Les Génois étaient aussi mécontents du roi de France, qui avait ôté du territoire de leur seigneurie la ville de Savone, dont les salines étaient d'un produit considérable.

André Doria avait traité secrètement avec le marquis du Guast, gouverneur général de Milan, pour offrir ses services à l'Empereur. Doria envoya aussi secrètement à Charles-Quint, réitérer cette offre, en Espagne; elle fut appuyée par le révérend père général de l'ordre des cordeliers.

Il était revenu avec la flotte génoise, dont il avait partagé le commandement avec son neveu à la fin du siége de Naples et au moment où l'armée royale de François Ier rentrait dans le port de Gênes. Sa flotte ayant suivi celle du roi, il se déclara pour l'indépendance de sa patrie. La flotte française craignant d'être bloquée dans le port, avait pris le large et s'était retirée vers Savone et de là sur la côte de Provence. Le 12 septembre 1528, André Doria rentra dans la ville de Gênes; la garnison française du château et ensuite celle de la ville de Savone se rendirent par capitulation.

Dès lors l'indépendance de la république fut proclamée selon les conditions que préalablement l'amiral Doria avait faites. Un doge bisannuel fut élu. Un grand conseil, centre des opérations, fut composé de 200 nobles et de 200 bourgeois. Cette forme de gouvernement s'est maintenue depuis le protectorat de l'empereur Charles-Quint jusqu'aux événements modernes de l'entrée des Français à Gênes, le 4 juin 1797, et de leur république ligurienne.

Les chefs du gouvernement, dont André Doria fut le législateur, lui firent à son décès, en 1560, élever une statue. Sur l'inscription, il est appelé le père de la patrie.

CHAPITRE XII.

Acquisition de la province d'Utrecht et d'autres provinces au nord des Pays-Bas.

Nous allons expliquer comment le nombre des provinces des Pays-Bas, qui était de douze, s'est élevé à dix-sept sous le gouvernement de l'archiduchesse Marguerite.

Tandis que l'empereur Charles-Quint était en Espagne, l'archiduchesse Marguerite, sa tante, négociait pour lui, aux Pays-Bas, l'importante acquisition des deux provinces du domaine temporel de l'évêque d'Utrecht, savoir : la province d'Utrecht proprement dite, et la province d'Over-Yssel, c'est-à-dire au delà de l'Yssel.

Des détails sont nécessaires pour expliquer cette acquisition.

Cet État souverain était enclavé de toutes parts, en forme ovoïde, entre le comté de Hollande et le duché de Gueldre. Mais au nord-est de la Gueldre, il y avait la province d'Over-Yssel, c'est-à-dire d'Utrecht au delà de l'Yssel. Au nord de l'Over-Yssel, il y avait la principauté de Frise et les seigneuries de Groeningue, les Ommelanden, le pays de Drenthe.

Ce serait dépasser le cadre de cette histoire que de raconter comment, autrefois, le nom de Frise avait été donné à presque toutes les provinces qui forment le

royaume actuel des Pays-Bas au nord de la Belgique ; il nous suffira de dire que le nom de West-Frise est resté à la contrée septentrionale de la province actuelle de Hollande, à la rive occidentale de Zuiderzée; que l'Oost-Frise est en Allemagne au dehors des limites des Pays-Bas, et que la province ou la seigneurie proprement dite de Frise est par conséquent à l'est du Zuiderzée.

Un diplôme de Charlemagne de l'an 802, mais dont l'authenticité parait douteuse, (*V.* Guich., Géogr., p. 285) renferme les clauses de la liberté frisonne. Si l'authenticité du diplôme est un problème, c'est néanmoins une preuve que cette liberté remonte à des temps immémoriaux.

La seigneurie de Groeningue était une dépendance de la seigneurie moderne de la Frise actuellement néerlandaise, attenant à l'Oost-Frise allemande, Groeningue et la Frise néerlandaise avaient été soumises à la domination autrichienne vers l'an 1500. Nous avons dit (*V.* p. 51) qu'Albert de Saxe, fut gouverneur général de ces pays, pour l'empereur Maximilien; il avait été tué au siége d'Embden en Oost-Frise; mais la possession en était restée incertaine à l'époque de la naissance de Charles-Quint.

Nous ferons observer qu'en l'année 1522, une milice permanente en Hollande, dont l'effectif était de 1,500 hommes, fut décrétée par l'archiduchesse Marguerite, selon le nouveau système. (*V.* page 334.)

Le seigneur de Lalaing, comte de Hoogstraeten, était alors gouverneur du comté de Hollande (*V.* Pontus Heuterus, p. 405); mais les Frisons, secondés par Charles d'Egmond-Gueldre, se revoltèrent. Ce fut en 1523 (*V.* le géographe Guichardin, p. 284) que Jean Wassenaere, chevalier de la Toison d'or et capitaine de l'Empereur, et George Schinck, soumirent les villes, les unes après les autres. Le 23 octobre 1523 (*V.* Lanz, II, p. 33), la seigneurie de Frise, à l'orient du Zuiderzée, fut définitivement incorporée aux États de l'Empire, tandis que l'Over-Yssel, alors occupé par Charles d'Egmond-Gueldre, continuait d'être un domaine de l'évêque d'Utrecht. Son expulsion en 1527, comme on va l'expliquer, fut la cause d'une guerre qui se termina par l'acquisition des seigneuries d'Utrecht et d'Over-Yssel.

Voici le récit rétrospectif de cet événement. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait sous son protectorat les territoires des six évêchés de Cambrai, d'Arras, de Térouenne, de Tournai, d'Utrecht et de Liége. En ce qui concerne Utrecht, nous dirons qu'en 1457, David de Bourgogne, un des enfants naturels du même Philippe le Bon, après avoir été évêque de Térouenne, en avait eu l'évêché et le domaine souverain. En 1496, Frédéric, fils de Charles, marquis de Bade, et de Catherine d'Autriche, sœur de l'empereur Frédéric III, lui avait succédé par l'influence de l'empereur Maximilien, son neveu, et selon la politique de Philippe le Bon. En 1516, Philippe de Bourgogne, autre fils naturel de Philippe le Bon et amiral de Hollande, fut le successeur de Frédéric de Bade, par la même influence de l'empereur Maximilien et de Charles-Quint qui était majeur depuis quelques mois.

Les Trajectins s'étaient opposés à cette élection, moins par la répugnance de

sa naissance illégitime, qu'à cause de ses habitudes militaires; mais toutes les difficultés furent aplanies par une somme considérable payée au pape Léon X, qui donna les bulles d'institution. Pendant l'épiscopat de Philippe de Bourgogne, qui mourut le 7 avril 1524, la doctrine du luthéranisme se propagea dans le pays d'Utrecht. Elle y trouva beaucoup de partisans qui étaient mécontents des placards contre les hérésies. L'évêque Philippe de Bourgogne était favorable à la réformation luthérienne. Après son décès, le chapitre d'Utrecht élut Henri de Bavière, 58e et dernier évêque. (*V.* Heda.) Il était déjà coadjuteur de l'évêque de Worms. (*V.* géogr. Guich., p. 327.) Ce fut encore par l'influence autrichienne de l'archiduchesse Marguerite, à cause des services importants que Louis, son frère, avait rendus à l'Empereur. Nous verrons plus loin que Louis de Bavière fut aussi le sauveur de l'Allemagne, en 1529, en forçant les Turcs à lever le siége de Vienne.

Henri de Bavière commença son épiscopat au mois de septembre 1524, au milieu de l'agitation résultant du conflit des anciennes et des nouvelles croyances en matière de religion, et des difficultés pour reprendre l'Over-Yssel que Charles d'Egmond occupait militairement. Henri de Bavière lui fit proposer la rétrocession pour une somme d'argent, ce qui fut accepté. Mais, pour recueillir de l'argent, l'évêque voulut imposer une contribution sur l'abbaye de Notre-Dame d'Utrecht (*V.* Sellius, p. 419) et sur d'autres corporations ecclésiastiques. Le clergé s'y opposa. Les luthériens saisirent cette occasion pour appeler Charles d'Egmond à leur secours. Celui-ci, en 1527, vint avec un corps de cavalerie jusqu'aux portes d'Utrecht. N'ayant pas été reçu dans la ville, Charles d'Egmond s'établit aux environs, à Oostbroek, alors abbaye de Saint-Benoit.

Un jour, l'évêque Henri de Bavière était sorti de la ville; lorsqu'il voulut y rentrer, les portes en étaient fermées. Les rebelles refusèrent de les lui ouvrir, tandis que Martin Van Rossum, général de Charles de Gueldre, y avait été admis avec des troupes.

L'évêque s'adressa à l'archiduchesse Marguerite pour en obtenir des secours. Elle lui assigna une conférence pour le 15 novembre 1527, à Schoonhoven, petite ville de Hollande. Elle y envoya, au nom de l'Empereur, les comtes Florent d'Egmond-Buren et de Hoogstraeten, le chancelier de Brabant et le président du conseil de Hollande. L'évêque y fit la cession et le transport de la souveraineté temporelle des deux provinces d'Utrecht et d'Over-Yssel à l'Empereur, qui l'accepta par ses ministres fondés de pouvoirs, en ses deux qualités de duc de Brabant et de comte de Hollande, tant pour lui que pour ses descendants. Les ministres députés de la gouvernante promirent à l'évêque Henri de Bavière de le rétablir dans sa ville épiscopale et de le protéger dans l'exercice de son autorité spirituelle, lui laissant une mense considérable; et pour plus de garantie de tranquillité de la part de Charles d'Egmond, qui ne cessait de faire des invasions, ils confirmèrent à celui-ci la qualification de duc de Gueldre. (*V. Batavia sacra*, p. 224.) Déjà par le traité de Gorinchem du 3 décembre 1528, entre l'Empereur et Charles, duc de Gueldre par usufruit, celui-ci s'était engagé à faire

hommage à l'Empereur, duc de Brabant et comte de Hollande, pour la Gueldre et Zutphen et pour les fiefs qu'il possédait dans le pays de Groningue, Coevorden, les Ommelanden et Drenthe.

Les habitants de la ville d'Utrecht, informés de la cession de leur pays à l'Empereur, se refusèrent d'y obéir. Ils s'empressèrent d'élire un autre évêque : mais cette élection, n'ayant pas été validée par la cour de Rome, fut sans résultat. Charles d'Egmond empêcha les troupes autrichiennes de rentrer dans la ville d'Utrecht. Il occupa militairement cette ville jusqu'au 1er juillet 1528; il dût alors l'évacuer, se soumettant au traité de Hampton-Court, du 15 juin précédent, que nous expliquerons plus loin. (*V.* page 461.)

L'évêque rentra solennellement dans la ville le 4 du même mois de juillet; il convoqua le 8, sur la place publique, les États de la province. Il se fit recevoir dans cette assemblée, et il en reçut les serments d'obéissance et de loyauté en ses deux qualités de souverain temporel et de chef spirituel.

« Ceci fait, dit le géographe Guichardin (p. 337), il les informa de la conférence de Schoonhoven et de sa résolution de soumettre l'autorité temporelle de son évêché à l'Empereur, en leur remontrant que ceci était nécessaire pour le repos public et pour la conservation de l'ordre, afin que le pays d'Utrecht, étant sous la garde et protection d'un seigneur aussi puissant, fût défendu contre ses ennemis. » L'évêque terminait son discours en priant les États de trouver bon ce qu'il avait délibéré, consenti et résolu.

Les États délibérèrent en toute liberté; et comme on était fatigué des vexations de Charles d'Egmond, l'on décida qu'entre deux dominations étrangères, on préférerait celle de Marguerite, archiduchesse d'Autriche.

Alors l'évêque délia ses sujets du serment de fidélité. Il y eut ensuite une conférence à Malines avec l'archiduchesse, pour le maintien des droits et des priviléges. Divers traités y furent conclus le 30 septembre, le 5 et le 21 octobre 1528. Le 21 novembre suivant, le comte de Hoogstraeten prit possession des deux provinces au nom de l'Empereur, qui les accepta le 2 décembre suivant. Des commissaires furent envoyés à la cour de Rome, selon une des conventions qui est datée du 21 octobre. La ratification fut faite le 8 mai 1531 par le pape Clément VII. La seigneurie de Groningue fut admise plus tard, en 1536, pendant la dernière guerre que Charles d'Egmond fit à l'Empereur. En 1540, le territoire d'Over-Yssel devint aussi une province distincte. (*V. Placards d'Utrecht*, I, p. 32.) Nous terminons en disant que l'évêque Henri de Bavière se retira en sa coadjutorie de Worms, où il mourut le 11 juin 1552. Le cardinal Enckewoort, né à Mierle en Brabant, et ami du pape défunt Adrien VI, fut nommé évêque d'Utrecht; mais comme il était à Rome depuis le pontificat de son ami, il ne revint point dans sa patrie. Il mourut dans cette ville le 19 juillet 1534.

Charles d'Egmond se maintient dans l'usufruit de la souveraineté de Gueldre et de Zutphen, par le traité de Gorinchem du 5 octobre 1528 avec l'archiduchesse Marguerite. (*V. Registre Van der Goes*, *Puteanus*.)

Ainsi cette enclave indépendante au milieu des provinces septentrionales dis-

parut, elles devinrent un corps compact de souveraineté, ce qui contribua essentiellement, pendant les troubles sous le règne suivant de Philippe II, à la formation de la république fédérative des sept provinces qui furent réunies par l'acte politique de 1579-1580 qui porte le nom d'Union d'Utrecht.

CHAPITRE XIII.

Négociations avec les rois d'Angleterre et de France pour la paix et avec le pape pour le couronnement de l'Empereur.

L'archiduchesse Marguerite, pendant qu'elle négociait l'adjonction de ces provinces à la souveraineté des Pays-Bas, entreprit l'œuvre du rétablissement de la paix entre l'Empereur, son neveu et le roi de France. Elle commença par détacher le roi d'Angleterre de l'alliance française; ce qui était d'autant plus facile que les Anglais, comme nous l'avons dit page 446, étaient mécontents de la guerre que leur roi voulait faire aux Pays-Bas, guerre qui était nuisible aux intérêts commerciaux du royaume. Elle eut d'abord la précaution de proposer, au lieu d'un traité de paix, une trêve qui laissait à chacun l'intégrité de ses droits.

En effet, lorsque les premières propositions de la trêve avec le pape, furent accueillies par le roi Henri VIII, l'archiduchesse Marguerite se mit en relations avec Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, sa belle-sœur, afin de faire comprendre le roi de France dans les négociations; ce qui fut d'autant plus facile qu'il y avait impossibilité pour ce roi, de continuer en même temps la guerre au delà des Alpes et à la frontière du Nord. Nous verrons plus loin que Louise de Savoie céda en cela, aux conseils généreux qui lui furent donnés par son confesseur, de l'ordre des cordeliers.

Les conférences eurent lieu au château de Hampton-Court, près de Londres. Il y avait pour négociateurs, de la part du roi d'Angleterre, le révérend Cutbert, évêque de Londres, et deux autres ministres; de la part du roi de France, Jean du Bellai, évêque de Bayonne; de la part de l'archiduchesse Marguerite de Savoie, l'évêque espagnol de Burgos et deux secrétaires de cette princesse. De Marnix, son écuyer, portait les dépêches de l'archiduchesse et donnait les explications verbales. (V. Lanz.)

Les conférences se terminèrent le 15 juin 1528 (V. Dumont, IV, p. 526), en ce qui concernait l'Angleterre et la frontière des Pays-Bas vers la France, par la conclusion d'une trêve de huit ans entre les trois puissances, à dater du même jour, sur terre, sur mer et sur les eaux douces. Les principales clauses furent :

1° Le rétablissement du libre intercours des marchandises, selon les conventions depuis l'an 1506. (*V.* pages 109 et 143.)

2° La libre acquisition des provinces d'Utrecht et Over-Yssel par l'Empereur (nous venons de l'expliquer);

3° L'accession à cette trêve par Charles d'Egmond (il y est intitulé, duc de Gueldre; il avait eu part à la guerre d'Utrecht, ce qui a été également expliqué);

4° La restitution de la principauté d'Orange à Philibert de Châlons, vice-roi de Naples, à cette époque. Cette restitution fut un échange des biens que la duchesse de Vendôme possédait dans les États de l'Empire. Nous n'avons pas rendu compte du séquestre, par le roi de France, de la principauté d'Orange, fief du Dauphiné, afin de ne pas interrompre le récit des événements de la guerre. Nous le ferons ultérieurement, à l'explication du traité de restitution.

Le roi de France ratifia ce traité sans difficulté; Charles d'Egmond, subordonné à la politique de la France, en fit autant.

Pendant ces négociations en Angleterre, un autre traité était projeté avec le pape Clément VII par l'empereur Charles-Quint. Ce prince, séjournant en Espagne depuis plus de six ans, avait résolu de se faire couronner empereur par le même pape Clément VII qu'il venait de rendre à la liberté. Ce couronnement, comme on le sait, était indispensable pour valider son élection à l'Empire; mais Charles-Quint avait compris qu'il fallait d'abord rétablir la paix dans toute la chrétienté.

Au commencement de l'année 1529, le pape Clément VII, qui n'était pas encore revenu d'Orviette à Rome, consentit à des négociations sur cet objet. Il y eut une première conférence à Gênes, où il fut décidé, entre autres conditions : 1° que le couronnement de l'Empereur se ferait à Bologne, à la fin du mois de janvier 1530; que Sa Sainteté s'y transporterait avec la plus grande magnificence; 2° qu'immédiatement après le couronnement, une armée autrichienne irait rétablir, à Florence, Alexandre de Médicis, neveu de Sa Sainteté. A dater de cette époque l'Empereur, par un accroissement de domination, fut le médiateur spécial du grand-duché de Toscane.

Lorsque ces préliminares eurent été arrêtés, ils furent signés en la même ville de Gênes. Le pape Clément VII envoya ensuite une députation vers l'Empereur. Elle débarqua à Barcelone. L'Empereur, parti de Valladolid, vint dans cette ville le 28 juin 1529. Avant son arrivée, l'administration de Barcelone alla à sa rencontre jusqu'à Molina pour lui demander s'il voulait être reçu en qualité d'empereur des Romains ou de comte de Catalogne. Il répondit qu'il fallait le recevoir comme leur comte, selon l'ancien usage; ce qui occasionna une grande satisfaction. (*V.* Ferreras.)

Les ministres de l'Empereur, pour traiter de la paix, furent le chancelier Mercurin de Gattinara, Nicolas Perrenot, conseiller et maître des requêtes, élève de Mercurin (*V. Pap. d'État du card. de Granvelle,* I, p. 458), Louis de Praet, chambellan et aussi conseiller. Le traité de Barcelone fut signé le

lendemain, 29 juin 1529; mais afin quil fût durable, les conditions les plus avantageuses avaient été accordées à Clément VII, en raison de l'anéantissement de la puissance temporelle des papes hors des États Romains, résultant des derniers événements de l'année 1527.

Le premier article de ce traité avait pour objet de mettre fin à la discorde (*V.* Dumont, *Dipl.*, IV, p. 6) : *Per ipsarum partium milites aut ministros retrogesta seu tentata, contra decus et estimationem Sanctissimi Domini Nostri, contraque libertatem ecclesiasticam, sive contra decus ad estimationem Cesareæ Majestatis, contraque privilegia, libertates Sacri Romani Imperii, Regumque et dominium suorum aut alias ex alteræ partis præjudicium, seu dominium comperirentur.*

Par l'article 2, l'Empereur se déclarait l'avocat, le défenseur et le protecteur de l'Église et du saint-siége apostolique, pour lui faire restituer ses domaines temporels d'Italie; et réciproquement, le pape assurait son assistance à l'Empereur qui, en sa qualité de roi de Naples, était vassal du saint-siége. Le pape devait en accorder une nouvelle investiture avec un simple cens, c'est-à-dire une redevance féodale d'un cheval de monture ou haquenée : *In solo eorum equi gradarii in signum recognitionis feudi pro ut antea erat.* Mais l'Empereur, en sa qualité de roi de Naples, conservait la collation aux bénéfices de vingt-quatre églises cathédrales dénommées dans le traité. Ainsi la maison d'Autriche ne pouvait plus être évincée de la souveraineté du royaume des Deux-Siciles et la célèbre inféodation de l'année 1265, en faveur de Charles d'Anjou, dont nous avons rendu compte page 66, devenait caduque.

Par l'article 3, le pape devait accorder le libre passage par les États pontificaux aux troupes de l'empereur en qualité de roi de Naples, pour aller en Toscane ou en Lombardie et pour en revenir.

Par l'article 4, l'Empereur s'engageait de rétablir à la tête du gouvernement de Florence, en qualité de duc, Alexandre de Médicis, neveu naturel du pape Clément VII, et qui avait été exclu par le peuple, ce qui sera expliqué à la date du séjour de l'Empereur à Naples en 1536. En attendant cette restitution, afin de soustraire la Toscane à l'influence française et d'y substituer la sienne, l'Empereur donnait l'assurance de marier ce jeune prince d'une naissance illégitime avec Marguerite, sa fille naturelle, née en Flandre, en 1522, et alors âgée de sept ans.

Par un autre article de ce traité avec le saint-siége, l'Empereur devait être reçu, à son arrivée prochaine en Italie, avec tous les honneurs dûs à la dignité impériale, en qualité de fils aîné de l'Église, titre nouveau pour lui, car les rois de France le portaient depuis le baptême de Clovis, et même ils ont continué de le porter jusqu'aux événements de la fin du XVIIIe siècle. L'empereur recevait ce titre du pape Clément VII, *tamquam primogenitus Sacræ Romanæ Ecclesiæ*, pour désigner l'observance filiale et l'obédience respectueuse comme ses prédécesseurs.

Un dernier article du traité de Barcelone concernait le duché de Milan; cette souveraineté ne devait être rendue à François Sforce qu'après un arrêt

prononcé par des juges équitables qui reconnaitraient son innocence des accusations portées contre lui. Alors il aurait l'absolution des censures; mais s'il était coupable, l'Empereur ne lui donnerait l'investiture qu'après les conseils, l'aveu et l'approbation du saint-siége. C'est ainsi que le Milanais augmenta les vastes domaines de la maison d'Autriche d'Espagne.

Nous ne dirons rien des articles qui concernent les Vénitiens et le duc de Ferrare, qui devaient être compris dans le traité pour assurer la paix à l'Italie, ni de l'adhésion de l'archiduc Ferdinand, qui était roi de Hongrie et de Bohême par les accroissements de la maison d'Autriche d'Allemagne.

Deux articles supplémentaires furent ajoutés par les mêmes commissaires. D'après le premier, les hérétiques, dits ennemis de la foi, ayant sollicité les Turcs de faire de nouvelles invasions en Hongrie ou dans le royaume des Deux-Siciles, le souverain pontife cède à l'Empereur et au roi Ferdinand le quart des fruits et revenus ecclésiastiques des deux États respectifs, et notoirement, comme le pape Adrien VI l'avait concédé à l'Empereur pour l'Italie.

Le pape accordait aussi, par une clause particulière, l'absolution de ceux qui avaient été les ennemis du saint-siége.

Par le second article supplémentaire, la croisade contre les Turcs, que le pape Adrien VI avait projetée, et antérieurement Léon X et Jules II, fut de nouveau proposée.

Ce traité, avec les suppléments, fut solennellement ratifié par l'Empereur, en l'église cathédrale de Barcelone; il fit le serment d'en observer les clauses ; il apposa de son écriture, sa signature sur cet acte du 29 juin 1529.

CHAPITRE XIV.

Paix de Cambrai.

Tandis que l'empereur Charles-Quint faisait négocier à Barcelone l'important traité pour son couronnement à Bologne et pour l'Italie, Marguerite de Savoie, sa tante, négociait à Cambrai, par continuation de la trêve de Hampton-Court, en 1528, le rétablissement de la paix avec le roi de France.

Les premières insinuations du traité de Cambrai, pour rétablir définitivement la paix avec le roi François I[er], que nous allons expliquer, proviennent, comme celui de Hampton-Court en ce qui concerne la France, du moine cordelier, confesseur de Louise de Savoie, mère de François I[er]; insinuations qui honorent d'autant plus ce religieux, que l'on connait le caractère vindicatif et tenace de cette princesse. (*V.* Carpentier, *Hist. Cambrai*, I, p. 42.) Elle fit, en conséquence, des propositions à sa belle-sœur, l'archiduchesse Marguerite de Savoie, qui les accueillit avec empressement.

Le roi François Ier désirait en finir. Il voulait la délivrance de ses deux fils. Il comptait d'ailleurs beaucoup sur l'esprit conciliant de la duchesse Marguerite qui était sa tante par l'alliance de la maison de Savoie et par ses fiançailles avec la reine Éléonore. Le roi d'Angleterre désirait aussi que la trêve de Hampton-Court fût changée en un traité de paix.

Ces trois souverains choisirent pour les conférences la même ville impériale de Cambrai où la fameuse ligue avait été signée, vingt ans auparavant (en 1509), par la même archiduchesse Marguerite de Savoie et le cardinal d'Amboise. (*V.* page 161.) Le Cambrésis, avait l'avantage, comme nous l'avons déjà fait observer, d'être un État neutre entre les frontières des deux dominations de France et des Pays-Bas et à peu près à la même distance de Paris, d'un côté, de Bruxelles et de Malines, de l'autre.

L'archiduchesse partit de Malines vers la mi-juin; elle était à Valenciennes le 25. (*V.* Le Glay, *Biographie*, etc., II, p. 451.) Le roi François Ier et sa mère étaient partis de Compiègne et arrivés à Saint-Quentin vers le même temps. On avait dit que l'intention secrète du roi avait été de faire enlever la personne de l'archiduchesse Marguerite, pour la délivrance de ses deux fils, otages en Espagne; calomnie qui se réfute d'elle-même, par l'inutilité de cet acte de mauvaise foi, dans le moment où ses deux fils allaient lui être rendus par le traité de paix. Mais la duchesse Louise de Savoie s'empressa de faire donner à sa belle-sœur les assurances les plus formelles qu'elle ne devait craindre aucune trahison. François Ier demeura pendant toutes les négociations à l'abbaye de Mont Saint-Martin, près des sources de l'Escaut.

L'archiduchesse Marguerite partit de Valenciennes le dimanche 4 juillet; elle séjourna et reçut à Bouchain, petite ville du Hainaut et par conséquent de la domination autrichienne, entre Valenciennes et Cambrai, à distance égale de trois lieues et demie, les hommages de Robert de Croy, évêque de Cambrai, qui était venu au-devant d'elle. Ce prélat alla le lendemain à Crèvecœur, à une lieue et demie au sud de Cambrai, rendre les mêmes hommages à la duchesse Louise de Savoie. Le 7 juillet, Marguerite d'Autriche fit son entrée à Cambrai. (*V.* Carpentier, I, p. 483.) Elle descendit dans la célèbre et antique abbaye de Saint-Aubert, mère de toutes les églises de la ville, qui sont sous le patronage de ce même saint.

Elle était accompagnée de Florent, comte d'Egmond-Buren, et d'Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, qui tous deux avaient été ses ministres au traité de Schoonhoven, pour la cession de la seigneurie d'Utrecht; du cardinal Erard de la Marck qui avait tant contribué, dix ans auparavant, à l'élection de l'empereur Charles-Quint; du chancelier de Brabant; de Jean de Carondelet, évêque de Palerme; d'Antoine de Croy, seigneur de Sempst, et d'autres personnes notables.

Le même jour, 7 juillet, deux heures après l'arrivée de l'archiduchesse Marguerite, la duchesse de Savoie fit son entrée dans la ville de Cambrai; elle descendit aussi dans l'abbaye de Saint-Aubert. Les deux belles-sœurs pouvaient

donc avoir ensemble des conférences sans sortir des vastes bâtiments de ce monastère, et avec autant de secret que vingt ans auparavant, entre la même archiduchesse Marguerite et le cardinal d'Amboise.

. Il y avait avec la duchesse Louise de Savoie, la célèbre et spirituelle Marguerite de Valois, duchesse douairière d'Alençon, qui avait été à Madrid, en 1525 (*V.* p. 418), pour la négociation de la liberté du roi François Ier, son frère, et qui depuis le mois de janvier 1526 (vieux style, 1527), avait épousé Henri d'Albret, roi de Navarre; la princesse Renée de France, fille de Louis XII, alors âgée de 19 ans, et qui dans son enfance (*V.* p. 220) avait été promise en mariage à Charles-Quint; Isabeau de Navarre, sœur du roi Henri II, qui fut mariée, en 1536, à René, vicomte de Rohan. La duchesse Louise de Savoie avait entre autres conseillers : Guillaume Pélissier, archevêque de Montpellier, célèbre par son érudition en jurisprudence; le cardinal Antoine Du Prat, archevêque de Sens et chancelier de France, qui avait toute sa confiance; le maréchal de Montmorency, autrefois fait prisonnier à Pavie et dont nous ferons encore plusieurs fois mention; le duc de Longueville, déjà connu par des négociations en Angleterre, et le duc de Bourbon-Montpensier, héritier collatéral de feu le connétable de Bourbon.

Il y avait, de la part du roi d'Angleterre: le savant Cutberth, évêque de Londres, que nous avons vu (*V.* p. 460) ministre pour les traités de Hampton-Court, et le duc de Suffolk, beau-frère du roi Henri VIII, qui aurait fait les campagnes des Pays-Bas, que nous avons expliquées, page 446. De la part du roi d'Ecosse, était le duc d'Albanie. Ils négocièrent une paix commune.

Enfin, de la part du pape Clément VII, il y avait le cardinal Salviati, légat du saint-siége; sept autres cardinaux et archevêques d'Italie. Nous omettons les noms de plusieurs princes d'Italie.

En résumé, il y avait 10 archevêques, 33 évêques, 4 princes, 15 ducs, 2 vidames et 400 autres gentilshommes de haut rang.

Dans la première séance (17 juillet), les pouvoirs furent respectivement vérifiés : ceux de l'archiduchesse Marguerite portaient la date de Barcelone, quoique donnés depuis le 28 avril 1529. (*V.* Dumont, *Dipl.*, IV, p. 16.) Il y était stipulé de jurer en l'âme de l'Empereur et roi, ce qu'il faisait lui-même, de moyenner, pacifier et accorder, et finalement traiter et conclure bonne, ferme, sûre paix, amitié, ligue et confédération offensive et défensive, générale ou particulière.

Les pouvoirs de la duchesse d'Angoulême, Louise de Savoie, donnés par le roi de France, et en termes semblables à ceux de sa belle-sœur, étaient datés de Romorantin, le 2 juin 1529.

Déjà, depuis le 22 juillet, c'est-à-dire cinq jours avant la première séance, l'on avait reçu et publié à Cambrai l'importante nouvelle de la signature du traité du 29 juin précédent, à Barcelone, entre l'Empereur et le pape. Les négociations commencèrent donc sous les plus heureux auspices de concorde et d'union, après plusieurs années de guerre.

Le traité de Cambrai, vulgairement appelé la paix des Dames, à cause des deux belles-sœurs, ne fut signé et scellé que le 5 août 1529, quoique redigé d'avance.

Les articles 1 et 2 (*V.* Dumont. *Diplom.*), ont pour objet de confirmer le traité de Madrid du 14 janvier 1526 (*V.* page 420), lequel fut inscrit à la suite du corps de celui de Cambrai, sauf les articles 3 et 4 concernant l'Auxerrois, le Maconnais, dépendances de la Bourgogne, et les articles 11 et 14, concernant le même duché de Bourgogne. On s'abstint de discuter, au présent traité, les actions et droits de l'Empereur, héritier de Marie de Bourgogne. Nous ferons observer que ce principal et insurmontable obstacle, sur lequel ni l'Empereur ni le roi ne pouvaient céder, fut écarté. On pouvait s'entendre sur toutes les autres conditions. Pour de plus amples détails, on peut consulter le recueil imprimé à Rouen en 1670, que nous avons déjà consulté plusieurs fois, concernant les prétentions du roi de France sur divers États.

Selon l'article 3, le roi de France devait donner pour la délivrance de ses deux fils une somme de deux millions d'écus d'or au soleil. Cette somme est calculée d'après le monétaire de Simoneau, imprimée à Liége, en 1758, à 71 1/2 marcs, ce qui doit faire environ 7,300,000 francs, valeur numérique au XVIe siècle.

La délivrance de ces deux enfants de France devait se faire dans les six semaines. En effet, le maréchal de Montmorency devait aller les reprendre à Saint-Jean de Luz; ce qui sera expliqué plus loin.

A l'article 4 (*V.* Le Glay, II, p. 453), il est dit que le roi Très-Chrétien fera sortir d'Italie, dans les quinze jours, toute son armée qui s'y trouverait de quelque manière que ce soit. La retraite serait terminée avant la délivrance des deux enfants de France. Les villes et châteaux ayant eu des garnisons françaises seraient remis à l'Empereur. (*V.* art. 22-23)

Ainsi, par cet article, l'Empereur était reconnu le seul dominateur de l'Italie.

L'article 5 stipule que la ville de Hesdin sera restituée au Roi, en y comprenant l'artillerie, les munitions, etc.

Les articles 6 à 13 concernent la renonciation du roi de France à l'hommage de la Flandre et de l'Artois, de la souveraineté de la cité d'Arras, de Tournai, Tournésis, Saint-Amand et Mortagne, Lille, Douai et Orchies, et autres enclaves (excepté toutefois la ville de Térouenne et les enclaves du Boulonnais). Tout le domaine utile, toute juridiction quelconque et autres droits seront transférés à l'Empereur en sa qualité de prince souverain des Pays-Bas. Tous traités contraires sont abolis.

Ainsi, l'agglomération des provinces des Pays-Bas devenait une souveraineté totalement indépendante. L'archiduchesse Marguerite avait eu soin, par l'article 2, de confirmer tous les priviléges des provinces et villes cédées par la France, et par l'article 13, l'octroi des franchises aux habitants et marchands est maintenu.

L'article 14 est la renonciation de l'Empereur, en sa qualité de prince souverain des Pays-Bas, sur les villes de la Somme, le comté de Boulogne et de Pon-

thieu, qui avaient été acquis en 1435, par le premier traité d'Arras, au duc Philippe le Bon.

Par les articles 17 à 19, les procédures pendantes au parlement de Paris, pour la Flandre et l'Artois, au baillage d'Amiens et autres, sont renvoyées au grand conseil de l'Empereur, prince souverain des Pays-Bas, à Malines; ce qui complétait l'indépendance.

L'article 20 abolit en France, les droits d'aubaine sur les natifs de Brabant et des autres provinces des Pays-Bas, et de la seigneurie de Salins. (Ce domaine appartenait à l'archiduchesse Marguerite.)

L'article 21 maintient l'usufruit des droits sur le Charolais à la même archiduchesse Marguerite; l'Empereur en sera l'héritier, et après lui le roi Très-Chrétien.

Les articles 22 et 23 ont pour objet de faire évacuer dans les six semaines après la ratification, les garnisons françaises qu'il y aurait encore dans la ville et château de Milan, dans d'autres forteresses du Milanais, du comté d'Ast, enclave du Piémont. Nous ferons observer que ces deux articles paraissent être une reconnaissance de la souveraineté de l'Empereur sur la Lombardie, d'autant plus qu'il n'y est fait aucune mention de François Sforce, véritable duc de Milan et vassal, laissé à la merci de l'Empereur. Il n'y est, non plus, fait aucune mention de la reconnaissance des droits de François Ier, provenant de Valentine de Milan, sur ce duché. Aussi, l'un des principaux objets de la paix de Cambrai était écarté. Telle était la déception politique de la mère du roi François Ier. Nous verrons plus loin que ce fut un motif pour recommencer la guerre en l'année 1536, au décès de François Sforce.

L'article 28 dit : Le mariage de madame Éléonore, sœur aînée de l'Empereur, avec le roi Très-Chrétien, s'accomplira selon le traité de Madrid; elle sera conduite en France, au moment même de la délivrance des deux enfants du roi. Il en résultait que l'Empereur devait payer 200,000 écus pour la dot de cette princesse, ce qui réduisait à 1,800,000 écus d'or la somme due pour délivrer les deux jeunes princes. Il faut ajouter que, d'après les clauses résultant du même traité de Madrid, de 1526, Éléonore, devenue reine de France et étant autorisée par son mari, renonça aux successions de ses père, mère et aïeux. (V. *Papiers d'État*, I, p. 484.) Cette renonciation est de la même espèce que celle du traité des Pyrénées, en 1659, de la part de l'infante d'Espagne qui allait épouser le roi Louis XIV. C'était, par le traité de Cambrai, une précaution qui ôtait à la couronne de France le droit de posséder cumulativement soit les Pays-Bas, soit l'Espagne.

Par les articles 34 et 35 à 38, le roi de France abandonne à Erard de la Marck et ses héritiers ce qui concerne le duché de Bouillon, propriété de l'église de Liége. Les héritiers du connétable Charles de Bourbon rentrent dans leurs droits. Le séquestre apposé sur la principauté d'Orange est levé, ce qui se réfère à ce que nous avons dit à la page 34.

Par les articles 43 et 44, le pape Clément VII, les rois d'Angleterre, de Hon-

grie et de Danemark, l'archiduchesse Marguerite, douairière de Savoie, le duc régnant de Savoie (Charles III), les Suisses et l'Allemagne, sont compris dans le présent traité.

La république de Florence s'appointera avec l'Empereur; c'était pour ce prince un nouvel accroissement de puissance.

Ni dans cet article ni ailleurs, il n'est fait aucune mention de la partie méridionale, restée espagnole, du royaume de Navarre, que le feu roi Ferdinand le Catholique avait usurpée, en 1512, et que le roi François Ier avait voulu reconquérir en 1521, pour la maison d'Albret, comme nous l'avons dit page 369. Cette usurpation était donc confirmée tacitement à l'empereur Charles-Quint. Nous en ferons encore mention ultérieurement.

Par l'article 45, Charles d'Egmond, qui avait l'usufruit du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, est déclaré l'allié de l'Empereur.

Par l'article 46, l'Empereur et le roi Très-Chrétien feront serment par les deux princesses contractantes, selon la formule qui sera rédigée, d'observer et de faire observer le présent traité.

Les articles 47, 48 et 49, qui sont les derniers, prescrivent la forme de publication de ce traité, qui fut signé à Cambrai, comme nous l'avons dit, le 5 août 1529.

Telle est l'analyse de ce traité qui est l'un des actes fondamentaux du droit public de France, des Pays-Bas et d'Espagne. Le texte est d'une rédaction claire et précise. Il nous semble qu'il ne s'y trouve aucune de ces ambiguités, excepté pour le Milanais, que la politique intercale frauduleusement et qui plus tard sont l'objet de nouvelles contestations. Nous le réitérons, le point sur lequel on n'avait pu s'entendre, le duché de Bourgogne, est écarté sans préjudice à aucun droit des deux parties.

Cependant, d'après une des coutumes chicanières de cette époque, le 16 novembre 1529, le procureur général du roi au Parlement de Paris proclama, pour la conservation des droits d'inféodation et d'héritage du souverain, une protestation contre les articles des deux traités de Madrid et de Cambrai concernant la cession du duché de Milan, du comté d'Ast et de la seigneurie de Gênes. (*V.* Dumont, *Dipl.*, IV, p. 527.)

« Si le royaume de France, dit le père Daniel, est redevable du traité de
« Cambrai à Louise de Savoie, elle ne remédia qu'au mal qu'elle avait fait elle-
« même, sans réparer la perte du duché de Milan dont elle avait été la cause par
« sa haine contre le maréchal de Lautrec et contre le connétable de Bourbon. »

Il nous semble que l'on doit y ajouter tacitement, contre l'élection à l'Empire, principal motif de toutes les haines de François Ier contre Charles-Quint.

Il ne nous appartient pas, en qualité d'historien belge, de discuter le paragraphe suivant de la biographie de Marguerite d'Autriche, récemment publiée à Paris, en 1844, par M. Bax, archiviste du département de l'Aisne et par conséquent historien français : « Cette paix honorable et avantageuse « pour l'Espagne et les Pays-Bas, représentés par Marguerite d'Autriche,

« dit-il (p. 112), fut à la fois ruineuse et humiliante pour la France. » Nous répondrons à M. Bax que l'on frappa une médaille à l'effigie de Marguerite. On voit sur une des faces trois fleurs appelées marguerites, et sur l'autre, deux mains jointes surmontées d'un caducée, avec la légende : *Pacis ego studiosà, quà bella horrida pressi.*

Après la conclusion de ce traité de paix, le même jour 5 août 1529, une messe solennelle fut célébrée, en l'église de Notre-Dame à Cambrai, par l'évêque Robert de Croy. Le Saint-Sacrement était exposé.

A la fin de la célébration des saints mystères, les deux belles-sœurs s'approchèrent de l'autel et prêtèrent à haute voix le serment prescrit par l'article 46 de ce traité. Nous en transcrivons la formule d'après l'acte authentique déposé aux archives de la chambre des comptes à Lille, dont M. Le Glay, garde de ce dépôt, a publié la suite, à la fin de la Correspondance de Marguerite et de Maximilien, à la biographie de cette princesse :

« Nous, Marguerite, archiduchesse d'Autriche, duchesse douairière de « Savoie, etc., etc., tante de très-haut, très-excellent, très-puissant prince « Charles, par la divine clémence élu empereur des Romains, toujours auguste, « roi catholique des Espagnes, des Deux-Siciles, de Jérusalem, jurons et promet- « tons en bonne foi et parole de princesse, et sur les saints Évangiles de Dieu et « canon de la messe, en présence du Saint-Sacrement de l'autel, et ce, en *l'âme* « (voir ci-dessus p. 465 pour le principe de cette formule) de notre dit très-cher « seigneur et neveu, suivant le pouvoir et mandement spécial que avons de lui, « qu'il gardera, observera et entretiendra le traité de paix, amitié, alliance et « confédération, ensemble tous et chacun les articles y mentionnés, faits, conclus « et accordés en la cité de Cambrai, aujourd'hui pour, et au nom de notre dit « très-cher seigneur neveu, et très-haut, très-excellent et très-puissant prince, « François, par la grâce de Dieu roi de France Très-Chrétien, entre très-haute, « très-illustre princesse, notre très-chère et très-aimée sœur, madame Louise, « mère du dit seigneur roi Très-Chrétien, duchesse d'Angoulême, d'Anjou, etc., « ayant pouvoir et mandement spécial dudit seigneur roi, son fils, d'une part, et « nous d'autre part, et que notre dit seigneur et neveu avouera, acceptera, « approuvera, ratifiera, et aura agréable tout le contenu d'icelui traité, sans « aucunement venir ni directement ni indirectement au contraire, par quelque « couleur que ce soit. Et en témoin de ce, avons signé ces présentes de notre « nom et fait contresigner à l'un de nos amés et féaux secrétaires. Fait audit « Cambrai, le 5e jour du mois d'août 1529 ; signé : Marguerite. »

La même formule, prononcée par Louise de Savoie, fut signée par elle et contresignée.

Après les signatures, il y avait sur chacune des deux formules celles des témoins : Jean Salviati, cardinal-prêtre, légat du pape; Erard de la Marck, cardinal-prêtre, évêque de Liége; Antoine Du Prat, chancelier de France, archevêque de Sens; Jean de Carondelet, archevêque de Palerme, etc.

Les ratifications étaient inutiles d'après les pouvoirs donnés par les deux

souverains. Ce traité fut enregistré dans tous les parlements de France. Aussitôt que le roi François Ier, qui était en l'abbaye de mont Saint-Martin, fut informé de la conclusion du traité, il s'empressa d'entrer à Cambrai. Il désirait rendre ses hommages à l'archiduchesse Marguerite qui allait être sa tante. Nous omettons le récit des fêtes. On se sépara le 12 août 1529. Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mourut deux ans ans plus tard, le 22 septembre 1531, à Grez près de Nemours; elle était âgée de 55 ans. Après son décès, le duché d'Angoulême fut réuni à la couronne.

Nous devons rappeler, après ce récit, que le même jour des signatures, le 5 août 1529, l'archiduchesse Marguerite, ayant eu les pouvoirs de l'Empereur pour ce traité, datés de Barcelone, quoique du 8 avril précédent, avait de semblables pouvoirs, signés le même jour, 8 avril, pour traiter de la paix avec le roi d'Angleterre Henri VIII. En conséquence, la trêve de Hampton-Court fut convertie en un acte définitif de paix et d'amitié. Ce second traité de Cambrai fut ratifié par le roi Henri VIII le 27 novembre de la même année 1529.

Le roi François Ier emprunta au roi Henri VIII une partie de la somme de 1,800,000 écus, déduction faite des 200,000 écus, pour la dot d'Éléonore. Le payement devait être acquitté préalablement à la remise de cette princesse et des deux enfants de France. (*V.* Gaillard, *Hist. de François Ier*, IV, p. 110.) Une fraude du cardinal Du Prat, chargé de verser cette somme aux agents de l'Empereur, fut la cause d'un long retard. Il avait fait altérer l'alloi d'une partie de la monnaie. Il fallut que les directeurs des monnaies de France et d'Espagne fissent la vérification des poids. Cette opération dura quatre mois. Il y avait un déficit de 40,000 écus. Les sommes furent déposées et scellées, par les députés des deux nations, dans quarante-huit caisses contenant 25,000 écus chacune. Nous citons cette anecdote, afin de démontrer les progrès de l'administration du trésor, dès le temps de Charles-Quint.

Pendant les négociations de la paix de Cambrai et ces retards, les deux enfants du roi François Ier, otages en Espagne, tombèrent malades, parce qu'on négligeait d'en avoir soin. Leur père écrivit une lettre autographe à l'archiduchesse Marguerite, sa tante, afin qu'elle les recommandât à l'Empereur; ce qu'elle fit le 11 octobre 1529 : « Afin, disait-elle, d'y remédier de sorte que la bonne « amytié, en commençant par la paix de Cambrai, se puisse continuer et « accroitre. »

Pour terminer ce qui concerne la remise des deux enfants de France et de la reine Éléonore, nous dirons, par anticipation chronologique, qu'au mois de novembre 1529, l'Empereur étant parti de Barcelone pour son couronnement à Bologne et pour pacifier l'Italie, laissant la régence d'Espagne à la reine Isabelle sa femme, les dispositions du traité de Cambrai, entre ce prince et François Ier, achevèrent de s'exécuter. Rien n'empêchait plus le départ de la reine Éléonore et des deux enfants du roi François Ier.

Au commencement du mois de février 1530, l'impératrice Isabelle, régente d'Espagne, à Madrid, se sépara avec regret de la reine Éléonore, sa belle-sœur.

Elle la fit partir pour Fontarabie avec les deux enfants du roi François Ier sous la conduite du connétable de Castille, don Pedro Fernandez de Velasco. Ils arrivèrent au bord de la Bidassoa (*V.* Sepulveda, I, p. 295), près de l'embouchure de ce fleuve, qui sépare la France de l'Espagne.

Il y avait sur les deux rives un corps nombreux d'infanterie et de cavalerie des deux nations et une foule de spectateurs sur terre et sur mer. Des barques françaises portaient les quarante-huit caisses d'argent, tandis que les trois illustres voyageurs étaient transportés sur une barque espagnole jusqu'à un radeau divisé en deux compartiments, au milieu de la rivière. C'était en aval de l'île des Faisans, à peu près au même endroit où s'était fait l'échange du roi François Ier et de ses enfants en l'année 1526, et où l'infante Marie Thérèse fut reçue, en 1659, pour aller épouser le roi Louis XIV. Les actes des échanges des personnes et de l'argent, furent signés sur les bateaux respectifs.

Le grand-maître Anne de Montmorency, connétable de France, reçut du connétable de Castille les illustres voyageurs; ils arrivèrent à Bayonne et ensuite à Bordeaux. Le roi en était parti pour venir au-devant d'eux jusque dans les Landes. (*V.* Gaillard, IV, p. 110.) La rencontre et le mariage se firent dans l'abbaye de Veries près de Roquefort sur la Douze. Il faut rappeler ici l'observation que nous devons ajouter à l'article 6 du traité de Madrid (*V.* p. 418), que la reine Éléonore, pendant la captivité et surtout pendant la maladie de François Ier, lui avait témoigné le plus grand intérêt. Ainsi, l'affection, autant que la politique, avait fait ce mariage. La nouvelle reine de France était âgée de trente-deux ans; le roi en avait trente-six. Il y eut une entrée solennelle à Bordeaux, à Cognac, à Amboise et à Blois. L'entrée de la reine à Paris, fut retardée jusqu'au 3 mars 1530, à cause des préparatifs pour le couronnement en l'église abbatiale de Saint-Denis. Le surlendemain, dimanche 5 mars, la reine se dirigea vers cette église, entre les deux fils de France qui tenaient sa robe chargée de diamants et d'autres pierres précieuses. Elle était accompagnée de la duchesse Louise de Savoie, mère du roi, de deux des filles du roi, de la célèbre Marguerite de Valois (*V.* p. 418), reine de Navarre depuis 1526, des duchesses de Vendôme, de Guise, etc.

La reine fut reçue en l'église de Saint-Denis par le légat du saint-siége, trois cardinaux, trois archevêques et vingt-huit évêques. Elle vint se mettre à genoux devant l'autel et baissa la tête.

L'archevêque de Lyon, primat des Gaules, tenait la sainte ampoule, et l'archevêque de Toulouse, la platine où l'onction devait être versée. Le cardinal de Bourbon, cousin du roi, versa l'onction sur la platine et oignit la tête qui avait été découverte par la mère du roi, et la poitrine qui avait été découverte par madame Madeleine, fille aînée du roi, et la reine de Navarre. Le cardinal mit ensuite l'anneau au doigt de la reine. Il lui présenta le sceptre et la main de justice; il lui posa sur la tête, mais sans l'appuyer, la grande couronne royale de France, et la transporta au dauphin qui en était l'héritier : le dauphin la confia au duc de Longueville. Le duc d'Orléans présenta ensuite au dauphin la petite couronne que celui-ci posa sur la tête de la reine.

La reine fut conduite sur un siége fleurdelisé, près de l'autel ; elle remit le sceptre et la main de justice à monseigneur de Saint-Pol et à monseigneur de Guise ; elle reçut ensuite le livre d'heures dit de la reine et un livre d'oraisons. La messe fut célébrée par le cardinal de Bourbon qui avait des évêques pour doubles diacres et doubles sous-diacres. Après l'Évangile, la reine s'agenouilla sur un coussin d'or ; après l'*Agnus Dei*, elle reçut la communion, donnée par le cardinal de Bourbon.

La messe étant terminée, le dauphin, à la droite de la reine, lui donna le bras, tandis que le duc d'Orléans, à sa gauche, lui donnait l'autre bras, et que les ducs de Vendôme et de Lorraine portaient les pans de son manteau. On descendit de l'autel. La reine fut reconduite en ses appartements.

L'entrée à Paris, qui avait été retardée par le mauvais temps, se fit le jeudi 16, par la porte Saint-Denis. Tels furent les honneurs extraordinaires rendus à la sœur de Charles-Quint.

Nous nous référons, pour la description de cette solennité plus magnifique que celle de toutes les autres reines de France, aux détails qui en furent imprimés par ordre du roi, chez le libraire Godefroy Tory de Bouge, à Paris, en l'année 1531.

Ce mariage fut heureux. L'historien Gaillard a dit, contrairement à la vérité, « que François Ier n'aimait guère sa femme. » C'est une erreur facile à réfuter. L'affection des deux époux avait commencé à l'époque où François Ier était prisonnier à Madrid et par les soins délicats d'Éléonore pour le consoler de sa captivité. De telles affections ne s'oublient jamais.

Depuis la solennité du mariage jusqu'en l'année 1536, à l'époque de la mort de François Sforce, duc de Milan, les relations d'amitié entre François Ier et Charles-Quint reprirent leur cours, comme dans les temps antérieurs à la fatale rivalité pour l'élection à l'Empire. Les deux sœurs, la reine Éléonore et la reine Marie, douairière de Hongrie, cimentèrent cette amitié par leur correspondance, surtout depuis la mort de la duchesse d'Angoulême, la vindicative Louise de Savoie, décédée le 22 septembre 1531 (*V.* p. 469). Le gouvernement de la cour de François, dit le seigneur de Tavannes, fut changé par cette mort. MM. de Montmorency et de Brias en eurent le principal crédit.

CHAPITRE XV.

Progrès du luthéranisme.

Nous allons reprendre le récit des affaires politiques d'Allemagne, en remontant à la fin de la diète de Nuremberg, en 1523, que l'archiduc Ferdinand avait présidée en qualité de lieutenant-général de l'Empereur, son frère, entre autres

pour la proposition de convoquer un concile général qui aurait arrêté les progrès du luthéranisme (*V.* p. 595).

Au commencement de l'année 1524, l'archiduc Ferdinand avait présidé une autre diète à Nuremberg. Le pape Clément VII y avait envoyé un légat. On y proposa une seconde fois (*V.* p. 595), un concile libre pour l'Allemagne. Le légat proposa aussi, en réponse au mémoire intitulé *Centum gravamina*, un projet de réforme de divers abus, prenant en considération ce qui avait déjà été projeté par le feu pape Adrien VI pour la cour de Rome. Mais tout cela était loin d'apporter un remède. Les princes catholiques et les princes luthériens rejetèrent ces projets. La diète se sépara le 18 avril 1524, sans avoir rien décidé.

Le légat se retira mécontent. L'archiduc Ferdinand et les deux ducs de Bavière et Palatin-Bavière, et d'autres princes, s'assemblèrent à Rastadt; mais il leur fut impossible de s'entendre sur ce qui avait rapport à la répression des abus. Une autre diète devait être convoquée à Spire. L'Empereur écrivit d'Espagne à son frère, qu'il s'y opposait et qu'il fallait exécuter l'édit de Worms du 8 mai 1521, contre Luther et contre ses adhérents dont le nombre continuait de s'accroître.

L'année 1525 se passa dans les mêmes irrésolutions. Le 5 mai, mourut Frédéric dit le Sage, électeur de Saxe, âgé de 59 ans, qui avait tant contribué à l'élection de Charles-Quint. Il aurait voulu que les discussions théologiques du luthéranisme en l'université de Wittenberg, dont il était le fondateur et le bienfaiteur, se fussent bornées à une polémique. « Il paraît, dit l'historien Robertson, que ce « prince fut toujours étranger à ces sortes de disputes, et qu'il y prenait très- « peu d'intérêt ; mais il avait fait de grandes dépenses pour la fondation de sa « nouvelle université, et il pressentit que l'éloignement de Luther, qu'on de- « mandait à Rome pour le juger, porterait un coup funeste à cet établissement. « Ce fut la cause qui le déterminait à protéger Luther. »

L'électeur Frédéric, décédé sans alliance, eut pour successeur Jean son frère, surnommé le Constant. Celui-ci avait confié l'éducation de son fils Jean Frédéric, dit le Magnanime, à George Spalatinus (ou de Spelt), un des amis et des plus zélés adhérents de Luther. Il ne faut donc pas s'étonner que d'après les enseignements de Spalatinus, le nouvel électeur fût le protecteur des doctrines de la réformation.

Il propose, en 1526, au landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime, né en 1504 et par conséquent âgé de 22 ans, d'adopter les opinions luthériennes. Ce prince se laissa persuader malgré les observations de sa mère; il fut bientôt le plus zélé défenseur du luthéranisme.

L'archiduc Ferdinand avait convoqué pour le 25 juin de la même année 1526, une diète à Spire, en conséquence d'une lettre circulaire que l'Empereur, alors à Séville, à cause de son mariage, comme nous l'avons dit (*V.* p. 424), avait adressée, le 25 mars précédent, à tous les princes de l'Empire. L'Empereur y manifestait une seconde fois son mécontentement de ce que l'édit de Worms, contre les luthériens, n'était pas exécuté. Il déclarait qu'il mettrait au ban de

l'Empire les membres du corps germanique qui discuteraient d'affaires religieuses dans cette diète. Il déclarait aussi qu'il avait l'intention de s'entendre avec le pape pour convoquer un concile.

Dès l'ouverture de la session, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, tous deux jeunes et enthousiastes, accompagnés d'un nombre considérable de leurs partisans, demandèrent la libre pratique de la réformation religieuse et un temple pour célébrer l'office divin selon la nouvelle liturgie. L'évêque de Spire s'y opposa. Les deux princes célébrèrent l'office dans leurs hôtels respectifs : le peuple y accourut. Leurs adhérents portaient sur une manche de leurs habits, les lettres brodées : V. D. M. I. Æ. (*Verbum Domini Manet In Æternum.*)

L'autorité impériale déléguée à l'archiduc Ferdinand ne put s'y opposer, parce que l'électeur de Saxe, en sa qualité de vicaire général, avait la plus grande influence, comme nous l'avons expliqué à la page 388.

Pendant ces occurrences, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse convoquèrent auprès d'eux, à Spire, et pendant la session de la diète, les députés luthériens de Strasboug, Nuremberg et Augsbourg, le nommé George Spalatinus, dit de Spelt, que nous avons fait connaître, et d'autres théologiens de Wittenberg. Ils espérèrent avoir aussi l'assentiment des villes d'Ulm, de Francfort et autres, afin que si quelqu'un d'entre eux était en danger pour cause de religion, on pût se secourir mutuellement. (*V.* l'abbé Racine, p. 232.)

Telle fut la première démonstration hostile au pouvoir impérial, faite par la réformation, et le point départ de la première des guerres de religion du XVIe siècle.

« La ligue, dit l'historien Pfeffel (p. 526), fut consolidée dans une conférence « des princes luthériens à Torgau. D'autres princes, tels que ceux d'Anhalt, de « Lunebourg, etc., y adhérèrent. Ils eurent de nouvelles conférences à Rotach « dans le pays de Cobourg. » « Mais, dit Bossuet (*V. Variations de l'Église protes-* « *tante*, I, p. 140), le landgrave le plus prévoyant et le plus capable, aussi bien « que le plus vaillant de tous, conçut que la diversité des sentiments entre les « chefs, serait un obstacle éternel à la parfaite union qu'il voulait établir dans le « parti luthérien. Il ménagea une conférence à Marbourg, où il fit venir les « chefs de la réforme, c'est-à-dire Luther, Oléandre et Melanchton d'un côté, « avec Zwingle, Œcolampade de l'autre. »

Ce qui augmenta les forces de cette confédération, en 1527, ce fut la fausse nouvelle d'Otto Pack, chancelier de Georges, duc de Saxe, prince catholique (*V.* Pfeffel, p. 527), qui s'était imaginé que les princes catholiques faisaient une ligue de leur côté contre le luthéranisme. « L'électeur de Saxe et le landgrave « de Hesse, dit Pfeffel, s'armèrent sur-le-champ. Le landgrave entra hostilement « sur les terres de l'évêque de Wurtzbourg; mais la nouvelle étant reconnue « fausse, les luthériens se retirèrent »

Le 6 avril 1529, une autre diète fut encore assemblée à Spire. Les princes de l'Empire, qui étaient les chefs du luthéranisme, s'y trouvèrent : l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le margrave de Brandebourg, le prince d'Anhalt et

d'autres, ainsi que les députés des principales villes impériales qui avaient adopté la nouvelle croyance.

L'archiduc Ferdinand, récemment devenu roi de Bohême et de Hongrie, qui la présidait, insista sur l'exécution de l'édit de Worms. Il informait la diète que l'intention de l'Empereur était formelle sur cet objet. (*V.* l'abbé Racine, auteur catholique, p. 151, et Merle d'Aubigné, auteur protestant, IV, p. 83.) Il voulut exclure de la diète le député luthérien de Strasbourg, jusqu'à ce que la messe eût été rétablie dans cette ville alors impériale.

Les députés des autres villes impériales s'y opposèrent. Ils rédigèrent, le 3 avril 1529, une protestation fondée sur les décisions de liberté de religion, qui avaient, disaient-ils, été prises, en 1526, dans une précédente diète aussi assemblée à Spire. De là provient le nom de *protestants* que l'on donna d'abord aux luthériens et qui s'est étendu ensuite à tous les autres adhérents de la réformation religieuse. Pour mieux faire connaître cette origine, nous transcrivons le texte de Merle d'Aubigné : « Le protestantisme, dit-il, en devenant gou-« vernemental, cessa d'être universel. Le nouvel esprit était capable de créer « une nouvelle terre ; mais au lieu de lui frayer des voies nouvelles et de « préparer la régénération de toute la chrétienté et la conversion de tout l'uni-« vers, on chercha à se caser le plus commodément possible dans quelques « duchés allemands... Cette timidité, appelée prudence, dit-il aussi, fit un tort « immense à la réformation. »

« L'archiduc Ferdinand et l'électeur palatin supplièrent les princes d'ac-« cepter le décret de l'Empereur, qui leur en saurait un gré infini. » Ils répondirent : « Nous obéirons à l'Empereur, dans tout ce qui peut contribuer au « maintien de la paix et à l'honneur de Dieu. » Réponse évasive qui laissait les choses dans le même état.

En conséquence, le 18 avril 1529, l'archiduc-roi déclara que les États protestants, dit aussi évangéliques, ne seraient plus entendus. Le lendemain, 19, l'archiduc-roi ayant assemblé la diète, y proclama solennellement ce décret.

Alors une nouvelle protestation fut rédigée par les membres évangéliques de la diète. Le nom de *protestants* y fut en quelque sorte confirmé. M. Merle d'Aubigné en donne le texte tout entier. L'analyse en est une chose étrangère à un ouvrage tel que le nôtre, qui a pour objet la politique et non la religion. On comprend d'ailleurs que cette protestation est un résumé de toutes les plaintes des adhérents au luthéranisme.

Le lendemain, 20 avril, Henri de Brunswick et Philippe de Bade se présentèrent en médiateurs, mais il ne fut pas possible de s'entendre. « Tout ce qui nous « reste à faire, s'écriait Melanchton, c'est d'invoquer le Fils de Dieu : *De quo « regnum est, invocamus Filium Dei.* » Le 24 avril, quatorze ville libres et impériales se joignirent aux princes protestants.

Le lendemain, 25 avril, jour de la clôture de la diète, les protestants se réunirent à Spire, dans la maison d'un pasteur, près de l'église de Saint-Jean. Ils y rédigèrent un résumé de leurs plaintes et un exposé de leur croyance. Ce fut leur

première confession de foi, dont nous parlerons plus loin à propos de la députation envoyée à l'Empereur, lorsque ce prince sera dans la ville de Plaisance.

Deux ans auparavant, pendant la diète de Spire, le 25 avril 1527, Michel Cadeue, syndic de Nuremberg, avait aussi rédigé une confession de foi. Elle était traduite en langue française, afin d'en appeler à l'Empereur, comme nous l'expliquerons plus loin. Cet appel se fit en la même ville de Plaisance.

Le protestantisme fit de nouveaux progrès par l'adhésion des réformateurs de la Suisse, dont le chef était Zwingle. Un acte d'adhésion y fut signé par OEcolampade, Bucer et d'autres élèves de l'Université d'Heidelberg, devenue succursale des opinions de celle de Wittenberg, tandis qu'en Saxe, Luther faisait préparer par Melanchton, une autre profession de foi qui est la célèbre Confession d'Augsbourg, en 1530, dont nous parlerons aussi plus loin.

Nous n'entrerons pas dans d'autres explications concernant la participation de Zwingle à la réformation. Comme son influence s'est exercée dans la Suisse, hors de la domination de Charles-Quint, ces événements sont étrangers à notre récit, ainsi que le calvinisme en France et aux Pays-Bas.

Nous ne rendrons point compte non plus des anabaptistes, dont les désordres et le fanatisme furent réprimés par les autorités locales.

Quel moment choisissait-on pour tous ces schismes? Celui où les Turcs menaçaient d'envahir l'Allemagne et où l'archiduc Ferdinand devait partir pour défendre contre ces barbares, la ville de Vienne, sa résidence habituelle.

CHAPITRE XVI.

Invasion des Turcs en Autriche et siége de Vienne.

Tandis que Ferdinand, archiduc d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, présidait la diète de Spire, il y apprit la fatale nouvelle que Soliman, sultan des Turcs, ayant déployé le grand étendard de Mahomet, était parti de Constantinople, le 9 avril 1529, venant de terminer l'invasion de la Basse-Hongrie, comme en 1526 (*V.* p. 455), et qu'il remontait le Danube et se préparait avec une armée innombrable, que l'on disait être de 2 à 300,000 hommes d'infanterie, y compris les janissaires, et de 60,000 hommes de cavalerie, tant européenne qu'asiatique, à faire le siége de la ville de Vienne en Autriche. Ferdinand, avait envoyé à Henri VIII, roi d'Angleterre, s'intitulant officiellement le défenseur de la foi, une ambassade qui fut reçue solennellement à Londres, mais sans rien obtenir. (*V.* Bucholtz, III, p. 256.) Ferdinand réclama les secours de tous les princes d'Allemagne. Les princes protestants refusèrent de lui en envoyer, disant que, selon la doctrine de Luther, c'était agir contrairement à la loi de

Dieu. Nous ne pourrions croire que ce refus ait été véritable s'il n'était attesté par le texte de Barré. (*V.* son *Histoire d'Allemagne.*)

Comme la paix de Cambrai se négociait dans ce moment, le roi Ferdinand réclama aussi les secours du roi François Ier, qui allait devenir son beau-frère ; mais celui-ci répondit négativement, par la promesse évasive que si les Turcs attaquaient l'Italie, il viendrait à son secours avec une armée de 50,000 hommes de pied et 3,000 gendarmes. (*V.* Vanden Esse.)

L'archiduc Ferdinand, roi de Bohême, vint en hâte dans la ville de Prague; il y séjourna, pour lever des renforts, jusqu'après le siége de Vienne, dont nous allons rendre compte.

Louis V, électeur, comte palatin du Rhin (1508-1544), qui avait exercé, en 1519, les fonctions de vicaire de l'Empire, pour administrer la justice et le droit, ce que nous avons expliqué page 389, promit de secourir le roi Ferdinand; il lui envoya le prince Frédéric son neveu.

Philippe Frédéric de Bavière, frère de l'électeur, était aussi arrivé auprès de Vienne avec une autre armée qui harcelait les hordes de Turcs. Le sultan était aux environs de Vienne. Le 8 septembre 1529, il fit ravager les alentours de la ville, ordonnant même la destruction des maisons. Nous décrivons les opérations de ce siége, d'après le recueil de plans des siéges et des batailles que M. Kaussler, major de l'état-major général du Wurtemberg, a publié et d'après la relation détaillée par M. Bucholz, auteur de l'*Histoire de l'archiduc Ferdinand, roi des Romains*, publiée, en 1833 et 1834, à Vienne.

Le roi Ferdinand avait confié le commandement en chef de ses troupes au comte Nicolas de Salm, qui faisait des préparatifs pour la défense de Vienne. Il avait pour adjoint, le baron Poggendorf. La garnison était composée de 21,700 hommes d'infanterie et de 2,200 chevaux, l'artillerie était de 100 pièces de canon de gros calibre et de 500 pièces d'artillerie légère. Une flottille armée se trouvait sur le rivage du Danube.

Le comte de Salm fit brûler tous les faubourgs. Il fit curer les fossés et réparer les brèches du premier rempart; un second fut construit. De nombreux transports de vivres, requis dans les environs, entrèrent dans la place. Les bourgeois de Vienne furent enrégimentés.

Le 21 septembre 1529, le pacha Michel Oglou, commandant l'avant-garde des Turcs, arriva à la vue de Vienne; le 23, un détachement de cavalerie turque s'approcha de la ville. La cavalerie autrichienne fit une sortie qui fut repoussée; le cornet Zedlitz fut fait prisonnier et conduit à Bruck auprès du sultan, qui le questionna sur la situation et la garnison de Vienne.

Le 27 septembre, le sultan vint camper devant le Simmeren, au sud-est de la ville, dans une tente d'une immense dimension; il avait autour de lui 12,000 janissaires. Le grand-vizir était aussi campé magnifiquement.

M. Kaussler donne ensuite la liste des positions de tous les corps de l'armée turque autour de Vienne. Il y avait 20,000 hommes en première ligne; 800 bateaux se trouvaient sur le Danube.

Le comte de Salm et le comte Philippe palatin distribuèrent la défense intérieure de la place en sept camps; les noms de leurs forces sont indiqués par M. Kaussler.

Le 28 septembre, ils ordonnèrent une sortie de 2,500 hommes par la porte de Carinthie. Plus de 200 Turcs furent faits prisonniers. On fut au moment de prendre le grand-vizir qui, masqué et à cheval, faisait une reconnaissance autour de la ville. Le 29, une seconde sortie, par la porte du Burg fut exécutée; elle fut repoussée par les Turcs.

Le 2 octobre, troisième sortie : on ramena 40 prisonniers turcs. Des déserteurs turcs vinrent faire connaître les mines que l'ennemi creusait. Elles furent défoncées.

Du 2 au 6 octobre, les Turcs tiraillaient nuit et jour du côté de la porte de Carinthie; ils firent les préparatifs d'un grand nombre de fascines et d'échelles pour l'assaut.

Le 7 octobre, 8,000 Autrichiens sortirent en plein jour par la Salzthor pour tomber à l'improviste sur le dos de l'ennemi entre les portes du Burg et de Carinthie; cette sortie fut repoussée avec une perte de 500 hommes, et si vivement que les Turcs essayèrent, en les poursuivant, d'entrer dans la place.

Le 10 octobre, les Turcs firent sauter deux mines sous les remparts, vers le couvent des Augustins et la porte de Carinthie; ils cherchèrent à monter à l'assaut pendant trois jours, les 10, 11 et 12 octobre, avec une fureur inouïe. Ils furent repoussés par le comte de Salm et le vaillant Katsiane. Le 13, deux nouvelles mines firent explosion et agrandirent la brèche du côté du couvent des Augustins.

Le sultan présida un conseil de guerre où il fut décidé un assaut pour le 14 octobre : c'était le dix-neuvième, il devait être général. Son armée souffrait du froid et de la famine. Le sultan promit des récompenses à ceux qui escaladeraient les remparts, 600 ducats à chaque spahis et un gouvernement à chaque soubachi.

Le même 14 octobre, la brèche était large de quarante-cinq toises, une nouvelle explosion de mine l'élargit davantage. Les Turcs, distribués en trois colonnes, montèrent à l'assaut avec une fureur qui approchait de la rage; mais la défense de la place fut vigoureuse et bien réglée, quoique le comte de Salm, qui la commandait, eût eu la cuisse fracassée par l'éclat d'une pierre. Les efforts des Turcs restèrent sans succès; alors le sultan ordonna aux janissaires de cesser l'assaut. Il se disposa ensuite à la retraite. Le siége fut levé à onze heures du soir. Tous les prisonniers chrétiens furent égorgés ; les campements élevés autour de la place furent livrés aux flammes, les arbres fruitiers et toutes les vignes furent coupés. L'armée turque se retira vers Laxembourg et Bude.

On estima la perte des Turcs à 40,000 hommes, tant par les combats que par les maladies résultant de l'humidité de l'automne. La garnison de Vienne comptait 1,500 morts et les bourgeois 700. Telle fut la vigoureuse défense de Vienne.

Le cinquième jour après la levée du siége, le grand-vizir rentrait à Bude; le sultan y était le neuvième jour. Le sultan y convoqua les magnats de Hongrie, mais très-peu se rendirent à son appel. Il proclama roi de Hongrie Jean Zapolya, qui avait été élu, comme on l'a dit page 437, en concurrence avec le roi Ferdinand. Le sultan revint à Constantinople, laissant la Hongrie en proie à la guerre entre les deux rois rivaux.

CHAPITRE XVII.

Alliance de François Ier avec le sultan des Turcs et de Charles-Quint avec le roi de Perse.

A la suite de ces détails sur le siége de Vienne et la retraite des Turcs, nous devons donner des explications sur la vieille alliance des rois de France, depuis François Ier, avec la Porte Ottomane, par contraste de l'alliance de Charles-Quint avec le roi de Perse, que nous expliquerons plus loin. Pendant les hostilités d'Italie, le roi François Ier avait reconnu (*V.* Gaillard, *Hist. de François Ier*, *V*, p. 77) que c'était à la politique de décider des alliances politiques; que la religion, ayant pour objet la vie éternelle d'un autre monde, dédaigne d'abaisser son influence sacrée sur les intérêts temporels et profanes qu'on appelle *traités*. En conséquence, le roi François Ier avait pensé ne point agir contrairement à la religion, par la conclusion d'un traité d'amitié fait avec la Porte Ottomane. « Le « nom de Turcs, dit M. Gaillard que nous citons sans interprétation, ce titre « d'ennemi du monde chrétien et quelques restes de l'ancien esprit des croisades « que la chevalerie avait perpétués, étaient les seuls obstacles qui depuis long- « temps avaient empêché François Ier de se livrer à cette alliance utile et par « conséquent nécessaire, non-seulement à sa politique, mais aux relations com- « merciales de ses sujets. »

Après ces explications, il nous suffit de démontrer avec quelle dignité et quelle noblesse le roi François Ier, malgré les malheurs de sa captivité alors récente, sut maintenir envers l'orgueilleux sultan des Turcs, qui méprisait les chrétiens, son rang d'égal à égal et de puissant souverain de l'Europe occidentale.

Le sultan lui avait écrit : « Moi, dont la puissance est soutenue par l'éternel « distributeur des grâces... moi qui suis l'empereur des empereurs, le prince « des princes, le distributeur des couronnes des rois, le dominateur de l'Asie, « de l'Europe, de la Perse, de Damas, de l'Égypte, etc., etc. Vous avez envoyé « à ma Sublime-Porte, qui est le refuge des rois, un homme de confiance nommé « Frangipani. Il était porteur de vos lettres et chargé d'exposer aux pieds de « mon trône impérial, des affaires d'une grande importance. J'ai reconnu par

« son récit qu'un ennemi s'était emparé de vos terres et vous tenait dans une « dure prison... Usez de votre courage, ne vous laissez point abattre par le « malheur... Votre envoyé, dit-il ensuite, vous rendra, de vive voix, réponse à « vos demandes; comptez sur ce qu'il vous dira. » Le sultan ajoute que pour affronter les périls dans les combats, à l'imitation de ses ancêtres, il tient son cheval toujours sellé et son cimeterre toujours levé, pour conquérir les royaumes et renverser les forteresses. (V. *Hist. de France* de Vely, Villaret, Garnier, XXIV, p. 407.)

Le sultan s'imaginait, sans doute, traiter avec le roi de France comme avec le faible Zapolya, roi prétendant de Hongrie, les hospodars de Valachie, de Moldavie, de Servie, et les princes chrétiens d'Arménie (*V.* page 435).

François Ier répondit à cette lettre de protection : « François, par la grâce de « Dieu, roi Très-Chrétien de France, à notre très-cher frère sultan Soliman, « très-puissant empereur. Nous avons reçu les lettres que vous nous avez « adressées par Jean Frangipani. » Le roi remercie ensuite le sultan de la part qu'il a prise à son malheur arrivé devant Pavie. Il ajoute : « Ce qui nous a le « plus consolé dans notre infortune, c'est qu'on ne peut l'imputer à un défaut de « courage. Nous succombâmes au milieu des bataillons ennemis, lorsque notre « cheval, percé de coups, nous entraîna dans sa chute, accident qui, comme « vous l'observez dans votre lettre, serait arrivé aux plus belliqueux empereurs « avant vous. » Ensuite François Ier remercie le sultan de ses offres généreuses : « Sans déroger, continue-t-il, à notre qualité de roi Très-Chrétien. » Il ajoute : « Vous connaîtrez combien est grande notre puissance en Europe et combien « les Français *surpassent toutes les autres nations* en valeur et en discipline. » François Ier, par cette phrase orientale et la suivante, se place au moins à l'égal du sultan : « Nous sommes rentré dans nos États. Nous n'avons besoin d'aucun « secours étranger pour les conserver et les défendre, ainsi que vous le dira « plus au long notre envoyé. Nous vous prions d'ajouter foi sur ce qu'il vous « dira de notre part. »

Le roi François Ier se sert, dans cette dernière phrase, des mêmes termes que le sultan. En effet, ce roi chevaleresque voulait seulement une alliance avec le sultan pour contre-balancer celle que Charles-Quint projetait avec le roi de Perse. Il n'avait aucun besoin des troupes turques, qui déjà, à cette époque, n'étaient que des cohues, mais beaucoup plus nombreuses que les troupes chrétiennes. Il faut observer, si la remarque suivante est exacte, que les sultans ottomans à l'époque de la prise de Constantinople avaient eu la précaution d'organiser une excellente artillerie servie par des renégats, et par laquelle ils obtinrent tous leurs succès, aussi longtemps que cette arme ne fut pas mieux organisée chez les chrétiens que chez eux; mais depuis longtemps la science et les talents d'un bon officier d'artillerie sont supérieurs à leur civilisation.

A la suite de ces détails, nous devons rappeler que nous avons dit (*V.* p. 435) que le roi de Perse avait envoyé, en 1522, un moine maronite du mont Liban, et catholique romain, à Charles-Quint, alors en Espagne, pour lui proposer une

alliance contre les Turcs. L'initiative de ce projet était venue en l'année 1507, comme nous l'avons expliqué (*V*. p. 246), du cardinal Ximenès, alors ministre de Castille, pour faire conquérir par les Espagnols la province de Syrie, occupée par les Mamelucks d'Égypte, afin de contrebalancer en Asie, les accroissements de la puissance ottomane. Mais ce projet que favorisait le roi catholique Ferdinand d'Aragon, était devenu inexécutable par de grandes difficultés, parce qu'en 1517, Sélim, sultan des Turcs, avait conquis sur les Mamelucks, l'Égypte et la Syrie. Pierre Martyr, que nous avons déjà fait connaître, et qui avait été envoyé dans les États du roi de Perse, avait rendu compte que le sophi ou souverain n'était ni chrétien, ni juif, ni mahométan. *Neque enim ullam ex tribus legibus, christianorum, ut pote mosæorum, aut mahometicorum.* (V. *Epist.*, p. 258); ce qui était alors exact, parce que le conquérant tartare de la Perse était né des successeurs païens de Tamerlan; mais depuis cette époque, le sophi Ismaël s'était fait mahométan de la secte d'Ali, la moins hostile aux chrétiens.

En l'année 1529, l'empereur Charles-Quint avait écrit une seconde fois de Tolède, le 15 février, une longue lettre en langue latine à ce roi de Perse.

Cette lettre fut portée par Jean de Balbi, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, gentilhomme de l'hôtel et parent de Balbus, évêque de Gürck, autrefois ministre et conseiller de l'empereur Maximilien.

Balbi était verbalement chargé d'expliquer ce qui suit :

1° De rappeler qu'en 1522, Pierre, maronite du mont Liban, avait porté une réponse affirmative aux propositions d'alliance contre les Turcs et d'un projet de les attaquer au mois d'avril;

2° Que depuis ce temps, le roi de France avait fait une alliance avec le sultan des Turcs, mais que l'archiduc Ferdinand, son frère, actuellement roi de Hongrie, pouvait contre-balancer l'alliance de François Ier en attaquant les Turcs par son royaume;

3° Que l'Empereur allait arriver en Italie avec de nouvelles forces pour recommencer la guerre contre les Turcs, tant par terre que par mer;

4° Que jamais il n'y avait eu occasion plus favorable pour réprimer leur insolence : l'Empereur devait y contribuer;

5° Que l'attaque du côté de la Perse serait une puissante et utile diversion à l'avantage des opérations de la guerre de Hongrie, et aussi à l'avantage des deux alliés.

Balbi, porteur de ces instructions, débarqua sans se faire connaître, à la côte de Syrie, qu'il fallait traverser. Le 12 août 1529, il était à Alep, dans le pachalic turc de Damas.

Le 27 novembre 1529, il écrivit d'Alep une lettre en chiffres à l'Empereur (*V*. Lanz, I, p. 355) : il espérait passer du camp d'un pacha turc, dans celui du roi de Perse qui était venu à Bagdad pour châtier un rebelle. Ce prince en était immédiatement parti et était revenu à Tauris. En conséquence, Balbi devait aller par le désert, avec une caravane, jusqu'à Bassora; il devait y arriver au mois de janvier 1530. Il avait rencontré en route un Anglais, qui revenait de Sainte-Catherine du mont Sinaï et qui l'accompagna pour le service de l'Empe-

reur. Balbi espérait le laisser auprès du roi de Perse, pendant qu'il reviendrait en Europe pour rendre compte de sa mission à l'Empereur.

Le 18 février 1530 (*V.* Lanz, I, p. 379), Balbi était revenu à Alep sans avoir été dans le royaume de Perse. Il y rencontra aussi un Vénitien, le seigneur André Morezu, qui s'était aussi dévoué, en Syrie, au service de l'Empereur.

Le 13 mai 1530, Balbi était à Bagdad, dans les États du roi de Perse. Il espérait dans les quarante jours être auprès de ce prince. « De par deça, « écrivait-il, ne sont nulles postes par diligences. » (*V.* Lanz, I, p. 385.)

Il n'y a plus d'autres traces de cette importante mission du chevalier Balbi. Nous ignorons, par conséquent, s'il est arrivé auprès du roi Perse et s'il est revenu en Europe. Ces details sont confirmés par une notice de M. Piot. (V. *Messager de Gand;* année 1843, p. 44.)

CHAPITRE XVIII.

Départ de l'Empereur pour l'Italie.

L'Empereur, depuis son retour en Espagne pendant l'année 1523 (*V.* p. 379) avait continuellement parcouru toutes les provinces et toutes les villes principales de cette contrée, sans y avoir, nulle part, de résidence stable, ce qui est attesté par l'itinéraire de Vanden Esse. Le 27 juillet 1529, étant à Barcelone, il laissa la régence d'Espagne à l'impératrice Isabelle de Portugal, sa jeune épouse, avec des pouvoirs aussi étendus que ceux de Marguerite, sa sœur, aux Pays-Bas, et du roi Ferdinand, son frère, en Allemagne. L'impératrice alla résider à Madrid. (*V.* Ferreras, IX, p. 115.) Charles s'embarqua pour l'Italie, à Barcelone, où il avait séjourné depuis le 28 avril précédent; il y avait conclu le traité du 29 juin 1529 avec le pape Clément VII (*V.* p. 462). Parmi les personnes de sa suite (*V.* Vanden Esse) se trouvaient le chevalier Mercurin de Gattinara (*V.* Sandoval, II, p. 65) et le cardinal-évêque d'Osma, son confesseur; il y avait aussi le seigneur de la Chaud, son ancien professeur d'équitation et alors son chambellan et son ministre. Le 29 juillet, il débarquait à Palma, capitale de l'île et du royaume de Majorque; il y régla les affaires administratives et militaires des îles Baléares. Le 2 août, il se remit en voyage; le 5, il abordait à Villefranche près de Nice; le 7, il était à Monaco; le 9, à Savone: c'est de cette ville qu'il envoya le seigneur de la Chaud auprès de l'archiduchesse Marguerite, portant son approbation du traité de Cambrai. Le seigneur de la Chaud voulut traverser la Franche-Comté sa patrie; il y mourut, laissant un fils qui le remplaça, au service de l'Empereur, dans sa fidélité et sa loyauté.

L'escadre autrichienne fut augmentée à Savone par une flotte venant de la ville de Gênes et qui était commandée par l'amiral André Doria.

Le 12 août 1529, l'Empereur, qui était à bord de la capitane, entra solennellement dans le port de cette grande ville. (*V.* Vanden Esse.) Il amenait avec lui, pour faire respecter ses volontés en Italie et faire exécuter les traités conclus, 9,000 hommes d'infanterie et 1,000 hommes de cavalerie en troupes espagnoles, tandis que le comte Félix de Wurtemberg lui amenait, par le Tyrol, 8,000 lansquenets, 1,000 chevaux et de l'artillerie. Il y avait, outre ces deux armées, celle de Lombardie commandée par Antoine de Leyva (*V.* Guich., III, p. 428) qui lui présenta le traité conclu à Orviette avec le pape Clément VII.

L'Empereur déclara que la république de Gênes était libre et souveraine, quoique fief de l'Empire. Il institua l'amiral André Doria, prince de Melfi.

L'intention de l'Empereur était de pacifier l'Italie, par sa présence, et de s'en assurer la domination par la modération de ses prétentions. Il reçut pendant son séjour à Gênes, trois cardinaux *a latere* que le pape Clément VII lui envoya, savoir : le cardinal Farnèse, doyen du sacré collége ; le cardinal Sainte-Croix, que nous connaissons déjà, et le cardinal de Médicis, parent du pape.

Le 30 août 1529, l'Empereur partit de Gênes, selon le témoignage de Vanden Esse, mieux informé que la plupart des autres écrivains. C'était une sortie triomphale. Les sénateurs, en robe d'écarlate, le précédaient deux à deux et à cheval ; l'Empereur, aussi à cheval, était entre l'amiral Doria, prince de Melfi, et le doge Uberto Casaneo. C'était par une exception unique que le doge sortait de son palais, car il doit y séjourner, en état de reclusion, depuis le moment où ses fonctions bisannuelles commencent, jusqu'à celui où elles finissent.

L'Empereur, après s'être arrêté dans presque toutes les villes sur son passage (*V.* Vanden Esse), arriva le 6 septembre sur le territoire du duché de Plaisance. Les duchés de Parme et de Plaisance, nous devons le rappeler, depuis l'année 1521, sous le pontificat de Léon X, faisaient partie des États du saint-siége, par une cession que le roi François Ier avait faite, en les détachant de la Lombardie. Les magistrats le reçurent à l'entrée de la ville. Charles-Quint y fit le premier serment qui était prescrit aux empereurs, à leur arrivée dans les États-Romains pour se faire couronner, mais avec la restriction qu'il avait fait inscrire au traité de Barcelone, que les droits du saint-siége apostolique ne porteraient aucun préjudice à son autorité impériale. (*V.* le père Barre.) C'était ce serment, entre autres, qui mettait définitivement fin à la puissance temporelle des papes sur la chrétienté, comme nous l'avons dit.

L'Empereur entra le 16 septembre dans la ville de Plaisance; il y reçut l'amiral de France qui lui apportait la ratification du traité de Cambrai. C'est de Plaisance qu'il envoya le seigneur Chappuis en ambassade auprès du roi d'Angleterre, avec la mission secrète de s'informer des motifs de la disgrâce du cardinal Wolsey, ce qui sera expliqué ultérieurement.

L'Empereur reçut à Plaisance, une députation des princes luthériens d'Allemagne, que vulgairement on commençait à appeler *Protestants*, comme nous l'avons dit (*V.* p. 475): c'étaient le bourguestre de Memmingen, le secrétaire du margrave de Brandebourg et Michel Cadene, syndic de Nuremberg, rédacteur de la première

confession de foi du protestantisme à la diète de Spire (*V.* p. 476.). Nous verrons la seconde un peu plus loin, en 1530. Ils lui donnèrent les assurances les plus formelles de leur obéissance aux lois de l'Empire, mais ils demandaient la liberté de conscience, jusqu'à ce qu'un concile eût réglé ce qui concernait la religion (*V.* Sleidan), promettant, à ces conditions, de contribuer de tous leurs moyens, à la guerre contre les Turcs qui alors commençaient à assiéger la ville de Vienne. Nous avons dit que les princes protestants n'y envoyèrent aucun secours. L'Empereur les reçut avec bienveillance, et nous verrons qu'il leur tint parole. Michel Cadene présenta aussi à l'Empereur, en son nom et au nom des deux autres députés, la protestation du 13 avril 1529 et la confession de foi du 25 du même mois, dont nous avons rendu compte ci-dessus. Celle-ci était écrite en français, dans un volume magnifique. L'Empereur la remit à un évêque espagnol; il fit répondre aux trois députés que, dans la diète de Spire, la minorité des suffrages ayant été pour les protestants, les décrets concernant la religion devaient être exécutés. Alors Cadene et un autre député lurent à l'Empereur le texte de la protestation qui était un appel à son autorité suprême. Il répondit que cette affaire serait décidée lorsqu'il serait en Allemagne.

L'Empereur fit séjourner les députés à Plaisance jusqu'à son départ; alors les députés revinrent en Allemagne. Il arriva le 25 octobre à Parme; il y reçut les hommages de la noblesse de ses États : ils étaient debout et la tête découverte. Antoine de Leyva était parmi eux (*V.* pages 374 et 448); il avait alors 73 ans : il avait commencé sa carrière comme simple soldat. (*V.* Barre, p. 272.) L'Empereur le fit asseoir à côté de lui et l'invita à se couvrir la tête, en disant aux nombreux témoins de cette insigne faveur, que celui qui avait servi avec gloire ses prédécesseurs et lui, devait jouir devant lui, jeune homme de trente ans, du privilége des grands d'Espagne et qu'il devait être assis. Il lui avait conféré le titre de prince d'Ascoli, de duc de Terra Nova, de marquis d'Atella et de primat des îles Canaries. C'est dans une autre occasion que Charles, qui aimait à récompenser en empereur ceux qui lui rendaient d'importants services dans ses armées, et qui était aussi, à l'imitation de l'empereur Maximilien son aïeul, le puissant protecteur des artistes, faisant peindre son portrait par le Titien, ramassa un pinceau que cet artiste immortel avait laissé tomber, disant : qu'un empereur pouvait ramasser les pinceaux d'un Titien. Ce portrait était, en l'année 1778, au palais des rois d'Espagne à Madrid. La gravure est au frontispice de la vie de cet empereur, écrite par Sepulveda. Une réduction de ce portrait est au frontispice de notre ouvrage. C'est dans la ville de Parme que Mercurin de Gattinara reçut du saint-siége, à la demande de l'Empereur, les insignes de cardinal. Le 29 octobre, Charles-Quint arriva à Reggio. Le 1[er] et le 2 novembre 1529, il était à Modène; le 3, à Castel-Franco; le 4, au château qui domine la ville de Bologne.

TROISIÈME PARTIE.

DEPUIS LE COURONNEMENT DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT, A BOLOGNE, JUSQU'A SES ABDICATIONS.

LIVRE PREMIER.

Depuis la première arrivée de l'Empereur à Bologne jusqu'à son retour de la conquête de Tunis.

CHAPITRE PREMIER.

Entrevue du pape et de l'Empereur à Bologne.

Plusieurs affaires politiques devaient être réglées entre les deux souverains de l'Église et de l'Empire avant le couronnement de Charles-Quint par le pape. Déjà, depuis le 24 octobre 1529, le pape Clément VII était arrivé à Bologne, ayant à sa suite vingt-cinq cardinaux et toutes les autres personnes de la cour pontificale. « L'usage, dans de pareils cas, dit Guichardin (III, p. 439), est que « celui dont le rang est le plus distingué arrive le premier à la conférence et « que l'autre vienne le trouver pour marquer son respect. »

Le 5 novembre au matin (*V.* Vanden Esse), l'Empereur fit son entrée à cheval dans la ville de Bologne. Selon le récit de Brantôme (*V.* msc. n° 21,145 de la Bibl. de Bourg.) qui avait voyagé en Italie, ce prince était précédé de 4,000 vieux soldats espagnols. Don Antoine de Leyva, prince d'Ascoli, les commandait. Souffrant de la goutte, il était porté dans une chaise couverte de velours cramoisi. Arrivaient ensuite 18 grosses pièces d'artillerie avec leur train, servies par 1,000 hommes d'armes, selon les vieilles ordonnances de Bourgogne, marchant à cheval. Ensuite venaient vingt-quatre pages de l'Empereur. Le grand écuyer les suivait aussi à cheval, portant de la main droite l'estoc de Sa Majesté. « Puis l'Empe- « pereur, dit Brantôme, marchait, monté sur un genest bay d'Espagne, armé de « belles armes dorées et couvert d'une saye de drap d'or. En la tête, il avait « un bonnet de velours noir, sans panache ni autre garniture. »

On portait sur sa tête le poêle de drap d'or. Tous les officiers de sa maison

et de sa garde le précédaient. Il y avait à cheval, autour de sa personne, les ambassadeurs, le grand-chambellan et l'amiral André Doria, prince de Melfi.

L'Empereur étant arrivé sur la place du Marché, y trouva le pape Clément VII assis dans la chaire pontificale sur une estrade, et entouré des cardinaux, de plusieurs évêques et d'autres prélats. Les deux souverains de l'Église et de l'Empire se firent respectivement l'accueil le plus gracieux; ils eurent ensemble une première conférence.

L'Empereur alla ensuite dans l'église cathédrale de Sainte-Pétrone; il y fit sa prière, tandis que le pape rentrait dans son palais. L'Empereur fut conduit solennellement dans ce même palais; ses appartements étaient contigus à ceux du pape. (*V.* Guichardin, III, p. 43.)

Il prit la résolution de prolonger son séjour à Bologne au delà de l'époque de son couronnement et de retarder, par conséquent, son départ pour l'Allemagne, parce qu'il fut informé de la levée du siége de Vienne par les Turcs, comme nous l'avons expliqué page 478. D'ailleurs, le pape Clément VII, de la maison de Médicis, avait un intérêt de famille à obtenir de l'Empereur la continuation du protectorat accordé en 1515, à l'élection du pape Léon X (*V.* page 183) et à ses autres collatéraux, ce qui sera expliqué à la date du 18 avril 1536.

Cependant, François Sforce, quoique duc de Milan, était depuis quelques années dans une position incertaine, n'étant pas encore en paix ni avec l'Empereur, ni avec les Vénitiens, ni même avec le pape. Il vint à Bologne avec un sauf-conduit pour la sûreté de sa personne. Lorsqu'il fut présenté à l'Empereur, il jeta à terre le sauf-conduit, en disant qu'il y renonçait. « L'Empereur, dit « l'historien Léti, fut touché de cette noble assurance en sa loyauté. »

Les négociations de la paix avec ce prince et avec les Vénitiens, dont les ambassadeurs étaient à Bologne, durèrent plusieurs semaines. Enfin, le traité y fut signé le 23 décembre 1529. (V. *Dipl.*, Dumont, IV, p. 53.)

Les ministres contractants étaient, pour l'Empereur : le cardinal Mercurin de Gattinara; Louis de Flandres, seigneur de Praet, Nicolas Perrenot et d'autres. Nous omettons ceux de la seigneurie de Venise et du pape. Voici l'analyse du traité :

1° Les Vénitiens restitueront immédiatement au pape les villes de Ravenne et de Cervia.

2° Pendant le mois de janvier prochain (1530), les Vénitiens restitueront à l'Empereur, roi des Deux-Siciles, tout le territoire et toutes les places qu'ils occupent encore dans le royaume de Naples.

Les articles suivants règlent les termes des payements dus par les Vénitiens à l'Empereur, leurs libertés et franchises en ce qui le concerne comme empereur.

L'article 11 dit que le duc de Milan entretiendra 500 lances, selon l'organisation italienne. L'Empereur entretiendra continuellement une armée, pour venir au secours, soit du duc de Milan, soit de la seigneurie de Venise. A cet

effet, il enverra 800 lances d'organisation italienne, 300 hommes de cavalerie, 800 hommes de pied et l'artillerie nécessaire. Ainsi, l'Empereur avait le droit, par ce traité, de maintenir une armée permanente dans le nord de l'Italie.

Par les derniers articles, ce traité de paix était commun avec les républiques de Gênes et de Lucques, le duc de Savoie, les marquis de Montferrat et de Mantoue, et le duc de Ferrare.

En vertu de ce traité, François Marie Sforce rentra dans la possession entière du duché de Milan. L'investiture nouvelle, ou plutôt confirmative de Ludovic Sforce par le duc Maximilien et par lui-même (V. p. 475, en 1525), fut donnée pour la somme de 900,000 ducats d'or. L'Empereur lui promit en mariage la princesse Christine, enfant de dix à onze ans, sa nièce, fille de Christiern II, roi de Danemark, et de l'archiduchesse Isabelle, décédée à Swynaerde, près de Gand, en 1526, comme nous l'avons dit p. 426. Nous y reviendrons plus loin.

CHAPITRE II.

Couronnement de Charles-Quint à Bologne.

A l'instar de ses prédécesseurs, Frédéric III, bisaïeul de Charles-Quint, avait été couronné empereur à Rome par le pape Nicolas V, le 18 mars 1452, le troisième jour après avoir été couronné roi de Lombardie. Cette dernière formalité que les empereurs, et en dernier lieu Sigismond, Albert d'Autriche et le même Frédéric III avaient observée, paraissait incompatible avec la première (le couronnement impérial), puisque depuis l'année 1266 le duché de Milan ne pouvait être possédé par un empereur. Cela signifiait, selon notre opinion, que l'empire d'Allemagne était un État distinct de l'Italie.

L'empereur Maximilien, comme nous l'avons dit p. 159, avait été empêché par les Vénitiens, en l'année 1508, de traverser leurs États de Terre Ferme pour aller à Rome. C'était à l'époque de la formation de la ligue de Cambrai contre leur république.

Le couronnement de Charles-Quint se fit à Bologne, et non à Rome, parce que le pape Clément VII était déjà en cette ville depuis le commencement du mois de novembre. Sa présence y avait été nécessaire pour le traité signé le 23 décembre 1529, qui assurait la paix de l'Italie entière, et parce que l'Empereur était pressé de partir pour l'Allemagne. D'ailleurs, il nous semble que le pape Clément VII se serait trouvé dans une position délicate, s'il eût couronné Charles-Quint dans la même ville de Rome que les troupes de ce prince avaient saccagée, à la vue de ce même château Saint-Ange, d'où il n'était sorti que par une capi-

tulation désagréable. La date de la solennité du couronnement fut fixée au 24 février 1530, jour anniversaire de la naissance de Charles-Quint.

Deux jours auparavant, le 22 février, il fut couronné roi de Lombardie. A cet effet, la couronne de fer, qui était gardée à Monza, près de Milan, fut apportée à Bologne. C'est ainsi qu'en Hongrie cette solennité ne pouvait se faire sans la couronne du roi saint Étienne; en France, sans la sainte-ampoule. Les princes, les comtes, les chevaliers et les autres seigneurs et gentilshommes du duché de Milan et d'autres États d'Italie, se rendirent en cette ville. (*V.* Vanden Esse.) A ce premier couronnement, fait dans la chapelle du palais, le marquis de Montferrat portait la couronne, Alexandre de Médicis, protégé de Clément, VII, son oncle naturel, et qui devait épouser, en 1536, Marguerite, fille naturelle de l'Empereur, portait le globe du monde, le marquis d'Astorga le sceptre, et le duc d'Escalona l'épée. Ces deux derniers étaient Espagnols.

L'Empereur, en qualité de roi de Lombardie, avait une robe de drap d'argent fusé, fourrée d'hermines, et un manteau d'or et d'hermines, moucheté, par-dessus. Il était entre deux cardinaux; ils s'assirent tous les trois devant l'autel. Plusieurs évêques les entouraient. Le cardinal de Roquefort commença pontificalement la messe; il s'arrêta dès le commencement de la *Confession* et fit une exhortation à l'Empereur sur sa qualité royale. L'Empereur se mit à genoux et fit le serment prescrit. Les cardinaux récitèrent des prières.

Le marquis de Zenetti, grand-chambellan, et le seigneur de Noircarmes lui ôtèrent le manteau et la robe; sa chemise était ouverte aux deux bras jusqu'au coude et aux épaules. Un cardinal le consacra avec l'huile sainte en ces trois endroits. Il fut conduit au vestiaire, où on lui remit son costume. Le pape entra dans la chapelle, tandis que Charles y rentrait. Tous les deux se placèrent devant l'autel. Charles se mit à genoux en présence du pape; celui-ci lui donna une bague ayant un riche diamant et la lui mit au doigt. Il lui donna successivement l'épée, le sceptre et le globe; enfin, il lui posa la couronne de fer sur la tête. A chaque oblation, le pape récitait une formule et une oraison. Le saint-père entonna ensuite le *Te Deum*; le cardinal de Roquefort continua et finit la célébration de la messe. La cérémonie était achevée. Tous ces détails et ceux qui vont suivre sont extraits du manuscrit 11,581 de la Bibl. de Bourgogne, et aussi de Vanden Esse, témoin, étant officier de l'Empereur, aux deux couronnements.

Le jeudi matin, 24 février 1530, jour de la Saint-Mathias, Antoine de Leyva fit ranger en bataille, sur la place du Palais, ses troupes et son artillerie. Il y avait aussi des troupes commandées par le marquis d'Arschot, le comte de Rœulx, le seigneur de Fiennes et autres, sur d'autres places publiques. Le vin y coulait des fontaines artificielles. L'Empereur, en costume de roi de Lombardie, reçut dans ses appartements les princes dignitaires qui devaient assister à son couronnement. Le duc de Saxe devait être porteur de la couronne impériale, Philippe de Bavière, du globe, le duc d'Urbin, parent du pape et cousin du préfet romain, de l'épée, et le duc de Montferrat, du sceptre.

Pendant cette réception, le pape Clément VII, entouré de tous les cardinaux

et des prélats, un poêle étant porté sur sa tête, sortit du palais qu'il habitait avec l'Empereur. Il passa sur un pont aboutissant à l'église cathédrale de Sainte-Pétrone, et vint s'asseoir sur un trône près du maître-autel. Il envoya deux cardinaux vers l'Empereur : ils le conduisirent dans l'église par le pont. Ce prince était suivi par les officiers de son hôtel, qui marchaient selon leur rang, et par les dignitaires portant les insignes qui ont été désignés.

A l'entrée de l'église, dans une chapelle *inter duos*, se trouvaient les chanoines de Saint-Pierre de Rome. L'Empereur y entra, se mit à genoux sur un tapis de drap d'or. Un cardinal lui fit prêter le serment prescrit; d'autres cardinaux le revêtirent d'un surplis, lui donnèrent l'aumusse sur le bras, l'embrassèrent sur la joue et le reçurent chanoine de Saint-Pierre.

Charles s'avança dans l'église; deux autres cardinaux le conduisirent à la chapelle de Saint-Grégoire. L'évêque de Coria lui ôta l'aumusse et le surplis, le chaussa avec des sandales, lui mit l'aube, la tunique, la chape impériale et la mitre. Deux cardinaux le conduisirent ensuite auprès du maître-autel de Saint-Pierre : l'Empereur, s'étant prosterné sur des coussins de drap d'or, y resta jusqu'à ce que les litanies eussent été récitées. Les deux cardinaux, suivis du grand-aumônier et du grand-chambellan, le conduisirent en la chapelle de Saint-Maurice. Il y fut oint aux deux bras et aux épaules, comme à son couronnement de roi de Lombardie. Ils le conduisirent ensuite sur un trône, vis-à-vis de celui du pape qui était assis, comme on l'a dit. Le pape vint à l'autel; il commença la célébration de la messe. Après l'*Introït* et la *Confession*, l'Empereur vint l'embrasser sur la joue et la poitrine. Il se replaça ensuite sur son siége. Le grand-chambellan était à genoux derrière l'Empereur; l'archevêque de Bari et l'évêque de Coria tenaient les deux pans de la chape impériale. Au *Graduel*, les deux cardinaux le conduisirent vers le pape qui le salua. L'Empereur se mit à genoux; le pape lui présenta l'épée nue que l'Empereur prit de la main droite. Il la rengaina. Le pape lui dit de la ceindre, ce que fit un cardinal. L'Empereur la tira du fourreau, la fit flamboyer trois fois et la rengaina. Le pape lui présenta le globe qu'il prit de la main gauche. Enfin, l'Empereur étant à genoux, le pape lui mit sur la tête la couronne impériale. L'Empereur baisa les pieds du pape; il alla s'asseoir à sa droite jusqu'à l'*Offertoire*. Il y donna trente pièces d'or qui étaient l'indication des années de son âge. On lui ôta la couronne, le globe et la chape. Il se plaça en tunique, la tête nue, à la droite de l'autel. Il baisa les pieds du saint-père au *Lavabo*; il revint ensuite à son siége. A l'*Agnus Dei*, il embrassa le pape sur la joue. Il se mit à genoux, le pape communia et lui donna ensuite la communion. Après la *Crédence*, il embrassa encore une fois le pape sur la joue; les cardinaux lui remirent ses insignes impériaux. Après la messe, l'on sortit de l'église en procession, comme c'était la coutume à Saint-Jean de Latran. Les milices du pape, les officiers de la maison de l'Empereur et les dignitaires précédaient le saint-père. L'Empereur, lorsque le pape monta à cheval, avait voulu tenir l'étrier; mais celui-ci s'y refusa en disant : « J'accepte cet honneur pour Celui que je représente. »

Le pape prit congé de l'Empereur à l'entrée de son palais. Tout le cortége pontifical le suivit, tandis que les princes, les ambassadeurs et toute la cour impériale suivaient l'Empereur qui rentra dans ses appartements.

Depuis ce moment, Charles-Quint fut qualifié de *Sacra Cæsarea Majestas* par le pape. Les rois, comme nous l'avons dit, avaient déjà échangé le titre d'Altesse contre celui de Majesté. Le titre d'Altesse fut donné aux princes et aux ducs.

Ce couronnement des empereurs par le pape fut le dernier. « Le pape Paul IV, « disent les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, refusa de re- « connaître, en 1558, l'empereur Ferdinand, successeur de Charles-Quint, sur « ce que le saint-siége n'était pas intervenu à son élection, ni à la démission de « son prédécesseur. Ferdinand protesta contre cette prétention, et depuis ce « temps les empereurs ont cessé de demander la confirmation du pape. » Ces détails seront repris à la date de 1558.

Il faut terminer ce chapitre en faisant observer, d'après le manuscrit de Brantôme déjà cité, que Charles-Quint avait voulu aussi se faire couronner empereur du nouveau monde, à cause de la conquête de l'empire du Mexique; « mais, ajoute cet historien, il n'était pas encore bien achevé d'être conquis. »

CHAPITRE III.

Établissement des chevaliers de Rhodes à Malte.

Quelques jours plus tard, le pape revint à Rome, tandis que, le 22 mars, l'Empereur se mit en route pour l'Allemagne. Il s'arrêta le premier jour à Castel-Franco où il avait déjà séjourné avant d'arriver au château de Bologne. (*V.* Vertot.) Il y signa le lendemain, 23 mars 1530, le diplôme de donation de l'île de Malte avec l'île de Goze, adjacente à Malte, et la ville de Tripoli d'Afrique, aux chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui depuis cette époque prirent, au lieu du titre de chevaliers de Rhodes (*V.* page 386), celui de chevaliers de Malte. Quelques détails historiques sont nécessaires pour faire suite à ce qui a été expliqué. Nous devons préalablement faire souvenir que le pape Clément VII avait été chevalier de Rhodes, comme nous l'avons dit (*V.* page 388), entre autres, au récit de son élection au conclave. Son affection pour cet ordre religieux et militaire lui fit négocier avec l'Empereur, à Bologne, le rétablissement des chevaliers dans l'île de Malte.

Nous allons reconnaître ici avec quelle sagacité l'empereur Charles-Quint répondit aux intentions de Clément VII, pour le bénéfice des nombreux États chrétiens du rivage européen du nord-ouest de la Méditerranée. Nous avons rendu compte, page 386, de la conquête de l'île de Rhodes par les Turcs.

Depuis cette époque jusqu'en l'année 1530, les chevaliers s'étaient retirés dans leurs commanderies établies en diverses contrées. Le grand-maître alla séjourner à Viterbe, à 15 lieues de Rome. On lui proposa de rétablir la résidence de l'ordre à Modon dans le sud du Péloponèse, dont les Turcs étaient maîtres depuis l'an 1498; mais cette proposition fut rejetée parce que Modon est sur le continent. Le grand-maître eut ensuite l'intention d'établir son ordre à Cérigo, l'ancienne île de Cythère, aussi au sud du Péloponèse; mais elle appartenait à des chrétiens, c'est-à-dire aux Vénitiens, et l'on savait, d'ailleurs, combien l'on pouvait peu se fier aux traités que l'on ferait avec cette république aristocratique à laquelle s'appliquait l'adage : *Punica fides*. Il choisit ensuite l'île d'Elbe, près de la Toscane; mais l'ordre aurait été sous la domination des deux souverains qui la possédaient, le prince de Piombino et le roi d'Espagne.

En résumé, nous citerons ce que M. de Châteaubriand fait observer dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* : « On ne conçoit pas, dit-il, comment l'ordre de « Malte n'a jamais essayé de rentrer dans son ancien domaine de Rhodes. Rien « n'était plus aisé; il eût été facile aux chevaliers d'en relever les fortifications « qui sont encore assez bonnes. Ils n'en auraient point été chassés de nouveau, « car les Turcs qui les premiers ouvrirent en Europe la tranchée devant une « place, sont maintenant le dernier des peuples dans l'art des siéges. » Nous dirons que cette reprise fut au moment de se faire, dès l'année qui suivit la capitulation, car en 1524, Achmet-Pacha, gouverneur de l'île de Rhodes, qui avait essentiellement contribué aux opérations du siége et ensuite avait été envoyé, par le sultan Soliman, pour dompter une rébellion en Égypte, et qui avait aussi soumis tout récemment les Mamelucks en 1517, avait voulu s'y rendre indépendant; il demanda les secours du grand-maître. L'aga de Rhodes, renégat, ayant l'intention d'abjurer, conduisit cette négociation; mais le sultan, informé de la trahison d'Achmet-Pacha et de l'aga, les fit décapiter.

Le grand-maître, que nous avons déjà fait connaître (*V.* page 386), était venu en 1525, pendant la captivité de François Ier, demander les secours de la régente, mère du roi; ce fut sans succès, à cause des malheurs politiques de la France. Alors il accompagna la duchesse d'Alençon, sœur du roi, qui se rendait à Madrid pour la délivrance de son frère. (*V.* p. 418.) Le grand-maître avait déjà eu à Tolède des conférences avec Charles-Quint. (*V.* page 415.) Sans doute le pape Clément VII, ancien chevalier de Rhodes, prit une part active à cette première négociation.

L'Empereur leur fit proposer, en sa qualité de roi de Sicile, les îles de Malte et de Goze et le territoire de Tripoli d'Afrique. (*V.* Vertot.)

Les chevaliers, expulsés de Rhodes, pouvaient dans ces parages, rendre de plus grands services que dans l'Archipel. Ces deux petites îles, ou, pour mieux dire, ces deux rochers, sont au milieu du canal qui sépare la mer Méditerranée en deux vastes bassins : celui d'occident est entouré dans ses parties septentrionales par les États chrétiens de l'Espagne, de la France et de l'Italie. La partie méridionale est habitée par les Barbaresques et par des pirates, pour la plupart

renégats du christianisme. Nous avons déjà raconté qu'afin d'obvier à leurs pirateries, Ferdinand, roi d'Aragon, de Sardaigne et de Sicile, avait fait la conquête de plusieurs villes sur le rivage d'Afrique, depuis l'empire du Maroc et l'Algérie jusqu'à Tripoli, dans l'antique Libye, entre autres Melilla, en 1498, Mers-el-Kébir, près d'Oran, en 1505. Le cardinal Ximenès avait conquis l'importante position d'Oran. Pierre de Navarre, dont nous avons fait mention plusieurs fois, avait soumis à la domination espagnole les émirs ou princes d'Alger, de Tlemcen et de Tunis. Il s'était aussi emparé du château d'Alger, pendant les derniers temps du règne de Ferdinand le Catholique.

Nous verrons plus loin qu'à l'imitation de Ferdinand, l'Empereur fit, en 1535, la conquête de Tunis. L'occupation militaire de ces ports n'était pas un moyen suffisant sur le vaste littoral du royaume de Maroc, de l'Algérie actuelle, de Tunis et de Tripoli, pour empêcher la sortie des pirates, qui capturaient les navires des chrétiens et en réduisaient le personnel en esclavage. Il fallait sur mer les caravanes des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui se seraient postées en croisières perpétuelles.

L'Empereur prit en considération cette importante affaire, commencée à Tolède et à Madrid, mais ce fut seulement quatre ans plus tard, après son couronnement à Bologne par le même pape Clément VII, que nous avons dit plusieurs fois avoir été chevalier de Rhodes, qu'il y donna suite, étant à Castel-Franco, à six lieues environ au nord-est de la ville de Bologne. Le texte du diplôme de la donation de Malte, avec l'île de Goze qui en est dépendante, est daté de ce bourg, le 25 mars 1530, un mois après le couronnement impérial, et commence (*V.* Vertot, III, p. 493) : *Carolus... Imperator... et Joanna ejus mater et idem Carolus reges Castillæ...* La cession porte que ces localités données en fief perpétuel, noble, libre et franc, continueront d'être vassales des rois de la Sicile Ultérieure (c'est-à-dire en deçà du Phare), sous la redevance annuelle d'un vautour ou d'un faucon à présenter le jour de la fête de tous les saints; l'investiture sera renouvelée à chaque nouvelle grande-maîtrise. La nomination à l'évêché de Malte sera faite par le roi de Sicile, sur la présentation de trois candidats par le grand-maître. Quoique dans ce diplôme, ni le nom ni l'autorité du pape n'interviennent, Clément VII l'approuva, et y fit mettre le sceau pontifical à Rome, le 25 avril 1530, avec cette clause : *Quæ quidem stabilimenta pro eorum perpetuo et firmiori robore, per sedem apostolicam approbata et confirmata fuerunt.*

Le 29 mai suivant (*V.* Leti, I, p. 379), l'investiture se fit devant le vice-roi de Sicile par deux ambassadeurs du grand-maître.

Le grand-maître, qui était à Syracuse, partit immédiatement avec douze chevaliers pour prendre possession de Malte et de ses dépendances.

CHAPITRE IV.

Arrivée de Charles-Quint à Mantoue et ensuite en Allemagne.

L'Empereur était parti de Castel-Franco pour l'Allemagne, le 24 mars 1530, lendemain de la signature du diplôme de concession de l'île de Malte à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il arriva le même jour à Mantoue. Il y fut reçu magnifiquement par Frédéric II, de l'illustre maison de Gonzague, cinquième marquis, né le 17 mai 1500 et par conséquent âgé de 3 mois de moins que lui. Charles-Quint lui conféra, par un diplôme daté du jour de son arrivée, le titre de duc.

Le 24 avril 1530, l'Empereur arrivait dans la ville de Trente, et le 4 mai, à Inspruck. Il y inspecta les deux arsenaux que l'empereur Maximilien y avait fondés et que nous avons décrits en faisant le récit du séjour de l'archiduc Philippe en cette ville après son premier voyage d'Espagne. (*V.* p. 129.) Ces arsenaux fournissaient à l'Empereur les moyens de soutenir avec succès les guerres en Allemagne, en Italie et ailleurs.

C'est dans la ville d'Inspruck que mourut, regretté de l'Empereur et de toute la cour (*V.* Sandoval), le chancelier Mercurin de Gattinara qui avait suivi aux Pays-Bas l'archiduchesse Marguerite de Savoie. Il était à son service depuis l'année 1504, d'abord en qualité de président au conseil privé des Pays-Bas, et ensuite auprès de la personne de son royal neveu, alors Charles d'Autriche, mais subordonné au sire de Chièvres, comme nous l'avons expliqué page 153, en récompense d'avoir prouvé les droits de cette princesse au douaire de Savoie, après la mort du duc Philibert II, son mari. Depuis l'époque où Mercurin avait été attaché à la personne de l'archiduchesse Marguerite jusqu'à sa mort, il était à la suite de Charles-Quint. Il fut chargé de plusieurs missions de confiance, surtout en 1521, lorsqu'il remplaça le sire de Chièvres avec le titre de chancelier. (*V.* p. 333.) Nous avons rendu compte, page 484, qu'il fut promu à la dignité de cardinal.

Mercurin de Gattinara eut pour successeur dans la haute fonction de chancelier, Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle. Nous avons déjà rendu compte, page 449, que celui-ci avait été envoyé en ambassade en France en 1528 et qu'il y fut retenu en otage par représailles des ambassadeurs français qui avaient été arrêtés près de Burgos.

Le 10 juin 1530, l'Empereur arrivait à Munich; il y eut une conférence concernant la religion, avec le duc de Bavière, Guillaume Ier, qui était sincèrement attaché à la foi catholique.

Le mercredi 15 juin, veille de la Fête-Dieu, pendant l'après-midi, l'Empereur

fit son entrée dans la ville d'Augsbourg : il était précédé par une troupe de lansquenets. (*V.* Vanden Esse.) Il avait à ses côtés Ferdinand son frère et Marie sa sœur, reine douairière de Hongrie ; il était accompagné aussi par le cardinal Érard de la Marck, évêque de Liége, qu'il avait institué archevêque de Valence en Espagne, parce que le roi François Ier, pendant la dernière guerre, avait séquestré la mense de l'évêché de Chartres dont il était titulaire, et par le cardinal Campeggio, légat apostolique.

Antérieurement, le 21 janvier 1530, la diète avait été convoquée pour le 8 avril suivant, à Augsbourg (*V.* Merle d'Aubigné, IV, p. 170), dans les termes les plus conciliants concernant le luthéranisme. Tous les princes de l'Empire avaient été instamment invités de s'y rendre ; mais la session fut prorogée jusqu'au 20 juin. Afin de mieux s'entendre à cette diète, l'électeur de Saxe, zélé luthérien, comme nous l'avons dit, avait écrit, le 14 mars précédent, aux quatre principaux théologiens de l'université protestante de Wittenberg pour leur demander un mémoire qui renfermerait, sous le titre d'apologie, toute la doctrine du luthéranisme. La rédaction définitive en fut confiée à Melanchton que l'on connaissait pour le plus modéré de tous les reformateurs et qui rédigeait avec la plus grande clarté et urbanité, sans recherche de polémique âpre et scholastique. Ce mémoire fut soumis à l'approbation de Luther qui n'y trouva rien à redire. Luther le transmit le 15 mai à l'électeur de Saxe, son patron, en y ajoutant cette exclamation : « Que le Christ, Notre Seigneur, fasse produire « des branches et de grands fruits à cette œuvre ! » (*V.* Merle d'Aubigné, IV, p. 194.) Le 31 mai, ce mémoire fut communiqué aux autres chefs adhérents du protestantisme. Ainsi le luthéranisme, œuvre de savants théologiens, autrement dits chefs théologiques, était protégé par plusieurs princes puissants de l'Empire que nous appellerons ses chefs politiques.

Les chefs théologiques partirent pour Augsbourg. L'électeur de Saxe ne permit pas à Luther d'aller plus loin, avec eux, que jusqu'à Cobourg, ville située sur une hauteur et qu'il comparait à la Wartbourg ou bien au mont Sinaï et que dans ses écrits, il appelait la région des oiseaux. L'électeur et ses théologiens étaient arrivés à Augsbourg plusieurs jours avant l'Empereur. Le landgrave de Hesse, autre chef politique du luthéranisme, y était aussi arrivé.

Pour mieux faire connaître les intentions de Charles-Quint, selon l'opinion de M. Merle d'Aubigné, auteur protestant, nous avons transcrit ce passage conciliant de son texte. Il dit (IV, p. 120) : « On ne tenait pas à faire monter les « hérétiques sur l'échafaud, mais on voulait faire en sorte que, infidèles à leur « foi, ils fléchissent le genou devant le pape ! »

Les instructions de Campeggio, légat apostolique, portaient, en langue italienne : *Coñ offerte primo, poi con minaccie, redutti nella via sua, cioe del Dio omnipotente.* C'est-à-dire : leur faire des offres et ensuite, par des menaces, les remettre dans la bonne voie, celle du Dieu tout-puissant. Ce passage qui est extrait de l'ouvrage d'une haute érudition, de M. Ranke de Berlin (II, p. 228), concernant l'histoire de la réformation du XVIe siècle, fait connaître

que l'Empereur, selon les intentions du pape, devait se borner à des menaces sans employer les moyens de rigueur. Telle avait été aussi l'opinion de feu Mercurin de Gattinara, dont les conseils avaient été de la plus grande utilité à l'Empereur.

L'Empereur était entré solennellement dans Augsbourg le 15 juin, vers 8 heures du soir, comme nous l'avons dit. Le cortége se dirigea vers l'église catholique. Lorsque l'Empereur fut devant l'autel, un acolyte posa devant lui un coussin brodé d'or ; il le repoussa et se mit à genoux sur les dalles. Le *Te Deum* fut chanté. (*V.* Merle d'Aubigné, IV, p. 214.) L'Empereur fut conduit au palatinat, c'est-à-dire à sa résidence au palais épiscopal, au commencement de la nuit, à dix heures du soir.

L'Empereur reçut immédiatement, dans ses appartements, les princes de l'Empire. Lorsqu'ils se retirèrent, il fit signe à l'électeur de Saxe, au landgrave de Hesse et au margrave George de Brandebourg, qu'il connaissait pour être les chefs politiques du luthéranisme, de le suivre dans son cabinet. Le roi Ferdinand leur servit d'interprète, car l'Empereur savait très-peu de la langue allemande. Le roi leur dit : « Sa Majesté vous demande de suspendre vos prêches. » Ils répondirent que leurs coutumes s'y opposaient. Alors le margrave George s'écria avec émotion qu'il se laisserait plutôt trancher la tête. Il fit le geste avec la main, comme si on la lui coupait. Charles arrêta ce geste en lui disant avec bienveillance, mais en mauvais allemand, mêlé de flamand (*V.* Ranke, *Hist. de la Papauté*, III, p. 259) : « *Lieber Fürst, nicht Kopfe af :* Cher prince, pas la tête en bas. » Ils déclarèrent aussi qu'ils ne pouvaient assister le lendemain à la procession de la Fête-Dieu. Charles n'insista pas davantage. Il conversa ensuite en français avec Ferdinand, son frère.

Le lendemain vers midi, la procession de la Fête-Dieu sortit de l'église catholique. Les seigneurs des deux noblesses, flamande et espagnole, y assistaient, un flambeau à la main. L'archevêque de Mayence, primat de Germanie, portait le Saint-Sacrement, ayant à sa droite le roi Ferdinand et à sa gauche le margrave Joachim de Brandebourg et les catholiques allemands. Chacun d'eux avait un flambeau. L'Empereur suivait immédiatement le Saint-Sacrement ; il avait aussi un flambeau à la main et la tête découverte, comme tous les autres assistants catholiques. Mais les chefs politiques du luthéranisme et les autres princes protestants, comme cela avait été dit la veille au soir, s'étaient abstenus de faire partie du cortége. Ainsi la séparation des deux communions était évidemment consommée.

Le lendemain vendredi, les prêches des luthériens avaient recommencé ; mais, pour les mettre d'accord, l'Empereur qui avait la juridiction suprême pendant son séjour dans une ville impériale, fit proposer que l'on donnât seulement lecture du texte de l'Évangile sans y ajouter d'explications. Cette défense était également faite aux catholiques. Melanchton et Agricola répondirent que l'on s'y conformerait, « parce que, disaient-ils en même temps, nous sommes à Augsbourg « pour rendre compte de notre doctrine et non pour en faire l'application. » Ils

ajoutèrent ces mots : « Si l'Empereur était irrité par notre refus d'obéir, il nous « ferait partir, et nous ne pourrions remplir notre mission. »

Le dimanche suivant, un seul prêtre catholique de l'église de la Sainte-Croix, (*V.* Barre, *Hist. d'Allemagne*), au lieu de lire uniquement le texte de l'Évangile du jour, y ajouta un discours. L'Empereur le fit mettre en prison.

Le 30 juin 1530, jour de l'ouverture de la diète, une messe du Saint-Esprit fut célébrée. L'Empereur et les princes catholiques de l'Empire y assistaient. L'électeur de Saxe devait porter, selon ses fonctions, le glaive devant l'Empereur. Ayant pris conseil de Melanchton et d'autres, il y assista, par le motif que cette messe était une solennité également civile et religieuse. (*V.* Barre, *loc., cit.*, IV, p. 287.)

Après la messe, l'Empereur fut porté dans une litière à l'hôtel de ville, pour faire l'ouverture de la diète. Il s'assit sur un trône recouvert de drap d'or. Le roi Ferdinand était sur un siége en face de lui. Tous les électeurs et les autres députés étaient latéralement des deux côtés, à leurs places respectives. Le légat, les ambassadeurs et les ministres de l'Empereur y étaient aussi.

L'électeur palatin, l'un des deux vicaires de l'Empire, ayant dans ses attributions la justice, comme nous l'avons expliqué (*V.* p. 388), fit lecture, en langue allemande, de la proposition impériale qui était l'objet de la convocation : 1° la guerre contre les Turcs; 2° un accord en ce qui concerne la religion.

L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse et leurs alliés furent invités à présenter le mémoire intitulé : *Apologie*, etc., que depuis ce temps on appelle la Confession d'Augsbourg, ouvrage rédigé en langue allemande par Melanchton, comme on l'a dit (*V.* p. 343). Le vendredi 24 juin, on y ajouta une traduction en langue latine. Elle avait été signée la veille, par l'électeur de Saxe et les autres chefs tant politiques que théologiens du protestantisme.

En présentant leur écrit, ils demandèrent d'être entendus. On leur répondit, par ordre de l'Empereur, de le remettre au chancelier et que l'on en discuterait le lendemain. Alors l'électeur de Saxe demanda que cet acte leur fût laissé, parce que la rédaction, ayant été faite avec précipitation, devait être revue. L'Empereur leur accorda ce qu'ils demandaient. Lorsque la rédaction eut été revue définitivement, l'Empereur fit assembler dans la grande salle du palais épiscopal, l'évêque, le roi des Romains, les électeurs et d'autres princes. Une lecture du texte de la déclaration de foi, dite Confession d'Augsbourg (*V.* p. 476), y fut faite. (*V.* Bucholz, II, p. 473.)

Le lendemain, 25 juin 1530, l'Empereur était dans la chapelle palatine et sur son trône, entouré du roi Ferdinand son frère, en qualité d'électeur de Bohême, des autres électeurs, de ses officiers et des princes protestants. Il leur fit signe de s'asseoir. Deux chanceliers tenaient les deux exemplaires de la Confession d'Augsbourg, l'un en langue allemande, l'autre en langue latine. La lecture en fut faite à haute voix, lentement, et de manière à être entendue de tous les assistants.

Celui des deux chanceliers qui avait fait la simple lecture de la Confession

d'Augsbourg, ce qui dura environ deux heures, présenta les deux exemplaires à l'Empereur, qui remit le texte allemand à l'électeur archevêque de Mayence, archichancelier de l'Empire; il conserva pour lui le texte latin.

L'Empereur se leva ; la séance était terminée. Il s'approcha des princes protestants et les pria de ne point publier en ce moment cette apologie (c'est-à-dire la Confession d'Augsbourg), ce qu'ils lui promirent.

La Confession d'Augsbourg fut envoyée au pape le 12 juillet 1530. Les instructions du pape arrivèrent par estafette ou courrier à cheval. Elles furent méditées pendant plusieurs jours dans la chancellerie impériale. Le 3 août 1530, l'Empereur fit assembler en sa présence, dans la chapelle palatine, les électeurs et les princes catholiques d'une part, les princes protestants de l'autre part. Le comte palatin déclara que Sa Majesté ayant fait examiner la confession de foi par les docteurs de diverses nations, il en remettrait aux chefs de la réformation un mémoire qui devait être considéré comme l'expression de l'opinion de Sa Majesté. L'heure étant avancée, l'électeur palatin déclara que l'Empereur ferait connaître sa volonté un autre jour. Par ce mémoire, quelques points de la doctrine de Luther, exposée par Melanchton, étaient approuvés, d'autres modifiés, et plusieurs rejetés. Les protestants en demandèrent une copie; ce qui leur fut promis (*V.* Cochlœus, p. 208), à condition qu'elle ne serait pas publiée avant l'autorisation de l'Empereur. Il y eut alors une grande agitation dans l'assemblée, et si l'archevêque de Mayence, le margrave de Brandebourg et d'autres princes ne se fussent avancés au milieu de l'assemblée, il y aurait eu, malgré la présence de l'Empereur, une scène déplorable.

Après la séance, le même jour, le landgrave de Hesse demanda un congé à l'Empereur, sous prétexte que sa femme était dangereusement malade. L'Empereur ne lui fit aucune réponse. Le surlendemain, 5 août, dans la matinée, les princes protestants furent mandés dans la grande salle du chapitre de l'église cathédrale. Ils s'y rendirent. Le marquis de Brandebourg leur proposa, au nom de l'Empereur, de signer la réfutation, afin d'épargner à l'Allemagne les plus grands désagréments. Le landgrave de Hesse n'était pas présent : on apprit qu'il était parti secrètement d'Augsbourg, la veille au soir. Il se retira d'abord à Friedewald.

L'Empereur fit nommer une commission mixte pour examiner une seconde fois le texte de la confession d'Augsbourg. Il fit choisir, du coté des protestants, les deux princes, chefs politiques selon notre dénomination, qui dirigeaient le mouvement politique de la réformation, et les chefs théologiens, Melanchton avec les principaux docteurs (*V.* Cochlœus, p. 222); du côté des catholiques, Eckius qui avait été à la première diète de Worms, en 1521, et, d'après Cochlœus (que nous citons), le savant doyen de Francfort, qui fut antérieurement à une conférence à Leipzig. La commission s'assembla le 16 août après midi. Les onze premiers articles furent admis : *Concordaverunt*, dit Cochlœus, *mutuis ac benignus interpretationibus verborum.*

Le lendemain, sur vingt et un articles, quinze furent aussi admis. (*Concordaverunt in XV.*) Les catholiques rejetèrent trois autres articles.

Vers le 22 août, les lettres du landgrave de Hesse arrivèrent pour blâmer cette condescendance. « Melanchton et ses amis, dit M. Merle d'Aubigné, (IV, p. 348), cherchaient à se justifier. » Alors les trois articles sur lesquels on n'était pas d'accord, firent rompre toute la négociation. Nous nous abstenons de les citer, ne devant donner ouverture à aucune polémique pour ou contre le luthéranisme; mais on peut les trouver, entre autres, au texte de Sleidan, historien protestant, et de Cochlæus, historien contemporain catholique.

Outre les réunions de la commission mixte, il y avait des conférences dans tous les jardins (c'était pendant les plus beaux jours de l'été) entre le duc de Brunswick et le fils de l'électeur de Saxe, Jean Frédéric, dont nous aurons bientôt à nous occuper, entre le chancelier de Bade et celui de Saxe, entre le chancelier de Liége et Melanchton.

Le 4 septembre 1530, on insinua à Melanchton qu'il devait craindre la colère de l'Empereur. Le mercredi 7 septembre, à 2 heures après-midi, les princes et les députés protestants furent reçus dans les appartements de l'Empereur qui leur déclara (*V*. Merle, IV, p. 365) qu'il demandait au pape la convocation d'un concile général, mais qu'en attendant, on aurait à rétablir l'ancien ordre des choses. « Les « protestants, dit Sleidan (I, p. 292), après avoir délibéré entre eux, répondirent qu'ils n'avaient formé aucune secte nouvelle, ni fait aucun schisme dans « l'Église chrétienne; qu'ils rendaient de très-grandes actions de grâces à l'Empereur et qu'ils ne se refusaient pas d'arriver à la paix par la voie d'un concile général; qu'ils ne pouvaient en bonne conscience recevoir plusieurs dogmes « de l'Église romaine, ni reprendre les rites qu'ils avaient abolis. »

Le 12 septembre, Jean Frédéric, prince électoral de Saxe, partit d'Augsbourg pendant que les disputes théologiques continuaient plus que jamais.

Le lundi, 19 septembre, le duc Ernest de Lunebourg forma le projet de partir d'Augsbourg. Dans une dernière réception, vers la fin de septembre, les princes protestants prirent définitivement congé de l'Empereur. (*V*. Merle, IV, p. 358.) L'électeur de Saxe, allié de famille avec l'Empereur par Marguerite d'Autriche-Carinthie, décédée en 1486, portait la parole : « Mon oncle, lui répondit Charles-« Quint en lui serrant la main, je ne me serais jamais attendu à cela de votre « part. »

« L'électeur, ajoute M. Merle d'Aubigné, était vivement ému : ses yeux se « remplissaient de larmes ; il s'inclina, et sortit sans répondre. » Telle est sommairement l'histoire de la présentation de la Confession d'Augsbourg. La diète, après la retraite des protestants, passa à la discussion d'autres affaires. Il n'y a aucun intérêt pour nous d'en rendre compte.

Les protestants établirent le centre de leurs opérations politiques à Smalkalde, petite ville de Franconie, dans les États du landgrave de Hesse, qui était, comme on l'a dit, leur second chef politique. L'électeur de Saxe était le premier. Ceux qui dirigeaient l'alliance protestante, dite union de Smalkalde, envoyèrent une députation à l'Empereur pour demander d'établir la paix commune dans l'Empire et faire interdire qu'on molestât personne, ou qu'on exposât qui

que ce fût à aucun désagrément pour cause de religion. Le 11 novembre 1530, l'Empereur fit répondre que justice serait observée, mais qu'on ne pouvait faire des lois dérogatoires à ses droits. Enfin, le 19 novembre (*V.* Struvius, *Hist.*, p. 1017), un recès fut publié à la séance de la diète, en présence de l'Empereur, pour le maintien de l'ancienne doctrine et de l'ancien rite concernant les articles rejetés. Le recès ordonnait aussi que la chambre impériale prît connaissance de toute violence; que ce corps judiciaire les poursuivrait; que le pape serait sollicité de convoquer dans les six mois, un concile dont l'ouverture se ferait dans l'année. Par ce recès, les personnes qui suivaient l'ancienne foi romaine et qui habitaient les États protestants, étaient sous la protection de l'Empereur. (*V.* Sleidan, I, p. 305.)

CHAPITRE V.

Partage des États héréditaires de la maison d'Autriche entre les deux frères, Charles-Quint et Ferdinand.

Nous avons rendu compte, page 104 : 1° que l'infant don Ferdinand, frère puîné et unique de Charles-Quint, naquit en Espagne (à Alcala de Henares), le 10 mars 1503 : le roi Ferdinand le Catholique, son aïeul, était son parrain; 2° que Charles (*V.* page 253) l'envoya en 1518, aux Pays-Bas, auprès de l'archiduchesse Marguerite, leur tante; 3° qu'en l'année 1520, ce jeune prince, pendant l'absence de l'archiduchesse Marguerite qui partait pour Aix-la-Chapelle avec Charles, son neveu, allant y être couronné roi des Romains, fut chargé de l'intérim des fonctions de gouverneur général des Pays-Bas (*V.* page 333); 4° qu'après le retour de l'archiduchesse Marguerite à Malines, le jeune archiduc Ferdinand fut envoyé à Worms auprès de son frère, récemment couronné roi des Romains et portant le titre d'Empereur élu (*V.* page 337). Nous avons expliqué, page 354, qu'à son départ pour les Pays-Bas, en 1521, Charles-Quint laissa le gouvernement à ce jeune prince, âgé de 18 ans, sous le titre de régent de l'Empire et chef de la conférence des électeurs, chargé du *régiment* de l'Empire, selon l'expression latine germanisée, comme nous l'avons expliqué, p. 358, à l'exposé de l'organisation militaire.

Charles-Quint, étant de retour à Bruxelles, s'occupa d'exécuter, en faveur de son frère, les dispositions testamentaires de partage de Ferdinand, roi d'Aragon, leur aïeul maternel et le parrain de Ferdinand. Le testament de l'empereur Maximilien portait aussi des dispositions de partage. Morceler l'héritage de la couronne d'Aragon, de Valence, Murcie, Catalogne, etc., c'est-à-dire l'Espagne orientale, c'était rétrograder au XIVe siècle et aux temps antérieurs, au préjudice des peuples de la péninsule. Le même inconvénient aurait existé aux Pays-Bas.

Déjà, le 5 octobre 1521, Charles avait consulté, pour régler sa conduite, le conseil souverain de Brabant, dont les décisions étaient souvent demandées par des étrangers à sa juridiction, à cause de leur lucidité et de leur équité. En conséquence (*V.* msc. nos 10,577 et 16,069 de la Bibl. de Bourg.), ce conseil répondit le 6 décembre suivant, par un mémoire en langue française, pour démontrer historiquement que dans tous les temps, la souveraineté du duché de Brabant avec ses annexes (le Limbourg et les pays d'outre-Meuse) avait été indivise, mais que l'aîné, héritier de la souveraineté, faisait des pensions et d'autres avantages à sa famille. Cette décision était également applicable aux autres provinces des Pays-Bas et à l'héritage des États de la couronne d'Aragon.

Mais il n'en était pas de même pour la succession allemande de Maximilien, en qualité d'archiduc d'Autriche. En effet, en 1411, entre autres, il y avait eu partage. Alors Albert avait été duc d'Autriche, Ernest duc de Carinthie, Frédéric comte de Tyrol. Nous ne faisons aucune mention des enclaves en Souabe, en Brisgau, en Alsace et ailleurs. Maximilien avait eu le bonheur de réunir par héritage toutes ces successions, y compris Gorice, une partie de l'Istrie et du Frioul conquis sur les Vénitiens, la Silésie, la Moravie, etc., etc. Nous abrégeons ces détails. Nous dirons seulement que Charles-Quint y ajouta le duché de Wurtemberg qui lui avait été vendu en 1520 par la ligue de Souabe. Il abandonna sans contestation à son frère tous ces États, mais il se réserva ceux des Pays-Bas, d'Espagne, d'Italie. Dès lors, la maison d'Autriche se divisa naturellement en deux branches : la première est appelée la maison d'Autriche d'Espagne qui s'éteignit en l'année 1700 ; et l'autre, qui subsiste encore actuellement, est la maison d'Autriche d'Allemagne dite aussi maison de Lorraine, depuis le mariage, en 1736, de François Étienne, dernier duc de Lorraine, avec Marie-Thérèse d'Autriche.

Nous devons rappeler, après ces détails, que pendant les années 1526 et 1527, l'archiduc Ferdinand avait acquis l'héritage de Louis, roi de Hongrie et de Bohême, son beau-frère, qui avait épousé Marie, cinquième enfant de Philippe le Beau et Jeanne (*V.* page 104). Nous nous référons pour les autres renseignements à ce que nous avons dit page 432.

En résumé, Charles-Quint, ne possédait plus aucun domaine en Allemagne, mais il continuait d'être empereur avec toute la plénitude de l'exercice de la suzeraineté.

Les formalités pour la reconnaissance de ces nombreuses souverainetés en faveur de Ferdinand, ne furent terminées qu'en 1533. Nous devons dire, quoique par anticipation, mais pour réunir ici tout ce qui concerne son établissement, qu'en 1534, il dut rétrocéder à son ancien héritier le duché de Wurtemberg, par la médiation du roi François Ier, et que, d'après le traité de Cadam, conclu le 29 juillet de la même année, entre Ferdinand muni des pleins pouvoirs de l'Empereur son frère, d'une part, les électeurs de Mayence, de Saxe, etc., d'autre part, l'infant archiduc fut reconnu roi des Romains, selon l'institution faite en 1485, par Maximilien, son bisaïeul (*V.* page 45), mais avec la clause qu'aucun

roi des Romains ne serait plus élu du vivant de l'empereur, à moins que tous les électeurs n'y consentissent par un motif d'urgence; ce qui eut lieu en 1746 en faveur de Joseph II, fils de l'empereur François Ier, alors vivant, et de Marie-Thérèse. Il ne fut empereur qu'après le décès de son père et de sa mère.

CHAPITRE VI.

Ferdinand reconnu roi des Romains.

Charles-Quint partit d'Augsbourg le 23 novembre 1530 (*V.* Vanden Esse); le 25, il était à Elchingen; le 2 décembre, à Spire; le 4, à Worms; le 17, à Cologne. C'est dans cette dernière ville qu'il apprit la triste nouvelle de la mort de l'archiduchesse Marguerite de Savoie; nous en rendrons compte au chapitre suivant.

L'empereur Charles-Quint ayant été couronné par le pape le 24 février précédent, pouvait procéder aux formalités de l'élection de Ferdinand comme roi des Romains. L'archevêque de Mayence, archichancelier de l'Empire, avait convoqué, pendant la durée de la diète d'Augsbourg (*V.* Sleidan, I, p. 512), les princes de l'Empire à Cologne. Les princes catholiques s'y rendirent; mais aucun prince protestant n'y arriva, l'électeur de Saxe ayant écrit aux princes protestants assemblés à Smalkalde que cette élection était contraire à la bulle d'or.

L'électeur alléguait aussi pour motif, qu'un roi des Romains ne pouvait être élu que pour cause de décès de l'empereur. Il oubliait, entre autres exemples, qu'en 1486, le duc depuis archiduc Maximilien, avait été élu sur la proposition de l'empereur Frédéric III, son père, et qu'il ne fut empereur qu'en 1493. Le landgrave de Hesse fit aussi beaucoup de démarches pour entraver cette élection.

La première séance du collége électoral s'assembla le 21 décembre 1530. L'Empereur prononça un discours en langue allemande, qui fut écouté d'autant plus favorablement que c'était une preuve de ses soins pour être capable de parler cette langue, dont nous avons dit qu'il avait été peu instruit dans sa jeunesse, et même récemment à l'ouverture de la diète d'Augsbourg (*V.* p. 493). Nous rappellerons que c'est ainsi qu'en arrivant en Espagne pour la première fois, il étudia la langue espagnole avec un zèle admirable.

Il exposa au collége électoral, que la Providence l'ayant fait souverain d'un grand nombre de royaumes, il ne pouvait résider continuellement en Allemagne; que cependant la présence d'un chef permanent y était nécessaire, surtout pour les affaires de religion et pour la défense des frontières orientales contre les attaques inopinées des Turcs; que deux vicaires et un conseil de régence n'étaient pas une autorité assez forte dans un État très-étendu et composé d'un grand

nombre de feudataires puissants; qu'il lui fallait un coadjuteur à l'autorité impériale, et que, d'après l'expérience de huit années entières, il avait reconnu la capacité de Ferdinand son frère, alors âgé de vingt-six ans, et qui était apte à remplir les fonctions de roi des Romains. (*V.* Struvius, p. 1019.)

Frédéric, fils de l'électeur de Saxe, ayant été informé de ces détails, voulut protester contre l'élection, au nom de l'électeur son père, citant, comme nous l'avons dit, le texte de la bulle d'or. Le 24 décembre, les princes alliés à Smalkalde envoyèrent une semblable députation.

Après plusieurs conférences, le collége électoral, étant suffisamment instruit, partit pour Aix-la-Chapelle.

Les électeurs s'y assemblèrent au nombre de six. Celui de Saxe n'y était pas venu (*V.* Pontus Heuterus, p. 466), pour les motifs que nous avons expliqués; mais il y envoya une nouvelle protestation. Le jeudi 5 janvier 1531, Ferdinand, fut élu roi des Romains, selon les formalités prescrites. L'Empereur arriva de Cologne le 10 janvier. (*V.* Vanden Esse.) Le lendemain mercredi 11 (*tertio idus januarii*), Ferdinand fut couronné solennellement dans l'église cathédrale d'Aix-la-Chapelle, en présence de l'Empereur, son frère, de la reine Anne, sa femme, et de la reine Marie, douairière de Hongrie, sa sœur. Ces deux princesses étaient venues d'Augsbourg, sous la conduite du seigneur de Boussu né belge. Nous avons expliqué le rituel du couronnement, à celui de Charles-Quint. (*V.* p. 335.)

CHAPITRE VII.

Décès de l'archiduchesse Marguerite de Savoie.

Nous venons de dire que l'Empereur fut informé de la maladie grave de l'archiduchesse Marguerite. A l'instant même, ce prince, avec le roi Ferdinand et la reine Marie de Hongrie, voulurent partir pour Malines, afin de voir une dernière fois celle qui avait été leur seconde mère, leur bienfaitrice et leur meilleure conseillère; mais il était trop tard : elle avait cessé de vivre. Nous allons rendre compte de son décès.

Depuis plusieurs jours, l'Empereur avait été informé par des lettres de Jean de Carondelet, archevêque de Palerme, et d'Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, qu'elle était décédée à Malines dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 1530.

Le 19 novembre précédent, cette princesse, étant dans ses appartements auprès d'un feu ouvert, avait ôté ses mules. Elle demanda un verre d'eau à une de ses filles d'honneur. Cette jeune personne laissa tomber la carafe qui se brisa. Un éclat imperceptible tomba dans une des mules. Telle est la version de M. Le

Glay. auteur de sa biographie. Selon une autre version moins vraisemblable de M. Baud que nous avons déjà cité, l'archiduchesse Marguerite était au lit, lorsqu'elle demanda une tasse d'eau à une de ses femmes, qui la laissa tomber et en ramassa les éclats, oubliant de visiter les mules de l'archiduchesse.

Le lendemain, ayant voulu se chausser, elle ressentit une vive douleur au pied : on en extraya un fragment de verre; mais il en resta une parcelle invisible. Huit jours après, la gangrène se déclara. Les médecins reconnurent la nécessité d'amputer le pied. Ils prièrent l'aumônier de cette princesse de l'en informer avec les plus grands ménagements. Elle consentit sans difficulté à cette opération, mais, le 27 novembre, l'inflammation avait fait tant de progrès que l'amputation fut jugée impossible. Le 28, étant en danger de mort, elle mit ordre à ses affaires temporelles. Déjà le 20 février 1508, dans les premiers temps qu'elle avait été envoyée par l'empereur Maximilien pour gouverner les Pays-Bas, elle avait fait son testament, par lequel Maximilien, son père, et, s'il n'existait plus, Charles, son neveu, ou à défaut de celui-ci, Ferdinand, son autre neveu, était institué son légataire universel.

Elle fit une révision de ce testament (*V.* msc. n° 15862 de la Bibl. de Bourg.). et par un codicille portant la date du 28 novembre susdit, elle léguait à Ferdinand, son neveu, une de ses meilleures bagues, c'est-à-dire ses meilleurs objets mobiliers, à la discrétion des deux exécuteurs testamentaires qu'elle nommait. Le second exécuteur testamentaire était, en 1508, son secrétaire, le seigneur de Marnix, dont les descendants existent encore en Belgique.

Elle léguait une pension à sa belle-sœur naturelle Claude, bâtarde de Savoie, et à tous ses serviteurs et toutes ses servantes. Elle demandait à Charles, son neveu, pour dernière volonté, qu'il conservât l'administration de la Franche-Comté distincte, par voie d'héritage. (*V.* Dumont, *Diplom.*, IV, p. 73.) C'est par ce motif que cette province est toujours restée étrangère à la souveraineté collective des Pays-Bas, quoique possédée par le même prince, jusqu'à sa conquête, en 1668, par Louis XIV, roi de France.

Le jour même où elle était mourante, elle écrivit à l'Empereur, son neveu, la lettre que voici (*V.* Lanz, I, p. 408) :

« Monseigneur. L'heure est venue que je ne puis plus écrire de ma main, car « je me trouve en telle indisposition que doubte ma vie être briève, pourvue et « reposée de ma conscience, et du tout résolue à recevoir ce qu'il plaira à Dieu « m'envoyer, sans regret quelconque, reservé de la privation de votre personne « et de non vous pouvoir veoir et parler avant une fois devant ma mort, ce que « pour doutes que dessus supplierai en partie par cette même lettre, que crains « sera la dernière, qu'aurez de moi. Je vous ai institué mon héritier universel, « et par le tout aux charges de mon testament, l'accomplissement duquel je vous « recommande. Je vous laisse vos pays de par deçà que durant votre absence « ay non seulement gardés comme me les laissates à votre partence, mais grandement augmentés, et vous rends le gouvernement d'iceux, auquel me cuide « être loyalement acquittée et tellement que j'en espère remunération divine,

« contentement de vous, Monseigneur, et gré de vos subjets. Vous recomman-
« dant singulièrement la paix et par espécial avec les rois de France et d'An-
« gleterre, et pour fin vous supplie, Monseigneur, que l'amouer qu'il vous a plu
« porter au pauvre corps soit mémoire du salut de l'âme, et recommandation de
« mes pauvres serviteurs et servantes, vous disant le dernier adieu auquel je
« supplie, Monseigneur, vous donner prospérité et bonne vie. De Malines, le
« dernier jour de novembre 1530. Votre très-humble tante.

« MARGUERITE. »

Quelques heures plus tard, elle expirait, à minuit et demi.

Cette princesse était née à Bruxelles, comme nous l'avons dit page 31, le 10 janvier 1480 (style moderne). Elle était par conséquent agée d'environ cinquante et un ans. Peu de temps avant sa mort, elle avait eu l'intention de résigner le gouvernement des Pays-Bas et de se retirer au couvent des Annonciades qu'elle avait fondé près de Bruges, en 1518. Son intention de retraite a été connue par une lettre qu'elle écrivait à la supérieure de ce couvent, et que M. Le Glay a publiée. (V. *Corresp. Marg.*, II, p. 433.) Par une coïncidence qui n'est peut-être pas l'effet du hasard, le duc de Savoie, Charles IV, avait, la même année 1518, donné à l'ordre du Collier le titre de l'Annonciade. (*V.* Guichenon, *Hist. de la maison de Savoie*, I, p. 629.)

Les obsèques de Marguerite de Savoie furent célébrées à Malines : nous dirons plus loin qu'elles le furent aussi à Cologne, vers la fin de décembre, lorsque l'empereur Charles-Quint, Ferdinand et Marie se rendirent d'Augsbourg aux Pays-Bas, espérant la voir encore. Antoine Agrippa à qui elle avait confié l'éducation des enfants d'Isabelle, reine de Danemark, prononça son oraison funèbre à Malines, et Jean Fabri, à Cologne.

Le grand conseil de Malines, institué un peu plus tard, ayant vérifié le codicille de son testament en ce qui concernait les fondations et dotations pieuses, donna un avis favorable aux exécuteurs testamentaires.

Selon sa dernière volonté, ses entrailles furent enterrées à Malines en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul; son cœur fut déposé au cloître des Annonciades à Bruges; on y transporta aussi son corps, en attendant sa translation définitive au monastère du Brou, en Savoie.

En effet, à l'époque où elle était encore en Savoie, en 1504, lorsque le duc Philibert, son mari, décéda (*V.* Le Glay, *Corresp. de Marg.*, II, p. 465), elle forma le projet de faire construire au couvent du Brou, de l'ordre de Saint-Augustin, près de Bourg en Bresse, une église pour la sépulture de son mari, pour elle et pour Marguerite de Bourbon, mère de son mari, laquelle, en 1480, avait fait vœu d'établir un monument pieux, si son mari, alors dangereusement malade, guérissait.

Les plus habiles artistes de la Belgique y travaillèrent pendant vingt-cinq années. Les travaux de construction et de décoration de cet édifice magnifique,

bâti selon le style des églises des Pays-Bas, avec la dépense du mobilier, ont été évalués à 2,300,000 francs, somme équivalente, dit M. Le Glay (II, p. 463), à plus de 22,000,000 de francs, valeur actuelle.

L'éloge de Marguerite de Savoie est fait en ces termes, par Guichenon, auteur de l'*Histoire généalogique de la maison de Savoie* (I, p. 617) : « Elle ne médi- « sait de personne, fut très-libérale, facile à pardonner les injures, tardive à « faire punir les crimes, et prompte à la récompense des bonnes actions. Et « pour comble de ses vertus, elle excellait en piété. »

C'est un devoir pour nous de transcrire le passage suivant du texte de M. Le Glay. « Tous les historiens du temps s'accordent pour vanter sa pru- « dence, son activité, sa pénétration dans les affaires. Ils exaltent sa vie chaste « et exemplaire, durant son veuvage de vingt-cinq ans, et nous-même, dit « aussi M. Le Glay, qui avons étudié dans les moindres détails l'administration « de cette princesse, qui avons compulsé, déchiffré les moindres actes auxquels « elle a mis son nom, nous sommes vraiment pénétrés d'admiration pour un « caractère si élevé, si noble, pour une vertu si constante, pour un dévoûment « si infatigable. »

Ce qui est dit par M. Le Glay, nous pouvons le confirmer en faisant observer qu'il y a dans la Bibliothèque de Bourgogne un grand nombre de lettres de Marguerite de Savoie; plusieurs sont revêtues de sa signature. Il y a aussi dans cette Bibliothèque, plusieurs Biographies de cette princesse, rédigées par ses contemporains. Le poëme publié en 1532, selon les ordres du comte de Hoogstraeten, gouverneur intérimaire, par Cornélius Graphaeus, d'Alost (de Schryvere, en flamand.) (*V.* Valère Audré, *Bibli. Belg.*, p. 150), porte la devise énigmatique que Marguerite avait prise : FORTUNE, INFORTUNE, FORS UNE.

Il y a aussi à la Bibliothèque de Bourgogne, plusieurs magnifiques recueils de chansons, mises en musique, de la composition des poëtes et des musiciens qu'elle recevait à la cour de Malines, qui était également le centre de l'administration des provinces des Pays-Bas et la réunion des artistes et des gens de lettres. M. Le Glay a publié la liste des nombreux livres manuscrits qu'elle possédait, et qui sont actuellement un des plus précieux monuments de la Bibliothèque de Bourgogne, et celles de ses tableaux, de ses statues et de ses tapisseries.

Aussitôt apres le décès de l'archiduchesse Marguerite, Charles, comte de Lalaing et de Hoogstraeten, chevalier de la Toison d'or, remplit par intérim, et en attendant l'arrivée d'une personne du sang royal, les fonctions de gouverneur général des provinces des Pays-Bas, intérim qui dura pendant sept mois. Il était allié à l'illustre maison de Croy, ayant épousé, en premier mariage, Marguerite de Croy, fille de Charles, prince de Chimai. Il s'était distingué par plusieurs campagnes de guerre; il avait été gouverneur d'Utrecht et de Hollande.

CHAPITRE VIII.

Séjour de Charles-Quint aux Pays-Bas.

Le 23 novembre 1530, l'Empereur était parti d'Augsbourg, accompagné du roi Ferdinand son frère, de la reine Anne de Hongrie, femme de Ferdinand, et de Marie, reine de Hongrie, leur sœur et belle-sœur.

Ils se dirigèrent vers les Pays-Bas, espérant voir l'archiduchesse Marguerite qu'ils savaient être malade à Malines. Le 30 novembre, jour où elle expirait, ils étaient à Bruchsal (*V.* Vanden Esse); le 17 décembre, ils étaient à Cologne. C'est ce jour-là seulement que le comte de Hoogstraeten avait osé leur faire connaître la fatale nouvelle du décès de cette princesse.

Il y fit célébrer ses obsèques, comme nous l'avons dit.

Pendant son séjour à Cologne, l'Empereur, étant couronné par le pape, jouissant par conséquent de la plénitude de l'autorité impériale, y fit assembler le collége des électeurs pour leur proposer l'élection de Ferdinand, son frère, en qualité de roi des Romains. C'était une conséquence du partage de la succession de sa famille, qu'il avait fait à Augsbourg (*V.* p. 499). Nous y avons dit que Ferdinand fut proclamé roi des Romains sans aucune difficulté le 5 janvier 1531, et que le couronnement se fit huit jours plus tard (13 janvier) à Aix-la-Chapelle. Tant de facilité dans une opération qui avait été si longue pour lui et antérieurement pour Maximilien, son aïeul, est la preuve non-seulement de sa puissance, mais surtout de la confiance que les princes d'Allemagne avaient dans la sagesse de son administration et du crédit que Ferdinand y avait acquis.

Le 15 janvier 1531, l'Empereur et sa famille étaient à Maestricht (*Trajecti ad Mosam*) et non à Utrecht (*Trajecti ad Rhenum*), comme le disent par erreur plusieurs historiens modernes. Le lendemain, 16 janvier, il y conféra par des lettres patentes, les pouvoirs les plus étendus et semblables aux siens à Ferdinand, couronné deux jours auparavant, roi des Romains.

En voici l'extrait : *Imperium per Germaniam superiorem regat, protegat et administret, atque universas Germaniæ proprietates; jusdicat, inter eos; pacem constituat*, etc. Il y ajoutait des pouvoirs réservés uniquement à l'Empereur : *Judicium cameræ reformare, locumtenentem et successores creare, institutos amovere.* Il lui donnait le droit de juger même les princes de l'Empire. Ces lettres patentes furent confirmées par la diète d'Augsbourg en 1532. (*V.* Vanden Esse et Von Bucholz.)

Nous verrons plus loin que ces lettres patentes furent suffisantes en l'année 1556, au roi Ferdinand, après que Charles-Quint, à ses abdications, lui eut envoyé les insignes impériaux, au moment où il partit pour sa retraite en

Espagne, afin que Ferdinand gouvernât l'Empire sans obstacles, ce qui sera ultérieurement expliqué.

Le 17 janvier 1531, l'Empereur était à Liége (*V.* Vanden Esse;) le 20, à Huy; le 21, à Namur; le 24, à Wavre, le 25, au palais de Bruxelles. Il y séjourna jusqu'au 13 mars, s'occupant de la vérification de l'état prospère, dans lequel l'archiduchesse Marguerite avait laissé l'administration des Pays-Bas, et prenant pour son délassement le plaisir de la chasse dans la belle forêt de Soignes.

Le 16 mars 1531, il alla à Louvain au-devant de Marie, reine de Hongrie, sa sœur, qui arrivait d'Allemagne. Ils vinrent ensemble à Malines et de là à Anvers le 20 du même mois. Le 24, un mois après le jour anniversaire de sa naissance, l'Empereur était à Gand; le 3 avril, à Termonde; le 4, à Bruxelles. Il passa dans cette ville le reste de l'année 1531, allant quelquefois à Gand. Il y était le 31 mai, lorsqu'il fit partir Duplicius Sceperus, l'un de ses secrétaires, pour déclarer à la Chambre Impériale de Spire de cesser toute procédure contre les habitants de Maestricht, par le motif que leur ville était réunie au territoire de Brabant et devait jouir du privilége des deux bulles d'or octroyées au Brabant, dont la première, datée de 1349, était de l'empereur Charles IV, qu'il ne faut pas confondre avec la célèbre bulle d'or impériale, et l'autre, datée du premier juillet 1530, octroyée récemment par l'Empereur alors à Augsbourg.

Dans les premiers jours du mois de juillet 1531, Marie, reine de Hongrie, âgée de 25 ans, commença d'exercer les fonctions de gouvernante générale des Pays-Bas qu'elle continua pendant près de vingt-quatre ans, jusqu'en 1555, à l'époque de l'abdication de la souveraineté de ces provinces par l'Empereur son frère. Très-différente de caractère de l'archiduchesse Marguerite, elle aimait l'équitation, la chasse et même la guerre. Arrivée très-jeune en Hongrie (*V.* p. 203), elle avait pris toutes les habitudes martiales des Hongrois, continuellement en état de défense contre les invasions des Turcs. Elle parlait plusieurs langues avec une égale facilité. Son administration était aussi active et aussi éclairée que celle de Marguerite. Aimant passionnément les beaux-arts, elle fit embellir son château de Binche en Hainaut et, à trois lieues de là, vers l'orient, le château de Mariemont qu'elle avait fondé et qu'elle rendit comparable aux plus belles et aux plus somptueuses villas d'Italie.

S'il faut en croire la malignité de la satire, elle se gênait très-peu dans sa prédilection pour Charles de Lalaing, comte de Hoogstraten.

Le motif du séjour de l'Empereur aux Pays-Bas pendant tout le reste de l'année 1531, était d'en constituer le gouvernement général par une organisation nouvelle, ces provinces qui n'avaient été jusqu'alors qu'une agglomération devant former un corps de monarchie.

Le Ier octobre, il établit les trois conseils collatéraux, c'est-à-dire, *ad latus principis*, savoir les conseils d'état, privé et des finances. (*V.* Vandernoot, Wynants et Nény.)

Le conseil d'état n'existait pas sous le gouvernement de l'archiduchesse Marguerite, tante de l'Empereur, parce qu'en l'absence de son neveu, elle avait tous

les pouvoirs de la souveraineté. En 1531, ce conseil fut composé de personnes du plus haut rang, des chevaliers de la Toison d'or et de personnes roturières élevées, par leur instruction et leur capacité, au rang de conseillers d'état. On pouvait appeler à ce conseil, pour les consulter, mais sans opiner en leur présence, les présidents des conseils de province, les évêques et les fonctionnaires civils. « On ne peut y traiter, dit l'ordonnance, que les grandes et principales affaires « et celles qui concernent l'État, la conduite et le gouvernement du pays; » c'est-à-dire, les affaires de la guerre et de la paix, les démêlés avec les puissances étrangères, la collation des hauts emplois et ceux des dignités de l'Église. Ce conseil avait un président et un secrétaire. Le nombre des membres était illimité. Les premiers conseillers furent le cardinal Erard de la Marck, évêque de Liége, dont la juridiction spirituelle s'étendait sur le Brabant oriental jusqu'à Louvain, le comte de Nassau, le marquis d'Arschot, le comte de Buren, le seigneur Jean de Marnix qui avait été l'écuyer de l'archiduchesse Marguerite aux conférences de Hampton-Court. Plus tard, d'autres célèbres jurisconsultes y furent admis, tels que Viglius, etc., etc.

Le conseil privé, composé d'un chef ou président, de sept conseillers ordinaires et de trois secrétaires, avait déjà été établi en 1517 (*V.* p. 244), au moment du premier départ de Charles pour l'Espagne. On se souvient qu'en 1520, avant son départ d'Espagne, il en avait restreint les attributions pour augmenter celles de l'archiduchesse Marguerite, dont l'autorité suprême, en son absence, était égale à la sienne, ce que nous avons expliqué page 334.

Le conseil privé ne devait traiter que des matières qui concernent la suprême hauteur et la suprême autorité du prince, les choses procédant de grâces tant au civil qu'au criminel et qui sont au-dessus de la justice ordinaire. Il était chargé de l'émanation des lois nouvelles, de l'interprétation des lois anciennes, à cause de la diversité de la législation et des priviléges spéciaux des provinces; mais ce conseil s'abstenait de prendre connaissance d'aucune cause en matière contentieuse, voulant que les matières de cette nature fussent renvoyées aux tribunaux ordinaires. Le conseil privé avait aussi la consulte des provisions et collations en matières ecclésiastique, politique et civile. Il devait rendre compte au gouvernement de jour à autre.

Le conseil des finances était chargé de la principale direction des finances. Il y avait trois chefs, choisis de préférence parmi les plus grands seigneurs, et tous trois chevaliers de la Toison d'or, un trésorier général, deux et ensuite trois commis ou conseillers, un receveur général, l'audiencier seul secrétaire signant et un greffier. Personne ne pouvait avoir entrée ou accès dans ce conseil, excepté le chef du conseil privé, le premier chambellan qui avait la direction des deniers que l'Empereur retirait de la recette générale pour ses affaires secrètes et même pour ses plaisirs. Dans aucune autre contrée, les finances ne furent mieux administrées qu'aux Pays-Bas.

Ne devant exposer que ce qui concerne le règne de Charles-Quint, nous ne ferons ici qu'une mention des instructions du 12 octobre 1540, données à

Maestricht aux deux conseils, privé et des finances, et celles du 27 février 1545 à ce dernier conseil. Mais nous terminons ce qui concerne l'existence des trois conseils collatéraux en disant que cette institution était encore en vigueur, avec succès, en 1794, à la date de la conquête des Pays-Bas autrichiens par les troupes françaises.

Le 7 octobre 1531, les états généraux étaient assemblés à Bruxelles. L'Empereur assista à leur séance. En sa présence, on fit la lecture d'une ordonnance ou statut qui était public. Le principal objet était la répression de la propagation des doctrines du luthéranisme et d'autres hérésies : elles s'étaient répandues aux Pays-Bas depuis l'année 1522, c'est-à-dire peu de temps après la comparution de Luther à la diète de Worms. Nous avons expliqué page 352, qu'alors le frère Jacobus Præpositus, moine augustin de l'observance saxonne au couvent d'Anvers, et qui était l'ami intime de Luther, en avait fait connaître et expliqué les nouvelles doctrines, mais qu'à la persuasion de l'archiduchesse Marguerite, il s'était publiquement rétracté dans l'église collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles. Nous avons dit aussi que peu de mois plus tard, il s'était enfui en Allemagne, et qu'il alla auprès de Luther, son ami.

Malgré son départ, les nouvelles opinions de la réformation avaient continué à se répandre, surtout dans Anvers à cause du séjour d'un grand nombre de marchands allemands des villes anséatiques dont ce port était alors le principal séjour. Cette ordonnance du 7 octobre 1531 était un renouvellement des placards datés du 14 octobre 1529, de feu l'archiduchesse Marguerite. La nouvelle ordonnance prescrivait, afin que personne ne pût alléguer le motif d'ignorance, qu'elle fût affichée à l'avenir de six en six mois, à dater du 15 novembre prochain.

La même ordonnance réglait d'autres objets dont les états généraux furent informés dans la même séance. Nous allons en reproduire le sommaire d'après le texte des *Annales Belgiques* par M. De Mées, avocat au parlement de Douai dans la Flandre française, et imprimées en 1761. On y lit : « Année 1531. Placard célèbre de l'Empereur sur les points les plus importants de la religion, « de la police et de la justice, tels que le luthéranisme et autres sectes qui commençaient à infester les Pays-Bas ; les abus qui s'étaient glissés dans les monnaies, les monopoles, les banqueroutes, les vagabonds et pauvres ; les excès qui « se commettaient aux dédicaces des villages, aux noces, aux baptêmes et dans « les cabarets ; les homicides, les blasphèmes et le luxe. C'était la première loi « somptuaire que l'on connaissait en Flandre, loi qui avait pour objet la frugalité relative au commerce et aux besoins du pays. C'est cette frugalité qui a « servi de fondement à une loi portée en Suède, au commencement du XVIII[e] « siècle, par laquelle on y a défendu les vins exquis et autres marchandises « précieuses. »

Il faut observer que M. Du Mées, en 1761, publia son ouvrage à l'époque où les philosophes prenaient pour une réalité, applicable aux temps modernes, les utopies contre le luxe et l'industrie, déclamées par quelques écrivains de l'anti-

quité classique, tandis que l'ordonnance de Charles-Quint avait uniquement pour objet la répression des abus.

Le 30 novembre 1531, le vingtième chapitre de la Toison d'or fut tenu à Tournai (*V. Procès-verbaux*, II, p. 270), selon l'assemblée préparatoire de neuf chevaliers de l'ordre, réunis à Bruxelles, le 22 juillet précédent, et par suite au chapitre tenu à Barcelone en 1519. (*V.* p. 242 et 309.)

Dans ce chapitre, présidé par l'Empereur en personne, la conduite privée des chevaliers fut examinée. L'Empereur n'y fut pas plus épargné que les autres chevaliers de l'ordre. Le chancelier lui dit, d'après le résultat d'une délibération, qu'un éloge lui était donné pour sa vertu et pour ses glorieuses actions, mais qu'on avait trouvé qu'il était trop lent dans l'expédition des affaires; qu'en son particulier, il s'occupait des petites et qu'il négligeait les grandes; qu'il consultait rarement ses conseillers; que leur nombre n'était pas suffisant; qu'il ne pourvoyait pas à ce que, dans les tribunaux de justice ou autres, le personnel fût toujours bien composé; qu'il payait fort mal les gens de sa cour et ses gens de guerre.

« L'Empereur, ajoute le texte du procès-verbal, reçut cette remontrance « avec bonté et reconnaissance; il se justifia autant que cela lui était pos- « sible. »

Dans ce chapitre, deux têtes couronnées furent élues : Jean III, roi de Portugal, beau-frère de l'Empereur, ayant épousé l'archiduchesse Catherine (*V.* page 396), et Jacques V, roi d'Écosse, père de l'infortunée Marie Stuart. Philippe, duc de Bavière, décédé en 1548, et George, duc de Saxe, décédé en 1539, furent aussi élus, ainsi que don Philippe, prince de Castille, enfant de 4 ans, qui depuis fut le roi Philippe II.

Parmi les autres chevaliers, nous citerons : André Doria, prince de Melfi, amiral génois, dont nous avons fait mention page 455, lorsqu'il passa au service de l'Empereur; Charles de Lalaing, comte de Hoogstraeten; les deux comtes Philippe de Lannoy : le premier était seigneur de Tronchiennes, et le second seigneur de Molembais; un troisième, qui était prince de Sulmone, fut promu en 1546. Nous ferons observer qu'ils étaient de la famille du célèbre Charles de Lannoy, aussi chevalier de la Toison d'or depuis l'an 1516 et qui reçut l'épée de François Ier à Pavie. (*V.* page 407.)

Au mois de janvier 1532, l'Empereur fit convoquer en sa présence les états généraux à Bruxelles. Dans cette assemblée solennelle, il annonça son prochain voyage en Allemagne. (*V.* Vanden Esse.) Il fit reconnaître comme gouvernante générale des Pays-Bas, Marie, reine de Hongrie, sa sœur, présente à l'assemblée. Il nomma des gouverneurs de provinces.

CHAPITRE IX.

Affaires de religion en Allemagne, pendant les années 1531 et 1532.

L'Empereur partit de Bruxelles le 17 janvier 1532. Il était le 23 à Aix-la-Chapelle, et le 31 à Coblentz. Il avait avec lui le chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle, ainsi que le jeune prince Jean de Danemark, son neveu, âgé de 16 ans, fils de la reine Isabelle sa sœur, et du roi Christiern (*V.* page 425). Ce jeune prince, élève du célèbre Agrippa, donnait les plus belles espérances. Nous raconterons plus loin sa mort à Ratisbonne.

L'Empereur ayant établi en Allemagne, au mois de janvier 1531, l'autorité permanente de Ferdinand son frère, roi des Romains, les chefs politiques des protestants jugèrent nécessaire d'organiser aussi, en opposition des pouvoirs du roi des Romains, un pouvoir politique permanent. A cet effet, le lundi après *Invocavit* (1er dimanche du carême, 27 février 1531), ils avaient consolidé dans la ville de Smalkalde, où leurs chefs politiques s'étaient retirés après avoir abandonné la diète d'Augsbourg en 1530 (*V.* page 498), leur ligue qui devait durer pendant six ans et qui fut appelée vulgairement ligue de Smalkalde.

Les chefs politiques contractants étaient : Jean, électeur de Saxe, âgé de 28 ans, appelé par Luther le Mécène de sa doctrine et le boulevard de la réformation ; Philippe, landgrave de Hesse, âgé de 26 ans, et non moins zélé que l'électeur de Saxe ; Frédéric, fils de l'électeur de Saxe ; Philippe, Ernest et François, tous trois ducs de Brunswick et de Lunebourg ; Wolfgang, prince d'Anhalt ; Gebhaert et Albert, frères, comtes et seigneurs de Mansfeld ; d'autres députés des villes impériales de Strasbourg, Ulm, Constance, Reutlingen, Lubeck, Brême, etc. Les autres villes libres, ainsi que les princes, pouvaient y accéder.

Cette ligue, dont l'acte diplomatique est en langue allemande (*V.* Dumont, *Dipl.*, IV, p. 78), avait pour objet de se défendre respectivement et même collectivement en ce qui concerne le libre exercice de la religion évangélique. A cet effet, leurs députés devaient résider en permanence à Smalkalde. Il y est stipulé en termes formels qu'elle n'a aucunement l'objet de s'opposer à l'autorité impériale en ce qui concerne les affaires publiques et administratives.

Lorsque la ligue de Smalkalde eut commencé ses fonctions, elle écrivit aux deux rois de France et d'Angleterre pour leur demander secrètement une alliance protectrice contre les agrandissements de la maison d'Autriche. Il nous semble que dès son origine, elle oubliait qu'elle avait uniquement en vue le maintien de la liberté de conscience.

Le roi François Ier, approuvant leurs opérations, accueillit favorablement la de-

mande des princes ligués, mais sans rien promettre, en faisant une part distincte de ce qui concerne la religion protestante, de laquelle il ne voulait pas se mêler.

Le roi d'Angleterre ne fit aucune réponse directe (*V*. Du Bellai, II, p. 191); mais il envoya à Smalkalde un de ses conseillers pour signifier ses intentions, que tout engagement serait une infraction à la paix de Cambrai.

Les princes protestants firent plus encore; ils demandèrent au collége électoral que l'élection de Ferdinand, roi des Romains, fut annulée. Une réponse évasive leur avait été adressée en attendant le retour de l'Empereur. D'ailleurs, le titre de roi des Romains ne constituait pas des pouvoirs permanents aussi longtemps que l'Empereur était vivant. En effet, un coadjuteur n'est pas un chef titulaire, mais un suppléant. (*V*. Sleidan, VIII, p. 525.)

Déjà, le 4 avril 1531, la ligue de Smalkalde avait écrit à l'Empereur, qui était alors à Bruxelles (*V*. p. 507), pour demander que le fiscal de la chambre impériale de Spire, dont les fonctions étaient analogues à celles des procureurs généraux de nos cours judiciaires, ne fit aucune poursuite, en matière de religion, avant la réunion projetée d'un concile général; que s'ils obtenaient cette condition qui assurait aux protestants leurs propriétés et leurs fortunes, ils pourraient servir contre les Turcs qui menaçaient l'Empire, quoiqu'ils se fussent refusés en 1529, d'envoyer des contingents pour défendre la ville de Vienne, comme nous l'avons dit page 476. L'Empereur avait accédé à cette demande par lettre du 30 juin 1531. (*V*. Lanz, I, p. 489.)

Étant à Gand le 31 mai 1531, comme nous l'avons dit, et ayant envoyé à la diète de Spire Duplicius Sceperus, un de ses secrétaires, pour signifier de cesser toute poursuite judiciaire contre la ville de Maestricht (*V*. p. 507.), selon la bulle d'or qu'il avait signée à Augsbourg le 1er juillet 1530, l'Empereur avait aussi chargé ce secrétaire de s'enquérir des progrès alarmants du luthéranisme. Sceperus avait répondu par une lettre datée de Spire du 3 juin 1531, que l'on s'étonnait en Allemagne, de ce que le concile annoncé l'année précédente à la diète d'Augsbourg, n'était pas encore convoqué. Nous ferons observer que le pape Clément VII n'avait pas l'intention de convoquer ce concile et que l'on n'était pas de l'opinion que le luthéranisme pouvait cesser par la force des armes. Sceperus écrivait (*V*. Lanz, I, p. 464) : « On dit aussi que les luthériens veulent avoir des intel-
« ligences aux Pays-Bas, qu'entre eux le feu s'allumerait bientôt et que les
« marchands des pays allemands et des Pays-Bas de Votre Majesté secrètement
« portent des livres de ces hérésies et incitent le peuple là où Votre Majesté
« moins le pense. En vrai est, Sire, que l'évêque de Spire me dit que certains
« marchands de vos Pays-Bas auraient dit ici, à Spire, et ailleurs, que ce n'é-
« tait que par contrainte que tous vos sujets ne fussent luthériens et que toutes
« les communes verraient bien volontiers la prospérité de la secte luthérienne,
« par qui les entendus et sages déconseillent la guerre, et il semble à plusieurs
« que mieux vauldrait leur acorder aucune chose que les laisser. »

Ce passage, écrit par un zélé catholique, montre combien le luthéranisme faisait de progrès.

Sceperus alla ensuite à Milan pour s'entendre avec le duc François Sforce, et de là en Savoie, pour connaître la position politique de l'Italie.

Tel était l'état politique de l'Allemagne, au moment où Charles-Quint arrivait à Coblentz le 31 janvier 1532.

Le 4 février 1532, l'Empereur était à Mayence; le 9, à Francfort; le 18, il alla à Nuremberg, et de là à Ratisbonne pour présider la diète qui y était assemblée. Il y fut malade, pendant plusieurs semaines, d'une blessure qu'il s'était faite à la jambe pendant une partie de chasse.

C'est à Ratisbonne que mourut le jeune prince Jean de Danemark, son neveu, que l'Empereur avait avec lui pour le former à l'administration publique. Cette mort lui fit beaucoup de peine, comme il l'écrivait à la reine de Hongrie, sa sœur (*V.* Lanz, II, p. 5) : « C'était le plus joli petit garçon qu'il était possible « veoir pour son âge. Je l'ai autant senti mort que si je fis la perte de mon fils. » Il fit transporter son corps à Swynaerde, où il fut inhumé auprès de la reine Isabelle, sa mère. (*V.* page 425.)

L'Empereur, quoique malade, avait une correspondance très-active avec la cour de Rome pour hâter la convocation d'un concile, soit à Bologne, soit à Parme ou à Plaisance. Mais outre le peu de sympathie que le pape éprouvait pour cette convocation, il y aurait eu pour difficulté que seulement les évêques, les abbés et les autres ecclésiastiques du concile auraient pu y parler.

On disait aussi que la bulle d'excommunication du 15 juin 1520 du pape Léon X contre Luther, après une première condamnation du 9 décembre 1518 (*V.* p. 344), était suffisante pour comprimer le protestantisme.

Pendant ces négociations avec la cour de Rome, l'Empereur conduisait d'autres négociations avec les princes de la ligue de Smalkalde, et surtout avec l'électeur de Saxe qui en était le chef. Il lui envoya son chancelier Nicolas Perrenot, préférant les moyens de conciliation à ceux de la rigueur (*V.* Lanz, I, p. 681), d'autant plus que la Hongrie, avant-poste de l'Allemagne, était menacée d'une nouvelle invasion des Turcs.

Les négociations avec la ligue de Smalkalde prirent une tournure tellement favorable, que les membres qui la composaient, promirent d'aider l'Empereur par une armée et que la tranquillité de l'Allemagne ne serait pas troublée. La paix de religion se maintint jusqu'en l'année 1541, comme nous l'expliquerons plus loin.

L'Empereur dans son infatigable activité, pendant qu'il faisait des négociations avec la cour de Rome et la ligue de Smalkalde, faisait aussi des préparatifs de guerre contre les Turcs. Les princes catholiques et les princes protestants envoyèrent en toute hâte à Vienne, en Autriche, leurs contingents respectifs. « Les protestants, dit l'abbé Racine (*Hist. eccl.*, VIII, p. 561), furent ceux « qui servirent dans cette affaire l'Empereur avec le plus de zèle et de géné- « rosité. »

L'effectif de l'armée impériale, autour de la ville, était de 96,000 hommes d'infanterie et 30,000 de cavalerie, y compris les troupes qui avaient été

envoyées par le vice-roi de Naples et celles envoyées par le marquis de Guast, gouverneur de Lombardie, dont l'effectif était de 7,000 hommes d'infanterie et 3,000 de cavalerie.

L'Empereur confia le commandement en chef de toute cette armée à Philippe, fils de l'électeur palatin (*V.* p. 477), qui avait si glorieusement contribué, en 1529, à la défense de la ville de Vienne. Il confia le transport des munitions qui descendaient le Danube à don Alvarez de Tolède, duc d'Albe, alors âgé de 22 ans et qui, malgré sa grande jeunesse, avait une haute capacité dans l'art de la guerre. Charles-Quint et Ferdinand, son frère, partirent de Ratisbonne le 2 septembre 1532. Ils arrivèrent le 12 à Lintz et le 23 à Vienne.

Le sultan Soliman était parti de Constantinople le 17 mai précédent. Son armée était, dit-on, de 300,000 hommes; c'est ordinairement à ce nombre que les historiens fixent l'effectif de ces cohues, sans les avoir calculées. Mais en raison de la supériorité de l'organisation militaire des troupes allemandes, établie par l'empereur Maximilien (*V.* p. 26 et 334), la force morale des deux armées qui allaient se combattre était égale, c'est-à-dire d'environ 100,000 hommes. Le sultan ne l'ignorait pas.

Arrivé à Belgrade, Soliman passa la Save. Il perdit un temps précieux à assiéger la ville de Ghioune, dont il ne put se rendre maître, au lieu de marcher directement sur Vienne, comme le prince palatin s'y attendait. Il prit sa route vers la Styrie, décrivant ainsi un vaste demi-cercle autour de cette capitale des États Autrichiens. Il arriva à Lintz sur le Haut-Danube, à 46 lieues à l'ouest de Vienne, espérant y intercepter l'arrivée des troupes allemandes et des convois qui descendaient ce fleuve; mais c'était trop tard. Toutes les troupes avaient effectué leur passage. Le duc d'Albe y avait conduit les convois. L'Empereur et le roi, son frère, étaient aussi à Vienne.

Soliman redescendit vers la Basse-Autriche. Il ne voulut pas s'exposer à une grande bataille. (*V.* Barre.) S'il était vaincu, toute retraite lui était coupée. Il se retira au sud vers Grætz en Styrie, et de là vers ses États, laissant à un renégat, le soin de ravager avec une armée, tout le pays entre le Danube et le golfe Adriatique. Mais ce renégat fut poursuivi par le comte palatin avec une armée de 12,000 fantassins et 2,000 cavaliers, ayant avec eux 60 pièces de canon. Au commencement de l'hiver, et malgré une neige abondante, les Turcs furent défaits dans une bataille. La retraite de Soliman avait un autre motif : on disait que l'Empereur avait ordonné à l'amiral Doria de sortir des parages de Gênes avec une flotte considérable, de se rallier à une flotte des chevaliers de Malte et d'aller assiéger, par mer, la ville de Constantinople. (*V.* Kraft, II, p. 33.) C'était une diversion feinte, mais possible. Le sultan Soliman avait fait venir en toute hâte Horuc-Barberousse, dey d'Alger. Celui-ci envoya Chereddin-Barberousse, son frère, le plus habile marin des musulmans. Il arriva au port de Constantinople avec une flotte de sept galères, douze fustes et plusieurs navires liburniens. (*V.* Ferreras, VIII, p. 158.) Il offrit au sultan plusieurs belles esclaves, d'autres captifs chrétiens et de belles

étoffes. Le sultan lui confia le commandement de 80 galères turques et d'autres navires, outre la flotte qu'il amenait.

Cependant Doria avait commencé ses opérations par le siége de Coron, l'une des plus fortes places maritimes à l'extrémité méridionale du Péloponèse, et dont le nom signifiait *corneille*, parce que le port était entouré de rochers très-élevés où ces oiseaux s'abritaient. La ville, située sur le rivage, au fond d'un golfe, fut prise d'assaut après deux jours de siége. La garnison turque, réfugiée dans le château, capitula. L'amiral Doria accorda les conditions les plus honorables à l'aga qui en avait le commandement. Il lui permit de faire sortir un chariot couvert. Doria laissa dans la place une garnison de 1,200 hommes, et selon les ordres de l'Empereur, il ramena sa flotte dans le port de Gênes.

Au printemps de l'année 1533, le sultan fit sortir du port de Constantinople la flotte de 80 galères et d'autres navires, commandée par Horuc-Barberousse, comme nous l'avons dit, portant une armée de terre (*V.* Sandoval) pour reprendre la ville et le château de Coron. Il fit le blocus de la place par terre et par mer. L'amiral Doria et le vice-roi de Naples appareillèrent aussi une flotte sur laquelle une armée était embarquée. Selon l'ordre du sultan, une autre flotte turque s'établit en croisière dans les eaux de Modon pour empêcher les approches des parages de Coron, entre les iles de Sapienza, dans les mêmes environs où autrefois les Athéniens, pendant la guerre du Péloponèse, avaient remporté une victoire navale sur les Lacédémoniens. La flotte turque ne put empêcher l'amiral Doria d'entrer dans le port de Coron, de ravitailler la place et de se retirer sans difficulté. Le sultan Soliman devint furieux : il fit trancher la tête au commandant de la croisière.

Pendant le siége, la peste se déclara dans la place. L'Empereur, après avoir demandé sans succès des secours aux princes d'Italie, à Bologne, le 27 février 1533, comme nous l'expliquerons, fit successivement la proposition de la céder au pape, aux Vénitiens et aux chevaliers de Malte. Personne ne voulut de ce fardeau, dont la conservation n'offrait aucun avantage. D'ailleurs l'objet de sa conquête était une diversion pour faire sortir les Turcs de l'Autriche et de la Hongrie, et avait eu le succès le plus complet. L'Empereur donna ordre au vice-roi de Naples d'aller y embarquer la garnison avec l'artillerie, les munitions et même tous les chrétiens grecs qui voudraient s'expatrier. La place fut abandonnée au mois d'avril 1534, sans aucune perte. Il faut ajouter ici qu'en cette même année 1534, le sultan Soliman, ayant l'intention de faire la guerre au roi de Perse, fit un traité de paix avec Ferdinand, roi de Hongrie. Pendant quelques années, l'Allemagne n'eut plus à craindre une nouvelle invasion des Turcs.

CHAPITRE X.

Second séjour de l'Empereur en Italie.

L'Empereur partit de Vienne le 4 octobre 1532 pour aller une seconde fois en Italie. Il était, suivi par le chancelier Perrenot de Granvelle. Le 9 octobre il était à Léoben (*V.* Vanden Esse); le 18, à Villach; le 23, à Ponteba, qui est un des meilleurs passages des Alpes du côté de Gorice et du fleuve appelé Izonzo, limite naturelle de l'Allemagne et de l'Italie. Le 29, il était à Conegliano dans la Marche trévisane. Le 10 novembre, il était à Mantoue. Il écrivait de cette ville aux autorités princières qui avaient le gouvernement de l'Empire, que, devant séjourner pendant quelque temps en Italie, le roi des Romains, son frère, le remplacerait pendant son absence. (*V.* Sleidan, p. 545.) Le 13 novembre, il était à Bologne. Le pape Clément VII, ayant été informé que l'Empereur ne se proposait pas d'aller à Rome pour se rendre ensuite dans le royaume de Naples, s'empressa d'arriver en cette ville. Les ducs de Milan, de Ferrare, de Mantoue et les ambassadeurs de Venise y arrivèrent aussi.

Le premier objet des conférences de l'Empereur et du pape fut la convocation du concile général pour faire cesser les dissensions du luthéranisme. L'historien Guichardin (III, p. 464), bien informé, assure que l'Empereur souhaitait avec ardeur la convocation de ce concile, mais que le pape ne pouvait s'y déterminer. Outre la difficulté de ne point permettre aux théologiens protestants d'y avoir la parole, comme nous l'avons dit page 513, il citait les inconvenances arrivées, en 1414, au concile de Constance, qui fut si funeste au pape Jean XXII, et au concile de Bâle, en 1431, qui avait eu aussi pour objet la réformation des abus de l'Église. Mais l'Empereur parvint à faire surmonter au pape toute sa répugnance. En effet, Jean, électeur de Saxe, que le pape redoutait le plus, était mort le 16 août précédent. Jean Frédéric, son fils, âgé de 29 ans, lui avait succédé et s'était déjà déclaré un des chefs de la ligue de Smalkalde.

Le second motif des conférences de Bologne était de reconstituer l'Italie, sous le rapport politique, d'une manière durable.

Enfin, le 24 février 1533, jour anniversaire de la naissance de l'Empereur et d'autres anniversaires qui lui étaient agréables, ce prince et le pape conclurent un traité de confédération. Trois jours plus tard, le 27 février, l'Empereur conclut un semblable traité avec les princes d'Italie.

Par le premier de ces deux traités, du 24 février 1533 (*V. Papiers d'État*, II, p. 1), l'Empereur et le pape convinrent :

1° D'envoyer des ambassadeurs vers le roi François I[er] et à tous les princes

de l'Empire, afin de s'assurer de leurs intentions pour la convocation d'un concile, et que s'il y avait de l'opposition, l'on chercherait en Allemagne à s'entendre sur les points à accorder aux dissidents, mais sans toucher au dogme.

2° Tous les potentats, y compris le pape, seraient invités à contribuer à une alliance contre les Turcs, en assurant des garanties durables à cette alliance.

3° Les chevaliers de Malte défendraient la nouvelle conquête de Coron pour l'Empereur. — Cet article fut sans résultat, comme nous l'avons expliqué.

4° Pour assurer la tranquillité de l'Italie, dont dépendait le repos de toute la chrétienté, ni le pape ni l'Empereur ne feront séparément aucun traité avec les princes d'Italie.

5° Si le mariage de Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII, s'effectue avec Henri, duc d'Orléans, second fils du roi François Ier, ce jeune prince assistera au futur concile. — Ce mariage s'effectua en la même année 1533 pendant une entrevue à Marseille. Le pape y avait amené sa nièce, et François Ier son second fils, le duc d'Orléans.

6° Toutes les sûretés seront prises afin de garantir les libertés de l'État de Florence; entre autres, le mariage de Marguerite, fille naturelle de l'Empereur, devait se faire avec Alexandre de Médicis, neveu naturel du pape.

7° Le pape ne fera rien de préjudiciable aux intérêts de l'Empereur, dans l'affaire du divorce du roi d'Angleterre Henri VIII avec Catherine d'Aragon, tante de l'Empereur. — Nous en rendrons compte plus loin.

Telle est l'analyse du premier traité conclu avec le pape.

Voici l'analyse du second traité conclu le 27 février avec les princes d'Italie (*V. Papiers d'État*, II, p. 7) :

1° Le traité de Bologne du 23 décembre 1529, pour la défense commune de l'Italie, est confirmé.

2° Les parties contractantes se cotiseront pour assurer la paix de l'Italie. Le pape payera 30,000 écus d'or au soleil, l'Empereur (roi de Naples) 40,000, le duc de Milan 15,000, le duc de Ferrare, 1,000, Gênes 8,000, Sienne 5,000, etc.

3° La cotisation s'élèvera à 84,000 écus d'or au moment où l'Italie serait attaquée. — Nous omettons les autres cotisations.

4° Les payements se feront entre les mains des receveurs délégués par l'Empereur (roi de Naples) et le pape.

5° Outre cela, 25,000 écus seront payés annuellement pour l'entretien d'un capitaine général, des colonels et capitaines allemands ou d'autres nations.

6° L'Empereur est le protecteur spécial du duc de Milan.

7° Pour donner la chasse aux pirates, le pape entretiendra 39 galères, l'Empereur en entretiendra 12, etc.

8° Le traité est commun à Alexandre de Médicis, duc de Florence. Le duc de Savoie pourra entrer dans la ligue.

9° Si quelqu'un des princes ou des États contractants s'éloignait de la foi catholique ou de l'obédience du pape, les autres parties contractantes le feront rentrer dans le devoir.

On peut juger de la profonde sagesse du rédacteur de ces deux traités : c'était l'ouvrage de Nicolas Perrenot de Granvelle.

Le 28 février 1533, lendemain de la conclusion du second traité (*V.* Vanden Esse), l'Empereur partit de Bologne pour l'Espagne. Le même jour, il était à Modène; le 3 mars, à Parme; le 9, à Pavie; le 10, à Milan; le 14, à Vigevano; le 28, à Gênes. Le 9 avril, il s'y embarqua pour l'Espagne, conduisant avec lui le jeune Emmanuel Philibert, enfant d'environ dix ans, fils unique de Charles III, duc de Savoie, et de Béatrix de Portugal, sœur de l'impératrice Isabelle, et frère et successeur, depuis l'an 1504, du duc Philibert II, époux de l'archiduchesse défunte Marguerite de Savoie, dont il était, par conséquent, le neveu. Ce jeune prince, élevé par les soins de l'Empereur son oncle, fut plus tard un de ses grands capitaines, ce qui sera expliqué ultérieurement.

La flotte impériale relâcha au port de Marseille. Le 21 avril 1533, l'Empereur débarqua au port de Rosas, dans son royaume d'Espagne. Le 25, il arrivait à Barcelone. Il y était attendu par l'impératrice, qui avait été régente pendant son absence. Les augustes époux séjournèrent à Barcelone jusqu'au 10 juillet. Ils arrivèrent le même jour à Monçon, où ils restèrent jusqu'au mois d'octobre 1533.

CHAPITRE XI.

Divorce de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de Catherine d'Aragon. — Disgrâce du cardinal Wolsey.

Quoique le divorce de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, ne concerne que très-indirectement l'histoire politique du règne de cet Empereur, nous devons en rendre compte. En effet, l'infante Catherine, la quatrième des filles de Ferdinand, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille, d'où lui vient le surnom de Catherine d'Aragon, eut toujours la plus grande affection pour Charles-Quint son neveu et la fit partager au roi Henri VIII, son second mari, comme nous l'avons vu aux deux voyages de Charles en Angleterre. (*V.* pages 239, 365, 377, 445, etc.)

Quelques détails rétroactifs sont nécessaires. Le roi Henri VII, père et prédécesseur de Henri VIII, avait eu plusieurs enfants, entre autres Arthur, qui était l'aîné et par conséquent prince de Galles, né en 1486 ou 1487 ; Henri, qui fut le roi Henri VIII, né au mois de juin 1492, était le second. Le 14 novembre 1501, Arthur épousa l'infante Catherine d'Aragon, presque du même âge que lui. Le mariage de ces deux enfants, âgés d'environ quinze ans, ne fut pas de longue durée; Arthur mourut six mois plus tard. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui ont longuement traité l'affaire du divorce que nous allons

raconter, disent que Henri VII aimait l'argent avec une passion qui le déshonorait, et qu'il est indigne, à cause de son avarice, d'être surnommé le Salomon de l'Angleterre, comme on l'appelle vulgairement. Il aurait dû restituer la dot de la jeune infante Catherine, devenue veuve; cette dot s'élevait à 200,000 écus, somme énorme pour cette époque. Afin d'en garder l'argent, il projeta un second mariage, celui de son autre fils, Henri, devenu prince de Galles, avec Catherine. Il demanda les dispenses du pape Jules II, en alléguant pour motif que le premier mariage n'avait pas été consommé, les deux époux étant dans l'enfance, et qu'on attendrait encore plus de six mois après le décès d'Arthur, pour certifier que Catherine n'était pas enceinte.

Les dispenses que le pape accorda, sont datées du 26 décembre 1503. On procéda aux fiançailles; mais le mariage ne fut célébré que le 7 juin suivant, peu de semaines après le décès du roi Henri VII. Henri VIII, devenu son successeur, fut couronné le 22 du même mois avec Catherine, son épouse.

Après vingt-trois ans de mariage, ayant une fille unique, née en 1516, nommée Marie et qui fut reine d'Angleterre en 1553, après Édouard VI et Jeanne Gray, le roi Henri VIII avait manifesté, en l'année 1572, une grande horreur de son adultère, disait-il, ayant épousé la veuve d'Arthur, son frère. Il avait étudié la théologie. Nous avons vu ci-dessus (*V.* page 345) la publication de son livre des Sept Sacrements qu'il fit imprimer contre Luther.

Il avait lu dans le Lévitique (XX, 27) : « Si un homme épouse la femme de « son frère, il fait une chose que Dieu défend. » Ce frère était, comme on vient de le dire, le prince Arthur décédé depuis la fin de l'année 1501. Nous ne rechercherons point s'il était fatigué d'une longue cohabitation avec sa femme, dont les historiens sont unanimement d'accord pour faire l'éloge du caractère, et s'il avait déjà l'intention d'épouser Anne de Boulen, une des filles d'honneur de sa femme. C'est ce qu'on ignore. Tous nos lecteurs savent qu'il l'épousa peu de temps après son divorce, le 14 novembre 1532. Nous ne voyons donc ici qu'une hypocrisie, pour faire taire les remords de sa conscience par des sophismes scolastiques. On peut consulter sur son divorce, les écrits spéciaux de Burnet et de Sanderus, publiés à Paris en 1688 (3 vol. in-8°) avec des pièces justificatives, et d'autres auteurs.

La demande en divorce avait été envoyée en 1527 au pape Clément VII.

Le roi s'appuyait sur l'exemple, alors peu ancien, du divorce de Louis XII, roi de France, lorsqu'il était duc d'Orléans, d'avec Jeanne, duchesse de Berry, fille du roi Louis XI. Mais il oubliait d'observer que ce mariage s'était fait tyranniquement, malgré la volonté de Louis XII; que ce jeune prince n'avait jamais habité avec sa femme et que la bulle de divorce, émanée du pape Alexandre VI, dès les premiers moments où Louis XII était roi et par conséquent maître de ses actions, avait pour motif la difformité corporelle de la duchesse de Berry. (*V.* Rapin de Thoyras.)

Quoi qu'il en soit, le roi Henri VIII fit rechercher le bref des dispenses du pape Jules II, pour son mariage avec Catherine d'Aragon. L'on assurait que ce

bref était en la possession de l'empereur Charles-Quint, c'est-à-dire à la chancellerie d'Espagne. Les partisans de Catherine voulurent s'opposer aux intentions du roi Henri VIII; ce qui d'ailleurs déplaisait également à l'Empereur et à l'archiduchesse Marguerite, alors vivante. On rechercha cet acte sans pouvoir le retrouver. A cette occasion, le sieur Chappuis, ambassadeur de l'Empereur auprès du roi Henri VIII, écrivait à son souverain, le 25 octobre 1529 (*V.* Breadford, *Corresp. of Charles V*, p. 263) : « Et que touchant le briefz de « la dispensation du mariage qu'estoit entre les mains de Votre Majesté, que le « roi se trouveroit le plus abusez prince du monde, si le dit briefz estoit re- « prouvé de faulceté, vehu que taut de gens l'en avoient si très-fort assuré. » Nous ferons observer que ce bref devait être une pièce patente, et enregistrée quelque part, soit à Rome, soit en Angleterre, soit aux Pays-Bas ou en Espagne.

Selon la même lettre, le roi aurait discuté et débattu cette affaire avec des ecclésiastiques, des docteurs et d'autres gens d'érudition, qui lui auraient déclaré, « en général, que son mariage était invalide. » Il avait aussi fait consulter les universités de Paris, de Padoue et de Bologne, toutes trois célèbres par leurs professeurs en droit civil et en droit canon.

Il parait que généralement on aurait répondu que le pape Jules II n'avait pas eu des pouvoirs supérieurs à l'autorité du Lévitique. Mais les universités protestantes étaient également défavorables à ce divorce, quoique l'on y dit, selon le témoignage de l'historien Hume, que la loi du Lévitique faisant partie des lois municipales des Hébreux, ne devait pas s'étendre à toutes les nations; mais on y ajoutait que « la descendance primitive du genre humain d'un père commun, « avait nécessairement obligé la première génération de se marier dans les de- « grés de consanguinité les plus proches. Le mariage d'un homme avec la veuve « de son frère était non-seulement permis en certains cas, mais même ordonné « par la loi de Moïse. »

Sur ces entrefaites, la reine Catherine en appela à la cour de Rome. Il parait que ce fut par les conseils de l'empereur Charles-Quint, son neveu, qui pouvait défendre ses droits auprès du pape Clément VII.

Nous dirons, pour en finir, qu'après de longues contestations pendant plusieurs années, le pape Clément VII, par une bulle datée du 23 mars 1533 (1534 nouveau style), se prononça contre le divorce. On y lit : *Matrimonium inter prædictos Catharinam et Henricum, Angliæ reges contractum, esse validum et canonicum et lata fuit hæc sententia definitiva Romæ in palatio apostolico publice in consistorio, die* 23 *martii* 1533. Expliquer le schisme d'Angleterre qui s'en suivit, est une affaire étrangère au récit que nous faisons.

C'est alors que par un schisme, telle est l'expression de Robertson, le roi d'Angleterre cessa d'être le vassal et le tributaire de la cour de Rome, après plus de trois siècles, depuis que le roi Jean (*V.* page 68), brouillé avec le pape Innocent III (1198-1216), et menacé, en 1213, d'un débarquement d'une armée française, commandée à Boulogne par le roi Philippe-Auguste en personne, avait conjuré l'orage en faisant l'hommage féodal de son royaume au légat du

pape, en l'hôtel des Templiers à Douvres, le 15 mai de l'année 1215. Nous avons expliqué ci-dessus les détails de corrélation de cette vassalité avec celle du royaume de Naples en 1265. (*V*. page 238.)

Nous ne donnerons point d'autres détails sur le divorce de la reine Catherine d'Aragon. Nous ne dirons rien du mariage du roi avec Anne de Boulen. Mais nous ajouterons seulement cette observation, transcrite du texte du meilleur historien de Charles-Quint, l'Écossais Robertson dont le témoignage en cette affaire est prépondérant, qu'un prince d'un caractère aussi impétueux et aussi facile à irriter que Henri VIII s'adressa à un autre tribunal pour obtenir le décret qu'il avait vainement sollicité de la cour de Rome, à celui de Cranmer, archevêque de Cantorbéry. Ce prélat, par une sentence fondée sur l'autorité des universités, des docteurs chrétiens et des rabbins juifs, annula le mariage du roi avec Catherine et déclara illégitime la fille qui en était née (la princesse Marie, que nous avons déjà nommée, qui depuis fut reine et épousa le roi Philippe II), et reconnut Anne de Boulen pour reine d'Angleterre.

L'Empereur eut la modération de ne considérer le divorce de Catherine d'Aragon, sa tante, dont les opérations préparatoires durèrent cinq ans, que comme une affaire d'intérieur de la famille royale d'Angleterre et non comme une affaire politique, malgré le chagrin qu'il en éprouva. Qu'il nous soit permis de faire observer qu'un autre prince aussi puissant que lui, aurait déclaré la guerre au roi d'Angleterre pour venger l'honneur de la maison d'Autriche. Catherine d'Aragon ne survécut pas longtemps à cet affront; elle mourut le 6 janvier 1536.

Il faut terminer ce qui concerne les affaires d'Angleterre en disant qu'en l'année 1530, le cardinal Wolsey tomba dans une disgrâce complète. Le roi lui ôta son office de chancelier. Voici les causes qui ont précédé cette disgrâce :

L'Empereur étant à Plaisance au mois de septembre 1529, comme on l'a dit, avait envoyé en Angleterre le sieur Chappuis, son ambassadeur, qui fut reçu à Windsor par le roi Henri VIII. L'objet de cette mission parait être le maintien de la paix nouvellement faite entre l'Empereur et le roi Henri VIII. Chappuis reçut le 21 octobre, étant à Londres, d'autres instructions de l'Empereur; ce ministre y répondit, le 25 du même mois, par une longue lettre dont la première partie était en chiffres (*V*. Breadford déjà cité). On y lit ensuite qu'ayant été envoyé en Angleterre pour épier l'issue des affaires du cardinal Wolsey, il y avait appris que le jour de Saint-Luc évangéliste (le 18 octobre précédent),
« il avoit été desévangelisé, demys et privé du seelz et office de chancellerie
« et conseiller du roi. Je lui déclarai, écrivait encore Chappuis, que l'estime en
« Votre Majesté l'avoit toujours tenu à la bonne volonté que votre Majesté lui
« avoit continuellement portée, tant pour la vertu de luy que de l'affection que
« dez longtemps il avait montrée à Votre Majesté. »

Cette lettre est un document précieux ; elle démontre que le cardinal Wolsey, serviteur secret et vénal de l'Empereur, depuis l'année 1521, avait été d'une opinion qui ne plaisait pas au roi Henri VIII, en ce qui concerne son divorce

avec la tante de l'Empereur, et que ce prince avait cessé de le consulter sur cette affaire.

Cette lettre explique par conséquent la disgrâce de ce ministre, en donnant la preuve qu'il était en correspondance avec l'Empereur pour soutenir les intérêts de Catherine d'Aragon. On dit aussi qu'il avait écrit secrètement au pape, d'empêcher le divorce.

Les richesses immenses de Wolsey furent confisquées. Il devait être conduit prisonnier à la tour de Londres, mais il mourut avant sa captivité.

CHAPITRE XII.

Conquête de la Californie et du Pérou.

Nous avons rendu compte (*V.* page 518) que Fernand Cortèz avait conquis l'empire du Mexique pendant les années 1517 à 1522. Lorsque l'organisation en fut achevée, en 1526, et que la ville de Panama eut été fondée sur le rivage de l'océan Pacifique, Cortèz en fit explorer la côte septentrionale. C'est alors que la Californie fut découverte. Déjà, à cette époque, ce pays était célèbre à cause de l'or que l'on pouvait en retirer. Mais les Espagnols l'abandonnèrent parce qu'ils trouvèrent des exploitations beaucoup plus faciles, dans l'Amérique méridionale.

En effet, François Pizarre, fils naturel d'un gentilhomme d'Estramadure (il avait été pâtre, il ne savait pas même lire) s'associa Diégo de Almagro, d'une naissance incertaine. Ces deux hommes grossiers et ignorants, totalement différents du noble caractère de Fernand Cortèz, partirent de Panama et se dirigèrent vers le Sud. Ils étaient accompagnés de plusieurs autres aventuriers ; ils avaient des armes à feu et des chevaux. (La relation de ce voyage se trouve au msc. contemporain et français, n° 2101 de la Bibliothèque de Bourgogne. C'est une chose facile à reconnaître que Sepulveda en a fait usage pour son bel ouvrage latin intitulé : *De novo orbe.*) Pizarre et Almagro trouvèrent au Pérou une population aussi avancée dans la civilisation que celle du Mexique, beaucoup plus facile à combattre et de l'or en abondance. Le gouverneur de Panama en informa l'empereur Charles-Quint, par une lettre qu'il envoya en Europe le 15 mars de l'année 1534. (*V.* Lanz, II, p. 50.) Il écrivait qu'un navire de la province de Nicaragua annonçait que la première ville que les Espagnols établirent, fut appelée Saint-Michel ; que de là ils partirent avec deux cents de leurs compatriotes, tant à cheval qu'à pied ; qu'ils se dirigèrent vers le Pérou près d'un grand cacique appelé Atabalipa, qui se faisait porter sur une litière couverte de drap d'or ; qu'au chevet il y avait un coussin de même, enrichi de

pierreries d'une grande valeur, et que devant lui marchaient plusieurs Indiens ; que d'autres chantaient et jouaient des instruments, faisant diverses façons de jeux et ébattements, et prenant avec lui d'autres caciques fort bien en ordre et accoutrés; qu'ils avaient dix mille gros moutons chargés de victuailles (ce sont les lamas et les vigognes). Nous ferons observer que le civilisation péruvienne était en celà et en beaucoup d'autres choses, plus avancée que celle des Mexicains, ceux-ci ne connaissant point les bêtes de somme.

Le même gouverneur informait aussi l'Empereur que quarante jours plus tard, une caravelle chargée d'or, était arrivée de la province du Pérou. « L'or « et l'argent en cette province, écrivait-il, sont en aussi grosse abondance que le « fer en Biscaye. »

Le récit de la conquête du Pérou, empire des Incas, a été écrit par un grand nombre d'historiens. Nous n'en rendrons aucun compte ; mais nous ferons observer que les féroces conquérants de cette contrée, aventuriers espagnols, se firent entre eux plusieurs guerres avec l'acharnement des brigands; que l'autorité suprême de Charles-Quint, en sa qualité de roi d'Espagne, ne s'y est établie qu'après le déploiement énergique et régulier des forces administratives et militaires qu'il y envoya.

Le Pérou, actuellement indépendant de la domination espagnole, est divisé en trois républiques dont la première conserve l'ancien nom de Pérou et dont la ville de Lima est la capitale; la seconde est la républiqne de l'Équateur, à cause de sa situation sous la ligne, dont la capitale est Quito, ancien séjour des Incas, adorateurs du soleil; et la troisième à l'intérieur des terres, y compris une province communiquant avec l'Océan, est la Bolivie, dont le général Bolivar, conquérant moderne du Pérou, est le fondateur.

CHAPITRE XIII.

Causes de la conquête de Tunis.

Jusqu'à la fin de l'année 1534, l'empereur Charles-Quint avait remporté des victoires par ses généraux, tandis qu'il était dans des contrées éloignées de leurs champs de bataille. Il forma le projet, après tant d'actions mémorables qui sont les preuves nombreuses de sa haute capacité politique, d'avoir aussi la réputation d'être un grand capitaine, en commençant à se signaler par la conquête la plus juste envers ses sujets et la plus honorable envers l'humanité, celle de Tunis, à trois lieues de l'ancienne Carthage. Nous regrettons de ne pas avoir l'éloquence de Châteaubriand pour décrire, à l'instar de son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, les illustrations classiques de la cité de Didon, d'Annibal et de tant d'autres per-

sonnages célèbres. Nous rappellerons qu'aux environs de cette ville était la résidence de Saint-Augustin, évêque d'Hippone. « Le roi Saint-Louis, dit Châ-
« teaubriand, s'embarqua à Aigues-Mortes, le mardi 1er juillet, pour aller
« assiéger Tunis et mourir devant cette place. Il avait reconnu, comme plus
« tard Charles-Quint, par l'établissement des chevaliers de Saint-Jean de Jé-
« rusalem à Malte, que le promontoire africain de Tunis est l'avant-poste de la
« domination de tout le bassin oriental de la Méditerranée et de l'Archipel... Il
« importait à saint Louis de détruire ce repaire de brigands, établi à Tunis,
« pour rendre plus faciles les expéditions de Terre-Sainte. »

Il y a beaucoup de documents sur la conquête de Tunis par Charles-Quint. Leur indication a été faite avec autant d'exactitude que d'érudition par M. Emile Gachet dans le tome VIII des comptes rendus de la Commission royale d'histoire de Bruxelles (1re série, 1844). Notre ouvrage n'étant qu'un sommaire, nous ne pouvons les analyser. Ce ne serait pas une exagération de comparer Charles-Quint, notre compatriote, à Scipion le second Africain? Qu'on le juge par ce qui suit.

Nous avons expliqué ci-dessus que le roi Ferdinand le Catholique, depuis la prise de Grenade, et, après lui, le cardinal Ximenès avaient conquis plusieurs villes sur la côte barbaresque, et que l'empereur Charles-Quint avait recueilli cette partie de l'héritage de la domination espagnole. (*V.* page 492.)

Depuis ce temps, Horuc-Barberousse, chef de pirates barbaresques, s'était emparé de la ville et du château d'Alger. Chereddin-Barberousse, son frère, aussi pirate, était redouté des marchands chrétiens qui naviguaient sur la mer Méditerranée et devenaient esclaves aussitôt qu'ils étaient pris. Chereddin, lorsque l'amiral Doria faisait la conquête de Coron, avait offert ses services au sultan.

Le sultan, comme nous l'avons dit ci-dessus, lui confia le commandement de 80 galères et d'autres navires pour aller reprendre la ville de Coron, ce qui ne lui fut pas possible d'abord, mais lorsque l'amiral Doria eut rembarqué la garnison et les chrétiens grecs qui voulaient le suivre, emportant l'artillerie et les munitions, Chereddin-Barberousse rentra dans cette forteresse.

Après en avoir rétabli les fortifications, il commença des courses de piraterie d'abord vers Messine dont il espérait s'emparer; mais l'amiral Doria y était avec une flotte génoise et espagnole. Chereddin entra dans le golfe Adriatique. Il ravagea, d'un côté, la Calabre; il pilla et détruisit la ville de Fondi, de l'autre côté, et le rivage liburnien possédé par les Vénitiens jusqu'aux bouches du Cattaro. Il se dirigea sur Raguse et sur la Dalmatie vénitienne. Il revint sur le rivage occidental de l'Italie, portant la désolation jusqu'aux environs de Naples et de Gaëte. (*V.* Ferreras.) Il vint à Tunis, afin de déposer dans un port mahométan ses immenses richesses et ses nombreux captifs. Il entra en maître par une passe qui traverse le fort de la Goulette, dans le vaste lac ou étang qui est devant Tunis; il vint ensuite dans cette ville, où il établit une régence à l'instar de celle que Horuc-Barberousse, son frère, avait créée à Alger. Afin d'y réussir, il usa d'un stratagème abominable dont voici l'explication :

Le prince ou émir qui régnait était de la dynastie qui avait soutenu le siége

de Tunis contre saint Louis. Del Marmol (V. *Hist. d'Afrique*, II, p. 455) dit qu'il était le trente-cinquième roi de sa famille, qui avaient régné, l'un après l'autre, dans Tunis, pendant l'espace de quatre cent cinquante ans, et qu'ils descendaient en ligne droite de Melchior, l'un des trois mages. Cet émir, ayant plusieurs enfants, laissa en mourant la succession de ses États à Mulei-Hassem, le plus jeune de ses fils, au préjudice des aînés qu'il avait eus de différentes femmes. La mère de Mulei-Hassem avait su persuader au vieil émir, que son fils avait des qualités supérieures à celles de ses frères consanguins.

Aussitôt que Mulei-Hassem fut souverain (*V.* Vertot, III, p. 145), il fit périr ou aveugler ses frères. Un seul put s'échapper : c'était Al-Raschid. Il s'enfuit à Alger vers Horuc-Barberousse. L'émir Chereddin-Barberousse, frère de Horuc, allant à Constantinople, avait conduit avec lui Al-Raschid, auquel le sultan Soliman donna l'investiture de la régence de Tunis. La flotte de Chereddin devait le rétablir, c'était un des motifs de son entrée à la Goulette. Mulei-Hassem s'était enfui dans les États de Charles-Quint aux Pays-Bas.

« Chereddin-Barberousse ayant fait périr Al-Raschid qui était aussi habile « que brave, dit l'abbé Vertot, il employa des caresses et des manières pleines « de douceur pour gagner l'affection des principaux habitants de la ville. Il « établit sa domination sur tout le territoire tunisien tant sur le rivage qu'à « l'intérieur du pays. Alors les pirateries augmentèrent : il fit ravager, outre « le littoral de la Sicile, celui de la Sardaigne, des îles Baléares, et même « quelques endroits des deux péninsules italique et espagnole. Aucun na- « vire chrétien n'osait plus traverser le bassin occidental de la mer Méditer- « ranée. »

Le grand-maître de l'ordre de Malte, Pierre Dupont, qui venait de succéder à Villaret de l'Ile-Adam, décédé le 26 août 1534, reconnut qu'il était impossible à la Religion, c'est-à-dire à l'ordre de Malte, de défendre la ville de Tripoli, qui faisait partie de la domination de Charles-Quint (*V.* p. 491), contre les forces supérieures de Chereddin, favorisées par les Barbaresques. En conséquence, il envoya une ambassade à l'Empereur pour le prier d'envoyer une armée auxiliaire. Par une heureuse occurrence, Mulei-Hassem qui avait fui de Tunis, comme nous l'avons dit, était venu trouver l'Empereur qui était à Bruxelles. Il lui promit de se reconnaître son vassal s'il voulait le rétablir. L'Empereur accueillit favorablement cette proposition. Mulei-Hassem fut logé à l'hôtel de messire de la Tour et Taxis, directeur de l'administration des postes aux Pays-Bas, selon institution de l'année 1512 de l'empereur Maximilien. L'émir fut reçu avec une grande magnificence; il se lia d'intime amitié avec messire de la Tour et Taxis. On servait à sa table des pâtés de paons et de faisans. On dit que ces mets étaient assaisonnés d'épiceries les plus rares et même d'autres qui répandaient un parfum délicieux. Aimant passionnément la musique, il se faisait bander les yeux pour mieux l'entendre. Il aimait avec une égale passion la chasse, dans la forêt de Soignes, une des beautés des environs de Bruxelles. Messire de la Tour fit peindre son portrait en costume africain d'émir; il en existe une gravure

au texte intitulé : *Marques d'honneur de la maison de la Tour et Taxis*, par Pontius. (*V.* pages 70 à 78 de cet ouvrage et l'*Histoire de la ville de Bruxelles*, par Henne et Wauters, I, p. 351.)

CHAPITRE XIV.

Préparatifs de la conquête de Tunis.

Pendant que l'Empereur était en Espagne, en 1533, Mulei-Hassem lui envoya un renégat génois qui lui était sincèrement attaché, pour réclamer cette armée auxiliaire qu'il avait espéré obtenir à Bruxelles, afin d'être rétabli dans ses États. Ce renégat fut reçu à une audience de l'Empereur, qui consulta son conseil à Madrid. On y fut d'avis qu'il fallait envoyer une flotte pour s'emparer de Tunis au nom de Mulei-Hassem et pour en expulser Chereddin-Barberousse; mais en même temps Charles-Quint envoya secrètement vers le même Chereddin-Barberousse un autre Génois, non renégat, déguisé en marchand, et conduit par deux navires marchands, pour proposer à cet émir usurpateur que s'il voulait se reconnaître vassal de la couronne d'Espagne, il le rendrait plus puissant que le sultan Soliman aurait pu faire lui-même. Chereddin fit étrangler cet émissaire de l'Empereur.

Dans les premiers mois de l'année 1535, l'Empereur, voulant faire en personne la guerre de Tunis (*V.* page 523), laissa une seconde fois la régence d'Espagne à l'impératrice Isabelle. Avant de partir, il avait, par précaution, fait renforcer, du côté des Pyrénées, les places frontières de la Navarre, afin d'ôter au roi François 1er toute velléité de pénétrer dans la péninsule espagnole pour reconquérir la Navarre.

L'Empereur, arrivé à Barcelone le 3 avril 1535, y fit venir de Gênes l'amiral Doria, prince de Melfi, pour commander la flotte expéditionnaire. Il reçut aussi l'infant de Portugal, don Louis, son cousin, par Marie de Castille, fille de Ferdinand et d'Isabelle, et son beau-frère par l'impératrice. Don Louis lui amenait une flotte montée par une armée auxiliaire que le roi de Portugal lui envoyait de Lisbonne. Il fut chargé du commandement d'une partie de l'armée expéditionnaire.

L'Empereur avait à sa suite Nicolas Perrenot de Granvelle, le jeune duc d'Albe, le marquis del Vasto. Nous ne ferons pas l'énumération des autres seigneurs espagnols; mais nous devons dire, comme une chose principale, que Mulei-Hassem, premier moteur de la guerre, était aussi sur la flotte et qu'il y était traité avec les honneurs dus à un souverain.

Il y avait aussi (*V.* msc. n° 15,874 de la Biblioth. de Bourg. de Malinæus de

Bruges; un des officiers de la maison de l'Empereur, qui fut un des historiens de l'expédition que nous conférons avec d'autres textes.) : 22 galères, 1 galéasse, 2 gros navires, 12 caravelles et 2,000 hommes de troupes portugaises, amenés par l'infant de Portugal; 20 galères et 1 réale, par l'amiral Doria; 19 galères, par le général des galères d'Espagne; 30 galères, par le vice-roi de Grenade; 27 galères et 8,000 hommes de troupes des ports espagnols de l'Océan, y compris les navires flamands (*V.* Haræus); 12 galères des États-Romains; 24 galères et 1 brigantin de Naples, et 6 galères, 29 galéasses et 8 caravelles de Malte; ce qui faisait en tout 180 galères, 30 galéasses, 1 réale, 1 brigantin, 2 gros navires et 20 caravelles, plus des ourges et d'autres navires, avec un contingent de 34,000 hommes d'infanterie et de cavalerie. Selon une lettre imprimée dans le recueil de Lanz (II, p. 87), la flotte était composée de 300 navires.

Quelques explications géographiques sont préalablement nécessaires sur les parages de Tunis, célèbres dans l'antiquité romaine et par l'expédition de saint Louis.

La carte marine du golfe de Tunis, avec ses sondages et ses ancrages, est gravée au recueil des plans, des ports et des rades de la Méditerranée, publié par M. J. Roux, à Marseille, en 1764. Ce golfe (pl. 52) est un vaste hémicycle dont le diamètre a plus de cinq lieues marines de longueur. Au fond, sur le rivage, est la forteresse ou château de la Goulette, dont nous donnerons des détails plus loin. A la gauche, c'est-à-dire au nord-ouest, à quelque distance, s'avance dans la mer, un promontoire fort allongé, qui est un côté d'un second golfe rentrant dans le premier et dans lequel s'étendent les ruines de Carthage. Vers ce même côté occidental, à l'entrée de l'hémicycle, est la ville de Porto-Farina. A l'autre entrée de l'hémicycle, vers l'est, est le port de Bône.

Venons à la ville de Tunis. Selon une grande carte manuscrite de l'année 1585 (*V.* msc. n° 19,611 de la Bibl. de Bourg.), qui représente l'expédition de Charles-Quint, on voit un lac ou étang, dont nous avons fait mention, en rectangle ovoïde de l'est à l'ouest. Cet étang communique, au nord, avec la Méditerranée, par une passe ou goulot qui traverse vers l'est, les fortifications de la Goulette, bâties presque en totalité vers l'ouest de la passe, aux deux rivages, entre l'étang et la Méditerranée. A trois lieues environ de l'autre côté de l'étang, au sud, sur le continent, est une citadelle qui défend Tunis, situé par derrière.

Il faut observer, pour le récit qui va suivre, qu'au petit côté occidental de l'étang, il y a une autre passe qui communique avec la mer Méditerranée, non loin de l'isthme où se terminent les ruines de Carthage, à environ trois lieues de Tunis.

CHAPITRE XV.

Siége et prise de Tunis.

La flotte expéditionnaire, disent les historiens, avait l'aspect d'une forêt avant le déploiement des voiles. *Sylvam quamdam miræ magnitudinis,* dit Strobius, l'un des historiens de cette expédition.

La première direction du cours fut vers le port Mahon. La flotte y était en vue le 10 juin 1535. Elle était ensuite dans les eaux de Cagliari, capitale du royaume de Sardaigne. Des renforts de navires et de troupes venus de Malte et des États pontificaux l'attendaient.

Le 14 juin 1535, la flotte appareilla directement vers Tunis. La navigation se fit par le temps le plus favorable. Le 16 juin, elle jeta l'ancre à la vue de l'ancien port de Carthage. L'Empereur fit débarquer immédiatement, sous le commandement de l'infant de Portugal, 5,000 hommes d'infanterie et 300 chevaux. (*V.* Ferreras, I, p. 65.) Le lendemain au matin, le débarquement entier se fit à Porto-Farina (l'ancienne Utique), paisiblement et sans être inquiété par l'ennemi. C'était dans une petite baie près du golfe de Carthage. L'Empereur fit ensuite marcher son armée vers la Goulette et y fit établir son campement. Sa tente ainsi que celle de l'infant de Portugal, furent placées sur une colline qui domine également les ruines de Carthage et le bassin ou l'étang tout entier de la Goulette. Une troisième tente fut placée près de celle de l'Empereur pour Mulei-Hassem, qui reçut, dès son arrivée, les visites de plusieurs chefs tunisiens. (*V.* Lanz.) On avait eu la précaution, avant d'établir le campement, de tracer tout autour une ligne de circonvallation carrée et de poser des sentinelles doubles. A l'est du campement était le canal extérieur de la Goulette, c'est-à-dire à l'ouest de l'ancien fleuve Bagrada, où, pendant la première guerre punique, l'armée romaine commandée par Régulus, avait tué un serpent énorme. Ainsi l'armée de terre, campée dans l'angle, entre la mer et la passe, avait devant elle la flotte tout entière, ancrée près du rivage.

Il faut observer ici que le fort ou château de la Goulette, situé à l'entrée de l'étang qui porte le même nom, a deux cent vingt-cinq pieds de long sur quatre-vingts de large et venait d'être fortifié par ordre de Chereddin, aussitôt qu'il eut été informé du départ de la flotte de Barcelone. Le sort de Tunis dépendait de la possession de ce château. Cette grande ville était entourée d'un rempart très-élevé, mais en mauvais état.

Le marquis del Vasto alla reconnaître le canal extérieur et le château. Le premier projet de l'Empereur avait été de marcher directement sur Tunis,

(*V.* Lanz, II, p. 187); mais il reconnut qu'il ne pouvait laisser derrière lui ce fort qui le gênerait dans l'approche de sa flotte et intercepterait les communications avec la ville. Dès lors, le siége de la Goulette, avant toute autre attaque, fut résolu.

Le 25 juin, le marquis d'Alarçon, que nous avons déjà fait connaître à la bataille de Pavie, par la captivité de François Ier, et à d'autres opérations, arriva de Naples avec des galères et un renfort de 12,000 hommes. (*V.* Lanz, II, p. 191.) Dès l'établissement du campement, l'Empereur défendit les sorties et les escarmouches qui font perdre beaucoup de monde sans résultat. En vain les Barbaresques essayèrent d'attirer les chrétiens à ce genre de combat, qui était fréquent au moyen âge. L'amiral Doria entra avec ses galères dans le canal extérieur jusqu'au-dessous, c'est-à-dire en aval du fort. Il s'approcha du rivage occidental vers le campement, laissant, par un débarquement, la passe derrière lui; il s'empara de la tour de l'Eau, petit fort qui protégeait les sources d'eau douce pour l'alimentation du château de la Goulette. (*V.* Ferreras.) Il s'empara aussi de la tour du Fanal, près de l'étang. L'abondance des vivres et des munitions était dans le camp de l'Empereur; les communications avec Malte, la Sicile, la Sardaigne étaient libres. Le siége de la Goulette se fit avec de l'artillerie par la terre ferme du rivage et sur les eaux de l'étang. L'Empereur visitait souvent tous les corps de son armée. Le feu continuel des batteries faisait des brèches au rempart. Une garnison de 8,000 hommes, dont 4,000 arquebusiers, défendait le château. Le mercredi 14 juillet 1535 au matin, la brèche fut praticable. Les Espagnols y abordèrent; dès qu'ils montèrent à l'assaut, les troupes qui auraient dû défendre la brèche, s'enfuirent. Le fort était pris. Voici en quels termes l'Empereur en informait, par une lettre, son ambassadeur à Paris (*V.* Lanz) : « Tant y a, les ennemis ont défendu le rempart et soutenu la dite « Goulette en gens de guerre et avec l'extrémité de bon devoir qui se peut faire « en tel cas; mais Dieu a voulu que nous soyons venu au-dessus pour son saint « service, et en la dite prise s'est trouvé bon nombre de galères, brigantins, ga- « liotes et fustes avec grosse quantité d'artillerie, qui sont en notre pouvoir. Et « pour ce que maintenant nous sommes en déménagement de ce camp pour « aller devant Tunis. » Les historiens font élever cette prise à 300 pièces d'artillerie de bronze, sans compter plusieurs autres de fer, et 90 navires de toute espèce, navires qui antérieurement avaient été capturés sur les chrétiens. Selon les lettres de Charles-Quint, il n'y avait que 82 navires et 200 pièces d'artillerie.

L'Empereur, l'infant de Portugal et Mulei-Hassem vinrent se loger dans le fort de la Goulette. L'Empereur voulait marcher la nuit même sur Tunis et s'en emparer; mais on le lui déconseilla. Il donna quelques jours de repos à ses troupes, précaution hygiénique, aux approches des fortes chaleurs, sous le ciel africain. La grande ville de Tunis était, comme nous l'avons dit, très-mal fortifiée, et Chereddin-Barberousse venait de perdre presque toute son artillerie. Les faibles secours des marchands français de la Provence, établis à Bône, près de

l'ancien Hippone, et à la Calle, depuis l'année 1520, pour le commerce du corail, et ennemis des Maures auxquels ils étaient hostiles, lui furent de peu d'utilité.

Dès le commencement du siége, Chereddin-Barberousse avait fait enfermer et enchainer dans un château fort qui est au sud de Tunis, 22,000 esclaves chrétiens qui appartenaient à des maîtres turcs, maures ou arabes, et à des renégats. Il proposa de les faire périr; mais leurs maitres s'y opposèrent. Vertot nous apprend (III, p. 159) selon le témoignage de Boson, qui autrefois avait conspiré pour la reprise de Rhodes, qu'il y avait parmi les esclaves un chevalier de Malte, Paul Siméoni, pour lequel Chereddin n'avait jamais voulu accepter de rançon. Siméoni parvint à corrompre deux gardiens renégats, qui lui vendirent des marteaux et des limes. Il rompit ses fers et ceux de ses compagnons. Il s'empara de la salle d'armes du château. Les captifs s'y défendirent; ils arborèrent un drapeau blanc sur le rempart en faisant un grand bruit, espérant que ces signaux seraient observés au camp des chrétiens. En vain Chereddin les menaça et même fit mettre des barils de poudre pour faire sauter le rempart.

Le mercredi 21 juillet, l'armée de l'Empereur se remit en marche. (*V.* Malinæus, Strobius et le msc. n° 21,059 de la Bibl. de Bourg.) Après huit milles de chemin, elle arriva à des puits; il y avait encore quatre milles jusqu'à Tunis. Les uns disaient que l'armée de Barberousse, postée dans un bois d'oliviers, était de 100,000 hommes; exagération qui signifiait que c'était une cohue. D'autres disaient, avec plus de vraisemblance, qu'il y avait 12 à 13,000 hommes de cavalerie et 14,000 arquebusiers.

Mais l'armée chrétienne lui était évidemment supérieure par la tactique. Elle marchait en bon ordre depuis deux heures avant le jour; elle arriva vers midi après avoir traversé une plaine où il y avait beaucoup d'oliviers, à peu de distance de Tunis. C'était au moment où commençait la plus grande chaleur du jour. Plusieurs soldats chrétiens tombèrent morts de soif. L'armée de Chereddin tirait des coups d'arquebuse et se retirait. Les soldats chrétiens ripostaient et les suivaient, en attendant l'arrivée de l'artillerie qui fit une décharge. Les soldats de Chereddin y répondirent par des arquebusades; mais leurs coups firent peu d'effet. Ils voulurent escarmoucher par leur cavalerie; mais cela leur fut impossible. Il y avait partout une égale résistance. Alors ils se retirèrent en abandonnant le champ de bataille, quoique l'armée chrétienne fût accablée par la chaleur. Le lendemain, 22 juillet, l'armée de l'Empereur entrait dans la ville de Tunis, ayant perdu peu de monde. (*V.* Sandoval, II, p. 281.) C'est alors que Chereddin voulut se réfugier dans le château du Sud; les captifs chrétiens lui en refusèrent l'entrée. Il les menaça de les faire sauter; mais on ne le craignait plus. Ses troupes se dispersaient; les habitants de Tunis fuyaient vers les montagnes qui entourent l'ancien territoire de Carthage. Chereddin-Barberousse, abandonné des siens, se retira jusqu'au port de Bône; mais ayant appris que l'amiral Doria approchait de ce port avec 15 galères, il prit le parti de se retirer par mer, près de son frère, à Alger. (*V.* Lanz, II, p. 200.) Doria

s'empara du port de Bône. Les portes de Tunis étant ouvertes, l'Empereur envoya immédiatement ses soldats vers le château pour remettre en liberté les 22,000 captifs.

La ville, abandonnée par ses défenseurs et par les habitants notables, fut livrée au pillage. Cependant l'Empereur en fit retirer beaucoup de vivres, des munitions et un reste d'artillerie. Mais comme plusieurs soldats commençaient à démolir les maisons pour découvrir des trésors cachés, l'Empereur ordonna que l'armée sortit de la ville et vint camper du côté de la Goulette.

Le premier soin de l'Empereur fut de donner aux 22,000 captifs les moyens de s'en retourner dans leurs pays respectifs.

Alors Mulei-Hassem fut rétabli dans ses États. Il signa, le 6 août 1535, au camp de la Goulette, un traité de paix dont le texte est en langue arabe. (La traduction française de ce traité est imprimée au tome II, p. 301, des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* et au tome II, p. 285, du texte espagnol de Sandoval.) En voici l'analyse : Il reconnait que l'Empereur a chassé de Tunis l'usurpateur Kayeraddin-Bassa, surnommé Barberousse, que nous appelons Chereddin, et l'a rétabli dans ses États. Il s'engage à restituer, sans rançon, tous les captifs chrétiens, hommes, femmes et enfants, présents et à venir, dans son royaume, partout où ils seraient; réciproquement, tout captif tunisien qui serait dans les États de l'Empereur ou de Ferdinand, roi de Hongrie, serait renvoyé libre et sans rançon.

Les chrétiens auraient le libre exercice de leur religion. Le fort de la Goulette et ses environs jusqu'auprès de l'ancienne Carthage resteraient en la possession de l'Empereur, en sa qualité de roi d'Espagne. Mulei-Hassem payerait annuellement 12,000 écus d'or, en deux termes, le 25 juillet et à la fin de janvier, pour l'entretien de la garnison, avec un don de plusieurs chevaux arabes et de 12 faucons en signe de vassalité.

Les droits de douane et de thonlieu appartiendraient, comme antérieurement, au roi de Tunis, excepté en ce qui concerne la garnison de la Goulette.

L'Empereur fit immédiatement rétablir et augmenter les fortifications de la Goulette de Tunis, selon le système alors nouveau des bastions triangulaires. Il fit apporter de Sicile de la chaux et d'autres matériaux. Il y laissa une garnison de 1,000 hommes de vieilles troupes et 10 galères. Il rétablit les relations de commerce entre la Sicile et la Goulette (*V.* Lanz, II, p. 200.), à cause du voisinage de Carthage, l'ancienne rivale que Rome avait conquise : *Italiam contra.*

Telle fut la première campagne de guerre dans laquelle l'empereur Charles-Quint commandait en personne.

On peut juger des progrès immenses que l'administration de la guerre avait faits, progrès qu'il ne faut pas confondre avec l'art et les opérations de la guerre à l'époque où saint Louis, l'un des plus vaillants rois de France, entouré de l'élite de la chevalerie du royaume, assiégeait Tunis environ trois siècles auparavant (en 1270). L'administration de la guerre, sous le commandement militaire

de Charles-Quint, était pourvue de tous les moyens matériels d'existence et de thérapeutique pour un aussi grand nombre de gens de guerre qu'il avait rassemblés. Aucune maladie, résultant de leur réunion, ne se déclara. Le silence des historiens de cette grande expédition, comparable à celle du second Scipion l'Africain, conquérant de Carthage, en est la preuve.

En qualité d'historien belge, nous intercalerons ici l'anecdote suivante qui se rapporte au siége de Tunis par saint Louis, mort de la peste en assiégeant cette place : Gui de Dampierre, associé en 1253 au gouvernement du comté de Flandre par sa mère, la célèbre Marguerite de Constantinople, et qui lui succéda en 1280, accompagna saint Louis dans cette expédition. Son itinéraire depuis la Flandre avec d'autres renseignements sur cette croisade, est imprimé au texte de M. Gaillard, dans le *Messager de Gand* (1853, p. 141). « Si Gui de Dampierre, y est-il dit, revint sain et sauf avec les personnes marquantes qui « l'accompagnaient, il dut probablement ce bonheur à sa prévoyance. Il avait « apporté avec lui une pharmacie complète (*apoticarie*). Maître Jehan le « Fisicien (médecin) le suivait partout, et maître Guillaume, médecin de l'évê- « que de Langres, lui rendait aussi des services. » Le comte Gui s'était embarqué sur des navires flamands, entre autres, de Cadzand, d'Ysendyk, de Bruges, tandis que les autres croisés étaient sur des navires génois.

Mulei-Hassem fut expulsé en 1550 par ses propres enfants qui le firent aveugler, de même qu'il en avait agi envers ses frères. Le 3 mars de la même année 1550, il vint à Augsbourg. L'Empereur envoya au-devant de lui, J. Manrique de Lara, maître de l'hôtel, et lui accorda l'hospitalité avec la même magnificence qu'autrefois à Bruxelles. Le 16 mars, il fut introduit par le duc d'Albe dans le cabinet de l'Empereur ; le prince d'Espagne et le prince de Piémont étaient présents. Il voulut baiser les pieds de Sa Majesté qui le prit dans ses bras et l'embrassa. (*V.* Vanden Esse.) Trois années plus tard, en 1553, Mulei-Hassem était à Bruxelles. Un jour, à Groenendael, dans la forêt de Soignes, il était assis sous un arbre à la même table que l'Empereur, les deux reines Éléonore et Marie, le roi Ferdinand, l'archiduc Maximilien et l'infante Marie, femme de Maximilien. Il y avait donc sept têtes couronnées. Mulei-Hassem se retira ensuite en Sicile ; il y mourut après plusieurs années d'ennui.

Sous le règne du roi Philippe II, le sultan Sélim II vint assiéger la Goulette et reprit ce château par capitulation.

CHAPITRE XVI.

Comparaison des deux siéges de Tunis, par saint Louis et par Charles-Quint.

A la possession de la Goulette l'Empereur ajouta celle de Bône que l'amiral Doria avait conquis. L'émir Mulei-Hassem consentit à cette possession qui resta aux Espagnols jusqu'en 1708. L'Empereur avait l'intention de reconquérir la ville et le château d'Alger; mais le nombre des malades de son armée augmentait de jour en jour à cause des chaleurs de la canicule. La flotte fut en grande partie ramenée en Espagne. L'infant don Louis de Portugal revint glorieusement à Lisbonne. Le vieux et fidèle amiral Doria, prince de Melfi, rentra au port de Naples.

On voit, par les relations des historiens et par les lettres de Charles-Quint, qu'avant de partir d'Espagne, il avait étudié le récit de la descente de saint Louis en 1270, c'est-à-dire deux cent soixante-cinq ans auparavant. Mais il faut observer pour l'apologie de ce grand roi, que, depuis cette période, l'art de la guerre avait fait des progrès immenses, outre la découverte de l'artillerie, et était arrivé, par l'organisation des lansquenets et des régiments, jusqu'à la légion romaine du temps des deux Scipion Africains vainqueurs successifs de Carthage. Saint Louis fit opérer le débarquement de sa flotte, au même endroit appelé Porto-Farina, à l'entrée du petit golfe que nous avons décrit, ayant à sa droite les ruines de Carthage et à sa gauche le grand golfe de la Goulette. Le père Daniel, historien français (*V. Hist. de la milice française,* IV, p. 556), en donne la description. Il dit que la flotte jeta l'ancre à l'entrée du grand golfe. Florent de Varennes, amiral de France, reconnut que les Sarrazins avaient abandonné quelques navires dans la rade entre les deux golfes et s'étaient retirés avec précipitation vers Tunis. L'amiral du roi avait proposé que le débarquement se fît à l'instant même et que l'armée s'avançât à l'intérieur des terres; mais on craignait que la fuite des Sarrazins fût un stratagème. Le lendemain la descente générale fut résolue et effectuée. Les arbalétriers mirent pied à terre les premiers; mais les infidèles, revenus de leur frayeur, étaient arrivés en grand nombre et bordaient le rivage. « La lâcheté des Sarrazins, dit « le père Daniel d'après la lettre de Pierre de Condé, produisit seule tout le « bon succès du débarquement. » En effet, une centaine d'hommes auraient pu faire beaucoup de mal au débarquement. Les navires furent rangés en ligne près de la côte; celui du roi était le premier.

L'armée des croisés campa devant la Goulette, au même endroit où depuis s'est établie celle de Charles-Quint. Comme l'on craignait les escarmouches,

le roi fit établir autour du camp une circonvallation en palissades. C'est ainsi que Charles-Quint en avait agi.

Le lendemain samedi, saint Louis fit chercher de l'eau douce ; on en trouva dans des citernes à la tour que l'armée de Charles-Quint occupa ; mais à cause des chaleurs du mois d'août, l'eau fut bientôt épuisée. Il fallut d'ailleurs livrer plusieurs combats à des Sarrazins qui voulaient les reprendre. On y établit un second camp.

Le jour suivant dimanche, la disette d'eau se faisant encore sentir, le roi saint Louis résolut d'établir son camp à un château sur les ruines de Carthage. On y marcha le lundi. Les marins de la flotte ayant offert de s'en emparer, ils le prirent d'assaut le mardi. Ils étaient soutenus par l'armée déjà débarquée. On y trouva des citernes d'eau douce. Les vivres de la flotte étaient en abondance. On logea au château les malades et les blessés.

« C'était encore un proverbe dans le pays, dit le père Daniel, que celui qui « se rendrait maître de Carthage le devenait de tout le reste. » Proverbe devenu faux, Carthage n'était plus rien. Tunis était une ville considérable. Charles-Quint agit différemment : il reconnut que la Goulette était la clef de Tunis. Malheureusement, nous ne pouvons juger de la manière dont le reste de l'expédition de saint Louis a été conduite. Ce grand roi tomba malade et mourut à Porto-Farina, le 25 août 1270. Jean, comte de Nevers, l'un de ses douze fils, qui était né à Damiette en 1248, et qu'on avait transporté sur la flotte, était décédé le 3 août, 1270, quelques temp avant son père. On attendait l'arrivée du roi de Sicile, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, qui amenait des renforts sur une autre flotte ; mais il ne vint que le lendemain de la mort du roi. Philippe le Hardi, fils aîné de saint Louis, fut proclamé roi de France ; et comme les fièvres décimaient l'armée, il en ordonna le rembarquement, transportant sur sa flotte le corps du roi.

Les lettres de Charles-Quint, véritable bulletin de son armée, qu'il adressait, comme nous l'avons dit, à son ambassadeur à Paris, afin que la reine Éléonore sa sœur en fût informée, ainsi que celles écrites à son autre sœur Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas (V. *Bull. de la comm. royal d'histoire de Bruxelles*, t. VIII, 1re série), sans doute parce qu'un grand nombre de Belges de distinction étaient à cette armée, sont rédigées avec une noble et admirable modestie. C'est à Dieu qu'il attribue tous ses succès contre les ennemis de la foi. Nous regrettons de ne point connaître la correspondance qu'il adressa à l'impératrice, et qui devait renfermer, apparemment, ses pensées les plus secrètes et ses projets politiques.

Nous extrayons ici, pour corollaire, le passage suivant de l'historien Robertson (II, p. 105, éd. de Bruxelles, 1829) : « Après avoir réglé les affaires d'Afri- « que, châtié l'insolence des corsaires, assuré à ses sujets une retraite et à ses « flottes une rade favorable sur les côtes mêmes d'où tant de pirates étaient « venus ravager ses États, Charles se rembarqua pour retourner en Europe. « Cette expédition éleva l'Empereur au comble de la gloire et fit de cette époque

« la plus éclatante de toutes celles de son règne. 22,000 esclaves qu'il arracha « de la captivité, publièrent dans toute la chrétienté l'éloge de la générosité « de leur bienfaiteur, et exaltèrent sa puissance et ses talents avec l'exagéra- « tion naturelle aux sentiments de la reconnaissance et de l'admiration. »

Nous devons ajouter, par appendice, que Chereddin-Barberousse, voulant se venger de ses défaites, se réfugia d'abord au port de Bône. Il rassembla ensuite, dans le port d'Alger, près de Horuc-Barberousse, son frère, une flotte composée de 15 galères qu'il avait amenées de Bône, onze autres qu'il fit armer à Alger, 2 galères de Zerbi, etc., en tout 55 galères. Il se présenta avec cette flotte, et déployant, par une feinte, l'étendard espagnol, devant le port extérieur de Mahon, il y entra. Les habitants, croyant que c'était une partie de la flotte de l'Empereur, tirèrent une salve d'artillerie et les reçurent avec joie. Mais deux franciscains étant venus sur un canot au-devant d'eux, reconnurent ce stratagème et en informèrent les habitants qui fermèrent les portes de la ville. Chereddin débarqua alors 2,500 hommes et s'empara d'une caravelle portugaise. La place fut assiégée pendant quatre jours; les galères en défendaient l'entrée. Enfin elle fut prise après un second assaut et saccagée; mais Chereddin n'ayant pas assez de troupes pour s'y maintenir, se rembarqua, revint à Alger et se retira à Constantinople. (*V.* Ferreras.)

LIVRE II.

Depuis l'arrivée de Charles-Quint à Naples jusqu'à la fin des troubles de la ville de Gand.

CHAPITRE PREMIER.

Séjour de l'Empereur en Sicile et à Naples.

Le 16 août 1535, l'Empereur s'embarqua dans le port de la Goulette sur la galère capitane. (*V.* Vanden Esse.) Le lendemain mardi 17 août, il fit mettre à la voile; le 19, il arriva au port appelé *Africa,* situé au fond d'un golfe, probablement à l'ancien Aphrodisium des Carthaginois, ou peut-être aussi leur port d'Adrumete, si l'on admet la solution archéologique de l'historien Ulloa.

L'amiral Doria en fit la conquête par ordre de l'Empereur, y laissant une garnison, parce que ce port avait été un repaire de corsaires.

Le 23 août 1535, l'Empereur débarqua sur le rivage occidental de la Sicile, à Drépano.

Le 3 septembre, il alla à Mont-Réal; le 12, il fit son entrée à Palerme. Il séjourna pendant un mois, jusqu'au 13 octobre, dans cette capitale du royaume. Il fit serment, dans la grande église, de conserver tous les privilèges du royaume en général et ceux de la ville de Palerme en particulier. « On voit encore dans « cette église, dit l'historien Burigny, les vers suivants, datés du 12 sep- « tembre 1535, faits à cette occasion : »

Carolus omnipotens Quintus, cum victor adesset,
A Libya dat : io Caesar! ter læta Panormus.
Stant turres, aurati arcus, proceresque vocantur,
Ille sacro hoc tantum templo de more vetusto,
Juravit patriae leges, juraque Sicanis
Die XII septembris, VIII Indictionis, 1535.

L'Empereur y fit convoquer les États du royaume de Sicile et discuter plusieurs moyens pour en assurer la nationalité. Les États lui accordèrent un subside de 150,000 ducats. Le 21 octobre, il alla par terre à Messine. Les décors, les arcs de triomphe pour son entrée, étaient l'ouvrage du célèbre Maurolico. Pour manifester l'estime qu'il faisait de ce grand artiste, abbé de Notre-Dame de Messine, le plus savant mathématicien et astronome des contrées italiques à cette époque, l'Empereur l'associa à l'ingénieur des fortifications de la ville de Messine, les plus importantes de la Sicile.

Le 2 novembre 1535, l'Empereur ayant passé le détroit du Phare, qui sépare

l'île et le continent et qui est la cause du nom du royaume des Deux-Siciles, se logea en Calabre. Le 25 novembre, il entra solennellement dans la ville de Naples, où il séjourna jusqu'au 12 mars 1536. L'Empereur reçut dans cette ville les ambassadeurs de la république de Venise et de tous les autres potentats d'Italie. (*V.* Vanden Esse.) Il reçut aussi les ambassadeurs de la petite république de Raguse, célèbre par ses marins, dont la ville capitale, de ce nom, a seulement 4,000 habitants : elle est située sur le rivage oriental de l'Adriatique. Afin de n'avoir rien à démêler avec les Vénitiens des bouches du Cattaro, elle avait cédé au sultan des Turcs, son protecteur, une langue de terre d'une lieue de longueur de chaque côté de sa frontière.

Pendant son séjour à Naples, l'Empereur fut informé que le 25 du mois d'octobre de la même année 1535, François Sforce, duc de Milan, réintégré dans ses États à la demande du pape Clément VII, le 23 décembre 1529, pendant la première entrevue de l'Empereur avec ce souverain pontife (*V.* p. 487), était décédé. Son successeur, selon les investitures, aurait dû être Jean Paul Sforce, marquis de Caravaggio, son frère naturel, à défaut de lignée légitime; mais il était mort empoisonné, selon le témoignage de Sismondi. (V. *Hist. des rép. italiennes*, XVI, p. 95.) Ce fief devait donc revenir à l'Empereur.

Le duc François Marie ne laissait pas de postérité de Christine de Danemark qu'il avait récemment épousée en 1534. Elle était nièce de l'Empereur par l'archiduchesse Isabelle qui avait épousé en 1514, comme nous l'avons dit (*V.* p. 200), le roi Christiern de Danemark. Elle vint s'établir, après la mort de son mari, auprès de l'Empereur son oncle, et ensuite auprès de Marie, reine de Hongrie, régente des Pays-Bas. Nous ajouterons, par anticipation chronologique, qu'en l'année 1540, elle épousa le marquis de Pont-à-Mousson, né en 1517, et qui fut, en 1554, le duc de Lorraine François Ier. Depuis ce temps, elle est connue sous le nom de duchesse de Lorraine.

Charles-Quint, en sa qualité de suzerain, donna ordre à Antoine de Leyva de prendre militairement possession du duché de Milan et de ses dépendances, et d'y faire arborer les insignes impériaux. Depuis cette époque, la souveraineté du Milanais, objet de tant de guerres à dater de sa première conquête par Louis XII, roi de France (*V.* page 99), a été un des domaines de la maison d'Autriche. Nous expliquerons, dans de grands détails, qu'après la mort de François Sforce, le roi François Ier renouvela diplomatiquement les anciennes prétentions de la maison de Valois-Orléans sur ce duché, ce qui fut la cause d'une nouvelle guerre entre ces deux souverains. (*V.* Sandoval, Léti, du Bellai et les autres historiens.)

CHAPITRE II.

Établissement de la domination de Charles-Quint en Toscane.

Quelques détails rétrospectifs sont nécessaires pour expliquer l'accroissement de la domination de Charles-Quint par son protectorat sur la Toscane.

Ce serait remonter trop loin que de faire le récit de l'illustre biographie de Cosme de Médicis, au xv[e] siècle, dont les relations commerciales s'étendaient dans tout l'univers connu à cette époque. Cosme mourut le 1[er] août 1464, à l'âge de 75 ans. On l'appelait le plus riche patriarche de la chrétienté et le plus éclairé protecteur des artistes. Il ne faut pas le confondre avec un autre Cosme de Médicis, qui fut le premier grand-duc de Toscane en 1537, après les événements que nous allons expliquer. Nous ne parlerons également point du petit-fils de Cosme I[er], l'immortel Laurent I[er], de Médicis, surnommé le père des Muses. Un de ses petit-fils fut le pape Clément VII (Jules de Médicis). Il fut assez habile pour faire proclamer chef de la république, son neveu Alexandre de Médicis, fils naturel de Laurent II de Médicis et d'une esclave, avant qu'il fût marié. Si ce n'était trop sortir du cadre de ce récit, nous dirions que Laurent II de Médicis, ayant épousé, en France, la fille du comte de la Tour-d'Auvergne, est le père de la célèbre Catherine de Médicis, reine de France.

M. Sismondi, dans son *Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, a raconté les révolutions de la république aristocratique de Florence et comment les Médicis s'étaient élevés à la souveraineté. En effet, en 1527, tandis que tous les États d'Italie se soumettaient à la prépondérance de Charles-Quint, après la bataille de Pavie, la seule république de Florence se préparait à résister et avait expulsé Alexandre de Médicis. L'Empereur mit un terme à ce projet d'indépendance par le traité de Barcelone du 29 juin 1529 (*V.* p. 462), ou, pour mieux dire, par le mariage promis d'Alexandre de Médicis, qui devait être duc de Florence, avec Marguerite, sa fille naturelle, alors âgée de 7 ans. En l'année 1530, le prince d'Orange, vice-roi de Naples, vint assiéger Florence. Pendant le siége, les Florentins firent une sortie. On se battait avec acharnement. La cavalerie autrichienne avait dû se replier devant la cavalerie florentine. « Le prince « d'Orange, dit M. Sismondi, s'efforçant de la rallier, traversa seul, au galop, « une pelouse en pente rapide, sous le feu des Florentins. Il fut frappé en « même temps de deux balles, l'une dans le cou et l'autre dans la poitrine, il « tomba mort à l'instant. »

Quelques jours plus tard, un des chefs des Florentins introduisit l'armée autrichienne dans le bastion de la porte Romaine. Aucun pouvoir humain ne fut capable de sauver l'indépendance de Florence. (*V.* M. de Sismondi, déjà cité, XVI,

p. 65.) L'autorité d'Alexandre de Médicis y fut rétablie. Ce jeune homme, alors âgé de 21 ans, fit son entrée solennelle dans cette ville le 5 juillet 1531. Le lendemain, l'ambassadeur de Charles-Quint communiqua au gouvernement un décret du 21 octobre 1530, de l'Empereur, alors à Augsbourg, qui rétablissait les anciens priviléges des Florentins, mais à condition de reconnaître pour chef de la république ce jeune prince, et, après lui, ses enfants, et, à leur défaut, l'aîné des Médicis, par ordre de primogéniture.

Les Florentins durent se soumettre. En 1532, l'historien Guichardin et un autre, exerçant la magistrature, firent un accord avec le pape Clément VII, leur compatriote, pour reconnaître Alexandre de Médicis duc de Florence, qui fut proclamé le 1er mai de la même année 1532.

Nous allons reprendre le récit du séjour de l'Empereur à Naples, comme nous venons de le dire. C'était au mois de février 1536. Il y fit venir des Pays-Bas une fille naturelle, appelée Marguerite Van der Geenst, qu'il avait eue quatorze ans auparavant, et qui, depuis, fut la célèbre Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas sous Philippe II. Voici quelques détails sur sa naissance. Nous rappellerons spécialement que, par un des articles du traité de Barcelone du 29 juin 1529 (*V.* page 462), elle avait été promise en mariage, à l'âge de sept ans, au même Alexandre de Médicis, aussi d'une naissance illégitime.

Pendant les mois d'octobre et de novembre 1521, l'Empereur, comme nous l'avons dit page 367, d'après le témoignage de son itinéraire, par Vanden Esse, s'était établi à Audenarde, sur l'Escaut, en amont de Tournai, pour surveiller les opérations du siége de cette dernière ville, que le roi Henri VIII dirigeait. Il eut des relations galantes avec Jeanne, l'un des quatre enfants d'un bourgeois appelé Gelis Van der Geenst et de demoiselle Jeanne Van der Coye. (Cette expression, demoiselle, donnée à une femme mariée, est la preuve que son mari n'était pas noble.) L'aîné des fils et de la famille s'appelait Baudouin, et l'aînée des filles, Jeanne, comme sa mère. Les deux autres filles s'appelaient Marie et Agnès. Jeanne, non mariée, séduite par l'Empereur, devint mère de Marguerite. Cette fille illégitime, douée de beaucoup d'esprit, fut élevée dans le plus grand secret et avec beaucoup de soin. Nous devons ces renseignements à la découverte d'un certificat, en langue française, daté du 29 octobre 1561, du magistrat d'Audenarde, que M. Serrure, professeur à l'université de Gand, a publié dans le *Messager des Sciences* (1856, p. 471), et qui ajoute l'observation judicieuse que voici : « Il nous paraît évident que l'on n'a fait un mystère de la naissance « de Marguerite, que parce que la maîtresse de Charles-Quint (sa mère) « appartenait à une classe peu élevée de la société. »

En effet, le certificat constatait que Baudouin et Agnès étaient « povres gens « de bien, de bonne fame (réputation) et renommée, demeurant en la paroisse « de Nukerke, au pays d'Alost, chargés de plusieurs petits enfants, gagnant « leur vie par l'art et stile de tapisserie, et que Marie avait épousé un clerc de « la ville de Bruxelles. » L'objet de ce certificat de 1561 était d'obtenir

des secours de leur nièce Marguerite de Parme, gouvernante générale des Pays-Bas.

Ainsi, comme le fait observer M. Serrure, le récit des historiens Strada et Leti, récit qui s'est propagé jusqu'au temps actuel, est un roman qui suppose que Jeanne Van der Geenst était une personne de qualité; et nous y ajouterons une autre version romanesque, d'après laquelle plusieurs jeunes seigneurs de la cour, s'étant aperçu que leur souverain, alors âgé de 21 ans, avait remarqué à un bal cette jeune personne, la transportèrent clandestinement dans la chambre à coucher de Charles.

Quatre années plus tard, le 15 octobre 1525, Jeanne Van der Geenst épousa le sieur Van den Dyck, conseiller de l'Empereur, premier maître des comptes de Sa Majesté. (V. msc. nº 17,562 de la Bibl. de Bourg.) Elle mourut le 15 décembre 1541, et lui le 1er septembre 1572.

Le mariage d'Alexandre de Médicis et de Marguerite fut célébré à Naples le 29 février 1536. « Charles-Quint, dit l'historien Ulloa, prenant plaisir aux « fêtes (c'était le temps du carnaval), y dérogea un peu de sa gravité « impériale. »

Les nouveaux époux partirent immédiatement pour la Toscane. Nous devons dire, par anticipation, que l'Empereur vint leur faire une visite quelques mois plus tard, après avoir été à Rome; ce qui sera expliqué.

Cependant il y eut un parti puissant contre Alexandre de Médicis, après le départ de Charles-Quint. Il fut attiré dans une maison particulière et poignardé pendant la nuit qui précéda le jour des Rois de l'année 1537.

Le 9 janvier, quatre jours plus tard, Cosme de Médicis, s'étant assuré du protectorat de Charles-Quint, fut élu grand-duc de Toscane. Il descendait de Laurent II.

CHAPITRE III.

Départ de l'Empereur pour Rome.

Le pape Clément VII, de la maison de Médicis, était décédé depuis le 26 septembre 1534. Alexandre, de la maison de Farnèse, né Romain, évêque d'Asti, âgé de soixante-huit ans, et possesseur d'une fortune immense, avait été élu, à l'unanimité du conclave, le 13 octobre suivant. Il avait pris le nom de Paul III. Il avait entre autres enfants naturels, Pierre Louis Farnèse, qu'il fit seigneur de Frascati, domaine que celui-ci échangea contre le duché de Castro.

Comme la duchesse Marguerite n'avait point de postérité, elle se retira dans la ville de Rome, près du pape Paul III. Elle avait le titre de duchesse de

Camerino. Nous verrons, quand il en sera temps, que Charles-Quint lui fit épouser, en 1538, Octave Farnèse, un des neveux de Paul III, et que plus tard, par cette alliance, elle fut, en 1547, duchesse de Parme et de Plaisance.

L'Empereur, ayant passé l'hiver à Naples, arriva le 31 mars 1536 à Terracine.

Le pape envoya au-devant de lui un archevêque et trois évêques pour le recevoir. Arrivé dans les États-Romains, Charles-Quint fit le serment accoutumé des empereurs de ne pas attenter aux priviléges et aux libertés des États de l'Eglise. Le 1er avril 1536, il était à Velletri. Deux cardinaux vinrent au-devant de lui.

Le 4 avril, l'Empereur était à Saint-Paul, près de la ville de Rome. Douze cardinaux vinrent encore au-devant de lui. Le 5, les administrations de Rome, les citoyens romains, les officiers de la maison du pape, tous les cardinaux, excepté deux qui étaient restés auprès de Sa Sainteté, vinrent, un flambeau à la main, au-devant de l'Empereur qui fut conduit dans Rome jusqu'au pied des degrés de la basilique de Saint-Pierre. (*V.* Vanden Esse) Le pape y était assis dans la chaire pontificale. L'Empereur eut avec lui une première entrevue.

Le 6 avril, les deux cardinaux allèrent chercher l'Empereur dans ses appartements et le conduisirent près du pape, dans la chapelle de la basilique de Saint-Pierre. L'Empereur, entouré de toute sa cour, avait la couronne impériale sur la tête, et la chape, dont les pans étaient tenus par deux princes romains. Le duc d'Albe le suivait immédiatement. Il avait une garde de 100 archers du corps et de 200 hallebardiers. Le pape, en costume pontifical, avait la tiare sur la tête. Il était assis dans la chaire. Il reçut l'Empereur. Il sortit de la chapelle et alla célébrer la messe sur l'autel de la basilique. L'Empereur se mit à genoux au pied de l'autel. Au moment où l'Évangile allait être chanté par le cardinal faisant l'office de diacre, le livre en fut présenté à l'Empereur, qui l'approcha de ses lèvres. Ce prince donna le baiser de paix au pape, qui le communiqua aux cardinaux. Après l'office, la Sainte-Face, dite Sainte-Véronique, fut montrée à l'Empereur par les chanoines de Saint-Pierre. Après l'office divin, l'Empereur et le pape sortirent ensemble de la basilique de Saint-Pierre. Arrivés au portail, le saint-père donna la bénédiction solennelle, *Urbi et Orbi*. L'Empereur fut reconduit par les cardinaux dans ses appartements. Le 17 avril, il y eut un consistoire en présence de l'Empereur; le pape y avait fait appeler les ambassadeurs de France et de Venise. On y déclara que jamais (*V.* Vanden Esse) occasion n'avait été plus favorable que le séjour de l'Empereur à Rome pour traiter des moyens de combattre les infidèles; de s'occuper de la prise d'Alger, selon les intentions de l'Empereur; d'assurer la tranquillité de la chrétienté, et de remédier aux choses de la foi, ce qui, en d'autres termes, était une application au protestantisme et à la convocation d'un concile général; mais pour ces grandes opérations, il fallait consulter le roi de France.

L'Empereur Charles-Quint fit ensuite, dans le consistoire, la lecture d'une longue allocution, sous le titre de lettre. Il la prononça en langue italienne, qu'il

parlait correctement. L'analyse de ce discours est au texte de Vanden Esse, son intendant, qui le suivait dans tous ses voyages, comme nous l'avons dit, et qui alors était auprès de lui à Rome. Cette allocution, après un exposé des projets, pour faire la guerre aux Turcs, donne des détails sur les affaires d'Italie, depuis le temps du roi Louis XII et de l'empereur Maximilien L'Empereur y explique les motifs de la guerre que le roi François Ier lui a faite à cause de son élection à l'Empire, les difficultés concernant le traité de Madrid, et les craintes probables des infractions au traité de Cambrai, depuis que le duc de Milan était décédé; que le roi de France s'était refusé d'envoyer au roi de Hongrie, frère de l'Empereur, une armée auxiliaire contre les Turcs, mais qu'il avait promis d'envoyer, s'il le fallait, par l'Italie, contre les Barbaresques, 80,000 hommes de pied et 3,000 gendarmes. L'Empereur rendit compte du traité du 29 décembre 1529, conclu à Bologne, pour la pacification de l'Italie entière. Il insista fortement sur le désagrément qu'il éprouvait de voir que le roi de France avait oublié que, par le traité de Cambrai, il avait renoncé formellement au duché de Milan. Contrairement à l'allocution de l'Empereur, l'article de ce traité était d'une rédaction évasive en ce qui concerne le duché de Milan. (Nous l'avons fait remarquer à la page 468 ci-dessus.) Il exposa ensuite que, s'il le fallait, il enverrait un cartel au roi François Ier. Il se plaignait de ce que le roi de France était entré dans les États du duc de Savoie (ce que nous expliquerons un peu plus loin), en déclarant qu'il voulait envoyer une armée dans le Milanais. L'Empereur, continuant son discours, déclara que la reine Éléonore, sa sœur aînée, lui avait proposé de céder le duché de Milan au duc d'Orléans et d'Angoulême, troisième fils du roi François Ier, son mari. Il avait répondu qu'il échangerait volontiers ce fief vacant dévolu à l'Empire, et par conséquent à lui en sa qualité d'empereur, contre le duché de Bourgogne.

Dans un passage de son discours, Charles-Quint se plaignait « de ce qu'un « hérault est venu le défier, à Burgos (*V.* page 450), pour des propos prétendûment tenus par l'Empereur contre le roi de France; que ce roi offrit le « combat plutôt à la manière soldatesque qu'en termes convenables aux qua- « lités d'eux deux, dont toutefois il ne s'était ensuivi aucun effet. » D'après cet antécédent, Charles-Quint termine son allocution par ces mots : « Et en cas « qu'il convient retourner en guerre qui déplairait à sa ditte Majesté, et le dit « roi ne vueille venir à ce point de traitement de paix, et pour éviter les incon- « venients et maux qui succèdent, de rentrer en guerre, tant à la chrétienté « qu'a eux d'un côté et d'autre; sa ditte Majesté est contente que la ditte guerre « s'achève de sa personne, et celle dudit seigneur, roi, avec armes et suretés « égales, tant en mer ou en terre, lesquelles suretés seront assez faciles à trou- « ver. » (*V.* Vanden Esse.) L'Empereur demandait, en terminant son discours, qu'une réponse fût faite dans les trente jours.

Interrompons ici notre récit pour dire que l'empereur Charles-Quint en informa par écrit son ambassadeur à Paris et que le roi François Ier écrivit, en conséquence, une réponse en langue latine au pape et aux cardinaux qui avaient

entendu en consistoire le discours de Charles-Quint. Cette réponse est une réfutation des griefs argués contre lui. Il termine en acceptant le défi par ces mots : *Si de pacis inter nos retinendæ conditionibus convenire non possit, e re atque commodo fore christianæ resp. nostras ut controversias, singulari certamine dirimamus... et cum hæc duelli commemoratio voluntatis tantum declaratio, non etiam provocatio esse videatur.* Cette réponse fut imprimée en 1537, par Robert Étienne, dans un recueil de lettres diplomatiques de François Ier contre Charles-Quint (p. 137).

Après le discours de l'Empereur, et selon les mémoires de Du Bellai, (III, p. 101), que nous citons souvent de préférence parce qu'il était un des ministres de François Ier, le pape Paul III prit la parole. Il remercia l'Empereur des offres qu'il avait faites au Saint-Siége. Charles-Quint lui dit ensuite : « Très-« saint-père, j'avais oublié que j'ai une grâce à vous demander; j'ose vous sup-« plier de bien peser les raisons que je viens d'expliquer et de juger qui, du roi « de France ou de moi, doit avoir raison. Si vous pensez que le bon droit soit de « son côté, je ne trouverai point mauvais que vous vous déclariez en sa faveur; « si, au contraire, mes demandes et mes plaintes vous paraissent justes, je prie « Votre Sainteté, le Sacré-Collége et tout l'univers de me seconder contre cet « ennemi du repos de la chrétienté. »

Paul III répondit avec une grande modération. (*V.* Du Bellai déjà cité et Ulloa, I, p. 144.) Il fit observer que la guerre serait un malheur ; qu'un cartel le serait également, parce qu'un combat singulier pouvait enlever à l'Église un des deux souverains qu'il regardait comme les principaux appuis de la religion. Il dit qu'il leur conseillait de s'attacher au parti de la paix et de la concorde, et que, de son côté (*V.* Du Bellai), pour se conformer aux sages délibérations du Sacré-Collége, il serait dans une exacte neutralité, étant résolu de ne manquer à aucun des devoirs du père commun des fidèles, pour travailler plus efficacement au rétablissement de la paix, mais que, quoi qu'il en arrivât, il se réservait le droit d'user de l'autorité spirituelle et de la puissance de l'Église, contre celui des deux qui ne voudrait rien rétracter de ses prétentions en faveur de la paix. « L'Em-« pereur, dit ensuite Du Bellai, parut fort satisfait de cette réponse du pape et « prit la main de Sa Sainteté pour la baiser. »

Tel est l'extrait textuel du récit d'un des plus judicieux et des mieux informés de tous les écrivains français de cette époque, généralement hostiles à l'Empereur.

Le consistoire du 17 avril 1536 eut un seul résultat ; mais ce résultat était important : ce fut la bulle du pape Paul III, du 4 juin suivant : *Ad Dominici gregis causam*, pour la convocation d'un concile général le 23 mai 1537, à Mantoue, concernant les protestants, plusieurs fois proposé par l'Empereur, agréé en Allemagne, et que le pape Clément VII n'avait pas voulu convoquer, malgré les demandes réitérées de l'Empereur.

Le lendemain du consistoire, 18 avril, après avoir pris congé du pape, l'Empereur partit de Rome, *quindi partando colla benedittione del papa*, dit

l'historien Ulloa (I, p. 143). Il fut accompagné par les cardinaux jusqu'à la frontière des États de l'Église, laissant à Rome le chancelier de Granvelle pour la rédaction de la bulle du concile et pour les préparatifs de cette convocation.

Pendant le court séjour de l'empereur Charles-Quint à Rome, ce prince, zélé et éclairé protecteur des beaux-arts, comme ses ancêtres, depuis le duc Philippe le Bon et l'empereur Maximilien, visita, incognito, les monuments d'architecture de la ville éternelle. Il monta au capitole. Il admira le Panthéon, construit par Meunenius Agrippa, l'ami d'Auguste; étant sur le dôme, il regarda avec respect le panorama de cette ancienne capitale du monde impérial, alors capitale du monde chrétien.

CHAPITRE X.

Séjour de l'Empereur en Toscane: — Acquisition du Milanais: — Préparatifs de guerre contre François Ier.

L'Empereur arriva le 27 avril à Sienne qui était encore alors une république indépendante de Florence. Le chancelier de Granvelle vint l'y rejoindre; il y rencontra aussi le cardinal Jean de Lorraine, ministre d'État du roi François Ier et frère du duc de Guise. Les deux frères commencèrent alors à être dans la plus grande faveur. (*V.* Vanden Esse.) Le cardinal se rendait ostensiblement à Rome pour traiter de la convocation du concile général, et secrètement pour des négociations concernant les griefs que le roi de France reprochait à l'Empereur.

Le 5 mai 1536, l'Empereur était à Lucques. Il y rencontra le cardinal de Lorraine qui revenait de Rome. Le 26, il était à Asti, en Piémont, pour se préparer à la guerre qui allait être renouvelée contre le roi François Ier. Les ducs palatins de Bavière, les ducs de Savoie et de Mantoue, et le marquis de Saluces, l'y attendaient. Il y séjourna jusqu'au 22 juin pour rassembler les troupes qui arrivaient d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. Le 23 juin, il était à Savigliano, à neuf lieues au sud-est de Turin. Une armée française, commandée par le comte de Saint-Pol et l'amiral Chabot, ayant passé le Mont-Cenis, occupait cette ville. (*V.* Du Bellai, III, p. 31.)

Avant de continuer, souvenons-nous que Charles III, duc de Savoie depuis l'année 1504, était frère et successeur du duc Philibert II, qui avait épousé, en 1501, (*V.* p. 111), la célèbre archiduchesse Marguerite, tante de Charles-Quint.

Lorsque nous avons rendu compte que l'Empereur étant à Naples, y reçut la nouvelle que le 25 octobre 1535, le duc de Milan était décédé sans postérité,

(*V.* page 537), nous avons dit aussi qu'il avait réuni le Milanais à l'Empire parceque c'était un fief vacant; qu'il s'en était déclaré l'héritier en sa qualité d'Empereur; qu'il en avait fait prendre possession militairement par Antoine de Leyva, et que le roi François I[er] en avait fait la réclamation, ce fief étant primitivement un héritage de Valentine de Milan; ce qui a été longuement expliqué à l'époque du commencement des guerres de François I[er] contre Charles-Quint. (*V.* page 372.)

On espérait cependant que la paix ne serait pas troublée en Italie. L'Empereur devait envoyer en France le sire de Liedekerke, son ambassadeur, pour donner des explications au roi François I[er]. (*V.* Du Bellai, III, p. 139.)

Mais François I[er] revendiqua de nouveau le duché de Milan, héritage de Valentine, sa bisaïeule; prétentions dont l'Empereur croyait qu'il s'était implicitement désisté en 1529, par la paix de Cambrai. François I[er] prétendait qu'il n'y avait point de renonciation de sa part. Il citait les articles 22 et 23 de ce traité (*V.* page 467 ci-dessus) qui aurait dû l'exprimer; qu'il y était uniquement et simplement fait la promesse de retirer les garnisons françaises qui seraient dans le duché de Milan et à Asti. Si ce renouvellement de prétentions fut fait de bonne foi par le roi François I[er], l'on doit convenir, comme nous l'avons fait observer à la même page ci-dessus, en expliquant les articles du traité de Cambrai, que la rédaction de ces deux articles était une déception. Cela ne doit pas étonner, lorsqu'on fait attention à la duplicité du caractère de Louise de Savoie; c'est sur elle qu'il faudrait rejeter le blâme de cette rédaction captieuse et incomplète.

En conséquence, le roi François I[er] avait fait écrire, à la fin de l'année 1535, par la reine Éléonore (V. *Papiers d'État,* II, p. 411), une lettre à l'Empereur son frère, alors à Naples. François I[er] savait que cette princesse avait beaucoup d'influence sur l'esprit de Charles-Quint et qu'il l'appelait sa meilleure amie. L'Empereur en avait fait mention, comme nous l'avons dit, à son allocution au consistoire de Rome. (*V.* p. 542.) La lettre de la reine Éléonore avait pour objet de faire proposer, d'après les termes des articles 22 et 23 du traité de Cambrai, qui faisait mention uniquement de l'évacuation des troupes françaises du duché de Milan, que le duc d'Orléans qui avait épousé en 1533, Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII, fût choisi pour duc de Milan. (V. *Papiers d'État.*)

L'Empereur avait répondu de Naples, le 14 décembre 1535, à sa sœur, la lettre la plus amicale, mais sans y rien dire concernant la succession du duché de Milan, excepté la proposition de l'échange de ce duché contre celui de Bourgogne. Il avait envoyé des instructions au vicomte de Hannaert, son ambassadeur à Paris. Ces instructions étaient que le duc d'Orléans, second fils du roi, était trop près de la couronne de France, et qu'il serait possible que le duché de Milan fût un jour une des provinces du royaume; que cependant, si l'on voulait faire l'échange avec le duché de Bourgogne, il y avait possibilité de s'entendre.

Un avenir peu éloigné réalisa les prévisions de l'Empereur. François, dau-

phin de France, mourut au mois d'août de l'année 1536 ; ce qui sera expliqué un peu plus loin. Henri, duc d'Orléans, fut dauphin, et, plus tard, régna sous le nom de Henri II.

Alors le roi François I[er] fit proposer pour duc de Milan, Charles, duc d'Angoulême, son troisième fils, qui aurait épousé Christine de Danemark, duchesse douairière de Milan, ou une des nièces de l'Empereur, c'est-à-dire une des filles de Ferdinand, roi des Romains. On lui répondit que les premières propositions n'étaient pas changées, parce que le duc d'Angoulême devenait aussi proche héritier de la couronne que le premier dauphin récemment décédé.

Il y avait, d'ailleurs, un grave mécontentement de la part de l'Empereur. Le roi François I[er] avait fait occuper militairement, par ses armées, la plus grande partie des États du duc de Savoie Charles III. Le duc Charles III avait persisté depuis trente-deux ans dans une alliance de famille avec la maison d'Autriche, en continuant le système politique de l'empereur Maximilien qui avait, comme on l'a dit, fait épouser l'archiduchesse Marguerite, sa fille, au duc Philibert II, afin d'avoir un allié qui fût le maître des passages des Alpes. C'est une chose superflue de répéter ce que nous avons déjà expliqué dès le commencement de cet ouvrage. (*V.* p. 110.)

Le 6 mars 1536, une armée française composée de 810 lances, de 1,000 hommes de cavalerie et de 23,000 hommes d'infanterie, avec une nombreuse artillerie, s'était réunie à Briançon. Elle s'était emparée du Pas-de-Suse, dit alors la clef de l'Italie et la porte de la guerre. Le passage du Mont-Cénis était alors peu praticable. La ville de Chivas, à cinq lieues au nord-est de Turin, se rendit. Les troupes du duc de Savoie s'étaient retirées. L'armée française pénétra jusqu'à Turin, qui n'était pas en état de défense. La famille ducale s'était enfuie. Les Français passèrent à la nage la Doire, en bon ordre : c'est alors qu'ils se rendirent maîtres de Savigliano au sud de Turin, et de Fossano, au sud de Savigliano. Ils firent le siége de Verceil. Ils allaient se diriger vers la ville de Milan ; mais ayant appris que les troupes autrichiennes approchaient, ils se replièrent vers Turin, qu'ils fortifièrent, y laissant une garnison de 4,000 hommes et de 100 lances. Le reste de l'armée s'établit dans un camp retranché.

Avant de continuer le récit du commencement des hostilités contre les troupes autrichiennes que l'Empereur avait envoyées pour défendre le duc de Savoie, nous devons rendre compte des deux motifs ostensiblement allégués de l'invasion des troupes françaises.

Par le premier motif, François I[er] s'interposait entre les bourgeois de la ville de Genève qui avaient expulsé leur évêque, pour adopter la réformation du calvinisme, et ceux qui conservaient la communion romaine. Nous ferons observer que dans cette ville, on appelait *mamelucs* les catholiques romains, qu'on disait être les serviteurs ou esclaves de l'évêque, et que l'on donnait le nom de *huguenots* aux partisans de la réformation, expression altérée du mot allemand *Eidgenossen*, c'est-à-dire alliés par serment. Nous ne rendrons

aucun compte de l'arrivée de Calvin à Genève et de son institution chrétienne dont il avait dédié au roi François Ier, le texte imprimé. Ce serait dépasser le cadre de cette histoire.

Le second motif était que le duc de Savoie avait refusé de laisser traverser ses États par les armées françaises, pendant les derniers temps du règne de François Sforce. Le roi François Ier avait voulu se venger d'une injure attentatoire au droit des gens, qu'il disait en avoir reçue. Un agent envoyé par lui, dont la mission était secrète, dans la crainte de déplaire à l'Empereur, et qui était appelé Merveille (*V.* De Thou, I, p. 35), avait tué en duel un gentilhomme du Milanais. Le duc François Sforce avait fait instruire le procès de Merveille, qui fut décapité.

Continuons le sommaire du récit des opérations militaires. L'armée autrichienne que l'Empereur venait de rassembler, se composait (*V.* Vanden Esse) de 10,000 piétons espagnols, 15,000 Italiens, quelques Suisses et Vénitiens, 3,000 chevau-légers, 1,000 hommes d'armes des Pays-Bas et de Clèves, 1,200 lances de Naples, sous le commandement du jeune duc d'Albe, 2,000 lances d'Allemagne, 700 chevaux des gens de l'Empereur, 1,000 chevaux de sa maison et 101 pièces de canon de divers calibres.

L'Empereur arrivait avec cette armée par les villes d'Asti, d'Albe et de Savigliano, décrivant un arc de cercle autour de Turin, paraissant se diriger vers les Alpes pour couper la retraite aux Français. Il fit le siége de Fossano, pour donner aux divers corps de son armée le temps de se réunir. Le rempart de la ville, mal entretenu, n'était que de six pieds de hauteur. La place se rendit le 23 juin 1536, par une capitulation honorable. L'Empereur fit préparer à Savigliano et à Coni une grande quantité de biscuits.

CHAPITRE XI.

Invasion de l'Empereur en Provence.

L'Empereur voulait arriver à Nice et entrer en Provence. Plusieurs généraux lui conseillèrent de s'abstenir d'entrer en France avant d'avoir expulsé d'Italie toute l'armée française. Le vieux Antoine de Leyva se jeta à ses pieds pour le détourner de son projet; mais ce fut en vain. Nous rappellerons ici que déjà, en 1524 (*V.* page 402), l'Empereur avait voulu confier au connétable de Bourbon une expédition en Provence : celui-ci s'y était refusé, en proposant d'attaquer de préférence du côté de la ville de Lyon, qui est auprès de la Bourgogne, et non loin du milieu de la France. L'Empereur dirigea son armée vers le col de

Tende, du côté des Alpes maritimes et vers le passage de la Corniche, c'est-à-dire dans les mêmes endroits où les Gaulois des temps primitifs, et ensuite les Romains avant César, passaient entre la Gaule et l'Italie, et que Napoléon appelait le défaut de la cuirasse. L'autre défaut de la cuirasse, c'est-à-dire des Alpes, est au passage du torrent appelé Izonzo, entre le Frioul et le comté de Gorice, non loin de Trieste en Istrie.

L'armée autrichienne de Charles-Quint, parcourant des chemins très-pénibles (*V.* Lanz, II, p. 219), était harcelée par des montagnards. Quelques-uns d'entre eux qui étaient en embuscade, tuèrent à coups d'arquebuse un des chefs de l'armée qui était entouré d'officiers et qu'ils avaient cru être l'Empereur. Ce prince les fit assaillir; ils furent tous pendus à des arbres.

Le 25 juillet 1536, l'armée autrichienne passait le Var, limite du Piémont et de la Provence, et s'emparait (*V.* Vanden Esse) de Saint-Laurent, bourg sur la rive française. C'était le jour anniversaire de l'arrivée de l'Empereur en Afrique et de la fête de saint Jacques, patron de l'Espagne. L'Empereur parvint jusqu'à Antibes; l'amiral Doria, sorti du port de Gênes avec une flotte, s'était emparé de cette place. La petite ville de Grasse, à 5 lieues au nord-ouest d'Antibes, fut prise. L'Empereur arriva dans la ville d'Aix, en Provence.

L'Empereur choisit apparemment cette station à l'imitation du consul Sextius, qui établit en cet endroit l'armée romaine, entrant pour la première fois dans les Gaules. L'Empereur attendit dans la ville d'Aix, pendant vingt-trois jours, que l'armée française présentât la bataille; mais son armée était épuisée par la famine. En effet, c'était l'exécution du projet stratégique du roi François Ier, qui avait ordonné que tout le pays jusqu'à Draguignan et Digne fût ravagé, et que les paysans transportassent leurs meubles et leurs vivres dans les montagnes. Les soldats français devaient détruire tout ce qui serait resté.

Les villes étaient ouvertes et dépeuplées. Le roi se proposait ainsi de faire momentanément un désert de tout le pays entre la Durance, les bouches du Rhône et les Alpes.

L'armée française, comme l'attestent, à cette date, les mémoires du seigneur de Tavannes, commençait à être alors admirablement disciplinée, à l'instar des légions romaines. « Le peuple français, dit-il, a courage et foi, ainsi que les « Romains, Macédoniens et Suisses; il ne manque qu'en discipline et aguerri- « ment. Les légionnaires étaient bien inventés par le roi François Ier. » Tavannes donne de précieux détails sur la formation des corps qui composaient alors l'armée française.

L'Empereur avait eu la précaution d'ordonner à l'amiral Doria de faire apporter des approvisionnements par mer; mais cela fut impossible à cause des vents contraires. (*V.* Lanz, Vanden Esse, etc.) Une lettre que l'Empereur écrivait d'Aix, en Provence, le 4 septembre 1536, au comte de Nassau qui faisait alors la guerre avec succès à la frontière de Picardie (*V.* Lanz, II, p. 249), portait ces mots : « Et depuis la difficulté des chemins n'a été moindre jusque en ce « lieu (Aix), mêmement pour cause des victuailles, desquelles l'on ne s'est pu

« assister de la mer, et que les paysans et subjets ont été contraints et forcés « de la part du roi de France d'eux absenter et retirer tout ce qu'ils ont pu... « Les François avoient rompu les moulins et a fallu aller chercher les victuailles « journellement et avec grosses escortes, et si avoit que bonne part de la ditte « armée ne mange pain ni chair pour aucuns jours, et ont fait tous les gens de « guerre de cheval et de pied, tout ce qu'ils ont pu pour eux aider et remédier « des fruits, des vignes et autres, et jusqu'à piler, comme ils ont pu, bled pour « en faire farine. »

Le roi François Ier, accompagné de ses fils, était arrivé à Lyon. Il descendit le Rhône jusqu'à Tournon et ensuite à Valence; il avait laissé le dauphin à Tournon. Il y apprit la fatale nouvelle de la mort inattendue de ce jeune prince, le 12 août 1536. Des malveillants avaient rejeté l'inculpation de cette mort sur un empoisonnement ordonné par l'empereur Charles-Quint. Rendre compte de cette calomnie suffit pour la réfuter. Quel intérêt pouvait avoir l'Empereur à faire périr le dauphin, âgé de 19 ans (né le 24 novembre 1517), trop jeune pour exercer de l'influence soit dans les conseils du roi son père, soit dans les armées? Ne restait-il pas au roi de France deux autres fils, et après eux, la branche collatérale des Bourbons ?

Ce fut un grand chagrin pour l'empereur Charles-Quint d'apprendre qu'on le soupçonnait. On avait poussé l'absurdité jusqu'à prétendre (V. Du Bellai) que c'était pour favoriser la reine Eléonore sa sœur; mais cette princesse n'a jamais eu de postérité du roi François Ier. Une réfutation de ce fait odieux fut publiée le 10 décembre 1536 et répandue en France, en Italie et en Allemagne, sous le titre de : *Lettre privée et respective d'un ami à un ami.* (V. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* II, p. 500.) Le texte de Du Bellai (IV, pp. 95 et 115) fait connaître une opinion plus vraisemblable que toutes ces conjectures. Le dauphin aurait bu une trop grande quantité d'eau froide pendant les fortes chaleurs. Il serait mort de pleurésie après quatre jours de maladie. Personne n'osait annoncer au roi cette fatale nouvelle, quoiqu'il fût informé que son fils était malade. Le cardinal de Lorraine, qui avait toute sa confiance, s'en chargea. Le roi, au moment où il entrait dans ses appartements, lui voyant la douleur peinte sur le visage, eut un pressentiment de malheur. Il lui demanda des nouvelles de la maladie de son fils : le cardinal répondit en balbutiant qu'elle était augmentée et qu'il fallait espérer que Dieu lui rendrait la santé. « Je vous comprends, dit le roi, vous venez m'an- « noncer la mort de mon fils. » A ces mots, le cardinal inclina la tête et baissa tristement les yeux. « Grand Dieu! s'écria le roi, je sais que je dois prendre « tous les maux qu'il vous plait de m'envoyer; mais cette constance, cette fer- « meté, je ne puis l'attendre que de vous seul. Il vous a plu de m'éprouver par « la diminution de mes États et la défaite de mes armées; vous venez de m'en- « lever mon fils, il ne vous reste plus que de me dépouiller de tout! » « La constance « du roi, dit Du Bellai, fut un objet d'admiration. Le lendemain, il fit appeler « Henri, son second fils; il lui annonça qu'il succédait à son frère aîné. Tâ-

« chez, lui dit-il, de l'imiter et, s'il se peut, de le surpasser; empêchez qu'on le « regrette et montrez-vous tel que je le voie revivre en vous. Mettez votre con- « fiance en Dieu, il ne vous abandonnera pas. » Le nouveau dauphin partit immédiatement pour le camp formé par le roi dans la ville d'Avignon, sur le territoire neutre du comtat Venaissin, enclavé dans le Dauphiné et appartenant au pape. C'est ce même dauphin, depuis le roi Henri II, qui fut l'ennemi acharné de Charles-Quint, et ensuite de Philippe II, malencontreux successeur du plus grand de nos princes belges.

Revenons, après cet épisode, aux événements de la campagne de Provence. Le roi de France établit son ost, ce qu'actuellement on appellerait son quartier général, à Avignon. Il confia le commandement en chef de ses deux armées en deçà et au delà des Alpes au maréchal de Montmorency, ancien compagnon de ses expéditions militaires en Picardie, en Cambrésis, en Artois et à Pavie.

L'Empereur partit de la ville d'Aix dans la soirée du 15 août 1536, se dirigeant vers Marseille avec une armée de 3,000 Espagnols, 4,000 Italiens, 3,000 lansquenets et l'élite de sa cavalerie. Il en confia les commandements au duc d'Albe, au marquis du Guast et au comte de Horne, qui, vingt-deux ans plus tard, fut décapité par ordre de ce même duc d'Albe. Cette armée était le lendemain, au lever du soleil, en vue de la ville de Marseille. L'Empereur, à la tête d'un corps de troupes, espérait s'emparer par surprise d'une masure située sur une élévation, afin d'y placer des batteries; mais elle était fortifiée : un corps de troupes françaises la défendait. Les hennissements des chevaux avertirent les sentinelles. L'entreprise échoua. L'Empereur ne se retira que parce que l'artillerie de la place tirait avec avantage sur les corps de troupes qu'il commandait. La cavalerie française attira dans un vallon près de la mer, le duc d'Albe et le comte de Horne qui la poursuivirent avec de la cavalerie autrichienne. Des galères y étaient cachées. Il y eut alors une arquebusade. Le duc d'Albe dut se retirer après avoir perdu beaucoup de monde. Le comte de Horne fut laissé parmi les morts; mais il se rétablit de ses blessures. « Le duc d'Albe, « dit Du Bellai (IV, p. 153), pour se venger de l'affront qu'il venait de rece- « voir, eut la cruauté de faire tirer à quatre chevaux un malheureux prisonnier « italien, suspecté d'être un transfuge, parce que peu de temps auparavant, il « avait été à la solde de l'Empereur. » Nous citons cette anecdote pour démontrer que le caractère du duc d'Albe a toujours été aussi cruel qu'il le fut aux Pays-Bas sous le règne de Philippe II.

Le siége de Marseille fut abandonné. Le marquis du Guast traversa la plaine de la Crau, célèbre par les mythes antiques. Il alla reconnaître les environs de la ville d'Arles au sommet du delta du Rhône; mais le maréchal de Montmorency avait eu soin d'y envoyer de l'artillerie et des renforts par la rive droite du fleuve et par Tarascon. Les assiégés réparèrent avec activité les fortifications. Ils pouvaient s'approvisionner de bétail dans l'île de la Camargue, à l'intérieur du delta du Rhône. L'Empereur avait fait arriver des galères. Il espérait, après

avoir assiégé la ville d'Arles, arriver à la rive droite du fleuve et entrer en Languedoc; mais le roi de France avait fait mettre les villes du Languedoc, près du fleuve, en état de défense. Dans ce moment, une épidémie faisait de plus grands ravages que la famine dans l'armée autrichienne.

Les troupes françaises campées près d'Avignon et le nouveau dauphin Henri insistaient pour livrer bataille aux Autrichiens; mais le maréchal de Montmorency s'y refusa avec fermeté. Il fit prier instamment le roi de ne point venir à Avignon. « Pourquoi, disait-il, lorsque nous avons la victoire en main, nous « exposer au hasard de la perdre? Y aurait-il moins de gloire à vaincre son « ennemi par la prudence, que d'en triompher par la force des armes? » C'était la conduite de Fabius devant Annibal.

CHAPITRE VI.

Retraite de la Provence par l'armée autrichienne.

Le 12 septembre 1536, l'Empereur ordonna la retraite. Il fit parcourir cinquante-cinq lieues de territoire français à son armée abîmée par la famine et surtout par les maladies. Il laissa dans la ville d'Aix un nombre considérable de morts qui empestaient l'air, et de malades hors d'état de le suivre. Il se retira par Fréjus, Cannes et le reste du littoral. Il ne voulut pas abandonner son armée. Il traversa le passage de la Corniche au pied des Alpes et fit embarquer ses bagages. Il revint enfin au port de Gênes, en menaçant d'envoyer ses galères pour opérer un débarquement en Languedoc, si les Français remportaient de grands avantages en Italie. Pendant cette désastreuse campagne, Antoine de Leyva, presque octogénaire, mourut. On dit que le chagrin de ce grand revers avait hâté sa mort. Selon les mémoires de Du Bellai, ce prince aurait perdu 20,000 hommes en Provence. Les débris de l'armée allèrent renforcer les troupes autrichiennes du Piémont.

Le 15 novembre 1536, l'Empereur s'embarqua à Gênes pour Barcelone. De là il vint à Valladolid. L'impératrice, qui avait sagement gouverné en son absence, l'y attendait. Ils y séjournèrent jusqu'au mois d'avril 1537.

Le roi François Ier était revenu à Lyon et ensuite à Amboise. Des historiens l'ont blâmé, ainsi que le maréchal de Montmorency, de n'avoir point poursuivi l'empereur Charles-Quint pendant sa retraite. Mais une note au texte de Du Bellai (IV, p. 215) dit : « Entendons les impertinences que quelques « auteurs ont débitées à ce sujet : commençons par Paul Jove. Il dit (page 241) « et il ose assurer que c'est le roi lui-même, à qui, peut-être, il ne parla jamais, « qui lui fit cette confidence, que ce qui l'empêchait de poursuivre l'Empereur

« fut la défiance qu'il eut du comte de Furstenberg. » Le roi François Ier, si ferme, si prévoyant dans ses résolutions, aurait-il eu la faiblesse d'avoir peur d'un de ses généraux à qui il pouvait, sans que personne en demandât la cause, ôter spontanément le commandement de ses troupes?

Du Bellai, écrivain judicieux, justifie le roi de France et Montmorency, en disant qu'au même moment de la retraite de l'Empereur, le comte de Nassau, dirigé par les instructions de la gouvernante des Pays-Bas, Marie, reine de Hongrie, princesse d'un caractère chevaleresque, vint assiéger la ville de Péronne, une des clefs de la France, et que l'on était dans la plus grande anxiété à Paris, la Picardie étant le côté le plus vulnérable de la France, tandis qu'on faisait alors la guerre dans le midi du royaume.

Voici les événements dans toute leur exactitude : La reine de Hongrie avait confié au comte de Nassau, par ordre de l'Empereur, à la fin du mois de juillet 1536, une armée de 20,000 hommes d'infanterie et de 16,000 hommes de cavalerie. L'Empereur lui avait envoyé Adrien de Croy, comte de Rœulx, avec des instructions. Ces deux généraux prirent ensemble la ville de Bray-sur-Somme à trois lieues à l'ouest de Péronne, situé sur la même rivière. Le duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, n'avait pas une armée assez forte pour défendre cette province avec succès. Il devait se tenir dans une position défensive. Après la perte de la ville de Bray, il se hâta de faire commencer à démanteler la ville et le château de Guise. Mais le comte de Nassau, ayant appris que les habitants s'occupaient de cette démolition, envoya, en grande hâte, une partie de son armée, qui s'empara de la ville et qui somma le gouverneur du château de se rendre. Le comte de Nassau, maître de cette importante position, à environ quarante-deux lieues de Paris, en fit rétablir les fortifications. Il en rendit compte par lettre à l'Empereur (*V.* Lanz), qui lui répondit qu'il fallait dévaster tous les environs, de même que les Français avaient dévasté la Provence. Le 15 août 1536, le comte de Nassau s'empara de la petite forteresse de Cléry-Créqui-sur-Somme, à une lieue au nord-ouest de Péronne, dont il fit brûler les faubourgs. Le maréchal Robert de la Marck (le seigneur de Fleuranges) défendait la ville et le château. Il était fils du célèbre de la Marck, surnommé le Sanglier des Ardennes, que nous avons fait connaître au commencement des guerres de François Ier contre Charles-Quint. (*V.* p. 207.)

Le comte de Nassau, avant d'entreprendre le siége de Péronne, avait fait écouler par des dérivations, les eaux marécageuses qui étaient en grande partie la force défensive de cette place. Les assiégés y firent couler les eaux d'une fontaine intérieure. Le comte de Nassau avait établi trois batteries ayant ensemble 72 pièces de canon et qui firent des brèches au rempart. Le 24 août, il fit une première sommation. Le 25, jour de la Saint-Louis, il ordonna un assaut général. Trois fois les assiégeants montèrent sur les brèches, en deux endroits opposés; trois fois ils furent repoussés. Pendant ces assauts, le clergé de la ville avait fait une procession dans les rues.

Un troisième et un quatrième assaut furent livrés le 7 et le 8 septembre. Une

vive canonnade des assiégeants abattit beaucoup de maisons de bois qui prirent feu. La tour du château fut abattue. Le comte de Nassau ayant reconnu l'excessive difficulté de s'emparer d'une ville défendue par un capitaine tel que Robert de la Marck, dont le courage héroïque était un héritage de famille, fit lever le siége pendant la nuit. Il prit le chemin d'Arras avec ses lansquenets, tandis que le comte de Rœulx vint assiéger la ville de Thérouenne; mais il se retira vers Bapaume.

CHAPITRE VII.

Continuation de la guerre par François Ier.

Le roi François Ier, au commencement de l'année 1537 (style moderne), voulut revendiquer la suzeraineté de la Flandre, de l'Artois et du Charolais, malgré la rénonciation qu'il en avait faite par les traités de Madrid, en 1526, et de Cambrai, en 1529. C'était incontestablement agir par représailles de n'avoir pu obtenir le duché de Milan.

Le 15 janvier, il se rendit en personne à une séance du parlement de Paris (*V.* Du Bellai, IV, p. 271) pour tenir un banc de justice. Il était entouré des officiers de la couronne. L'avocat général prononça un discours mêlé de citations de l'histoire romaine, surtout de Tite-Live, pour expliquer que Charles-Quint était vassal du roi de France pour les trois comtés; qu'il avait pris les armes contre son suzerain. Ses conclusions étaient que les trois fiefs fussent réunis à la couronne en punition de ses forfaitures réitérées.

Nous ne pouvons nous dispenser de citer le texte de la fin de ce discours, qui déclarait Charles-Quint félon et rebelle à cause du renouvellement de la guerre : « Cependant et parce que, y est-il-dit, *silent leges inter arma*, et qu'en exécution de « ce qui sera présentement ordonné, il y pourroit y avoir quelque danger, vu « l'ouverture de la guerre, requiert vostredit procureur général que, par provision, « tous les vassaux et subjects, manans et habitans desdits comtez, terres et « seigneuries, soient dès à présent (attendu la notoriété desdites félonnies et « rébellions) déclarez absous et exempts de tout serment de fidélité, service de « fief et hommage et subjection, en quoy ils pourroient avoir esté tenuz et « obligez envers ledit Charles pour raison desdites comtez, terres et seigneu- « ries. » (*V.* Kervyn, *Hist. de Flandre,* VI, p. 70.)

Ce réquisitoire fut agréé. Le parlement arrêta qu'un hérant serait envoyé à la frontière du Nord afin de citer au son de la trompe, « ledit seigneur Empe- « reur à ce qu'il eût à envoyer tels ou tels qu'il lui plairait, instruits des « mérites de sa cause et pour alléguer ce que bon lui semblerait, à l'encontre

« de laditte demande des avocat et procureur du roi et tout ce qu'ils auraient « à dire, et cependant auxdits avocat et procureur ne seraient leurs fins et « conclusions adjugées, auxquels personnages que le dit Empereur voudrait « envoyer, serait donné bon et sûr sauf-conduit de venir et s'en retourner « franchement. »

En effet, un hérant d'armes fut envoyé à la frontière de Picardie, porteur de la citation. Le délai étant expiré, la requête fut signifiée selon sa forme et sa teneur. Les comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais furent déclarés être réunis à la couronne.

C'est avec regret que nous citons de pareilles actions de la part d'un des plus grands rois de la dynastie capétienne. Qu'avait-il besoin de semblables sophismes pour révoquer et faire considérer comme non avenues les cessions des traités de Madrid et de Cambrai, et pour recommencer la guerre dans la Flandre et dans l'Artois? Dès le printemps de l'année 1537, son armée sur la frontière de Picardie était de 25,000 hommes. Il en donna le commandement au maréchal de Montmorency, dont le premier soin fut de ravitailler la ville de Thérouenne enclavée dans l'Artois. (*V.* Pontus Heuterus.) Comme il y avait des troupes autrichiennes autour de cette place, les vivres furent conduits secrètement dans les bois de Fauquemberg. La garnison de Thérouenne vint les chercher en renforçant les escortes.

Dans les provinces des Pays-Bas, la régente, reine de Hongrie, sœur de l'Empereur, fit assembler les états généraux à Anvers, au mois de mars 1537, pour demander un subside de 1,200,000 florins, afin d'effectuer la levée d'une armée de 30,000 hommes. Nous rendrons compte plus loin de l'opposition de la ville de Gand, concernant le mode de recrutement de cette armée, au chapitre intitulé : *Commencements des troubles de Gand.*

Le roi François I[er], en 1537, vint en personne commander les opérations pour cerner la ville de Hesdin et l'assiéger. Les remparts étant trop épais pour être entamés par l'artillerie, le roi tint conseil : on décida qu'il fallait les miner et que l'artillerie achèverait de faire les brèches. Un premier assaut fut donné sans succès ; mais lorsqu'un second assaut se préparait, la garnison se rendit par capitulation et sortit de la place en laissant son artillerie, les munitions et les vivres.

Le roi faisait fortifier Saint-Pol. Le maréchal de Montmorency et le duc de Guise s'emparèrent de Lillers-Saint-Venant. Le camp français était à trois lieues au sud de Béthune et à sept lieues à l'ouest d'Arras. Le roi, satisfait de ses conquêtes, quitta son camp le 3 mai 1537 pour se préparer à une campagne dans le Piémont. Cependant le comte de Rœulx s'était défendu avec succès. Il s'empara immédiatement de la petite forteresse de Merville sur la Lys à quatre lieues au sud du Mont-Cassel. Après l'éloignement du roi, il résolut de reprendre Saint-Pol, parce qu'une lettre interceptée par ses gens, informait François I[er] que la place n'était pas encore en état de défense, mais qu'elle le serait dans les vingt jours. En conséquence, le comte de Rœulx rassembla ses troupes à trois lieues

à l'ouest d'Arras. Il y établit un camp. Villebon, commandant français de Saint-Pol, envoya Martin Du Bellai avec 200 chevau-légers pour reconnaître ce camp. Il fit demander en toute hâte des renforts au roi; mais le comte de Rœulx s'était empressé de cerner la place le dimanche 9 juin. Il y eut d'abord des escarmouches de la part des assiégés; mais le rempart fut battu en brèche par l'artillerie. L'assaut fut donné. La place fut prise le 1er juillet. « On fait « monter, dit Du Bellai, le nombre des morts à plus de 4,500, tant de la gar-« nison que des habitants. » Villebon, prisonnier de guerre, fut envoyé à Gravelines. Il paya 10,000 écus d'or pour sa rançon. Celle de Du Bellai, aussi prisonnier de guerre, fut taxée à 3,000 écus. Il fut renvoyé sur parole. On mit le feu à la ville et l'on détruisit le château et une grosse tour.

Selon une montre ou revue passée trois jours après la prise de Saint-Pol, l'armée autrichienne était composée de 22 à 23,000 lansquenets, 5 à 6,000 fantassins wallons, 8,000 chevaux et d'une formidable artillerie. Malgré cet effectif, les Autrichiens n'étaient pas en force pour assiéger Hesdin; mais ils assiégèrent Montreuil. Deux batteries placés sur des hauteurs firent un feu si violent que bientôt il y eut une brèche. La place capitula. Immédiatement après la reddition de Montreuil, l'armée autrichienne alla se loger à Renti, à quatre lieues au sud-ouest de Saint-Omer, et de là, le lendemain, devant Thérouenne qui avait très-peu d'infanterie et que l'on savait être dépourvu de poudre. Le comte de Rœulx fit commencer le siége. Un soldat morte-paye de la garnison, qui, par hasard, était sorti de la place, se hâta d'aller à Corbie près d'Asnières, où était alors le maréchal de Montmorency, qui envoya immédiatement le comte de Furstenberg avec ses lansquenets, et un autre renfort de 4,000 hommes, pour secourir la place, tandis que le dauphin arrivait d'Abbeville avec une armée de 14,000 fantassins et d'autres troupes. On se préparait de part et d'autre à une grande bataille dans les mêmes environs de Guinegate où l'empereur Maximilien avait autrefois remporté la victoire en 1479 et en 1513. (V. pages 29 et 190.) Mais on apprit qu'une trêve se négociait entre les deux souverains. Le duc d'Arschot vint en annoncer la nouvelle au maréchal de Montmorency. En effet, la gouvernante Marie, reine de Hongrie, et Éléonore sa sœur, reine de France, avaient conclu une suspension d'armes qui devait avoir pour résultat définitif un traité de paix.

CHAPITRE VIII.

Fin de la guerre.

La trêve fut conclue pour les deux États souverains de France et des Pays-Bas (l'Italie n'y était point comprise) le 30 juillet 1537, au village de Bommy, près de

Thérouenne. Les commissaires français étaient, de la part du roi de France : Jean d'Albon, conseiller et chambellan du Roi Très-Chrétien; Guillaume Poyet, aussi conseiller du roi en son conseil privé et secret, président en la cour du parlement de Paris. Ils étaient députés par monseigneur Henri, dauphin de Viennois (le fils aîné du roi n'était pas encore nommé dauphin de France), lieutenant-général du roi en Picardie, au camp devant Thérouenne; et de la part de la reine de Hongrie : Philippe de Lannoy, seigneur de Molembais, grand maître de l'hôtel de la reine de Hongrie; Jean de Hannaert, seigneur de Liedekerke, que nous avons déjà fait connaître par son ambassade à Paris et ses rapports diplomatiques avec la reine Éléonore, et enfin Floris d'Egmond. Il y fut conclu (*V.* Dumont, IV, p. 152) que :

En attendant la paix finale entre la France et les Pays-Bas, il y aurait suspension de guerre et cessation d'armes tant par terre que par mer et par eaux douces, pendant le temps et terme de dix mois, à commencer du 30 juillet 1537 (et non de trois mois, comme le disent plusieurs historiens modernes).

Le siége de Thérouenne serait immédiatement levé. L'artillerie serait retirée par les assiégeants et par l'armée française hors de la place.

Pendant la trêve, les travaux et fortifications de Saint-Pol ne pourraient être repris.

Les sujets des deux nations pourront commercer librement.

Le présent traité ratifié par le dauphin d'un côté, et par le comte Floris d'Egmond-Buren de l'autre côté, sera soumis dans les trois mois à l'Empereur et au roi de France.

Afin de mieux assurer l'exécution de cette trêve, il y eut d'autres conférences à Cambrai, le 24 octobre suivant. Elles eurent pour effet la rédaction de quelques articles supplémentaires, datés du 3 et du 5 novembre de la même année 1537.

Le roi François I[er] nomma comme lieutenant-général de ses armées de Picardie, Charles, duc d'Angoulême et d'Orléans; Henri, son second fils, étant devenu dauphin par la mort récente de son frère aîné. Le duc de Guise devait commander en Champagne et en Bourgogne; Henri d'Albret, roi de Navarre, beau-frère du roi de France, commandait, en sous-ordre, dans la Champagne.

Le roi de France, débarrassé de toute inquiétude à la frontière du nord de ses États, se fit accompagner par le dauphin, le maréchal de Montmorency et le cardinal de Lorraine. Il partit pour Lyon, Grenoble et Embrun. Il traversa les Alpes au Pas-de-Suse. Du Bellai, duquel nous avons extrait ces détails, était un des chefs de l'armée française. Le roi arriva à Rivoli, près et à l'ouest de Turin, occupé par ses troupes depuis le commencement de la guerre. L'armée autrichienne, commandée par le maréchal du Guast, était à Monteaglieri de l'autre côté de Turin, après avoir rompu le pont construit sur le Pô. L'armée française, conduite par le roi, traversa ce fleuve à Carignan. De là, elle établit ses quartiers à Carmagnole, à cinq lieues au sud de Turin. Un conseil de guerre y fut

tenu. Le dauphin, avec le maréchal de Montmorency, devait marcher en avant dans le Piémont, lorsque le roi reçut la nouvelle du succès d'une négociation qui se faisait alors en Espagne, près de l'Empereur, à Monçon.

Nous terminons ce chapitre par une remarque importante pour le récit des événements, selon l'ordre chronologique : c'est la reprise des hostilités au nord-est des Pays-Bas contre Charles d'Egmond, duc de Gueldre, qui s'était maintenu depuis l'année 1492 dans l'indépendance, successivement contre l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe le Beau et Charles-Quint. (*V.* p. 85.) Nous nous réservons d'en rendre compte à la date de 1543.

CHAPITRE IX.

Rétablissement de la paix entre François Ier et Charles-Quint.

Charles-Quint, après avoir passé l'hiver à Valladolid, y était au mois d'avril 1537 pour présider les cortès. Sa sœur, la reine Éléonore, avait si heureusement secondé son autre sœur, la reine de Hongrie, que la trêve conclue le 30 juillet précédent à Bommy et les articles supplémentaires du 3 et du 5 novembre, de la paix de Cambrai, avaient obtenu que les États au delà des Alpes y seraient compris. Des saufs-conduits avaient été délivrés de part et d'autre.

En conséquence, le 16 novembre 1537, une autre trêve pour trois mois avait été conclue. (*V.* Dumont, IV, p. 157.) Le préambule est honorable pour les deux sœurs. On y lit : « Soit notoire comme par le moyen et exhortement de très-« hautes et très-excellentes princesses les reines de France et douairière de « Hongrie, ont été faites trêve et abstinence de guerre du côté des Pays-Bas et « Picardie, en l'intention et désir que les dittes dames avoient procuré la super-« cession et abstinence des armes d'iceux princes en tous autres lieux et même « aux quartiers de Piémont et Lombardie et affin de pouvoir parvenir en bonne « et sure paix. »

La trêve fut publiée le 28 novembre 1537 dans les quartiers français à Carmagnole et dans les quartiers autrichiens à Ast. Elle devait durer jusqu'au 28 février 1538. Les deux parties belligérantes conservaient leurs positions respectives. Le roi revint à Lyon.

Le 15 décembre de la même année 1537, les propositions de l'Empereur, datées de Barcelone, étaient que le duché de Milan serait donné à Charles, duc d'Angoulême et d'Orléans, pour dot de l'archiduchesse Élisabeth, enfant d'environ douze ans, fille aînée de Ferdinand, roi des Romains et de Hongrie. (*V.* Dumont, IV, p. 158.) Cet article ne s'est pas plus effectué que ceux analogues des traités précédents. Nous verrons plus loin que l'Empereur, par des codiciles à ses deux

testaments, chargeait de la tutelle de l'infant don Philippe, son fils, le roi Ferdinand, son frère, et que, même en 1540, il céda définitivement la souveraineté du duché de Milan à l'infant don Philippe, son fils, prince d'Espagne, à l'exclusion du roi François Ier.

Les traités de Madrid et de Cambrai seraient confirmés.

Le duc de Savoie serait indemnisé.

La ville de Hesdin, seule place qui restait des conquêtes de François Ier en Artois, (la ville de Théronenne étant royale) serait rendue avec l'artillerie et les munitions.

Le roi Très-Chrétien interviendrait à la convocation du futur concile; il renoncerait aux ligues et capitulations avec les princes et villes d'Allemagne au préjudice de la maison d'Autriche.

Le roi François Ier donnerait aide et assistance contre les Turcs.

Le 11 janvier 1538, l'Empereur offrait l'arbitrage du pape pour déposer les armes pour un, deux et même dix ans.

En conséquence, par les soins des deux reines—nous devons faire remarquer qu'elles furent secondées par le pape Paul III, ce qui sera expliqué plus loin—il y eut des conférences à l'endroit appelé la Cabane de Titon, en Languedoc, entre Narbonne et Perpignan, capitale du Roussillon alors espagnol. Un trêve nouvelle fut conclue le 1er juin 1538 pour dix ans. Les deux souverains conservaient en Italie leurs positions respectives. Le Milanais restait sous la domination de l'Empereur jusqu'à sa disposition définitive, en faveur du duc d'Angoulême et d'Orléans, fils de François Ier, et d'une des filles du roi des Romains, nièce de l'Empereur. Mais le Piémont restait occupé par les Français.

Cette œuvre pacifique ayant été terminée, le roi François Ier récompensa le maréchal de Montmorency, auteur du plan de la campagne de Provence et qui avait rendu tant d'autres services, en lui conférant la dignité de connétable qui était vacante depuis la défection du connétable de Bourbon. (*V.* p. 399.)

Les deux reines, après avoir rétabli la paix par une trêve, proposèrent une conférence entre François Ier et l'Empereur à Nice, dans les États du duc de Savoie. (*V.* Vanden Esse.) Le pape Paul III promit d'y venir personnellement, selon ses intentions pacifiques, d'autant plus qu'en 1536, il avait déclaré, par une bulle, qu'il serait entré dans la guerre des deux souverains. Il avait manifesté une seconde fois cette intention par une lettre du 16 juin 1537, au roi de France. (V. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* III, p. 515.) Il avait écrit aussi dans la même intention, à l'Empereur, que la guerre entre les deux souverains et leurs discordes mettaient toute la chrétienté en danger, parce que les Turcs en profiteraient pour armer une flotte formidable et opérer des débarquements à la côte du royaume de Naples, dont l'Empereur était souverain.

L'Empereur avait répondu de Monçon, le 20 août 1537, pour remercier Sa Sainteté de sa sollicitude, tant aux fins de terminer la guerre avec le roi de France, que de se préparer à la défense de la chrétienté contre les Turcs. Il faut remarquer, dans la lettre latine au pape, que l'Empereur ne voulait point se dessaisir

de la possession du Milanais, parce que si le roi de France y reprenait quelque autorité au nom de son fils qui devrait en être souverain, la tranquillité de l'Italie serait de nouveau compromise. Cette confidence était un avertissement pour le pape, souverain des États-Romains.

Telles étaient les dispositions secrètes de l'Empereur lorsqu'il partit de Monçon pour aller à Nice. Il confia de nouveau la régence de ses royaumes d'Espagne à l'impératrice Isabelle, qui s'établit à Valladolid.

Arrêtons nous un moment pour exhumer de l'oubli la véritable reine d'Espagne, des Deux-Siciles et de tant d'autres États, doña Juana la Loca appelée Jeanne la Folle, qui habitait Tordésillas. L'Empereur son fils et l'impératrice Isabelle allèrent lui faire une visite.

Au mois de février 1538, l'Empereur partit pour le Roussillon. Il passa dix jours à Perpignan. Il y réorganisa toutes les branches de l'administration. (*V.* Vanden Esse.) Il revint en Espagne par Collioure et Girone. Il était à Barcelone pendant le carême. Un légat du pape y arriva pour l'informer que Sa Sainteté allait partir de Rome pour Nice. Un autre légat avait été envoyé dans la même intention au roi de France. Le 25 avril 1538, l'amiral Doria, prince de Melfi, arriva au port de Barcelone avec une flotte de vingt-et-une galères. L'Empereur s'y embarqua. Il emmenait avec lui l'infant de Portugal, le célèbre don Louis, qui avait fait, en 1535, la campagne de Tunis, le chancelier de Granvelle, le duc d'Albe, et le fils naturel du pape Paul III, de la maison de Farnèse, Pierre Louis de Castro, qui devait épouser la veuve d'Alexandre de Médicis. (*V.* p. 540.)

Le débarquement se fit à Villefranche, à une lieue à l'ouest de Nice.

Le pape Paul III et le collége des cardinaux partirent de Rome pour les conférences de Nice. Le saint-père était suivi, depuis la ville de Plaisance, par Tiepolo, ambassadeur de Venise, qui a écrit la relation de ce voyage et de ces conférences. (*V.* msc. n° 12,207, de la Bibl. de Bourg.) Douze galères autrichiennes transportèrent le pape avec sa suite depuis Savone jusqu'à Nice.

On était convenu que le souverain pontife serait logé au château de Nice; mais le duc de Savoie, souverain de cette ville, qui était invité aux conférences, y arriva avant le saint-père et s'y établit. Il avait confié la défense de cette place à son fils Emmanuel Philibert. Le pape dut se loger au couvent de Saint-François, dans le faubourg de Nice.

Vers ce même temps, arrivèrent à Villefranche, le roi François I[er], la reine Éléonore, le dauphin et Catherine de Médicis, sa femme, fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbin. Les trois souverains, l'Empereur, le roi et le duc de Savoie, convinrent que les conférences se feraient auprès du pape. On se disait mutuellement qu'une paix durable rétablirait la tranquillité dans toute la chrétienté. (*V.* Antoine de Vera, *Hist. de Charles-Quint*, p. 225.) Le 18 juin 1538, par la médiation du pape Paul III, une trêve de dix ans, à dater de ce même jour, fut conclue par Nicolas Perrenot de Granvelle, commissaire de l'Empereur, d'une part, et par le cardinal de Lorraine et le connétable de Montmorency, commissaires du roi, de l'autre part. On convint, par un article additionnel,

que si Charles d'Egmond-Gueldre, ou un de ses successeurs, recommençait la guerre, comme il l'avait fait récemment, l'Empereur pouvait agir contre lui.

Le pape Paul III déclara en termes formels, qu'il ferait usage de son autorité spirituelle contre celui des trois souverains qui ne respecterait pas la trêve. Selon l'historien Antoine de Vera, déjà cité, le pape aurait dit de Charles-Quint : « Dieu donne avec justice à cet homme, la récompense que mérite son zèle « pour la religion. »

Les conférences de Nice étant terminées, le roi et la reine de France partirent pour Aigues-Mortes, escortés par vingt-et-une galères françaises.

Pendant les conférences, Paul III, de la maison de Farnèse, comme nous l'avons dit, proposa à l'Empereur d'effectuer le mariage d'Octave Farnèse, son petit-fils, avec la princesse Marguerite, alors duchesse de Camerino, fille naturelle de Charles-Quint, et veuve d'Alexandre de Médicis depuis environ une année, comme il l'a été expliqué. (*V.* p. 540.)

Nous devons ajouter, par anticipation de date, qu'en l'année 1545, le même pape Paul III donna à son fils naturel, Pierre Louis Farnèse, père d'Octave Farnèse, les duchés de Parme et de Plaisance, domaines de la cour de Rome, qui avaient été détachés du duché de Milan vers la fin du xve siècle.

Pierre-Louis Farnèse entra en possession de ces deux duchés, quoique l'Empereur eût refusé d'homologuer cette donation. Sa conduite tyrannique le fit détester : il fut assassiné en 1547. Octave son fils, époux de Marguerite, lui succéda. En 1550, le pape Jules III, successeur de Paul III, voulut rentrer en possession de ces duchés, mais Charles-Quint, protecteur de Marguerite sa fille, se déclara en faveur des deux époux. Nous verrons plus loin que le roi Henri II, successeur de François Ier, fut aussi leur protecteur. En 1552, Marguerite fut enfin reconnue pour duchesse de Parme et de Plaisance. Flamande de naissance, elle était devenue italienne par ses habitudes et sa correspondance, lorsque le roi Philippe II, son frère naturel, lui confia le gouvernement général des Pays-Bas.

CHAPITRE XII.

Nouvelle guerre contre les Turcs.

L'Empereur et le pape s'embarquèrent sur des galères d'Espagne et abordèrent au port de Gênes. Le pape fut ensuite conduit au port de la Spezzia. L'Empereur revint à Villefranche et de là à Aigues-Mortes, afin d'y revoir sa sœur la reine Éléonore, qu'il appelait sa meilleure amie. Enfin, l'Empereur arriva à Barcelone le 18 juillet 1538 ; il y séjourna jusqu'au 26. Il y donna l'ordre à l'amiral Doria de se préparer à combattre les Turcs par mer.

En l'année précédente (1537), le sultan Soliman avait fait rassembler de nouvelles armées pour recommencer la guerre en Hongrie, cette barrière qui fermait aux Turcs, maîtres de tout le territoire de l'ancien empire romain d'Orient, la chrétienté grecque, l'entrée dans le territoire de l'ancien empire d'Occident, la chrétienté latine. Chereddin-Barberousse, qui désirait se venger de la perte de Tunis, rassemblait toutes les forces navales de l'empire ottoman dans les eaux de Constantinople et de l'Archipel. Nous dirons très-peu de chose concernant la guerre de Hongrie. Le sultan Soliman vint à Belgrade; de là il arriva à Esseck, en Esclavonie. Le roi Ferdinand, accouru pour s'opposer à lui, voulait l'attaquer au moment même de son arrivée; mais l'armée hongroise était trop fatiguée. Le lendemain au matin, l'armée hongroise était rangée en quatre lignes de bataille; l'armée ottomane s'étendait de la même manière : ses lignes dépassaient de beaucoup la longueur de celles des Hongrois, à cause de la grande supériorité numérique des Turcs. (*V.* Struvius.) Ceux-ci remportèrent une victoire complète. On dit que 24,000 hommes de troupes hongroises périrent sur le champ de bataille, tandis que les Turcs ne perdirent que 1,200 à 1,300 hommes.

C'était donc pour venger son frère que l'Empereur avait fait partir de Barcelone l'escadre commandée par l'amiral Doria, vengeance d'autant plus nécessaire, que Chereddin-Barberousse ravageait les îles vénitiennes de l'Archipel.

L'amiral Doria était sorti du port de Barcelone le 24 juillet 1538, six jours après le retour de l'Empereur dans cette ville. Il vint se ravitailler au port de Gênes; il en sortit le 11 août, et prit terre au port de Naples. (*V.* Vanden Esse.) Il en partit le mercredi 21 août. Pendant la nuit, il arriva en vue de celle des îles Lipari qui renferme le Stromboli. Ensuite Doria parut devant le cap du Phare de Messine; il y fut rallié par un gallion, dix-huit galères et d'autres navires sortis de Messine, et quatre autres navires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, arrivés de Malte. Il y embarqua une armée commandée par le vice-roi Ferdinand de Gonzague. L'escadre de l'amiral Doria se composait en totalité de cinquante-cinq navires, cinquante-deux galères, non compris d'autres bâtiments inférieurs. Elle portait 10,000 Espagnols, 6,000 Italiens, 1,200 gentilshommes; il y avait aussi une nombreuse artillerie.

Le samedi 31 août 1538, l'escadre partit de Messine. Le dimanche 1er septembre, elle doubla le cap Sainte-Marie à l'extrémité orientale de la Calabre. La flotte entra dans l'Adriatique et se dirigea vers l'île de Céphalonie, alors aux Vénitiens; Chereddin-Barberousse était à Prevesa, dans les eaux d'Actium, près des parages où Auguste avait remporté la victoire sur Marc-Antoine et Cléopâtre. Le 13 septembre, l'escadre arriva à Corfou : cinquante galères vénitiennes, trente galères du pape et dix-sept navires d'approvisionnement, l'augmentèrent. Le 24, elle partit de Corfou; le 27, elle était aux environs de Prevesa, en présence de Barberousse qui avait une flotte de cent cinquante voiles. On le canonna; mais à cause du mauvais fond et de la crainte d'une de ces tourmentes qui sont aussi fréquentes qu'imprévues dans les eaux de l'Adriatique, la flotte jeta l'ancre au cap Leucade. Pendant les manœuvres, Chereddin-Barberousse revint au port de

Corfou. L'amiral Doria le suivit et fit convoquer à son bord tous les capitaines des navires. Il leur demanda s'il fallait livrer la bataille. Ils furent unanimement de cet avis; mais une tempête les en empêcha. Quelques jours plus tard, l'amiral Doria reprit la mer. Il parut dans les eaux des bouches du Cattaro. Il assiégea ensuite Castel-Nuovo, bâti en 1375, entre les roches escarpées du rivage de Dalmatie, pour le roi chrétien de Bosnie, et depuis conquis par les Turcs. Après trois jours de siége, cette place se rendit à l'amiral Doria; il y laissa une garnison, fit rétablir les fortifications, et en rendit compte à l'Empereur. (*V.* msc. n° 14,823 de la bibl. de Bourg.) Ensuite l'amiral Doria reconduisit sa flotte à Brindes, l'ancien port maritime de la correspondance des Romains avec la Grèce, l'Égypte et la Syrie. L'approche de la saison des tempêtes (*mare clausum* de l'antiquité) fut la cause que la flotte de Doria et de ses alliés revint dans ses ports respectifs d'embarquement et que Barberousse se retira dans les eaux de l'Archipel. Souvenons-nous qu'en 1533, le même amiral Doria avait conquis pour Charles-Quint le port de Coron, la clef de la Morée. (*V.* p. 515.)

L'année suivante, le sultan fit assiéger Castel-Nuovo (*V.* Sandoval, II, p. 371) par terre et par mer. L'armée était de 30,000 hommes. Chereddin commandait la flotte turque. Cette ville, que l'amiral Doria avait prise en deux jours, fut assiégée pendant plusieurs semaines. La ville basse fut enfin prise. Les restes de l'armée autrichienne se retirèrent dans la ville haute; mais, ne recevant aucun secours de l'Empereur, ils se rendirent par capitulation le 7 août 1539. Les soldats furent captifs et condamnés à ramer sur les galères turques. Le brave Martin de Mugia, leur dernier chef au moment de la reddition de la place, fut conduit à Barberousse qui le combla d'éloges; mais il lui proposa de se faire mahométan. Mugia s'y étant refusé, Barberousse lui fit trancher la tête. Ainsi les deux importantes conquêtes de Coron, au sud de la Morée, et de Castel-Nuovo, par l'amiral Doria, ne servirent qu'à des diversions pendant leur occupation éphémère.

CHAPITRE XIII.

Affaires de famille de l'Empereur.

L'Empereur, arrivé à Barcelone, comme on l'a dit (*V.* p. 560), partit le 26 juillet 1538, pour Valladolid. Il y avait fait venir la princesse Dorothée de Danemark, sa nièce, dont la sœur était la princesse Christine, veuve de François Sforce, duc de Milan, comme nous l'avons dit. Elles étaient ses deux filles d'adoption depuis le décès, en 1526, à Swynaerde, près de Gand, de la reine Isabelle, leur mère. Le prince Frédéric, fils du célèbre comte palatin du Rhin,

Louis V, qui avait pris la part la plus active, en 1529, pour forcer les Turcs à lever le siége de Vienne, vint aussi à Valladolid pour épouser la princesse Dorothée. Deux années plus tard, l'Empereur fit le mariage de la princesse Christine avec le marquis de Pont-à-Mousson, fils du duc de Lorraine, Antoine le Bon, et qui lui succéda en 1544.

Le 21 septembre 1538, l'Empereur et l'impératrice vinrent à Tolède. Ils y séjournèrent avec les nouveaux époux Frédéric et Dorothée pendant tout l'hiver, parce que les cortès y étaient assemblées. L'Empereur y fit demander des subsides pour une nouvelle expédition contre les Turcs, demande qui fut froidement accueillie.

Il n'y eut aucun événement remarquable en ce qui concerne personnellement Charles-Quint, pendant les derniers mois de 1538 et les quatres premiers mois de l'année 1539.

Le 1er mai de cette année, un grand chagrin que l'Empereur éprouva dans Tolède et qui le détourna momentanément de ses affaires politiques, fut la mort de l'impératrice Isabelle, ou Élisabeth de Portugal. Nous avons fait le récit de son mariage (*V.* page 423), à la date de 1526. L'Empereur resta auprès d'elle jusqu'à ses derniers moments et lui donna les plus grands soins. Elle avait conservé toute la présence de son esprit.

L'impératrice reçut les secours de la religion, que le frère François Borgia (duc de Gandie), ami intime de Charles-Quint, lui administra. En 1558, le duc de Gandie se fit jésuite; sept ans plus tard, en 1565, il fut le troisième général de cette compagnie.

Charles-Quint avait eu la plus grande affection pour l'impératrice Isabelle. On assure que longtemps avant la mort de cette princesse, les deux époux avaient formé le projet de se retirer du monde, aussitôt que cela serait possible, par la majorité de don Philippe, leur fils. C'est par suite de ce projet, dit-on, que l'Empereur abdiqua et vint passer dans la retraite, à Juste, en Estramadure, les deux dernières années de son existence.

Aussitôt après que l'impératrice eut expiré, Charles-Quint se retira dans ses appartements particuliers; il n'en voulut point sortir pendant plusieurs jours, s'occupant sans cesse d'exercices de piété.

L'impératrice défunte fut habillée en étoffe écarlate et le visage découvert. Elle fut transportée dans la grande salle du palais, et déposée sur un lit de parade. Elle y était entourée de plusieurs dames de la cour, en deuil et en prières. L'Empereur, pénétré de chagrin, pouvait voir et entendre les solennités de l'office des morts, d'une des fenêtres de ses appartements.

Le frère François Borgia accompagna le cortége funèbre jusqu'à la sépulture royale, dans la chapelle de la cathédrale de Grenade, auprès de Ferdinand et d'Isabelle. Au moment du départ de Tolède, le 3 ou le 4 mai 1539, à trois heures après midi, le jeune infant don Philippe, alors âgé de douze à treize ans, suivait le luzeau qui renfermait les restes mortels de sa mère, entourés de douze dames de la maison de cette princesse défunte et de quarante gentils-

hommes de la maison de l'Empereur. L'infant ne put continuer sa route ; il était accablé physiquement par la chaleur et moralement par le chagrin. Le 20 du mois de mai, les obsèques furent célébrées en l'église cathédrale de Tolède : l'infant don Philippe, prince d'Espagne, dont la queue de la robe était portée par le commandeur de Castille ; les infantes ses sœurs, toutes deux en bas âge, y assistèrent.

Le 28 juin 1539, l'Empereur vint habiter une maison près de Madrid. Le 13 juillet suivant, il entra dans cette ville.

Privé de sa femme et d'un second fils, par leurs décès, l'Empereur changea son premier testament qu'il avait fait à Bruges le 22 mai 1522, et dont nous avons rendu compte page 375, ainsi qu'un second testament qu'il avait fait à Madrid le 28 février 1536. Dans ce second testament, il avait légué au second fils qui devait naître, les Pays-Bas et la Franche-Comté, ce qui eût été un plus grand bonheur pour nos provinces que la cession qui s'est faite depuis, en 1599, par le règne d'Albert et d'Isabelle, car cette cession n'était guère qu'un usufruit. « Si Dieu (tels sont les termes employés dans ce « testament), disait-il, nous le donnait et permettait qu'il véquist. A défaut de « ce prince, cet héritage devait revenir à l'infante Marie, sa fille ainée, et à « défaut de celle-ci, à la seconde, puis aux autres enfants à naître, mais à « condition d'épouser les descendants de Ferdinand, roi des Romains. » Cette dernière disposition d'alliance de famille fut exécutée plusieurs fois dans les maisons respectives des deux frères, chefs des deux branches, espagnole et allemande, de la maison d'Autriche (*V.* p. 499), ce qui se constate aisément par les annales de la seconde moitié du XVI[e] siècle et de tout le XVII[e]. Ainsi, le roi Philippe II eut, entre autres femmes, Marie-Anne d'Autriche. Le roi Philippe III épousa Marguerite d'Autriche, tandis que l'empereur Maximilien II avait épousé, comme on vient de le dire, l'infante Marie, fille de Charles-Quint. L'empereur Mathias épousa Anne d'Espagne ; Ferdinand III épousa Anne, fille de Philippe III, etc., etc.

Des codiciles furent ajoutés aux deux testaments. Ils avaient pour objet la succession du duché de Milan, en laissant la tutelle à l'archiduc Ferdinand, père de la future duchesse, et à l'exclusion du roi François I[er], père du futur duc de Milan, Charles duc d'Angoulême et d'Orléans. Ces codiciles sont la preuve que Charles-Quint avait l'intention de tenir parole au roi de France, mais il craignait que si celui-ci était régent du Milanais, il ne reprit son autorité sur l'Italie. Nous dirons par anticipation qu'à la date du 8 octobre 1540, un autre codicile investit de la souveraineté du duché de Milan, le prince don Philippe, son fils unique.

L'Empereur avait confié la direction de ce jeune prince à don Juan Saliceo, l'un des hommes les plus érudits de l'Espagne, et qui depuis obtint pour récompense l'archevêché de Tolède. L'Empereur voulait qu'on eût autant de soin de son fils, que la défunte archiduchesse Marguerite, le seigneur de Chièvres, Adrien d'Utrecht et le seigneur de la Chaux avaient eu de lui-même.

Mais si l'éducation de Charles avait été européenne (que l'on nous permette de nous servir de cette expression), celle que don Saliceo donna au prince don Philippe, dont les penchants étaient exclusivement prononcés en faveur de l'Espagne, fut exclusivement espagnole. On avait oublié qu'il devait régner sur les XVII provinces des Pays-Bas et sur plusieurs provinces d'Italie. A peine savait-il parler avec facilité la langue française, qui était celle de tous ses ancêtres de la maison et de la cour de Bourgogne, et de la moitié méridionale des riches et florissantes provinces des Pays-Bas. Chacun sait que plus tard cette prédilection espagnole fut un grand malheur pour les Pays-Bas.

Il faut ajouter, pour l'apologie de Charles-Quint, que dans sa sollicitude, il conféra, vers la fin de l'année 1539, lorsqu'il partit d'Espagne pour les Pays-Bas, comme on va l'expliquer, la régence de ce royaume au jeune don Philippe, son fils, alors âgé de 12 ans et demi. Lui-même n'avait commencé sa carrière politique et administrative qu'à l'âge de 15 ans. (*V.* page 209.) Cette régence, entourée de tout le prestige de la réalité, n'était incontestablement qu'un simulacre ; toute l'impulsion, la marche et la direction des affaires étaient exercées par un conseil subordonné en apparence à ce jeune prince.

L'autorité fictive de ce jeune prince était un moyen d'assurer la tranquillité de l'Espagne par la présence de l'héritier de la couronne.

CHAPITRE XIV.

Commencement des troubles de Gand.

Nous espérons que l'on excusera la longueur des détails qui vont suivre, à cause de leur intérêt politique. C'est le récit d'une dernière lutte de la vieille indépendance des communes, contre la concentration, alors nouvelle, des pouvoirs de la monarchie. On va voir avec quelle sagesse de temporisation le gouvernement de Charles-Quint sortit triomphant de cette lutte, dont dépendait l'organisation de ses armées, soutien de sa puissance colossale.

Au mois de septembre 1539, l'Empereur étant à Madrid avec le prince d'Espagne, don Philippe, son fils, reçut des lettres de la reine Marie, sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, qui l'informaient, à la suite de diverses missives précédentes depuis l'année 1537, que des troubles avaient commencé en cette même année dans la ville de Gand et prenaient un caractère de plus en plus dangereux. Le comte de Rœulx, gouverneur de la Flandre et de l'Artois, était porteur de ces dépêches. Il venait rendre compte des troubles et aussi des dangers que lui-même avait courus, de la part des insurgés.

En conséquence (*V.* Vanden Esse), l'Empereur envoya en Allemagne, de-

mander au roi Ferdinand, son frère, d'envoyer une armée aux Pays-Pas. Il se proposait de partir incessamment pour cette contrée. Il envoya aussi le seigneur de Peloux vers le roi François Ier, son beau-frère, avec qui il était réconcilié depuis la trêve de Nice, afin de lui demander de traverser la France pour se rendre aux Pays-Bas, sans être exposé aux longs retards d'un voyage maritime. Don Louis d'Avila fut envoyé vers le saint-père pour l'informer de ces événements.

Charles-Quint fit partir immédiatement pour les Pays-Bas, afin de prendre des informations, le seigneur Nicolas Perrenot de Granvelle, son meilleur et son plus intime conseiller. On sait que l'Empereur avait en lui la plus entière confiance et qu'il l'admettait dans tous ses secrets.

Voici l'objet des troubles qui motivaient toutes ces opérations; nous les exposerons principalement d'après le texte des mémoires de d'Hollander, imprimés à La Haye, en 1747, et d'après le mémoire de M. Steur, couronné par l'Académie royale de Belgique, en 1834 :

« En l'année 1537, dit d'Hollander, au mois de mars, avant Pasques, le roi « François Ier, pendant la dernière guerre contre Charles-Quint, était venu « assiéger en personne et prendre le château de Hesdin en Artois. » Il prit encore d'autres forteresses. Nous en avons rendu compte pages 553 et 555, après avoir fait l'analyse du réquisitoire du procureur général dans la séance royale du 13 janvier de la même année 1537, au parlement de Paris. Nous avons dit aussi que ce réquisitoire invitait le roi François Ier à la reprise des fiefs de Flandre et d'Artois malgré la cession des traités de Madrid, en 1526, et de Cambrai, en 1529, et provoquait les Flamands et les Artésiens à revenir sous la suzeraineté de la France.

Pour résister à cette invasion, le 24 mars suivant (1537), les états généraux avaient été convoqués à Bruxelles par la régente des Pays-Bas, Marie, reine de Hongrie. La session commença par un discours du docteur Schorre, conseiller d'État et maître aux requêtes du conseil privé et du grand conseil. Il disait, entre autres : « Messieurs, qui représentez les états généraux des pays de par « deçà, la reine vous tient assez mémoratifs des remontrances qu'elle vous a « faites de la part de l'Empereur, notre souverain et naturel prince, des devoirs « en qui s'est mis Sa Majesté pour éviter la guerre et l'effusion du sang humain... « et combien qu'aux états généraux dernièrement tenus, vous fut remontré « et déclaré la grande dépense qu'il falloit supporter pour les effets susdits, « en vous requérant que voulussiez aider et assister Sa ditte Majesté... » L'orateur, après avoir rendu compte des dépenses faites pour soutenir la guerre, les revenus de Sa Majesté étant insuffisants, ajouta : « Pour à ce « obvier, la reine vous a ici convoqués pour, par entre vous, être conseillée, « aidée et assistée, en vous priant, Messieurs, de la part de Sa Majesté, vouloir « considérer la grande obligation en quoi vous êtes de ayder et assister votre « prince et de défendre vous-mêmes, vos femmes, vos enfants et vos biens! »

L'orateur invoquait ensuite la religion : « Car Messieurs, disait-il, qui est « chrétien a charité. » Il rappelle qu'au mois d'août 1531, l'Empereur, en instituant la reine Marie, sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, lui donna le soin de

les garder pendant son absence. « Sa Majesté vous a requis, disait-il ensuite, « d'obéir à ses commandements et ordonnances, comme à lui-même. »

Ce discours était uniquement préparatoire à la demande d'une aide, c'est-à-dire d'une contribution. Trois jours plus tard, le 27 mars 1537, d'après l'avis du cardinal-évêque de Liége, Érard de la Marck, dont nous avons fait connaître le zèle pour l'élection de Charles-Quint à l'Empire, et qui lui fut toujours dévoué, et l'avis de messieurs les chevaliers de la Toison d'or et autres bons personnages, *eux entendant au fait*, dit le texte, fut exposé aux états généraux qu'il fallait promptement avoir une armée de 24,000 hommes de pied et de 800 chevaux, avec bonne provision d'artillerie et autres munitions de guerre, traitement de capitaines, messagers, etc., dont la *soldée* devait monter à 1,200,000 florins carolus, pour six mois, et montant, par conséquent, par mois, à deux cent mille florins carolus, à partir du mois de mars. La valeur du florin carolus était nominalement égale au florin actuel des Pays-Bas (2 fr. 11 c.), qu'il faut quintupler pour connaître la valeur du temps de Charles-Quint.

La régente proposait, en conséquence, que chaque cheminée sortant du toit ou chaque trou pour donner issue extérieurement à la fumée, fût imposé à un carolus. Les décisions des autorités locales devaient être prises en faveur des indigents. Le Brabant devait payer 400,000 florins, la Flandre aussi 400,000, et les autres provinces en proportion de leur importance.

Toutes les provinces, y compris les trois quartiers de la Flandre, Bruges, le Franc de Bruges et Ypres, se conformèrent sans opposition à la résolution prise par les états généraux, dont ils faisaient partie, pour le payement de l'aide en numéraire; mais le quartier de Gand, qui était le premier des quatre de la province, s'y opposa. La résolution du payement décidée par les états généraux, fut exposée, selon les priviléges de la cité, en collace, c'est-à-dire, comme on va l'expliquer, en assemblée des comices du peuple, par ceux dits de la loi, autrement dits les échevins des deux bancs et leurs doyens.

Il faut nous arrêter ici pour faire observer que l'administration urbaine de Gand était confiée à trente-neuf fonctionnaires, dont l'institution définitive remontait à l'année 1228, selon le témoignage du diplôme central rapporté par l'historien Meyerus, et dont voici le texte initial : *Ferdinandus princeps* (le comte Fernand) *habitis comitiis, instituit ordinem XXXIX virorum, qui perpetue essent Reip. administratores.* C'était en récompense du zèle que les Gantois avaient manifesté à la comtesse Jeanne, sa femme, en 1214, pendant qu'il était prisonnier de guerre en France, par la perte de la bataille de Bouvines.

Cette administration des trente-neuf était divisée en trois colléges de 13 membres chacun : 1° Les échevins *de la Keure,* c'est-à-dire d'élection, du verbe flamand *keuren*, choisir, dits du premier banc; ils étaient chargés spécialement de l'administration civile et financière. 2° Les échevins des parchons, *die schepenen van gedeele,* en flamand, du second banc, étaient les conseillers de la Keure. Ces deux colléges alternaient annuellement leurs fonctions. 3° Le collége des *vagues* qui se reposait pendant un an. Les doyens des deux premiers bancs

étaient les chefs de l'administration. Les élections, que l'on appelait le renouvellement de la loi, se faisaient annuellement, deux ou trois jours avant le 14 du mois d'août. Les échevins qui avaient été en fonctions les deux années précédentes et quarante-deux nobles ou bourgeois notables, en flamand *ende notabele* (six de chacune des sept paroisses), formaient un autre college ou des comices, appelé la *collace*, collége représentatif, qui s'assemblait en sessions convoquées pour donner, après discussion, leur avis sur toutes les affaires qui concernaient la couronne. Enfin, le pensionnaire de la ville était un secrétaire chargé, entre autres, de correspondre avec le souverain. Les bourgeois de la cité de Gand se divisaient en trois membres : les bourgeois notables, les cinquante-deux métiers, et les tisserands qui étaient en quelque sorte un cinquante-troisième métier. La bourgeoisie notable était composée des citoyens les plus riches : d'autres détails nous mèneraient trop loin. On peut les trouver dans les Mémoires de M. Diericx, sur la ville de Gand, dans d'autres documents inédits sur les *Trente-neuf*, par M. Warnkönig, et ailleurs.

Le 16 avril, les échevins des deux bancs et les deux doyens envoyèrent à la reine régente, le résultat de leurs délibérations et des réclamations d'après la résolution prise par la collace, deux jours auparavant, c'est-à-dire le 14 avril, dont voici la teneur : « Sur la remonstrance illec faicte le jour précédent, que sy l'Impériale Majesté, leur naturel seigneur et prince, ait à faire et lui soit besoin de « gens de guerre de ses pays de Flandre contre le roi de France, son ennemi, et « pour la tuition et défense dudit pays, offrent et présentent à Sa ditte Majesté « volontairement assister avec lesdits gens de guerre dudit Flandre, le tout selon « l'ancien transport et coutume anciennement observé, et iceux gens de guerre « payer *et non autrement*, considéré la pauvreté du tems, et petite négociation, « aussi les grosses charges des aides précédentes et d'autres encore courantes. » Telle fut la réponse transcrite d'après le texte du registre des collaces.

L'ancien transport était un acte cadastral de l'an 1517, qui déterminait la levée personnelle des milices en raison des impôts.

Plus tard, d'après la réorganisation générale de Jacques d'Artevelde, les magistrats étaient chargés de la répartition personnelle de la milice, selon ce transport.

A la ville de Gand se joignirent les villes et châtellenies du quartier, savoir : les villes de Courtrai, Audenaerde, Alost, Grammont, Ninove, la ville et le territoire de Termonde, le pays de Waes.

Le 24 avril 1537, la régente fit répondre qu'elle acceptait comme général et universel pour tout le pays de Flandre, l'accord donné par les trois quartiers d'Ypres, de Bruges et du Franc de Bruges, concernant le versement des subsides en numéraire, mais à la réserve des offres de ceux de Gand, ces derniers ayant proposé d'assister uniquement avec des gens de guerre, selon l'ancien transport. Dans cette réponse, la régente expliquait les motifs qui l'empêchaient d'admettre ce mode, parce que déjà, des dépenses considérables avaient été faites pour l'artillerie, la cavalerie, les munitions et les approvisionnements ; toutefois, la régente

acceptait le recrutement des hommes par la publication au tambourin; d'où il résultait que la quote-part de l'impôt levé dans le quartier de Gand revenait au bénéfice de ceux de ce quartier qui seraient enrôlés.

Mais on vient de voir que ce n'était pas ainsi que l'entendaient certains meneurs dans la ville de Gand. Ils voulaient, par une autre déclaration du 29 avril 1537, rétablir l'ancien système de la levée des milices féodales, faire marcher les habitants comme autrefois, avant l'invention des armes à feu, sous le grand étendard de la ville, c'est-à-dire faire rétrograder de deux siècles l'organisation militaire, comme dans le temps du transport d'Artevelde, tandis qu'en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, et surtout en France, où régnait un ennemi aussi puissant que François Ier, le système de faire la guerre était changé, et que partout les troupes soldées (d'où vient le nom de soldat) étaient substituées à la bourgeoisie armée.

Leur proposition était donc inadmissible, en ce qu'elle renversait toute l'organisation d'une armée permanente, commencée, comme nous l'avons dit p. 26, en l'année 1470, par le duc Charles le Téméraire, définitivement mise en pratique en 1478, par l'archiduc Maximilien, et devenue indispensable lorsqu'il fallut résister à un ennemi puissant qui avait adopté ce système. Aucune plainte, aucune opposition ne s'était faite contre le nouveau système depuis plus de soixante ans. Tout au contraire, il y avait économie, avantage et soulagement pour les habitants de payer des subsides uniquement en numéraire.

Pour démontrer l'origine du nouveau système militaire aux Pays-Bas, nous dirons ce que le vicomte de Wynants, conseiller des Pays-Bas à Vienne en 1730, fait connaître dans ses Mémoires (*V.* msc. n° 15,973 de la Bibl. de Bourg.), au chapitre des gens de guerre (p. 268) : « Il est constant, dit-il, qu'avant le règne de « Charles le Téméraire, il n'y avait aucun corps de gens de guerre fixe et à solde; « que chaque province devait fournir sa milice. De là le transport ou liste qu'Artevelde fit établir en Flandre au XIVe siècle. Mais comme il fallait un temps considérable pour l'assembler, et comme Charles le Téméraire fut quelquefois attaqué « à l'improviste par les troupes du roi Louis XI, son ennemi acharné, ce prince, « proposa aux états l'érection de quatre compagnies d'hommes d'armes, de 200 « chacune sous le titre de bandes d'ordonnances, qui subsisteraient toujours, « seraient payées par le pays pour monter à cheval et accourir au besoin. Les « états y consentirent. Peu à peu ensuite les gens de guerre ordinaires ne suffisant pas, on leva et on prit à solde des soldats étrangers. Et insensiblement « on en est venu à des troupes réglées et permanentes, et les provinces, villes et « pays trouvèrent plus doux et moins périlleux de donner des aides et des subsides pour le payement des soldats, que d'aller se faire tuer ou estropier à la « guerre. Les féodaux et seigneurs restèrent chez eux, sans plus rendre aucun « service à la guerre. »

Que l'on juge quel funeste exemple d'anomalie aurait présenté la milice bourgeoise de la ville de Gand au milieu des troupes régulières de l'Empereur, ses instruments passifs et sans volonté.

Pour mieux démontrer l'exemple de cette funeste proposition, nous donnons ici la description que fait Guichardin, historien presque contemporain, de la ville de Gand, qui était à cette époque supérieure à Bruxelles et à Anvers par sa population régnicole. « C'était, dit-il, une très-grande, puissante et riche ville, « bien peuplée selon qu'elle était grande, laquelle n'était à comparer en grandeur « ni en beauté à nulle des autres villes de la chrétienté, tant elle était belle et « ample de rues, et fort bien munie de belles et grosses rivières qui traversent « la ville de tous côtés. Ce n'est point une ville, mais un pays, tant il y avait de « maisons, églises, cloîtres, chapelles, hôpitaux et autres beaux et somptueux « édifices. »

Cette description est ici un à-propos d'une grande exactitude, qui atteste la vérité du jeu de mots que l'on attribue à Charles-Quint, lorsqu'il était à Paris le 1er janvier 1540 : « Je mettrais Paris dans mon gant (Gand). »

CHAPITRE XV.

Persistance des Gantois dans leur opposition.

Les Gantois, pour avoir un appui contre l'Empereur, leur seigneur naturel, s'adressèrent au roi de France, leur ancien suzerain, y paraissant autorisés par le réquisitoire du procureur général au parlement de Paris, dont nous avons donné l'extrait du texte à la page 555 ci-dessus, au récit de la dernière guerre. Mais François Ier, ce grand roi chevaleresque, n'accueillit point leur demande, ce qui fut attesté à l'ambassadeur de Charles-Quint par le connétable de Montmorency. La lettre en existe aux archives du royaume à Bruxelles. « Il refusa, « dit l'historien Du Bellai, parce que c'était une infraction de foi envers « l'Empereur, attendu la trêve jurée à Nice récemment. En parlant des insurgés, « le roi François Ier les appelait avec mépris : *ces marauds de Gand.* » D'ailleurs, il nous semble que la proposition des Gantois, de le reconnaître pour souverain, afin de reprendre le système rétrograde des milices féodales, était un motif pour refuser de l'accepter.

L'historien contemporain Pontus Henterus (livre XI), très-recevable à cause de son exactitude, paraît avoir assuré la vérité, en disant que les conjurés offrirent secrètement, par des lettres et par des députés, au roi François Ier, de mettre la ville de Gand et la Flandre entière sous sa protection : *In Franciam ad regem clam cum litteris, cum mandati legales ei urbem universam Flandriae se suaque omni in protectionem suscipere.*

« Le roi, dit-il, ne voulut point rompre la trêve. »

Un autre témoin contemporain se présente, ce sont les Mémoires de Gaspard

de Tavannes, qui disent (p. 296, collection Petitot) : « Les Gantois tyrannisés « par l'Empereur recourent au roi leur souverain et lui offrent la conquête de « Flandre. Sa Majesté les refuse, accorde passage à l'Empereur par la France « pour les châtier, lequel avait promis verbalement sa nièce et le duché de Milan « à M. d'Orléans. » Ce récit, fait dans un esprit alors hostile à l'Empereur, est conforme aux événements et aux projets de mariage du duc d'Orléans avec l'infante Marie, fille de Charles-Quint. (*V.* page 557.)

Il y avait une dissidence d'opinions avec ceux des trois autres quartiers de la Flandre, qui n'adoptèrent point l'étrange proposition de ceux de Gand. Les meneurs de cette grande ville prétendaient que l'accord des 400,000 carolus pour toute la Flandre, ne pouvait être valable pour les trois quartiers ou membres territoriaux de Bruges, du Franc de Bruges et d'Ypres, sans le consentement de celui de Gand. Nous ne discuterons point la réfutation de cette erreur; nous nous bornerons à invoquer le témoignage du passage suivant du texte du Mémoire de M. Steur (V. *son mém. sur les troubles de Gand,* 1834) : « La ville de Gand, « dit-il, se signala surtout dans cette occasion d'usurpation et de violence. « Aspirant à la suprématie communale en Flandre, elle respecta si peu les « droits des autres villes qu'elle prétendit s'assujettir leur pouvoir judiciaire « et leur force armée. A l'en croire, nulle levée d'aides et de subsides en Flandre « n'était valable que pour autant qu'elle l'eût sanctionnée. Elle parvint à placer « ses bourgeois forains sous sa sauvegarde particulière et à les distraire des « juges que la nature et le droit leur avaient donnés. » Ces bourgeois forains, comme l'explique M. A. V., l'auteur de la Notice sur le Château des Espagnols à Gand (V. *Messager de Gand,* 1833), étaient les ouvriers des plus basses classes, qui ne faisaient partie d'aucune des corporations ou métiers, tels que les débardeurs, les manœuvres de maçons, etc. « Cependant, ces « magistrats si despotiques au dehors n'étaient, continue M. Steur, au sein de « la ville, que trop souvent les instruments aveugles des passions. » Si une autorité telle que celle-ci ne suffisait pas, nous ajouterions encore textuellement le passage d'un mémoire imprimé à Gand, en 1711, et intitulé : *Exposition des trois états du pays et comté de Flandre* (*le clergé, la noblesse et la commune*). Il y est dit formellement (p. 293) : « Que la division de la Flandre en quatre « quartiers, cercles ou membres ne consistait point dans l'influence de la com- « munauté principale sur les moindres villes et châtellenies, mais qu'elles étaient « toutes dans le même droit délibératif. » Pour mieux le démontrer, il y a dans le texte de cette exposition, que le 24 février 1479, aux états généraux assemblés à Anvers pour accorder un subside afin de soutenir la guerre contre le roi Louis XI, subside de la même espèce que celui demandé le 27 mars 1537 pour cause de la guerre contre le roi François Ier, ceux de Gand étant alors (en 1479) les seuls qui ne voulaient point l'accorder, ceux des quartiers de Bruges, du Franc et d'Ypres agirent comme ils le voulurent. « Il me semble (tels sont les termes « du texte de l'Exposition, p. 296) que là-dessus il ne faut point de commen- « taires pour faire savoir que les opinions des membres, châtellenies, villes, etc.,

« n'y sont point considérées pour consultatives, mais pour délibératives, et que « l'on n'opine pas sur les affaires par membre ou quartier, mais que chaque « ville ou châtellenie donnait sa voix en particulier. » Nous reconnaitrons mieux encore plus loin l'erreur de la prétendue supériorité de ceux de Gand, lorsque nous expliquerons la sentence rendue contre eux le 30 avril 1540, par l'empereur Charles-Quint.

Le 11 juillet 1537, la régente envoya de Bruxelles vers les doyens des deux bancs de Gand, le seigneur d'Herbais, gentilhomme de la chambre de l'Empereur, et le sieur Sceperus, conseiller. Étant arrivés à Gand, ils reçurent dans un paquet, pour le remettre aux Gantois, avec l'adresse, *cito, cito, cito,* une lettre de l'Empereur et une autre de la régente. Cette première lettre pour mieux se concilier les Gantois, rejetait tout sur un malentendu et ordonnait d'obéir à la régente, reine de Hongrie, en ce qui concernait les 36,400 florins, quote-part de ceux de Gand. « Par ce moyen, y est-il écrit, on pourra pourvoir à la défense « du pays et obvier à beaucoup d'inconvénients, et ce faisant, continueront « vers eux la bonne confiance et opinion que l'Empereur, leur souverain « seigneur et prince naturel, les a toujours eu et a d'eux. » Cette missive fut sans résultat.

Ce serait dépasser les bornes de ce récit que de rendre compte par analyse des priviléges que ceux de Gand invoquaient, entre autres, selon le témoignage des pièces justificatives du Mémoire de M. Steur : 1° l'achat de Flandre, diplôme suspect et d'une date douteuse; 2° la paix de Gavre du mois de juillet 1453; 3° la paix de Cadzand, conclue au siége de L'Écluse, devant la ville, le 30 juin 1492; 4° le diplôme dit Calffel, du 11 avril 1515, à l'inauguration de Charles-Quint.

Les Gantois invoquèrent encore un autre privilége : c'était celui octroyé au commencement du règne de Marie de Bourgogne, le 11 février 1477 (nouveau style), pendant les pénibles occurrences qui suivirent la mort du duc Charles, son père, tué devant Nancy le 5 janvier précédent. Selon ce privilége, le quartier de Gand n'aurait pas été tenu d'exécuter les délibérations prises dans les assemblées des états de Flandre, malgré la majorité des trois autres quartiers de Bruges, du Franc et d'Ypres. *Dat men voort aen 't voorsyde land van Vlaenderen niet en belaste, in 't wat mannier het zy, dan by eendragtigen consente van den dryen leden van den selve lande, zonder dat den meester meugde van den selven leden, de minste verbinden of vervanghen meughe.* « Disposition, « ajoute l'auteur de la Notice du Château des Espagnols cité plus haut (p. 10), « qui n'avait été détruite ni par l'information de 1490, ni par la sentence pro- « visoire de 1515, ni par le traité de Cadzand. » Mais il leur fut répondu, par la régente, que ce privilége, extorqué par la violence dans le temps où ils faisaient décapiter Hugonet et Imbercourt, avait été revoqué en 1485 par Maximilien. En effet, ce privilége était contraire à tous les principes du droit public. (*V.* les lettres de Charles-Quint à sa sœur sur cet objet, ainsi que les détails déjà cités sur les nouvelles milices, p. 15 et 374.)

Le 15 juillet 1537, la régente fit informer les Gantois, par les sieurs d'Her-

bais et Sceperus, de l'urgence de se conformer à la résolution des états généraux pour le payement du subside, d'autant plus que les Français faisaient des progrès en Artois, et que, d'un autre côté, les troupes de l'Empereur assiégeaient la ville de Thérouenne, enclave préjudiciable dans l'Artois, reconstruite depuis l'année 1513. (*V.* page 192.)

En conséquence, les sieurs d'Herbais et Sceperus firent assembler une nouvelle collace pour obtenir le payement du subside ; mais ils ne purent rien obtenir. La régente eut alors recours à un moyen plus efficace : elle s'adressa confidentiellement à la reine de France Eléonore, sa sœur ainé, qui fut toujours sa meilleure conseillère.

Inopinément, le 30 juillet 1537, une trève de huit mois fut signée à Bommy près de Thérouenne. Nous en avons rendu compte page 557 : c'était l'œuvre des deux sœurs, Eléonore et Marie. Nous avons donné la preuve que cette trève était également honorable pour l'empereur Charles-Quint et pour le roi François Ier et qu'elle était applicable seulement à la France et aux Pays-Bas, de manière que François Ier pouvait faire usage de toutes ses forces au delà des Alpes, et qu'aux Pays-Bas, l'urgence de lever de fortes armées était passée, d'autant plus que le premier article de la trève était la levée immédiate du siége de Thérouenne et la suspension des travaux du rétablissement des fortifications de la place de Saint-Pol. La trève fut renouvelée le 16 novembre suivant. C'est une chose superflue de faire souvenir qu'en 1538, il y eut une autre trève pour dix ans, équivalant à la paix entre les deux souverains. Nous avons expliqué tout cela antérieurement en rendant compte des conférences de Nice (*V.* p. 559.)

Ainsi les subsides de 1,200,000 carolus, demandés le 27 mars 1537 pour six mois, avaient dû servir pour une campagne de guerre terminée en cinq mois, le 30 juillet de la même année. Le recrutement de la milice n'était plus nécessaire ; mais il n'en restait pas moins plusieurs dépenses de guerre qu'il fallait solder. La régente ne pouvait faire abandon des 56,400 florins carolus dus par les Gantois. Une lettre en chiffres, adressée par l'Empereur à la reine Marie, sa sœur, le 10 septembre 1537, porte textuellement (*V.* M. Gachard, *troubles de Gand*, p. 196) : « Et au regard de ceux de Gand, je loue votre temporisation « avec eux, jusqu'à meilleure conjecture pour châtier ceux qui sont cause qu'ils « se démontrent si rétifs. »

La régente ayant épuisé tous les moyens de conciliation, fit arrêter des Gantois dans diverses villes, pour servir d'otages en payement du subside. Elle était à Bruges le 8 août 1537, lorsque le pensionnaire de Gand vint lui présenter une requête, en langue flamande, qui résumait tout le récit des événements passés. Après la conclusion qui demandait la remise en liberté des détenus, il y avait cette dernière phrase comminatoire : « Et en ce faisant, Votre Majesté tiendra « la paix au pays et donnera occasion d'éviter de plus grands inconvénients. »

Le lendemain 9 août, la régente, qui était encore à Bruges, apostilla cette requête, en invitant les deux doyens et les deux bancs de la commune de Gand à se pourvoir par justice, en ce qui concerne les exécutions financières, au procu-

reur général de l'Empereur près du grand conseil de Sa Majesté à Malines. Elle consentit aussi d'envoyer à l'Empereur, qui était encore en Espagne, un mémoire de toute l'affaire.

Effectivement, au mois de septembre 1537, la régente, reine de Hongrie, rendit compte à l'Empereur, son frère, de la mission de Sceperus et de la persistance de ceux de Gand, avec les châtellenies de Courtrai et d'Audenaerde, dans le refus de payement du subside. Ceux de Gand voulurent s'adresser aux trois autres quartiers de Flandre, mais ils ne furent pas écoutés. Ils s'adressèrent alors au grand conseil de Malines. (*V.* le mém. de M. Steur, p. 35.) Cette cour judiciaire déclara l'acceptation de ceux de Gand nulle et ambiguë et les obligea de payer les subsides.

Le 2 décembre 1537, les Gantois demandèrent à la régente la relaxation des otages, qu'elle avait fait arrêter hors de Flandre, pour caution du payement des subsides. Par un avis du conseil privé du 21 janvier 1538, ils s'adressèrent à l'Empereur qui était alors à Barcelone. L'Empereur répondit sans retard aux impétrants : Chers et bien-aimés, ayant bien et au long entendu ce que dessus, nous « sommes émerveillés que tant et si longuement ayez dilayé cette affaire. Sans « vouloir obtempérer à tant justes et raisonnables admonitions, offres et présen-« tations à vous faites, de la part de notre chère sœur, à laquelle devez en notre « absence obéir et obtempérer comme à nous même, et que veuillez non-seule-« ment être exemptés de payement de laditte aide, mais aussi empêcher que les « manants et habitants du quartier de Gand ne paient leur part et partie et à ce « les porter et défendre comme s'ils étaient vos sujets et non point les nôtres; « que l'aide des 400,000 carolus est destiné à défendre l'Artois et, par consé-« quent, le pays de Flandre; que les trois membres ont payé leur part; que le « Brabant, plus éloigné, a payé aussi 400,000 carolus ; à cette cause vous requé-« rons que pour éviter tous les inconvénients et rigueurs de justice, veuillez « vous départir amiablement à notre contemplation de vos dittes poursuites et « volontairement consentir au payement, à peine d'encourir notre indignation. »

Selon ces mêmes lettres, Charles-Quint ajoutait qu'il permettait à ceux de Gand d'exposer leurs plaintes au grand conseil de Malines. Il ajoutait : « Toutefois avions toujours eu cette opinion et espoir de vous que, durant notre « absence, vous vous deviez plus employer nous aider, assister et servir que « nuls autres, à cause que sommes Gantois et avons pris naissance en notre « ville de Gand... » (*V.* M. Kervyn, *Hist. de Flandre,* VI, p. 95.)

Charles-Quint écrivit, le 6 février suivant, à la reine Marie, « de tellement « conduyre laditte affaire de Gand que la chose ne tombe en manifeste rebellion « et désobéissance, laquelle, attendu la disposition du temps, seroit très-dange-« reuse. » (*V.* M. Kervyn, *l. c.*)

Ces lettres closes étaient un arrêt sans appel, résumant et réfutant tous les moyens d'opposition de la part de ceux de Gand, mais sans rien leur céder. L'Empereur confia, dès le 31 janvier 1538, l'envoi et l'exécution de ces lettres patentes à son conseiller Louis Van Schorre qu'il fit partir de Barcelone. Ceux

de la loi de Gand les ayant reçues, demandèrent un nouveau délai jusqu'à la mi-carême, afin d'y répondre. Ce délai étant expiré, ils demandèrent à la régente de pouvoir délibérer en collace. La régente répondit que cela était inutile; qu'il fallait obéir aux lettres closes de l'Empereur. En conséquence, le 25 avril 1538, le conseiller Van Schorre se présenta dans la chambre des échevins et leur réitéra officiellement lesdites lettres de l'Empereur. Ceux de la loi en demandèrent une copie, disant qu'ils voulaient continuer d'être bons et fidèles sujets de Sa Majesté.

CHAPITRE XVI.

Continuation des troubles de Gand pendant les années 1538 et 1539.

Le 16 mai 1538, la régente devant proposer aux états généraux une nouvelle aide et craignant le préjudice des réclamations des otages, les fit relaxer. Néanmoins, elle n'osa, le moment étant inopportun, demander la nouvelle aide. (*V.* les Mémoires de d'Hollander, p. 67.)

Le 27 août suivant, par ordre de l'Empereur, la régente fit envoyer en Flandre, deux huissiers prudents et modérés. Ils se présentèrent successivement à Termonde, au pays de Waes, à Alost, à Grammont, à Ninove, à Audenarde, à Courtrai, et requirent les magistrats locaux d'acquitter leur contingent respectif de l'aide des 400,000 carolus. Au lieu d'obéir, les gens de loi de ces juridictions vinrent en avertir ceux de Gand.

Au mois d'octobre 1538, ceux de Gand envoyèrent supplier la régente de faire surseoir aux exécutions. Comme elle était en France, auprès de sa sœur la reine Éléonore, et que les députés avaient l'intention d'y aller, elle leur fit défendre de sortir des frontières du pays de par-deçà. Les députés lui adressèrent alors une requête motivée sur ce que ceux de Gand n'ayant pas encore acquitté une aide précédente de 100,000 florins, ils ne pouvaient payer celle de 400,000 florins. Cette requête leur fut renvoyée avec apostille du 7 novembre 1538, du conseil privé, portant injonction d'obéir aux ordres de l'Empereur.

Nous nous abstiendrons de donner d'autres détails. Les négociations traînèrent en longueur jusqu'au 7 du mois de juillet 1539, mais sans aucune concession du gouvernement. Deux jours auparavant, une collace avait été tenue pour entendre l'exposé de la situation des accises et fermages qui devaient se renouveler au 15 août. Messieurs de la bourgeoisie répondirent, le lendemain 8 juillet, de les faire remettre en fermage. Ils décidèrent aussi d'envoyer en Espagne, une députation de condoléance à l'Empereur, à cause du décès de l'impératrice Isabelle, arrivé le 1er mai précédent (*V.* p. 565), et pour renouveler les demandes de sursis de payement, car il n'était plus question de milice féodale.

La députation s'étant préalablement présentée à la régente Marie, reine de Hongrie, réponse leur fut faite le 15 juillet d'acquitter l'aide. (*V.* d'Hollander.) Sur ces entrefaites, tous les priviléges de la ville de Gand furent réimprimés.

Cette lutte entre les partis d'une seule ville résistant à son souverain, était suspendue depuis plusieurs mois, lorsque le 15 août 1539, le renouvellement du personnel municipal, dit la loi de Gand, devait se faire. (*V.* p. 568.) « Dans les moments ordinaires, dit M. Steur, peu de gens eussent vu dans « ce renouvellement, autre chose qu'une occasion de faire éclater leur zèle en « faveur du bien public; mais dans les circonstances où l'on se trouvait alors, « cette opération occasionna parmi le peuple une effervescence extrême. »

La population gantoise était divisée en deux opinions: les personnes modérées de la bonne bourgeoisie, en majorité, intéressées au rétablissement de la tranquillité et de l'ordre, qui se seraient soumises au payement de l'aide, et les factieux, en minorité, qui étaient soutenus par des gens de la basse bourgeoisie, pour la plupart prolétaires, non inscrits sur le tableau des corporations, et que l'on appelait bourgeois forains (*V.* p. 571), tels que les manœuvres de maçons, les débardeurs de navires, etc. On donnait à cette plèbe turbulente, qui depuis le commencement de l'insurrection avait commis plusieurs désordres, la dénomination ignoble de *creesers*, que l'historien Kiliaen (*V.* la notice déjà citée, *Messager de Gand,* 1833, p. 4) interprète par la signification de *muytmaekers*, c'est-à-dire *mutins*, ou bien, selon M. Kervyn, c'était un dérivé du mot *krygen*, c'est-à-dire, batailleurs, pillards. Selon une autre interprétation, le mot *creesers* signifierait *pleurards*.

« Les honnêtes gens, dit la même notice, furent bientôt exposés à leurs gros- « sières insolences : Passez oultre! criaient-ils, le temps viendra de brief que « possesserons de vos richesses à nostre tour, car vous en avez assés possessés, « et vous possesserés de nos povretez à vos tours; si scaurés ce que c'est d'icelles, « et nous saurons ce que c'est de vos richesses, et porterons vos belles robbes, « et vous porterez les nostres qui sont bien laides et de petite valleur. »

La ville de Gand n'était-elle pas alors plus malheureuse que la ville de Paris, cinquante ans plus tard, sous la tyrannie de la ligue? Le roi Henri IV en fut le libérateur, de même que Charles-Quint va arriver d'Espagne pour délivrer sa ville natale, une des plus belles localités du patrimoine de ses ancêtres.

Le 21 août 1539, s'était tenue une collace. Les *creesers* continuant à soutenir qu'ils avaient le droit, par les priviléges de la ville, de se refuser au payement de la quote-part des 400,000 carolus, y firent décider que, pour se défendre, les fossés de la ville seraient mis en bon état; que l'artillerie, dont une partie, depuis la paix de Cadzand, en 1492, était confiée à la garde de ceux de Bruges et une autre partie à ceux d'Enghien en Hainaut, serait réclamée.

Deux jours auparavant, le 19 août, plusieurs doyens des métiers avaient sommé le seigneur Schardau, grand-bailli, de faire arrêter l'ancien doyen Liévin Pym, âgé de 75 ans (*V.* l'Espinoy, *Mémoires*), qui avait été envoyé à Bruxelles au mois d'avril 1537, vers la régente, pour demander que la quote-part du subside des 400,000 carolus fût modérée. On ne pouvait douter de son zèle; cependant

on l'accusait d'avoir soustrait des archives déposées dans un coffre à la tour du Beffroi, plusieurs diplômes de priviléges. Il fut mis deux fois à la torture, et le 27 août, il fut publiquement exécuté par le glaive. D'autres plaintes furent portées au grand-bailli; dès lors toute la bourgeoisie fut sous les armes. Un manuscrit contemporain (n° 16,884 de la Bibl. de Bourg.) fait connaître ce qui suit: « Se conduisirent et maintenaient les dits Gantois comme s'ils eussent été les « princes et seigneurs du comté de Flandre,... et dans le fait firent plusieurs « choses à l'encontre des droits et hauteur de l'Empereur, comme comte d'icelluy « pays de Flandre. » Le grand-bailli informa la régente qu'il ne lui était plus possible d'y résister.

La régente Marie, reine de Hongrie, convoqua auprès d'elle, à Malines, les députés des quatre membres de Flandre. Voici leur délibération : « Les députés de « Bruges, du Franc et d'Ypres (*V.* d'Hollander, p. 125), après un délai de « huit jours pour se concerter, dirent qu'il leur déplaisait la conduite de ceux « de Gand, et prièrent Sa Majesté la régente, reine de Hongrie, y vouloir pour- « voir par la douceur et meilleurs moyens qu'elle pourrait aviser, à qui ils « étaient prêts d'assister comme bons et loyaux sujets. Mais quant à donner « leur avis, ils ne sauraient bonnement le faire et s'en rapportaient entière- « ment à Sa Majesté. » La régente, selon les sages instructions de l'Empereur, devant empêcher l'éclat d'une guerre insurrectionnelle, avait eu l'intention d'aller en Flandre; les députés approuvèrent cette résolution.

Le 10 septembre 1539, la régente écrivit tous ces détails à l'Empereur qui était alors à Madrid. Elle chargea de cette lettre le comte de Rœulx, gouverneur de la Flandre et de l'Artois, qui était sorti de la ville de Gand, ne pouvant résister aux *creesers,* mais y laissant le grand-bailli Schardau. Le prince d'Orange accompagnait le comte de Rœulx. (*V.* p. 565.)

Le 12 septembre, une députation des *creesers* vint se plaindre à la régente de ce que plusieurs fonctionnaires de la ville avaient abandonné leur poste. Le 13 septembre, selon la délibération insurrectionnelle dont nous avons rendu compte, ils réclamèrent de ceux de Bruges, leur artillerie. Les Brugeois répondaient que cela ne pouvait se faire sans une autorisation de la régente qu'ils informèrent. Le 17 septembre, une nouvelle assemblée de la collace fut tenue. On y proposa la destitution des échevins qui avaient été élus le 15 août, ainsi que la condamnation individuelle des fonctionnaires absents à une amende de 600 carolus. On proposa aussi la réparation des écluses et la fourniture de poudre et d'artillerie pour la défense des remparts et des portes de la ville.

Le 19 septembre, une députation des factieux vint à Malines demander à la régente la conservation des priviléges, la destitution immédiate des échevins qu'ils disaient coupables, et le renouvellement de la loi. Ils avaient perdu de vue, comme cela arrive ordinairement dans les commotions populaires, leur objet principal, c'est-à-dire l'exemption de leur contingent dans les 400,000 carolus.

La régente, après avoir entendu la députation, envoya à Gand deux personnes

de son conseil pour se concerter avec le grand-bailli et des bourgeois notables, car il y avait, comme nous l'avons dit, deux opinions : celle de la bonne bourgeoisie et celle des *creesers*. Les deux conseillers étaient à Gand le 24 septembre. Ils devaient faire entendre que le renouvellement de ceux de la loi du 15 août n'avait pu s'effectuer dans un aussi court délai. Le 26, à huit heures du soir, la régente reçut des deux conseillers une lettre urgente et alarmante, l'informant qu'il fallait, sans le moindre retard, envoyer la commission pour le renouvellement de la loi, parce qu'il n'y avait plus moyen de maintenir la paix publique dès le lendemain.

En conséquence, le soir même, à 9 heures, le conseil s'assembla en présence de la régente. Après délibération, la régente, vu l'urgence, accorda à la collace la destitution de ceux de la loi du 15 août précédent. Les lettres patentes furent rédigées séance tenante, mais au moment où l'expédition en avait été transcrite, elle écrivit au-dessous de l'endroit où l'empreinte du sceau allait être apposée : « Par force et pour éviter plus grand mal, ay consenti cette commission. « Signé : *Marie.* » La dépêche fut envoyée à l'instant même avec des instructions au grand-bailli, afin qu'il ne fit aucune opposition. La régente écrivit aussi dans le même sens, aux officiers de l'Empereur, en sa qualité de comte de Flandre.

Le 28 septembre, les deux conseillers informèrent la collace de la réception de cette dépêche et de l'autorisation de procéder à de nouvelles élections, mais sans préjudice aux droits de l'Empereur. On voulut exiger un serment du grand-bailli; mais il répondit que ses fonctions n'étaient pas du ressort de la commune.

Nous nous abstiendrons de donner des détails sur une autre commotion qui eut lieu dans la ville d'Audenarde. Le comte de Hoogstraeten, seigneur de Lalaing, qui en était gouverneur, ayant été bloqué par la populace dans le château, la régente fit venir des troupes de Bois-le-Duc. Elle fit occuper militairement le château de Gavre sur l'Escaut, pour empêcher les insurgés d'Audenarde (commune située sur le même fleuve) de communiquer avec ceux de Gand.

Le 15 octobre, ceux de Gand écrivirent à la régente une lettre menaçante parce qu'elle avait rassemblé quelques troupes. Ils ne se doutaient pas que l'Empereur avait écrit au roi des Romains, son frère, d'envoyer aux Pays-Bas plusieurs régiments de troupes allemandes.

Le 20 octobre, le comte de Rœulx, gouverneur de la Flandre et de l'Artois, arriva directement de Madrid à Gand, pour exhiber les lettres de l'Empereur, qui ordonnaient à ceux de Gand de déposer immédiatement les armes et de s'abstenir d'exercer la justice criminelle, de rétablir les accises, etc. Il annonçait l'arrivée de Sa Majesté. Selon le mémoire de M. Steur, la meilleure bourgeoisie et les gens d'Église se montrèrent disposés à seconder le comte de Rœulx, le priant de reprendre la direction de l'administration, en attendant l'arrivée de l'Empereur, lui offrant des hallebardiers pour sa garde; mais les factieux ne le voulurent point. La population se divisa en deux corps d'armée. (Cette expression n'est pas

figurée, car les bourgeois notables et les gens d'Église firent venir de la campagne tous leurs serviteurs et journaliers à gages.) Ils se rangèrent en bataille, bannières déployées, aux insignes de l'Empereur, comte de Flandre, près du couvent des dominicains. Les *creesers* établirent leur quartier général dans la maison des tisserands. La guerre civile allait commencer lorsqu'à l'intervention des religieux dont les couvents étaient dans le voisinage, on parlementa et l'on se sépara. (*V.* msc. n° 16,884 de la Bibl. de Bourg.) Le calme paraissait rétabli; le comte de Rœulx sortit de la ville, partit pour Malines et alla vers la régente.

A cette époque, les factieux envoyèrent en France des agents pour s'informer s'il était vrai que l'Empereur arrivait. Ceux-ci virent l'entrée de Sa Majesté, le 20 décembre 1539, à Orléans. (V. page 581). L'arrivée de l'Empereur était donc de la plus entière exactitude comme nous allons l'expliquer.

CHAPITRE XVII.

Passage de l'empereur Charles-Quint par la France.

La présence de l'Empereur, en qualité de comte de Flandre, était indispensable dans la ville de Gand, parce que les insurgés n'avaient pas voulu obéir à la reine régente, sa sœur, à laquelle il avait conféré tous les pouvoirs de la souveraineté. Il y avait d'ailleurs un autre motif d'urgence: c'était la crainte, comme il l'écrivait à cette princesse, que *les dévoyés de la foi* ne saisissent cette occasion pour se joindre aux insurgés. En effet, selon le texte de M. Kervyn, les partisans du luthéranisme étaient nombreux à Gand, malgré les édits de répression. « La « réformation y avait pris, dit-il, un développement si considérable, qu'au mois « de juin 1538, le président du conseil de Flandre informa la gouvernante « Marie, reine de Hongrie, qu'une petite communauté de luthériens et d'ana- « baptistes existait aux portes mêmes de Gand. » (*V.* son *hist. de Flandre*, VI, p. 96.) Nous ferons remarquer que le calvinisme ne se répandit que plus tard et ne fit des progrès, surtout chez les grands seigneurs et en Hollande, qu'au commencement du règne de Philippe II.

En conséquence, l'Empereur, au lieu de s'embarquer pendant la mauvaise saison, soit par l'Océan, soit en Catalogne, pour traverser la Méditerranée, et ensuite le Piémont et la Lorraine, écrivit à la reine Éléonore, sa bonne sœur et *sa meilleure amie*, pour obtenir du roi François Ier, son mari, le passage direct par la France, et en conséquence, une conférence dans la ville de Paris.

Le roi François Ier lui répondit affectueusement par ces mots (*V. Papiers d'État*, II, p. 541): « Veuillant vous assurer par cette lettre, signée et écrite de

« ma main, sur mon honneur et foi de prince et du meilleur frère que vous « ayez, que passant par mon dict royaume, il vous y sera fait et porté tout « honneur, recuel (*accueil*) et bon traictement que faire se pourra et tel que « aura ma propre personne. » Le roi écrivait aussi qu'il viendrait, avec sa famille, au-devant de lui.

Selon le mémoire de M. Steur, concernant l'histoire des troubles de Gand, le roi François Ier (p. 117) avait offert pour otage le dauphin, qui, déjà lorsqu'en 1526 il était duc d'Orléans, avait été en otage avec le duc d'Angoulême son frère; mais l'Empereur ne voulut point les accepter, se confiant en la générosité chevaleresque du roi, son beau-frère.

Le roi avait écrit dans le même sens au chancelier de Granvelle. Le 17 octobre, le dauphin écrivit à l'Empereur aussi dans le même sens d'affabilité et de garantie que toutes les lettres précédentes. (V. *Relation des troubles de Gand*, par M. Gachard, p. 275.)

Avant de partir d'Espagne, l'Empereur, en donnant à son fils don Philippe, enfant de 12 ans, un simulacre d'autorité suprême, le nomma président du conseil royal pour le gouvernement de la monarchie espagnole et de ses dépendances en Italie, dans les iles italiques, en Afrique, aux iles Canaries et en Amérique. Il nomma des gouverneurs pour les provinces; il donna des pouvoirs nouveaux aux divers vice-rois; il renforça les garnisons des places fortes.

L'Empereur partit de Madrid le 11 novembre 1539. Il emmenait avec lui le chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle (revenu des Pays-Bas), le duc d'Albe, le comte d'Egmond et toute sa maison. Le voyage jusqu'à Valenciennes, alors sous la domination autrichienne du Hainaut, dura plus de deux mois. Cette lenteur était motivée parce que l'Empereur avait écrit au roi des Romains, son frère (*V*. p. 565), de lui envoyer secrètement 3 à 4,000 hommes de troupes allemandes et enrégimentées, qui arriveraient aux Pays-Bas au même moment que lui. Il avait aussi donné ordre de recruter des troupes dans les provinces wallonnes.

Le 26 novembre, l'Empereur était à Saint-Sébastien, à la frontière de ses États d'Espagne. L'ambassadeur du roi de France l'y attendait. Le même jour, il arriva à Fontarabie, à la frontière de France. Il y était attendu par le duc d'Angoulême, son gendre futur. Le 27, il arriva à Bayonne. Le dauphin l'y attendait, accompagné du connétable de Montmorency. Le 28, il était à Mont-de-Marsan, qui appartenait alors à Henri d'Albret, roi de Navarre. Le 9 décembre 1539, à cinq heures de l'après-midi, l'Empereur entra à Poitiers par une belle journée d'hiver. Les magistrats et les docteurs de l'université l'y attendaient. Les préparatifs pour sa réception avaient été commencés depuis un mois. Il fut conduit, sous le poêle, dans l'église cathédrale. Il alla ensuite à des théâtres où l'on représentait des mystères. Plusieurs pièces de vers lui furent récitées. La relation de ces fêtes fut imprimée à Gand, au mois de janvier 1539-40.

Le lendemain, 10 décembre, l'Empereur était près de Loches, lorsque le roi de France vint au devant de lui avec toute sa cour, entre autres, le cardinal de Lorraine et le cardinal de Bourbon, frère d'Antoine, qui devient en 1555 roi

de Navarre. On sait que depuis, en 1590, ce cardinal fut proposé pour roi de France, lorsque la ligue voulut exclure le roi Henri IV. L'Empereur était attendu au château de Loches, par la reine Éléonore, les duchesses de Vendôme, d'Étampes et d'autres dames. (*V.* Vanden Esse.)

Le 14 décembre, la cour vint à Amboise; le 17, à Blois; le 18, à Chambord; le 20, à Orléans: la réception se fit avec solennité — nous rappelons (*V.* p. 579) que c'est à Orléans que les émissaires envoyés par les Gantois vinrent s'assurer s'il arrivait effectivement; — le 24, à Fontainebleau, château de prédilection du roi François Ier, qui le faisait embellir par de magnifiques constructions. Chaque jour il y avait des fêtes, des parties de chasse dans la forêt, et d'autres plaisirs. Ce voyage, comparé à celui de l'archiduc Philippe le Beau, des Pays-Bas en Espagne, en 1501 (*V.* p. 114), lui était supérieur par les progrès du luxe et des beaux-arts.

Le 31 décembre 1539, dans l'après midi, l'Empereur était à Vincennes, tandis que le roi et la reine de France rentraient à Paris pour la réception solennelle du jour suivant. En effet, le jeudi 1er janvier 1540 (N. S.), l'Empereur devait faire son entrée à Paris. Étant sorti de Vincennes, il arriva en l'abbaye des dames de Saint-Antoine, alors près de Paris. Une maison avait été construite exprès pour le recevoir. Un diner lui fut servi et à toute sa suite, y compris des gentilshommes d'Espagne et des Pays-Bas. Les deux fils du roi de Navarre, deux cardinaux, le connétable, y étaient aussi.

Un cortége vint de Paris par la porte Saint-Antoine au devant de l'Empereur, dans l'ordre dont voici le sommaire : la croix, le clergé de toutes les églises, les quatre ordres mendiants, les autres membres du clergé tant régulier que séculier, l'université, le grand conseil, les arquebusiers, les archers, les arbalétriers, les magistrats de la ville, le parlement, la chambre des comptes, les généraux des monnaies et ceux des aides, les gens du roi, le légat, les cardinaux, quatre cents gentilshommes de la maison du roi et d'autre seigneurs, enfin une bande de Suisses et deux troupes d'archers du roi.

Il y avait à la porte Saint-Antoine, pour décors, un portail aux deux colonnes (*Plus oultre*) en style antique. Au milieu du cintre étaient les armoiries de l'Empereur sommées de la couronne impériale et supportées par la double aigle couronnée et de douze pieds de hauteur. L'Empereur y fut reçu par six cardinaux et six évêques qui lui présentèrent les clefs de Paris. Quatre maîtres de la ville portaient au-dessus de lui un ciel d'or semé d'aigles noirs. Il y avait dans les rues que le cortége traversait, des tapisseries, et des flambeaux aux façades de toutes les maisons. La foule y était si grande, qu'il n'y avait pas moyen de se retourner.

Ces détails, que nous abrégeons, sont extraits du livre imprimé à cette époque et intitulé : *La magnifique et triomphante entrée du très-illustre sacré empereur Charles César, toujours auguste, faicte en la excellente ville et cité de Paris, le premier jour de l'an en bonne estreine.* A la suite de la description de tout le cortége, l'auteur ajoute : « Après entrée, Sa Majesté Impériale montée sur un

« genêt tout noir d'Espagne, portant le deuil de sa femme très-illustre Impé-
« rière que Dieu absolve, laquelle Majesté Impériale il faisait bon à voir pour
« son illustrissime frère, maintien et contenance, et aux deux côtés de lui
« estoient, à main dextre monsieur le dauphin, et à main senestre monsieur le
« duc d'Orléans, enfants du très illustre roi de France, en robes de velours noir,
« couvert de parrement d'or et d'argent, montés sur deux triomphants genêts
« d'Espagne. Ils étaient accompagnés du duc de Lorraine, Antoine le Bon, du
« marquis de Lorraine François, son fils, et de plusieurs ducs et princes de
« France et d'Espagne. »

Le passage de l'Empereur devant la Bastille fut salué par toute l'artillerie de ce château.

L'Empereur entra dans la basilique de Notre-Dame. Il y fit sa prière et son oblation. Il avait été conduit par les deux fils du roi et tout le cortége au palais du parlement, dans la grande salle décorée de tapisseries allégoriques. La grande table de marbre y était surmontée d'un ciel d'or. Il y avait des tables latérales. Le roi et la reine de France y attendaient l'Empereur. C'était une application du cérémonial de la cour de France, qui prescrit que le roi dînera dans cette salle le jour de son entrée à Paris. Les deux souverains et la reine Éléonore se placèrent à cette grande table de marbre pour souper. Les princes et les dames se placèrent aux diverses tables qui étaient aux deux côtés de la salle. Après le souper, il y eut des momeries. Ensuite on dansa.

L'Empereur fut conduit dans des appartements qui lui avaient été préparés au palais du parlement. Les deux salles en étaient tapissées de drap d'or; le sol était aussi recouvert de tapis.

Le lendemain, vendredi 2 janvier 1540, au matin, le roi et la reine revinrent au château du Louvre, qui était richement décoré. Ils y reçurent la visite de l'Empereur qui, auparavant, avait entendu la messe. Les saintes reliques, entre autres, la couronne d'épines du Christ, lui furent montrées. Il fut conduit solennellement au château.

Nous devons omettre de ce récit, déjà trop long et trop fastidieux, les fêtes, les joutes, les tournois; mais nous ne pouvons nous dispenser (*V.* Vanden Esse) de dire que le mercredi 7 janvier, le roi conduisit l'Empereur au château de Madrid, dans le bois de Boulogne, et qui avait été bâti par François Ier comme témoignage qu'il n'avait point de honte de sa captivité. Il y a une autre interprétation traditionnelle, selon les sophismes de la philosophie scolastique et de mauvaise foi, c'est-à-dire, que si le roi n'accomplissait pas les conditions du traité de Madrid, il s'y rendrait, c'est-à-dire, à ce château.

Le même jour, l'Empereur, la reine sa sœur, et le roi son beau-frère, visitèrent à Saint-Denis les tombeaux de leurs ancêtres des deux branches respectives de la maison de Valois. C'est ainsi qu'on en avait agi envers l'archiduc Philippe, le 24 novembre 1501 (*V.* p. 115).

Le lendemain, ils arrivèrent au château de Chantilly, propriété du connétable de Montmorency, à 10 lieues au nord de Paris.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, disent que, pendant le séjour de l'Empereur à Paris, le roi François Ier fut vivement sollicité de profiter de l'occasion pour contraindre son beau-frère de révoquer le traité de Madrid, mais que la générosité du roi ne lui permit point de suivre ce conseil, et que les princes avaient l'intention de n'être pas si délicats. Ils auraient voulu que l'on eût aussi forcé l'Empereur, en le retenant en prison, à restituer le Milanais et le royaume de Naples au roi, la Navarre espagnole à la maison d'Albret. Le projet d'arrestation aurait dû s'exécuter à Chantilly; mais le connétable, en ayant été informé, dit aux deux princes : « Le roi votre père a donné sa parole à l'Empe-« reur; il ne souffrira pas que personne en son royaume et dans l'Europe, le « fasse passer pour infidèle et parjure. » Le dauphin resta confus et abandonna son projet.

Nous dirons, par opposition, que, selon M. Kervyn (*V. son Hist. de Flandre*, VI, p. 109), l'harmonie politique paraissait solidement établie entre les deux souverains. « J'aime tant le roy mon frère, disait Charles-Quint, et me sens si « fort obligé à luy du bon recueil (accueil) qu'il me faict, du bon visage qu'il « me porte *et du bon traict qu'il m'a fait de n'avoir entendu à ces marauts de* « *Gand*, que jamais plus je ne retourneray à lui faire la guerre, et désormais « il faut que nous demeurions perpétuellement bons amis et frères. »

Nous ferons observer, par cette citation importante, que, selon toute probabilité, comme on le présume, l'intention secrète de l'Empereur, en passant par la France, avait été de connaitre celle de François Ier concernant les offres de ceux de Gand.

Le 15 janvier 1540, l'Empereur et toute la famille royale de France arrivèrent à Saint-Quentin, alors la ville la plus proche de la frontière du Cambrésis et du Hainaut, où il se sépara avec regret de sa sœur. Les deux fils du roi, le cardinal de Chatillon, le connétable et une suite de mille cavaliers, accompagnèrent l'Empereur. On dina à l'abbaye Saint-Martin, en Cambrésis, près des sources de l'Escaut. (*V.* Carpentier, *Hist. de Cambrai.*) On logea dans Cambrai.

L'Empereur arriva le surlendemain 17 janvier 1540, en Hainaut, à la frontière des Pays-Bas. Les deux fils du roi étaient toujours à ses côtés. La régente, reine de Hongrie, avait fait de grands préparatifs pour une réception magnifique. Elle vint au-devant de l'Empereur, accompagnée de la princesse Christine de Danemark, sa nièce, duchesse douairière de Milan. (*V.* Vanden Esse.)

L'Empereur fut reçu par les évêques de Cambrai, de Tournai et d'Utrecht, et par cinq chevaliers de la Toison d'or : le duc d'Arschot, le prince de Chimai, le prince d'Orange, le seigneur de Trazignies, le comte de Lalaing; par le seigneur d'Escauberg et un autre seigneur du quartier de Gand; par des seigneurs arrivés de Courtrai, d'Audenaerde, Alost, Bruges, Ypres, Cassel, etc. Le cortége était de 2,000 cavaliers.

A son entrée à Valenciennes, sur le territoire des Pays-Bas, le mercredi 21 janvier 1540 (*V.* Vanden Esse), les magistrats lui présentèrent les clefs de la

ville; l'Empereur les offrit au dauphin, qui les remit aux magistrats, en leur recommandant de les garder fidèlement pour leur souverain. L'Empereur et les deux fils de France furent reçus au bas de l'escalier de la célèbre salle de justice et d'administration de Valenciennes, par la régente, reine douairière de Hongrie et la duchesse douairière de Milan, Christine de Danemark.

Les deux princes français furent reçus avec les honneurs dus à la royauté et délivrèrent des prisonniers; ils exercèrent d'autres actes de l'autorité souveraine. Lorsqu'ils partirent pour revenir en France, ils furent accompagnés par un cortége magnifique, jusqu'à la frontière du Cambrésis.

Selon les Mémoires de Du Bellai, l'Empereur avait promis que dès qu'il serait dans une ville de son comté de Flandre, il donnerait au jeune duc d'Angoulême et d'Orléans l'investiture du duché de Milan. « Les ambassadeurs de « Sa Majesté le roi de France, disent ces Mémoires, le sommèrent de tenir « sa parole. Il promit qu'il délibérerait sur cette affaire dès qu'il aurait soumis « les Gantois, qu'alors il songerait à contenter le roi son beau-frère... Mon « sentiment, ajoute le texte de Du Bellai, est que si ses forces n'eussent pu « suffire pour mettre les Gantois à la raison, il aurait eu recours à la France, « et, dans ce cas, il n'aurait pu se dispenser d'effectuer ses promesses. »

D'ailleurs, la présence de la duchesse douairière de Milan, comme nous venons de le dire, était la preuve que l'Empereur voulait donner suite à un mariage qui assurait le duché de Milan à l'infante Marie, sa fille.

On ne peut arguer l'Empereur d'être de mauvaise foi à cette époque, car nous avons expliqué, page 554, par l'analyse des codiciles de son second testament, après la mort de l'impératrice, qu'il avait l'intention de donner le duché de Milan au duc d'Angoulême et qu'il n'a jamais voulu que le roi François Ier fût régent du Milanais pendant la minorité de ce prince. Nous verrons plus loin ses dispositions ultérieures pour le duché de Milan.

Il nous semble, par conséquent, que c'est une des nombreuses calomnies des historiens étrangers, d'avoir prétendu que l'Empereur aurait fait répondre, en arrivant à Valenciennes, qu'il n'avait rien promis. D'ailleurs, quiconque connaît la science de la diplomatie, sait qu'une investiture ne peut se faire qu'après plusieurs formalités de chancellerie et ne s'improvise pas. Une dernière observation suffit : Ce n'était pas le moment pour l'Empereur, qui allait soumettre la puissante ville de Gand, de s'attirer par une réponse grossière l'animosité du roi de France, qui aurait trouvé alors l'occasion la plus favorable pour lui faire la guerre.

Nous verrons plus loin que la reine Éléonore vint à Bruxelles au mois de mai 1540, pour traiter cette affaire, selon d'autres promesses de mariage d'une des filles du roi Ferdinand avec le duc d'Angoulême.

L'Empereur étant à Valenciennes avec la régente, Marie de Hongrie, sa sœur, passa plusieurs jours dans cette ville, y organisant un corps de troupes wallonnes, pendant que 4,000 hommes de troupes allemandes, que le roi des Romains, son frère, lui envoyait, arrivaient à Bruxelles.

Le 26 janvier, l'Empereur était à Mons. Il y reçut favorablement une députation des quartiers de Bruges, du Franc et d'Ypres. (*V.* Vanden Esse.) Étant accompagné de la régente, sa sœur, il arriva à Bruxelles le 29 janvier suivant.

CHAPITRE XVIII.

Séjour de Charles-Quint aux Pays-Bas; — Apaisement des troubles de Gand.

Le 1er février 1540, le comte de Rœulx, gouverneur de la ville de Gand, rétabli dans ses fonctions, informa officiellement les habitants que l'Empereur allait arriver et envoyait de l'artillerie en avant.

Dès lors, les creesers perdirent tout espoir de résistance. Les échevins des deux bancs et les deux doyens adressèrent une requête à Sa Majesté « pour la « congratuler de sa bonne et tant désirée venue, et pour se recommander à sa « très-bénigne clémence. »

Le samedi 14 février, selon le texte de Vanden Esse, témoin oculaire, l'Empereur fit silencieusement son entrée dans la ville de Gand. La foule du peuple, sur son passage, était calme et respectueuse. Il était à pied, portant le deuil de l'impératrice, comme à son entrée dans Paris, quoiqu'elle fût décédée depuis le 1er mai précédent. Mais ce costume était en concordance avec sa triste venue dans la ville où il était né. Sa famille, composée de la régente, sa sœur, et de ses deux nièces, les princesses Christine et Dorothée de Danemark, aussi en deuil et à pied, était autour de lui. Il était suivi par son chancelier, Antoine Perrenot de Granvelle, le duc d'Albe, le jeune comte Lamoral d'Egmond, alors âgé de huit ans, le prince d'Orange, les comtes de Chimai et de Lalaing, plusieurs chevaliers de la Toison d'Or, tous les évêques des Pays-Bas et les abbés des plus riches monastères. Il refusa les honneurs du poêle. Il avait défendu les salves d'artillerie.

Après le cortége de l'Empereur, suivaient 300 hommes d'armes, formés en six compagnies, l'armet en tête et la lance sur la cuisse. « Tous les principaux habi- « tants, dit la relation de l'ambassadeur de France au connétable de Montmorency « (V. *la Relation des troubles de Gand*, publiée par M. Gachard, en 1846), se « sentaient les plus consolés du monde de la venue de Sa Majesté et désiraient « qu'avant de partir il mît bon ordre pour l'avenir. » Nous ajouterons que la bourgeoisie, plus que jamais, était fatiguée de l'oppression des creesers. L'armée, qui entrait en même temps, fut répartie sur les principales places de la ville. L'effectif des troupes était de quatre régiments allemands, en tout 3,200 hommes, 800 hommes de cavalerie, levés dans l'Artois, à Aire, Béthune, Saint-Omer, etc., aux frais de la noblesse. Selon Vanden Esse, il y avait encore d'autres troupes.

Telle fut la fin des troubles de Gand. Nous ajouterons, pour justifier la bonne bourgeoisie de cette ville, que l'Empereur écrivit au pape Paul III, le 8 août suivant (V. *Papiers d'État*, II, p. 636), « qu'il a traversé la France « en saison d'hiver par le discord qui était dans la ville de Gand. Les gens « d'infime condition y contraindant les gens de bien et les principaux d'icelle. »

Nous demandons toute l'indulgence des lecteurs si nous sommes entrés dans d'aussi longs détails; nous ferons cependant encore la seule observation, qui est l'éloge de la sagesse du gouvernement de la reine Marie de Hongrie, sœur de l'Empereur, que l'insurrection ne s'est point propagée hors du quartier de Gand.

L'Empereur revint à Bruxelles pour recevoir le roi Ferdinand, son frère, et d'autres princes d'Allemagne, dont le motif de l'arrivée sera expliqué ultérieurement.

Par ordonnance du 19 février 1540, les échevins insurrectionnels furent révoqués : ils avaient prêté serment selon une nouvelle formule. Ceux qui les remplacèrent, prêtèrent serment selon l'ancienne. Le 25 février, par une autre ordonnance, les amendes de l'administration insurrectionnelle, de 600 carolus, envers les fugitifs, furent rapportées.

Au commencement du mois de mars, le procureur général de l'Empereur se fit produire, selon inventaire, toutes les pièces concernant les troubles. L'Empereur manda au président du grand conseil, au chancelier de Brabant, au président du conseil d'Artois et à d'autres, de faire instruire le procès des chefs de l'insurrection.

Le 17 mars 1540, neuf des plus turbulents comparurent devant une commission nommée par l'Empereur. Ils furent condamnés à la peine de mort par l'épée et à la confiscation de leurs biens. (*V.* msc. n° 14,907 de la Bibl. de Bourg.) Il faut observer ici que le supplice de l'épée n'est pas infamant et que l'honneur des familles restait ainsi intact.

L'Empereur avait ordonné aux magistrats de Gand de lui présenter une requête portant doléance de tous les griefs, à commencer par le refus de payement de la quote-part des 400,000 carolus, au mois de mars 1537. Aucun avocat ne voulut prendre leur défense. Alors, le 1er mars, l'Empereur, selon la désignation des échevins, fit nommer d'office huit avocats, sous peine de 100 florins d'amende contre ceux qui se récuseraient. (*V.* la notice de M. Piot, *Messager de Gand*, 1853, p. 3.) Le 30 avril 1540, l'Empereur étant à Gand, ayant à côté de lui la régente, sa sœur, « déclara la commune de Gand non recevable ni fondée dans « sa requête, attendu que l'accord des trois autres membres de Flandre était « suffisant pour obliger la ville de Gand et son quartier, et comme tel, devoir « sortir son plein et entier effet, et doresnavent ainsi devoir faire et observer « en tous accords de notre pays de Flandre, nonobstant les trois priviléges par « eux allegués des comtes Guy, Louis de Nevers et Marie... » Ensuite, faisant droit sur différents chefs de prévention, l'Empereur déclara que la commune « s'était rendue coupable d'infraction aux traités, de rébellion et de crime de « lése-majesté; qu'elle a forfait à tous ses priviléges; que ses successeurs ne

» jureront plus, à leur joyeuse entrée, de conserver les anciens droits, mais de « maintenir simplement la constitution que lui Empereur, comte de Flandre, « trouverait, dans sa sagesse, devoir octroyer. » (*V. Exposé des trois états du pays et comté de Flandre,* imp. à Gand, en 1711, p. 212.)

Le même arrêt portait : 1° que la quote-part de l'aide de 400,000 carolus, s'élevant à 56,400 carolus, serait payée, et outre cela, une somme de 150,000 carolus pour amende pécuniaire; 2° que 6,000 florins seront payés annuellement; 3° que les chartes, les revenus, les remparts, les portes de la ville, l'artillerie, etc., seront saisis et confisqués au nom de l'Empereur, comte de Flandre.

Le texte de cet arrêt, dont M. Steur, dans son mémoire académique cité plus haut, ne pouvait donner l'analyse, à cause de sa longueur d'au-delà de dix pages in-folio, est au msc. contemporain n° 16,117 de la Bibl. de Bourgogne. Le préambule est un résumé historique de tous les événements et de leur réfutation. Le texte se termine par l'acte que l'on appelle l'ordonnance *Caroline* du 30 avril 1540, et qui est imprimé au 3e volume des *Placards de Flandre.* Cette charte, qui remplaçait les anciens diplômes, est la réorganisation administrative de la ville de Gand. « La concession Caroline (dit M. Dierickx dans son *Mém. sur la ville de* » *Gand*) est une loi qui fait honneur au règne de Charles-Quint. C'est là que ce » monarque, en supprimant plusieurs coutumes surannées et quelques priviléges » qui avaient plus d'une fois compromis la tranquillité publique, donne à la ville » de Gand une institution sage. » Nous ajouterons avec regret, que l'analyse de l'ordonnance Caroline sortirait du cadre de notre récit qui est un résumé général et non une spécialité.

Le 3 mai 1540, sortirent processionnellement de la maison échevinale pour se rendre à l'hôtel de l'Empereur, à onze heures du matin, précédés de trompettes et de clairons, et au son de la cloche du beffroi, les échevins des deux bancs, le pensionnaire, les clercs et communes de la ville, trente bourgeois, le doyen des tisserands et le desservant du grand-doyen, tous en robe noire, et portant à la main un fallot allumé, et avec eux six personnes de chaque métier, cinquante tisserands et cinquante de ceux qui, pendant la commotion, avaient fait des excès. « Iceulx creesers ayant le hard au col. » (*V.* msc. n° 14,899 de la Bibl. de Bourg.) Il faut observer que les seuls creesers, et non les magistrats et autres membres du cortége, avaient la corde au cou.

Le cortége entra dans la salle. L'Empereur était assis. Il avait à côté de lui la régente, sa sœur. Le public entra aussi. Le cortége se mit à genoux devant Sa Majesté. Le pensionnaire prononça humblement les paroles de l'amende honorable, en ces termes : « Sire, obéissant à votre sentence et ordonnance, se pré- « sentent devant votre Impériale Majesté, notre souverain seigneur et prince, vos « très-humbles et très-obéissants subjets, les échevins des deux bancqs, pen- « sionnaire, clercqs et communes de votre ville de Gand, au nom du corps et « communauté d'icelle, et trente bourgeois, le doyen des tisserands et le desser- « vant du grand doyen, avec six personnes de chacun métier, cinquante de « chacun des tisserands et cinquante de ceux appelés creesers. Et déclarent en

« toute humilité que grandement leur desplaisir des désobéissances, desloyaultez,
« infractions des traités, commotions, rebellions et crimes de lèze-majesté,
« commis et perpétrés par ledit corps et communauté de votre dite ville, vers
« votre ditte très-sacrée Majesté et la royne votre ditte sœur, régente, etc.
« Et que si à faire et commettre les avaient pour rien ne le feront et se gar-
« deront de faire la semblable, et si qu'il plaise à votre ditte Majesté et à la
« royne votre ditte sœur en l'honneur de la passion Notre Seigneur, les recevoir
« en grace et miséricorde. »

L'Empereur répondit : « Oyant la prière que la reine ma sœur m'a faite pour
« vous autres et le devoir où vous vous mettez d'obéir à ma sentence, je par-
« donne volontiers et de bon cœur vos délits et offenses, ne faisant doute que
« vous fournirez le surplus de ma dette seulement et observerez mes nouvelles
« ordonnances sur le bon gouvernement et conduite de cette ville. Et ce, en ce
« faisant, je vous serai bon prince et demontreront par effet que j'en suis natif. »

Après ces paroles, le cortége se releva, et, précédé des trompettes, comme à l'arrivée, revint en la maison échevinale.

Cependant, comme il fallait un grand exemple de sévérité, outre les neuf condamnations à la peine capitale, le 17 mars précédent, il y eut, le 4 mai, cinq autres condamnations à la peine capitale et seize au bannissement. (*V.* le msc. n° 14,899, cité plus haut.)

Tel est le récit d'un des plus tristes, mais aussi d'un des plus mémorables événements de l'histoire de Belgique. Nous en sommes seulement le rapporteur. Si nous avons commis des erreurs, ce qui est possible, qu'on les désigne au public, mais que l'on prenne préalablement en considération que l'Empereur ne pouvait fléchir et que devant la nouvelle organisation militaire tous les priviléges invoqués par le quartier de Gand, en matière de l'ancienne, étaient devenus caducs par le seul fait de l'invention des armes à feu, comme nous l'avons dit plusieurs fois, et à l'exemple de ce qui se passait dans tous les pays circonvoisins et autres de la chrétienté. L'adhésion et le silence des trois quartiers de la Flandre et des autres provinces des Pays-Bas était le désaveu de la conduite des Gantois. Combien étaient coupables ces sophistes politiques, ces Tibérius Gracchus modernes, ces chefs de creesers qui séduisirent le peuple gantois et l'entraînèrent dans la route d'une résistance aussi illégale qu'impossible!

Le 18 juin suivant, l'Empereur étant de retour dans la ville de Gand, la somme de 206,400 carolus (quote-part et amende) que les bourgeois devaient payer, fut réduite de 206,400 florins, ce qui réduisait le payement à 78,400 florins. Quelque temps après, la rente annuelle de 6,000 florins fut abrogée. Enfin, dans la même année 1540, les chartes et diplômes, excepté ceux de l'insurrection, furent restitués.

Toutes ces concessions généreuses, après la soumission des Gantois, démontrent que l'Empereur, qui avait traité aussi durement, mais avec regret, sa ville natale, l'ornement des Pays-Bas, était forcé, nous le disons encore, de soutenir la législation fondamentale de sa puissance militaire envers les souverains

étrangers, c'est-à-dire l'acquittement des aides ou contributions pour ses armées enrégimentées au lieu des milices féodales. Bien plus, l'Empereur étant à Gand le 10 décembre 1544, fit publier la déclaration que son intention n'a pas été et n'était pas encore, de changer ou altérer la manière d'accorder les aides au pays de Flandre. (*V.* Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, VI, p. 151.)

Nous devons terminer, par appendice, en rendant compte que le 3 novembre 1555, l'Empereur, huit jours après son abdication des Pays-Bas, à Bruxelles, craignant sans doute le réveil de l'ancienne opposition que nous venons d'expliquer, écrivit une lettre affectueuse aux états de Flandre, pour rappeler qu'avant la fin de son règne, il avait fait demander par la régente, sa sœur, quatre cent mille écus « pour subvenir à la nécessité urgente de la paie des gens de guerre qu'à la faulte de quoi, l'on ne pouvait fournir à la solde et aux vivres. » Il leur rappelle qu'ils ont toujours eu pour lui une bonne volonté, expression dont le véritable sens signifie qu'il avait oublié les troubles de 1537 à 1540. Cette lettre est publiée au *Messager de Gand,* année 1853. Mais il faut observer que c'était plus de 15 ans après cette époque et que l'on était alors entièrement accoutumé au nouveau système d'organisation militaire.

CHAPITRE XIX.

Construction de la citadelle de Gand.

L'Empereur, avant la publication de l'ordonnance Caroline du 30 avril 1540, avait résolu, par lettres patentes du 24 du même mois, la construction, à Gand, d'une citadelle, que depuis on appela le Château des Espagnols, pour empêcher toute insurrection à venir. Elle devait être assez grande pour recevoir une forte garnison. Dès la fin du mois de mars précédent, l'Empereur, accompagné du roi des Romains, son frère, avait parcouru, pour trouver la localité la plus convenable, les différents quartiers des extrémités de la ville de Gand. A l'imitation du roi Henri VIII qui avait fait construire, en 1515, à Tournai (*V.* page 193), une tour sur le bord de l'Escaut, près de l'endroit où le fleuve sort de la ville, Charles-Quint choisit sur le côté oriental et en aval de la vaste étendue de Gand, dans les sinuosités du confluent de la Lys dans l'Escaut, le terrain alors isolé de l'antique abbaye de Saint-Bavon. Il le fit jalonner en sa présence le 22 avril 1540, deux jours avant sa résolution définitive, comme on vient de le dire. Ce terrain, avec les constructions qui étaient dessus, est situé à l'extrémité de l'antique *Pagus bracbantensis* comme l'atteste Wastelain. (V. *Descrip. Gaule Belg.*, p. 417.) C'était une donation faite l'an 819, par l'empereur Louis le Débonnaire à des religieux, pour la construction de l'abbaye du nom du pieux saint Bavon. Un monastère primitif y avait été fondé au VIIe siècle par saint Amand, un des apôtres de la conversion de la Flandre.

Aussitôt que le jalonnage du terrain fut commencé, l'abbé et ses religieux vinrent se jeter aux genoux de l'Empereur, sur la voie publique, pour le supplier de vouloir épargner sa pieuse seigneurie. « Seigneur de Saint-Bavon, « répondit l'Empereur, jusqu'à cette heure, mes projets ne sont pas encore « arrêtés. » Telle fut la réponse de l'élève du pape Adrien VI. On peut voir au texte du *Messager de Gand* (année 1853) le récit historique et géographique de la vaste abbaye de Saint-Bavon, à cette époque; la démolition de l'église et du monastère, et la translation du nouveau chapitre, dans l'église de Saint-Jean, qui, depuis l'établissement des évêchés, en 1559, est la cathédrale de Saint-Bavon.

Le samedi 24 avril 1540, on se mit à l'œuvre avec 3 à 4,000 ouvriers étrangers. Le 29, l'évêque de Tournai, alors diocésain de Gand, vint profaner l'édifice de l'église abbatiale. Des indemnités furent payées à l'abbaye pour l'expropriation de leur propriété. Les fondations de la citadelle furent achevées en 1541. L'année suivante, l'Empereur écrivit au comte de Rœulx, gouverneur de la Flandre et de l'Artois, de faire hâter la construction de cette place de guerre.

Le plan de cette citadelle se remarque à la partie supérieure de la carte de la ville de Gand, sous le nom de *Castel nuovo*, à la première édition, en langue italienne, de la description des Pays-Bas de Guichardin, de l'année 1567. On le voit aussi à la traduction française de cet ouvrage, publiée la même année, ainsi que dans la première, à Anvers. C'est un carré régulier. « On dit (V. *le Messager* » *de Gand*, 1853, p. 29) que ce fut au Château de Gand que l'on fit pour la » première fois usage des bastions. » En effet, chacun des quatre angles est embastionné, mais d'une manière qui dénote l'enfance de l'art, par les lignes qui les rattachent au carré. Déjà, en 1535, l'Empereur en avait fait usage au siége de Tunis. (*V.* p. 531.)

On voit aussi le même plan à l'édition de 1582, du même Guichardin; mais alors la ville de Gand était entourée par une enceinte triangulaire de fortifications modernes : le château est au milieu du côté oriental qui est en ligne droite.

Enfin, on peut consulter sur ces dessins le savant *mémoire sur la ville de Gand considérée comme place de guerre*, publié par l'Académie royale de Belgique dans le tome XXIII (1853), de ses mémoires couronnés, et dont M. Vandermeersch, conservateur des archives de la Flandre orientale, est l'auteur. On y voit, 1° l'enceinte fortifiée en 1590 par Jean de Buck, d'après un plan conservé aux archives de Gand; 2° le plan du siége et des attaques de la ville et de la citadelle par le duc de Malborough en 1706.

« Les travaux de construction ordonnés par Charles-Quint, dit M. Vander- « meersch, (*V.* son mémoire, p. 21) ne furent terminés que le 15 janvier 1554. « La dépense totale s'élevait alors à la somme de 411,334 livres 5 sols de « gros. Elle fut couverte en partie au moyen des produits de la vente des biens « meubles et immeubles confisqués sur les corporations de la ville. »

La démolition des fortifications de la ville et du Château des Espagnols se fit en 1782, par un ordre général de l'empereur Joseph II, concernant les villes fortifiées des Pays-Bas.

LIVRE III.

Depuis le départ de Charles-Quint des Pays-Bas jusqu'aux arrangements pacifiques en Allemagne.

CHAPITRE PREMIER.

Affaires de famille de l'Empereur.

L'Empereur partit de Gand le 17 mai 1540. Nous avons déjà dit qu'il était revenu momentanément à Bruxelles à la fin du mois de février précédent, pour recevoir le roi Ferdinand, son frère, qui y était arrivé (*V.* msc. n° 16,884 de la Bibl. de Bourg.) avec plusieurs princes, barons et chevaliers de l'Empire, plusieurs prélats, entre autres Fabri, archevêque de Vienne en Autriche, qui avait antérieurement rédigé un écrit contre Luther. Quelques jours plus tard, le cardinal Farnèse, jeune homme de vingt ans, parent du pape et son légat, arriva accompagné d'un vieux cardinal qui était son mentor. L'objet de cette réunion était de s'entendre pour un commun accord. En conséquence, Ferdinand, roi des Romains, de Bohême et de Hongrie, était venu à Gand, accompagné de tout ce grand nombre de princes laïcs et ecclésiastiques, pour des conférences avec l'Empereur : 1° à cause de la guerre imminente contre les Turcs, protecteurs d'un fils posthume du roi Zapolya, son rival au royaume de Hongrie (*V.* p. 436), dont nous rendrons compte plus loin, au commencement de l'année 1542: 2° contre le luthéranisme; et enfin, 3° pour les préparatifs du futur concile. Nous n'entrererons pour le moment dans aucun détail sur ces diverses affaires, parce qu'elles se traitèrent aussi à la diète convoquée dans la même année à Ratisbonne; mais il faut donner des explications sur un quatrième objet, les affaires de famille que Charles-Quint régla dans des conférences à Gand et ensuite à Bruxelles.

L'archiduchesse Éléonore, reine de France (*V.* p. 384), vint aussi à Bruxelles. Toute la famille y était réunie, excepté Catherine, reine de Portugal, et la malheureuse Jeanne, leur mère. L'objet de l'arrivée de la reine Éléonore était la demande de remise du duché de Milan au duc d'Angoulême et d'Orléans. Cette princesse avait à sa suite le président de Selves et l'archevêque d'Embrun, son conseiller, qui, autrefois, en 1525 (*V.* page. 418), avait accompagné la duchesse d'Alençon à Madrid. Le roi Ferdinand ne s'opposait pas à donner au duc d'Angoulême, au lieu d'une fille de l'Empereur, une de ses douze filles en mariage : mais il ne voulait pas que le duché de Milan cessât d'être un fief de l'Empire,

tandis que le roi François Ier voulait que ce duché en fût indépendant. Il y avait d'ailleurs un autre obstacle qui continua pendant plusieurs années. Aucune cession ne devait se faire avant le mariage consommé du duc d'Angoulême, alors âgé de dix-sept ans, et de l'archiduchesse Jeanne, âgée de cinq ans, la neuvième fille du roi Ferdinand. La reine Éléonore proposa que le duc d'Angoulême aurait épousé l'archiduchesse Marie, âgée de douze ans, sixième fille, sœur aînée de Jeanne : mais l'Empereur ne voulut pas y consentir pour le moment présent, parce que la consommation de ce mariage devait aussi être ajournée. (*V.* Mezerai, *hist. de France*, IV, p. 225.) C'était un simple retard. La reine Éléonore revint à Paris sans avoir rien terminé. Nous verrons un peu plus loin le jeune duc d'Orléans et d'Angoulême commander l'invasion française dans le duché de Luxembourg, en 1542, et, pour dernier détail qui concerne ce projet de mariage, nous ajouterons que ce prince mourut le 8 septembre 1545. Dès lors tout espoir de faire restituer à la branche aînée de la maison de Valois le duché de Milan, fut perdu pour le roi François Ier. D'ailleurs, pour dernière preuve, le 28 octobre 1540, Charles-Quint, étant à Bruxelles, avait signé secrètement l'acte de donation de ce duché en faveur de Philippe, son fils, prince d'Espagne, alors âgé de treize ans. On ignore si ce fut par une précaution équivalente à un codicile testamentaire, car son fils n'entra en possession de ce duché, quoique portant le titre de duc souverain, qu'en l'année 1556, après l'abdication de la monarchie espagnole, faite par son père en sa faveur.

L'Empereur Charles-Quint voulut aussi régler la dotation de sa nièce Christine, seconde fille de l'archiduchesse défunte Isabelle, reine de Danemark (*V.* p. 425), et du roi détrôné de Danemark, Christiern II ; elle était veuve de François-Marie Sforce, duc de Milan, décédé le 24 octobre 1535, sans postérité. (*V.* p. 544.) Il voulait lui faire épouser l'héritier du duché de Lorraine, ce qui sera expliqué ci-après.

L'Empereur avait aussi fait valoir auprès de Christiern III, duc de Holstein-Sleswick, reconnu roi de Danemark depuis 1534, après plusieurs révolutions, la justesse des prétentions de Dorothée ; il y ajouta celles de Christine, sœur de Dorothée, à la dotation qu'il réclamait pour elles deux.

Pour parvenir à ce but, la régente des Pays-Bas, Marie, reine de Hongrie, avait signé à Gand, le 14 avril 1540, un traité de paix avec les ambassadeurs du roi Christiern III. On voulut continuer les conférences à Bruxelles, mais un autre obstacle s'y opposa : le roi Christiern III n'était pas encore reconnu en sa qualité royale à la diète de l'Empire, par des motifs que nous expliquerons plus loin. Il fallut attendre. Rien ne fut décidé. Nous en rendrons compte à la date de l'année 1541 ; nous y terminerons le récit de ce qui concerne Dorothée et Christine.

Enfin, l'Empereur devait aussi régler aux conférences de Bruxelles, la remise du duché de Gueldre après le décès de Charles d'Egmond en 1538, et la prise de possession de ce duché par Guillaume III, duc de Juliers ; mais il ne fut pas possible de s'entendre. Nous continuerons plus loin le récit de cette affaire en 1543, à la diète de Ratisbonne, présidée par l'Empereur en personne.

Le 16 juin 1540, l'Empereur, accompagné de la reine Marie qui ne le quitta qu'à Luxembourg, vint une seconde fois à Gand (*V.* p. 588,); le 19, il était à l'Écluse; le 21, à Bruges. (*V.* Vanden Esse.) C'est dans cette ville qu'il régla, le 25 juin, (*V.* msc. n° 16,117, de la Biblioth. de Bourg.) la pacification d'Audenaerde et celle du pays de Waes qui furent la conséquence des troubles de Gand. (*V.* p. 575) Il séjourna à Bruges jusqu'au 13 juillet; ce jour-là, il vint à Flessingue; le 14, à Middelbourg; le 21, à Dordrecht; le 23, à Rotterdam; le 24, à La Haye. Il y séjourna jusqu'au 11 août; le 12, il était à Amsterdam; le 14, à Utrecht; le 19, à Vianen, dans la maison du seigneur de Brederode, dont le fils, en 1564, présenta la mémorable requête à Marguerite de Parme; le 22, à Bois-le-Duc; le 25, à Breda, en la maison de René de Chalons, prince d'Orange, cousin du célèbre Guillaume le Taciturne qui fut son héritier; le 27, à Berg-op-Zoom, en la maison du marquis de Berghes. Le 31 août, il était de retour à Bruxelles pour la session des états généraux de toutes les provinces, qu'il avait fait assembler, voulant y déclarer qu'il devait partir pour l'Allemagne, qu'il continuait de confier le gouvernement des Pays-Bas à Marie, reine de Hongrie, sa sœur, et qu'il nommait pour gouverneur des provinces René de Chalons, prince d'Orange-Nassau en Hollande, (c'est depuis cette époque que commença l'influence presque souveraine de la maison d'Orange dans ce comté) le comte de Buren en Frise, le seigneur de Beveren en Zélande, le comte de Rœulx en Flandre, en Artois et au Tournésis, le duc d'Arschot en Hainaut, le marquis de Berghes à Namur et Luxembourg. Il nomma président du conseil privé le sieur Van Schorre.

Mais l'Empereur retarda son voyage. C'est pendant ce retard qu'il signa à Bruxelles, comme nous l'avons dit page 592, le 28 octobre 1540, l'acte secret de donation du duché de Milan à son fils unique. Le 31 octobre, il partit encore une fois pour la ville de Gand. Ces trois voyages en cette ville, avaient pour objet de s'assurer par lui-même que l'ordre y était rétabli. Il y séjourna le 1er novembre; le 2, il était à Audenaerde qu'il pacifia entièrement. (*V.* Vanden Esse.) Le 7 novembre, il était à Lille; le 13, à Cassel, localité située sur une montagne isolée au milieu des plaines de la Flandre et qui, dans les temps primitifs, était une île de la mer du Nord. Le 15, il était à Saint-Omer; le 20, à Béthune; le 22, à Arras; le 26, à Douai; le 28, à Valenciennes; le 18 décembre, au Quesnoy; le 24, à Namur; le 28, à Marche en Famene; le 31, à Arlon. Nous venons de décrire tout cet itinéraire, pour démontrer que l'empereur Charles-Quint, accompagné de la reine Marie, sa sœur, a visité en administrateur, toutes les provinces et les principales communes des Pays-Bas, imitant ainsi Philippe le Bon, son trisaïeul, fondateur de la monarchie, un siècle auparavant. Charles-Quint eut à Arlon une conférence avec Antoine, duc de Lorraine, surnommé le Bon, qui était le bienfaiteur de ses sujets. Nous avons dit page 592, que François, son fils, devait épouser la princesse Christine de Danemark, nièce de l'Empereur, et veuve du duc de Milan. Ce mariage s'effectua dans la même année.

Le 2 janvier 1541, l'Empereur était à Luxembourg; le 8, il prit congé de sa

sœur, qui ne l'avait point quitté depuis le mois de juillet de l'année précédente, et de sa nièce, la princesse Christine. Le 10 janvier, il était à Metz, alors une des villes impériales, non allemandes comme Toul, Verdun et Cambrai. Nous rendrons compte plus loin, de son second séjour à Metz, en 1544, et du siége célèbre de cette ville en 1552. A ce premier voyage, l'Empereur fut reçu à une lieue de la ville par le maire et les autres magistrats, qui lui en présentèrent les clefs, par l'évêque et tout le clergé en chape et par 300 jeunes gens en surplis. Il fut conduit sous un dais de soie jaune-orange jusqu'à la cathédrale. (*V.* Don Calmet *hist. de Lorraine.*) Le doyen prononça cette harangue, modèle de laconisme : « Sire, soyez le bienvenu ! »

CHAPITRE II.

Droits de Charles-Quint sur la succession du Danemark.

Le 23 février 1541, l'Empereur arriva dans la ville impériale de Ratisbonne : il y avait déjà séjourné en 1532. (*V.* page 513.)

La première affaire à traiter était les conditions de la pension dotale des deux filles de Christiern II, roi de Danemark et de l'archiduchesse Isabelle, comme nous l'avons dit p. 592, aux conférences de Bruxelles, parce que préalablement le roi Christiern III, reconnu depuis l'année 1534 roi de Danemark et de Norwége, par Gustave Wasa, roi de Suède, devait aussi être reconnu prince de l'Empire, en sa qualité de duc de Holstein-Sleswick. Les ambassadeurs de Gustave Wasa intervinrent en conséquence à la diète de Ratisbonne. Charles-Quint y fit valoir qu'en l'année 1523, après la déchéance de Christiern II des trois couronnes de Danemark, de Norwége et de Suède, ce devait être le prince Jean, fils aîné de Christiern II, né en 1518, et décédé, comme on l'a dit, en 1532, dans la même ville de Ratisbonne (*V.* p. 513), et qu'après le décès de ce jeune prince, c'était la princesse Dorothée, l'aînée des deux sœurs, qui devait lui succéder aux trois couronnes, et qu'avec elle on aurait dû y appeler son mari, le prince Frédéric, fils de l'électeur palatin; qu'un traité de paix avait été fait à Hambourg, en 1536, entre la régente des Pays-Bas et le roi Christiern III, et que, par ce traité, le prince Frédéric s'était désisté de ses prétentions et avait retiré ses armées du Danemark; que le roi Christiern II, père des deux princesses, ayant été déchu depuis l'année 1523, n'avait pu régler les intérêts de famille de ses enfants; que c'était par conséquent à l'Empereur de faire valoir leurs droits à une dot.

Comme les ambassadeurs de Christiern III, roi de Danemark, et de Gustave Wasa, roi de Suède, se refusaient à reconnaitre les droits de Dorothée et de

Christine aux trois couronnes et à une dotation, l'empereur Charles-Quint déclara que lui-même il avait des droits aux trois couronnes par le contrat de mariage d'Isabelle, sa sœur défunte; qu'il y était stipulé qu'à défaut d'héritiers à provenir de ce mariage (*V.* p. 201), lui, alors appelé Charles d'Autriche, en 1514, était l'héritier des futurs époux par le transport de leurs droits. L'Empereur menaça les ambassadeurs de faire valoir ses droits sur les deux couronnes de Danemark et de Norwége, et aussi sur la couronne de Suède, disant qu'il était assez fort pour les revendiquer. Les ambassadeurs ne pouvaient donner aucune réponse. En effet, ils n'avaient aucune instruction sur cette demande imprévue. Ils se retirèrent.

Les hostilités, que le traité de Gand du 14 avril 1540 (*V.* p. 592) avait fait cesser, recommencèrent. Le passage du Sund fut fermé aux navires hollandais et anversois. Les grains de la Pologne ne pouvaient plus être importés à Amsterdam. On craignait même que la ville libre de Lubeck, située sur la mer Baltique, ne s'emparât de ce commerce et ne le conservât. Bien plus, les deux rois de Danemark et de Norwége, Christiern III, et de Suède, Gustave Wasa, firent, le 29 novembre 1541, une alliance offensive avec le roi François Ier par le traité de Fontainebleau. Ils se disposaient à recommencer la guerre. Quelques mois plus tard, en 1542, ils firent aussi une alliance avec la ligue protestante de Smalkalde.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* disent que c'est à l'occasion de ces traités, que les deux rois du Nord et le roi de France se donnèrent le titre de *frères*, ce qui n'était pas antérieurement en usage. Ces écrivains n'ont pas observé qu'en 1538, l'Empereur et Jean Zapolya, roi de Hongrie (en partie), se qualifiaient de cette manière : *Fratri, amico et fraterni amoris continuum incrementum*. (*V.* Lanz, II, p. 292.)

Déjà, à cette époque, le roi de France, qui avait reconnu l'utilité d'une alliance avec la Porte Ottomane (*V.* p. 479), reconnaissait la même utilité avec le roi de Suède. La guerre de trente ans, au siècle suivant, en est la preuve.

Christiern III, dont les États étaient plus vulnérables que ceux de Gustave Wasa, à cause de son duché de Holstein-Sleswick, demanda des troupes au roi de Suède, son allié, mais celui-ci, déjà fatigué par les guerres qu'il avait soutenues pour se maintenir sur le trône depuis plus de dix-huit ans, finit par se déclarer neutre.

Alors Christiern III fit des propositions d'un nouveau traité de paix avec l'Empereur, qui les accueillit d'autant plus volontiers que le commerce des Pays-Bas avec la mer Baltique était en souffrance. (*V.* ci-dessus.) Des plénipotentiaires s'assemblèrent d'abord à Brême, ensuite à Munster en Westphalie, et enfin à Kampen dans la province d'Over-Yssel. La paix fut signée en 1542. Nous ignorons ce qui fut convenu au sujet de la dot des deux nièces de Charles-Quint. Depuis ce temps, les deux États, également intéressés à l'avantage de leurs relations commerciales, étaient dans une position pacifique qui durait encore après le règne de Charles-Quint, et même après l'union d'Utrecht, en 1580.

Dans cette conférence, tenue primitivement à Worms, le chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle prononça, en langue latine, un discours éloquent pour proposer la conciliation. Ce discours fut imprimé. Eckius, qui avait été, en 1521, le ministre accusateur de Luther, disputa théologiquement en termes convenables avec Melanchton, que nous avons vu toujours le plus modéré des protestants. Nous devons nous abstenir de rendre compte de ce qui concerne les dogmes. Nous ferons seulement observer qu'il y eut des discussions sur la suppression des ordres monastiques, les princes protestants ayant retiré de grands bénéfices par l'incorporation des biens meubles et immeubles du clergé régulier. Déjà Henri VIII en avait, depuis quelques années, enrichi ses domaines dans son royaume d'Angleterre.

Depuis que l'Empereur était à Ratisbonne, les conférences commencées à Worms s'y continuèrent. (*V.* Heiss, *Hist. d'All.*, I, p. 437.) Jamais les deux communions ne furent plus près de s'entendre. Nous citons pour le démontrer, le texte de l'histoire catholique du père Barre, chanoine régulier de Sainte-Geneviève et chancelier de l'université de Paris (VIII, p. 531) : « Pour continuer les conférences, dit-il, l'Empereur avait élu parmi les catholiques, Jean « Eckius, Jean Pflug, vieil ami de l'empereur Maximilien, et George Grepperus. Les protestants choisirent Melanchton, Bucer de Strasbourg et Jean « Pistorius. L'Empereur nomma pour présider le colloque, Frédéric, prince « palatin, son neveu, et Nicolas Perrenot de Granvelle, son chancelier.

« L'Empereur, ajoute le père Barre, chargea quelques prélats d'y assister, « afin que tout se passât avec plus de dignité. » Dans la première conférence, Granvelle présenta un ouvrage qui avait pour titre : *Le livre de Concorde.* Ce livre avait été offert à l'Empereur. Nous dirons, pour abréger, qu'il y eut opposition de la part des protestants sur divers points dogmatiques Nous ne nous permettons pas d'en rendre compte, voulant, comme historien politique, rester dans une impartiale neutralité. Ils avaient accordé les autres articles. L'Empereur les présenta à la diète. Ce prince saisit cette occasion pour proposer aussi une réformation des abus dans l'État et dans l'Église.

« Les évêques, continue le père Barre, rejetèrent entièrement le livre de la Concorde de Nicolas Perrenot de Granvelle et tous les actes du colloque. Contarini, « légat du pape, déclara qu'il fallait en référer au souverain pontife. » Pfeffel, écrivain luthérien de *l'Histoire d'Allemagne*, à la date de l'année 1541, dit, à cette occasion, que le légat ayant prévu que le colloque et toute l'assemblée auraient eu l'issue ordinaire de toutes les disputes de religion, s'appliqua à gagner l'esprit des princes protestants. Il y réussit tellement, que l'on était sur le point de s'accorder en ce qui concerne plusieurs articles controversés.

Il faut observer qu'à cette époque, l'exercice du culte public du protestantisme dans les pays qui en avaient adopté les principes, était un fait entièrement accompli dans presque toute la moitié septentrionale de l'Allemagne, dans d'autres États au nord de l'Empire, dans la province prussienne de l'ordre teutonique, en Suède, en Danemark, etc. Les nouvelles opinions protestantes s'infil-

traient en Angleterre et en Écosse. En vain Charles-Quint se faisait illusion dans ses idées conciliatrices sur le rapprochement des deux communions; l'on n'était convenu en réalité que de reconnaître cinq articles dissidents. (*V.* Heiss, ***Hist. de l'Emp.*** I, p. 437.)Si nous traitions cette histoire sous le rapport théologique, nous démontrerions que la dissidence, en ce qui concerne un très-petit nombre d'articles tenant au dogme et à la hiérarchie, rendait la réunion impossible.

CHAPITRE III.

Suite des opérations de la diète de Ratisbonne.

Un autre objet important de la diète de Ratisbonne était le moyen de se préparer à se défendre contre les Turcs. (*V.* p. 591.)

Il y avait eu, le mardi 5 avril 1541, une séance solennelle présidée par l'Empereur en personne, assis sur un trône et assisté par le prince palatin Frédéric, son neveu, mari de Dorothée, et en l'absence du roi des Romains, qui était en Hongrie pour surveiller les mouvements des Turcs, dont nous rendrons compte ultérieurement. Les princes et les députés, tant catholiques que protestants, étaient aussi présents à la diète.

L'Empereur y fit prononcer en son nom, par le chancelier Perrenot de Granvelle, un très-long discours. La traduction française en est au texte de l'itinéraire de Vanden Esse. Il s'y trouve aussi un résumé de toutes ses opérations depuis son départ d'Allemagne en 1533, en Italie, en Espagne, en Afrique et aux Pays-Bas. Il rend compte de ses démarches auprès des deux papes qui se sont succédé, Clément VII et Paul III, pour la convocation d'un concile, ainsi que de ce qu'il a fait pour abaisser la puissance ottomane tant par terre que par mer.

En ce qui concerne la présente diète, le chancelier dit que l'Empereur a demandé au pape un légat conciliateur en matière de polémique religieuse; que depuis le 23 février il y travaille « en bonne, chrétienne et impériale volonté. » Il dit qu'il espère beaucoup de réciprocité de la part des princes de l'Empire.

Pour ce qui regarde spécialement la guerre contre les Turcs, le chancelier dit aussi, au nom de l'Empereur, que la défense commune ne doit plus être troublée par les dissensions; que l'on doit observer la paix, l'équité, le droit, la justice, la police et la tranquillité.

Après avoir entendu ce discours, les électeurs, les princes, les prélats et les envoyés des villes se retirèrent pour délibérer. La réponse, faite par l'archevêque de Mayence, chancelier de Germanie, fut de demander par écrit l'exposé du discours prononcé au nom de l'Empereur. Pendant les conférences politiques, les docteurs, tant catholiques que protestants, qui ont déjà été nommés, reprirent leurs conférences théologiques.

Ce fut seulement le 28 mai 1541 que les docteurs des deux communions achevèrent leurs conclusions. Ils les transmirent à l'Empereur le 31 du même mois. Ces conclusions, comme les précédentes, n'aboutirent à rien quant à la solution des articles sur lesquels on n'avait pu s'entendre; mais elles eurent un résultat favorable à la paix publique. La concorde existait de part et d'autre, c'est tout ce que l'Empereur pouvait espérer pour le moment.

Le 8 juin 1541, toute la diète s'étant assemblée en la salle de la cour de l'Empereur, Sa Majesté étant sur un trône, lecture fut faite des résultats de ces diverses conférences. Copie en fut donnée à l'Empereur; mais le lendemain, 9 juin, les opérations furent interrompues par la nouvelle que les Turcs se préparaient à envahir la Hongrie et que, par conséquent, ce pays était en danger d'être conquis, ce qui fut confirmé le 21 suivant par l'arrivée du roi Ferdinand. Déjà le 11 juin, d'autres nouvelles provenant d'Italie, de la part de don Garcia de Tolède, capitaine des galères de Naples, avaient annoncé que la guerre recommençait sur la côte barbaresque.

Le 25 juin 1541, la diète de Ratisbonne se réunit une seconde fois : le roi des Romains y était présent. L'Empereur y exposa que les Turcs s'approchaient de la ville de Bude. Il demanda un subside.

Le 28, les princes catholiques de la diète accordèrent un subside de 80,000 florins d'or par mois durant trois mois; les princes protestants en accordèrent le double, offrant, outre cela, corps et biens pour le service de l'Empereur. Tels furent les heureux résultats de la politique conciliatrice de l'empereur Charles-Quint. Plût à Dieu qu'il eût été possible de s'entendre sur les articles impossibles à concilier !

Le 12 juillet 1541, l'Empereur reçut la nouvelle que les Turcs venaient de faire un débarquement sur les côtes d'Italie. Dès lors, il prit la résolution de partir pour cette péninsule; il confia à son frère le sort de la chrétienté à la frontière de Hongrie.

Le 29 juillet, la diète de Ratisbonne décréta par un recès (*V.* Vanden Esse) : 1° que les opérations des théologiens des deux communions seraient présentées au futur concile général; 2° que l'on désirait la tenue de ce concile dans une ville d'Allemagne; 3° que les prélats travailleraient à la réformation des abus de leurs églises respectives; 4° que la paix faite à Nuremberg et à Smalkalde, en 1532 (*V.* page 513), serait maintenue; 5° que les églises du culte protestant seraient conservées dans leur état, jusqu'à la décision du futur concile.

Outre ces clauses, les princes de l'Empire ajoutèrent au subside déjà voté, 10,000 hommes de pied et 10,000 chevaux pour aider le roi de Hongrie pendant quatre mois. Une autre levée de 20,000 hommes de pied et 4,000 chevaux, pour faire la guerre aux Turcs pendant trois ans, fut aussi décrétée.

Enfin, toute impression et publication de libelles injurieux contre l'un ou l'autre parti, fut défendue. Cette défense est l'origine de la censure politique en librairie.

Cette mémorable diète de Ratisbonne porta le nom de premier intérim de

Religion. « Chacun, dit Vanden Esse, témoin oculaire, portait jusqu'aux cieux la « louange de l'Empereur à son départ de Ratisbonne, pour la bonne œuvre que « Sa Majesté y a faite, qui, à la vérité, n'a pas été sans grandes difficultés, sans « travail continuel, sollicitude et diligence. » Ainsi, l'œuvre commencée en 1517, par un simple moine augustin, professeur à l'université de Wittenberg, œuvre plus radicale que celle de Jean Huss, était achevée. Mais la fermeté et la modération de Charles-Quint et de Ferdinand, son frère, avaient résisté au torrent de cette réformation religieuse, dans la moitié méridionale de l'Allemagne. Il ne nous appartient pas à nous, simple historien rapporteur, de faire tout l'éloge mérité par ces deux augustes frères.

Le manuscrit de Winghius (*V.* le n° 17,445 de la Bibliothèque de Bourgogne), d'une écriture du XVI[e] siècle, atteste que les seuls souverains laïcs de l'Autriche, de la Bavière, de Clèves et de Lorraine, avec quelques princes moins puissants et les électeurs ecclésiastiques, et quelques autres prélats de l'Empire, maintinrent la religion romaine dans l'Allemagne, les autres princes avaient adopté le luthéranisme; et que si les grandes villes impériales d'Aix-la-Chapelle, de Cologne et de Metz (nous pouvons ajouter en partie Ratisbonne et Francfort) avaient conservé l'ancienne communion, presque toutes les autres principales villes libres et impériales s'étaient déclarées en faveur de la ligue protestante de Smalkalde. C'était surtout Augsbourg, Ulm, Strasbourg et Francfort S/M en partie, Hambourg, Lubeck, Brême, Nuremberg, cités riches et puissantes. Nous devons ajouter que, parmi ces grandes villes, Ratisbonne et Francfort, étaient retenues dans l'antique obédience par la présence de l'Empereur, qui doit y séjourner à certaines époques.

Ce serait sortir du cadre de cette histoire que de faire connaître les différents rites du luthéranisme, tels que ceux du Danemark, de la Norwége et de la Suède, et de quelques villes impériales, qui ont conservé une très-grande partie du rite catholique-romain, tandis que d'autres s'en sont éloignés. Nous ne rendrons point compte non plus qu'à l'imitation de Luther, en l'année 1536, un simple curé de Noyon, en Picardie, Calvin, dédia au roi François I[er], fils aîné de l'Église, son ouvrage intitulé : *Institutio Christiana,* réimprimé en latin et en français en 1553, dans la ville de Genève, attenante à la Suisse; et qu'une partie de la jeune noblesse des Pays-Bas, de France et d'Écosse, en adoptèrent les maximes sous le nom de calvinisme. Sous les règnes d'Édouard VI et d'Élisabeth, en Angleterre, ces maximes furent mêlées aux principes catholiques du schisme commencé par le roi Henri VIII.

CHAPITRE IV.

Arrivée de l'Empereur en Italie.

Le même jour de la clôture de la diète, le 29 juillet 1541, l'Empereur partit de Ratisbonne. Il fut accompagné, jusqu'à une lieue de la ville, par les princes de l'Empire et, sans doute par son frère. Cette époque est une des plus belles de son règne.

Le 30 juillet, il était à Freysing; le 31, à Munich : il y séjourna le 1er août; il y fut reçu solennellement par l'électeur de Bavière. Il y prit, aux environs, le délassement de la chasse. Il se dirigea ensuite vers le Tyrol, dans les États de son frère. De là, il vint à Insprusck, où il y fut reçu par la reine Anne de Bohême, sa belle-sœur, entourée de deux des princes et de deux des princesses, ses enfants, et d'un autre prince enfant qu'elle portait sur les bras.

Le 10 août, il était dans la ville de Trente. Le duc de Camerino, son gendre, qui avait épousé Marguerite Vander Genst, sa fille naturelle (*V.* p. 539), connue plus tard sous le nom de duchesse de Parme, vint au-devant de lui. Le 14 août, il empruntait le territoire vénitien pour arriver dans le duché de Milan. Le 16, il était à Mellara, petite ville du duché de Mantoue. Le duc François II, son neveu, ayant épousé l'archiduchesse Catherine, une des filles du roi Ferdinand, était venu au-devant lui. (*V.* Vanden Esse.) Cinq ambassadeurs vénitiens l'accompagnaient. Il fut reçu par le marquis du Guast, gouverneur général du Milanais, à la tête de 200 arquebusiers à cheval et de 100 chevau-légers. Le 15 août, l'Empereur était à Peschiera; le 18, à Crémone; le 21, à Marignan; le 22, à Milan. Son entrée dans cette dernière ville, fut solennelle. Il y tint sur les fonts de baptême un enfant du marquis du Guast. Après la solennité, il fit une visite à la marquise, mère de l'enfant. Toutes les personnes de sa cour assistèrent à un banquet. C'est ainsi qu'il honorait, nous le répétons encore une fois, le mérite et les services de ses fidèles capitaines.

Le 29 août, l'Empereur vint à Pavie; le 31, à Alexandrie; le 3 septembre, à Gênes. Il y combla de témoignages d'amitié André Doria, qu'il avait institué, quelques années auparavant, prince de Melfi (*V.* p. 436), et qui avait été, sous le protectorat de l'Empereur, un des nouveaux fondateurs de la république de Gênes. (*V.* p. 183.)

Le 7 septembre, l'Empereur envoya le chancelier de Granvelle à Lucques, vers le pape qui récemment y était arrivé. Le 10 septembre, à cinq heures après-midi, il s'embarqua. Sa flotte composée de dix-sept galères était commandée par l'amiral Doria. Une autre escadre, qui transportait le vice-roi de Naples, vint au-devant de lui. Elle se composait de treize galères. L'Empereur débarqua au

petit port de Via-Reggio à trois lieues de Lucques. Le duc de Ferrare était venu au-devant de lui. Il entra solennellement dans cette ville. Le pape Paul III l'y attendait, assis dans la principale église, près du grand autel. L'Empereur vint se mettre à genoux sur les marches de l'autel, fit sa prière, et ensuite baisa les pieds du saint-père. Il alla s'asseoir sur un autre siége près de Sa Sainteté.

Le pape rentra dans ses appartements après une première conférence avec l'Empereur. Le lendemain, ils eurent une autre conférence très-longue, qui avait pour objet l'ouverture du concile, pendant la prochaine année 1542, ce qui sera expliqué ultérieurement. L'Empereur informa ensuite le pape qu'il avait l'intention de faire immédiatement une expédition pour reconquérir la ville et la régence d'Alger, soumises autrefois aux rois catholiques Ferdinand et Isabelle. (*V.* ci-dessous.)

Pendant son séjour à Lucques, l'Empereur reçut la visite de Marguerite, sa fille naturelle, alors duchesse de Camerino, âgée de 19 ans, dont le mari était venu au-devant de lui à Trente. Nous rappellerons ici (*V.* p. 540), qu'Octave Farnèse, fils naturel de Paul III, avait été institué par le souverain pontife, duc de Castro, et que le fils de celui-ci était duc de Camerino : il était, par conséquent, petit-fils de Sa Sainteté.

Le 18 septembre, l'Empereur prit congé de Sa Sainteté et de la duchesse Marguerite, sa fille. Le 24, il était au port de la Spezzia : un renfort de galères de Malte y arriva ainsi que six galères génoises. (*V.* Vanden Esse.)

Le 28 septembre, à cause du gros temps, l'Empereur prit terre à la côte de l'île de Corse, qui était alors sous la domination génoise.

CHAPITRE V.

Expédition d'Alger.

Le 1er octobre 1541, l'Empereur était à San-Bonifacio, dans son royaume de Sardaigne : il y séjourna jusqu'au 6 du même mois. Il alla ensuite au port d'Alghieri, à la côte occidentale de la même ile : treize galères napolitaines vinrent rallier son escadre à l'entrée du détroit qui sépare les deux iles de Corse et de Sardaigne. Le 13 octobre, il était dans l'île de Majorque. C'est là et à Iviça qu'il avait fait assembler les troupes espagnoles et belges de terre et de mer, et les flottes, dont nous avons fait l'énumération plus haut, pour l'expédition d'Alger.

Nous avons fait connaître, à la page 231, avant l'expédition de Tunis, les diverses possessions conquises par les Espagnols sur la côte barbaresque. Nous dirons, d'après M. Baude (*V. L'Algérie*, tome II, p. 2), qu'au mois de septembre 1505, les troupes de Ferdinand le Catholique, en sa qualité de roi

d'Aragon, s'emparèrent de Mers-el-Kébir, c'est-à-dire Mers-le-Grand, ville alors regardée, disent les chroniques du temps, comme la *clef de l'Afrique*, et qu'en l'année 1509, la couronne d'Espagne était souveraine de la forteresse d'Oran, à une lieue de Mers-el-Kébir, en face de la côte d'Espagne, pour 199 ans; ce qui, pour éluder la défense faite par la loi mahométane, de céder aucune localité aux chrétiens, signifiait à perpétuité. La forteresse d'Oran est placée sur une roche escarpée, dans le royaume de Tlemcen, à 50 lieues à l'ouest d'Alger.

Nous avons dit aussi, page 231, qu'en l'année 1510, le cardinal Ximenès, régent de Castille pour Charles-Quint, alors mineur, avait envoyé Pierre Navarre avec une flotte afin de soumettre, sur la côte barbaresque, l'importante forteresse de Bougie, à 30 lieues à l'est d'Alger, et d'autres places.

Dès le XIIe siècle (V. *L'Algérie*, par M. Baude, I, p. 113), le port de Bougie était en relations commerciales avec les Espagnols. Le 6 janvier 1510 fut le terme de la prospérité de ce port, par la conquête des Espagnols, quoiqu'ils y laissassent subsister les mosquées. Nous ajouterons qu'en 1555, cet important boulevard se rendit aux janissaires turcs, lorsque le règne glorieux de Charles-Quint finissait.

Nous avons expliqué, page 526, à la date de 1535, la belle expédition de Tunis.

Nous ne dirons rien des autres possessions espagnoles en Afrique.

Cependant nous devons rendre compte, à la présente date de 1541, de l'expédition d'Alger; elle fut contrariée par les tempêtes du littoral africain, qui la rendirent inexécutable.

L'amiral Doria commandait la nombreuse escadre que nous venons de faire connaître. Il y avait, outre cela, au delà de soixante navires munitionnaires. Le duc d'Albe commandait l'armée de débarquement, composée de 6,000 Allemands, 8,000 Espagnols et Belges, et 6,000 Italiens.

Le mardi 18 octobre 1541 (l'an 948 de l'Hégire), au point du jour, la flotte mit à la voile. Elle fut ralliée par les galères de l'ordre de Malte. La côte barbaresque fut en vue le 20 octobre; malheureusement la saison d'automne était avancée, et l'on ne devait s'attendre qu'à de mauvais temps. La division navale sur laquelle était l'Empereur, arriva à sept milles maritimes à l'ouest de la ville d'Alger; elle manœuvra pendant plusieurs jours du cap Caxire au cap Metafuz, contrariée par les vents de mer. (*V.* dans l'*Univers* de 1850, *L'Algérie*, par MM. les capitaines du génie français Rozet et Carette, p. 228.) Les Barbaresques, ayant aperçu la flotte, se préparèrent à la défense, en allant au-devant du lieu probable de débarquement.

La flotte entière était en vue de la ville d'Alger. Une tentative de débarquement se fit près de la ville; mais le vent s'étant levé, il fallut reprendre le large et faire une autre tentative vers l'ouest, à seize milles d'Alger, d'après le conseil et le commandement de l'amiral Doria, au port de Metafuz, où jadis Scipion l'Africain, avait débarqué pour se diriger vers Zama où il fut vainqueur d'Annibal et d'où il menaçait Carthage. C'était dans les parages de Sidi Ferruch, où les troupes françaises débarquèrent en 1830. Le général Bourmont avait-il lu l'ex-

pédition de Charles-Quint, de même que cet empereur avait lu l'expédition de St-Louis à Tunis? (*V.* p. 533.) Nous l'ignorons.

Le dimanche 23 octobre 1541, la mer étant devenue calme, le débarquement commença entre l'embouchure de l'Arach et la ville, sur la plage du Hamma. (Les Français, le 14 juin 1830, débarquèrent dans les criques de la presqu'île de Sidi-Ferruch.) L'infanterie et la cavalerie de l'Empereur Charles-Quint, ayant seulement leurs armes, furent descendues dans des canots qui étaient protégés par l'artillerie des galères et de plusieurs gros navires. La troupe prit terre dans un lieu marécageux, ayant de l'eau jusqu'aux genoux. L'Empereur était à cheval parmi la troupe débarquée. Celle-ci culbuta la cavalerie barbaresque, qui était accourue sur le rivage. L'Empereur s'écriait : « Courage! « courage! vous aurez les prémices de la gloire. Cette action est notre première « récompense! » Le débarquement entier se fit sans autre opposition de l'ennemi; mais la mer s'étant élevée avec violence, il y eut impossibilité de débarquer l'artillerie de siége. L'amiral Doria, dans sa longue et savante expérience, manœuvra avec succès pendant longtemps pour empêcher les avaries. Le 24 octobre, l'armée arrivait à un mille à l'ouest de la ville d'Alger. L'Empereur établit son camp dans des vignes au Marabout de Sidi-Jacoub. (*V.* MM. Rozet et Carette.) Les Espagnols, les Belges, les Siciliens et les chevaliers de Malte s'emparèrent des hauteurs qui couronnent la place; d'autres Italiens s'établirent sur le rivage, et les Allemands formèrent un corps de réserve pour renforcer soit les Italiens, soit les Espagnols et les Belges. Malheureusement, une tempête commença : une pluie froide tomba par torrents successivement dans la journée. La tempête continua le 25 et le 26 : il fallait résister à la fois aux éléments et aux attaques des Turcs et des Maures, qui sortaient de la place et qui se dirigeaient également contre les Italiens, les Espagnols et les Belges; mais ils furent repoussés et poursuivis jusqu'aux portes de la ville. Malgré le mauvais temps, l'Empereur et ses gentilshommes étaient à cheval, et conduisaient eux-mêmes toutes les opérations. Le vice-roi de Sicile, avec les chevaliers de Malte, tenta d'entrer pêle-mêle dans la ville avec les fuyards; mais Assan-Aga, commandant à l'intérieur de la ville, devina ce projet à cause de l'ardeur mise par les chevaliers de Malte à poursuivre les fuyards. Il fit abaisser les ponts-levis et fermer les portes, abandonnant ainsi à la merci des Chrétiens un grand nombre de Turcs et d'Arabes qui furent tués.

La tempête continuait. La flotte, ne pouvant plus obéir aux signaux de l'amiral Doria qui lui ordonnait de tenir le large aussi loin qu'il était possible, éprouva de grandes avaries. Onze navires portant la grosse artillerie, et d'autres, furent brisés ou perdus sur la côte.

Le 26 octobre, l'Empereur, privé de son artillerie et de munitions, se retira, par le rivage, à trois milles d'Alger, dans la direction du port de Bougie qui était alors une des forteresses espagnoles sur la côte d'Afrique. Le 28, il se transporta à deux milles plus loin. Il traversa une grande rivière. La retraite se faisait en bon ordre. Les malades et les blessés étaient au milieu de l'armée

en marche. L'Empereur surveillait avec le plus grand soin l'arrière-garde. Pour soutenir le courage de l'armée dans un moment où le désordre eût été la cause de sa perte, il fit proclamer qu'en récompense des services du duc d'Albe, commandant en chef, il le nommait son grand maître de l'hôtel. Il récompensa aussi, dans ces terribles moments, par un don équivalent à un revenu de 3,000 ducats, le vieux amiral Doria, qui parvint enfin à communiquer avec le rivage, la tempête s'étant calmée.

Le mardi 1er novembre, jour de la Toussaint, l'Empereur reconnut qu'il y avait impossibilité de recommencer les opérations du siége, n'ayant plus une flotte capable de le soutenir, ni d'artillerie; mais avant de continuer sa retraite, il fit mettre cinq navires en croisière pour observer le port d'Alger.

Parmi les généraux espagnols qui commandaient des corps des troupes dans l'armée expéditionnaire, il y avait Fernand Cortèz, le conquérant et vice-roi du Mexique, et ses deux fils. Cortèz était revenu en Europe l'année précédente. Aussitôt qu'il eut appris que le siége d'Alger allait être levé, il offrit à l'Empereur de continuer les opérations avec les troupes espagnoles et la moitié des Allemands et des Italiens. « Cette proposition, dit l'historien Solis, fut « approuvée par tous les soldats de l'armée de terre et rejetée par l'avis des « officiers et des soldats des vaisseaux, et même par le duc d'Albe; ce qui ne « doit pas étonner de la part de celui-ci qui avait de l'ombrage envers tous les « généraux dont l'opinion n'était pas soumise à la sienne. »

Le vendredi, 4 novembre, l'Empereur revint avec son armée dans le port de Bougie.

Les débris de la flotte y abordèrent successivement. L'embarquement des troupes se fit. L'Empereur en renvoya une partie à Majorque, une deuxième partie en Sardaigne, une troisième partie à Valence; mais il laissa une forte garnison à Bougie, dont il fit augmenter les fortifications pendant son séjour; car, disent les relations, c'était une chose probable qu'après son départ, les Maures et les Turcs viendraient assiéger cette place.

Le samedi et le dimanche suivants, les cinq galères qu'il avait laissées en observation devant Alger, entrèrent au port de Bougie.

Le 17 novembre après-midi, le temps étant clair, l'Empereur s'embarqua; mais une tempête commençant à s'élever, il rentra dans le port. Il n'en sortit définitivement que le mercredi 23 novembre à dix heures du soir, conduit par l'amiral Doria, resté, comme lui, un des derniers dans ces funestes parages.

Au mois de juillet de l'année suivante, ce que l'Empereur avait prévu arriva : la ville de Bougie fut attaquée par les Maures; mais ceux-ci furent repoussés. Cependant, elle fut prise quelque temps plus tard.

Afin de ne point être accusé de partialité envers celui qui fut le plus grand de nos princes souverains des Pays-Bas, nous reproduisons le passage suivant de Robertson (V. *Hist. de Charles-Quint*, éd. de Bruxelles, 1829, III, p. 227): « Dans cet horrible enchaînement de malheurs, Charles déploya de grandes « qualités que le cours suivi de ses prospérités ne l'avait pas mis jusqu'alors à

« portée de faire connaître. Il fit admirer sa fermeté, son caractère, sa grandeur « d'âme, son courage et son humanité; il supportait les plus grandes fatigues « comme le dernier soldat de son armée; il exposait sa personne partout où le « danger était le plus menaçant; il ranimait le courage de ceux qui se laissaient « abattre; il visitait les malades et les blessés, et les encourageait tous par des « discours et son exemple. Quand l'armée se rembarqua, il resta un des der- « niers sur le rivage, quoique un corps d'Arabes qui n'était pas éloigné menaçât « de fondre sur l'arrière-garde. Charles répara en quelque sorte, par une si « noble conduite, la présomption et l'entêtement qui lui avaient fait entre- « prendre une expédition si funeste à ses sujets. »

Le 26 novembre 1541 à sept heures du soir, l'Empereur débarquait dans la ville de Majorque. Il congédia l'amiral Doria en le remerciant avec effusion.

Celui-ci revint à Gênes. Le mercredi 30 novembre, l'Empereur était dans la ville de Valence, sur le continent de l'Espagne après deux années d'absence.

Le mauvais succès de l'expédition d'Alger n'avait pas découragé Charles-Quint. En 1543, il ordonna au gouverneur d'Oran, le brave comte d'Alcaudette, d'effectuer une expédition contre Tlemcen pour faire triompher les droits du souverain qui avait été détrôné, comme antérieurement Mulei-Hassem, de Tunis. Alcaudette, quoique n'ayant pas de troupes suffisantes pour attaquer l'usurpateur, mais animé par le point d'honneur, livra bataille, fut vaincu et repoussé : « L'affront que venaient d'essuyer les armes espagnoles, disent MM. Rozet et « Carrette, ne pouvait pas rester sans vengeance. Charles-Quint envoya de nou- « velles troupes à Oran. Le comte d'Alcaudette en prit lui-même le commande- « ment et partit d'Oran le 27 janvier 1544 avec une armée composée de 9,000 « fantassins et 400 cavaliers. » Il conquit près de Tlemcen une redoute qui renfermait les magasins de l'usurpateur; celui-ci prit la fuite. Le souverain légitime fut rétabli dans ses États, de même que, neuf ans auparavant, l'avait été Mulei-Hassem à Tunis. Nous ne raconterons point les autres expéditions heureuses du comte d'Alcaudette, qui suivirent la reddition de Tlemcen.

CHAPITRE VI.

Retour de l'Empereur en Espagne : — Affaires de Hongrie.

Le 1er décembre 1541, l'Empereur, de retour de l'expédition d'Alger, était à Alicante. Il laissa dans Carthagène le comte Charles d'Egmond qui était malade de l'expédition d'Alger et qui mourut peu de jours plus tard. Le titre comtal de cette illustre maison passa au brave et infortuné Lamoral, son frère, qui périt martyr politique sur l'échafaud, en 1568, à Bruxelles.

Le 18 décembre, l'Empereur était à Valladolid. Philippe, prince d'Espagne,

son fils, alors âgé de quatorze ans, était venu au-devant de lui avec toute sa cour. Le 31 décembre, l'Empereur arrivait à Tolède. Le 5 janvier 1542, il était à Madrid; le 26, à Valladolid. Les cortès de Castille y furent convoquées pour le 10 février suivant.

A l'ouverture de la session, l'Empereur rendit compte de toutes ses opérations depuis son départ d'Espagne. Les cortès lui manifestèrent toute leur affection; ils le supplièrent avec sympathie, à cause des malheurs qu'il avait éprouvés à Alger, de ne plus voyager hors de l'Espagne. L'Empereur répondit que son âge commençait à s'avancer, qu'il ne désirait pas mieux de ne plus voyager hors de l'Espagne, mais qu'il ne pouvait l'assurer.

La session des cortès de Castille dura jusqu'au mardi 4 avril 1542. Elles votèrent un subside d'un million deux cent mille ducats. C'était le plus haut subside qui eût été accordé jusqu'à cette époque. Il en fut de même dans les cortès d'Aragon, de Valence et de Catalogne avec le Roussillon, qui s'assemblèrent à Monçon le 31 août suivant. Elles votèrent chacune cinq cent mille ducats pour soutenir la guerre que les Français commençaient dans le Roussillon.

Tandis qu'en Espagne des subsides étaient votés avec sympathie à l'empereur Charles-Quint, une diète convoquée à Spire votait aussi des subsides à Ferdinand son frère, roi des Romains, pour repousser les Turcs qui envahissaient la Hongrie. Nous allons en rendre compte.

Nous avons expliqué page 437, que, par un accord entre Ferdinand, roi des Romains et Jean Zapolya, le royaume de Hongrie, après la mort du roi Louis II et la perte de la bataille de Mohacz, en 1526, avait été partagé entre Zapolya, élu immédiatement par une minorité de la noblesse, et Ferdinand, élu un peu plus tard par une majorité; mais Zapolya n'était reconnu que viagèrement, d'autant plus que jusqu'à la dernière année de son existence, il n'avait pas eu de postérité. Il était décédé le 21 juillet 1540; mais il avait épousé, l'année précédente, Elisabeth, fille de Sigismond, roi de Pologne. Elle mit au monde un fils posthume, appelé Sigismond comme son aïeul. Il fut reconnu roi, sur les fonts de baptême. La reine Élisabeth étant veuve, eut recours au sultan Soliman qui prit sous sa protection la mère et l'enfant.

Le roi Ferdinand était venu en 1540 à Bruxelles, comme nous l'avons dit au récit de la soumission de la ville de Gand, page 591, pour se concerter avec l'Empereur son frère : il voulait réunir à sa couronne la part du royaume de Hongrie que le feu roi Zapolya avait possédée en viager. Il fit assiéger la ville de Bude, conquise par les partisans de Zapolya.

Le sultan Soliman était accouru avec une armée considérable au secours de cette place. Il y eut impossibilité que le roi Ferdinand le repoussât. Une grande bataille avait été livrée près de cette ville; les Autrichiens avaient été vaincus. Le sultan Soliman s'empara de cette capitale et de toute la basse Hongrie. Il relégua la reine Élisabeth et son fils Sigismond dans la Transylvanie, leur laissant cette seule province.

Le roi Ferdinand fit proposer au sultan Soliman d'être son tributaire pour le

royaume de Hongrie ; mais Soliman, s'étant déclaré souverain de ce royaume, fit proposer à Ferdinand d'être aussi son vassal pour ses États d'Allemagne. Le corps germanique tout entier était intéressé à repousser cette demande par la force des armes. Le roi Ferdinand, pour se rendre la diète de Spire plus favorable, annonça que l'Empereur, son frère, avait pris des arrangements avec le pape afin de convoquer le concile; et, ce qui fut encore mieux accueilli, le 23 mars 1542, un légat du saint-siége était arrivé à Spire et avait déclaré que, selon les intentions manifestées à la diète de Ratisbonne, le concile ne serait assemblé ni à Mantoue, ni à Bologne, ni dans aucune autre ville d'Italie, mais en la ville de Trente, en Allemagne, dans le Tyrol italien.

Voici les détails des subsides votés par la diète de Spire pour le roi Ferdinand afin de combattre les Turcs (V. *Papiers d'État*, II, p. 619) : Une armée impériale de 40,843 hommes de pied, 8,543 chevaux, non compris le contingent du cercle d'Autriche, que le roi Ferdinand devait fournir;

Un impôt de 5 florins par 1,000 florins sur les biens meubles et immeubles, sans y comprendre les habillements, bagues et vaisselles;

30 florins par mille sur les rentes au denier 20;

Le dixième des revenus des gens d'Église, sans exception de la noblesse;

Un florin payable par chaque personne de la religion juive.

L'armée et l'argent devaient être envoyés à Vienne entre le 15 avril et le 1er mai.

Christiern III, roi de Danemark, duc de Holstein, et Antoine duc de Lorraine, contribuèrent en raison de la partie afférente de leurs États qui relevaient de la juridiction de l'Empire.

Une ambassade fut envoyée au roi François Ier afin qu'il vînt participer à ces moyens de défense en envoyant de la cavalerie à Vienne, en Autriche, avant le 1er mai. Le texte du récès de la diète dit ensuite : « Et pour ce que le roi de « France peut se considérer comme prince expert dans la guerre, durant cette « expédition est bien requis que nulle guerre ne se fasse en la chrétienté. »

Malheureusement le contraire arriva. Nous allons voir que le roi François Ier recommença la guerre dans le moment qui lui était le plus opportun, par l'embarras que les armées de Charles-Quint éprouvaient en Allemagne, en Italie et contre l'empire ottoman

CHAPITRE VII.

Renouvellement de la guerre par François Ier.

Nous devons interrompre le récit des préparatifs de guerre contre les Turcs pour faire connaître les motifs qui firent rompre par François Ier, la trêve de dix ans qu'il avait conclue à Nice en 1538, par laquelle ses armées continuaient d'occuper militairement la ville de Turin.

Depuis l'année 1530, François Ier avait une ambassade permanente à Constantinople, comme nous l'avons expliqué page 479. La république de Venise y avait aussi une semblable ambassade depuis un traité de paix signé le 2 octobre 1540, dans la capitale de l'empire ottoman. (V. *Dipl.* Dumont, IV, p. 191.) Quelques mois plus tard, le roi François Ier, qui continuait d'occuper militairement la ville de Turin et une partie du Piémont, avait envoyé par la route d'au-delà des Alpes, deux ambassadeurs. Le premier était César Fregose, né Génois, chevalier de son ordre, qui allait à Venise, et l'autre était Antoine Rinçon, qui allait par Venise à Constantinople. Ce dernier était né Espagnol : il avait quitté le service de l'Empereur aux Pays-Bas, et il était gentilhomme de la chambre du roi. Ils voyagèrent ensemble et arrivèrent le 1er juillet 1541 à Rivoli, formant le projet de descendre dans une barque le Pô à Turin, parce que Rinçon était si replet que le voyage par terre le fatignait extrêmement. Langey qui avait le commandement de la place de Turin pour le roi de France, avait été averti que des inconnus se proposaient d'assassiner les deux ambassadeurs. On présumait que c'était par un ordre du marquis du Guast, gouverneur général de la Lombardie. Jamais il n'a été prouvé que le marquis du Guast ait eu quelque participation à ce projet criminel qui l'aurait déshonoré à la face de toute la chrétienté. La solution de ce problème historique ne sera peut-être jamais trouvée. Les deux ambassadeurs étaient aussi porteurs de dépêches importantes du roi. Au moment où ils allaient s'embarquer à Turin, Langey leur proposa de se confier à un gentilhomme milanais de sa connaissance, qui les ferait voyager par la voie de terre et les conduirait pendant la nuit jusqu'à Plaisance ; mais Rinçon s'obstinait à s'embarquer, ne pouvant, comme on l'a dit, supporter la fatigue du cheval à cause de son obésité.

Une barque portait les ambassadeurs ; une autre barque qui les suivait contenait leurs bagages. Quand ils furent à trois milles en aval du confluent du Tessin, ayant à leur gauche le Milanais et à la rive droite les États pontificaux du duché de Plaisance, une bande armée de soldats qu'on présume être un mélange d'Espagnols et de Milanais, montèrent sur les deux barques et les séparèrent l'une de l'autre. Rinçon et Fregose mirent l'épée à la main ; mais, accablés par le nombre, ils furent tués. On ignora pendant quelque temps s'ils avaient péri

ou s'ils étaient prisonniers. Selon le texte d'Antoine de la Vere (p. 239), Rinçon se serait défendu avec beaucoup de courage, mais lorsqu'il fut pris, on le pendit.

Dès que Langey fut informé de leur disparition, il les réclama au gouverneur général, le marquis du Guast, qui ordonna que des recherches fussent faites. On retrouva les meurtriers et les bateliers. Le marquis du Guast les fit mettre en prison; mais il ne put rien apprendre à Langey sur la recherche des dépêches dont les ambassadeurs étaient porteurs.

Langey rendit compte de cet événement au roi de France. Ce prince porta plainte contre le marquis du Guast à la diète germanique, parce que le Milanais était un fief de l'Empire. Le marquis du Guast, pour donner la preuve de son innocence, proposa de se livrer lui-même au pape Paul III, souverain de la rive droite du Pô. Il était exaspéré contre le roi de France, et dans sa réponse à la diète, il écrivait : « Que ceux qui ont osé m'accuser me nomment eux-« mêmes des juges. J'ai consenti et je consens encore à me soumettre à leur « jugement. J'ose espérer que l'Empereur, mon maître, sera charmé que je ne « néglige aucun des moyens qui pourront servir à constater mon innocence. »

Dans cette réponse, il se servait d'expressions sévères contre le roi de France qui était devenu l'allié des Turcs, tandis que l'Allemagne avait l'intention de les combattre.

Laissant à part la solution que nous avons donnée, qui nous fait présumer que les prétendus soldats espagnols et milanais n'étaient que des bandits qui s'étaient faits soldats, ce qui paraît d'autant plus vraisemblable qu'alors on admettait dans les recrutements beaucoup de gens vicieux, il faut ajouter que, selon l'historien Sepulveda, le marquis du Guast avait seulement donné ordre de se saisir des ambassadeurs, et non de les tuer; mais il faut observer qu'il y avait un des deux ambassadeurs en destination pour Venise et que l'Empereur avait alors le plus grand intérêt à être l'ami et l'allié des Vénitiens.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Empereur écrivait, le 22 et le 25 du mois d'août 1542, à la reine de Hongrie, sa sœur (*V.* Lanz, *Corresp.*, II, p. 326), que, sur la demande du dauphin, il avait envoyé au marquis du Guast un gentilhomme de sa chambre, pour constater l'information si les deux ambassadeurs avaient été pris par des soldats espagnols de l'État de Milan.

L'Empereur avait fait prendre ces informations; il en résultait que les deux ambassadeurs n'ont pas été et ne sont pas en son pouvoir, et que s'ils y étaient, il les aurait fait restituer.

Le 24 septembre (*V.* Vanden Esse), voulant faire prendre d'autres informations, il avait envoyé le chancelier de Granvelle à Bologne, et de là à Rome, auprès du pape, « pour justifier et disculper Sadite Majesté et ses ministres de la « mort des sieurs Fregose et Rinçon, que les Français chargeaient avoir été « faite par aucun ministre de Sa Majesté. A la vérification et approbation de la « discoulpe, sa sainteté était nommée juge. » Le texte de Vanden Esse ajoute ces mots : « Le roi de France n'y a pas voulu entendre. »

En résumé, le roi François Ier, malgré la justification du marquis du Guast

et de l'Empereur, et malgré l'appel au pape, persistait à croire à l'assassinat de ses deux ambassadeurs sur un fleuve qui était la séparation des États du duché de Milan, dont l'Empereur avait la possession, et des États de Parme et de Plaisance, dont le pape Paul III était souverain.

Le roi François Ier déclarait que c'était une violation du droit des gens. En conséquence, il rompit la trêve de dix ans qu'il avait conclue à Nice le 8 juin 1538, avec l'Empereur, par la médiation du pape. (*V.* p. 559.) Le saint-père avait aussi déclaré en termes formels qu'il userait de son autorité spirituelle contre celui des deux souverains qui s'écarterait des dispositions de la trêve. Nous verrons plus loin, que le pape Paul III avait envoyé au roi le cardinal Sadoletti pour empêcher le renouvellement des hostilités. Cependant il laissa recommencer la guerre par le roi François Ier.

Selon une déclaration antérieure du 12 juillet 1542, du conseil du roi assemblé à Lagny, « l'on annonça (V. *Papiers d'État*, II, p. 628) le cri « de la guerre ouverte entre le roi de France et l'Empereur, roi d'Espagne, et « ce à cause des grandes, exécrables et étranges cruautés et inhumanités desquelles ledit Empereur a usé envers le roi et mesmement envers ses ambassadeurs, et à cause aussi des pays que lui détient et occupe induement et injustement ledit Empereur. »

Le roi François Ier, recommençant la guerre, réclama le Roussillon et la Sardaigne, le Luxembourg, le Milanais; il se servit de l'alliance de la Porte Ottomane et du duc de Gueldre, de Clèves et de Juliers.

Le 21 août 1542, l'Empereur, étant à Monçon, fut averti que le roi de France faisait marcher une armée pour l'invasion du comté de Roussillon.

En effet, le 25 du même mois, le dauphin, ayant sous ses ordres une armée de 40,000 hommes, entra dans cette province que le roi de France voulait conquérir, quoique ce fût un ancien fief de la couronne d'Aragon. Il avait oublié qu'en l'année 1494, le roi Charles VIII, se préparant à l'expédition du royaume de Naples, héritage de la maison d'Anjou, avait cédé à Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, qui avait aussi des droits sur ce royaume, la souveraineté du Roussillon, qu'il avait tenue en engagement antérieurement à cette cession, et que ce dernier en avait payé le prix d'acquisition. Nous avons aussi expliqué page 559 ci-dessus, qu'en 1538, l'empereur Charles-Quint avait passé plusieurs jours à Perpignan pour réorganiser le Roussillon.

Depuis quarante-six ans, Ferdinand d'Aragon et ensuite Charles-Quint, son successeur, n'avaient pas été troublés dans la possession de cette province. L'acte de cession par le roi Charles VIII ne donnait lieu à aucune interprétation.

Le dauphin commença le siége de Perpignan, capitale du Roussillon; mais, le 5 septembre, un renfort de troupes espagnoles fut envoyé par le duc d'Albe et entra dans la place à la vue des Français. Le 9 septembre, les assiégés firent une sortie, tuèrent 400 hommes aux assiégeants et enclouèrent neuf pièces de canon. Le 25 septembre, le dauphin fut informé que de nouveaux renforts de troupes espagnoles arrivaient et qu'une flotte de quinze galères et dix autres navires,

commandée par l'amiral Doria, s'approchait de Rosas pour aborder à la côte du Roussillon. Cette flotte amenait d'Italie 6,000 hommes de troupes allemandes. Alors le dauphin leva le siége de Perpignan. Il prit position sur une rivière à une lieue et demie de la place. Il se retira définitivement le 3 octobre 1542, d'autant plus que l'Empereur ayant en Espagne les troupes revenues de l'expédition d'Alger, pouvait les envoyer au secours du Roussillon, et que l'armée du dauphin n'était pas assez forte pour faire une guerre offensive. L'impossibilité de réussir avait été démontrée par un mémoire que Langey, commandant l'armée française d'occupation en Piémont, avait adressé au roi, comme nous l'expliquerons. Précisement un siècle plus tard, la conquête du Roussillon par les troupes de Louis XIII ne se fit qu'après quatre ans de résistance, de 1639 à 1642.

Si les droits de François I[er] sur le comté de Roussillon étaient inadmissibles, ceux que ce prince revendiquaient sur le duché de Luxembourg l'étaient encore moins. Ses prétentions portaient : 1° que l'acquisition de ce duché avait été faite par Louis, duc d'Orléans, cousin germain du roi Louis XI, et qui, depuis, fut le roi Louis XII. — Citer cette prétention suffit pour la réfuter. C'était une chose impossible que le duc Charles le Téméraire, toujours avide de conquêtes, ou Maximilien, eussent aliéné une des provinces des Pays-Bas. — 2° Sur les droits des héritiers d'Elisabeth de Gorlitz, dernière duchesse de Luxembourg, veuve d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant et de Luxembourg, oncle de Philippe le Bon, et décédée en 1451 sans postérité. Il suffit de consulter les annales de cette province pour s'assurer qu'en 1443, le duc Philippe le Bon avait été reconnu souverain de ce duché par les États de la province, comme étant le plus proche héritier d'Antoine de Bourgogne, et que les prétentions des collatéraux avaient été repoussées. D'ailleurs, la maison de La Marck, qui revendiquait le domaine de Bouillon, appartenant à l'évêque de Liége, avait plus de prétentions que le roi de France.

Le roi François I[er] donna le commandement d'une armée qui devait envahir le duché du Luxembourg, à Charles, son second fils, duc d'Orléans et d'Angoulême, que nous avons fait connaître, entre autre, à la date de 1540. (*V.* p. 592.) Mais à cause du jeune âge de ce prince, il avait confié à Claude de Lorraine, duc de Guise, frère du duc Antoine le Bon, la direction de cette guerre. Il lui adjoignit le jeune Robert de La Marck, seigneur de Fleuranges, fils d'un autre Robert surnommé le *Sanglier des Ardennes*, qui avait plusieurs fiefs dans ce duché. Dans la présente campagne de 1542, le roi accepta les services de Martin Van Rossum, de Gueldre.

Le plan de campagne fut projeté à l'imitation de celui de l'année 1521, dont nous avons rendu compte page 360. Le cours de la Meuse séparait les deux dominations du roi, en qualité de comte de Champagne, et de l'Empereur, en qualité de duc de Luxembourg, possédant, à ce titre, le comté de Chiny, qui avait été acheté sans contestation, en 1364, par Wesceslas, duc de Luxembourg. Ce comté, dont le nom tombait en désuétude à cause de sa fusion avec le duché de Luxembourg, était en partie riverain de la Meuse.

L'armée française s'empara de Montmédy, forteresse du comté de Chini, bâtie sur un rocher à trois lieues à l'est de Stenay. Les Français continuèrent leur marche vers l'est, s'emparant d'Arlon et de la forteresse de Luxembourg, qui déjà, à cette époque, était, par l'œuvre et par la nature, sur un plateau de rochers ayant à leurs pieds une rivière. C'était une des plus fortes places de guerre de l'Europe. Les Français s'y maintinrent jusqu'en 1544.

Tout à coup, le jeune duc d'Orléans, par cette ardeur inconstante, si fréquente à la jeune noblesse française de se signaler dans les batailles, abandonna au duc de Guise le commandement de l'armée d'invasion du Luxembourg. Il partit avec une partie de cette armée pour le Roussillon, espérant trouver plus de gloire dans une province limitrophe de l'Espagne, où devaient se faire de grandes opérations stratégiques. Lorsqu'il arriva dans le Languedoc, il y trouva son frère qui s'en était retiré. L'armée française du duc d'Orléans ne put s'y maintenir. Nous ne rendrons aucun compte des opérations de l'armée autrichienne, ni du peu d'intérêt de la reprise de Montmédy, ni du blocus de Luxembourg qui se rendit en 1544 (*V.* ci-dessus). Nous dirons seulement que le roi François Ier, selon l'ancienne alliance avec le duc de Gueldre, avait obtenu de Martin Van Rossum, le plus habile capitaine des troupes de ce duché, après le décès de Charles d'Egmond, dont nous parlerons plus loin, de faire une invasion dans l'Ardenne, et que même il parcourait les pays de Luxembourg, de Liége et le Brabant jusqu'à Louvain. Puis il se retira.

Il faut dire aussi que le roi François Ier, pour opérer une diversion, avait fait attaquer les environs du Pas de Calais du côté d'Ardres, par le duc de Vendôme, qui s'empara de plusieurs places, entre Calais et Saint-Omer.

C'est dans le Piémont que le roi François Ier, ayant l'intention de reconquérir le Milanais, dirigea ses principales forces; mais avant d'en exposer les détails, nous devons faire connaître que ce prince, aussitôt qu'il eut été informé de l'assassinat de Fregose et de Rinçon, envoya un autre ambassadeur à Constantinople et qu'il fit proposer au sultan Soliman, conformément au traité d'alliance de l'année 1530, de lui envoyer une flotte auxiliaire. En conséquence, le sultan confia 110 galères à Chereddin-Barberousse, qui désirait se venger de la perte de Tunis. Barberousse mit à la voile le 25 avril 1542. Avant de se diriger vers la France, il porta la terreur sur la côte méridionale de l'Italie, depuis Reggio jusqu'à l'extrémité méridionale de cette péninsule. Il ravagea le littoral des environs de Naples, l'île de Caprée, les environs de Gaëte et ceux d'Ostie à l'embouchure du Tibre. Il y fit un débarquement. On craignit pendant un moment qu'il n'entrât dans Rome, mais il se rembarqua. Il côtoya la Toscane et la rivière de Gênes. Enfin, il arriva au port de Marseille. Le père Barre dit qu'il fut reçu dans cette ville par les autorités françaises avec beaucoup de magnificence.

Qui l'aurait jamais cru! une flotte portant le pavillon du roi Très-Chrétien, s'étant unie à la flotte ottomane, vint assiéger le port de Nice, dernier asile du duc de Savoie, prince du Piémont. La Fleur de Lis, alliée au Croissant, venait attaquer la Croix de Savoie. Nous verrons plus loin combien l'alliance que fit

François Ier avec les Turcs, lui fut défavorable. En Allemagne, ce fut la cause, au mois de février 1544, que l'empire germanique lui déclara la guerre.

André de Montfort, commandant de la ville de Nice, se défendit vigoureusement par le feu des batteries de ses remparts, depuis le 10 août jusqu'au 29; mais il dut rendre la ville par capitulation. Il se retira dans le château avec son artillerie, et même il emporta les cloches. Le comte d'Enghien, général français, ne pouvant continuer le siége parce qu'il manquait de vivres, et comme Barberousse ne voulut point partager avec lui ceux de la flotte turque, il en fit demander à Marseille. Les habitants de cette ville refusèrent de lui en envoyer.

L'amiral Doria, sorti du port de Gênes par un vent favorable, arriva avec une flotte au secours de Nice. La flotte ottomane, ayant vent contraire pour venir au-devant de la flotte autrichienne, se dirigea vers le port de Toulon. Telle fut la fin de l'expédition des Turcs.

Revenons aux événements de la guerre d'Italie. Celui qui aurait pu commander avec le plus de succès les armées françaises dans le Piémont était le connétable de Montmorency, qui méritait toute la confiance du roi par la savante campagne de l'année 1536, en Provence; mais il était en disgrâce. On disait qu'il donnait de l'ombrage au roi François Ier par sa prédilection en faveur du dauphin et que, par ce prince, il contrariait les vues du roi. Il nous semble plutôt que le véritable motif de cette disgrâce était l'envie des courtisans; elle était motivée par la supériorité du génie de ce Fabius moderne.

Nous avons dit page 608, que le roi François Ier avait confié le commandement en chef de l'armée d'occupation du Piémont au seigneur de Langey, parent de Martin Du Bellai, que nous avons déjà cité plusieurs fois. C'était Langey qui avait exposé au roi, par un mémoire, (*V.* p. 611.) que l'attaque du Roussillon ne pouvait avoir aucun succès et qu'il fallait au contraire rassembler toutes les forces de la France pour reconquérir le Milanais. Langey avait informé le roi qu'il avait établi des relations secrètes avec plusieurs commandants autrichiens des villes du Milanais, entre autres, à Crémone et à Lodi. Quoique n'étant pas secondé par le roi, qui, l'on ne sait pour quel motif, ne faisait rien pour reconquérir le Milanais, Langey s'était emparé des villes de Coni et d'Albe qui avaient des garnisons autrichiennes. La ville de Querasque s'était rendue par capitulation après que la garnison eut passé trente six heures sans vivres. D'un autre côté, le marquis du Guast avait pris la ville de Carignan qui est à trois lieues au sud de Turin, mais Langey envoya Martin Du Bellai pour reprendre la place. Ce dernier s'en rendit maître. L'armée autrichienne était composée de 15,000 hommes d'infanterie et de 2,500 chevaux. Langey avait seulement 5,000 hommes pour occuper militairement le Piémont.

Langey, malade d'une paralysie, écrivit au roi pour obtenir l'autorisation d'être transporté en France, auprès de lui, afin d'expliquer la situation de l'armée du Piémont. Il laissa le commandement à l'amiral Annebaut, et se mit ensuite en route. Il mourut le 9 janvier 1543 à Saint-Symphorien, sur la montagne de Tarare, à neuf lieues à l'est de Lyon. Nous devons ajouter que l'Em-

pereur, en apprenant la nouvelle de la mort de Langey, disait de lui que, seul, il lui avait fait plus de mal et déconcerté plus de plans que tous les autres généraux français. C'est à la haute capacité de Langey que l'Empereur avait dû consentir à la trêve des hostilités de l'année 1538.

L'amiral Annebant ne pouvant, à cause de l'hiver rigoureux de 1542 à 1543, recommencer la guerre en Piémont, laissa le commandement de la ville de Turin à Martin Du Bellai et revint en France.

Nous devons mentionner, en dernier lieu, que François I[er] avait envoyé une flotte composée de vingt-six navires pour envahir quelques possessions espagnoles en Amérique. Elle y fut défaite par une flotte que Charles-Quint y envoya. C'était la première fois que les puissances de l'ancien continent se combattaient dans le Nouveau-Monde.

CHAPITRE VIII.

Commencement du gouvernement de l'infant don Philippe.

Le 6 octobre 1542, l'Empereur vint à la session des cortès des trois États d'Aragon, vers neuf heures du soir. On y décida, par serment, en présence de Sa Majesté (*V.* Vanden Esse), que le duc Philippe, son fils unique, serait reçu prince et futur roi d'Aragon et des dépendances de cet État. Le jour suivant, il fut résolu que ce jeune prince ferait son entrée solennelle dans Saragosse, capitale du royaume, le 12 du même mois; ce qui eut lieu en présence de l'Empereur. Les prédécesseurs des membres de ces cortès avaient été beaucoup plus difficiles en 1502, (*V.* p. 122) pour recevoir l'archiduc Philippe, aïeul paternel du jeune Philippe, et en l'année 1518, (*V.* p. 253) pour reconnaître l'association de Charles-Quint avec Jeanne, sa mère. Mais, depuis ce temps, l'on avait la plus entière confiance dans le gouvernement de ce grand Empereur. C'était une garantie pour le gouvernement futur de son fils.

Le 7 novembre suivant, le jeune prince Philippe entra solennellement dans Barcelone, en qualité de comte de Catalogne; il était accompagné par son père. La cour étant revenue à Alcala, l'Empereur et ses trois enfants, le prince don Philippe, les infantes Marie et Jeanne, y étaient assemblés. Le lendemain de Noël de l'année 1542, l'Empereur déclara qu'il avait résolu le mariage de son fils, âgé de quinze ans et demi, avec l'infante Jeanne-Marie de Portugal, sa cousine germaine.

Quoique ce soit par anticipation chronologique, nous devons ajouter que le 13 novembre 1543, le prince don Philippe, alors âgé de dix-sept ans, était venu à Salamanque, accompagné du duc d'Albe, au-devant de sa future épouse. Le mariage fut célébré dans cette ville. (*V.* Sandoval, II, pp. 473 et 527.) Nous

ajouterons, pour terminer ces détails, que deux ans plus tard, le 12 juillet 1545, l'infante dona Maria, étant à Valladolid, mit au monde un prince qui depuis a été connu par ses malheurs, sous le nom de don Carlos. Nous ferons mention de ce prince à l'époque du retour de l'Empereur en Espagne, après ses abdications, en 1556. L'infante mourut au moment de la naissance de ce prince. Don Philippe, son mari, eut trois autres femmes. Nous ferons mention, en 1554, de la seconde qui fut Marie, reine d'Angleterre. Sa troisième femme fut Isabelle de France, fille du roi Henri II et de Catherine de Médicis : elle avait été promise à don Carlos, qui eut, dit-on, de l'affection pour elle, selon la tragédie allemande du célèbre poète Schiller.

Le 2 février 1543, l'Empereur fit assembler à Madrid une consulte de justice : son fils y assista. C'est alors que l'Empereur, se préparant à partir pour l'Italie, lui confia le gouvernement de la monarchie espagnole, laissant près de lui le duc d'Albe, son grand maître de l'hôtel, pour capitaine général, et l'archevêque de Tolède, primat d'Espagne. L'Empereur partit de Madrid le 1er mars 1543, ne se doutant point qu'il ne reviendrait en Espagne qu'après ses abdications, treize ans et demi plus tard.

Peu de jours avant son départ de Madrid, l'Empereur avait reçu du comte d'Alcaudette, dont nous avons fait connaître les exploits (*V.* p. 605), gouverneur des possessions espagnoles sur la côte occidentale de Barbarie, en résidence à Oran, un rapport daté de Tlemcen, le 8 février 1543, qui rendait compte des victoires qu'il avait remportées sur les Maures, car il faut se souvenir que sous le règne précédent, et, par conséquent, avant la conquête de la Goulette de Tunis, en 1535, le roi Ferdinand avait conquis, tant par lui-même que par le cardinal Ximenès, les villes de Bone, Bougie, Oran et autres. (*V.* p. 231.)

CHAPITRE IX.

Conférences de l'Empereur avec le pape Paul III, à Crémone.

L'Empereur était à Barcelone. Le mardi 1er mai 1543 à 4 heures de l'après-midi, il s'y embarqua sur une flotte de 47 galères et de 15 autres navires que l'amiral Doria lui avait amenée. (*V.* Vanden Esse.) Il séjourna à Rosas.

Le dimanche 20 mai, la flotte autrichienne était en vue de Marseille et ensuite aux îles d'Hyères. L'Empereur débarqua le vendredi 25 mai au port de Gênes. Il y fut reçu par le doge qui, pour la seconde fois, depuis la constitution faite par André Doria, sortait de son palais. (*V.* p. 455.)

Pendant le séjour de l'Empereur dans la ville de Gênes, Cosme de Médicis, grand duc de Toscane, vint lui demander et obtint la rétrocession des citadelles

de Florence et de Livourne, conquises en 1530 par Philibert de Châlons, prince d'Orange, comme nous l'avons expliqué. (*V.* Sepulveda, II, p. 192.)

Il faut observer ici qu'après l'assassinat d'Alexandre de Médicis, premier mari de Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint, qui avait été poignardé la veille des Rois, en l'année 1537, Cosme de Médicis, fils de Jean et petit-fils de Laurent, dont nous avons expliqué la généalogie, page 538, avait été choisi par le sénat des Quarante-Huit, deux jours après le meurtre d'Alexandre, pour lui succéder, afin de concilier le parti républicain. Ce prince avait pris, au moment de son élection, le titre de chef de la ville de Florence et de ses dépendances. Peu à peu on y substitua le titre de grand duc de Toscane. Cosme de Médicis régna avec gloire jusqu'à sa mort en 1574, et après lui ses descendants jusqu'en 1737. Deux siècles après son élection, la Toscane fut transmise à la maison d'Autriche-Lorraine.

L'empereur Charles-Quint était le 20 juin à Crémone. Le pape Paul III, malgré son grand âge (il avait 76 ans), était parti de Rome, accompagné de treize cardinaux, pour aller à sa rencontre. Il arriva dans les environs du château fortifié de Busseto, dans ses États du Plaisantin, à une lieue au sud de la rive droite du Pô, entre Plaisance et Crémone. L'Empereur, entouré de plusieurs ducs, s'y rendit. C'était la quatrième fois qu'il venait conférer avec un souverain pontife. Les conférences furent secrètes.

Le pape Paul III, de la maison de Farnèse, comme nous l'avons dit, y demanda et obtint pour son neveu Octave Farnèse, duc de Camerino, la souveraineté du duché de Milan, ce qui aurait pu terminer toutes les contestations entre lui et le roi François Ier, mais nous avons vu, page 592, que lorsque l'Empereur était à Bruxelles, il avait secrètement conféré, en 1540, la souveraineté de ce duché à son fils, l'infant don Philippe. La demande du pape ne pouvait donc pas être accueillie. Elle serait même ignorée de la postérité, si les commentaires de Cælius Gallipolitanus n'en avaient révélé le secret. (*V.* msc. n° 17,365 de la Bibl. de Bourgogne.) Nous verrons plus loin qu'Octave Farnèse fut duc de Parme; en 1536 il avait épousé la princesse Marguerite, fille naturelle de Charles-Quint.

Il y avait deux objets patents à traiter dans les conférences de Bussetto. Le premier était une plainte contre l'infraction de la trêve de dix ans, faite à Nice, en 1538, avec le roi de France par la médiation du même pape Paul III. L'Empereur lui rappela ses promesses (*V.* p. 559) de se déclarer contre celui qui l'aurait rompue. Le pape répondit que, dans le mois d'août de l'année précédente 1542, il avait envoyé au roi François Ier le cardinal Sadoletti, savant jurisconsulte, (*V.* p. 610) et il fit souvenir à l'Empereur qu'il lui avait aussi envoyé le cardinal Michel Silva, savant portugais (*V.* Sepulveda, II, p. 170); que par un bref daté de Rome le 26 août 1542, il avait exhorté l'Empereur, de la manière la plus pressante, à cause du danger imminent de la guerre des Turcs, à maintenir la paix. Le pape manifestait aussi ses appréhensions, dans le plus profond secret, de ce que, par l'alliance récente de François Ier avec le sultan

Soliman, la Hongrie, l'Allemagne et l'Italie ne fussent envahies par les infidèles. L'Empereur avait répondu par de longues explications qui étaient son apologie. Le roi de France y avait aussi répondu, au mois de septembre 1542, par des explications. L'analyse de ces deux pièces, que l'on peut considérer comme une plaidoirie, nous mènerait trop loin.

Dans cette conférence de Bussetto, il ne fut pas possible au pape d'obtenir de l'Empereur les moyens de se rapprocher du roi de France pour le rétablissement de la paix. L'Empereur était trop exaspéré contre son beau-frère.

Le second objet des conférences était la fixation de la date de l'ouverture du concile en la ville de Trente, ce qui fit naître d'autres difficultés aplanies ultérieurement, et qui seront expliquées au récit de l'ouverture de ce concile en 1545.

Le lundi après midi, 25 juin 1543, l'Empereur prit congé du pape et revint à Crémone. Le 2 juillet, il arrivait à Trente. Un cardinal était déjà dans cette ville, par ordre du pape, pour les préparatifs du concile. Le 9 juillet, l'Empereur était à Inspruck; le 18, à Ulm; le 27, à Spire. Il y avait fait réunir un parc de cent pièces d'artillerie; 10,000 Allemands attendaient ses ordres pour terminer les affaires de la Gueldre contre le successeur du comte Charles d'Egmond (*V.* p. 618), pour faire la guerre au duc de Clèves, et ensuite au roi de France. (*V.* Vanden Esse.)

Le 7 août 1543, l'Empereur était à Mayence; son armée y devait descendre le Rhin sur 60 bateaux. Il passa une revue de ses troupes à Bonn. Il y avait 30,000 hommes d'infanterie, parmi lesquels étaient les troupes toscanes, réputées les meilleurs soldats de l'Italie, et que le duc Cosme de Médicis venait de lui envoyer; 4 à 5,000 chevaux. Il y avait aussi 15,000 hommes de pied et 2,500 chevaux que le prince d'Orange venait d'amener des Pays-Bas pour faire la guerre à Guillaume, duc de Gueldre, de Clèves, de Berg et de Juliers.

CHAPITRE X.

Acquisition définitive de la Gueldre et Zutphen.

Nous reprenons et nous allons terminer ce qui concerne l'acquisition du duché de Gueldre, avec le comté de Zutphen, par l'empereur Charles-Quint, ce qui éleva la souveraineté des Pays-Bas au nombre définitif de dix-sept provinces. En conséquence, nous allons exposer dans un résumé général avec des explications supplémentaires, ce qui a été dit à divers passages de la présente histoire du règne mémorable de cet Empereur.

En l'année 1465, Arnoud d'Egmond était duc de Gueldre, comte de Zutphen

depuis l'année 1423. Nous expliquerons plus loin sa généalogie; il était d'une branche collatérale de la maison d'Egmond autre que celle du célèbre comte Lamoral d'Egmond. Nous en donnerons les détails au récit des fêtes du mariage de ce dernier en 1544. Arnould ayant mécontenté ses sujets à cause de plusieurs impôts, dont il voulut les charger, Adolphe d'Egmond son fils, d'un caractère violent, saisit cette occasion pour usurper la souveraineté de son père et le faire enfermer dans un château.

Le 31 décembre 1472, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, voulut être leur arbitre. (*V.* p. 8.) Il les fit comparaître devant lui, à Courtray. L'historien Philippe de Commines, chambellan du duc de Bourgogne, fut témoin de l'entrevue qu'il raconte; elle fut scandaleuse par les reproches outrageants que le fils faisait à son vieux père. Le duc de Bourgogne fit enfermer dans une prison perpétuelle, à Courtrai, Adolphe d'Egmond, avec ses deux enfants, Charles et Philippine. Le vieux duc Arnould, pour le deshériter, fit cession de ses États au duc de Bourgogne. Lorsque ce prince périt devant Nancy, le 5 janvier 1477, Adolphe de Gueldre parvint à sortir de sa prison; mais ses deux enfants y restèrent. Les Gantois voulaient, dit-on, lui faire épouser Marie de Bourgogne, ce qui eut été, comme disent les historiens, l'alliance du crime avec la vertu.

Adolphe fut déclaré le chef d'une armée flamande pour repousser les troupes françaises envoyés par le roi Louis XI (*V.* p. 10), pour s'emparer des Pays-Bas; il fut tué devant Tournay, le 22 juin 1477.

Catherine d'Egmond, sœur d'Adolphe, régente de Gueldre, ne consentit à se soumettre à Marie de Bourgogne et à Maximilien, qu'en 1481.

Par le traité d'Arras du 4 décembre 1482, le roi Louis XI (*V.* p. 33), reconnut leur souveraineté sur les provinces des Pays-Bas, et entr'autres sur le duché de Gueldre, qui est nominalement désigné dans ce traité.

En 1492, le jeune Charles d'Egmond, rendu à la liberté par la protection du roi Charles VIII, successeur de Louis XI, revint dans les États d'Adolphe, son père, et d'Arnould, son aïeul; il se fit reconnaître souverain et expulsa les garnisons autrichiennes. Il se maintint par la protection de Charles VIII et ensuite de Louis XII. De là cette haine implacable contre Maximilien, contre l'archiduc Philippe le Beau, et ensuite contre Charles-Quint. Nous avons rendu compte d'une partie de ses incursions, mais nous devons faire observer que cet ennemi était plus incommode que dangereux.

Pendant le renouvellement des hostilités par le roi François I[er], l'ancien protégé de la Gueldre, depuis Louis XII (*V.* pp. 159 et 196), Charles d'Egmond, continua de posséder en usufruit le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, selon les clauses de chacun des deux traités de Schoonhoven et de Cambrai en 1508.

Par ces traités, la Gueldre avec Zutphen furent reconnus par Charles d'Egmond, pour être un fief du duché de Brabant, avec la clause qu'il ne se serait point marié, ce qui devait assurer ses États à la maison d'Autriche après lui. Mais en 1518, il se maria; il n'a pas eu de postérité.

Plusieurs fois, il fit directement la guerre contre la maison d'Autriche. Il l'avait indirectement recommencée de 1527 à 1530 par ses agressions et ses usurpations dans le pays d'Utrecht que l'Empereur venait d'acquérir. (*V*. p. 458.) Alors l'Empereur, pour être tranquille, le reconnut duc de Gueldre.

Bien plus, en l'année 1528, il avait envoyé Martin Van Rossum avec une armée pour ravager la Hollande ; mais elle fut repoussée par l'activité des troupes que la gouvernante Marguerite d'Autriche lui opposa. Martin Van Rossum fit alors une autre invasion dans le Luxembourg et le Brabant. Il pénétra même jusqu'auprès de Louvain, mais il dut se retirer.

En 1529, par l'article 45 du traité de Cambrai (*V*. p. 468), Charles d'Egmond fut reconnu ayant l'usufruit de la Gueldre et Zutphen, et l'allié de l'Empereur. En 1537 (*V*. p. 537), il recommença les hostilités qui durèrent peu de temps.

Le duc Charles d'Egmond avait fait contre la maison d'Autriche une alliance avec Christiern III, roi de Danemark depuis l'année 1534, après Frédéric Ier prédécesseur de ce prince (1523-1533) qui avait fait un traité de paix avec le gouvernement des Pays-Bas, comme nous l'avons expliqué page 592. Ce prince avait promis de lui envoyer des troupes et des navires. Les motifs de cette alliance sont étrangers au récit de l'histoire que nous traitons; il nous suffit de dire que Charles d'Egmond devait ravager les environs d'Amsterdam et reprendre la domination du Zuiderzée. Mais Marie, reine de Hongrie, régente des Pays-Bas (après Marguerite), fit assembler les états généraux le 4 octobre 1536, à Bruxelles. Ils lui accordèrent des subsides pour soutenir les guerres de Gueldre et de Picardie. (*V*. p. 552.) Elle proposa un traité de paix à Charles d'Egmond dont la véhémence, quoique toujours ennemi de la maison d'Autriche, était très-adoucie par son âge (il avait plus de 60 ans). Ce traité fut signé à Grave le 10 décembre 1536 (*V*. Pontus Heuterus, p. 502, et Pontanus) aux conditions : 1° que le duc de Gueldre renoncerait à l'alliance du roi de Danemark dans les douze mois; 2° que l'Empereur le reconnaîtrait lui et ses descendants légitimes, s'il en avait; il était marié, comme nous venons de le dire, depuis 1518 avec Isabelle de Brunswick, sans en avoir eu de postérité (*V*. p. 618), mais il eut un fils naturel; 3° que Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas, lui payerait 35,000 florins en une fois et 20,000 florins de pension afin de faire la cession définitive de ses droits sur Groningue, le pays de Drenthe, les Ommelandes et même sur toutes les prétentions qu'il pourrait avoir sur le territoire de la seigneurie d'Utrecht et d'Over-Yssel.

Pendant le renouvellement de la guerre, de 1536 à 1538, entre Charles-Quint et François Ier, malgré le traité, Charles d'Egmond avait proposé aux États de Gueldre et de Zutphen, assemblés à Arnhem, de faire un traité d'alliance avec le roi de France contre l'Empereur, prince souverain des Pays-Bas; mais les États s'y refusèrent. Leur pays était fatigué par des hostilités qui duraient contre la maison d'Autriche depuis plus de quarante-six ans.

En 1538 (*V*. p. 559), par un article additionnel du traité de Nice, dont le pape Paul III était médiateur, le roi François Ier, ancien allié de Charles

d'Egmond, avait consenti que si ce dernier recommençait la guerre comme il l'avait fait récemment, l'Empereur pouvait agir contre lui.

D'ailleurs le vieux duc Charles d'Egmond était devenu, par suite de ses infirmités, incapable de recommencer la guerre.

Dans la même année 1538, il éprouva, comme son père l'avait fait éprouver à son aïeul (*V*. p. 618), le chagrin d'abandonner la souveraineté. Est-ce un effet de la vengeance divine? tout porte à le croire. Dans une assemblée des États, à Nimègue, le 27 janvier 1538, il fut forcé de choisir pour son successeur Guillaume III, fils et successeur de Jean, duc de Clèves, de Berg et de Juliers, parent collatéral d'Arnould, duc de Gueldre. La régente, reine de Hongrie, s'opposa à cette élection, d'après les deux traités de Schoonhoven et de Cambrai de 1508 (*V*. p. 618) et les traités plus récents. Les États, à cause de la décrépitude du duc Charles, lui assignèrent une pension de 18,000 florins; le duc de Clèves y ajouta une autre pension de 22,000 florins. Charles était mort de chagrin à Arnhem, le 30 juin 1538.

La Gueldre et Zutphen étant un fief de l'Empire, arrière-fief de Brabant (*V*. p. 618), cette élection ne pouvait avoir d'effet qu'après avoir été approuvée par l'Empereur, qui ne voulait point la reconnaître à cause des prétentions qu'il avait lui-même. Guillaume, duc de Clèves, eut alors recours au roi François I[er], l'ancien allié de la Gueldre, comme les rois de France ses prédécesseurs. Ce prince lui fit épouser, en 1541, Jeanne, sa nièce, fille de Henri d'Albret, roi de Navarre et de Marguerite de Valois, sœur de ce monarque. Cette enfant, née en 1528, n'était âgée que de treize ans. Ce mariage avec une aussi jeune fille ne pouvait se réaliser que plus tard. Il ne se fit même jamais. Cette princesse est la célèbre Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui épousa Antoine de Bourbon, son cousin germain, qui fut le père de l'illustre Henri IV, roi de France.

Le duc Guillaume était venu à Bruxelles, en 1540 (*V*. p. 592), solliciter de l'Empereur son investiture, mais il n'avait pu l'obtenir. L'Empereur lui allégua ses droits personnels sur le duché de Gueldre et le comté de Zutphen. Alors le duc Guillaume avait eu recours aux armes. Il leva des troupes dans ses trois duchés de Clèves, de Berg et de Juliers. Il en leva aussi dans le duché de Gueldre dont il s'était emparé. C'est alors que le célèbre Martin Van Rossum, que nous avons vu en 1528 (*V*. p. 619) faire des invasions en Hollande, dans le Luxembourg et dans le Brabant jusqu'auprès de Louvain, défendit ses droits. Les troupes de Guillaume remportèrent une victoire auprès de Sittard, dans le pays de Juliers, à quatre lieues à l'est de Maestricht. Mais René de Châlons, prince d'Orange, qui commandait les armées de l'Empereur aux Pays-Bas, rassembla de nouvelles troupes dont nous avons indiqué l'effectif (*V*. p. 617) à la revue de Bonn. L'Empereur, étant à leur tête, les fit marcher vers le pays de Juliers. Il fit assiéger la ville de Montjoie, située sur les montagnes, entre Bonn et Aix-la-Chapelle. Cette place fut prise d'assaut. L'Empereur avait ordonné que l'on fît réfugier les femmes et les enfants dans les églises; mais le feu y prit ainsi qu'aux maisons dont 600

furent incendiées. Il leur donna un asile à côté de sa tente impériale. Ce fut avec la plus grande difficulté que l'on sauva d'une église le saint-sacrement et les reliques de sainte Anne. La ville de Düren, à deux lieues au sud de Juliers, entre Aix-la-Chapelle et Cologne, fut aussi prise d'assaut et la garnison passée au fil de l'épée. Alors les troupes et les partisans du duc Guillaume l'abandonnèrent. Le 30 août 1543, le prince d'Orange entra dans la ville de Ruremonde, l'une des principales places du duché de Gueldre. Le 1er septembre, l'Empereur, entouré de ses officiers généraux, y entra solennellement. La régente, reine de Hongrie, y arriva deux jours plus tard. La ville de Clèves, à l'extrémité septentrionale du duché de ce nom et à peu de distance entre la Meuse et le Rhin, se rendit aux troupes autrichiennes. Le 4 septembre, la ville de Venloo, sur la Meuse, s'était rendue; mais l'Empereur n'y entra pas encore. Le surlendemain, 6 septembre, Henri, duc de Brunswick, qui avait servi avec gloire l'Empereur en Italie, le coadjuteur de l'archevêque de Cologne (*sede vacante*) et Adolphe de Schauenbourg arrivèrent au camp devant Venloo, amenant, avec un sauf-conduit, le malheureux duc de Clèves qui venait volontairement se rendre à l'Empereur. Il descendit dans la tente du chancelier de Granvelle. Le même jour, l'évêque de Liége, Corneille de Berg, arriva aussi au camp de l'Empereur. (*V. Papiers d'État,* II, p. 680.)

Le jour suivant vendredi, 7 septembre 1543, l'Empereur étant assis sur un siége dans sa tente, fit comparaître publiquement le duc Guillaume qui lui fut amené par le coadjuteur de Cologne. Le duc se mit à genoux devant l'Empereur. Le duc de Brunswick et ses autres amis intercédèrent pour lui, alléguant, entre autres, son inexpérience, quoiqu'il fût âgé de 27 ans, et surtout les mauvais conseils qui lui avaient été donnés. Le chancelier de Granvelle lui fit lecture, en langue allemande, de l'acte par lequel ce prince reconnaissait sa rebellion et renonçait au duché de Gueldre, au comté de Zutphen et à toute alliance avec la France. Après qu'il eut reconnu sa faute, l'Empereur lui dit de se relever, en lui annonçant qu'il continuait d'être duc de Clèves, de Berg et de Juliers, et en lui disant de se retirer dans la tente du chancelier de Granvelle pour régulariser les écritures de ces actes. L'Empereur lui donna la main et lui parla en particulier; il écrivit ensuite à la cour de Rome pour faire annuler son mariage avec Jeanne d'Albret, mariage qui d'ailleurs n'était pas consommé.

Le lendemain 8 septembre 1543, le traité qui cédait la Gueldre et Zutphen et qui confirmait le duc Guillaume dans ses duchés de Clèves, Berg et Juliers, fut signé. (*V.* msc. n° 10,381 de la Bibl. de Bourgogne.) Une des dispositions de cet acte portait que ce prince ferait rétablir la religion catholique romaine dans les paroisses où la réformation avait été adoptée.

Le lundi suivant, l'Empereur entra solennellement dans Venloo. La guerre commencée environ un demi-siècle auparavant par Charles d'Egmond, était terminée, et les deux provinces se soumirent à la domination de l'Empereur et lui restèrent fidèles.

Le mercredi, 12 septembre, à 4 heures après-midi, l'Empereur étant dans

ses appartements, à Venloo, le vieux et brave général Martin Van Rossum, ex-compagnon d'armes de Charles d'Egmond et, après ce prince, de Guillaume, duc de Juliers, et qui avait remporté en 1541 et 1542, plusieurs avantages sur les troupes autrichiennes, entre autres, le 24 mars 1543, la victoire de Sittard, comparut devant Sa Majesté. Il se mit à genoux et supplia ce prince de lui pardonner. Vanden Esse, qui rapporte ce fait, ajoute : « Comme il avait bien et « loyalement servi son maître et seigneur, car il était sujet de feu monsieur de « Gueldre, et que depuis le duc de Clèves était venu en ses pays, lequel il avait « reçu et juré, mais que Sa Majesté était devenue son seigneur naturel, il le ser-« virait aussi loyalement. » L'Empereur lui témoigna sa satisfaction, et, assuré de sa fidélité, lui laissa le commandement de l'armée de Gueldre, devenue autrichienne.

L'Empereur vint ensuite dans un pavillon ; il s'assit sur son siége : les États de Gueldre assemblés étaient à genoux devant lui.

Le président du conseil privé y fit lecture de l'acte définitif du transport de la Gueldre et Zutphen à la maison d'Autriche. Les États prêtèrent serment. « Cela « étant fait, dit Vanden Esse, vinrent tous toucher la main à Sadite Majesté, et « avant toutes choses, le duc de Clèves, cy-présent, renonça à la duché de « Gueldre! »

Le prince d'Orange fut reconnu gouverneur général de la Gueldre. Il en prit possession à la tête de 3,000 hommes avec 25 bannières.

C'est ainsi que se compléta définitivement le nombre des dix-sept provinces des Pays-Bas.

Le 14 septembre 1543, le duc Guillaume avait repris possession de ses trois duchés de Clèves, de Berg de Juliers, et ainsi que de la seigneurie de Ravenstein en Brabant. Bien plus, l'Empereur consentit plus tard au mariage de ce prince, en 1546, avec l'archiduchesse Marie, sa nièce, l'une des filles du roi des Romains.

CHAPITRE XI.

Campagne contre les Français ; — Acquisitions de Cambrai et de Cambrésis.

L'Empereur, au milieu de tant de succès, malgré son infatigable activité et ses voyages, ressentit, le 12 septembre 1543, une première atteinte de goutte. Les accès de ce mal lui revinrent fréquemment, et lui attaquèrent tellement les mains qu'il ne pouvait signe qu'avec difficulté.

L'Empereur envoya son armée de Gueldre vers la frontière de France par Liége, Namur et Binche ; il fit établir aisément un camp près de Landrecies. S'étant mis en route à Venloo pour Bruxelles, il dut s'arrêter le 16 septembre à Diest, à

cause d'un nouvel accès de goutte. Il aurait dû être à Louvain pour la session des états généraux, convoqués le 22 septembre par la reine de Hongrie, sa sœur; mais cela lui fut impossible. Cette session s'assembla à Diest. Elle avait pour objet de féliciter l'Empereur de ses longs et pénibles voyages. Il répondit en recommandant aux états de vivre en paix et union et d'obéir à sa sœur. Alors la reine de Hongrie se leva; elle rendit compte à son frère de toute la fidélité et de tout le zèle que les habitants des Pays-Bas avaient manifestés en son absence.

Le 26 septembre 1543, l'Empereur fut porté à Louvain; le 28, à Isque; le 29, à Nivelles; le 30, à Binche. Il dut, à cause de la goutte, y séjourner jusqu'au 12 octobre. Le 18, il était à Bavay; le 19, au Quesnoy; le 20, au camp qu'il avait fait assembler devant Landrecies. Cette place était occupée depuis plusieurs années par les Français, qui l'avaient conservée par le *statu quo* de la trêve de Nice, en 1538.

Avant de rendre compte des événements qui précèdent l'arrivée de l'Empereur au camp devant Landrecies, il faut entrer dans quelques détails sur les mouvements des troupes françaises depuis la fin de l'année 1542 et avant le mois d'octobre 1543.

Le duc de Vendôme, gouverneur de la Picardie, s'était emparé de la ville de Lilliers en Artois; il avait ravitaillé la ville royale de Thérouenne; il avait disloqué son armée dans des cantonnements sur les rives de la Canche.

L'historien Martin Du Bellai, qui avait pris le nom de Langey depuis la mort de son frère à Turin (*V.* p. 613), était revenu à Paris. Il avait eu le commandement d'un corps d'armée qui se réunissait sur les rives de l'Aisne. Il reçut l'ordre de partir avec la plus grande célérité pour assiéger la ville d'Avesnes; mais au moment où il en approchait, il reçut contre-ordre. (*V.* Du Bellai, V, p. 189.) En effet, le roi François I[er] et le dauphin étaient en marche vers la Sambre avec une armée nombreuse, ayant l'intention d'arriver à Landrecies. Les habitants ayant mis le feu à leur ville, étaient en fuite; ils s'étaient cachés dans la forêt de Mormal. Le roi ordonna de rétablir Landrecies et d'en réparer les fortifications. Plusieurs gentilshommes français vinrent offrir leurs services pour défendre cette place : elle était en état de défense avant la fin de juillet 1543. Il y avait une garnison de 3,000 fantassins, 200 chevau-légers et 50 hommes d'armes. Le roi était campé dans le château d'Aimeries, défendu par quatre tours unies par des courtines. Les Français s'étaient emparé de Maubeuge; leurs avant-coureurs s'avançaient jusqu'aux portes de Mons.

C'est en ce moment que l'armée autrichienne, qui était partie de la Gueldre, arrivait à Binche, à trois lieues à l'est de Mons.

Alors commencèrent les escarmouches entre les deux armées. Le dauphin espérait s'emparer de la ville de Binche; mais il perdit beaucoup de monde en voulant traverser le fossé de l'enceinte de la place. Le roi lui défendit de continuer le siége, parce qu'un renfort de troupes autrichiennes était entré dans la place.

Mais alors, Fernand de Gonzague qui commandait le premier camp à la rive

droite de la Sambre, c'est-à-dire du côté par lequel le roi de France devait arriver, alla au-devant du roi pour le combattre. Langey, qui était à Vervins, profita de cette faute pour faire ravitailler Landrecies. Il alla ensuite, conduit par un bon guide et en faisant des détours, trouver le roi au Câteau-Cambrésis. Le 3 et le 4 novembre, l'Empereur présenta la bataille au roi; mais ce prince ne voulut pas l'accepter. (V. *Papiers d'État*, II, p. 685.) Le roi qui n'avait eu l'intention par son arrivée, que de sauver Landrecies qui était ravitaillée, se retira vers Guise, d'autant plus que la saison était pluvieuse : c'était après la Toussaint. L'Empereur suivit de près l'armée française, ordonnant à Fernand de Gonzague de la harceler à son passage dans un bois; mais l'artillerie et les bagages en étaient déjà sortis. Le roi revint à La Fère : puis il distribua son armée dans des quartiers d'hiver.

Après quatre à cinq jours, l'Empereur fit lever le siége de Landrecies. Le 8 novembre, il était à Crevecœur. (V. Vanden Esse.) Le samedi 10 novembre, l'armée autrichienne entra dans la ville de Cambrai. L'Empereur, étant arrivé, en prit possession personnellement.

L'historien Vanden Esse blâme François Ier d'avoir refusé la bataille que Charles-Quint lui présentait; Du Bellai blâme Charles-Quint d'avoir levé le siége de Landrecies; ce qu'il considère comme un affront; mais le projet que Charles-Quint méditait dans le plus profond secret de sa pensée, de saisir l'occasion, peut-être unique, d'augmenter ses États par la prise de Cambrai, doit démontrer qu'en stratégie, un grand capitaine fait une faute simulée pour obtenir un succès plus considérable et certain.

L'importance de la position géographique de Cambrai est facile à reconnaître. C'était le point à peu près central entre les deux villes capitales des deux souverains rivaux et également ambitieux, Paris et Bruxelles ou Malines; déjà nous l'avons fait observer, au récit des conférences en 1508 et 1529, par les deux traités dits de Cambrai. (V. pp. 161 et 464.) C'est une chose probable que si Charles-Quint ne s'en était emparé, le roi François Ier, ou bien un de ses successeurs, y aurait établi sa domination; car neuf ans plus tard, il ne se fit aucun scrupule d'usurper la souveraineté de la ville de Metz, en Lorraine, ce qui sera expliqué.

Sous le point de vue hydrographique, c'est à Cambrai que l'Escaut devient navigable : ce fleuve est le thalweg d'un des deux bassins des eaux de la Belgique; il reçoit toutes les rivières occidentales. L'autre thalweg est celui de la Meuse. Sous le rapport politique, l'occupation de Cambrai était l'un des projets du duc Philippe le Bon et de ses successeurs. La réunion de Cambrai, en 1543, devenait la conséquence de celle de Tournai, en 1521, et d'Utrecht, en 1528.

L'Empereur avait nommé autrefois, en 1516, à l'évêché de Cambrai, Guillaume de Croy, son ami d'enfance, et le neveu de son gouverneur (V. Carpentier, *Hist. de Cambrai*, II, p. 153) qui avait été pour lui plus qu'Aristote envers Alexandre de Macédoine, puisque ce grand ministre avait dirigé ses premières campagnes administratives. (V. pp. 167, 247.)

En 1519, Robert de Croy succéda à Guillaume, son frère, décédé à Worms.

(*V.* p. 338.) Il fut ensuite témoin et même conseiller de la paix de Cambrai, en 1529. C'était un autre ami d'enfance totalement dévoué à Charles-Quint.

L'Empereur, trois jours après son entrée militaire à Cambrai, le 13 novembre 1543, fit assembler en son palais, sous la présidence de l'évêque Guillaume de Croy, le clergé et la bourgeoisie. Il leur déclara qu'il avait l'intention d'annexer une citadelle à la ville. Ce projet les étonna, car ils avaient eu la prudence, pendant toutes les guerres précédentes qui duraient encore, de maintenir la ville de Cambrai et le Cambrésis dans une entière neutralité, malgré les marches et les contre-marches des deux parties belligérantes qui empruntaient leur territoire. La place de la citadelle fut indiquée; les plans en furent immédiatement dessinés, et l'exécution des travaux fut commencée avec la plus grande activité. « Cette citadelle, dit l'historien Carpentier qui écrivait avant Vauban « (1664), était alors une des plus fortes et des plus régulières de l'Europe. De « même que, trois ans auparavant, on avait démoli à Gand les édifices de l'ab- « baye de Saint-Bavon, l'on démolit à Cambrai l'église collégiale de Saint-Géry. « On démolit aussi huit cents maisons. »

Les droits municipaux et épiscopaux furent conservés. Cambrai continua d'être une des villes impériales non allemandes, mais sous la domination du prince souverain des Pays-Bas en qualité de comte de Flandre. En effet, l'empereur Frédéric Ier (1152-1190), prenant en considération que Cambrai, avec le Cambrésis est traversé par l'Escaut, alors limite naturelle du comté de Flandre fief de France et de l'Empire, en donna la juridiction au comte Thierry d'Alsace, lui imposant la reconnaissance de vassalité par un tribut appelé *gave*, don gratuit, du nom flamand *geven*, c'est-à-dire donner. De là l'inscription placée dans la salle des États : *Cæsare donante, Flandria protegente.*

Le 15 novembre 1543, ayant laissé une forte garnison à Cambrai, et s'étant assuré par lui-même que les travaux de construction de la citadelle s'exécutaient, l'Empereur partit pour Valenciennes. Le vendredi 23 novembre, il était à Bruxelles. Les travaux de la citadelle de Cambrai ne furent pas discontinués jusqu'à leur achèvement, malgré un hiver rigoureux. Vers ce même temps, l'Empereur avait fait bâtir, comme avant-poste de Cambrai, la citadelle de Bapaume, au sud-ouest de Cambrai et au nord d'Amiens.

Le 30 novembre, les chevaliers de la Toison d'or assistèrent en l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, à l'office solennel de la fête de saint André, patron de leur ordre. Ils décidèrent qu'un chapitre serait convoqué pour le 3 mai 1544, à Utrecht. Ce chapitre s'assembla plus tard, le 4 janvier 1546. (*V.* p. 638.)

Le 23 décembre, les états généraux s'assemblèrent en la grande salle du palais de Bruxelles, dont les ornements étaient un monument de la magnificence de l'Empereur, qui avait aussi fait construire la chapelle annexée au palais, chef-d'œuvre d'architecture du style de la renaissance. Cette grande salle où se sont faites, en 1555 et 1556, les deux abdications successives de l'Empereur pour les Pays-Bas et l'Espagne et où la gouvernante Marguerite de Parme, en 1564, reçut la requête présentée par Brederode; cette salle que Rubens

orna de ses chefs-d'œuvre de peinture, parmi d'autres chefs-d'œuvre de sculpture et d'architecture, fut détruite, avec la chapelle, en 1731, par un incendie qui consuma tout le palais.

L'objet de l'assemblée des états généraux par l'Empereur était de prendre des mesures à cause de son absence prochaine pour l'Allemagne; mais il annonça qu'il serait de retour au mois de mars prochain.

Le 2 janvier 1544, l'Empereur partit de Bruxelles pour Louvain, accompagné de sa sœur. Le 5 janvier, il était à Liége. Le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, Antoine Perrenot évêque d'Arras, célébra solennellement la messe dans l'église cathédrale de Saint-Lambert.

Le 15 janvier, l'Empereur partit pour Cologne. Le 25, il était à Worms; le 1er fevrier, à Spire. Il avait réuni dans cette dernière ville une partie de sa famille, savoir : les deux princesses de Danemark, Dorothée et Christine; le roi Ferdinand son frère et plusieurs princes dont il était l'ami intime.

Le 20 février la session de la diète fut ouverte. L'Empereur y fit connaître par un long discours (*V.* Vanden Esse) qu'il était arrivé en Allemagne pour procurer la paix à la chrétienté, afin d'en réunir toutes les forces pour combattre les Turcs, ennemis de la foi et qui faisaient des progrès en Hongrie. Il y rappela tout ce qui s'était passé de bienveillance et de concorde dans la dernière diète à Ratisbonne. (*V.* p. 594.) Dans son discours, l'Empereur se plaignait de François Ier, roi de France, qui avait appelé les Turcs pour combattre les Chrétiens à Nice. (*V.* p. 612.) Il y dit que tout ce qui se fera contre le roi de France aura le même effet que si c'était contre les Turcs. Telles sont ses expressions rapportées par Van den Esse.

Ce discours produisit l'effet que l'Empereur devait en attendre. Vanden Esse nous rapporte que la diète, après l'avoir écouté, demanda quelques jours pour délibérer. Ce délai s'étant écoulé, la diète répondit qu'elle se déclarait entièrement l'amie de l'Empereur et l'ennemie du roi de France. Ayant été informée des détails de l'arrivée de la flotte de Chereddin-Barberousse à Marseille (*V.* p. 612), la diète traita le roi de France de Scythe et de renégat, d'ennemi de Jésus-Christ et de son Église. Elle accorda à l'Empereur un subside pour l'entretien de 20,000 hommes d'armes à pied et de 4,000 chevaux, pendant six mois, à l'encontre du roi de France. Ainsi, le corps germanique qui avait été neutre pendant les guerres précédentes entre l'Empereur et le roi de France, se déclarait pour l'Empereur. Le roi de France avait alors la guerre sur toutes ses frontières, excepté avec la Suisse. Cette exception s'étendait par le fait, et non par le droit germanique, sur la Lorraine, parce que ce duché quoique souveraineté indépendante, n'en faisait pas moins partie de l'Empire.

La Lorraine conserva sa neutralité sous le rapport des armes, mais non sous celui du passage des troupes, parce que tout récemment, Antoine le Bon, que nous avons déjà fait connaître, était venu à la diète de Spire, comme nous l'avons dit ci-dessus page 607. Après avoir écrit, le 15 février, à Ferdinand, roi des Romains, pour le prier de considérer la Lorraine comme un État libre et

indépendant, excepté pour quelques fiefs du ressort direct de l'Empire, et pour conserver cette position sous son protectorat, il consentait de payer annuellement une certaine somme. La diète en avait fixé le montant, comme nous l'avons également dit page 607, aux deux tiers d'un électeur et payable à la chambre impériale. Cette transaction avait été faite avec le roi Ferdinand le 26 mai 1542. La diète de Spire l'avait ratifiée le 28 juillet suivant. (*V.* dom Calmet, V, p. 538 ; *Arrêts de la cour de Nancy*, éd. 1717.)

Le roi François Ier avait prévu ce qui s'était passé à la diète de Ratisbonne. Il y avait envoyé deux ambassadeurs ; mais lorsque ceux-ci arrivèrent à Nancy, le duc de Lorraine leur conseilla d'envoyer en avant un hérant d'armes pour s'assurer de la manière dont ils espéraient pouvoir être reçus. Lorsque le héraut fut arrivé à Spire, on l'arrêta ; on lui donna pour logement une prison ; il se réclama du droit des gens. On lui répondit qu'aucun mal ne lui serait fait et qu'il pouvait s'en retourner. Il voulut présenter des lettres de la part des ambassadeurs ; on ne les accepta pas. Il s'en revint à Nancy. Le duc Antoine le Bon conseilla aux ambassadeurs de s'en retourner vers le roi leur souverain, parce que le moment des négociations n'était pas favorable. Les ambassadeurs firent imprimer en langue française le discours qu'ils auraient prononcé à la diète. C'était un résumé historique, depuis Charlemagne, de toutes les relations de l'Allemagne avec la France, et surtout depuis l'avénement du roi François Ier.

L'Empereur, dont l'objet principal était de continuer avec succès la guerre contre le roi de France, fit de grandes concessions aux princes protestants de la ligue de Smalkalde. Il proclama qu'il suspendait de nouveau les décrets portés contre eux; ce qui était un renouvellement de l'édit publié récemment le 29 juillet 1541. (*V.* p 598.) Bien plus, il ordonna qu'à mesure des vacations à la chambre impériale, les membres seraient choisis successivement parmi les catholiques et les protestants, le tout jusqu'aux décisions à intervenir par le futur concile, mais les anabaptistes en étaient exclus.

Le pape se plaignit des concessions de l'Empereur, qui lui répondit en faisant valoir que dans les occurrences alors présentes, la paix à l'intérieur du corps germanique devait être le principal moyen de réussir contre les Turcs.

CHAPITRE XII.

Campagne d'Italie.

Nous allons reprendre le récit des événements d'au delà des Alpes. Pendant l'hiver de 1543 à 1544, l'armée française en Piémont était peu nombreuse. Le marquis du Guast vint assiéger la ville de Mondovi, qui se rendit par capitulation. Il prit la ville de Carmagnole, à cinq lieues au sud de Turin ainsi que

la ville de Carignan, à trois lieues de cette capitale, et Pignerole, à sept lieues à l'est, au pied des Alpes. Le marquis du Guast fit camper son armée à neuf lieues à l'est de Turin. Il se rapprocha encore davantage de la Lombardie, s'établissant à Quiers, voulant y passer l'hiver.

Au commencement de l'année 1544, le roi François Ier donna le commandement de l'armée du Piémont au comte d'Enghien qui avait aidé Chereddin-Barberousse au siége de Nice. (*V.* p. 612.) Il arriva avec les troupes qu'il commandait en Provence. Il vint camper entre Quiers et Carignan pour intercepter les communications du marquis du Guast. Il s'empara ensuite de Carmagnole. Le comte d'Enghien avait envoyé au roi le brave Montluc pour exposer à ce prince l'infériorité de l'effectif de son armée. Le roi lui dit qu'il ne voulait pas que le comte d'Enghien s'exposât aux risques d'une bataille. Montluc, admis au conseil, démontra, au contraire, qu'il fallait laisser au comte d'Enghien l'entière liberté de ses opérations. Montluc, ayant été écouté, revint à Pignerole au commencement du mois d'avril 1544, y conduisant l'élite de la jeune noblesse française et apportant de l'argent.

Le comte d'Enghien ayant rassemblé toutes ses troupes à Carmagnole, les avertit que l'argent allait arriver, mais qu'auparavant il y avait urgence d'aller au-devant de l'ennemi qui débouchait au village de Cérisoles. Le lundi de Pâques, 14 avril 1544, au point du jour, les deux armées se déployèrent sur le champ de bataille.

Le marquis du Guast avait distribué l'armée autrichienne sur une ligne formée de trois gros bataillons, qu'actuellement on appelle divisions. Celui de gauche était commandé par le prince de Salerne, celui de droite par Roland de Cardone. Le marquis du Guast s'était réservé le commandement du bataillon du centre. Il avait fait placer sur les hauteurs, en dehors de chaque côté de la ligne, deux batteries de dix pièces d'artillerie. Il alla inspecter toute la ligne. Il donna l'ordre formel au prince de Salerne de ne faire aucun mouvement sans qu'il lui en donnât l'avertissement. Le marquis du Guast oublia qu'il avait donné cet ordre, ce qui fut la cause de la perte de la bataille. Du côté des Français, le comte d'Enghien avait aussi divisé l'armée en trois corps. Un corps de troupes suisses qu'il avait placé au centre, se précipita avec impétuosité sur le centre de l'armée autrichienne, dont le chef, le marquis du Guast, s'était absenté pour aller inspecter les manœuvres sur une des hauteurs, en criant : *Mondovi*, *Mondovi*. « Il est certain, dit Langey (*V.* Du Bellai, V, p. 293) qui commandait un corps de troupes françaises, que si le prince de Salerne eût marché au « secours du centre, l'armée française eût couru un grand danger de perdre la « victoire. » L'armée française fit de grands efforts pour prendre en flanc la division de droite des Autrichiens. C'était une imitation des manœuvres de la bataille de Pavie. La division de gauche du prince de Salerne, n'ayant point d'ordre d'agir, resta immobile, tandis que le centre avait été coupé par les Suisses. La déroute de la division de droite suivit celle du centre. La défaite acheva la perte de la bataille. (*V.* Pontus Heuterus, p. 337.)

Le marquis du Guast, blessé au genou d'un coup d'arquebuse, se retira dans la ville d'Asti. Il y rassembla les débris de son armée.

La perte de la bataille de Cérisoles eut pour conséquence la retraite des Autrichiens de tout le Piémont. La ville de Carignan soutint un blocus rigoureux et ne se rendit que par la famine, le 26 juin 1544. Lorsque Langey y entra, il n'y trouva que deux misérables pains de son.

Le comte d'Enghien écrivit au roi que s'il lui envoyait de l'argent et un renfort de 6,000 hommes, que l'on pouvait lever au pays des Grisons, il ferait la conquête du Milanais. Mais le roi devait lui-même se défendre vers la ligne de la Meuse, parce que l'on craignait que l'Empereur en personne vînt passer à la rive gauche du Rhin avec une armée nombreuse. C'est ce qui arriva.

Cependant, le gouverneur autrichien de la ville d'Alexandrie avait fait proposer au comte d'Enghien une trêve de trois mois qui fut acceptée. Alors le roi François I[er] put s'occuper en entier de la défense de son royaume vers le nord.

CHAPITRE XIII.

Généalogie et mariage du comte Lamoral d'Egmond.

Il faut interrompre ce récit pour revenir à la diète de Spire, et rendre compte du mariage du comte Lamoral d'Egmond avec la princesse Sabine, de la maison de Bavière, qui, en apparence, pourrait être considéré comme une affaire étrangère à la politique, tandis qu'au contraire elle s'y rattache par le projet que l'Empereur méditait : il allait commencer une grande invasion au centre de la France, ce qui devait encourager ses généraux.

Mais nous devons préalablement donner des détails sur la maison d'Egmont ou Egmond, comme nous l'avons promis à la page 618, concernant les ducs de Gueldre de cette maison.

La seigneurie d'Egmond était située dans la Nord-Hollande, à une lieue à l'ouest d'Alkmaar, au pied des dunes. Il y avait aux environs une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, portant le même nom.

A la fin du quatorzième siècle, Arnould, était seigneur d'Egmond; il mourut en 1409, laissant son héritage à Jean, surnommé aux Sonnettes (*Jan met de bellen*, en hollandais), parce qu'il en avait fait attacher à son costume de bataille, pour être mieux reconnu dans le mêlée par les soldats ses vassaux. A cause de l'éclat de ses services militaires, il obtint de l'empereur Sigismond, que la seigneurie d'Egmond fut érigée en comté. Jean épousa Marie d'Arkel, nièce de Renaud, duc de Gueldre, qui mourut sans postérité en 1423; lui-même décéda en 1451 laissant deux fils, Arnould et Guillaume.

Arnould d'Egmond, son fils aîné, était duc de Gueldre en l'année 1423. A la page 618, nous avons résumé le récit de ses malheurs et des révolutions qui se terminèrent en 1543, par la réunion de la Gueldre et Zutphen, qui complétèrent les dix-sept provinces des Pays-Bas. Le titre comtal passa successivement à Guillaume, frère d'Arnould en 1452, à Jean III, fils du précédent en 1483, et enfin à Jean IV, chevalier de la Toison d'or, fils de celui-ci.

Ce dernier laissait, entre autres descendants, deux fils : 1° Charles, qui fut comte d'Egmond en 1528, et qui décéda sans postérité; 2° Lamoral qui hérita par conséquent du comté d'Egmond. Toute cette famille avait acquis l'affection de Maximilien, de Philippe le Beau et enfin de Charles-Quint, par un courage héroïque héréditaire et par les plus belles qualités morales.

Nous allons faire le récit des solennités du mariage de Lamoral, comte d'Egmond.

L'Empereur y fit inviter les princes de l'Empire. Il saisit l'occasion des fêtes, des danses et des tournois pour les animer à la guerre contre le roi de France.

Le comte d'Egmond fut conduit, entre l'Empereur et le roi des Romains, à l'hôtel de Frédéric, comte palatin du Rhin, qui avait épousé en 1532, comme nous l'avons dit pages 427 et 592, la princesse Dorothée de Danemark. Il venait de succéder tout récemment, le 26 mars 1544, à Louis son frère. Celui-ci n'avait point laissé de prostérité ; en 1529 il avait été le libérateur de la ville de Vienne. (*V.* p. 477.) La jeune épouse était conduite par les deux fils aînés du roi des Romains, les archiducs Maximilien roi de Bohême et Ferdinand, qui, plus tard, furent successivement empereurs.

Le comte d'Egmond, encouragé par les honneurs que la famille impériale lui rendait, fut ensuite chargé du commandement important d'un corps d'armée qui allait combattre le roi de France.

Le 1er juin 1544, l'armée de l'Empereur fut renforcée par un corps de 5,000 hommes de troupes espagnoles qui venaient de débarquer à Calais. (*V.* Vanden Esse.)

Le 10 juin, veille de la Fête-Dieu, l'Empereur se rendit en la grande salle de l'hôtel de ville à Spire. Il y fit la clôture de la diète. Le même jour, il partit pour Mayence.

Le 13 juin, il était dans la ville de Deux-Ponts. Le 16, il entra dans la ville impériale de Metz. C'était la seconde fois qu'il y venait. (*V.* p. 594.) A son entrée, il était accompagné de 3,000 hommes d'armes et de 5,000 piétons. Il avait avec lui les archiducs ses neveux, Maurice, duc de Saxe, que nous ferons amplement connaître, le comte d'Egmond, Martin Van Rossum, le marquis de Brandebourg, Nicolas Perrenot, etc., etc. Il séjourna dans la ville de Metz jusqu'au 6 juillet. Chaque, jour il lui arrivait des troupes nombreuses et dans la plus belle tenue.

Pendant qu'il y rassemblait son armée, il fit assiéger la ville de Luxembourg, occupée depuis deux ans par les troupes françaises (*V.* p. 619), et qui, à cette époque, était déjà une des plus fortes places de guerre de l'Europe par sa situation

entre des rochers. Le jeune duc d'Orléans, comme nous l'avons dit à la même page, s'était emparé de cette ville. N'ayant pas de moyens suffisants pour se défendre, il se rendit après quinze jours de siége. Il se retira précipitamment en Champagne, en abandonnant son artillerie, aussitôt qu'il apprit que l'armée autrichienne était en Lorraine et pouvait lui intercepter les communications avec la France. Depuis lors, jusqu'au temps des guerres de la république française, la forteresse de Luxembourg resta paisiblement sous la domination de la maison d'Autriche.

Le 14 juin, deux jours avant l'entrée de l'Empereur à Metz, le vieux duc de Lorraine, Antoine le Bon, qui avait obtenu la neutralité militaire de ses armes pour ses sujets, était mort à Bar-le-Duc. Les deux duchés de Lorraine et de Bar étaient réunis depuis l'an 1421. Il eut pour successeur le duc François, qui était gendre de l'Empereur depuis l'année 1539, par son mariage avec la princesse Christine de Danemark, duchesse douairière de Milan; nous l'avons expliqué p. 563. Comme il était le filleul du roi François Ier, dont il portait le nom, et comme ce roi l'avait élevé à la cour de France, il demanda que l'Empereur lui continuât la neutralité que feu son père avait obtenue; mais l'Empereur ne voulut pas y consentir, de manière que les forces de la Lorraine, fief de l'Empire, vinrent augmenter l'armée autrichienne. C'est vers la même époque qu'une armée anglaise, débarquée à Calais, par ordre du roi Henri VIII, sous le commandement du duc de Suffolck, se préparait à entrer hostilement dans la Picardie.

Nous avons dit que le dimanche 6 juillet 1544, l'Empereur partit de Metz. Il en sortit bannières déployées. Il alla le même jour à Pont-à-Mousson, petite ville située à une égale distance entre Metz et Nancy. L'armée entière marchait vers l'ouest pour passer la Meuse à Commercy. La ville de Saint-Dizier, en Champagne, fut assiégée. L'Empereur vint au camp devant cette ville le 13 juillet, tandis que le duc d'Orléans arrivait de Châlons-sur-Marne avec l'élite de la jeune noblesse française. L'amiral Annebaut avait le commandement en second de cette armée. Le roi François Ier, se désolait d'être retenu malade aux environs de Paris, dans un moment où sa présence était indispensable. Le dauphin et son autre fils continuaient de commander en chef les armées.

Pendant le siége de Saint-Dizier, le 14 juillet, René de Châlons, prince d'Orange, reçut un coup de fauconneau à l'épaule droite. L'Empereur se hâta d'accourir auprès de lui. Ce brave capitaine mourut en sa présence. (*V.* Gaillard, *Hist. de François Ier.*) On doit se souvenir ici que Philibert de Châlons, prince d'Orange, oncle de René, était mort aussi d'un coup d'arquebuse en 1530, au siége de Florence. (*V.* p. 538.)

Tandis que la ville de Saint-Dizier se défendait, l'Empereur avait fait commencer, le 14 juillet, l'investissement de la ville de Vitry-le-Français. Le dauphin avait envoyé de Châlons le sieur de Brissac pour défendre cette place. 1,500 hommes de troupes françaises y périrent. Elle fut prise le 24 juillet par les Autrichiens; alors le gouverneur de la ville de Saint-Dizier parlementa. Il

demanda à l'Empereur d'envoyer rendre compte au roi de tout ce qui s'était passé. L'Empereur y consentit. Le gouverneur ne devait rendre la place qu'après la perte d'une bataille de l'armée française.

Mais la reddition de cette ville fut hâtée par un stratagème de Granvelle : il avait eu le bonheur d'intercepter une lettre qui renfermait le texte d'une clef de chiffres que le duc de Guise, général français, et depuis très-célèbre, envoyait au gouverneur. Après la lui avoir fait parvenir, Granvelle lui écrivit une fausse lettre pour l'autoriser à se rendre. La place capitula le 17 août; la garnison sortit le même jour à sept heures du matin. (*V.* dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, V, p. 538.)

L'armée de l'Empereur, après la prise de Saint-Dizier, se développa dans les plaines de la Champagne et s'avança vers Châlons. Le 28 août, l'Empereur était logé en l'abbaye de Saint-Pierre dans cette même ville. Son armée descendit la rive droite de la Marne, tandis que la rive gauche était défendue par l'armée du dauphin, à une lieue et demie de Châlons, à Notre-Dame de l'Épine. L'armée impériale s'empara d'Épernai et vint assiéger Château-Thierri. Il n'y avait point de doute qu'elle se dirigeait vers Paris. Alors le dauphin s'établit à Lagny, place de la Marne, en aval de la ville de Meaux et à sept lieues de Paris, dont son armée protégeait la défense. (*V.* msc. n° 14,043 de la Bibliothèque de Bourgogne.)

La peur faisait partir de Paris l'élite de la population. Les plus riches habitants avaient l'intention de se réfugier à la rive gauche de la Loire. On craignait une occupation militaire comme au temps des guerres contre les Anglais et les Bourguignons.

En effet, une partie de l'armée autrichienne qui assiégeait Château-Thierri, s'en détacha et entra le 2 septembre dans Compiègne. De là (*V.* msc. n° 14,043 déjà cité) il n'y avait qu'une journée et demie d'étape de l'amble d'un cheval jusqu'à Paris. Château-Thierri se rendit le 7 septembre 1544. Alors l'Empereur fit avancer les bataillons (c'est-à-dire les divisions) de droite de son armée vers Soissons. Il vint y loger le 13 septembre en l'abbaye de Saint-Marcel, selon ledit manuscrit, ou, plus exactement, selon Vanden Esse, dans une maison hors de la ville. Le duc Maurice de Saxe occupait l'intérieur de Soissons. L'intention de l'Empereur était de se rapprocher non-seulement des troupes anglaises en Picardie, mais aussi des troupes des Pays-Bas, que la reine de Hongrie avait fait mettre en route et qui arrivaient par la ville de Cambrai.

Le roi François Ier, malade, comme on l'a dit ci-dessus, était revenu à Paris. Dans son chagrin, comme l'atteste Brantôme (*V.* Gaillard, *Hist. de François Ier*, I, p. 383), il dit à sa sœur Marguerite de Valois, jadis duchesse douairière d'Alençon et alors reine de Navarre: « Ma mignette, allez-vous-en à l'église; « faites à Dieu la prière que puisque son vouloir est tel, d'aimer et de favoriser « l'Empereur plus que moi, il fasse au moins que je ne le voie point campé « devant la principale ville de mon royaume. » En effet, l'armée de Charles-Quint était alors assez forte pour se présenter sur les hauteurs de Montmartre. François Ier, ce prince, aussi grand capitaine que Charles-Quint, ne se fit point

transporter hors de sa capitale. Sa présence y était indispensable et sauva la France.

Cependant, la reine Éléonore, qui, dans des temps moins funestes, avait fait signer l'importante trêve de Bommy, en 1537 (*V.* Ferreras, IX, p. 262), se hâta, avec le consentement de son mari, d'envoyer secrètement le père Guzman, de l'ordre des dominicains, son confesseur, auprès de son frère, pour faire les premières propositions de paix. L'Empereur les accueillit favorablement. Il ne pouvait rien refuser à sa sœur qu'il appelait, nous l'avons dit plusieurs fois, sa meilleure amie. Il donna les pleins pouvoirs, étant à Soissons, à don Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile, et à Nicolas Perrenot de Granvelle pour s'entendre avec le père Guzman et les ministres du roi de France, dans l'intention de faire la paix (*V.* msc. n° 14,043 déjà cité.) « et icelle traiter et « établir perpétuelle, avec réintégration d'amitié parfaite et fraternelle entre le « roi Très-Chrétien et lui. » Le roi François Ier voulait sauver Paris à tout prix. Il se hâta, en l'absence de ses deux fils, de donner officiellement les pleins pouvoirs à l'amiral Annebaut, au conseiller et secrétaire des finances Gilbert Bayen, et au maître des requêtes Charles de Neuilly. L'Empereur envoya aussi en hâte des instructions pour la cessation des hostilités de l'armée anglaise qui venait de prendre la ville de Boulogne-sur-Mer.

Les commissaires députés des deux souverains s'assemblèrent immédiatement non pas à Crespy en Laonnais, comme le disent la plupart des historiens, car cette ville, à cinq lieues au nord de Laon, était fort loin hors du terrain, en arrière de Soissons où l'Empereur séjournait, mais à Crespy en Valois, à sept lieues au nord de Meaux et à quinze lieues au nord-est de Paris. (*V.* le msc. n° 14,043 déjà cité.) Le 17 septembre 1544, les ministres du roi de France présentèrent leurs hommages à l'Empereur. Le 18, le duc d'Orléans arrivait aussi dans la même ville. Le traité de paix fut signé. En voici l'analyse (*V.* Dumont, *Dipl.*, IV, p. 280) :

Restitution réciproque des villes envahies depuis le traité de Nice, en y comprenant celles du duc de Savoie.

La ville de Stenay, à la rive droite de la Meuse, à 6 lieues au sud de Sedan en Champagne, sera rétrocédée par le roi de France au duc de Lorraine.

Le roi Très-Chrétien aidera l'Empereur à repousser les Turcs de la Hongrie en envoyant une armée de 10,000 hommes.

Le roi Très-Chrétien renonce à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples et sur les autres États en litige de la couronne d'Aragon, et, conformément au traité de Noyon de 1516 (*V.* p. 239), sur les fiefs de Flandre, y compris Lille, Douay, Orchies, Tournai et le Tournésis, l'Artois et la cité royale d'Arras distincte de la ville d'Arras, capitale de ce comté, et, d'après ces renonciations, à tout hommage et juridiction quelconque. (*V.* p. 12.) L'autre cité royale, Thérouenne, restait au roi.

Le roi Très-Chrétien renonce à ses prétentions sur le duché de Gueldre et le comté de Zutphen.

L'Empereur renonce, de son côté, à toutes les prétentions qu'il avait sur les États, terres et seigneuries de la Somme, selon les traités d'Arras, de Conflans et de Péronne, faits avec les ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Le texte ajoute ces termes : « Sauf et reservé quant au duché de « Bourgogne, aux vicomtés d'Auxerre, en Maconnais et Bar-sur-Seine, dont « et après sera particulièrement disposé. »

Le droit d'aubaine est aboli en France pour les sujets, manants et habitants des provinces des Pays-Bas et du comté de Bourgogne. Les privilèges octroyés par le roi de France à la Flandre, l'Artois et aux autres provinces des Pays-Bas, seront maintenus par l'Empereur.

Le dauphin, pour lui et ses successeurs, ratifiera le présent traité de paix, et lorsque les conditions en auront été acceptées du côté du roi de France et du dauphin, « Sa Majesté Impériale, dit le texte du traité, quitte et renonce le droit « et action qu'elle prétend en la duché de Bourgogne, Auxerre, le Macon- « nais, etc., au profit du seigneur roi, du dauphin son fils et de ses successeurs. »

Cette rétrocession sera ratifiée par l'infant don Philippe, fils et successeur de Sa Majesté, dans les quatre mois.

Le duc d'Orléans épousera, à son option ou choix, qui se fera dans l'année, l'infante Marie fille de l'Empereur (*V.* sa généalogie, p. 424), ou la seconde fille du roi des Romains : cet autre choix se fera dans les quatre mois. S'il épouse la fille de l'Empereur, il aura, après le décès de celui-ci, l'héritage des dix-sept provinces des Pays-Bas et la Franche-Comté; ce qui sera consenti par l'infant don Philippe, prince d'Espagne.

Le roi, le dauphin, le duc d'Orléans, la reine Marguerite, sœur du roi, renoncent au duché de Milan et au comté d'Ast.

Si le duc d'Orléans épouse la fille du roi Ferdinand, il aura le Milanais au lieu des dix-sept provinces des Pays-Bas.

Le roi de France donne, de son côté, au duc d'Orléans les duchés d'Orléans, de Bourbonnais et d'Angoulême.

Un article spécial règle les moyens de la restitution du duché de Savoie.

Les électeurs et les autres princes de l'Empire, les rois de Portugal, de Pologne, de Danemark, l'évêque de Liége, etc., sont compris dans le présent traité.

Dans ce traité, il n'est fait aucune mention de Henri VIII, roi d'Angleterre, qui continua la guerre, ce qui est étranger à notre récit. Il faut observer seulement que le roi Henri VIII ne voulut pas restituer la ville de Boulogne; elle ne fut rétrocédée que plus tard, sous le règne d'Élisabeth. Les deux rois firent, le 7 juin 1546, un traité de paix au camp près d'Ardres et de Calais.

Ainsi furent résolues les deux prétentions, jusqu'alors impossibles à concilier, de l'abandon, de part et d'autre, des duchés de Bourgogne et de Milan avec des compensations également honorables.

Selon Sandoval, le père Guzman, confesseur de la reine Éléonore, qui avait fait les premières démarches de pacification, obtint du roi, pour récompense, l'abbaye de Longpont. (*V.* Ferreras, IX, p. 262.)

Le lendemain, 19 septembre 1544, une messe pontificale fut célébrée dans l'église de Crespy, en présence de l'Empereur et du duc d'Orléans. Ce fut Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, qui officia. Le jeune évêque d'Arras présenta le saint chrême à Sa Majesté qui fit serment d'observer la paix signée le jour précédent. Le lendemain 20 septembre, le duc de Guise étant arrivé, une autre messe fut chantée pontificalement.

L'itinéraire de Vanden Esse ne dit point que le roi François I[er] ait eu une entrevue avec l'Empereur; ce qui d'ailleurs était impossible, à cause de sa maladie. Il y a donc une faute de copiste au manuscrit 14,455 des *Olim* du parlement de Paris, déposé à la Bibliothèque de Bourgogne. François I[er] fit publier le 22 septembre, dans la capitale de la France, le traité de paix de Crespy. « Le « roi, est-il dit dans la publication, pour rassurer les habitants, avait vu par « le voyage qu'il venait de faire vers l'Empereur (il fallait dire que le dauphin « venait de faire vers l'Empereur) que si jamais il y a paix perpétuelle, celle-ci « le serait, et que ledit Empereur avait bien bonne volonté de la garder et en- « tretenir, et que tous deux ils avaient grande affection d'extirper les hérésies « de leurs pays. »

C'est avec peine que nous devons intercaller ici que le 12 décembre de la même année 1544, le dauphin de Viennois, qui fut, deux ans et demi plus tard, le 31 mars 1547, le roi Henri II, protesta contre les articles du traité de Crespy, en ce qui concerne l'hommage de la Flandre et de l'Artois, le royaume de Naples, le duché de Milan et le comté d'Ast. Ainsi, le traité de Crespy n'était en réalité qu'une trêve, comme on le verra plus loin.

En terminant le récit de ces événements qui doivent se placer en parallèle avec tout ce que présente de plus grand l'histoire du peuple romain que Virgile appelle *populem late regem, belloque superbum*, nous avons le droit d'établir un autre parallèle qui nous intéresse directement, car il nous est contemporain: c'est celui des événements de la campagne de France, en 1814, sur le même terrain, et du traité de Paris, qui en a été la conséquence et qui avait aussi pour objet d'établir avec stabilité la paix générale de l'Europe. Deux souverains également héroïques, François I[er] et Napoléon, sont abandonnés par la fortune devant d'autres souverains leurs rivaux de talents et de gloire, Charles-Quint au XVI[e] siècle, les alliés au XIX[e].

CHAPITRE XIV.

L'Empereur reçoit la reine Éléonore, sa sœur, aux Pays-Bas.

Le 21 septembre 1544, l'Empereur alla loger à Saint-Quentin. Il était accompagné du duc d'Orléans et d'Augoulême, son gendre futur. Le duc Fernand de Gonzague faisait opérer l'évacuation du territoire français. Le 22 septembre, l'Empereur et le duc d'Orléans arrivèrent à Cambrai. La reine de Hongrie vint au-devant d'eux et combla d'amitiés le duc d'Orléans. Le lendemain, elle vint à Valenciennes; le duc d'Orléans s'en retournait à Péronne et de là à Paris pour en amener la reine Éléonore, sa belle-mère. En effet, si elle était la meilleure amie de son frère elle l'était également de la reine de Hongrie, sa sœur. Jamais famille ne fut mieux unie. Nous en avons plusieurs fois la preuve dans le cours de cet ouvrage, surtout lorsque tous trois partirent ensemble pour l'Espagne après les abdications de l'Empereur, et y moururent; ce qui sera ultérieurement expliqué.

Le 24 septembre, l'Empereur, étant au Câteau-Cambrésis, disloqua son armée.

Le 30 septembre, l'Empereur et la reine de Hongrie, sa sœur, étaient à Bruxelles.

Le 18 octobre, ils revinrent à Mons au-devant de la reine Éléonore, accompagnée de la duchesse d'Etampes, pour laquelle l'Empereur, pendant son séjour à Paris, cinq ans auparavant, avait eu beaucoup affection. La comtesse Des Vertus, sœur de la duchesse d'Étampes, accompagnait aussi la reine Éléonore.

Pendant les fêtes, le duc d'Orléans arriva. Le mercredi 27 octobre, l'Empereur, ses deux sœurs et son gendre futur, entrèrent en grande solennité à Bruxelles. Les trompettes, les massiers, les doyens des corps des métiers, tenant un flambeau à la main, les précédaient. La reine Éléonore était en litière sous un ciel porté par le gouverneur et d'autres magistrats. Les évêques de Liége, de Tournai, un grand nombre de dames et de demoiselles arrivées de France, entouraient la litière. Il y avait aussi l'élite de la noblesse des Pays-Bas. Le récit des fêtes et des parties de chasse dans la magnifique forêt de Soignes, près de Bruxelles, qui durèrent jusqu'à la fin du mois de décembre 1544, est décrit dans l'*Itinéraire* de Vanden Esse.

Pendant les premiers mois de l'année 1545, l'Empereur était tellement tourmenté de la goutte, nous avons dit qu'il en avait déjà souffert étant à Venloo le 14 septembre 1543 (*V.* p. 625), et ensuite à Louvain, qu'il avait la plus grande difficulté à signer son nom. Cependant son état d'infirmité n'entravait en rien l'activité de son administration.

Le 20 février 1545, ne pouvant aller à Worms pour présider la diète, il y envoya Nicolas Perrenot, son chancelier. Nous dirons par anticipation chronologique de quelques mois, que, lorsqu'au mois de juillet 1545, il ratifia, au palais de

Bruxelles, le traité de Crespy, il fit observer en riant aux ambassadeurs français que sa maladie lui ôtait l'usage de ses mains. « Comment voulez-vous, disait-il, « que je puisse enfreindre un traité, quand ma main droite n'a presque pas la « force de signer, tant je suis accablé par la goutte. » (*V.* Léti.)

Le 15 avril 1545, l'Empereur, continuant à souffrir de la goutte, fut transporté à Malines et ensuite à Anvers. Il y était le 19 avec la reine de Hongrie lorsque les archiducs Maximilien et Ferdinand, ses neveux, fils du roi des Romains, ayant été au-devant du duc d'Orléans jusqu'à Mons, conduisirent ce prince à Anvers. Le duc d'Orléans qui avait préféré épouser une nièce de l'Empereur, mourut six mois plus tard, le 8 septembre 1545, d'une fièvre maligne, pour avoir imprudemment séjourné, malgré des avertissements, dans un village de Picardie infesté d'une épidémie. Alors l'acte secret dont nous avons donné l'explication p. 592, et que l'Empereur avait signé à Bruxelles le 28 octobre 1540, pour la cession du duché de Milan, à son fils don Philippe, pouvait s'exécuter. En conséquence, l'Empereur signa, plus tard, à Ratisbonne, le 5 juillet 1546, l'acte d'une investiture publique du même duché de Milan, des comtés de Pavie et d'Enghien. (*V.* Dumont, *Dipl.*, IV, p. 311.)

Le 29 avril 1545, l'Empereur était à Lierre, à trois lieues au sud-est d'Anvers; le 1er mai, à Diest; le 3, à Maestricht; le 7, à Cologne; le 16, accompagné du roi des Romains, son frère, qui était venu le rejoindre, il arrivait à Worms. Il y était attendu par les deux Perrenot père et fils, le comte d'Egmond et le marquis du Guast.

L'Empereur, quoique souffrant, avait entrepris ce voyage, pour obtenir de la diète assemblée à Worms, des subsides afin de faire la guerre aux Turcs et pour exhorter les princes protestants de l'Empire à participer au concile qui était convoqué à Trente et qui devait s'assembler incessamment. Mais il ne fut pas possible de s'entendre avec eux sur ce dernier point, parce que le concile devait être présidé par un légat du saint-siége.

Le vendredi 7 août, l'Empereur partit de Worms. Il descendit le Rhin. Le 15, il était à Cologne; le 17, à Juliers; le 19, à Maestricht; le 20, à Louvain, près de la reine de Hongrie, sa sœur; le 21, à Tervueren, maison de chasse dans la forêt de Soignes, entre Louvain et Bruxelles; le 26, à Bruxelles. Le 29, les obsèques de l'infante Marie de Portugal, que le prince don Philippe avait épousée le 13 novembre 1543, (*V.* p. 615) furent célébrées en l'église de Sainte-Gudule. Un mois plus tard, le 25 octobre, les obsèques du jeune duc d'Orléans et d'Angoulême, qui était mort le 8 du même mois, comme on vient de le dire, y furent aussi célébrées.

Le 17 octobre, l'Empereur était à Malines; le 22, à Gand; le 2 novembre, il y était encore, selon un diplôme que nous avons vu, et qu'il signa d'une écriture tremblante, ce qui démontre qu'il souffrait de la goutte. Il alla ensuite à Bruges. Ses ambassadeurs et ceux du roi d'Angleterre s'y trouvaient pour une conférence.

Le 16 novembre, il était à Eecloo; le 18, à Anvers. Les conférences y continuèrent, mais sans résultat, jusqu'au 24 du même mois.

CHAPITRE XV.

Chapitre de la Toison d'or tenu à Utrecht.

Le 2 décembre 1545, l'Empereur était à Turnhout; le 4, à Bois-le-Duc. Son intention était d'aller à Utrecht pour présider le chapitre de la Toison d'or, dont nous avons indiqué la convocation page 625; mais il fallut remettre l'assemblée du chapitre au 3 janvier 1546, l'Empereur continuant d'être malade de la goutte.

Le 28 décembre, l'Empereur était à Bommel en Gueldre : il passa le Wahal; le 29, il était à Buren; le 30, à Utrecht. Un chapitre de la Toison d'or, s'assembla le 4 janvier 1546, en l'église cathédrale d'Utrecht. Les décors de ce temple étaient des tapisseries en fils d'or, d'argent et de soie, qui représentaient l'histoire de Gédéon.

Un grand nombre de chevaliers de l'ordre y assistaient. Les évêques de Tournai, de Cambrai, huit autres prélats et beaucoup de nobles d'Allemagne et des Pays-Bas, furent témoins de cette solennité, l'une des plus célèbres de l'ordre pendant le règne de cet Empereur. (*V.* les procès-verbaux de cet ordre.)

Pendant ce chapitre, l'on fut d'une sévérité excessive dans l'enquête de la moralité des chevaliers. Ainsi, entre autres, le seigneur de Praet fut accusé d'être hautain, ambitieux, brutal, indiscret, avare, et de connaître d'autres femmes que la sienne; le comte de Rœulx, d'être colère, opiniâtre, attaché à des minuties; le comte d'Epinoi, de fréquenter publiquement des lieux de débauche, de s'enivrer très-souvent, même deux fois par jour, d'avoir beaucoup de dettes, de se laisser poursuivre par ses créanciers, de ne savoir gouverner ni sa personne ni ses biens. Le chapitre décida que son collier serait séquestré pendant une année entière, entre les mains du trésorier. Parmi les chevaliers absents, l'on reprocha à Frédéric, électeur palatin, neveu de l'Empereur (*V.* p. 594.), ayant épousé la princesse Dorothée, de s'être mal conduit dans la défense des forts pendant une guerre dans le duché de Wurtemberg; de s'être autrefois rangé dans le parti luthérien; d'avoir été personnellement offrir ses services au roi d'Angleterre et au roi François Ier, indifféremment, contre l'Empereur : on lui adressa une admonition; le marquis du Guast, fut accusé d'être cruel envers ses soldats. Il faut ajouter ici qu'il mourut à Milan, deux mois plus tard, le 31 mars 1546.

Durant la séance du chapitre tenue le 9 janvier, on trouva que don Philippe, prince de Castille, était trop prolixe dans l'expédition des affaires, qu'il employait trop de temps à s'ajuster, qu'il aimait trop la solitude. Son procureur au chapitre, M. de Boussu, fut chargé de l'en informer. Ce portrait de Philippe II, dans sa jeunesse, est conforme à sa conduite lorsqu'il fut roi. Il y en a une

preuve à la diète de l'année 1558, dans la relation de l'ambassadeur vénitien, Frédérico Badovaro, à Bruxelles, analysée dans une notice que nous avons lue à l'Académie royale de Belgique en janvier 1843. Cet ambassadeur disait que ce jeune prince était sérieux et sévère pendant le jour, et que, le soir, il sortait de son palais, étant déguisé, pour des amusements frivoles.

Les membres du chapitre se transportèrent dans l'appartement de l'Empereur qui était alité à cause de la goutte. Ils lui déclarèrent qu'il était un prince juste, très-vertueux, très-zélé pour la religion catholique, mais qu'on se plaignait : 1° qu'il ne faisait pas assez observer les statuts de l'ordre de la Toison d'or; 2° qu'il avait manqué à ces statuts en faisant des entreprises importantes sans avoir consulté les chevaliers de l'ordre, notamment à Tunis et à Alger; 3° qu'en renonçant au duché de Bourgogne par le traité de Crespy, il ne devrait plus demeurer chef et souverain de l'ordre; 4° qu'il exposait trop souvent sa personne à la guerre; 5° qu'il expédiait trop lestement les affaires (ce reproche lui avait déjà été fait au chapitre précédent); 6° qu'il avait des dettes.

L'Empereur répondit fort gracieusement, entre autres en ce qui concerne Tunis et Alger, que ces deux expéditions avaient été conduites avec circonspection.

Enfin, le chapitre déclara, en ce qui concerne André Doria, prince de Melfi, et absent, que, s'il avait fait dans sa jeunesse plusieurs excès lorsqu'il était corsaire, c'était actuellement un chevalier très-vertueux, très-fidèle serviteur de l'Empereur. A cet éloge, l'Empereur ajouta cet adage biblique : *Inveni hominem secundum cor meum*. Il nous semble que, sans doute, ces examens de conscience ne furent point prononcés spontanément par les membres de ce chapitre mémorable.

Le 13 janvier 1546, le chapitre procéda au remplacement de vingt-deux chevaliers décédés. On nomma entre autres, parmi les candidats allemands, l'archiduc Maximilien qui depuis fut empereur; Guillaume, duc de Bavière, qui depuis l'année 1558 fut l'un des plus zélés défenseurs de la communion catholique; le comte Frédéric de Furstenberg qui s'était distingué dans plusieurs guerres; parmi les Piémontais et les Italiens, le jeune prince Emmanuel Philibert, fils du duc de Savoie, et qui s'était dévoué au service de l'Empereur — il fut depuis gouverneur général des Pays-Bas; — Octave Farnèse, duc de Camerino et ensuite de Parme, gendre de Charles-Quint par son mariage avec Marguerite Vander Geenst, sa fille naturelle; parmi les Espagnols, don Alvarez de Tolède, duc d'Albe en remplacement du duc Frédéric d'Albe, son aïeul, qui lui avait servi de père, celui-ci étant décédé en Afrique pendant l'année 1510; parmi les Flamands, le comte Lamoral d'Egmond, que le duc d'Albe, son frère d'armes, et élu en même temps que lui dans l'ordre de la Toison d'or, fit décapiter, vingt-deux ans plus tard, sur un échafaud.

Le 3 février 1546, l'Empereur partit d'Utrecht. Le 4, il était à Arnheim, où le feu duc de Gueldre, Charles d'Egmond, avait eu récemment son tombeau, étant décédé le 30 juin 1538, dans cette même ville. Le 8 février, l'Empereur

était à Zutphen; le 9, à Nimègue; le 17, à Ruremonde. Il y demeura deux jours pour terminer l'organisation définitive du duché de Gueldre et du comté de Zutphen.

Le 19, il était à Maestricht, se préparant à se diriger vers l'Allemagne. Il laissa, selon sa coutume, le gouvernement des Pays-Bas à la reine Marie de Hongrie qui l'avait accompagné jusque-là.

Avant d'achever le récit des opérations de l'Empereur aux Pays-Bas, en l'année 1546 (selon le géographe Guichardin, c'était en 1542), nous devons intercaler que Marie, reine douairière de Hongrie, avait observé que les deux guerres contre les Français, en 1521 et 1542, aux Pays-Bas, avaient commencé à la sortie méridionale des Ardennes sur les rives de la Meuse, entre les villes de Givet au comté de Namur et de Stenay près de la province française de Champagne. Comme l'évêque de Liége possédait au nord la plus grande partie du territoire, d'une configuration géographique angulaire, dit : Entre Sambre-et-Meuse, se terminant dans la ville de Namur; cette princesse avait aussi observé que si le territoire français de la Champagne se termine, au nord, par la forteresse de Rocroy, située sur un plateau élevé, dans la forêt des Ardennes, il n'y avait, au sud-est des Pays-Bas, aucune place de guerre pour défendre les frontières de ce côté et pour empêcher l'ennemi de pénétrer jusqu'au rivage de la Sambre et de là, avec facilité, dans les pays de Hainaut et de Namur, et même jusque dans le Brabant.

En conséquence, ayant reconnu les localités par un voyage fait exprès, elle soumit à l'Empereur, son frère, un plan de construction d'une forteresse au nord de Rocroy, dans une prairie marécageuse entourée, comme cette ville, par des bois, mais ayant l'avantage d'être aussi entourée par deux gros ruisseaux ou petites rivières appelées l'Eau blanche et l'Eau noire. Le plan de cette forteresse était un quadrilatère régulier, avec un bastion à oreillon à chaque angle.

Ce projet fut approuvé par l'Empereur. Mais comme ce territoire et presque tout l'Entre-Sambre et Meuse appartenaient au prince-évêque de Liége, l'Empereur, en qualité de duc de Brabant, proposa un traité que la régente signa en son château de Binche, le 6 mai de la susdite année 1546, en échange du terrain pour continuer la forteresse, contre la seigneurie d'Herstal, de la juridiction du Brabant, et située au nord et auprès de Liége sur la Meuse.

Les conférences se terminèrent à la satisfaction réciproque, par un accord définitif signé à Bruxelles le 4 août 1548. (*V.* msc. n° 17,452 de la Bibliothèque de Bourgogne et Chapeauville, *Episc. Leod.*, III, p. 382.)

La nouvelle ville forte, de peu d'étendue, fut appelée Marienbourg, du nom de la reine Marie, régente des Pays-Bas.

Nous expliquerons plus loin comment les Français s'en emparèrent par la faiblesse de son commandant, en l'année 1554, et comment l'Empereur remplaça la perte de cette forteresse par la construction de deux autres, Philippeville et Charlemont.

Continuons le récit de l'itinéraire de l'Empereur jusqu'à son départ des

Pays-Bas pour l'Allemagne. Le 2 mars 1546, il était à Liége ; le 5, à La Roche, en Ardenne ; le 10, à Damvilliers. De là il vint à Montmédy, place très-forte bâtie sur un rocher et qui fut célèbre cent onze ans plus tard, en 1657, par un siége de plusieurs mois que soutint pour le roi Philippe IV, d'Espagne, le gouverneur seigneur de Malandry. Louis XIV, alors très-jeune, arriva devant cette place à cause de la longueur du siége. Le seigneur de Malandry fut tué sur une brèche du rempart. La garnison, épuisée de fatigue, se rendit. Les habitants prièrent le roi d'entrer dans sa nouvelle conquête, mais il répondit affectueusement et négativement en ajoutant ces mots : « Celui que je voulais y voir n'y est plus. »

Le 11 mars, l'Empereur était à Luxembourg; il en partit le 18, après avoir examiné les fortifications de cette place réputée imprenable. Il vint à Sierck, ville de la Lorraine allemande. Le 20, il eut y une entrevue avec la duchesse de Lorraine, Christine de Danemark, sa nièce. Le 24, il était à Spire. Il eut dans cette place une autre entrevue avec son autre nièce, Dorothée de Danemark.

Le 10 avril 1546, il vint à Ratisbonne. La diète y était assemblée. Il y séjourna jusqu'au 4 août, pouvant par son séjour en cette ville être plus rapproché de la ville de Trente où les pères du concile général étaient récemment assemblés, comme nous le dirons au chapitre qui va suivre.

Son intention était de pacifier l'Allemagne sous le rapport des troubles de religion. Martin Luther, auteur de cette grande révolution, venait de mourir le 18 février précédent, plus ennemi que jamais de la cour de Rome et se récriant contre la convocation du concile de Trente ; ce qui est attesté par l'édition hollandaise protestante du dictionnaire de Moreri. Nous y ajouterons ce passage de M. Audin. (V. *Hist. de Luther*, II, p. 517.)

« La vieillesse vint pour lui avant le temps. A ses derniers jours étaient « réservés les plus grands chagrins qu'il eût encore éprouvés : la mort de son « père et de sa mère qu'il aimait si vivement ; la perte de ses deux fils (car il « s'était marié en 1525 à Catherine Bora, née en 1499, et qui était sortie d'un « cloître de religieuses en 1524) ; la perte de Madeleine, sa fille, qu'il pleura « pendant tout le reste de sa vie ; la résistance de ses disciples, la dégénérescence « de son œuvre, et des maladies nouvelles. »

En 1537, Luther, malade de la pierre était à Smalkalde. Déjà, à cette époque, il s'attendait à mourir. En 1542, il avait fait son testament en faveur de sa femme qui fut sa légataire universelle. Il possédait à Wittenberg deux chétives maisons et quelques objets mobiliers. Il écrivit ensuite le testament de son âme. Nous en transcrivons un extrait, traduit en français au texte de M. Audin (II, p. 531) : « Un concile ! Que vous en semble, drôles que vous êtes, « qui ne savez pas ce que c'est qu'un évêque, ni César, ni Dieu, ni même son « Verbe ? Pape, tu n'es qu'un âne et tu resteras âne... Mon petit Paul (le pape « Paul III) je ne régimbe plus ; pape, la glace n'est pas sûre, elle pourrait bien « se briser, tu tomberas et tu te casseras la cuisse. » Et cette phrase dont il me répugne de faire la traduction, dit M. Audin : *Quod si inter cadendum emit-*

tens ventris crepitum, omnes te ridere, dicuntque! Vah! quomodo papa se ipsum fœdavit!

Tel a été Luther jusqu'à ses derniers moments, mélange d'éloquence sublime à l'assemblée de Worms et ailleurs, lorsqu'il parlait à l'Empereur et aux princes de l'Empire, et d'une éloquence grossière et même ordurière, lorsqu'il parlait au bas peuple. C'était, sans doute, pour mieux se faire comprendre par ces gens d'un esprit inculte. Au commencement de l'année 1546, Luther éprouva des vertiges. Les médecins lui avaient fait apposer un cautère à la jambe : les vertiges cessèrent. Il laissa fermer le cautère. Il vint à Eisleben, ville où il était né soixante-quatre ans auparavant. Il devait y remplir une mission dont l'électeur de Saxe l'avait chargé.

Le lendemain de son arrivée, il était allé à l'église. Il y monta en chaire. Il y prêcha, mais il sentait que sa fin approchait. Les princes l'invitèrent à un repas. Il y apprit la fausse nouvelle de la mort du pape Paul III. Il se leva de table et crayonna, sur la muraille de la salle, ce vers :

Pestis eras vivens, moriens tuâ morte, ero papa.

Quelques jours plus tard, ses douleurs augmentèrent. Il dut se mettre au lit ; à une heure après minuit, il se fit porter dans une chambre bien chauffée. Sa femme fit appeler le médecin qui le soignait. La comtesse Albert, sa protectrice, étant survenue, lui présenta une fiole de médicament. Le comte Albert vint un peu plus tard. Luther avait ressenti une sueur froide. Il posa la main sur son front en disant : *In manus tuas, Domine*. Il avait cessé d'exister. Au lieu de donner les détails de la pompe funèbre de cet homme tout intellectuel, qui ne s'occupa jamais d'acquérir la plus modique fortune, pour la laisser à sa famille, nous transcrivons le passage suivant de M. Audin : « Les princes réformés « oublièrent bien vite la veuve de Luther. Après quelques années, Catherine « Bora, délaissée, manquait de pain pour nourrir ses enfants... » Melanchton, dans une lettre à son ami Justus Jonas (*Epist.* 93. *Just. Jonae*), se lamente sur la dureté des grands de la terre.

LIVRE IV.

Depuis les préparatifs du concile de Trente jusqu'à la paix de Passau.

CHAPITRE PREMIER.

Préparatifs du concile de Trente.

Avant de faire le récit sommaire de l'histoire du concile de Trente, nous devons exposer que, à cause de l'urgence de la réformation des abus du clergé, l'empereur Charles-Quint étant à Augsbourg, en 1530, à la diète, alors assemblée comme nous l'avons dit (*V.* p. 499.), avait fait adresser par Antoine Perrenot, le 9 juillet de la même année, aux électeurs et princes ecclésiastiques, aux archevêques, évêques et autres prélats, un projet sous le titre de *Formula reformationis,* pour expliquer les formalités à remplir en matière de discipline ecclésiastique, d'après les autorités d'un grand nombre de conciles, tant pour le personnel que pour l'administration et la liturgie.

Ce décret qui n'avait rien de commun avec les dogmes et les autres doctrines théologiques, mais qui est important pour l'histoire, fut imprimé à Paris, en 1531, par ordre de Robert, évêque de Cambrai, prince du Saint-Empire. Cette sage mesure était un commencement de redressement des griefs que Luther avait depuis longtemps signalés. C'était une mesure provisoire avant l'assemblée d'un concile, dont les formalités de convocation devaient être fort longue; elles durèrent pendant plusieurs années. (*V.* p. 395.)

En effet, le pape Paul III, selon ce qui avait été décidé avec l'Empereur dans les conférences de Bussetto (*V.* p. 616.), avait convoqué antérieurement, par une bulle : *Initio nostri pontificatûs*, longuement détaillée, du 11 des kalendes de juin 1542, pour le 1er novembre de la même année, sous le protectorat des deux plus grands princes de la chrétienté, Charles-Quint et François Ier, un concile général ou œcuménique en la ville de Mantoue, pour chercher les moyens de s'opposer aux Turcs qui menaçaient également l'Italie méridionale, l'Esclavonie et la Hongrie, et pour rappeler les dévoyés de la foi : il désignait ainsi les protestants. Le texte de cette même bulle explique ensuite que ne trouvant pas dans la ville de Mantoue les garanties de l'indépendance nécessaire aux pères du concile, leur convocation devait être à Vicence dans les États Vénitiens. Enfin, pour la facilité des Allemands, il convoquait définiti-

vement le concile pour les kalendes de novembre de la même année 1542, dans la ville de Trente (en Tyrol) qui est a proximité de l'Italie et selon les intentions de la nation germanique. Mais les pères du concile ne se rendirent point à cette assemblée, parce que le délai était trop court pour la convocation.

L'Empereur répondit à cette bulle par un long exposé adressé au saint-père pour lui dire que les événements politiques, depuis la conférence de Bussetto, étaient bien changés et pour lui rendre compte de tous les griefs du roi de France contre lui, en résumant le récit de ces événements depuis la trêve de Nice, en 1538, à laquelle le pape avait pris part. Il dit aussi que François Ier avait fait alliance avec les Turcs; qu'il voulait réunir à ses États le Piémont, le Milanais et le royaume de Naples; qu'il cherchait à maintenir la discorde en Germanie; enfin, que ce roi empêchera tant qu'il pourra, l'assemblée de ce concile. L'Empereur terminait sa lettre en donnant les assurances qu'il désirait l'assemblée du concile, mais que, préalablement, il fallait rétablir la paix dans la chrétienté.

D'après cette lettre, la convocation du concile de Trente avait été ajournée. Mais lorsque en 1544, la paix de la chrétienté fut rétablie par le traité de Crespy. (*V.* p. 653), le pape Paul III avait ordonné, par une autre bulle du 19 novembre 1544, la convocation définitive de ce concile pour le quatrième dimanche du carême de l'an 1545.

Mais les légats de pape n'y arrivèrent qu'au mois de décembre de la même année, avec des pouvoirs illimités, ayant même le droit d'agir sans le consentement du concile. Les séances devaient se tenir dans l'église cathédrale de Trente. (V. *Hist. des siècles chrétiens,* Paris, 1785, VIII, p. 72.)

Les ambassadeurs de l'Empereur et du roi des Romains y étaient présents au commencement du mois d'avril. Cependant, à cause de plusieurs retards dans l'arrivée des pères du concile, l'ouverture ne put se faire que le 13 décembre 1545, le troisième dimanche de l'Avent, dont l'introït de la messe commence par le mot : *Gaudete,* ce que l'on prit pour un bon pronostic. Il y avait eu la veille, un jeûne général dans toute la ville de Trente. (*V.* l'abbé Racine, VIII, p. 251.) Il y fut décidé par le mot : *Placet*, que la première session aurait lieu le 7 janvier.

Le jour de l'Épiphanie 1546 (style moderne), veille du jour de l'ouverture, les pères du concile sortirent processionnellement de l'église de la Sainte-Trinité pour se rendre à la cathédrale. (*V.* msc. n° 17,449 de la Biblioth. de Bourg.) Il y avait trois cardinaux, six légats, trente-deux archevêques et évêques, quatre abbés souverains, et parmi les députés des ordres monastiques, soixante-douze dominicains, quinze frères mineurs, cinq augustins, six carmes, deux servites; il y avait aussi treize docteurs séculiers, ainsi que trois commissaires, trois secrétaires, trois capitaines, etc. Ils étaient suivis par les ambassadeurs de l'Empereur et du roi des Romains. Nous citons cette liste afin qu'on puisse la comparer avec les variantes des textes imprimés. Après la messe du Saint-Esprit,

l'évêque de Bitonte prononça une allocution sur les avantages que l'Église a toujours retirés des conciles; que c'était dans ces assemblées que l'on avait rédigé les actes du symbole de la foi, condamné les hérésies et réformé les mœurs; ensuite, selon le style d'amplification de rhétorique de cette époque, il dit que les pères du concile devaient se considérer comme le cheval de Troie. L'orateur conjura les bois et les forêts de ne pas substituer les ténèbres à la lumière. « Ouvrir les portes du concile, s'écriait-il, c'est ouvrir les portes du « ciel, dont descendra une eau vive qui remplira l'univers de la science du Sei- « gneur. » Il exhorta ensuite les pères à ouvrir leurs cœurs pour la recevoir.

Ce discours fut mal accueilli, les études de la renaissance avaient déjà fait trop de progrès. On ne confondait plus la mythologie avec le christianisme.

Les légats donnèrent lecture des bulles et des instructions qu'ils avaient reçues de la cour de Rome. Tous les pères se mirent à genoux. Ils firent mentalement une prière. Le premier légat dit ensuite à voix haute l'oraison : *Adsumus, Domine sancte Spiritus*. Les litanies furent chantées, un diacre fit lecture de l'Évangile du jour. On chanta le *Veni Créator*. Les pères s'assirent selon leur rang.

Un légat leur demanda en latin, langue canonique, s'il leur plaisait d'ordonner l'ouverture du concile dans la ville de Trente. Ils répondirent unanimement : *Placet;* s'ils voulaient que la première session commençât le lendemain du jour de l'Épiphanie, 7 janvier 1546 (style moderne); ils répondirent de même : *Placet*. Enfin on chanta le *Te Deum*.

Comme notre ouvrage est une histoire politique, nous nous abstiendrons de faire l'analyse, même la plus sommaire, des opérations théologiques de chacune des sessions. Nous avons agi de la même manière en ce qui concerne la confession d'Augsbourg des protestants, en l'année 1530. (*V*. p. 498.) Plusieurs écrivains d'un haut mérite, des deux communions, en ont rendu compte. Nous ferons seulement observer, par anticipation, que le manuscrit 14,888 de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, est un exemplaire chyrotype et authentique des sessions de ce concile. Nous appelons chyrotype, comme nous l'avons expliqué au catalogue de cette Bibliothèque, imprimé en 1839-1842, un volume imprimé, surchargé d'écriture, de corrections, d'améliorations et d'augmentations, ce qui en fait un texte préparatoire à une autre édition. Le chyrotype du concile de Trente fut imprimé à Rome *in œdibus populi romani*, *anno* 1564.

Le 26 juin 1546, les ambassadeurs du roi de France arrivèrent en la ville de Trente. Ils prirent leurs places au concile parmi les autres ambassadeurs.

Le 15 juillet, les pères du concile furent effrayés et se préparaient à partir, ne se croyant plus en sûreté dans la ville de Trente, à cause du passage d'un grand nombre de troupes autrichiennes venant d'Italie, et qui se rendaient en Allemagne. On disait qu'elles allaient faire la guerre aux protestants de la ligue de Smalkalde, et que, par conséquent, les protestants pourraient venir à leur tour s'emparer de la ville de Trente. Les pères du concile voulaient transférer leur assemblée dans une autre ville; mais les Allemands s'y opposèrent. L'Em-

pereur ordonna formellement que les pères du concile continuassent leur assemblée dans la ville de Trente. Il en écrivit au pape. Mais les sessions ne recommencèrent que le 13 janvier 1547, par la sixième.

Nous expliquerons plus loin la cause de cette terreur panique, en rendant compte que la Saxe fut le théâtre de la guerre, et que l'Autriche avec le Tyrol jouissaient des bienfaits de la paix.

Nous devons ajouter que, l'année suivante, le célèbre médecin archiâtre du pape Paul III avait déclaré, par des observations astrologiques, qu'une épidémie devait ravager la ville de Trente. Alors le saint-père fit transférer l'assemblée du concile en la ville de Bologne. On y tint les neuvième et dixième sessions. Mais l'Empereur, en étant informé, ordonna la réinstallation du concile à Trente. D'ailleurs, il n'y eut point d'épidémie; mais cette translation de Bologne à Trente ne se fit qu'après le décès de Paul III, sous le pontificat de son successeur; ce qui sera expliqué ultérieurement à la onzième session, qui fut tenue en la ville de Trente, le jour des calendes de mai 1551. (*V.* les canons et décrets déjà cités, p. LXIX.)

CHAPITRE II.

Opérations de la ligue de Smalkalde.

Les princes de la ligue de Smalkalde, formée en 1530 (*V.* p. 511.), avaient espéré que leurs théologiens auraient été admis au concile de Trente. Ils furent mécontents de ce que le concile avait commencé ses opérations en prenant pour principe de suivre la marche des conciles précédents, et notamment celui de Latran, tenu en 1512. Le cardinal del Monte (qui depuis fut le pape Jules III), ayant assisté à ce concile, étant alors évêque de Palestrina, en avait fait l'exposé. Les deux opinions, le catholicisme et le protestantisme, étaient donc plus séparées que jamais, malgré les moyens de conciliation que l'Empereur, qui était alors à Ratisbonne, ne cessait de prosposer. Pour calmer les protestants, il autorisa, comme il l'avait fait antérieurement, en 1541, un colloque auprès de lui, à Ratisbonne, entre quatre théologiens protestants, quatre théologiens catholiques et un président. Le colloque commenca le 17 janvier 1546, un mois après l'ouverture du concile, le 13 décembre 1545. On se sépara le 30 mars, sans avoir pu mieux s'entendre qu'au précédent colloque. Le landgrave de Hesse et d'autres chefs des protestants étaient alors à Ratisbonne. Ils eurent plusieurs conférences avec le chancelier Perrenot; mais ils ne purent également pas s'entendre, quoique le chancelier leur fit observer plusieurs fois que l'Empereur désirait sincèrement la paix. Pour comble de difficultés, l'électeur palatin, neveu de l'Empereur par son mariage avec la

princesse Dorothée, avait adopté graduellement le luthéranisme et augmentait le nombre des adversaires de l'Empereur, à cause du concile tenu contrairement à leurs espérances.

C'était une chose facile à prévoir que les princes protestants de la ligue de Smalkalde avaient l'intention de recourir aux armes et qu'ils en faisaient les préparatifs. L'Empereur s'y prépara également ; mais il fallait, pour les soumettre, qu'il n'eût pas d'autre guerre à soutenir en même temps. Comme il était en paix avec le roi François Ier, son beau-frère, il devait l'être aussi avec son autre ennemi, le sultan Soliman. Afin d'y réussir, il écrivit au roi de France pour demander que l'ambassadeur de France à Constantinople fit des avances au sultan, afin d'obtenir une pacification envers lui. Ces avances furent favorablement accueillies. L'Empereur demanda ensuite au roi de France que l'ambassadeur que ce roi enverrait à la Porte Ottomane prit la route de Ratisbonne, qu'il lui adjoindrait son ambassadeur pour aller ensemble à Constantinople. Les projets de l'Empereur réussirent complétement. Le sultan Soliman reçut aussi favorablement que les propositions précédentes, une lettre datée du 16 juillet 1546, que l'Empereur lui écrivait tant en son nom qu'en celui du roi de Hongrie, son frère. (*V.* Lanz, II, p. 511.)

Cette lettre arrivait à Constantinople dans le moment le plus opportun. Chéreddin-Barberousse, le plus acharné des ennemis de l'Empereur, était mort le 4 du même mois de juillet. L'Empereur et le roi de Hongrie firent une trêve avec le sultan. Celui-ci en observa les conditions si fidèlement, que dix-huit mois plus tard, l'Empereur lui adressa des remercîments par une lettre datée d'Augsbourg le 4 février 1548. (*V.* Lanz, II, p. 611.) Nous allons voir que l'Empereur avait profité de la durée précieuse de cette trêve pour rétablir la paix dans l'empire germanique. Il avait écrit de Ratisbonne, le 9 juin 1546, à la reine de Hongrie, sa sœur (*V.* Lanz, II, p. 481.) : « Vous savez ce que je vous « ai dit à mon partement de Maestricht (*V.* p. 640.), que je ferai tout ce que je « pourrai pour bailler quelque ordre ès affaires de cette Germanie, et cheminer « à la pacification d'icelle, évitant jusqu'à l'extrême la voie de la force, et en « suivant ce que j'ai fait de chemin tant que j'ai pu, à cette fin et même en l'en- « droit de notre cousin (Frédéric comte palatin) et autres; et encore depuis que « je suis arrivé en ce lieu (à Ratisbonne), n'a-t-on cessé de faire continuellement « toutes les offices possibles pour induire les luthériens et autres dévoyés à s'ac- « commoder à quelque voie de pacification ; mais tout ce que l'on a su faire n'en « est rien quelconque profité, et se sont partis d'ici étrangement leurs députés « qu'ils avaient envoyés à ce colloque sans iceux renvoyer, n'y ai pu tant faire « avec les lettres que j'ai écrites très-affectueusement et fondées en grande « douceur, qu'ils aient voulu venir en cette diète même notre cousin l'électeur « palatin. Que les dévoyés, c'est ainsi qu'il les appelle, ont l'intention d'énerver « l'autorité impériale, pour contraindre la Germanie d'adopter leurs opinions. »

Cette lettre confidentielle, nous ne dirons pas de l'Empereur à la reine régente des Pays-Bas, mais d'un frère à une sœur, est l'expression de sa pensée la plus

secrète. On y découvre qu'il voulait pacifier l'Allemagne par la douceur, et qu'il employait à regret les moyens violents.

Voici les explications des préparatifs de guerre de l'Empereur. (Il en informa aussi la reine de Hongrie.) Le pape contribua pour 200,000 écus payés au comptant, plus les bénéfices de l'Espagne, s'élevant de 800,000 à un million d'écus, selon un traité signé à Rome le 26 juin 1546. D'après le journal itinéraire de Vanden Esse, l'effectif de l'armée que l'Empereur faisait arriver dans la Bavière, autour de Ratisbonne, était de 25,000 lansquenets (c'est-à-dire Allemands) et 1,000 chevaux; 12,000 piétons et 4,000 chevaux des Pays-Bas; 9,000 piétons espagnols; 1,000 chevau-légers de Hongrie, et enfin 10,000 piétons, plus 700 chevaux italiens, sous le commandement d'Octave Farnèse. — Ce fut le passage de cette armée italienne par le Tyrol, qui effraya tant les pères du concile. (*V.* p. 645.)— Tous ces calculs de l'effectif de l'armée de l'Empereur, décrits par Vanden Esse sont inférieurs à ceux de Pontus Henterus. Vanden Esse, par sa position auprès de l'Empereur, devait être le mieux informé.

Les troupes allemandes avaient pour commandant le duc Maurice de Saxe, de la branche cadette dite Albertine, quoiqu'il fut protestant; il était cousin de l'électeur Jean Frédéric, de la branche aînée ou Ernestine, l'un des deux chefs de la ligue de Smalkalde. (*V.* p. 511.)

Ces préparatifs de guerre ayant été connus des princes de cette ligue, leurs chefs vinrent à Ratisbonne pour en savoir les motifs. Il leur fut répondu, le 16 juillet 1546, que l'Empereur voulait assurer la conservation de l'Allemagne. L'Empereur envoya les mêmes informations aux villes libres d'Augsbourg, Nuremberg, Strasbourg, Ulm et autres (*V.* Lanz, II, p. 505.), pour leur donner l'assurance qu'il n'avait aucune intention hostile à leur indépendance et à leur liberté.

Des deux côtés on avait publié des manifestes qui se répandaient dans toute la chrétienté. L'Empereur proclamait dans le sien qu'il ne prenait les armes, ni pour attaquer la religion protestante, ni par esprit de conquête, mais pour soutenir la dignité impériale et rétablir la paix dans l'empire germanique. Le manifeste des princes de la ligue de Smalkalde, en réponse à celui de l'Empereur, est très-détaillé. Il y est dit que c'était bien réellement une guerre de religion sous le prétexte de rétablir la paix. Une explication devient nécessaire pour justifier les armements de l'Empereur. En effet, il n'avait pas seulement l'intention d'empêcher que les princes protestants se déclarassent par la force des armes contre le concile, mais il tâchait de faire cesser une guerre que ces mêmes princes protestants faisaient dans le nord de l'Allemagne contre le duc de Brunswick-Wolfenbuttel. Ce prince, qui régnait depuis l'année 1514, était d'un caractère fougueux. Il avait fait plusieurs fois la guerre à ses voisins et ravagé leurs pays. Il avait successivement servi le roi de France et l'Empereur en Italie. Revenu en Allemagne, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, tous deux chefs de la ligue de Smalkalde, le combattirent avec leurs troupes qui étaient aussi celles de la ligue. Cette guerre n'avait aucun rapport avec la religion. Elle

avait pour objet des motifs uniquement politiques. C'était une de ces guerres seigneuriales fréquentes avant le règne de Charles-Quint, mais dont cet Empereur voulait faire cesser l'usage. En 1542, le duc de Brunswick ayant été vaincu, les deux princes ses ennemis envahirent ses États. Il fut pris dans une bataille et enfermé au château de Ziegenheim dans les États du Haut-Rhin du landgrave de Hesse. Nous verrons plus loin comment il fut remis en liberté.

L'Empereur avait ordonné sa délivrance, mais le landgrave de Hesse s'y était refusé. La guerre qu'il allait entreprendre avait donc bien réellement pour motif apparent le maintien de sa dignité impériale, quoique le motif subsidiaire et caché fût le désarmement de la ligue protestante de Smalkalde.

Dès le commencement du mois de juillet 1546, les deux chefs de la ligue étaient en état d'agir ostensiblement. L'Empereur ne l'était pas encore. L'état de leur effectif a été rédigé par l'historien et poëte Mameranus, de Luxembourg, sous le titre de : *Catalogus expeditionum rebellium principum ac civitatum sub Joanne Frederico Electore Saxoniæ et Philippo Landgravio Hassiæ, anno* 1546. (Coloniæ, 1550.)

Le judicieux historien de Thou fait l'éloge de Jean Frédéric, électeur de Saxe, en disant : « C'était un grand homme, et qui, de l'aveu même de ses ennemis, égalait par la douceur de son caractère, par sa prudence et sa grandeur d'âme les plus excellents princes. » Il était né en 1503 et électeur depuis 1532. Il était surnommé le Magnanime ou le Potestat. L'autre chef de la ligue, le landgrave de Hesse, Philippe, aussi surnommé le Magnanime par les protestants, était souverain depuis l'année 1509, c'est-à-dire depuis 37 ans, étant né en 1504.

Leur armée vint à Ulm, traversa le Wurtemberg, ayant l'intention d'intercepter les passages des Alpes entre l'Allemagne et le Tyrol, du côté d'Inspruck et de Brixen ; ce qui justifie encore une fois les craintes des pères du concile, assemblés dans la ville de Trente, dans la même province du Tyrol. L'Empereur avait prévu ce mouvement. Il avait placé une garnison de 8,000 hommes dans Inspruck. Alors l'armée de la ligue changea de direction, revint sur le Danube à Donauwert, à dix lieues au nord d'Augsbourg, ayant cette ville à sa droite. Telles étaient leurs positions le 22 juillet 1546. L'historien Pontus Heuterus donne la liste des princes confédérés. Il dit que leur armée était de 70,000 hommes de pied, 15,000 de cavalerie, 6,000 pionniers. Leur matériel était de 120 pièces de canon, 800 chariots d'artillerie, 300 pontons.

Nous avons principalement consulté pour le récit de ces événements l'ouvrage latin intitulé : *Commentatrionum de bello germanico*, publiés à l'imitation de ceux de César, sous le nom de d'Avila, l'un des généraux de Charles-Quint. On prétend qu'ils ont été écrits d'après des mémoires rédigés par cet Empereur lui-même. Ils ont été traduits de l'espagnol en latin par Malinæus de Bruges. Ils furent imprimés à Anvers, en 1550.

L'Empereur, par un manifeste daté de Ratisbonne le 20 juillet 1546, c'est-à-dire deux jours auparavant, déclara la mise au ban de l'Empire de Jean Frédéric, électeur de Saxe, et de Philippe, landgrave de Hesse, voulant également

selon les expressions de ce manifeste, maintenir la paix et la justice en ce qui concerne les États de l'Allemagne et la concorde en ce qui concerne la religion.

L'Empereur commandait l'armée en personne; le duc d'Albe était son lieutenant. Le 3 août 1546, les contingents d'Italie n'étant pas encore arrivés, l'Empereur se mit en marche de Ratisbonne à Landshut, vers l'orient. C'était une marche rétrograde qui l'éloignait de l'armée de la ligue, mais cette manœuvre lui était nécessaire pour réunir toutes ses forces. L'Empereur, au moment de faire agir ses troupes, et entre autres, l'armée italienne qui venait d'arriver par les Alpes, conféra le collier de l'ordre de la Toison d'or à son gendre, le duc Octave Farnèse, selon l'élection faite au chapitre d'Utrecht (*V.* p. 639.); tant il est vrai que Charles savait toujours choisir le moment opportun et calculé pour stimuler le zèle de ceux qui le servaient. Les troupes du duché de Milan et du royaume de Naples étaient commandées par le prince de Sulmone, fils de Charles de Lannoy qui avait reçu l'épée de François Ier à Pavie, et présenté la sienne à ce grand roi. (*V.* p. 407.)

Les troupes allemandes étaient commandées par l'archiduc Maximilien, fils aîné du roi des Romains, par Philibert Emmanuel, fils du duc de Savoie, qui devait, douze ans plus tard, remporter la victoire de Saint-Quentin, avec le comte d'Egmond, et par le fils et le frère du duc de Brunswick, prisonnier à Ziegenheim. Un légat du pape voulait faire porter la croix devant l'armée impériale et publier des indulgences comme au temps des croisades, mais l'Empereur s'y opposa en disant que ce n'était pas une guerre de religion. Le légat fut mécontent; il feignit d'être malade : il se retira à Ratisbonne.

Le landgrave de Hesse avait voulu s'emparer par surprise de cette ville qui était mal fortifiée; mais l'Empereur s'était empressé d'y envoyer du renfort et de l'artillerie de Landshut qui n'en est éloigné que de quatorze lieues. Alors le landgrave se dirigea vers Ingolstadt, à la rive gauche ou septentrionale du Danube, à seize lieues à l'est de Ratisbonne. L'Empereur y était arrivé le 27 août avec son armée. A cause de la largeur du Danube, l'Empereur, outre le pont de pierre, y avait fait établir deux ponts de bateaux, de manière qu'il communiquait librement sur les deux rives du fleuve dont il était le maître. Il se hâta de s'entourer près du nord de la place, contre le mur d'enceinte, par un camp retranché.

L'armée de la ligue, arrivée par le nord-ouest, vint camper en face ayant à la droite le Danube. L'électeur de Saxe la commandait de ce côté; il y avait à sa gauche une prairie marécageuse : le landgrave de Hesse y commandait. L'armée de la ligue de Smalkalde était posée en forme de croissant devant le camp retranché de l'Empereur. (On peut voir le dessin de la position des deux armées à une carte stratagique au verso du feuillet 28 du texte de d'Avila.) Il y eut des escarmouches de part et d'autre; mais l'Empereur ne voulait pas que son armée livrât bataille, parce qu'il attendait un renfort que la reine de Hongrie lui envoyait des Pays-Bas sous le commandement du comte Maximilien d'Egmond-Buren, cousin issu de germain du comte Lamoral d'Egmond fils de Florent, par Guillaume

d'Egmond (*V.* pp. 464 et 630.), et qui lui était nécessaire parce que l'armée de la ligue venait d'être renforcée par 300 gendarmes de l'électeur palatin et par 3,000 Suisses, arrivant avec 12 pièces de canon, que les villes impériales de Strasbourg et de Constance avaient envoyés. Une division de l'armée de la ligue était allée vers Cologne au-devant du comte de Buren pour l'empêcher de passer le Rhin, mais le comte de Buren changea son itinéraire. Il passa le Rhin aux deux côtés de la ville de Mayence. L'Empereur avait envoyé au-devant de lui, jusqu'à Nuremberg, un corps de troupes italiennes. Les deux corps d'armée étant réunis, évitèrent les environs de Rabisbonne où étaient entrées quelques troupes de la ligue. Elles arrivèrent heureusement à Ingolstadt le 15 septembre; mais dès le 4 du même mois, l'armée de la ligue s'était retirée.

Le 18 septembre, l'Empereur, se confiant à sa fortune, alla lui-même avec une escorte reconnaître la force de la ville de Neuboug, à deux lieues à l'ouest d'Ingolstadt, dans les États du landgrave de Hesse confinant à la Bavière. Les bourgeois rendirent la place à l'Empereur. L'armée impériale y entra, ne fit aucun mal dans la ville; mais le château du landgrave fut pillé. Pendant les mois d'octobre et de novembre, l'Empereur manœuvra pour se rendre maître des deux rives du Danube en cet endroit. Le 11 novembre, il prit Donawert. Il entra ensuite dans Dillingen. De plus amples détails nous mèneraient trop loin. On peut les trouver dans la traduction latine des Commentaires de d'Avila qui était un des chefs de l'armée impériale, que nous avons déjà cité.

Nous ne pouvons cependant omettre de dire que le 17 décembre 1546, l'électeur palatin, neveu de l'Empereur, ayant abandonné la ligue de Smalkalde, vint à Halle, ville impériale, en Souabe, enclave du duché de Wurtemberg, se réconcilier avec l'Empereur, son oncle, et que le 27 du même mois, le duc de Wurtemberg se réconcilia aussi, ayant également écrit à l'Empereur le 11 décembre, une lettre de soumission. (*V.* Lanz, II, p. 517.) L'importante ville de Francfort-sur-Mein fit aussi sa soumission à la fin de la même année 1546.

Le 1er janvier 1547, l'Empereur était à Heilbronn. Au moment où il espérait continuer le cours de ses succès, il éprouva la contrariété que le pape Paul III rappelait en Italie l'armée pontificale, alléguant que la durée des six mois de service était expirée et que ses finances ne lui donnaient pas le moyen de continuer son subside plus longtemps.

Tandis que l'Empereur était cantonné à Heilbronn, dans le Wurtemberg, avec la plus grande partie de son armée, le duc d'Albe était dans la partie orientale de ce duché, et le comte Maximilien d'Egmond-Buren, avec les troupes belges, à Catenelnbogen. Le mardi 1er mars, l'Empereur vint s'établir à Ulm. Il y fut bien reçu. Le duc de Wurtemberg, ayant la goutte, s'y fit transporter en litière. Il fut porté sur une chaise à l'audience de l'Empereur. Il donna pour sûreté de sa pacification deux villes de guerre. Voici ce que dit l'historien Robertson : « Tous les princes et les députés des villes se virent forcés d'implorer la clé-« mence de l'Empereur dans la position humiliante de suppliants. Comme il avait « alors le plus grand besoin d'argent, il leur imposa de fortes amendes : le duc de

« Wurtemberg paya 300,000 écus, la ville d'Augsbourg 150,000, Ulm 100,000, « Francfort 80,000, Memmingen 50,000. » Nous ajouterons au texte de Robertson que la ville d'Augsbourg livra 12 pièces de canon avec leurs affûts et que la ville de Strasbourg, plus éloignée du théâtre de la guerre, fit aussi sa soumission. (*V.* les Commentaires de d'Avila.)

L'Empereur ayant ruiné dans l'Allemagne méridionale et centrale les affaires de la ligue de Smalkalde, prit la résolution de faire la guerre dans la Saxe. En conséquence, le 24 mars 1547, il vint à Nuremberg. Le 5 avril, il entrait dans les États de son frère au royaume de Bohême; il y fut reçu par ce prince; il était à Égra avec lui le 10 avril, jour de Pâques.

La Saxe était alors déchirée par une guerre des deux branches souveraines que nous avons déjà nommées : 1° La branche Ernestine du nom d'Ernest électeur et duc de Saxe en 1464 et qui mourut en 1486. Il était le père de Frédéric le Sage qui fut l'agent essentiel par son zèle, pour l'élection de Charles-Quint à l'Empire (*V.* p. 303.) Jean son frère lui succéda. Jean Frédéric descendait de celui-ci : c'était la branche aînée. 2° L'autre branche appelée Albertine, du nom d'Albert, issue aussi d'Ernest, avait pour descendant le duc Maurice, margrave de Misnie, ayant la ville de Dresde dans ses États. L'Empereur vint au secours du duc Maurice contre l'électeur Jean Frédéric : celui-ci était le principal chef de la ligue de Smalkalde. Nous reviendrons plus loin sur les résultats de ces discordes de famille. Ils étaient luthériens l'un et l'autre.

Le 11 avril, l'Empereur était à Plauen, dans la haute Saxe, à l'occident d'Egra en Bohême. Son armée y était assemblée sous le commandement du duc d'Albe. Toutes les villes de l'électeur se rendirent à l'armée impériale. Le 20 avril, l'Empereur était à Leisnig sur la Muldau à six lieues au sud-est de Leipzig. Son armée s'avança jusqu'à la rive gauche de l'Elbe devant Muhlberg (*V.* la carte annexée au feuillet 114 des Commentaires de d'Avila.) C'était le 24 avril 1547. L'électeur Jean Frédéric se disposait à la retraite, espérant ralentir l'ardeur de l'armée impériale, et se dirigeait vers Wittenberg sa résidence. L'Empereur ordonna au duc d'Albe de faire sonder le fleuve pour trouver un gué.

Un détachement de troupes espagnoles et napolitaines passa le fleuve à la nage et fut repoussé. Alors des arquebusiers espagnols qui avaient été placés dans un bois, non loin de la rivière, sortirent et vinrent renforcer les troupes qui traversaient le fleuve. L'armée le passa et se maintint à la rive droite. Un guide du pays montra un gué; alors la cavalerie impériale traversa le fleuve en toute hâte. L'armée entière suivit cet exemple et arriva ensuite près de Muhlberg.

L'armée électorale s'était retirée de la place. L'Empereur fit établir un pont au même endroit où le passage des troupes s'effectua par le gué du fleuve. L'Empereur, l'épée à la main, monté sur un magnifique cheval d'Espagne couvert d'une housse cramoisie brodée de franges d'or, dirigeait lui-même toutes ces opérations. Il avait sur la poitrine une écharpe rouge croisée; il portait les insignes de grand maître de l'ordre de la Toison d'or.

La garnison de la ville de Muhlberg ayant fui, l'armée impériale y entra. L'électeur de Saxe, qui s'était aussi retiré à peu de distance de Muhlberg, revint se poster dans un bois à peu de distance de cette ville.

L'Empereur harangua son armée. Le duc d'Albe commença la bataille à midi et demi, mais il avait donné une trop grande largeur à son corps d'armée qui fut un moment rompu par l'ennemi. Cependant l'Empereur, ayant à côté de lui le roi des Romains, suivit la rive de l'Elbe hors de la place, de l'autre côté du pont qu'il avait fait construire et à la tête d'un corps de cavalerie légère, entre autres celle du duc Maurice de Saxe; il vint par le bois sur les derrières de l'armée de l'électeur. Les deux frères, princes saxons, se combattirent dans les deux partis opposés avec un grand courage. Chacun s'étonna de ce qu'ils ne reçurent aucune blessure. (*V.* Léti, III, p. 168.) Les troupes de l'électeur se défendirent d'abord avec vigueur, mais elles se mirent bientôt en désordre, craignant d'être entourées. Les Saxons du duc Maurice de Saxe, que nous avons dits être au service de l'Empereur, furent impitoyables envers leurs compatriotes les Saxons de l'électeur.

Celui-ci ayant pour toute armure une cotte de mailles, car il ne pouvait, à cause de son excessive corpulence, porter une cuirasse, combattit avec courage; cependant ne pouvant continuer, il se jeta dans le bois et voulut s'enfuir, mais il fut reconnu. Il reçut une blessure à la joue gauche : le sang coulait en abondance; il n'en continua pas moins à se défendre. Il fut cerné et fait prisonnier. Les Hongrois et les Espagnols se disputèrent une aussi noble capture. Le duc d'Albe survint, s'empara de l'illustre prisonnier et le conduisit à l'Empereur. Nous raconterons plus loin les malheurs de sa captivité. Nous devons dire ici, en attendant des explications ultérieures, que le landgrave de Hesse fut ensuite prisonnier. 2,000 hommes de ses troupes furent tués; il y eut un grand nombre de blessés. L'Empereur remercia Dieu d'une aussi complète victoire, en faisant chrétiennement usage de ces paroles: *Veni, vidi, Deus vicit.* (*V.* d'Avila, f° 124.)

L'historien Ulloa (p. 228. éd. de 1575.) dit qu'au moment où l'électeur fut présenté à l'Empereur et où celui-ci lui offrait sa main selon l'usage germanique, il prononça ces mots : « Très-puissant et très-gracieux Empereur mon maître, je « suis votre prisonnier. » L'Empereur lui répondit : « Vous et le landgrave de « Hesse vous ne parliez pas ainsi de moi, lorsque vous m'appeliez Charles de « Gand et celui qui se croit être l'Empereur. » L'électeur, au lieu de répondre, haussa les épaules et baissa la tête en soupirant. L'électeur, dit l'historien Léti, traita l'Empereur de cousin. Il l'était en effet, car l'électeur Frédéric II, son aïeul (1428-1464), avait épousé Marguerite d'Autriche fille d'Ernest, duc de Carinthie, morte en 1486. L'Empereur lui répondit : « Je ne suis pas cousin « d'un rebelle. » L'Empereur ordonna au duc d'Albe de le garder avec la plus grande surveillance.

Les restes de l'armée saxonne furent poursuivis au nord du champ de bataille jusqu'aux environs de Wittenberg. On fit beaucoup de prisonniers. L'Empereur et son armée, ayant avec eux l'électeur prisonnier, arrivèrent devant la

même ville de Wittenberg, où Luther, Mélanchton et d'autres théologiens se sont rendus célèbres, et qui alors était la résidence électorale. (*V.* p. 475.) Cette place est située sur l'Elbe, dans une plaine marécageuse, sans être dominée par aucune hauteur. (*V.* le plan aux Commentaires de d'Avila.) Depuis plus de vingt ans, l'électeur et son prédécesseur en avaient fait continuellement augmenter les fortifications par la construction de bastions triangulaires. L'Empereur proposa à l'électeur de lui faire ouvrir les portes. Celui-ci répondit qu'il perdrait plutôt la vie.

L'Empereur, irrité de ce refus, ordonna au duc d'Albe de faire assembler un conseil de guerre pour le juger. « Le duc d'Albe, dit l'historien Léti, était un « homme altéré du sang humain le plus noble. Il avait sollicité l'Empereur, dans « le premier moment de la captivité de l'électeur, de le faire mourir. » Tel était déjà le caractère féroce de celui qui, vingt ans plus tard, vint gouverner les Pays-Bas.

Le 4 mai 1547, la sentence de mort fut publiée dans le camp impérial au son de la trompe, en ces termes : « Charles, empereur, etc., avons ordonné et « ordonnons que Jean Frédéric, autrefois électeur de Saxe, aura la tête tranchée, « pour crime de félonie et rébellion, conformément au ban de l'Empire, publié « contre lui, pour servir d'exemple. » Le jugement devait être exécuté le surlendemain 6 mai, au matin, à la vue de la ville de Wittenberg. Les bourgeois étaient dans la consternation de voir décapiter leur prince. Ils proposèrent de rendre la place pour lui sauver la vie. Lorsque l'on vint lire la sentence à l'électeur, qui était gardé dans une tente, il était en conversation avec le duc de Brunswick. Il en écouta la lecture avec le plus grand sangfroid, en disant qu'il espérait que sa femme et ses enfants continueraient à défendre la ville. Le 5 mai, veille du jour annoncé pour l'exécution (*V.* Vanden Esse), l'électeur de Brandebourg et d'autres princes arrivèrent au camp de l'Empereur, et sollicitèrent la grâce de l'électeur de Saxe. Après plusieurs négociations, un traité fut conclu le 12, et publié sous les dates des 12 et 19 mai 1547. (*V.* Dumont, IV, p. 333, et Lanz, II, p. 289.) Les principaux articles portaient que Jean Frédéric, renonçait à la dignité électorale, tant pour lui que pour ses héritiers et successeurs, donnant à l'Empereur le droit d'en disposer.— Nous expliquerons plus loin à la date du 24 février 1548, à la diète de Ratisbonne, les funestes effets de cette cession, qui obscurcit en cet endroit le grand caractère de Charles-Quint.

Ainsi, l'infortuné Jean Frédéric, neveu de l'électeur Frédéric III, surnommé le Sage, qui avait été proposé pour candidat à l'Empire, en concurrence avec Charles-Quint (*V.* p. 503.), de celui qui avait renoncé généreusement pour ce même Charles à la dignité impériale, de celui qui avait le plus contribué, en 1519, à son élection à l'Empire, était dépossédé à perpétuité avec sa descendance, par le même Charles d'Autriche. Funeste exemple des devoirs que la politique prescrivait pour la tranquillité future de l'Allemagne, car l'électeur Jean Frédéric était un prince de haute capacité. C'est ainsi que la politique conduit à l'ingratitude.

Le duc de Brunswick-Wolfenbuttel, cause, ou, pour mieux dire, prétexte de

la guerre que faisait l'Empereur, et qui avait été conduit prisonnier à Ziegenheim, devait être remis en liberté, mais en renonçant à ses droits sur les villes de Magdebourg, Halberstadt et Halle. (*V.* p. 649.) Depuis ce temps, l'Empereur fit conduire à sa suite, pendant tous ses voyages, l'électeur déchu. — Nous verrons plus loin sa mise en liberté, lorsque l'Empereur dut fuir d'Inspruck, en 1554, pour n'être pas lui-même prisonnier de Maurice, électeur de Saxe, comme nous l'expliquerons à cette date. Enfin, les villes de Wittenberg et de Halle resteraient en dépôt à l'Empereur.

Le 25 mai 1547, la ville de Wittenberg reçut dans ses murs le duc d'Albe et une garnison impériale. Elle s'était rendue le 12 du même mois, mais en attendant que le frère et le fils de l'électeur déchu en fussent sortis. Le 24 mai, l'électrice, la duchesse Sybille, vint en grand deuil demander à l'Empereur l'autorisation de voir son mari, ce que l'Empereur lui accorda avec des paroles bienveillantes : il lui adressa aussi des paroles de consolation. Il lui dit que s'il ne pouvait pas lui laisser son mari dans la Saxe, elle pouvait le suivre, et qu'elle serait traitée avec les honneurs dus à son rang. Le duc d'Albe la conduisit vers son mari. Elle fut près de lui pendant une demi-heure. L'Empereur permit que l'électeur passât six jours dans le château de Wittenberg pour mettre ordre à ses affaires, après quoi il le fit venir au camp où il l'y fit garder par 500 arquebusiers espagnols.

Le 22 juin, l'Empereur fit son entrée dans la ville de Wittenberg. Il fit une visite à l'électrice dans le château. Celle-ci reconduisit l'Empereur jusqu'à la porte extérieure, mais ce prince ne voulut monter à cheval qu'après qu'elle se fut retirée. Le duc d'Albe lui donna la main.

Avant que le traité de paix fut conclu, l'armée saxonne, déjà en pleine déroute, se dissipa.

Le 4 juin, l'Empereur fit assembler les princes qui étaient dans son camp, et entre autres Maurice de Saxe, chef de la branche cadette. Il dit à ce dernier (*V.* msc. n° 11,581 de la Bibl. de Bourg.) : « Comme Jean Frédéric, prisonnier,
« électeur et duc de Saxe, par ses démérites, avait commis le crime de lèze-
« Majesté et fourfait l'élection au titre d'électeur de l'Empire, et que depuis son
« emprisonnement par traité fait, s'étoit entièrement désisté de ladite élection,
« la remettant ès mains de Sadite Majesté, avec la ville de Wittenberg et ce qui
« en dépend, Sadite Majesté, pour plusieurs considérations, faisait don du titre
« d'électeur de l'Empire, de la ville et seigneurie de Wittenberg, et de tout ce
« qui dépend de ladite élection audit duc Maurice de Saxe, présent, avec
« l'honneur, prééminence et droiture d'électeur, le mettant au rang et lieu
« d'électeur, au lieu du duc Jean Frédéric, ici prisonnier, à condition qu'à la
« première diète ledit duc Maurice reprendrait le fief ainsi qu'il est accoutumé. »

Le duc Maurice accepta cette donation, en disant qu'il n'avait jamais eu l'intention d'aspirer à l'électorat, ni de continuer d'être hostile à son cousin. L'Empereur lui donna la main à baiser et le fit reconnaître en sa nouvelle qualité. Maurice prit possession légale de Wittenberg le lendemain du départ de la duchesse

Sybille. Nous rappellerons plus loin, au 24 février 1548, les formalités de son investiture qui s'effectua par l'Empereur en la diète d'Augsbourg. La descendance de Maurice règne encore dans le royaume actuel de Saxe; sa résidence est dans une des anciennes villes de la Misnie, à Dresde. Le 10 juin 1547, l'Empereur prit possession de la ville de Halle, selon le traité.

L'autre chef de la ligue de Smalkalde était Philippe, landgrave de Hesse. Il en avait été le fondateur, comme nous l'avons expliqué page 511. Il était à Leipzig, ne sachant quel parti prendre. Le nouvel électeur Maurice de Saxe, gendre du landgrave, ayant épousé la princesse Agnès, une de ses filles, et l'électeur Joachim de Brandebourg vinrent le trouver, après avoir intercédé pour lui auprès de l'Empereur, qui consentit à le recevoir, quoique très-irrité contre lui et lui reprochant, entre autres, d'être depuis vingt ans le chef menaçant de l'opposition protestante du luthéranisme. Ses deux amis s'engagèrent à le présenter à l'Empereur, afin qu'il obtînt son pardon, et à se cautionner pour lui, si dans sa comparution, il lui était fait quelque mal, contre ce qui avait été promis. Les deux médiateurs se remettraient au pouvoir des fils du landgrave, à la première sommation qui leur en serait faite, pour souffrir, en leurs personnes, la peine du talion. En conséquence, un sauf-conduit, daté du camp devant Wittenberg, lui avait été expédié la veille de la Sainte-Trinité, le 11 juin 1547.

Le motif de l'impatience du landgrave pour faire sa soumission était la crainte de l'invasion et, par conséquent, du séquestre de ses États par l'armée de l'Empereur, ce qui aurait privé ses enfants de leur héritage. (*V.* Lanz, II, p. 593.)

L'Empereur était alors à Halle, en Saxe, comme nous l'avons dit. Le 18 juin 1547, les deux médiateurs allèrent chercher le landgrave à Naumbourg. Ils lui remirent le sauf-conduit. Vers le soir, ils arrivèrent à Halle. Le landgrave était à cheval, magnifiquement costumé, ce qui déplut à l'Empereur, dans un prince qui venait demander sa grâce. Le lendemain, à quatre heures après-midi, le landgrave fut présenté à l'audience de l'Empereur, qui était assis, ayant auprès de lui l'archiduc Maximilien, son neveu, Octave Farnèse, son gendre naturel, d'autres seigneurs de sa cour et les ambassadeurs. On fit mettre le landgrave à genoux, les mains jointes et la tête baissée devant Sa Majesté Impériale, et à huit pieds de distance.

Son chancelier était auprès de lui dans la même position. Il exposa la faute du landgrave. Les principales conditions auxquelles il se soumit étaient les suivantes (*V.* Léti, III, p. 204.) : il reconnaissait la juridiction de la Chambre Impériale de Spire; il renonçait à toute sorte de ligue et confédération, et particulièrement à la ligue de Smalkalde; il rappelerait ceux de ses sujets qui servaient contre l'Empereur; il remettrait à l'Empereur toute son artillerie; ses villes de guerre seraient démantelées; il ne pourrait fortifier aucune ville de ses États sans la permission de l'Empereur. Le landgrave aurait désiré continuer la construction des fortifications de la ville de Ziegenheim (*V.* Lanz, II, p. 593.), où le duc de Brunswick avait été prisonnier, ou bien Cassel.

Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras et fils du meilleur conseiller de l'Empereur, déclara au landgrave, au nom de Sa Majesté, et par amour pour les électeurs, que la peine de mort lui était pardonnée, mais que le duc d'Albe le garderait prisonnier au château de Halle, en Saxe, pour être à la disposition de l'Empereur. (*V.* Vanden Esse.)

Le traité auquel le landgrave dut se soumettre était rédigé en langue allemande par le même Antoine Perrenot, qui depuis fut le cardinal de Granvelle sous le règne de Philippe II. On dit que ce fut le premier de ses écrits diplomatiques et la première de ses négociations, ayant été jusqu'alors simple employé de la chancellerie de son père. Il avait aussi rédigé le sauf-conduit envoyé au landgrave et qui assurait à ce prince qu'il ne devait pas craindre un emprisonnement. On y avait lu, dit-on, en allemand : *einige Gevangenis*, c'est-à-dire quelque emprisonnement, tandis que, selon une autre version, il y avait *ewige Gevangenis* : l'épithète *ewige* signifiant *perpétuel*.

Après l'audience de l'Empereur, le duc d'Albe conduisit le landgrave chez lui avec les deux médiateurs; Antoine Perrenot y vint aussi. Ils soupèrent ensemble, et à minuit (*V.* Haræus, p. 648), après les avoir fait beaucoup boire, le duc d'Albe déclara au landgrave qu'il le retenait prisonnier. Ce procédé est à peu près celui que le même duc d'Albe, quand il était gouverneur général du roi Philippe II, employa en 1567, à Bruxelles, envers le comte d'Egmond, lorsqu'il le conduisit dans un cabinet après un dîner, sous prétexte de lui faire voir un plan du forteresse, et lui demanda son épée au nom du roi. Le landgrave obtint du duc d'Albe l'autorisation de réclamer sa liberté à l'Empereur, alléguant pour motif que, par le sauf-conduit, il ne devait pas craindre l'emprisonnement.

Les deux médiateurs du landgrave sollicitèrent de l'Empereur, jusqu'à l'importunité, que la durée de sa détention ne fût que de trois semaines à un mois; mais l'Empereur fut inflexible. (*V.* Lanz, II, p. 599.)

Le 22 juin 1547, le duc d'Albe fit partir les deux prisonniers. Arrivés à Donawert, l'électeur de Saxe, qui était l'autre prisonnier, ayant été conduit à Augsbourg, parce que l'Empereur devait y arriver incessamment, écrivit le 12 octobre, une longue lettre de soumission; mais elle fut sans réponse. (*V.* Lanz, II, p. 609.) Le landgrave fut conduit directement à Audenaerde en Flandre, de là à Pamele au pays d'Alost et ensuite à Malines. L'historien Pontus Heuterus assure l'y avoir vu. Nous raconterons plus loin, à la date d'avril 1552, son évasion favorisée et exécutée avec la participation de Maurice, alors électeur de Saxe.

Le 23 juin, l'Empereur partit de Halle pour Landshut et Naumbourg.

L'anecdote suivante est la preuve de la fermeté de l'Empereur dans le maintien de la discipline militaire :

On vint l'avertir qu'un corps de troupes allemandes était au moment de se battre avec le corps de troupes espagnoles qui gardait l'entrée de la prison de l'électeur de Saxe, disant qu'un prince allemand ne devait pas être prisonnier des étrangers. L'Empereur arrive à cheval, l'épée à la main. Il sépare les com-

battants et perçe de son épée un soldat qui voulait faire résistance. Il ordonne qu'en écoute ce qu'il va dire : il fait observer aux Allemands qu'ils ne sont pas les gôliers de leur compatriote, mais des soldats, et aux Espagnols, qu'il confie à leur fidélité un prisonnier de guerre qui a été pris sur le champ de bataille.

L'Empereur termina cette campagne par la saisie de toute l'artillerie de l'électeur déchu, du landgrave de Hesse et du duc de Wurtemberg. Il y avait un nombre considérable de pièces de canon qu'il envoya, après en avoir fait trois parts, à Milan, en Espagne et aux Pays-Bas.

Nous avons exprimé ci-dessus nos regrets de la sévérité de l'Empereur. Nous ignorons si le duc d'Albe, qui lui avait proposé de faire mourir l'électeur de Saxe, lui a conseillé cette sévérité ; mais nous devons ajouter, pour l'apologie de Charles-Quint, notre compatriote, qu'il n'a fait prononcer aucune peine capitale dans une occurrence où sans doute le meurtrier des comtes d'Egmond et de Hornes, et de tant d'autres notables des Pays-Bas, n'aurait point manqué de faire dresser de nombreux échafauds.

Après le récit de ces événements, nous devons ajouter, par appendice, qu'outre la récompense de Maurice, devenu électeur de Saxe, l'empereur Charles-Quint maintint dans la plus grande faveur auprès de sa personne le jeune Octave Farnèse, duc de Parme, qui avait épousé sa fille naturelle.

CHAPITRE III.

Décès des rois Henri VIII et François Ier.

Il nous faut interrompre notre récit par la relation collatérale du décès de deux rois avec lesquels Charles-Quint avait eu de fréquentes relations : Henri VIII et François Ier qui moururent à deux mois de distance l'un de l'autre.

Le roi Henri VIII avait fait un testament en 1544. Sa santé déclinant en 1546, il en fit une révision le 30 décembre de cette année; mais il ne l'a point signée. On en trouve le texte dans le recueil des actes publics de Rymer. Une clause nous intéresse pour le récit ultérieur du mariage du roi Philippe II, avec la princesse Marie, une des filles du feu roi Henri VIII. Nous rappellerons ce qui est connu généralement, que le roi Henri VIII avait eu six femmes, entre autres :

Catherine dite d'Aragon (*V.* p. 187.), mère de la princesse Marie, née en 1516. (*V.* p. 519.) Nous dirons plus tard qu'elle épousa le roi Philippe II que nous venons de citer, fils de l'empereur Charles-Quint.

Anne de Boleyn, qu'il épousa en 1532 (*V.* p. 51.), et qui fut mère de la reine Élisabeth. Nous verrons à la fin de cet ouvrage que le pape Paul IV n'a pas voulu la reconnaître reine d'Angleterre.

Jeanne de Seymour, ou de Saint-Maur, en 1536. Elle mourut le 14 octobre 1537, ayant mis au monde, deux jours auparavant, Édouard prince de Galles.

Les noms de ses trois autres femmes n'ayant aucun rapport avec l'histoire que nous traitons, nous ne les mentionnerons pas.

Selon son testament, Henri VIII établit au premier rang pour lui succéder : Édouard, prince de Galles, âgé d'environ dix ans, fils de Jeanne de Seymour, ensuite l'aîné des enfants qu'il aurait ou bien pourrait avoir de ses trois dernières femmes; au troisième rang, la princesse Marie, fille de Catherine d'Aragon, sa première femme, mais à condition qu'elle ne se marierait point sans l'avis et le consentement de ses exécuteurs testamentaires; au quatrième rang, la princesse Élisabeth, fille d'Anne de Boleyn. Les exécuteurs testamentaires étaient au nombre de treize, la plupart du conseil privé.

Le roi Henri VIII mourut dans la nuit du 28 au 29 janvier 1547, âgé de 56 ans. Selon sa volonté, son fils aîné, Édouard VI, né le 12 octobre 1537, lui succéda. Pendant le règne de ce prince enfant, il y eut peu de relations politiques entre l'Angleterre et les Pays-Bas, tandis que nous avons vu combien elles avaient été fréquentes sous les deux règnes de Henri VII et de Henri VIII. Nous ne dirons rien des affaires de religion en Angleterre; seulement, nous ferons observer que le schisme s'y modifia partiellement en protestantisme, et que la nouvelle Église anglicane conserva le titre d'Église catholique quoique séparée de la juridiction de la cour de Rome.

Le roi François Ier survécut peu de temps à Henri VIII. Ce grand prince, à la fin de l'année 1546 et au commencement de 1547, avait parcouru et examiné la ligne des places fortes, qu'il ne cessait d'augmenter, à la frontière de Picardie et de Champagne, selon le système, alors nouveau, des fortifications embastionnées. Il languissait d'une maladie d'Amérique nouvellement introduite en Europe qui lui fut communiquée, dit-on, par la belle marchande ferronnière ; la science médicale ne savait pas encore la guérir mais la pallier, ce qui est attesté par les écrits de Nicolo Massa, célèbre médecin de Venise, dans le traité publié en 1565, et intitulé : *Il libro del mal francese.* Plus tard Ambroise Paré indiqua le véritable remède. Les douleurs que causait à François Ier un ulcère vénérien qui le tourmentait depuis longtemps, se faisaient plus vivement sentir. Il continua son voyage, espérant porter remède à son mal. Il alla à Dampierre et ensuite à Limours. Il passa le carnaval dans ce dernier endroit; puis il prit le chemin de Saint-Germain. Il alla ensuite à Rambouillet où il mourut le 31 mars 1547.

Telle fut la fin de ce rival de talent, de gloire et de puissance de Charles-Quint. Il était également admirable dans la guerre et dans la paix. François Ier mérite avec justice le titre immortel de *Père des lettres*. Faire son éloge, serait répéter ce qui est universellement connu et approuvé depuis trois siècles. Il eut pour successeur le second dauphin; le premier était décédé en 1536. Ils étaient fils de la princesse Claude. (*V.* p. 153.)

La reine douairière, Éléonore d'Autriche, n'a pas eu de postérité de son second mariage. Elle obtint l'usufruit du duché de Touraine et du comté de Poitiers.

Au mois de novembre 1548, elle prit la résolution de s'établir aux Pays-Bas auprès de sa sœur la reine Marie de Hongrie. Nous le redisons encore une fois, jamais famille ne fut plus unie que celle du fils du roi-archiduc Philippe le Beau, des neveux et nièces de l'archiduchesse Marguerite de Savoie, dont l'empereur Maximilien, le meilleur des pères et leur aïeul, avait fait l'éducation. La reine douairière Éléonore pouvait résider, par autorisation de Charles-Quint, dans la ville de Gand, avec le droit d'y commander. (*V.* Léti, III, p. 264.)

CHAPITRE IV.

Séjour de l'Empereur à Augsbourg.

Le 24 juin 1547, précisément deux mois après sa victoire de Muhlberg, l'Empereur était à Naumbourg (*V.* p. 657.); le 21 juillet, à Donawert: le 29, à Augsbourg. Il y fut malade de la jaunisse provenant des fatigues extraordinaires de la campagne qu'il venait de terminer. Pendant sa maladie, les villes protestantes de Hambourg, Lubeck, Brême, etc., le duc de Poméranie et d'autres princes lui envoyèrent des députations pour se réconcilier avec lui.

L'Empereur disloqua ses troupes dans des garnisons, ayant soin de séparer les Italiens, les Allemands, les Espagnols et les Flamands. Il ne retint auprès de sa personne qu'une garde en grande partie flamande. Celles de ses troupes qui traversèrent les différentes localités luthériennes n'y troublèrent point l'ordre; elles y respectèrent la religion protestante. En effet, l'Empereur en commençant cette malheureuse guerre civile de l'empire germanique, avait déclaré qu'il ne combattait point pour rétablir la religion catholique, mais pour soumettre la rébellion de l'électeur de Saxe et des partisans de ce prince.

L'Empereur ne pouvant sortir de ses appartements à cause de sa maladie qui dura deux mois, confia la présidence et la direction des affaires d'État, et par conséquent de la diète tenue à Augsbourg près de lui, au jeune archiduc Maximilien, son neveu, âgé de 20 ans, fils aîné du roi Ferdinand, et qui, plus tard, en 1564, fut empereur après le règne de son père, successeur de Charles-Quint, ce qui sera expliqué plus loin. Ce jeune prince s'était distingué à la bataille de Muhlberg. Il avait reçu l'éducation la plus soignée. Il parlait six langues. Nous verrons plus loin qu'en 1548, il devait épouser l'infante Marie, une de ses cousines qui était fille de Charles-Quint. (*V.* p. 424.) Nous verrons aussi, en 1549, qu'il fut régent d'Espagne, lorsque le prince don Philippe partit pour les Pays-Bas.

Nous ne rendrons pas un compte détaillé des opérations de la diète d'Augsbourg, qui se firent avec la plus grande concorde. Nous dirons seulement que

pendant tout le reste de l'année 1547 (*V.* Vanden Esse), la diète se réunit en présence de l'Empereur et du roi des Romains. Tous les princes, tant catholiques que protestants, y assistèrent.

Le 24 novembre 1547, la régente des Pays-Bas, Marie, reine douairière de Hongrie, était arrivée à Augsbourg auprès de l'Empereur, son frère. Elle était accompagnée de la duchesse de Lorraine, Christine de Danemark, sa nièce et de la princesse d'Orange. Le motif de sa visite était de faire modérer aux Pays-Bas la rigueur des placards impériaux de l'année 1546 contre les luthériens et les autres partisans de la réformation religieuse, tels que les calvinistes. Nous en rendrons compte ultérieurement.

La reine Marie avait aussi un motif d'intérêt personnel, celui de régler son douaire de reine de Hongrie (*V.* p. 456.) et sa dot, son frère venant d'arriver de Vienne en Autriche avec l'archiduchesse Anne, sa fille, et la princesse Dorothée, sœur de la duchesse de Lorraine. Ainsi, la plus grande partie de la famille de Charles-Quint était réunie; ce qui arriva plusieurs fois La transaction pour le douaire de la reine Marie fut signée sans difficulté, entre bons parents, le 7 mars 1548.

Le 6 janvier précédent, jour de l'Epiphanie, toute la famille impériale, y compris l'Empereur, entendit la messe célébrée pontificalement dans la principale église d'Augsbourg, par le jeune Antoine Perrenot de Granvelle.

L'Empereur y offrit, selon la coutume de tous les ans, trois coupes d'or.

Le 16 janvier 1548, l'Empereur voulant donner à la diète assemblée à Augsbourg un témoignage de son intention de faire continuer dans la ville de Trente le concile œcuménique retiré à Boulogne, par ordre de la cour de Rome, depuis le 12 juin précédent (*V.* p. 646.), écrivit au pape que très-certainement Sa Sainteté avait le droit de décider ce qui concerne la religion, mais que lui, Empereur, devait en être le protecteur suprême et savoir où l'on devait s'assembler; que le foyer de l'hérésie étant en Allemagne, le concile devait y reprendre ses sessions. L'archiduc Maximilien fit la lecture de cette lettre dans une séance de la diète.

Le légat apostolique répondit que l'irritation des esprits existait aussi dans d'autres pays, surtout en Angleterre, depuis le règne d'Edouard VI, prince encore enfant. Malgré les observations de Charles-Quint, l'assemblée du concile ne fut reprise à Trente qu'après le décès du pape Paul III, en 1550, sous le nouveau pontificat de Jules III.

Le 24 février 1548, jour de la Saint-Mathias, tous les électeurs et les autres princes séculiers et ecclésiastiques et les commissaires des villes impériales siégeant en la diète d'Augsbourg, s'assemblèrent pour reconnaître le duc Maurice nouvel électeur de Saxe, en remplacement de Jean Frédéric, fait prisonnier, comme nous l'avons dit, à la bataille de Muhlberg. Il y avait au milieu de la principale place de la ville une estrade magnifiquement décorée sur laquelle était un siége recouvert de drap d'or pour l'Empereur et des bancs semblablement couverts pour les électeurs et les autres membres de la diète.

Charles-Quint était en costume impérial ; les princes ecclésiastiques avaient des manteaux d'écarlate et des mortiers, c'est-à-dire des bonnets de même, le tout rebrassé d'hermine. Le costume semblable des princes séculiers était cramoisi. L'Empereur vint s'asseoir sur son siége. Les princes du cortége descendirent de cheval et se placèrent sur les bancs. Alors les ducs de Bavière, de Brunswick et des Deux-Ponts, à cheval, vinrent au pied de l'estrade. Ils conduisaient le duc Maurice de Saxe, ayant autour de lui les bannières armoriées de ses fiefs, portées par neuf comtes. Il était suivi de 200 chevaux. Le prince fit hommage et relief à l'Empereur. Les six électeurs se levèrent pour le faire placer à côté d'eux, en qualité de septième électeur. Le nouvel électeur monta sur l'estrade et se plaça entre les trois ducs, ses présentateurs. Ils se mirent tous à genoux. L'archevêque-électeur de Mayence, chancelier de l'Empire pour la Germanie, fit une allocution. Le nouvel électeur prêta serment, la main étendue. L'Empereur lui remit l'épée impériale qu'il devait porter devant lui dans les solennités. Le nouvel électeur se plaça, selon son rang, entre les électeurs de Mayence et de Brandebourg.

Après la solennité, le duc Maurice alla saluer la reine de Hongrie et les autres princesses du sang impérial, qui étaient aux fenêtres de la place.

Le 15 mars 1548 (*V.* Vanden Esse), la reine de Hongrie partit d'Augsbourg et revint aux Pays-Bas. Elle fut conduite jusqu'à une lieue de la ville par son frère, le roi des Romains, par le fils de ce prince et les électeurs. Elle alla directement à Nancy, avec la duchesse Christine de Lorraine, sa nièce.

Le 8 mai, Mulei-Hassem, roi de Tunis, que l'Empereur avait rétabli sur son trône en 1535, arrivait à Augsbourg. Il était privé de la vue. Son fils l'avait détrôné et expulsé. (*V.* p. 526.)

Le 26 juin, l'Empereur avait pris des arrangements séparés pour le cercle de Bourgogne, c'est-à-dire les Pays-Bas.

Il faut rendre compte de cette opération de la diète d'Augsbourg qui devait assurer pour toujours la séparation de la Flandre et de l'Artois de la vassalité de la France et placer dans la confédération germanique la totalité des 17 provinces des Pays-Bas avec le Cambrésis et le Tournésis annexés à la Flandre. Le 26 juin, cette diète reconnut leur agglomération sous le titre ancien de cercle de Bourgogne, pour être le dixième des cercles de l'Empire. (*V.* p. 389.)

« Charles-Quint, dit M. Kervyn de Lettenhove (*V. Hist. de Flandre*, VI, « p. 58), retenu loin de ses États héréditaires par des expéditions lointaines, « avait été frappé des dangers auxquels se trouvaient sans cesse exposés les « Pays-Bas, séparés du siége principal de sa puissance (l'Espagne). Pour y « pourvoir, il songeait à former un royaume de leurs fertiles provinces. » M. Kervyn cite ensuite le texte que voici de Brantôme, texte qui n'est pas exagéré : « Il « (Charles-Quint) fut une fois en résolution de se faire roy de toute la Gaule « belgique, soubs laquelle l'on peut dire plus de trente-cinq grosses villes très- « fameuses, superbes et très-magnifiques comme : Louvain, Bruxelles, Anvers, « Tournay, Gand, Bruges, etc., (qu'il étend entre le Rhin et la Seine). De

« plus, il y a plus de deux cents villes, lesquelles, pour leurs qualités et « facultés, ont priviléges de villes murées. »

Déjà, en l'année 1473, le duc Charles le Téméraire avait voulu être roi de Bourgogne, réunissant ainsi les Pays-Bas et les duché et comté de Bourgogne, pour se rendre indépendant de la suzeraineté de France. En conséquence, l'empereur Frédéric III, père de Maximilien, était arrivé à Trèves pour le couronnement; mais pendant la nuit qui précéda cette solennité, il partit clandestinement sur un bateau qui descendit la Moselle. Ce projet fut renouvelé par Maximilien. Nous nous référons pour le reste à ce que nous avons expliqué page 156, à la date du 22 novembre 1508. La Franche-Comté fut annexée à ce dixième cercle comme étant depuis un temps immémorial un fief de l'Empire. Le texte du récès de cette diète porte : « *unam nimium Burgundicam regionem.* »

Nous expliquerons à la date de 1554, que Charles-Quint fit plus encore : il voulait pour le mariage de Philippe, son fils, avec Marie, reine d'Angleterre, que le territoire des deux rives du Pas-de-Calais et de la mer du Nord, fut sous la même domination, pour contrebalancer la puissance de la France.

Par une ordonnance du 22 novembre 1548, datée d'Augsbourg (V. *les Placards de Brabant*), l'Empereur, en qualité de prince souverain des Pays-Bas, régla les contributions et les autres charges que le nouveau cercle devait au corps germanique.

En conséquence, il y fut stipulé que si un électeur fournit à l'Empire 100 florins, 100 lansquenets et 100 hommes de cavalerie, les provinces des Pays-Bas payeront une indemnité du double pour remplacer la contribution et les levées de troupes; de même que, s'il fallait faire la guerre aux Turcs, les Pays-Bas s'acquitteraient comme trois électeurs. Enfin, il y est fait mention que chacune des provinces conserve ses priviléges, ses lois, ses coutumes, selon les principes antérieurs.

Il faut rappeler ici que, par un article supplémentaire au récès de la diète d'Augsbourg du 26 juin 1548, le prince souverain acquittait volontairement les charges de l'Empire : *Belgarum princeps, libera voluntate ac amore, benevolentia juvandi, si necesse erit Imperii.* Les sujets des Pays-Bas (*Belgæ*) ne pouvaient donc y être contraints.

Le cercle de Bourgogne existait encore en 1648, selon l'article 4 de la paix de Westphalie (*V.* Neny, *Mémoires des Pays-Bas*, I, p. 37); mais plus tard les rois d'Espagne laissèrent tomber en désuétude les droits de ce cercle dans la diète de l'Empire. Cependant, comme l'attestent les mémoires de Wynants (publiés en 1730), conseiller au gouvernement des Pays-Bas à Vienne, l'empereur Charles VI, successeur des rois d'Espagne dans la souveraineté des Pays-Bas, avait eu l'intention de faire valoir les droits du cercle de Bourgogne à la chambre impériale à Wetzlar.

Les 1er et 30 juin 1548, il fut donné lecture à cette diète d'un récès appelé l'intérim d'Augsbourg, dont voici le résumé :

1° Tous les États ont remis tous les différends en matière de religion, jusqu'à

décision du concile général convoqué à Trente, et non ailleurs, et qui reviendrait incessamment de Boulogne; ils ont accepté l'intérim remettant à l'Empereur le soin de l'exécuter.

2° La Chambre Impériale (*Kamer Gericht*) serait réformée de la meilleure manière possible, pour les procédures.

3° Une contribution pour solder 24,000 hommes de pied et 4,000 chevaux est accordée à l'Empereur pour six mois, et même plus longtemps s'il est nécessaire. Cette armée devait maintenir l'ordre public.

4° La somme de 50,000 écus d'or est accordée pendant 5 ans au roi des Romains pour l'entretien des garnisons et des forteresses de son royaume de Hongrie, contre les Turcs.

5° Le 10ᵉ denier, pouvant procurer 2,000,000 de florins à 15 batzen ou 60 kreutzer, est accordé pour la défense de la Germanie; bien entendu que l'Empereur et le roi des Romains contribueront comme les autres princes pour leurs États héréditaires.

Tel est le célèbre *intérim d'Augsbourg*, dont nous verrons les heureuses conséquences en 1550 et en 1552.

La diète d'Augsbourg, qui avait commencé ses opérations le 1ᵉʳ septembre 1547, fut close le 5 juillet 1548. Le roi des Romains, sa sœur et ses nièces, le légat du pape et les princes, prirent successivement congé de l'Empereur.

CHAPITRE V.

Retour de l'Empereur aux Pays-Bas; — Il y fait venir don Philippe son fils.

Le 12 juillet 1548, l'Empereur fit une tournée par Neuhof; le 13 juillet, il était à Munich: il y fut reçu par l'électeur catholique de Bavière. Le 19, il était à Wurzbourg; il y fut reçu par le duc luthérien de Wurtemberg, qui avait fait partie de la ligue de Smalkalde et qui s'était réconcilié, le 8 janvier 1548, en présence de l'Empereur et en payant 300,000 florins d'amende. Le 25 juillet, l'Empereur était de retour à Augsbourg. Le 2 août, cette ville libre et impériale fit restituer à l'évêque catholique les églises que les protestants avaient occupées. Le lendemain, l'Empereur fit assembler à l'hôtel de ville les magistrats et deux cents notables. Il leur fit l'éloge de leur gouvernement municipal et leur donna des conseils pour l'améliorer.

Le 13 août, l'Empereur partit d'Augsbourg pour Guntzbourg, à 5 lieues à l'ouest de cette ville. Le 14, il était à Ulm; le 25, à Stuttgart. (*V.* Pontus Heuterus et Vanden Esse.) Le 1ᵉʳ septembre, il était à Spire. Il y reconstitua la Chambre Impériale de procédure, selon les intentions de la récente diète d'Augsbourg. Le célèbre Viglius de Zwichem, l'un des plus savants jurisconsultes des

Pays-Bas, l'élève d'Alciat, de l'université de Bourges, fut avocat en cette Chambre Impériale. Il en fut président sous le règne de Philippe II. Plusieurs manuscrits autographes de ses plaidoiries sont à la Bibliothèque de Bourgogne.

Le 3 septembre 1548, l'Empereur était à Worms; le 5, à Mayence : il s'y embarqua pour descendre le Rhin. Le 8, il était à Cologne; le 12, à Maestricht; le 15, à Saint-Trond; le 17, à Wavre, à 4 lieues au sud-est de Bruxelles; le 19, il arriva dans la magnifique forêt de Soignes, entre Wavre et Bruxelles, au prieuré de Groenendael de l'ordre de Saint-Augustin, situé au milieu de cette forêt, dans laquelle il avait pris souvent le plaisir de la chasse.

Le 22 septembre, il était à Bruxelles. Le 26, les états généraux y furent assemblés.

La fin de l'année 1548 jusqu'au 29 mars 1549 se passa en plaisirs, sans événements mémorables. L'Empereur, entouré de ses deux sœurs et de sa nièce, la duchesse de Lorraine, se reposait de ses fatigues, espérant rétablir sa santé, qui, plus tard, fut encore détériorée par de nouvelles fatigues et de nouveaux soucis.

L'Empereur attendait à Bruxelles don Philippe, son fils unique, qui devait arriver d'Espagne dès la fin de l'année 1548.

En voici le motif : il avait fait reconnaître, en 1542, ce prince pour son héritier à la couronne de Castille (*V.* p. 614.) et aussi à la couronne d'Aragon et aux annexes, telles que la Catalogne, les royaumes de Sardaigne, des îles Baléares, des Deux-Siciles, etc. Il voulut, en conséquence, le faire reconnaître son héritier aux Pays-Bas.

L'administration de ce prince, en qualité de gouverneur général de l'Espagne, lui avait été confiée en présence des cortès, à Madrid, le 2 février 1543. (*V.* p. 615.) Ses fonctions avaient commencé au moment de l'embarquement de son père à Barcelone, le 1er mai suivant. Son administration est étrangère à notre récit. Elle fut paisible et heureuse. Nous devons seulement faire observer que don Philippe fit établir à la cour d'Espagne, par ordre de son père, le cérémonial qui s'observait dans nos provinces des Pays-Bas, à la cour des ducs de Bourgogne ses ancêtres. Le registre qui renferme ce cérémonial est conservé à l'Escurial, selon le témoignage du recueil diplomatique de Dumont. (V. p. 257.) Il y eut peu de modifications à ce cérémonial au XVIIe siècle. Les principales sont du 22 mai 1641 et du 11 février 1651. Il y en eut aussi après la paix d'Utrecht, dans les premiers temps du règne de la maison de Bourbon, en 1717. Nous ignorons quels ont été les changements plus modernes.

Lorsque l'empereur Charles-Quint était à Augsbourg, le 11 juin 1548, voulant faire venir son fils aux Pays-Bas, il avait résolu d'envoyer en Espagne, pour le remplacer, l'archiduc Maximilien, son neveu, qui devait y épouser l'infante Marie, sa fille. Ce jeune prince, accompagné du duc d'Albe et du cardinal évêque de Trente, était arrivé à Barcelone le 5 août 1548. Il fut reçu à Valladolid avec la plus grande magnificence. Philippe, prince d'Espagne était allé au-devant de lui. (*V.* Ferreras, Sandoval, Sepulveda.) Le contrat de mariage, après les dispenses de la cour de Rome pour cause de parenté, fut

rédigé par Thomas Perrenot seigneur de Chantonney, majordome de l'Empereur et l'un des fils du chancelier Nicolas Perrenot. Vers le milieu du mois de septembre, le mariage fut béni d'abord à Aranjuez par l'archevêque de Tolède, puis à Valladolid par le cardinal évêque de Trente, que l'Empereur avait expressément envoyé.

L'historien Ferreras dit que pendant les fêtes, on représenta dans le palais une comédie de Louis Arioste avec la même distribution de scènes observée ordinairement à Rome. Ferreras ajoute que c'était la première fois que l'on jouait la comédie en Espagne.

Quelques jours plus tard, le prince don Philippe, se conformant aux ordres et aux instructions de son père, confia le gouvernement de la monarchie espagnole à l'archiduc Maximilien, son beau-frère, et à l'infante dona Maria, sa sœur. Il leur confia aussi son fils, don Carlos, enfant de trois ans, dont la mère, première de ses quatre femmes, était décédée en 1547.

Le 1er octobre 1548, le prince d'Espagne partit de Valladolid, accompagné du duc d'Albe. Arrivé à Barcelone, il s'y embarqua, le 2 novembre, sur une flotte que le vieil amiral Doria, prince de Melfi, lui avait amenée de Gênes. Il prit terre à Collioure, dans le Roussillon, alors province espagnole, pour aller visiter la ville capitale de Perpignan. Il se rembarqua, et s'arrêta sur le territoire français à Aigues-Mortes. Le roi Henri II avait envoyé un ambassadeur pour le féliciter. La flotte passa en vue de Marseille. Le prince envoya des présents au gouverneur de cette ville en échange des rafraichissements qui lui avaient été envoyés. Il débarqua le 25 à Savone, en Piémont. Le cardinal Doria, parent de l'amiral, vint sur une frégate au-devant de lui et le reçut dans le port de Gênes. Il fut solennellement reçu par le doge et le sénat.

Comme il était souverain du duché de Milan par la donation que son père lui avait faite en 1540 et par l'investiture de 1545 (*V.* p. 657.), il entra solennellement en cette qualité dans sa ville capitale et prit possession du gouvernement de son duché sous la suprématie de son père. La plupart des princes d'Italie vinrent lui rendre hommage. Il partit de Milan le 7 janvier 1549 ; il vint à Mantoue et à Turin. Le 27 du même mois, il y reçut les félicitations de Maurice, électeur de Saxe, gendre du landgrave de Hesse qui le pria instamment d'intercéder auprès de l'Empereur la liberté de son beau-père.

Nous ajouterons par anticipation que le 31 août suivant, il répondit, par une lettre, que ses démarches avaient été sans succès. Don Philippe, ayant passé les Alpes, arriva à Munich et y fut solennellement reçu le 7 février 1549. Il était par alliance cousin germain du prince Albert, fils du duc de Bavière, et qui avait épousé, le 15 juillet 1546, à Ratisbonne, pendant le séjour de l'Empereur, l'archiduchesse Anne, l'une des filles du roi des Romains.

Le 20 février 1549, il partit de Munich ; le 1er mars, il était à Ulm ; le 21, à Luxembourg ; le 29, à Namur. L'Empereur avait envoyé au-devant de lui le jeune prince de Savoie, Emmanuel Philibert. Le 31 mars, il était à Wavre.

La reine de Hongrie, sa tante et la duchesse de Lorraine, sa cousine germaine

vinrent au-devant de lui, suivies de l'élite de la noblesse, entre autres, les comtes de Ligne, d'Aremberg, de Lalaing, le prince évêque de Liége, et les chevaliers de la Toison d'or qui habitaient les Pays-Bas.

Le 1er avril 1549, après que les deux reines, la duchesse de Lorraine et les dames de leur suite furent parties pour Bruxelles, il arriva sur les collines qui terminent la forêt de Soignies, et dominent à l'est la ville de Bruxelles, qui s'étend vers l'ouest par une descente, comme un vaste amphithéâtre. Il était à cheval et entouré d'une cour nombreuse. Il y avait 1,600 chevaux à sa suite. Les magistrats et une foule d'habitants attendaient à la porte orientale dite de Louvain.

Don Philippe, alors âgé de vingt-deux ans, était encore de plus petite stature que son père et d'une complexion très-délicate. Il avait l'aspect sérieux, flegmatique et taciturne. (*V.* Haræus.) Il parlait habituellement la langue espagnole et très-peu la langue française. Il était en costume de velours et satin cramoisi.

Lorsqu'il fut à la porte de Louvain, étant à cheval, les membres de la magistrature, à l'entrée de la ville, lui offrirent leurs hommages. Il leur fit répondre par l'évêque Antoine Perrenot de Granvelle. Ayant parcouru la rue dite de Louvain, et étant arrivé au portail latéral ou oriental de l'église collégiale de Sainte-Gudule, il descendit de cheval et y entra : un *Te Deum* fut chanté. Le cortége reprit sa marche pour parcourir les principales rues de Bruxelles ; il descendit par la rue dite de la Montagne et remonta par la rue dite de la Madeleine, alors la principale de la ville, décrivant ainsi un long demi-cercle dans les quartiers du centre. Enfin, le prince arriva par la Montagne de la Cour, continuation de la rue de la Madeleine, au palais des ducs de Brabant, alors la résidence du prince souverain : il était attendu à l'entrée par les deux reines et la duchesse de Lorraine, qui l'embrassèrent et le conduisirent dans la grande salle en présence de toute la cour. Son père l'y attendait. Il se mit à genoux devant lui. Après les premiers moments d'effusion de cœur depuis une séparation qui avait commencé le 1er mars 1543, c'est-à-dire de plus de six ans (*V.* p. 615.), l'Empereur et son fils se retirèrent dans une salle séparée. Jamais il n'y avait eu dans Bruxelles un plus grand nombre de princes et une plus grande affluence d'étrangers.

Le 12 mai 1549, il y eut sur la place de l'Hôtel-de-Ville un tournoi qui surpassa ceux du règne magnifique de Philippe le Bon.

Le 11 juin suivant, jour de la Fête-Dieu, l'Empereur, le duc de Milan, son fils, les deux reines et la duchesse de Lorraine vinrent à l'hôtel de ville de Bruxelles pour voir passer la procession. Les magistrats offrirent ensuite des banquets à l'Empereur et à sa famille.

Charles-Quint s'occupa de l'éducation politique de son fils. Chaque jour, il le faisait venir dans son cabinet : il lui donnait des instructions. Il le faisait assister à toutes les séances de ses conseils, mais sans pouvoir modifier la froideur de son caractère. (V. *Relazione di Marino Cavali*, dans la collection d'Albéri, II, p. 117.)

C'était pour le faire inaugurer dans chacune des 17 provinces, de même que, auparavant, en Espagne, comme nous l'avons expliqué page 614, il l'avait fait reconnaître son héritier des deux dominations de Castille et d'Aragon, avec les Deux-Siciles, etc., et au Milanais, comme duc souverain.

Avant de commencer le récit de l'itinéraire de Charles-Quint avec son fils pour le faire reconnaître dans toutes les provinces, nous devons faire observer que depuis la dernière arrivée de l'Empereur, le 22 septembre 1548, la ville de Bruxelles, fut la résidence permanente du souverain et plus tard en son absence, des gouverneurs généraux qui le représentaient ayant une cour royale.

Nous avons vu qu'antérieurement, l'archiduchesse Marguerite de Savoie (*V.* p. 153.), et après elle la reine Marie avaient leur résidence à Malines.

Le 5 juillet 1549, l'Empereur commença par faire inaugurer le prince Philippe à Louvain, ancienne capitale du duché de Brabant, en sa présence et en présence de ses deux sœurs, comme duc de Brabant, selon le pacte fondamental intitulé vulgairement : *La Joyeuse entrée* (*de Blyde incomst*, en flamand, le texte étant rédigé dans cette langue et traduit en français), conformément aux inaugurations de l'archiduc Philippe le Beau et de lui-même, en 1515. Nous en avons donné de grands détails aux pages 210 à 215 précédentes. Le texte de l'inauguration de Philippe II, prince d'Espagne, qui était Philippe III, en qualité de duc de Brabant, est très-connu. Nous ferons usage ici du *Synopsis rerum Brabantiæ* par Loyens, membre du conseil de Brabant. (*Editio. Brux.*, 1672.) Il cite (page 519) une traduction latine, y compris les deux lettres additionnelles que lui-même (Charles-Quint) avait jurées. L'Empereur signa et fit signer ces trois actes par son fils : *Eratque archetypum consignatum chyrographi Caroli et Philippi.*

Le 8 juillet, la famille impériale revint à Bruxelles; le 14, elle partit pour la ville de Gand. Le 17, Philippe y fut inauguré comte de Flandre en présence de son père, qui l'accompagnait dans tous ses voyages, selon les formalités que nous avons décrites, page 216, pour Charles-Quint. Cependant, une formalité importante y fut supprimée, celle de la reconnaissance de la vassalité de la Flandre et de l'Artois à la couronne de France.

Le 21 juillet, le prince d'Espagne fit son entrée solennelle dans la ville de Bruges; il était accompagné de son père et de ses deux tantes. Nous avons décrit, page 217, l'entrée à Bruges de Charles-Quint, alors archiduc, le 18 avril 1515.

Le 28 juillet, il entrait à Ypres; le 30, à Dunkerque; le 31, à Saint-Omer; le 5 août, à Lille; le 7, à Tournai; le 10, à Arras; le 14, à Cambrai. L'Empereur y visita les constructions de la citadelle qu'il avait fait commencer au mois de novembre 1543. Le 19, il était à Chimay; le 20, à Marienbourg; le 22, à Binche, domaine de la reine de Hongrie.

L'historien Vanden Esse, qui était à la suite de l'Empereur, fait la description de la magnificence du château de Binche, que cette princesse avait fait construire, et qui était comparable aux plus magnifiques villas d'Italie.

« Cette maison de Binche, dit un historien contemporain, estoit un miracle

« du monde faisant honte aux sept miracles tant renommés de l'antiquité. »
Le 5 septembre, la famille impériale était de retour au palais de Bruxelles.

La tapisserie de la grande salle au premier étage de ce palais, était de fil d'or et de soie. Les quatre chandeliers étaient d'argent. Les tentures de la chambre à coucher de l'Empereur étaient aussi magnifiques que celles de la grande salle. C'était l'ouvrage des mains de la reine de Hongrie. Il y avait sur le plancher des tapis de Turquie en soie et de Venise. Il y avait deux chaises d'argent de forme antique. Les autres chambres étaient aussi ornées avec magnificence.

Le prince d'Espagne logea au rez-de-chaussée dans une salle tapissée de drap d'or. Le duc d'Albe et les autres grands officiers avaient aussi de superbes appartements. Les autres détails descriptifs de ce palais, merveille de luxe, et le récit des fêtes données par la reine de Hongrie, nous mèneraient trop loin ; nous n'en ferons par d'autre mention.

Le jeudi 29 août 1549, au matin, l'Empereur et les personnes de sa cour allèrent à Mariemont, autre château plus magnifique encore, que la même Marie, reine de Hongrie, avait fait construire dans une situation pittoresque, ayant une vue très-étendue. Les détails suivants décrivent les plaisirs de cette époque : On y représenta le siége d'un bastion de briques construit pour cette fête. Il était défendu par 16 pièces d'artillerie. Des chevaliers y délivrèrent vingt-quatre dames qui étaient prisonnières. La famille impériale fut servie à dîner par ces mêmes dames, costumées en déesses, en nymphes et en pastourelles : leurs costumes étaient couverts de pierreries. Le 30 août, il y eut un tournoi de cinquante chevaliers contre cinquante autres. Le prince d'Espagne etait de la partie. La fête se termina dans une salle dont les décors représentaient des nuages et un Olympe. Pendant le banquet, il y eut à profusion des fontaines d'hypocras blanc et clairet d'une odeur parfumée. C'est avec peine que nous devons ajouter qu'en 1552, Henri II, roi de France, voulant se venger de ce que pendant une guerre, dont nous ferons plus loin le triste récit, une soldatesque brutale des troupes de la reine de Hongrie avait pillé, incendié et détruit son château de Folembraix, ils saccagea Mariemont qui était une merveille attestant le haut degré du progrès des beaux-arts en Belgique sous le règne de Charles-Quint.

Le samedi 31 août, l'Empereur et les personnes de sa cour étaient à Mons, pour faire reconnaître le prince Philippe comte de Hainaut. Le 2 septembre, l'Empereur revint à Mariemont.

« Parmi les fêtes, dit M. Kervyn (*V. Hist. de Flandre*, VI, p. 139), apparait un « géant suivi d'une troupe de cavaliers. Il fait un signe; les plus belles dames « de la cour sont enlevées et conduites dans les sombres souterrains d'un château « féerique inconnu. Elles y passent la nuit. » Le lendemain il y eut des combats pour simuler leur délivrance.

Le 5 septembre, la famille impériale, était de retour à Bruxelles ; le 8 du même mois, elle arriva à Anvers. Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras y bénit solennellement le mariage de mademoiselle Johenne de Brederode, qui avait été au service de la reine de Hongrie, avec le seigneur de Chantonney, frère de ce

prélat. Nous citons ceci à cause du nom de Brederode, qui fut célèbre quinze ans plus tard (en 1564) par la présentation de la requête des mécontents, qui pour la plupart avaient servi honorablement et fidèlement le père de Philippe II.

Le prince d'Espagne, accompagné de la reine de Hongrie, avec une suite nombreuse, partit pour son inauguration en Hollande. Le 17 septembre, il était à Berg-op-Zoom. Il y reçut les députés de la Zélande. Il passa l'Escaut, et se fit reconnaître leur souverain sur la rive zélandaise près de Röuerswal, quoique cette solennité se faisait ordinairement à Middelbourg.

Le 26 septembre, il était à Rotterdam; le 27, à Delft; le 28, à la Haye; le 29, à Leide; le 30, à Harlem. Le 1er octobre, il fut inauguré comte de Hollande à Rotterdam; le 4, seigneur d'Utrecht, en la ville de ce nom. Il se fit représenter à Zwoll, en Over-Yssel, par Jean de Ligne, comte d'Aremberg. Au commencement d'octobre, il était à Zutphen; le 14, à Arnheim en Gueldre. Partout il reçut des présents. Il reçut en Gueldre la somme de 13,000 ls d'or dans un bassin précieux. Enfin, il revint à Bruxelles. Tous les actes d'inauguration furent enregistrés au grand conseil de Malines et à la chancellerie de l'empire germanique par les soins de Ferdinand, roi des Romains.

Le prince d'Espagne étant arrivé aux Pays-Bas par les villes de Luxembourg et de Namur, il n'y eut point d'inauguration. Toutefois, cette formalité fut remplie à Namur en l'année 1560. (*V.* Galliot, *Hist. de Namur,* II, p. 224.)

Il faut ajouter que, par un diplôme daté du 5 mai 1550 (*V.* Miraeus.) l'Empereur confia à son fils le gouvernement de la nouvelle citadelle de Cambrai, sous le nom de Burgraviat, sans préjudice, toutefois, aux droits impériaux de l'évêque et de l'église de Cambrai, sous le protectorat de ce même prince, en qualité de comte de Flandre, continuant l'épigraphe : *Cæsare donante, Flandriâ protegente.* (*V.* Charpentier, *Hist. de Cambrai.*)

Charles-Quint ayant voulu achever, en faveur de son fils, l'œuvre de toutes les inaugurations qui viennent d'être indiquées, signa, par acte de son autorité impériale, la pragmatique sanction, en langue latine, du 4 novembre 1549, pour réunir les dix-sept provinces en un seul corps de monarchie, quoique sans titre collectif. C'était la conséquence d'un récès de la diète d'Augsbourg du 26 juin 1548 (*V.* p. 663,) qui avait reconnu le cercle de Bourgogne, faisant partie intégrante de l'Empire.

Dans cet acte, le chef de la monarchie est intitulé plusieurs fois par la simple désignation de *Dominus*, ainsi que *Princeps*. Les femmes pouvaient succéder à défaut d'héritier mâle.

Il y est stipulé, en termes formels, que chacune des provinces conserve l'intégrité de ses priviléges, de ses lois, de ses juridictions, selon les principes antérieurs à cette convocation.

Sur le pli de cet acte diplomatique il y a pour contre-seing : Par l'Empereur : la Royne régente et monseigneur le prince, le duc d'Albe, grand maître de l'hôtel et les signatures des chefs d'administration de provinces. Ce diplôme, que par sa publicité on appelait *Placard,* a été lu et publié entre autres en

plein consistoire du grand conseil de Malines le 10 mai 1550, et au conseil de Brabant le 12 du même mois.

Cette pragmatique sanction fut confirmée à Ratisbonne, selon acte du 14 décembre 1550, par Ferdinand, roi des Romains, seul frère de Charles-Quint et seul chef de l'autre branche de la maison d'Autriche. C'est en vertu de cette pragmatique sanction, qu'en 1706, l'empereur Charles VI, père de l'impératrice Marie-Thérèse, fut reconnu souverain des Pays-Bas espagnols, dits depuis autrichiens. L'acte du 4 novembre 1549 étant applicable en faveur des princesses héritières, cette même Marie-Thérèse fut reconnue sans opposition dans nos provinces.

Tel est l'exposé de l'union des dix-sept provinces; leur intégralité et la lignée de la succession du prince souverain furent réglées le 6 juin 1554, par un nouveau testament de Charles-Quint, dont nous donnerons les détails quand il en sera temps.

Quelques écrivains ont prétendu que dans les premiers temps qui suivirent le règne de Charles-Quint, le roi Philippe II, son fils, voulut donner à la souveraineté collective des dix-sept provinces des Pays-Bas, le titre de royaume. Nous n'avons trouvé aucun titre qui soit à l'appui.

MM. Sellius et Desjardins, auteurs d'une *Histoire des Provinces-Unies* (IV, p. 629), sont de l'opinion que l'Empereur, par les actes de 1548 et 1549, concernant les relations des Pays-Bas avec l'Allemagne, avait pour objet d'y détruire l'hérésie. Il nous semble que cette opinion est d'autant moins admissible, que ces deux actes n'ont aucun rapport avec la religion : ils sont uniquement politiques. Ces auteurs hollandais ajoutent à l'appui de ce qu'ils avaient avancé, que l'Empereur, en partant pour Augsbourg, en 1550, comme on va l'expliquer, fit publier un édit de religion plus sévère et plus étendu que les précédents, et qu'il créa différents tribunaux à l'instar de ceux de l'inquisition d'Espagne. Ils se servent de l'expression *à l'instar* parce que, en effet, ce n'était pas l'inquisition d'Espagne réorganisée par Ximenès (*V.* p. 228) d'après les règlements sévères jusqu'à la cruauté, de l'année 1475 (*V.* p. 120), comme le voulait faire, quinze années plus tard, le roi Philippe II. Cette inquisition était celle qui fut établie au XIIIe siècle dans toutes les officialités de la chrétienté. Elle était de la juridiction des évêques diocésains; son emploi était ce qu'on appelle actuellement le ministère public près des tribunaux pour signaler les abus, tandis que l'inquisition d'Espagne, instituée primitivement contre les juifs et les maures, était à la fois ministère public et tribunal indépendant de la juridiction épiscopale.

Nous ne croyons pouvoir mieux affirmer ce que nous avançons qu'en citant le texte de Famien Strada, de la compagnie de Jésus (V. *Hist. des troubles des Pays-Bas*, éd. 1727, I, p. 282): « Il y avait, dit-il, au commencement des édits « de Philippe II, en 1566, deux sortes d'inquisition : l'une qui était attachée « à la fonction des évêques, et l'autre qui était exercée par des juges délégués « par le pape. Les plaintes et la haine des peuples ne s'adressaient qu'à ces « derniers que l'Empereur avait été contraint d'établir, à cause de la négligence « et de l'incapacité des évêques. » Nous pensons que si le père Strada explique

dans la première partie de cette phrase, la définition des deux inquisitions, c'est à tort que, dans la deuxième, il dit que l'empereur Charles Quint a établi l'autre inquisition à défaut de surveillance des évêques. D'après le témoignage de l'historien *Haraeus*, entre autres, Strada n'a pas écrit de bonne foi.

CHAPITRE VI.

Retour de l'Empereur en Allemagne.

Le 31 mai 1550, l'Empereur partit de Bruxelles, accompagné de son fils, du prince de Piémont et du duc d'Albe. Au moment de se mettre en route, il vint à cheval sur la place du Grand-Marché prendre congé du peuple. Chacun lui témoignait ses regrets de le voir s'éloigner de la ville. Dans aucun temps, il n'avait été aussi aimé de la nation belge. Le 4 juin, il était à Maestricht. Il y fit reconnaitre son fils. Le 7 juin, il était à Aix-la-Chapelle; le 9, à Cologne; le 16, à Coblence; le 19, à Mayence; le 23, à Spire; le 2 juillet, à Ulm; le 8, à Augsbourg. Il y était attendu par le roi des Romains.

Le 26 juillet, il y eut une messe à laquelle assistaient l'Empereur, son frère et son fils, les princes catholiques et le seigneur de Boussu, son procureur pour les provinces des Pays-Bas et de Bourgogne à la diète, selon les conventions du 26 juin 1548. La dixième session de la diète commença immédiatement. (*V.* Vanden Esse.) Le jeune prince don Philippe venait y faire son apprentissage administratif. Le premier objet à traiter était celui de la religion, tant pour l'exécution de l'intérim dit d'Augsbourg en 1548 (*V.* p. 664), que pour la réintégration du concile en la ville de Trente. Le deuxième objet était l'organisation de la Chambre Impériale des monnaies, etc. Nous omettons les autres objets.

Pendant les préparatifs des discussions, le roi Ferdinand conduisit son neveu à Munich près du duc de Bavière. Ils y étaient le 2 août 1550. La réception fut magnifique. Le 18 août, le roi des Romains était de retour. Il présida la diète à cause d'une indisposition de l'Empereur : les résolutions précédemment arrêtées y furent confirmées.

On y ajouta une clause pour les Pays-Bas et la Franche-Comté-Bourgogne qui étaient reconnus depuis 1548 pour un des dix cercles de l'Empire. Sa Majesté y fut priée que la paix publique ne serait point fractionnée, c'est-à-dire interrompue par aucun des gouverneurs; que ceux-ci seraient obligés de répondre de leurs faits devant la Chambre Impériale. L'Empereur y consentit. Nous ne rendrons point compte des autres opérations de la diète sous le rapport de l'administration publique; mais nous dirons que l'Empereur étant assis sur son siége, le duc d'Albe, le comte d'Egmond et d'autres membres de la haute noblesse des Pays-Bas, se mirent à genoux devant lui pour le supplier d'admettre au nombre

des vassaux du Saint-Empire le prince don Philippe déjà reconnu duc de Brabant, comte de Flandre et souverain des autres provinces selon la pragmatique sanction du 4 novembre 1549. L'Empereur octroya cette demande en sa qualité impériale.

Alors le duc d'Albe et le comte d'Egmond allèrent chercher le prince d'Espagne, qui se mit à genoux sur un passet; tenant les deux mains sur un missel ouvert, il prononça la formule du serment de vassalité. L'Empereur prit ensuite l'épée impériale que lui présentait le grand maréchal; le prince d'Espagne en baisa le pommeau. (*V.* Vanden Esse.) Que l'on se souvienne que dix-sept ans plus tard, le même duc d'Albe, après avoir demandé au même comte d'Egmond l'épée qui avait remportée en 1558, la victoire à Saint-Quentin et à Gravelines, le fit décapiter par ordre du même prince d'Espagne, alors le roi Philippe II, qui venait d'obtenir, comme on vient de dire, la dignité de prince du Saint-Empire.

Nous verrons un peu plus loin, que cette vassalité était pour le prince d'Espagne un acheminement projeté pour devenir roi des Romains.

Les habitants de la ville de Magdebourg, l'une des plus fortes places de l'Empire, sur l'Elbe, opposaient une résistance opiniâtre, de même que ceux de Brême, de Brunswick et d'autres, pour se soumettre à l'intérim de religion dont nous avons rendu compte au 30 juin 1549 (*V.* p. 664), déclarant que c'était se remettre sous le joug du pape. Le nord de l'Allemagne était déchiré par d'autres guerres intestines. La diète supplia l'Empereur de conférer le commandement des troupes au nouvel électeur Maurice de Saxe. L'Empereur y consentit sans difficulté. Une somme fut allouée pour les frais de cette haute fonction. L'indication de cette nomination est d'une haute importance. Nous verrons un peu plus loin l'usage que Maurice de Saxe en a fait contre l'Empereur, son bienfaiteur. Le siége de Magdebourg traîna en longueur. Enfin, une crue des eaux de l'Elbe ayant emporté les moulins construits sur le fleuve, l'électeur Maurice avait fait des propositions d'accommodement aux habitants, ayant envoyé dans la place Albert de Brandebourg. Elles furent acceptées. On proposa des conférences à Pirna. L'on convint, le 16 novembre 1550, que la place se rendrait à discrétion à l'Empereur, que le clergé serait indemnisé, qu'on livrerait 12 pièces de canon et qu'il y aurait une garnison impériale dans la place. Dès lors, la tranquillité se rétablit; les autres villes se soumirent comme Magdebourg.

Antérieurement à ces événements, le 21 août 1550, mourut à Augsbourg Nicolas Perrenot de Granvelle, chancelier de l'Empire et le meilleur conseiller de Charles-Quint, depuis le décès de Mercurin de Gattinara. (*V.* p. 495.) Il fut remplacé par son fils Antoine Perrenot, évêque d'Arras. C'est alors que commença la grande influence de ce ministre.

CHAPITRE VII.

Fin des troubles du Pérou; — L'Empereur propose d'élire Philippe, son fils, roi des Romains.

Pendant son séjour à Augsbourg, l'Empereur reçut la nouvelle que les troubles qui avaient agité le Pérou, surtout depuis l'année 1542, par la rébellion de Pizarre et ensuite de Carvajal, étaient apaisés, et que l'Amérique espagnole était alors entièrement soumise à son autorité; que des galions partis du Pérou au mois de décembre 1549, ayant doublé le cap Horn (V. Haraeus), avaient apporté à Séville, au mois de juillet 1550, la valeur de 200,000 ducats en or, pour le compte de Sa Majesté, et une semblable somme pour le compte de divers particuliers, sur laquelle l'Empereur prélevait le cinquième. Depuis lors, les trésors du Mexique et du Pérou vinrent accroître considérablement les revenus de l'Empereur, et, après lui, du roi Philippe II.

Le 10 septembre 1550, l'Empereur avait fait venir à Augsbourg la reine de Hongrie, sa sœur, parce qu'il savait combien elle avait d'influence sur l'esprit du roi Ferdinand, leur frère. C'était par ses démarches, comme on l'a expliqué page 432, que Ferdinand avait été élu roi de Hongrie en 1526, après la mort du roi Louis II.

L'Empereur, dans son aveugle prédilection pour un fils si différent de lui, espérait que par cette même influence, elle persuaderait au roi Ferdinand de renoncer à son titre de roi des Romains en faveur du jeune prince Philippe, son neveu. Il en serait résulté que Philippe aurait été apte à succéder à l'Empire par une élection et, par conséquent, à la totalité de la puissance de Charles-Quint, son père. La reine de Hongrie devait faire entendre au roi Ferdinand que la dignité impériale serait un jour pour lui une charge très-pénible, parce qu'il fallait pour la soutenir les trésors de l'Amérique. Mais Ferdinand n'adopta point cette idée, et pour se prémunir contre les démarches que l'Empereur, son frère, commençait à faire auprès de lui et auprès des autres électeurs et des princes de l'Empire, il s'adressa à Maurice de Saxe, dont l'influence était alors très-grande par ses fonctions de lieutenant des troupes impériales, à l'électeur de Brandebourg, et à l'électeur palatin, son cousin, par sa femme la princesse Dorothée de Danemark, et qui était favorable au parti protestant.

L'Empereur s'était aussi adressé à Maurice; mais celui-ci éluda adroitement toute réponse, en alléguant ses occupations pour le maintien de la tranquillité par la force militaire au siége de Magdebourg. Sur ces entrefaites, l'archiduc Maximilien, gouverneur général d'Espagne, fils aîné de Ferdinand, et qui avait épousé l'infante Marie, fille aînée de Charles-Quint (V. p. 666), débarquât à Gênes. Il vint à Augsbourg pour soutenir les intérêts de son père, d'autant plus

qu'après lui il était l'héritier probable de la couronne impériale; ce qui arriva en l'année 1564.

Cette négociation échoua complètement. Sans doute, ce fut un bonheur pour la chrétienté tout entière, car un empereur, successeur de Charles-Quint, tel que Philippe II, inexorable envers les protestants, et qui fit couler des torrents de sang aux Pays-Bas, pour anéantir le protestantisme, sans y avoir réussi, aurait traité l'Allemagne avec la même rigueur.

L'Empereur désapointé employa ensuite l'évêque d'Arras pour faire nommer son fils vicaire général de l'Empire en Italie. Cette négociation fut pendant quelque temps sans résultats; nous y reviendrons au récit de l'élection de Ferdinand en qualité d'Empereur. Elle échoua aussi par l'opposition du roi Ferdinand. Cette contestation entre les deux frères ne fut pas de longue durée. On voit par leur correspondance que leur ancienne amitié fraternelle fut bientôt rétablie. La reine de Hongrie, leur sœur, y a-t-elle contribué? Nous le présumons à cause de son influence.

CHAPITRE VIII.

Translation du corps du duc Charles le Téméraire de Nancy à Bruges.

Chacun sait que Charles le Téméraire fut tué à une bataille devant Nancy, le 5 janvier 1477. (*V.* p. 8.) Le duc de Lorraine, René II (1473-1508), vainqueur, fit transporter le corps de ce prince dans l'église collégiale de Saint-Georges de cette ville. (*V.* M. de Linas, *Translation des restes de Charles le Téméraire de Nancy à Luxembourg.* Nancy, 1855.)

Une tombe avait été creusée au croisillon nord, devant l'autel de Saint-Sébastien, adossée au mur oriental de l'édifice. Elle était en perpendiculaire sous le sol, la tête du duc tournée vers l'autel. A la droite du corps, à six pieds de distance, était un cénotaphe adossé au parvis du nord de ce croisillon; on y lisait cette inscription qui déplaisait à la maison d'Autriche-Bourgogne :

Te pacis piguit, te tæduit atque quietis,
Carole, sicque jaces, jamque quiesce tibi.

Outre cette inhumation dans l'église de Saint-Georges, une croix de pierre avait été posée dans le marécage, à l'endroit où le duc Charles avait péri. Les restes de ses compagnons tués près de lui, furent inhumés dans l'église de Bon-Secours, dans la chapelle dite des Bourguignons depuis cet événement, dont le souvenir était néfaste pour Charles-Quint.

L'archiduc Philippe, son père, avait fait, le 24 avril 1501, le traité de Middelbourg pour établir des relations d'amitié entre lui et le même duc de Lorraine.

L'article 4 portait : « Le duc René promet de rendre à l'archiduc le corps « de Charles, duc de Bourgogne, tué devant Nancy, toutes et quantes fois il en « fera la demande. » (*V.* Dom Calmet. *Hist. de Lorraine*, V, pp. 383 et 444.)

En l'année 1550, Charles-Quint, étant à Augsbourg, avait appelé auprès de lui la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et la duchesse douairière Christine de Danemark, sa nièce, qui avait épousé, en 1540 (*V.* p. 562), François Ier, qui fut duc de Lorraine en 1544, et qui mourut l'année suivante; elle était mère du duc Charles II, né le 18 février 1543, et, par conséquent, régente de Lorraine. L'Empereur obtint facilement de sa nièce qu'en exécution du traité de Middelbourg, le corps de leur bisaïeul et trisaïeul respectif fût transféré de Nancy à Bruges pour être placé dans un mausolée à côté de celui de Marie de Bourgogne. (*V.* p. 30.) En conséquence, la duchesse Christine en informa, le 20 août 1550, les chanoines de Saint-Georges, qui se préparèrent à restituer ce fatal dépôt.

Une instruction fut donnée, par ordre de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, à messire Martin de Cupere, abbé de St-Crépin, près de Condé en Hainaut, évêque *in partibus* de Chalcédoine, et à messire de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or, rédacteur d'un rapport que M. de Linas a publié. Ils partirent pour la ville de Luxembourg avec d'autres commissaires et une escorte d'honneur. Le gouverneur de Luxembourg avait ordre de faire préparer un chariot branlant (c'est-à-dire suspendu), recouvert de drap noir et d'autres décors aussi en noir, des blasons et d'autres insignes pour recevoir et transporter les restes du duc de Bourgogne.

Le 22 septembre 1550, les commissaires étant arrivés à Nancy depuis le 14, le sénéchal de Lorraine, entouré des chanoines de l'église de Saint-Georges, des magistrats et d'une suite nombreuse, conduisit les commissaires de la reine de Hongrie et leur suite devant l'autel de Saint-Sébastien. Des maçons creusèrent le sol et découvrirent les débris d'un cercueil de sapin qui renfermait les ossements. Le corps fut mis dans un cercueil de chêne et déposé sur le char funèbre qui était à une des portes de l'église.

Des messes et d'autres solennités funèbres furent célébrées au départ de Nancy et à chaque journée du voyage. Le 24 août, le char funèbre, escorté par 24 porte-flambeaux, arrivait à la frontière du duché de Luxembourg et entrait à Thionville, alors appartenant à l'Empereur. Les magistrats vinrent au-devant, portant des flambeaux. Le corps fut déposé en l'église des Minimes.

« Le 25 septembre, dit M. de Linas (*V.* p. 12 de sa notice citée ci-derrière), « l'évêque de Chalcédoine, Martin de Cupere, ayant prévenu Beaulaincourt qu'il « désirait ôter l'argile restée autour des os, se rendit avec lui au couvent; « l'opération eut lieu dans la sacristie, en leur présence et devant le doyen de « l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles, le provincial des Cordeliers, l'un de ses « religieux et les deux carmes. »

D'après M. de Barante (V. *Hist. des ducs de Bourgogne*, IX, p. 126, éd. Bruxelles, 1839), le 7 janvier 1477, surlendemain de la bataille de Nancy, le

corps du duc, que l'on cherchait, fut retrouvé près de l'étang Saint-Jean par une pauvre blanchisseuse de sa maison : on y accourut. La tête fut dégagée de la glace où elle était prise ; la peau s'enlevait ; les loups et les chiens avaient déjà commencé à dévorer une joue ; on voyait qu'une grande blessure avait profondément fendu la tête depuis l'oreille jusqu'à la bouche. Or, pour corroborer ce que dit M. de Barante, il y a au texte de la relation de Beaulaincourt, publiée par M. de Linas : « Et à la mandibule (gauche) de dessoulz, laquelle estoit du « tout séparée de la partie de deseure, avoit apparemment esté de quelque « impétueux cop fracturée et brisée du costé senestre allendroit et au deseure « des gros dens. »

Après l'autopsie, le squelette fut enveloppé dans un nouveau linceuil, et remis ensuite dans le luzeau.

Nous n'en dirons pas davantage. Le convoi funèbre arriva d'abord à Luxembourg et de là fut dirigé à petites journées vers la ville de Bruges.

Philippe II fit élever un mausolée dans une chapelle de l'église de Notre-Dame de cette ville, pour recevoir ces ossements, à côté de celui de Marie de Bourgogne. C'est là que gît encore celui qui avait voulu fonder un nouveau royaume de Bourgogne, rival de celui de France, et qui était assez puissant pour exécuter ce projet gigantesque, s'il avait agi avec plus de prudence et moins de précipitation. Dans cette même chapelle, un monument rappelle la mémoire du fidèle Lanchals, qui périt en 1488, en défendant l'autorité de Maximilien, alors roi des Romains. (V. p. 49.)

CHAPITRE IX.

Relations de Charles-Quint avec le czar de Moscovie.

Les relations de l'empereur Charles-Quint s'étaient étendues jusque dans la Perse, comme nous en avons rendu compte page 480, par la correspondance qu'il reçut de Balbi, en 1529 et 1530. Pendant son séjour à Augsbourg en 1550, l'Empereur reçut une ambassade d'Ivan IV Vasiliewich, grand duc de Moscovie, et qui fut le premier tsar ou czar de Russie. Ce jeune prince était âgé de 21 ans. A l'âge de 4 ans, en 1533, il avait succédé au grand duc Vassili, son père, sous la tutelle d'Hélène, sa mère.

Ivan Vasiliewich, digne prédécesseur de Pierre le Grand, s'occupa avec soin du sort de ses sujets. Il fit rédiger un recueil de lois ; il réforma la discipline militaire et fit substituer l'arquebuse à l'arc. Il voulait faire cesser, au sud de son empire, la puissance des Tartares, qui depuis le temps de Gengiskan s'étaient répandus de l'Asie et de la Crimée dans d'autres provinces méridionales, et ravageaient souvent le pays jusqu'à Moscou. D'un autre côté, les Polo-

nais ne lui étaient pas moins incommodes que les Tartares, à cause de la différence de communion religieuse, qui entretenait leur antipathie réciproque. Pour faire réussir ses projets, Ivan résolut de réunir l'Église grecque moscovite à l'Église latine occidentale. A cet effet, au mois de septembre 1551, il écrivit à Charles-Quint pour lui faire connaître que son père avait eu l'intention de réunir la communion de l'Église grecque moscovite à celle de l'Église latine occidentale, mais qu'il mourut au moment d'effectuer ce projet. Les Polonais avaient, depuis plusieurs siècles, obtenu de grands avantages en abandonnant la paganisme et en se réunissant à l'Église latine, par les secours que les princes catholiques (surtout les Hongrois) leur avaient donnés contre les mahométans.

Après avoir lu cette lettre, l'Empereur donna aux ambassadeurs une lettre en langue latine, adressée le 13 octobre 1550, au pape Jules III, afin de le prier d'être favorable aux projets du czar. Cette lettre devait être remise par le chancelier Jean Steinberg. (*V.* Lanz, *Corresp.*, III, p. 73.) On ignore quel fut le succès de cette missive. Il existe parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne une autre relation rédigée avec la même intention, dans un recueil de rapports faits par des ambassadeurs. C'est la relation de Jean Pemisten, envoyé en 1579, par le même czar Ivan IV, à l'empereur Rodolphe II, qui donna des lettres de recommandation à cet ambassadeur pour le pape Grégoire XIII. Ce souverain pontife l'accueillit favorablement et lui envoya en compagnie le père Possevin, jésuite. Celui-ci, étant à Moscou, eut des conférences avec les théologiens russes, mais elles furent sans résultat. La relation en a été imprimée trois fois.

Nous nous abstiendrons de rendre compte des accroissements territoriaux qui furent le résultat de la valeur d'Ivan Vasiliewich ; il fit la conquête de Kasan, et soumit Astracan; les Tartares, qui avaient été longtemps des ennemis dangereux, devinrent ses sujets. Il mourut en l'année 1584.

Nous terminons le récit concernant le long séjour de l'Empereur à Augsbourg en disant qu'il y éprouva une violente attaque de goutte. Il ne put sortir de ses appartements depuis le 11 janvier 1551 jusqu'au 21 mai suivant. Ce jour-là, il lui fut possible d'aller à la chasse à une lieue de la ville. (*V.* Vanden Esse.)

Le 25 mai 1551, le prince Philippe se sépara de son père, et revint en Espagne. Comme l'infante Marie de Portugal, sa première femme, était décédée en 1545, l'Empereur lui conseilla d'épouser une autre infante de Portugal (*V.* Sandoval, II, p. 752); mais Philippe ne s'empressa point de faire des propositions pour ce second mariage. Le 30 mai, il était à Inspruck, où les cinq filles du roi Ferdinand l'attendaient; ce qui est une nouvelle preuve que les discussions pour son élection de roi des Romains avaient cessé et que la concorde régnait dans la famille impériale.

La relation de l'itinéraire de Vanden Esse, qui avait accompagné l'Empereur depuis l'année 1514, cesse à Augsbourg, au départ du prince Philippe, le 25 mai 1551. L'Empereur avait cédé à son fils ce loyal et habile serviteur, dont le journal, écrit avec une sincérité respectueuse, est le meilleur document de la

biographie de Charles-Quint. Vanden Esse a rempli auprès du prince Philippe les mêmes fonctions que celles qu'il remplissait auprès de l'Empereur. Il les cessa honorablement quelques années plus tard, à cause de l'affaiblissement de sa santé.

Le 13 juin 1551, le prince d'Espagne était à Mantoue; le 22, à Milan, dont il était souverain. Il fut reçu en cette qualité par Fernand de Gonzague, gouverneur général du Milanais. Le 1er juillet, il était à Gênes. Il s'embarqua à Nice. Le 12 du même mois, il débarqua à Barcelone. Il y était devancé et attendu par l'archiduc Maximilien, son beau-frère, qui s'était momentanément absenté, comme on l'a dit (*V.* p. 676), pour donner des conseils au roi Ferdinand, son père, à Augsbourg. Maximilien lui remit le gouvernement de la monarchie espagnole et s'embarqua immédiatement avec l'infante Marie, sa femme. Il revint ensuite en la ville de Trente.

L'Empereur, pendant sa convalescence, était parti pour Inspruck, afin d'être plus rapproché de la ville de Trente, où le concile devait s'assembler, comme nous l'avons dit page 644.

CHAPITRE X.

Rétablissement du concile dans la ville de Trente; — Opposition du roi Henri II; — Il protége le duché de Parme.

Avant de continuer le récit des événements du concile de Trente, nous dirons que le pape Paul III qui avait été élu le 13 novembre 1534, était décédé le 10 novembre 1549, âgé d'environ 83 ans. On prétend que sa mort fut hâtée par le chagrin d'avoir vu que l'Empereur soutenait contre lui Octave Farnèse, à qui il avait voulu reprendre le duché de Parme donné au père d'Octave (*V.* p. 560.)

Le 8 février 1550, le cardinal Jean Marie del Monte, Romain de naissance, âgé de 62 ans, fut la successeur de Paul III. Il fut couronné le 23 du même mois, sous le nom de Jules III. Sous le pontificat de son prédécesseur Paul III, il avait rempli, en qualité de légat apostolique, plusieurs missions en Allemagne, aux Pays-Bas et en Espagne. Il avait présidé le concile de Trente jusqu'à la translation à Bologne. L'Empereur avait beaucoup d'affection pour lui. Jules III avait les mêmes sentiments d'estime envers l'Empereur, et avait été favorable à la translation du concile à Bologne, en 1547 et 1548 ; mais lorsqu'il fut installé dans la chaire pontificale, il résista longtemps aux demandes pressantes de l'Empereur; enfin, il comprit, selon les intentions et les ordres de ce prince, qu'il fallait rétablir le concile dans la ville de Trente, l'Allemagne étant le foyer de l'hérésie. Il prit en considération les chagrins que le pape Paul III, son prédécesseur, avait éprouvés par la translation du concile à Bologne, parce que cela avait

déplu à l'Empereur; qu'il devait peu s'embarrasser si, lorsqu'il était cardinal, il avait été l'auteur de cette translation, puisqu'en changeant de position dans l'Église, il devait aussi changer son opinion personnelle, pour l'avantage de l'Église, et que les actions du cardinal del Monte ne devaient point guider celles de Jules III. Il ajoutait à ces considérations que si le concile était rétabli en Allemagne, il ôterait à celle-ci le prétexte de ne point s'y soumettre. Pour donner plus de force à la translation du concile, Jules III fit consulter par un nonce, le roi Henri II et les prélats de France. Henri II fit une réponse favorable. Alors il négocia avec l'Empereur par un autre nonce. Il lui proposa : 1° de faire agréer au roi de France le rétablissement du concile en la ville de Trente, parce qu'il serait possible que le roi préférât une autre ville d'Allemagne ; 2° que la Chambre apostolique étant chargée de dettes et ne pouvant supporter les frais de cette translation, plusieurs prélats d'Italie fussent indemnisés; 3° qu'on ne devait plus remettre en question les décrets en matière de foi qui avaient déjà été résolus, et que, par conséquent, sur cette matière, l'Empereur ne consentit point aux demandes que les protestants pourraient faire; 4° que le pape comptait sur une réciprocité de bonne volonté de la part de l'Empereur.

L'Empereur répondit que ces considérations étaient justes. Il y accéda.

Le 4 mars 1551, le pape Jules III tint un consistoire (*V.* Racine, VII, p. 352) pour nommer le légat qui devait le remplacer dans les fonctions de président du concile de Trente. Il choisit le cardinal Marino Crescenti, recommandable par son érudition et ses capacités. Il lui associa l'archevêque de Siponte, du royaume de Naples, et Lippomani, évêque de Vérone, célèbre par ses ambassades près du grand conseil de Venise, dont les copies des relations sont parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne.

Le pape Jules III fit aussi partir pour la ville de Trente treize archevêques, quatre-vingt-quatre évêques, des théologiens allemands, italiens, espagnols, flamands. Ces derniers, désignés par le savant Viglius, étaient Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'or, et d'autres. Nous dirons, quoique cela sorte du cadre de l'histoire que nous traitons, qu'après la clôture du concile, le 4 décembre 1563, quatre d'entre eux furent évêques aux Pays-Bas : Gérard de Hemricourt à Saint-Omer, Mathusius à Deventer, Rithove à Ypres, Corneille Jansénius à Gand, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, évêque d'Ypres au XVII[e] siècle, et qui a donné son nom au jansénisme. (*V.* Foppens, *Notitia Episcop. et Concil. Trid.*) Il y avait aussi les ambassadeurs de l'Empereur et du roi des Romains. Aucun évêque français ne fut envoyé par le roi Henri II. Nous en expliquerons le motif plus loin.

Le 1[er] mai 1551, onzième session du concile, tous les pères s'assemblèrent dans l'église cathédrale de Trente. Une messe solennelle fut chantée par le légat. Après l'office divin, le célébrant fit lecture de la bulle du pape Jules III, datée du 15 novembre 1550, concernant la translation du concile de Bologne en la ville de Trente. Il demanda aux membres de cette assemblée, s'il leur plaisait, selon la teneur de cette bulle, que le concile fût repris et continué

en cette ville; ce qu'ils affirmèrent par le mot *Placet.* (V. *Acta Sacro Sancti Concilii*, p. LXIX.) En conséquence, la douzième session fut désignée pour le 1er septembre.

Pendant cet intervalle, Maurice, électeur de Saxe, prince luthérien, renouvela ses instances faites depuis plusieurs années à l'Empereur, afin que les protestants fussent admis au concile. L'Empereur lui répondit qu'il devait s'adresser aux pères du concile. Maurice fit rédiger par Melanchton, auteur de la confession d'Augsbourg, en 1530 (*V.* p. 496), un sommaire des articles de foi. Cet électeur les présenta au légat, mais celui-ci ne voulut pas les recevoir.

Nous devons faire observer ici que si le luthéranisme avait commencé dans l'université de Wittenberg, après la mort de Luther, l'université protestante de Tubingue, dans le duché de Wurtemberg, en était la principale école théologique. Plus tard elle voulut entrer en relation avec le patriarche grec schismatique de Constantinople, mais l'Église d'Orient n'accueillit pas leurs propositions.

Les docteurs luthériens de l'université de Tubingue qui étaient auprès de Maurice, voulaient décliner de s'adresser au légat du pape, parce que l'autorité suprême de la cour de Rome était une des principales causes de leurs dissidences d'opinion. Mais ils présentèrent au cardinal évêque de Trente, qui était un des pères du concile, un mémoire exposant leur doctrine, de même que Maurice en avait présenté un semblable. Ils demandèrent de pouvoir le défendre. Il leur fut répondu que les articles de ce mémoire ne pouvaient être présentés. Ils demandèrent ensuite au légat du pape un sauf-conduit, comme autrefois à Jean Huss et à Jérôme de Prague. Le légat répondit que c'était faire un affront au concile que de ne pas se fier à celui qui leur avait été antérieurement accordé. Nous dirons, par anticipation, que le 22 novembre 1551, la ville impériale de Strasbourg, de la communion luthérienne, avait aussi envoyé un député au concile : ce fut l'historien Jean Sleidan, que nous avons consulté pour rédiger plusieurs parties de notre récit; mais il ne fut pas admis.

Nous avons déjà dit que c'est le 1er septembre 1551 que le concile de Trente reprit en sa treizième session, le cours de ses opérations. La quatorzième session fut tenue le 25 novembre. L'archiduc Maximilien, qui avait été régent d'Espagne pendant l'absence du prince Philippe, son cousin (*V.* p. 666), et alors de retour en Allemagne, y arriva au nom du roi des Romains, son père.

Le roi de France Henri II, envoya au concile Jacques Amyot, abbé de Bellozane, et depuis évêque d'Auxerre. (*V.* De Thou.) C'est le célèbre traducteur de Plutarque. Il y déclara que le roi Très-Chrétien, son souverain, avait de graves sujets de plaintes contre le pape Jules III, parce que ce souverain pontife voulait, comme nous l'avons expliqué (*V.* p. 679), expulser Octave Farnèse du duché de Parme, quoique le roi Henri II eût pris la défense de ce prince. Voici l'analyse du discours d'Amyot, qui est en langue latine : Que le roi son maître avait espéré, après la mort de Paul III, que Jules III, son successeur, aurait travaillé à la liberté de l'Italie en protégeant la famille Farnèse et en la maintenant

dans Parme, et que, non content de cela, il avait fait attaquer Mirandole par J. B. Del Monte, son neveu; qu'il y avait commis des crimes inouïs, même chez les barbares; qu'au lieu de se servir du glaive de la parole de Dieu, dans un temps où l'ennemi commun menaçait la chrétienté, il attaquait avec des armées effectives les vassaux de l'Eglise et le roi Très-Chrétien lui-même; que ce procédé était indigne du serviteur des serviteurs de Dieu, et du vicaire de l'Agneau pacifique sur la terre; que le roi était fort étonné de voir que le pape convoquait un concile dans un temps où il unissait ses armes à celles de l'Empereur pour combattre la France; que le roi Très-Chrétien, comme fils aîné de l'Église, déclarait à cause de cela, qu'il ne pouvait permettre que les évêques de son royaume vinssent au concile de Trente, pendant qu'on lui faisait une guerre injuste, ni tenir cette assemblée pour un concile œcuménique et légitimement convoqué, mais pour une assemblée particulière aux décrets de laquelle ni lui ni son royaume ne pouvaient adhérer.

Le discours d'Amyot se termine ainsi : « Puisque le roi Très-Chrétien a eu « de si fortes et de si justes raisons de prendre les armes en faveur du duc de « Parme, il vous prie de recevoir en bonne part ce qu'il m'a ordonné de vous « dire, et qu'après enregistrement de sa protestation que je vous laisserai par écrit, « vous me donnerez acte de ce qui vient de se passer, afin que le roi puisse en « informer tous les princes de la chrétienté. » Dans cette protestation, Amyot désigne souvent le roi de France, fils aîné de l'Église, par l'expression, *Maximus Ecclesiae filius et protector*. (*V.* msc. 15,875 de la Bibliothèque de Bourgogne.)

Le légat président du concile répondit, au nom de cette assemblée qu'il allait en rendre compte au souverain pontife dont il attendrait les ordres. (*V.* le msc. n° 15,875 déjà cité.) Le roi Henri II, avons-nous dit, avait défendu aux évêques de France de s'absenter de leurs diocèses. Il fit plus, il défendit pour quelque motif que ce fût, de porter ou d'envoyer de l'argent à Rome et dans d'autres lieux de la souveraineté temporelle du pape. Bien plus encore, il eut l'intention de faire convoquer en France un concile qui aurait été en opposition avec le concile de Trente; mais il ne donna point suite à cette menace.

On comprend aisément la politique du roi Henri II. Il avait protesté étant dauphin, comme nous l'avons dit page 635, aux articles du traité de Crespy, contre l'abandon que faisait le roi François Ier de ses droits sur le duché de Milan et le royaume de Naples. Lorsqu'il fut roi, il trouva l'occasion de rentrer en Italie par son protectorat en faveur d'Octave Farnèse, second duc de Parme. Il fit encore davantage. Le feu duc de Castro, Pierre-Louis Farnèse, premier duc de Parme (*V.* p. 560), avait eu trois fils : Octave, les deux cardinaux Alexandre et Rainuce, et un fils naturel, appelé Horace, qui prétendait avoir hérité du titre du duc de Castro, et qui était le frère naturel d'Octave Farnèse, duc de Parme, époux de Marguerite Vander Geenst. Il fut le protégé de Henri II. Le roi lui donna en mariage sa fille naturelle et légitimée Diane d'Angoulême, ainsi nommée du fief qui avait été réuni à la couronne en 1531, après la mort de Louise de Savoie. (*V.* p. 470.) Pour consolider l'alliance faite avec les deux

frères, le roi Henri II avait signé un traité, au château d'Amboise, le 27 mai 1551.

Par ce traité, Octave Farnèse s'engage non-seulement pour lui, mais pour ses deux autres frères légitimes et son frère naturel, ainsi que son fils qui depuis fut le célèbre Alexandre Farnèse, prince de Parme et gouverneur général des Pays-Bas, de suivre le roi Henri II de leurs personnes, biens et États. Le duc de Parme s'engageait d'arborer dans son duché le drapeau de France. Il n'admettait d'exemption dans le service que contre le pape, et de ne jamais traiter avec l'Empereur, son beau père, que du consentement du roi. Un des derniers articles stipulait que le roi de France accordait au duc de Parme une pension pour supporter les frais de la guerre.

Le pape Jules III, ayant eu connaissance de ce traité, somma Octave Farnèse d'y renoncer. N'ayant pu y parvenir, il en vint aux censures et le déclara déchu de sa souveraineté. Dans sa colère, il fit sortir de Rome les cardinaux Rainuce et Alexandre.

Pendant ces occurrences, Fernand de Gonzague, gouverneur général du Milanais, envoya une armée pour occuper militairement le Parmesan, tandis que le pape Jules III envoyait des troupes pour bloquer la ville de Parme, espérant la soumettre par la famine; mais le souverain pontife, n'ayant pas les moyens de continuer plus longtemps le blocus, fit retirer ses troupes.

En conséquence du traité que nous venons d'analyser, le roi Henri II envoya de son côté, le maréchal de Therme, avec une armée, au secours du duc de Parme. Alors la guerre recommença entre ce roi et l'Empereur. Ni l'un ni l'autre des deux princes n'en ont vu la fin, mais seulement la trêve momentanée de Vaucelles en l'année 1557.

Le roi Henri II envoya encore d'autres troupes en Italie par la Savoie et le Piémont. Le gouverneur général du Milanais, Fernand de Gonzague, voulut s'opposer à leur passage. C'est alors que Henri II, pour se venger du pape Jules III, avait voulu convoquer en France un concile qui eût été en opposition avec le concile de Trente, comme nous l'avons dit.

Mais le gouvernement de Venise avait pressenti que si la guerre recommençait en Italie, cette péninsule allait éprouver les mêmes calamités que pendant les expéditions précédentes, de Charles VIII, de Louis XII et de François I[er]. Depuis longtemps, comme le fait observer M. Daru (*V. Hist. de Venise*, V, p.85), cette seigneurie jouissait d'une profonde tranquillité. « L'histoire des Vénitiens, « dit-il, s'écoule sans être marquée par des événements dignes d'occuper la « postérité. » En conséquence, pendant l'hiver de 1551 à 1552, les Vénitiens s'interposèrent comme médiateurs entre le pape Jules III et le roi Henri II. Celui-ci avait l'intention de concentrer toutes ses forces dans la Lorraine, afin de pénétrer en Allemagne, dont cette province était l'intermédiaire avec la France; ce qui sera expliqué un peu plus loin.

Le pape se déclara neutre dans la nouvelle guerre entre l'empereur Charles-Quint et le roi de France. Il publiait qu'il ne donnerait ni passage ni vivres

à aucune des deux parties belligérantes, et qu'il accordait au duc de Parme un armistice d'une durée indéfinie. C'est depuis ce temps qu'Octave Farnèse et Marguerite de Parme restèrent paisibles souverains de leurs États, par un traité signé le 19 avril 1552. Ce traité était l'œuvre du cardinal de Tournon, ministre de France, qui s'était aperçu que le pape Jules III préférait sa tranquillité, ses plaisirs, ses goûts d'encouragement des beaux-arts, à la perplexité et aux chances de la guerre.

CHAPITRE XI.

Projets hostiles de Maurice, électeur de Saxe, contre l'Empereur.

Maurice, électeur de Saxe, gendre de Philippe, landgrave de Hesse, avait sollicité plusieurs fois de l'Empereur la liberté de son beau-père, prisonnier de guerre et d'État aux Pays-Bas, alors à Malines depuis l'année 1547, comme nous l'avons dit page 657.

Maurice fut mécontent de ne pas avoir obtenu cette délivrance. Le landgrave avait fait une tentative d'évasion de Malines le 22 décembre 1551, au point du jour. Il était au convent des Sœurs-Noires. Un Espagnol, parlant la langue flamande et en sentinelle sous sa fenêtre, la favorisait. Le landgrave avait fait préparer des relais sur la route du pays de Liége, vers St-Trond et Maestricht à Aix-la-Chapelle. Sept hommes vigoureux de sa domesticité devaient l'accompagner; mais le complot fut découvert. Le soldat espagnol en sentinelle fut tué d'un coup d'arquebuse; ses complices se hâtèrent de fuir. (*V.* Pontus Heuterus.)

Comme on soupçonnait le roi de France d'avoir favorisé ce projet pour susciter un nouvel ennemi à l'Empereur, le landgrave dut comparaître devant le président du grand conseil, Viglius, à Malines. Il déclara qu'effectivement il avait aspiré à recouvrer sa liberté. Dans une seconde enquête du 5 février 1552, le landgrave déclara que le duc Maurice, son gendre, avait été informé de son projet, mais que le roi de France n'en avait rien su. Le landgrave, pressé par le président, répondit que, dans le temps où il était dans sa prison d'Audenaerde, un *quidam*, se disant avoir charge du roi de France, fut introduit auprès de lui par son maître d'hôtel, l'informant de la part du roi, que si lui (landgrave) et le duc Maurice de Saxe savaient faire que la guerre recommençât contre l'Empereur en Allemagne, « il offrait de venir se *ruer* sur les pays d'embas et « tellement exploiter qu'il avait bon espoir de les mettre tous en liberté.»

A la fin de l'interrogatoire, le landgrave pria le président Viglius d'offrir à l'Empereur, s'il lui rendait la liberté, de se mettre sous la garde de deux électeurs

et de renoncer à la souveraineté de ses États en faveur de son fils aîné, se réservant seulement six ou sept de ses maisons de chasse.

L'Empereur fut très-irrité contre le landgrave de Hesse à cause de ce projet d'évasion. Il informa de son mécontentement par différentes lettres, l'électeur, Maurice de Saxe. (*V.* Lanz, III, p. 52.)

Cependant l'Empereur, pour être mieux instruit de la vérité des relations du roi Henri II avec les princes allemands, avait écrit, dès le 16 mars 1551, une lettre simulée, en langue allemande, au président Viglius, afin de lui témoigner toute sa satisfaction sur sa conduite envers le landgrave et sur la manière franche dont celui-ci avait répondu dans ses interrogatoires, entre autres, concernant le *quidam d'Audenaerde*. Cette lettre simulée était destinée à être montrée au landgrave. Mais l'Empereur, par une autre lettre en langue française, du lendemain 17 mars, invitait confidentiellement le président Viglius à surveiller plus exactement que jamais les relations que le landgrave pourraient avoir avec des Français.

Maurice, électeur de Saxe, reconnut, d'après ce que l'on vient d'expliquer, qu'il fallait forcer l'Empereur à rendre la liberté à son beau-père, le landgrave de Hesse. Son honneur y était engagé, parce qu'il avait été caution, le 18 juin 1547, qu'il ne serait point prisonnier, comme nous l'avons expliqué page 656.

Pour exécuter son projet, Maurice avait à sa disposition les moyens militaires de l'Empereur, dont il était le commandant, et qui avaient rétabli la paix par la capitulation de Magdebourg et d'autres villes pendant l'année 1551 ; mais comme il était possible que tous les princes d'Allemagne ne consentissent point au projet de délivrance forcée du landgrave de Hesse, il agrandit son plan, en voulant rendre la liberté au corps germanique tout entier. Il entra en communication avec la plupart des princes protestants, et surtout avec l'électeur Joachim de Brandebourg, avec Frédéric, électeur palatin, gendre de l'Empereur, avec le duc des Deux-Ponts et le marquis de Bade-Dourlach. C'était rétablir, en d'autres termes, la ligue de Smalkalde; mais les temps étaient changés : l'électeur, Jean Frédéric de Saxe et le landgrave de Hesse, chefs puissants et infatigables de cette ligue, y manquaient. D'ailleurs, le protestantisme étant consolidé n'avait plus besoin de défenseurs.

« Afin de se renforcer, dit judicieusement Robertson, l'électeur Maurice « rejeta cette étroite et superstitieuse politique qui avait fait éviter aux confédérés « de Smalkalde toute espèce de liaison avec les étrangers. Il avait vu combattre « leur maxime d'isolement qui avait été funeste à leur cause. Alors il donna « son assentiment aux propositions des émissaires du roi Henri II, qui cherchait « partout des ennemis à l'Empereur. Dès le 5 octobre 1551, d'après les « démarches de l'évêque de Bayonne, envoyé par le roi Henri II, l'électeur « Maurice entra en intelligence avec ce prince, tant en son nom qu'en celui « de son cousin et pupille George Frédéric, marquis de Brandebourg, de « Jean Albert, duc de Mecklembourg, de Guillaume, fils du landgrave de « Hesse, âgé de 19 à 20 ans, qui gouvernait les États de son père sous le

« patronage de Maurice. Ce qui signifiait, en d'autres termes, que l'électeur « Maurice traitait seul en réalité; ses deux associés étaient des mineurs « sous sa curatelle. »

Dans le préambule du traité de ces préparatifs d'intelligence avec le roi de France, l'électeur rappela les ruses et pratiques de son nouvel ennemi l'Empereur pour extirper sa religion, et que nous tenons, dit-il, pour juste, véritable, chrétienne et indubitable; et, en second lieu, que l'Empereur retient injustement prisonnier le landgrave de Hesse son beau-père et ami, sans égard à la capitulation que ledit Empereur a faite avec lui. « Que cette infamie ne peut plus « durer ni se supporter. Ainsi, nous voulons, continue-t-il, s'il plaît à Dieu, avec « la force des armes, ôter de dessus nos têtes ce joug de bestiale servitude, « et sans rien épargner, remettre dans l'ancienne liberté et franchise notre « très-chère patrie, la nation germanique, et pareillement chercher le moyen « de délivrer le landgrave, prisonnier contre le droit des gens. »

C'est d'après ces motifs, que l'électeur Maurice de Saxe est entré en intelligence avec le roi de France Henri II.

A la suite de ces clauses, cet acte renfermait, entre autres, expressément, que les affaires de religion y sont étrangères. On y stipula que les États de l'Empire qui voudraient se joindre à ce traité, y seront admis; qu'aucune paix ou trêve ne sera faite avec l'ennemi; que, s'il est nécessaire, l'armée germanique se joindra à celle du roi; que l'on marchera directement vers la personne de l'Empereur, soit dans la haute Allemagne, soit aux Pays-Bas. D'autres articles réglèrent les subsides à payer par le roi et les contingents à fournir par l'électeur et ses alliés. « Que l'on trouverait bon que le roi s'impatronisât, le plus tôt qu'il pourra, des « villes qui appartiennent d'ancienneté à l'Empereur d'Allemagne, et qui ne « sont point de la langue germanique : c'étaient, entre autres, Cambrai, aux « Pays-Bas, Toul et Metz, en Lorraine, Verdun, et autres semblables; et qu'il « les gardât comme vicaire du Saint-Empire, à quel titre nous sommes prêts « de le promouvoir à l'avenir, en réservant auxdites villes leurs droits, mais « pour les ôter des mains et puissance de l'ennemi. » Il devait les conserver comme protecteur charitable.

Tel est le sommaire des articles de l'alliance proposée depuis le 5 octobre 1551 par l'électeur Maurice. Une ambassade allemande, escortée d'un nombre de cent chevaux (V. les Mémoires du maréchal de Vieilleville, II, p. 145), passa de l'intérieur de l'Allemagne à Strasbourg et arriva dans la ville de Saint-Dizier, alors frontière de la domination française vers la Lorraine. Elle fut accompagnée partout avec de grands honneurs, jusqu'à Fontainebleau, où était le roi qui la reçut en audience, dans la grande salle dite du *Bal*, devant les chevaliers de son ordre et d'autres dignitaires. Les ambassadeurs y laissèrent les personnes de leur suite. Ils entrèrent avec le roi dans la salle du conseil. Le comte de Nassau, père du prince d'Orange, expliqua, en langue française, les griefs qu'ils avaient contre l'Empereur. Le duc de Simmeren s'expliqua ensuite en langue latine.

Avant de leur répondre, le roi se retira pour délibérer avec les personnes de son conseil. Le maréchal de Vieilleville, qui, en ce moment, était admis pour la première fois dans le conseil, fit observer que l'Empereur s'étant emparé des villes d'Utrecht, de Cambrai et de divers pays, il fallait profiter de l'occasion qui se présentait pour prendre possession de Metz, Toul, Verdun et Strasbourg, afin de couvrir ainsi la frontière de Champagne. Le roi approuva les observations de Vieilleville.

En conséquence, les ambassadeurs reçurent une réponse favorable. Une fête leur fut donnée dans une salle du palais. Il y avait, parmi les décorations, les armoiries de l'Empire, à l'exception de celles de la maison d'Autriche. L'ambassade fut reconduite à Saint-Dizier avec les honneurs qu'elle avait reçus en arrivant.

Dès lors, l'électeur Maurice fit des préparatifs de guerre; mais, pour mieux cacher le secret de ses projets, il envoya d'autres ambassadeurs aux pères du concile de Trente. Ils y arrivèrent le 7 janvier 1552. Ils s'adressèrent d'abord aux ministres de l'Empereur pour réclamer un sauf-conduit nécessaire à la sûreté des théologiens protestants qui étaient à 40 milles germaniques de Trente. Ils demandèrent que ce sauf-conduit fût rédigé dans la forme de celui qui, autrefois, pendant le concile de Bâle (1431-1443) avait été donné aux Bohémiens. Ce sauf-conduit leur fut refusé par le même motif honorable du refus précédent (*V.* p. 681), parce que c'était un affront de se méfier des pères du concile. D'ailleurs, depuis un demi-siècle, la puissance temporelle du clergé n'existait plus en matière politique; l'autorité de l'Empereur était suffisante.

Le légat président du concile avait promis de recevoir les ambassadeurs de l'électeur Maurice, dans une congrégation en assemblée générale, mais non pas dans une session. Il était dans un grand embarras pour décider dans quels termes d'honneur il admettrait ces agents diplomatiques, parce qu'ils étaient hérétiques. L'évêque de Naumbourg représenta que la nécessité excuse l'inobservance des lois; que, préalablement, il fallait faire une protestation dans laquelle les pères du concile déclareraient qu'ils agiraient par charité et par religion, deux choses, disait-il, qui sont au-dessus des lois.

D'autres ambassadeurs luthériens, docteurs de l'université wurtembergeoise de Tubingue, étaient aussi arrivés en la ville de Trente; mais leur mission n'avait rien de commun avec celle des ambassadeurs saxons.

Le 14 janvier 1552, les pères du concile et les ambassadeurs de l'Empereur, du roi des Romains et d'autres puissances s'assemblèrent au palais du légat. On y fit la lecture de la protestation et on l'enregistra. Ensuite on introduisit les ambassadeurs envoyés par l'électeur Maurice de Saxe. Ils saluèrent l'assemblée. Leur orateur s'exprima en langue latine.

Il dit que l'électeur Maurice de Saxe, après avoir souhaité l'assistance du Saint-Esprit et l'heureuse issue de leur assemblée, avait résolu, croyant qu'elle était libre et chrétienne, d'y envoyer quelques-uns de ses théologiens pour les controverses; qu'ils étaient, comme on l'a dit, à 40 milles de la ville de Trente;

que, selon les principes des deux conciles de Constance et de Bâle, l'autorité des pères qui composaient cette assemblée, était supérieure à celle du pape. L'orateur, après avoir développé ce qu'il venait d'avancer, dans l'intention de détacher les pères du concile de l'obédience du saint-siége, les pria de délibérer sur son discours. L'orateur et les autres ambassadeurs se retirèrent.

On introduisit ensuite les ambassadeurs de l'université de Tubingue. Ils se bornèrent à dire qu'ils avaient été envoyés pour présenter l'exposé de leur doctrine et leur confession de foi. Un secrétaire du concile reçut les deux pièces, mais elles ne furent point lues dans la congrégation.

Le 27 janvier 1552, la quinzième session fut tenue. Elle commença par une messe solennelle. Il y avait autour de l'église un grand appareil militaire. La foule des étrangers était considérable; ils espéraient que les ambassadeurs luthériens seraient entendus. Mais on fit seulement lecture des points de doctrine que les pères du concile avaient discutés en synode. Tout porte à croire qu'ils avaient résolu, si de nouveaux obstacles s'élevaient, de le terminer en deux séances, d'autant plus qu'ils ne voulaient pas accéder à la révision des premiers décrets qui étaient fondamentaux, et qui avaient été décidés avant la translation à Bologne. C'étaient ces décrets dont les protestants demandaient la révision.

Le 11 mars suivant, les archevêques électeurs ecclésiastiques du concile, ayant été informés du traité que le roi de France avait fait depuis le 5 octobre précédent et au mois de janvier de la présente année avec l'électeur de Saxe, partirent du concile pour surveiller leurs États. Au commencement du mois d'avril, on apprit que le même électeur de Saxe venait de faire occuper militairement la ville d'Augsbourg. Alors plusieurs pères du concile se disposèrent une seconde fois à partir. Le légat et les nonces informèrent le pape de l'abandon où ils se trouvaient. Le pape, après avoir consulté ses cardinaux dans un consistoire, déclara par une bulle, qu'il autorisait le légat et les nonces à suspendre les opérations du concile. Cependant, une seizième session fut tenue le 28 du même mois d'avril, mais sans solennité. On y déclara que, prenant en considération l'artifice de l'ennemi et d'autres motifs, tels qu'une indisposition grave du légat, les sessions du concile de Trente étaient suspendues. Elles le furent pendant dix ans, jusqu'à la dix-septième session, tenue le 28 janvier 1562. Ni le pape Jules III, ni l'empereur Charles-Quint, ni le roi Henri II, n'ont vu la reprise des travaux.

La vingt-cinquième et dernière session fut terminée le 5 décembre 1563. Alors, le même jour, toutes les opérations y furent approuvées par acclamation des pères du concile. Les actes furent confirmés par le pape Pie IV, le 26 janvier 1564.

*La Bibliothèque de Bourgogne possède le texte officiel d'un des exemplaires des sessions, signé et scellé par les secrétaires et les notaires du concile de Trente. (*V.* msc. nº 14,287 de l'inventaire général.)

CHAPITRE XII.

Hostilités de Maurice contre l'Empereur.

Maurice électeur de Saxe, ayant à sa disposition la force militaire de l'Empereur, avait révoqué dans plusieurs villes impériales luthériennes les magistrats catholiques nommés par l'Empereur, et les avait remplacés par des magistrats dévoués au luthéranisme. Il avait convoqué à Torgau, les États de la Saxe qui lui obéissaient. Il avait laissé la régence au prince Auguste, son frère, plus jeune que lui. (*V.* Pontus Heuterus, p. 658.) Il publia un manifeste contre l'Empereur.(*V.* Léti, III, p. 5.) Il fit opérer la jonction de ses troupes, tant saxonnes que des autres États de l'Empire, avec celles du prince Guillaume de Hesse, fils aîné du landgrave prisonnier. Il avait aussi, par conséquent, les troupes du marquis de Brandebourg. Cette armée confédérée était de 30,000 hommes : il leur fit parcourir différentes villes. C'est ainsi qu'elles vinrent à Donawert, et le 1er avril 1552, à Augsbourg. Elles arrivèrent devant Ulm le 12 avril; mais les magistrats de cette ville libre et impériale ne voulurent point leur en ouvrir les portes.

L'Empereur, parti d'Augsbourg depuis quelque temps, était malade à Inspruck. Il avait écrit au roi Ferdinand, son frère, d'avoir une conférence avec Maurice qui s'y rendit. L'entrevue avait eu lieu au commencement de mai 1552, à Linz, dans la haute Autriche. Maurice demandait, comme toujours, la liberté du landgrave son beau-père et la fin des différends concernant la religion. Ferdinand et Maurice convinrent ensemble d'une trêve qui devait durer jusqu'au 8 juin 1553, et d'une réunion ultérieure à Passau. Maurice partit de Linz.

Comme il était instruit que l'Empereur séjournait à Inspruck, ville ouverte, ayant à sa suite, depuis l'année 1547, l'électeur de Saxe déchu, Jean Frédéric, et auquel il avait succédé, comme nous l'avons expliqué (*V.* p. 655), il forma le hardi projet d'enlever la personne de l'Empereur, et par conséquent celle de l'électeur déchu, que l'Empereur aurait pu lui opposer en cas de mécontentement.

Aussitôt que l'Empereur eut appris la marche de l'électeur vers le Tyrol par Fuessen, il avait fait venir en hâte de Linz à Inspruck le roi Ferdinand, afin de conférer avec lui sur les moyens d'un accommodement avec l'électeur. Ferdinand arriva près de son frère. L'électeur avait mis en déroute les troupes de l'Empereur qui gardaient les défilés du Tyrol et les passages qui conduisent à la ville d'Inspruck. Le 18 mai, il s'empara du château d'Ehrenberg qui n'est qu'à deux journées d'étape d'Inspruck. Les lansquenets étaient le lendemain à deux lieues de cette ville : ses alliés l'y avaient rejoint en toute hâte.

Heureusement pour l'Empereur et son frère, la marche de Maurice fut arrêtée par la mutinerie d'une troupe de mercenaires qui prétendaient, avant d'aller plus loin, être payés d'une gratification qui leur était due pour la prise du château d'Ehrenberg. Ce retard fut le salut de l'Empereur (*V.* Léti, Ulloa.), qui, sorti de son lit, s'habilla avec tant de précipitation qu'il oublia son épée. Il fit venir auprès de lui l'électeur déchu de Saxe, son prisonnier; il lui déclara qu'il était libre et qu'il pouvait aller où il voulait. Mais Jean Fréderic était d'une corpulence énorme, comme nous l'avons dit page 653, au récit de la bataille de Muhlberg, dans laquelle il avait été fait prisonnier. Craignant de tomber dans les mains de Maurice, il préféra continuer d'être à la suite de l'Empereur et se fit transporter en litière. Il se retira enfin au château de Weimar, où il mourut le 3 mars 1554.

Vers minuit, l'Empereur se fit aussi porter en litière, car il ne pouvait marcher à cause de la goutte. (*V.* Robertson.) Le roi Ferdinand, les ambassadeurs, le duc d'Albe, Granvelle et tous les officiers de la cour, les uns à cheval, les autres à pied, entouraient la litière, pêle-mêle et à la lueur des flambeaux.

Le premier projet de l'Empereur, comme il l'écrivit à la reine Marie, sa sœur (*V.* Bucholz, *Supplém.*, p. 545), avait été de se diriger vers le lac de Constance, pour arriver vers le bas Rhin; mais, étant poursuivi avant d'avoir une escorte, il voulut se retirer vers l'Italie: enfin, il prit la direction orientale de la Carinthie, par des chemins détournés, souvent dans des défilés plus étroits que les Thermopyles, et où quelques hommes peuvent barrer le passage à une armée.

Il arriva enfin le 30 mai 1552 à Villach, en Carinthie. Il y attendit des troupes. L'historien Léti raconte la plupart de ces détails et rectifie quelques phrases du texte d'Ulloa.

Le gouvernement de Venise ayant appris la fuite de l'Empereur, lui offrit un asile dans les États de leur république. Lorsque la personne de l'Empereur fut en sûreté à Villach, le roi des Romains fit demander à l'électeur Maurice quelles étaient ses plaintes contre le chef de l'Empire. Maurice fit répondre qu'il se plaignait de deux étrangers à l'Allemagne, le duc d'Albe et Granvelle, dont l'Empereur suivait les conseils. Nous devons avouer que Maurice n'avait pas entièrement tort. Ce sont en effet ces deux conseillers qui, dès le commencement du règne de Philippe II, firent mettre en insurrection les provinces des Pays-Bas.

Le roi des Romains fit proposer à Maurice de reprendre les négociations commencées à Linz et une réunion à Passau. Maurice y consentit. Il fit retirer ses troupes jusqu'à Fuessen sous le commandement d'Albert de Brandebourg.

CHAPITRE XIII.

Traité de Passau.

Le 29 mai 1552, le roi des Romains commença, à Passau, les conférences avec Maurice. Le 4 juin, il écrivit à l'Empereur qu'il avait la certitude (*V.* Lèti, III, p. 229) que les confédérés enverraient des troupes au roi Henri II pour attaquer les Pays-Bas, selon le traité du 5 octobre 1551. (*V.* p. 686.) En effet, Maurice et les fils du landgrave firent partir 3,500 chevaux. Le marquis Albert de Brandebourg devait conduire 20 enseignes de lansquenets et 1,500 chevaux. D'autres princes protestants devaient aussi envoyer des renforts. Il y avait urgence de pacifier et de neutraliser l'Allemagne.

Pendant les négociations l'Empereur proposa la délivrance de Philippe, landgrave de Hesse, prisonnier à Malines, si les alliés promettaient que, dans les quinze jours après la délivrance de ce prince, il y aurait un désarmement général des troupes confédérées. Cette proposition fut rejetée. Le 30 juin, l'Empereur la modifia. Il promit de remettre en liberté le landgrave le jour même du désarmement.

L'Empereur partit de Villach pour se rapprocher de Passau. Le 16 juillet, il était à Linz, dans la haute Autriche; de là il revint à Sterzingen, à dix lieues au sud d'Inspruck, dans le Tyrol. Comme on insistait toujours auprès de lui pour la délivrance préalable du landgrave, il répondit, dit-on, dans un moment de colère, qu'il finirait par en envoyer la tête. Enfin, tandis qu'il était dans le Tyrol, le 2 août fut signée à Passau, ville alors impériale, dans la basse Bavière, une convention ou transaction, en langue latine, avec Ferdinand, roi des Romains (*V.* Dumont, IV, p. 42.) Les considérations préliminaires déclaraient que les guerres pour cause de religion ayant été commencées dans l'empire germanique par le noble landgrave Philippe de Hesse, il fallait mettre fin aux calamités qui en sont résultées; la paix alors sera rétablie : « *Communis reipublicæ* « *salutem, pacem, tranquillitatem et concordiam conservandam, provocan-* « *damque et christiani sanguinis effusiones, excidia, patriae devastationes* « *evitandas ac prohibendas.* »

En conséquence, le même jour 2 août, Ferdinand, roi des Romains, Maximilien, son fils, qui est qualifié de roi de Bohême dans ce traité, parce qu'en effet, il était l'héritier de ce royaume, l'archevêque de Mayence et d'autres princes catholiques d'une part; Maurice, électeur de Saxe et d'autres princes protestants, d'autre part, signèrent ce traité, dont voici les principales clauses (*V.* msc. nº 21,249 de la Biblioth. de Bourgogne) :

Il y a, au chapitre 1er, désistement de milice armée, délivrance de Philippe landgrave de Hesse, prisonnier à Malines, afin que le 11 ou le 12 du même

mois, il puisse arriver librement à Rheinfels près Saint-Goar, sur la rive du Rhin ; qu'alors il y aurait un désarmement général.

Au chapitre 2, assurance de la liberté de religion, soit par un concile, soit par un colloque, ou de toute autre manière, dans le délai d'une demi-année. Entre temps, rien ne sera fait contre ceux qui suivent la confession d'Augsbourg. Dans les prestations de serment en justice, on pourra invoquer Dieu et ses saints, au lieu de Dieu et les saints Évangiles. Il y aura égalité pour les deux communions dans les suffrages publics. Ceux qui professent la confession d'Augsbourg ne seront pas exclus de la Chambre Impériale.

Le chapitre 3 concerne la liberté de la nation germanique.

Les chapitres 4 à 11 sont relatifs à la pacification générale de l'Empire.

Il y a des articles supplémentaires qui interdissent de troubler qui que ce soit dans l'exercice de la confession d'Augsbourg. Enfin, l'Empereur sera supplié, pour assurer la paix, de convoquer une diète dans les six mois.

Tous les princes de l'Empire donnèrent leur adhésion à la convention de Passau, excepté Albert, marquis de Brandebourg. L'historien Sepulveda l'appelle *vir seditiosus*. Il partit d'Allemagne avec son armée et alla offrir ses services au roi de France.

Tel fut le traité, que l'on peut appeler organique et fondamental, qui fit cesser l'intérim d'Augsbourg et assura la liberté politique de conscience aux protestants. Il faut ajouter que le 24 septembre 1556, Charles-Quint n'ayant pas encore de successeur à la dignité d'empereur, le roi Ferdinand qui le remplaçait, comme nous le dirons plus loin, déclara dans la diète d'Augsbourg « que la noblesse immédiate, « les villes et communautés qui avaient depuis de longues années, adhéré à la « confession d'Augsbourg, ne seraient pas, à l'avenir, contraintes d'abandonner « ladite confession, mais qu'elles en jouiraient jusqu'à la finale union de « religion. » (*V.* msc. nº 21,249 de la Biblioth. de Bourgogne.)

Le 1er septembre 1552, l'Empereur, étant à Augsbourg, écrivit au roi des Romains pour l'informer qu'il avait ratifié la convention de Passau « à sa « recommandation et seulement à votre respect, car pour le mien, je n'en avais « pu faire, ni aussi de la raison de quoi, toutefois, je me suis aidé de dire que « je l'ai fait par respect des princes de l'Empire que à icelluy avaient entendus. « Car je tiens pour certain que plusieurs d'iceux eussent été aussi ayse et « peut-être eussent trouvé pour meilleur que je ne l'eusse ratifié. Toutefois je « l'ai fait volontiers, non pour me jecter le tort, mais principalement pour votre « respect. Dieu veuille qu'il vous profite plus. » (*V.* Lanz, III, p. 483.)

L'électeur landgrave de Hesse, rentra dans ses Etats. Il en fut paisible possesseur jusqu'à sa mort, en 1567. Guillaume, son fils, qui les avait administrés pendant sa captivité, lui succéda.

Le duc Maurice, électeur de Saxe, ne survécut pas longtemps à la convention de Passau ; il avait pris les armes contre le marquis Albert de Brandebourg, qui s'était refusé de signer cette convention : mortellement blessé à la bataille de Siversbausen, dans le duché de Brunswick, il mourut le 11 juillet 1553.

LIVRE V.

Depuis le traité de Passau jusqu'aux abdications de Charles-Quint.

CHAPITRE PREMIER.

Prétentions du roi Henri II sur les villes de Metz, Toul et Verdun.

L'Allemagne, en 1552, était pacifiée; mais la guerre exerçait ses ravages aux deux frontières opposées : en Hongrie contre les Turcs, en Lorraine et aux Pays-Bas contre les Français. Nous ne rendrons aucun compte de la guerre du roi Ferdinand contre les Turcs, mais nous devons faire connaître les préparatifs de guerre du roi Henri II, depuis le traité qu'il avait secrètement conclu le 5 octobre 1551 avec Maurice, électeur de Saxe, contre l'Empereur (*V.* p. 686.), traité ratifié définitivement à Chambord le 15 janvier 1552. D'après un des articles, les rois de France, prédécesseurs de Henri II, avaient dû être, depuis un temps immémorial, les protecteurs des trois villes impériales non-germaniques, Metz, Toul et Verdun. Le contraire arriva, comme nous allons l'expliquer d'après le savant mémoire allemand dont M. Schéler est l'auteur, et qui fut publié en 1852 sous le titre de : *Der Raub der drie Bischofthümer Metz, Tull und Verdun.*

Le roi de France, Henri II, déclara par un manifeste qu'il fit répandre dans toute l'Allemagne (*V.* De Thou, II, p. 215), que depuis la mort du roi François Ier, son père, il avait donné à ses alliés les assurances les plus pacifiques, mais que l'Empereur en avait entravé les effets; que l'Empereur aspirait à la monarchie universelle, en commençant par soumettre l'Allemagne. « Que l'on « jette les yeux, disait-il, sur Utrecht et Cambrai qui sont des dépendances « de l'Empire et qu'il a annexées aux Pays-Bas, et l'on verra que la partie septen- « trionale du duché de Lorraine est menacée par des troupes autrichiennes. »

Par opposition à ces envahissements, le roi Henri II, selon le témoignage des mémoires du maréchal de Vieilleville qui était présent, avait l'intention de rétablir l'ancien royaume d'Austrasie des Mérovingiens.

Au commencement d'avril 1552, le roi avait pris le commandement d'une armée qu'il avait rassemblée : il passa la Meuse à Commercy et fit occuper militairement la ville de Toul. Il se présenta devant la ville impériale de Metz. Il demanda au maire, chef de la magistrature, de pouvoir la traverser avec les officiers de sa maison. Le 21 avril, au lieu de sa seule maison, il y fit

entrer toute son armée. Le même jour, il fit assembler en son hôtel le maire, les échevins, les treize jurés et plusieurs autres notables de la ville, et il en requit le serment que voici (*V.* Dumont, IV, p. 33) :

« Nous maire, etc., ayant entendu de vous que pour le bien du Saint-Empire, « recouvrement et conservation de la ditte liberté, a été ces jours passés fait traité « et accord entre Vous et les princes de la ditte Germanie, ligue offensive et « défensive à l'encontre de Charles, cinquième empereur de ce nom, à présent « régnant et ses adhérents, pour le bien de la ditte ligue, Vous Vous êtes en « personne, avec votre armée, acheminé jusque en cette ville et cité de Metz, ne « voulant, comme il ne serait convenable, nuire et défavoriser la ditte ligue et « entreprise tendant au bien commun de la ditte Germanie et du Saint-Empire. « Nous jurons et promettons sur nos honneurs et parts du paradis de ne jamais « aider et favoriser ni supporter le dit Empereur et ses dits adhérents, en quel- « que sorte et manière que ce soit, contre Vous ni contre vos amis et « alliés..... »

Le roi nomma gouverneur de Metz le maréchal de la Vieilleville, son lieutenant-général; mais celui-ci n'accepta point cette fonction. Il représenta au roi qu'au lieu d'un gouverneur dans une ville où il commençait la guerre de l'indépendance germanique, il fallait laisser l'autorité au maire, aux échevins et à leurs adjoints, et avec eux huit capitaines de vieilles bandes pour le passage des troupes et pour le service des vivres, « car si les États de l'Empire, dit-il, voient « que vous mettez des lieutenances pour les villes où vous passez, vous perdrez « par ce moyen Strasbourg, Spire, Worms et d'autres villes. »

Le roi occupa militairement la ville de Verdun et ensuite Nancy, capitale de la Lorraine. Il en expulsa la régente de ce duché, Christine de Danemark, nièce de l'Empereur. Elle se retira avec son fils, le jeune duc Charles III, auprès de la reine Marie de Hongrie, sa tante, à Bruxelles, où elle séjourna pendant plusieurs années.

Le roi poursuivit sa route vers l'Allemagne. Il entra dans le landgraviat d'Alsace; mais les magistrats de la ville libre et impériale de Strasbourg ne voulurent point le recevoir dans leurs murs.

Les trois électeurs ecclésiastiques du Rhin adressèrent des plaintes au roi, sur les dévastations que son armée faisait sur leurs territoires respectifs. Il faut dire cependant que le roi avait donné les ordres les plus sévères pour les empêcher. On lit dans un écrit contemporain, publié en Allemagne : *Hostis pro hospite, sub spe et fide protectionis, Germaniam invasit, et proditorie cum omni perfidia, Metim, Tullum, Virdunum olim Sancti Imperii amplissimas et immunes civitates, sibi ascissere ausus est.*

Pendant cette invasion pour reconquérir l'ancienne Austrasie mérovingienne, Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, ravageait la Picardie avec une armée, ce qui força le roi Henri II de revenir à Paris, après avoir installé à Metz un autre gouverneur que le maréchal de Vieilleville, qui fut André de Gonnor, dont le frère commandait dans l'armée d'Italie. Il nomma, au commencement du mois d'août, le célèbre François de Lorraine, duc de Guise

établi en France, lieutenant général, commandant en chef de toutes les places qu'il avait conquises en Lorraine; celui-ci était le second fils du duc René, vainqueur de Charles le Téméraire en 1477. La garnison de Metz se composait de 8,500 soldats de troupes d'élite, tant d'infanterie que de cavalerie : elle était commandée par les plus habiles officiers de France. Nous citerons entre autres Bertrand de Salignac, un des ascendants collatéraux de l'immortel Fénelon. Il a écrit une relation du siége que nous allons expliquer; elle a été imprimée. Le roi envoya aussi à Metz le savant chirurgien Ambroise Paré.

Le roi avait prévu qu'incessamment l'Empereur, après la pacification de l'Allemagne par la convention de Passau, arriverait avec toutes les troupes de l'Empire afin de l'expulser de ses conquêtes, et commencerait par un siége la reprise de la ville de Metz. Dans cette prévision, il fit tous les préparatifs pour soutenir ce siége. Outre les approvisionnements de toute espèce qu'il fit requérir dans les campagnes à trois lieues aux environs, le duc de Guise fit sortir de la place toutes les bouches inutiles. Il fit travailler activement à la réparation des fortifications qui étaient mauvaises. Il fit abattre, à l'extérieur de cette grande ville de guerre, les maisons et d'autres édifices qui auraient pu servir de manteaux aux assiégeants. La magnifique église de l'abbaye de Saint-Arnould, *extra muros*, fut démolie. Les religieux de ce monastère, avec leur mobilier et leurs joyaux, furent établis *intra muros*, en l'église des Frères-Prêcheurs. C'était agir à l'instar de Charles-Quint en 1540 (*V.* p. 589), à l'égard de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand. « Le duc de Guise, dit M. de « Salignac, fit transporter en solennelle procession, les corps et reliques de « plusieurs saints, qu'il accompagna, et les autres princes et seigneurs avec « luy, la torche au poing, tête nue et aussi les cercueils es quels gisoyent la « royne Hildegarde, femme de Charlemagne, roi de France et d'Austrasie, la « ville de Metz en était capitale, le roi Louis surnommé le Débonnaire, deux « de ses sœurs, Hildegarde et Aléide, Drogo archevêque à Metz, frère de Louis « le Débonnaire, etc., etc. »

L'Empereur, dans son infatigable activité et malgré les souffrances physiques de la goutte, était parti d'Augsbourg au commencement de septembre 1552. Une armée nombreuse se réunissait près des rives du Rhin, le 15 du même mois, entre autres dans cette même ville de Strasbourg qui n'avait pas voulu ouvrir ses portes au roi Henri II. L'Empereur vint à Haguenau et ensuite à Landau. Il fit occuper la ville des Deux-Ponts. Il ne lui fut possible de s'avancer de sa personne que jusqu'à Thionville, à 7 lieues au nord de Metz. Il y fut retenu par la goutte, ne pouvant pas même faire usage de la main droite; mais son armée se dirigeait vers cette ville.

M. de Guise avait fait concentrer dans la place toutes les troupes qui auraient pu, en aval de la Moselle, retarder par des actions de détail, l'arrivée des Autrichiens. Il envoya faire une forte reconnaissance des forces de l'Empereur.

L'Empereur avait donné le commandement en chef de son armée au duc

d'Albe, avec le titre de général du camp impérial. (*V.* Sandoval, II, p. 556.) Le comte d'Egmond fut placé à la tête d'un corps de troupes.

On dit vulgairement que l'armée impériale était de 100,000 hommes; *l'Art de vérifier les dates* la réduit à 90,000 hommes; feu M. Dewez, à 60,000 hommes. (*V.* son *Histoire de Belgique.*)

Le seigneur de Boussu avait écrit le 25 octobre 1552, du camp devant Metz, à la reine Marie régente : « Madame, je ne vous saurais écrire le nombre de « gens qui sont ici, tant de cheval que de pied, et ne pense pas que depuis que « S. M. est née, qu'il ait jamais eu de si belle armée que celle-ci. » (*V.* Archives du royaume, papiers d'État : *Lettres des seigneurs*. VII, p. 498.)

Selon M. de Salignac, le mieux informé de tous, étant un des officiers du roi de France, il y avait devant Metz 14 régiments de lansquenets d'Allemagne; 27 enseignes d'Espagnols, de Belges et d'Italiens; 9 à 10,000 chevaux, plus ceux du camp impérial jusqu'à 12,000, outre ceux de la cour. Il y avait aussi beaucoup de princes d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Espagne et d'Italie; 114 pièces d'artillerie; 7,000 pionniers; de grands convois de poudre et de boulets, etc., et la plus abondante provision et commodité de vivres qu'on ait jamais vu en une armée d'hiver.

Les Commentaires du sieur de Rabutin, publiés en 1555, attestent que plusieurs officiers généraux de l'Empereur avaient donné le conseil, lorsque l'armée s'approchait de Metz, au mois d'octobre, de reprendre d'abord, à cause de la saison qui était très-avancée, toutes les petites places que l'armée française occupait, et d'attendre le printemps pour commencer le siége de Metz. Le duc d'Albe (*V.* Sepulveda, II, p. 556) fut presque le seul d'avis de commencer immédiatement le siége. C'est donc à lui qu'il faut attribuer la catastrophe de ce siége, entrepris intempestivement.

Le 19 octobre, le duc d'Albe fit investir la place; le duc de Guise fit sortir pour repousser les Autrichiens, un corps d'arquebusiers. Il y eut un premier engagement par un temps pluvieux. L'investissement fut presque complet, ce qui nous paraît signifier que la circonvallation de l'attaque fut à peu près achevée par les 7,000 pionniers, vers le milieu du mois de novembre.

Selon le plan qui est dans le recueil des plans et profils des principales villes de la Lorraine, publié à Paris, par Tassin, en 1655, la grande ville de Metz est située dans l'intersection d'un angle, au confluent de la Moselle à l'ouest, et de la Seille à l'est. Il y a encore un quartier vers l'ouest, terminé par une seconde ramification de la Moselle. Au sud-ouest il y avait une citadelle quadrilatère appuyée contre l'embranchement des deux bras de la Moselle; au sud, il y a dans une plaine, les places des trois abbayes, de Saint-Clément à l'est, de Saint-Arnould au milieu, et une autre à l'ouest.

Si l'on compare ce plan à celui que dom Calmet a publié (V. *Hist. de Lorraine* I), on verra que les fortifications en grande partie augmentées, ont été construites du temps de Vauban.

Nous ne décrirons pas les opérations de l'attaque et de la défense, qui furent

d'une valeur égale de part et d'autre. Nous nous référons aux écrits de Salignac, de dom Calmet et de M. Worms, qui avaient une connaissance pratique des localités : nous ne devons d'ailleurs rendre compte que des causes et des résultats de ce siége.

L'empereur Charles-Quint se fit transporter en litière, le 20 novembre, au camp devant Metz : trois batteries tirèrent, pendant ce même mois et tout le mois de décembre, 13,500 à 14,000 coups de canon. Le bruit de l'artillerie fut entendu jusqu'à Strasbourg.

M. de Salignac fait l'éloge de la prévoyance de l'Empereur pour les approvisionnements des vivres. Il dit qu'après la levée du siége, les Français trouvèrent dans le camp autrichien, plus de 12,000 pains gâtés. « C'était, dit-il, « merveilleux que l'Empereur avait si longuement, et en hiver, entretenu « un si grand peuple, sans aucune disette en pays déjà ruiné et détruit. » Mais si l'Empereur pouvait empêcher la famine, il lui était impossible de combattre les éléments : il y avait une transition continuelle de la pluie à la neige, de la gelée au dégel. L'armée assiégeante campait sur une terre humide, dans des tentes et des pavillons; c'était pendant les plus courts jours de l'année. Selon le témoignage de l'historien Pontus Heuterus, qui avait, dit-il, deux de ses neveux à ce siége, une maladie épidémique faisait les plus grands ravages : *Milites alvi solutione ac torminum doloribus correpti, dissenteriam graeci vocant, magno numero interibant.* On évalue à 40,000, le nombre des soldats qui moururent de cette épidémie. Dom Calmet le réduit à 20,000; mais il faut ajouter à cette catastrophe une autre cause de diminution de l'effectif des troupes, la désertion. Quelques historiens disent, qu'entre autres, les Italiens s'en allaient dans leur pays par bandes de dix à douze hommes.

Le 20 décembre, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, écrivait de Thionville à sa femme : « J'espère vous trouver bientôt, avec la grâce de Dieu, car « on dit que l'Empereur ne le fera guère long devant Metz. » (*V.* Groen Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau* I, p. 14.)

Le 26 décembre, l'Empereur prit la résolution de lever le siége de Metz. Le duc d'Albe fut enfin convaincu de l'impossibilité de le continuer.

Le 28 décembre, le feu des batteries impériales se ralentit. Il n'y avait que 15 pièces de canon qui tiraient. L'Empereur commanda une fausse manœuvre pour simuler un changement de batteries; c'était en réalité pour cacher les préparatifs de la retraite. A onze heures du soir, le 1er janvier 1553, et le lendemain 2 janvier, le siége fut abandonné pendant deux nuits très-obscures, chose facile à vérifier, car l'épacte 23 donnait 24 et 25 pour les jours de l'âge de la lune après le dernier quartier, selon le comput que nous avons fait d'après *l'Art de vérifier les dates.* La retraite se fit en bon ordre; les malades furent embarqués sur la Moselle; ils descendirent cette rivière jusqu'à son confluent dans le Rhin, et furent distribués dans les provinces des Pays-Bas, en aval de ce fleuve. Toute l'artillerie revint à Thionville, place forte où l'on pouvait se défendre. L'Empereur y fut transporté. Le comte d'Egmond était à l'arrière-garde, le duc d'Albe

marchait le dernier avec le marquis de Brandebourg. Mais beaucoup de malades préférèrent rester dans les tentes.

Lorsque l'armée impériale se fut retirée, deux soldats italiens se présentèrent à une des portes de Metz. Ayant été introduits, ils en informèrent le duc de Guise. Ce prince ayant fait reconnaître l'exactitude de leur récit, fit recueillir avec humanité et transporter dans la place, les malades épars dans le camp abandonné. Il fit enterrer les cadavres, qui avaient augmenté l'intensité de l'épidémie en infectant l'air.

L'Empereur, dans la dislocation de son armée en quartiers d'hiver, prit des précautions pour couvrir les frontières du Luxembourg et de l'électorat de Trèves contre les invasions des Français. (*V.* Lanz, III, p. 535.)

Nous dirons pour terminer qu'en l'année 1555, les notables de la ville de Metz et l'évêque de Liége, duc de Bouillon, membre du corps germanique, mécontents des dégâts que les Français avaient fait dans leurs États, informèrent la diète par un écrit en langue allemande par quels moyens les Français avaient usurpé (*Erobert*) cette ville. Les griefs se trouvent exposés dans les termes les plus énergiques. Les requérants y ajoutent les désastres des maisons et des jardins, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la place. On sait qu'une grande partie de l'industrie de la ville de Metz consiste dans l'horticulture.

Depuis cette époque, les temps sont bien changés; la ville de Metz est devenue un des boulevards de la France. Sa prospérité n'a point cessé de s'accroître. La nationalité française y a totalement remplacé la nationalité germanique, quoique à très-peu de distance de cette grande ville, la langue allemande soit vulgaire.

CHAPITRE II.

Conquête et destruction de Thérouenne.

L'Empereur, accablé des souffrances de la goutte, qui continuaient, comme nous l'avons dit, à lui ôter l'usage des mains et, par conséquent, la faculté d'écrire, se fit transporter à Bruxelles le 1er février 1553, voulant y présider la session des états généraux. Cette ville, comme nous l'avons fait observer aux diverses époques de son retour aux Pays-Bas, était sa résidence de prédilection. Nous en ferons encore mention plus loin.

Le théâtre de la guerre était alors à la frontière qui sépare la Picardie et les Pays-Bas. L'Empereur y fit arriver ses troupes qui avaient fait le siége de Metz. Il voulait se venger de la levée de ce siége en faisant détruire Thérouenne sur la Lys, l'antique Tarvenna, chef-lieu des Morins, selon l'itinéraire d'Antonin.

(*V.* Wastelain, *Gaule belgique,* p. 356.) Cette ville royale n'avait jamais reconnu d'autre souverain que le roi de France, quoiqu'elle fût enclavée dans l'Artois, comme nous l'avons expliqué page 190, lorsque nous avons rendu compte qu'en 1513, elle fut assiégée par Henri VIII, roi d'Angleterre, et par Maximilien. Cet Empereur avait eu l'intention de délivrer de cet enclave gênant les États de son petits-fils. Il s'en était emparé après la victoire de Guinegate. Il l'avait fait détruire ; mais, comme nous l'avons expliqué page 192, cette ville étant depuis le règne de Clovis la résidence d'un évêque, la population vint peu à peu se rétablir autour de l'église métropolitaine. Charles-Quint prit la résolution de détruire ce second enclave français et aussi Hesdin qui en était le troisième.

A la fin d'avril 1553, l'Empereur donna à Ponce de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, le commandement de l'armée qui devait faire le siége de cette place qui passait alors pour imprenable, quoique n'étant pas entourée de bastions angulaires ; mais il y avait un grand nombre de tourelles carrées sortant de la courtine. La configuration des fortifications était un trapèze. Le sire de Rabutin (*V.* ses Mémoires, V, p. 4), qui raconte les détails de ce siégedont il avait été témoin, en a fait graver le plan. L'armée autrichienne était de 30,000 hommes, dont le quart était Espagnol. Il y avait 6,000 chevaux. L'artillerie était considérable. « On ne pouvait s'imaginer en France, dit le président de Thou (II, » p. 379), que l'Empereur, malade, se serait occupé d'un siége aussi important « que celui de Thérouenne. » Le roi, ayant été informé de l'approche des troupes autrichiennes, avait envoyé André de Montalembert, capitaine d'une grande réputation, avec le fils du maréchal de Montmorency et d'autres officiers distingués pour défendre la place.

Au commencement du mois de juin, les troupes autrichiennes investirent la place. « Du côté des assiégés, le feu des batteries, dit le sire de Rabutin, « était le plus furieux qui eût été entendu depuis cent ans. Les boulets qui ne « faisaient point brèche se croisaient au-dessus de la ville ; d'autres tombaient « sur les maisons. On eût jugé, par le bruit de l'artillerie assiégeante, dit le « même historien, être montagnes tombant les unes sur les autres. » Le brave Montalembert fut tué. Le jeune Montmorency prit son commandement. Les Autrichiens ayant établi une mine firent sauter une partie de la courtine entre la Lys et le chemin d'Arras. Il y eut impossibilité au brave Montmorency de continuer la défense. Dans une sortie, il fut fait prisonnier, ainsi qu'une partie de la garnison. La place se rendit le 20 juin. Les prisonniers hors de combat, furent traités avec humanité par ordre de l'Empereur, selon le témoignage du sire de Rabutin, déjà cité. La ville de Thérouenne se rendit. On y trouva deux coulevrines qui portaient, dit-on, jusqu'à une distance de deux lieues.

L'Empereur prit la résolution, comme il l'écrivit de Bruxelles au roi Ferdinand le 8 juillet, de faire démolir entièrement les fortifications de Thérouenne, et même les maisons, les églises et l'édifice de l'évêché. Mais comme en l'année 1513, nous venons de le dire, la résidence épiscopale laissée dans

Thérouenne, avait été la cause du rétablissement de cette ville, l'Empereur, par lettres patentes datées de Bruxelles le 13 juillet, ordonna aux gouverneurs d'Arras et de Béthune et au grand bailli de Saint-Omer, de se partager le mobilier des fortifications et de l'église. Ainsi fut anéantie la ville de Thérouenne, chef-lieu des Morins de l'antiquité anté-romaine. De là provient le chronogramme ***DeLetI MorInI***, qui renferme la date de 1553.

Il y avait eu successivement 59 évêques jusque et y compris Antoine de Crecquy, nouvellement intronisé lorsque le siége commença. Il se retira dans la ville de Saint-Omer qui faisait partie de son diocèse. (V. *Sacra Belgii chronologia*, p. 445.)

Lorsque, le 3 avril 1559, après le règne de Charles-Quint, la paix fut rétablie au Câteau-Cambrésis entre le roi Henri II et le roi Philippe II, successeur de Charles-Quint, une partie de la juridiction de l'évêché de Thérouenne fut attribuée à l'église de Boulogne-sur-Mer, une autre partie à celle de Saint-Omer, et une troisième à celle d'Ypres. Le pape Paul III, peu de mois avant son décès, approuva cet arrangement dit alors *partibus*. En l'année 1563, ces trois églises devinrent les cathédrales de trois nouveaux évêchés fondés à cette époque.

Immédiatement après la destruction de Thérouenne, l'Empereur ordonna le siége de la ville et du château de Hesdin, troisième enclave français dans l'Artois. Nous avons plusieurs fois fait mention de cette place. Il confia le commandement de ce siége au jeune prince Philibert Emmanuel de Piémont. Parmi les défenseurs de cette place, il y avait le jeune Robert de la Marck, petit-fils du *Sanglier des Ardennes*, et Horace Farnèse, frère naturel d'Octave Farnèse, duc de Parme, et gendre du roi Henri II par son mariage avec Diane d'Angoulême. (*V.* p. 682.)

Le 18 juillet, les assiégés, réduits à l'extrémité, proposèrent une capitulation; le prince Philibert Emmanuel y consentit. Au moment où les otages allaient être échangés, un piéton autrichien mit le feu aux mines qui avaient été préparées. On se battit de nouveau. Robert de la Marck et Horace Farnèse furent tués. Le président de Thou, qui fait le récit de ce siége (II, p. 353), dit que le 18 juillet était un jour néfaste chez les Romains : c'était l'anniversaire de la bataille de l'Allia.

La ville de Hesdin subit le sort de Thérouenne. Ses ruines ont encore actuellement le nom de Vieux-Hesdin sur la Canche. A une lieue de là fut bâtie, par ordre de l'Empereur, une ville nouvelle que le géographe Guichardin (p. 416) appelle Hesdinfort.

L'Empereur ordonna à son armée de s'emparer de Doullens et d'attaquer ensuite la ville d'Amiens. Ses troupes ravagèrent toute la Picardie. Elles s'emparèrent du château royal de Folembrai, situé au sud de Chauny et à peu de distance aussi au sud de Noyon. Le roi Henri II avait reconstruit et meublé ce château avec magnificence. Ce fut de sa part, un motif de représailles, plus tard, en 1554, comme nous l'expliquerons, sur les châteaux de Binche et de Mariemont, propriétés magnifiques de la reine de Hongrie.

Le vieux connétable de Montmorency, autrefois vainqueur de Charles-Quint en Provence, vint avec 4,000 chevaux et une forte infanterie au-devant des Autrichiens. Il sut les attirer à un combat au passage de l'Authie, dans les environs de Montreuil. Une partie de son armée fit semblant de fuir, tandis qu'une autre partie se jeta sur les Autrichiens, leur tua, dit-on, 8,000 hommes et leur prit sept drapeaux. (*V.* Guichardin.)

Le 1er septembre, toute l'armée française était réunie près de la Somme, à Corbie, place et abbaye célèbre, à peu de distance en amont de la ville d'Amiens. Le connétable de Montmorency avait sous ses ordres le duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, et le jeune Coligny, qui depuis périt à la Saint-Barthélemy, en 1572.

Le 2 septembre, l'armée française était campée près de Bapaume en Artois, sur les terres de l'Empereur. Le 9, le connétable fit investir et assiéger cette place. Elle était défendue par une citadelle que l'Empereur avait fait construire en 1543, après s'être emparé de la ville de Cambrai (*V* p. 623), pour en être l'avant-poste.

Le roi Henri II vint en personne. Il s'était engagé par le traité du 5 octobre 1551, envers Maurice, électeur de Saxe, et les autres alliés, de s'emparer de Bapaume avant d'assiéger Cambrai, l'une des villes impériales non-germaniques. Le projet de campagne du connétable était d'assiéger, après Cambrai, la ville du Câteau-Cambrésis et de s'approcher de Valenciennes; mais il tomba gravement malade. Il fit retirer son armée près de Saint-Quentin et la disloqua dans des campements le 21 septembre, laissant dans cette ville le maréchal Saint-André avec une forte garnison. Il y eut, en conséquence, un armistice tacite pendant lequel les habitants des deux frontières rebâtirent leurs maisons. L'Empereur faisait alors améliorer toute la ligne de ses fortifications depuis l'Artois jusqu'à Luxembourg. Nous continuerons plus loin le récit des événements de cette guerre.

CHAPITRE III.

Mariage de Philippe, prince d'Espagne, avec Marie, reine d'Angleterre.

Le jeune roi d'Angleterre, Édouard VI, dépérissait. Pendant les derniers temps de sa maladie, l'Empereur, étant à Bruxelles, avait fait transmettre ses instructions aux seigneurs de Corrière, de Tollose et à Simon Renard, ses envoyés vers ce jeune prince, afin de surveiller les événements du décès, de s'entendre avec la nouvelle reine, qui serait probablement Marie, fille de Catherine d'Aragon, zélée catholique romaine comme sa mère, pour lui servir

de conseil en qualité de cousin germain, et de lui insinuer ce qu'elle devait faire dans des circonstances aussi graves. Le texte du manuscrit n° 16,079 (de la Bibliothèque de Bourgogne) de la correspondance de Simon Renard, dont nous avons extrait tout ceci, ajoute : « Si les Anglais voulaient l'empêcher de monter sur « le trône à cause du catholicisme qu'elle professe, elle doit promettre que la « religion établie par Henri VIII et Édouard subsistera, cependant sans rien « affaiblir de sa croyance particulière pour son mariage. L'Empereur n'ose « encore dire son secret, et il semble pencher pour que la reine épouse un « seigneur des plus qualifiés parmi les Anglais. »

Édouard VI mourut le 6 juillet 1553. Par des motifs que nous n'expliquerons point, Jeanne Gray, zélée protestante, fille aînée de Henri Gray, duc de Suffolk, fut proclamée reine le 10 du même mois. Elle appartenait à la famille royale des Tudor, descendant de Henri VII, à la troisième génération. Le 19 juillet, neuf jours après son avénement, elle dut céder la couronne à Marie qui était l'héritière légitime. Le parlement s'était décidé en sa faveur, le 25 du même mois de juillet. La politique fit décapiter Jeanne Gray et le duc de Suffolk, son père, quelques mois plus tard.

Marie étant reconnue reine, l'Empereur, son cousin germain, lui avait conseillé de ne rien innover en ce qui concerne la religion et de traiter ses ennemis avec bienveillance, jusqu'à ce qu'elle fût assurée des dispositions des principaux seigneurs et du parlement. Il le lui réitera le 29 juillet.

Il faut ajouter que, le jour même des funérailles du roi Édouard VI, le 12 août, Marie renonça à la suprématie de l'Église anglicane que le roi Henri VIII, son père, avait instituée, et à laquelle le roi Édouard VI avait accédé. (*V.* Rymer. *Acta publica*, XV, p. 334.) Elle fit publier une déclaration prise dans son conseil, que les protestants ne seraient point forcés de suivre la religion romaine. Elle fut couronnée, le 10 octobre, selon les formalités en usage avant le schisme et selon le rituel catholique romain. Le parlement proclama le 24 octobre dans la session de la première année de son règne (*V. Record's statutes*, IV, p. 200), que le mariage de Henri VIII avec Catherine n'était pas contraire à la loi de Dieu, comme le prétextait Henri VIII (*V.* p. 518), et qu'il n'était pas permis de séparer ce que Dieu avait uni. Au chapitre 1er, il est dit que les motifs qui ont fait contester la validité de ce mariage sont nuls et que, par conséquent, le divorce est nul, et, enfin, que le mariage est définitivement, clairement et absolument régulier. « Aucune voix, dans les deux chambres, dit Lingard (*Hist. « d'Angleterre*), ne s'éleva en faveur d'Elisabeth, fille d'Anne de Boulen. » Malgré toutes ces garanties, la reine Marie avait parfaitement compris que si elle n'était pas soutenue par une puissance étrangère, elle ne pourrait se maintenir et rétablir dans ses États la religion catholique romaine.

Avant son avénement, elle avait préféré le célibat ; « mais, dit Lingard, à « l'instant de son avénement au trône, elle ne fit pas un secret de son intention « de se marier. » Parmi les prétendants qu'on lui présenta, il y avait le jeune Courtenay, d'origine royale, mais bientôt Marie s'était aperçue qu'il ne

lui convenait pas. On lui présenta ensuite plusieurs princes étrangers, surtout un infant de Portugal. L'Empereur lui-même était de leur nombre; mais c'était un simulacre de ses ambassadeurs pour gagner du temps.

Charles-Quint, posé en observation dans les provinces belgiques, prit la résolution d'en profiter pour son fils don Philippe, veuf, depuis l'année 1545, de l'infante Marie de Portugal (*V.* p. 614.) Don Philippe, né en 1527, avait 26 ans. Marie, la nouvelle reine d'Angleterre, sa cousine, née en 1516, avait onze ans de plus que lui.

Le 14 août, Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras donna des instructions autographes à Simon Renard pour préparer les propositions de mariage de Philippe, prince d'Espagne, duc souverain de Milan (*V.* pp. 558 et 564), avec Marie. Le 22, il avait donné ordre à Simon Renard de ralentir les négociations jusqu'à ce qu'on se fût assuré que le prince d'Espagne ne voulait pas épouser une princesse de Portugal. Mais le même jour, don Philippe écrivit de Valladolid à son père, qu'il se réjouissait de ce que la princesse Marie, fille de Catherine d'Aragon, sa grand'tante, était reine d'Angleterre, parce qu'il en résulterait de grands avantages pour les provinces des Pays-Bas. « Si l'on pense, ajoute-t-il, proposer son mariage avec Votre Majesté, ce serait « ce qui vaudrait le mieux, mais en cas que Votre Majesté persiste dans ce « qu'elle m'a écrit et qu'elle croie devoir traiter de ce mariage pour moi, on « sait déjà que, comme son fils entièrement obéissant, je n'ai d'autre volonté « que la sienne, dans une affaire de cette importance et de cette qualité. » (V. *le journal des Savants,* 1852, p. 748 : *Charles-Quint*, etc., par M. Mignet.) En conséquence, l'Empereur envoya immédiatement en Angleterre, des pouvoirs à Simon Renard, son ambassadeur, pour faire les propositions de mariage en faveur de son fils.

Le 12 septembre, l'Empereur lui témoigna toute sa satisfaction de sa conduite. Le 20, il est chargé seul de proposer le mariage du prince d'Espagne. Le 8 octobre, ses collègues devaient revenir aux Pays-Bas.

Simon Renard fit adroitement les premières propositions de ce mariage en passant en revue les noms et l'âge de tous les princes que la reine Marie pourrait épouser. Il lui fit entendre que le prince d'Espagne devait être préféré; ce dont il rendit compte à l'évêque d'Arras. Le 10 octobre, l'Empereur écrivit à la reine Marie, en qualité de cousin germain, pour la féliciter de son couronnement qui s'était fait le 4 du même mois, et ensuite, abordant indirectement l'idée des propositions de mariage, « nous jugeons, ajoute-il, que l'ung des « plus grands biens qui pourrait advenir à votre royaume, serait que vous « délaissiez de votre postérité qui vous pût succéder. » (V. *Papiers d'État,* IV, p. 125.) L'Empereur termine sa lettre en l'informant que son ambassadeur donnera de plus amples explications.

Le 30 octobre, au soir, dit M. Mignet, la reine Marie étant seule dans sa chambre, se mit à genoux devant le saint sacrement qui était exposé, et après avoir récité le *Veni Creator*, elle jura sur l'hostie consacrée qu'elle prendrait

l'infant don Philippe pour mari. Simon Renard, ayant conduit les négociations du mariage avec un succès complet, l'Empereur lui en témoigna sa satisfaction par plusieurs lettres dont la première est datée de Bruxelles le 13 novembre 1553. (V. *Papiers d'État*, IV, p. 167.) Philippe, prince d'Espagne, lui écrivit, de Valladolid dans le même sens, le 7 janvier 1554. (V. *ibid*, IV, p. 177.) D'autre part, Gartner, évêque de Winchester, fut chargé des négociations de la part de la reine Marie, à Bruxelles, auprès de l'Empereur.

Les bases du traité devaient être posées de manière qu'elles fussent acceptées par le parlement. Toutes les précautions furent stipulées, afin que l'Angleterre fût indépendante du gouvernement espagnol. Ce mariage devait procurer à l'Angleterre l'avantage d'une paix durable avec l'Écosse. Cette paix durable était assurée par deux traités signés à Binche en Hainaut, le 15 décembre 1550, entre l'Empereur et les tuteurs de Marie Stuart, reine d'Écosse, alors enfant de huit ans. « Gartner, dit M. Burnet (V. *Hist. d'Angleterre*, II, p. 89), était « l'oracle du conseil de la reine. Outre trente-sept ans d'expérience des affaires, « il avait une connaissance exacte des cours de toute l'Europe, et particulièrement « de l'état de son pays. Il avait une sagacité singulière et une adresse admirable « qui l'eussent rendu plus illustre, s'il eût su les mettre d'accord avec la « probité et la bonne foi. »

Au commencement de l'année 1554, l'Empereur envoya le comte d'Egmond en ambassade solennelle à Londres pour la demande en mariage. Le 12 janvier de la même année, le traité de mariage, en ce qui concernait personnellement, les futurs époux fut signé à Westminster. (*V.* Rymer, XV, p. 398.) En voici les principales clauses :

Les deux époux porteront ensemble les mêmes titres de formulaire.

Le douaire de la reine est assigné sur le duché de Milan, dont le prince Philippe est souverain, et sur les provinces des Pays-Bas, aux mêmes conditions que le douaire de Marguerite d'York (*V.* p. 34), qui épousa le duc Charles, père de Marie de Bourgogne.

Cependant, la chambre des communes d'Angleterre avait présenté une requête à la reine, contre cette alliance; mais la reine Marie, dit Robertson (V. *Histoire de Charles-Quint*), fut inflexible dans sa résolution. « Les partisans de la « réformation, ajoute-t-il, redoutaient ce mariage. On savait que Philippe « soutenait tous les dogmes de l'Église romaine avec un zèle sanguinaire qui « surpassait même la superstition espagnole. Le peuple anglais, accoutumé à « une sorte de familiarité avec ses souverains qui, quelquefois, du rang de « sujets avaient été élevés au trône, était bien loin de pouvoir endurer la « hauteur et la morgue castillanes. Un prince étranger, devenant l'époux de « la reine, prendrait nécessairement une grande influence dans le conseil. On « redoutait le caractère impérieux de Philippe. On craignait qu'imbu des « maximes de la monarchie espagnole, si contraires aux libertés nationales de « l'Angleterre, il ne fit adopter sa politique à Marie, et ne lui fournit de l'argent « et des troupes contre ses propres sujets. »

Charles-Quint, pour vaincre la répugnance des protestants, donna le conseil à Marie d'acquiescer à toutes les demandes concernant la religion, excepté pour sa personne, voulant être libre de ses opinions.

Enfin, le 2 avril 1554, la reine Marie, ayant convoqué le parlement, obtint de ce corps législatif l'approbation de son mariage. Les clauses supplémentaires au contrat de mariage, en ce qui concerne l'alliance des deux familles, étaient que les conseillers de la reine seraient choisis uniquement parmi les Anglais, à l'exclusion des Espagnols; qu'il en serait de même pour le choix de la domesticité; que le prince ne ferait aucun changement aux lois et statuts de l'Angleterre; qu'il n'emmènerait point la reine hors de ses États, à moins qu'elle n'y consentît volontairement; qu'aucun des enfants à naître n'en sortirait qu'avec le consentement du parlement. Le royaume d'Angleterre aurait pour héritier à la couronne un prince, né Anglais, du second mariage de Philippe, tandis que le royaume d'Espagne avec ses dépendances, devait être l'héritage de don Carlos, fils du premier mariage.

L'ambassadeur Simon Renard, qui avait si habilement conduit ces négociations, rédigea des instructions à suivre pour la conduite de Philippe, dès le moment de son arrivée en Angleterre. Ellles étaient conformes à celles faites en 1516 et 1519 pour Charles-Quint, lorsqu'il alla d'abord en Espagne et ensuite en Allemagne. On y lisait : « Il convient que Son Altesse, en arrivant en Angleterre, « accaresse toute la noblesse et soit convenable avec elle ; que Son Altesse se « fasse voir souvent au pays ; qu'elle se démontre ne vouloir empêcher l'admi- « nistration du royaume. Il convient que Son Altesse, ne sachant point la langue « anglaise, ait un interprète qui pourra être un des aides de la chambre. »

Don Philippe, avant de partir d'Espagne pour l'Angleterre, fit venir de Lisbonne dona Juana, sa seconde sœur, qui avait épousé l'infant don Juan de Portugal, comme nous l'avons expliqué page 424, afin de confier à cette princesse, pendant son absence, le gouvernement de la monarchie espagnole.

Il alla au-devant d'elle jusqu'aux limites de la Castille. Il établit aussi la maison du jeune don Carlos, son fils, né de son premier mariage (*V.* p. 615), ui laissant pour gouverneur de sa personne et premier majordome, Antoine de Roxas. Il nomma le cardinal Pacheco, vice-roi de Naples.

Dona Juana établit sa résidence à Valladolid. Don Philippe étant encore en Espagne, les ambassadeurs de la reine, sa future épouse, y arrivèrent. Ils avaient ordre de l'accompagner pendant son voyage. Le 23 juin, le roi les reçut à Compostelle en Galice. L'itinéraire de son voyage est décrit par l'historien Vanden-Esse, que nous avons cité au service de Charles-Quint, depuis l'année 1514 jusqu'au 25 mai 1551. (*V.* p. 678.) A cette dernière époque, Charles-Quint, étant à Augsbourg, avait cédé ce fidèle serviteur au prince Philippe, son fils. Nous dirons seulement qu'après son départ d'Espagne, ce jeune prince avait été, par ordre de l'Empereur, son père, visiter les constructions que l'on faisait à un monastère des hiéronymites, à Juste, dans l'Estramadure espagnole, pour la

retraite de son père, après les abdications qu'il projetait (*V.* p. 425), comme nous l'expliquerons.

L'embarquement de Philippe se fit, après les ratifications signées le 12 juillet, au port de la Corogne. Le voyage fut heureux. Le 15 juillet, la flotte, composée de 18 navires d'Angleterre et des Pays-Bas, entra dans la mer de la Manche. Le lendemain, elle arriva devant le port de Southampton.

Avant le débarquement, un navire des Pays-Bas, portant deux procureurs spéciaux de Charles-Quint, aborda celui du prince. Ils montèrent sur son bord. Ils lui déclarèrent que l'Empereur, son père, voulait qu'il ne débarquât en Angleterre qu'après avoir reçu le titre de roi, quoique déjà il fût duc de Milan. Ils lui présentèrent, en conséquence, le diplôme d'un acte de cession libre et volontaire des royaumes de Naples et de Sicile. Cet acte était accompagné d'une bulle du pape Jules III, en date du 3 octobre 1553, selon les anciennes formules, par lesquelle ses deux royaumes relevaient en vassalité de la cour de Rome, comme le royaume d'Angleterre avant le schisme.

Philippe, avant d'accepter et de signer, ajouta la clause que c'était sans préjudice aux droits de la reine Jeanne, son aïeule, mère de Charles-Quint. En effet, cette princesse privée de la raison, mais reine légitime de plusieurs royaumes, existait encore à Tordesillas (*V.* p. 249) plus que jamais incapable de régner. Nous rendrons compte de son décès à la date de 1555.

La reine Marie d'Angleterre vint au-devant du roi son futur époux, jusqu'à Winchester le 24 juillet. Le lendemain 25, le mariage fut célébré avec solennité dans l'église cathédrale de cette ville. (*V.* Sepulveda, II, p. 50, et Vanden Esse.) Le 3 août, le nouveau roi d'Angleterre, avec la reine, était à Windsor. Il y présida un chapitre de l'ordre de la Jarretière. Le 18 août, les deux époux firent leur entrée solennelle dans la ville de Londres. « Le roi « Philippe, dit Robertson, plus croyable ici que tout autre historien, essaya « vainement de se rendre agréable aux Anglais, qui montrèrent toujours la même « méfiance envers lui. »

Les deux époux observèrent publiquement tout le rituel de l'Église catholique romaine. La cour suivit leur exemple.

Pendant les premiers temps, l'ambassadeur français, à Londres, comme l'atteste Lingard, s'était persuadé que l'Empereur, ayant fait le mariage de son fils, avait l'intention d'employer les forces de l'Angleterre contre le roi de France; mais c'était une erreur. On supposait aussi que le plan de l'Empereur était de travailler à ce que la reine remît entre les mains de Philippe, son mari, tous les pouvoirs du gouvernement exécutif, et de le faire déclarer héritier présomptif du trône. C'était une autre erreur. Voici ce qui est exact :

Les chambres signèrent une pétition pour obtenir de Philippe (*V.* Lingard) « que s'il arrivait quelque malheur à la reine, au temps de ses couches, il « voulût bien se charger du gouvernement du royaume, pendant la minorité de « l'enfant de Sa Majesté, ainsi que de l'éducation, discipline, instruction et « gouvernement dudit enfant. En conséquence, un bill déclara la minorité jusqu'à

« quinze ans si c'était une princesse, 18 ans si c'était un fils. » Le roi donnait presque tout son temps à la chasse et à d'autres amusements. C'est ainsi que *Badovaro* l'ambassadeur vénitien à Bruxelles le fait connaître. Il fait aussi l'éloge de l'affection réciproque (*benevolenza grandissima*) des deux époux et de l'Empereur leur père. (*V.* msc. n° 6085 de la Bibliothèque de Bourgogne.)

CHAPITRE IV.

Reprise des hostilités par le roi Henri II.

Nous allons reprendre le récit des événements de la guerre que Charles-Quint soutint contre le roi Henri II, depuis l'armistice tacite fait vers la fin de septembre 1553 (*V.* p. 701) jusqu'au mois de juin 1554.

Pendant cette interruption des hostilités, l'Empereur avait fait améliorer toute la ligne des fortifications de ses villes de guerre vers la frontière de France, surtout celles qui sont limitrophes du territoire de l'évêque de Liége, les États de ce prince n'étant pas une digue suffisante contre les invasions des Français. Nous y ajouterons que peu de temps plus tard, on disait en France, qu'au printemps de l'année 1554, l'Empereur allait traverser l'Ardenne par Marienbourg, arriver à Mézières et de là se diriger vers Metz pour reprendre cette grande ville.

Le 19 juin, l'armée française, sous le commandement du connétable de Montmorency, du duc de Vendôme et du maréchal de Saint-André, s'était réunie à Crécy, en Laonnais, à deux lieues au Nord-Ouest de Soissons. (*V.* de Thou, III, p. 468.) Elle était composée de 25 compagnies françaises d'anciennes et de nouvelles troupes, de deux régiments allemands, de 25 compagnies suisses, 1,500 gendarmes, 2,000, tant chevaux-légers qu'arquebusiers à cheval. Cette dernière troupe, comme nous l'apprend le sire de Rabutin (*V.* ses *Mémoires,* V, p. 18), était une ordonnance nouvelle.

Il y avait 100 pièces d'artillerie de divers calibres. L'armée partit de Crécy et arriva à Marle dans la Thierrache; elle se divisa. Le roi, en personne, et le connétable se dirigèrent sur la gauche à Etrée-au-Pont; le maréchal Saint-André à Maubert-Fontaine où il arriva le 20 juin. Le soir même il était à Rocroy, à l'extrême frontière du territoire français, où se livra, en 1643, la célèbre bataille qui fut si funeste à l'infanterie espagnole du roi Philippe IV. Au nord de Rocroy est le territoire de la forêt des Ardennes, alors d'un accès difficile, sans grandes routes et d'une longueur de huit lieues, appartenant en grande partie au prince-évêque de Liége; de l'autre côté, il y avait la dernière place de la domination des Pays-Bas, et, dans une prairie marécageuse, la petite

forteresse de Marienbourg, destinée à défendre le pays d'Entre Sambre-et-Meuse. Cette place avait été fondée en 1542 par la régente Marie, reine de Hongrie.

Pendant la courte durée de la nuit solstitiale du 22 au 23 juin, l'artillerie française était arrivée. Le lendemain, à dix heures du matin, toute la division du connétable était stationnée autour de la forteresse de Marienbourg, bâtie pendant l'hiver de 1545 à 1546. (*V.* p. 640.) Le siége en fut commencé. Le roi Henri II était arrivé; mais un corps de troupes autrichiennes suivait sa marche. Ce corps était commandé par le brave capitaine espagnol Romero, qui depuis, et à son grand regret, commandait en 1568, les troupes présentes à l'exécution des comtes d'Egmond et de Horne, comme l'atteste un manuscrit qui se trouve aux archives de l'État à Bruxelles. Il ne lui fut pas possible d'entrer dans Marienbourg. La tranchée fut ouverte dès le soir même du 23; le plan du connétable était de fatiguer nuit et jour la faible garnison de cette forteresse. Effectivement, le 26 juin, 100 à 120 coups de canon ayant été tirés, le gouverneur capitula, après s'être défendu faiblement, et fut fait prisonnier de guerre avec les officiers; les soldats s'en allèrent où cela leur plaisait. Selon l'historien Pontus Heuterus (p. 654), le gouverneur avait vendu la place. Il dit qu'il l'a vu pauvre et méprisé à Paris en 1565 : *Vidi ego infamem proditorem exutum egentem, omni proborum virorum familiaritate destitutum.*

Le géographe Guichardin (p. 437), autre écrivain contemporain, l'atteste également. Le roi Henri II se dirigea de l'ouest vers l'est, et arriva à Hierges au bord de la Meuse, sur la rive gauche.

Son armée, côtoyant la Meuse, arriva devant Bouvignes, place du comté de Namur et à la rive gauche de ce fleuve, tandis qu'à la rive droite et un peu en amont est la ville de Dinant, qui appartenait à l'évêque de Liége; car sur tout ce territoire, le pays de Liége était entremêlé en beaucoup d'endroits au comté de Namur et au duché de Luxembourg. Le prince-évêque de Liége était alors en paix avec le roi de France. C'était cette même ville de Dinant qui avait été, en 1466, si maltraitée par le comte de Charolais, qui peu de mois plus tard fut le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire.

La garnison autrichienne se défendit avec courage et ne rendit la place que le 11 juillet; le capitaine Romero avait harcelé les Français autour de la place. Le roi Henri II fit démolir la tour de Bouvignes, célèbre pendant les guerres des Bourguignons.

Le roi continua de descendre la Meuse jusqu'à une lieue en amont de Namur. Il y fut informé qu'une armée autrichienne s'y concentrait, cette place étant au confluent de la Sambre venant de l'ouest et de la Meuse venant du sud. Il fit passer la Sambre à son armée vers l'endroit où depuis, en 1666, les Espagnols firent bâtir la ville de Charleroi, du nom de leur roi Charles II. On aurait pu croire que cette marche depuis Rocroy et les rives de la Meuse avait pour objet de pénétrer au cœur des Pays-Bas vers Bruxelles; point du tout, c'était pour exercer une vengeance que l'on devrait dire frivole, si elle ne s'était pas faite à la manière des anciens barbares qui saccagèrent l'empire

romain. Le roi Henri II dirigea, le 21 juillet, son armée vers le château de Mariemont, la plus magnifique des maisons de campagne de la reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, comme nous l'avons expliqué page 669.

Il la fit détruire pour venger la destruction, en 1552, de son château royal de Folembrai par la même princesse ravageant la Picardie (*V.* p. 694.) On ne peut décrire plus exactement cette vengeance qu'en reproduisant le texte éloquent de M. Juste (*Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie, reine de Hongrie.* Brux. 1855, p. 109): Henri II, dit-il, tenant l'épée au poing, criait aux gentilshommes qui l'entouraient : « Or sus! mes chevaliers, donnons dedans! Il « entra ensuite dans le parc, frappa les arbres de son épée et ordonna d'activer « le feu qui consumait ce magnifique château. » M. Juste appuie ce passage d'une lettre inédite de Granvelle du 23 juillet, c'est-à-dire deux jours plus tard, à la reine Marie. Henri II se dirigea ensuite sur le château de Binche qui était une autre maison de campagne de la même reine Marie. La garnison autrichienne en défendit vigoureusement l'entrée pendant une journée entière. Ce séjour, aussi délicieux que Mariemont, fut également détruit.

Nous continuons ici de citer le texte de M. Juste (p. 111): c'est la transcription d'un autre passage de la lettre inédite de Granvelle à la reine Marie, concernant le roi Henri II. « Je tiens que son père, dit-il, ne l'eût fait, et ne sçais si « cet acte, s'il est vrai, illustrera fort ses histoires. V. M. me pardonne : car je « suis un petit en colère contre lui. » La réponse de Marie de Hongrie, écrite le 25 juillet, ajoute M. Juste, fut admirable par son ironie. « Je vous remercie, « disait-elle, de la peine que vous avez prise à voir si particulièrement les « ruines de Binche et de Mariemont, et de m'avoir particulièrement avertie *des « magnanimes actes du roi de France et de ses principaux.* Quant à moi, je « me tiens toute glorieuse de ce qu'il lui a plu montrer tant de colère et énor- « mité en mon endroit, que parce il est venu à se oublier à faire offices si basses « et non dignes de sa qualité : car de tant plus connoitra le monde que je « suis très-humble et bonne servante de S. M. que m'est la plus grande gloire « que je saurois avoir. Car quant au dommage, ne estime trois prunes; car « autant m'en eût pu advenir par feu, de meschief ou autrement, et si (et certes) « ne suis femme qui mette le cœur à telles choses pour en avoir grand regret « à les perdre, comme choses transitoires et muables, de quoi l'on doit user « quand on l'a, et s'en passer quand on ne l'a pas. Voilà, sur ma foi, tout le « regret que j'en ai. »

La publication de cette lettre est nécessaire pour donner un démenti à Brantôme, qui raconte avoir ouï dire que la reine Marie, en apprenant cette nouvelle, « tomba en telle destresse, despit et rage, qu'elle ne s'en put de longtemps « rapaiser, etc., etc. » (V. *Vies des dames illustres.*)

Le texte de Salignac, capitaine français, déjà connu parmi les défenseurs de la ville de Metz, décrit en ces termes cet admirable séjour : « Ce qui faisait « représenter fort magnifiquement ce château, était l'enrichissement de tant « de marbres et porphyres, la charpente et la menuiserie proprement et

« délicieusement parquetée, beaucoup de médailles antiques, tableaux et autres
« singularités assemblées de divers pays, peintures, piliers, pavés et autres
« ouvrages sortis de très-doctes mains d'artistes. »

La ville de Binche, éloignée de 8 lieues au sud de Bruxelles, et le château furent aussi pris d'assaut et livrés au pillage. Vers le soir, l'Empereur, parti de Bruxelles, arriva en personne avec une armée à leur secours; mais c'était trop tard. Le roi venait de faire retirer son armée vers la ville de Bavay et de là au Quesnoy. Le 24 juillet, l'armée autrichienne y poursuivait l'armée française. Le mercredi 27 juillet, l'armée française était à Crevecœur, au sud de Cambrai. Le 4 août, elle était devant la nouvelle forteresse de Bapanme, bâtie pour défendre Cambrai (V. p.701); le 8, elle était à peu de distance de Renty, que nous avons dit être une forteresse de l'Artois vers la frontière de Picardie. Le roi en fit commencer le siége le 10. L'armée de l'Empereur était accourue le 11 jusqu'au village de Marque, à une lieue de Renty, faisant entendre aux assiégés, par le bruit de l'artillerie, qu'elle arrivait à leur secours. Le 13 août, le roi se préparait à une bataille. Il proclama qu'il se rendrait digne de la couronne. A cet effet, le 14 août, l'armée française rompit les rangs de l'armée autrichienne qui dut se retirer en pleine déroute dans un bois. Après la victoire, le roi embrassa le jeune Tavannes qui s'y était distingué. Il ôta le collier de son ordre de Saint-Michel qu'il portait et le lui donna.

L'Empereur, ayant rassemblé les débris de son armée, s'était retranché dans un camp. Le lendemain 15 août, le roi lui présenta une seconde bataille, mais l'Empereur ne fit aucun mouvement. L'armée française, manquant d'approvisionnements, leva le siége de Renty et alla camper près de Montreuil-lez-Dames. (V. de Thou.) L'Empereur se hâta de faire réparer les brèches des remparts de Renty. Il fit parcourir pendant le mois de septembre la frontière de Picardie jusqu'à Saint-Riquier; mais étant encore une fois accablé de la goutte, il se fit transpórter à Bruxelles, tandis que le roi Henri II était revenu à Paris; le projet d'une expédition en Italie occupait alors toute sa pensée.

Nous ajouterons qu'au mois d'avril 1555, les hostilités recommencèrent faiblement, sur les deux rives de la Meuse en amont de Givet. Le roi Henri II faisait fortifier Mézières et approvisionner Marienbourg, sa conquête de l'année précédente.

Au mois de juillet suivant, il y eut des conférences à Gravelines. Les autres événements de la guerre ne sont pas assez importants pour en rendre compte. Toutes les forces du roi Henri II se portaient loin de l'Empereur, dans la Savoie, vers le nord de l'Italie. L'Empereur se préparait à partir pour le Milanais, mais les douleurs de la goutte le retinrent à Bruxelles.

L'Empereur regrettait la perte de la forteresse de Marienbourg, qui défendait la partie la plus facilement vulnérable de sa frontière. En conséquence, il fit construire deux autres forteresses pendant cette même année 1555. La première était Philippeville du nom de Philippe son fils, pour empêcher la garnison fran-

çaise de Rocroy de pénétrer aux Pays-Bas. Pour défendre la descente de la Meuse, il fit bâtir au sud de Givet, sur une roche escarpée, le château de Charlemont, qui porte son nom. Ainsi aucun bateau français ne pouvait plus entrer aux Pays-Bas par la Meuse, sans la permission de l'autorité militaire de cette forteresse.

CHAPITRE V.

Dernières dispositions testamentaires de Charles-Quint.

Le 6 juin 1554, l'Empereur, malade à Bruxelles, sa résidence habituelle, avait fait un quatrième testament. Nous avons déjà indiqué les précédents, faits à Bruges, le 22 mai 1522, et à Madrid, le 28 février 1535 et en 1539. (*V*. pp. 375 et 564.)

Celui du 28 février 1536 et le troisième, furent rédigés en quadruple minutes : deux en langue latine et deux en langue espagnole. (*V*. Sandoval, II, p. 859.) Le quatrième et dernier testament était devenu nécessaire à cause du mariage qui s'était effectué entre le prince de Castille et la reine d'Angleterre.

Les témoins furent Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, Guillaume de Nassau, surnommé le taciturne, prince d'Orange, et plusieurs autres seigneurs de la maison impériale, des secrétaires et des notaires publics.

En voici les principales dispositions :

Accomplir celles des dernières volontés testamentaires du roi Philippe, son père, et de l'empereur Maximilien, son aïeul, qui n'auraient pas encore été exécutées; payer leurs dettes, si elles n'avaient pas encore été acquittées. Payer les dettes du testateur avec les neuf années à recevoir des revenus des trois grandes maitrises, de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara. Le pape Léon X avait réuni à perpétuité ces trois ordres à la couronne de Castille et de Léon.

Le sérénissime prince don Philippe héritera : 1° de tous les royaumes et autres États de la monarchie espagnole dans les deux hémisphères, et 2° de toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas avec la Franche-Comté. A défaut de ce prince, la succession reviendra à don Carlos, petit-fils du testateur, et aux fils à procréer par ce dernier, n'admettant les femmes qu'à défaut d'héritiers mâles; mais, dans tous les cas, il n'y aura qu'un seul héritier. En ce qui concerne les Pays-Pas, la succession avait été réglée par la pragmatique sanction du 4 novembre 1549 et les inaugurations. (*V*. p. 670.) Déjà elle appartenait à Philippe son fils. C'est ici que l'on découvre la prévoyance de l'Empereur. Son fils étant roi d'Angleterre et prince souverain des Pays-Bas, il en serait résulté que les deux contrées auraient pu être unies par la succession dont jouissait le roi Philippe. Charles-Quint avait donc prévu la difficulté de l'union perpétuelle de l'Espagne et des Pays-Bas, séparés par la France, tandis que l'union de

l'Angleterre et des Pays-Bas, sur les deux rivages de la mer du Nord, à une distance moindre que celle qui sépare l'Angleterre et l'Irlande, était préférable.

Nous ne rendons point compte des autres dispositions testamentaires de l'Empereur envers le roi Ferdinand son frère, les reines Éléonore et Marie, ses sœurs, et ses neveux et nièces. Nous dirons seulement que la succession au duché de Parme fut assurée à Marguerite, sa fille naturelle, et à son mari Octave Farnèse.

Il y avait une disposition particulière en ce qui concerne le territoire du royaume de Navarre, au sud des Pyrénées, que le roi Ferdinand d'Aragon avait conquis en l'année 1512. (*V.* p. 185.) Mais cela était déterminé dans un acte séparé, annexé au testament. L'Empereur considérait comme un cas de conscience d'en conserver la possession.

On trouva dans le testament quatre papiers cachetés avec la suscription : « Personne ne doit ouvrir le présent écrit, si ce n'est le prince mon fils, ou, « à défaut de lui, mon petit-fils don Carlos, et à défaut de ce dernier, celui ou « celle qui succédera. »

Le premier de ces papiers déclarait qu'à Ratisbonne, il avait eu d'une femme mariée un fils (ce fut le célèbre don Juan d'Autriche). Le deuxième prescrivait à son fils don Philippe, de faire examiner ses droits sur le royaume de Navarre et d'accorder une compensation en cas où ces droits seraient reconnus. Le troisième était une déclaration comme quoi la reine Marie de Hongrie, devant l'accompagner en Espagne, serait sa première exécutrice testamentaire en ce royaume. Enfin, le quatrième contenait les dispositions relatives aux deux États de Piombino et de Sienne.

Quelques détails doivent être donnés sur la naissance de don Juan d'Autriche, dont on a fait un roman comme de celle de Marguerite de Parme. (*V.* p. 559.) De même que cette princesse, il fut élevé dans le plus grand secret; son père ne le voyait pas aux Pays-Bas. Les époux Quixada, de la maison de l'Empereur, furent chargés du soin de cet enfant.

Selon une première version, il était le fils d'une grande dame, du plus haut rang, dont le nom fut toujours caché. Sa nourrice paraît être Barbe Blomberg, de Ratisbonne. L'historien Strada prétend que cette femme se serait prêtée à la supposition que c'était son fils. Au commencement du XVII[e] siècle, le cardinal De la Cueva en aurait informé l'infante Isabelle, fille de Philippe II, alors princesse souveraine des Pays-Bas. Cette grande dame, ce qui est invraisemblable, aurait été Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, dont on citait les aventures légères qui avaient les apparences de la galanterie. Selon une seconde version de l'historien Léti (III, p. 1), vers la fin de l'année 1543, l'Empereur étant à Cambrai (*V.* p. 625), la fille d'une dame étrangère, Catherine, veuve de Ferrante de Plombes, nommée Éliodore, accompagnée de sa mère, lui aurait présenté un placet en pleurant, et se jetant à genoux, elle réclama une pension pour son frère, sa sœur et elle-même, leur père, officier de Sa Majesté, ayant été tué au siége de Buren, dans la dernière guerre de Gueldre. Elle obtint une pension de 300 ducats pour sa mère; l'Empereur aurait promis d'avoir

spécialement soin d'elle-même. Deux jours plus tard, le gouverneur de Cambrai donna un bal; il y invita la jeune Éliodore. Elle suivit plus tard Sa Majesté à Bruxelles, et lorsqu'en l'année 1544, l'Empereur y eut un accès de goutte, elle le servit avec le plus grand soin.

Selon une troisième version, don Juan d'Autriche était tout simplement le fils de Barbe Blomberg, de Ratisbonne, sa nourrice. Selon une quatrième version, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, sa mère aurait été une dame de qualité, appelée madame de Lombret. Mais selon Brantôme, grand amateur de scandale, sa mère serait la fille d'une boulangère de Bruxelles ou d'une lavandière. « J'ai appris cela en Espagne, écrivait-il (V. *Vies des dames « illustres*, II, p. 49), de quelques grands et habiles hommes qui le savent bien. » La mère de don Juan d'Autriche était d'une classe de la petite bourgeoisie, selon la découverte que M. Juste a faite et qu'il a exposée dans l'histoire qu'il a traitée.

Quoi qu'il en soit, don Juan d'Autriche portait le nom de Jérôme dans son enfance. L'Empereur, son père, désirait qu'il fût ecclésiastique, mais sans l'y contraindre. Nous dirons par anticipation que les époux Quixada le conduisirent à l'âge de 12 à 14 ans au monastère de Saint-Jérôme de Juste, en 1557, et qu'il y fut dès lors l'objet de toute la sollicitude de Charles-Quint. Selon M. Stirling (*Cloister life*), le frère Juan de Regla, confesseur de ce prince, au monastère de Juste aurait proposé à son royal pénitent, de désigner dans ses dispositions testamentaires qu'à défaut de don Carlos, son petit-fils, don Juan d'Autriche, fût l'héritier de la monarchie espagnole. Mais on dit que cette proposition fut repoussée avec indignation par Salazar de Mendoça. Ce qu'il y a de certain, c'est que Louis Quixada et sa femme, qui avaient toute la confiance de Charles-Quint, connaissaient le secret de la naissance de don Juan d'Autriche, et l'avaient fait élever avec le plus grand soin. Après le décès de Charles-Quint, et peu de temps avant l'arrivée de Philippe II en Espagne, Quixada et Madeleine Ulloa, sa femme, informèrent don Juan d'Autriche qu'il était le fils d'un grand homme. Nous n'avons point recherché de quelle manière il fut reconnu par le roi Philippe, seulement il lui dit, en l'embrassant, à leur première entrevue en Espagne qu'il était son frère. Nous dirons seulement que ce jeune prince détruisit la flotte turque à la bataille maritime de Lépante. En 1573, il reprit la ville de Tunis, conquête de Charles-Quint en 1535 (*V.* p. 323), dont les Barbaresques s'étaient emparés. Il fut gouverneur général des Pays-Bas après Requescens, en 1575. Il mourut en 1578. On connait encore à Charles-Quint deux autres enfants naturels : dona Juana, jeune Espagnole, décédée en 1530, et Pyrame-Conrad, sur lequel il n'y a aucun renseignement. Ils sont désignés sur le tableau généalogique de M. Stirling (*Cloister life*).

Au commencement de l'année 1555, dona Juana (Jeanne la Folle), mère de Charles-Quint, véritable reine d'Espagne (*proprietaria de los reynos*, dit Sandoval, II, p. 567), âgée de 75 ans, ayant régné de nom avec son fils depuis l'année 1517, tomba dangereusement malade à Tordesillas. Elle était totalement étrangère aux grands événements du règne de son fils, son associé. (*V.* p. 249.)

Elle mourut pendant la nuit du 11 au 12 avril. On dit que dans ses dernières années elle avait recouvré quelque lueur de raison. Elle était assistée dans ses derniers moments par le même père François Borgia, qui avait aussi assisté des secours de la religion, en 1539, l'impératrice Isabelle. (*V.* p. 563.) Il rendit compte à l'Empereur, son ami, par une lettre, des derniers moments de sa mère.

L'Empereur devenait donc en réalité, selon le droit des gens (*jus gentium*), héritier de toute la domination de la maison d'Autriche d'Espagne; car, selon ce même droit, il n'avait été jusqu'alors que le lieutenant d'une mère dans l'impossibilité de régner (*no pudiendo*, etc., disaient les Espagnols). Étant tout seul, ce fut peut-être une des causes de ses projets d'abdication qu'il avait alors le droit d'exécuter.

En effet, les symptômes d'une caducité prématurée étaient évidents chez Charles-Quint, quoique n'étant âgé que de 55 ans. Ses cheveux et sa barbe étaient blanchis. Il avait perdu toutes ses dents. Il ne pouvait plus lire sans lunettes.

Quelques écrivains entre autres l'ambassadeur Vénitien Badovaro, l'ont accusé de l'intempérance de la table; mais Brantôme, ce critique sévère des rois, le justifie de cette inculpation. (*V.* son *Histoire des grands capitaines.*) « On « raconte aussi, dit-il, qu'il beuvait trois fois à son diner et à son souper, fort « sobrement pourtant en son boire et en son manger. » Loyens dans le *Synopsis rerum memorabilium* (éd. Brux., 1672, p. 578) : dit aussi, *Abstinentiam quasi numen prope modum coluit*, etc. : que nous traduisons, il adorait la sobriété comme une divinité; jamais sa table n'était servie de mets exquis. excepté lorsqu'il y recevait quelque prince ou quelque roi; ordinairement, il y était seul et taciturne, quoique entouré de ses gentilshommes. Peut-on accuser d'intempérance celui qui, par son état maladif, n'a point d'appétit.

Il nous semble, d'après les symptômes médicaux, épars dans les récits des historiens contemporains, que ses infirmités dégénérèrent en phthysie pulmonaire et qu'il n'aurait plus vécu que peu de temps s'il fût resté aux Pays-Bas, cette maladie étant presque toujours incurable dans nos contrées.

Nous demandons la permission d'ajouter que le docteur Cullen dit que la goutte ne vient guère avant l'âge de 35 ans, ce qui s'observe ici chez Charles-Quint. Le docteur Sydenham, après avoir décrit les douleurs de la goutte irrégulière aux mains et en d'autres endroits, ce qui est encore applicable à Charles-Quint, ajoute : « Ce n'est jamais par suite de l'affection des articulations que « les goutteux périssent, mais bien par l'état morose qui s'établit et devient « permanent dans l'estomac, la poitrine et l'encéphale. » (V. *Dict. des sciences médicales.*) Ne dirait-on pas, que le docteur Sydenham avait assisté à une consultation auprès de Charles-Quint dont les forces physiques s'épuisaient. Un des symptômes de la phthysie, dont le germe se développe peu à peu pendant plusieurs années, est le désir de jouir du repos, en cherchant une localité dont l'air soit plus convenable à la respiration du malade. Ce symptôme est applicable à Charles-Quint. Ce fut le motif de ses abdications pour se retirer au monastère de Juste.

QUATRIÈME PARTIE.

DEPUIS LES ABDICATIONS DE CHARLES-QUINT, JUSQU'À SA MORT.

LIVRE PREMIER.

Depuis les abdications de l'Empereur, jusqu'à son arrivée en Espagne.

CHAPITRE PREMIER.

Préparatifs de l'abdication de la souveraineté des Pays-Bas.

Pendant l'été de l'année 1555, l'Empereur, continuant à résider à Bruxelles depuis l'année 1553, fut dans l'impossibilité de partir pour l'Italie, quoique sa présence y fût nécessaire, comme nous l'avons expliqué page 710, parce que le roi Henri II venait de transporter le siége de la guerre dans le Piémont. Alors il prit la résolution de partir à la fin de la belle saison, pour l'Espagne; il espérait que le climat de ce pays serait favorable au rétablissement de sa santé.

Nous allons commencer par rendre compte de la retraite préparatoire de l'Empereur dans une petite maison hors du palais de Bruxelles, palais qui avait été construit pour l'habitation des ducs de Brabant. Cet édifice est situé au sommet de la colline sous laquelle la ville de Bruxelles descend en amphithéâtre de l'orient vers l'occident. (*V.* p. 667.) Il y avait attenant au nord de ce palais un vaste parc boisé, comme une forêt, adossé sous le rempart, et dans lequel divaguait un troupeau de daims apprivoisés. A l'extrémité nord-ouest, la reine Marie de Hongrie avait acheté, en 1551, une maison bourgeoise qu'elle fit rebâtir, et un enclos muré qu'elle paya 4,625 livres de 40 gros de Flandre, somme égale à 58,555 florins 10 sous, d'ancienne monnaie de change. C'est ce séjour de retraite, convenable à un poitrinaire, que Charles-Quint choisit.

Il y avait, comme dans beaucoup de maisons de cette ville, un bâtiment construit par derrière et séparé du premier par une cour.

Cette position à l'extrémité du Parc est attestée par les *Lettres et Mémoires*

d'Éstat, de Ribier (II, p. 655), conseiller d'État (de France), envoyé en 1556, par le roi Henri II, vers l'empereur Charles-Quint après la signature de la trêve de Vaucelles, dont nous rendrons compte un peu plus loin. « L'Empereur, « dit-il, le dimanche de Pâques fleuries, (29 mars 1556), étant en sa petite « maison du parc de Bruxelles, en laquelle il s'était assez longtemps auparavant « retiré pour se dégager du monde... Ce logis, ajoute-il, est un petit bâtiment « qu'il avait fait faire au bout du Parc, auprès de la porte de Bruxelles qui « va à Louvain, qui ne sentait pas un mausolée, mais la retraite d'un simple « citadin, car je n'y reconnus qu'une antichambre qui servait de salle. On y « montait par un escalier de dix à douze marches. » Cet escalier était circulaire, comme tous ceux des anciens édifices du moyen âge.

Cette maison, précieusement conservée, jusqu'à sa démolition en 1778, comme un souvenir public d'affection à la mémoire du grand Empereur, a été décrite en 1743 par M. V... (V. *Description de Bruxelles*.) Il y dit que les appartements y sont parfaitement distribués et commodes ; qu'elle a beaucoup plus d'agrément que d'apparence ; et que, quoique située dans une grande ville et près de la cour, elle n'en est pas moins propre à la solitude. « Les étrangers, « dit-il ensuite, la remarquent avec d'autant plus de curiosité, qu'elle a servi « de retraite à un si grand prince. » En 1731, pendant la nuit, lors qu'en faisait des préparatifs de fêtes dans les cuisines et à l'office du palais de Bruxelles, un incendie épouvantable commença et détruisit ce vieil édifice.

En 1778, le prince Charles de Lorraine gouverneur général des Pays-Bas, en fit déblayer les décombres. C'est alors que la maison du Parc fut aussi détruite, au grand regret des habitants de la ville. Alors le nouveau quartier du Parc, un des plus beaux monuments du règne de Marie Thérèse, fut construit.

Au mois d'août 1555, l'Empereur avait l'intention d'abdiquer de tous ses États, en commençant par les Pays-Bas, en faveur de Philippe, son fils, et de se retirer dans le monastère de Juste ou de St-Juste, situé dans l'Estramadure espagnole, dont il avait recommandé les constructions à son fils, comme nous l'avons dit page 705. Il avait, depuis l'année 1526, formé le projet, au commencement de son mariage, d'y terminer ses jours. (*V.* p. 425.) Les reines Éléonore et Marie, ses deux sœurs, firent des tentatives pour l'en détourner, mais ce fut sans y réussir. Elles lui offrirent même de partager avec lui le soin du gouvernement : *Sese socias admittere*, dit l'historien Pontus Heuterus.

L'Empereur fit venir à Bruxelles cinq docteurs, également savants en théologie et en jurisprudence. Il les consulta secrètement sur ses projets d'abdication. Il écrivit au roi Ferdinand, son frère. Celui-ci, dans sa réponse, voulait aussi le dissuader. Cette lettre est publiée dans la correspondance que M. Lanz a recueillie (II, p. 664). En effet, le roi Ferdinand ne s'était pas aveuglé sur le caractère du roi Philippe, son neveu, et sur son intolérance religieuse, dont les provinces des Pays-Bas seraient victimes, parce que le protestantisme s'y était infiltré. L'Empereur ne persista pas moins dans son projet d'abdication.

L'Empereur écrivit à Philippe, son fils, qu'il voulait le voir à Bruxelles. Ce

prince était retenu en Angleterre près de la reine Marie, sa femme, qui ne voulait pas le laisser partir. Enfin il se mit en route de Londres, le 29 août, laissant à la reine, sa femme, une partie de sa maison. Le 30, il était à Cantorbéry; le 3 septembre, à Douvres; le 4, à Calais, ville conquise en 1346 par Édouard III, roi d'Angleterre, comme chacun le sait; il y fut reçu par les gens de guerre de l'Empereur. Il arriva auprès de son père, à Bruxelles. Ainsi le projet d'unir la souveraineté de l'Angleterre et des Pays-Bas, sur les deux rivages de la mer du Nord, allait s'exécuter. L'expérience aurait démontré si cette union était avantageuse pour les deux nations. Il faut se souvenir que l'Empereur conservait encore la monarchie espagnole tout entière et la dignité impériale.

Pendant la solennité de l'abdication des Pays-Bas, dont nous allons rendre compte, il y avait au palais de Bruxelles, selon le témoignage du géographe Guichardin (*V.* éd. de 1582, p. 88) sept têtes couronnées, qui étaient : l'Empereur, le roi Philippe son fils, le roi de Bohême Maximilien avec sa femme, les deux reines Marie et Éléonore, un roi africain (sans doute Mulei-Hassem, aveugle (*V.* p. 662), le duc de Savoie, la duchesse régente Christine de Lorraine et des ducs, marquis et princes de diverses nations. Leur suite se montait de 8 à 9,000 chevaux. D'après ceci, il ne faut donc pas s'étonner que dès le mois d'août précédent, l'Empereur, voulant sans doute s'éloigner du bruit qui allait résulter de l'arrivée de presque toute sa famille et de leur suite, au palais de Bruxelles, se fût retiré dans une petite maison, à l'extrémité opposée du Parc attenant à ce vaste édifice.

Une circulaire de convocation du chapitre de la Toison d'or fut expédiée à tous les chevaliers de l'ordre, au nom du roi Philippe. (V. *Procès-verbaux de l'ordre*, II, p. 377.)

Le 21 octobre 1555, onze chevaliers de la Toison d'or et Philippe, roi d'Angleterre et de Naples, s'assemblèrent auprès de l'Empereur, leur grand maître et souverain. On y discuta le projet de l'abdication des Pays-Bas. Rien ne put en détourner l'Empereur.

On décida, selon ses intentions, qu'après son abdication, un chapitre de l'ordre, présidé par le nouveau souverain, serait tenu le 18 novembre suivant à Anvers, et qu'immédiatement le sceau de l'ordre serait changé, conformément aux statuts et aux remontrances récemment faites au chapitre d'Utrecht, le 4 janvier 1546. (*V.* p. 638.) On décida aussi que l'Empereur consulterait les chevaliers dans cette assemblée.

Dans cette même séance, l'Empereur prit la résolution de renvoyer au roi Henri II, le collier, le manteau et le livre des statuts de l'ordre de Saint-Michel que le feu roi François Ier lui avait envoyés. Il n'agissait point par mécontentement, mais à cause de sa renonciation à toute dignité. Le roi Philippe fit suspendre cet envoi, qui ne se fit que le 22 mars 1556, par ordre réitéré de l'Empereur.

L'Empereur laissa dans Bruxelles, après son départ, qui sera expliqué ultérieurement, le livre des statuts de l'ordre de la Jarretière, que son fils lui

avait envoyé d'Angleterre. C'est le manuscrit n° 15,996 de la Bibliothèque de Bourgogne.

Enfin, voulant laisser l'administration publique dans la plus complète organisation, il nomma un grand nombre de fonctionnaires civils et militaires aux emplois qui étaient vacants. Ce fut le dernier acte administratif de ses bienfaits envers de fidèles sujets.

Les états généraux avaient été convoqués à Bruxelles, par une circulaire, pour le 24 octobre 1555. La séance publique devait avoir lieu le lendemain 25. Ce fut la plus solennelle et la plus mémorable de nos annales parlementaires. Le manuscrit contemporain, n° 13,208 de la Bibliothèque de Bourgogne en possède les documents authentiques.

Nous avons principalement consulté le judicieux et véridique historien, Pontus Heuterus, qui déclare avoir été témoin oculaire de cette séance mémorable du 25 octobre, étant alors âgé de vingt ans et s'étant introduit dans la salle par la faveur de quelques gardes. Il était au fond de cette salle, vis-à-vis du trône qui était au milieu du côté du sud. Nous suivrons donc le texte de son récit, avec d'autant plus de confiance, que Sandoval l'a presque entièrement traduit en langue espagnole dans son histoire du règne de ce grand prince. Nous nous abstiendrons de beaucoup de détails ajoutés par des auteurs plus modernes; l'analyse des discours est la chose essentielle.

CHAPITRE II.

Abdication de la souveraineté des Pays-Bas.

Le vendredi 25 octobre, après le dîner, l'Empereur, en deuil, à cause du décès de sa mère (*V.* p. 713), vint de sa petite maison au palais. Il entra, au milieu de la foule, dans la grande galerie. Il s'appuyait sur l'épaule du prince d'Orange-Nassau, Guillaume le Taciturne, alors âgé de 22 ans, doué d'une profonde sagesse prématurée, d'où provenait son surnom.

Il lui était d'autant plus affectionné, que depuis l'année précédente, ce jeune prince lui avait prêté des sommes considérables pour soutenir la guerre contre les Français. L'Empereur était accompagné du roi Philippe, son fils, de la reine Marie, sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, et de Philibert-Emmanuel duc de Savoie, qui commandait l'armée, et dont les États étaient occupés militairement par le roi Henri II.

Il traversa la nombreuse assemblée des chevaliers de la Toison d'or, alors à Bruxelles, et des députés des états-généraux. (*V.* msc. n° 12,208 de la Bibliothèque de Bourgogne.)

L'Empereur se plaça sous un dais. Nous ferons observer que l'historien Pontus

Heuterus dit : *paratam pauco altiori loco sedem.* En effet, le prince souverain des Pays-Bas n'était point roi. Cette observation a été aussi faite au récit de l'inauguration de l'empereur François II, à Bruxelles, au mois d'avril 1794.

Charles-Quint, s'étant levé, ôta le collier de grand maître de la Toison d'or qu'il portait, et le passa au cou de son fils en lui disant : « Je vous fais chef et « grand maître du noble ordre de Toison d'or. Sachez le maintenir dans le lustre « et la dignité où vos ancêtres l'ont élevé. Ainsi Dieu vous soit en aide. » Il embrassa son fils. Ensuite il dit : « Les chevaliers que vous voyez, mon fils, ont « été les plus fermes soutiens de mon Empire; c'est par leur secours que j'ai « surmonté les dangers qui m'ont environné. Je les ai toujours aimés tendrement; « suivez mon exemple : soyez assuré qu'ils auront pour vous les sentiments « dont ils m'ont donné tant de preuves. »

L'Empereur, s'étant assis, fit appeler auprès de lui par un huissier, le chancelier de Brabant, Philibert van Brussel, conseiller et maître des requêtes au grand conseil, et conseiller d'État. (*V.* msc. n° 21,051, de la Bibl. de Bourg.) Il lui ordonna d'exposer par un discours auquel il avait travaillé depuis le 22 octobre, les motifs qui lui faisaient abdiquer la souveraineté des Pays-Bas en faveur de son fils. Nous en donnons l'analyse, d'après le texte de Pontus Heuterus qui l'a entendu prononcer, comme nous venons de le dire.

Van Brussel rappela qu'autrefois l'empereur Maximilien, aïeul de Charles-Quint, l'avait émancipé de sa tutelle (*V.* p. 209), et lui avait confié le gouvernement des provinces belgiques. Il rappela ensuite tout ce que Charles avait fait pour maintenir la splendeur de ces mêmes provinces, pour les défendre et les protéger. Même pendant ses absences, elles étaient l'objet de toute sa sollicitude; c'était son devoir, car il était né et avait été élevé parmi les Belges : il aurait espéré continuer, si par ses fatigues et ses maladies il n'en était empêché; il devait, pour récupérer la santé, aller dans son royaume d'Espagne dont il était absent depuis douze ans (*V.* p. 615); l'Italie et l'Allemagne réclamaient aussi sa présence; mais la maladie, comme un bourreau, avait envahi sa personne de la tête à la plante des pieds et avait pénétré jusqu'à la moelle des os; enfin, par la froideur du climat des Pays-Bas, ses douleurs s'augmentaient.

Après cet exposé, l'orateur fit observer que ce serait un grand malheur si les Pays-Bas n'étaient pas administrés d'une manière stable pendant son absence vers ses royaumes d'Espagne; par conséquent, il voulait transmettre ses pouvoirs de souverain des Pays-Bas à Philippe, son fils, qu'il avait déjà fait inaugurer en 1549 (*V.* p. 668), et qui avait épousé la reine d'Angleterre, au grand avantage des provinces; en conséquence, il lui faisait une cession pleine et entière de toutes ces dites provinces. L'orateur fit ensuite l'éloge de Marie, reine de Hongrie, sœur de Sa Majesté. Elle avait partagé avec succès, pendant 14 ans de gouvernement, tous les travaux de son frère. L'orateur remercia, au nom de l'Empereur, les états-généraux de leur assistance franche et entière dans leurs attributions envers le gouvernement. Il rappela que récemment la reine Marie de Hongrie leur avait rendu compte des négociations

commencées avec le roi de France pour le rétablissement de la paix. L'Empereur les priait de continuer la même harmonie avec Philippe, son fils. Après cela, il leur conseillait de maintenir la religion catholique de leurs ancêtres; de ne point souffrir qu'elle fût troublée par des novateurs, en faisant observer que si les provinces belgiques (c'est-à-dire les Pays-Bas) sont différentes par leurs mœurs, leurs usages, leurs lois et leurs langages, elles doivent cependant se tenir unies par la religion, qui assure leur prospérité.

Enfin, l'orateur, dans sa péroraison, invita le roi Philippe à l'obéissance et au respect envers les lois de ces provinces. Telle est l'analyse du discours de Philibert van Brussel.

L'Empereur s'étant aperçu que les états généraux éprouvaient une sensation pénible de le voir renoncer à la souveraineté, dans un moment où les affaires de France n'étaient pas encore arrangées, se leva, appuyant sa main droite sur une canne et se soutenant à gauche sur l'épaule du prince d'Orange. « Après avoir « ung peu pensé, dit *la sommaire description* (msc. des archv. du Roy), il « mist ses lunettes et leut en ung petit certain escript. » Voici l'analyse de ses paroles, conformes au texte de Pontus Heuterus : il s'interrompait souvent par une toux suffocante. « Quoique toutes mes intentions, vous aient été expliquées « par Philibert van Brussel, dit-il, je dois y ajouter quelques observations : »

Il rappela que depuis le 5 janvier 1515, dans la même salle, étant âgé de 15 ans, il avait été émancipé par l'empereur Maximilien, son aïeul (*V.* p. 210); que l'année suivante, le roi Ferdinand le Catholique laissa son héritage (*V.* p. 234), à lui et à sa mère, récemment défunte (*V.* p. 715), incapable de le gouverner; qu'à 17 ans, il traversa l'Océan pour aller en Espagne (*V.* p. 246); qu'il y a 36 ans, étant âgé de 19 ans, il devint Empereur. (*V.* p. 306.) « Je voulais, disait-il, maintenir la paix dans l'univers; j'en fus empêché par « les innovations du luthéranisme et par d'autres causes. J'ai été neuf fois dans « la haute Allemagne (les Pays-Bas étant la basse Allemagne), six fois en « Espagne, sept fois en Italie, dix fois chez les Belges, quatre fois en France, « tant par la guerre que par la paix, deux fois en Angleterre, et deux fois en « Afrique, ce qui fait quarante voyages, sans compter d'autres petites excur- « sions, » naviguant huit fois sur la mer Méditerranée, trois fois sur l'Océan espagnol, en résumé onze voyages maritimes. Il rappela son passage à travers la France, « dont la cause, dit-il, vous est connue. Ce n'est pas dans ce moment qu'il faut la rappeler. » (*V.* p. 583.) Il continua en disant : « Marie, ma sœur, m'a « toujours aidé généreusement, même pendant les dangers de la guerre. Ils ont été « plus graves dans ces derniers temps : ma sœur vous en a informé. Chacun sait « combien grandes furent mes fatigues; chacun sait combien une maladie qui « attaque les articulations, consomme lentement les hommes. Elle m'ôte la « faculté de continuer à gouverner. Depuis longtemps, je m'en serais désisté, « si la grande jeunesse de mon fils ne m'en eût empêché. »

Il rappela ensuite que la ville impériale de Metz ayant été usurpée par le roi de France (*V.* p. 694), qui avait violé les conditions de la paix, il devait se

venger : « L'Empire germanique n'ayant pu réussir, dit-il, je suis revenu parmi « vous. J'ai conquis Thérouenne et Hesdin (*V.* p. 699); j'ai forcé le roi de « rentrer en France; l'an dernier, ce prince s'empara de Marienbourg par « trahison (*V.* p. 708); j'ai été au-devant de lui jusqu'à Namur.

« Tout ce que je pouvais faire, je l'ai fait. Je le dois à la volonté de Dieu. « Il faut que vous et moi nous lui en rendions grâces. » L'Empereur entra dans des détails sur les bienfaits qu'il en avait reçus. Il dit qu'à cause de ses infirmités, se sentant inutile dans la paix et dans la guerre, il se retirait en Espagne et qu'il laissait son fils aux Pays-Bas.

Après le commencement de cette analyse du discours de Charles-Quint, voici ce que fait dire à l'Empereur M. Dewez, (*V. Hist. de Belgique*, V, p. 287) : « Si durant le cours d'une longue administration, si dans l'embarras « des grandes affaires qui ont absorbé toute mon attention, j'ai commis quelque « faute ou quelque injustice involontaire, j'en demande pardon à mes sujets, et « je promets de conserver toujours une vive reconnaissance de leur fidélité et « de leur attachement. Ce souvenir me suivra dans ma retraite, comme ma « plus douce consolation et comme la plus flatteuse récompense de mes travaux, « et les derniers vœux que je forme en vous quittant n'ont pour objet que la « prospérité de mes peuples. »

« L'Empereur, dit ensuite Pontus Heuterus, s'étant retourné vers son fils, « qui était à sa droite, lui recommanda, en versant des larmes, ses sujets des « Pays-Bas, et surtout la religion catholique de ses ancêtres. Ne pouvant plus « se soutenir sur ses jambes, quoique appuyé sur l'épaule du prince d'Orange, « la voix lui manqua, son visage pâlit. » Toute l'assemblée, qui l'avait écouté avec la plus grande attention, pleurait et sanglotait. L'Empereur et Marie pleurèrent aussi. « J'ai vu, ajoute Pontus Heuterus, les larmes sur leurs « visages. »

Après ce discours, Jacques Maes, syndic d'Anvers, parla en réponse approbative, au nom des états généraux. Son long discours fut complimenteur envers Charles, envers Philippe et les reines, ses deux tantes.

Le roi Philippe se leva de son siége, se mit à genoux devant son père et se déclara indigne de tant d'honneurs; ajoutant que par déférence pour sa volonté, à laquelle il avait toujours obéi, il acceptait la souveraineté de ces provinces; espérant, avec l'aide de Dieu, régner selon les lois et la religion. Il se releva, et se tournant vers l'assemblée des états généraux : « Je voudrais, dit-il, pouvoir « m'exprimer facilement en langue française, mais je ne puis le faire, ni même en « flamand. L'évêque d'Arras (Antoine Perrenot de Granvelle) y suppléera en « parlant pour moi. »

Alors, l'évêque d'Arras rappela que l'Empereur faisait la cession de ses États des Pays-Bas à son fils, à cause de ses infirmités provenant de la goutte, qui lui ôtaient les forces nécessaires pour gouverner. Il rappela aussi les promesses qui venaient d'être faites pour le maintien des lois et de la religion; que le jeune roi y travaillerait ardemment; qu'il régnerait avec équité; qu'il ferait exercer la

justice; qu'il conserverait aux provinces leurs immunités, leurs priviléges et leurs coutumes; qu'en toute chose il serait bon prince.

Lorsque l'évêque d'Arras eut cessé de parler, la reine Marie se leva et prit la parole. Elle dit aux états généraux qu'en conséquence du discours de son frère, elle résignait les pouvoirs qu'elle exerçait depuis 25 ans. (*V.* p. 507.) « Ce doit « être pour vous, continua-t-elle, une cause de consolation et de joie de voir « que mon frère, affaibli par une maladie atroce, est remplacé par le roi Philippe, « jeune prince dans la vigueur de la jeunesse, *d'un bon caractère,* ayant peu « d'expérience, mais qui suivra vos conseils. » Elle ajouta qu'elle partait pour l'Espagne avec son frère, rappelant encore une fois que c'était la vingt-cinquième année qu'elle administrait le gouvernement, malgré la faiblesse de son sexe et l'incapacité de son jugement. Elle alléguait aussi d'autres causes, ayant fait ce qu'elle avait pu; réclamant l'indulgence de son frère, de son neveu et des états généraux; faisant observer que jamais personne n'avait eu autant de zèle et de sincérité qu'elle, pour le bon gouvernement de ces provinces; espérant que la nation continuerait de vivre dans la concorde et l'union, sous l'obéissance de Dieu, de l'Église et du prince.

Le syndic Maes fit encore une fois une réponse approbative, mais prolixe, au nom des états généraux.

L'Empereur délia du serment de fidélité ses sujets des Pays-Bas; il signa les lettres patentes qui transportaient la souveraineté des Pays-Bas à son fils. « Le roi don Philippe, dit Van Meteren (V. *Hist des Pays-Bas*, éd. 1618, « f° 16 recto), reçut les hommages et reconnaissances du pays. Les sceaux de « l'Empereur furent rompus en présence de toute l'assemblée, et ceux du roi « (nouveau prince souverain des Pays-Bas) furent mis en leur place; on scella « incontinent quelques grâces et actes. » On peut voir les dessins de ces deux sceaux dans l'ouvrage de Vredius, intitulé : *Sigilla comitum Flandriæ.*

La séance étant terminée, l'Empereur se leva, s'appuya, comme à son entrée dans la salle, sur l'épaule de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, et rentra dans son cabinet de travail. Il y fit appeler le roi Philippe, son fils. Alors, en présence du prince d'Orange, qu'il faisait rester sans autre témoin que lui et son fils, « il luy dispensa les règles et les préceptes de bien régir et conduire « ses États, comme s'il eût voulu rendre le prince d'Orange asserteur de son « affection pour son fils et comme surveillant de ses actions, pour l'en admo- « nester en cas qu'il vînt à les enfreindre. » (*V.* La Pise Maucoil, *hist. de la maison de Nassau.* Éd. 1639, p. 268.) Nous ajoutons cette anecdote parce qu'elle est la preuve des droits dévolus à Guillaume le Taciturne de faire connaître, au commencement des troubles, en 1564, au roi Philippe, qu'il s'était écarté des intentions de feu l'Empereur, son père.

Le lendemain, les chevaliers de la Toison d'or et les députés des états généraux des Pays-Bas se réunirent, à neuf heures du matin (*V.* Pontus Heuterus), dans la même grande salle du palais et en présence du roi Philippe.

La séance commença par la lecture des lettres patentes signées, la veille,

par l'Empereur. Nous n'en donnerons point le texte; c'est un résumé de tout ce qui s'était passé dans la séance de la veille. Elles ont été publiées.

Le 29 octobre, Philippe partit pour l'Angleterre. Il y séjourna jusqu'au 30 décembre, jour où il revint à Bruxelles. (*V.* Vanden Esse.)

Le nouveau souverain conserva au gouvernement des Pays-Bas l'évêque d'Arras (le cardinal de Granvelle), dont l'influence fut malheureusement beaucoup plus grande que sous le règne précédent.

Le 17 janvier suivant (1556), il en conféra le gouvernement général à Philibert Emmanuel, duc de Savoie, dont les Français occupaient les États, comme nous l'avons dit. Il établit sa résidence à Bruxelles.

Le 15 novembre, le roi Philippe ordonna les préparatifs du premier chapitre de la Toison d'or tenu sous son règne.

Au mois de décembre le pape Paul IV, qui était souverain pontife depuis le 23 mai précédent, comme nous l'expliquerons amplement plus loin, et qui fut toujours hostile à Charles-Quint, ayant été informé de tous ces événements, déclara ironiquement dans un consistoire, tenu le 20 de ce même mois, que cet empereur avait la même folie que la reine Jeanne, sa mère.

« Rien de cela n'est exact, dit le judicieux M. Mignet, l'auteur de l'*hist. de* « *l'abdication de Charles-Quint*. L'Empereur abdiqua après y avoir longtemps « pensé. Il n'en eut aucun repentir. Le repos et la salubrité des climats du « Midi lui parurent les seuls remèdes à ses infirmités. »

Philippe arriva le 18 janvier 1556 à Anvers, où il demeura jusqu'au mois de février. Le 21, la session du chapitre de la Toison d'or commença. Le 27, plusieurs élections furent faites, entre autres celles de don Carlos, prince d'Espagne, son fils; de Philippe de Montmorency; du comte de Hornes qui périt à Bruxelles en 1568, avec le comte Lamoral d'Egmond; de Guillaume de Nassau, prince d'Orange.

Continuons l'histoire des abdications de Charles-Quint. Vanden Esse, qui était au service du roi Philippe, témoin oculaire très-recevable, dit, à la date du 30 décembre 1555 : « L'Empereur ayant longtemps délibéré de se retirer et de « se décharger de ses grosses affaires, et ayant aussi expérimenté la suffisance, « sens et idoineté du roi, son fils, se sentant journellement augmenté de peines, « maladie et tourments, et avec mûre délibération du conseil, renonça entièrement et librement tous ses royaumes, provinces, etc., sauf l'Empire qu'il « entendait comme il fit, remettre au roi des Romains, son frère. »

Tandis que le roi don Philippe séjournait depuis le 18 janvier jusqu'au 3 mars 1556 à Anvers, l'Empereur habitait sa maison du parc à Bruxelles, et, s'étant assuré de la capacité de ce jeune prince, il prit la résolution d'abdiquer en sa faveur, ses royaumes de Castille et d'Aragon, les îles de Majorque et de Minorque, les Indes, ainsi que le royaume de Sardaigne, le duché de Milan et le royaume des deux Siciles ayant été cédés antérieurement. (*V.* p. 70.) En conséquence, le 16 février 1556 (N.S.), ayant près de lui ses deux sœurs, les reines Éléonore et Marie, il fit convoquer dans sa maison le duc Emmanuel-Philibert de Savoie,

gouverneur général des Pays-Bas, le duc de Medina Celi, le comte de Feria, les commandeurs des ordres espagnols d'Alcantara, de Saint-Jacques et de la Calatrava, ainsi que tous les Espagnols notables qui étaient à Bruxelles. Tous lui baisèrent la main. Il leur déclara son intention de céder la monarchie espagnole à son fils. Les personnes de cette assemblée le supplièrent en vain de retarder l'exécution de cette résolution; rien ne put l'en détourner. Alors, on leur fit lecture des lettres patentes d'abdication datées du même jour, 16 février 1556. Le texte espagnol que nous transcrivons d'après Sandoval (*Vida del Emperador*, etc.), commence par ces mots : *Conocida cosa sea a todos los que la presente carta de cession, y renunciacion y refutacion vieren como nos don Carlos, par la divina clemencia, Emperador siempre Augusto, rey de Alemana, de Castilla, de Leon*, etc., etc. *Hallando nos impedido y enfermo a causa de los muchos trabajos, grandes ycontinuas guerras*... Suivaient toutes les clauses de l'abdication. Ainsi, l'Empereur alléguait ses infirmités comme un diplôme de cession des Pays-Bas.

« Charles-Quint, dit l'historien Pontus Heuterus, alors présent à tous ces « événements, comme nous l'avons dit page 718, ne se réserva qu'une pension « pour soutenir sa maison » : *nil aliud præter certos annuos pecuniarios redditus unde eorum familiae* (sa domesticité) *quam ad exiguum redigerat numerum*, etc. L'historien Van Meteren assure que cette pension était de 200,000 ducats, sur les revenus de l'Espagne, avec certains meubles. Telle fut la fin du règne aux Pays-Bas de ce prince qui portait en Espagne le titre de roi Charles Ier : *rey Carlos primèro*.

Le roi Philippe accepta cette cession. Dès lors, il fut connu sous le nom de Philippe II, roi d'Espagne et des Indes, avec le nombreux protocole de ses autres titres.

En conséquence, Charles-Quint continuant d'être Empereur, informa de cette session, la gouvernante d'Espagne, dona Juana, sa fille, don Carlos, fils de Philippe II, dont, par conséquent, il était l'aïeul, les grands d'Espagne et tous ceux qui devaient en être informés. Le roi Philippe II adressa aussi des lettres patentes sur cet objet. Dona Juana et don Carlos convoquèrent une assemblée solennelle au palais de Valladolid pour le 28 mars 1556. L'ambassadeur de Portugal, à cause des relations des deux familles (*V*. p. 91), le président du conseil de Sa Majesté, l'amiral des Indes, les chefs du conseil de justice, etc., s'y trouvaient. Lecture y fut faite de l'acceptation de la monarchie espagnole par le nouveau roi Philippe II. Nous nous abstiendrons d'autres détails.

Une troisième abdication restait à faire : c'était celle de la souveraineté de la Franche-Comté de Bourgogne, fief de l'empire germanique. On sait (*V*. p. 152) que l'archiduchesse Marguerite, tante de Charles-Quint, avait obtenu cette souveraineté de l'empereur Maximilien, son père, en 1507, et qu'après le décès de cette princesse, la Franche-Comté avait augmenté la liste des nombreux États de son neveu, qui, le 10 juin 1556, en fit la cession au roi

Philippe II, son fils, et en informa l'assemblée des États, à Dôle. Dès lors, la Franche-Comté fut sous la juridiction des rois d'Espagne, en leur qualité de prince souverain des Pays-Bas, jusqu'à sa conquête, en 1668, par le roi Louis XIV.

CHAPITRE III.

Trêve de Vaucelles.

Peu de temps avant l'abdication de la souveraineté des Pays-Bas, l'Empereur avait commencé des négociations avec le roi Henri II pour rétablir la paix, et les avait continuées aussi longtemps qu'il fut encore roi d'Espagne.

Philippe, roi de Naples et d'Angleterre, avait proposé à son père de choisir pour médiateur le cardinal Polus, né Anglais et célèbre jurisconsulte qui jouissait à Rome d'une telle influence, que, dans le dernier conclave du 9 avril 1555, après le décès du pape Jules III, on avait résolu de l'élever à la papauté. A son retour en Angleterre, il fut en très-grande faveur auprès de ses souverains, Philippe et Marie. Le roi Henri II agréa sa médiation. (*V.* de Thou, III, p. 12.)

On choisit pour les conférences l'abbaye de Vaucelles, en Cambrésis. L'Empereur, en qualité de roi d'Espagne (car il n'en avait pas encore fait la cession à son fils, celui-ci n'étant aux conférences qu'en qualité de souverain des Pays-Bas), nomma pour plénipotentiaires le comte de Lalaing et Simon Renard. On se souvient de l'habileté de celui-ci dans les négociations du mariage du prince d'Espagne. (*V.* p. 705.)

Le 18 décembre 1555, d'après leurs instructions, les plénipotentiaires rendirent compte de leurs opérations. (La correspondance de Simon Renard et du seigneur de Lalaing est imprimée au tome IV des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle.*)

Le 24 décembre, Simon Renard était revenu à Bruxelles pour avoir de nouvelles instructions de la part de l'Empereur. Le 1er janvier 1556, les deux ministres avaient repris les conférences à Cambrai : elles continuèrent pendant tout le même mois.

Sur ces entrefaites, l'Empereur ayant fait la cession de la monarchie espagnole, le 16 de ce même mois, comme nous venons de l'expliquer, le roi Philippe II signa seul le traité de Vaucelles. Voici le sommaire des articles (*V.* Dumont, IV, p. 78) :

Une trêve, abstinence de guerre et cessation d'armes par terre, par mer, eaux douces, tant au levant qu'au couchant, durera pendant cinq ans.

Rien ne sera innové pendant la trêve, laquelle sera *marchande* et commu-

nicative en tous lieux des deux dominations; elle s'étendra à tous les sujets; réciproquement la justice sera administrée de part et d'autre.

Les Forusci, c'est-à-dire les émigrés de Naples, de Sienne et de Florence, pour cause de luthéranisme et qui s'étaient retirés sur les terres du roi de France et à Genève, depuis l'année 1536, ne pouvaient être amnistiés.

Les lettres de marques et de représailles cesseront.

Du côté de l'Empereur, du roi d'Espagne, et roi d'Angleterre, sont compris, le pape et le saint-siége apostolique, la reine d'Angleterre, le roi des Romains, le roi de Portugal, le duc de Savoie, les républiques de Gênes et de Venise et le duc de Lorraine, mais toujours à l'exclusion des Forusci de Naples.

Du côté du roi Très-Chrétien sont compris, une seconde fois, le saint-siége, ainsi que la reine Marie Stuart d'Écosse (alors mineure), la veuve de Zapolya, roi de Hongrie.

Par un des articles additionnels, le roi Henri II, qui depuis le commencement de la guerre occupait militairement les États de Philibert Emmanuel, duc de Savoie, s'engageait pendant chaque année de la trêve, à lui payer annuellement un revenu égal au plat pays et aux dépendances de la ville d'Ivrée.

Quelques éclaircissements doivent être donnés sur l'exclusion des bannis de Naples par ce même traité. Vingt ans auparavant, le 4 janvier 1536, l'Empereur étant à Naples (*V.* p. 537), avait fait publier un édit rigoureux contre les luthériens. Leur surveillance était attribuée, comme dans les Pays-Bas, aux inquisiteurs de la foi. Un prédicateur célèbre, Bernard Ochin, mêla dans ses sermons, plusieurs principes de la doctrine de Luther. Il avait eu des partisans. Malgré cet édit, il se déclara ouvertement luthérien en 1542. Il se retira dans la ville de Genève, alors un des foyers du calvinisme. Dans ce même temps, plusieurs livres, parmi lesquels il y en avait de Melanchton, furent publiés à Naples. Le 11 octobre 1544, le vice-roi fit publier une pragmatique sanction pour les prohiber. En 1547, l'Empereur avait établi à Naples l'inquisition d'Espagne. Déjà il y en avait un tribunal à Rome. On y choisit les inquisiteurs à envoyer pour organiser celui de Naples; mais le vice-roi s'opposa à donner l'exequatur.

Le 29 mars 1556, dimanche des Rameaux, l'amiral Coligny, le seigneur de Ribier et d'autres ministres français, vinrent à Bruxelles pour sanctionner la trêve. Ils furent introduits dans la maison du Parc. Les seigneurs de la cour, en costume noir et la tête nue, étaient rangés sur les marches de l'escalier.

Coligny présenta à l'Empereur, assis dans sa chambre, une lettre du roi Henri II; l'Empereur ne put l'ouvrir, parce que ses doigts étaient crispés par la goutte. L'évêque d'Arras, qui était derrière lui, s'était offert de l'ouvrir. (*V.* Ribier.) Enfin, il brisa le cachet et rompit le fil qui entourait la lettre, en disant à Coligny: «Que direz-vous de moi, monsieur l'amiral? Ne suis-je pas un « brave cavalier pour courir et rompre une lance, moi qui ne puis ouvrir une lettre. » Il s'informa du roi Henri II, qu'il avait vu enfant, à Madrid, en l'année 1526. C'était rappeler les événements de la captivité du roi François Ier.

CHAPITRE IV.

Dernier séjour de Charles-Quint aux Pays-Bas.

Pendant le mois de juin 1556, l'Empereur alla habiter à égale distance entre Louvain et Bruxelles, à cause d'une épidémie qui ravageait cette dernière ville, l'abbaye des dames de Cortenberg, de l'ordre de Saint-Benoit (*V.* Vanden Esse), et non de Grimberg, comme le disent par erreur quelques historiens. En effet, son médecin rendant compte de sa santé, le 4 juillet 1556, à la reine de Hongrie, date sa lettre de Sterrebeek, près de Cortenberg, où, sans doute, il logeait. Le texte de Vanden Esse est par conséquent exact.

Le 16 juillet (*V.* Vanden Esse), Maximilien, roi titulaire de Bohême et l'infante Marie, fille aînée de Charles-Quint, arrivèrent à Louvain pour régler la dot de cette princesse. Ils étaient attendus par le roi Philippe II, leur cousin, qui les conduisit de Bruxelles, auprès de l'Empereur, le 17 de ce même mois.

Ils avaient été précédés par une lettre de Ferdinand, datée antérieurement, du 27 mai, qui priait avec instance son frère de l'attendre, afin de lui faire une dernière visite avant son départ pour l'Espagne, les affaires de l'Allemagne ne lui permettant pas de partir immédiatement pour les Pays-Bas.

Vanden Esse fait le récit des fêtes, des joutes et des tournois qui eurent lieu tant au palais de Bruxelles qu'à l'hôtel de ville. Le 15 août, Maximilien et Marie partirent avec Philippe II pour rejoindre l'Empereur en la ville de Gand.

En effet, le 14 août, l'Empereur avait quitté sa petite maison du Parc, près du palais de Bruxelles, voulant partir pour l'Espagne. Il était accompagné de ses deux sœurs, les reines Éléonore et Marie, qui avaient persisté dans la résolution de ne point l'abandonner. Il était suivi des ambassadeurs étrangers et d'un grand nombre de gentilshommes du plus haut rang. Le roi Philippe II y arriva le 16 du même mois. Le 18 août, l'Empereur partit de Gand avec sa suite pour se préparer à s'embarquer dans l'île de Walcheren en Zélande. Il arriva au port de Soubourg au sud de Middelbourg. Il fit congédier une grande partie de sa maison impériale qu'il envoya à Ferdinand, son frère. Il conserva seulement cent cinquante serviteurs. « Il ne choisit pour vivre dans sa retraite, dit M. Pichot, « aucun des grands personnages qui avaient contribué à l'éclat de son règne, « par leurs services comme capitaines, ministres ou diplomates. » (*Anecdotes sur Charles-Quint*, p. 82.)

Voici l'indication de quelques serviteurs qui suivirent Charles-Quint dans sa retraite. Parmi les Espagnols, il y avait Salomon Vasquez, son confesseur, qu'il amenait avec lui pour ôter toute espèce de jalousie aux moines de Juste; Martin de Gaztelu, un de ses secrétaires, qu'il avait initié à beaucoup d'affaires secrètes, et Louis Quixada, qui avait été présent à sa deuxième abdication et y

avait apposé sa signature. C'était son plus ancien majordome, colonel d'infanterie espagnole, ayant accompagné Charles-Quint, depuis 35 ans, dans tous ses voyages. Parmi les Flamands (les Belges), il y avait le seigneur De la Chaux, fils du maître d'équitation de l'Empereur, qui avait été son inséparable ami d'enfance, comme nous l'avons déjà fait connaître; Guillaume Malinaeus (Van Male), né à Bruges. Il avait écrit la relation de la célèbre campagne de Tunis. Il portait le titre d'ayuda de camera, titre qui fait connaître qu'il était admis dans l'intimité des relations de Charles-Quint et par conséquent, son confident : nous pouvons même ajouter son ami; le savant docteur Mathys, aussi de Bruges, son médecin; un autre docteur, pupille de Malinaeus, qui prit le soin le plus particulier de la personne de Charles-Quint. Celui-ci lui dictait ses anecdotes. Il y avait aussi un mécanicien italien, Gianello Torriare, né à Crémone, qui avait la charge de régler la marche des nombreuses horloges, un des délassements de l'Empereur. Nous omettons la liste de ses autres serviteurs, parce qu'elle n'offre aucun intérêt historique.

Au commencement du mois de septembre 1556, arrivèrent au port de Sonbourg, pour être témoins de l'embarquement de l'Empereur et des deux reines Éléonore et Marie, ses sœurs, le roi Philippe II, le roi de Bohême Maximilien, fils du roi des Romains, et sa femme, fille de Charles-Quint, Philibert Emmanuel, duc de Savoie, gouverneur général des Pays-Bas, Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, Antoine Perrenot de Granvelle, et tous les autres ministres, ainsi que les ambassadeurs des puissances étrangères.

Le 7 septembre, au moment où Charles-Quint allait descendre avec ses deux sœurs dans le canot qui devait les transporter à bord du navire destiné à les recevoir, il parla en particulier au roi Philippe, lui recommandant de confier le gouvernement des Pays-Bas au prince d'Orange. Il fit venir ensuite auprès de lui le même prince d'Orange, et lui donna des instructions pour aller expliquer à la diète de l'Empire les motifs de son départ. Il lui remit un acte en langue latine, qu'il venait de signer, et qui était destiné à être transmis à la diète. C'était une cession de la souveraineté impériale en faveur de Ferdinand, roi des Romains, son frère. Le prince d'Orange ne voulait pas accepter cette triste mission; mais, sur les instances réitérées de l'Empereur, il s'y résigna.

Nous avons déjà réfuté (V. p. 674) une calomnie qui voulait faire croire que Charles-Quint avait eu l'intention de faire couronner Philippe son fils, roi des Romains, pour être élu ensuite empereur.

D'après l'exposé de l'acte de cession de la souveraineté impériale (V. *Analectes belgiques*, Paris, 1830, I, p. 102), l'on reconnait que ce n'est pas une simple cession, mais une procuration d'une durée illimitée. Charles-Quint ne pouvait se donner de successeur, parce que la dignité impériale était élective.

Il déliait du serment de fidélité tous les membres et sujets de l'Empire, ce qui laissait vacante son autorité impériale. Il en résulta que jusqu'au moment où il reçut dans sa retraite à Juste, le 12 mars 1558, la nouvelle de l'élection de Ferdinand, il continua d'être empereur.

Le prince d'Orange ayant été chargé, comme nous l'avons dit, à son grand regret, de présenter cet acte à la diète de l'Empire et de porter, en même temps, au roi Ferdinand les insignes impériaux, le 18 septembre 1556, un inventaire en fut rédigé à Gand, en présence de l'historien Vanden Esse.

Le prince d'Orange devait être accompagné du docteur George Sigismond Seldius, vice-chancelier de l'Empire, et du docteur Wolfgang Haller, secrétaire (*V.* Loyens, *Synopsis*, etc., p. 374), et de deux autres avocats, témoins de cette cession. (*V.* Léti.) Ils étaient fondés des pouvoirs de l'Empereur pour passer acte notarié en faveur du roi Ferdinand.

Au moment de son départ, l'Empereur remercia et congédia les ambassadeurs étrangers, les magistrats et une cour nombreuse, qui l'avait suivi. Le jeune roi Philippe II, comme l'atteste l'Itinéraire de Vanden Esse, resta auprès lui jusqu'au moment où il monta à bord. Ils s'embrassèrent une dernière fois en versant des larmes, et espérant se revoir en Espagne; mais la Providence en disposa autrement. L'Empereur recommanda à son fils la religion catholique et le bonheur des provinces des Pays-Bas. Les deux reines embrassèrent aussi leur neveu.

La flotte était composée de 15 navires de Biscaye, 20 felouques, 9 autres navires flamands au nombre de 44 et de 21 bâtiments anglais.

Le grand navire principal, appelé *le Faucon*, portait l'Empereur; il jaugeait 565 tonneaux, selon le témoignage de Pontus Heuterus. Il y avait sous le grand mat, qui est l'endroit où le roulis et le tangage sont le moins sensibles, un château avec des fenêtres pour l'habitation de l'illustre malade. Le lit et les principaux meubles usuels étaient suspendus. A l'avant étaient plusieurs cabines pour les gentilshommes de service, au nombre de 20. Les domestiques habitaient l'entrepont.

Le roi Philippe arriva de Watervliet pour voir encore l'Empereur, dit Vanden Esse, le même jour et au moment où l'ancre fut levée, à Ramekens; le ciel était clair et le vent favorable. Il y eut un calme le 17. « Le roi Phi- « lippe II vint une seconde fois voir son père à bord, » dit encore Vanden Esse. Le 18, la flotte passa entre les deux ports des deux rives du détroit, Calais, en France, et Douvres, en Angleterre. Elle fut saluée par un amiral anglais qui monta à bord du navire impérial pour baiser la main du père de son souverain. (*V.* Pontus Heuterus.) Le 22 septembre, la flotte entra dans l'Océan. Le 24, elle aborda heureusement au port de Laredo. La santé de l'Empereur, momentanément rétablie sur mer, était excellente.

LIVRE II.

Depuis l'arrivée de l'Empereur en Espagne, jusqu'à sa mort.

CHAPITRE PREMIER.

Arrivée de l'Empereur en Espagne et au monastère de Juste.

Par des lettres datées de Bruxelles le 11 juillet précédent, et de Gand le 16 août, le roi Philippe II avait envoyé les instructions les plus formelles à sa sœur dona Juana, gouvernante d'Espagne, afin que l'Empereur, leur père, fût reçu solennellement à son débarquement à Laredo. Cependant, aucun logement n'était préparé pour lui et sa suite nombreuse. L'Empereur, ne trouvant personne pour le recevoir, fut très-courroucé. Il se plaignait de ce que, ayant à peine cessé de régner, on n'avait plus d'égards pour lui. En effet, ceux qui auraient dû l'attendre à Laredo, entre autres le connétable de Castille, l'évêque de Salamanque, plusieurs grands d'Espagne et des prélats, y arrivèrent trop tard. L'Empereur y attendait aussi 4,000 ducats.

S'étant calmé, il écrivit à dona Juana, sa fille, régente d'Espagne, de l'attendre à Valladolid. Il partit de Laredo, le 6 octobre 1556, en litière et à petites journées, avec une suite peu nombreuse; le reste alla directement dans l'Estramadure espagnole, au monastère de Juste. Les deux reines le suivaient à une journée d'intervalle. Elles s'établirent à Valladolid.

L'historien de Thou (III, p 70) nous informe que dans les villes d'Espagne qui avaient le droit de tenir des assemblées politiques, deux Hercules revêtus des insignes royaux et aux tuniques armoriées, proclamaient l'empereur Charles cinquième roi légitime des Espagnes, se dépouillant volontairement et généreusement de la puissance royale, et voulant que don Philippe, son fils, à qui il la cède, fût investi de tous les droits de la couronne.

La gouvernante dona Juana et don Carlos, son petit-fils, vinrent au-devant de lui.

Le 13 octobre, l'Empereur fut reçu avec de grands honneurs à son arrivée dans Burgos, capitale de la Vieille-Castille. (*V.* Stirling, *Cloister life*, p. 29.) Il accepta les hommages de l'amirante de Castille, des ducs de Medina Celi, de Medina Sidonia, de Najara, de l'Infantado. Il fut complimenté à l'entrée de la cathédrale par l'ayuntamiento (la municipalité). Les deux reines arrivèrent aussi à Burgos. Le lendemain 14, l'Empereur reçut le duc d'Albuquerque,

vice-roi de la Navarre espagnole, ainsi que le sieur d'Escurra, ambassadeur d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, mère du célèbre Henri IV, son épouse, roi et reine de la Navarre, ayant pour nouvelle résidence Pau, en Béarn. Ils étaient envoyés pour négocier la restitution de la Navarre, au sud des Pyrénées. (Nous nous référons aux détails que nous avons donnés pages 184 à 186, 221 et 369.)

Le 6 juin 1554, l'Empereur, par billet annexé à l'un de ses testaments, laissait le soin de cette restitution à son successeur. (*V.* p. 711.)

Jeter un coup d'œil sur la carte géographique de l'Espagne au XVIe siècle, suffit pour se convaincre de l'énorme échancrure qui serait résultée de cette restitution, et par conséquent de l'avantage, pour le roi Philippe II, d'une conscience de sophiste et peu délicate, d'en conserver le territoire, malgré l'injustice de la prise de possession de la Navarre, en 1515. On assure que le roi Antoine de Bourbon, n'ayant point reçu de réponse favorable du roi Philippe II, fit alliance avec le roi de Fez, en Afrique, pour l'aider à reconquérir le royaume de Grenade, mais que le 8 décembre 1556, un juif d'Afrique vint à Valladolid en informer la gouvernante dona Juana.

Le monastère que Charles-Quint avait choisi pour sa retraite et où il mourut, est situé dans la province de l'Estramadure espagnole, sous l'obédience de l'évêque de Plascencia. Il est appelé actuellement Yuste, en langue espagnole, Juste ou Saint-Just en langue française : il est sous le patronage d'élection de ce saint. Il est à présumer que c'est par une homonymie très-rapprochée avec le nom qui nous parait être celui d'un ruisseau appelé Iuste qui circulerait au pied des édifices de ce monastère. Le nom du patron canonique est saint Cristobal, l'un des saints Christophes d'Espagne, ce qui est attesté par le *Diccionario geographico-historico-statistico de la Espana*, publié à Madrid en 1850, par M. Madoz. Quelques détails historiques sont nécessaires.

En l'année 719, les Maures d'Afrique, étant les conquérants de l'Espagne, après la victoire de Xerés de la Frontera, plusieurs Espagnols s'établirent à Juste dans une solitude délicieuse, entourée de montagnes presque inaccessibles et d'épaisses forêts. Six cents ans plus tard, c'était un ermitage selon la règle de Saint-Jérôme, établie en l'année 1380, en Italie, et constituée, en 1408, par une bulle. Ces ermites étaient ecclésiastiques, mais libres, c'est-à-dire qu'ils ne faisaient point de vœux monastiques. Nous ajouterons d'après M. Madoz que le couvent de Juste ou Yuste fut incendié pendant la guerre de l'indépendance; les édifices en ont été chétivement reconstruits.

Nous avons dit à la page 232, que le roi Ferdinand le Catholique étant malade en 1515, peu de temps avant sa mort, vint habiter Plascencia, ville peu éloignée de ce monastère, à cause de la pureté de l'air, pour rétablir sa santé. Nous avons dit aussi (*V.* p. 425) que l'empereur Charles-Quint et l'impératrice Isabelle de Portugal, sa femme, décédée à Tolède le 1er mars 1539 (*V.* p. 565), avaient formé le projet de se retirer du monde et d'habiter auprès de Plascencia, le monastère de Juste : ils le visitèrent ensemble. (*V.* Sepulveda, II, p. 546.)

Ce fait est confirmé par l'historien Tondera (*V.* Leti, IV, p. 250.) Charles-Quint aurait visité une seconde fois le monastère en l'année 1542, trois ans après la mort de l'impératrice et il aurait dit à ses courtisans : « Voilà un « véritable lieu pour la retraite d'un Dioclétien. »

Lorsqu'en 1554 (*V.* p. 705) le prince d'Espagne don Philippe partait de Valladolid pour aller épouser Marie, reine d'Angleterre, il visita ce monastère par ordre de son père, qui ne faisait pas un secret du projet de s'y retirer.

Le 14 novembre 1556, l'Empereur était à Xarandilla ou Jarandilla, aux environs du monastère de Juste. Les constructions de sa demeure, dont il avait envoyé, de Bruxelles, les plans depuis l'année précédente, n'étaient pas achevées. Il logea chez le comte d'Oropeza, bienfaiteur de ce monastère. Il fit venir auprès de lui le frère Juan de Ortega, général de l'ordre de Saint-Jérôme en Espagne, pour lui donner des instructions. Il fit loger les personnes de sa domesticité au village de Coaccos, dans les environs; ils y demeurèrent jusqu'à son décès.

Le 25 novembre, il visita les travaux; il manifesta toute sa satisfaction au frère prieur Martin de Angulo.

L'Empereur, dès le mois de janvier 1555, avait envoyé de Bruxelles un architecte pour surveiller la construction de sa demeure, dont le modèle était le même que celle où il était né à Gand; il lui avait recommandé de faire des cheminées dans tous les appartements et d'apporter des Pays-Bas un poêle modèle pour les chauffer, selon l'usage flamand, alors inconnu en Espagne.

Ce bâtiment était adossé au sud du mur mitoyen de la petite église du monastère, dont l'autel, selon la liturgie, était à l'orient. Il y avait dans la muraille du sud une porte de communication en biais, de manière que de sa chambre à coucher et de son lit, l'Empereur pouvait entendre l'office divin. Sur l'autre côté au mur mitoyen du nord était le monastère.

Ses appartements étaient meublés avec simplicité. Il y avait fait placer quatre portraits de l'impératrice défunte (*V.* p. 565) et les portraits de ses enfants. Il y fit aussi placer les blasons de ses armoiries impériales, car il était encore empereur régnant en Allemagne, comme nous l'avons dit page 728.

Sa bibliothèque se composait de quelques livres de science tels que l'Almageste de Ptolémée, les œuvres de Pline, l'Astronome impérial de Santa-Cruz, les Commentaires de César, en traduction italienne, la Consolation de Boëce, une Somme, deux livres d'Heures, deux psautiers, un missel, etc. Il y avait aussi le roman du chevalier délibéré, allégorie de l'expédition du duc Charles le Téméraire, son bisaïeul, écrit par Olivier de la Marche, historiographe du roi-archiduc son père; la savante et judicieuse histoire de ses campagnes en 1546 et 1547 par D'Avila, traduite du latin par Van Male, plusieurs cartes marines dont l'amiral Doria lui avait hommage avec des instruments de mathématiques, le manuscrit précieux de ses Commentaires, publiés sous le nom de D'Avila (*V.* p. 649), et qu'il avait commencés pendant une de ses navigations en descendant le Rhin.

Il y avait aussi un orgue et plusieurs horloges dans ses appartements, car il aimait beaucoup la musique, ainsi que la mécanique et l'horlogerie.

De ses appartements, il communiquait au jardin : il avait envoyé un jardinier de Bruxelles avec l'architecte; il les fit partir avec leur chef, Louis Quixada.

L'Empereur ne put s'établir dans sa demeure que le jour de la Saint-Blaise, le 3 février 1557, à trois heures après-midi. Il se fit transporter du château du comte d'Oropeza, en litière, dans un fauteuil porté par deux gentilshommes. Il avait à sa droite, à cheval, le comte d'Oropeza et Ferdinand de Tolède, et à sa gauche le sire De la Chaux, son ami d'enfance, et Louis Quixada, son maître d'hôtel. Ils étaient suivis par d'autres gentilshommes, ainsi que des hallebardiers qui avaient tristement jeté leurs armes à terre en sortant du château du comte d'Oropeza, parce qu'elles devenaient inutiles au nouveau cénobite.

A son arrivée, les cloches du monastère sonnèrent à toute volée. A l'entrée, il était attendu par le général de l'ordre de Saint-Jérôme, le frère Ortega, que nous avons déjà fait connaître, par le prieur du couvent, Fray Martin de Angulo (tous deux revêtus de la chappe), et par un autre frère, prieur de Guadeloupe.

Ils lui présentèrent leurs hommages et lui baisèrent la main. Les autres religieux s'avancèrent, et mirent tant d'empressement à lui baiser la main, qu'il la retira en s'écriant en langue espagnole : « Grâce, mes frères, vous me faites mal. » (*V.* msc. n° 21,381 de la Bibliothèque de Bourgogne.) Une foule de spectateurs se pressait autour de lui. Il avait les larmes aux yeux. Il fut porté directement dans la chapelle, au pied de l'autel : un *Te Deum* solennel fut chanté, et ensuite des prières furent dites pour sa personne, en qualité d'empereur. Ces prières continuèrent à être dites à tous les offices, selon l'usage, de même qu'actuellement le *Domine, salvum fac regem*.

Quelques jours auparavant, le 31 du mois de janvier, il avait désigné les personnes qu'il congédiait et qui pouvaient s'en retourner dans leurs foyers. Parmi le personnel qu'il conserva (*V.* msc. n° 21,381 déjà cité), on remarque Juan Regla, hiéronymite, son nouveau confesseur (*V.* p. 727); le prieur fray Martin de Angulo; Louis Quixada, son majordome; Martin de Gastelu, son secrétaire; Henri Mathys (de Bruges), son médecin; Gianello, son horloger : ainsi que d'autres personnages jusqu'au nombre de 50, pour la plupart nés aux Pays-Bas.

Pendant les premiers temps de sa retraite, plusieurs grands seigneurs s'y présentèrent pour lui rendre hommage; mais il ne voulut point les recevoir. S'il eût admis à son audience tous ceux qui la demandaient, sa retraite se serait changée en une cour nouvelle; mais ils étaient pour la plupart renvoyés soit à dona Juana, sa fille, gouvernante générale d'Espagne à Valladolid, soit au roi Philippe II, son fils, aux Pays-Bas. Il ne fit exception que pour son hôte de Jarandella, le comte d'Oropeza, le duc d'Escalone, le duc d'Arcos, le comte d'Olivarès, don Juan de Vega, président du conseil royal, et don Léopold d'Autriche, évêque de Cordoue, son oncle, fils naturel de l'empereur Maximilien.

Mais il n'en continua pas moins d'être en relation de correspondance politique

et de conseils avec dona Juana, sa fille, et avec le roi Philippe II son fils. « L'Empereur, dit M. Mignet, écoutait ardemment la lecture des dépêches de « Flandre et d'Italie que lui lisait Gastélu, son secrétaire. Après les avoir « entendues, il disait toujours : N'y en a-t-il plus? »

CHAPITRE II.

Caractère du pape Paul IV.

Le pape Jules III étant décédé le 23 mars 1555, avait eu pour successeur Marcel II le 9 avril suivant, et qui avait, disent les *Auteurs de l'art de vérifier les dates*, un zèle ardent pour la réformation des abus. Il aurait suivi l'exemple d'Adrien VI, notre compatriote, (*V.* p. 595) mais il mourut le 30 du même mois d'avril. Le pape Paul IV lui succéda. Il entravait en Italie le nouveau gouvernement du roi Philippe II. Nous avons déjà expliqué (*V.* p. 723) l'animosité de ce souverain pontife contre l'Empereur, et ses sarcasmes lorsqu'il eut appris l'abdication de la souveraineté des Pays-Bas, en disant que Charles-Quint était frappé d'aliénation mentale, comme la reine Jeanne, sa mère défunte.

Paul IV était né en 1476. Il était âgé, par conséquent, d'environ 80 ans, lorsque, le 23 mai 1555, il avait été élu souverain pontife, après Jules III et le pontificat éphémère de Marcel II. Il avait passé toute sa jeunesse et une partie de l'âge mûr, jusqu'à 44 ans, dans des temps antérieurs au commencement du luthéranisme, lorsque la puissance temporelle des papes n'avait pas encore été anéantie dans les États protestants de la moitié septentrionale de l'Allemagne, dans la Prusse ducale, le Danemark, la Norwége, la Suède, en Angleterre, et même en Écosse, et lorsque des souverains, tels que Charles-Quint, Ferdinand et d'autres avaient cessé de reconnaître cette puissance temporelle des papes, mais en conservant l'obédience de leur puissance spirituelle.

Paul IV voulut soumettre à son ancienne vassalité pour le royaume de Naples, sa patrie, le roi Philippe II. Il avait oublié que par un accord de l'année 1516, entre Charles-Quint, roi d'Espagne, ou, pour mieux dire, roi d'Aragon, n'étant pas encore empereur, et le pape Léon X, l'ancien hommage contracté, en 1265, par Charles d'Anjou, avant son investiture de la couronne royale de Naples, avait été réduit au simple souvenir de l'hommage d'une haquenée (*V.* p. 238), et qu'en l'année 1518, lorsque Charles faisait des démarches pour être roi des Romains et ensuite Empereur, un second traité avec le même pape Jules II avait confirmé celui de l'année 1516. (*V.* p. 254.)

Enfin, pendant les négociations à Barcelone, en 1529, de Mercurin de Gattinara et de Nicolas Perrenot, ministres de Charles-Quint (*V.* p. 461), avec

les ministres du pape Clément VII, pour le couronnement de l'Empereur à Bologne, il fut stipulé par l'article 2 que l'Empereur se déclarait l'avocat, le défenseur et le protecteur du saint-siége, et qu'en sa qualité de roi de Naples, il en était vassal; qu'il continuerait, en conséquence, la simple redevance féodale d'une haquenée. Il résultait de ce traité que la maison d'Autriche, succédant à la maison d'Aragon, ne pouvait plus être évincée du royaume des Deux-Siciles. Nous ignorons si cette redevance fut envoyée par Charles-Quint en 1554, lorsqu'il céda ce royaume à son fils et que le pape Jules II sanctionna la cession du royaume de Naples, comme nous l'avons dit page 734.

C'était donc à tort que le pape Paul IV avait été mécontent de ce qu'en 1554, l'Empereur, étant à Bruxelles, avait conféré, sans le consentement préalable de la cour de Rome, le titre de roi de Naples à Philippe, son fils, qui était au moment de débarquer en Angleterre pour aller y épouser la reine Marie.

Le 15 décembre 1556, le souverain pontife, voulant rétablir sa suzeraineté temporelle sur ce royaume, avait proposé au roi Henri II de rompre la trêve de Vaucelles, conclue le 5 février. (*V.* p. 725.) Il fit ensuite une ligue secrète avec ce roi, afin d'attirer les Français en Italie; ce qui eût été le renouvellement des guerres si heureusement terminées par le traité de Crespy, en 1544. (*V.* p. 631.) L'Empereur avait pu, dans sa retraite de Juste, se procurer adroitement une copie de l'acte de cette ligue secrète; il l'envoya à son fils à Bruxelles. Le roi Philippe II ordonna aussitôt au duc d'Albe, vice-roi de Naples, d'envahir le territoire méridional des États-Romains, et même de s'emparer de la ville de Rome; ce qui aurait été le renouvellement des désastres de l'an 1527, lors de sa conquête par le connétable de Bourbon. (*V.* p. 437.)

Les événements de cette guerre nous mèneraient trop loin hors de notre récit, Il nous suffit de dire que le pape Paul IV avait eu le projet d'excommunier le duc d'Albe, et même Charles-Quint et Philippe II; mais le 14 septembre 1557, après la victoire de Saint-Quentin, remportée le 10 août précédent par le prince Emmanuel Philibert de Savoie et le comte Lamoral d'Egmond, il fut contraint de faire la paix avec le roi Philippe II.

L'anecdote suivante envers l'inquisiteur général d'Espagne va prouver que l'Empereur avait conservé son énergie de caractère. Un emprunt d'urgence avait été demandé à la noblesse espagnole, pour subvenir aux frais de la guerre soutenue par le roi Philippe II, aux Pays-Bas, contre la France. L'inquisiteur général avait été le seul qui se fût refusé à l'élan de la générosité nationale. L'Empereur écrivit à ce prélat une lettre de reproches. On y lisait entre autres : « C'est avec peine que j'ai appris cela de votre part, de vous qui êtes ma « créature, mon ancien serviteur, et qui depuis tant d'années jouissez des « revenus épiscopaux. Je vous prie et je vous engage fortement d'aider mon fils, « en envoyant la somme demandée en son nom. Je sais que si vous le voulez, « vous pouvez le faire, ou tout au moins pour la majeure partie. S'il en était « autrement, le roi ne laisserait pas de commander qu'il y soit pourvu, et moi « de le lui conseiller. »

L'Empereur ne se borna pas à la menace, il écrivit à la gouvernante, sa fille, de l'exécuter; mais l'inquisiteur général transigea pour 50,000 ducats. Contrairement à la résistance de l'inquisiteur général, l'archevêque de Tolède, totalement dévoué à l'Empereur et au roi don Philippe, comme nous l'expliquerons plus loin, avait versé 400,000 ducats. L'Empereur emprunta, entre autres, au duc d'Escalone plusieurs milliers de quintaux d'alun, qu'il fit vendre. De tout cet argent, dont nous ne citons que ces trois articles, il conseillait à sa fille d'envoyer, sans retard, 550,000 ducats au duc d'Albe, commandant de l'armée d'Italie, et 400,000 autres ducats au roi, en Flandre, et d'ajouter à l'envoi pour l'Italie, un renfort de troupes espagnoles, qui partirent d'un des ports de la Catalogne, pour commencer les hostilités dans les États-Romains.

CHAPITRE III.

Négociations du prince d'Orange pour la cession de l'Empire au roi Ferdinand.

Il nous reste, sous le rapport politique, à rendre compte de l'élection de Ferdinand, roi des Romains, à l'Empire. Nous avons fait connaître (*V.* p. 728) l'acte de procuration que l'Empereur, son frère, avait signé le 7 septembre 1556, au moment de s'embarquer pour l'Espagne, à Soubourg en Zélande.

Nous avons dit (*V.* p. 60) qu'en 1493, l'élection de Maximilien, déjà roi des Romains, se fit sans opposition, après le décès de l'empereur Frédéric III, son père. Il y avait urgence, *sede vacante.* Nous avons expliqué aussi (*V.* p. 303), en 1519, l'élection de Charles-Quint. Elle éprouva des obstacles par la concurrence du roi François Ier. Mais, en 1556, il n'y avait point d'urgence pour l'élection de Ferdinand; ce fut un des motifs qui la retardèrent pendant environ un an et demi. Nous rendrons compte des autres motifs.

La célèbre *bulle d'or* de l'empereur Charles IV, publiée dans sa première partie à Nuremberg, le 10 janvier 1356, et dans son autre partie à Metz, le jour de Noël de la même année, était la loi fondamentale de la constitution de l'Empire. Il faut observer que le nom de bulle d'or était déjà en usage depuis le règne de Lothaire II (1125-1137), pour désigner les actes scellés du grand sceau.

Selon cette bulle d'or, il y avait, entre autres dispositions :

Élection de l'Empereur à Francfort, à la pluralité des suffrages des sept électeurs. Il sera sacré à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Cologne.

Les sept électeurs étaient les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trêves, le roi de Bohème, le comte palatin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg.

Il ne pouvait y avoir qu'un empereur et un roi des Romains; ce qui interdisait implicitement l'association à l'une ou l'autre de ces dignités suprêmes.

Ces associations avaient antérieurement été la cause des déchirements et des guerres civiles depuis le règne des fils de Louis le Débonnaire, en l'année 840.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur le récit que plusieurs historiens prétendent être faux, que depuis l'année 1548, Charles-Quint avait voulu instituer l'infant don Philippe, son fils, en qualité de roi des Romains (*V.* p. 674), afin qu'il devînt ensuite empereur au détriment du roi Ferdinand. Nous n'en ferons également aucune mention, parce que ce serait sortir du cadre de l'histoire politique que nous finissons. Nous dirons succinctement que par un acte du 9 mars 1551, Ferdinand, roi des Romains, avait déclaré que s'il venait en l'administration de l'Empire après les jours heureux de l'Empereur son seigneur et frère, si Dieu veut qu'il lui succède, ne pouvant continuellement être en Italie, et se confiant en la capacité de don Philippe, alors prince d'Espagne, son neveu, il l'instituerait son lieutenant et gouverneur tout entier en Italie. (V. *Introd. à la retraite de Charles-Quint* par M. Gachard, p. 140.)

Cet acte officiel nous paraît être la conséquence de la cession du duché de Milan, faite le 28 octobre 1540 (*V.* p. 592) à ce jeune prince, et aussi de la proposition faite en 1550 par Charles-Quint. (*V.* p. 675.) C'était une précaution qu'il avait prise pour lui assurer l'assistance impériale si les Français menaçaient de nouveau d'envahir ce duché.

Le pape Paul IV fit la première opposition à la renonciation de l'Empire par Charles-Quint déclarant, à l'ambassadeur don Guzman qui l'en informa, que préalablement il fallait son autorisation par une bulle. (*V.* Léti, IV, p. 236.) Les électeurs catholiques, malgré les démarches faites depuis six mois, étaient peu disposés à l'accepter; ils alléguaient pour motif que Ferdinand était par ses États autrichiens l'un des plus puissants princes de l'Allemagne. Les électeurs luthériens y ajoutaient que Ferdinand était beaucoup plus sévère que Charles-Quint en ce qui concernait la réformation religieuse.

Cependant, le prince d'Orange avait présenté à la diète assemblée à Spire l'acte de cession que nous avons fait connaître page 728. En conséquence, le collége des électeurs, au commencement de l'année 1558, s'assembla à Francfort conformément aux dispositions que nous avons citées de la bulle d'or. Auguste, électeur de Saxe, successeur en 1553 de Maurice, son frère, décédé sans héritier mâle, peu de temps après le traité de Passau (*V.* p. 691), et qui avait reçu des lettres particulières de Charles-Quint en faveur de l'élection de Ferdinand, déjà roi des Romains, prononça un discours dans le même sens. C'était ainsi qu'en 1519, l'électeur Frédéric III, un de ses prédécesseurs, avait déterminé l'élection de Charles-Quint. (*V.* p. 306.) Il disait entre autres dans ce discours : « Si c'est à « nous qu'appartient le droit d'élire l'Empereur, comme nous en avons cent et « cent exemples, pourquoi ne serions-nous pas aussi en droit d'agréer la cession « qu'un empereur par nous élu, fera en faveur du roi des Romains, que nous « avons aussi élu. » L'électeur ajoutait en ce qui concernait l'opposition faite par Paul IV : « que le pape soit respecté et reconnu par les princes catholiques, « dans les choses qui regardent l'autorité spirituelle, cela doit être; qu'on lui

« conserve et augmente cette autorité; mais que nous soyons spoliés de nos « droits temporels, qui ne concernent point le saint-siége, nous ne pouvons y « consentir, sans nous faire tort à nous-mêmes. » (*V.* Léti, *loco citato.*)

Malgré ce discours, il ne fut pas encore possible aux électeurs de s'entendre. Ce fut seulement le 24 février 1558 que le prince d'Orange fut admis à la séance de la diète assemblée à Francfort. Y était-il porteur de nouvelles lettres que l'Empereur lui aurait envoyées de sa retraite à Juste? nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, ce fut le 12 mars suivant que la diète nomma Ferdinand empereur.

Paul IV se refusa à couronner le nouvel empereur.

Depuis cette époque, la diète germanique, composée de catholiques et de protestants, renonça au couronnement de l'empereur par le pape. C'est à Paul IV qu'il faut attribuer la fin de cette formalité. D'ailleurs depuis plusieurs siècles, elle était inutile, comme nous allons l'expliquer. Lorsque, en l'année 800, Charlemagne voulut séparer l'Église latine et l'empire français de la suprématie de l'empereur d'Orient et de l'influence du patriarche de Constantinople, pour rétablir l'empire d'Occident qui n'avait plus eu de souverain depuis l'année 476, il avait fait usage de l'autorité spirituelle du pape, évêque de l'ancienne Rome, ou, en d'autres termes, de l'ancienne capitale de l'empire romain, la nouvelle résidence impériale étant alors à Constantinople. Ce couronnement par le pape fut nécessaire dans les siècles qui suivirent le règne de Charlemagne, mais l'empire chrétien de Constantinople ayant été conquis en 1453 par les Turcs, cette cérémonie devenait inutile.

Voici ce qui est plus grave que la cérémonie d'un couronnement; c'est au même pape Paul IV qu'il faut attribuer la séparation définitive de l'Angleterre de la communion romaine. En effet, lorsque la reine Elisabeth succéda le 17 novembre 1558, à la reine Marie, sa sœur consanguine, qui venait de décéder, elle fut couronnée selon le rite catholique romain, le 15 janvier 1559, par l'évêque de Carlisle. Elle fit proposer par l'ambassadeur de la reine, sa sœur défunte, à la cour de Rome, la continuation des relations avec le royaume d'Angleterre. Le pape Paul IV, au lieu d'accepter cette offre avec bonté, fit valoir que ce royaume depuis l'année 1213, était vassal du saint-siége par une donation que le roi Jean avait faite publiquement à Douvres. Ce malheureux événement de ce prince pour se relever de l'excommunication, n'était que trop connu. Le pape Paul IV fit plus encore : il objecta que la nouvelle reine Élisabeth était une bâtarde, le mariage de Henri VIII, son père (*V.* p. 521), avec Anne de Boulen n'étaut pas validé.

Aussitôt que Charles-Quint, dans sa retraite à Saint-Jérôme de Juste, fut informé de l'élection de Ferdinand, son frère, à l'Empire, il fit appeler le père Juan de Regla, son confesseur, et lui dit deux choses mémorables : par la première, il ordonna que dans les prières de la messe, son titre d'empereur ne fût plus prononcé et qu'on y substituât le nom de Ferdinand. Il disait : « Il me suffit de mon nom de Charles, parce que je ne suis plus rien. » Par la seconde, il fit convoquer ses officiers pour leur faire part de cette nouvelle. Dès ce moment, il fit disparaître de ses appartements les blasons de ses armoiries impériales.

CHAPITRE IV.

Dernières affaires de famille et décès de Charles-Quint.

Les deux reines Éléonore, douairière de Portugal et de France, et Marie, douairière de Hongrie, dont nous avons annoncé l'arrivée et l'établissement à Valladolid au mois d'octobre 1556 (*V.* p. 730), étaient arrivées le 28 septembre 1557 à Juste et s'établirent à Jarandilla. Nous n'avons trouvé nulle part que l'infante dona Juana ait fait une visite à son père.

Les deux reines prirent congé de Charles-Quint le 13 décembre. Elles partirent pour Badajoz. La reine Éléonore espérait y voir l'infante Marie de Portugal, sa fille unique, née en 1520, de son mariage avec le roi Emmanuel. (*V.* p. 91.) Elle désirait l'avoir auprès d'elle ; mais elle éprouva le chagrin que cette princesse, âgée de 37 ans, préférât le séjour de Lisbonne, quoique l'Empereur le lui eût ordonné depuis la fin de l'année 1556.

Elle quitta sa mère le 7 février 1558. Les deux reines partirent alors de Badajoz le 16 du même mois. La santé de la reine Éléonore, déjà délabrée, se détériora. Elle vint à Talaveruela; elle y fut dangereusement malade d'un asthme. Elle y mourut le surlendemain vendredi, 18 février. La reine de Hongrie, sa sœur et toujours son amie intime, qui ne l'avait point quittée depuis son retour de France en l'année 1547 (*V.* p. 659), était dans la désolation. Elle vint le 13 mars 1558 au monastère de Saint-Jérôme de Juste, afin de consoler l'Empereur qui était d'autant plus accablé de chagrins qu'il avait reçu la nouvelle que les Français avaient conquis sur les Anglais, sujets de Philippe, son fils, qui était encore à cette époque roi d'Angleterre, la reine Marie n'étant pas décédée, le 8 janvier de la même année, la ville de Calais, et quelque temps après, celle de Guines. Ainsi, les Anglais ne possédaient plus rien sur le continent.

La reine Marie s'était établie à Cigalès, à deux lieux au sud de Valladolid. Le 28 juin 1558, l'archevêque de Tolède, nouvellement consacré, comme nous le dirons plus loin, et arrivé des Pays-Bas, lui proposa, de la part du roi Philippe II, de reprendre le gouvernement général de ces provinces. Philippe II et Charles-Quint lui écrivirent plusieurs fois pour réitérer cette même demande. Elle s'y refusa longtemps et n'y consentit que le 9 septembre. (V. *Retraite et mort de Charles-Quint*, par M. Gachard, I, p. 356.) Elle allait s'embarquer au port de Laredo, lorsqu'elle y fut informée, comme nous l'expliquerons plus loin, que l'Empereur, son frère, était décédé le 21 du même mois de septembre. Elle revint à Cigalès, sa résidence habituelle, souffrant d'une cardialgie. Elle en mourut le 18 octobre 1558, ayant eu le chagrin d'avoir vu mourir son frère

un mois avant elle. (*V.* p. 742.) Par un testament daté de Cigalès le 27 septembre précédent (V. *Papiers d'État,* IV, p. 510), elle voulait être inhumée dans le même endroit que la reine Éléonore, sa sœur. Elle ordonnait que ses obsèques fussent modestes et que le plus gros de la dépense fût converti en aumônes.

Les pratiques de dévotion étaient les principales occupations de Charles-Quint. Chaque jour, par son ordre, deux messes se disaient, à la chapelle de Juste, pour son père et sa mère, une troisième pour l'impératrice, et une quatrième pour lui, avec les mêmes prières que les autres. (*La quarta missa era pov luy con las mismas oraciones.*) Ses serviteurs (*Sus criados*) y assistaient. Il y avait en outre une messe solennelle célébrée les jeudis en l'honneur du Saint-Sacrement, et celles qu'il faisait dire afin que Dieu donnât à son fils la santé et le succès de ses armées, et d'autres messes pour les chevaliers de la Toison d'or, lorsqu'il apprenait le décès de l'un d'eux. (V. *La retraite de Charles-Quint,* etc., M. Backhuisen, page 35.)

L'Empereur avait eu alternativement des périodes aiguës de sa maladie et des recouvrements de santé. Il avait été malade depuis le 10 jusqu'au 24 août 1558.

Un jour que l'Empereur se trouvait en meilleure santé et mieux disposé que jamais on reconnaît ici les symptômes de la phthisie pulmonaire (*V.* p. 714), il fit appeler son confesseur : « Fray Juan, lui dit-il, je me sens bien portant, « soulagé et sans douleurs : que vous semble-t-il, si je faisais le service funèbre « de mes aïeux et de l'impératrice? Le confesseur approuva cette idée. Le ser- « vice fini, fray Juan, continua-t-il, je désirerais bien faire mes obsèques « également et y assister de mon vivant : que vous en semble-t-il? Le religieux « fondit en larmes, et ce ne fut qu'en sanglotant qu'il put répliquer : Vive « Votre Majesté! comme nous le désirons tous; à Dieu ne plaise qu'elle nous « annonce sa mort avant l'heure! » Le lendemain matin (31 août 1558), un catafalque entouré de cierges était posé au milieu de l'église. Charles et tous les officiers de sa maison étaient présents, en deuil. Ce triste spectacle fendit le cœur de tous les assistants. (*V.* La relation de M. Backhuisen, p. 44.)

Plusieurs écrivains modernes ont révoqué en doute et même nié, sans pouvoir citer aucun témoignage à l'appui de leur dénégation, que Charles-Quint ait fait célébrer ses obsèques en sa présence. Il nous semble qu'on ne doit pas juger cet événement par l'esprit de froideur religieuse des temps actuels, mais par la ferveur ascétique du temps où Charles-Quint était au monastère de Saint-Jérôme de Juste. Il suffit d'ouvrir les livres hagiographiques, pour trouver les fréquents exemples de saints personnages qui se délectaient en pensant au moment où la mort devait leur ouvrir l'entrée d'un autre monde, pour arriver au bonheur éternel. Quelques historiens ont prétendu que Charles-Quint était couché dans le cénotaphe, supposition absurde qui se réfute d'elle-même. On célébrait les honneurs funèbres, *las houras*, un service de commémoration, et non celui de la sépulture. Il était présent au milieu de ses serviteurs (*presente con sus criados*), comme nous l'avons dit ci-dessus.

L'après-midi, après célébré ses obsèques « Charles, dit la relation de « M. Backhuisen (p. 45), se fit asseoir dans la cour de son habitation. Tourné « vers l'occident et les yeux fixés sur le cadran solaire de Gianello, il resta « absorbé dans ses pensées. D'abord il ordonna qu'on lui apportât le portrait de « feu l'impératrice. Il le regarda pendant quelque temps; puis il se fit apporter « une peinture représentant le Christ au Jardin des Oliviers, et enfin, après « l'avoir longuement contemplée, il demanda un troisième tableau, celui du « Jugement dernier. Tout à coup un frisson le prit; il se tourna vers le docteur « Mathys, son médecin, et lui dit : Je me sens indisposé, docteur. (*Malo me « siento, doctor.*) A ces mots, ses gentilshommes accoururent et le portèrent « au lit, qu'il ne quitta plus depuis. » Dès ce moment, le fidèle Quixada ne quitta plus le chevet du lit de son maître.

Le lendemain, 1er septembre, Louis Quixada écrivit à la princesse dona Juana pour l'informer de l'indisposition grave de son auguste père. (V. *Retraite,* etc., par M. Gachard, I, p. 324.) Il lui demanda, par ordre de l'Empereur, de lui envoyer en consultation le docteur Cornélius, qui était en ce moment auprès de la reine Marie. L'Empereur, le même jour, se confessa et communia. Le 9 du même mois, il signa le codicile de son dernier testament qu'il avait fait à Bruxelles le 6 juin 1554 (*V.* p. 711), et dont il s'était occupé depuis ce jour jusqu'au 1er septembre 1558. On y lit : *Fecha en San Geronimo de Juste*, ce qui désigne comme nous l'avons expliqué, à une notice académique, du 4 août 1856, que le nom officiel de ce monastère était celui de Iuste, que nous prononçons Juste dans notre langue. Ces deux actes sont imprimés à la page 639 du t. IV de l'édition d'Anvers, de *l'Hist. de Charles-Quint*, de Sandoval. Nous ajouterons que le 22 mars 1559, le roi Philippe II donna aux exécuteurs testamentaires son adhésion, par une charte datée de Bruxelles. (*V.* Sandoval, IV, p. 667.) Ce testament renfermait, entre autres dispositions politiques, l'ordre de la succession de sa famille. Nous nous abstiendrons de rendre compte des dispositions pieuses de ce grand prince et de ses largesses en faveur des personnes de sa domesticité.

Les deux docteurs promirent à Charles une prompte guérison. Son confesseur tarda de lui donner l'extrême onction.

Son état fébrile ne fut pas alarmant avant le 17 septembre; alors seulement les docteurs Mathys et Cornelius eurent des craintes sérieuses. (V. *Retraite,* etc., par M. Gachard, I, p. 368.)

Le 18 septembre, l'Empereur s'était évanoui pendant assez longtemps. Son état s'était ensuite amélioré. Le lendemain, 19, son confesseur lui administra l'extrême onction et le viatique. Le 20, à midi, l'archevêque de Tolède, fray Barthelemy de Carranza, son protégé et son ami, arrivait en hâte. C'était la gouvernante dona Juana qui l'envoyait à son père. Nous expliquerons plus loin les persécutions dont le grand inquisiteur d'Espagne et le pape Paul IV accablèrent ce prélat. L'Empereur le fit entrer dans sa chambre et lui dit qu'il n'était pas dans un état capable de lui parler d'affaires; il l'envoya dîner à

Coaccos, quoique le père prieur lui eût offert un logement dans le monastère. L'archevêque, après avoir dîné, revint dans les appartements de l'Empereur; mais il ne fut point reçu, quoique don Louis d'Avila, commandeur mayor d'Alcantara, qui était arrivé avec l'archevêque, le comte d'Oropeza, et don Ferdinand de Tolède, eussent été introduits auprès de Sa Majesté. L'archevêque demanda à Louis Quixada pour quel motif l'Empereur ne voulait pas le recevoir. Quixada lui répondit que le père confesseur avait sollicité pour lui cette faveur, mais que l'Empereur, ayant l'intention de s'occuper uniquement du salut de son âme, avait fait un signe négatif avec la tête. Quixada ajouta : « Plût à Dieu « que tous les prélats de l'Espagne soient présents ici en ce moment, cela serait « très-agréable à Sa Majesté. » Cette réponse satisfit l'archevêque.

Au commencement de la soirée, l'Empereur était dans une douce et paisible agonie. Il avait toute la plénitude de ses facultés intellectuelles. L'archevêque entra spontanément dans la chambre de l'auguste mourant; tous les seigneurs qui étaient au monastère, entrèrent avec lui; il s'approcha du lit. Il dit à l'Empereur, entre autres exhortations : *Senor, ya es hecho*, ce qu'on peut traduire en français par ces mots : Tout est fini. Il commença à réciter le *de profundis*. L'Empereur lui demanda le crucifix que l'impératrice mourante avait eu dans les mains. Il le prit dans les siennes; bientôt il fut trop faible pour le tenir. L'archevêque le reprit, le lui montra, et le posa ensuite sur son cœur. Vers huit heures du soir, l'Empereur commençait à défaillir. Il fit allumer le cierge bénit que Louis Quixada lui mit dans les mains en l'y tenant.

L'Empereur, ne pouvant plus parler, répondit par des signes de tête, qui témoignaient de son entière présence d'esprit. Pendant toute l'agonie, le docteur Mathys, son ami fidèle, continuait d'être au pied du lit. On fit observer à l'Empereur, après minuit, que c'était le jour de la fête de saint-Mathieu, apôtre et évangéliste (le 21 septembre), son second patron : l'autre était l'apôtre saint-Mathias (le 24 février). Cette remarque lui fut agréable. L'archevêque et les seigneurs s'étaient retirés à une extrémité de l'appartement, pendant que le docteur Mathys, constammant au pied du lit, suivait toutes les phases des approches de la mort. Après deux heures du matin, tandis que les religieux commençaient dans le cœur de l'église le chant des matines, le docteur dit : *Jam moritur*. L'Empereur s'écria d'une voix ferme : *Jésus!* Il expirait avec la sérénité d'un pieux chrétien.

CHAPITRE V.

L'Inquisition d'Espagne flétrit les directeurs spirituels de Charles-Quint.

Dès cinq heures du matin, l'archevêque Carranza envoya des dépêches à la gouvernante dona Juana, dont il était le chapelain, afin de l'informer du décès de son père. Louis Quixada, par d'autres dépêches, annonçait le même douloureux événement au roi Philippe II. Le 30 du même mois de septembre, il envoya à ce même prince une autre dépêche pour lui demander des ordres concernant le licenciement du personnel de la maison de son père, « d'autant plus que cet « auguste défunt, disait-il, l'avait chargé d'informer le roi que sa volonté « était que l'on eût soin généreusement de tous ceux qui l'avaient servi jusqu'à « sa dernière heure. »

Aussitôt que l'Empereur eut expiré, quatre religieux furent choisis pour être les gardiens de son corps : *Yo fue uno d'ellos,* dit le manuscrit anonyme. A midi les barberos et les chirurgiens vinrent s'assurer de la réalité du décès.

On exécuta les volontés de son codicille, relatives à son inhumation sous le maître autel, dans l'église de Juste. Le 23 septembre, après vêpres, le luzeau renfermant son corps, y fut porté solennellement en présence de tous les religieux du monastère et de beaucoup de seigneurs ; il fut ouvert en présence des exécuteurs testamentaires, qui découvrirent la face du défunt et reconnurent que c'était bien le corps de Sa Majesté. On referma le luzeau que l'on descendit dans la cavité creusée pour le recevoir. On ferma la fosse. Le tout fut constaté par un procès-verbal.

Nous devons ajouter que, plus tard, le roi Philippe II ayant fait construire, en actions de grâces à la divine Providence, qui lui avait accordé la victoire de Saint-Quentin, le 10 août 1557, l'édifice de Saint-Laurent de l'Escurial, y fit aussi construire la chapelle dite le Panthéon, pour la sépulture royale de sa famille ascendante et descendante, qui jusqu'alors avait été inhumée en la cathédrale de Grenade, depuis la conquête de cette ville sur les rois mahométans, en l'année 1492. (V. *Hist. du monast. de Saint-Laurent de l'Escurial.*)

En l'année 1574, le corps de Charles-Quint y fut transféré. A côté de lui, selon ses dispositions testamentaires, fut placé le corps de l'impératrice Isabelle, sa femme. Le roi Philippe II y fit aussi transférer solennellement les restes de la reine Jeanne, son aïeule, et d'autres personnes de sa famille.

L'historien Pfeffel, luthérien, nous informe (p. 552) que le confesseur de Charles-Quint et l'archevêque de Tolède, qui était venu pour diriger sa conscience dans ses derniers moments, ainsi que la plupart des religieux hiéronymites de Juste, furent flétris après sa mort par l'inquisition. Ne pouvant

croire à l'exactitude de ce récit, nous avons prié, par une lettre, M. le comte Vander Straeten Ponthoz, ministre résident de Belgique à Madrid, de prendre des renseignements à cet égard. Il nous fit la réponse que voici :

« Un homme d'État de ce pays, qui a fait une étude spéciale de l'histoire de « l'inquisition et des archives du saint-office, a été étonné du doute qui vous reste « à l'égard de ce tribunal, après la mort de Charles-Quint. C'est, dit cet homme « d'Etat, un fait prouvé par les historiens espagnols que le confesseur de l'Em- « pereur a été accusé d'hérésie, ainsi que Carranza, archevêque de Tolède. Ce « dernier, emprisonné, fut envoyé à Rome ; il y est mort. »

Cette réponse est pour nous un trait de lumière. Le blâme d'hérésie, ou, pour s'expliquer plus exactement, d'être favorable au luthéranisme qui s'infiltrait alors en Espagne, est de la plus complète invraisemblance : c'était le prétexte, tandis que la réalité était la vengeance de la lettre sévère que Charles-Quint avait écrite peu de temps auparavant, en 1557 (V. p. 735), à l'inquisiteur général pour le sommer d'acquitter sa cote-part du subside légalement voté, dont ce dignitaire voulait s'exempter. Flétrir les directeurs spirituels de Charles-Quint à son lit de mort ! quel abus de pouvoir. Le témoignage unanime du nombre considérable d'historiens que nous avons cités, s'élève pour être les défenseurs de son orthodoxie et de celle de ses assistants. C'est une chose superflue d'assurer que si Charles-Quint l'avait voulu, l'Allemagne entière aurait été luthérienne, les Forusci d'Italie auraient anéanti la puissance papale, et toute la jeune noblesse de l'Espagne et des Pays-Bas aurait adopté le luthéranisme.

Est-ce ainsi que l'inquisition était reconnaissante de ce qu'en l'année 1521, Charles-Quint n'avait point réformé l'organisation de ce tribunal, malgré les plaintes portées dans les deux dominations de Castille et d'Aragon, et en Catalogne, et les brefs du pape Léon X contre ses abus de pouvoir ? Il en est rendu compte dans le mémoire historique sur l'opinion nationale de l'Espagne, concernant le tribunal de l'inquisition, que le conseiller d'État et prêtre Llorente a lu en 1811, à l'Académie royale d'histoire de Madrid, et qui fut imprimé en 1812. Sans doute le jeune roi catholique avait eu la prudence, en 1521, de suspendre toute modification à ce tribunal, à cause de l'explosion du luthéranisme dans l'empire germanique ; jugeant que ce n'était pas le moment opportun d'opérer, par des mesures administratives, une réaction d'une équité incontestable, mais qui aurait été violente et aurait, par conséquent, favorisé l'introduction des opinions de Luther, que la moitié de l'Allemagne adoptait, et que l'Italie et l'Espagne favorisaient.

L'injustice de l'inquisition envers Carranza, archevêque de Tolède, est également notoire. En 1545, il s'était distingué par ses talents oratoires au concile de Trente ; en 1554, il avait été envoyé en Angleterre, en qualité de légat du pape Jules III ; il y travailla avec succès et persuation au rétablissement de la communion romaine dans ce royaume ; en 1557, il était venu aux Pays-Bays ; il eut des relations avec l'université de Louvain pour l'extirpation des hérésies. Le texte historique de la *primacia de la Iglesia de Toledo*, dit de lui

(p. 1075) : *El muy catholico principe... dando la principal parte en la direction de estas materias*. Le 15 février 1558, il avait été consacré archevêque de Tolède à Bruxelles; il avait pris possession de son archevêché au mois de juin suivant. Contrairement aux griefs dont l'inquisition l'accusait, il travaillait avec zèle et avec aménité, comme il l'avait fait en Angleterre, à rappeler à la foi catholique plusieurs seigneurs espagnols qui avaient clandestinement adopté le luthéranisme. Malgré ces titres incontestables, le saint-office commença, le 21 mai 1559, une procédure contre lui et l'envoya à Rome dans les prisons de l'inquisition, établie dans cette ville par le pape Paul IV, le livrant ainsi à l'animosité de ce souverain pontife, ennemi de tous ceux qui avaient été les amis de Charles-Quint, et même de ceux qui étaient à Rome, tels que les Colonna, les Sforce et d'autres. Carranza y mourut quelques années plus tard, sous le pontificat de Pie IV.

Nous avons rendu compte (*V.* p. 734) que Paul IV s'imaginait être encore au XVe siècle. Ce souverain pontife, comme l'atteste l'histoire de l'inquisition d'Espagne par Llorente (II, p. 173), qu'il ne faut pas confondre avec le mémoire de cet historien concernant les abus de l'inquisition, que nous venons de citer, avait résolu de faire commencer contre l'Empereur et contre le roi Philippe II « une instruction préparatoire, afin de constater qu'ils étaient ennemis du saint-« siége, et qu'ils l'avaient prouvé tous les deux dans plusieurs circonstances. « A ces motifs, continue Llorente, on devait ajouter, pour rendre Charles-« Quint plus coupable, qu'il était fauteur des hérétiques et suspect de luthé-« ranisme. » C'est ainsi que Paul IV avait interprété les habiles opérations politiques de Charles-Quint, par le traité de Passau, en 1552 (*V.* p. 691), et la diète d'Augsbourg, en 1554, avec les princes luthériens qui devenaient de jour en jour plus redoutables.

Le roi Philippe II, étant à Londres, avait envoyé à dona Juana, sa sœur, régente l'Espagne, les instructions les plus énergiques. Il fit défendre à l'inquisiteur général Valdes de faire le procès de ceux qui étaient signalés comme coupables d'hérésie; il ordonna la plus grande surveillance pour empêcher que les bulles comminatoires de la cour de Rome fussent introduites dans la monarchie espagnole. Plût à Dieu que ce roi eût persisté dans cette politique! Mais le nombre des vieux conseillers de Charles-Quint, autour de lui, diminuait chaque jour.

CHAPITRE VI.

Obsèques de Charles-Quint à Bruxelles; — départ de Philippe II pour l'Espagne.

Ce fut seulement le 26 octobre 1558 que le roi Philippe II, étant à Arras, reçut, par la France, la nouvelle certaine et officielle du décès de son père. (*V.* Vanden Esse.)

Le 17 novembre, il recevait la nouvelle de la mort de sa femme, la reine Marie d'Angleterre; ce qui lui fit cesser toute relation avec ce royaume. Philippe II renonça au titre de roi d'Angleterre. Dès lors le projet politique formé par Charles-Quint, d'unir sur les deux rivages de la mer du Nord la couronne d'Angleterre et la souveraineté des Pays-Bas, pour une assistance commune contre la France, fut sans effet. Nous en avons fait connaître les détails à la page 717.

Les préparatifs de la pompe funèbre n'étaient pas encore achevés à Bruxelles vers la fin du mois de novembre. A cette époque, le chœur de l'église collégiale de Ste-Gudule, construite en forme de croix latine, était clôturé par des parois séparant son entrée et la grande nef. Il fut fermé. Un grand autel fut établi contre la porte en face de la grande nef et latéralement aux deux petits côtés de ce vaste édifice. Entre les quatre premiers piliers de la grande nef, il y avait, dans une chapelle ardente, sur les marches de 4 degrés, le catafalque élevé à quatre étages carrés et sommés de trois couronnes pyramidales, et au-dessus la couronne impériale avec le globe du monde. La hauteur du catafalque, couvert de drap d'or et de drap noir, était de 76 pieds. Le nombre des cierges de la chapelle ardente était de 3,000, etc., etc.

Le 29 décembre, tous les religieux et les chapelains de la ville, assemblés aux vigiles dans l'église, allèrent processionnellement au palais.

Ce serait un récit superflu, et d'ailleurs très-long, que de faire la relation de tout le personnel, tant du clergé que des administrations et de la cour, qui marcha en cortége depuis le palais jusqu'à l'église.

Il y avait dans le cortége un navire artificiel, chargé des écussons de toutes les souverainetés de l'Empereur défunt et des bannières. Les voiles et les divers parois étaient chargées de devises rappelant toutes ses actions politiques. Tout autour de ce navire il y avait des gentilshommes qui portaient des bannières armoriées de toutes les provinces. Les plus hauts dignitaires de la cour et les chevaliers de la Toison d'or marchaient après le navire. On portait ensuite les armoiries du duc Charles, père de Marie de Bourgogne, celles de la reine Isabelle de Castille, du roi Ferdinand le Catholique et de l'empereur Maximilien, et enfin le plein écusson aux armoiries du défunt, son épée, sa cotte de mailles.

On conduisait, selon l'usage de la chevalerie, le cheval de deuil, couvert de velours noir jusqu'aux pieds; ensuite étaient portés sur un coussin, le collier de la Toison d'or, l'épée d'honneur et la couronne impériale. Le prince d'Orange portait le globe. Le duc d'Albe, grand maître de l'hôtel, tenait son bâton élevé.

Le roi Philippe II marchait seul. Les deux côtés de son manteau étaient soutenus par le duc Érick de Brunswick et le duc d'Arcos; la queue, longue de cinq aunes, était portée par le sommelier du corps. Après le roi venait Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, gouverneur général des Pays-Bas.

La paix étant rétablie avec Henri II, roi de France, par le traité du 3 avril 1559, signé au Cateau-Cambrésis, le roi Philippe II confia le gouvernement général des Pays-Bas à Marguerite de Parme (*V.* p. 682), sa sœur naturelle, qu'il fit venir d'Italie. Il la fit reconnaître au mois d'août suivant par les états généraux assemblés à Gand. Il s'embarqua immédiatement pour l'Espagne à Flessingue. En l'année 1560, la ville de Madrid fut définitivement la capitale de toute la vaste monarchie espagnole, *como Paris en Francia*, disait-on. Les Pays-Bas, depuis cette époque, étaient assimilés à une des provinces d'Espagne.

C'est ici le moment de rappeler que depuis un peu plus d'un demi-siècle, le 15 janvier 1505 (*V.* p. 112), les deux États souverains les Pays-Bas et l'Espagne étaient sous la domination d'un même prince, en la personne de l'archiduc-roi Philippe, proclamé dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, à la fin des obsèques de la reine Isabelle de Castille, ce que l'on considérait comme un grand bonheur. Alors un député des états généraux avait dit tristement (*V.* p. 138) : « Je prévois indubitablement que ce grand bonheur du souverain fera notre malheur. Nous ne verrons plus nos princes parmi nous... Nous serons exposés, comme par le flux et le reflux d'une mer agitée, à toutes les bourrasques d'une cour étrangère... Pauvre pays, tu seras foulé par tes amis et tes ennemis! »

L'effet de cette fatale prédiction avait été retardé depuis cinquante années, d'abord par le règne bienfaisant de l'archiduc Philippe le Beau, qui est la période la plus heureuse de nos annales, et ensuite par le règne glorieux de Charles-Quint, cosmopolite, et cependant toujours véritable Belge de naissance, de cœur et de caractère; mais Philippe II, exclusivement Espagnol, et partant pour toujours des Pays-Bas!... N'achevons point cette phrase douloureuse.

Tel est le sommaire que nous présentons du règne d'un de nos princes, nés Belges, dont la célébrité peut se mettre en parallèle, d'un côté avec Charlemagne et de l'autre côté avec Napoléon le Grand.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

B

C

D

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

